HISTOIRE

UNIVERSELLE

L'auteur et les éditeurs se réservent le droit de reproduction
et de traduction.

TYPOGRAPHIE DE H. FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).

232 B

HISTOIRE UNIVERSELLE

PAR

CÉSAR CANTU

TRADUITE

PAR EUGÈNE AROUX

ANCIEN DÉPUTÉ

ET PIERSILVESTRO LEOPARDI

REVUE PAR

MM. AMÉDÉE RENÉE, BAUDRY, CHOPIN, DEHÈQUE, DELATRE, LACOMBE ET NOEL DES VERGERS

BIBLIOTHÈQUE S.M.E. 1964 Séminaire de Québec

TROISIÈME ÉDITION

ENTIÈREMENT REFONDUE PAR L'AUTEUR

revue et traduite

D'APRÈS LA HUITIÈME ET DERNIÈRE ÉDITION ITALIENNE

PAR M. LACOMBE

SOUS LES YEUX DE L'AUTEUR

TOME ONZIÈME

BIBLIOTHÈQUE S.M.E. QUÉBEC

A PARIS

CHEZ FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE, RUE JACOB, 56

M DCCC LXII

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

HISTOIRE
UNIVERSELLE.

LIVRE XII.

DOUZIÈME ÉPOQUE.

SOMMAIRE.

Républiques italiennes. — Henri VI et Innocent III. — Quatrième croisade : empereurs latins à Constantinople. — Cinquième et sixième croisade. — Hérésies ; nouveaux moines. — Inquisition ; croisade contre les Albigeois. — Frédéric II. — Grand interrègne ; fin de la maison de Souabe et de la guerre des investitures. — L'Italie après l'extinction de la maison de Souabe ; républiques, tyrans. — Mœurs. — La France ; saint Louis. — Tartares et Mongols ; Gengis-Khan. — Les Gengiskhanides. — La Chine, de la XIVe à la XXe dynastie. — Les Mongols en Perse et en Syrie. Relations des Mongols avec les chrétiens. — Septième et huitième croisade. — Considérations sur les croisades. — L'Espagne, le Maghreb et le Portugal. — La Prusse, la Livonie, les chevaliers teutoniques. — La Hongrie. — L'Angleterre et l'Écosse. — Littérature. — Histoire, éloquence. — Architecture gothique, beaux-arts. — Épilogue.

CHAPITRE PREMIER.

RÉPUBLIQUES ITALIENNES (1).

La ligue lombarde eut de glorieux résultats; mais elle manqua de sagesse politique. Elle pourvut aux besoins du moment sans songer à l'avenir, sans parvenir à former une confédération forte, qui eût Milan pour centre, l'Italie entière pour patrie,

(1) Ne pas dire tout ce que l'on sait, se contenter d'indiquer par un qualificatif, par un trait le fruit d'une longue étude, résumer dans une période la substance de recherches pénibles, sauf à faire en sorte que le lecteur s'en aperçoive; négliger beaucoup de faits accidentels, pour embrasser les généralités essentielles; porter le regard sur les diverses nations, sans prédilection ni dé-

avec des fêtes et une armée communes, un trésor, des conventions et des assemblées déterminées. Les communes italiennes, dans la chaleur de la lutte, dans l'ivresse de la victoire, dans la confiance qu'elles avaient d'avoir renoué solidement les liens de leur fraternité, abandonnèrent tout au bon vouloir des alliés et à la sagesse des chefs, qui devaient se réunir, quand besoin serait, pour délibérer sur les objets d'intérêt général. Tous les expédients furent actuels et momentanés, sans que nul songeât au temps où le péril serait éloigné, l'ardeur éteinte, où l'on aurait encore besoin de la concorde pour se défendre contre les brigues et les jalousies qui, hélas! suivent toujours les victoires populaires.

La ligue ne changeait pas la condition des États particuliers; chacun d'eux, comme corps indépendant, travaillait sans cesse à son organisation intérieure; car les peuples libres peuvent bien aspirer à la victoire, mais non au repos. La révolution qui avait rendu l'indépendance aux villes confédérées fut sanctionnée par la paix de Constance; elles se trouvèrent alors constituées en républiques, avec le droit pour chacune d'élire ses propres magistrats, de se donner des lois, de pourvoir à sa défense, de faire la paix ou la guerre, de s'imposer des tributs, de réglementer la police rurale et l'industrie, d'avoir des troupes et un

dain pour aucune, telles seraient sans doute les premières obligations d'une Histoire universelle. Je m'applique à les remplir; mais je sens de plus en plus qu'il est difficile, dans cette tâche, de dire tout, et très-difficile de taire beaucoup de ce qu'on a trouvé. J'ai donc reconnu comme *très-vrai* le reproche que m'a fait un de ces étrangers qui lisent sans la légèreté habituelle, et sans avoir ni l'antipathie ni l'indifférence de nos concitoyens, le reproche de m'être démesurément étendu sur l'histoire de l'Italie.

Ce reproche est très-vrai, mais pas très-juste peut-être. Je ne me croirais jamais obligé de me disculper de mon amour pour ma patrie, amour qui devient une religion quand cette patrie est malheureuse. Dès mes premiers travaux, je me suis appliqué particulièrement à l'histoire de l'Italie, et la preuve, c'est que j'ai publié depuis l'*Histoire des Italiens*, traduite en français par M. Armand Lacombe, et qui paraît chez MM. Didot.

Je suis donc contraint de demander pardon (et je mets un peu d'orgueil dans l'humilité de ces paroles) si, dans les deux livres précédents et dans celui que je commence, j'ai donné une étendue spéciale et considérable à tout ce qui concerne l'Italie. Les autres l'ont tant négligée! On a tant tardé à lui appliquer les magnifiques découvertes d'une critique rigoureuse et pourtant étendue, sévère et pourtant non dédaigneuse! Et puis viendront des temps où ma patrie n'offrira à l'historien que des pages étroites, que des misères infructueuses, sans autre enseignement que des souffrances inglorieuses; qu'on me laisse donc la consolation, ou qu'on me pardonne le tort de parler longuement des moments où elle était à la tête des nations, auxquelles elle servait d'exemple.

drapeau particulier; mais cette paix n'attribuait point de droits nouveaux, et ne rendait pas les anciens égaux. Chaque État restait donc dans la condition où l'avait trouvé la guerre, avec plus ou moins de priviléges, selon qu'ils avaient été achetés, extorqués, acquis ou obtenus. Aucune des anciennes entraves n'était détruite; dans la cité libre, il pouvait encore subsister un comte féodal, un évêque jouissant de droits souverains, quelques hommes libres qui ne relevaient pas des magistrats de la commune, des serfs placés en dehors de la loi, et au-dessus de tous un roi ou un empereur (1).

Cette suprématie des empereurs se réduisait à la perception d'un tribut annuel indéterminé (2), c'est-à-dire à la *paratique*, contribution à laquelle ils avaient droit à leur premier voyage en Italie; enfin à l'inscription de leur nom sur les monnaies et en tête des actes publics. Il avait été convenu que les droits régaliens non exprimés dans le pacte de Constance seraient examinés par l'évêque de chaque ville, assisté d'hommes probes indépendants. Toutefois, parmi les successeurs de Frédéric Barberousse, il y en eut peu qui bénéficièrent de ces droits, attendu qu'ils n'appartenaient qu'aux empereurs élus par le vœu de la nation. Les autres se contentèrent d'un hommage et du serment de fidélité, et traitèrent les Italiens comme des alliés. Henri VI et Frédéric II, sentant le besoin d'être assistés dans leurs guerres, formèrent des alliances avec certaines villes (Côme, par exemple), en les exemptant des obligations que leur imposait la paix de Constance. Ce fut ainsi que, soit par cession du roi, soit par refus des peuples, toutes les charges se trouvèrent enfin supprimées, à l'exception du *fodrum*, droit au logement et à la nourriture, qui se convertit en subside volontaire.

Les villes en vinrent bientôt jusqu'à se soustraire à l'obligation de faire confirmer l'élection de leurs magistrats, droit réservé à l'empereur ou à ses nonces. Frédéric s'était aussi réservé l'appel des jugements, et, pour épargner la peine de porter les

(1) Dans la hanse allemande, où n'étaient admises que difficilement les villes dépendantes d'un prince, la suprématie de l'empereur continuait de même d'être reconnue, et les cités confédérées juraient de se défendre réciproquement, sauf contre l'empereur.

(2) Milan, par une convention du 11 février 1185, le fixa à trois cents livres, sans compter la *paratique*. Cette paratique fut aussi déterminée dans quelques pays; Treviglio, par exemple, la fixa à six marcs d'argent. (GIULINI, p. VII, lib. 48.)

causes en Allemagne, il déléguait, à cet effet, des vicaires dans les provinces; mais, comme leur intervention parut insupportable, les villes parvinrent à s'en exempter, et s'arrogèrent ce droit impérial. L'office des commissaires royaux se réduisit donc, à peu de chose près, à celui de notaires (1); le vicaire que nommait l'empereur pour le représenter, au lieu de soutenir l'autorité impériale, ne servit qu'à accroître celle des grands, dont quelques-uns ambitionnèrent et achetèrent ce titre, afin de consolider leur propre domination. A l'époque de la plus grande puissance des empereurs, l'autorité des vicaires était aussi très-grande, comme sous Frédéric II; mais on vit plus tard le vicaire de Henri VII, Guarnier, comte de Humberg, contraint d'abandonner la Lombardie à cause d'un manque absolu d'argent (2). Le même motif détermina Princivalle de Fiesque, vicaire de Rodolphe de Habsbourg, à vendre aux villes de Toscane les juridictions impériales (3).

Néanmoins les rois pouvaient encore troubler les républiques par leurs prétentions. Les feudataires et les anciens comtes en élevaient aussi de leur côté. Les évêques, jadis seigneurs, conservaient dans les villes un reste de leur ancienne autorité; possesseurs de grandes richesses (4), chefs d'une hiérarchie et d'un tribunal ecclésiastique, ils étaient considérés comme les premiers d'entre les citoyens, émettaient leur opinion avant les autres et jouaient le principal rôle dans les affaires publiques. A Milan, les jugements étaient rendus au nom de l'archevêque, quoiqu'il n'y prît plus aucune part. Il battait monnaie, en déterminait la valeur, et percevait un péage aux portes de la ville (5), priviléges qu'il avait peut-être stipulés lui-même à l'époque où, volontairement ou par contrainte, il déposa l'autorité princière de comte de la cité.

Ce mélange confus de droits et de prétentions produisait des

(1) Le dernier acte que nous connaissions de juridiction volontaire exercée par un commissaire royal est de 1223 : il se trouve dans la semi-cathédrale de Lugano.

(2) Bonincontro Morigia, *Chron. modoet.*, lib. II, c. 116.

(3) Ptol. Luc., *Hist. eccl.*, lib. XXIV, c. 21. — Nous prendons Lucques comme exemple des rapports entre les républiques et l'empire. Voir la note A, à la fin du volume.

(4) En 1162, le pape Alexandre III confirma les biens et les juridictions de l'archevêque de Milan, d'où l'on peut juger de sa puissance. Voyez Giulini, qui calcule le revenu de l'archevêché de Milan à dix millions de livres.

(5) Galv. Fiamma, *Man. Flor.*, c. 223.

rivalités et des luttes. Ce fut au milieu de ces conflits que les communes s'organisèrent, en se donnant des constitutions distinctes, dont la variété est un merveilleux symptôme de la haute intelligence des Italiens, mais qui ne peuvent être analysées que dans des histoires particulières. Nous bornant aux points capitaux sur lesquels la plupart d'entre elles s'accordaient, nous dirons que la souveraineté résidait dans l'assemblée des citoyens, où étaient appelés, au son des trompettes ou de la cloche, les plébéiens et les nobles tout ensemble, au nombre parfois de plusieurs mille (1); leurs votes décidaient de la paix, de la guerre et des alliances. Mais comme, en certains cas, il fallait, outre le secret, une décision prompte et exempte de passion, on institua le petit conseil ou conseil de confiance (*credenza*) (2), composé des habitants les plus considérables, et qui faisaient serment de ne rien révéler des délibérations (3). Le petit conseil discutait les questions de finances, veillait sur les actes des consuls, les relations extérieures, et préparait les projets qui devaient être soumis à la délibération du peuple. Quelquefois un autre conseil était chargé de faire exécuter les résolutions adoptées.

Pleines des souvenirs de l'ancienne Rome, toutes les républiques se donnèrent comme premiers magistrats des consuls, dont le nombre varia suivant les localités, et qui, choisis à la pluralité des suffrages, étaient appelés, sans division des pouvoirs, à rendre la justice de même qu'à commander les armées, comme s'il n'y avait point de différence entre les ennemis intérieurs ou extérieurs de la tranquillité publique. Ces consuls étaient au nombre de deux ou plus. Florence en eut quatre lorsqu'elle était divisée par quartiers, et six quand elle le fut en *sestiers;* mais l'un d'entre eux avait une position supérieure aux autres; les chro-

(1) A Milan, ce nombre fut d'abord de huit cents; puis il s'accrut, là et ailleurs, jusqu'à quinze cents et à trois mille. A Florence, les vingt-quatre arts et les soixante-douze métiers en faisaient partie. Les seuls métiers les plus vils en étaient exclus à Milan.

(2) De *credere*, dans le sens de confier, se dit dans l'italien de même qu'en latin. *Homines credentes* s'entendait des hommes de crédit, dignes de foi. On lit dans un plaid de Limonta, en 888 : *Cum ibi essent nobiles et credentes homines, liberi Arimanni, habitantes Belasio loco.* (Muratori, *A. m. ævi*, diss. XLI.)

(3) *Quisquis in hujuscemodi tribunalis concilium admittebatur jurabat in credentiam consulum; hoc est sese tacite retenturum quæcumque eo in consilio dicta vel acta fuissent, nec enunciaturum uspiam in profanum vulgus.* (Rer. Ital. Script., VI, 962.)

niqueurs désignaient l'année par son nom, et disaient : *Au temps de tel consul et de ses collègues* (1). Les habitants des campagnes étaient exclus de l'administration publique; mais beaucoup de bourgs et de villages, surtout en Lombardie, se donnèrent des consuls particuliers, dont l'autorité fut plus limitée que ceux des villes, bien qu'ils cherchassent à rivaliser avec eux.

Consuls. On reconnut bientôt l'inconvénient de confier aux mêmes mains l'administration et la justice, comme cela se pratiquait aux temps féodaux (2); en conséquence, les uns furent chargés des affaires de la commune, les autres des jugements, et on les désigna par le nom de grands et de petits consuls (3). Les consuls de justice, dérivés des anciens *scabini*, s'assemblaient pour juger les causes; au treizième siècle, ils étaient dans l'usage de répartir entre eux les différents quartiers de la ville et d'exercer une juridiction séparée : le tribunal de chacun d'eux était distingué par une enseigne particulière, et l'on disait le tribunal du bœuf, celui de l'aigle, de l'ours, du lion, etc.

Le nom de consul était donné aussi à d'autres fonctionnaires qui présidaient aux approvisionnements, à la marine, aux arts et métiers et autres services publics. A Milan, on créa, en 1172, huit consuls des marchands, avec des émoluments annuels de sept livres de *terzuoli*; ils avaient pour mission de surveiller les poids et mesures, de percevoir le montant des amendes prononcées contre les contraventions de police, les blasphèmes et autres délits, et de pourvoir à la sécurité des commerçants (4). Les consuls des *faggie* (hêtres) devaient revendiquer et défendre les droits de la commune sur les pâturages circonvoisins de la ville, et veiller à l'entretien des routes; à Chieri, on appelait ces agents *sacristi*, à Sienne *voyers*. Dans la suite, chaque corporation voulut avoir ou plutôt conserva ses consuls propres; ainsi firent les paroisses et les villages, où ces magistrats se sont perpétués jusqu'à nos jours sous le nom d'agents de la commune.

(1) Giov. Villani, V, 32.

(2) Et comme on le voit encore dans certaines localités en Angleterre.

(3) Les grands consuls étaient, selon quelques auteurs, ceux que l'on prenait dans la noblesse, et les petits ceux que l'on tirait de la plèbe. Voy. Benvoglienti, *Osservazioni intorno agli statuti pistolesi*. Muratori pense le contraire, *A. m. ævi*, diss. XLVI.

(4) Corio, c. I, p. 138.

Podestats.

L'influence des grandes familles se faisait souvent sentir dans l'élection des consuls; lorsque ces magistrats se trouvaient choisis dans des familles ennemies, ils se contrariaient réciproquement, ce qui ralentissait les affaires et laissait la justice en souffrance. Afin de remédier à ce mal, Bologne appela le Florentin Guido Ranieri de Sasso, pour exercer le pouvoir des consuls de la commune et présider les consuls de justice. Ce nouveau magistrat fut revêtu du titre de *podestat*, à l'exemple de ceux que Frédéric avait imposés aux communes soumises. Il représentait le vieux pouvoir impérial, et se trouvait comme le gardien de la souveraineté légale; car, même après l'émancipation, la liberté fut toujours considérée comme un privilége dérivé de l'empereur.

Cette institution parut utile pour attribuer aux communes ce reste de l'autorité impériale, soit pour résister à ses prétentions, soit encore pour obtenir la prompte application des lois et agir dans les cas urgents avec la promptitude qui naît de l'unité d'exécution. Le podestat était choisi tantôt parmi les étrangers, tantôt parmi les nobles qui vivaient indépendants dans leurs châteaux de la campagne, tantôt dans une ville de la même faction. Il était proposé dans une assemblée publique, puis élu à la pluralité des voix, ou bien on confiait le soin de sa nomination à un certain nombre de notables. Pérouse envoyait des citoyens, et des moines plus volontiers, pour connaître dans les villes étrangères les hommes les plus distingués; on mettait leurs noms dans l'urne, et le sort désignait le nouveau podestat (1). On envoyait une députation à l'élu qui, au commencement de l'année ou à la Saint-Martin, faisait son entrée en grande pompe et avec harangue. Arrivé sur la grande place, il prononçait un discours, jurait d'observer les statuts, et s'engageait à ne pas rester en charge au delà d'un an; mais on dérogea plusieurs fois à cette dernière prescription, soit à cause du mérite des magistrats, soit pour d'autres causes (2).

Le podestat amenait avec lui deux cavaliers pour sa garde, des juges pour lui prêter conseil dans ses décisions, des employés, des serviteurs, des chevaux, tous entretenus aux frais de la commune (3); dans la république, il administrait et rendait

(1) Mariotti, *Essai de mémoires historiques civils et ecclésiastiques de Pérouse*, 1806, p. 248.

(2) Voy. la note B à la fin du volume.

(3) A Florence, le podestat recevait quinze mille deux cent quarante livres,

la justice. Quelquefois il siégeait seul avec ses assesseurs particuliers; dans d'autres villes, il était assisté de tous les consuls de justice, comme à Milan, ou des juges de collége, comme à Parme (1). L'épée nue que l'on portait devant lui, indiquait qu'il avait le droit de prononcer la peine capitale. Quelque crime public était-il dénoncé, le podestat déployait au balcon du palais le gonfalon de justice; au son des trompettes, il appelait les citoyens aux armes, et marchait à leur tête pour forcer la maison du coupable. Le capitaine du peuple, à Pise, prêtait chaque année le serment; voici en quels termes : « Je jure que, si quelque homme, noble ou non, agrégé par serment au peuple, tue, fait tuer ou souffre que l'on tue aucun ancien ou notaire d'anciens, ou homme assermenté au peuple..., je ferai sans délai sonner la cloche du peuple, et, à la tête de ce peuple ou d'un détachement, je me porterai avec fureur à la maison de ce meurtrier, et, avant d'en partir, je la ferai raser jusqu'aux fondements... Et jusqu'à ce que la destruction et le ravage de tous les biens du susdit malfaiteur, tant dans la ville que dans la campagne, soient consommés, il ne sera ouvert ni boutique, ni atelier d'art ou métier, ni tribunal de la ville de Pise. » Ainsi la justice elle-même prenait un air de violence, parce qu'elle n'était autre chose que la vindicte publique substituée à la vengeance privée; ses châtiments ressemblaient aux représailles des passions qui n'étaient que dirigées, mais non éteintes. L'administration pacifique était donc chose inconnue encore, parce que les républiques, à la manière des seigneurs féodaux, faisaient dériver le droit pénal de celui de la guerre privée et de la vengeance personnelle; or les seigneurs étaient habitués à n'obéir qu'à la force.

Afin que le podestat n'abusât point d'une si grande autorité, il fut entouré de surveillants et de précautions; on députait, pour l'inviter à accepter la charge, les hommes les plus religieux,

à raison de trois livres deux deniers le florin d'or (G. Villani, 92, XI); à Milan, en 1211, deux mille livres, que Giulini évalue à cent vingt mille livres milanaises actuelles, avec l'obligation d'entretenir six juges et deux cavaliers. Plus tard, les statuts, ch. 6, portent ce qui suit : « Il aura pour salaire deux mille quatre cents livres; il devra avoir quatre juges, docteur ès lois, trois soldats, deux connétables, qu'il entretiendra à ses frais. » Les Pisans, par une singulière innovation, demandèrent pour podestat Boniface VIII, avec un traitement de quatre mille florins, et le pontife accepta.

(1) Giulini, *Contin.*, p. I, 54. — *Chr. Parm. Rer. It. Script.*, t. IX, col. 829.

étrangers aux brigues de parti. La durée de ses fonctions fut limitée parfois à six et même à trois mois; il ne devait ni contracter mariage dans la ville, ni manger chez aucun citoyen. Le temps de sa charge expiré, il ne pouvait s'absenter jusqu'à ce qu'on eût fait une enquête sur toutes les plaintes portées contre lui (1). Ce n'était donc pas une mesure politique contre les abus du pouvoir, puisqu'il ne subissait le contrôle qu'après sa sortie de charge, mais une sauvegarde de la moralité, un moyen de réparer les dommages privés, droit dérivé des coutumes romaines (2). Sortait-il de fonctions à son honneur, il recevait de la commune quelque marque d'estime, comme une targe, un pennon ou autre objet semblable. Il n'y a point de ville qui ne conserve quelque inscription, quelque effigie d'un de ces magistrats ayant mérité ce témoignage de gratitude.

Au surplus, c'étaient là des précautions de gens sans expérience; en outre, les honneurs attribués d'abord pour récompenser le mérite furent ensuite prodigués par flatterie ou complaisance (3). La courte durée de l'office entraînait les inconvénients d'un apprentissage continuel; et pourtant, durant sa magistrature éphémère, le podestat restait l'arbitre de la vie des citoyens, avec toute la latitude laissée par les coutumes locales, qui ne mettaient aucun obstacle à une excessive rigueur. Jugeant seul ou avec le concours de ses créatures, il ne rencontrait d'autre frein que la voix de sa conscience, d'autant plus que les procédures étaient secrètes, et que l'accusé, privé de conseil, subissait la torture; aussi vit-on de terribles exemples de cette

(1) Le statut de Rome dit : *Senator, finito suo officio, cum omnibus judicibus et familiaribus et officialibus suis teneatur stare et sistere personaliter decem diebus coram judice, syndico deputando ad ratiocinia ejus et coram ipso ipse et officiales prædicti teneantur de gestis et administratis et factis durante officio reddere rationem, et unicuique conquerenti respondere de jure, et omnibus satisfacere quibus de jure tenetur. De quibus omnibus dictus judex summarie cognoscat, et infra X dictos dies causam decidat de plano, sine strepitu et figura judicii, non obstantibus feriis et non obstantibus solemnitatibus juris, dummodo veritas discutiatur, et ad illam saltem respectus et consideratio per judicem habeatur.*

(2) Dans le *Code Just.*, titre XLIX, l. 1, et dans la *Nov.* VIII, ch. 9, il est ordonné que les officiers de province restent cinquante jours après être sortis de charge pour satisfaire à toutes les plaintes. Cinquante jours sont fixés également par l'ancien statut de Pistoie (*Antiq. it.*, diss. LXX, parag. 76). Ce délai varia selon les pays. Le statut de Turin porte dix jours.

(3) Franco Sacchetti, *Nov.* 196.

étrange justice, surtout dans les procès pour cause de maléfices et d'hérésie. Dans les temps de révolution, on conférait au podestat les pouvoirs de dictateur, dont il usait pour châtier, sans forme de procès, les coupables, c'est-à-dire le parti qui avait eu le dessous (1).

Procédant à tâtons, comme font les États nouveaux, ces villes, au premier inconvénient qui se manifestait dans leur organisation, la changeaient pour en adopter une autre, sauf à revenir à la première quelques mois après (2). Il arrivait parfois que la plèbe, mécontente de la commune aristocratique, choisissait un capitaine, étranger aussi au pays, dont la mission était de lui prêter une assistance particulière, et cela pour une année ou pour six mois (3). D'autres fois, on nommait un capitaine de guerre, qui partageait le pouvoir avec les consuls ou les podestats, et avait en main la force publique. Les institutions politiques changeant à chaque instant, il en était de même des fonctionnaires administratifs et des magistrats. Pour en citer un exemple, le peuple de Florence était divisé en douze maîtrises (*arti*), sept majeures, savoir les jurisconsultes et notaires, les marchands de drap du quartier de Calimala, les changeurs, les fabricants d'étoffes de laine, les médecins et pharmaciens, les marchands de soieries et les pelletiers; cinq mineures, savoir les marchands de vin, les bouchers, les cordonniers, les maçons et charpentiers, les maréchaux et serruriers. Le noble même qui voulait parvenir aux emplois devait se faire inscrire au rôle de l'une de ces corporations. Lorsqu'on institua, dans le mois de juin de 1282, la *seigneurie* des prieurs des métiers, les trois premières professions concoururent seules à la première élection, et six à la seconde; on choisissait dans chacune d'elles un des prieurs, que l'on renouvelait tous les trois mois. Ils vivaient en commun, aux frais du trésor, sans sortir du palais de la commune tant que durait la *balia* (4); ils représentaient l'État, exerçaient le pouvoir exécutif, et, réunis aux chefs et aux con-

(1) Voy. la note C. à la fin du volume.

(2) Le premier podestat de Milan fut Hubert Visconti, en 1186. L'année suivante on revint au consulat, en 1191 à un podestat, à trois podestats en 1201, à cinq dans l'année suivante, à trois en 1204.

(3) *Capitaneus populi ad defensionem libertatis et popularis status et ad observandam unionem civium principaliter est instituius*, etc. Statuts de Lucques.

(4) VILLANI, VII, 78.

seils (*capitudini*) des professions majeures avec quelques membres adjoints (*arroti*), ils nommaient au scrutin leurs successeurs.

Les nobles supportaient avec peine cette oligarchie plébéienne; aussi créa-t-on, en 1292, le gonfalonier de justice, magistrat nouveau, chargé de réprimer les perturbateurs de la tranquillité publique. Quand il déployait sa bannière sur le palais de la commune, les chefs des vingt compagnies bourgeoises, entre lesquelles était divisé le peuple, devaient se réunir à lui pour attaquer les séditieux et assurer leur punition. Cet exemple trouva des imitateurs.

BIBLIOTHÈQUE S.M.E. 1964 Séminaire de Québec

Nous rencontrons ailleurs un ou plusieurs abbés du peuple. Pise et Gênes élisaient, dans les circonstances graves, comme à Venise, un doge, auquel étaient conférés tous les pouvoirs publics, sauf pourtant les droits des corporations et la constitution de l'État. A Bologne, l'autorité souveraine était répartie entre trois conseils, désignés par les noms de conseil général, spécial, et de conseil de créance (*credenza*). Dans le premier étaient admis tous les citoyens au-dessus de dix-huit ans, sauf les artisans infimes. Le second se composait de six cents membres; le dernier était moins nombreux, et tous les jurisconsultes du pays en faisaient partie de droit. Au commencement de décembre, le podestat ou les consuls convoquaient les deux premiers conseils, et l'on plaçait devant leur tribunal deux urnes avec les noms des individus qui pouvaient être membres de ces conseils; après avoir tiré au sort dix électeurs de chacune des quatre tribus dont se composait la ville, on les enfermait ensemble, avec obligation de nommer, dans les vingt-quatre heures, à la majorité de vingt-sept suffrages, ceux qui devaient entrer dans les conseils. Les consuls ou les podestats avaient l'initiative des affaires, dont la décision appartenait aux conseils; quatre orateurs au plus y prenaient la parole, et les autres ne faisaient que voter.

Élections.

Les élections, qui sont aujourd'hui l'un des problèmes les plus compliqués dans les pays constitutionnels, furent essayées de mille manières par les communes du moyen âge. Dans le principe, elles se faisaient au moyen du vote universel, ce qui les rendait fort tumultueuses, parce qu'elles étaient accompagnées de brigues et de rixes; on chercha donc à les réformer de diverses façons, le plus souvent par la voie du sort, et l'on eut recours aux com-

binaisons les plus embrouillées, dont Florence et Lucques nous offrent des exemples bizarres.

A Venise, dans les premiers siècles, le doge était élu par le peuple, et, à partir de l'an 1173, par onze électeurs; depuis 1178, le grand conseil choisit quatre commissaires, dont chacun nommait dix électeurs, nombre qui fut porté à quarante et un en 1249. Il en fut ainsi jusqu'en 1268, époque à laquelle, pour éviter la brigue, on introduisit le mode le plus étrange et le plus compliqué. Les membres du grand conseil allaient au scrutin avec des boules de cire, à trente desquelles étaient annexés des bulletins portant pour inscription : *elector*. Sur les neuf premiers que favorisait le sort, on en excluait deux; les sept autres désignaient quarante électeurs qui, par le même procédé d'exclusion, finissaient par se réduire à douze. Le premier de ces douze en élisait trois, et les onze autres chacun deux. Les vingt-cinq élus devaient être confirmés par neuf votes; puis ils étaient réduits par élimination à neuf, dont chacun devait en choisir cinq, et ces quarante-cinq devaient obtenir au moins sept suffrages. Les huit premiers de ceux-ci en désignaient (*cappavano*) chacun quatre, et les trois derniers trois. Il en résultait quarante et un électeurs, dont l'élection, mise aux voix, devait réunir au moins neuf boules sur les onze. Toutefois, si un électeur n'obtenait pas dans le grand conseil la majorité absolue des voix, il était exclu, et les onze devaient lui en substituer un autre. Ainsi cinq ballottages et cinq scrutins produisaient les quarante et un électeurs. Ils étaient immédiatement renfermés dans une salle, où ils restaient jusqu'à ce qu'ils eussent nommé le doge. Traités splendidement, ils pouvaient demander tout ce qu'ils désiraient; mais on accordait à tous ce que l'un d'eux souhaitait. Une fois quelqu'un demanda un rosaire, et l'on en apporta quarante et un; un autre voulut les Fables d'Ésope, et l'on eut beaucoup de peine à s'en procurer autant d'exemplaires. Les électeurs nommaient trois prieurs pour les présider, et de plus deux secrétaires qui restaient enfermés avec eux ; alors ils étaient appelés par rang d'âge devant les prieurs, et chacun écrivait de sa main, sur un bulletin, le nom du candidat, qui devait avoir trente ans accomplis et appartenir au grand conseil. Un secrétaire tirait au sort l'un des bulletins, proclamait le nom qu'il portait, et chacun alors avait le droit de censurer le candidat comme il l'entendait. Quand tous avaient été passés ainsi en revue,

on allait aux voix, et celui qui en obtenait au moins vingt-cinq était nommé doge. Lorenzo Tiepolo fut le premier doge élu de cette manière (1268).

A Lucques, le cens était la condition de l'éligibilité, et la principale magistrature se composait des neuf anciens, parmi lesquels figurait le gonfalonier; il y avait ensuite le conseil des trente-six et le conseil général des soixante-douze. La seigneurie siégeait, et ceux qui en avaient fait partie, en étaient exclus pour deux ans; elle se partageait, avec les trente-six, tous les emplois honorifiques et toutes les charges lucratives. Voici comment Machiavel (1) explique le mode de cette distribution : « Ils élisent, tous les deux ans, les seigneurs et gonfaloniers « qui doivent siéger dans les années suivantes. A cet effet, les « seigneurs, réunis avec le conseil des trente-six dans une salle « disposée pour cet objet, placent dans une autre pièce, voisine « de celle-là, les secrétaires chargés de recueillir les votes avec « un religieux. L'ordre est que chacun des membres siégeants « nomme un candidat de son choix. Le gonfalonier se lève donc « le premier, et va dire à l'oreille du religieux, qui se tient sur « le seuil de la porte de communication entre les deux pièces, « le nom de celui auquel il donne son suffrage et qu'il souhaite « de voir nommer; puis il va se placer devant les secrétaires, et « met une boule dans la boîte. Quand le gonfalonier est revenu « à sa place, les seigneurs vont successivement, par rang d'âge, « en faire autant. Après les seigneurs, c'est le tour de tous les « membres du conseil. Chacun d'eux, arrivé près du religieux, « lui demande qui a été désigné et à qui il doit donner sa voix : « on n'a pour délibérer que le temps d'aller du moine aux se- « crétaires. Quand chacun a donné son vote, on vide la boîte, « et celui qui a réuni les trois quarts des suffrages est inscrit « parmi les seigneurs; sinon il tombe au nombre des exclus. Le « premier une fois nommé, le plus ancien des seigneurs se lève

(1) *Sommario delle cose della città di Lucca.* A Sommières, en Languedoc, la ville était divisée en quatre quartiers, d'après les maîtrises, avec quatre magistrats supérieurs et seize conseillers municipaux annuels. Les quatre et les seize, à l'expiration de leurs fonctions, se réunissaient pour choisir dans chacun des quatre quartiers douze personnes notables. Ce choix fait, on introduisait douze jeunes garçons qui tiraient d'une urne douze petites boules de cire, sur quatre desquelles était inscrite la lettre E, c'est-à-dire *Élu;* alors l'enfant qui avait tiré l'une des quatre boules indiquait de la main, à son gré, l'une des douze personnes désignées, laquelle était appelée ainsi à gouverner la commune.

« pour en désigner à l'oreille du moine un autre, sur lequel cha-
« cun va donner son suffrage; chaque membre de l'assemblée en
« fait autant, et le plus souvent la seigneurie est ainsi constituée
« en trois séances de conseil. Pour que le nombre soit complet,
« il faut cent huit seigneurs et douze gonfaloniers. Cela fait, on
« choisit parmi eux les *assortiteurs*, qui règlent l'ordre dans le-
« quel ils devront exercer tour à tour; une fois disposés de la
« sorte, leurs noms sont publiés successivement tous les deux
« mois. »

Ces institutions n'offraient donc aucun caractère d'uniformité; à côté de la liberté communale subsistaient des priviléges féodaux, ecclésiastiques, communaux, royaux, des associations de familles et des maîtrises, des biens et des personnes soumis au régime de l'arbitraire, la liberté romaine, cléricale, barbare. Dans quelques pays, surtout en Piémont, beaucoup de communes restaient sous la suprématie immédiate de l'empereur ou de ses vicaires; elles ne jouissaient donc pas de l'entière souveraineté, c'est-à-dire de la juridiction supérieure, du droit de paix et de guerre, avec celui de battre monnaie. Du reste, elles se gouvernaient absolument comme les autres, puisque les franchises communales étaient regardées comme faisant partie du droit public intérieur, et qu'on établissait une distinction entre administrer et régner (1). Parfois un village était divisé entre deux maîtres ou davantage, dont chacun avait des impôts divers, des juridictions distinctes. L'université jouissait du privilége d'une justice spéciale pour les écoliers; la maîtrise exerçait une juridiction sur ses membres, et le monastère sur telle foire qu'il avait instituée; puis venaient les droits d'asile, les immunités personnelles, source de prétentions inextricables.

Le droit personnel se conservait encore, non-seulement dans les fiefs qui se transmettaient aux aînés selon la loi salique, ou bien à tous les fils selon la loi lombarde, mais encore dans les lois civiles et criminelles (2). Quant aux lois crimi-

(1) La ville d'Ivrée, en se donnant, le 24 septembre 1313, à Amédée V, comte de Savoie, stipulait que le podestat, les juges et les autres officiers de justice conservaient l'entier et double empire, et qu'on ferait les statuts comme par le passé. Voir SCLOPIS, *Histoire de la législation italienne*, ch. 4.

(2) Dans les statuts de Milan de 1216, rubrique *Quando de crimine agitur criminaliter*, on lit : *Punitur in rebus et persona secundum legem municipalem nostræ civitatis, vel legem Longobardorum, vel legem Romanorum... Si is cui maleficium factum invenitur jure Longobardorum*

nelles, le droit romain prévalait sur les codes barbares; mais il se trouva modifié dans les différentes villes par une foule de lois municipales. Toutes en effet, usant de la faculté que leur avait accordée la paix de Constance, rédigèrent des statuts; les bourgades et même les monastères, enfin chaque juridiction particulière voulut avoir les siens (1). Ce n'étaient dans le principe que des décrets des républiques et des podestats, mêlés de coutumes locales et de lois romaines, et relatifs aux fonctions des magistrats ou bien à l'administration publique; mais, plus tard, ils se modifièrent selon les besoins et les mœurs; du reste, ils n'obligeaient que les individus pour lesquels ils étaient faits, c'est-à-dire les membres de la commune, et non les feudataires, pas plus que les corps ou les personnes dépendant immédiatement du roi. Tantôt ils roulaient sur l'application de la loi romaine ou lombarde, tantôt sur des cas soumis à la coutume seule, et parfois il y avait des règlements distincts pour les deux juridictions; ainsi, à Pise, on avait écrit un *constitutum legis* et un *constitutum usus*. François de Legnano disait à Matthieu Visconti : « Vous jurerez de régir le peuple, au nom du « seigneur, d'ici à cinq ans, avec bonne foi, sans fraude, et de « garder saufs ce peuple et les statuts (2); dans le cas où ceux-« ci sont muets, vous vous en tiendrez aux lois romaines. » C'est la mention la plus ancienne que l'on trouve du droit ancien appelé à suppléer la loi municipale.

Les coutumes germaniques survivaient encore, comme le *mundium*, la composition en argent, les preuves de Dieu, le duel judiciaire, non pas avec l'épée, mais avec un bâton et l'écu, en présence du peuple et d'un consul. On appliqua des peines

vivebat, sicuti nonnulli nostræ juridictionis vivunt... Idemque erit si extraneus lege romana vivit. Hubert de l'Orto écrit à son fils Anselme : *Causarum, quarum cognitio frequenter nobis communicatur, aliæ dirimuntur jure, aliæ vero legibus Longobardorum.*

(1) Zanfredo da Besozzo donna, en 1321, des statuts aux communes d'Invorio, de Garazuolo et de Monteglasca, près du lac Majeur, qui relevaient de lui. Le bourg de San Colombano les fit rédiger par douze jurisconsultes. Pompeo Neri énumère cinq cents statuts différents, qui étaient en vigueur dans la Toscane jusqu'aux derniers temps.

(2) Un manuscrit de 1216, qui existe dans la bibliothèque Ambrosienne, appelle les anciens statuts de Milan *consuetudines*. Le préambule de la réforme qu'ils subirent en 1396 nous apprend qu'il y avait un notaire chargé d'enregistrer tous les statuts et édits publics, et qui était appelé *gouverneur des statuts*. Les statuts de Côme sont de 1219, et ils furent réformés en 1296.

d'une cruauté disproportionnée avec les délits. Ainsi l'on arrachait un œil au voleur pour la première fois; on lui coupait la main à la seconde; il était pendu à la troisième (1), et cela tandis qu'on pouvait se racheter à prix d'argent pour d'autres crimes.

Les empereurs continuèrent à faire des lois dans la diète impériale, mais seulement pour ce qui concernait les fiefs. Les vassaux et les monastères eurent la faculté, tant qu'ils possédèrent la juridiction féodale, de publier des lois pour les terres de leur dépendance, sur des objets d'économie politique; mais le droit commun contenait tous les principes généraux de justice, applicable aux intérêts publics et privés. Le droit municipal était une loi d'exception, concernant les qualités et les droits particuliers de chaque commune. Le premier était interprété par la science, et l'empereur seul aurait pu y ajouter quelque constitution; les statuts, au contraire, selon que les magistrats le jugeaient convenable, subissaient des additions ou des retranchements. Le premier contenait la raison écrite et développée par les études légales et philologiques; dans l'autre, on trouve l'histoire contemporaine de chaque commune : il laisse voir une défiance continuelle envers les voisins et même entre les membres de la commune; un soin jaloux de restreindre les biens et l'autorité dans un petit nombre de familles; une fiscalité très-ingénieuse; il exclut les femmes des successions, reçoit la dot comme quittance, et maintient sévèrement la distinction des personnes.

La conséquence, c'est qu'il ne pouvait exister d'unité d'administration de la justice; or le vice le plus saillant de ces républiques était précisément celui dont les citoyens souffrent le plus immédiatement, c'est-à-dire la mauvaise administration de la justice. Il y avait les juges du roi, ceux du municipe, du podestat, du feudataire, des ecclésiastiques.

A Florence, le podestat et le capitaine de justice, toujours étrangers à la ville, habitaient, l'un le palais de la commune, l'autre celui du peuple, et ils entraient en fonctions, le premier au mois de mai, le second au mois de janvier; tous deux étaient appelés à connaître des causes civiles et criminelles. Le podestat amenait avec lui sept juges, trois cavaliers, dix-huit notaires, vingt sergents; le capitaine, trois juges, deux cavaliers, quatre notaires, neuf sergents, tous étrangers à la Toscane; l'un recevait

(1) Corio, 121. — Caffaro, lib. IV, col. 384.

six mille livres pour lui et sa suite, l'autre deux mille cinq cents. Trois juges délégués par le podestat connaissaient des affaires criminelles, chacun pour deux sestiers de la ville. On ne pouvait dénoncer un délit qu'au juge de son sestier. Le prévenu était obligé de suivre la juridiction du plaignant; les étrangers pouvaient choisir. Dans les causes légères, le juge ne recevait l'accusation que de l'offensé ou d'un des proches parents; dans les cas graves, tout le monde pouvait l'intenter, à la condition de la signer; il n'était procédé d'office que dans le cas où l'offensé se refusait à porter plainte. L'accusateur jurait de poursuivre l'instance en donnant caution pour cent sous, et l'on citait le prévenu aux frais de la partie plaignante. L'instruction était écrite, l'accusé avait dix jours pour se défendre, et la preuve se faisait par témoins. Dans le délai de vingt-cinq jours, le juge devait examiner la cause, en conférer avec d'autres juges et le podestat, et, dans les cinq jours suivants, prononcer la sentence. La compétence du capitaine s'étendait à tous les faits de violence, d'extorsions, de faux qui lui étaient dénoncés, enfin à tous les délits sur lesquels le podestat n'avait pas statué dans les trente jours.

Les causes civiles étaient décidées, en première instance, par les juges des sestiers, docteurs en droit, citoyens de la ville, qui changeaient tous les six mois et recevaient vingt-cinq livres pour ce laps de temps. L'appel se portait devant le juge, étranger et docteur ès lois; ses fonctions étaient annuelles, et son traitement de cinq cents livres. S'il confirmait la sentence, le jugement était sans appel; sinon, on soumettait la cause au podestat, qui, assisté de quatre juges, prononçait en dernier ressort. Les procès relatifs à l'impôt, aux taxes et autres causes semblables étaient de la compétence du capitaine du peuple.

Les cavaliers avaient pour mission de faire des rondes avec les sergents, afin de rechercher les violateurs des statuts; dans un grand nombre de cas, on ne pouvait procéder à une arrestation qu'en leur présence; à leur défaut, on recourait aux notaires, dont l'office était d'assister les juges (1).

Mais à Florence, à partir de 1300, plusieurs magistratures étrangères eurent chacune sa juridiction et son droit d'infliger la torture; savoir, le podestat, le capitaine du peuple, l'exécuteur des ordres de justice, le capitaine de la garde, ou conserva-

(1) *Delizie degli eruditi Toscani*, tom. IX, 256.

teur du peuple, auxquels il faut ajouter la cour de l'évêque, l'inquisiteur de l'hérésie, le juge des contributions, le juge d'appel et sans doute d'autres encore (1). Ce qui est plus étrange encore, des citoyens exerçaient dans leurs maisons le droit de punir; les Bostichi « attachaient les hommes dans leur maison, les exposaient sur le marché au milieu de la ville, et les soumettaient à la torture à midi (2). »

A Milan, les consuls de justice, distincts de ceux de la république, jugeaient avec l'avis d'un jurisconsulte; la sentence était libellée par des notaires, qui remplissaient les fonctions de greffiers (3).

La juridiction des consuls dans les bourgs et les villages était limitée à certaines sommes. Les juges prêtaient serment de prononcer sur les procès avec bonne foi, selon les lois; de ne pas accorder au prévenu plus de huit jours pour répondre; d'expédier l'affaire en litige dans les quatre mois après l'instance, et d'écrire leur jugement pour les causes qui excédaient quarante sous de *terzuoli* (4). Quand l'autorité des podestats se fut accrue, ils eurent des juges à leur solde; le bon droit fut dès lors à la merci de gens cupides et ignorants, sans autre compensation que la simplicité et la promptitude de la procédure.

La juridiction des évêques fut restreinte à leurs fiefs; puis, quand l'organisation républicaine eut gagné du terrain, et que les consuls occupèrent les tribunaux comme magistrats et juges ordinaires, ils prétendirent prononcer aussi dans les questions relatives aux ecclésiastiques, malgré l'opposition constante des conciles (5).

Les feudataires laïques ou ecclésiastiques administraient la justice, soit personnellement, soit par des lieutenants (*gastaldi*) et des nonces, qui, d'ordinaire, en chargeaient des juges choisis parmi les habitants du lieu; l'appel de leurs décisions était porté devant le juge féodal, qui n'avait aucune autorité sur les ci-

(1) G. Villani, XI, 93.
(2) Dino Compagni, *Chronique*, livre II.
(3) Voyez la note D à la fin du volume.
(4) Giulini, part. VII, lib. L.
(5) Muratori, *Ant. It.*, diss. 70. — Meyer dans son livre *Origini e progressi delle Istituzioni giudiziarie*, néglige les institutions judiciaires italiennes, sans doute qu'un grand nombre de celles des autres pays de l'Europe en sont dérivées. Frédéric Sclopis, *Dell' autorità giudiziaria*, Turin, 1842, y a suppléé en partie.

toyens libres du fief. Les causes féodales étaient réservées à un double tribunal de pairs majeurs et mineurs, ainsi qu'à la cour royale.

Tant de juridictions sur le territoire d'une seule république! S'il arrivait qu'une commune en assujettit une autre, elle ne changeait pas ses institutions pour se l'assimiler, mais se contentait d'y envoyer un podestat (1).

On trouve dès le onzième siècle des colléges ou corporations de jurisconsultes (2); au treizième siècle, elles se répandirent dans toutes les villes, où il s'en forma même de notaires, qui s'arrogèrent le droit de nommer leurs collègues (3).

Quand toutes les cités s'occupaient de se donner une législation particulière, nulle ne sut combiner ses institutions de manière à garantir sa liberté, à mettre un frein aux ambitions tyranniques et à limiter l'autorité des magistrats. La masse du peuple s'entend peu aux subtilités d'une constitution politique, tandis que l'administration de la justice, dont dépendent les personnes et les biens, est comprise de tout le monde. Pleins de sollicitude pour la sûreté des contrats, pour régler les successions et réprimer les petits délits, les législateurs locaux ne surent pas consolider la machine de l'État au moyen d'un gouvernement tout à la fois régulier et libre; ce qui doit être le premier but de la politique. Aussi point de prévoyance pour l'avenir, point de frein à l'ambition des chefs ou aux excès de la multitude. Content de la liberté, on s'inquiétait peu d'éviter l'anarchie et de combiner la première avec la sûreté personnelle et publique, ou bien de favoriser le progrès des institutions. Les passions, plus impétueuses parce qu'elles n'étaient pas contenues par les mœurs et l'éducation, rendaient les crimes fréquents; puis, ce morcellement d'États divers aidait à échapper au châtiment. De là, des idées incertaines sur la moralité, le même délit étant passible d'une peine diffé-

(1) Ainsi Côme en imposait un à Lugano, Mendrisio, Bellagio, Menaggio, Veglio, aux Trois-Paroisses, aux terciers de la Valteline, à Chiavenna, Poschiavo, Sondalo, Ponte, Portezza, Bormio, dont les habitants devaient se rendre trois fois l'an à Tresivio, pour s'y faire rendre justice par le podestat de Côme, auquel étaient déférés les appels.

(2) Dans la vie du bienheureux Lanfranc, en 1030, on lit : *Pater ejus de ordine illorum qui jura et leges civitatis asservabant fuit.* Ap. BOLLAND. *Acta Sanct.*, 28 *maji*. En 1150, on trouve la curie de Crémone. *Rer. It. Script.*, VIII, 643.

(3) MURATORI, *Ant. Ital.*, diss. XII.

rente à quelques pas de distance; de là aussi l'incertitude du châtiment, puisque le coupable trouvait toujours un asile prêt sur le territoire étranger. Le gouvernement, en conséquence, obligé de s'occuper presque uniquement de l'administration de la justice criminelle, était obligé de confier aux magistrats un pouvoir exorbitant, qui devenait dangereux pour la liberté.

Impôts. Les impôts restèrent probablement ce qu'ils étaient sous les rois et sous les comtes; mais le peu qui existe à cet égard de documents écrits ne peut donner aucune idée précise de la nature de ces taxes, ni du système de perception; on voit seulement qu'elles durent varier, soit en nature, soit en quotité, selon les pays et les temps.

Le revenu principal provenait des gabelles et des droits d'entrée (1); mais il y avait aussi l'impôt sur les biens-fonds, ou plutôt sur les fruits de la terre, payé tantôt par le propriétaire, tantôt par le colon (2). Les charges étaient réparties entre les habitants de la ville et ceux de la campagne; on déterminait pour ces derniers la quote-part de chaque paroisse, et celle-ci en faisait ensuite la répartition. Il existait à cet effet des assemblées et des consuls, et les vicomtes des évêques, partout où ils s'étaient conservés, présidaient à cette distribution conjointement avec les consuls (3).

Au temps de Frédéric II, Milan suppléa à la pénurie d'argent par du papier-monnaie, qui devait circuler librement, et pouvait servir à acquitter les peines pécuniaires. Le créancier n'était pas tenu de le recevoir en payement; mais le débiteur échappait au séquestre du moment où il justifiait avoir en cédules une somme suffisante pour éteindre sa dette (4). Dans d'autres cas de besoins extrêmes, la commune dut recourir aux emprunts; mais le crédit était si rare qu'il fallut donner en gage l'argenterie des églises. Pour retirer de la circulation le papier-monnaie, on eut recours à un cadastre qui servit de base à la juste répartition des charges; le

(1) D'abord les marchandises payaient, pour droit d'entrée (*teloneo*) dans le district de la ville, tant par charrette ou bête de somme; puis on établit des tarifs d'après la valeur des objets. Le premier tarif milanais, de 1216, imposa quatre deniers par livre sur le prix des marchandises, à peu près 1 1/2 pour 100; en 1396, douze deniers, à peu près 5 pour 100.

(2) Giulini, part. xxi. V, lib. xxii.

(3) Muratori, *Ant. It.*, diss. XLV.

(4) Corio, année 1240.

podestat présida aux opérations, et les inventaires comprirent les biens des ecclésiastiques. La dette publique fut alors divisée en huit portions qui, pendant huit ans, devaient être réparties selon la valeur des terres. Elle fut donc éteinte en 1248 ; mais on prolongea la taxe pour construire le *Naviglio grande*, et successivement sous divers prétextes (1).

Les amendes payées par les condamnés et les confiscations étaient une nouvelle source de revenu. Puis, à mesure que le génie fiscal se perfectionna, il introduisit de nouveaux impôts, comme ceux du sel (2), de l'estampille des mesures, d'autres sur les fours, sur la vente du vin en détail, sur les eaux du domaine public, enfin une taxe générale sur les biens meubles et immeubles, en déterminant leur valeur d'après la déclaration, sous serment, du propriétaire, contrôlée par des témoins (3). Villani dit qu'à Florence, en 1336, les impôts existants étaient : les droits sur les marchandises, le sel, les contrats, sur la vente du vin au détail, sur les bestiaux, la mouture et la contribution de la banlieue (*estimo del contado*) ; le tout produisant trois cent mille florins. On pourrait induire de là que la banlieue seule aurait été soumise à la taille, probablement pour égaliser les charges entre tous les citoyens. Les Milanais se plaignaient aussi de ce que les nobles, habitant la campagne, se soustrayaient aux charges de l'État (4) ; c'est pourquoi, dans la convention de 1225, eux seuls, et non les basses classes, se trouvèrent assujettis aux tailles.

(1) Giulini, malgré l'exemption accordée au couvent de Pontida (an 1119, ap. Trist. Calc., *quibus pergravari interdum prædia solent*, l'*interdum* montrant que l'impôt foncier n'était pas encore stable), dit que l'impôt foncier fut, pour la première fois, établi sous le duc Philippe-Marie Visconti, en 1423 ; mais le fait que nous venons de rapporter, d'après Fiamma, ne peut pas être révoqué en doute. D'ailleurs, en 1247, chacune des *six portes de Milan eut des commissaires estimateurs*, qui, après avoir fait mesurer les terres par des géomètres, les évaluèrent pour l'*uffizio degl' Inventary* (commission du cens). A Gênes, le cadastre fut établi en 1214 ; à Bologne, en 1235 ; à Parme, en 1302 ; à Florence, en 1327 ; mais les Florentins, en 1430, épuisés par la guerre contre les Visconti et les Vénitiens, firent évaluer toutes les propriétés mobilières et immobilières, les imposèrent à 1/2 pour 100, et appelèrent cette opération *catasto*.

(2) La première mention de cet impôt, à Milan, est de 1272. Philippe-Marie Visconti y substitua l'obligation de prendre une quantité de sel. A Gênes, cet impôt existait en 1214 (Caffari, IV, 405) ; à Reggio, en 1261 (*Mem. Potest. Reg. Rer. It.*, VIII, 1122) ; à Parme, en 1292 (*Chr. Parm.*, lib. IX, 823).

(3) Corio et Giulini, *passim*. Jean Villani, X, 17. Caffari, IV, 17, etc.

(4) Corio, 85.

Les églises, les monastères, le clergé avec ses paysans et ses fermiers étaient exemps d'impôts, même pour les biens nouvellement acquis. Quoique les républiques essayassent de soumettre au moins ces dernières possessions aux charges publiques, le clergé persistait à s'y refuser, ne se résignant qu'à grand'peine à payer pour les biens patrimoniaux, non dans les mains d'un laïque, mais dans celles de l'évêque, à qui l'état des propriétés ecclésiastiques était remis à cet effet (1).

La surintendance des impôts appartenait au podestat (2), qui parfois les faisait percevoir par ses hommes d'armes (3); plus habituellement, la république nommait des officiers qui administraient ses revenus, avaient la garde du trésor, et recouvraient les produits de l'impôt. Dans les campagnes, chaque paroisse faisait la répartition de la quotité à sa charge, et procédait au recouvrement, dont les modes étaient très-variés. On comptait des trésoriers, des délégués pour les comestibles (*alle grascie*), et surtout pour le blé (*all' annona*); une partie d'entre eux étaient élus par le conseil public, les autres désignés par le sort, et les feudataires en nommaient pour leurs juridictions : tous d'ailleurs devaient subir l'enquête. Souvent on confiait la perception à quelque moine ou à des corporations religieuses, chez qui l'on supposait plus de désintéressement.

Monnaies. Un autre droit important, acquis par les cités, fut celui de battre monnaie. Cinq villes avaient joui de ce privilége sous les Longbards : c'étaient Pavie, Milan, Vérone, Frioul, Lucques, auxquelles on pourrait peut-être ajouter Spolète et Bénévent. Il est à croire qu'elles conservèrent ce droit sous les Francs et les empereurs; mais bientôt les comtes et les marquis voulurent avoir leur monnaie particulière. D'après un privilége accordé par Lothaire à Manassès, les archevêques seuls pouvaient battre monnaie à Milan, droit qu'ils gardèrent au moins dans les premiers temps de la république; ainsi des autres villes sans doute, et, d'après les monnaies encore existantes, on peut dire qu'il y eut plus de cent hôtels de monnaies en Italie (4).

Frédéric Barberousse tenta de ramener à lui ce droit régalien;

(1) Giulini, lib. liv. — Ep. Innocentii IV, 24 septemb. 1250.
(2) Corio, 85.
(3) Caffari, VIII, col. 541.
(4) Zanetti, *Delle monete e Zecche d'Italia*. G. R. Carli, Argelati, *Delle monete d'Italia*.

mais il fallut bientôt l'accorder aux villes confédérées, qui continuèrent à frapper leurs monnaies à l'effigie de l'empereur, qu'elles remplacèrent ensuite par le saint que chacune d'elles avait adopté pour patron (1), ou par des croix et des monogrammes. Quand les républiques furent tombées sous la domination de différents tyrans, Azzo Visconti donna l'exemple de faire inscrire son nom sur les monnaies. En 1251 (2), les Florentins battirent le ducat portant d'un côté saint Jean-Baptiste, de l'autre la fleur de lis, d'où le nom de *florin*, qui se répandit dans toute l'Europe. Il avait vingt-quatre carats d'or fin, et se divisait en vingt sous; le poids était d'un huitième d'once ou d'un soixante-quatrième de marc. Le sequin de Venise n'eut pas moins de réputation dans le commerce, tout en continuant d'offrir sa grossière empreinte primitive, avec son inscription dévote et barbare : *Sit tibi, Christe, datus quem tu regis iste ducatus* (3).

Ce serait s'engager dans un dédale inextricable que de suivre les variations survenues dans la valeur des monnaies et dans le rapport entre l'or et l'argent ; nous dirons seulement que le dernier était principalement en usage dans le commerce du Levant,

(1) Les monnaies de Naples à l'effigie de saint Janvier sont très-anciennes. On ignore quand Venise commença à frapper des pièces d'argent; elle en a de 972. Ancône exerçait ce droit à une époque fort reculée. Après le onzième siècle, il appartenait aux villes d'Aquila, Aquilée, Rimini, Arezzo, Ascoli, Bergame, Messine (1130), Plaisance (1140), Bologne (1161), Brescia (1162), Cortone peut-être, mais Crémone sans aucun doute (1155); Tortone (qui l'obtint de Frédéric I); Ferrare (1164); Fermo (au commencement du treizième siècle avec la permission des papes); Florence et Gênes (autorisées par Conrard II). On cite des monnaies de Mantoue avant l'an 1000; de Modène, de Parme, de Padoue, de Pérouse, de Reggio dans le treizième siècle; de Pise, en 1175 : celles des comtes de Savoie, qui remontent jusqu'à 1048, sont douteuses : Sienne obtint le privilége d'en frapper en 1086; Spolète l'eut peut-être sous les Lombards, Turin vers le milieu du treizième siècle, Vérone dans le onzième, Volterra en 1231, et plus tard Urbin, Vigevano, Vicenza, Sinigaglia, Saluzzo, Recanati, Pesaro, Macerata, Forli; après le quinzième siècle, Lecco, Musso, etc.

(2) Ère florentine correspondant à 1252.

Jean Christophe Gandolfi, *Della moneta antica di Genova*, prouve que Gênes frappa monnaie dès l'année 1102, et précéda Florence d'une année avec sa monnaie d'or, qui put servir de modèle pour le florin.

(3) Les Vénitiens avaient trois différents ducats : le ducat d'or, qui valait environ 16 livres; l'autre, d'argent, fixé à 4, 50; le troisième, de compte, valant de 3, 25 à 4. Dans l'administration de la république, ils employaient le ducat d'argent, correspondant à 8 livres vénitiennes; dans le commerce, le ducat de compte, correspondant à 6 livres 4 deniers vénitiens.

et qu'en général la valeur put en être réduite à un sixième par la découverte de l'Amérique, celle de l'or à un tiers. Il suffira, pour se faire une idée de l'opulence italienne, de savoir que Venise, au commencement du quinzième siècle, frappait chaque année pour un million de sequins en or, et deux cent mille en argent; Florence, pour quatre cent mille sequins en or, et plus de deux cent mille livres d'argent. De 1365 à 1415, on y avait battu onze millions et demi de sequins d'or (1).

Statiques. Les Pisans, les Génois, les Amalfitains et surtout les Vénitiens, adonnés au négoce extérieur, étaient intéressés à connaître leur propre situation et celle des peuples avec lesquels ils avaient des relations commerciales et politiques. Dès le douzième siècle, Venise remit en ordre les actes qui se trouvaient dans ses archives, fit écrire son histoire civile, et détermina les formes d'après lesquelles les agents diplomatiques devaient rédiger et présenter au sénat leurs rapports sur les pays où ils étaient envoyés (2). Aussi aucun gouvernement ne fut-il aussi bien informé; ces rapports sur la politique, sur les forces, sur la puissance des différents États devançaient alors l'expérience des temps modernes, et sont aujourd'hui une mine féconde de documents statistiques.

A l'intérieur, les gouverneurs devaient aussi fournir des notes détaillées sur leurs provinces; nous y trouvons, en 1338, les premières traces d'anagraphes. Les autres républiques en usaient de même, et l'on pourrait encore recueillir dans la poudre des archives leurs statistiques, de même que les procès-verbaux des conseils publics du temps, très-riches en renseignements de tout genre.

Nous avons parlé des gouvernements en général; mais on peut croire facilement qu'ils avaient autant de formes différentes que l'on comptait de villes; car chacune d'elles, s'étant constituée indépendamment des autres, avait pourvu à sa guise à ses affaires particulières : de là des variétés infinies, souvent extravagantes, toujours marquées au coin de l'inexpérience.

Les limites de chaque république furent ordinairement celles des anciennes juridictions épiscopales; c'est pour cela qu'aujourd'hui encore les diocèses, avec l'extrême bizarrerie de leurs circonscriptions, indiquent les territoires qui relevaient d'elles.

(1) Carli, *Delle monete*, diss. VII, *Opere*, tom. VII, p. 56.
(2) Lois des 9 décembre 1268 et 24 juillet.

De là cette différence prodigieuse entre les dialectes italiens; de là cette multitude d'édifices et d'églises, aucune ville ne voulant se laisser effacer par la cité voisine; mais de là aussi un adoucissement dans les exils, si fréquents alors; car le banni trouvait à deux pas de ses foyers un abri tranquille sans avoir à changer de langue ni de climat.

Nobles. plébéiens.

Nous avons répété souvent qu'il faut se garder de confondre les libertés d'alors avec celles qu'ont obtenues ou que réclament les peuples de nos jours; celles-ci sont politiques, les autres étaient civiles. Poussées par leurs besoins individuels, les républiques italiennes n'avaient pas prétendu étendre leurs franchises sur tout le pays, détruire toute trace de tyrannie, établir l'égalité. Les anciens capitaines, les vavasseurs et les ahrimans qui s'étaient faits citoyens, participaient seuls au gouvernement; il faut y joindre les bourgeois libres, qui formaient une classe moyenne, dont l'importance s'était accrue, soit par les richesses provenant du commerce, soit par l'adjonction d'un grand nombre de familles nobles et de tous ceux qui parvenaient à se soustraire à l'autorité des seigneurs ecclésiastiques.

Le reste des habitants dépendait encore des nobles ou des vicomtes ecclésiastiques, soit comme serfs, soit en qualité d'hommes liges : beaucoup furent affranchis par leurs maîtres et dégagés du lien de la glèbe; d'autres se virent enrôlés pour défendre la liberté les armes à la main, ou combattre les infidèles dans les croisades; d'autres encore, enrichis par l'industrie, se rachetèrent de leurs obligations personnelles, ou suivirent les bandes de soldats mercenaires, ou bien émigrèrent dans les villes voisines.

Campagnes.

Les villes une fois affranchies, les campagnes restaient encore soumises à la petite noblesse ou à des feudataires dont la juridiction était absolue; mais les villes ne pouvaient longtemps supporter à côté d'elles des bourgs asservis. Les hommes qu'on opprimait dans la campagne se réfugiaient dans les murs des cités indépendantes; les occasions ne manquaient pas pour déclarer aux feudataires la plus légitime des guerres, celle qui propage et garantit le libre exercice des droits de l'homme; parfois on en venait à des négociations, et la campagne restait partiellement affranchie. Une fois que les juridictions féodales avaient cessé, les villes envoyaient leurs podestats administrer la justice au dehors, et obligeaient les nobles à résider dans leur sein au moins quel-

ques mois de l'année. Il résulta de cette mesure que les fiefs restèrent tous dans les mains de membres de la cité, et furent cultivés par des fermiers ; ce qui fut, en matière de propriété, une transformation du système allemand.

La servitude se transforma de la sorte, et cette transformation produisit les cultivateurs libres, qui toutefois n'étaient pas regardés comme faisant partie du peuple, c'est-à-dire comme jouissant de la plénitude des droits de citoyen. La basse classe et les ouvriers n'étaient pas représentés dans le gouvernement, et ne pouvaient ni voter les impôts qu'ils payaient, ni en surveiller l'emploi.

Cette plèbe, il est vrai, était favorisée tantôt par un podestat, tantôt par un noble, tantôt par une faction; il se formait aussi dans son sein des ligues, des complots pour obtenir de force ce qu'on ne voulait pas lui accorder de bon gré. Ce fut ce mouvement des esprits qui agita la Lombardie durant tout le cours de ce siècle, et qui ordinairement amena le triomphe des classes inférieures; mais, comme elles prirent presque toujours pour appui un noble, grand propriétaire, et remettaient dans ses mains toute l'autorité, leur victoire donna naissance aux diverses tyrannies seigneuriales.

Il en fut ainsi en Lombardie; ailleurs, au contraire, les propriétaires arrondissaient leurs domaines et envahissaient surtout les terres dépendant de la succession contestée de la comtesse Mathilde; puis, en prenant parti pour l'empereur, quand il survenait quelques guerres, ils obtenaient de lui des droits et devenaient ses feudataires. De même que les empereurs avaient favorisé, dans le principe, les communes populaires contre les seigneurs féodaux, ils soutinrent ensuite, en raison du même intérêt, les nobles libres contre les villes dont l'importance avait grandi; ils faisaient servir les seigneurs de contre-poids à la puissance communale et de sentinelles placées sur leur route. Voilà pourquoi Frédéric Ier agrandit les marquis de Montferrat et d'Este, les plus puissants de tous.

Quelques familles n'avaient point perdu leur suzeraineté ; il existait à côté des villes libres, ou même au milieu des royaumes, des villages et des cités qui relevaient féodalement d'un seigneur (1). D'autres familles s'étaient rendues puissantes sur les

(1) Aujourd'hui encore, sur les neuf cent trente-neuf villes de l'empire russe, il y en a treize qui sont des propriétés privées particulières.

hauteurs, d'où elles luttaient contre les villes ; les châteaux, qui avaient offert un asile au peuple contre les incursions étrangères, étaient devenus alors menaçants pour sa liberté. Les nobles même qui étaient devenus citoyens et avaient prêté serment à la commune, indépendamment du pouvoir qu'ils exerçaient dans la cité ou de l'influence que leur procuraient naturellement l'ancienne habitude du commandement, leur richesse ou l'expérience des armes, s'étaient réservé, dans les arrangements intervenus, certains droits de guerre, d'alliances et des priviléges personnels. Les Corvoli de Frignano s'allièrent avec Modène, en 1156, aux conditions suivantes : Ils promettaient de venir en aide à la cité contre tous ses ennemis, excepté le duc d'Este, ses hommes liges et ses vassaux ; ils devaient faire chaque année, dans la ville, avec leurs hommes, un séjour d'un mois en temps de paix, et de deux en temps de guerre ; laisser les citoyens traverser librement leurs terres ; obliger leurs paysans à payer chaque année six deniers de Lucques par paire de bœufs, à l'exception des châtelains, valets et facteurs, et ne jamais refuser l'entrée de leurs châteaux aux magistrats de la commune. Modène s'obligeait en retour à leur abandonner certaines terres et villages qu'ils devaient conquérir ; à les aider dans la revendication de certains droits contre d'autres nobles, et à les protéger contre l'ennemi (1).

Il était facile de se dégager à son gré de semblables traités, et, comme le noble était parfois citoyen de deux communes, quand il se trouvait en contestation avec l'une d'elles, il avait recours à l'autre ; ce qui était une cause de discordes continuelles. Dans l'intérieur même des villes, le droit de guerre privée, toujours maintenu, était exercé par les citoyens, qui se livraient bataille entre eux ; aussi fortifiaient-ils leurs hôtels comme autant de citadelles, avec tours et pont-levis, sans compter les chaînes que l'on tendait en travers des rues. Trente-deux tours ceignaient ou menaçaient Ferrare ; cent enveloppaient Pavie. A Florence, l'architecture massive des édifices, flanqués d'énormes blocs saillants, leurs fenêtres étroites, leurs portes ferrées attestent encore cet état de guerre permanent de voisin à voisin (2).

(1) Savioli, *Ann. Bologn.*, I, dipl. CLVI.

(2) Les exemples des guerres privées ne manquent pas aujourd'hui encore dans des temps et dans des pays civilisés assez rapprochés de l'Italie. Les inimitiés de famille se perpétuent encore dans la Corse, avec paix, trêves, déclarations de guerre. Quand un homme a reçu un affront, il se laisse croître la barbe jusqu'au moment où il en a tiré vengeance. Les maisons sont conver-

Dans l'intérieur des villes, les nobles et les bourgeois commencèrent bientôt à entrer en lutte; les uns voulaient recouvrer l'autorité qu'ils avaient possédée autrefois, et les autres prétendaient l'exercer seuls. Cette querelle était la même qui se débat encore aujourd'hui dans les pays constitutionnels : il s'agissait de savoir si les droits politiques seraient le privilége exclusif des propriétaires; car on considérait la fortune, non l'illustration du sang, et quiconque avait des biens était noble.

Les nobles avaient coopéré activement à la révolution d'où était sorti l'établissement des communes; ils avaient été appelés

ties en forteresses; on clôt les fenêtres, en laissant un étroit soupirail qui sert de meurtrière; on barricade les portes; les femmes et les vieillards sortent pour leur travail et pour leurs affaires, tandis que les hommes restent, prêts à donner ou à recevoir la mort. Les habits ensanglantés de celui qui a été tué sont conservés pour être au besoin exposés aux regards. Il est rare que les inimitiés éclatent sans une déclaration préalable, et sans qu'on fixe l'époque à laquelle les hostilités commenceront. Pascal Paoli déclara infâme celui qui violerait une paix jurée; l'on plantait un poteau devant la maison du traître en signe d'ignominie.

En 1835, la ville de Sartène et les communes de Gavignano, Fossano, Santa-Lucia de Follano, ainsi que plusieurs autres, furent bouleversées par une guerre intestine de cette espèce. Les jugements qui condamnèrent les uns et justifièrent les autres devinrent un nouveau ferment de discordes et une source de nouvelles haines. Il se passait jusqu'à des années entières sans qu'un seul mariage fût inscrit sur les registres de l'état civil. Le général Lallemand, ancien compagnon d'armes de Napoléon et pair de France, chercha, de concert avec l'avocat Figarelli, à mettre un terme à ces scandales; et ils parvinrent, en employant des deux côtés les moyens de douceur, à faire conclure la paix à ces adversaires acharnés : or, ce ne fut pas une chose facile que de la maintenir pendant plusieurs années dans les cent cinquante-cinq communes de l'île. A Santa-Lucia de Follano seulement, le prêtre Jean Santa-Lucia, chef d'un parti composé de sa propre famille et des Giacomini, opposé à celui des Poli et des Chiliscini, réveilla, en 1839, toutes les haines mal éteintes en commettant ou laissant commettre un assassinat. Giudice Giacomini avait entraîné ceux de son parti en offrant à leurs regards les vêtements de son fils tué, depuis longtemps déjà, par ses adversaires. Enfin un Poli et un Chiliscini furent tués à coups de fusil pendant les fêtes d'un mariage.

Il y a peu d'années que mourut Franceschino, fameux bandit corse, qui avait eu sous ses ordres une bande de deux à trois cents hommes, et qui, indépendamment des pillages auxquels il se livrait et des *vendette* dont il se faisait l'instrument, prétendait faire des miracles auxquels beaucoup de gens ajoutaient foi. Un jour il proposa de ressusciter un mort; la foule accourue à ce spectacle nouveau vit arriver aussitôt le préfet d'Ajaccio, avec une bonne escorte. Ce magistrat fit consentir les paysans à cette convention : Si le miracle s'opérait, ils devaient rendre de grands honneurs à Franceschino; au cas contraire, ils s'engageaient à le lui livrer. Le bandit trouva prudent de se soustraire à pareille épreuve, et s'enfuit à Rome, où il est mort capucin.

des premiers aux charges de consuls et investis des principales magistratures; car la noblesse italienne a pour elle ce glorieux privilége de ne pas venir uniquement des possesseurs de fiefs (les seigneurs titrés étant rares parmi elle), mais aussi des anciens magistrats civils et des libérateurs de la patrie. Quand le peuple eut acquis de la force, il prétendit avoir sa part; dans ce but, il s'organisa en créances (*credenze*), en loges ou auberges (*alberghi*), en maîtrises (*maestranze*), afin de contre-balancer, par le nombre, l'avantage de la puissance et de l'habileté.

La haute noblesse descendait des anciens comtes, marquis et capitaines, dont la puissance traditionnelle avait été soutenue par les empereurs; habituée à commander sur ses terres, sa puissance s'était encore accrue au déclin de la juridiction des évêques. Ses membres, tout en ayant prêté serment comme citoyens, n'en avaient pas moins conservé leurs fiefs et leurs châteaux forts, d'où ils sortaient souvent pour aller remplir les magistratures. Le peuple, appliqué à l'industrie et au commerce, ne pouvait se livrer à l'exercice des armes, qui faisaient, au contraire, l'occupation et l'amusement de la noblesse; c'était donc à celle-ci qu'il fallait recourir en cas de guerre, surtout pour la cavalerie. Cette noblesse, sentant sa force, prétendait dominer, même lorsqu'elle avait déposé les armes. Appelés dans d'autres villes pour être podestats ou capitaines, les nobles contractaient l'habitude du commandement, aussi facile à prendre que difficile à quitter; dans leur commune même, ils obtenaient des honneurs, soit à cause des charges qu'ils avaient occupées, soit en vertu de leur rang de chevaliers.

Ainsi la lutte entre les nobles et les plébéiens, au lieu d'être le résultat fatal de la liberté, provenait de ce qu'au moment de la révolution l'indépendance n'avait pas été obtenue entière; de ce qu'on avait laissé subsister, à côté des communes libres, des campagnes asservies, des juridictions féodales, et partout la funeste influence des empereurs.

Dans quelques villes, les nobles avaient seuls les emplois, comme à Bergame peut-être, où l'on ne voit pas de luttes entre les plébéiens et les nobles, mais exclusivement entre les nobles eux-mêmes. Là, au contraire, où ils étaient entravés par les magistrats dans leurs volontés tyranniques, ils se retournaient du côté de la classe inférieure, toujours exclue du gouvernement et tributaire de la cité; ils la caressaient parce qu'ils la trouvaient plus docile, et parce qu'elle n'avait ni droits à leur opposer, ni ri-

chesses pour rivaliser avec eux. Ils la soutenaient donc devant les tribunaux ou dans les plaintes qu'elle élevait contre ses oppresseurs; de là deux factions, la noblesse unie aux plébéiens, et la bourgeoisie jalouse de son indépendance. Ces deux factions ne cessaient de se contrarier dans les conseils, dans les élections, dans les procès, et souvent on s'échauffait jusqu'à courir aux armes. Les nobles avaient-ils l'avantage, ils restaient maîtres des charges, libres de faire les lois à leur gré, de décréter toutes les mesures les plus favorables à leur parti; et cela aux applaudissements de la populace qui, par haine, se complaisait à voir abaisser les riches bourgeois, qu'elle appelait *cittadini grassi*. Avaient-ils le dessous, ils se retiraient dans leurs châteaux forts, attendant que la nécessité les fît rappeler, ou qu'une occasion se présentât de rentrer à force ouverte.

Cette alternative continuelle qui caractérise l'histoire d'Italie provenait de la nature des terres, dont la situation faisait la force ou la faiblesse des nobles. Ainsi l'Apennin fournissait à de petits seigneurs des positions favorables, à l'abri desquelles ils se maintenaient indépendants de Florence. Ranieri de Corneto faisait la *guerre aux grands chemins*, comme dit Dante, dans la vallée du Savio; les Cadolinghi à Fucecchio, les Aldobrandeschi à Grosseto et à Savone, les Ubertini à Soffena et à Gaville, les Guidalotti à Sommia, les comtes de Mangona dans les châteaux d'Elci, de Gavorrano, de Scarlino, de Monte-Rotondo et autres dans la Maremme étaient autant d'ennemis de la liberté des Florentins. La Garfagnana, vallée supérieure du Serchio, était partagée en une foule de petits châteaux et de maisons groupées sous un chef appelé *catanio*. La marche Trévisane, les monts Euganéens, les coteaux des Alpes offraient des forteresses naturelles, où se maintinrent les anciens barons, et où il s'en éleva de nouveaux, qui donnèrent les premiers exemples de tyrannie. Dans le Frioul, les Porcia, les Brugnera, les seigneurs de Valvasone, de Spilimbergo, de Prata restèrent puissants, de même que les Torriani en Lombardie, dans la Valsassina, les Calepio sur le lac d'Iseo, les Rusconi sur celui de Lugano.

Dans les villes qui durent au commerce leur plus grande prospérité, les marchands cherchèrent à exercer une part de souveraineté dans leur patrie, à la prospérité de laquelle ils sentaient qu'ils avaient grandement contribué. Jusque-là leur prétention était juste; mais l'irritation, résultat d'une longue lutte, et l'audace qui vient du succès les poussèrent à réclamer l'exclusion

de ceux avec lesquels, dans l'origine, ils ne demandaient qu'à partager. Florence écarta du gouvernement, de la seigneurie, comme on le disait, quiconque n'était pas agrégé à un corps de métier (1); les neuf seigneurs de Sienne et les anciens de Pistoie durent être des marchands ou appartenir à la classe moyenne. Il en fut de même à Arezzo, à tel point que l'on portait comme déshonneur, sur la liste des nobles, ceux qui avaient démérité de la commune. Modène eut un registre semblable, et fut imitée quelque temps par Bologne, Padoue, Brescia, Gênes et d'autres villes libres vers la fin du treizième siècle.

A Pise, les nobles ne pouvaient déposer contre un plébéien; ils encouraient la peine capitale en sortant de chez eux, avec ou sans armes, en cas d'émeute; et celui qui était suspect encourait une condamnation. A Lucques, non-seulement les grands et les gentilshommes (*casatici*) se trouvaient exclus du gouvernement, mais on n'admettait pas leur témoignage contre un bourgeois, tandis que celui-ci n'était pas tenu pour calomniateur quand il ne pouvait prouver les faits avancés par lui à la charge d'un patricien (2). En un mot, c'était une réaction des commerçants contre l'aristocratie, de la richesse industrielle contre la richesse territoriale.

Nous ne soulèverons pas ici la question de savoir lequel vaut le mieux d'un gouvernement démocratique ou aristocratique; le sens de ces mots est trop indéterminé, et nous n'admettons d'ailleurs qu'une distinction, celle des bons et des mauvais gouvernements. Certes si l'on interroge l'histoire, elle répondra que les aristocraties fournissent de grands exemples de fermeté, comme à Sparte, à Rome, à Venise; la classe privilégiée, ne reconnaissant de supérieur que Dieu, s'élève au-dessus de la tâche commune des hommes, et l'émulation entre égaux rend capable des plus grandes choses. Mais si, comme il arrive souvent, elle tombe dans l'oligarchie, les nobles ne puisent plus leur orgueil dans le sentiment de leur propre indépendance, mais dans leur position oppressive pour la liberté d'autrui, et ils deviennent alors de petits tyrans dans leurs châteaux, des flatteurs dans les cours, despotes et esclaves tout à la fois.

Il est facile de déverser le mépris sur les gouvernements de mar-

(1) A Zurich, à Mayence et dans d'autres villes étrangères les nobles furent obligés de même d'entrer dans les corporations bourgeoises pour être admissibles aux offices.

(2) *Statut.*, lib. III, c. 168, 169.

chands ; mais comment l'oser quand on voit Florence, capable de si longs et si magnanimes efforts, s'élever à la civilisation la plus brillante, et conserver si longtemps son indépendance?

L'exclusion des nobles, c'est-à-dire des grands propriétaires, fut, à coup sûr, une cause fréquente de désordre dans les républiques italiennes, dont les gouvernements se comportèrent avec une extrême partialité. La bourgeoisie et les riches parvenus n'étalèrent pas moins de faste et d'arrogance que les nobles, sans avoir comme eux l'illustration héréditaire, qui séduit partout la multitude. Or, le peuple, qui révérait dans le gentilhomme dépouillé de toute autorité le souvenir du magistrat ou du capitaine d'autrefois, avait peine à se résigner au joug de l'aristocratie mercantile, soit parce qu'elle est de sa nature plus intéressée et moins généreuse, soit parce qu'on s'afflige d'ordinaire de la chute des hommes qu'on avait toujours vus au premier rang, et de l'élévation de ceux qui n'ont d'autre mérite que la rapidité avec laquelle ils sont arrivés à la fortune. Ainsi, méprisés par les grandes familles, enviés par les classes inférieures, menacés au-dessus et au-dessous d'eux, les marchands durent aussi avoir recours, pour se soutenir, à des mesures arbitraires et tyranniques.

Voilà pourquoi les industriels, comme les grands propriétaires, constituaient des gouvernements tout à l'avantage de leur classe et au détriment de l'autre, sans égard pour l'intérêt général de la population, qui, en prenant de la force à son tour, élevait ses prétentions, et entretenait l'agitation générale des esprits.

Associations.

Quand l'autorité publique est faible, on sent le besoin d'accroître la force individuelle au moyen de l'association. Les droits n'étant pas garantis par la constitution, les citoyens devaient veiller avec un soin jaloux à leur défense, soit à l'aide de la force, soit par des alliances qui formaient un État dans l'État. De même qu'une famille ou une classe quelconque se tenait incessamment sous les armes pour défendre chacun de ses membres, le peuple, dirigé par une pensée semblable, s'organisa en maîtrises et en ligues.

Tel était le caractère des *créances* de citoyens, de bourgeois et d'artisans qui s'établirent à Milan. En 1198, le peuple, mécontent des nobles, institua la créance de Saint-Ambroise, dite aussi des *paratici*, c'est-à-dire des artisans; elle avait à sa tête un tribun pour la protéger, avec un traitement de cent livres de *terzuoli*,

sa bannière était blanche et noire. Les marchands et les arts libéraux en formèrent une autre, appelée la *Motta*, qui penchait pour le gouvernement d'un seul. Les nobles s'étaient réunis dans celle des *Gaillards*, et les vavasseurs, c'est-à-dire ceux qui tenaient des fiefs des nobles, en composaient une quatrième sous le patronage de l'archevêque, auquel ils prétendaient faire restituer le domaine temporel de la cité. Chacune de ces associations avait ses consuls, rendait des édits, des décrets, et exerçait des actes de juridiction souveraine. Les sociétés de gentilshommes et de Saint-Georges, dans la ville de Chieri, étaient du même genre, comme aussi celles de Saint-Eusèbe et de Saint-Étienne à Verceil, du Castel et des *Solari* à Asti (1).

Lucques, en 1203, avait la société de la Concorde des fantassins, avec des prieurs et des capitaines; les membres juraient de s'aider les uns les autres avec ou sans armes, de s'indemniser réciproquement des dommages soufferts, et malheur à qui offensait l'un d'eux; nul ne pouvait être accusé devant un autre juge, avant que les prieurs eussent examiné la cause (2). A Gênes, dès 1130, on comptait sept compagnies, puis huit, parmi lesquelles tous les citoyens se trouvaient partagés; chacune protégeait ses membres contre l'injustice et la violence, sans reculer devant la mort des adversaires, et la société prélevait sur chacune la même quantité de chevaux, de fantassins et d'argent (3). Parfois les communes confiaient à une compagnie le gouvernement ou certaine partie, soit encore une affaire, une administration ou bien l'exécution d'une condamnation; si l'une de ces associations devenait trop influente, on lui en opposait une autre pour la combattre. Guelfes et Gibelins.

Les statuts de la société de Saint-Georges, mentionnée plus

(1) Voyez Daniel, *Chr. ms. ap. Antichità Long. Mil.*, diss. XXI.
Amiani, *Mem. di Fano*, II, 46.
L. Henri van Asch yun Wijeck. *Specimen historico-juridicum de jure et modo quo in urbe Rheno-Trajectina, ante annum* MDXXVIII, *eligebantur ii quibus in regenda civitate partes erant.* Utrecht, 1839.
Cibrario a donné d'intéressants détails sur la société de Saint-Georges, dans la commune de Chieri. La société des treize familles qui bâtirent la tour de la place à Borgo San Sepolcro était peut-être de la même nature. En Romagne, on a des exemples de sociétés pareilles fondées dans le seizième siècle, telles que celles des *Pacifiques* et de la *Sainte-Union*.

(2) Les documents ont été publiés par Minutoli dans le vol. X des *Archives historiques*.

(3) Cibrario, *Hist. de la monarchie de Savoie*, vol. I, docum. 2.

haut, sont très-précieux (1). De même que la commune, elle était organisée sous quatre recteurs de la ville, ou sous un seul, étranger, avec des notaires et des intendants pour les recettes et les dépenses; les fonctions des recteurs duraient quatre mois. Elle avait un petit conseil et un grand, lequel élisait le recteur, et le chef de la compagnie pouvait obliger chaque membre à dire son avis; s'il encourait une amende pour cette liberté, elle était payée par la société. Les associés ne pouvaient proposer pour les offices de la commune que des membres de la compagnie, avec défense de parler contre ses intérêts ou le parti qu'elle avait pris. La compagnie payait en commun les impôts de chaque associé; on y entrait par succession ou nomination, et quiconque la quittait pour se faire admettre dans une autre était passible d'une amende de cinquante livres et noté d'infamie.

Les recteurs de la compagnie devaient défendre ses membres, les préserver de toute offense, fallût-il agir contrairement aux délibérations de la commune. Si l'on tendait des embûches à l'un d'eux, ils le faisaient garder; s'il était blessé ou frappé, ils demandaient réparation et une indemnité; s'ils ne l'obtenaient pas, on sonnait le tocsin, et la compagnie portait le fer et la flamme sur les biens de l'offenseur, ravages qui se continuaient les années suivantes jusqu'au moment où intervenait un arrangement; quiconque refusait de répondre à l'appel payait une amende de cinquante livres, de même que celui qui n'accourait pas au secours d'un associé engagé dans une querelle. Aucun des membres ne pouvait entretenir de relations avec l'individu qui avait offensé la compagnie; aux associés seuls il était permis de vendre les maisons et les terres.

Les dissensions de la cité furent envenimées par la distinction des partis en Guelfes et en Gibelins. Nous avons déjà montré l'origine de ces factions en Allemagne (2), d'où elles passèrent en Italie; bien qu'étrangère aux familles dont elles dérivaient, celle-ci adopta ces deux noms pour désigner les opinions rivales qui, depuis des siècles, s'agitaient dans son sein; elle combattit pour elles avec acharnement, et les conserva lorsqu'il n'en était plus question, même de nom, dans les autres pays.

« Ceux qui s'intitulaient Guelfes aimaient l'État de l'Église « et du pape, dit Villani; ceux qui s'appelaient Gibelins ai-

(1) Publiés dans les *Monum. hist. patriæ.*
(2) T. X, chap. XIX.

« maient l'Empire, et favorisaient l'empereur et ses partisans. » Chez les premiers dominait le désir de se venger de la maison de Souabe, et de voir les communes affranchies de tout lien étranger. Les Gibelins croyaient que cette prétention des villes, de conserver la liberté sans dépendre d'un pouvoir supérieur, ne pouvait amener que des discordes, dont le résultat serait d'user les forces des Italiens en les tournant contre eux-mêmes. Les uns voulaient donc l'indépendance de l'Italie et la faculté pour elle d'organiser à son gré ses différents gouvernements; les autres aspiraient à l'unité, comme au seul moyen de la rendre paisible à l'intérieur et respectée au dehors, au risque même de perdre en partie une liberté orageuse.

C'étaient donc deux partis également animés d'idées généreuses; ils avaient chacun l'apparence du bon droit, et aujourd'hui même il serait difficile de décider de quel côté se trouvaient la raison et la justice, solution plus difficile encore quand on ne sait pas se transporter à l'époque où ces partis vivaient. On peut bien, en effet, examiner s'il est bon d'envelopper de langes un enfant, mais celui qui répondait qu'un adulte peut s'en passer changerait l'état de la question. Si nous considérons les maux que les empereurs causèrent à l'Italie, et l'exécration qui a survécu jusqu'à nos jours contre Frédéric Barberousse; si nous songeons que les villes les plus généreuses, comme Milan et Florence, furent toujours les citadelles du parti guelfe, et que celle-ci resta le dernier asile de la liberté italienne, tandis que tous ceux qui voulaient s'ériger en tyrans arboraient la bannière gibeline (1), il semblerait que le triomphe des Guelfes eût été préférable, et que les villes auraient pu s'organiser en républiques, sous le protectorat du souverain pontife, qui les dirigeait de ses conseils en même temps qu'il employait contre les étrangers ses armes spirituelles (2).

(1) « En effet, le parti guelfe est la base, la forteresse solide et stable de la liberté de l'Italie; il est contraire à toutes les tyrannies, tellement que, si quelqu'un devient tyran, il doit forcément devenir gibelin, ce dont on a eu souvent l'expérience. » M. Villani. Voltaire lui-même rend justice aux Guelfes. *Essais*, ch. 52 : *Les Guelfes, ces partisans de la papauté, et encore plus de la liberté, balancèrent toujours le pouvoir des Gibelins, partisans de l'empire.* Au ch. 86, il dit encore *que l'empereur voulait régner sur l'Italie, sans bornes et sans partage.*

(2) « L'Italie entière est divisée en deux partis : l'un qui suit dans les faits du monde la sainte Église, selon la principauté qu'elle tient de Dieu et de son saint empire ici-bas; ceux-là sont nommés Guelfes, c'est-à-dire *gardé-foi;*

Les personnages fameux qui embrassèrent avec le plus d'ardeur les opinions gibelines étaient eux-mêmes ou de gens stipendiés par les empereurs, comme Pierre des Vignes, ou des jurisconsultes idolâtres de l'antiquité, ou des hommes entraînés par la passion, comme Dante, qui, banni d'une ville guelfe, se fit, pour ce motif, le champion du parti contraire. Toutefois, dans son livre *de la Monarchie*, où, sans intention servile, il aboutit à la tyrannie la plus illimitée, Dante, s'il désire que l'Italie soit gouvernée par un empereur, veut aussi que le monarque ait sa résidence dans Rome. Qui fut plus gibelin que Machiavel? et pourtant il termine son abominable livre *du Prince* par un vœu

l'autre parti suit l'Empire, qu'il soit fidèle ou non, dans les choses du monde, à la sainte Église, et on les appelle Gibelins, ce qui équivaut à *guide-guerre* (*guida belli*) ou conducteurs de batailles, se conformant à ce nom dans la réalité; car ils sont orgueilleux par-dessus tout de leur titre impérial et promoteurs de querelles et de guerres. Comme ces deux factions sont extrêmement puissantes, chacune d'elles veut avoir la suprématie; mais, cela étant impossible, l'une domine ici, l'autre là, bien que tous jouissent de la liberté et se gouvernent populairement et en communes. Mais, en descendant en Italie, les empereurs allemands ont plus habituellement favorisé les Gibelins que les Guelfes, et, par ce motif, ils ont laissé dans leurs villes des vicaires impériaux avec des troupes; ceux-ci, conservant l'autorité, sont demeurés tyrans à la mort des empereurs, dont ils étaient les vicaires; ils ont enlevé la liberté aux peuples et se sont faits seigneurs puissants, ennemis dès lors du parti fidèle à la sainte Église et de la liberté. On doit donc bien prendre garde de se soumettre sans conditions à ces empereurs. Il est ensuite à considérer que la langue latine, les usages, les manières d'agir de ceux qui parlent la langue tudesque sont, pour ainsi dire, barbares, discordants et étranges pour les Italiens, dont le langage, les lois, les mœurs, les coutumes graves et modérées, ont donné des leçons à tout l'univers, et aux Romains l'empire du monde. Voilà pourquoi les empereurs d'Allemagne, venant en Italie avec un titre suprême, et voulant régir les Italiens avec les idées et les forces de l'Allemagne, ne savent et ne peuvent y réussir. Il en résulte qu'étant reçus en paix dans les villes d'Italie, ils engendrent des troubles et des soulèvements populaires, ce en quoi ils se complaisent, afin d'être par la discorde ce qu'ils ne savent et ne peuvent être ni par vertu, ni par raison, ni par intelligence des mœurs et de la vie des peuples. Pour ces motifs puissants et réels, il faut que les villes et les peuples qui les reçoivent librement soient forcés de changer leur constitution, soit en subissant la tyrannie, soit en altérant leur système de gouvernement; ce qui bouleverse la situation pacifique et tranquille de ces mêmes villes et de ces mêmes peuples. Afin donc d'obvier à ces périls, la nécessité contraint les villes et les peuples qui veulent maintenir et conserver leurs franchises et leurs constitutions, sans se mettre en rébellion contre les empereurs allemands, de prendre leurs précautions, de traiter avec eux, de subir même leur animadversion plutôt que de les admettre dans leurs murs sans de grandes garanties. » (M. VILLANI, IV, 78.)

magnanime. D'autre part, on comprenait alors autrement qu'aujourd'hui les droits de la royauté ; car elle ne comprenait rien de plus qu'une suprématie, sans porter aucun préjudice aux libertés particulières. Les Guelfes, en rêvant la théocratie, se laissèrent plus entraîner à leur imagination : c'étaient d'honnêtes gens et des utopistes. Les Gibelins, se rappelant que les sociétés sont faites pour les hommes, se montraient moins philanthropes, mais plus pratiques. L'esprit démocratique des premiers inclinait à l'orgueil individuel et au désordre, tandis que la pensée organisatrice des autres les faisait pencher vers la force et la tyrannie. Au fond, c'était la même querelle que celle des plébéiens et des praticiens, des esclaves et des hommes libres, de la Rose rouge et de la Rose blanche, des cavaliers et des têtes-rondes, des libéraux et des absolutistes ; c'était la même lutte dans des temps et des lieux différents (1).

Il est dans la nature des factions de discréditer les intentions les plus honorables, de mettre le tort où était la raison, soit en abusant du droit, soit en l'exagérant, soit en s'en écartant. Les seigneurs, qui aspiraient à recouvrer leurs droits perdus, ne voyaient d'autre moyen que de s'appuyer sur l'empereur et de soutenir ses prétentions ; en outre, ils aimaient mieux dépendre de lui que des bourgeois, vilains parvenus, ou de quelques moines, dont parfois ils subissaient la direction. Ils se déclaraient donc gibelins, excitaient l'empereur à descendre en Italie, et on les vit même, par opposition au pape, favoriser les hérétiques.

Les papes avaient une grande influence sur la basse Italie, à cause de leur suzeraineté sur les Deux-Siciles ; ils en avaient aussi dans les contrées supérieures, où la maison de Souabe s'était fait beaucoup d'ennemis ; enfin ils en exerçaient partout au moyen du clergé et surtout des moines, qui étaient les guides de l'opinion, si puissante dans les gouvernements populaires, où l'imagination et le sentiment décident des affaires les plus importantes. L'empereur n'avait d'action sur les républiques que par la force des armes, car rien n'est moins facile que de gagner une population entière, toujours jalouse de quiconque possède l'autorité ; le pontife, au contraire, avait pour lui tous les moyens de persuasion. Mais, comme lui-même il était sou-

(1) Voy. le traité de Barthole sur les Guelfes et les Gibelins. Une histoire de ces deux factions offrirait la meilleure explication des vicissitudes italiennes.

verain, qu'il avait des soldats à sa disposition, et que souvent, comme prince, il s'abandonnait à ses passions particulières, les Guelfes épousaient parfois une cause, non parce qu'elle était juste et favorable à la liberté, mais parce que le pontife l'avait adoptée.

Les Gibelins l'ont emporté ; l'Italie ne le sait que trop.

Il ne faut pas croire cependant que ce fussent de simples noms de parti ; car chacun d'eux avait son organisation et ses chefs élus, sa commune en un mot. On appartenait en naissant à l'une ou à l'autre faction, et en changer paraissait une désertion. Les traités se faisaient au nom de la république et de la faction prédominante (1). A Florence, les biens confisqués sur les Gibelins servirent à former un fonds particulier destiné à soutenir le parti contraire ; une magistrature spéciale fut chargée d'administrer les intérêts guelfes (*la massa*). A cet effet, on élisait, tous les deux mois, trois chefs, avec un conseil secret de quatorze membres et un grand conseil de soixante-trois prieurs, un trésorier et un accusateur des Gibelins ; cette organisation régulière et permanente d'une faction armée et riche dura presque autant que la république.

Ces noms de Guelfes et de Gibelins devinrent plus tard des désignations vaines et sans objet ; alors les villes comme les individus changèrent de bannière d'une saison à l'autre, et s'en firent des prétextes de haines et de guerres privées, se déchirant réciproquement jusqu'au moment où les Italiens eurent à subir le suprême châtiment réservé aux insensés, la servitude commune (2).

(1) On lit dans les *Memoires et documents pour servir à l'histoire de Lucques*, t. III, p. 47, une convention ainsi conçue : *Orlandinus notarius, filius domini Lanfranchi, et Chele filius Lamberti, syndici et procuratores hominum partis guelfæ, eorum terræ.... volentes se et alios eorum partis ab erroris tramite revocare, et Lucanam civitatem recognoscere tanquam eorum matrem, et ad hoc ut tota provincia vallis Neubulæ* (val de Nievole) *bonum statum sortiatur, promiserunt et convenerunt.... quod ipsi et alii eorum partis guelfæ de dictis communitatibus perpetuo erunt in devotione Lucani communis*, etc.

(2) *Non s'attien fede nè a comun nè a parte,*
Chè Guelfo e Ghibellino
Veggio andar pellegrino,
E dal principe suo esser deserto.
Misera Italia ! tu l'hai bene esperto
Che in te non è Latino
Che non strugga il vicino,
Quando per forza e quando per mal arte.

Ainsi dans nombre de villes vivaient, à côté l'un de l'autre, deux partis, nés le plus souvent des rivalités ambitieuses de deux familles principales, qui se rangeaient sous une bannière sans autre motif que de voir leurs adversaires sous la bannière opposée (1). Ils voulaient se distinguer jusque dans les plus

Foi ne se garde à parti ni commune :
Je vois et Guelfe et Gibelin
Errer battu par la fortune,
Délaissé par son souverain.
Tu l'as bien éprouvé, malheureuse Italie,
Qu'il n'en est pas un dans ton sein
Qui ne mette à mal son voisin
Ou par force ou par perfidie.
(GRAZIOLO, chancelier de Bologne en 1200.)

Ed ora in te non stanno senza guerra
Li vivi tuoi, e l'un l'altro si rode
Di quei che un muro ed una fossa serra.
Cerca, misera, intorno dalle prode
Le tue marine, e poi ti guarda in seno
Se alcuna parte in te di pace gode.

Et tes vivants entre eux, dans un transport fatal,
Ne peuvent demeurer sans haine ni sans guerre;
Ceux qu'un même fossé, qu'un même mur enserre
Vont se rongeant l'un l'autre et se mettant à mal.
Regarde, malheureuse, autour de tes rivages,
Regarde dans ton sein, et dis en quels parages
Tes fils vivent en paix.
(DANTE, *Purg.*, ch. VI.)

(1) Nous donnons ici le tableau des noms sous lesquels les factions étaient désignées dans les différentes villes, bien qu'elles ne suivissent pas constamment le même parti.

Villes.	*Guelfes.*	*Gibelins.*
Milan	Torriani	Visconti.
Florence	Neri	Bianchi.
Arezzo	Verdi	Secchi.
Gênes	Rampini	Mascherati.
Ibid	Grimaldi e Fieschi	Doria e Spinola.
Come	Vitani	Rusca.
Pistoie	Cancellieri	Panciatichi.
Modène	Aigoni	Grasolfi.
Bologne	Scacchesi (Geremei)	Maltraversi (Lambertazzi).
Vérone	San Bonifacio	Tegio.
Plaisance	Cattanei	Landi.
Pise	Pergolini (Visconti)	Raspanti (Conti).
Rome	Orsini	Savelli.
Sienne	Tolomei	Salimbeni.
Orvieto	Malcorini	Beffati.
Asti	Solari	Rotari.

petits détails. Si les uns portaient un bonnet d'une manière, les autres en adoptaient un différent. Les édifices des Guelfes n'offraient que deux fenêtres, et ceux des Gibelins en avaient trois; les créneaux des premiers étaient carrés (1), ceux des seconds en damier; enfin la cocarde, la fleur adoptée (2), l'arrangement des cheveux, la manière de saluer, tout, jusqu'à la façon de couper le pain et de plier la serviette, servait à distinguer le Guelfe du Gibelin.

Forts, exaltés par l'orgueil et l'envie, passions fiévreuses du Midi, ils repoussaient l'avis le plus sage dès qu'il était proposé par le parti contraire. On voyait sans cesse des conspirations secrètes, des familles désunies, parce que le père et les enfants ou les frères suivaient des bannières différentes; puis, à la plus légère occasion, on en venait aux dernières extrémités comme entre ennemis acharnés. Le parti plébéien se soulevait-il en tumulte, il sonnait le tocsin; on barricadait les rues pour intercepter le passage aux chevaux, cette force principale de la noblesse, et l'on attaquait les palais fortifiés, dont on escaladait les tours. Les gentilshommes, chassés de position en position, ne parvenaient qu'avec effort à s'ouvrir un passage; les vainqueurs couraient au temple du Dieu de paix entonner des hymnes de triomphe, pour célébrer une victoire remportée sur des frères. Mais à peine se trouvent-ils en rase campagne, où leur cavalerie peut se mouvoir librement, les nobles triomphent de leurs rivaux; ils ont recours aux seigneurs des châteaux voisins ou aux autres villes de leur faction, ou bien ils entraînent les cités rivales à déclarer la guerre; ils assiégent alors leur patrie, la désolent par la famine, et la contraignent à les recevoir de nouveau. Parfois on les voit rentrer à la suite d'un traité, et s'engager par serment à conserver la paix durant de longues années (3);

A Rome, les deux frères Stefano et Sciarra Colonna étaient les chefs, l'un des Guelfes, l'autre des Gibelins. Dans d'autres villes aussi, on voyait souvent de grandes et de petites familles passer de l'un à l'autre parti.

(1) Comme dans toute l'enceinte de Florence, à l'exception d'un seul palais.

(2) A Milan, la couleur des Guelfes était le blanc, celle des Gibelins le rouge. Dans la Valteline, les Guelfes portaient des plumes blanches sur la tempe droite et une fleur sur l'oreille du même coté, les Gibelins des plumes rouges et une fleur du côté gauche.

(3) En 1282, les Milanais en conclurent une pour cent années, qui ne dura pas peut-être un mois.

d'autres fois ils démolissent les maisons de leurs ennemis, dont les débris restent sur le sol, déplorable trophée des inimitiés fraternelles. Les bourgeois reprennent-ils le dessus, ils en font autant, et ces échauffourées journalières se renouvellent à l'infini (1). Cent mille exilés, en une seule fois, quittèrent Crémone dans l'année 1266; trois cents familles, composées de douze mille personnes, sortirent de Bologne en 1274. Lorsque Castruccio, en 1323, assiégeait Florence, quatre mille Florentins, faible débris des citoyens expulsés vingt ans auparavant, vinrent offrir leur service contre ce chef de bandes pour obtenir leur pardon (2).

Les changements dans la constitution se faisaient non en vue du bien commun, mais pour donner plus de force au parti triomphant et lui assurer la supériorité. Jamais il n'y eut de sécurité véritable; car il restait toujours un parti mécontent, et c'était pour les artisans de troubles un instrument énergique de révolutions. La faction victorieuse, dirigeant à son gré les conseils de la commune, l'entrainait à déclarer la guerre à ses voisins, d'autant plus que les motifs ne manquent jamais quand la paix n'est pas à l'intérieur. Toute l'Italie offrait donc le spectacle d'une bataille continuelle de ville à ville, et quelquefois pour des motifs aussi frivoles que ceux de nos duels d'aujourd'hui. Chaque ville portait un sobriquet injurieux, que lui avait assigné sa rivale: cause incessante de querelles, qui ne finissaient pas sans effusion de sang (3).

(1) Presque chaque jour, ou un sur deux, les citoyens se livraient combats dans plusieurs parties de la ville, voisins contre voisins, selon les partis. Ils avaient des tours munies d'armes, dont on comptait un grand nombre dans la ville, et hautes de cent à cent vingt coudées. Sur la plate-forme, ils établissaient des arbalètes et des mangoneaux pour tirer de l'un à l'autre, et les rues étaient barricadées en plusieurs endroits. Cette fureur de guerroyer entre citoyens devint tellement habituelle, qu'ils se battaient un jour, et le lendemain buvaient et mangeaient ensemble, s'entretenant des prouesses par lesquelles chacun d'eux s'était signalé dans ces batailles. » (G. Villani, V, 9.)

In diebus meis vidi plusquam quinquies expulsos stare milites de Papia, quia populus fortior illis erat, G. Vent, *Chron. Astense,* c. 8, in *Rer. Ital. Scr. XI.*

(2) *Chr. Astense,* ch. 17. — Savioli, *Ann. Bolog., ad ann.* — Jean Villani, IX, 213.

(3) On disait des Siennois que c'était le peuple le plus orgueilleux et le plus vindicatif de la Toscane; on accusait les Romagnols d'être de mauvaise foi; les Génois, d'être très-changeants et impatients; les Milanais, d'être gloutons, etc. En 1152, saint Bernard écrivait ce qui suit : *Quid tam notum sæculis quam*

Un cardinal romain invite l'ambassadeur de Florence, et, l'entendant faire l'éloge d'un petit chien fort joli, il promet de lui en faire don; survient l'ambassadeur de Pise, qui se montre à son tour enchanté de la gentillesse de l'animal, et reçoit la même promesse. De là, discorde entre les deux États et guerre acharnée. Un seau enlevé par les Bolonais à ceux de Modène devint l'occasion d'une guerre chantée par Tassoni. Le vol d'un cadenas fit éclater entre Anghiari et Borgo San Sepolcro une lutte qui rougit de sang les flots du Tibre. Les habitants de Chiusi combattirent ceux de Pérouse pour recouvrer l'anneau nuptial de la sainte Vierge, qu'un moine avait volé, et que Pérouse conserve encore précieusement.

Les chroniques sont pleines de ces rivalités bruyantes, à la suite desquelles on faisait étalage de honteux trophées remportés sur des voisins. A Gênes, les chaînes arrachées au port des Pisans sont encore suspendues dans diverses parties de la ville; on avait placé sur le palais de la Banque un griffon tenant dans ses serres un aigle et un renard, qui étaient les emblèmes de Frédéric Ier et de Pise, avec cette légende : *Griphus ut has angit, sic hostes Genua frangit.* A Rome, on avait attaché à l'arc de triomphe de Gallien la clef de la porte Salciccia de Viterbe, qui s'était révoltée contre le sénat. Les habitants de Lodi (dit-on) frappèrent une médaille pour éterniser un affront fait par eux aux Milanais vaincus. Les Milanais eux-mêmes faisaient jurer au podestat de ne jamais laisser reconstruire Castel-Seprio, qu'ils avaient détruit; Sienne imposait la même obligation pour celui de Menzano, et Novare pour celui de Biandrate.

Traités de paix.

Les différends survenus entre les villes étaient parfois soumis au jugement de cités amies ou d'arbitres désignés; on déférait également aux consuls de justice ou bien à des personnes renommées pour leur savoir et leur probité, les conflits qui s'élevaient entre les villes souveraines et leurs vassaux ou communes. Puis, lorsque les haines étaient de plus en plus envenimées, et que tous les moyens se trouvaient épuisés, la religion intervenait, ce remède universel dans toutes les calamités du temps.

protervia et fastus Romanorum? gens insueta paci, tumultui assueta; gens immitis et intractabilis usque adhuc, subdi nescia, nisi quum non valet resistere. De Consideratione, IV, 2. Il faut lire Dante surtout, si l'on veut connaître tous les reproches injurieux que se renvoyaient les Italiens.

Au milieu des guerres privées, à travers les rangs des combattants, elle envoyait sa milice désarmée, pour enjoindre, au nom du Seigneur, de mettre un terme aux discordes fraternelles. Nous l'avons déjà vue proclamer la trêve de Dieu; plus tard, vers le milieu du treizième siècle, parurent de nombreuses troupes de pénitents (*battuti*), composées d'hommes, de femmes, d'enfants, qui, suivant un crucifix, en longues files désordonnées, chantaient le *Stabat Mater* en se flagellant jusqu'au sang, et s'en allaient de ville en ville pour recommander la pénitence et amener les ennemis à faire la paix.

Cette dévotion bruyante, que n'avaient imposée ni les prédicateurs ni le souverain pontife, et qui s'était répandue rapidement d'un bout à l'autre de l'Europe sans que l'on sût par qui ni pourquoi, faisait pénétrer dans les esprits la pensée d'un grand désastre prêt à fondre sur la terre, en expiation de ses péchés. Les danses et les chansons d'amour cessaient, pour faire place à des pèlerinages et à des cantiques pieux; les usuriers et les voleurs restituaient le bien mal acquis; les pécheurs endurcis se confessaient, et rentraient dans le droit chemin. Les haines les plus violentes s'éteignaient comme un incendie sous un monceau de terre.

Florence a conservé, dans ce genre, la Compagnie de la Miséricorde, que l'on voit accourir, dans tous les cas de rixe ou de danger, pour empêcher le mal ou y porter remède; Rome de même a ses porte-sacs (*sacconi*), qui, le capuce rabattu sur la face, lorsqu'un furieux se répand en blasphèmes ou est près d'en venir aux coups, se jettent au-devant de lui sans faire autre chose que de tendre vers lui leurs mains jointes; cette supplication muette suffit souvent pour arrêter le blasphème sur les lèvres et le couteau dans la main prête à frapper.

Les deux ordres nouveaux des Dominicains et des Franciscains s'employèrent particulièrement à calmer les haines, à s'interposer dans les querelles journalières, à prêcher la concorde et à porter des paroles de paix de seigneur à seigneur et de ville à ville. Des cœurs orgueilleux, que ni la force des lois ni l'autorité des magistrats n'auraient fait fléchir s'ouvraient à la piété, les dagues rentraient dans le fourreau, les larmes coulaient, et l'on se jetait dans les bras de son ennemi.

Saint François d'Assise décida un grand nombre de réconciliations; il en fut de même de saint Antoine de Padoue, son disciple. A leur exemple, Ugolin, cardinal d'Ostie, réconcilia

Gênes avec Pise; d'autres religieux, Milan avec Plaisance, Tortone avec Alexandrie. Peu après, l'évêque de Reggio rétablissait l'harmonie entre les Bolonais et les Modénais. A Vérone, le cardinal Giacomo, évêque de Préneste, amenait un rapprochement entre les Montaigus et les Capulets. Le moine Ghérard, de Modène, en faisait autant dans sa patrie, le bienheureux Jourdain de Forzate chez les habitants de Vicence, le moine Léon de Perego chez les Milanais.

En 1279, frère Latino, de l'ordre des Prêcheurs, réconcilia, dans Bologne, les Lambertazzi avec les Geremei; dans Faenza, les Acarisi avec les Manfredi; dans Ravenne, les Polenta avec les Traversari. Frère Barthélemy de Vicence institua, pour maintenir la tranquillité dans les villes d'Italie, l'ordre militaire de Sainte-Marie-Glorieuse. En 1266, le tailleur Jacques Barisello arbore à Parme le signe de la rédemption, et forme la compagnie de la Croix, composée de cinq cents membres; puis il va de maison en maison, réconcilie Guelfes et Gibelins, et fait jurer fidélité au pontife. Cette compagnie eut un tel succès qu'elle obtint des officiers propres, avec autorité de juger et d'intervenir dans les affaires de la commune, sur lesquelles, pendant un demi-siècle, elle exerça la plus haute influence (1).

Les nobles et les bourgeois de Milan, dans une de leurs fréquentes querelles, s'en remirent à l'arbitrage de quatre religieux, et acceptèrent leur décision; puis, un nouveau différend ayant éclaté, les parties contendantes se réunirent à Parabiago, où deux moines dictèrent les conditions d'un arrangement amiable. Plus tard, le bienheureux Amédée, chevalier portugais, vint prêcher à Milan, où il fit construire Sainte-Marie de la Paix avec le produit des aumônes qu'il recueillit.

Plusieurs inimitiés privées et publiques furent apaisées dans la Valteline et dans le canton de Côme par le frère Venturino de Bergame, qui détermina dix mille Lombards à faire le pèlerinage de Rome en criant paix et miséricorde, et en subsistant d'aumônes. La Lombardie ne fut pas moins redevable aux bons offices du frère Bernardin de Sienne, de même qu'au moine Sylvestre, son compatriote.

Le cardinal Nicolas de Prato pacifia Florence, déchirée par les Blancs et les Noirs (2). « Le 26 avril 1304, le peuple étant

(1) Affo, *Hist. de Parme*, t. III, p. 274-93.

(2) Le pape Grégoire X adressait en 1273 ces belles paroles aux Florentins,

« réuni sur la place de Sainte-Marie Nouvelle, en présence des « seigneurs, il se fit un grand nombre de pacifications; on se « baisa sur la bouche en signe de réconciliation, des contrats en « furent dressés, et l'on stipula des peines contre ceux qui y « contreviendraient. Les Gherardini et les Almieri se promirent « la paix, des branches d'olivier à la main. » Tel était le bonheur que chacun éprouvait en ce moment qu'une grande pluie étant survenue dans la journée, personne ne s'en alla; on ne paraissait pas la sentir. Il y eut partout des feux de joie, les cloches des églises sonnèrent, et la joie était universelle (1).

Mais aucun pacifique triomphe ne fut plus éclatant que celui du frère Jean de Schio, de l'ordre des Prédicateurs. Envoyé par le pape Grégoire pour calmer la fureur des petits tyrans qui mettaient à feu et à sang la marche de Trévise, il opéra partout des réconciliations qui tenaient du prodige; les populations, le considérant comme un saint, allaient au-devant de lui, les bannières déployées, avec le carroccio; à sa voix, les bannis étaient rappelés et les prisonniers délivrés. Enfin il ordonna que tous se trouvassent à un jour fixé dans la plaine de Paquara, à trois milles de Vérone. De toutes parts la foule accourut, chantant les louanges du Seigneur; quinze évêques, tous les barons du voisinage, les comtes de Saint-Boniface, les seigneurs de Camino, les Camposampiero, le terrible Salinguerra de Ferrare, Ezzelin et Albéric de Romano, plus redoutables encore, vinrent entendre le frère prêcher la paix et la charité. Le moine, étant monté en chaire, prit pour texte : *Je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix,* et il parla avec une éloquence que l'art chercherait vainement à atteindre. A ses paroles, que bien peu pouvaient entendre, mais que tous sentaient à la fois, vous auriez vu tous ces furieux se frapper la poitrine en signe de pénitence, puis se jeter dans les bras les uns des autres, enfin se demander pardon, en se promettant une amitié durable. Et quand le religieux s'écria :

pour les exhorter à rappeler les exilés gibelins : *Gibellinus est, at christianus, at civis, at proximus. Ergo hæc tot et tam valida conjunctionis nomina Gibellino succumbent? Et id unum atque inane nomen, quod quid significet nemo intelligit, plus valebit ad odium quam ista omnia tam clara et tam solide expressa ad charitatem? Sed quoniam hæc vestra partium studia pro romanis pontificibus contra eorum inimicos suscepisse asseveratis, ego, romanus pontifex, hos vestros cives, et si hactenus offenderint, redeuntes tamen ad gremium recepi, ac remissis injuriis pro filiis habeo.*

(1) Dino Compagni.

Béni celui qui maintiendra cette paix; maudit celui qui rouvrira son cœur à la haine! cent mille voix lui répondirent en répétant ces paroles (1).

Mais les deux factions continuaient à se disputer l'autorité souveraine, et chacune l'ambitionnait avec ardeur, persuadée que celle qui ne l'obtiendrait pas devrait subir la dernière oppression. Les réconciliations étaient donc fort difficiles; déterminés par des motifs généraux de religion et de charité, ces accords laissaient assoupi sous la cendre le feu de la discorde, qui éclatait de nouveau dès que l'enthousiasme s'était calmé. Parfois, au moment même où l'on se jurait la paix, un regard orgueilleux, un mot piquant, un geste mal interprété, faisaient de nouveau mettre l'épée à la main.

A quoi servirait de suivre toutes ces guerres sans gloire, toutes ces paix sans repos, diverses dans leurs accidents, mais uniformes dans leurs causes, et qui finissent par paraître monotones, comme les tempêtes que l'on contemple longtemps?

Les inimitiés renaissantes affaiblissaient le sentiment moral des devoirs de nation à nation, d'homme à homme. Les jalousies et les conflits empêchaient qu'il ne se formât un esprit public et une opinion capable de préparer un glorieux avenir. La patrie restait privée du concours de ses plus nobles enfants, repoussés de son sein, soit comme Guelfes, soit comme Gibelins. On ne

(1) Quelque chose de semblable arriva le 7 juillet 1792 dans l'assemblée législative; car les mêmes scènes se reproduisent dans les grands mouvements populaires. Au plus fort de la lutte des Girondins et des Jacobins, lorsqu'ils se renvoyaient les uns aux autres le reproche de trahir la patrie, Lamourette, évêque constitutionnel de Lyon, se lève, et représente que l'unique cause des maux publics était la division qui existait entre les représentants de la nation. « Oh! celui qui réussirait à vous réunir, s'écriait-il, celui-là serait le véritable « vainqueur de l'Autriche et de Coblentz. On dit tous les jours que votre « réunion est impossible, au point où sont les choses.... Ah! j'en frémis! « Mais c'est là une injure. Il n'y a d'irréconciliables que le crime et la vertu. « Les gens de bien disputent vivement, parce qu'ils ont la conviction sincère « de leurs opinions, mais ils ne sauraient se haïr. Messieurs, le salut public « est dans vos mains, que tardez-vous de l'opérer? Jurons de n'avoir qu'un « seul esprit, qu'un seul sentiment; jurons-nous fraternité éternelle! Que « l'ennemi sache que ce que nous voulons nous le voulons tous, et la patrie « est sauvée! »

Ces paroles furent accueillies par des applaudissements universels. Les ennemis les plus acharnés se jetèrent dans les bras les uns des autres. Plus de droite ni de gauche, plus de montagne ni de plaine.... Un mois après, c'était le 10 août!

songeait pas à établir un gouvernement sage, mais à faire triompher un parti; on employait des moyens qui ruinaient la liberté, et l'on méconnaissait la justice, pour ne prendre conseil que de la haine ou de l'affection.

Il n'y a pas de moment plus dangereux pour les libertés publiques que celui d'une victoire. Enivrés par le succès, les peuples n'aperçoivent plus de périls, et n'imposent pas de limites à ceux qui leur ont procuré le triomphe; ils croient même utile à leurs intérêts de les rendre plus forts, afin qu'ils puissent empêcher la faction adverse de se relever; mais les forces qu'on leur donne dans ce but tournent facilement à l'asservissement de la patrie.

A Côme, les Rusca étant restés vainqueurs en 1283, les trois podestats de la commune, du peuple et du parti dominant furent autorisés à établir, conjointement avec un conseil de prud'hommes choisis par eux, la constitution qu'ils jugeraient la plus avantageuse pour le parti des Rusca et pour la commune de Côme. Les Vitani l'ayant emporté à leur tour, en 1296, leur podestat décréta qu'il serait créé, chaque mois, deux podestats de cette faction, pour maintenir sa prédominance et l'abaissement des Rusca; on dut abattre leurs insignes, casser les ventes et les donations faites par eux, dépouiller leurs vassaux et leurs clients de tous les droits qu'ils avaient acquis depuis dix-huit ans, annuler les serments à eux prêtés, et démolir leurs tours et leurs habitations.

Voilà comment, au milieu de ces troubles intérieurs, le peuple n'hésitait pas à se dépouiller des droits souverains, pour les confier soit à une assemblée, soit à un magistrat. Ainsi Milan, en 1301, conférait le pouvoir (*balia*) de faire les lois au capitaine du peuple, au juge de la créance (*credenza*) de Saint-Ambroise et au prieur des anciens du peuple : mandats temporaires, il est vrai, mais qui affaiblissaient le sentiment de la liberté.

Chez les peuples libres, on ne gouverne qu'au moyen des factions, ou plutôt le gouvernement n'est lui-même qu'une faction d'autant plus forte et plus persévérante qu'il existe dans la nation des partis plus permanents et plus compactes; mais des partis de cette nature ne se forment et ne se maintiennent aisément que là où il existe entre les intérêts des citoyens des dissemblances et des oppositions si évidentes et si durables que les esprits se trouvent d'eux-mêmes amenés et arrêtés à des opinions opposées. Il est difficile, au contraire, de rallier beaucoup de personnes à la même idée politique dans les pays où les citoyens sont à peu près égaux; car alors des besoins éphémères, des ca-

prices, des intérêts frivoles, particuliers, créent et détruisent à chaque instant des factions dont la mobilité dégoûte de l'indépendance, et met la liberté en péril, non parce que ces partis existent, mais parce qu'aucun d'eux n'est en état de gouverner.

Les factions ne causent pas non plus un grand mal quand elles ont leur origine au sein même de la constitution ; car alors leur but se confond avec l'espoir d'un bon gouvernement. Bien plus, c'est à elles que les nations régies par une constitution libérale sont redevables de leur prospérité ; en effet, que leur tendance soit aristocratique ou démocratique, ces factions se proposent toujours pour but le bien du pays. Mais, quand il s'y mêle, ainsi qu'en Italie, un levain étranger, l'intérêt de la faction est considéré comme supérieur à l'intérêt national, et tout est sacrifié pour assurer celui-là. La Toscane et Venise furent l'une démocratique, l'autre aristocratique, et toutes deux se soutinrent longtemps. En Lombardie, Guelfes et Gibelins portaient leurs regards hors des limites de la patrie, et les uns et les autres la sacrifièrent à leurs rivalités (1).

Gardons-nous toutefois de juger ces luttes avec les idées d'un

(1) « Les villes qui s'administrent sous le nom de république, celles surtout qui ne sont pas bien organisées, changent souvent leur gouvernement et leurs institutions, non moyennant la liberté, comme beaucoup le croient, mais moyennant la servitude et la licence ; car le nom seul de la liberté est invoqué par les artisans de la licence, qui sont les bourgeois, et par les artisans de la servitude, qui sont les nobles, chacun désirant ne se trouver soumis ni aux lois ni aux hommes. Lorsqu'il advient (il est vrai, chose trop rare) qu'un heureux hasard fait surgir dans une ville un citoyen sage, probe et puissant, qui remet les lois en ordre, de manière à calmer ces humeurs inquiètes des bourgeois et des nobles, ou à les refréner en les empêchant de mal faire, c'est alors que cette cité peut s'appeler libre, et que cet état de choses peut être considéré comme solide et durable : fondé, en effet, sur de bonnes lois et de bonnes institutions, cet état de choses n'a pas besoin nécessairement, comme ailleurs, de l'habileté d'un homme pour se maintenir. Quelques républiques anciennes, dont l'existence a été longue, furent dotées des lois et d'institutions de ce genre ; ces lois et ces institutions ont manqué et manquent à toutes les républiques qui ont fait et font souvent passer leur gouvernement de la tyrannie à la licence, et de celle-ci à celle-là, parce que dans ces deux états, en raison des ennemis nombreux que compte chacun d'eux, il n'y a et ne peut y avoir aucune stabilité. En effet, l'un ne plaît pas aux hommes de bien, l'autre déplaît aux gens sages ; dans l'un on peut faire aisément le mal, dans l'autre on ne peut faire le bien qu'avec difficulté ; dans l'un les hommes arrogants ont trop d'autorité, et les sots dans l'autre. Il est nécessaire, de plus, que l'un et l'autre soient maintenus par l'habileté et la fortune d'un homme que la mort peut enlever, ou que des travaux excessifs peuvent rendre inutile. » (MACHIAVEL, *Storie*, lib. IV.)

temps pour qui le repos est le premier élément de félicité, et de nous abandonner aux doléances de ceux qui ne savent y voir que des richesses dilapidées et des frères massacrés par des frères. Les philosophes du siècle passé encensaient une reine qui dépensa quatre cent cinquante millions à soudoyer des amants. La déplorable alliance de la France et de l'Autriche, en 1756, fut décidée par une plaisanterie de Frédéric de Prusse sur le style du cardinal de Bernis, et entraîna une guerre qui dura sept ans sans autre résultat que d'avoir fait périr près d'un million d'hommes. Louis XIV faisait bâtir le château de Trianon : une fenêtre lui paraissant plus petite que les autres, il la fait remarquer à Louvois, surintendant des bâtiments ; le ministre affirme qu'il n'en est rien, le roi soutient son dire, tous deux s'obstinent ; enfin ils en viennent à ce qu'ils auraient dû faire d'abord, et mesurent la fenêtre. Il se trouve que le roi avait raison ; mais Louvois suscite la guerre avec l'Empire, et met la France au bord du précipice pour ôter au roi le temps de songer à la fenêtre.

Les guerres dynastiques des temps modernes (1) nous fourniraient trop d'exemples à opposer aux individus qui tournent en dérision celles des républiques d'Italie ; il périt à coup sûr, en peu de mois, dans la seule campagne de Moscou, plus d'hommes que dans toutes les batailles des communes italiennes.

Ces guerres causaient de longues souffrances, personne ne le méconnaît ; mais elles étaient inévitables dans le système des petits corps d'État et avec tant d'éléments étrangers, qu'il fallait ou assimiler ou détruire. Du reste, elles étaient non pas le résultat de la liberté, comme on se plaît à le dire, mais des efforts faits pour la conquérir, et la conséquence de la haine non de ville à ville, mais de Guelfes à Gibelins, de républicains à impérialistes.

(1) Un des motifs pour lesquels Charles X de Suède déclara la guerre à la Pologne en 1655 fut que Jean-Casimir lui avait écrit *roi de Suède* avec deux *etc.* seulement, au lieu de trois. Coxe dit, dans la *Vie de Maximilien I* : « Le mariage de Maximilien d'Autriche avec l'héritière de Bourgogne occasionna entre ces deux puissances une haine *qui fit verser durant des siècles des torrents de sang.* » M. Hennet, premier commis des finances, remarque que les dépenses *approuvées* par le ministère de la guerre en France, de 1802 à 1813, montaient à..... 4,733,000,000 f.
Si l'on ajoute, pour les campagnes de 1813 et 1814, au moins 267,000,000
la France seule aurait dépensé..... 5,000,000,000
Les contributions de guerre dans les pays conquis s'étant élevées à pareille somme au moins, il en résulterait que les guerres napoléoniennes auraient coûté..... 10,000,000,000

La résolution de se réunir tous dans un but d'intérêt public, de se concentrer dans une pensée générale, de subordonner ses inclinations personnelles à un avantage commun bien entendu, pour suivre des entreprises dont le succès doit être profitable à ceux-là même qui y mettent obstacle; en un mot, le patriotisme, tel que nous l'entendons, pouvait-il s'attendre de gens fraichement émancipés, de passions non encore domptées? Quelque dangereuses que soient les opinions, c'est toujours chose virile que d'en avoir; la prétention d'être utile à son pays mérite l'estime, même quand elle est erronée, comme aussi le courage d'adopter une cause et de la proclamer la tête haute. Au milieu de ces débats intérieurs, l'existence individue le se développait, et cela est si vrai qu'avec eux cessa soudain toute activité en Italie. Les inimitiés résultaient bien moins de passions haineuses que d'une intelligence active, qui porte à connaître le mieux et laisse le regret de ne pas le posséder; car c'est le défaut d'équilibre entre les besoins et les moyens d'y satisfaire, qui fait que l'homme travaille et lutte, ce qui le met inévitablement aux prises avec ses voisins. Il est d'autres époques où l'unanimité nationale n'est que le calme produit par l'oppression commune; mais autrefois tout homme pensait et agissait par lui-même; il s'ingéniait librement pour atteindre le but qu'il apercevait devant lui. Cette agitation même, une existence occupée des intérêts publics, un drame continuel, les passions en lutte, les questions de droit et d'honneur plus que d'intérêts matériels, une aspiration ardente vers un résultat toujours divers et toujours important, les souffrances éprouvées pour une noble cause, les triomphes de la patrie ou de la faction, c'étaient là autant de jouissances. Rien ne paraît plus doux à l'homme que de contribuer au bonheur et à la gloire de son pays, de n'obéir qu'aux lois sanctionnées par lui-même, de ne supporter d'autres charges que celles qu'il a acceptées, de ne reconnaître que les autorités élues par lui, de sortir, en un mot, du cercle étroit de la vie individuelle et domestique, pour vivre et sentir en commun, pour donner et recevoir ainsi l'impulsion vers des actions généreuses. En effet, sous l'influence des passions politiques, l'âme peut se dépraver, mais non s'avilir; elles donnent à l'homme le sentiment de sa propre dignité, si importante et cependant si facile à oublier dans les ignobles calculs du courtisan, du satellite et du publicain.

Quand l'histoire nous expose ces querelles et ces combats incessants, on est porté à croire que le pays était livré à des

massacres continuels, sans tenir compte des nombreux intervalles de paix. On ne veut pas se rappeler que ces guerres ne duraient que quelques jours, un seul quelquefois; que les batailles étaient peu meurtrières, au point d'exciter les railleries des politiques inhumains du seizième siècle, qui prisaient bien autrement celles où les étrangers intervenaient (1). On ne connaissait alors ni quartiers ni garnisons. Au son de la cloche de ville, tout homme prenait les armes, courait se ranger sous la bannière de sa paroisse, et marchait au combat. Vainqueur, il revenait le soir même ou le lendemain dans sa patrie, étalant les trophées enlevés au vaincu; blessé, il trouvait des soins et des secours dans sa propre maison. Peut-être n'existe-t-il aucun tableau plus fidèle de ces batailles que celui qui nous est offert dans le poëme héroï-comique de Tassoni, que nous avons cité plus haut (2).

C'est à tort aussi que nous ne voyons dans ces guerres que des dissensions fraternelles. Des étrangers avaient envahi le pays, dépossédé les indigènes, qui se trouvaient réduits à l'état de serfs ou de p[illegible] et privés de droits; sous le nom de feudataires ou de nob[illegible] vainqueurs s'étaient emparés de tous les priviléges, de la domination et des propriétés, se déclarant eux-mêmes la nation. Nous qui ne voyons plus dans une origine roturière ou patricienne qu'une distinction, dont toute la valeur réside dans l'opinion du vulgaire, nous pouvons prendre en pitié ces combats entre les deux classes; mais alors il s'agissait de la prédominance des étrangers ou des nationaux. Nos pères voulaient savoir s'ils devaient languir toujours sur la glèbe arrosée de leurs sueurs, et possédée par d'autres; si les seigneurs continueraient à la posséder par droit de conquête, à disposer d'eux à leur gré, à les tuer même, moyennant quelques deniers.

Les plébéiens l'emportent; mais la race dominatrice met en

(1) Voyez, dit à ce sujet Machiavel, que les guerres, antérieures à son temps, *commençaient sans peur, se faisaient sans danger et finissaient sans dommage.* Liv. V. Guichardin dit aussi que la bataille du Taro fut *mémorable, parce qu'elle fut la première, depuis très-longtemps, dans laquelle on combattit avec perte d'hommes et effusion de sang en Italie.*

(2) Nous nous laissons égarer par le même préjugé en ce qui concerne les querelles politiques des autres pays. Dans les diétines de Pologne, en 1763, il fut donné plus de cent mille coups de sabre, et c'est à peine s'il y eut dix personnes de tuées, parce que, dans des circonstances pareilles, les Polonais n'étaient pas dans l'usage d'affiler leurs armes.

œuvre la force pour les réprimer, ou l'astuce pour les corrompre; au besoin même, elle s'associe à la puissance étrangère, dont elle tire son origine. A mesure que l'on avance dans la voie du conflit, le but ne se dessine pas aussi distinctement; mais il reste le même au fond; puis, lorsque les partis se rapprochent et se mêlent, ils oublient avec le nom de la faction, la diversité de leur origine, et tous s'appellent Italiens. C'est une folie de dire que ces discordes livraient la patrie à la domination de l'étranger; jamais les populations ne furent plus italiennes qu'à cette époque, et combien de longs efforts les étrangers n'eurent-ils pas à faire pour les corrompre avant de les assujettir! ils durent détruire toutes ces communes qui avaient agité et honoré le pays, avant de l'amener à cette insouciance qui se résigne à obéir.

Il n'en faut pas moins déplorer ces continuelles rivalités de parti, dont les funestes conséquences se font sentir à une longue suite de générations. Les cités, habituées à se regarder avec haine et défiance, ne purent jamais s'unir dans une confédération de bien général et de défense commune. Les divisions intérieures amenaient des luttes jusque dans la haute politique, car les adversaires étaient assurés de trouver de l'appui au dehors. Presque partout le parti populaire finit par l'emporter; mais, moins expert dans le maniement des affaires publiques, ombrageux de sa nature, manquant du loisir nécessaire pour s'occuper du gouvernement, il s'en remettait de l'emploi de ses forces à la vaillance du plus brave, de l'exercice de ses droits à la prudence du plus habile; ainsi s'établirent les tyrannies qui recueillirent l'héritage des libertés communales.

Les maux qui accompagnent la liberté sont rudes à supporter, et le succès est lent à s'établir; de là vient que le commun des hommes se laisse aller à la lassitude et à l'impatience. Le ciel suscite trop rarement des héros capables d'élever tout un peuple à leur hauteur, et animés du désir de faire tout pour lui et par lui. Quoi qu'il en soit, au milieu de ces maux, la civilisation s'étendait et grandissait; l'état florissant auquel parvinrent rapidement les républiques italiennes répond éloquemment à ceux qui déplorent les misères de ces temps orageux. Dans la période qui suivit la paix de Constance, on les vit toutes élever des édifices soit pour la commodité des citoyens, soit pour la défense ou l'ornement des villes; elles reconstruisirent leurs murailles, pavèrent les rues, facilitèrent les communications en faisant des routes, des ponts, des canaux, et creusèrent des aqueducs; enfin elles

bâtirent des hôtels de ville et des cathédrales, déployant à l'envi la magnificence jointe à la solidité.

En 1157, les Milanais dépensèrent en constructions cinquante mille marcs d'argent, qui donneraient, suivant Giulini, vingt millions de francs. Le grand canal qui amène de trente milles les eaux du Tésin pour l'irrigation des plaines à l'ouest de la ville, fut entrepris en 1179, puis repris en 1257 et promptement terminé, assez large et assez profond pour porter bateau ; c'est le premier exemple de canaux artificiels. A la même époque, Milan s'entourait d'une muraille de vingt coudées de hauteur, avec six portes de marbre. En 1228, on décrétait la construction du vieux *Broletto au centre de la magnanime cité* (1), et, cinq années après, celle du *nouveau Broletto*.

De 1276 à 1283, les Génois terminèrent les deux belles darses et la grande muraille du môle, et, en 1295 le magnifique aqueduc qui apporte à la ville, à travers des montagnes escarpées, des eaux abondantes et salubres.

Les Modénois entreprirent alors la reconstruction de Saint-Géminien (1106) ; ils creusèrent le *nouveau Panarello* (1159) et le canal Chiaro, élevèrent la tour de la cathédrale, le palais de la commune et la *Ringhiera* ; nettoyèrent et pavèrent les rues et les portiques. En 1191, sous le podestat Guillaume de l'Osa, Milanais, Padoue construisit un pont sur la Brenta, rendue navigable jusqu'à Monselice ; en 1195 elle réparait ses murailles, et élevait en 1218 le palais communal, avec la merveilleuse salle de la *Ragione*. Brescia compléta son enceinte, bâtit les églises et les monastères de Saint-Barnabé, de Saint-Dominique, de Saint-Jean-Baptiste ; il acheva le Broletto, agrandit la place du Dôme, et creusa trois canaux par les soins de l'évêque Bernard Maggi. Lucques étendit son enceinte en 1260 ; Reggio bâtit, de 1229 à 1244, ses murailles, d'un développement de trois mille trois cents coudées : hommes et femmes, petits et grands, paysans et bourgeois, allaient portant sur leur dos des pierres, du sable, de la chaux (2).

La vie individuelle se développait en même temps que la vie publique, et aucun pays de l'Europe n'aurait offert alors autant de prospérité que l'Italie, qui, riche de ses productions et de celles

(1) Corio.
(2) *Rer. It. Script.*, VIII, 1197.

du dehors, savait profiter de sa position entre deux mers pour communiquer avec tout l'ancien monde : elle était comme l'oasis de la civilisation. Nous ne parlons ni de Venise, ni de Gênes, ni de Pise, ces reines des mers ; mais chacune des autres républiques était un centre d'activité. Si l'on voit peu de grands hommes apparaître au-dessus des autres, cela ne signifie pas qu'ils manquassent, mais que tous les citoyens se trouvaient à une certaine hauteur. La rédaction et l'application des différents statuts locaux firent progresser la jurisprudence. La noblesse, à qui l'on ne demandait jadis que des capitaines, eut à fournir aussi des podestats; ce qui l'obligea à quelques études, ou du moins à faire plus de cas des légistes, dont elle avait besoin pour assesseurs. Les magistrats chargés du pouvoir exécutif, étant parfois choisis en dehors de la république, contribuaient à répandre par toute l'Italie la science du gouvernement; il venait dans les principales villes jusqu'à deux cents personnes étrangères à la suite des magistrats annuels, ce qui propageait les idées et les connaissances dans le pays. Tout podestat était fier d'attacher son nom à quelque chose de nouveau ; puis, tout citoyen prenant une part active aux intérêts de sa ville natale, il en résultait une grande excitation des forces individuelles, des caractères vigoureux qui, n'étant contenus par aucun frein, déployaient ensuite leur énergie dans les dissensions civiles.

Cependant le goût s'épurait ; on commençait à reconnaître la main des maîtres dans la taille du marbre, dans la fonte du bronze; la musique, la poésie, renaissaient. Nous avons vu à quel état de désolation étaient réduites les campagnes à la chute de Rome ; il dut empirer encore sous les barbares. Heureusement l'agriculture attira les regards des moines qui, en vertu de leur institution, se vouaient à l'amélioration des terres ; ceux de Citeaux, établis aux environs de Milan, occupaient sur leurs métairies les plus éloignées une colonie de frères convers pour les travaux qu'elles exigeaient, tandis qu'eux-mêmes cultivaient les terres qu'ils avaient dans le voisinage. Ils acquirent un tel renom qu'on les appelait souvent pour remettre en valeur les champs d'autrui (1) ; c'est à eux qu'il faudrait peut-être attribuer aussi ce

(1) Rainald, chancelier de l'Empire sous Frédéric Ier, ayant trouvé en mauvais état les biens de l'évêché de Cologne, appela des diverses maisons de Citeaux situées dans son diocèse des frères convers, pour diriger les métairies et rétablir les revenus annuels. CÆSARIUS EISTERBACENSIS, *Dialog.*, dist. 4, c. 64.

système d'irrigation des prairies (1) qui enrichit la basse Lombardie d'abondants pâturages, où l'on fit plus tard les fromages si connus sous le nom de parmésans (2). Le moine dominicain Corneto, entraînant à sa suite une multitude de gens, [illegible] détermina, par dévotion, à porter de la terre pour combler un étang qui s'étendait autour de son couvent, et l'ensemença aussitôt; c'était ainsi qu'au lieu de joncs et de nymphæa, on voyait apparaître peu à peu le trèfle et les graminées, qui fournissaient une nourriture salutaire à de gras troupeaux de bœufs et de génisses.

Les gens de la campagne, en voyant les moines se livrer aux travaux d'agriculture, avaient cessé de les considérer comme un vil labeur. On rencontrait pourtant encore un grand nombre de landes et de bois, des étangs, des marais, surtout au confluent des rivières avec le Pô, et aux lieux où ce fleuve, l'Adige et l'Arno se jettent dans la mer; aussi trouve-t-on souvent, dans les actes de vente d'alors, ces mots ajoutés, *cum sylvis*, *paludibus*, *piscationibus*. Une fois les terres divisées, la liberté conquise, la population affranchie de la servitude personnelle et de l'oppression immédiate des feudataires, les rudes corvées et le droit de chasse supprimés, chacun reprit courage, et se mit à améliorer les terres; on pensa à peupler les solitudes, à défricher les bois, les bruyères, et à les mettre en culture. Des villages et même des villes prirent leur nom des arbres qui existaient sur les lieux où elles s'élevèrent, comme Rovereto (*la chênaie*), Saliceto (*la saussaie*), Albereto (*la tremblaie*). Alors les campagnes prospérèrent, cultivées par des bras libres que l'espérance stimulait, et auxquels venaient en aide les capitaux des villes; alors les cités entreprirent de grands travaux publics pour l'irrigation, et cherchèrent par des règlements, parfois inintelligents, à remédier au fléau des disettes, dont les ravages des sauterelles étaient souvent la cause (3).

(1) Cependant les anciens le pratiquaient aussi : VIRGILE, *Claudite jam rivos, pueri; sat prata biberunt.* COLUMELLE donne la distinction que Porcius Caton faisait des prés, *alterum siccaneum, alterum riguum.*

(2) Il n'en apparaît pas de trace dans les comptes des moines de Saint-Ambroise de Clairvaux. En 1494 il est fait mention de fromages pesant quatorze petites livres, ce qui est à peine un cinquième des fromages actuels.

(3) Il est souvent fait mention de ce fléau. Le prêtre André rapporte qu'elles se jetèrent en 871 sur le Brescian, le Crémonais, le Lodigian et le Milanais; elles allaient, comme des bandes sans chef, dévorant les menus grains, tels que le millet et le panis. Jean Diacre en dit autant de la Campanie et de

Alors disparurent les étangs du Bolonais et du territoire de Ravenne. Ferrare s'occupa de la construction de ses digues, destinées à servir aussi de routes, et les marais dont le Pô l'environnait se transformèrent en campagnes fécondes. Les îles que ce fleuve avait laissées entre Pavie, Lodi et Plaisance furent rattachées à la terre ferme; on abattit les forêts qui s'étendaient autour de Bologne, de Modène et de Ferrare. De meilleures races de chevaux furent importées à Milan, ainsi que des chiens alans et danois, d'une force et d'une grosseur remarquables. Les vins acquirent plus de qualité au moyen de greffes étrangères, et l'on commença à faire la blanquette dite *vernaccia* (1). Le riz était encore très-cher, et ne se vendait que chez les droguistes (2), auxquels il était ordonné, à Milan, de ne pas le faire payer plus de douze sous impériaux la livre, ni le miel au-dessus de huit.

Le commerce se raviva partout, et, sans parler des villes maritimes, celles de l'intérieur envoyèrent des négociants dans tout l'Occident, où ils répandirent les arts et obtinrent des priviléges non par force ou astuce, mais par la supériorité de l'intelligence. Asti, dont le territoire contenait une population de quatre cent

Naples, comme aussi les *Annales* de Fulde pour l'Allemagne, lesquelles donnent même la description de ces insectes : « quatre ailes, six pattes, bouche très-large, vaste intestin, deux dents plus dures que pierre, avec lesquelles elles rongent les écorces les plus solides; de la longueur et de la grosseur d'un pouce, se dirigeant vers le nord. » Il est rapporté que, cette année, une pluie de sang tomba à Brescia pendant trois jours; ce que l'on peut attribuer aux chrysalides de ces insectes, comme aussi ce qu'André raconte de feuilles trouvées en Lombardie vers l'époque de Pâques toutes couvertes de terre, que l'on croyait être tombée en pluie. Étienne III, outre l'eau bénite dont on aspergeait les sauterelles, employa le moyen, encore usité aujourd'hui, de payer cinq ou six deniers par boisseau de ces insectes que les paysans apportaient. En 1231, Frédéric II, pour délivrer la Pouille de ce fléau, ordonna que tout homme de travail eût à ramasser le matin, avant le lever du soleil, quatre boisseaux de sauterelles, pour les donner à brûler. Selon Azario, en 1364, elles étaient de couleur verte, ayant la tête et le cou gros, et en si grand nombre qu'elles obscurcissaient le soleil.

(1) Galv. Fiamma.

(2) Il en fut ainsi jusqu'au seizième siècle, car nous lisons dans la *Fiera* de Buonarroti, II, 3, IV :

Ev. *In quanto a spezierie?*
Pro *Circa alle grosse,*
Riso poco o non punto.
Ev. Et quant aux drogueries ?
Pro. ... Pour les grosses, par Dieu,
Point de riz, ou du moins bien peu.

soixante-dix mille âmes, envoyait des négociants en France et dans les Pays-Bas, et fondait une colonie à Alexandrie. Le roi de France ayant fait arrêter tous les banquiers, désignés alors sous le nom de Lombards, il s'en trouva dans le nombre cent cinquante d'Asti, dont les capitaux engagés dépassaient la somme de huit cent mille livres, équivalant à vingt-sept millions d'aujourd'hui (1). Les Florentins soutinrent des guerres extrêmement longues, qui auraient causé la ruine du pays sans le secours de leurs négociants, lesquels avaient des capitaux dans les magasins d'Anvers et de Venise, sur les marchés de Paris et de Londres, sur les vaisseaux de la Méditerranée et de l'Océan, et qui les employaient à défendre la liberté de leur pays.

Les étoffes italiennes rivalisaient avec celles de l'Asie; en Lombardie surtout, les moines *humiliés* amassèrent, par cette fabrication, des richesses immenses et corruptrices. On leur attribue l'invention des draps d'or et d'argent pour ornements d'église. L'industrie de la soie se répandit, de la Sicile, dans le reste de l'Italie; les Rhodiens évaluaient, dans leur code, la soie à l'égal de l'or; du temps de Procope, la soie de couleur ordinaire valait six pièces d'or l'once, et le quadruple celle de couleur royale ou pourpre; elle devint si commune, dès le treizième siècle en Italie, que mille Génois s'en montrèrent vêtus dans une cérémonie. La culture des mûriers s'étendit (2); messire Borghesan, de Bologne, inventa le moulin à soie (3), secret gardé avec un soin jaloux, jusqu'au moment où Ugolin le porta aux Modénois, ce qui lui valut d'être pendu en effigie. Un grand nombre de métiers s'établirent en Sicile, et de même à Lucques, d'où ils se répandirent dans toute l'Italie, au temps de Hugues de la Fagiola; les étoffes de Lombardie rivalisèrent avec celles de Baldac. 1272.

La population avait été flottante dans la péninsule italique; clair-semée à l'arrivée des barbares, elle s'était ensuite accrue par les colonies de Bulgares, de Saxons, de Francs et d'autres Germains; puis elle avait été décimée par des pestes, aux-

(1) Chron. Astense. *Rerum It. Script.*, tom. IX, p. 142.

(2) Il paraît cependant que les particuliers n'y trouvaient pas encore un grand avantage, puisqu'il fallut ordonner cette culture par une loi. Le statut de Modène en 1327 enjoint à quiconque a un verger enclos d'y planter pour l'avantage public trois mûriers, trois figuiers, trois grenadiers et trois amandiers. Durant tout le quatorzième siècle, les soies travaillées à Florence venaient d'Espagne, des îles grecques, de la Marche et de la Calabre.

(3) *Voy.* t. VII, p. 110.

quelles Landolphe l'Ancien attribue la dépopulation de Milan au onzième siècle.

Le nombre des habitants dut alors s'accroître considérablement, pour suffire à tant de guerres. Bologne mit sur pied contre Venise trente mille fantassins et deux mille cavaliers; Milan comptait deux cent mille citoyens, et offrait dix mille guerriers à Frédéric II pour la croisade; elle en arma vingt-cinq mille contre Lodi, et soixante mille, y compris les alliés, contre Brescia. Florence renfermait quatre-vingt-dix mille âmes dans l'enceinte de ses murailles; il y en avait quatre-vingt mille dans la banlieue, et, au temps de la guerre contre Sienne, elle mit sous les armes soixante-dix mille hommes. A Crémone, la faction triomphante expulsa cent mille personnes. Massa, qui aujourd'hui n'a pas deux mille habitants, en contenait vingt mille, et Savone neuf mille. A Pise, chaque famille ayant été taxée à un florin pour les frais de construction du baptistère, il s'en trouva plus de trente mille en état de supporter cette dépense. Nous ne parlons ni d'Amalfi, ni de la Maremme siennoise, qui était parsemée de hameaux. En 1293, Gênes armait une flotte de deux cents galères, montée par quarante-cinq mille combattants, tous nationaux; cependant il en restait encore assez pour fournir les équipages de quarante autres, sans laisser les Rivières et la ville dénuées de défenseurs (1). Là les factions des Doria et des Spinola armaient chacune de dix à seize mille hommes. Ezzelin en tira dix mille de Padoue, et Pavie mettait en campagne deux ou trois mille cavaliers et quinze mille piétons; enfin le territoire de Brescia fournissait quinze mille hommes armés, de quinze à soixante ans. Qu'on juge par là du reste du pays!

Tels étaient ces temps si déplorés de discordes civiles et de luttes fraternelles. Rien n'est plus beau que la vie des peuples; mais il est difficile de la bien régler, et l'on trouve plus commode de l'éteindre. C'est ce que l'on fit. Les agitations cessèrent, et avec elles la liberté. La paix vint, apportée par ceux qui avaient fomenté les haines; la paix vint, et avec elle cette centralisation du pouvoir absolu qui amortit toute volonté individuelle, et isole le gouvernement du peuple. La paix vint, et avec elle la dépopulation, la pauvreté, l'avilissement, la mort politique, et à la suite la mort intellectuelle et civile de l'Italie; mais peut-être le jour n'est-il pas éloigné où des espérances nouvelles, acceptées

(1) J. DE VARAGINE.

par ceux qui ont le pouvoir de les réaliser, et favorisées par de nouvelles alliances, parviendront à la ressusciter et à lui rendre sa place au milieu des grandes nations de l'Europe.

CHAPITRE II.

HENRI VI ET INNOCENT III (1).

Après avoir parlé en général de la condition des communes italiennes, nous avons à les considérer dans leurs rapports avec l'Empire et la papauté.

L'empire d'Allemagne embrassait alors la Germanie, avec les royaumes de Lorraine et d'Arles, la Poméranie nouvellement acquise et l'Italie, à laquelle était attachée la dignité impériale ; en outre, il conservait de nom, bien qu'elle fût perdue de fait, la suzeraineté sur la Pologne, la Hongrie et le Danemark (2).

L'opinion commune attribuait à l'empereur un droit de suprématie sur tous les rois; d'ailleurs elle était favorisée par les légistes, qui, dans la diète de Roncaglia, décidèrent, conformément aux codes de Théodose II et de Justinien, que cette suprématie appartenait à l'empereur, en le proclamant même la loi vi-

(1) Il y a peu d'historiens originaux pour cette époque. Nous consulterons de préférence les correspondances épistolaires, surtout des papes et de PIERRE DES VIGNES. Voyez aussi : JÆGER, *Hist. d'Henri IV.*

RAUMER, *Gesch. der Hohenstaufen und ihrer Zeit*; Leipzig.

C. DE CHERRIER, *Hist. de la lutte des papes et des empereurs de la maison de Souabe, de ses causes et de ses effets;* Paris, 1841.

GURTER, *Gech. Innocenz III;* Hambourg, 1836, 1838.

(2) L'Empire embrassait six archevêchés : 1° Mayence avec quatorze évêchés : Worms, Spire, Strasbourg, Constance, Coire, Augsbourg, Eichstadt, Wurzbourg, Olmutz, Prague, Halberstadt, Hildesheim, Paderborn et Verden ; 2° Cologne avec cinq : Liége, Utrecht, Munster, Osnabrück, Minden ; 3° Trèves avec trois : Metz, Toul, Verdun ; 4° Magdebourg avec cinq : Brandebourg, Havelbourg, Naumbourg, Mersebourg, Meissen ; 5° Brême avec trois : Oldembourg, puis Lubeck, Mecklembourg, puis Schwerin, Ratzbourg ; 6° Salzbourg avec cinq : Ratisbonne, Passau, Frisingue, Brixen, Gurck. Bemberg dépendait directement du pape, Cambrai de l'archevêque de Reims. Il y avait en outre soixante prélats, abbés et abbesses, et trois ordres religieux ; ce qui fait plus de cent États ecclésiastiques.

Les États laïques étaient aussi plus de cent : quatre grands électeurs, six grands-ducs, trente comtes avec les titres de duc, margrave, landgrave, burgrave, et soixante-dix villes impériales.

vante. Le chancelier de Frédéric Barberousse appelait les autres souverains des rois provinciaux (*reges provinciales*). Mais, dans le fait, outre que les rois agissaient selon qu'il leur plaisait, le système féodal d'un côté, de l'autre l'agrandissement des républiques diminuaient de plus en plus la puissance impériale. Nous avons déjà vu quel rôle infime elle jouait en Italie. En Allemagne, elle s'efforça, durant les querelles des Welf et des Wiblingen (Guelfes et Gibelins) et des empereurs entre eux ou avec le pape, de se faire des partisans au moyen des franchises qu'ils accordaient. Dès ce moment, les grands vassaux relâchèrent chaque jour davantage les liens de leur dépendance.

Les assemblées législatives, caractère primitif de la constitution germanique, changèrent de nature ; au lieu d'y appeler tous les hommes libres ayant droit de porter les armes, on ne convoqua que les grands vassaux, et les lois, établies avec leur concours, eurent force de constitutions impériales. La diète s'occupait de régler les intérêts généraux, de faire les lois, de prononcer sur les causes des princes, lorsqu'elles entraînaient peine de mort ou confiscation du fief ; l'assemblée ne se tenait qu'en présence de l'empereur. On distingua ensuite les cours plénières (*Hoftage*), où le souverain se montrait au peuple dans toute la pompe royale, et les petites cours (*Reichshofe*) ; dans les dernières, où se réunissaient au moins sept des principaux États, on rendait des jugements d'une importance majeure.

Électeurs. Le roi était électif ; mais le plus souvent il se faisait nommer, de son vivant, un successeur dans sa famille. Les hommes libres des quatre nations germaniques, Franconiens, Souabes, Bavarois et Saxons, intervenaient dans l'élection, sous la bannière de leurs quatre chefs, jusqu'à l'époque où les quatre grands-duchés se subdivisèrent en une série de principautés, qui toutes voulaient jouir du même droit. Alors (on ne sait trop quand ni comment) le droit d'élection fut attribué seulement à quatre princes séculiers et à trois princes ecclésiastiques, qui furent les archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne.

Le système féodal ayant pour base la théocratie, l'empereur n'était considéré comme tel qu'autant qu'il avait été couronné par le pape en qualité de représentant de Dieu, *par qui seul règnent les rois ;* l'empereur se glorifiait du titre d'avocat et de défenseur de l'Église.

Revenus. Il avait la jouissance des nombreux domaines de la couronne disséminés dans toute la Germanie, ainsi que du produit des

péages des fleuves, des forêts, des mines, d'une partie des amendes et de la dépouille des évêques et abbés défunts. Les juifs, pour obtenir sa protection à titre de serfs de la chambre impériale, lui devaient, ainsi que les villes, certaines contributions; il en était de même des Lombards ou Cahorsins, qui voyageaient partout vendant des épices et faisant l'usure. Comme c'était aux empereurs qu'il appartenait de disposer des fiefs qui faisaient retour à la couronne, à défaut d'héritiers ou pour cause de félonie, les maisons impériales devinrent extrêmement puissantes; ce fut ainsi que la maison des comtes de Habsbourg, originairement pauvre, s'éleva au rang suprême.

A l'empereur appartenait le droit de guerre; mais, comme les feudataires devaient lui fournir les soldats, il avait besoin de leur consentement pour l'exercer. A cette époque, les longues et malencontreuses expéditions de Frédéric en Italie avaient tempéré chez les seigneurs la folie de dépenser leurs forces et leur argent pour des intérêts auxquels ils étaient étrangers. Ainsi, depuis ce prince jusqu'à Sigismond, il ne fut plus décrété aucune expédition générale, malgré les menaces et les promesses fréquentes des empereurs, et malgré les avantages que les guerres de la péninsule offraient à l'Allemagne. Guerre.

Les évêques allèrent s'affranchissant par degrés des comtes, et devinrent vassaux immédiats de l'empereur, surtout à partir du moment où les duchés de Saxe et de Bavière se trouvèrent morcelés; puis les grands fiefs, devenus héréditaires, furent répartis comme les biens allodiaux, en violation de leur nature. Dès lors les officiers de l'empereur se convertirent en princes, sans autre distinction entre eux que leur titre. Leur juridiction était limitée par le concours du roi, et disparaissait lorsqu'il se trouvait présent; puis Frédéric II s'obligea à ne plus l'exercer, sauf les cas où il interviendrait en personne. De même que les grands vassaux participaient à la législation de l'empire, la noblesse inférieure (*Landstande*) avait aussi quelque part au pouvoir territorial du seigneur dont elle relevait. 1220-1230.

On distinguait la haute et la petite noblesse; à la première appartenaient les dynastes ou vassaux immédiats, c'est-à-dire ne dépendant que de l'empereur, comme les ducs, marquis, comtes palatins, landgraves, burgraves, comtes et dynastes. Les membres de la noblesse inférieure ne portaient pas de titre; ils ne prirent que postérieurement au quatorzième siècle le nom normand de barons, repoussé par les seigneurs titrés. Noblesse.

Communes.

Les *ministériels* naissaient nobles, sans pourtant être libres, puisqu'ils étaient obligés à une domesticité personnelle et héréditaire envers un noble de première classe, puis comme attachés à une terre seigneuriale avec laquelle ils pouvaient être vendus. Ils rendaient les services de cour aux princes et aux évêques; quelques-uns portaient les armes comme gardes du seigneur, et pour tenir garnison dans les châteaux et places fermées sur lesquelles leur chef (*Burgrave*) exerçait sa juridiction.

En Allemagne, les seigneurs virent s'élever contre eux les communes des villes, qui, enrichies par l'industrie, achetèrent ou réclamèrent des priviléges, et, se renfermant dans leurs murailles, opposèrent un rude obstacle aux feudataires, dénués encore de la ressource des canons. La tendance des empereurs était de diminuer le nombre des villes administrées par des ducs, des comtes et des marquis, afin de multiplier celles qui relevaient d'eux immédiatement (1). Les évêques, ayant obtenu de l'empereur, dans quelques-unes, la charge d'avocat en fief, s'ingéniaient à convertir la juridiction en primatie territoriale, et ne permettaient pas aux communes d'élire des administrateurs sans leur consentement; mais, en dépit de quelques décrets impériaux, ils ne réussirent jamais à consommer cette usurpation. L'empereur Henri V révoqua même l'une après l'autre les concessions faites précédemment; il supprima la distinction entre les citoyens libres et les artisans, et, pour fortifier les communes de Spire, de Worms et autres villes, il affranchit les serfs et les gens de métier en leur donnant la qualité de bourgeois.

Afin d'accroître leurs forces, les villes accueillaient dans leurs murs les affranchis (*muntman*) ou serfs, qui, au lieu de se mettre, comme auparavant, sous la protection de quelque seigneur ou de l'Église, venaient se réfugier dans leur enceinte. D'autres, sujets de princes et de nobles, sans changer en réalité de demeure, demandaient le droit de bourgeoisie à quelque ville non sujette de leur seigneur, et se procuraient ainsi un appui contre la tyrannie (*pfahlbürger*). C'est alors que, pour maintenir l'ordre intérieur dans les villes, il s'y forma des maîtrises et des universités d'arts et métiers, avec des costumes, des sta-

(1) On les appelait *immédiates* ou *impériales*. Les empereurs y exerçaient un droit assez singulier, celui de marier à leur gré les filles des principaux bourgeois. Un héraut s'en allait proclamant que l'empereur avait fiancé à telle personne la fille de tel, et le mariage se célébrait l'année suivante à pareil jour.

tuts, des assemblées (1). Bientôt ces corporations prétendirent intervenir dans l'administration municipale, conjointement avec les *magistrats*. En vain Frédéric II décréta leur abolition; elles se soutinrent les armes à la main, et devinrent même de véritables corps politiques. Un certain nombre de nobles suivirent leur exemple pour se soustraire à la sujétion des princes, et quelques-uns s'associèrent entre eux sous le nom de *monnayeurs*, en se séparant des francs bourgeois; ceux-ci, dédaignant à leur tour de rester confondus avec les tribus, constituèrent un autre corps séparé. L'empereur Lothaire II, dans la charte octroyée à Mayence en 1135, fait une différence entre les nobles (*familiæ*), les francs bourgeois (*liberi*) et les artisans (*cives opifices*). De là une grande confusion de droits, et, comme, dans l'incertitude de la jurisprudence, chaque question se décidait par les armes, les guerres se multiplièrent.

En admettant les artisans parmi les citoyens, et en accueillant les serfs dans leurs murs, les villes devinrent de plus en plus commerçantes. On avait cru longtemps, quand toute noblesse consistait dans les armes, que le négoce était pour l'homme un avilissement (opinion qui fit la fortune des juifs et des Slaves du Mecklembourg, de la Poméranie, du Holstein); mais alors le commerce couvrit de ses navires les fleuves de l'Allemagne et répandit l'aisance dans les campagnes, surtout lorsque les croisades eurent ouvert les communications. Wisby, dans le Gothland, devint le centre du commerce avec la Scandinavie et la Russie, et bientôt Lubek, Brême, Hambourg, purent rivaliser avec les villes d'Italie. Les premières expédiaient aux autres de l'argent en barres, de l'étain, du plomb, du mercure, du fer, des draps, des toiles, des bois de construction, des cordes, du goudron en échange de soies, d'épices et de tissus. Le peu de sécurité des routes obligeait les marchands de voyager en caravanes avec une escorte armée; aussi les feudataires, qui voyaient cette invasion commerciale d'un œil jaloux, promirent de défendre eux-mêmes les convois, à la condition qu'il leur serait payé une contribution; mais ce fut bientôt de leur part un motif de vexation et d'abus, qui amenèrent les villes à constituer comme un remède une confédération rhénane (2).

(1) Le premier exemple en fut donné par les marchands de drap de Magdebourg, reconnus en 1153 par l'archevêque Wichmann.

(2) Voyez SCHOELL et PFEFFEL, *Hist. du droit public en Allemagne*, t. I.

Quel parti la Germanie n'aurait-elle pas tiré de pareils éléments, si les empereurs n'eussent voulu s'immiscer dans les affaires de l'Italie, où ils engagèrent la lutte contre les papes! Nous avons déjà vu une famille impériale succomber dans cette lutte, et nous en verrons bientôt une autre partager le même sort.

En prenant la croix, Frédéric Barberousse avait confié le gouvernement à son fils Henri VI, déjà couronné roi des Romains. Ce prince, à qui Constance, sa femme, tante du dernier roi Guillaume II le Bon, avait apporté la Sicile en dot, semblait devoir élever sa maison au comble de la grandeur, et ce fut lui, au contraire, qui en prépara la ruine.

La Sicile, à cette époque, avait atteint un certain degré de prospérité. Roger avait introduit l'ordre dans les finances, la justice dans les tribunaux et la prospérité dans l'industrie. Le mûrier, l'arbre à manne, le pistachier, la canne à sucre étaient pour le pays une nouvelle source de richesses. A Palerme, les métiers à tisser la soie et les étoffes de brocart battaient à côté du magnifique palais du roi, et les laines de France y étaient converties en drap. Les Vénitiens y avaient fondé une société de commerce ayant ses magistrats, son trésorier, son président. Les Génois possédaient de même une banque à Syracuse et une maison fortifiée à Messine. Les Amalfitains remplissaient de leurs boutiques une rue de Naples, surtout pour les étoffes de laine et de soie; ils avaient un quartier à Syracuse et une association de marchands à Messine. Les artisans allaient volontiers s'établir dans ce pays, où ils étaient protégés par les lois, sans distinction du chrétien, du Sarrasin ou du juif. En revenant d'Orient, les Pisans, les Vénitiens, les Génois relâchaient à Palerme, avec laquelle rivalisaient Salerne et Amalfi. Les hospitaliers et les templiers élevèrent des couvents à Trapani, où les croisés faisaient escale (1). On cite encore à Palerme les jardins dont la résidence royale était ornée pour embellir une situation déjà si belle, et les ingénieux conduits qui amenaient l'eau sous le sol à la ville (2); les merveilles de la chapelle du palais et de la cathédrale de Montréal attestent les progrès de ce peuple soit dans l'architecture, soit dans la fonte du bronze, soit dans la taille des marbres fins et dans les ouvrages de mosaïque.

A peine Guillaume le Bon eut-il fermé les yeux que les Sici-

(1) Rosario di Gregorio, *Discorso interno alla Sicilia;* Palerme, 1821.
(2) Voyez t. X, p. 422.

liens se divisèrent en deux factions. L'une, qui avait pour chef l'archevêque de Palerme, soutenait le droit héréditaire de Constance; l'autre, ayant à sa tête le chancelier Matteo, niait que cette princesse pût, comme femme, succéder à la couronne de même qu'à un fief. Comme la majorité des citoyens avait horreur du joug étranger, on proclama roi Tancrède, comte de Lecce, qui passait pour fils naturel de Roger, frère aîné du souverain défunt, et qui paraissait digne de régner. La grande église de Palerme, curieux monument d'architecture mélangée de moresque et de normand, où l'on admire encore les urnes de porphyre qui servirent de sépulcres aux successeurs de Guillaume, retentit d'acclamations au couronnement de Tancrède, qui fut aussi reconnu par toutes les provinces de terre ferme. Le pontife lui donna l'investiture, quoiqu'il vît avec regret prendre racine en Italie une famille qui, outre son inimitié héréditaire issue de ses prétentions à la succession de la comtesse Mathilde, allait acquérir assez de prépondérance pour dominer sur la péninsule, et renverser, quand il lui plairait, l'édifice élevé par la hardie persévérance de Grégoire VII.

Henri vint donc en Italie pour soutenir ses droits menacés, et, dès qu'il eut reçu les secours des républiques lombardes et des villes maritimes, il descendit vers Rome. Les Romains étaient alors en guerre avec les Tusculans; or, comme Célestin III, qui venait d'être élu pape à l'âge de quatre-vingt-trois ans, différait à se faire consacrer pour ne pas couronner Henri, les Romains lui offrirent de décider le pontife, à la condition qu'il abandonnerait Tusculum à leur vengeance. Henri consomma ce marché fratricide, et le pape, après avoir reçu l'onction, couronna Henri et sa femme. Dès que la garnison allemande fut sortie de Tusculum, les Romains égorgèrent ou mutilèrent les habitants, et ruinèrent les foyers. Henri pénétra alors dans le royaume de Naples, et s'étant emparé de plusieurs villes, mit le siége devant la capitale; mais les maladies sévirent contre les envahisseurs. De leur côté, les Salernitains s'emparèrent de l'impératrice Constance et la remirent aux mains de Tancrède, qui, cédant toutefois à la prière du pontife, lui rendit la liberté sans rançon.

Henri VI en Italie. 1191.

13 avril.

Henri avait donné un tout autre exemple, en profitant de la captivité de Richard Cœur de lion pour extorquer à ce prince de grosses sommes qui lui servirent à préparer une nouvelle expédition, dès qu'il apprit la mort de Tancrède. Ce prince, qui avait

1194.

perdu son fils aîné Roger, laissait sous la tutelle de sa femme, Sibylle d'Acerra, le jeune Guillaume III, au milieu des sanglantes querelles des barons avec les chevaliers : luttes longues, désastreuses et sans résultat profitable.

Henri trouva la Lombardie agitée par de nouvelles tempêtes. Les évêques avaient perdu l'autorité temporelle sans que les communes eussent encore consolidé leur existence de manière à pouvoir vivre en paix. Les différents ordres participaient plus ou moins au gouvernement, et les relations entre voisins variaient selon les pays. Chaque ville se régissait donc d'après une politique et des lois diverses; l'ancien état de choses avait disparu, et le nouveau n'était pas encore fondé. Si, au milieu de cette confusion, quelqu'un tentait de rétablir l'ordre, ce n'était qu'en recourant à des moyens tyranniques. Les ligues tendaient moins à assurer la concorde qu'à entraver la loi. Les seigneurs qui s'étaient maintenus indépendants s'arrogeaient les droits de souveraineté; les grandes villes voulaient soumettre celles de leur voisinage, et l'héroïsme n'était que l'énergie de la haine.

Henri s'étant déclaré pour Pavie et Crémone contre Milan, ces deux villes, enorgueillies de cette faveur, s'étaient liguées avec Lodi, Côme, Bergame et le marquis de Montferrat pour attaquer leur rivale; Milan se trouvait ainsi entourée d'ennemis qui ravageaient ses campagnes et interrompaient son commerce, bien que la supériorité lui restât dans les batailles qu'elle leur livrait.

Henri convoqua les états à Verceil, et chercha à ramener la paix; mais, comme il était loin d'avoir l'habileté politique et la force de son père, il n'obtint aucun résultat, et dut poursuivre sa route vers Gênes, bouleversée aussi par les factions, par des rixes fréquentes et des gouvernements éphémères. Il écrivit aux Génois : « Si par votre aide je recouvre le royaume de Naples, j'en aurai l'honneur, et vous le profit; car ni moi ni mes Allemands nous n'y séjournerons, et vous en serez les maîtres. » Il leur promettait en outre, avec des exemptions et des priviléges, la ville de Syracuse et deux cent cinquante fiefs dans le val de Noto, et se montrait d'autant plus prodigue de promesses qu'il avait moins intention de les tenir; c'est ainsi qu'il obtint des secours de Gênes et de Pise. A peine fut-il entré dans le royaume de Naples que toutes les villes se rendirent à lui spontanément, à l'exception de Salerne et de Gaëte. La première, après s'être défendue avec opiniâtreté, fut prise et saccagée; la seconde

tomba au pouvoir des Génois et des Pisans. A l'aide de leur flotte, l'empereur passa en Sicile; Messine et Palerme se soumirent, et il fut couronné dans cette dernière ville avec toute la pompe que peut déployer la frayeur. L'île entière reconnut ses lois. 13 octobre.

Au moyen de promesses fallacieuses, il avait tiré Sibylle et ses fils du château de Calatabellota, où ils s'étaient fortifiés avec leurs partisans; mais bientôt il l'accusa, elle et plusieurs grands seigneurs, devant les états assemblés à Palerme, d'avoir trempé dans une conjuration, en se fondant uniquement sur une lettre qu'il disait tenir d'un religieux. Il n'en fallut pas davantage pour que les accusés, tant laïques qu'ecclésiastiques, fussent envoyés au gibet ou empalés, aveuglés, brûlés vifs, livrés aux huées du peuple, ou expédiés en Allemagne. Le roi Guillaume fut privé de la vue et retenu prisonnier tant qu'il vécut; Sibylle et ses filles furent aussi enfermées dans une prison, puis dans l'abbaye de Hohenbruck, en Alsace. On viola la tombe de Tancrède pour lui arracher le diadème, ainsi qu'à son fils Roger; tous les fonctionnaires qui avaient assisté à leur couronnement subirent le supplice du feu.

Les villes même qui s'étaient soumises volontairement se virent traitées comme si elles eussent été conquises : Syracuse et Catane furent incendiées, sans égard pour leur renommée ou leur importance; on démantela Naples et Capoue, et Richard, comte d'Acerra, beau-frère de Tancrède, dernière gloire de l'ancienne dynastie, fut traîné dans les rues de Capoue, attaché à la queue d'un cheval, ensuite pendu par les pieds, enfin mis en lambeaux. Cent soixante bêtes de somme transportèrent dans le château de Trifels les riches trésors des rois normands (1), sans compter ce que le vainqueur distribua à ses partisans. Giordano et Margariton inventaient des crimes et des complots pour colorer la vengeance du nom de châtiment. Un malheureux qui s'était vanté

(1) L'avarice de Guillaume Ier le porta à amasser de grandes richesses. Guillaume I laissa à Jeanne d'Angleterre, sa femme, une table d'or de grande dimension, une tente de soie assez vaste pour que cent chevaliers pussent y tenir facilement assis à table, deux trépieds d'or et vingt-quatre coupes d'argent. (CAPEFIGUE, 1,7363.) Tancrède donna à Richard vingt mille onces d'or pour dot de sa fille. ANN. DE LUB. (IV, 21) parle de tables d'or, de lits et de chaises en or, qui se trouvaient dans le palais de Palerme. Quand Constance vint à Milan épouser Henri VI, *habuit ex ea plus quam CL equos ornatos auro et argento, et samitorum et palliorum et grixiorum et variorum et aliarum rerum.*

de pouvoir rendre la liberté et le trône à Sibylle fut placé sur un siége embrasé, avec une couronne de fer brûlant sur la tête; un grand nombre d'ecclésiastiques et de prélats furent les uns brûlés, les autres écorchés, ceux-ci mutilés, ceux-là fustigés cruellement.

Non content de manquer à toutes les promesses faites aux Pisans et aux Génois, Henri les dépouilla de leurs anciens priviléges, et proscrivit de ces villes tous les négociants étrangers. En vain le pape lui adressa des menaces, puis l'excommunia; en vain Constance cherchait-elle à l'adoucir, touchée de compassion pour les infortunés qui l'avaient vue naître et grandir; d'ailleurs ils appartenaient à son héritage, et, quand elle les gouverna pendant l'absence de son époux, elle sut gagner leur affection. Mais Henri, en reparaissant bientôt à la tête d'une armée qu'il avait rassemblée sous prétexte d'une croisade destinée à le relever de l'excommunication, exerça une tyrannie stupidement féroce.

Cependant il donna en mariage à Philippe, dernier fils de Frédéric Barberousse, qui devint ensuite duc de Souabe, Irène, fille de l'empereur Isaac l'Ange, veuve du fils aîné de Tancrède, en lui conférant en fief la Toscane, avec d'autres biens de la comtesse Mathilde; il investit de même d'autres seigneurs allemands
18 Juin. 1198. de la Romagne, de la marche d'Ancône, du duché de Spolète, usurpant ainsi les possessions de l'Église sous prétexte de recouvrer les prérogatives impériales. S'apercevant qu'il voulait remettre l'Italie sous le joug des Souabes, les villes guelfes de Lombardie, qu'il avait mises au ban de l'Empire, renouvelèrent a Borgo San Donnino la ligue lombarde, ou entrèrent Vérone, Mantoue, Modène, Faënza, Bologne, Reggio, Padoue, Plaisance, Gravedona, avec Crême, Brescia et Milan. Voilà comment les Guelfes persévéraient dans leurs efforts pour préserver l'Italie du joug étranger.

Henri, en effet, ne rêvait que la servitude des peuples; afin de rendre la couronne impériale héréditaire dans sa maison, il employait tour à tour la cruauté et la perfidie contre les Italiens et les Allemands. Il assembla les états de Mayence, et y fit la proposition de consacrer l'hérédité dans sa famille, sous la condition d'ajouter à l'Empire la Pouille, la Calabre, Capoue et la Sicile; il s'engageait à renoncer à toute prétention sur les dépouilles des évêques et abbés défunts, et à reconnaître l'hérédité des fiefs même en ligne féminine. Cinquante-deux princes

adhérèrent à ces propositions séduisantes; mais elles furent repoussées par Conrad de Wittelsbach, archevêque de Mayence, et par les princes saxons (1).

Le projet de Henri pouvait offrir l'avantage de mettre un terme aux querelles renaissantes entre les familles qui aspiraient au trône, et de réunir l'Empire entier sous des lois uniformes; mais était-il possible d'espérer que le pape y consentit jamais, alors qu'il devait perdre un droit précieux, et dénaturer une dignité fondée non sur le droit de naissance, mais sur le mérite personnel? Puis il eût fallu, pour réussir, bien plus d'habileté politique que n'en possédait Henri, et un caractère plus estimable que le sien; il lui manquait, en effet, jusqu'à ce fond de bonhomie qui se retrouve encore dans les empereurs allemands, même les moins bons. Orgueilleux, parce qu'il se considérait comme le successeur des empereurs romains; cruel et d'un esprit borné, il prenait pour de grands desseins les velléités de son ambition; il promettait aux républiques de leur accorder des priviléges, au pape de former une croisade, aux princes de favoriser leur ambition, et se parjurait effrontément avec tous; puis, se trouvant dans l'impuissance de réaliser ses projets, il entrait en fureur, et méritait assez bien le surnom de Cyclope, que lui avaient appliqué les Siciliens.

Si sa demande relative à l'hérédité échoua dans l'assemblée de Mayence, il obtint du moins que son fils Frédéric, qu'il avait eu de Constance deux ans auparavant, reçût le titre de roi; puis, changeant de point de vue sans changer de dessein, il médita de relever à son profit l'empire d'Orient. Son intention était donc de l'assaillir comme avaient fait Robert Guiscard et le roi Roger, ses prédécesseurs; de monter sur le trône de Constantinople, de revenir de là triomphant, de réunir les deux Églises et de réduire le pape à la docilité des patriarches grecs. 1196.

La mort, qui le surprit à Messine, âgé seulement de trente-trois ans, mit ses projets au néant. Le bruit courut que sa femme avait accéléré sa fin, pour venger sur lui sa patrie, dont cette conquête faisait le malheur : conquête déplorable, car elle devait encore attirer sur l'Italie une foule de maux. Toute- 1197. 28 septembre.

(1) Henri avait été en guerre avec Henri le Lion, duc de Saxe, dépossédé; celui-ci, durant cette guerre, recouvra une partie des domaines qui lui avaient été enlevés, et ne mit fin aux hostilités qu'après avoir obtenu de son rival des conditions très-avantageuses pour lui-même, et, en outre, le palatinat du Rhin pour ses fils.

fois, en y retenant Henri et ses successeurs continuellement occupés, elle eut pour résultat de laisser grandir en Allemagne les factions qui finirent par amener la ruine de la maison de Souabe.

1198. 27 novembre. Constance suivit de près son époux au tombeau, ne laissant qu'un fils en bas âge, qui devait ensuite se rendre célèbre sous le nom de Frédéric II. Ce jeune prince, qui n'avait alors que quatre ans, haï de ses sujets, en butte aux embûches de ses rivaux et des partisans même de son père, empressés d'usurper quelques lambeaux d'autorité, ne devait trouver d'abri que sous le manteau du pontife, auquel Henri l'avait recommandé en mourant.

Ce pontife était Innocent III, l'un des plus illustres personnages qui aient porté la tiare.

Papes. Nous avons vu, dans le siècle précédent, Calixte II mettre fin au premier conflit des papes et des empereurs au sujet des investitures; puis les entreprises d'Honorius II et d'Innocent II (*Gregorio de' Papi*), sous qui commencèrent les démêlés du saint-siége avec la noblesse et le peuple de Rome pour la souveraineté. Sous les règnes très-courts de Célestin II et de Luce II, comme aussi sous ceux d'Eugène III et d'Anastase IV, les dissensions continuèrent, excitées principalement par Arnaud de Brescia, qui fut brûlé sous Adrien IV. Nous nous sommes étendu davantage sur Alexandre III, le promoteur de la ligue lombarde, qui, après de longues querelles avec Frédéric Barberousse, vit enfin sa cause triompher. Ce grand homme, informé que les Suédois, par excès de dévotion, laissaient tous leurs biens aux églises, défendit à ceux qui avaient un enfant de léguer plus de la moitié de leur avoir, et plus du tiers à ceux qui en avaient deux.

1143-1145. 1145-1148. 1155. Alexandre III.

1179. 5-19 mars. Dans le onzième concile général qu'il convoqua à Latran, afin de prévenir les élections schismatiques, il décréta que, pour être pape légitime, il faudrait avoir réuni les suffrages des deux tiers des cardinaux, et que, dans le cas de contestations, personne n'aurait mission d'intervenir pour les résoudre. Déjà, en 1059, Nicolas II avait restreint le droit d'élection aux cardinaux prêtres et évêques, laissant au clergé et au peuple l'influence extérieure. Alexandre appela en outre dans le sacré collége les chefs du clergé romain, dont il fit les cardinaux diacres, et il en exclut les autres ecclésiastiques; il mit encore la canonisation des saints

au nombre des causes majeures réservées au souverain pontife, tandis que précédemment les métropolitains y intervenaient quelquefois.

Luce III. 1181.

Luce III (Ubald Allunghi de Lucques) fut élu d'après la nouvelle forme; mais, mécontent de la populace de Rome, qui, turbulente et querelleuse, avait assailli à coups de pierres le cadavre de son prédécesseur, et crevé les yeux à tous les clercs trouvés lors de l'assaut de Tusculum, il établit sa résidence à Vellétri, puis à Vérone (1).

1185-87.

La nouvelle de la prise de Jérusalem par les infidèles avait hâté la fin d'Urbain III (Uberto Crivelli Milanais). Grégoire VIII (Albert de Morra de Bénévent) s'employa, durant son règne très-court, à réparer cette perte cruelle. Clément III (Paulin Scolaro Romain), qui lui succéda, put enfin conclure la paix avec les Romains, en abandonnant toutefois à leur vengeance Tivoli et Tusculum, que Henri VI leur avait permis de démolir. Le nouveau pontife, Célestin III (Hyacinthe des Orsini), n'avait pu empêcher Henri VI de disposer de l'héritage de la comtesse Mathilde et d'assigner à ses barons plusieurs places de la Romagne; mais son successeur devait déployer un caractère bien autrement énergique.

Clément III. 1187.

1191.

Innocent III. 1198. 8 janvier.

Innocent III sortait de l'illustre famille de Signa; c'était un des hommes les plus érudits de son temps, et remarqué comme écrivain. Il avait composé, dans sa jeunesse, un traité *du Mépris du monde et des misères de la condition humaine,* non comme un sceptique qui, dégoûté des choses terrestres, en prêche la vanité sans reporter sa pensée vers les choses d'en haut, mais en dirigeant les aspirations de son âme vers les biens impérissables; il s'était ensuite appliqué longtemps aux affaires, joignant à la prudence dans les desseins la fermeté qui les exécute, et l'habileté qui sait trouver les moyens d'exécution.

Appelé au trône dans toute la vigueur de l'âge, à trente-sept ans, c'était avec les idées de Grégoire VII qu'il acceptait les charges pesantes qu'un pontife avait à subir alors. Ces charges étaient nombreuses : concéder, selon le besoin, des priviléges

(1) A Vérone on lit cette épitaphe :

Luca dedit lucem tibi, Luci, pontificatum
Ostia, papatum Roma; Verona mori;
Immo Verona dedit lucis tibi gaudia; Roma
Exilium; carus Ostia; Luca mori.

aux différens ordres, aux couvents, aux églises; les renouveler, ou abroger ceux qui étaient nuisibles; introduire des fêtes religieuses; faire des mandements pour la pureté des mœurs; rendre des sentences contre les simoniaques ou les hérétiques; conserver dans son intégrité l'état ecclésiastique; empêcher l'accumulation des bénéfices; prononcer des décisions générales sur la foi, et résoudre les doutes particuliers, ainsi que les cas de mariage; prévenir les actes arbitraires, faire respecter les ordres de ses prédécesseurs, révoquer ceux qui avaient été obtenus par fraude, refréner le despotisme, recommander les fonctionnaires méritants ou les pauvres prêtres; approuver les conventions entre gens d'Église, protéger les faibles contre les prélats et les chapitres entreprenants, confirmer ou reviser les sentences des légats, relever de l'excommunication, canoniser les saints, tels furent les soins divers auxquels se livra Innocent III.

Tantôt il soutient l'archevêque de Rouen contre les chanoines, divisés sur la question des réparations à faire à la cathédrale; tantôt il enjoint à l'évêque d'Armagnac de ne pas empêcher les femmes qui relevaient de couches de visiter l'église; tantôt il enseigne au clergé de Milan comment il doit traiter les nonces qui voyagent. Il invite le doge de Venise à retirer un ordre trop sévère contre un particulier; il exhorte différents princes à veiller à la sûreté des routes, les autres à ne pas altérer les monnaies, d'autres à s'abstenir d'augmenter les impôts et d'établir de nouveaux péages. Ici, il réprime l'usure; là, il détermine le vêtement des maîtres d'arts et métiers de Paris, ou celui des chevaliers teutoniques. Il prend sous sa protection des princes orphelins, comme Frédéric II, auquel il conserve la couronne : il fit de même pour Ladislas, fils d'Émeric, roi de Hongrie; pour l'héritier de Pierre d'Aragon; pour Henri de Castille. Gauthier de Montpellier, banni par son pupille Hugues, roi de Chypre, a recours à Innocent III; c'est à lui que s'adressent les nations commerçantes pour concilier les différends; les contestations pour la succession aux trônes de Danemark et de Hongrie sont déférées à son arbitrage. Pierre II obtient de lui la couronne d'Aragon, en jurant obéissance au saint-siége; Calojan, roi des Bulgares, suit cet exemple, et met fin aux querelles soulevées, dans ce pays, en faveur du schisme grec.

Dans ses États, ce pontife ne s'en rapportait du soin de rendre la justice qu'à des hommes éprouvés par le bon sens et le carac-

tère ; il renouvela l'usage de réunir trois fois chaque semaine, sous sa présidence, une assemblée de cardinaux, dans laquelle tous pouvaient proposer des questions. Dans les jugements, il joignait à l'impartialité une profonde connaissance des lois ; c'est à lui qu'on attribue d'avoir posé les bases de la procédure écrite, afin d'exclure le soupçon de fraude et d'attester la régularité des actes (1). On peut dire que l'appel suprême de toutes les causes importantes était alors porté à Rome ; il ne manquait jamais d'assister aux consistoires où elles se débattaient, entendait souvent lui-même les parties secrètement, examinait les actes et adoucissait, par les formes, les sentences contraires qu'il était obligé de porter. Il nous reste de lui trois mille huit cent cinquante-cinq lettres, la plupart écrites de sa main, et qui se répartissent sur quatorze années (elles manquent pour quatre), ce qui donne une moyenne de deux cent soixante-quinze par an : elles obtinrent tant de crédit qu'elles furent adoptées dans les universités.

Doué d'une mémoire imperturbable, d'une érudition immense, d'une grande élévation de pensée, de persévérance dans l'exécution, il puisait des forces dans les obstacles ; il répondait et agissait avec promptitude, mais sans précipitation, avec une circonspection qui n'avait rien de timide ni d'indécis, et toujours après avoir consulté les cardinaux. Sévère avec les opiniâtres, bienveillant avec ceux qui cédaient, il était enclin à croire le bien et à se montrer indulgent. De toutes les mesures adoptées sous son règne, aucune ne fut changée après lui ; or, si nous le voyons quelquefois errer par excès de confiance dans ses légats, c'est à l'étendue de la surveillance qu'il avait à exercer qu'il faut l'imputer.

La première recommandation qu'il faisait à ses légats, c'était d'avoir l'œil ouvert sur la conduite du clergé, de soutenir le bon droit, de déraciner les abus, de concilier les différends, et, autant que l'époque le comportait, de refréner l'amour du gain. Il s'appliquait encore à extirper les scandales parmi les laïques, à introduire des habitudes qui apportassent plus de gravité, plus de régularité dans l'existence ; il protégeait le mariage contre les caprices voluptueux des princes. Le roi de France Philippe-Auguste ayant épousé Ingelburge, fille de Waldemar, roi de Danemark, conçut pour elle une telle répugnance, malgré sa grande beauté, qu'il ne consomma point le mariage. On se mit alors à 1693.

(1) *Voy.* le can. II du quatrième concile de Latran, *de Probatione.*

rechercher entre elle et la première femme du monarque un degré de parenté, qui servit de prétexte au parlement convoqué à Compiègne pour casser cette union. La jeune princesse, amenée devant l'assemblée, sans avoir personne pour la défendre contre des imputations scandaleuses, ne comprenant pas même la langue du pays, ne savait que répéter : *Male France, male France! Rome, Rome* (1)! C'était un appel au pape ; Célestin III évoqua
1201. donc la cause à son tribunal ; mais Philippe-Auguste, sans attendre davantage, épousa Agnès de Méranie. Innocent III mit alors le royaume de France en interdit, et obligea le roi à reprendre Ingelburge ; il excommunia de même Alphonse IX, roi de Léon, qui avait épousé une de ses parentes.

Cette autorité établie dans le christianisme pour unir tous ceux qui le professent, pour protéger les droits, déterminer les devoirs de tous, faire respecter le droit par le sujet et le prince, également serviteurs de Dieu en ce qui concerne la vérité et la justice, cette autorité suprême était proclamée par Innocent III avec une conviction profonde. Il y associait une dévotion ardente dans la célébration des offices divins, comme aussi dans la prédication ; ses homélies nous le montrent très-versé dans les saintes Écritures. Il composa plusieurs hymnes (entre autres le *Veni, Sancte Spiritus*) que l'on chante encore, et il écrivit un livre sur l'éducation des princes. Il aimait Athènes pour son ancienne gloire, et Paris pour son université, à laquelle il donna des règlements et des priviléges ; favorisant les savants, protégeant les arts, il reconstruisait des églises et les faisait orner de peintures. Marchione d'Arezzo, le sculpteur et l'architecte le plus habile de cette époque, fut chargé par lui de plusieurs travaux. Il agrandit et orna l'église de Saint-Pierre et celle de Saint-Jean de Latran ; il fit aussi élever sur la place de Nerva la tour des Comtes, la merveille de ce temps (2).

N'ayant rien d'étroit dans ses vues, il tolérait tout ce qui n'était pas véritablement mal ; il laissait les Septentrionaux continuer à se nourrir de viande de cheval ; les Islandais, prendre leurs

(1) Les anciens écrivains français, toujours à genoux devant les rois, donnèrent à Ingelburge toute espèce de torts. La Porte du Theil reconnut le premier la justice de sa cause dans l'édition des lettres d'Innocent III ; elle fut établie ensuite par M. Géraud dans un mémoire couronné par l'Académie en 1844.

(2) Cette tour, ébranlée par le tremblement de terre de 1349, fut ensuite démolie sous Urbain VIII.

divertissements à nager, à sauter à pied et à cheval, à grimper sur les rochers, à glisser au fond des précipices, usages nationaux que la réforme vint ensuite proscrire. Il veilla à ce que les juifs ne fissent point de mal, mais aussi à ce qu'il ne leur en fût pas fait; il adoucit autant qu'il était en lui les horreurs de la guerre contre les Albigeois; il se fit le défenseur du comte de Toulouse contre la fureur des croisés, et rendit à son fils les biens qui lui avaient été enlevés. Il permit aux moines de Haute-Rive, dans le canton de Fribourg, de travailler aux champs les jours de fête; à ceux de Lanternberg de manger de la viande les jours maigres, le poisson y étant rare. Il usa pour les dispenses de mariage de ce pouvoir supérieur qui sait empêcher la loi de devenir une implacable tyrannie, et il prêchait souvent que le péché le plus impardonnable est de désespérer de la bonté de Dieu.

Il consacra aux pauvres les dons offerts dans l'église de Saint-Pierre, avec la dîme de tous les revenus; les dons déposés à ses pieds, selon l'usage, étaient remis à l'aumônier. Une portion du trésor qu'il trouva à son avénement fut mise de côté par ses ordres pour subvenir aux cas imprévus; il distribua le reste aux couvents de Rome; tous les établissements de bienfaisance furent dotés; durant une disette, il entretint huit mille pauvres par jour; outre les distributions à domicile, beaucoup d'entre eux recevaient quinze livres de pain par semaine; quelques-uns étaient admis à se présenter au lever de la table pour en emporter la desserte.

Tel était un pape au treizième siècle, tel fut Innocent, qui entreprit de terminer l'édifice dont les fondements avaient été posés avant lui, et où chaque nouveau pontife avait apporté une pierre.

Dès le commencement de son règne, il se proposa deux fins, délivrer la terre sainte et relever l'Église sous le rapport moral; or il pensait y parvenir en la rendant aussi indépendante que possible du pouvoir temporel (1).

(1) M. de Saint-Chéron a inséré, dans la préface de sa traduction de l'*Histoire d'Innocent III* par Hurter, les jugements contradictoires de divers auteurs sur ce pontife. Ces jugements sont très-défavorables de la part des philosophes et des défenseurs des libertés gallicanes; modérés chez les historiens d'un ordre élevé; élogieux chez certains modernes, comme Raumer, qui ne trouvent Innocent inférieur à aucun des plus grands papes : Lingard et Montalembert partagent cette opinion. Mais avant eux déjà, et pendant la révolution, de la Porte du Theil, dans le *Recueil des chartes, actes et diplômes relatifs à l'histoire de France*, avait publié les lettres jusqu'alors inédites d'Innocent III, qui le plaçaient sous un jour nouveau. Il avait aussi anté-

Il fallut d'abord qu'il s'occupât d'assurer son autorité dans Rome. L'arrogance des nobles s'y était accrue au milieu des prétentions contraires de l'empereur et des papes; car l'empereur, comme défenseur de l'Église romaine, s'arrogeait, avec la suzeraineté, le droit de conférer les fiefs et de juger les causes, tandis que les papes le lui contestaient; les seigneurs se partageaient entre les deux antagonistes, selon leurs intérêts; mais le peuple inclinait plutôt pour un maître qui, comme le pontife, résidait près de lui.

Le parti impérial était représenté par le préfet de Rome, à qui l'empereur donnait l'investiture avec l'épée; en outre, un sénat se maintenait depuis le temps d'Arnaud de Brescia; mais son autorité avait été concentrée par le peuple dans un seul magistrat étranger à la ville, chef suprême de la justice, du gouvernement civil et de la force armée, en un mot le centre du gouvernement, comme ailleurs le podestat. Or Innocent obligea le préfet à lui prêter l'hommage-lige, en recevant le manteau de sa main, avec serment d'y renoncer dès qu'il en serait requis. Il réduisit le sénateur à exercer son autorité non plus au nom du peuple, mais au nom du pape, auquel il dut jurer de ne point tendre d'embûches, mais de le maintenir, au contraire, dans les droits appartenant à saint Pierre, et de pourvoir à la sûreté tant des cardinaux que des gens attachés à leur maison (1).

Après avoir détruit l'autorité royale dans Rome, il invita les habitants de la marche d'Ancône et du duché de Spolète à chasser les seigneurs que leur avait imposés Henri VI; il fut obéi, et l'État de l'Église cessa d'être un vain nom, pour devenir une réalité. Il s'efforça d'y réunir l'exarchat de Ravenne et les terres de la comtesse Mathilde; mais, comme Philippe de Souabe, à qui elles avaient été attribuées comme nouveau duché de Toscane, les défendait vigoureusement, et que, d'une autre part, les

rieurement donné, dans le tome VI des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, un mémoire en cinquante sections, dont chacune traite des événements les plus importants de ce pontificat, en tirant des faits mêmes la démonstration de sa grandeur.

Les louanges décernées à l'*Histoire d'Innocent III* de Hurter doivent avoir pour correctif les observations critiques de M. Avenel dans le *Journal des savants* de 1842. En citant le jugement de M. Cantu, l'un des plus beaux génies dont puisse s'enorgueillir l'Italie, M. Avenel dit : « Ce n'est pas là de l'apologie, mais c'est une justice tempérée encore d'un sentiment fort bienveillant. » (*N. de l'éditeur.*)

(1) Antoine Vitale a écrit la *Storia de' senatori di Roma*.

droits pontificaux se trouvaient contestés, Innocent favorisa l'esprit de liberté en Toscane, où il exhorta les villes à se confédérer, à l'exemple de celles de Lombardie, pour la défense de leurs franchises. Sa voix fut entendue, et si Pise, Pistoie, Poggibonzi, restèrent fidèles à l'Empire, Florence, Lucques, Volterra, Prato, San Miniato et autres se liguèrent pour leur sûreté mutuelle.

Nation raffinée comme nous l'avons vue, la Sicile, qui commençait à faire entendre dans sa propre langue les accents de la poésie, considérait les Allemands comme des barbares, d'autant plus que Henri VI semblait s'être étudié à se rendre odieux. Il s'était aperçu lui-même des dispositions peu favorables où il laissait les esprits à l'égard de Frédéric, son jeune fils; c'est ce qui l'avait engagé à le recommander au pape en mourant. Le pontife accepta la mission qui lui était confiée; mais il y avait pour condition certaines modifications dans le privilége de la monarchie: savoir que les évêques fussent élus canoniquement et confirmés par le roi; que l'appel à Rome fût permis à tout ecclésiastique sicilien; que le pape eût la faculté d'envoyer des légats dans l'île. Constance ne put s'y refuser, et, quand elle mourut, elle laissa Frédéric sous la tutelle d'Innocent, avec la provision de trente mille taris (160,000 fr.) 1198.

Innocent donna pour gouverneurs à Frédéric II les archevêques de Palerme, de Monréale et de Capoue, et envoya aussitôt un légat prendre en main le gouvernement; l'autorité ecclésiastique et le pouvoir politique se trouvèrent ainsi réunis, ce qui fit cesser tout conflit à cet égard. Les grands du royaume ne virent pas de bon œil cette intrusion d'un étranger; Markwald, duc allemand, installé par Henri dans la Romagne, étant revenu dans son comté de Molise après avoir été expulsé de son autre fief, se mit à la tête du parti gibelin, et prétendit à la tutelle du jeune roi, en vue de se rendre indépendant. Les nobles pactisaient avec les Gibelins, qui se montraient tour à tour arrogants et lâches, tandis que le peuple exécrait les Allemands, à tel point que les pèlerins de cette nation ne pouvaient traverser impunément le royaume pour se rendre en terre sainte.

Gauthier de Brienne, mari de la fille aînée du roi Tancrède, laquelle avait été mise en liberté sur les instances du pape, prétendit s'emparer de Tarente et de Lecce; mais Gauthier Pallaire, archevêque de Palerme et archichancelier, protesta contre cet acte arbitraire. Innocent excommunia Brienne, et, pour conserver dans son intégrité le patrimoine du roi pupille, il fut contraint

de recourir aux armes. La chance varia entre les combattants; enfin Markwald resta vainqueur, et il tint jusqu'à sa mort la Si-
1201. cile assujettie.

Aussitôt que les princes allemands eurent appris la mort de Henri VI, ils refusèrent d'obéir au jeune Frédéric, ne se considérant pas comme obligés par le serment qu'ils lui avaient prêté avant son baptême. Le pape ne voulut pas les y contraindre, sentant bien que la dignité impériale n'était pas héréditaire de sa nature, et qu'il fallait un prince capable de tenir le timon dans des circonstances aussi difficiles. Philippe de Souabe, duc de Toscane, fils de Barberousse, qui, comme le plus proche de parent de
1198. Mars. Henri VI, était dépositaire du sceptre, de l'épée, de la couronne, du globe et de la sainte lance, non content d'exercer la régence au nom de son neveu, se fit élire par les états de Souabe, de Saxe, de Bavière, de Franconie, de Bohême, et couronner à Mayence;
Othon IV. 4 juillet. mais les Guelfes lui opposèrent Othon IV, fils de Henri le Lion, qui, s'étant emparé d'Aix-la-Chapelle, s'y fit sacrer par l'archevêque de Cologne.

La décision fut remise au pape, qui exclut Frédéric, eu égard à son jeune âge; il blâma Philippe pour les vexations qu'il exerçait envers l'Église comme duc de Toscane, et parce qu'il retenait encore prisonniers l'évêque de Salerne et la famille royale de Tancrède; il fit l'éloge d'Othon, mais en déclarant qu'il lui paraissait élu par un trop petit nombre de suffrages. Les deux rivaux en appelèrent donc aux armes : Philippe se fit de nombreux partisans en prodiguant les biens de sa maison; mais le pape se décida enfin, et envoya un légat pour excommunier Philippe, déclarant Othon empereur légitime.

Ce prince prêta serment en ces termes devant trois légats
1201. juin. pontificaux : « Moi, Othon, par la grâce de Dieu, je promets « et jure de protéger de tout mon pouvoir et de bonne foi le « seigneur pape Innocent, ses successeurs et l'Église romaine, « dans tous leurs domaines, fiefs et droits, tels qu'ils sont dé- « finis par les actes de plusieurs empereurs, depuis Louis le « Débonnaire jusqu'à nous; de ne pas les troubler dans ce qui « déjà leur est acquis; de les aider dans ce qui leur reste à ac- « quérir, si le pape m'en donne l'ordre, quand je serai appelé « devant le siége apostolique pour y être couronné. En outre, « je prêterai mon bras à l'Église romaine pour défendre le « royaume de Sicile, en montrant au seigneur pape Innocent « obéissance et respect, ainsi que les empereurs catholiques

« ont été dans l'usage de le faire jusqu'à ce jour. Quant aux « garanties des droits et coutumes du peuple romain, et des « ligues lombarde et toscane, je m'en tiendrai aux conseils et « aux intentions du saint-siége, comme aussi en ce qui con- « cerne la paix avec le roi de France. Si l'Église romaine se « trouvait en guerre pour ma cause, je lui fournirais de l'ar- « gent, selon mes moyens. Le présent serment sera renouvelé « de vive voix et par écrit quand j'obtiendrai la couronne im- « périale. »

Les Allemands ont beaucoup reproché ce serment à Othon comme un acte de faiblesse, intéressés qu'ils sont, par amour-propre national, à voir toujours l'empereur dominer sur le pape, et l'Italie soumise à l'Allemagne. Peut-être le jugera-t-on différemment si l'on veut bien observer que le pape, au fond, exigeait l'indépendance de l'Église et de l'Italie; néanmoins les princes s'indignèrent de ce que le pape leur donnait un empereur en imposant des conditions, et ils écrivirent pour réclamer avec énergie. Le pape leur répondit qu'il ne contestait point aux princes le droit d'élire l'empereur, d'autant plus qu'ils tenaient ce droit du saint-siége; mais qu'il lui appartenait de conférer la couronne à celui qu'il en jugeait digne, ce qu'il venait précisément de faire par l'intermédiaire de ses légats. Cependant, comme le parti d'Othon allait toujours diminuant, il fallut envoyer à Rome pour traiter d'un arrangement qui pût mettre fin à la guerre civile. Philippe, ayant obtenu l'absolution, conclut une trêve avec Othon jusqu'au jour de Saint-Jean 1208; mais, quatre jours avant qu'elle expirât, Othon de Wittelsbach, duc de Bavière, assassina Philippe de Souabe par vengeance personnelle, ce qui mit fin à la guerre civile après dix ans de combats (1).

Tous les suffrages se réunirent alors sur Othon, qui, ayant

(1) Philippe avait promis à Othon de Wittelsbach la main de Cunégonde, sa seconde fille; mais, ayant reconnu Philippe de Souabe violent, il retira sa parole. Othon lui demanda une lettre de recommandation pour le roi de Pologne, prétextant qu'il voulait aller chercher fortune dans ce pays. Philippe lui donna cette lettre. Othon, l'ayant ouverte, s'y trouva dépeint sous les couleurs les plus fâcheuses. Il dissimula son courroux; puis, étant entré dans la chambre de Philippe, à Bamberg, il le frappa à mort au milieu de plusieurs seigneurs, et s'enfuit. Mis au ban de l'Empire, il erra en divers lieux jusqu'au moment où Henri de Caladin, maréchal de l'empereur, accompagné d'un individu dont ce même Othon de Wittelsbach avait tué le frère, découvrit le meurtrier dans une cabane près de Ratisbonne, où ils lui tranchèrent la tête. On croit que les comtes de Salm sont issus de ses fils.

épousé Béatrix, fille de Philippe, réunit les deux maison des Wels et des Hohenstaufen, et se rendit en Italie pour y être couronné.

Les Lombards, pendant que les deux empereurs étaient en lutte, avaient étendu et consolidé leurs institutions. La classe moyenne avait grandi tout à la fois par les richesses, fruit du commerce, par l'entrée de plusieurs familles nobles dans ses rangs, et parce qu'elle avait secoué toute dépendance à l'égard des seigneurs ecclésiastiques. Le menu peuple chercha aussi à conquérir des droits et des priviléges; il obtint même dans certains lieux de participer au gouvernement et aux magistratures, ou bien il forma des associations particulières pour tenir tête aux gouvernants.

Des mouvements si énergiques ne pouvaient s'effectuer sans troubles. Quelques chefs en profitaient pour tyranniser leur patrie; dans d'autres endroits, les nobles, restés indépendants dans leurs châteaux, cherchaient à acquérir sur les villes voisines l'autorité exercée jadis par les comtes. Beaucoup d'entre eux, postés sur les Apennins, environnaient les républiques de la Toscane; mais, éloignés des villes, ils ne songeaient pas à s'y faire des partisans et à obtenir la prépondérance, ou bien leurs tentatives échouaient. Dans la marche de Trévise, au contraire, où les derniers coteaux des Alpes et les collines Euganéennes s'avancent au milieu de campagnes fertiles et de cités florissantes, les seigneurs, bien fortifiés sur les hauteurs, purent continuer à exercer de l'influence dans les villes, où ils élevèrent même des palais qui ressemblaient à des forteresses.

Parmi ces familles, les Salinguerra de Ferrare, les Campo Sampiero de Padoue, les Guelfes d'Este et les Ezzelin de Romano avaient acquis la prééminence. Ces derniers étaient issus d'un Allemand qui, venu en Italie avec Conrad II, avait reçu de lui, en récompense de ses services, les terres d'Onara et de Romano, dans la marche de Trévise. Ses descendants s'étaient agrandis par la violence; devenus les champions du parti gibelin dans la Vénétie, ils avaient contracté de gré ou de force, par des mariages, des alliances avec les principales familles, et s'étaient ligués avec Vérone et Padoue.

Un conflit devenait inévitable entre eux et les seigneurs d'Este, qui, parents des ducs de Bavière et de Saxe, étaient, pour ce motif, à la tête du parti guelfe, et fauteurs des papes dans leurs luttes avec la maison de Souabe. Les uns et les autres cherchaient à

prédominer dans les villes environnantes, qui dès lors inclinèrent vers une oligarchie déplorable, troublée par des dissensions incessantes et souvent suivies de véritables guerres.

Othon IV les trouva les armes à la main quand il descendit des Alpes. De maison guelfe, il espérait l'appui de cette faction, tandis qu'il se flattait d'avoir les Gibelins favorables comme roi de Germanie. En effet, il réconcilia Ezzelin de Romano avec Azzo d'Este; mais cette union dura peu; tout occupés de leurs propres affaires, les Guelfes et les Gibelins n'avaient guère le temps de songer à l'empereur.

Il fut cependant reçu avec un appareil de fête par les nombreux 1209.
ennemis de la maison de Souabe. Innocent III vint à sa rencontre jusqu'à Viterbe, où il le couronna; mais l'empereur et le pape restèrent peu de temps en bonne intelligence. Déjà l'arrogance allemande pesait aux Romains, et la plupart des cardinaux demeuraient hostiles au parti d'Othon. Ce prince, après avoir juré, selon l'usage, de recouvrer ce que l'Empire avait perdu, prétendit, sur l'avis de plusieurs jurisconsultes, qu'il était en droit de revendiquer Viterbe, Montefiascone, Orviéto, Pérouse, Spolète; il favorisa la famille des Pierleone, gibelins acharnés, et donna, non pas au nom du pape, mais en son propre nom, l'investiture de la marche d'Ancône à Azzo VI d'Este. Dans l'intention d'humilier Frédéric, il entra dans la Pouille, afin d'y relever la suprématie impériale, et fit alliance avec les généraux allemands restés dans le pays : procédés bien opposés au serment qu'il avait fait au pape Innocent III de respecter les droits acquis du saint-siége.

Innocent excommunia donc l'empereur guelfe; mais Othon 1210.
poursuivit la conquête de la Pouille, et déjà il s'apprêtait à passer en Sicile, quand les soulèvements suscités en Germanie par l'anathème pontifical le firent renoncer à cette expédition. La mort de Béatrix brisa les liens qui unissaient à Othon la faction souabe, tandis que le pape lui opposait Frédéric II.

Le jeune prince fut accueilli avec de grands honneurs à Rome 1212.
par Innocent, qui lui donna sa bénédiction, et l'envoya à Gênes sur ses propres galères; mais, comme le souvenir de Barberousse lui aliénait les villes de Lombardie, il gagna Coire, dont l'évêque fut le premier à le saluer roi des Romains. Arrivé à Constance, Frédéric se concilia, par sa munificence et son affabilité, les Souabes et les Alsaciens, dont il était devenu le seigneur suzerain, comme héritier de son oncle, et conclut une alliance avec

Philippe-Auguste contre le monarque anglais Jean sans Terre et l'empereur Othon.

Ce dernier, peu propre à gagner les cœurs, avait été forcé de quitter le royaume de Naples, en recommandant à ses partisans de lui rester fidèles. Il convoqua à Lodi les représentants des villes lombardes; mais il n'y vint que ceux des villes alliées de Milan, toujours fidèles à Othon, par rancune contre les Souabes. Il ne tira donc nul avantage des délibérations de cette diète, et les factions ne cessèrent pas de se combattre; les haines s'aigrirent même, à la suite des luttes religieuses survenues à cette époque, et qui minèrent la puissance ecclésiastique en accoutumant les peuples à ne tenir aucun compte des excommunications pontificales. Venise fit la guerre à Padoue, qui voulait lui fermer le commerce de la terre ferme. Milan prit les armes contre Pavie et les ducs de Montferrat, les Malaspina de la Lunigiane contre Gênes, les Salinguerra contre Modène; dans Florence, la rivalité des Buondelmonti et des Amidei fit entendre pour la première fois les noms de Guelfes et de Gibelins, noms qui devaient lui coûter tant de sang.

Othon, néanmoins, cherchant à calmer la tempête soulevée contre lui en Allemagne, était allé jusqu'à se soumettre au jugement des états; mais cette faiblesse accrut l'audace des mécontents; d'un autre côté, l'alliance qu'il avait contractée avec le roi d'Angleterre et le comte de Flandre, pour se venger de Philippe-Auguste, l'ayant enhardi jusqu'à pénétrer en France, il fut
1214. défait et mis en fuite à Bouvines. Déchu alors de toute influence en Allemagne, il rentra dans ses États héréditaires. Frédéric fut couronné de nouveau roi de Germanie à Aix-la-Chapelle, et, conformément à ses conventions avec Innocent, il confirma toutes les prérogatives et possessions de la cour de Rome; il promit de reprendre, au profit du saint-siége, la Sardaigne et la Corse aux Pisans, et de lui céder la Sicile dès qu'il serait empereur.

C'était un surcroît de précautions que prenait Innocent pour garantir l'indépendance de l'Italie. Il avait déjà donné en mariage à Frédéric II Constance d'Aragon, veuve du roi de Hongrie, et qui était aussi sa pupille. Le pape, ayant ainsi placé sur le trône l'élève du saint-siége, pouvait en espérer une paix durable et une grandeur nouvelle; néanmoins la mort seule lui épargna la tristesse de voir l'ingratitude d'un prince qu'il avait entouré de sa protection.

Mais, avant de raconter comment se ralluma la guerre entre

la papauté et l'Empire, nous devons nous arrêter sur les deux croisades qui signalèrent le pontificat d'Innocent III, l'une contre Constantinople, et l'autre contre les Albigeois.

CHAPITRE III.

QUATRIÈME CROISADE, 1202 à 1204. — LES EMPEREURS FRANCS A CONSTANTINOPLE.

L'empire fondé par Saladin était déchiré par les dissensions des princes Ayoubites. Les faibles Seldjoucides étaient impuissants à procurer le repos à la Perse, et l'empire du Kharism s'élevait menaçant pour le Khorassan et Bagdad; ces divisions mettaient obstacle à toute entreprise commune et énergique contre les chrétiens.

De leur côté, les chrétiens ne savaient pas mieux s'accorder dans la Palestine. Une fois devenu roi de Chypre, Guy de Lusignan ne s'occupa plus de Jérusalem. Bohémond, maître d'Antioche et de Tripoli, cherchait à étendre ses possessions, et employait contre l'Arménie la force et la perfidie; les trois ordres des Templiers, des Hospitaliers et des Chevaliers Teutoniques, la seule force des chrétiens, en étaient venus à une rivalité qui allait jusqu'à la guerre ouverte.

A la mort de Saladin, le pape, croyant que le boulevard de l'islamisme venait de s'écrouler, prêcha la croisade, et Henri VI prit la croix; mais, infidèle à ses promesses et stimulé par l'ambition bien plus que par la piété, il laissa les autres partir, guidés par l'élite des princes allemands et par Marguerite, reine de Hongrie, qui avait voué son veuvage au Christ. Sans égard à la *trêve de Saladin*, conclue avec Richard Cœur de lion, les croisés 1195.
attaquèrent les musulmans, qui, dans le péril commun, réunirent leurs forces. Malek-Adel, frère de Saladin et son bras droit, s'était agrandi au milieu des discordes des siens, sur lesquels il l'emportait en valeur. Il assaillit Jaffa, avant-poste de Jérusalem à l'ouest, et la démantela; mais les musulmans furent défaits à Sidon, et plusieurs villes reprises sur eux avec un immense butin. De nouvelles armées arrivèrent alors d'Europe; mais, tandis que le pieux enthousiasme du peuple n'avait en vue que Jérusalem, les villes maritimes étaient le seul point de mire des chefs. La valeur accoutumée ne faisait pas défaut, mais elle

manquait d'une direction habile. On commençait les expéditions avec ardeur, et l'on ne savait pas les conduire avec persévérance jusqu'à la fin. Des querelles survenaient et les croisés tournaient les uns contre les autres les armes qu'ils avaient prises contre l'ennemi commun ; puis ils laissaient sans l'achever leur entreprise, pour repasser en Europe, où les rappelaient des intérêts plus urgents. Ainsi, à l'époque des conflits qui surgirent en Allemagne au sujet de la succession à l'Empire, les croisés allemands reprirent la route de leur pays, et l'expédition n'eut pas d'autre issue, en sorte qu'Almaric II de Lusignan se trouva heureux de renouveler la trêve avec Malek-Adel.

Mais à peine Innocent III fut-il monté sur le trône pontifical que, tout occupé des devoirs de sa position, il songea à la ville sainte, et ne cessait d'exhorter les peuples à la recouvrer sur les infidèles, et le clergé à partager les fatigues et les dépenses de l'entreprise. Comme s'il eût prévu les objections d'un siècle disposé à tout dénigrer, il voulut que l'emploi des contributions fournies par le clergé de chaque pays fût confié à deux chevaliers des deux ordres de Jérusalem et à l'évêque diocésain ; l'excédant des fonds devait servir à solder des troupes et à subvenir aux autres besoins de la guerre sainte (1). Lui-même fit fondre sa vaisselle d'or et d'argent, et, tant que dura la croisade, il ne se fit plus servir qu'en argile et en bois.

Son légat, Pierre de Capoue, rétablit la paix entre Richard Cœur de lion et Philippe-Auguste. Le premier, ayant donné un grand tournoi, y proclama la croisade ; mais cet appel eut peu d'échos, et le renouvellement de la guerre entre les deux rivaux détourna les deux nations de prendre part à l'entreprise. Philippe-Auguste, en lutte avec le pape au sujet d'Ingelburge, se sentait peu disposé à la croisade ; mais le vœu de la chrétienté fut recueilli par Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne. Rentré, après une jeunesse orageuse, dans le chemin de la vertu, Foulques se mit à prêcher la pénitence. Ignorant, mais plein de ferveur, il n'en exprimait que plus vivement, dans le langage populaire, les sentiments dont tous étaient animés, et il fit retentir son éloquence de la chaumière jusqu'au palais. Souvent il n'obtenait l'attention qu'en maudissant les auditeurs les plus bruyants ; parfois même il était forcé d'employer son bâton de pèlerin

Foulques de Neuilly.

(1) Heeren, dans l'*Influence des croisades*, appelle à tort cette contribution une opération fiscale.

pour réduire la multitude au silence, et ceux qu'il atteignait baisaient le sang qui jaillissait de leurs blessures.

Un jour qu'il prêchait à Paris, dans la rue Champel, devant une grande foule de peuple, les ecclésiastiques et les laïques furent tellement touchés de sa parole que beaucoup d'entre eux, jetant leurs habits et leurs chaussures, lui présentèrent des verges, afin qu'il leur infligeât la punition méritée. Alors, élevant la voix, il reprocha aux doctes les vanités dans lesquelles ils perdaient le temps, aux clercs et aux prélats la négligence scandaleuse qu'ils apportaient à l'accomplissement de leurs devoirs; il prêcha aussi la pénitence au roi et aux nobles, malgré les menaces d'emprisonnement et de tortures employées d'ordinaire à l'égard de ceux qui proclament la vérité. Une autre fois, comme la multitude s'apprêtait à lui arracher son manteau, il s'écria : *Il n'est pas bénit; attendez que je bénisse le vêtement de cet homme.* Aussitôt il fit sur lui-même le signe de la croix, et tous se disputèrent à l'envi les lambeaux de son vêtement.

Innocent vit en lui l'homme qu'il fallait pour renouveler 1196.
l'exemple de saint Bernard et de Pierre l'Ermite. Bientôt Foulques a pris la croix, et s'en va prêchant partout et à tous; plusieurs moines se joignent à lui pour l'assister dans sa mission sainte. Informé qu'un tournoi doit être célébré au château d'Écry en Champagne, il y accourt, et proclame la croisade au milieu des fêtes profanes. Thibaut IV, comte de cette province, qui recevait l'hommage de deux mille cinq cents chevaliers; Louis, comte de Chartres et de Blois, et une foule de barons et de prélats arborèrent à l'envi la croix rouge. On n'admit que des troupes disciplinées pour cette expédition; mais Foulques mourut avant de la voir commencer.

Des plaintes douloureuses arrivaient sans cesse de la Palestine, et le pape gourmandait les chrétiens de leur lenteur et de leur indifférence. Il défendit pour cinq ans toute espèce de spectacles, y compris les tournois; enfin des ambassadeurs furent envoyés à Venise pour demander des secours à cette république. Venise avait alors pour doge Henri (Enrico ou Arrigo) Dandolo, ardent défenseur de la gloire nationale, qu'il savait soutenir non moins par les armes que par les négociations. L'empereur d'Orient l'avait outragé au point de le rendre presque aveugle; mais quatre-vingts ans accumulés sur sa tête n'avaient rien diminué de son activité, laquelle s'accrut même à la proposition d'une entreprise qui pouvait tourner à l'avantage et à l'honneur de sa patrie.

Les envoyés lui demandèrent des bâtiments pour transporter quatre mille cinq cents chevaux, vingt mille fantassins et des provisions pour neuf mois. Dandolo promit de les fournir moyennant quatre-vingt-cinq mille marcs d'argent (4,250,000 francs); la république s'engageait à mettre en mer cinquante galères, pourvu qu'on lui cédât la moitié des conquêtes. Les croisés acceptent ces conditions, et le doge assemble le peuple dans l'église de Saint-Marc, où, après une messe du Saint-Esprit, il se lève pour donner lecture de la demande et des conditions stipulées. Les envoyés se mettent à genoux, et, persuadés qu'il n'y avait de puissants sur mer que les Vénitiens, et sur terre que les Français, ils tendent au peuple leurs mains suppliantes; puis ils jurent, sur leurs armes et sur l'Évangile, que les conditions du traité seront fidèlement exécutées. Le peuple applaudit à grands cris, et l'enthousiasme s'accroît encore quand le doge octogénaire, faisant serment de vivre et de mourir avec les pèlerins, attache lui-même la croix sur son bonnet ducal. Alors les barons français et les négociants vénitiens, attendris jusqu'aux larmes, confondent leur joie dans de mutuels embrassements (1).

Si la jalousie fit rester Pise et Gênes dans l'inaction, les Lombards et les Piémontais répondirent à l'appel; Boniface III, marquis de Montferrat et frère du brave Conrad, marquis de Tyr, fut choisi pour chef de cette croisade. De la France, de la Bourgogne

(1) *Lors furent assemblés à un dimanche à l'église de Saint-Marc. Si ére une mult feste, et i fu li peuple de la terre, et li plus des barons, et des pelerins. Devant ce que la grant messe commençast, et li dux de Venise qui avoit nom Henris Dandole, monta el leteril, et parla au peuple, et lor dist : « Seignor, accompagnié estes al la meillor gent dou monde, et por le plus halt affaire que onques genz entreprissent : et je sui vialx hom et febles, et auroie mestier de repos, et moaignier sui de mon cors. Mès je voi que nus ne vos sauroit si gouverner et si maistrer come ge que vostre sire sui. Se vos volies otroier que je presse le signe de la croix por vos garder, et por vos enseignier, et mes fils remansis en mon leu, et gardast la terre, je iroie vivre ou mourir avec vos et avec les pelerins. » Et quand cil oirent, si s'ecrierent tuit à une voix : « Nos vos prions por Dieu que vos l'otroiez, et que vos le façois, et que vos en viegnez avec nos. » Mult ot illuec grand pitié et peuple de la terre et des pelerins mainte larme plorée, porce que cil prodom aust si grand ochoison de remanoir. Ha! comme mal le sembloient cil qui à autres par estoient allé por eschiver le peril! Ensi avala li litteril, et alla devant l'autel, et se mist à genoilz mult plorant, et il li consiérent la croix en un grant chapel de coton, porce que il voloit que la gent la veissent.* — VILLE-HARDOUIN, témoin oculaire.

et de la Flandre des chevaliers accoururent à Venise, où ils trouvèrent les navires tout appareillés ; mais les autres croisés, à leur détriment et à celui de l'expédition, s'embarquèrent dans d'autres ports, attendu que l'argent vint à leur manquer pour payer le fret aux Vénitiens, bien qu'ils eussent converti en sequins leurs vases et leurs joyaux ; les croisés donnaient tout, à l'exception de leurs chevaux et de leurs armes, pleins de confiance qu'ils étaient dans la Providence.

Venise obéissait à l'esprit de calcul, et non à l'enthousiasme; comme les croisés ne pouvaient réunir la somme convenue, Dandolo leur proposa de leur en faire l'abandon s'ils voulaient aider la république à reprendre Zara, qui s'était soustraite à son obéissance, pour se donner au roi de Hongrie. Beaucoup d'entre eux se faisaient conscience de tourner contre des chrétiens les armes qu'ils avaient fait vœu d'employer contre les infidèles. Le pape s'y opposa surtout, attendu que le roi de Hongrie se trouvait, comme croisé, protégé par la trêve de Dieu ; mais le doge ne tint aucun compte de cette opposition, au grand scandale des Septentrionaux, habitués à soumettre leurs intérêts et leurs calculs à l'autorité du pontife.

Les croisés appareillent donc, et partent avec la plus belle flotte qui jamais eût vogué sur l'Adriatique ; ils prennent Trieste et brisent les chaînes du port de Zara ; mais là surgissent des démêlés sanglants, et l'on vit les croisés s'entr'égorger entre eux. Le pape, qui avait désapprouvé l'expédition, ordonne de restituer le butin, de faire pénitence et de réparer le tort. Les Vénitiens, au lieu d'obéir, démolissent les murailles ; les Français envoient leurs excuses au pontife, et promettent réparation. Innocent excommunie les premiers, sans toutefois les affranchir de la guerre sainte, et accorde l'absolution aux seconds ; mais il ordonne à tous de passer en Syrie. 1202.

L'occasion était propice en effet. L'inondation du Nil s'étant trouvée insuffisante, l'Égypte avait souffert une cruelle famine, accompagnée de toutes ses horreurs. Au Caire, on avait brûlé en un jour trente femmes qui avaient mangé leurs maris ; en quelques mois, cent onze mille personnes furent moissonnées par la peste, suite de la disette. Le fleuve et la mer voisine regorgeaient de cadavres, dont le nombre dépassait un million ; puis des tremblements de terre en Égypte et en Syrie renversèrent les forteresses et détruisirent les villes, comme si Dieu eût voulu les livrer 1220.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

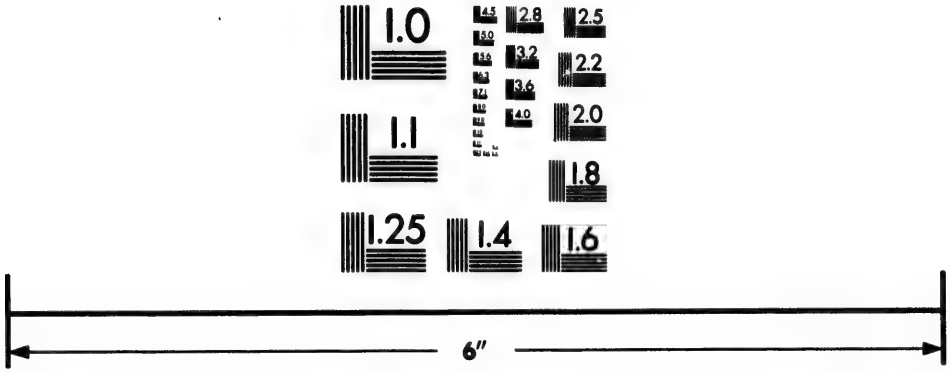

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
2.5
3.6
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

sans défense et désertes aux conquérants chrétiens ; mais ceux-ci ne devaient pas y arriver.

A Constantinople, Alexis Ier Comnène, que nous avons vu allié douteux et ennemi secret des premiers croisés, avait cessé
1118. de vivre depuis longtemps ; mais, quoiqu'il eût peu de mérite comme prince, aucun de ses successeurs ne le valut. Jean II, son fils, avait peu de troupes, et plus de cavaliers que de fantassins ; encore ne restaient-ils pas longtemps sous les armes, ce qui ne lui permettait pas de conserver les conquêtes qu'il pouvait faire. Il n'en fit pas moins heureusement la guerre, durant vingt-quatre ans contre les Petchenègues, les Serbes, les Hongrois en Europe, et contre les Seldjoucides en Asie. Il obligea le prince d'Antioche à lui faire hommage, pardonna à Anne Comnène, qui aspirait à faire monter au trône Nicéphore Brienne, son mari, et ne prononça contre personne la peine de mort ; il diminua le faste de la cour, réforma les mœurs, et il méditait des conquêtes nouvelles, quand il fut tué à la chasse.

1143. Manuel Comnène, son successeur, montra des idées chevaleresques ; mais la prudence lui manqua pour les diriger.

Telle était sa force physique, que Raymond d'Antioche ne put manier sa lance ni son bouclier ; il fut le seul des Comnène qui, par les prouesses d'une bravoure romanesque, excita l'enthousiasme militaire. Néanmoins il ne fit aucune conquête importante ; durant la paix, il s'abandonnait à toutes sortes de déportements, et les
1147. flatteurs firent de lui un tyran. Roger II de Sicile porta la guerre dans ses États, ravagea les côtes de l'Ionie, et prit Thèbes et Corinthe, d'où il emmena les hommes les plus vigoureux, les femmes les plus belles et les ouvriers les plus habiles. Manuel se montra guerrier intelligent et valeureux, surtout pendant le siége opiniâtre de Corfou, que pourtant il ne put sauver ; il résolut alors d'attaquer les Normands en Italie, et de les en chasser. Ses troupes prirent, en effet, Bari et Brindes ; mais une déroute complète
1155. qu'elles essuyèrent ensuite amena la paix. Tantôt soupçonneux, tantôt favorable aux croisés, il seconda Amalric Ier, roi de Jérusalem, dans son expédition d'Égypte.

Manuel avait eu, de son mariage avec Marie, fille de Ray-
1180-1185. mond, prince d'Antioche, Alexis II, qui lui succéda sous la régence de sa mère ; mais celle-ci mit toute sa confiance dans le protosébaste Alexis, neveu de Comnène, au grand scandale de la cour, dont le mécontentement produisit une conspiration en

faveur d'Andronic, cousin d'Isaac Manuel. Andronic, d'une taille athlétique, soupait de pain et d'eau, ou quelquefois d'une pièce de gibier qu'il faisait cuire lui-même. Manuel, qui s'était aperçu de ses machinations, le retenait prisonnier ; mais, au bout de douze ans de détention, le captif était parvenu à s'évader. Après une foule d'aventures étranges, il gagna Halicz, chez les Russes. L'admiration qu'il leur inspira lui permit de ménager une alliance entre ce peuple et les Grecs, ce qui le réconcilia avec l'empereur ; mais, sur de nouveaux soupçons, il fut relégué à Énoë dans le Pont. Trois femmes de la famille royale l'aimèrent successivement, lui donnèrent des enfants et partagèrent ses disgrâces, se glorifiant du titre de concubines d'un homme réduit à errer chez les Turcs, les Arabes, les barbares, excommunié, proscrit, pardonné tour à tour. Andronic.

Bien qu'il eût engagé sa foi de ne rien tramer contre la famille impériale, Andronic, cédant aux conseils de l'ambition, publia une proclamation contre le protosébaste ; d'ailleurs, pressé par le patriarche lui-même de venir délivrer la patrie, il se mit en marche, entraînant à sa suite tous les mécontents. Sur ces entrefaites, Marie, sœur de l'empereur et femme du marquis de Montferrat, avait ourdi, de son côté, une autre conspiration contre le protosébaste ; mais le complot fut découvert et la princesse arrêtée ; puis, le peuple s'étant soulevé en sa faveur, Alexis dut conclure un arrangement avec elle. A peine Andronic paraît-il à Chalcédoine que le peuple le proclame régent ; alors il fait crever les yeux à Alexis, ordonne de massacrer sans distinction tous les Latins qui se trouvaient dans Constantinople, fait empoisonner Marie avec son époux, et étrangler l'impératrice mère. Enfin, après avoir contraint Alexis II de l'associer à l'empire, il le fit égorger à son tour, et s'écria en foulant aux pieds son cadavre : *Ton père fut un fripon, ta mère une prostituée, et toi un imbécile.* Il fit jeter son corps à la mer, et demeura seul empereur. Devenu l'époux d'Agnès, fille de Louis VII, il continua à dominer par la terreur et les massacres, faisant périr beaucoup de gens sous prétexte d'intelligences avec Guillaume II de Sicile. Ce prince, qui se proposait en effet de conquérir l'empire d'Orient, s'était emparé de Durazzo et de Thessalonique, d'où il marchait sur Constantinople.

1183, septembre.

1185.

Le tyran avait désigné pour victime un prince d'une grande réputation, nommé Isaac l'Ange ; mais celui-ci tua le sicaire envoyé pour l'immoler, s'enfuit dans l'église de Sainte-Sophie, et

le peuple, soulevé, le proclama empereur malgré lui. Andronic, réduit à prendre la fuite, fut arrêté, amené à Isaac, et livré à la
1183. 12 septembre. fureur de la populace, qui, après l'avoir torturé plusieurs jours, le pendit par un pied dans le théâtre. Il avait alors soixante-treize ans, et en lui finit la dynastie des Comnène. S'il était possible d'oublier les atrocités dont il souilla son règne, il faudrait le louer de son caractère affable et libéral, de ses efforts pour refréner la rapacité des employés du fisc, et des mesures qu'il prit pour abolir l'usage de piller les bâtiments naufragés.

Isaac l'Ange. Isaac, prince de mœurs efféminées et incapable de gouverner par lui-même, en laissait le soin à des ministres indignes; il eut des démêlés avec Frédéric Barberousse, et souleva contre lui les républiques lombardes. Les Valaques et les Comans, que Basile II avait vaincus, étaient depuis cent soixante-dix ans sujets de l'Empire, sans que les empereurs eussent tenté d'introduire parmi ces populations des lois et des habitudes propres à vaincre leur naturel farouche. Isaac s'attira leur haine lorsque, pour célébrer les fêtes de son mariage, il leur enleva leurs bestiaux, seules ressources qu'ils eussent pour exister, et qu'il refusa de les traiter à l'égal des autres troupes pour la paye et le grade; ils se révol-
1186. tèrent donc sous la conduite de Pierre et d'Asan, et massacrèrent les Grecs, depuis les rives du Danube jusqu'aux montagnes de
1196. la Thrace et de la Macédoine. Bientôt Joannice ou Jean releva le royaume des Bulgares en se déclarant vassal d'Innocent III, qui, charmé de réunir cette riche portion de l'Empire à la chrétienté, lui conféra le titre de roi et l'étendard bénit.

Alexis 1195-1204. Enfin Isaac fut détrôné par Alexis III, son frè[illegible] qui lui fit crever les yeux, et le plongea dans une prison avec son fils, nommé aussi Alexis, lequel parvint à s'enfuir auprès de Philippe de Souabe, son beau-frère. Il réclama les secours des croisés; les chevaliers, dont la devise était de défendre l'innocence, de redresser les torts et de soutenir les opprimés, l'écoutèrent favorablement, et résolurent d'attaquer Constantinople, afin de remettre Isaac sur le trône. Un certain nombre de croisés disaient que ce n'était point dans ce but qu'ils avaient pris les armes, que les Grecs n'élevaient aucune plainte contre l'usurpateur, et que les empereurs s'étaient toujours montrés peu favorables aux croisés; d'autres, plus habiles, trouvaient mieux leur compte à guerroyer contre Constantinople, qui était plus voisine et plus riche que la terre sainte; pour beaucoup, c'était une œuvre méritoire que d'assaillir les Grecs schismatiques et lâches,

d'autant plus que, Constantinople une fois prise, on aurait bientôt conquis Jérusalem. On rapporte que Malek-Adel fit vendre les biens du clergé chrétien en Égypte, et qu'il employa l'or de cette vente à se procurer des partisans dans Venise, promettant même à la république les plus grandes facilités commerciales si elle détournait l'expédition de la Syrie ; mais, indépendamment de cette circonstance, les Vénitiens étaient mus par le désir de se venger des empereurs et de détruire les comptoirs établis en Grèce par les Pisans.

Alexis III, non moins efféminé que son prédécesseur, pressurait ses sujets et négligeait les affaires. Il vendait la justice pour recouvrer les sommes considérables que lui avait coûtées l'usurpation ; tandis que les Turcs et les Bulgares ravageaient les frontières de ses Etats, il se laissait gouverner, dans son intérieur, par sa femme Euphrosyne, de la famille des Ducas, princesse aussi avide qu'altière. L'empereur Henri VI, qui méditait le rétablissement de l'ancien empire romain, avait élevé des prétentions sur toutes les provinces situées entre Durazzo et Thessalonique, avec l'offre toutefois de se contenter, comme équivalent, de cinquante quintaux d'or par année. Incapable de lui résister, Alexis le fit consentir à n'en recevoir que seize, et il imposa à ses sujets le *tribut allemand*. Irrité de l'opposition qu'il rencontra, il enleva les vases des églises, et dépouilla jusqu'aux tombes des empereurs ; mais à peine avait-il réuni un peu d'or et d'argent, qu'il apprit la mort de Henri. A l'approche de cette nouvelle tempête, il eut recours au pape, sans rien promettre toutefois d'avantageux à la croisade. Le pontife, qui mettait la justice avant tout, interdit aux croisés l'expédition projetée. Les avis étant partagés, il en naissait des démêlés continuels. Enfin ceux qui voulaient tenter l'entreprise l'emportèrent ; Alexis, fils d'Isaac, fut salué empereur, et sa présence acheva d'enflammer les esprits. 1197.

La flotte se réunit à Corfou, et les croisés s'avancèrent sur Constantinople ; c'étaient trente mille hommes qui allaient conquérir un empire de plusieurs millions d'habitants. La veille de la Saint-Jean, ils jetèrent l'ancre près de l'abbaye de Saint-Étienne, à la Tour de la Marine, sur la côte d'Asie, à trois milles de la capitale. Là se déroula à leurs yeux étonnés la beauté de la Propontide, avec sa riche végétation, ses fruits succulents, ses doux raisins, sa pêche abondante, ses ruisseaux limpides, au milieu de toute la pompe que deployait l'été dans sa majestueuse vigueur. 1203.

Leur regard, plongeant au-dessus des ondes agitées par un doux zéphyr, allait parcourir ces rivages fleuris, les jardins, les riantes campagnes avec leurs bosquets de roses et de lauriers, et les villes, les villages qui s'élevaient à l'ombre des platanes et des cyprès verdoyants, depuis la plage jusqu'au sommet des collines, où s'encadrait ce magnifique horizon.

Constantinople leur apparut comme une reine au milieu de tant de beautés, couvrant le vaste espace de sept collines, autour desquelles serpentait son enceinte de hautes murailles flanquées de trois cent quatre-vingt-six tours; des églises, des couvents sans nombre se reflétaient dans les flots, qui semblaient baiser ses pieds comme des esclaves, ou frémir autour d'elle comme des défenseurs menaçants. Port immense de deux mers, diamant dont l'éclat scintille entre le saphir des flots et l'émeraude des campagnes, tel s'offrait aux croisés le séjour le plus beau que l'homme possède sur la terre, la rivale de Rome pour la dignité, de Jérusalem pour ses sanctuaires vénérés et de Babylone pour la grandeur (1).

Mais combien la condition morale du pays était loin d'être en rapport avec sa beauté naturelle! « La ville, dit un voyageur « contemporain (2), est sale et puante; une grande partie est « condamnée à une nuit perpétuelle, car les riches enclosent les « rues avec leurs maisons, ne laissant aux pauvres et aux étran- « gers que des immondices et des ténèbres. Les vols et les assas- « sinats sont fréquents dans ces ruelles, ainsi que tous autres « méfaits que l'obscurité favorise. On n'y connaît pas la justice; « il y a autant de maîtres que d'habitants riches, autant de voleurs « que de pauvres. On n'y connaît pas davantage la crainte ni la « honte; car le crime n'est pas châtié par les lois, et même il « n'est pas découvert. »

Si les citoyens furent stupéfaits de cette attaque inattendue, les croisés ne s'étonnaient pas moins de leur propre hardiesse; mais, plus l'entreprise était merveilleuse, plus ils comprenaient

(1) *Or poez savoir que molt esgardent Constantinople cil qui onques mais ne l'avoient veue, et que il ne pooient mie cuider que si riche ville peust estre en tot le monde, cum il virent ces halz murs et ces riches tours dont ere close tot en tor à la reonde, et les riches palais, et les haltes yglises, dont il y avoit tant que nuls nel poist croire, s'il ne les veist à l'œil, et le lonc et le lé de la ville, qui de totes les autres ere souveraine.* (VILLE-HARDOUIN.)

(2) Eudes de Deuil, ap. CHIFFLET, *Genus illustre Sancti Bernardi*, p. 37.

qu'ils ne devaient se fier qu'à leur épée. Ils avaient établi leur camp dans le jardin du palais, sur le rivage asiatique où Alexis oubliait les soins de son empire; leurs vaisseaux, rasant les murailles de Constantinople, venaient montrer aux Grecs le jeune prétendant en faveur duquel ils espéraient un soulèvement; mais, ne voyant aucun mouvement dans le peuple, ils se préparèrent à l'attaque. Après avoir brisé les chaînes du port, ils se rendirent maîtres du faubourg de Galata, et donnèrent l'assaut. Alexis avait laissé par avarice l'armée et la flotte dans une extrême faiblesse; aussi la ville se défendit-elle mollement, malgré le feu grégeois, et quoi que pussent faire les Varangues ou Varèques et les Pisans pour repousser l'ennemi. Au milieu du combat, Dandolo, porté par les siens, se fit mettre à terre avec l'étendard de Saint-Marc, qui bientôt flotta au sommet d'une tour, et les flammes ne tardèrent pas à gagner Constantinople. 1203. 17 juillet.

Alexis osa, pour la première fois, regarder l'ennemi en face, et, revêtu des insignes impériaux, il se jeta au-devant des Français, moins heureux dans leur attaque que les Vénitiens; mais le courage lui faillit bientôt, et il s'enfuit sur un bâtiment, abandonnant tout aux vainqueurs. Alors ce fut à qui maudirait celui qu'on adulait la veille; Isaac l'Ange, tiré de sa prison pour être remis sur le trône, vit commencer la compassion pour ses souffrances lorsqu'elles venaient de finir.

Les envoyés des croisés se présentèrent devant lui pour qu'il ratifiât la promesse faite par son fils de donner deux cent mille marcs, des vivres pour une année et toute assistance pour la guerre sainte; il dut souscrire à ces engagements, mais il pria les croisés de rester campés à Galata, c'est-à-dire sur le rivage opposé.

Ce changement subit, ce succès qui épargnait les combats avec Alexis, portaient au comble la joie des croisés; pourvus de tout avec abondance, ils admiraient tant de magnificences, mais surtout les innombrables reliques dont ce faubourg était rempli. Alexis IV, après avoir été couronné au milieu du cortége des barons, pompe inaccoutumée pour les empereurs d'Orient, paya une partie de la somme promise. Si la bonne intelligence eût continué de régner entre les Latins et les Grecs, c'était peut-être le moment de rajeunir l'empire en le faisant entrer dans l'alliance chrétienne, afin de participer à l'entreprise commune et de repousser d'un même accord l'ennemi des chrétiens.

Sur ces entrefaites, les seigneurs latins envoyèrent, en loyaux

chevaliers, des hérauts au sultan du Caire et de Damas, pour lui annoncer leur arrivée, au nom du Christ, de l'empereur de Constantinople, des princes et barons d'Occident. Ils informèrent aussi le pape et les princes chrétiens de l'heureux succès de leurs armes, avec l'invitation d'y prendre part; mais le pape ne répondit à cet avis que par des reproches, et refusa même de les bénir; il accepta seulement les excuses d'Alexis, en l'exhortant à tenir ses promesses.

1203.

Mais, pour les tenir, il fallait réunir l'Église grecque à l'Église latine et fournir de l'argent. C'est là ce qui devait amener sa ruine; après avoir dépouillé les églises, il obligea ses sujets à abjurer le schisme, et les croisés, dans leur zèle, employèrent même la violence contre ceux qui résistaient. Dès ce moment, odieux à ses sujets, il exhortait les croisés à ne point partir, s'ils ne voulaient l'exposer à succomber sous la révolte et permettre à l'hérésie de se relever; il les priait d'attendre le printemps, leur promettant de subvenir jusqu'alors à tous leurs besoins.

Un incendie qui ravagea Constantinople pendant huit jours porta le mécontentement au comble, et Alexis vit bien qu'il ne pouvait plus compter que sur les Latins. Mais l'habitude qu'il contracta de vivre au milieu d'eux ne fit qu'affaiblir leur respect pour son rang suprême; plus d'une fois il arriva que le matelot vénitien, lui enlevant sans façon le diadème de pierreries qui ceignait son front, le coiffa, en échange, de son bonnet de laine. Les Grecs en frémissaient, et d'un autre côté l'aveugle Isaac était jaloux de son fils. Entouré de moines et d'astrologues, le jeune prince négligeait les affaires, et ne savait trouver d'autre remède aux émeutes que de faire transporter de l'hippodrome à son palais le sanglier calydonien, symbole du peuple en fureur, de même que le peuple renversait une statue de Minerve, qu'il accusait des malheurs présents.

1204.

Sur ces entrefaites, arrivèrent de la Palestine des envoyés vêtus de deuil, pour annoncer que les croisés de Flandre et de Champagne, avec un certain nombre d'Anglais et de Bretons, qui, après s'être détachés de l'armée chrétienne à Zara, s'étaient joints en Syrie au prince d'Arménie, avaient été surpris et taillés en pièces par les musulmans. Ils ajoutaient que la famine et la peste désolaient ce pays, et qu'on avait enseveli deux mille cadavres en un jour à Ptolémaïs. Les croisés sollicitèrent alors le payement des subsides promis; mais les deux empereurs, n'osant s'expliquer ouvertement dans la crainte de soulever le peuple, répondi-

rent à leur demande avec hauteur. Alors les Latins s'apprêtèrent à reprendre Constantinople, et les Grecs à incendier la flotte vénitienne.

Dix-sept brûlots sont lancés durant la nuit, et déjà les Grecs se réjouissent du haut des murailles en voyant le feu s'avancer vers les bâtiments; mais les Latins parviennent à écarter le danger, et, indignés d'une pareille trahison, ils n'écoutent plus les protestations de leur protégé. Murtzuphle, rusé perturbateur, qui, feignant d'être l'ami de tous les partis, les trompait tous, répand le bruit qu'Alexis veut livrer Constantinople aux Latins; le peuple, d'autant plus féroce qu'il est plus effrayé, demande à grands cris un nouvel empereur : Alexis IV est étranglé, Isaac meurt de chagrin et de peur, et Murtzuphle est porté en triomphe à Sainte-Sophie.

Alors le doge et les barons latins jurent de venger Alexis, et assaillent Murtzuphle (Alexis V). Cet empereur, qui ne manquait pas de l'énergie que doit avoir tout chef du peuple, armé de l'épée et d'une masse ferrée, parcourait la ville en ranimant par son courage celui des Grecs. Il chercha de nouveau à incendier la flotte et à surprendre les Latins; mais, quand l'étendard de la Vierge Marie fut tombé entre les mains de l'ennemi, les Grecs, se croyant abandonnés par leur protectrice, s'enfermèrent dans la capitale, où cent mille hommes travaillèrent jour et nuit. Les croisés sentaient la difficulté de prendre une place si admirablement située. Après un conseil où l'on délibéra mûrement, il fut décidé que Murtzuphle serait déposé, et qu'on lui subtituerait un empereur latin, à qui reviendrait un quart des conquêtes; que le reste serait partagé entre les Vénitiens et les Français, et qu'on déterminerait les droits féodaux des empereurs, des sujets, des grands et des petits vassaux (1).

Prise de Constantinople.

Après s'être ainsi partagé la proie avant de la tenir, ils marchent à l'assaut du côté de la mer, emportent la muraille; Murtzuphle s'enfuit, et la multitude court à Sainte-Sophie pour se donner un autre empereur. Le choix tombe sur Théodore Lascaris, qui cherche à ranimer le peuple contre les Latins, déjà montés sur les remparts; mais personne ne le seconde, et il est réduit à implorer merci. Les chefs promirent le pardon, et cherchèrent à préserver quelques édifices; mais était-il possible de retenir cette foule de guerriers, dans l'ivresse de pos-

(1) Voy. la note E à la fin du volume.

séder enfin une proie si longtemps convoitée? Rien ne fut épargné, ni la pudeur, ni l'âge, ni la sainteté des églises ou des tombeaux. Une prostituée monta dans la chaire de Sainte-Sophie; des mulets, chargés de dépouilles, souillaient les autels du sang qui coulait de leurs blessures. Des soldats, jetant sur leurs épaules les longs vêtements des Grecs, coiffaient leurs chevaux d'un bonnet de toile, avec les cordons de soie des Orientaux; ils parcouraient les rues, portant, au lieu d'épées, des écritoires et du papier, pour railler le savoir efféminé des Grecs. Les monuments dont Constantin et ses successeurs avaient enrichi la ville furent abattus ou dévastés (1). L'or, les tapis, les pierreries, étaient dérobés à l'aide de fraudes, de violences et sans qu'on reculât devant l'effusion du sang; les reliques n'excitaient pas moins de convoitises, et bientôt le monde fut rempli de reliques non-seulement des saints, mais de Jésus-Christ même. Le pillage terminé, les vainqueurs célébrèrent dévotement la Pâque.

Murtzuphle se réfugia auprès d'Alexis, son beau-père, qui, après l'avoir bien accueilli, lui fit crever les yeux et le chassa; pris ensuite par les Latins, il fut précipité honteusement du haut d'une colonne. Comme Alexis III cherchait à s'échapper, il tomba dans les mains du marquis de Montferrat, qui l'emmena en Italie, d'où il parvint à s'enfuir. Retiré près du sultan d'Iconium, il revint avec les Turcs assaillir Lascaris; mais celui-ci s'empara de son rival, et le renferma dans un monastère de Nicée.

Le butin, qui devait être mis en commun (et des Latins furent pendus pour ne pas avoir apporté fidèlement ce qu'ils avaient pris), s'éleva à cinq cent mille marcs d'argent (24 millions de francs), malgré les dégâts de deux incendies, malgré le prélèvement d'un quart fait pour le futur empereur et le prix du nolis des Vénitiens. On peut donc l'évaluer en totalité à cinquante millions; bien plus, si le butin eût été abandonné aux Vénitiens, comme ils le demandaient, ils en auraient tiré meilleur parti et avec moins de cruautés. Le partage se fit dans la proportion sui-

(1) Sanuto rapporte que, lorsqu'on transporta à Venise les chevaux de Lysippe, une jambe de l'un d'eux se rompit, et que Dominique Morosini, qui commandait le bâtiment sur lequel on les avait chargés, obtint de la conserver comme souvenir. Le conseil y consentit, et on en fit ajuster une neuve à la place de celle qui manquait. *Et j'ai vu ledit pied*, ajoute-t-il. Ce détail a échappé à ceux qui ont décrit ce trophée de tant de victoires.

vante : un chevalier reçut autant que deux hommes à cheval, et un homme d'armes à cheval autant que deux fantassins.

Le choix d'un empereur fut déféré à six électeurs vénitiens et autant d'ecclésiastiques français. Les candidats proposés furent Henri Dandolo, le marquis de Montferrat et Baudouin IX, comte de Flandre, le défenseur des faibles et des pauvres. Dandolo ne voulut pas échanger pour un trône le titre de chef d'une république victorieuse, et ses compatriotes, par jalousie contre un prince voisin, se prononcèrent en faveur de Baudouin, qui fut proclamé. L'avénement du nouvel empereur, que le légat pontifical revêtit de pourpre, fut célébré par des fêtes dans le goût occidental, par des chants latins dans les églises. On lui offrit, selon l'usage, un vase plein d'ossements et de poussière ; puis on mit le feu à une touffe de coton, pour lui rappeler combien la gloire du monde est prompte à s'évanouir. Baudouin Ier.

Cette conquête, que les premiers croisés avaient eu jadis grande envie d'entreprendre, était un triomphe pour la papauté, bien qu'elle eût été faite contre la volonté du pontife. Baudouin prit le titre de chevalier du saint-siége ; il écrivit au pape Innocent comme s'il eût soumis une nation nouvelle à la suprématie romaine, l'invitant à venir en personne jouir de cette victoire. Le marquis de Montferrat déclara qu'il était prêt, au premier ordre du pape, à retourner mourir sur ce rivage. Le doge de Venise lui-même courba le front, et il allégua, pour excuser l'expédition, la nécessité d'une relâche à Constantinople, pour gagner de là Jérusalem, et il implora l'absolution.

Innocent, considérant moins l'avantage du saint-siége que la justice, les blâma d'avoir préféré les gloires terrestres à celles du ciel ; il leur enjoignit de demander pardon à Dieu de la licence militaire, de la violation des choses sacrées, et de mériter sa miséricorde en accomplissant le vœu de délivrer la terre sainte. Dans cet espoir, il rendit sa bénédiction à ceux qu'il avait interdits, se félicita avec les évêques du châtiment infligé aux Grecs endurcis, et il invita d'autres chrétiens à partager la gloire de nouvelles entreprises.

D'après les conventions faites entre les vainqueurs, Baudouin eut un quart de toutes les possessions de l'empire, les deux palais de Blacherne et de Bucoléon, avec la Thrace ; Venise obtint trois des huit quartiers de la ville et la moitié des trois quarts de l'empire, une partie du Péloponnèse, les îles et la côte orientale de l'Adriatique, celles de la Propontide et du Pont-Euxin, les rives

de l'Hèbre et du Vardary, les places maritimes de la Thessalie et les villes de Cypsède, de Didymotichos, d'Andrinople; aux Français échurent la Bithynie, la Thrace, la Thessalonique, la Grèce depuis les Thermopyles jusqu'au cap Sunium, et les grandes îles de l'Archipel; les pays situés au delà du Bosphore, avec Candie, furent attribués au marquis de Montferrat, qui devint ensuite roi de Thessalonique. Les églises mêmes furent réparties entre les Vénitiens et les Français, et Thomas Morosini obtint la dignité de patriarche : victoire splendide, mais peu certaine.

Ces acquisitions rapides avaient échauffé les imaginations, et déjà les barons d'Occident se voyaient possesseurs de royaumes et de duchés sur les rives de l'Oronte et de l'Euphrate; d'autres employaient leur part du butin à l'achat de fiefs dans l'empire conquis, dont la soumission n'était pas encore bien complète.

A la nouvelle de ce brillant succès, on vit revenir de la Palestine ceux qui s'étaient hâtés de s'y rendre; les templiers et les hospitaliers coururent où se trouvaient des entreprises faciles et lucratives; de telle sorte que de toutes parts se formaient de nouveaux États, selon que chacun savait faire valoir à son profit l'unique droit du moment, celui de l'épée.

C'est ainsi que les Latins soumirent à leur pouvoir toutes les rives de la Propontide et du Bosphore jusqu'à l'antique Éolide, et de l'Hellespont à l'Ida. Ils envahirent la Grèce par les Thermopyles, restées sans défense; l'Attique et le Péloponnèse attendaient leur salut de ces nouveaux héros, et Argos, Corinthe, Thèbes, Athènes, l'Achaïe, Sparte eurent des princes chrétiens. Louis, comte de Blois, devint duc de Bithynie, alors possédée par Théodore Lascaris; Guillaume de Champlite, bâtard de Champagne, fonda la principauté d'Achaïe, dont relevaient comme fiefs les duchés de Thèbes et d'Athènes, conquis par le Bourguignon Othon de la Roche. Champlite fut ensuite dépossédé par Geoffroy de Villehardouin, que les Vénitiens reconnurent pour prince de toute la Morée, mais en se réservant Modon et Coron; Athènes et Thèbes passèrent de même dans la famille de Brienne. Jacques d'Avesne, seigneur de Hainaut, obtint Nègrepont; Regnier de Trith se fit duc de Philippopolis, et le comte de Saint-Paul prince de Démotique.

A la chute de l'empire, la vie et l'activité parurent se réveiller chez les Grecs, dont plusieurs créèrent de nouveaux royaumes; celui de Nicée, fondé par Lascaris, embrassait la Bithynie, la Lydie et la Phrygie.

Les *Assises* de Jérusalem furent introduites dans l'empire grec comme loi des Latins et des Francs, et les nouveaux princes appliquèrent aux diverses parties du territoire le régime des fiefs d'Europe. Ainsi, par exemple, les Vénitiens s'arrogèrent la souveraineté sur un quart et demi de l'empire, et Venise abandonna le plus grande partie de ces conquêtes aux nobles de la république, sous la condition de l'hommage féodal (1) : dans ces pays, chacun prêtait le serment de fidélité, avec obligation du tribut et de subsides en temps de guerre ; on ne pouvait trafiquer qu'avec les Vénitiens, et les habitants jouissaient de l'indépendance et d'un gouvernement propre. De cette manière, la domination entrainait peu de succès, et pouvait se conserver facilement au moyen des flottes.

Toutefois Candie était trop grande pour être concédée à un seul ; une colonie fut donc envoyée dans cette île, où l'on institua quatre-vingt-dix chevaleries, dont soixante-quinze furent distribuées à autant de chevaliers. La république bâtit la ville de la Canée, avec des murailles et des fossés auxquels durent travailler les paysans, un par chevalerie. La juridiction de la ville appartint au capitaine et conseiller de la république ; le quartier des juifs, le port, l'arsenal, les portes faisaient partie de la commune vénitienne. Les chevaliers furent tenus d'amener de Venise et d'entretenir chacun deux chevaux, l'un de la valeur de quatre-vingts livres vénitiennes, l'autre de cinquante, âgé de trois ans, puis d'en acheter un troisième de vingt-cinq livres dans le délai d'un mois et demi. Chacun dut, en outre, avoir un sergent avec un bon cheval bardé de fer, trois écuyers portant la cuirasse et toutes les armes de la chevalerie, plus deux arbalètes de corne, avec deux écuyers capables de les tirer, issus de nation latine et âgés de vingt à quarante ans. Il fut enjoint à tout chevalier de se pourvoir d'une bonne armure et d'avoir son cheval bardé de fer. Les sergents titulaires d'une demi-chevalerie durent emmener de Venise un che- 1209.

(1) Les Sanuto fondèrent le duché de Naxos, qui comprenait encore les îles de Paros, Mélos, Santorin. Les Navagero eurent le grand duché de Lemnos ; les Michiel, la principauté de Céos ; les Dandolo, celle d'Andros ; les Ghisi, celle de Téon, Mycone et Soiros. D'autres obtinrent les seigneuries de Mételin et Lesbos, de Phocée, d'Énos, les comtés de Zante, de Corfou, de Céphalonie, le duché de Durazzo. Les Viari fondèrent ensuite le comté de Gallipoli dans la Chersonèse de Thrace. Des étrangers même furent gratifiés de fiefs : Michel Comnène reçut le pays entre Durazzo et Lépante, Robano des Carceri, Nègrepont ; Théodore Brana, Adrianopolis.

val de cinquante livres au moins et deux écuyers, puis se procurer un autre cheval du prix de vingt-cinq livres dans le délai d'un mois et demi ; enfin, être bien armés. La solde de chaque chevalier fut fixée à sept cents livres. Ces chevaleries ne pouvaient être ni engagées ni saisies pour dettes, et la solde devait se consacrer à l'acquisition de la terre, et à nul autre usage, jusqu'à ce qu'elle fût payée en totalité. Du reste, il y avait obligation pour chacun d'aider en toute occasion les gouverneurs de l'île, et surtout la commune de Venise (1). Les nobles du pays furent traités avec égards, et participèrent au gouvernement; une ancienne colonie de Sarrasins se vit même l'objet de beaucoup de ménagements. Le grand conseil, composé d'indigènes, choisissait les magistrats, excepté le gouverneur et ses deux conseillers.

Mais cette conquête, faite sans intelligence, eut bientôt tari les sources de la prospérité publique au point de faire disparaître les moyens d'existence. Le système féodal empêchait l'accord en temps de guerre et le bon ordre en temps de paix. Certaines villes se régissaient moitié d'après les lois féodales, moitié d'après celles de Venise ou selon le droit ecclésiastique; en outre, la douceur du climat amollit bientôt les soldats, et le mépris réciproque empêcha vainqueurs et vaincus de se fondre en un seul peuple. Joannice, roi des Bulgares, considérant les croisés comme des frères, leur adressa des propositions d'alliance; mais l'empereur le traita de rebelle, et lui ordonna de venir se prosterner devant son trône. Joannice dissimula, et attendit que le mécontentement des vaincus eût éclaté; or les Grecs, indignés contre leurs conquérants, ne tardèrent pas à l'appeler à leur aide dans leur projet de soulèvement et de vengeance.

Tout à coup commence le massacre des Latins disséminés dans l'empire; leurs bannières sont abattues et font place à celles des Bulgares. Baudouin rassemble ses forces, et, marchant à
1205. l'ennemi, il assiége Andrinople, dont les murs étaient en bon état de défense. Joannice s'avance contre lui, et la bannière de Saint-Pierre, que lui a donnée le pontife, flotte en face de la croix des Latins, guidant des hordes de Comans, nation féroce

(1) *Decretum Venetum*, ap. CANGIANI, V, 124.
Voyez le *Livre de la conqueste*, publié d'après le manuscrit de Bruxelles par M. Buchon, ainsi que ses autres intéressantes publications *sur la principauté française de la Morée*.

qui sacrifiait les chrétiens sur ses autels, et de Tartares, qui combattaient en fuyant, montés sur des chevaux rapides. Les Francs sont vaincus; les plus vaillants périssent; Baudouin reste prisonnier des Bulgares, qui le mettent à mort l'année suivante, et les Grecs se réjouissent en voyant leurs vainqueurs refoulés de toutes parts. Vingt mille Arméniens, qui s'étaient rangés du côté des croisés, périrent comme eux. Le farouche Bulgare porte également le ravage chez tous, amis ou ennemis. Bientôt les Grecs sont obligés d'implorer les secours des Latins; quelques villes se révoltent, les campagnes sont dévastées, et Joannice conclut une alliance avec Lascaris, ennemi irréconciliable des croisés.

Le bruit se répandit que Baudouin avait péri, mais personne ne pouvait dire de quelle manière. Vingt ans après cependant, un vieillard se présenta à Jeanne, comtesse de Flandre, sa fille, en se donnant pour son père. Elle ne le reconnut pas; mais le peuple crut revoir son seigneur; aussi fut-elle contrainte de se réfugier auprès de Louis VIII, roi de France, qui la ramena avec une armée. Comme le vieillard ne put répondre à quelques-unes de ses questions, elle le traita d'imposteur, et le fit disparaître; le peuple l'exécra comme parricide.

Henri Dandolo avait aussi cessé de vivre, après avoir vu la décadence rapide de l'empire; Henri de Hainaut succéda à son 1206.
frère Baudouin au milieu de ces circonstances désastreuses, et d'une double guerre à soutenir avec les Grecs d'Asie et les Bulgares d'Europe.

La quatrième croisade, qui avait eu pour mobile, non plus l'enthousiasme religieux, mais l'esprit chevaleresque, la soif des conquêtes et du butin, n'offre point les prodiges qui signalèrent les autres. Le pontife et ses légats sont beaucoup moins obéis que les chefs. Le nom de Jérusalem est sur les lèvres de tous, mais personne ne fait un pas pour la délivrer. Les croisés savent qu'ils ont été frappés d'interdit, et ils ne laissent pas que de continuer leur entreprise; enfin leur conquête aboutit à montrer aux barbares que la barrière que leur ont opposée jusqu'alors les murailles de Byzance n'était pas insurmontable. Venise seule en profita. Plus éclairée que les autres, elle emporta des chefs-d'œuvre d'art, et, comme elle n'était pas régie féodalement, les conquêtes de chacun des siens tournèrent à l'avantage de l'État; son crédit s'accrut, elle conserva les pays qui importaient à son commerce, et permit à quelques-uns de ses citoyens de

soumettre les îles de l'Archipel, et de les posséder en qualité de vassaux.

Les États de la Palestine, après avoir subi les horreurs de la famine, de la peste et des tremblements de terre, restaient continuellement sous la crainte des incursions ou des poignards des
1205. Assassins. Après la mort d'Amalric II, roi titulaire de Jérusalem, une jeune fille, née d'Isabelle et de Conrad, marquis de Tyr, se trouva héritière de ses droits, et, pour les faire valoir au moyen des secours de l'Occident, on lui chercha un époux en Europe. Philippe-Auguste proposa Jean de Brienne, qui, élevé dans une famille guerrière, n'avait pu s'habituer au cloître, d'où il était sorti pour chercher des aventures. Il accepta avec joie ce titre de roi de Jérusalem, offrant plus de dangers qu'il ne procurait d'honneur, et il promit d'aller le chercher avec une armée. Les
1209. chrétiens de la Palestine, enhardis par cet espoir, refusèrent la proposition faite par Malek-Adel de renouveler la trêve; mais Brienne ne put réunir au delà de trois cents chevaliers, et les fêtes même de son couronnement ne se passèrent pas sans crainte de quelque incursion de Malek-Adel. En vain Brienne déploya toute sa valeur; dénué de ressources, et réduit à la seule Ptolémaïs, il demanda du secours à l'Europe. Innocent III ne cessait de prêcher dans ce but; mais trop d'intérêts étrangers à la terre sainte occupaient alors l'Occident.

1212. L'ardeur, éteinte chez les hommes, parut se raviver chez les enfants, dont on vit une troupe de cinquante mille se croiser, tant en France qu'en Allemagne, et s'en aller criant : *Jésus, Jésus, rendez-nous votre croix!* On avait annoncé à ces petits malheureux une telle sécheresse que la mer tarirait, et rien ne put les arrêter; ils passèrent les Alpes, répondant à ceux qui leur demandaient où ils allaient : *Nous allons délivrer le sépulcre du Sauveur;* mais, arrivés en Italie, ils succombèrent à la fatigue. Trente mille d'entre eux, qui avaient passé par Marseille, tombèrent entre les mains de marchands d'esclaves, qui les vendirent en Afrique.

Quand Innocent apprit ce désastre, il s'écria : *Les enfants sont un reproche pour nous qui dormons, tandis qu'ils bravent tout péril pour courir en terre sainte.* Le saint-père ne négligea donc aucun moyen pour réveiller l'Europe; il écrivit au sultan du Caire pour l'inviter à céder aux fidèles la ville sainte, lui annonçant que le jour était venu où Dieu, apaisé, la rendrait à ceux qui l'avaient perdue par leurs péchés. Des légats et des

évêques parcoururent toute l'Europe. Le cardinal de Courçon, notamment, donnait la croix à tous ceux qui la demandaient, enfants, vieillards, gens estropiés et aveugles; il fut secondé par Jacques de Vitry, que l'étendue de son savoir fit demander pour évêque par les fidèles de Ptolémaïs.

En France, Philippe-Auguste consacra aux dépenses de la croisade la quarantième partie de ses revenus allodiaux; en Angleterre, Jean sans Terre prit la croix, bien que sans intention de passer outre-mer; Frédéric II suivit leur exemple. Le pape mit en 1215. 11-30 9bre.
œuvre toute son éloquence dans le douzième concile œcuménique (quatrième de Latran), où s'étaient rendus des prélats et des seigneurs de tous les pays du monde; mais il devait s'y traiter des choses plus urgentes encore. Il fut toutefois ordonné de placer des troncs dans toutes les églises, pour recevoir les aumônes des fidèles. Le clergé dut contribuer d'un vingtième de ses revenus; le pape et les cardinaux s'imposèrent au dixième. Une paix de quatre ans fut proclamée entre les princes, et l'excommunication prononcée contre les corsaires qui molesteraient les pèlerins dans la traversée; le pape s'engagea en outre à fournir trois mille marcs d'argent et un certain nombre de bâtiments de transport. Les prédicateurs se mirent en route, défendant les bals, les tournois, les jeux publics, et exhortant, dans les cours et dans les places publiques, les fidèles à prendre la croix. L'ancienne ferveur sembla se réveiller; les miracles reparurent, et les troubadours cessèrent de chanter les amours pour faire retentir le cri de guerre. Les croisés s'apprêtaient à suivre Innocent, qui avait promis de les guider en personne; mais, au milieu des préparatifs, il mourut, et avec lui s'évanouit
cette expédition, traversée par tant de mésaventures. 1216. 16 juillet.

CHAPITRE IV.

CINQUIÈME ET SIXIÈME CROISADE. 1218-1219.

Honorius III, son successeur, se hâta, dès le lendemain de son exaltation, d'écrire aux chrétiens de Syrie qu'il continuerait l'œuvre d'Innocent III; en même temps il exhorta les évêques à prêcher la guerre sainte, et les princes à faire la paix, afin de pouvoir diriger l'entreprise. Mais la France et l'Angleterre continuaient leurs hostilités; Frédéric II ne savait que promettre et

se rétracter, bien que les prélats et les seigneurs d'Allemagne se montrassent disposés à l'expédition. André II de Hongrie notamment, qui avait juré à son père d'accomplir le vœu fait par ce roi à son lit de mort, prit la croix, et se prépara à partir malgré les dissensions soulevées dans ses États par les intrigues de sa femme Gertrude; il fit aussi prêcher la croisade dans les pays nouvellement convertis, d'où accoururent sous ses bannières de ferventes recrues.

Il se mit donc en route avec les ducs de Bavière et d'Autriche et beaucoup de seigneurs et de prélats allemands; arrivés à Spalatro, les vaisseaux de Venise, de Zara et d'Ancône les trans-
1217. portèrent en Chypre, où ils furent rejoints par d'autres croisés venus de Brindes, de Gênes, de Marseille; Hugues de Lusignan, roi de l'île, s'étant uni à eux, ils passèrent à Ptolémaïs.

A l'arrivée de cette armée, les chrétiens se réjouirent, et la peur saisit les musulmans; mais le manque de vivres contraignit les croisés à se livrer au pillage. Conduits sur les terres des chrétiens par les rois de Jérusalem, de Chypre et de Hongrie, ils marchent précédés de la croix et chantant des hymnes; ils traversent ainsi la Palestine jusqu'au Jourdain, puis les plaines de Jéricho et les rives de Génézareth, faisant des prisonniers et du butin, mais évitant de livrer bataille.

1218. Malek-Adel, renonçant à un royaume acquis par des méfaits, avait cédé le Caire à Malek-Kamel (*Mélédin*), son fils aîné, Damas à Coradin (*Cherf-Eddyn*), Baalbek, Bosra et autres principautés à ses autres fils, ne se réservant que l'autorité suprême, qui suffisait pour le faire considérer comme le soutien de l'islamisme dans ces contrées. Prévoyant que les chrétiens ne resteraient pas longtemps d'accord entre eux, il défendit de les inquiéter, et voulut seulement que les musulmans se fortifiassent dans le voisinage du mont Thabor. Les chrétiens vinrent les attaquer dans leurs retranchements avec le plus grand courage malgré les difficultés, animés qu'ils étaient par le patriarche et les souvenirs qui se rattachaient à la montagne sainte; mais, soit à cause de l'indiscipline ou des rivalités, ils ne tardèrent pas à être mis en déroute.

Alors les mauvaises passions éclatent : le patriarche déclare qu'il s'abstiendra désormais de porter dans les combats le bois de la croix; on s'accuse les uns les autres, et les croisés finissent par se diviser en quatre corps, afin d'opérer séparément et de se procurer des vivres. Mais le roi de Chypre vient à mourir; celui

de Hongrie reçoit de son pays de nouvelles inquiétantes, et hâte son retour sans avoir tiré de son voyage d'autre profit qu'une grande provision de reliques, auxquelles on attribua le mérite d'avoir calmé les séditions dans son royaume.

Sur ces entrefaites, arrivèrent de la Frise et du Rhin de nouveaux croisés, qui, après avoir aidé les Espagnols en Portugal, et s'être réunis à d'autres croisés de Hollande, de France et d'Italie, apportaient le courage du succès et la foi dans les miracles. Animés par leur ardeur, Léopold IV d'Autriche, Othon de Méranie et autres seigneurs et prélats allemands demeurés en Palestine, se décidèrent à attaquer l'Égypte, et débarquèrent à Damiette. La fécondité du pays, qui avait réparé les pertes des guerres précédentes, encourageait les croisés, et Malek-Adel put apprendre avant d'expirer que le boulevard de l'Égypte était tombé.

Malek-Kamel proposa même aux chrétiens de leur restituer Jérusalem; mais le cardinal Pélage, légat apostolique, qui jouissait d'une pleine autorité sur les croisés et voulait l'exercer, ne permit pas qu'elles fussent accueillies. 1219. 8 novembre.

Les princes musulmans se réunirent en face du danger; ils recrutèrent leurs armées, accrurent le nombre de leurs forteresses, démantelèrent Jérusalem et toutes les petites places sur la côte de Syrie; pendant ce temps, les maladies contagieuses éclaircissaient les rangs des chrétiens, et beaucoup d'entre eux regagnaient leur patrie. Les prétentions du légat Pélage entretenaient un levain de discorde; les Égyptiens entravaient les marches et inquiétaient les quartiers en faisant déborder les eaux du Nil, tandis que l'apparition menaçante des Tartares sur d'autres points empêchait de concentrer tous les efforts de ce côté.

Les chrétiens s'emparèrent pourtant de Damiette, où ils ne trouvèrent que des cadavres pestiférés et d'immenses richesses; amollis alors par l'opulence, décimés par la contagion, divisés par les démêlés survenus entre Pélage et Jean de Brienne, ils étaient exposés à de grands dangers, malgré les secours continuels envoyés par les princes d'Europe, et surtout par le pape. En dépit du roi de Jérusalem et de quiconque avait quelque connaissance de la guerre et du pays, Pélage ordonna que l'armée s'avançât sur le Caire; mais de honteuses défaites prouvèrent combien les premiers avaient raison. Réduits à toutes les angoisses de la faim, les croisés durent se résigner à conclure avec les musulmans une paix de huit années. Le roi, le légat, Louis, Prise de Damiette. 1221.

duc de Bavière, et plusieurs évêques restèrent comme otages jusqu'à la restitution de Damiette.

Comme le roi se trouvait assis en face du sultan, il fondit tout à coup en larmes, et le sultan lui ayant demandé pourquoi il pleurait ainsi : *J'en ai bien sujet*, répondit-il, *quand je vois le peuple qui nous est confié par Dieu périr au milieu des eaux et torturé par la faim.* Le sultan, touché de sa douleur, pleura lui-même ; puis il envoya trois jours de suite trente mille pains pour les pauvres et les vieillards (1).

Les croisés se retirèrent donc après de cruelles souffrances et sans aucun résultat; les Palestins se plaignaient hautement du cardinal Pélage, et le pape imputait tout le mal aux délais de Frédéric, qui renouvela alors la promesse de se croiser. Afin de hâter la nouvelle expédition, le grand maître des templiers, ceux des hospitaliers et des chevaliers teutoniques, le patriarche de Jérusalem et le roi lui-même se rendirent en Italie et s'abouchèrent à Vérone avec Frédéric; non-seulement cet empereur se montra disposé à tenir sa promesse, mais encore, en épousant Yolande, fille de Jean de Brienne, il s'obligea à défendre comme son propre bien le royaume de Jérusalem, dont elle devait hériter. Brienne parcourut les autres États de l'Europe pour réclamer des secours, tandis que Frédéric faisait équiper des vaisseaux en Sicile, renouvelait ses promesses, exhortait le pape à faire tous ses efforts pour affermir la paix, et envoyait aux différents princes des chevaliers appartenant à quelqu'un des trois ordres religieux. La Palestine, désolée, attendait Frédéric, *comme autrefois les Juifs avaient attendu le Messie;* il n'était pas jusqu'à la reine de Géorgie qui n'écrivît au pape que ses peuples belliqueux brûlaient de se joindre aux croisés pour venger les outrages faits à la cité de Dieu.

Le printemps de 1225 était l'époque fixée pour le départ; mais Frédéric trouva encore des raisons ou des prétextes pour le différer; puis il prétendit au titre de roi de Jérusalem, au détriment de Jean de Brienne. Comment les prédicateurs auraient-ils pu être écoutés lorsque la déloyauté des chefs apparaissait au grand jour? Les souverains, pendant ce temps, s'occupaient d'arracher aux barons les lambeaux épars de l'autorité royale; les villes songeaient à consolider leurs anciennes franchises et à en acquérir de nouvelles, ou à se faire la guerre entre

(1) Contin. de Guill. de Tyr.

elles ; l'empereur nourrissait des projets ambitieux. Or la croisade était bien l'objet de la préoccupation générale ; mais personne ne se mettait en mouvement, sauf peut-être quelque pèlerin ou quelque chevalier isolé, qui s'en allait dévotement accomplir un vœu.

« Frédéric se vit pressé plus vivement par Grégoire IX, placé « par Dieu en ce monde comme le chérubin armé du glaive, pour « montrer aux hommes égarés le chemin qui conduit à l'arbre « de vie. » Ce prince, voyant qu'il ne pouvait plus différer, s'embarqua à Brindes ; mais trois jours s'étaient à peine écoulés qu'il avait remis pied à terre, alléguant la maladie dont lui et d'autres se trouvaient atteints.

Le pontife perdit patience et l'excommunia, le dénonçant à toute l'Europe comme un parjure et un infidèle, comme l'auteur de la mort d'Yolande et de celle des croisés que la faim et les chaleurs avaient moissonnés dans la Pouille. Frédéric répondit au pontife avec non moins de courroux, et, pendant ces récriminations, la Palestine criait en vain à l'aide sans que personne vînt la secourir.

Heureusement que la discorde se mit entre le sultan de Damas et celui du Caire. Le premier demanda assistance à Djélal-Eddin, prince puissant du Kharism ; l'autre chercha à se concilier Frédéric en lui envoyant des présents, avec la promesse de lui remettre Jérusalem s'il passait en Orient. Leurs conventions arrêtées, Frédéric s'apprêta sérieusement cette fois à partir pour la Palestine dans l'intention de satisfaire le pape et de désarmer son beau-père Jean Brienne, qui se disposait à recouvrer le titre de roi de Jérusalem. Ayant rassemblé une grande foule de gens dans la plaine de Barletta, il y parut sur un trône élevé, dans toute la majesté impériale, avec la croix de pèlerin ; après avoir annoncé son départ et donné publiquement lecture de son testament, il en fit jurer l'exécution aux barons, s'il périssait dans son voyage.

Une croisade conduite par un excommunié parut une chose scandaleuse à Grégoire IX, qui d'ailleurs regarda comme imprudent de l'entreprendre avec vingt galères et six cents chevaliers seulement ; c'était, disait-il, armer en corsaire plutôt qu'en empereur. Frédéric ne répondit rien, et continua. Alors le pape, irrité, interrompit la canonisation du pacifique saint François, pour lancer de nouvelles malédictions contre Frédéric.

1228. L'empereur se voyait accueilli en Syrie comme un sauveur, quand deux religieux franciscains annoncèrent l'excommunication nouvellement fulminée, ce qui lui enleva la confiance et le respect. Malek-Kamel s'étant dirigé du Caire vers Damas, dans l'intention de profiter de la mort de son frère pour s'emparer de cette ville, Frédéric députa vers lui pour lui rappeler leurs conventions. Comme la paix leur était grandement nécessaire à tous deux, la campagne se passa entièrement à négocier, et ces négociations furent, comme dans une guerre moderne, environnées de mystère. L'empereur envoya au soudan des fourrures, d'excellents destriers, de belles armes d'Allemagne, avec le cheval de bataille, l'épée et une partie de l'armure dont il se servait en campagne; Malek, à son tour, lui fit présent d'un éléphant, de plusieurs chameaux et de productions les plus rares de l'Inde, de l'Arabie et de l'Égypte, enfin d'une troupe de danseurs et de cantatrices; ce qui fut pour les musulmans un sujet de reproche, et pour les chrétiens un motif de scandale; car les uns et les autres voyaient avec jalousie et déplaisir ces relations bienveillantes. Enfin le soudan et l'empereur conclurent une trêve de dix ans, aux conditions suivantes : remise de Jérusalem, de Bethléem,
1229. de Nazareth et de Thoron à Frédéric, avec tout le territoire entre Saint-Jean d'Acre, Tyr et Sidon, c'est-à-dire, à peu de chose près, tout le royaume de Jérusalem; les musulmans conserveraient leurs mosquées et le libre exercice de leur culte, les prisonniers seraient également restitués de part et d'autre, et Frédéric s'engageait à détourner les Francs de toute entreprise hostile contre l'Égypte.

Ce traité parut également impie aux musulmans et aux chrétiens; les imans, les cadis, protestant contre la cession de la *ville du prophète*, en appelèrent au calife de Bagdad, et les évêques, indignés de voir les deux cultes confondus, en appelèrent au pontife de Rome. Le sultan de Damas refusa de reconnaître l'arrangement, et le patriarche de Jérusalem mit l'interdit sur
17 mars. les saints lieux recouvrés. Frédéric fit donc son entrée à Jérusalem accompagné seulement de ses barons allemands et des chevaliers teutoniques; il trouva l'église du Saint-Sépulcre tendue de deuil, abandonnée par les prêtres, et il dut poser de ses propres mains sur sa tête le diadème royal.

Vainqueur et pourtant exécré, il quitta Jérusalem, où il n'avait pu obtenir obéissance, même en sévissant contre les citoyens, en frappant les moines, en suscitant des entraves aux

templiers et aux pèlerins venus pour la semaine sainte. Ne respirant que la colère et la vengeance, il regagna son royaume de Sicile, poursuivi par les menaces des partisans du pontife. Son départ fut fêté non moins que ne l'avait été son arrivée; et ce n'était pas sans raison que les gens sages lui reprochaient de n'avoir rien fait pour assurer la conservation de ce qu'il avait acquis.

Le pape songea donc à une autre croisade; dans le but de convertir la Syrie et l'Égypte, il expédia une mission pacifique de religieux, qu'il chargea de lettres de sa main pour le calife de Bagdad, le sultan de Damas et les principaux musulmans; il ferait en même temps prêcher, la paix dans l'Occident, en exhortant tous les fidèles à payer un denier par semaine; ce qui devait suffire pour l'entretien de l'armée pendant dix ans. Les dominicains et les franciscains se mirent à l'œuvre pour cette double tâche; mais ils n'eurent guère plus de succès en Europe que dans l'Orient. Thibaut V, comte de Champagne et roi de Navarre, non moins habile troubadour que vaillant chevalier, excita par ses chansons à la croisade, et beaucoup de preux se disposèrent à l'accompagner dans l'expédition qui devait avoir pour chef Frédéric, réconcilié avec le pape. Ils s'étaient réunis à Lyon, 1239.
quand le pape leur signifia de se séparer, à cause de nouveaux démêlés survenus avec l'empereur. Quelques-uns obéirent, d'autres s'embarquèrent à Marseille, et de ce nombre était le roi de Navarre. Arrivés en Palestine, ils rompirent la trêve, et s'avancèrent de Joppé vers Ascalon; mais ils furent surpris dans le trajet, et mis en déroute.

Les chrétiens avaient pris parti dans la guerre civile survenue 13 novembre.
entre le soudan du Caire et celui de Damas, les templiers pour le premier, les hospitaliers pour l'autre, opposant la croix à la croix dans les querelles des païens, jusqu'au moment où le souverain de Damas eut recouvré Jérusalem. De nouveaux croisés étaient venus d'Angleterre et d'ailleurs, assez nombreux pour troubler la paix, mais non pour obtenir la victoire. Et comment l'auraient-ils pu quand l'Europe était en feu par ses dissensions intérieures, alors que la croisade était proclamée en même temps contre les hérétiques du Languedoc, contre l'empereur excommunié, contre les idolâtres de la Prusse et les mahométans de l'Orient ?

Rodolphe, seigneur de Cœuvres, se présenta un moment 1240.
comme prétendant au royaume de Jérusalem, dont il obtint le

gouvernement; mais il renonça bientôt à cette dignité vaine et périlleuse. Richard, comte de Cornouailles, neveu de ce Cœur de lion dont le nom inspirait encore l'épouvante aux musulmans, vint en Palestine avec de l'argent et des troupes; mais, ne pouvant réussir à étouffer la guerre mortelle que se faisaient les deux ordres rivaux, il se borna à conclure avec les Ayoubites un traité par lequel Jérusalem, Ascalon et Tibériade furent restitués aux chrétiens.

1216. Le royaume de Constantinople ne se trouvait pas dans des conditions moins déplorables. Pierre de Courtenay, prince de la maison royale de France, appelé pour succéder à Henri de Flandre, fut surpris et massacré par ordre de Théodore Commène, prince d'Épire. Robert, son fils, vaincu dans une bataille par Vatace, empereur de Nicée, perdit toutes les provinces situées au delà du Bosphore et de l'Hellespont, tandis que la
1219. Thessalie et une partie de la Thrace lui étaient enlevées par le prince d'Épire. L'ennemi campait donc sous les murs de Constantinople. Les sujets de Robert avaient même cessé de le respecter; comme il avait épousé une jeune personne déjà promise à un chevalier bourguignon, ce dernier assaillit le palais impérial pendant la nuit, enleva la femme du prince et sa mère, noya
1228. celle-ci, et coupa à l'autre le nez et les lèvres : attentat dont l'empereur fut tellement saisi qu'il en mourut de douleur.

Baudouin II, encore enfant, succéda à son frère, puis Jean de Brienne son tuteur, ancien roi de Jérusalem. Les Grecs et les Bulgares avaient déjà pénétré dans le port de Constantinople et s'apprêtaient à escalader les murailles, quand il tomba sur eux et les mit en fuite; il sut les décourager par des victoires étonnantes, mais qui n'auraient pas suffi pour remédier à un aussi grand épuisement, si les Bulgares ne se fussent fait un ennemi de l'empereur de Nicée. Quoi qu'il en soit, Jean de Brienne at-
1237. teignit l'âge de quatre-vingt-neuf ans, en soutenant par son courage héroïque un État en ruine; mais, en mourant sous l'humble habit de franciscain, il put prévoir qu'il n'en resterait rien à ses successeurs. Baudouin, son gendre, destiné à le remplacer, perdit la couronne, et s'enfuit en Europe, qu'il parcourut en mendiant des secours, et souvent manquant de pain.

Tel était l'état déplorable où se trouvaient réduites les affaires des chrétiens en Orient, lorsque des ennemis nouveaux et plus terribles, les Mongols, vinrent imprimer une secousse violente au monde civilisé. Nous aurons bientôt à parler longuement de

ces envahisseurs. Nous nous bornerons à dire ici que, soit hasard, soit pour un motif inconnu, ils ne se jetèrent pas sur l'empire latin ni sur les possessions des chrétiens de Syrie, mais qu'ils contribuèrent indirectement aux événements nouveaux dont ce pays fut le théâtre.

CHAPITRE V.

HÉRÉSIES. — NOUVEAUX ORDRES RELIGIEUX.

Nous avons toujours vu au sein de l'Église la liberté se manifester sous l'autorité, et des conciles fréquents convoqués pour discuter les opinions diverses, unique moyen que l'Église jugeât convenable d'employer contre les dissidents. Des discussions oiseuses, fléau de l'Église et du bon sens, troublèrent l'empire d'Orient; mais, du moment où Jean Damascène eut mis en honneur la scolastique dans ces contrées, les esprits ne s'appliquèrent pas tant à chercher des vérités nouvelles qu'à expliquer et à démontrer les dogmes anciens à l'aide de la révélation et de la dialectique. On se rappelle combien de maux causa en Orient l'hérésie des iconoclastes, alors que, sous Constantin Copronyme, on voyait un crime de lèse-majesté divine dans cette exclamation : *Mère de Dieu, priez pour moi.*

Les chrétiens d'Occident parurent alors vouloir se charger à leur tour de la triste tâche de subtiliser sur la vérité. Déjà Gotescalk et Bérenger, dans le neuvième et le onzième siècle, avaient contesté la présence réelle. Soit oubli ou modération, les lois que les anciens empereurs avaient rendues contre les hérétiques ne furent pas appliquées à ces deux novateurs non plus qu'à d'autres; Gotescalk fut seulement renfermé dans l'abbaye de Haut-Villiers, et Grégoire VII préserva Bérenger de toute persécution.

Les hérésiarques, ayant contre eux l'opinion et les lois, se tenaient cachés, satisfaits d'un petit nombre d'adeptes et liés entre eux par des serments redoutables; néanmoins il s'en révélait quelques indices de temps à autre. Vers la moitié du neuvième siècle, Pierre, évêque de Padoue, découvrit dans son diocèse une secte entachée d'erreurs sur la rédemption; elle dérivait des pauliciens d'Arménie, et fut dissipée cinquante ans après par

l'évêque Gosselin. Les erreurs d'un nommé Leutard, qui prétendait que le mariage répugnait à l'Évangile, furent aussi étouffées à Châlons; on réprima de même à Ravenne celles d'un certain Vitgard, qui fondait des doctrines insensées sur les
1000. écrits d'Horace, de Virgile et de Juvénal.

Peu de temps après, on découvrit à Orléans un petit nombre de pauliciens et de manichéens, qui rejetaient les deux testaments, affirmaient l'éternité du monde, et proclamaient, en conséquence, qu'il n'y avait pas de récompense après la mort, ni péché dans la volupté. Les désordres de ce diocèse avaient encouragé les sectaires; l'apostolat était exercé au milieu d'eux par une Italienne, qui en avait initié un grand nombre à des rites obscènes et sanguinaires. Plusieurs chanoines avaient adopté ces erreurs, et les répandaient parmi la jeunesse confiée à leurs soins. Un clerc, nommé Éribert, les adopta, et voulut attirer dans cette secte Aréfast, seigneur normand, dont il était chapelain; sur le conseil de prêtres, le seigneur s'y affilia, afin de la connaître entièrement et de la révéler ensuite; en effet, on lui communiqua les rites, et il fut admis à la table céleste. Cette cérémonie consistait à se réunir la nuit, chacun des adeptes apportant une lanterne allumée, que les assistants tenaient élevée en même temps qu'ils récitaient une litanie composée de noms de diables. Un démon paraissait enfin sous la forme d'un petit animal; on éteignait alors les lumières, et chacun des membres s'accouplait au hasard avec la première femme qu'il rencontrait. Un des enfants nés de ces unions fortuites était brûlé huit jours après sa naissance, et l'on en gardait les cendres avec la même vénération que les catholiques ont pour le saint sacrement; il suffisait de faire avaler une pincée de ses cendres à une personne quelconque, pour qu'elle fût sincèrement et invinciblement convertie.

Le roi Robert donna l'ordre d'arrêter ces hérétiques, parmi lesquels se trouvèrent beaucoup de prêtres et de moines. Treize d'entre eux furent brûlés sur un bûcher, auquel le roi mit le feu de sa propre main; la reine elle-même se procura le plaisir de crever les yeux avec un tison ardent à celui qui avait été son confesseur. D'autres furent ensuite découverts à Toulouse, d'autres à Arras, tout souillés de la même lèpre.

L'esprit de discussions fut ranimé par la résurrection de la jurisprudence et de la métaphysique d'Aristote. L'abus de la dialectique recommença, comme au temps Socrate, à faire con-

cevoir une idée orgueilleuse de la raison individuelle; d'où il résulta que la vertu et la vérité se trouvant réduites à de pures formes de raisonnement, chacun crut pouvoir faire et défaire les religions.

Une fois la raison en révolte contre l'autorité, l'esprit pratique, caractère des Occidentaux, se mêla de nouveau à l'hérésie; les croyances modifièrent les actes, et la question religieuse se confondit avec la question sociale. Vaudois. 1147.

Un nommé Pierre de Bruys, sortant des vallées des Alpes, parcourt l'Aquitaine prêchant le peuple et formant un grand nombre d'apôtres. A Saint-Gilles, le jour du vendredi saint, il dresse un bûcher de croix, de statues, de saints, d'autels, y met le feu, et fait rôtir des viandes, dont il mange avec les siens; mais les habitants, indignés, le saisissent et le font griller sur les charbons. Un de ses disciples, nommé Henri, marcha sur ses traces; converti par saint Bernard, il retomba dans l'erreur; le concile de Reims le condamna, et il fut emprisonné. Les hérétiques n'en 1119.
continuèrent pas moins de propager leurs doctrines, et le concile 1163.
de Tours ordonna qu'ils fussent poursuivis. Pierre Vaux ou Valdo, marchand de Lyon, natif de Vaux, près de cette ville, se 1170.
présenta comme leur champion, vendit ses biens, et s'érigea en réformateur de mœurs; n'enseignant pas des dogmes abstraits, mais, comme Arnaud de Brescia, des préceptes intelligibles pour tous, il disait que l'Église avait dévié de l'Évangile; qu'il fallait la rappeler à la simplicité primitive, alors que le culte était sans luxe, les prêtres sans richesses, les papes sans pouvoir temporel; enfin, qu'on devait lui rendre l'humble pauvreté des premiers temps. Ses sectateurs furent appelés par ce motif Pauvres de Lyon, ou *Cathares*, c'est-à-dire purs; peu éloignés, du reste, de la vérité, ils avaient une telle conviction qu'ils demandèrent au pontife la permission de prêcher (1).

(1) *Multa petebant instantia prædicationis auctoritatem sibi confirmari.* Steph. de Borbon, ap. GIESLER, p. 510 : — *Quand les Vaudois se séparèrent de nous, ils avaient bien peu de dogmes contraires aux nôtres, peut être aucun.* (BOSSUET, *Hist. des Variations*, liv. XI.) — *Cum omnes aliæ sectæ immanitate blasphemiarum in Deum audientibus honorem inducant, hæc magnam habet speciem pietatis eo quod coram hominibus juste vivant, et bene omnia de Deo credant, et omnes articulos qui in symbolo continentur observent; solummodo romanam Ecclesiam blasphemant et clerum.* (L'inquisiteur RANIERI SACCONE.)

CONRAT D'USPERG dit que le pape Luce les condamna pour quelques dogmes et quelques pratiques superstitieuses. CLAUDE DE SEISSEL, archevêque

C'était lui demander la permission de se séparer de l'Église; car ils ne tardèrent pas à nier l'autorité du pape et ensuite le purgatoire, l'invocation des saints et d'autres dogmes fondamentaux. Ils proclamèrent la liberté de prêcher, même pour les laïques; c'est en quoi ils paraissent s'être accordés avec d'autres hérétiques les Albigeois, dont la foi avait pour base la croyance aux deux principes du bien et du mal (1). Cette hérésie, très-répandue en Orient, et qui séduit par l'explication vulgaire qu'elle donne de l'existence du mal sous un Dieu bon, fut prêchée, dans les premiers siècles, par Manès et ses disciples, appelés manichéens, dont les débris se réunirent dans

de Turin, déclara leur vie irréprochable; ce que Bossuet qualifie de nouvelle séduction du diable. On a écrit sur eux beaucoup d'ouvrages, surtout après que les protestants allemands les eurent considérés comme leurs prédécesseurs.

BERGIER, art. *Vaudois*.

Hist. des Albigeois et des Vaudois ou Barbets, 1705; t. II.

Les PP. VIC et VAISSETTE, *Hist. de Languedoc*.

Les persécutions que le gouvernement piémontais fit essuyer, en 1814, aux habitants du pays de Vaud qui avaient favorisé Napoléon, provoquèrent en leur faveur l'intérêt de l'Angleterre et de la Prusse. Des voyageurs anglais allèrent les visiter, et il en résulta divers ouvrages tels que, *Authentic details of the Valdenses in Piemont and other countries, with abridged translations of* l'histoire des Vaudois par Bresse *and* la Rentrée glorieuse d'Henri Armand. *With the ancient Valdensian catechism; to wich is subjoined original letters written during a residence among the Vaudois of Piemont and Wirtemberg in* 1825. Londres, in-8°.

Narrative of an excursion to the mountains of Piemont in the year 1823, *and researches among the Vaudois or Valdenses protestant inhabitans of the Cottien Alpes. With maps. By the rev.* WILLIAM STEPHEN GILLY. 1820, in-8°.

The history of the christian curch, including the very interesting account of the Valdenses and Albigenses. By WILLIAM JONES. 1825, 2 vol. in-8°.

LOWTHEC'S *Brief observations on the present state of the Waldenses*.

A brief skatch of the history and present situation of the Vaudois. By HUGH DIKE ACLAND, 1826, in-8°.

Recherches historiques sur la véritable origine des Vaudois. Paris, 1836. Auteur catholique. 1822.

PEYRUN, *Notice sur l'état actuel des églises vaudoises*. Il les croit contemporaines du christianisme.

M. MUSTON, *Histoire des Vaudois des vallées du Piémont*. 1834.

(1) Les protestants prétendent démontrer l'antiquité de leur doctrine par ce fait qu'elle se serait conservée parmi les Vaudois, desquels ils repoussent, en conséquence, l'imputation de manichéisme. Basnage et Bossuet ont discuté ce point contradictoirement.

l'Arménie. C'était à peu près la doctrine des pauliciens, ainsi 844.
nommés de Paul et de Jean, fils de Callinique, qui, admettant deux principes, honnissaient le Christ, considéraient la cène comme un symbole, et rejetaient l'Ancien Testament. L'un des plus célèbres pauliciens fut Constantin Sylvain, qui proclama des choses contraires à l'Évangile et aux apôtres; sa secte, devenue puissante, posséda plusieurs communautés dans l'Asie Mineure et dans la Thrace, où les avait transférés Constantin Copronyme; après lui, Théodora les persécuta, et poussa la cruauté, si l'on s'en rapporte à leurs récits, jusqu'à en faire périr cent mille. Accueillis par les Arabes, ils se multiplièrent parmi 845.
eux; puis, sous la conduite de Carbéas et de Chrysochéir, ils envahirent l'empire, se maintenant sur son territoire jusqu'au moment où Basile le Macédonien les débusqua de la forteresse de Téfrica.

Si l'on peut retrouver quelque fil entre les récits contradictoires et étranges qui entourent le berceau des patarins, on le voit à Pierre de Sicile, qui, député à Téfrica par Basile le Macédonien pour traiter de l'échange des prisonniers, y connut les pauliciens; là, ayant découvert qu'ils envoyaient des apôtres en Bulgarie, il composa, pour les réfuter, un livre qu'il fit répandre dans ce pays. L'antidote produisit peu d'effet, et les sectaires s'y propagèrent tellement qu'ils en prirent le nom de Bulgares. En 1092, ils troublaient l'Église d'Afrique; en 1153, ils se réunirent autour de Paul de Samosate, d'où leur serait venu, selon d'autres, leur nom de pauliciens. Alexis Comnène tâcha de les ramener à l'unité de l'Église, et avec succès, si l'on en croit Anne, sa fille, qui s'en prévaut pour lui décerner le titre de treizième apôtre.

Mais ils s'étaient déjà répandus en Europe, et d'abord en Lombardie, où ils reconnaissaient pour évêque un certain Marc, qui avait été ordonné en Bulgarie, et dont l'autorité s'etendait sur la Lombardie, la Marche et la Toscane. Un autre chef, du nom de Nicétas, qui parut ensuite dans cette contrée, réprouva l'ordination de la Bulgarie, et Marc reçut de lui celle de la Drungarie (1). On distinguait à Milan, siége principal de cette

(1) Tel est le récit de Vignerius, réputé par les protestants le restaurateur de l'histoire ecclésiastique, *Bibl. hist.*, add. à la p. II, p. 313. Drungarie ou *Fruguvium*, aujourd'hui Frau en Croatie. Le frère Ranieri donne aussi pour origine aux églises de France et d'Italie, celles de Bulgarie et de Drungarie.

secte, les nouveaux cathares des anciens (1). Ces derniers étaient venus de la Dalmatie, de la Croatie, de la Bulgarie, et leur nombre s'accrut considérablement, lorsque Barberousse, en dépit du pape, se mit à les protéger; les autres se montrèrent en France vers 1176. Il y avait donc entre eux une communication incessante; car, en 1205, il en était venu un d'Italie à Arras, où il se livrait à l'apostolat, rejetant le sacerdoce, le baptême, la cène, le sacrement de pénitence, et exhortant ses auditeurs à fuir le monde, à dompter leurs passions, à se nourrir de leurs propres mains; c'est en quoi ils faisaient consister la vertu et la justification. L'évêque Gérard sut, par sa douceur, le ramener à la vérité.

Languedoc. On les trouvait surtout en grand nombre dans le Languedoc, entre le Rhône, la Garonne et la Méditerranée, pays plus civilisés que le reste de la Gaule, où les villes s'étaient constituées en communes, avec une sorte d'égalité entre les nobles et les marchands, favorable au progrès social. Le commerce les attirait vers l'Orient; les Juifs avaient à Carcassonne, à Montpellier, à Nîmes, de florissantes écoles de médecine; à côté du municipe,

(1) Cathare signifie *pur* en grec, et peut-être prirent-ils ce nom à cause de l'innocence prétendue de leur vie. Saint Augustin appelle déjà les manichéens *catharites* (*de Hær.*, *in hær. manich.*). Les Allemands appellent encore les hérétiques *Ketzes*. On les nomma *patarins*, de *pati*, souffrir, parce qu'ils faisaient étalage de pénitence, ou du *Pater*, qui était leur prière de prédilection. On lit dans une constitution de Frédéric II : *In exemplum martyrum, qui pro fide catholica martyria subierunt, Patarenos se nominant, veluti expositos passioni.* Dans les assises de Charles I : *Li vice de ceaus sont coneu par leurs anciens noms, et ne vueulent mie qu'il soient appelé par leurs propres nons, mais s'appelent Patalins par aucune excellence, et entendent que Patalins vaut autant come chose abandonnée à souffrir passion en l'essemble des martyrs, qui souffrirent torment pour la sainte foy.*

Le nom de Vaudois (*Valdenses*) ne peut pas dériver de Pierre de Vaux, puisqu'on le trouve dans un manuscrit de Cambridge de l'an 1100, c'est-à-dire soixante ans avant lui :

Que non vollia maudire, ni jurar, ni mentire,
Ni avourtar, ni ancire, ni prenre de l'œutrui,
Ni venjar se de li sio ennemie,
Illi dison quel és Vaudes, et degne de murir.

Peut-être vient-il de *wald*, forêt. On les indiquait, du reste, par des noms plus particuliers, tels que : *Pauvres de Lyon*, *Gazzari*, *Arnaldistes*, *Giuseppini*, *Leonistes*, *Bulgari* (d'où le *bougre* des Français et le *bolgiron* des Lombards), *Circoncis*, *Publicani*, *Insabbasaiati*, *Comisti*, *Vanni*, *Fursci*, *Romulari*, *Carantani*, *credenti di Milano*, *di Bagnolo*, etc.

reste des institutions romaines, s'élevait, à la manière germanique, le château fortifié du seigneur féodal, et, non loin de là, le rempart derrière lequel les citoyens s'étaient mis à l'abri des incursions de l'étranger et des avanies de la noblesse. Les Languedociens s'adonnaient volontiers aux armes, non par cupidité ou amour de la patrie, mais par esprit chevaleresque, par goût pour les exercices militaires et pour les aventures, ce qui les faisait courir soit en Palestine, soit en Espagne, afin de combattre les Arabes; toutefois ils avaient conçu de la sympathie pour ces derniers dès le temps où Narbonne se trouvait la capitale du royaume arabe, au nord des Pyrénées. Quelques débris des Arabes étaient restés parmi eux confondus avec les Latins, les Francs, les Goths-Espagnols : éléments très-disparates dont s'était formée cette nation d'empreintes diverses, chez laquelle se développèrent l'imagination, l'amour des arts et le goût des plaisirs délicats.

Les premiers vers composés dans les idiomes nouveaux avaient été chantés sur la mandoline de l'élégant troubadour, qui parcourait les châteaux, célébrant l'amour et les hauts faits des preux, ou lançant les traits de la satire contre les grands et les prêtres. Le comte de Toulouse était devenu comte de Tripoli à l'époque de la première croisade; il passait pour le plus riche seigneur de la chrétienté, bien qu'il fût entouré d'ennemis; s'inquiétant peu des excommunications de l'Église, il donnait l'exemple d'un luxe scandaleux, trop imité par ses sujets.

La diversité d'origines faisait que ces Français du midi, bien qu'ils fussent d'accord dans leur haine pour la domination étrangère, ne savaient pas s'unir entre eux, ni s'entendre pour vivre tranquilles; ils s'alliaient tantôt avec le roi de France, tantôt avec celui d'Angleterre, se laissaient circonvenir par leurs suggestions, et n'obtenaient la paix que lorsque les *sterlings et les tournois avaient rompu les trêves.*

Au milieu d'eux se propagèrent les doctrines hétérodoxes, mélangées à celles d'Émeric de Chartres, qui enseignait dans l'université de Paris que la loi de l'Esprit-Saint avait abrogé celle de Jésus-Christ; on les appela Albigeois, parce que la persécution dirigée contre eux commença à Alby. En 1167, Nicétas ou Niquitas, leur pontife, étant venu de Constantinople, convoqua en concile, près de Toulouse, les représentants de la Lombardie, de la France septentrionale, d'Alby, de Carcassone et d'Arras (1).

(1) Giesler, II, p. 495 : *Anno* MCLXVII *Incarnationis dominicæ, in*

Il exposa dans cette assemblée les coutumes du manichéisme d'Asie, consacra plusieurs évêques, répartit différemment les diocèses de la province, et prêcha la pauvreté et le renoncement du monde; au surplus, il n'est pas facile d'éclaircir ce qu'il y a de vrai dans tout cela.

Il n'est guère moins difficile de savoir en quoi consistaient précisément les erreurs de ces hérésiarques, ni si elles avaient un fond commun, sous la variété infinie qui est le propre de l'erreur. Ils n'avaient point de livre dépositaire de leur croyance symbolique, comme l'on dit aujourd'hui, ou du moins il n'est pas parvenu jusqu'à nous; saint Bernard assure que, différents des autres hérétiques qui se révèlent et prêchent leurs doctrines, ceux-là ne cherchaient qu'à se cacher. Réduits aux livres qui les réfutent (1) et aux imputations recueillies par les historiens qui

mense maii, in diebus illis ecclesia Tolosana adduxit papa Niquinta in castro Sancti Felici, et magna multitudo hominum et mulierum ecclesiæ Tolosanæ, aliarumque ecclesiarum vicinæ congregaverunt se ibi, ut acciperent consolamentum, quod dominus papa Niquinta cœpit consolare. Postea vero Robertus de Sperone, episcopus ecclesiæ Francigenarum, venit cum consilio suo similiter, et Sicardus Cellarerius ecclesiæ Albiensis episcopus venit cum consilio suo, et Bernardus Catalani venit cum consilio suo ecclesiæ Carcassensis, et consilium ecclesiæ Arauensis fuit ibi... Post hæc vero papa Niquinta dixit ecclesiæ Tolosanæ : « Vos « dixistis mihi ut ego dicam vobis consuetudines primitivarum ecclesia- « rum, sint leves aut graves : et ego dicam vobis : Septem ecclesiæ Asiæ « fuerunt divisæ et terminatæ inter illas, et nulla illarum faciebat ali- « quam rem ad suam contradictionem. Et ecclesiæ Romanæ et Drogome- « tiæ, et Melenguiæ, et Bulgaræ, et Dalmatiæ sunt divisæ et terminatæ, « et una ad alteram non fecit aliquam rem ad contradictionem, et ita « pacem habent intra se. Similiter et vos facite. »

Sandii Nucletus, *Hist. eccles.*, IV, 404 : *Veniens papa, Nicetas nomine, a Constantinopoli*, etc.

(1) Nous avons eu occasion d'étudier ce point en particulier, en consultant un grand nombre d'ouvrages, de manuscrits et de procédures. Parmi les Italiens contemporains, nous citerons avant tout le révérend père Moneta de Crémone, homme dissolu, qui se convertit en entendant prêcher à Bologne Réginald d'Orléans. Fait inquisiteur pour la foi, à Milan, en 1220, il se lança *tanquam leo rugiens* contre les hérésies, et écrivit une somme théologique, gros volume in-folio publié à Rome, en 1743, par le P. Thomas-Augustin Ricchino, sous ce titre : *Ven. patris Monetæ Cremonensis, ordinis prædicatorum, sancto patri Dominico æqualis, adversus Catharos et Valdenses libri quinque.* Le moine Ranieri Saccone, après avoir été cathare pendant dix-sept ans, se convertit, et persécuta, comme nous le verrons, ses anciens frères. Sa *Summa de Catharis et Leonistis, sive Pauperibus de Lugduno,* a été insérée dans le *Thesaurus novus anecdotorum* des PP. Martène et Durand,

les tenaient d'un vulgaire prévenu, nous nous trouvons en présence de doctrines et de méfaits des plus contradictoires : ils auraient proclamé la création tantôt l'œuvre de Dieu, tantôt celle du démon ; tantôt ils auraient prêché un Dieu matériel, tantôt soutenu que le Christ n'était qu'une ombre ; les uns prétendent qu'ils admettaient à la foi tous les mortels, et d'autres qu'ils excluaient les femmes de la félicité éternelle ; ceux-ci veulent qu'ils aient simplifié le culte, ceux-là qu'ils aient ordonné cent génuflexions par jour ; d'autres leur imputent d'avoir proclamé licites les voluptés les plus grossières ; d'autres enfin leur font réprouver jusqu'au mariage.

Il semble, toutefois, que la croyance dans les deux principes fut générale parmi eux ; du mauvais seraient sortis le monde et l'Ancien Testament : principe de mensonge, puisqu'il avait été dit à Adam : *Si tu manges de ce fruit, tu mourras*, et qu'il ne mourut pas après en avoir mangé ; principe d'extermination, puisque tant d'hommes périrent dans le déluge, à Sodome, à Gomorrhe, dans les flots de la mer Rouge, et que tant de meurtres furent commandés à Moïse et à David.

Dans le Nouveau Testament, ils n'admettaient que les quatre Évangiles, les Épîtres de saint Paul, les sept Canoniques et l'Apocalypse ; s'appuyant sur l'*obedire oportet magis Deo quam hominibus*, ils s'émancipaient de toute autorité terrestre, ne reconnaissaient ni pape, ni évêques, ni rites de l'Église, ni canons ou décrétales, et rejetaient l'extrême-onction, le purgatoire, et par conséquent les suffrages pour les morts, l'intercession des saints et l'*Ave Maria*. A leurs yeux, il suffisait, pour contracter mariage, du consentement des deux parties, sans que la bénédiction fût nécessaire. Le baptême administré aux enfants était sans valeur ; Dieu ne descendait pas dans l'hostie consacrée par

t. V, p. 1759. Dans cette *summa* se trouve mentionné un volume de dix cahiers, où Jean de Lugio avait consigné ses erreurs. Bonaccorso, précédemment évêque des cathares à Milan, les réfuta dans sa *Manifestatio hæreseos Catharorum Bonaccursi, quondam magistri illorum Mediolani*. Elle fait partie du *Spicilegium* du P. d'Achéry, t. I, p. 208 ; 1723. Voyez aussi, dans le *Thesaurus* susdit (Paris, 1717, t. V, p. 1073), une *Dissertatio inter catholicum et patarinum*, et l'ouvrage d'Étienne de Belleville, *inquisiteur*.

Comme ce point se rattache à des opinions, réveillées de nos jours sur le communisme, on en a beaucoup parlé ; Dolinger dans l'*Histoire ecclésiastique*, l'*Université catholique* 1847, mars et avril, et une dissertation de Schmidt couronnée par l'Institut de France, méritent surtout d'attirer l'attention.

un officiant indigne; ils n'admettaient aucune autorité temporelle de la part des prêtres. L'Église romaine, telle qu'ils la voyaient administrée, n'était pas un concile sacré, mais une réunion perverse. Les papes Sylvestre et Laurent n'étaient pas saints; il ne devait point y avoir de résurrection de la chair, et c'était chose risible que la distinction des péchés en veniels et en mortels; ils ne voyaient dans les miracles que des prestiges du démon; il ne fallait point adorer la croix, parce que c'était un symbole d'opprobre; on ne devait prêter le serment pour aucune chose, et c'était sans droit que les magistrats infligeaient la peine de mort ou d'autres châtiments corporels.

Ces hérétiques, comme on le voit, enlèvent tout mérite d'originalité aux novateurs du seizième siècle à propos de critique hardie sur les livres saints, et aux novateurs de nos jours sur le fait de combattre toute autorité. Réduits à la raison individuelle, après avoir renié l'autorité, ils devaient nécessairement flotter à l'infini; il est impossible de discerner les nuances de leurs hérésies, attendu qu'ils ne formaient pas, comme les anciens philosophes, autant d'écoles opposées, et qu'ils n'établissent ni principes supérieurs ni symboles, comme ceux qui plus tard se détachèrent de l'Église catholique (1). On peut donc consi-

(1) L'inquisiteur Étienne de Belleville raconte que sept évêques de croyances diverses se réunirent dans la cathédrale d'une ville de Lombardie, pour se mettre d'accord sur les points de leur foi; mais que, loin de s'entendre, ils se séparèrent, en s'excommuniant réciproquement. Trois sectes dominaient en Lombardie : les cathares, les concoréziens et les bagnolais. Les cathares, appelés aussi albanais (d'albigeois probablement, par corruption), se subdivisaient en deux fractions. A la première appartenait l'évêque Balansinanza de Vérone, à l'autre Jean de Lugio, Bergamasque. Outre les croyances communes que nous avons énumérées, les premiers disaient qu'un ange avait apporté le corps de Jésus-Christ dans le sein de Marie sans qu'elle y eût part; que le Messie était né, avait vécu et souffert, était mort et ressuscité seulement en apparence; que les patriarches avaient été des ministres du démon; que le monde était éternel. Les autres soutenaient que les créatures avaient été formées, celles-ci par le bon principe, celles-là par le mauvais, mais de toute éternité; que la création, la rédemption, les miracles étaient arrivés dans un autre monde, tout à fait différent du nôtre; que Dieu n'est pas tout-puissant, parce qu'il peut être contrarié dans ses œuvres par le principe opposé à lui; que le Christ a pu pécher, etc.

Les concoréziens (appelés peut-être ainsi du bourg de Concorezzo, près de Monza) admettaient un principe unique, mais déliraient ensuite sur l'unité et sur la trinité. Selon eux, Dieu avait créé les anges et les éléments; mais l'ange rebelle, devenu démon, forma l'homme et l'univers visible : le Christ avait été de nature angélique.

dérer comme définition la plus générale de leurs doctrines celle que fit un converti à l'archevêque Arnold de Cologne : *Ils regardent comme faux tout ce que l'Église croit ou fait.*

Quant aux rites, ils conservaient quatre sacrements, non d'institution divine, mais d'invention humaine. Ils s'approchaient chaque jour de l'Eucharistie, ou, pour mieux dire, ils croyaient s'en approcher, et voici comment : lorsqu'ils étaient réunis pour prendre leur repas, le plus âgé des convives se levait, et, tenant en main le pain et le vin, il s'écriait : *Gratia Domini Nostri Jesu Christi sit semper cum omnibus vobis !* Il rompait ce pain et le distribuait pour accomplir ce précepte de l'Évangile : « Vous ferez ceci en mémoire de moi. » Le jour de la cène du Seigneur, ils faisaient un banquet plus solennel. Le ministre, se plaçant alors devant une table sur laquelle étaient une coupe de vin et un gâteau azyme, disait : *Prions Dieu qu'il nous pardonne nos pechés par sa miséricorde, et qu'il exauce nos vœux, et récitons sept fois le* Pater noster *en l'honneur de Dieu et de la très-sainte Trinité.* Tous s'agenouillaient alors; puis, l'oraison faite, ils se relevaient; le ministre bénissait le pain et le vin, rompait le pain, qu'il donnait à manger aux assistants, faisait boire ensuite le vin, et le sacrifice était ainsi accompli. Sacrements.

La confession des péchés se faisait par tous à la fois, et l'un des assistants répétait, au nom de tous les autres, la formule suivante : *Nous confessons devant Dieu et devant vous que*

Les bagnolais (ainsi nommés de Bagnolo en Piémont, ou de Bagnols en Languedoc) voulaient que les âmes eussent été créées par Dieu avant le monde, et qu'elles eussent alors péché; que la sainte Vierge fût un ange. Le Christ, selon eux, avait bien pris un corps humain pour souffrir; mais, loin de le glorifier, il l'avait au contraire déposé lors de son ascension.

Frère Ranieri distingue seize églises de cathares en Lombardie : une des albanais, résidant principalement à Vérone, au nombre de cinq cents; une autre des concoréziens, qui, dans toute la Lombardie, se seraient élevés à quinze cents; celle des bagnolais disséminés à Mantoue, à Milan et dans la Romagne, n'excédant pas deux cents; l'Église de la Marche n'en comptait que cent; il y en avait autant dans celles de Toscane et de Spolète; cent cinquante environ de l'Église de France, résidant à Vérone et dans la Lombardie; deux cents des Églises de Toulouse, d'Alby, de Carcassonne; cinquante de celles des Latins et des Grecs de Constantinople, et cinq cents des autres de l'Esclavonie, de la Lorraine, de Philadelphie et de la Bulgarie. Mais, remarque l'auteur, il faut que ces cathares, dont le chiffre monterait à peine à quatre mille, soient entendus dans le sens d'hommes parfaits, attendu que les croyants sont sans nombre.

nous avons beaucoup péché en œuvres, en paroles, par la vue, par la pensée, etc. La confession la plus solennelle avait lieu quand le pécheur, en présence d'un certain nombre de ses coreligionnaires, le livre des Évangiles sur la poitrine, prononçait ces mots : *Je suis ici devant Dieu et devant vous pour me confesser et me déclarer en faute pour tous les péchés que j'ai commis jusqu'ici, et en recevoir le pardon de vous.* On lui donnait l'absolution en posant sur sa tête les Évangiles. Si un croyant retombait, il devait s'en confesser et recevoir de nouveau l'imposition des mains.

L'élection des chefs tenait lieu du sacrement de l'ordination. La hiérarchie se composait de quatre degrés, l'évêque, le fils aîné, le fils puîné et le diacre. A l'évêque appartenait de préférence le droit d'imposer les mains, de rompre le pain, de réciter l'oraison; à son défaut, il était suppléé par le fils aîné, et ainsi de suite jusqu'au diacre, qui pouvait être encore être remplacé par un simple croyant ou même par une cathare. Les deux fils étaient les coadjuteurs de l'évêque; ils visitaient les cathares, et avaient dans chaque ville un diacre pour entendre les petits péchés une fois le mois; les Lombards, qui ont conservé la distinction des péchés veniels, appelaient cela *caregare servitium*. Avant de mourir, l'évêque inaugurait le fils aîné, comme son successeur, par l'imposition des mains.

Ils n'avaient point de baptême d'eau, et le remplaçaient par l'imposition des mains, qu'ils appelaient *consolation* ou baptême spirituel, ou bien encore baptême de l'Esprit-Saint; on ne pouvait sans cela obtenir la rémission d'un péché mortel, ni la communication de l'esprit consolateur (1). Si l'un des parfaits imposait les mains à un moribond et récitait l'Oraison dominicale, le mourant était certainement sauvé. Les albigeois niaient que cet effet fût le résultat de l'imposition matérielle des mains, une œuvre du diable, comme l'est celle des membres, ne pouvant amener aucun bien; mais ils le disaient produit par la prière. Ils s'accordaient toutefois à reconnaître que la consolation n'avait aucune valeur pour effacer les fautes, si elle était faite par un homme en état de péché, suivant en cela la doctrine déjà professée par les anciens donatistes, que le Saint-Esprit ne peut être conféré par celui qui l'a perdu; en conséquence, elle était faite par deux

(1) La *consolation* des albigeois décida le quatrième concile de Latran à ordonner de se confesser au moins une fois l'an.

ministres, sans que ce moyen bannit toute crainte sur son efficacité.

Frère Ranieri Saccone ajoute qu'on demandait au moribond, après qu'il avait reçu la consolation, s'il voulait aller au ciel parmi les martyrs ou parmi les confesseurs : s'il choisissait les premiers, on le faisait étrangler par un sicaire soudoyé à cet effet ; s'il optait pour les seconds, on ne lui donnait plus à boire ni à manger. Atrocités gratuites, imputées d'ordinaire par l'ignorance ou la malignité à toutes les congrégations secrètes, et que nous trouvons attribuées aux premiers chrétiens, puis aux gnostiques, et de nos jours même aux juifs et aux catholiques dans des pays qui se vantent d'une grande civilisation (1). Il n'est pas de méfait dont n'aient été accusés les patarins : c'étaient des voleurs, des usuriers, surtout des hommes charnels, pratiquant la communauté des femmes, outrageant la nature, adultères, incestueux à tous les degrés ; ils avaient érigé en précepte que l'homme ne pouvait pécher de l'ombilic au bas du corps, attendu que le péché provient du cœur.

Ce qui donne la conviction que de pareilles assertions sont fort éloignées de la vérité, c'est de voir ailleurs, et dans les livres même de leurs ennemis, que ces mêmes hommes regardaient comme péché jusqu'au commerce conjugal ; qu'ils s'imposaient des abstinences rigoureuses pour dompter la chair rebelle à la volonté et esclave du mauvais principe ; qu'ils avaient quatre carêmes dans l'année ; qu'ils s'abstenaient constamment de viandes et de lait, et s'imposaient des jeûnes fréquents et des oraisons réitérées. Le dominicain Sandrini, qui put fouiller à son aise dans les archives du saint-office, en Toscane, et qui voulut les compulser, s'exprime ainsi : « Malgré toutes mes recherches dans « les procédures dressées par nos frères, je n'ai pas trouvé que « les hérétiques consolés se livrassent, en Toscane, à des actes « énormes, ni qu'il se commit jamais parmi eux, surtout entre « hommes et femmes, des excès sensuels. Or, si les religieux ne « se sont pas tus par modestie, ce qui ne me paraît pas croya- « ble de la part d'hommes qui faisaient attention à tout, leurs

(1) En 1840, les Juifs de Damas furent accusés de tuer annuellement un homme le jour de Pâques, pour leurs cérémonies ; procès qui fit alors grand bruit. Nous avions entendu peu auparavant, dans le parlement d'Angleterre, le reproche fait aux catholiques d'Irlande d'égorger un enfant sur l'autel : *as if he were to slay a young child.*

« erreurs étaient plutôt des erreurs d'intelligence que de sen-
« sualité (1). »

Initiations.

Nous n'hésitons donc pas à rejeter comme supposées certaines professions de foi rapportées par leurs antagonistes, d'après lesquelles les initiés auraient renoncé non-seulement à toutes les saines croyances de la religion, mais à toute morale, à toute pudeur, à toute vertu. Nous pouvons toutefois considérer comme vraie la formule d'initiation que nous trouvons dans le *Trésor* de Martène, parce qu'elle a été fournie par Saccone, qui lui-même avait appartenu aux consolés, et qu'il devint ensuite un de leurs persécuteurs les plus acharnés, selon l'usage des renégats. Or qu'y voyons-nous?

Lorsque les croyants sont réunis, l'évêque ou celui qui le remplace demande au néophyte : *Veux-tu te rendre à notre foi?* celui-ci, en répondant affirmativement, s'agenouille et prononce le *Benedicite*. Alors le ministre répète par trois trois fois : *Dieu te bénisse!* en s'éloignant de plus en plus de l'initié, qui reprend : *Priez Dieu de me faire bon chrétien*, et le ministre de dire : *Dieu soit prié de te faire bon chrétien.*

Il l'interroge ensuite en ces termes : *Te soumets-tu à Dieu et à l'Évangile? — Oui.*

Promets-tu de ne pas manger de chair, d'œufs, de fromage, ni autre chose, sinon d'eau et de bois (c'est-à-dire des fruits et des poissons)? — *Oui.*

Promets-tu de t'abstenir de mentir? — De ne pas jurer? — De ne pas tuer même des veaux? — De ne point faire débauche de ton corps? — De ne jamais aller seul quand tu peux avoir compagnie? — De ne point manger seul quand tu peux avoir des commensaux? — De ne point coucher sans caleçon ni sans chemise? — De ne jamais renoncer à la foi par crainte du feu, de l'eau ou de tout autre supplice? — Oui.

Quand le néophyte avait satisfait à ces questions, toute l'assemblée se mettait à genoux; le prêtre posait sur le novice le livre des Évangiles, et lisait le commencement de l'évangile de saint Jean; puis il le baisait par trois fois. Ainsi faisaient tous les autres, qui se donnaient l'un à l'autre le baiser de paix; on mettait alors au cou de l'initié un fil de soie et de laine, qui jamais ne devait se détacher.

Dans leur croyance, comme dans celle de toutes les sectes,

(1) Ap. Lanzi, *Lezioni d' antichità toscane*, XVII.

il y avait un arcane dont la connaissance n'était donnée qu'à quelques-uns, appelés *parfaits* ou *bons hommes*. « J'ai su d'un « prêtre, » dit Étienne de Belleville, qui l'avait ouï en confes- « sion, que ces hérétiques, pour se connaître entre eux, se disent « en se rencontrant, l'un : *Prends-le par l'oreille*, et l'autre en « réponse : *Sois le bien venu*, et récite leurs principaux com- « mandements (1). »

Parmi les poésies provençales, il y en a une des vaudois, intitulée *le Nouveau Confort*, que nous rapporterons ici :

« Je vous envoie ce nouveau confort de vertueux travail, vous écrivant en amour et en charité; je vous prie chèrement, pour l'amour du Seigneur, d'abandonner le siècle, de servir Dieu avec crainte.

« Vous dormez longuement dans votre méchanceté; vous ne voulez pas vous réveiller, parce que vous suivez la paresse en vous reposant doucement dans le lit de l'avarice, en vous faisant un oreiller de la cupidité.

« Toute votre vie est un sommeil : en dormant vous songez un songe de plaisir; il vous semble que votre rêve ne peut faillir; vous resterez surpris et bien affligés à votre réveil!

« Vous prenez plaisir à votre vain songe. A l'improviste, le bâton de la mort vous frappera et vous réveillera, et vous tomberez en mauvais pas, sans que parentage ou richesse vous vienne en aide.

« Le corps sera mis dans une fosse obscure; l'esprit rendra raison selon la justice, et il n'y aura point d'excuse, quelques pleurs que vous versiez et quelques regrets que vous ayez. De tout vous serez payés mesure pour mesure.

« Beaucoup sont tentés de tentation menteuse; ils tournent leur intention contre l'Écriture, et mettent leur dévotion dans des liens charnels à l'aide desquels le démon les entraînera dans le précipice.

« D'autres sont les serviteurs du Seigneur, marqués de son sceau; le Christ les appelle son petit troupeau : agneaux véritables, souvent persécutés par des loups enragés.

« Ces bons agneaux suivent leur pasteur et le connaissent bien, et lui eux; il les appelle par leur nom, et va au-devant d'eux, et ils entendent sa voix avec mansuétude.

« Venez, et n'attendez pas la nuit ténébreuse; elle est sombre,

(1) Ap. Martène, *N. Thesaurus*, t. V, p. 1794.

horrible, épouvantable au delà de toute pensée; à celui qui arrive de nuit, ni l'époux ni l'épouse n'ouvriront la précieuse porte. »

Le tort le plus généralement reproché aux patarins est l'obstination; en effet, au milieu des massacres, des tourments, en présence d'une mort ignominieuse, loin de se convertir, ils s'endurcissaient davantage, protestaient de leur innocence, expiraient en chantant les louanges du Seigneur, avec l'espérance de se réunir dans son sein. Nous verrons, dans l'histoire des albigeois, ces exemples se multiplier autant que les atrocités des persécuteurs. On conserva longtemps en Lombardie le souvenir d'une jeune fille dont la beauté et la jeunesse inspiraient à tous une si grande compassion qu'on résolut de la sauver; on voulut donc qu'elle assistât au supplice de son père, de sa mère et de ses frères, condamnés à être consumés par les flammes, dans l'espoir que la terreur déterminerait sa conversion; mais, après avoir enduré quelques moments ce spectacle atroce, elle s'arracha des bras des exécuteurs, et courut se précipiter dans les flammes, pour confondre son dernier soupir avec celui de ses parents (1).

Attaques contre l'Église.

Mais ce qu'il y avait de plus grave dans ces hérésies, c'était la guerre qu'elles faisaient à l'Église extérieure. Le Fils de l'homme l'avait constituée de manière que, sous tous les climats, les croyants restassent unis dans la foi, et fussent indépendants, quant à la croyance, du pouvoir temporel. Ce pouvoir, naturellement, cherchait à détruire cette barrière élevée contre le despotisme; de là les différends que nous avons vus naître entre le trône et l'autel, et par suite les efforts de certaines sectes pour effacer les dogmes inhérents à l'unité du sacerdoce, en constituant des sociétés religieuses spéciales. Leurs attaques n'avaient que trop de moyens de s'exercer dans les désordres du clergé, dont les prédicateurs, non moins que les poëtes (2), s'accordent

(1) Monetæ *Summa*.

(2) Gualpert Mapète, clerc de Henri II, roi d'Angleterre, adresse au pape une plainte qui, sérieuse ou non, fait connaître la manière de vivre des prébendés.

Tanto viro loculuri
Studeamus esse puri,
Sed et loqui sobrie :
Carum care venerari,
Et ut simus caro cari,
Careamus carie.....
Commendarem mundi mores,
Sed virtutis amatores

à attester la dépravation. Des écrivains très-religieux avouent la

Paucos esse doleo :
Quod si pravos non defendam,
Et eis non condescendam,
Bella mihi video.....
Sed quis sum qui ausim loqui
Coram tanto ? quis ego, qui
Sano fretus capite,
Rodo pravos in aperto ?
Vox clamantis in deserto :
Rectas vias facite !
Quid desertum, nisi mundus ?
Mundus quidem, sed immundus
Quia munda respuit,
Sed desertum dici dolet,
Nam quod fructum dare solet
Ecce prorsus aruit.
Qui solebat in prælatis
Germinare largitatis
Et pudoris flosculos,
Tali partu destitutum
Gramen affert non virtutum,
Sed spinas et tribulos.
Qui sunt spinæ tribulique ?
Qui pastores prælatique ?
Amatores muneris,
Qui non pascant, sed pascantur,
Non a pasco derivantur,
Sed a pascor, pasceris.
Blandos amant et bilingues.
Canes muti, tauri pingues,
Gigantium fraterculi :
Qui thesauros coacervant,
Non dispergunt, sed observant
Ut pupillam oculi.
Omnis habens muneratur.
Non habenti supplantatur
Id ipsum quod habuit.
In deserto mundi hujus
Nemo floret, nisi ejus
Bursa nondum vomuit.
Bursa prægnans principatur,
Sapiensque conculcatur,
Si manus ære vacet.
Nam si pauper sit Sophia,
Vilis erit : quare ? quia
Pauper ubique jacet.
Pauper jacet : sed palpones
Quorum blandi sunt sermones,
Et ipsi sunt jacula,
Isti sunt quos mundus amat,
Et de quibus psalmus clamat :
Beati in macula.
In macula sunt beati,
Sed non sunt immaculati,
Teste conscientia :
Vivit leno more suis,
Quia in labiis suis
Diffusa est gratia.
Quid dant artes, nisi luctum
Et laborem ? vel quem fructum
Fert genus et species ?
Olim plures, non est mirum,
Provehebat : Arma virum,
Et : Fraternas acies.
Antiquitus nam studere
Fructus erat, et habere
Declamantes filios :
Nunc in arca sepelire
Nummos, majus est quam scire :
Bella per Æmathios.
Si per aquas Rubri maris
Designatur salutaris
Lavacri levatio :
Licet hoc scit, quod lucrum fert,
Quid hoc mihi scire confert,
Si sciens esurio ?
Christus solet appellari,
Lapis scissus de altari,
Non manu, sed forcipe.
Hoc est notum sapienti,
Sed præbendam requirenti
Nemo dicit : Accipe.
Fudit aquam ter Helias,
Pater sanctus Isaias,
Trinitatem innuit.
Vidit Abram trinum chorum,
Ruth in agro Judæorum
Trinitatem messuit.
Sic involvit rota totam,
Sic deponit lepræ notam
Lex in superficie ;
Sic amictum parvipendit
Joseph quando, non attendit
Voci fornificariæ.

corruption des ecclésiastiques languedociens (1), recrutés qu'ils étaient pour la plupart parmi des serfs, auxquels les nobles faisaient conférer les ordres pour jouir en leur nom des biens des églises (2); ces prêtres conservaient envers leurs patrons des habitudes serviles, et, joignant la corruption à l'ignorance, ils dépouillaient les malades, les orphelins, les veuves, pour dissiper dans l'orgie et le libertinage l'argent destiné à les secourir. Les novateurs avaient donc à leur disposition un thème malheureusement trop vrai, lorsqu'ils élevaient la voix contre le clergé; or le vulgaire se persuadait facilement que ceux qui dénonçaient des immoralités réelles pouvaient signaler dans les dogmes des faussetés non moins réelles.

L'Église, dans le principe, opposa aux erreurs les remèdes qu'il lui convient d'employer : réformer les siens d'abord, avertir
1178. ou excommunier ensuite les dissidents. Dans le concile de Tours, l'archevêque de Narbonne avait condamné les *bons hommes* qui attaquaient l'autorité de l'Ancien Testament et la sainteté du mariage. Les rois de France et d'Angleterre envoyèrent à Toulouse le légat Pierre de Saint-Chrysogone et plusieurs évêques pour extirper l'hérésie. Le chevalier Pierre Mauran, qui la prêchait, fut mis en prison et, après son abjuration, destiné, comme expiation, à servir les pauvres durant trois ans à Jérusalem. Dans le troisième concile œcuménique de Latran,
1179. Alexandre III lança l'anathème contre les hérétiques répandus

Dumque per desertum itur,
A gentili reperitur
Calens unda penitus,
Quia legis in deserto
Reperitur a deserto
Calor Sancti Spiritus.
Hæc scrutari quidam solent,
Post afflicti fame dolent
Plus vacasse studio,
Unde multi perierunt,
Et labore defecerunt
Scrutantes scrutinio.
Ergo quia tot oppressis
In studendo prava messis
Creditur plus aspera :
Ad Romani sedem patris
Et ad sacrosanctæ matris
Sum reversus ubera.
Turpe tibi, pastor bone,
Si divina lectione
Spreta, fiam laicus :
Aut absolve clericatu,
Vel fac ut in cleri statu
Perseverem clericus.
Dulcis erit mihi flatus,
Si præbenda muneratus
Reditu, vel alio,
Vivam licet non abunde ;
Saltem mihi detur unde
Perseverem studio.

(1) Par exemple, les pères Vic et Vaissette dans l'*Histoire du Languedoc.*
(2) Voyez les PP. Vic et Vaissette, dans l'*Histoire de Languedoc.*

dans la Gascogne, l'Albigeois, le Toulousain, sous les noms de cathares, de patarins, de poplicains ou autres.

Le zèle des moines, et surtout des ordres nouveaux, s'exerça ardemment contre ces hérétiques. Diverses congrégations avaient été instituées au commencement du onzième siècle; dans le Limousin, celle des Bons Hommes fut fondée par Étienne de Thiers, gentilhomme d'Auvergne, qui fit après sa mort de si nombreux miracles que le nouveau prieur lui enjoignit de les cesser, attendu que l'ordre récemment établi n'aspirait pas à faire tant parler de soi. Dans le Dauphiné, Bruno de Cologne, savant théologien, fonda les chartreux, ordre très-rigide, où la parole même était interdite, pour ne laisser de place qu'à la prière et à la copie des livres. Nous avons déjà vu la règle de Saint-Benoît, réformée d'abord par Benoît d'Aniane, et ensuite dans l'ordre de Cluny, qui s'enrichit promptement néanmoins, à tel point que saint Bernard vit l'abbé de ce monastère mener à sa suite soixante chevaux et plus (1). Saint Robert, ayant quitté l'abbaye qu'il avait fondée à Molêmes, se retira près de Dijon, dans le désert de Citeaux, où il renouvela toute la rigueur de la règle de Saint-Benoît, et ne voulut pas même recevoir de novices. A l'habit noir il substitua un habit blanc, et obligea les religieux au travail comme dans les commencements de l'institution; en outre, tandis que les autres congrégations aspiraient à se rendre indépendantes des évêques, il promit, au nom de la sienne, une soumission entière. Peu de temps après, l'ordre de Citeaux comptait dix-huit cents maisons d'hommes et quatorze cents de femmes.

Nouv. ordres religieux.

1176.

1084.

Ordre de Citeaux. 1098.

Une telle rigidité plut au génie austère et contemplatif de saint Bernard, qui choisit cette règle; par sa réputation de sainteté, il accrut tellement la considération du nouveau monastère qu'il devint insuffisant, et qu'on en fonda un autre à Clairvaux, dont Bernard, âgé seulement de vingt-cinq ans, fut le premier abbé. En peu de temps le désert se couvrit de cultures et se remplit d'ouvriers travaillant dans une activité silencieuse; Clairvaux servit de modèle aux couvents qui se multiplièrent ailleurs.

1115.

Guillaume de Champeaux, maître et ensuite adversaire d'Abélard, persuada à Louis VI de construire près de Paris, en

(1) *Mentior si non vidi abbatem sexaginta equos et eo amplius in suo ducere comitatu... Omitto oratoriorum immensas altitudines*, etc. T. IV, p. 33, édit. Mabillon.

l'honneur de saint Victor de Marseille, une abbaye à laquelle fut attachée une congrégation de chanoines réguliers, consacrés à l'enseignement.

Robert d'Arbrissel, qui avait voué principalement son éloquence à la conversion des femmes de mauvaise vie, fonda en Poitou, dans la vallée de Fontevrault, deux monastères sous la règle de Saint-Benoît, l'un pour les hommes, et l'autre pour les femmes ; mais son zèle ne lui laissait pas apercevoir les désordres qui se glissaient parmi les nouveaux convertis, les deux sexes n'étant point séparés. La supérieure des femmes exerçait l'autorité sur les hommes. Le nombre des moines et des religieuses s'accrut par la suite; mais on fut obligé de modifier la règle.

Prémontrés. 1120. L'évêque de Laon fonda un ordre à Prémontré, avec le concours de saint Norbert, chapelain de Henri V, puis archevêque de Magdebourg; l'ordre des Prémontrés devint l'un des plus célèbres de ce temps.

Cette habitude de méditer constamment sur eux-mêmes et de s'élever jusqu'à la beauté ineffable, de surprendre le mal à sa naissance, sous ses formes les plus fugitives, et d'aspirer avec ardeur au bien infini, au beau substantiel, développait dans ces solitaires une grande délicatesse de sentiment, une vue intérieure pleine de pénétration. De là, cette profonde connaissance de l'homme qui apparaît chez leurs moralistes et leurs orateurs.

Humiliés. D'autres ordres s'adonnaient particulièrement au travail. Quelques Milanais, emmenés prisonniers en Allemagne pendant les guerres de Milan avec l'Empire, et désabusés du monde à l'école du malheur, firent vœu à la vierge Marie, s'ils revoyaient leur patrie, de se consacrer spécialement à son service. De retour dans
1196. le pays natal, ils instituèrent l'ordre des Humiliés, qui vivaient chacun chez soi, mais solitaires et s'employant à des œuvres saintes, enveloppés d'une robe grossière de couleur grise. Comme ils eurent beaucoup d'imitateurs, ils achetèrent alors une maison, dans laquelle ils se réunissaient les jours de fêtes pour chanter des psaumes et se livrer à des exercices de piété; les femmes, à l'exemple de leurs maris, embrassèrent le même genre de vie dévote et laborieuse. Saint Bernard rédigea pour eux une règle, et les Humiliés se séparèrent de leurs épouses. Indépendamment des exercices spirituels, ils se livraient à l'industrie des étoffes de laine et au commerce. Le bienheureux Jean de Méda, qui les transféra à Côme, perfectionna leur institut en élevant plusieurs d'entre eux à la dignité sacerdotale, et en

établissant un prévôt pour la direction de chaque *maison*. Ils se multiplièrent, et acquirent d'immenses richesses par le négoce et la fabrication des étoffes.

L'ordre d'Altopascio, en Toscane, avait pour mission de défendre les voyageurs et de les loger, de construire et d'entretenir des ponts et des routes (1). Un ermite, à Parme, forma une autre compagnie pour bâtir un pont sur le Taro et le garder (2). La compagnie des *charretiers*, en Normandie, s'occupait d'édifier des églises; réunis de grand matin, ils communiaient, se réconciliaient avec leurs ennemis, et choisissaient un chef, sous la direction duquel ils travaillaient (3).

Frères du rachat des captifs. 1199.

Jean de Matha, gentilhomme provençal, touché de compassion pour ceux qui devenaient esclaves des infidèles, s'unit à Félix de Valois pour travailler à les racheter; ils formèrent un ordre qui se consacra à mendier dans ce but, et qui fut confirmé par Innocent III, sous le nom de *Trinitaires* (4). Admirable association de la pénitence et de la charité, que n'épargna pas même une révolution dont le mot d'ordre était *philanthropie!*

Ordre de N.-D. de la Merci. 1223-1230.

Pierre de Nolasque, gentilhomme du Languedoc, fonda dans le même but l'ordre de Notre-Dame de la Merci, qui fut confirmé par Grégoire IX, et que l'on vit principalement en Espagne, puis en Amérique.

Ordre du St-Esprit.

Guy de Montpellier établit dans sa patrie un vaste hôpital confié aux soins d'un ordre laïque des chanoines du Saint-Esprit, qui bientôt eut une maison à Rome et dans d'autres villes. Quand Innocent III fonda ou augmenta l'hospice de Sainte-Marie *in Saxia*, il en remit l'administration à ces frères, en leur adjoignant quelques ecclésiastiques, qui faisaient le vœu formel d'assister les malades. Les aumônes recueillies en Italie, en Angleterre et en Hongrie étaient affectées les unes à l'hôpital de Rome, et les autres à celui de Montpellier. 1204.

Servites. 1231.

Sylvestre d'Osimo, à la vue du cadavre d'un homme très-beau, se consacra entièrement à la vie spirituelle; dans le monastère du mont Fano de la Marche, il fonda les Sylvestrins, qui se

(1) Lami, *Mem. eccl. florent.*, t. I, p. 506.
(2) Affo, *Hist. de Parme*, t. II, p. 249.
(3) Depping, *Expédit. marit.*, t. II, p. 209.
(4) On les appelait encore Frères du rachat des captifs, ou Frères des ânes, parce qu'ils se servaient d'ânes pour monture, ou Mathurins, parce que leur première maison en France était située près d'une chapelle de Saint-Mathurin.

propagèrent bientôt. Peu de temps après, sept nobles Florentins, membres d'une confrérie de la vierge Marie, eurent une vision dans laquelle il leur fut commandé de renoncer au monde ; après avoir distribué aux pauvres tout ce qu'ils possédaient, ils se couvrirent d'un sac, se chargèrent de chaînes, vécurent d'aumônes, et prirent le nom de Serviteurs de Marie ou Servites. Ils ouvrirent leur premier couvent sur le mont Senario, près de Florence.

1232.

Érémitains. 1256.

Plus tard, Alexandre IV réunit en une seule les diverses congrégations d'ermites mendiants, et donna à ses membres le titre d'Érémitains de Saint-Augustin.

Toutes ces sociétés ne formaient pas de couvents isolés, mais des congrégations modelées sur celle de Cluny, dont les membres constituaient un seul corps sous un chef commun. Les religieux de Cluny étaient régis monarchiquement, tandis que ceux de Citeaux avaient adopté la forme aristocratique ; car leur abbé partageait l'autorité suprême avec les abbés de la Ferté, de Pontigny, de Clairvaux et de Morimond, et le pouvoir législatif résidait dans le chapitre général de tous les abbés. Comme on commençait alors à revendiquer les biens usurpés sur les églises par l'inféodation, ceux qui en possédaient les vendaient à bon marché aux nouveaux couvents ; ce qui avait lieu également pour les églises dont les patrons s'étaient approprié les revenus et les dîmes. Par ce moyen, les moines acquirent promptement de grandes richesses.

Carmes. 1160.

Nous avons parlé ailleurs des ordres militaires ; il ne nous reste donc plus qu'à faire mention des Carmes, fondés par le Calabrais Berthold, qui leur donna une règle rigoureuse, sur le mont Carmel, où la tradition racontait qu'Élie avait vécu. Transférés ensuite à Chypre, ils se répandirent de là en Europe.

Innocent III, trouvant alors que les ordres étaient assez nombreux, défendit qu'il en fût introduit de nouveaux ; néanmoins il en surgit encore sous son pontificat deux autres qui éclipsèrent tous leurs devanciers, les frères Mineurs et les frères Prêcheurs.

Saint François d'Assise. 1182.

La femme de Pierre Bernardone, riche marchand d'Assise, fut invitée par un ange à faire ses couches sur la paille d'une étable, où elle donna le jour à Jean ; conduit en France par son père, le jeune homme apprit si bien la langue de ce pays qu'il fut surnommé *Francesco*, François (1). Robuste, d'humeur vive,

(1) F. Em. Chauvin, *Hist. de saint François d'Assise ;* Paris, 1841.

joyeux compagnon, poëte même, il se convertit à vingt-cinq ans; il se rend à Foligno, et vend ses marchandises dont il apporte le prix à un prêtre, qui le refuse; alors il jette cet argent par la fenêtre. Son père, homme économe, croit qu'il a perdu l'esprit; il le conduit devant l'évêque et le fait interdire. Sans se plaindre, il se dépouille entièrement, et l'évêque est obligé de lui jeter son manteau pour couvrir sa nudité; puis il renonce à son père, se couvre de haillons, se fait adopter par un pauvre hère, et commence à prêcher, exhalant dans ses discours la charité qui débordait en lui, et se flattant, grâce à elle, de conquérir le monde par la prédication populaire.

Son premier disciple fut Bernard, bourgeois d'Assise; comme il s'enquérait s'il devait abandonner le monde, François répondit : *Demandez-le à Dieu;* ayant donc ouvert au hasard le livre des Évangiles, il lut ces mots : *Si tu veux être parfait, vends ce que tu as, et donne-le aux pauvres.* Il l'ouvrit de nouveau, et lut : *Ne portez en voyage ni or ni argent, ni besace ni tunique, ni sandales ni bâton.* » Voilà ce que je cherche, s'écrie alors François, c'est ce que je désire de cœur; c'est là ma règle, » et il jeta tout ce qui lui restait, à l'exception d'une tunique avec son capuce, qu'il serra autour de ses reins avec une corde.

C'est ainsi qu'il apparait dans un monde enivré de richesses et de plaisirs; c'est ainsi qu'il s'en va prêchant la pauvreté dans ce monde d'Ezzelin et de Frédéric, proclamant l'amour dans un temps de haines, de superstitions et de guerres. Seize compagnons s'étant réunis à lui, il se soumit avec eux aux plus rudes pénitences et se condamna à une pauvreté absolue, renonçant jusqu'à la possession des meubles les plus indispensables, au point de ne pas même considérer comme étant à lui son habit ou ses livres.

François obtint des Bénédictins une petite chapelle près d'Assise, dite *la Portioncule;* après l'avoir rebâtie, il y jeta les premiers fondements de son ordre, auquel il assigna par humilité le nom de frères Mineurs; il lui donna pour mission de vivre au milieu des pauvres, des malades, des lépreux, de travailler pour se procurer la nourriture, et de mendier. 1208.

Faisant abnégation complète de sa propre volonté, François disait : *Heureux le serviteur qui ne s'estime pas meilleur quand il est exalté par les hommes que lorsqu'il est honni et méprisé, parce que l'homme n'est ni plus ni moins que ce qu'il est devant Dieu.* Comme s'il ne lui suffisait pas d'embrasser le genre

humain dans son amour, il l'étend à toutes les créatures, et s'en va chantant par les bois, invitant les oiseaux, qu'il appelle ses frères, à célébrer avec lui le Créateur; il prie les hirondelles, ses sœurs, de cesser leur gazouillement tandis qu'il prêche; dans les mouches, dans la cendre même, il voit des sœurs (1). Une cigale chante-t-elle, c'est pour lui une occasion de louer Dieu. Il reproche aux fourmis de montrer trop de souci de l'avenir; il détourne du chemin le ver qui court risque d'être écrasé, fait porter du miel aux abeilles pendant l'hiver, sauve les lièvres et les tourterelles que poursuit le chasseur, et vend son manteau pour soustraire une brebis au couteau du boucher; enfin il veut, au jour de Noël, qu'on donne à l'âne et au bœuf une provende meilleure que d'habitude.

Les blés, les vignes, les rochers, les forêts, tout ce que les champs et les éléments renferment de splendide, étaient pour lui autant de stimulants à l'amour du Créateur; chaque couvent dut réserver dans son petit jardin un carré des fleurs les plus belles, afin d'y trouver à louer le Seigneur (2).

Le trop-plein de cette âme affectueuse s'épanchait en poésies originales comme celui qui les composait, où nulle réminiscence de l'antiquité ne se faisait jour, mais une vive tendresse de cœur et des élans d'amour infini. Il fut un des premiers qui employa la langue italienne dans les chants pieux; frère Pacifique, son disciple, mérita la couronne poétique décernée par Frédéric II.

Saint François, voyant que le nombre des frères Mineurs s'était considérablement accru, songea à leur donner une règle écrite; comme il était occupé de cette pensée, il rêva, pendant la nuit, qu'il avait ramassé trois miettes de pain extrêmement minces,

(1) *Fratres mei aves, multum debetis laudare Creatorem... sorores meæ hirundines, segetes... vineas, lapides et silvas et omnia speciosa camporum, terramque et ignem, aerem et ventum ad divinum monebat amorem... Omnes creaturas fratres nomine nuncupabat, frater cinis, soror musca.* THOMAS CELANO, son disciple. Acta SS. octobris, etc.

(2) C'est une particularité remarquable chez les moines que cette vénération pour les œuvres de Dieu, et le soin qu'ils prennent de conserver les arbres historiques. Nous avons déjà parlé de l'arbre de saint Benoît à Naples. A Rome, on se plaît à aller goûter la fraîcheur sous celui où saint Philippe Néri élevait à la vertu, par la contemplation du beau, les jeunes gens de son oratoire. A Rome, on montre à Sainte-Sabine un oranger planté par saint Dominique, et un autre à Fondi par saint Thomas d'Aquin. Si Aristote ou Théophraste écrivaient aujourd'hui l'histoire naturelle, ils ne négligeraient pas ces particularités.

dont il devait faire la distribution à une foule de moines affamés. Il craignait qu'elles ne se perdissent dans ses mains, quand une voix lui cria : *Fais-en une hostie, et donnes-en à qui veut de la nourriture.* Il fit ainsi, et quiconque ne recevait pas avec dévotion la parcelle qui lui revenait se trouvait couvert de lèpre aussitôt. François raconta sa vision à ses frères sans en comprendre le sens; mais le lendemain, comme il priait, une voix du ciel lui dit : *François, les miettes de pain sont les paroles de l'Évangile ; l'hostie est la règle, et la lèpre l'iniquité.*

Il se retira alors avec deux compagnons sur une montagne, où, jeûnant au pain et à l'eau, il écrivit sa règle, selon que l'Esprit divin la lui dictait intérieurement. Elle débute ainsi : *La règle des frères Mineurs est d'observer l'Évangile, en vivant dans l'obéissance, sans avoir rien en propre, et dans la chasteté.* Pour entrer dans leur ordre, il fallait vendre tout son bien au profit des pauvres, et subir, avant de prononcer les vœux, un an d'épreuves rigoureuses. Les supérieurs étaient appelés serviteurs, et tous ces *frères Mineurs* rivalisaient d'humilité, se lavant les pieds les uns aux autres. Le frère qui savait un métier pouvait l'exercer pour gagner sa nourriture; sinon il allait en quête de vivres, mais non d'argent. L'ordre lui-même ne pouvait rien posséder que le simple nécessaire. Les frères Mineurs devaient prendre un soin spécial des pauvres, des exilés, des mendiants, des lépreux: celui qui, étant malade, s'impatiente et réclame des remèdes, est indigne du titre de frère, puisqu'il montre plus de souci de son corps que de son âme; qu'ils ne fréquentent point les femmes, mais qu'ils leur prêchent toujours la pénitence; si l'un d'eux pèche avec elles, qu'il soit aussitôt chassé; en voyage, qu'ils ne portent que leur habit, sans même un bâton, et, s'ils rencontrent des voleurs, qu'ils se laissent dépouiller; que celui-là seul prêche qui en a l'autorisation, mais avec promesse d'enseigner la doctrine de l'Église sans emprunter de formules à la science profane, sans rechercher les suffrages. Un général, élu par tous les membres, résidera à Rome, assisté d'un conseil; de lui relèveront les provinciaux et les prieurs. Les chapitres généraux seront composés des chefs de chaque province, des prieurs et des députés de chaque couvent. Toute communauté tiendra un chapitre une fois l'an; les supérieurs d'Italie se réuniront tous les ans, et tous les trois ans ceux de l'autre côté des Alpes et d'outre-mer.

Innocent III, à qui François se présenta en lui demandant la 1210.

confirmation de son ordre, c'est-à-dire le droit de prêcher, de mendier et de ne posséder rien, pensa d'abord que la tâche était au-dessus des forces humaines; en conséquence il répondit par un refus. Mais, dans une vision, il lui sembla que l'église de Saint-Jean de Latran menaçait ruine, et qu'elle était soutenue par deux hommes, l'un Italien, l'autre Espagnol, François d'Assise et Dominique de Guzman; il approuva donc l'ordre de
1215. vive voix d'abord, et ensuite solennellement dans le quatrième concile de Latran.

Quatre ans après l'approbation du saint-siége, François, ou, comme on l'appelait, le *Père Séraphique*, réunit le premier chapitre en plein air, sous des baraques, dit pour cela *des nattes*, où se trouvaient cinq mille religieux de la seule Italie, outre qu'il s'y présenta environ cinq cents novices. Leur nombre s'accrut tellement que, malgré la Réforme qui sépara du saint-siége la moitié de l'Europe, ils montaient, dit-on, à l'époque de la révolution française, à cent quinze mille, répartis dans sept mille couvents de diverses règles. C'étaient les membres d'une république qui avait pour siége le monde, et pour citoyen quiconque en adoptait les vertus rigides. Allant pieds nus, vêtus comme les pauvres d'alors, s'exprimant dans le langage vulgaire, ils se répandaient partout, et parlaient au peuple comme il veut qu'on lui parle, avec force, d'une manière dramatique, et même avec un certain cynisme, excitant les pleurs et le rire en pleurant et en riant eux-mêmes, descendant jusqu'aux trivialités, affrontant, provoquant les tourments et jusqu'aux huées.

Le saint fondateur voulait, s'il lui fût arrivé de rompre le jeûne, qu'on le traînât par les rues en l'accablant de coups, et en criant derrière lui : *Tenez, voyez le glouton qui s'engraisse de chair de poulet sans que vous en sachiez rien !* Il prêchait à Noël dans une étable, avec le foin, l'âne et le bœuf, et quand il prononçait *Bethléem*, il bêlait comme un jeune agneau; chaque fois qu'il disait le nom de Jésus, il se léchait les lèvres, comme pour en savourer la douceur. Dans les dernières années de sa vie, il portait imprimés sur son corps les stigmates des plaies du Rédempteur.

Le même homme interposait sa parole tendre au milieu des haines rugissantes. Informé qu'il s'était élevé un démêlé entre les magistrats et l'évêque d'Assise, il envoya ses frères chanter à l'évêché son *Cantique du soleil*, auquel il ajouta alors ces paroles : *Loué soit le Seigneur en ceux qui pardonnent pour l'a-*

mour de lui, et supportent patiemment les souffrances et les tribulations! Bienheureux ceux qui persévèrent dans la paix, parce qu'ils seront couronnés par le Très-Haut.

Il n'en fallut pas davantage pour apaiser l'irritation. « Le jour « de l'Assomption de l'an 1222, dit Thomas, archidiacre de « Spalatro, suivant les écoles à Bologne, je vis François prê- « cher sur la place devant le palais public, où presque toute « la ville était réunie. L'exorde de son sermon fut de parler des « anges, des hommes et des démons. Il s'exprima si bien sur ces « esprits que beaucoup de lettrés, qui étaient présents, ne furent « pas médiocrement surpris d'un langage si juste de la part d'un « homme simple et inculte; mais tout son discours eut pour but « d'éteindre les inimitiés et d'amener des réconciliations. Sor- « ide dans ses habits, d'un aspect misérable, d'un visage humble, « Dieu mit pourtant une telle efficacité dans ses paroles que « plusieurs familles nobles, entre lesquelles une rage inhumaine, « des haines invétérées avaient entretenu des hostilités furieuses « avec grande effusion de sang, furent ramenées à des disposi- « tions pacifiques (1). »

Sainte Claire. 1218.

Une dame noble d'Assise, nommée Claire, touchée de son exemple et de ses discours, abandonna le monde et fonda les religieuses de Sainte-Claire (les Clarisses), qui adoptèrent la même règle.

François se trouvant indécis sur la question de savoir ce qui valait mieux de la prière ou de la prédication, Claire et le frère Sylvestre lui persuadent que c'est cette dernière. Il se rend donc à Rome tout plein de joie, et demande au pape la permission d'aller en quête de conversions, et de s'exposer au martyre en exerçant l'apostolat; puis il va parcourir l'Espagne, la Barbarie et l'Égypte, croisade pure de sang, dont le cri de guerre était : *La paix soit avec vous!* Il arriva en Égypte au moment où les croisés assiégeaient Damiette. Malek-Kamel, devant lequel il se présenta, l'entendit lui exposer l'Évangile, défier tous les docteurs de la loi, et offrir de sauter dans un bûcher embrasé, afin de prouver la vérité de la doctrine qu'il annonçait. Le soudan, après l'avoir écouté, le renvoya sans s'être laissé convertir et sans l'avoir fait martyriser.

François disait à ceux de ses frères qu'il envoyait prêcher : « Cheminez deux à deux au nom du Seigneur, avec humilité et

(1) Ap. Joh. Lucium, *De Regno Dalmat.*

« modestie, particulièrement avec un silence absolu, depuis le « matin jusqu'à tierce, en priant Dieu dans votre cœur. Qu'il « n'y ait point entre vous de paroles vaines et inutiles, et, sur la « route même, comportez-vous modestement et humblement, « comme si vous étiez en un ermitage ou dans votre cellule; « car, en quelque lieu que nous soyons, nous avons toujours « avec nous notre cellule, qui est le corps, notre frère, l'âme « étant l'ermite qui habite cette cellule pour prier et penser à « Dieu. Si donc l'âme n'est pas en repos dans cette cellule, de « rien ne sert aux religieux la cellule extérieure. Que votre con- « duite au milieu de la population soit telle que tous ceux qui « vous verront ou vous écouteront aient à louer le Père céleste. « Annoncez la paix à tous; mais ayez-la dans le cœur comme « sur les lèvres, et même plus encore. Ne devenez pas une occa- « sion de colère ou de scandale; mais faites, par votre mansué- « tude, que chacun incline à la bonté, à la paix, à la concorde. « Nous sommes appelés à guérir les blessés, à ramener les égarés; « or beaucoup vous sembleront des membres du diable, qui se- « ront un jour disciples de Jésus. »

Il implora du ciel et du pontife, pour sa chapelle de *la Portioncule*, une indulgence qui ne coûtât aucune offrande. Quand chaque année encore, au 2 août, elle est proclamée à l'heure solennelle de l'apparition de Marie, une foule innombrable accourt des pays environnants pour demander l'effusion gratuite de la grâce.

Nous, dont les pèlerinages ne se bornent pas à visiter la chambre de Voltaire et l'île de Rousseau, nous allons parcourir avec émotion les collines et les lacs qui entourent cette vallée délicieuse, peuplée de si tendres souvenirs. Dans ce temple majestueux de Sainte-Marie des Anges, élevé à la pauvreté, et non au faste, comme tant d'autres, nous aimons à méditer sur la sainteté et la puissance sorties de l'humble ermitage que renferment ses murs bénis.

Les disciples de saint François observèrent fidèlement la règle, et, pour vivre à Rome, frère Égidius allait couper du bois, qu'il vendait. Les autres se nourrissaient du produit de leurs aumônes, et partout on les accueillait au son des cloches, avec des branches d'olivier à la main. Il n'est pas étonnant que les ordres mendiants aient exercé sur le peuple plus d'influence que les autres; car ils partageaient avec lui le pain de chaque jour, et le peuple respecte une indépendance acquise par des sacrifices volontaires.

François mourut à l'âge de quarante-cinq ans, et, s'il faillit dans sa règle, ce fut en croyant que beaucoup pouvaient atteindre à une perfection dont bien peu sont capables ; mais à cette époque, les âmes au-dessus du vulgaire se trouvaient réellement obligées de choisir entre deux routes : l'une, vers la tempête du monde, pour s'y faire une place par la force et la perfidie; l'autre, qui tournait le dos au monde, en reniant ses vanités et ses jugements. Les premiers devenaient des Ezzelin, des Salinguerra, des Buoso de Dovara ; les autres, des François, des Pacifique, des Antoine de Padoue, gens qui assumaient toutes les charges du clergé sans participer à ses avantages, dont l'humilité et la pauvreté contrastaient même avec le faste et l'orgueil clérical, l'une des plaies de la société contemporaine et l'un des griefs qui donnaient le plus de prise aux hérétiques. 1220.

A cette époque, les légats du saint-siége à Montpellier étaient véritablement las de leurs pénibles et vains efforts contre l'hérésie, quand l'évêque espagnol Diégo de Acevedo, au retour d'un long voyage, se présenta à eux ; au milieu de leurs entretiens sur les afflictions de l'Église, il leur dit : *Si l'on veut obtenir un bon résultat, il faut déposer le faste extérieur, se mettre à pied, et joindre à la prédication l'exemple d'une vie pauvre et dure.* 1205.

Un tel conseil aurait déplu à des âmes moins chrétiennes ; mais ces prélats, sentant avec combien de raison on reprochait aux ecclésiastiques leur richesse et leur intervention dans les affaires terrestres, agirent selon les paroles de l'évêque ; lui-même congédia sa suite, et, se réunissant à eux et à d'autres religieux de Citeaux, ils se répandirent dans les différentes villes, qu'ils édifièrent par leurs discours et par leurs actes.

Mais cette première ardeur s'évanouit, et deux ans après, soit lassitude, soit pour d'autres causes, ils abandonnèrent cette tâche. Un seul y resta fidèle, l'Espagnol Dominique, de l'illustre maison de Guzman et chanoine de l'église d'Osma, où la règle de Saint-Augustin avait été introduite par l'évêque. Venu en France, il gémit en voyant combien la religion languissait dans le Languedoc ; car l'on pouvait citer certaines bourgades où depuis trente-trois ans le pain consacré n'avait pas été administré aux fidèles, ni le baptême donné aux enfants. Il s'appliqua d'abord à convertir ces malheureux ; puis, l'évêque d'Osma ayant fondé un monastère à Montréal, pour que l'éducation des jeunes filles nobles ne fût pas abandonnée à des hérétiques, Dominique y consacra tout ce qu'il possédait. Il ne lui restait plus rien quand une

Saint Dominique. 1170-1221.

femme lui dit qu'elle n'aurait plus de quoi vivre si elle abandonnait ses coreligionnaires ; alors il parla de se vendre comme esclave pour venir à son aide. Une autrefois, il eut le même dessein pour racheter des mains des Sarrasins le frère d'une pauvre femme.

Tant de zèle n'était récompensé que par des outrages : on lui jetait de la fange, on lui crachait au visage, on attachait à ses vêtements de la paille à laquelle on mettait le feu derrière lui, et le saint supportait tout non-seulement avec tranquillité, mais avec joie. Un jour qu'il passait près d'un lieu où il savait que les hérétiques cherchaient à lui faire un mauvais parti, il chantait paisiblement ; ceux-ci lui ayant demandé : *Est-ce que tu ne crains pas la mort? Si nous t'eussions pris, qu'aurais-tu fait ?* il leur répondit : *Je vous aurais priés de ne pas me tuer d'un seul coup, mais de prolonger mon martyre par des mutilations successives; puis, après m'avoir montré mes membres coupés et m'avoir arraché les yeux, de laisser mon tronc mutilé nageant dans son sang, afin de mériter par cette prolongation de supplice une plus noble couronne de martyr.*

Cette soif de douleurs et d'amour lui fit songer à créer un ordre nouveau, non pour réunir les âmes qui, dégoûtées de l'injustice, viendraient dans la solitude se livrer à la prière, au travail, à la pratique de l'obéissance et des autres vertus exilées du siècle, mais pour que, par la science divine et l'apostolat, base de son institut, il pût espérer une influence directe sur la société.

1215. 1216. 22 décembre. Il se rendit donc à Rome, triompha de la résistance du pontife, et finit par faire approuver son ordre des *prêcheurs*.

Cet ordre ne peut être considéré comme monastique ; car ses membres peuvent être dispensés par le supérieur de toutes les règles intérieures, à l'exception des vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, en sorte qu'ils unissent la force de la vie commune à la liberté de l'action extérieure. Cet ordre, gouverné par un maître général, se divise en provinces, comprenant chacune plusieurs couvents, à la tête desquels est un provincial, avec des prieurs élus par les frères de chaque couvent et confirmés par le provincial. La nomination du provincial appartient aux prieurs et à un député des religieux de chaque couvent ; elle est confirmée par le général, qui doit lui-même son élection aux prieurs et à deux députés de chaque province. L'unité se trouve si bien associée à la multiplicité dans ce système d'élection, qu'après six siècles il pourrait encore être pris pour modèle.

Les nouveaux religieux ne devaient vivre que d'aumônes, c'est-à-dire n'attendre leur subsistance que du degré d'estime que leur piété leur acquerrait parmi le peuple ; ils ne devinrent propriétaires que sous Sixte IV.

Cinq années après l'approbation de sa règle, Dominique mourut, laissant huit provinces avec soixante maisons, et l'on en comptait quatre cent dix-sept en 1277 ; puis ces religieux se répandirent partout ; une maison, une église et un cimetière leur suffisaient sans dotation en biens-fonds. Lorsque les Hollandais, au dix-septième siècle, pénétrèrent aux extrémités du Groënland, ils ne furent pas peu surpris d'y trouver un couvent déjà ancien de dominicains. Le 23 juillet 1253, Innocent IV écrivait : *A nos chers fils les frères prêcheurs, qui prêchent dans les pays des Sarrasins, des Grecs, des Bulgares, des Cumans, des Éthiopiens, des Syriens, des Goths, des Jacobites, des Arméniens, des Indiens, des Tartares, des Hongrois et autres nations infidèles de l'Orient, salut et bénédiction apostolique.* Jean XXII approuva en 1325 une congrégation particulière de cet ordre, sous le nom de Frères voyageant pour Jésus-Christ chez les infidèles ; mais il s'en présenta un si grand nombre que le pontife dut restreindre la faculté accordée. Raymond de Pegnafort, cinquième maître général, fonda à Murcie et à Tunis deux colléges pour l'étude des langues orientales : à sa prière, saint Thomas d'Aquin écrivit la *Somme contre les Gentils ;* Accoldo de Florence, un traité contre les erreurs des Arabes, dans leur propre langue ; Raymond Martin, une *Somme* contre le Coran.

Les deux ordres des dominicains et des franciscains étaient tellement répandus en tous lieux qu'ils excitèrent l'admiration et la sympathie des hommes les plus éclairés de l'époque (1) ; d'il-

(1) Dante met dans la bouche de saint Thomas et de saint Bonaventure de magnifiques éloges des deux fondateurs, dans les chants XII et XIII du *Paradis*, tout en se plaignant de leurs disciples dégénérés.

Guitton d'Arezzo écrivait de saint François :

Cieco era il mondo, e tu failo visare ;
Lebbroso, hailo mondato ;
Morto, l'hai suscitato ;
Sceso all' inferno, failo al ciel montare.

Aveugle était le monde, et tu lui rends la vue ;
Lépreux, tu l'a purifié ;
Mort, et tu l'as vivifié ;
A l'enfer descendu, dans le ciel fais qu'il monte.

lustres prosélytes y accoururent en foule. A saint Dominique s'adjoignirent Reynold de Saint-Égide, professeur de droit canonique à Paris; le médecin Roland de Crémone, qui, de chef de l'école de Bologne, devint professeur de théologie dans celle de Paris; Monéta, célèbre maître ès arts; puis Vincent de Beauvais l'encyclopédiste, les cardinaux Hugues de Saint-Cher et Henri de Suse, auteurs d'une concordance de la sainte Écriture et d'une Somme dorée; enfin saint Thomas d'Aquin, le plus grand philosophe du moyen âge. Avec François s'enrôlèrent Pacifique, poëte lauréat, les bienheureux Égidius, Bernard et Jean de Cortone; enfin saint Antoine de Padoue le Thaumaturge, que Grégoire IX appelait l'arche des deux Testaments et le tabernacle des saintes Écritures. Plus tard sortirent du même ordre Roger Bacon, le restaurateur de la science, le grand théologien Scot et le grand mystique saint Bonaventure.

Élisabeth de Hongrie prit l'habit de Saint-François, en refusant la main de Frédéric II, qui dit : *Je m'indignerais qu'elle me préférât un autre homme; mais puis-je me plaindre, quand c'est Dieu seul qu'elle me préfère?* Agnès de Bohême refuse aussi pour époux l'empereur et le roi de Hongrie; désireuse non de grandeur, mais de pauvreté, elle s'adresse à sainte Claire, qui lui envoie une corde pour ceindre ses reins, une écuelle de terre et un crucifix, en y joignant d'admirables paroles. Hélène, sœur du roi de Portugal; deux filles du roi de Castille; Isabelle de France, sœur de saint Louis; la veuve de ce prince; Salomé, reine de Galicie; Cunégonde, sa nièce, duchesse de Pologne; Élisabeth, reine de Portugal, prirent le cordon de Saint-François, et une foule de filles de comtes et de ducs demandèrent l'habit de Sainte-Claire. Marguerite, après avoir été le scandale de Cortone, devint un miroir de pénitence. Rose de Viterbe, à peine âgée de dix-sept ans, mérita les persécutions de Frédéric II et l'admiration du peuple.

Les tyrans s'aperçurent, en effet, de la puissance de ces réformes, qui atteignait aux entrailles d'une société où il était de leur intérêt de laisser régner la corruption. Pierre des Vignes s'écriait : *Les frères mineurs et les frères prêcheurs se sont élevés contre nous avec haine; ils ont réprouvé publiquement notre vie et notre conversation, brisé nos droits, et nous ont réduits à rien... Or voilà que, pour nous affaiblir plus encore et nous enlever l'attachement des peuples, ils ont créé deux nouvelles confréries qui embrassent hommes et femmes; à peine en trouve-*

t-on un ou une qui ne soit agrégé à celle-ci ou à celle-là (1).

Et quand Frédéric II, menaçant les libertés italiennes, introduisait dans le pays jusqu'aux Sarrasins pour atteindre son but, la voix des saints ne cessa de s'élever contre lui. Les païens de Nocéra, ayant fait irruption dans la vallée de Spolète, arrivèrent un jour jusque sous les murs d'Assise ; à leur approche, les religieuses de Saint-Damien se serrèrent autour de leur mère sainte Claire, qui était malade ; mais elle, se levant, prend l'ostensoir, le place sur la porte, et, agenouillée à la vue des musulmans, supplie Dieu de protéger la ville. Une voix d'en haut, qui retentit à son oreille, la rassure, et les infidèles prennent la fuite ; c'est depuis ce moment que la sainte est représentée l'ostensoir à la main.

Une autrefois, Vital d'Averse, capitaine de l'empereur, conduisait ses bandes à l'attaque d'Assise, dont il ravage les alentours. Claire, touchée des maux qui menacent la ville, réunit ses sœurs, et leur dit : *Nous recevons de cette cité notre nourriture de chaque jour ; il est bien juste que nous la secourions selon notre pouvoir ;* et toutes, se couvrant de cendres, adressent leurs supplications à Dieu, qui les exauce, et délivre le pays des Impériaux (2).

Il est à regretter pour l'histoire qu'il ne soit rien resté de la prédication sociale de ces religieux, qui, accomplissant une mission aujourd'hui perdue, allaient propager la paix, épancher sur la multitude la rosée de la grâce dans des discours d'où était exclu tout ce qui ne servait pas à l'édification, et dont toute la rhétorique consistait dans la charité. Quelques sermons dogmatiques et moraux ont bien été conservés ; mais ils ne sont évidemment qu'un canevas decharné, et n'offrent dès lors qu'une aridité scolastique ; d'autre part, il est impossible de rendre raison de la grande influence de ces prédications, si l'on ne songe pas qu'une parole chaleureuse, animée, convaincue, leur donnait la vie et la couleur.

Si pourtant on les interroge sans dédain pour le passé et sans idolâtrie pour la forme, on pourra encore y reconnaître un certain fond de doctrine et de sentiment. Saint Antoine de Padoue disait : « Un bon prédicateur est fils de Zacharie, c'est-à-dire de « la mémoire du Seigneur : il doit toujours avoir dans l'esprit un

(1) *Ep.* 37, liv. 1.
(2) *Vita S. Claræ*, c. 14. *Sant'* Antonino.

« souvenir de la passion de Jésus-Christ ; il doit rêver de lui « dans la nuit de l'adversité, se réveiller en lui au matin de la « prospérité, et alors le Verbe de Dieu descendra dans son cœur, « Verbe de paix et de vie, Verbe de Grâce et de vérité. O parole « qui ne brises pas les cœurs, mais qui les enivres ! ô parole « pleine de douceur, qui répands la bienheureuse espérance au « fond des âmes souffrantes ! ô parole rafraîchissante pour les « âmes qui ont soif (1) ! »

Ailleurs, comparant le prédicateur au prophète Élie, il s'exprimait ainsi : « C'est l'Élie qui doit monter au sommet du Carmel, « c'est-à-dire au plus haut point de la sainte conversation, où il « acquiert la science de retrancher par une circoncision mystique « tout ce qui est vain et superflu. En signe d'humilité et de sou- « venir de ses propres misères, il se prosterne contre terre, il « met sa face entre ses genoux, pour attester la profonde afflic- « tion qu'il ressent de ses anciennes iniquités. Élie dit à son ser- « viteur : *Va, et regarde vers la mer*. Ce serviteur est le corps « du prédicateur, qui doit être pur et regarder continuellement « vers le monde plongé dans le péché, pour le combattre par ses « paroles ; regarder sept fois, c'est-à-dire méditer toujours les « sept articles principaux de notre foi, l'incarnation, le bap- « tême, la passion, la résurrection, la « venue du Saint-Esprit, « et le jugement final, qui enverra les réprouvés au feu éternel. « Mais, la septième fois, le prédicateur verra s'élever du fond « de la mer une légère nuée, et du fond de l'âme des prêcheurs « un mouvement de componction et de repentir. Ce vestige de « la grâce de Dieu montera dans le cœur de l'homme ; il de- « viendra un grand nuage pour voiler de son ombre les choses « terrestres ; puis soufflera le vent de la confession, qui arra- « chera jusqu'aux dernières racines du péché, et enfin la grande « pluie de la satisfaction arrosera et fécondera la terre. Ainsi « opère le bon prédicateur..... mais malheureux celui dont la « prédication est resplendissante de gloire, tandis qu'il porte la « honte dans ses œuvres (2) ! »

Il rattache presque toujours ainsi son instruction à un fait ou à une parabole de l'Écriture ; au lieu d'effleurer les comparaisons en passant outre, selon le précepte de l'art, il s'y arrête et s'y complaît, comme il convient à celui qui parle au peuple, dont on ne parvient à toucher le cœur que par les images.

(1) *Sermones sancti Antonii* ; Paris, 1641, p. 105.
(2) *Ibid.*, p. 335, 366.

Loin de flatter les prêtres et les évêques, il dévoile leurs plaies avec l'assurance et la charité du médecin. « L'évêque d'aujourd'hui est semblable à Balaam sur son ânesse, qui ne voyait « pas l'ange dont celle-ci avait les yeux frappés. Balaam est le « symbole de celui qui rompt la fraternité, trouble les nations, « dévore le peuple. L'évêque insensé précipite, par son exemple, « dans le péché et dans l'enfer ; sa folie trouble les nations, et « son avarice dévore le peuple ; il voit non pas l'ange, mais le « diable, qui le pousse dans l'abîme, tandis que le peuple, « simple et droit dans sa foi, pur dans ses actes, voit l'ange du « conseil, connaît et aime le fils de Dieu (1)..... Le mauvais « prêtre et ces hommes qui spéculent sur l'Église sont des aveugles, privés de la vue et de la science ; ce sont des chiens muets « qu'une muselière diabolique empêche d'aboyer..... Ils dorment « dans le péché, ils aiment les songes, c'est-à-dire les biens de la « terre, et ils sont le jouet des hommes ; leur front, comme celui d'une courtisane, ne sait point rougir ; ils ne connaissent « pas de mesure, et crient toujours : *Apporte, apporte*..... Ils « ont abandonné la voie de Jésus pour des sentiers ténébreux et « ignobles [illegible] ce que vous êtes aujourd'hui ; demain une éternité de [illegible]ments vous enveloppera (2)..... L'avarice dévore « certains prêtres, qui sont plutôt des marchands ; ils montent « sur ce Thabor, qui est l'autel, et tendent les filets de l'avarice « pour pêcher de l'or ; ils célèbrent la messe pour recevoir quelque argent ; sinon, non ; et du sacrement du salut ils font un « instrument de cupidité (3)..... Il n'y a pas de foire, pas de « cour séculière ou ecclésiastique où ne se trouvent des prêtres « et des moines ; ils achètent et vendent, bâtissent et démolissent, « changent en rond ce qui est carré, traînent leurs parents au « tribunal, et assourdissent le monde de leurs litiges temporels (4)..... Combien de pareils hommes ne diffèrent-ils pas « du véritable prêtre, du bon évêque, figuré dans le pélican qui « tue ses petits, puis répand sur eux son propre sang, et les ravive ! Ainsi le bon évêque frappe ses fils avec la verge de la « discipline, les tue avec l'épée de la parole menaçante ; puis il

(1) *Sermones sancti Antonii* ; Paris, 1641, p. 361.
(2) *Ibid.*, p. 328-329.
(3) *Ibid.*, p. 335.
(4) *Ibid.*, p. 241.

« répand sur eux ses larmes, et fait germer dans leurs cœurs le « repentir et la vie de l'âme (1). »

C'est là cet Antoine dont les contemporains racontaient que, pour l'entendre, les oiseaux se réunissaient par bandes, le bétail laissait l'avoine, les poissons se pressaient sur le rivage; c'est là cet Antoine qui obtint que les Padouans fissent remise de leurs créances aux débiteurs irréprochables, et qui protesta contre Ezzelin, au nom de la religion et de la liberté humaine. Tyran redoutable pour tous, Ezzelin tremblait devant cet homme pieux, et avouait qu'il craignait plus les frères mineurs que personne au monde (2). Lorsque Antoine fut appelé de bonne heure aux noces célestes, les enfants couraient par les rues de Padoue en criant : *Saint Antoine est mort!* et quand saint Bonaventure ouvrit son tombeau, il le trouva tout réduit en poussière, à l'exception de la langue. *Le saint* est le seul nom sous lequel le désigne Padoue, où l'on vit les arts renaître pour orner à l'envi le temple élevé en son honneur.

Pauvres, pénitents, amis du peuple et contradicteurs des tyrans, modèles de vertu et de doctrine, les ordres des *mineurs* et des *prêcheurs* acquirent la plus grande influence, et devinrent le plus solide appui du saint-siége. Ils pouvaient confesser et prêcher en quelque lieu que ce fût, et tout curé devait leur céder la chaire de son église. Le peuple les écoutait volontiers, les consultait, et partageait avec eux le pain que lui accordait la Providence; car leurs actes d'abstinence et d'abnégation touchaient tous les hommes qui reconnaissaient l'amour dans le sacrifice et la vertu dans l'amour.

Tertiaires. Pour s'insinuer de plus en plus dans la société, les franciscains instituèrent le *tiers ordre*, composé de laïques vivant chez eux et vaquant à leurs occupations particulières, mais attachés à l'ordre principal par certaines pratiques et la participation aux prières. Quatre conditions étaient imposées : restituer tout bien mal acquis, se réconcilier absolument avec le prochain, observer les commandements de Dieu et ceux de l'Église, et suivre la règle. Les femmes devaient avoir le consentement exprès ou tacite de leurs maris; afin que la libre volonté constituât le seul lien des affiliés, on les prévenait qu'ils n'étaient pas

(1) *Sermones sancti Antonii*, p. 289. Voy. CHAUVIN, *Hist. de saint François.*

(2) *De fratribus minoribus Ezelinus plus timebat in suis factis quam de aliquibus aliis personis in mundo.* ROLANDINUS, p. 279.

tenus à l'observation de la règle, sous peine de péché mortel.

François bannit le luxe et la soif du gain, répudia les théâtres et les festins. Afin de prévenir les troubles dans la propriété, il voulut que chacun fît son testament; que les différends fussent arrangés à l'amiable, ou portés devant les juges naturels; qu'on ne prêtât aucun serment qui liât l'homme au service d'un autre ou à celui d'une faction; qu'on ne portât les armes que pour la défense de l'Église, de la foi, de la patrie (1). Oh! François savait bien que les réformes doivent commencer par la vie domestique et la famille.

Ainsi, de la même manière qu'on s'enrôlait dans une faction ou dans une corporation, chacun put s'inscrire d'une façon spéciale dans une congrégation religieuse, sans fuir le monde, sans cesser d'être époux, père ou mère de famille, chevalier, évêque, magistrat, roi même et pontife.

Saint Dominique avait aussi fondé un ordre où l'on devait joindre à la chasteté conjugale le vœu de défendre les biens de l'Église, menacée par les hérétiques. Les membres de cet ordre furent appelés *frères de la chevalerie de Jésus-Christ*, puis *frères de la pénitence de saint Dominique;* ils fournirent des *familiers* à la terrible inquisition d'Espagne.

CHAPITRE VI.

INQUISITION. — CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS.

Ce nom d'inquisition rappelle une grande iniquité qu'on a voulu imputer comme un opprobre à l'Église; mais nous nous hâtons de déclarer que saint Dominique n'y eut pas la moindre part, et qu'il ne se proposa que d'instituer un ordre avec la mission non d'imposer la foi, mais d'en assurer la liberté (2); nous abordons ce douloureux sujet.

Les Pères de l'Église avaient proclamé la liberté des croyances tant que la leur fut persécutée; mais, quand ils virent les hérétiques

(1) *Impugnationis arma secum fratres non deferant, nisi pro defensione romanæ Ecclesiæ, christianæ fidei, vel etiam terræ ipsorum. C.* 7.

(2) Les cortès d'Espagne de 1812 déclarèrent, dans leur rapport sur l'inquisition, que saint Dominique *n'opposa à l'hérésie d'autres armes que les prières, la patience, l'instruction.* Il ne trempa même en rien dans la déplorable guerre des Albigeois, à tel point que Hurter a pu la raconter en détail sans même écrire le nom de saint Dominique.

abuser de la liberté, ils conclurent que l'erreur est, de sa nature, intolérante et persécutrice, et que, dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre physique, les forts peuvent tyranniser les faibles; la répression des erreurs leur parut donc une défense légitime contre la tyrannie de la persécution et de la séduction. Saint Augustin, après avoir soutenu d'abord la liberté absolue, fut conduit à cette conclusion par les excès des donatistes; il est vrai qu'il recommandait de corriger, non de punir par le dernier supplice, se souvenant que Dieu *ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive.*

Le droit romain s'était déjà pourtant immiscé dans ces sortes de cas. Les empereurs, se rappelant le temps où ils réunissaient les deux pouvoirs, comme chefs de l'État et pontifes suprêmes, crurent que la loi devait protéger la croyance et le culte comme les biens et les personnes; en conséquence, ils multiplièrent dans ce but les décrets, auxquels ils donnèrent pour sanction des peines corporelles. Deux décrets contre les hérétiques furent publiés par Constantin, un par Valentinien, deux par Gratien, quinze par Théodose Ier, trois par Valentinien II, douze par Arcadius, dix-huit par Honorius, dix par Théodose II et trois par Valentinien III, tous insérés au code et portant différentes peines, mais rarement la peine capitale, parce qu'elle était repoussée par les évêques, lesquels décidaient si une opinion était hétérodoxe; la connaissance du fait et la sentence appartenaient au magistrat séculier.

Les choses se passèrent ainsi au déclin de l'empire romain, et continuèrent sur ce pied en Orient; mais en Occident, après l'invasion des barbares, lorsqu'il s'agissait de punir quelque transgression des lois ecclésiastiques, l'évêque usait de cette autorité, tout à la fois spirituelle et temporelle, dont il jouissait alors. Parfois encore, l'hérésie étant considérée comme une désobéissance politique, on procédait contre elle par la force, comme fit Aribert, archevêque de Milan, à l'égard de certains hérétiques qui s'étaient réunis sur le territoire d'Asti, dans le château de Montfort; il prit la place d'assaut, et les conduisit à
1028. Milan, où il les envoya au bûcher.

Quand le droit romain fut remis en vigueur, on y trouva des textes à invoquer en faveur des persécutions contre les mécréants, comme dans l'intérêt de la tyrannie, sans se rappeler que la loi d'amour avait aboli cette légalité farouche. Frédéric Barberousse, ayant tenu un concile à Véronne avec Luce III (1184), ordonna

aux évêques de s'enquérir des personnes suspectes d'hérésie, en les distinguant en quatre classes, les accusés, les convaincus, les pénitents et les relaps. Othon IV (1210), pendant son séjour à Ferrare, mit au ban de l'Empire les gazares et les patarins, et prononça contre eux des peines rigoureuses. Frédéric II, à l'époque de son couronnement (1220), fulmina contre les hérétiques des châtiments temporels; il revint à la charge par quatre édits rendus à Padoue (1240), et dans lesquels il dit que, « faisant « usage du glaive que Dieu lui a confié contre les ennemis de la foi, « il veut que les nombreux hérétiques dont la Lombardie en particulier se trouve infectée, soient appréhendés par les évêques, et livrés aux flammes vengeresses, ou qu'ils aient la langue coupée.

C'est la première loi de mort portée contre les mécréants. Le même Frédéric en rendit une autre, dans les *Constitutions* du royaume de Naples (1231), contre les patarins, en se plaignant que de la Lombardie, où ils abondaient principalement, ils eussent pénétré en grand nombre à Rome et jusqu'en Sicile (1); il envoya, pour diriger des poursuites contre eux, l'archevêque de Reggio et le maréchal Richard de Principat.

D'après l'exemple et l'autorité des décrets impériaux, les différentes villes firent des statuts contre les hérétiques. Le sénateur de Rome jurait de n'user d'aucune indulgence envers les patarins, sous peine de payer une amende de deux cents marcs d'argent; à Milan, il fut décrété *que toute personne pourrait à sa volonté appréhender un hérétique; que les maisons où on les découvrirait seraient démolies, et les biens qui s'y trouveraient confisqués* (2). L'archevêque Henri de Settala, institué alors inquisiteur, *jugulavit hæreses*, comme l'en loue son épitaphe; mais il fut chassé par les citoyens. On voit encore à Milan la statue équestre du podestat Oldrade de Trézène, qui *catharos ut debuit uxit* (3), dit l'inscription faite en son honneur.

(1) Const. *Inconsutilem*. Const. *de Receptoribus*, 1. — Une lettre d'Honorius aux villes lombardes (1226) dit : « L'empereur s'est plaint, parce que « les villes lombardes l'ont empêché d'en user comme il l'entendait contre « l'hérésie. » Rayn. *ad an.*, n° 26.

(2) Corio, p. II, 72.

(3) Elle est sur la place des marchands.

Galvano Fiamma, chroniqueur de beaucoup d'esprit, dit : *In marmore super equum residens sculptus fuit, quod magnum vituperium fuit.* Voyez la note F à la fin du volume.

Ces mesures ne déracinaient pas les hérétiques; leur nombre augmentait surtout en Languedoc, où ils envahissaient les biens de l'Église, bafouant les prédicateurs et tournant en risée les choses saintes, au point que c'était désormais une honte et presque un crime de porter la tonsure. Les chanoines de Béziers ne conservèrent leur église qu'en la convertissant en forteresse, tandis que des missionnaires partaient de Toulouse, la Rome des patarins, afin de propager l'erreur de proche en proche.

Le manichéisme sapait les bases de la société; il fallait donc que la société le repoussât avec la même ardeur que l'on déployait dans l'attaque, et qu'il fût décidé si les enfants pourraient encore dire, *mon père*. Les armes spirituelles ayant échoué, le cardinal Henri, évêque d'Albano, eut recours au bras séculier, et, à la tête d'une armée, il obligea Roger II à abjurer l'erreur, en même temps qu'il mettait le pays à feu et à sang.

Innocent III, à peine arrivé au trône pontifical, s'occupa des moyens d'extirper ces mauvaises semences; il envoya donc des moines prêcher la sainte doctrine, en exhortant les princes à
1199. seconder leurs efforts. Quand les inquisiteurs Regnier et Guy avaient excommunié un hérétique, les seigneurs devaient confisquer ses biens et le bannir, sauf à sévir plus rigoureusement
1205. en cas de résistance. On leur adjoignit ensuite le légat Pierre de Castelnau, archidiacre de Maguelone, plus ardent que les deux autres.

A cette époque, Raymond VI, comte de Toulouse, faisait la guerre au Languedoc et à la Provence, envoyant ses terribles *routiers* dévaster les terres des citoyens et des églises, sans tenir compte ni du carême, ni des dimanches, ni de la trêve de Dieu; chassant les évêques, il s'entourait de juifs et d'hérétiques, au milieu desquels il voulait faire élever son fils. Il eut trois femmes vivantes, sans parler des incestes et des autres abominations dont on l'accusait.

Le légat Pierre lui enjoignit, au nom du pape, de cesser la guerre contre ses voisins, et de se concerter avec eux pour une croisade contre les hérétiques. Sur son refus, il l'excommunia. Alors le comte se rendit; mais il manqua bientôt à sa promesse, et Pierre lui reprocha *sa perfidie*. Quelques jours se passèrent,
1208. et le légat fut assassiné par un chevalier de Raymond, qui se réfugia auprès du comte de Foix.

Foulques, qui de troubadour élégant s'était fait moine, et

se trouvait alors évêque de Toulouse, s'unit à Simon de Montfort-l'Amaury, chrétien zélé qui déjà avait pris la croix, pour accuser Raymond de cet assassinat. Innocent III, qui pourtant n'avait cessé de recommander la modération à ses légats, afin de ne pas arracher le bon grain avec l'ivraie, ne garda plus de ménagements, et lança l'excommunication. Les sujets de Raymond furent déliés du serment d'obéissance, des indulgences promises à ceux qui prendraient les armes contre lui, et ses États adjugés au premier occupant (1). Les moines de Citeaux publièrent cette croisade d'un genre nouveau, avec la même ferveur que les croisades contre les infidèles. Beaucoup de seigneurs, que la conquête de l'Anjou et de la Normandie par Philippe-Auguste avait laissés sans tenures, prirent les armes; bien d'autres, attirés par la facilité d'acquérir des indulgences et par les richesses du Languedoc, suivirent leur exemple; d'autres s'armèrent pour exterminer les routiers de Raymond, qui ravageaient le pays et qui, confondus au milieu de l'effroi populaire avec les hérétiques, augmentaient la haine qu'on portait à ces derniers. Le roi de France envoya quinze mille hommes à la croisade, et celui d'Angleterre permit d'en enrôler dans la Guyenne, si bien que cinquante mille guerriers attachèrent la croix sur leur poitrine, à la différence des *Palmiers*, qui la portaient sur l'épaule. Au nombre des croisés se trouvaient le duc de Bourgogne, le comte de Nevers, le comte de Saint-Pol et Simon de Montfort.

Raymond était l'un des princes les plus puissants de la chrétienté, et peut-être le plus riche. Comte de Toulouse, marquis de la haute Provence, seigneur du Quercy, du Rouergue, du Vivarais, il avait reçu du roi d'Angleterre, à titre de dot, l'Agénois; de celui d'Aragon, le Gévaudan; il était en outre suzerain de plusieurs opulentes cités de la Provence, et divers comtes, dans les Pyrénées, relevaient de lui. Mais ses vassaux, déjà peu soumis, profitaient de l'occasion pour s'affranchir de toute dépendance, et les villes étaient mûres pour la liberté. De son côté, le roi de France gardait rancune au comte de ce qu'il avait demandé des secours à Othon IV, empereur d'Allemagne, dont la Provence était vassale. Raymond s'aperçut donc qu'il aurait à lutter, non-seulement contre ses ennemis, mais encore contre ses

(1) *Hist. de la croisade contre les Albigeois, écrite en vers provençaux par un poëte contemporain*, traduite et publiée par Fauriel; Paris, 1837.

sujets, et il se décida à faire acte de soumission. Il se rendit à l'église où l'on avait enseveli Pierre Castelnau; le légat lui jeta au cou une étole avec laquelle il le traîna, en le fustigeant,
1209. jusqu'au maître-autel; puis il lui donna l'absolution, en lui infligeant pour pénitence de commander lui-même la croisade contre les hérétiques, ses sujets et ses parents, et de donner sept châteaux forts pour places de sûreté.

La religion n'était encore ici, comme trop souvent, qu'un prétexte pour assouvir des haines nationales; car il existait toujours une ancienne animosité entre les méridionaux et les Français du Nord, qui auraient voulu implanter dans ces contrées, où prévalaient les habitudes romaines et l'idiome dérivé du latin, les coutumes germaniques avec la langue d'*oïl*. Aussi, poussée par des racunes invétérées, toute la population du royaume et surtout celle de l'Ile-de-France accoururent, évêques et barons en tête; ce fut même un archidiacre de Paris, nommé Theudis, qui construisit les machines.

L'armée était sous les ordres de deux légats et de Simon de Montfort, guerrier d'une grande habileté, d'une ambition opiniâtre, tout dévoué au saint-siége, inaccessible à la pitié pour les autres comme pour lui-même, aussi sévère dans ses mœurs que plein de confiance en Dieu; se trouvant avec les croisés quand ils se dirigèrent sur Zara, il quitta leur camp tout seul dès qu'il fut instruit de la désapprobation du pape. *Je ne saurais succomber, l'Église entière prie pour moi,* disait-il un jour au moment d'engager une lutte inégale. Sa réputation comme chevalier était telle que Pierre II d'Aragon lui envoya son fils pour qu'il fît auprès de lui son éducation militaire; il était adoré du du peuple, auquel il témoignait toutes sortes d'égards. « Une « grande pluie étant tombée tout à coup, dit un chroniqueur, « le fleuve grossit tellement que personne ne pouvait passer « sans courir grand risque de la vie. A la tombée de la nuit, « le noble comte, voyant que presque tous les cavaliers et les « plus robustes de l'armée étaient passés à la nage et entrés « dans la place, tandis que l'infanterie et les plus faibles, ne « pouvant en faire autant, restaient sur l'autre rive, appela son « maréchal, et lui dit : *Je veux retourner avec l'armée.* — *Que* « *dites-vous?* répondit celui-ci; *le gros de l'armée est dans la* « *place, et il ne reste sur l'autre bord que la tourbe des pèle-* « *rins à pied; puis l'eau court avec tant de violence que per-* « *sonne ne pourrait passer, sans compter que les Toulousains*

« *s'en viendraient peut-être, et vous tueraient ainsi que les* « *autres.* Mais le comte reprit : *A Dieu ne plaise que je fasse* « *selon votre conseil! Les pauvres du Christ sont exposés à la* « *mort et au glaive, et je resterais dans le fort! Qu'il en soit de* « *moi comme il plaira à Dieu; je m'en irai avec eux.* Et, sor- « tant aussitôt, il traversa le fleuve, rejoignit les piétons, et « resta avec eux, n'ayant que quatre ou cinq chevaliers, autant « de jours qu'il en fallut pour réparer le pont, et pour que tous « pussent passer le fleuve (1). »

Une autre fois, il recueillit des malheureux qu'on avait fait sortir d'une place assiégée comme autant de bouches inutiles, et fit garder avec le plus grand soin l'honneur des femmes prisonnières.

L'armée des croisés se mit en marche pour aller assiéger Béziers, dont le vicomte protégeait les hérétiques. La ville fut prise d'assaut, et les vainqueurs égorgèrent vingt mille personnes au son des cloches, sans distinction d'âge ni de sexe; sept mille d'entre elles furent brûlées dans l'église où elles s'étaient réfugiées. *Tuez-les tous*, disaient les capitaines, à qui l'on demandait comment distinguer les catholiques; *tuez toujours, Dieu saura bien reconnaître ceux qui sont à lui.* 1209. 22 juillet.

A cet exemple terrible, tous les habitants des autres villes s'enfuirent dans les montagnes. Raymond Roger, vicomte de Béziers, neveu du comte Raymond, se réfugia dans Carcassonne, ville bien fortifiée, mais où la foule des fugitifs était si grande qu'on ne pouvait espérer de prolonger la résistance. Pierre II d'Aragon, son parent, vint intercéder pour lui auprès des croisés, et obtint du légat qu'il pourrait sortir accompagné de douze personnes avec armes et bagages; mais, aussi généreux que vaillant, Roger répondit : *Je me laisserai écorcher vif plutôt que d'abandonner des malheureux en péril à cause de moi.*

Beaucoup d'assiégés parvinrent à s'échapper par un conduit souterrain qui conduisait à trois lieues de distance. Les autres durent sortir de la place, nus et dépouillés de tout. Parmi les hérétiques trouvés dans la ville, cinquante furent pendus et quatre cents brûlés. Raymond Roger, arrêté malgré le sauf-conduit avec lequel il était sorti, fut déclaré déchu de son rang; il mourut ou périt peu de temps après, en recomman-

(1) Pierre de Vaux-Cernay, chap. 68, historien, et l'un des acteurs de cette croisade.

dant son fils, âgé de deux ans, au comte de Foix, du même nom que lui, et l'un des albigeois les plus ardents. Ce seigneur, s'étant mis à leur tête, releva leur fortune en même temps que déclinait celle de Montfort. Ses fiefs avaient été offerts à ce dernier, s'il voulait s'engager à poursuivre l'entreprise; mais les croisés se dispersaient, comme il arrivait dans toutes les guerres de cette époque, et Montfort se trouva réduit à quatre mille Bourguignons et Allemands; bientôt même il ne lui resta plus que ceux qui étaient à sa solde.

Alors Raymond de Toulouse, voyant que la pénitence humiliante qu'il avait subie ne lui assurait pas même la possession paisible de ses États, s'enfuit à Rome pour demander justice à
1210. Innocent III, et lui faire connaître combien ses intentions avaient été mal remplies. Le pape, après avoir entendu les griefs des Provençaux, ordonna d'instruire dans les règles le procès de Raymond sur l'assassinat de Pierre de Castelnau, afin qu'il obtînt réparation solennelle s'il était innocent, se réservant, dans le cas contraire, de décider à son égard. Il recommanda surtout la célérité; mais l'instruction fut, au contraire, traînée en longueur par les subtilités et les calculs de l'archidiacre de Paris, Theudis, qui était un légiste habile. Enfin il fut enjoint au comte d'accepter, sans autre alternative, les conditions suivantes : « Il déposera les armes et indemnisera l'Église des dommages soufferts; ses sujets devront se vêtir de deuil en signe de pénitence, et ne manger que deux sortes de viandes; il sera tenu d'expulser tous les hérétiques, de consigner ceux qui seraient réclamés par le légat, et de démolir leurs châteaux. Les nobles ne pourront plus habiter dans la ville ni dans les places fortes; tout chef de famille sera soumis à une taxe de quatre derniers, payables au légat; enfin le comte devra solennellement s'engager à faire le pèlerinage de Jérusalem, et n'en revenir qu'avec une permission spéciale, le légat et Montfort devant lui restituer ses États *quand il leur plaira.* »

Raymond frémit et versa des larmes; alors, réduit au désespoir, il résolut de tenter la chance des armes. Aussitôt l'excommunication fut lancée contre lui comme hérétique et apostat, et l'on déclara que ses domaines appartiendraient au premier occupant.

Une nouvelle armée avait été amenée à Montfort par sa femme, Alix de Montmorency; beaucoup de seigneurs vinrent

rejoindre le champion de la foi, le nouveau Machabée, qui se prépara à attaquer les Provençaux réfugiés dans les places fortes. Dans le château de Minerve, aux portes de Narbonne, ils firent une résistance telle qu'on peut l'attendre de gens qui n'ont que la mort en perspective. En vain promit-on la vie sauve à ceux qui abjureraient; pas un n'accepta la condition, et cent quarante d'entre eux s'élancèrent à la fois dans les flammes qu'ils auraient allumées pour les catholiques s'ils eussent été vainqueurs. D'autres châteaux subirent le même sort. On plantait des crucifix au sommet des machines construites par Theudis, pour rendre plus coupables les assiégés dont les projectiles venaient frapper la sainte effigie. Si l'on se rappelle les massacres dont la France fut témoin de 89 à 93, et les tortures infligées à la noblesse des châteaux, on pourra se faire une idée des horreurs de cette guerre sauvage et de la férocité avec laquelle s'exerce la vengeance du pauvre contre le riche, quand on lui persuade qu'il ne doit plus le respecter.

Montfort, tournant ses armes contre Toulouse, promit la paix à quiconque prendrait parti pour les croisés. Dans cette ville, l'évêque Foulques avait enrôlé les catholiques sous le nom de *Compagnie blanche;* à l'approche des croisés, le clergé sortit en chantant les litanies, laissant ainsi la ville sans offices sacrés, et abandonnée à l'anathème. Les amis du comte, tout en lui restant fidèles dans son infortune, étaient frappés d'épouvante; mais les seigneurs des Pyrénées, voyant que Montfort ne ménageait pas plus les catholiques que les héritiques, et qu'il ne s'agissait en réalité que d'une guerre d'ambition, se rangèrent du côté de Raymond, ce qui força les croisés à lever le siége de Toulouse.

Le roi d'Angleterre n'osait se déclarer ouvertement; celui d'Aragon avait sur les bras l'invasion des Almohades venus d'Afrique; mais, aussitôt que la victoire de Las-Navas le laissa libre, il s'interposa auprès du pape. Philippe-Auguste lui-même paraissait désirer la fin des massacres. Innocent, étranger aux passions de ceux qui voulaient abattre la maison de Toulouse, n'était pas néanmoins suffisamment informé de la vérité des choses, et il ne dépendait plus de lui d'arrêter le torrent; toutefois il écrivit que Raymond, tout coupable qu'il fût, n'avait encore été reconnu ni hérétique ni homicide, et qu'on ne pouvait dès lors disposer de ses États qu'en faveur de ses héritiers. En conséquence il exhortait Montfort à les restituer, afin de ne pas pa- 1212.

raître avoir combattu plus pour son propre compte que pour la
1213. foi ; mais un concile réuni à Lavaur rejeta toute espèce de justification de la part du comte de Toulouse, et représenta au pape que l'Église restait en danger si ce seigneur n'était pas anéanti. Montfort, de son côté, agissait en maître, et, convoquant les états à Pamiers, il leur dictait une constitution. Alors don Pedro d'Aragon, qui avait en vain défendu en personne ses amis et ses vassaux dans le concile de Lavaur, recourut aux armes et attaqua Montfort, à la tête de quarante mille fantassins et de deux mille chevaux. Comme il avait écrit, en style chevaleresque, à une dame de Toulouse qu'il prenait les armes uniquement pour l'amour d'elle, Montfort s'écria : *Notre victoire est certaine, puisqu'il n'a pour lui que les yeux de sa belle ;* à la tête d'un petit nombre de soldats, mais tous bardés de fer et qui avaient reçu la communion avant le combat, il affronte à
Bataille de Muret. 13 septembre. Muret le prince aragonais. Au moment d'engager l'action, il déposa ses armes sur l'autel, comme s'il eût voulu les recevoir de Dieu même; puis il livra une bataille sanglante, acharnée, dans laquelle fut tué le roi d'Aragon lui-même, vaillant chevalier qui n'avait pas combattu pour l'hérésie, mais pour ses vassaux injustement dépouillés. Raymond, rentré dans les murs de Toulouse, autorisa les magistrats à traiter avec les croisés, et, prenant congé des siens, il rejoignit ses amis en Provence.

Innocent, trop mal informé, continuait de prêcher la paix et la modération; il envoya même en qualité de légat *à latere* le cardinal Pierre de Bénévent pour réconcilier les excommuniés avec l'Église, et constituer Toulouse en république indépendante, à la condition qu'elle se convertirait. Il donna l'absolution aux comtes de Comminge et de Foi, au vicomte de Narbonne et de Toulouse ; ayant tiré des mains de Montfort Jacques d'Aragon, que lui avait confié Pierre II pour faire son éducation militaire, il le rendit aux Aragonais. Raymond remit lui-même ses États entre les mains du légat, en promettant de demeurer tranquillement dans le lieu qu'on lui assignerait jusqu'à ce que le pape lui permît d'aller implorer son pardon.

Mais les expéditions armées continuaient contre le Périgord, l'Agénois, le Quercy, le Rouergue, et Simon songeait à se former un royaume indépendant des vastes États qu'il avait conquis
1215. avec l'aide des croisés. En effet, il en fut investi par le concile de Montpellier, et Foulques, le poëte archevêque, alla en prendre possession par la force, en chassant Raymond. Innocent refusa

son assentiment à ces actes, et voulut qu'un concile général en décidât. Raymond s'y présenta avec son jeune fils, que le pontife accueillit paternellement. Éclairé alors sur les violences des légats, de Foulques et de Montfort, le pontife intercéda en faveur du comte de Toulouse; mais le clergé du Languedoc, qui s'était rendu à l'assemblée, soit animosité, soit persuasion que l'hérésie ne pouvait être extirpée qu'en sacrifiant cette famille, repoussa toute clémence à son égard (1). Les États de Raymond passèrent donc à Montfort, qui fut tenu de lui payer annuellement quatre cents marcs d'argent (21,000 fr.); ses autres domaines de Provence devaient rester sous la garde de l'Église, jusqu'au moment où ils pourraient être restitués au jeune Raymond à l'époque de sa majorité. Le pape prodigua les consolations à ce dernier, et lui assigna le Comtat Venaissin, Beaucaire et la Provence; comme il lui répétait sans cesse : *Prends patience jusqu'au nouveau concile,* le jeune Raymond lui demanda : *Et si en attendant je cherchais à recouvrer mon patrimoine?* Le pape lui donna sa bénédiction (2).

(1) Quand le saint-père eut entendu les uns et les autres, il fit un grand soupir... Ayant pris un livre, il montra à tous comme quoi ce serait grand tort de ne pas rendre les terres et seigneuries enlevées à ces barons... *Je vois bien et reconnais qu'un grand tort a été fait à ces seigneurs et princes, mais j'en suis innocent et n'en savais rien; ce n'est pas par mon ordre qu'on leur a fait souffrir ces dommages... car le comte Raymond est toujours venu à moi comme fils obéissant, de même que les princes qui sont avec lui.....* Un grand clerc, ayant nom maître Theudis, montra au saint-père tout le contraire de ce que lui avait dit l'archevêque de Narbonne : *Tu sais bien les grandes fatigues soutenues par le comte de Montfort et par le légat, avec grave péril de leur personne, pour convertir le pays de ces princes, tout rempli d'hérétiques. Or, à présent qu'ils les ont détruits, et chacun peut voir avec quels efforts, tu ne peux user de rigueur avec ton légat. Le comte de Montfort a bon droit et bonne cause pour tenir leurs terres, et tu lui ferais un tort grave en les lui ôtant, parce que jour et nuit il s'emploie pour l'Église et pour ses droits.* Le saint-père, ayant ouï et écouté chacun, répondit qu'il savait bien le contraire, étant informé comment le légat avait détruit les bons et les justes, et laissé les méchants impunis; tellement que chaque jour lui arrivaient des plaintes contre le légat et contre le comte, etc., etc. Qu'ils auraient beau dire et faire, il ne dépouillerait personne, Dieu ayant dit de sa propre bouche que le père ne doit pas payer pour les iniquités du fils, ni le fils pour celles du père..... *Quant au fils, si le comte de Montfort lui retient ses terres et seigneuries, je lui en donnerai d'autres avec lesquelles il recouvrera le reste.* CHRONIQUE LANGUEDOCIENNE, dans les *Preuves de l'Hist. du Languedoc.*

(2) *Ep.* 14, du 19 mai 1219, ap. RAYNALDI, n° 44. « Or l'histoire raconte et

Ce fut pourtant sur Rome que l'on fit tomber tout l'odieux de cette expédition. Les troubadours, qui avaient associé leurs voix à celles des prédicateurs de la croisade pour la terre sainte, se mirent alors à maudire les promoteurs de la guerre contre les hérétiques. Dans ces interprètes des passions populaires, se manifeste cet esprit d'opposition, de raillerie, d'hostilité que ne rencontrent pas, dans l'histoire du moyen âge, ceux qui n'en puisent les documents que dans les froids récits des chroniques. *Je ne m'étonne point, Rome,* s'écrie un de ces poëtes méridionaux, *si le monde est dans l'erreur, puisque tu as mis le siècle en travail et en guerre; car mérite et miséricorde sont mis à mort et ensevelis par tes mains... Tu règnes perversement, ô Rome! puisse Dieu t'abattre et précipiter ta ruine, toi qui règnes par le mensonge et l'argent... Rome, tu es en proie à la fougue de tes prédications traîtresses contre Toulouse; tu ronges laidement les mains, à la manière des serpents affamés, aux petits et aux grands... Rome trompeuse, ta convoitise t'égare; à tes brebis tu tonds de trop près la laine; mais que le Saint-Esprit, qui reçut chair humaine, entende mes prières et te coupe les bras, Rome; car tu es fausse et méchante envers nous.*

Le légat Arnaud Almaric s'était investi lui-même de l'archevêché et du duché de Narbonne, au grand déplaisir de Simon de Montfort, qui prit le parti de l'assaillir, et occupa la ville de vive force. Alors l'archevêque excommunia le chef des croisés; mais

dit que, quand le fils du comte Raymond fut demeuré quarante jours à Rome, il comparut avec les barons et seigneurs devant le saint-père. S'étant présenté et ayant fait les saluts en jeune homme sage qu'il était et bien élevé, il demanda congé pour s'en retourner. Quand le saint-père eut ouï ce que le jeune comte voulait lui dire et montrer, il le prit par la main et le fit asseoir à son côté; puis il se prit à lui dire : *Mon fils, écoute que je te parle, et, si tu fais comme je vais te dire, tu ne failliras en rien. En premier lieu, aime et sers Dieu, et d'autres ne reçois aucun bien. Si quelqu'un veut t'enlever ce qui est à toi, défends-le, et ainsi tu auras beaucoup de terres et des seigneuries. Et, afin que tu ne restes pas au dépourvu, je te donne le Comtat Venaissin avec toutes ses dépendances, la Provence et Beaucaire pour ton entretien, jusqu'à ce que la sainte Église ait réuni le concile. Alors tu pourras repasser les monts, pour avoir raison de ce que tu demandes contre le comte de Montfort.* Le jeune homme remercia le saint-père du don, et ajouta : *Seigneur, si je pouvais recouvrer ma terre du comte de Montfort et de ceux qui l'occupent, je te prie, seigneur, de ne pas m'en savoir mauvais gré et de ne pas te courroucer contre moi.* Le saint-père lui répondit : *Quoi que tu fasses, Dieu te permet de bien commencer et de mieux finir.* CHRONIQUE LANGUEDOCIENNE.

celui-ci n'en tint aucun compte tant que le pape ne se fut pas prononcé contre lui. Philippe-Auguste lui donna l'investiture des domaines dont il se trouvait en possession. Mais le jeune Raymond, s'étant rendu en Provence avec son père, y fut bien accueilli; secondé par les seigneurs du pays et les villes de Marseille, d'Avignon, de Tarascon, de Beaucaire, il put repousser les attaques de Montfort. Simon, accusant alors les Toulousains d'avoir pris parti pour Raymond, vint mettre le siége devant leur ville. Ils lui opposèrent en vain une résistance courageuse; Montfort les contraignit à capituler, puis viola les conventions et les massacra sans pitié. Les Toulousains, réduits au désespoir, s'entendirent alors avec Raymond le père, qui pénétra dans la ville avec un bon corps de troupes, et appela à son aide parents, amis, tous ceux qui avaient souffert.

Montfort ne tarda point à revenir assiéger la ville; mais il fut tué sous ses murailles, et ses soldats, débandés, se dispersèrent. Amalric, son fils, fut proclamé son héritier par les croisés, à la tête desquels se mit Louis, fils de Philippe-Auguste, qui venait de vaincre les Anglais. Alors recommencèrent les victoires et les dévastations. Toulouse, assiégée de nouveau, dut sa délivrance aux ardeurs brûlantes de son soleil et à la vaillance de Raymond. Ce jeune prince etendit ses conquêtes, mais il mourut au milieu de ses succès, et il ne se trouva personne qui osât clouer une planche sur son cercueil, jusqu'au moment où il dut la sépulture à cette révolution qui dispersa les cendres de tant d'autres princes.

1218. 6 juin.

1219.

1222.

Philippe-Auguste avait refusé l'offre que lui faisait Amalric de lui céder toutes ses possessions; mais, après la mort de son père, Louis VIII, plus ardent et moins réservé, l'accepta, et, à la suggestion du pape Honorius III, il poursuivit l'expédition contre Raymond VII, qui avait cherché en vain à se concilier les grands vassaux. Le roi entra à Lyon avec cinquante mille chevaux et cent mille hommes de pied; un grand nombre de villes se hâtèrent de faire leur soumission; Avignon fut démantelée; trois cents hôtels, qui étaient autant de châteaux forts, furent démolis, et des amendes imposées aux habitants.

1226.

Louis mourut peu de temps après, et la guerre continua, avec des chances diverses, entre Raymond VII et Humbert VI de Beaujeu, chargé de gouverner les pays conquis. En représailles de la cruauté de Raymond, qui faisait mutiler ses prisonniers, Humbert poussa la guerre avec une férocité méthodique, rava-

geant tout et arrachant les vignes, richesse du pays. Le jardin du Midi aurait été bientôt réduit de la sorte à n'être plus qu'un désert, si Raymond eût différé à se soumettre entièrement.

1229. La paix fut conclue par la médiation de Thibaut IV, comte de Champagne, troubadour fameux. Raymond promit d'être fidèle à l'Église et au roi de France; de ne persécuter aucun croisé; de continuer la guerre contre les hérétiques, fussent-ils ses amis ou ses parents, et de les faire rechercher rigoureusement, en donnant deux marcs d'argent la première année, et deux les années suivantes à quiconque en arrêterait un, condamné comme tel par l'évêque; de bannir les juifs, de restituer à l'Église les biens enlevés, de payer les dîmes, et dix mille marcs pour réparation des dommages causés aux ecclésiastiques. Il dut fournir, en outre, l'argent nécessaire pour entretenir à Toulouse quatre maîtres de théologie, deux de droit canon, deux de grammaire et six maîtres ès arts; enfin, prendre la croix pendant cinq ans. Il confirma à la France la possession du bas Languedoc, et assigna Toulouse en dot à sa fille, qui fut fiancée à un fils de France. La haute Provence fut donnée à l'Église, et c'est de là que date le droit des papes sur le comtat d'Avignon.

Raymond VII jura d'observer ce traité devant la façade de Notre-Dame de Paris; puis il fut conduit en chemise au maître-autel, où il reçut l'absolution, à la condition de se constituer prisonnier, pendant six semaines, dans la Tour du Louvre.

Ainsi finit cette guerre des Albigeois, suscitée sous des prétextes religieux, et poussée au plus haut degré d'acharnement par des antipathies nationales; les deux partis se souillèrent donc de méfaits atroces, renouvelés au temps de Louis XIV dans la guerre des camisards, dernier acte de cette tragédie (1). Les troubadours accompagnèrent de leurs derniers chants ces sanglantes collisions, tantôt gémissant sur les villes renversées, tantôt jetant l'insulte aux Français, tantôt excitant le comte de Toulouse à venir reprendre son héritage sur les cadavres des Français du nord, toujours détestés des Provençaux. Puis le silence de la tombe succéda aux sirventes des poëtes et à l'activité industrieuse des commerçants.

Le roi de France, saint Louis, s'efforça d'appliquer à la Pro-

(1) On a calculé que dans cette expédition sanglante des camisards, entreprise au commencement du siècle passé, sous le règne du grand roi, il périt cent mille insurgés, dont un dixième par le feu, la roue et la corde.

vence les mesures contre l'hérésie en vigueur dans le royaume, où elle était considérée comme un crime d'État et punie de mort; du reste, tel était le droit commun dans tout l'Occident, et l'on croyait qu'il convenait d'autant plus à la Provence que l'hérésie y avait régné longtemps.

Le cardinal Romano de Saint-Ange accompagna Raymond à Toulouse, pour veiller à l'exécution des traités. Afin d'obtenir l'extirpation de l'hérésie, on réunit un concile, où il fut décidé que les évêques désigneraient, dans chaque paroisse, un prêtre avec deux ou trois laïques, lesquels jureraient de rechercher les hérétiques et de les signaler aux magistrats; que quiconque en cacherait un serait puni, et qu'on raserait la maison où il aurait trouvé asile.

Telle est l'origine du tribunal de l'inquisition, que l'on peut considérer (et il ne faut pas s'en étonner) comme un véritable progrès; car il remplaçait les tueries en masse et les tribunaux sans droit de grâce, inexorablement attachés à la lettre de la loi, tels que ceux qui étaient institués en vertu des décrets impériaux. Ce tribunal admonestait par deux fois avant d'intenter aucune procédure, et n'ordonnait l'arrestation que des hérétiques obstinés et des relaps; il acceptait le repentir, et souvent il se contentait de châtiments moraux, ce qui lui permit de sauver beaucoup de personnes que les tribunaux ordinaires auraient condamnées. Aussi les templiers, à l'époque de leur célèbre procès, demandèrent-ils hautement à être soumis à l'inquisition.

Le concile de Béziers détermina les règles à suivre dans ces sortes d'affaires; il voulut qu'on appliquât d'abord l'huile et le vin sur les plaies, de même qu'au blessé de l'Évangile. Un hérétique était-il dénoncé, on devait lui assigner, pour venir à résipiscence, un délai de grâce, passé lequel on le considérait comme rebelle. Il était admis à se disculper; si ses excuses paraissaient insuffisantes, le châtiment devait suivre immédiatement, sans qu'il pût toutefois être condamné que sur son aveu, ou d'après des preuves convaincantes. « La mémoire de ceux qui mouraient dans l'hérésie restait infâme (1). »

En dépit d'une double oppression politique et ecclésiastique, les Toulousains se révoltèrent encore, et leurs *capitouls* chassèrent les chapelains qui servaient d'assesseurs à l'inquisition; mais la ville fut prise de nouveau et soumise. Grégoire IX pro-

(1) LABBE, tome XI, p. 677-688.

testa contre les atrocités renaissantes, et il écrivit en ces termes à Pélage, évêque d'Albano : « La volonté de Dieu est qu'on maintienne la liberté de son Église de manière que la mansuétude n'empêche pas de se défendre, mais sans que la défense dépasse les limites de l'humanité. Dieu ne veut ni supplices ni richesses, mais le retour de ceux qui s'égarent. Il est indigne de l'armée du Christ de tuer et de mutiler des hommes en déformant l'image du Créateur ; il suffit de les garder de telle sorte que l'esclavage leur soit plus utile que la liberté dont ils abusent. » Il finit en lui ordonnant d'empêcher toute persécution (1).

Alors les Albigeois, dispersés de tous côtés, rentrèrent dans leurs foyers. Beaucoup de moines furent égorgés, et le pays secoua de nouveau le joug français ; mais les armes rétablirent l'ordre, c'est-à-dire l'oppression, et Grégoire IX organisa véritablement l'inquisition en ôtant l'instruction des procès aux évêques
1233. pour la réserver aux frères prêcheurs. Gauthier de Marnes, évêque de Tournay, légat pontifical, établit deux inquisiteurs dans toutes les villes où les dominicains avaient des couvents. Le pouvoir de l'inquisition s'étendit sur tous les laïques, y compris les gouvernants ; le pape, ses légats et le haut clergé échappaient seuls à sa juridiction. A son arrivée dans une ville, l'inquisiteur en donnait avis aux magistrats, en les invitant à se rendre auprès de lui. Aussitôt le principal d'entre eux prêtait serment de faire exécuter les décrets contre les hérétiques, d'aider à les découvrir et à les arrêter ; si quelque officier du prince désobéissait, l'inquisiteur pouvait le suspendre et l'excommunier ; il avait même la faculté de mettre la ville en interdit.

Les dénonciations n'avaient leur effet qu'après qu'on avait attendu si le prévenu se présenterait volontairement ; le délai passé, il était cité à comparaître, et l'on entendait les témoins en présence de deux ecclésiastiques et du greffier. Si l'instruction préparatoire fournissait la preuve du délit, les inquisiteurs ordonnaient l'arrestation de l'accusé, que ne protégeaient plus ni priviléges ni asile. Une fois détenu, personne ne communiquait plus avec lui ; on procédait à la visite de son domicile, et le séquestre était mis sur ses biens.

S'il niait le crime qu'on lui imputait, il était considéré comme obstiné. Dans les pièces de la procédure qui lui étaient commu-

(1) *Ep.* 14 du [illegible] mai 1229, ap. RAYNALDI, n° 44

niquées, on taisait le nom du délateur et des témoins; mais on lui donnait un avocat.

Dans les monarchies théocratiques, telles qu'elles étaient au moyen âge, la religion se confond avec la politique; l'hérésie est donc justiciable du bras séculier. Nous ajouterons, non à titre de justification, mais d'éclaircissement, que les individus punis par l'Inquisition l'étaient pour d'autres délits, qu'on châtierait encore aujourd'hui; maintenant, avaient-ils ou non commis ces délits? comme dans tous les procès, il est difficile de l'assurer. Un tribunal de cette espèce une fois institué ne pouvait valoir mieux que les autres tribunaux de la même époque; aussi vit-on se renouveler tous les moyens en usage dans les procès de Rome païenne : les chicanes, la torture et les supplices les plus atroces. Nous n'aurons que trop souvent à déplorer de semblables horreurs, qui, au surplus, valurent à l'Église plus de détracteurs qu'elles ne lui enlevèrent d'ennemis.

Heureux ceux qui, comme nous, sont venus dans un temps où la religion n'emploie d'autres armes que la persuasion et la prière! mais comment prétendre qu'il en pût être ainsi à une époque où l'ignorance, la passion, les convictions profondes, poussaient tout principe à l'extrême? Comment l'exiger alors, si dans les siècles bien plus civilisés, et au nom de la liberté de conscience, nous voyons non des massacres dans les accès de la colère, mais des procédures régulières intentées contre les dissidents, et aboutissant à la peine capitale (1)? Dans les temps de foi, on

(1) Sans rappeler même Michel Servet, brûlé, Jacques Gruel, décapité Bolzec, exilé, Valentin Gentil, condamné à mort et ne devant son salut qu'à sa rétractation, Calvin établit en principe que l'on peut tuer les hérétiques. Voyez son livre *Fidelis expositio errorum Michaelis Serveti, et brevis eorumdem refutatio, ubi docetur jure gladii coercendos esse hæreticos* (1554); et le doux Mélanchthon, dans la lettre 187, adressée à Calvin; dit : *Affirmo etiam vestros magistratus juste fecisse quod hominem blasphemum, re ordine judicata, interfecerunt.* Voltaire fit non-seulement brûler à Genève l'*Émile* de Rousseau, mais décréter l'arrestation de l'auteur. M. Guizot a publié, dans le *Musée des protestants célèbres*, une notice sur Calvin, où, à propos du supplice de Servet, il dit : « L'idée générale selon laquelle Calvin agit en brûlant Servet était de son siècle, et on a tort de la lui imputer. » Page 99.

Nous lisons, dans un article récent du *Foreign Quaterley review*, sur les juifs de Pologne : « Aux yeux d'une saine philosophie, les États ne sont pas des agglomérations d'hommes rassemblés par hasard, mais une réunion d'êtres vivants admirablement formée, et qui doivent à Dieu leur existence. S'ils font partie de l'État par le corps, ils appartiennent par l'âme à l'Église, dont

ne connait pas d'autre moyen de conserver son culte que de détruire celui des autres. C'était là d'ailleurs une mesure de guerre; or, nous admirons le soldat qui, dans la mêlée, tue le plus d'ennemis, tandis que nous le prendrions en horreur si, en temps de paix, il menaçait les jours d'un de ses concitoyens. Quoi qu'il en soit, nous doutons que l'inquisition, dans les quelques siècles de sa durée, ait tué autant de personnes que l'Angleterre en a fait périr dans l'espace de onze ans, en Irlande, pour convertir le pays au protestantisme (de 1641 à 1652). Ni l'Angleterre ni l'inquisition ne sont parvenues à leurs fins, parce que la conscience, cette flamme intérieure de la volonté, résiste à la force et se ravive dans la lutte.

L'inquisition s'est rendue exécrable aux yeux des vrais chrétiens par les reproches qu'elle a attirés sur la religion, et parce qu'elle a paru justifier les plus graves inculpations; mais, outre qu'elle fut en réalité beaucoup moins terrible qu'on ne l'a faite, elle se proposait du moins un but moral, différente en cela des institutions qu'on lui a substituées en d'autres temps... Si elle restreignait la pensée, elle le faisait ou croyait le faire pour le salut des âmes, et non pour le seul avantage d'un pouvoir dominant; du reste, ses terribles exécutions n'ont pas empêché la venue des grands et libres penseurs.

La science du droit alors renouvelée, et, ce qui est pire, les subtilités des écoles furent appliquées aux procédures des tribunaux; le progrès de la doctrine servit donc à pervertir les formes judiciaires, d'autant plus que l'âge le plus odieux de l'inquisition est celui qu'on appelle le siècle d'or, c'est-à-dire le seizième siècle; or, pendant ce siècle, on procéda de la sorte,

ils sont membres. En conséquence, tous les membres d'un État doivent appartenir à une seule et même Église, et, chaque fois que le contraire arrive, il en résulte affaiblissement pour l'État, qui cesse de subsister par sa vitalité propre, et est obligé de chercher un appui au-dehors. »

Enfin M. Lerminier, dans un pompeux éloge de Calvin (*Revue des Deux Mondes*, 15 mai 1842), s'exprime ainsi : « Il se considérait comme l'organe « prédestiné de la vérité divine; ainsi les objections et les critiques qu'on lui « opposait prenaient à ses yeux le caractère d'impiétés et de blasphèmes. Il « confondait sa cause avec celle de Dieu, et c'est ainsi que la persécution de « ses adversaires devenait pour lui un devoir... Puisque les hommes croyaient « fermement qu'ils vengeaient Dieu, pouvaient-ils moins faire que de s'ôter la « vie les uns aux autres? » Selon cette doctrine, il ne resterait qu'à examiner si l'Église avait au moins autant de motifs que Calvin pour se croire inspirée de Dieu.

non-seulement contre les hérésies, mais contre les enchantements, les sortiléges et autres méfaits inventés par les imaginations en délire.

L'Église, d'ailleurs, n'approuva jamais en concile cette institution, bien qu'elle n'ait pas montré cette horreur que l'esprit évangélique commande, et qu'elle la regardât comme une arme de légitime défense et un moyen de prévenir des maux très-graves. Surtout il faut bien se garder de la confondre avec l'inquisition espagnole, instrument politique, tout au service des rois; en effet, Ferdinand et Isabelle, autorisés par le pape à nommer les inquisiteurs, les installèrent avec un appareil de rigueur extraordinaire, que pouvait excuser d'abord la nécessité d'extirper du sol cette race maure qui avait coûté à l'Espagne tant de siècles de guerre (1). Léon X ordonna que les procédures fussent adoucies; mais Charles-Quint insista si vivement qu'elles restèrent dans toute leur rigueur. L'inquisition étant même tombée en désuétude dans la Sicile, il la fit revivre en 1543; on connaît ses efforts pour l'établir aussi à Naples et dans le Milanais, où elle fut repoussée de vive force. Jean III sollicita Clément VII de la lui accorder pour le Portugal, et le pontife, malgré ses hésitations, dut enfin y consentir (2). 1521. 1526.

(1) L'inquisiteur Louis de Géram en écrivit l'histoire (Madrid, 1589); il en fait remonter l'institution jusqu'au paradis terrestre, et porte à 100,000 le nombre des hérétiques brûlés. Llorente, qui passe généralement pour exagéré, évalue dans une lettre à M. Clausel de Coussergues, publiée en 1824, le nombre des personnes condamnées à mort par l'inquisition espagnole, depuis 1481 jusqu'en 1788, à trente-quatre mille trois cent quatre-vingt-deux, à dix-sept mille sept cent quatre-vingt-dix les personnes brûlées en effigie, et à deux cent quatre-vingt-onze mille les personnes incarcérées. Moreau de Jonnès s'exprime ainsi : « Le pouvoir royal ne vit d'autres moyens de consolider ses victoires que de détruire cette population qui, en subsistant, pouvait un jour le compromettre. Ferdinand et Isabelle ne recoururent pas, comme Charles IX, à une Saint-Barthélemy; ils se bornèrent à chasser les Maures au lieu de les égorger, et instituèrent l'inquisition, qui exécuta le massacre en détail. Ce tribunal, dans l'origine, fut évidemment une institution politique contre la population maure, qui, bien que vaincue, était maîtresse du pays, de son industrie et de ses richesses. Il y arriva par des moyens à l'aide desquels les décemvirs de Rome et les inquisiteurs d'État de Venise réussirent à soutenir un pouvoir tyrannique, sauf qu'au lieu de tomber sous la hache du licteur ou de mourir lentement sous les plombs, les victimes étaient brûlées vives. »

(2) Ces faits sont cités dans un rapport soumis à la junte des cortès d'Espagne en 1812.

L'empereur Charles-Quint disait à Philippe II dans son testament : *Je lui recommande surtout de combler de faveurs et d'honneurs l'office de la sainte inquisition, instituée divinement contre les hérétiques.* Il ajoutait dans le codicille : *Je lui demande instamment, de la manière la plus forte, et je lui ordonne comme un père aimé, au nom de son affection respectueuse pour moi, de se rappeler une chose de laquelle dépend le salut de toute l'Espagne, savoir, de ne jamais laisser les hérétiques impunis, et pour cela de combler de faveurs l'office de la sainte inquisition, dont la vigilance accroît la foi catholique dans ces royaumes, et y conserve la religion chrétienne* (1).

Philippe II n'oublia point l'avertissement paternel, et c'est à lui réellement qu'il faut attribuer ce qu'on appelle l'inquisition espagnole. Aucun ordre ne pouvait émaner sans l'assentiment du roi ; elle était tellement indépendante des dominicains et des papes que le dominicain Caronza, archevêque de Tolède, ayant dit : Je me trouve toujours entre mon plus grand ami et mon plus grand ennemi, entre ma conscience et mon archevêché, » l'inquisition le fit arrêter, et, quoiqu'il fût réclamé par Pie IV et le concile de Trente, elle ne le relâcha qu'après huit années, sur l'ordre de Philippe II. Jamais les papes ne permirent qu'elle
1542. fût introduite à Naples. Paul III fonda ensuite à Rome la congrégation du saint office, composée de six cardinaux ; mais jamais ce tribunal ne fit couler le sang (2), bien que ce fût le temps où l'on brûlait des hommes en France, en Portugal, en Angleterre. Voilà pourquoi les esprits modérés du seizième siècle désapprouvaient l'inquisition d'Espagne, et ne demandaient que celle de Rome (3).

(1) Lymbroch, *Hist. de l'inquisition ;* Amsterdam, 1692.

(2) Bergier, *Dict. théol., Inquisit.* Les encyclopédistes ont reproché à l'inquisition espagnole d'avoir abusé « dans une juridiction où les Italiens, ses inventeurs, usèrent de tant de douceur. »

(3) Nous trouvons dans la traduction espagnole de l'*Hist. univ.* de Ségur, par don Albert Lista, une explication assez juste de l'inquisition. « Pendant huit siècles, le principe religieux soutint la grande querelle des chrétiens contre les mahométans. Le christianisme, érigé en puissance politique et visible, arma la France sous Charles Martel dans les plaines de Tours, délivra la Sicile et l'Italie du pouvoir des Sarrasins, civilisa les provinces du Nord et du nouveau monde, donna la première idée des parlements par les synodes où les évêques représentaient les Églises, et qui, dans plusieurs pays, comme en Espagne, portèrent le nom de conciles. Il répandit le goût et l'étude du droit romain ; il créa la suprématie des pontifes, précipita l'Europe entière contre

Dès les premiers temps de son institution, l'inquisition ne manqua point d'occupation, même hors du Languedoc. Les frères apostoliques de Segarello prêchèrent et pratiquèrent la communauté des biens. Le synode parisien de 1209 condamnait des panthéistes qui avaient soutenu publiquement que toutes les choses faites par l'amour sont pures, puisque l'esprit qui agit en nous comme Dieu ne saurait pécher; que les enfants procréés avec des femmes de la même croyance n'ont pas besoin de la grâce du baptême. Amaury de Paris enseignait que nul chrétien ne pouvait se sauver à moins de se croire membre de Jésus-Christ, et que le christianisme avait trois époques, distinguées par le règne successif des trois personnes de la Trinité : celui du Père durant la loi mosaïque, celui du Fils dans les cérémonies et les sacrements, enfin celui du Saint-Esprit, où, le culte extérieur devenant inutile, les élus rendront à Dieu un culte de pur esprit : alors chacun se sauvera par la grâce, dont l'effet sera de rendre méritoire ce qui, sans elle, serait un péché. Ce quiétisme, accusé même alors d'impureté et de vice, se répandit dans les diocèses de Paris, de Troyes, de Langres, et les chefs, mis sous la main de l'archevêque, furent livrés au bûcher.

Dans les pays du Rhin, parmi cette population renfermée dans les ateliers humides et malsains des tisserands de Gand, d'Ypres, de Bruges, l'hérésie prit les formes et les pratiques du mysticisme; elle pouvait donc devenir redoutable en cas d'insurrection de la part de gens déjà organisés sous les chefs.

l'Asie, et découvrit aux yeux des peuples occidentaux les éléments de l'ancienne civilisation dans ces contrées mêmes où ils allaient chercher la mort pour leur Dieu. Personne ne pourrait nier que, dans l'Occident européen envahi par les barbares, la religion ne fût une puissance politique au moment où tombaient tous les autres principes conservateurs; mais comment concevoir une force politique sans pouvoir coercitif? Il était nécessaire de promulguer des lois directes contre les transgresseurs de la religion. Or ces lois furent sévères; car l'hérésie était un crime de haute trahison contre la première autorité de l'État. Ce fut un devoir de faire la guerre aux hérétiques et aux idolâtres pour la même raison qu'une puissance la fait à ses ennemis. Le christianisme ne soutenait pas ces hostilités par lui-même et pour lui-même, car il ne reconnaît d'autres armes que la persuasion; c'était la société qui défendait en lui son dernier lien. Quiconque méditera sur cette vérité pourra réduire à leur juste valeur les diatribes et les sarcasmes des philosophes du dix-huitième siècle contre l'intolérance et le fanatisme, contre les guerres religieuses et les supplices qui en furent la suite; on verra que ces tristes vengeances n'eurent d'autre motif que la défense sociale, et que la société avait choisi pour principe et pour centre l'unique élément politique qui subsistât. »

Le prêtre Conrad de Marbourg parcourut l'Allemagne pour informer contre les hérétiques; ceux qui confessaient leur erreur étaient soumis à des pénitences canoniques, et l'on brûlait quiconque persistait, sans épargner ni dames ni seigneurs. Cette rigueur fut regardée de mauvais œil par les archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne, qui prièrent Grégoire IX de mitiger ce
1233. zèle excessif; à la fin, des habitants de Marbourg tuèrent l'inquisiteur, et la diète accorda aux accusés d'hérésie les formes de la procédure ordinaire.

Les croisades contre les mécréants ne manquèrent pas non plus dans ce pays. Les Stedinger, tribu des Frisons, s'étaient maintenus indépendants dans le pays qui forme aujourd'hui les provinces de Groningue, d'Ostfrise et d'Oldenbourg; exempts de toute obligation féodale, ils ne payaient point les dîmes au clergé. Afin de les soumettre, le comte d'Oldenbourg éleva des châteaux dans leur pays; mais ils les démolirent, rompirent les digues, et se renfermèrent dans leurs marais. Grégoire IX raconte que, parmi cette peuplade, le néophyte était mis en présence d'un crapaud aussi gros qu'une oie, que certains d'entre eux baisaient sur la gueule, et d'autres à l'extrémité opposée; puis, qu'il voyait apparaître un homme pâle, aux yeux noirs, n'ayant que la peau et les os; que le novice le sentait froid comme glace en le baisant, et qu'après ce baiser il oubliait entièrement la foi catholique. Alors on célébrait un banquet à la suite duquel un chat sortait de derrière une statue. L'initié le baisait au derrière; le président de l'assemblée et les autres personnages les plus dignes faisaient de même, tandis que les imparfaits ne baisaient que le maître. Après le serment d'obéissance, les lumières étaient éteintes, et les assistants se livraient à toutes les impuretés. Chaque année, ils s'approchaient de la sainte table; mais ils emportaient l'hostie chez eux, où ils la jetaient dans un lieu immonde. Ils croyaient en Lucifer (c'est toujours le pontife qui parle), prétendant qu'il avait été chassé injustement du ciel, où il devait rentrer glorieux un jour (1).

1234. Le pape publia donc contre eux une croisade; assaillis par les ducs et les comtes voisins, à la tête de quarante mille hommes, ils furent entièrement défaits. Il en périt une partie; le reste

(1) Lettre du 13 juin 1233, à l'évêque de Mayence; VII, 177, ap. RAYNALDI, année 1233.

se confondit avec les Westfrisons, ou accepta le gouvernement féodal.

En France, saint Louis demanda l'inquisition à Alexandre IV. En Italie, les hérésies furent aussi variées qu'étendues. Guillelmine, que l'on disait originaire de Bohême, débitait dans Milan qu'elle était le Saint-Esprit incarné (1); que l'archange Raphaël l'avait annoncée à sa mère le jour de la Pentecôte; qu'elle était venue au monde pour racheter les juifs, les Sarrasins et les mauvais chrétiens; qu'elle devait mourir, puis ressusciter, et élever au ciel l'humanité féminine. Tant qu'elle vécut, le peuple 1281.
la vénéra; après sa mort, elle fut ensevelie magnifiquement dans le Clairvaux milanais, et passa pour sainte. Mais enfin l'inquisition se mit à scruter les miracles qu'on lui attribuait; des bruits sinistres coururent bientôt parmi le vulgaire, et l'on considéra les réunions de ses prosélytes comme des rendez-vous de péché; ses restes furent donc exhumés, pour être jetés aux flammes avec ses principaux sectateurs.

Vers la fin du douzième siècle, Orvieto abondait de manichéens encouragés par le Florentin Diottisalvi, et par un Campanien nommé Girard de Marsano. Ces deux hommes ayant été chassés par l'évêque, deux femmes, Mélite et Julite, se montrèrent après eux, et séduisirent beaucoup de personnes par leur réputation de sainteté. Un certain Pierre Lombard se rendit ensuite de Viterbe dans cette ville. Innocent III envoya contre lui Pierre de 1199.
Parenzo, noble romain, lequel, reçu dans Orvieto au milieu des palmes et des branches d'olivier, prohiba les combats qu'on était dans l'usage d'y livrer en carnaval, et qui ne finissaient guère sans effusion de sang; mais les hérétiques excitèrent la populace à la désobéissance, et, le premier jour de carême, une mêlée terrible s'engagea. Pierre de Paranzo fit abattre les tours d'où les grands avaient tiré sur le peuple, et donna, pour l'avenir, de sages dispositions.

Quand il fut de retour, le pape lui demanda : *As-tu bien exécuté nos ordres?*

(1) La femme Messie a été attendue à diverses reprises. Postel, savant orientaliste du seizième siècle, rendit célèbre, sous le nom de mère Jeanne, une Vénitienne dont il prétendait que la substance et le corps étaient descendus et tellement confondus en lui, que ce n'était pas lui qui vivait, mais bien elle-même. Il y a peu d'années que mourut Jeanne Southcote, à l'âge de soixante-quatre ans, qui, vierge et enceinte, à l'en croire, se disait la femme de l'Apocalypse, et promettait de ressusciter.

— *Si bien que les hérétiques m'en veulent à la mort.*

— *Eh bien! va, continue de les combattre, qu'ils ne puissent tuer que le corps; et s'ils te mettent à mort, je t'absous de tout péché.*

Alors Pierre, ayant fait son testament et pris congé de sa famille désolée, retourna à son poste (1).

Innocent lui-même se rendit à Viterbe pour sévir contre les nombreux manichéens de cette ville; il ordonna que tous ceux qui seraient trouvés sur le patrimoine de saint Pierre fussent livrés au bras séculier, pour être punis et voir leurs biens confis-
1207. qués (2) et partagés entre le dénonciateur, la commune et le tribunal saisi de l'affaire.

Grégoire IX promulgua des décrets très-sévères contre les cathares et les patarins, voulant qu'ils fussent livrés au bûcher, ou, en cas de conversion, condamnés à une prison perpétuelle; malheur aussi à ceux qui leur donnaient asile ou ne les dénonçaient pas! Beaucoup d'entre eux, en effet, furent brûlés, et beaucoup envoyés dans les monastères du mont Cassin et de la Cava, pour y faire pénitence.

1253. Le comte Egidio de Corte-Nova, dans le pays de Bergame, fut assailli comme fauteur d'hérésie, à l'instigation d'Innocent IV, et l'on démolit son château. Vicence (3) avait aussi ses hérétiques; ceux de Brescia étaient tellement audacieux que, tout en lançant de leurs tours des torches allumées, ils excommuniaient l'Église romaine. Honorius III envoya contre eux l'évêque de Ri-
1225. mini, qui démolit un grand nombre de tours et d'églises souillées par leurs sacriléges. D'autres furent brûlés à Plaisance par
1233. le podestat, et Jean Schio, à Vérone, en fit périr soixante dans les flammes. Un peu plus tard, frère Dolcino et Marguerite, sa maîtresse, prêchaient dans les environs de Novure, déclarant l'union de l'homme et de la femme affranchie de toute entrave, et permettant le parjure dans les choses d'inquisition. Ils traînaient après eux des milliers de prosélytes; mais, sur les ordres de Clé-
1307. ment V, ils furent cernés et mis à mort (4).

Yvon de Narbonne écrivait à Gérard, archevêque de Bor-

(1) Bollandistes, t. X, p. 86, Vit. *S. Petri Parens*.

(2) *Regesta*, n° 123, 124, et p. 130, liv. X.

(3) *Ep.* de Grégoire IX, 20 octobre 1277.

(4) Fr. Christ. Schlosser, *Abélard et Doulcin; Vie et opinions d'un enthousiaste et d'un philosophe*; Gotha, 1807.

C. Baggiolini, *Dolcino e i Patareni*; Novarre, 1838.

deaux (1), que, dans un voyage qu'il fit en Italie, il feignit d'être cathare, ce qui lui valut dans toutes les villes un excellent accueil. *A Crémone*, dit-il, *ville très-célèbre du Frioul, je bus des vins exquis chez les patarins, qui me régalèrent de toute espèce de friandises.* Un certain Pierre Gallo, qui était leur évêque, convaincu de fornication, fut chassé de son siége et de la société de ses coreligionnaires.

Saint Antoine de Padoue combattit vivement l'erreur par la parole et des miracles, notamment dans Rimini. Saint Thomas d'Aquin fut surnommé le marteau des hérétiques, et saint Bonaventure ne déploya pas contre eux moins d'ardeur. Pierre de Vérone signala d'abord son zèle dans la Toscane, où Philippe Paternon, évêque patarin, comptait de nombreux prosélytes; poursuivi par l'inquisition, il dut son salut à de puissants personnages, ses sectateurs. D'autres chefs les remplacèrent, si bien qu'un tiers de Florence fut infecté de cette hérésie, et suivit la bannière impériale. Pierre de Vérone dirigea activement contre eux les prédications et les poursuites judiciaires; la place de Sainte-Marie Nouvelle était trop étroite pour la foule qui accourait l'écouter. Une société qu'il institua chantait Marie et le saint sacrement, pour compenser les outrages dont l'un et l'autre étaient l'objet de la part des patarins. Il organisa une compagnie de nobles pour monter la garde au couvent des dominicains, et une autre pour exécuter les commandements de ces moines; c'est de là que naquit l'ordre des capitaines de Sainte-Marie (2).

Saint Pierre martyr.

1244.

Le nombre des procès et des exécutions s'accrut alors, malgré la résistance et les réclamations des seigneurs qui faisaient appel à l'empereur. Le podestat impérial ayant voulu défendre les hérétiques et protesté contre les sentences, les inquisiteurs l'interdirent avec solennité; les partis s'armèrent en tumulte, les églises furent envahies; mais enfin les catholiques triomphèrent à la suite d'une lutte acharnée qui joncha de cadavres le Trebbio, la Croix et la place de Sainte-Félicité.

1145.

Après avoir déployé tant de zèle, Pierre vint se montrer aux Crémonais et aux Milanais, qui, exaspérés par des combats mal-

(1) Ap. Matth. Paris, *ad* 1243.

(2) Florence conserve plusieurs traces de ces faits, entre autres deux fresques de Thaddée Gaddi sur la façade de l'office du Bigallo; elles représentent saint Pierre martyr au moment où il donne à douze nobles florentins l'étendard blanc avec la croix rouge, et où il institue ainsi la *milice sacrée* pour la défense de la foi.

heureux contre Frédéric II, blasphémaient le ciel, insultaient aux rites de l'Église et suspendaient les crucifix la tête en bas. Il commença la persécution ; mais quelques seigneurs conjurèrent contre
1252. lui, et le firent mettre à mort (1). Les patarins avaient traité de même le frère Roland de Crémone, qui fut assassiné sur la place de Plaisance au moment où il prêchait ; Pierre d'Arcagnago, frère mineur, fut égorgé près de Bréar, et le moine Pagano de Lecca massacré avec ses compagnons comme il allait établir l'inquisition dans la Valteline ; d'autres encore eurent le même sort.

A Pierre de Vérone, révéré aussitôt sous le nom de saint Pierre martyr, succéda le frère Ranieri Saccone, cathare converti, qui rasa la *Gatta*, lieu de réunion des hérétiques, et fit brûler
1256. les cadavres de deux de leurs évêques, Didier et Nazaire, pour lesquels ils avaient une grande vénération. Son zèle ne se ralentit pas jusqu'au moment où Martin Torriano le fit chasser.

L'impiété fut combattue plus efficacement par ceux qui s'efforcèrent d'accroître la dévotion pour les objets qu'elle poursuivait de ses outrages. La compagnie des *Laudesi* (louanges, *laudes*) s'était propagée de la Toscane en Lombardie. Jean de Schio commença le pieux salut du *Soit loué Jésus-Christ*. La vénération envers le saint sacrement s'accrut par des miracles. Ainsi l'on racontait qu'une jument affamée avait laissé l'avoine pour s'incliner devant l'hostie que montrait saint Antoine de Padoue ; que la cour de saint Louis, au moment de l'élévation, avait vu un enfant entre les mains du prêtre ; qu'à Florence, un prêtre ayant oublié dans le calice une partie du breuvage sacré, ce breuvage se trouva le lendemain converti en sang véritable.

Urbain IV, lorsqu'il était archevêque de Liége, y avait vu instituer la fête du saint sacrement (*Corpus Domini*) ; devenu pape, il l'étendit à toute l'Église, et saint Thomas d'Aquin composa le bel office de cette solennité.

1264. 8 septembre. On fit hommage à la Vierge Marie de l'enthousiasme avec lequel les chevaliers révéraient la dame de leurs pensées ; le dogme de son immaculée conception fut vivement discuté entre les do-

(1) Il fut enseveli à Saint-Eustorge de Milan, avec cette épitaphe, composée par saint Thomas d'Aquin :

Præco, lucerna, pugil Christi, populi, fideique,
Hic silet, hic tegitur, jacet hic mactatus inique :
Vox ovibus dulcis, gravissima lux animorum,
Et verbi gladius, gladio cecidit catharorum, etc.

minicains, qui le niaient, et les franciscains, qui le soutenaient; on composa un psautier en son honneur sur le modèle de celui de David. Saint Bernard, Pierre Damien, Bonaventure, parlèrent de Marie avec une expression passionnée, qui rappelle celle de l'époux du Cantique des cantiques; ce fut à qui l'entourerait de la poésie du pardon et des exaltations de la tendresse. Saint Dominique introduit le Rosaire, dévotion qui devint bientôt populaire; ce qui prouve qu'elle était en harmonie avec les besoins du temps et les sentiments de l'homme (1); interrompue après la terrible peste de 1350, elle fut renouvelée par un autre dominicain, Alain de la Roche. Plus tard on la rattacha au souvenir de la victoire de Lépante, qui décida de la supériorité des chrétiens 1573.
sur les Turcs, au moment même où tout le monde catholique récitait cette simple formule de salut, de congratulations, de tristesse affectueuse et de prière.

Marie inspire les œuvres d'art de cette époque; son scapulaire, propagé par les carmes, orne leur poitrine comme un vœu de sainte résistance aux passions. Aux trois ordres du Carmel, des Servites et de la Merci, fondés sous ses auspices, s'adjoint celui des frères Gaudents (2), nés en Languedoc, et qui passèrent en 1203.
Italie, où ils se firent particulièrement remarquer. Ils continuaient à vivre dans le monde et le mariage, « avec la seule obligation de haïr et de fuir le vice, de désirer et de suivre la vertu, avec une règle d'une extrême douceur, donnée en signe d'honnêteté, pour la rémission de tout péché, et comme gage de la vie éternelle. » (FRÈRE GUITTONE.)

CHAPITRE VII.

FRÉDÉRIC II.

Le pape avait vu Constantinople assujettie à ses lois; il était sorti triomphant de la guerre des Albigeois et de la lutte contre l'empereur Othon et le roi d'Angleterre : cette île, sous sa protection, avait obtenu la *grande Charte*, sauve-garde de la liberté; les villes toscanes avaient formé une confédération, et les Espa-

(1) L'*Ave Maria* ne devint général que vers 1240.
(2) FEDERICI, *Storia de' cavalieri Gaudenti.*

gnols remporté, dans les plaines de Toiosa, l'insigne victoire qui les affranchissait désormais de la domination étrangère; le roi d'Aragon demandait la couronne au pontife, et le prince anglais lui faisait hommage de la sienne; il avait affermi la suzeraineté du saint-siége sur la Sicile, après l'avoir affranchie dans Rome; enfin il avait créé, dans deux ordres rayonnants de jeunesse, une milice permanente, prête à exécuter tous ses commandements. La grandeur de la papauté ne s'était jamais manifestée plus splendidement que dans le quatrième concile de Latran, où les empereurs de Constantinople et d'Occident, les rois de Jérusalem, de Sicile, de France, d'Angleterre, d'Aragon, de Hongrie, de Chypre, envoyèrent des ambassadeurs, ou assistèrent en personne les patriarches d'Antioche et de Jérusalem, et par représentants ceux de Constantinople et d'Alexandrie, outre soixante et onze archevêques, quatre cent douze évêques et plus de huit cents abbés et prieurs.

Elles avaient donc porté leurs fruits, ces maximes sanctionnées par les décrétales, qui proclamaient que la puissance ecclésiastique était le soleil d'où l'autorité impériale, comme la lune dans le ciel, tirait toute sa splendeur; or, ajoutaient les canonistes, la terre étant sept fois plus grande que la lune, et le soleil huit fois plus grand que la terre, il en résultait que la papauté était cinquante-six fois supérieure à l'empire (1).

N'oublions pas, sur ce sujet, la lettre où Innocent III expliqua les rapports du pouvoir temporel avec le pouvoir spirituel (2) : « Le Seigneur, dit-il, non-seulement pour constituer l'ordre spi-« rituel, mais encore pour qu'une certaine uniformité entre la « création et le cours des événements l'annonce comme auteur « de toutes choses, établit l'harmonie entre le ciel et la terre, « afin que la ressemblance merveilleuse du petit avec le grand, « de ce qui est bas avec ce qui est élevé, nous le révèle pour « créateur unique et suprême. De même qu'au commencement « du monde, il attacha deux grands luminaires à la voûte cé-« leste, l'un pour rayonner de jour, l'autre pour éclairer la nuit; « de même, dans le cours des temps, il établit au firmament de

(1) Laurentius fait le pape dix-sept cent quatre fois plus élevé que l'empereur et les rois. Nous ne connaissons pas les éléments de ce calcul.

(2) *Regest.* 32. Il définissait le pape : *Vicarius Jesu Christi, successor Petri, Christus Domini, Deus Pharaonis, citra Deum, ultra hominem, minor Deo, major homine.* Serm. de Consecr. pont.

« l'Eglise deux dignités suprêmes, l'une destinée à resplendir le « jour, c'est-à-dire à illuminer les intelligences sur les choses « spirituelles, et à délivrer de leurs chaînes les âmes retenues « dans l'erreur, l'autre à éclairer la nuit, c'est-à-dire à punir les « hérétiques endurcis et les ennemis de la foi pour les injures « faites au Christ et à son peuple ; à saisir le glaive pour le châ- « timent des malfaiteurs et pour la gloire des fidèles. Mais, de « même qu'une sombre nuit enveloppe toutes choses quand la « lune vient à s'éclipser, ainsi, quand l'empereur vient à man- « quer, la rage des hérétiques et la fureur des païens s'élèvent « avec une noire impiété. »

A ces prétentions sitières les juristes en opposaient d'autres non moins absolues, attribuant aux empereurs cette autorité sans limites qui avait fait la puissance et l'opprobre de l'ancienne Rome. Les docteurs des nouvelles universités enseignaient, à l'aide d'arguments de même force, que le *Saint-Empire* s'élevait au-dessus de tout ce qui existe au monde ; que, comme dans le ciel les Trônes, les Dominations, les Archanges, dépendent l'un de l'autre, de même l'empereur a droit sur les rois, les rois sur les ducs, les ducs sur les marquis et les barons ; qu'enfin il porte en main le globe pour signifier la domination sur l'univers entier.

Il était impossible, avec des prétentions si opposées, qu'on ne vît pas se renouveler la lutte entre la tiare et le sceptre, commencée par Grégoire VII, puis assoupie par un arrangement où l'empereur conserva les avantages réels, tandis que le pape, se contentant des formes, fut cependant réputé vainqueur dans l'opinion ; ce qui accrut son crédit et rabaissa d'autant celui de son adversaire. Or la querelle se réveillait, après quatre-vingts ans, plus ouvertement et dans des termes plus positifs ; car il ne s'agissait plus d'une formalité féodale, mais de savoir si l'Église devait ou non obéir à l'empire.

Il n'y avait pas moins de différence dans les personnages que dans le fond même de la question. L'inflexible Grégoire VII n'existait plus, et à la place d'un Henri, prince débauché et méprisable, se trouvaient les princes de Souabe, nobles, généreux, beaux de leur personne, aux manières courtoises, amis des lettres, entourés d'un cortége de gentilshommes allemands qui, fidèles au roi et à leur dame, le suivaient dans ses expéditions au delà des mers ou des Alpes, aussi volontiers que dans un tournoi.

Frédéric II, prince gibelin élevé par Innocent III, et soutenu

1218. par lui contre le guelfe Othon IV, était resté seul roi d'Allemagne après la mort de son rival. D'humeur enjouée, instruit, aimable, il avait tout ce qu'il fallait pour se concilier les esprits, autant qu'Othon se les était aliénés par sa rudesse. Enclin à la guerre comme les Suèves, ses ancêtres paternels, en apportant dans la politique l'habileté, la dissimulation des Normands, ses aïeux maternels, il signala par de sages dispositions les cinq années qu'il passa en Allemagne. Il réunit à la Bavière, dans la maison de Wittelsbach, le palatinat du Rhin, enlevé à Henri le Lion. Ottokar Przémysl reçut de lui, par une lettre impériale, la confirmation du titre de roi de Bohême, avec la faculté de nommer les évêques du pays, la dispense d'intervenir aux diètes, l'exemption du tribut, sauf l'obligation d'accompagner les empereurs avec trois cents hommes à l'époque de leur couronnement, ou bien de payer trois cents marcs d'argent.

Frédéric se rendit bientôt en Italie, où l'attiraient la beauté du ciel, les souvenirs de sa jeunesse, la culture des habitants; il songeait encore à relever l'Empire en commençant par une contrée où il lui était plus aisé, avec son armée, de tenir le pape en respect que les nombreux princes et prélats d'Allemagne, ses pairs et ses électeurs.

Ayant passé les Alpes, il trouva la Lombardie bouleversée par les Guelfes et les Gibelins; ces derniers s'étaient trouvés détournés de leur but primitif, du moment où le pape avait excommunié le guelfe Othon pour favoriser la maison de Souabe. Milan, qui continuait de haïr ces princes en dépit du pape, de même qu'elle avait commencé à les combattre avec ses bénédictions, était restée enveloppée dans l'anathème pontifical.

Les cités souveraines ne cessaient d'étendre leur domination, non plus seulement sur les bourgs environnants, mais sur les villes d'un ordre inférieur, où elles envoyaient des podestats et dont elles exigeaient des tributs; le morcellement du pays, reconnu par la ligue lombarde, cessait donc pour former des groupes autour de certaines villes. L'un des principaux centres pour la Lombardie était précisément Milan, qui ne discontinuait pas de guerroyer contre Pavie, Crémone, Parme, Modène; Frédéric crut donc prudent de ne pas s'y arrêter, et d'attendre des circonstances plus favorables pour ceindre la couronne de fer.

A Rome, Innocent III avait eu pour successeur Honorius III, de la famille Savelli, ancien gouverneur de Palerme au nom de Frédéric; pontife rempli de douceur, entre deux papes d'une

grande énergie, il ne cessait de recommander aux rois une mansuétude dont il leur donnait l'exemple (1). Il avait à réclamer de Frédéric l'exécution de trois promesses faites à son prédécesseur : la restitution de l'héritage de la comtesse Mathilde, la croisade et la renonciation à la couronne de Sicile. Frédéric renouvela cet engagement, qui lui valut d'être couronné avec sa femme; à cette occasion, il promulgua une constitution par laquelle il abrogeait toute loi contraire à la liberté de l'Église, et ordonnait l'extirpation de l'hérésie. 1220. 27 septembre.

Quant à l'héritage de la comtesse Mathilde, il n'avait été recueilli en réalité ni par l'Empire ni par le pontife; car les seigneurs préposés au gouvernement de ces domaines avaient peu à peu secoué toute dépendance, en même temps que plusieurs communes s'étaient affranchies, soit par la force, soit à prix d'argent ou par leur persistance, et parmi elles Florence occupait le premier rang. En ce qui concernait la croisade, l'empereur donnait des paroles, et cherchait dans la négligence d'autres princes des excuses pour justifier le retard qu'il avait mis à l'exécuter; du reste, il protestait de sa docilité et de ses obligations envers l'Église, à laquelle il devait tout, comme à la mère qui l'avait nourri.

Son fils Henri, en faveur duquel il aurait dû abdiquer la couronne de Sicile, entrait dans sa dixième année, quoique son père fût à peine âgé de vingt-six ans; l'ayant fait élire roi par les princes de l'empire, il se dirigea vers la basse Italie pour rétablir l'ordre, gravement compromis dans le royaume. Il le parcourut en personne, convoquant des assemblées, publiant des pragmatiques contre le luxe et la licence des riches Siciliens, déposant plusieurs barons et les punissant de leur déloyauté; il faisait toutes ces choses sans en informer le pape, et, si celui-ci se plaignait, il l'apaisait en promettant de se croiser, promesse qu'il appuyait de l'envoi de quelques hommes et d'un peu d'argent en Palestine.

Dans la Sicile fumait encore le sang dans lequel Henri VI avait noyé les priviléges des barons; là fermentait encore ce mélange de vieux et de nouveau, de regrets et d'espérances, qui trouble toute domination récente. Héritier de ces haines,

(1) Il écrivait au roi d'Angleterre, *Ut subjectos suos studeret regere in spiritu lenitatis*; à celui de Bohême, *Sicut regem decet mansuetum habere animum et clementum*. Regest., IX, 16, 25, ap. Raumer.

étranger, Frédéric ne pouvait s'appuyer que sur la force, et la force étrangère; outre les bandes allemandes, commandées par Marckward d'Annewil, il réclama le concours des ennemis du nom chrétien, c'est-à-dire des Arabes; s'élançant des montagnes qui s'élèvent au centre, ces infidèles répandaient partout la dévastation, et « ils avaient tué dans l'île plus de personnes qu'elle ne compte d'habitants. » Frédéric les dompta, et en transféra vingt mille dans la Capitanate, les établissant partie à Lucera, partie à Nocera, ville appelée encore Nocera des Païens. Cette colonie devint très-importante pour Frédéric, à qui elle fournissait une armée à ses ordres et, ce qui valait mieux, inaccessible aux passions nationales des Italiens comme aux anathèmes des papes.

Appuyé de ces auxiliaires, il put faire la loi aux feudataires; après avoir démantelé leurs châteaux forts dans les campagnes, il en construit pour lui-même dans les villes les plus considérables, entre autres le castel Capuano, à Naples, qui, embellie et agrandie par ce prince, devint la capitale du royaume. De là vient que le nom de Frédéric y a conservé la sympathie populaire.

Mettant à profit les institutions normandes, qu'il eut soin de coordonner, il se proposa pour but constant, dans ses réformes, de procurer à l'autorité royale la vigueur qui lui manquait, en restreignant celle des feudataires, et de faire jouir les sujets domaniaux de plus grands priviléges que les serfs des barons. Il voulait que l'on considérât les hommes comme attachés à la terre qu'ils tenaient des seigneurs, et qu'ils jouissent d'une condition plus libre; que le nombre des propriétés libres s'accrût, et que les inconvénients qui provenaient des servitudes personnelles, stipulées par contrat, fussent diminués ou détruits : pensées bien supérieures à son époque, et conçues pour réaliser cette unité administrative dont notre temps se glorifie peut-être pour son malheur. Frédéric enleva aux évêques, aux villes et aux barons le pouvoir public, pour le concentrer dans ses mains et dans celles de ses officiers; il les priva de toute juridiction (1), et il appela aux diètes, en même temps que les barons et les évêques, deux *bons hommes* de chaque ville ou bourg, sans excepter les communes qui relevaient des seigneurs. Ces bons hommes, origine des syndics, apportaient à l'assemblée les plaintes des ha-

(1) *Quod nullus prælatus, comes, baro officium justitiæ gerat.* Constit. Neap., l. I, t. 46.

bitants sur la violation des lois par les officiers royaux, et exposaient les besoins du pays, premier exemple au monde d'une véritable représentation nationale. Frédéric établit partout deux jurés, choisis dans la localité, pour veiller sur les artisans, les marchands, les hôtelleries, les monnaies et les jeux prohibés. Naples, Messine, Salerne et quelques autres villes conservèrent une partie de leur ancienne constitution ; mais elles furent placées sous la tutelle royale, avec défense d'instituer en aucun lieu des communes indépendantes, de nommer des consuls, des podestats ou magistrats municipaux, sous peine de la vie (1).

Il proclama (chose inouïe dans les institutions féodales) que les mêmes magistrats devaient prononcer à l'égard de tous les sujets sans distinction, et la juridiction criminelle resta séparée de la juridiction civile. L'organisation judiciaire comprenait trois degrés : les baillis, les magistrats de la chambre des comptes (*camerarii*) et les justiciers. Les baillis, choisis plutôt en raison de leur probité que de leur connaissance des lois, percevaient les impôts, taxaient les vivres, pouvaient arrêter les malfaiteurs et les personnes suspectes, pour les traduire devant les tribunaux; eux-mêmes prononçaient, avec un assesseur jurisconsulte nommé par le roi, sur les délits ruraux et sur les contestations civiles.

Au-dessus d'eux étaient les camériers et les justiciers, les uns pour les affaires civiles et fiscales, les autres pour les causes de police et les causes criminelles. Ces magistrats, assistés d'un greffier et d'un assesseur, rétribués par le roi, rendaient gratuitement la justice durant une année, et devaient être étrangers à la province.

Les appels de tous les sujets et les causes féodales se portaient devant une cour suprême, composée de quatre assesseurs et du grand justicier, qui parcourait les provinces une fois chaque année.

A une chambre fiscale, dite *segrezia*, appartenaient la haute juridiction en matière de finances, l'administration des biens vacants ou saisis, la surintendance du palais et des châteaux royaux, de même que celle des forteresses et des domaines affectés à l'entretien de la flotte. Des procureurs veillaient sur les officiers et l'administration des finances, revendiquant les

(1) *Qua pœna universitates teneantur, quæ creant potestates et alios officiales*. Tit. 47.

biens confisqués, affermant les domaines de la couronne; une haute cour des comptes, siégeant à Palerme, statuait sur l'ensemble des recettes et des dépenses. Une commission était chargée d'examiner les concurrents aux emplois publics ou aux professions universitaires. A ces institutions sages se mêla la calamité ordinaire d'un tribunal d'exception, la cour Capouane, érigée pour reviser les investitures précédentes et les aliénations de droits publics, dans le seul but d'engraisser le fisc.

Dans la fixation judicieuse des offices subalternes, dans la publicité des audiences, dans l'abolition des duels et des autres épreuves judiciaires, on aperçoit la fin des coutumes germaniques et le commencement des institutions nouvelles (1).

Afin de faire cesser la confusion enfantée par les dominations diverses qui s'étaient succédé, Frédéric promulgua aussi un code qui embrassait les législations féodale, ecclésiastique et civile, et de plus le droit politique et l'administration : code qui mettait sur le pied de l'égalité Normands, Francs, Romains et Latins. Tout en faisant l'éloge des Romains, qui par la loi royale avaient transféré au prince le droit de faire les lois, afin que l'origine de la justice et le pouvoir de la défendre se trouvassent dans la personne investie du commandement suprême, il attire à lui toute la juridiction. Sa volonté formelle est de rendre prompte justice à tous et à chacun, sans acception de personnes; à cet effet, il institue des officiers chargés de connaître, les uns des affaires civiles, les autres des accusations criminelles (2). Plein de zèle pour empêcher les guerres privées et les représailles, il n'accorda le droit de porter les armes qu'aux agents royaux et gens de leur suite, aux chevaliers et aux barons, mais seulement en voyage ou en guerre.

Des mesures si opportunes indiquent l'élévation de son esprit; mais la dureté du cœur se révèle dans l'atrocité des châtiments. Les galères, la perte du poing, sont des peines prodiguées dans ses lois; elles punissent du gibet quiconque par astuce ou indigence ne paye pas les impôts. Des villes entières furent détruites; il inventa des supplices atroces, et les traditions comme les vers de Dante ont rendu fameuses les chapes de plomb brûlant dont il couvrait les rebelles; puis, afin de gagner les barons, et par une

(1) Gregorio, *Considerazioni sopra la storia di Sicilia*, t. III.
(2) Livre I, tit. 30, rubr. *Della osservanza della giustizia.*

déplorable inconstance, il leur rendit la faculté d'employer la force contre leurs vassaux.

Pierre des Vignes.

Frédéric II eut pour bras droit Pierre des Vignes, qui, né de parents pauvres à Capoue, s'était rendu à Bologne en demandant l'aumône. Admis à l'université de cette ville, il s'y distingua tellement que Frédéric, l'ayant rencontré, se l'attacha comme secrétaire; puis il l'éleva aux fonctions de juge, de conseiller, de protonotaire, de gouverneur de la Pouille, de chancelier, investi de toute sa confiance. Le soin des affaires le détourna point des lettres, et, de même qu'il [illegible] premier code, il écrivit le premier sonnet.

On attribue à ses conseils la protection que [illegible] accorda aux sciences; en effet, ce prince fonda l'université de Naples (1224), fit travailler à la première traduction d'Aristote, et forma une ménagerie d'animaux sauvages. Il attirait et accueillait à Palerme quiconque avait du mérite; aussi fut-ce à sa cour que se perfectionna la langue italienne, et, à l'exemple des Allemands et des Provençaux, la muse sicilienne s'habitua à former de nouveaux accords.

Frédéric lui-même savait l'italien, le français, le grec, l'allemand, l'arabe, le latin. Il écrivit un livre sur la chasse au faucon, et en dicta un autre à Jourdain Ruffo, son écuyer, sur la nature du cheval; on le voyait dépenser généreusement avec ses amis ou en constructions l'argent qu'il retirait de ses biens ou du négoce, qu'il ne dédaignait pas. C'est à lui qu'on doit le pont sur le Volturno, les tours du mont Cassin, les châteaux de Gaëte, de Capoue, de Saint-Érasme, la ville de Monteleone et autres forts et villages. Au delà du détroit, il restaura Antée, Flégella, Héraclée, et fonda les forts de Lilybée, de Nicosie, de Girgenti.

Il ne sut pas concilier avec autant de belles qualités les opinions du temps, qui ne pouvaient lui pardonner ni ses vertus ni ses vices. Il traînait après lui, pour assouvir sa luxure, un grand nombre de femmes, et s'entourait de Sarrasins, à la honte de la religion; « il menait une vie épicurienne, ne faisant compte que « jamais il dût y avoir une autre vie (1). » Aboulféda dit qu'il inclinait à l'islamisme, attendu qu'il avait été élevé en Sicile. Saisissant avec sagacité les défauts de son siècle, il les raillait par mépris, au lieu d'y compatir par amour et de les corriger; aussi,

(1) VILLANI, l. VI, c. 1.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

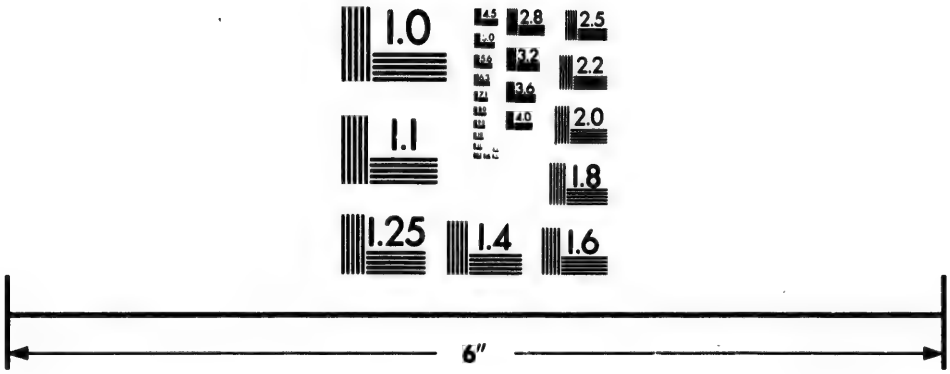

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

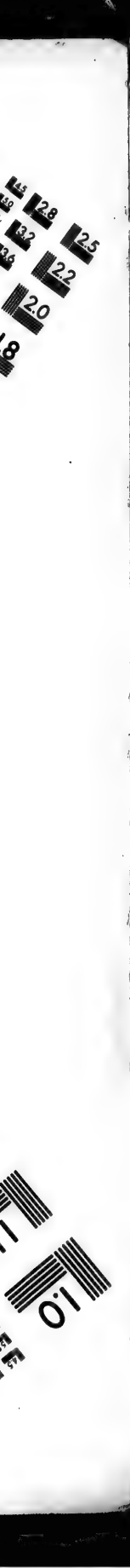
2.8
3.2
2.5
2.2
2.0
1.0

tout héros qu'il était, mourut-il sans avoir accompli rien de grand.

Frédéric s'aperçut bientôt, malgré l'apparence d'un changement momentané, que ses alliés naturels étaient les Gibelins; il s'attacha donc à eux dans l'espoir qu'au milieu du conflit orageux des passions excitées dans la Lombardie, il réussirait dans la tâche où Barberousse, son aïeul, avait échoué, et qu'il parviendrait à rétablir l'ordre, mot souvent synonyme de servitude, alors comme depuis. Les forces du royaume et celles de l'Allemagne pouvaient lui servir dans ce but, comme aussi les mercenaires qu'il achetait partout avec les dépouilles des villes italiennes; il comptait encore sur les bandits et les malfaiteurs, qu'il attirait par des priviléges dans les rangs de ses soldats (1). Il invita donc, sous prétexte de la croisade tant de fois promise en vain au pontife, son fils Henri à se rendre en Lombardie, et à se trouver pour Pâques, avec son armée, à Crémone, où il convoqua la diète.

Les cités aperçurent le piége, et, se fiant peu au pape, qui secondait Frédéric afin de l'amener à la croisade, son principal vœu, elles décidèrent de renouveler la ligue lombarde, selon le droit que leur en donnait la paix de Constance. Une assemblée se tint à Mosio, sur le territoire de Mantoue (2), et Bologne,

(1) Richard de San-Germano, p. 1039; Ant. *Godi. Chron.*, p. 82.

(2) « Les recteurs, podestats et ambassadeurs de la susdite ligue décidèrent que, si quelque ville ou place des confédérés éprouvait quelque dommage des alliés, les malfaiteurs seraient bannis à perpétuité, sans pouvoir être relevés de ce bannissement que par mandat des recteurs de la ligue ou de la majorité de ceux-ci, et que les villes et places confédérées seraient obligées de faire la guerre aux contrevenants, selon la volonté des susdits recteurs. Ils arrêtèrent aussi qu'aucune cité, place ou personne privée parmi les alliés ne pourrait conclure un traité avec aucune ville on place en dehors de la ligue au préjudice de la ligue, et que, au cas où elles l'auraient fait, elles seraient contraintes de l'annuler dans le délai fixé à leur podestat, sous peine d'en être punies. De plus, si quelque république sortait de la ligue au détriment de celle-ci, elle devait être tenue pour rebelle, les biens de ses habitants confisqués et dévastés; comme aussi, au cas où quelque ville, place ou personne privée de la ligue était attaquée par les ennemis, toutes les autres de l'alliance seraient obligées de donner aide aux molestés, selon la volonté de ses recteurs ou de la majorité. Que si un dommage quelconque, dévastation ou ban était intervenu, fait ou causé à une ville, place ou personne de cette association, en raison de la ligue, les autres villes alliées seraient tenues d'accorder la réparation due pour le tort éprouvé, à l'arbitrage de tous les recteurs ou de la majorité. Si quelque inféodation ou charge avait été imposée

Plaisance, Vérone, Milan, Brescia, Faënza, Mantoue, Verceil, Lodi, Bergame, Turin, Alexandrie, Vicence, Padoue, Trévise, se jurèrent alliance pour vingt-cinq ans, s'engageant à s'indemniser réciproquement de tous dommages. Le traité fut exécuté aussitôt, et tout prit un aspect hostile; chacun fit des préparatifs en armes et en approvisionnements; les communications avec les villes gibelines furent interrompues, et les citoyens reçurent défense de traiter avec l'empereur, comme aussi d'en recevoir des ordres ou des présents (1).

Alors Frédéric jeta le masque, et, soutenu par Reggio, Modène,

à quelque personne ou place confédérée par quelqu'un en dehors de la ligue, ou leurs possessions occupées, toutes les villes, places et personnes de cette ligue seraient tenues de les aider, de les soutenir, et de leur restituer les choses enlevées. Et si cela ne se pouvait obtenir, elles seraient obligées de les indemniser elles-mêmes, tant du dommage que de la propriété, à l'arbitrage des recteurs ou de la majorité. Or, cela s'entendait des fiefs ou possessions situés dans le Marche, la Romagne, la Lombardie, et de ces évêchés ou districts, qu'ils fussent ou dussent être de ladite ligue. Si quelque personne était suspecte, et ne résidait pas dans les villes ou places de ladite ligue, les recteurs du lieu seraient tenus de les chasser aussitôt du district, sauf qu'il dépendait des recteurs de modérer les termes du statut, et d'avoir guerre avec quelque ville de la ligue, non confédérée contre Venise ni pour Venise. » Corio, II.

(1) Serment du recteur de la ligue lombarde, renouvelé à Mantoue en 1226 :

« Moi, recteur, je jure par les saints Évangiles d'exercer avec bonne foi l'office qui m'est confié et les causes de la juridiction à moi soumises en vertu de l'office; d'agir d'accord avec les autres recteurs dans tout ce qui concernera l'état commun et l'utilité de toute ladite ligue et de chaque commune qui y entrera, de contribuer sans fraude à maintenir et conserver cette société et ligue; de ne rien manifester de tout ce qui sera traité, au détriment de qui que ce soit, sans l'autorisation de tous les recteurs ou de la majorité; de ne rien prendre pour moi, ni directement ni indirectement, sous le présent régime, au détriment de ladite société, et, si quelque offre m'est faite, elle sera manifestée le plus tôt que je le pourrai à tous les recteurs de la confédération. Je prononcerai, dans les quarante jours de l'avis des autres recteurs, sur les plaintes qui seront faites soit à moi, soit à mes collègues, selon la justice et la bonne coutume, à moins de juste empêchement ou délai; avant que soit arrivé le moment de ma sortie d'office, je ferai en sorte qu'il soit nommé un autre recteur pour guider avec droiture cette société, et que celui-ci jure comme j'ai juré; je m'appliquerai uniquement à conserver le bien de l'universalité, non celui de quelques-uns. Je ferai tous mes efforts pour conserver la liberté de chaque commune de cette ligue, et pour défendre ses biens contre tous et chacun. J'observerai de même toute autre condition du statut, sauf le cas où, de commun accord entre tous les recteurs, ou par la majorité de ceux-ci, il serait changé quelque chose à mon serment, seul cas où j'en serai absous; pour ce qui aurait été ajouté ou changé, je serai tenu d'observer les actes susdits. » Corio, II.

Parme, Crémone, Asti, Lucques et Pise, il se mit en marche à la tête de toutes ses forces; mais Faënza et Bologne lui fermèrent leurs portes, ce qui l'obligea de dresser ses tentes dans la campagne; puis des forces imposantes lui barrèrent le passage, et le forcèrent de revenir sur ses pas. Il envoya des propositions aux villes confédérées; mais, sur le refus d'y accéder, il les mit au ban de l'Empire, et les fit excommunier par le légat du pontife. De plus, il défendit d'aller étudier à Bologne, coup sensible pour une ville qui vivait sur ses douze mille écoliers.

Les confédérés ne se montrèrent pas découragés; mais le pape Honorius, toujours préoccupé de la croisade, s'interposant alors dans le conflit, amena la conclusion d'une paix par laquelle Frédéric s'engageait à révoquer le ban publié contre la ligue; la seule obligation imposée aux Lombards fut de se réconcilier avec les Gibelins et de fournir quatre cents hommes pour le passage d'outre-mer.

1227. 8 janvier.

Honorius ne put voir l'expédition désirée pour laquelle Frédéric l'avait trompé tant de fois, sans jamais lasser sa bonté; elle était si grande, cette bonté, que, son légat à Constantinople lui ayant écrit qu'on ne pourrait remédier au schisme autrement que par rigueur, il lui défendit d'y avoir jamais recours, ne voulant protéger la foi que par la prière, l'instruction, le bon exemple et la patience.

Mars.

Son successeur Grégoire IX, issu des comtes de Signa, très-énergique encore malgré ses quatre-vingt-[illegible] ans, parut rajeunir lorsqu'il fut devenu dépositaire des [illegible] éternelles. Il se fit couronner avec une pompe inaccoutumée, et en prolongea les fêtes durant sept jours; le septième, après avoir célébré la messe à Saint-Pierre, il fit une grande procession, dans un costume magnifique, deux couronnes en tête, monté sur un cheval richement enharnaché, dont le préfet de Rome et le sénateur tenaient la bride. Les cardinaux le précédaient; à sa suite venaient les juges et les officiers, en brocart d'or, puis une foule de peuple. Il entra ainsi dans le palais, au milieu des acclamations, des palmes et des branches d'olivier, comme s'il eût célébré le triomphe de l'autorité papale, qui jamais en effet n'était montée plus haut.

La longanimité d'Honorius envers un prince fourbe et sans foi comme Frédéric parut intolérable à la fermeté active de Grégoire IX; ce pape intima aux villes lombardes l'ordre de se maintenir en paix, et à Frédéric celui de se décider au départ, après

lui avoir fait épouser (car Constance était morte) Yolande, fille de Jean de Brienne, roi titulaire de Jérusalem, dans l'espoir de faire cesser ses temporisations. Frédéric mit alors la croix dans son écusson, prit le titre de roi de Jérusalem, et, ne trouvant plus d'excuses à alléguer, il s'embarqua à Brindes ; mais aussitôt, soit maladie réelle qui aurait éclaté à son bord, soit mauvais vouloir, il se fit remettre à terre, et renvoya l'entreprise à l'année suivante. 1227.

Le pape lança alors contre lui l'excommunication. Frédéric, qui s'y était soumis d'avance pour le cas où il manquerait à sa promesse, allégua d'abord des excuses, et partit enfin, mais avec fort peu de monde; puis, arrivé à Saint-Jean d'Acre, il conduisit l'entreprise avec lenteur, comme nous l'avons raconté ailleurs. 1228. 11 août.

Grégoire vit un double outrage dans le retard qu'il avait apporté à obéir, et dans le fait d'avoir entrepris une guerre sainte sous le coup d'une excommunication ; il le poursuivit donc de ses interdits jusqu'en Palestine, de telle sorte que personne ne lui obéissait, outre qu'il était contrarié par les évêques et les ordres militaires. L'accord fait par lui avec Malek-al-Kamel parut au pontife une impiété, et son couronnement par lui-même sur le saint sépulcre, une odieuse profanation. 1229.

Le pape expediait des légats en Sicile, plaignant ces peuples qui, sous la tyrannie d'un nouveau Néron, perdaient jusqu'au désir de la liberté; il leur faisait dire que Dieu ne les avait pas placés sous un ciel si riant pour traîner des chaînes honteuses. Il réclamait en même temps des secours des confédérés lombards; ayant, ainsi réuni une armée, il en confia le commandement à Jean de Brienne, qui, sous l'étendard des clefs saintes, entra dans le royaume de son gendre en dévastant le pays.

Frédéric, à ces nouvelles, revient en hâte de la Palestine, et fait prendre les armes à ses fidèles Sarrasins et aux troupes allemandes qu'il a ramenées. A leur tête, il met en déroute les forces pontificales, recouvre les places du royaume, envahit les États du pape, tue ses partisans, et lui suscite des ennemis dans Rome même. Les prélats romains se résignaient avec peine à supporter les dépenses de la guerre, et les villes lombardes regrettaient de se trouver entraînées dans une guerre offensive; on parla d'arrangement, et, après de longues discussions, on annonça, au son des cloches, que l'empereur accordait un

1230. 28 juillet. pardon général, qu'il révoquait le ban lancé contre les villes lombardes, et que, pour obtenir l'absolution, il promettait que les élections aux bénéfices seraient faites conformément aux lois ecclésiastiques.

Ce n'était pas une paix, mais plutôt une halte pour reprendre haleine, puisque des deux côtés les ennemis se préparaient à tenter un dernier effort. La tempête grondait plus que jamais en Italie : Venise faisait la guerre à Ferrare, Padoue à Vérone, Mantoue et Milan à Crémone, Bologne à Modène, Parme à Pavie, Florence à Sienne, Gênes à Savone, Prato à Pistoie ; certaines familles féodales, devenues très-puissantes, guerroyaient, soit entre elles, soit contre différentes villes, et le nom de l'empereur ou celui du pape servait de prétexte aux haines ou aux ambitions privées.

1231. Frédéric convoqua une diète à Ravenne, où il appela les députés des villes, en même temps qu'il faisait venir d'Allemagne son fils Henri avec une armée; mais les villes, se tenant sur leurs gardes et ne se fiant pas plus aux promesses de l'empereur qu'à celles du pape, mirent les passages en état de défense, ce qui arrêta Henri au delà des Alpes ; alors Frédéric mit de nouveau les villes confédérées au ban de l'Empire, et annula tous les droits qu'elles avaient pu obtenir jusqu'alors.

1233. Le pape s'interposa de nouveau, et, accepté pour arbitre, il se prononça pour que l'empereur oubliât toute offense, révoquât la proscription prononcée, indemnisât ceux qui en avaient souffert ; de leur côté, les Lombards devaient réparer les dommages causés à l'empereur et aux siens, et, pendant deux ans, entretenir cinq cents chevaux en terre sainte.

Frédéric se récria contre cette sentence, qu'il jugeait partiale et offensante pour la majesté impériale ; mais, pour le pontife, les républiques étaient des corps politiques légitimes et reconnus par l'Église ; bien plus, celles-ci soutenaient n'avoir porté atteinte à aucun droit impérial en formant une ligue autorisée par le traité de Constance.

Le pape se trouvait, de son côté, dans des circonstances critiques. Les Romains lui refusaient le droit d'exiler un citoyen, exigeaient le payement d'une rétribution que de temps immémorial la cité percevait de l'Église, et voulaient astreindre les ecclésiastiques à paraître devant les tribunaux séculiers ; enfin ils contestaient au pontife la souveraineté temporelle. Dès

lors celui qui commandait aux rois de la terre se trouva contraint de se réfugier à Pérouse, et Rome redevint république; 1234.
Luc Savelli, sénateur, songea à former une confédération de la Toscane et de l'Italie centrale pour les soustraire à la domination pontificale, ainsi que les Lombards l'avaient fait pour l'autorité impériale.

Dans ce but, on demanda l'appui de Frédéric; mais celui-ci, redoutant plus encore la liberté que le pape, offrit son secours au pontife, et lui laissa un corps de troupes napolitaines pour subjuguer les Romains. En reconnaissance de ce service, le pape s'employa à obtenir des Lombards des conditions plus satisfaisantes pour l'empereur; mais ils laissèrent passer le terme fixé pour accepter sa médiation, et de nouvelles complications la rendirent sans effet.

Le contre-coup de ces événements se faisait sentir en Allemagne. Henri, que Frédéric y avait laissé à la tête du gouvernement, manquait de l'énergie nécessaire, et, flatté dans son ambition, il songeait à s'élever aux dépens de son père. Dans ce but, il cherchait à se concilier le peuple. Une constitution publiée à Worms réduisit en loi ce qui n'avait été jusqu'alors qu'une coutume, savoir, l'obligation pour l'empereur de consulter les comtes, les évêques, les ducs et les personnes notables sur les intérêts généraux, ce qui faisait de l'Empire une république; il délivra même d'une entrave les gouvernements municipaux, en supprimant les maîtrises qui s'étaient formées dans les villes.

Frédéric adressa des reproches à son fils, qui promit de mieux faire à l'avenir, et plusieurs seigneurs se portèrent garants de sa promesse; mais, bien loin de tenir parole, il en vint à une révolte ouverte, et, mal secondé par les Allemands, il eut recours aux villes lombardes, qu'il excita à ne pas entrer en arrangement avec son père. Il fut salué roi par Milan, Brescia, Bologne, No- 1235.
vare, Lodi et par le marquis de Montferrat, qui lui offrirent cette couronne toujours refusée à Frédéric; ces villes, en retour, obtinrent de lui la confirmation de tous leurs priviléges, et la promesse qu'il aurait pour amis et pour ennemis ceux de la ligue.

Alors éclate une guerre civile : le pape désapprouve le fils rebelle, et les villes et les principautés se divisent en factions. Frédéric, quittant la Sicile, où il avait dû réprimer les insurrections toujours renaissantes, traverse désarmé la Lombardie, qui ne veut pas profiter de son humiliation, et se rend à Ratisbonne.

Là soixante-dix prélats et princes déclarent Henri coupable de félonie, et se disposent à le faire rentrer dans le devoir. Ce prince vient alors implorer le pardon de son père, qui le lui accorde par l'entremise du grand maître de l'ordre Teutonique; mais de nouvelles perfidies dont il est convaincu décident l'empereur à le faire arrêter et transférer dans le fort de Saint-Félix en Pouille, où il succomba quelques années après.

1242.

Diète de Mayence. 15 août.

Frédéric convoqua à Mayence une diète, où se trouvèrent quatre-vingts princes ou prélats et douze cents seigneurs. Henri fut déposé dans les formes, et la question pendante entre les deux familles guelfe et gibeline reçut une solution définitive, au moyen d'un arrangement par lequel Othon, dernier Guelfe survivant, reçut de l'Empire les terres dont se forma le duché de Brunswick.

Cette diète de Mayence s'est rendue mémorable par la sagesse de ses mesures et par ses lois pour assurer la *paix publique*, les premières qui aient été rédigées en allemand. Frédéric confirma les constitutions données à Worms par son fils; il créa un juge de cour (*hofrichter, frymann*) pour juger journellement les différends portés devant son tribunal, à l'exception des causes féodales.

La magnificence qu'il avait déployée dans cette diète éclata bien plus encore à l'occasion de son mariage avec Isabelle, fille de Jean sans Terre, roi d'Angleterre. Un nombreux cortége de chevaliers et de barons alla en grande pompe recevoir la princesse à la frontière; partout le clergé sortait à sa rencontre, au son des cloches; à Cologne, dix mille bourgeois à cheval, couverts d'armes et d'habits magnifiques, vinrent lui servir d'escorte, tandis que, sur des chars couverts de tapis et d'étoffes de pourpre, des orgues cachées faisaient entendre leurs concerts. Toute la nuit, des chœurs de jeunes filles chantèrent sous les fenêtres de la royale fiancée. Quatre rois, onze ducs, trente comtes et marquis assistèrent à la cérémonie nuptiale; les dons furent proportionnés à la dignité des nobles invités. Frédéric, entre autres présents, offrit à son beau-père trois léopards amenés d'Orient, et qui faisaient allusion aux armes d'Angleterre.

Isabelle fut épousée par procuration par Pierre des Vignes, ensuite par le roi lorsque les astrologues déclarèrent le moment favorable; elle apportait en dot 30,000 livres sterling, qui représenteraient aujourd'hui 1,140,000 fr. Tout le val de Mazara

lui fut assigné avec pleine domination; dans son palais, elle était servie par des eunuques maures et siciliens (1).

A Vienne, qu'il avait déclarée cité libre, après avoir humilié le duc d'Autriche, Frédéric le Belliqueux, l'empereur fit élire roi des Romains son fils Conrad, puis se dirigea vers l'Italie; mais les princes de l'Empire fournissaient de si mauvaise grâce des troupes pour des expéditions sans aucun intérêt pour eux, qu'il dut s'en procurer en les prenant lui-même à sa solde. Il associa la pesante cavalerie allemande, toute bardée de fer, à ses escadrons sarrasins, dont les évolutions rapides étaient réglées par les mouvements lents d'un éléphant sur le dos duquel était arborée leur bannière, et qui leur tenait lieu de *carroccio*. 1237.

Les Lombards n'avaient à lui opposer que les milices du pays, milices qui, composées d'artisans et de paysans réunis au moment du besoin, n'étaient pas exercées à la froide constance des batailles régulières. Ils évitaient donc de se mesurer avec l'empereur en rase campagne, préférant l'attendre à l'abri de leurs murailles; or, comme une chaîne de places fortes se prolongeait des Alpes au Pô, il était aussi long et pénible de les prendre l'une après l'autre que dangereux de les laisser derrière soi.

Les villes guelfes resserrèrent leur alliance et formèrent une caisse commune; Frédéric, de son côté, recherchait l'appui des seigneurs qui avaient établi leur tyrannie sur certaines villes. Au premier rang de ces despotes était Ezzelin de Romano, successeur d'Ezzelin le Moine, son père. Doué d'une fermeté qui ne s'arrêtait ni devant l'effusion du sang, ni devant la nécessité d'un crime, il était devenu la terreur de la marche de Trévise. Il avait déjà ajouté au domaine paternel Bassano et Trévise; puis, avec l'aide de son frère Albéric, il s'était emparé encore de Vérone et de Padoue. Les deux frères avaient pour adversaire Azzo d'Este, qui, outre le territoire dont il tirait son nom, possédait Montagnana, Badia, Rovigo, avec la Polésine du Sud, et jouissait en outre de la faveur de tout le parti guelfe. Ezzelin. 1218.

L'arrivée de Frédéric fut pour Ezzelin, qui avait épousé sa fille naturelle, une occasion de l'emporter sur son rival; il ouvrit donc les portes de Vérone à l'empereur, qui, réunissant à ses dix mille Sarrasins les Gibelins de Crémone, de Parme, de Reggio et de Modène, défit les troupes du marquis d'Este, s'empara

(1) Mathias Paris, *Histoire anglaise*, p. 402.

1237. 27 novembre. de Vicence, assujettit Mantoue, et dévasta le Brescian. Les Milanais, accourus avec les Guelfes de Brescia, de Bologne et de Vicence, se laissèrent surprendre par l'empereur à Corte-Nova, dans le Crémasque. La journée resta indécise; mais, voyant qu'ils ne pourraient résister à une nouvelle attaque, les Guelfes songèrent à la retraite, en abandonnant le *carroccio*, qu'ils n'auraient pu ramener par un sol fangeux, après l'avoir toutefois entièrement dégarni. Frédéric se glorifia de ce trophée, qu'il fit traîner dans les villes à la remorque de son éléphant, et déposer ensuite dans le Capitole, où on lit encore l'inscription pompeuse par laquelle il voulut immortaliser sa victoire, tandis qu'il n'éternisait que sa frayeur et la vaillance des Lombards.

Il n'y avait pas eu de victoire en réalité, et, si plusieurs cités perdirent courage, Milan n'hésita point dans sa résistance; Brescia fit lever le siége que l'empereur avait mis devant ses murailles et qu'il poussait avec acharnement; d'un autre côté, pour se venger de Frédéric, qui avait fait décapiter le podestat de Milan, fils du doge Tiepolo, la république de Venise se déclara contre lui. Grégoire IX, mécontent aussi de la dureté dont il usait à l'égard des villes lombardes, des prétentions qu'il élevait sur la Sardaigne, de la faveur qu'il montrait pour les Sarrasins, de ses actes arbitraires en Sicile, de son aversion constante pour l'Église et de la violation du compromis, s'allia avec les Vénitiens, en leur cédant tout ce dont ils s'empareraient en Sicile.

Frédéric, bien qu'il dissimulât ses sentiments, conservait une invincible antipathie pour le saint-siége, dont la suprématie, à ses yeux, se fondait sur la crédulité des peuples et l'astuce des papes; c'était pour lui une protection incommode, une puissance rivale, une souveraineté humiliante. Il regardait l'Italie comme son héritage; il écrivait à un prince italien que tous ses efforts avaient pour objet de soumettre la Péninsule, comprise entre ses États, et de la rendre encore partie intégrante de l'empire, comme le royaume de Jérusalem, héritage de son fils Conrad, et comme la Sicile, héritage de sa mère (1). Ce n'était donc pas seulement le Milanais qu'il voulait assujettir, mais encore l'État de l'Église; il ne restait au pape qu'à se réfugier à l'étranger, ou bien à se plier aveuglément à la volonté d'un maître qui tantôt en ferait un instrument de sa politique, ou tantôt l'opprimerait par haine contre l'Église.

(1) Siconius, *De regno ital.*, livre I, p. 80.

Le roi de Tunis, converti par les dominicains, se rendait à Rome pour se faire baptiser; Frédéric le fit arrêter, en disant qu'on ne pouvait l'amener au christianisme sans la permission de son oncle. Les meilleurs prélats sont expulsés des églises de l'Italie méridionale; il en fait même périr et ne veut pas qu'on les remplace. Il tolère que les Sarrasins démolissent les églises, et qu'ils construisent des mosquées avec leurs matériaux; il réclame la Sardaigne pour Enzo, son bâtard, en disant que l'empire l'avait perdue en des temps difficiles, mais qu'il a juré de la soustraire à la suprématie papale.

Au moment où Frédéric se réjouissait avec Ezzelin, dans les murs de Padoue, d'avoir accablé le parti guelfe, il reçoit tout à coup la nouvelle de son excommunication et d'une seconde guerre déclarée entre l'Église et l'Empire. Sachant par expérience combien de pareilles sentences produisaient d'impression sur l'esprit de la multitude, il fit prononcer à Padoue, par Pierre des Vignes, une harangue à sa décharge; il cherchait à s'assurer par des otages les princes qui lui étaient favorables, et envoyait des circulaires dans les différents royaumes, comme un appel à tous les peuples; mais les peuples croyaient plus volontiers le pape, les curés, les moines, qui répétaient partout que Frédéric était un mauvais chrétien, et l'accusaient d'avoir dit que Moïse, le Christ et Mahomet étaient trois imposteurs; qu'on ne devait croire qu'à ce qui tombait sous nos sens, et que, si Dieu avait vu Naples, il n'aurait jamais choisi la Palestine pour son royaume (1).

Frédéric excommunié. 1239.

Alors se renouvelèrent les dévastations et les massacres, suivis

(1) Les musulmans avaient conçu de lui la même opinion. Jafès s'exprime ainsi : « L'émir Fakr-eddin entra fort avant dans la confiance de l'empereur; « souvent ils discutaient de philosophie, et semblaient d'accord sur beaucoup « de points..... » Les chrétiens étaient scandalisés de ces relations amicales; Frédéric disait à Fakr-eddin : « Je n'aurais pas tant insisté sur la remise de « Jérusalem si je n'avais craint de perdre tout crédit en Occident. Je ne tenais « pas à conserver Jérusalem ni rien de semblable, mais bien l'estime des « Francs. » — L'empereur était roux et chauve; il avait la vue faible, et, si c'eût été un esclave, on n'en aurait pas donné deux cents drachmes. On comprenait à ses discours qu'il ne croyait pas à la religion chrétienne; il n'en parlait que pour la tourner en moquerie..... Un muezzin récita devant lui un verset du Coran qui niait la divinité de Jésus-Christ, et le sultan voulait le punir; mais Frédéric s'y opposa. *Bibl. des croisades*, t. IV, p. 417. Quant au livre *de Tribus impostoribus*, attribué à Frédéric ou à Pierre des Vignes, il ne paraît pas qu'il ait jamais existé.

de représailles; mais le parti guelfe releva partout la tête; les seigneurs d'Este recouvrèrent les places qu'ils avaient perdues; Trévise se révolta, et Padoue ne fut contenue qu'avec peine par les cruautés d'Ezzelin, qui fit couler des torrents de sang.

1240. Cependant Frédéric, qui ne s'endormait pas, pénétra dans les États du pape, et marcha droit sur Rome. Quoique les Gibelins y fussent en grand nombre, le pape ne s'effraya point. « Il tira du *Sancta sanctorum* de Latran les têtes des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et, les portant avec lui, il visita processionnellement les principales églises de la ville, avec tous les évêques, archevêques et autres prélats qui se trouvaient en cour de Rome, outre le clergé. Par cette dévotion et par un miracle spécial des apôtres, le peuple fut soudainement rappelé à la défense de la sainte Église et du pape; presque tous les Romains se croisèrent contre Frédéric, et le saint-père leur accorda des indulgences pour leurs péchés et les peines encourues (1). » Des moines prêchèrent la croisade, et des prêtres demandèrent la permission de porter les armes. Frédéric, contraint de lever son camp, revint à Naples pour se procurer des hommes et de l'argent; de là il rentra en Lombardie, mais il vit succomber ceux sur lesquels il comptait le plus.

1241. Afin de résoudre ce grand litige, le pape Grégoire convoqua un concile général à Rome. Frédéric, qui toujours en avait appelé à cette assemblée, n'y vit alors qu'une démonstration hostile; il écrivit donc aux princes d'empêcher le départ des cardinaux, menaça d'emprisonner les prélats qui se rendraient à l'appel du pape, et disposa des gardes sur les routes en leur accordant les dépouilles de ceux qu'ils arrêteraient. Informé qu'un grand nombre d'ecclésiastiques français, allemands et lombards sont disposés à obéir au pontife, il leur propose de venir par terre, afin de s'entendre avec lui; mais, soupçonnant un piége, ils choisissent la voie de mer, et Frédéric envoie Enzo son fils avec la flotte afin de les prendre ou de s'en dé-
3 mai.] faire; en effet, entre Giglio et l'écueil de la Meloria, cette flotte ayant rencontré les navires génois qui les convoyaient, en coula bas une partie et en captura beaucoup d'autres. Frédéric retint les cardinaux prisonniers à Pise, attachés avec des chaînes d'argent (2); en même temps, il s'emparait d'autres villes des

(1) G. Villani.

(2) Voici en quels termes les Génois rendirent compte au pape de cette affaire :

États romains, et trouvait dans le sacré collége lui-même des traîtres pour agir contre le pape, qui mourut bloqué dans les murs de Rome. 21 août.

« Notre cœur fut abreuvé d'amertume, et le glaive de douleur nous transperça jusqu'à l'âme, lorsque vendredi, le 3 du mois de mai, les ennemis de Dieu et des hommes, Pisans et Siciliens, assaillirent impétueusement nos légats et les autres prélats d'Occident, ainsi que les ambassadeurs milanais, brescians, plaisantins et les nôtres, embarqués avec joie et confiance sur nos galères et brigantins. Les nôtres, se confiant dans l'assistance céleste, opposèrent une merveilleuse résistance; ils s'emparèrent victorieusement des trois premières galères des larrons, décapitèrent les chiourmes, et submergèrent les coques des navires avec les cadavres. Cependant, après un long combat, des blessures et des morts en grand nombre, la troupe ennemie l'emporta avec la permission de Dieu, et, sans égard ou pitié, elle fit massacre des saints pères innocents et de leurs conducteurs. Cependant, par la grâce de Dieu, plusieurs barques, de petits bâtiments et sept galères portant beaucoup des nôtres, ainsi que les archevêques de Saint-Jacques, d'Arles, de Tarragone et de Bragance, avec les évêques de Plaisance, d'Annecy et d'Asti, revinrent ici sains et saufs. Le vénérable évêque de Palestine revint aussi, comme nous l'avons appris, sur la galère du seigneur Roméo, ambassadeur de l'illustre et magnifique comte de Provence, laquelle traînait après elle un bâtiment ennemi, chargé d'objets précieux; nous espérons qu'il en a été de même pour d'autres. Il est bien certain que la perte de nos gens et de nos vaisseaux nous afflige moins que l'ignominie de Notre-Seigneur et le mal de tant de saints prélats, qui par obéissance accouraient joyeux au concile pour assister Votre Sainteté de justes et salutaires avis. Afin de venger une si atroce iniquité et de défendre l'Église de Dieu avec le peuple qui lui est dévoué, nous avons délibéré ici, depuis le premier jusqu'au dernier, de manière irrévocable, d'y consacrer nos vies et tout ce que nous possédons, n'épargnant ni fatigues ni veilles, jusqu'à ce que nous ayons écrasé la rébellion, et tiré vengeance des morts, blessures et outrages que les innocents ont soufferts à l'honneur et gloire du nom de Jésus-Christ, de votre très-sainte personne, de vos vénérables frères, de l'Église universelle et de tout le fidèle peuple chrétien. Dans cette intention, nous certifions à Votre Sainteté que dans ce moment tout citoyen génois, grand ou petit, comptant pour rien ou pour peu son propre dommage, tout litige, soin ou négoce mis de côté, s'emploie et veille assidûment à la construction et à l'armement de tous nos navires et galères, afin d'obtenir la victoire, comme par le passé, sur nos ennemis, et pour que l'Église de Dieu puisse manifester sa grandeur et sa puissance contre le fils de perdition, homme très-scélérat et apostat, Frédéric, dénommé empereur, ses complices et fauteurs, comme c'est bien justice. Il semble, en effet, n'être monté à si haute fortune que pour être précipité d'une grande élévation au plus profond des maux, et dans le gouffre de l'extrême honte. Nous supplions donc à genoux Votre Sainteté, par le sang répandu de Jésus-Christ, dont vous tenez la place sur la terre, de ne pas vous désister malgré le désastre souffert, de votre détermination; de soutenir, au contraire, la barque de saint Pierre battue par les tempêtes et presque abîmée, et de la conduire au port de joie et de salut sous le doux gouvernement de votre prudence, dont la splendeur illumine tous les catholiques et fidèles chrétiens. Venez donc en personne, si votre clémence

A cette nouvelle, Frédéric suspend les hostilités, pour montrer qu'elles n'étaient dirigées que contre le pontife, et rend la liberté aux cardinaux emprisonnés; ce qui ne l'empêchait pas d'enlever l'argent expédié à Rome du dehors, d'envoyer les Sarrasins ravager le territoire pontifical, et d'écrire aux cardinaux, réunis en très-petit nombre dans le conclave : *A vous, fils de Bélial; à vous, fils d'Éphrem; à vous, troupeau de perdition; à vous qui êtes coupables du bouleversement du monde.*

1243. 24 juin. Célestin IV (Geoffroi Castiglioni, Milanais), qui mourut empoisonné dix-huit jours après son élection, fut remplacé par Sinibald de Fiesque, qui prit le nom d'Innocent IV. Sa famille et lui-même étaient amis de l'empereur, ce qui faisait espérer la paix; mais Innocent prétendit que Frédéric commençât par remettre les places et les prisonniers qu'il avait en son pouvoir; Frédéric voulait qu'Innocent séparât sa cause de celle des villes lombardes, coupables, selon lui, d'avoir usurpé les régales, tandis que le pape n'entendait pas que les cités de la ligue fussent tenues de comparaître devant les tribunaux de l'Empire; mais ils ne purent s'accorder, et Frédéric eut de nouveau recours aux armes. Enfin Thaddée de Suessa et Pierre des Vignes semblèrent sur le point d'arriver à un arrangement; mais, tandis que l'on discutait sur la question de savoir qui des deux aurait à exécuter le premier les conditions du traité, le pontife s'enfuit à Gênes. Frédéric était si puissant et si redouté que nulle part le pape ne trouvait qui voulût lui donner asile, pas même saint Louis. Heureusement que Lyon était ville libre; il put s'y réfugier, et c'est là qu'il réunit le treizième concile général.

Concile de Lyon. 1245. 28 juin. 17 juillet. Cent quarante prélats y assistèrent, et ce fut dans cette circonstance qu'Innocent IV décora les cardinaux du chapeau rouge, pour indiquer qu'ils devaient être préparés même à verser leur sang pour l'Église; il y ajouta la valise et la massue d'argent, ornement royal, comme pour protester contre Frédéric, qui prétendait les réduire à la simplicité apostolique. Il exposa à l'assemblée les cinq plaies qui lui faisaient, comme au Christ,

daigne tant faire, ou envoyez un légat sage et discret à la cité et à votre peuple de Gênes, qui veulent de leur personne et de leurs biens être sujets de votre paternité, et obéir à toujours, avec fidélité et dévouement, à vos commandements et actes de bon plaisir, pour faire ce qui sera plus agréable à Dieu, à l'Église, à tout le peuple chrétien, selon que l'attestent les œuvres présentes et que le prouveront les faits à venir. »

verser des larmes de sang : le schisme des Grecs, les hérésies croissantes, les dévastations de Kharizmiens dans la terre sainte, l'invasion menaçante des Mongols, et les énormités de l'empereur hérétique, musulman, blasphémateur, parjure, spoliateur des églises, persécuteur du clergé.

Thaddée de Suessa mit en œuvre toutes les ressources de l'éloquence et de la dialectique pour atténuer ces accusations ; mais, après plusieurs délais, accordés successivement à Frédéric pour venir se justifier en personne, l'excommunication fut prononcée contre lui par contumace, dans les termes suivants : *Moi, vicaire du Christ* (*et ce que je lierai sur la terre sera lié dans le ciel*), *après en avoir délibéré avec nos frères les cardinaux et avec le concile, je déclare Frédéric accusé et convaincu de sacrilége et d'hérésie, excommunié et déchu de l'empire ; j'absous pour toujours de leur serment ceux qui lui ont promis fidélité ; je défends de lui obéir, sous peine d'excommunication* ipso facto, *commandant aux électeurs de choisir un autre empereur, en me réservant de disposer du royaume de Sicile.*

Les cardinaux jetèrent à terre les cierges allumés, en proférant l'anathème rituel ; puis, tandis que Thaddée se frappait la poitrine en s'écriant, *Jour de colère, jour de calamité et de misère*, Innocent entonna le *Te Deum*.

Frédéric apprit à Turin la sentence pontificale ; il se fit alors apporter la couronne, et la posa sur sa tête, en s'écriant, comme un autre monarque de nos jours : *Malheur à qui ose y toucher ! malheur au pontife qui a brisé tous les liens qui m'attachaient à lui, et ne me laisse plus à suivre d'autres conseils que ceux de la colère !* Il écrivit aux princes pour se plaindre d'une condamnation lancée contre lui avant qu'il eût été convaincu de crime, refusant au pape, qu'il accusait d'ambition et d'hypocrisie, le droit de déposer les rois, et proclamant l'intention d'employer la force pour ramener l'Église à sa pureté primitive. Ainsi, il se montrait hérétique dans la lettre même où il voulait se laver de cette imputation.

La voix d'Innocent IV et du concile avait retenti au loin et trouvé de l'écho. Les Siciliens conspirèrent contre la vie de Frédéric, et payèrent leur attentat du sang des meilleurs citoyens.
La couronne de Germanie fut donnée à Henri Raspon, landgrave 1246.
de Thuringe, qui, favorisé par les dissensions intérieures, par l'argent et les brefs du pape, vainquit le roi Conrad, fils de Frédéric.

1247. Henri Raspon, battu ensuite à son tour, mourut de douleur; mais Frédéric, qui avait trop de motifs pour désirer la paix, tira peu d'avantages de cette mort. Saint Louis, qui regardait comme un acte exorbitant que le pape eût condamné sans l'entendre le plus grand prince de la chrétienté, s'entremit plusieurs fois dans l'intérêt de la concorde, rappelant au pontife que la mansuétude convient au vicaire du Christ, et que des milliers de pèlerins faisaient des vœux en Orient pour que l'harmonie se rétablit entre les princes chrétiens, et devint le signal de leur délivrance. Mais Innocent restait inébranlable; il imposait des dîmes au clergé, levait de l'argent de toute manière, sollicitait les princes éloignés à prendre les armes, dirigeait chaque jour des moines sur divers points pour prêcher contre l'empereur. Frédéric répondait par des cruautés; il prenait et détruisait la ville papale de Bénévent, et, faisant un crime des paroles, des pensées même, il sévissait contre ses sujets pour des conspirations réelles ou prétendues.

Par moments, toutefois, il lui arrivait de s'humilier; il se faisait examiner sur la foi par cinq prélats italiens, et il voulut aller en personne trouver à Lyon le pape, qui vit une menace dans ce projet de visite. Pierre des Vignes se déchaînait contre les moines : « Dans le principe, disait-il, ils paraissaient fouler « aux pieds la gloire du monde, et maintenant ils s'entourent « du faste qu'ils méprisaient; n'ayant rien, ils possèdent « tout, et se montrent plus riches que les riches eux-mêmes. » L'empereur, plus résolu, faisait marquer, à tous les moines qui tombaient entre ses mains, une croix sur la tête avec un fer rouge, et pendre tout voyageur trouvé porteur de lettres favorables au pape; il pilla même et fit évacuer le couvent du mont Cassin. Les supplices n'effrayaient pas les gens les plus libres du temps, c'est-à-dire les moines. Le bienheureux Jourdain, général des prêcheurs, alla trouver l'empereur, et, après être resté un moment silencieux devant lui, il lui dit : *Sire, je parcours différentes contrées, selon que mon office m'en fait un devoir; or, comment ne me demandez-vous pas quels discours circulent à votre sujet? — J'ai des gens dans toutes les cours*, répondit Frédéric, *et dans les différentes provinces, par qui je sais tout ce qui se passe dans le monde entier. — Jésus-Christ*, repartit le frère, *savait tout, et pourtant il demandait à ses disciples ce qui se disait de lui. Vous êtes homme, et vous ignorez beaucoup de choses qu'il vous serait utile de savoir.*

On dit que vous opprimez les Églises, que vous méprisez les censures, que vous ajoutez foi aux augures, que vous favorisez les Juifs et les Sarrasins, que vous n'honorez plus le pape, vicaire de Jésus-Christ. Cela est indigne de vous (1).

Les villes lombardes ne restaient pas non plus inactives. Parme s'était insurgée, et, comme sa rébellion interceptait les communications entre la Pouille et les Gibelins de la haute Italie, Frédéric l'assaillit avec ses Sarrasins, joints aux troupes d'Ezzelin et du reste des Gibelins; ayant fait arrêter tout ce qui se trouvait au dehors d'étudiants, de soldats ou de gentilshommes de cette ville, il en fit mettre à mort quatre par jour sous les yeux de leurs concitoyens, jusqu'au moment où ceux de Pavie lui dirent formellement : *Nous sommes venus pour combattre les Parmesans, mais non pour faire le métier de bourreaux.* Il avait fait élever vis-à-vis de Parme une autre ville, qu'il avait nommée Victoria; mais, dans le moment où il prenait le divertissement de la chasse, les assiégés firent une sortie, détruisirent la ville et le camp, tuèrent Thaddée de Suessa, et enlevèrent à Frédéric toutes les chances de la victoire. Son fils Conrad avait aussi le dessous en Allemagne dans sa lutte contre Guillaume de Hollande, le nouvel Anti-César. Mais le coup le plus sensible pour Frédéric fut le malheur de son autre fils, Enzo, jeune homme de vingt-cinq ans, instruit, beau et déjà renommé par ses faits d'armes, qui, ayant attaqué les Bolonais à Fossalta près de Modène, tomba entre leurs mains; ni menaces, ni promesses, ni prières ne purent déterminer les vainqueurs à lui ouvrir les portes de la prison courtoise où ils le retinrent toute sa vie (1271) (2).

1248.

1249. 26 mai.

Le dépit de l'orgueil humilié livra Frédéric au plus cruel supplice que Dieu réserve d'ordinaire aux tyrans, au soupçon. Les

(1) Ap. Ball. et *Vit. patr. prædic.*, p. 54.

(2) On raconte à Bologne que le palais situé en face de la cathédrale fut bâti par lui, et que ce prince eut de Lucia Vendagoli un fils qu'il nomma Bentivoglio. Son tombeau est dans l'église de Saint-Dominique avec cette épitaphe :

Felsina Sardiniæ regem, sibi vincla minantem,
Vitrix captivum, consule ovante, trahit.
Nec patris imperio cedit, nec capitur auro;
Sic cane non magno sæpe tenetur aper.

Ernest Munck a donné une biographie d'Enzo, avec de curieux documents. Louisbourg, 1828.

voûtes du palais de Palerme retentirent des gémissements d'une foule de seigneurs qu'il y renferma jusqu'à leur mort, tandis que leurs femmes se consumaient de douleur. Pierre des Vignes lui-même, l'homme auquel il avait confié *les clefs de son cœur*, l'homme qui, pendant de longues années, avait été le rédacteur de ses lettres, sans se faire scrupule d'offenser les idées alors les plus sacrées, et de mériter auprès de la postérité l'accusation de bassesse, périt aussi victime du soupçon. Privé de la vue par ordre de son maître, il se donna lui-même la mort. Sa culpabilité est demeurée douteuse ; mais il fut absous par le jugement des contemporains, dont le Dante se rendit l'interprète (1).

Le parti gibelin, soutenu par Pise et Sienne, était prédominant en Toscane ; dans la Lombardie, il balançait la faction guelfe, grâce à la puissance farouche d'Ezzelin. Ainsi la force triomphait. Les Romains eux-mêmes menaçaient de s'insurger si le pape ne revenait pas dans leurs murs. Frédéric pouvait espérer un arrangement à des conditions favorables, quand la mort le surprit à Florentino (2). Avant d'expirer, il reçut l'absolution, et l'excommunication fut levée. Le bruit courut qu'il avait été étouffé par son fils naturel Manfred (Mainfroi) ; mais c'est là un des mille forfaits dont cette famille fut chargée par la haine des peuples et des prêtres.

1250. 8 decembre.

Avec des qualités très-remarquables, ce prince n'accomplit

(1) Io son colui che tenni ambo le chiavi
Del cuor di Federico, e che le volsi
Serrando e disserando sì soavi,
Che dal segreto suo quasi ogni uom tolsi ;
Fede portai al glorioso uffizio,
Tanto ch' i' ne perdei le vene e i polsi....
Vi giuro che giammai non ruppi fede
Al mio signor che fu d' onor sì degno.
(DANTE, *Inferno, XIII.*)

Je suis celui qui tint longtemps la double clé
Du cœur de Frédéric, et sus, avec mystère,
L'ouvrir et le fermer de si douce manière
Qu'à tout autre que moi son secret fut voilé :
Au poste glorieux tant j'apportai de zèle,
De foi, que veines, pouls je perdis.....
Je jure que jamais je ne manquai de foi
A mon maître et seigneur, qui d'honneur fut si digne.

(2) Les astrologues lui avaient prédit de se garder d'une ville tirant son nom de fleur ; c'est pourquoi il n'avait jamais voulu mettre le pied dans Florence.

rien de grand dans les cinquante années qu'il fut roi de Sicile, et dans les trente-cinq qu'il régna comme empereur; mais, comme le disait saint Louis, il fit la guerre à Dieu avec ses dons, et, pour employer les expressions du chroniqueur Salimbeni, il aurait été sans égal sur la terre *s'il se fût soucié de son âme*. Il suffit, en effet, de comparer les premiers temps de son règne, lorsqu'il était non pas seulement ami de l'Église, mais sous la tutelle du saint-siége, avec les vingt dernières années de sa vie, durant lesquelles il fut hostile à l'autorité spirituelle. Dans un monde qui agissait encore sous l'influence de la foi, il voulut implanter la politique matérialiste, en faisant proclamer par Pierre des Vignes que l'Empire pouvait disposer des choses humaines et divines. Il visita le sépulcre du Christ comme allié des musulmans, s'entoura d'odalisques et de Sarrasins, et parut se complaire à la civilisation orientale, qu'il préférait à celle des chrétiens.

Cette révolte contre la force vitale du christianisme ne pouvait être tolérée dans un siècle croyant; dès lors, en lutte contre l'opinion, Frédéric dut s'appuyer sur les hommes les plus détestables, et recourir à des moyens qui répugnaient à sa nature. Il put reconnaître avec quelle imprévoyance il s'était immiscé dans les affaires de la haute Italie, où, sans pouvoir réussir à faire reculer ni les villes ni les seigneurs, il leur apprit même le secret de ce qui leur manquait pour se soutenir.

Les Allemands l'accusent avec plus de raison d'avoir négligé leur pays pour assujettir l'Italie. Frédéric le considérait presque comme une province, tandis qu'il aurait pu réunir à l'empire tout le nord et l'orient de l'Europe, en répandant la civilisation parmi la race slave, sur laquelle prédominait alors partout la race germanique. Entraîné par le vain caprice de rabaisser les papes, ou pour constituer un royaume à sa famille, il laissa s'éclipser la splendeur de l'empire, laquelle depuis ne se raviva plus.

CHAPITRE VIII.

GRAND INTERRÈGNE. — FIN DE LA MAISON DE SOUABE ET DE LA GUERRE DES INVESTITURES.

Guillaume, comte de Hollande, qui avait accepté la couronne de Germanie, se trouvait avoir pour compétiteur Conrad, fils

de Frédéric II, qui, sollicité en vain de se révolter contre son père, avait toujours défendu sa cause, surtout depuis qu'il était roi des Romains. L'un et l'autre ne manquaient pas de partisans; mais il semblait à Innocent IV que sa tâche ne serait pas complétement achevée tant qu'il resterait un seul rejeton de la lignée des Hohenstaufen. Il écrivit donc aux seigneurs des Deux-Siciles de ne reconnaître d'autre roi que le pape; aux villes et aux princes d'Allemagne, de renoncer à toute obéissance envers Conrad IV, et de n'admettre à la communion et en témoignage que ceux qui se sépareraient des Hohenstaufen; en outre, il déclara Conrad déchu de tout droit, et même du duché de Souabe.

Quittant alors la ville de Lyon, où il avait trouvé un asile (1), pour revenir à Gênes, sa patrie, il traversa la Lombardie, en ravivant partout le courage des Guelfes; mais les Gibelins, à ce moment même, prenaient le dessus dans Rome, où le peuple se choisit un sénateur dans la personne de Brancaléon d'Andalo, lié avec Ezzelin, les Pellavicini et d'autres seigneurs de ce parti. Brancaléon maintint le calme dans la cité au moyen de mesures sanguinaires. Innocent IV alla s'installer dans la ville d'Assise; mais le sénateur lui intima, de la part du peuple, l'ordre de reprendre son siége.

Conrad IV, de son côté, recourut à l'appui des Gibelins, lorsqu'il se rendit en Italie avec de faibles ressources; il convoqua à Goïto, sur le territoire de Mantoue, les chefs de ce parti, notamment Ezzelin, le plus redoutable tyran dont l'histoire d'Italie fasse mention, et qui n'eût pas été loin de fonder un État indépendant, si son pied n'avait pas glissé dans le sang. En vain le pape avait essayé avec lui les promesses et les menaces; il s'obstinait dans les voies de la violence, et la mettait en œuvre pour soutenir les prétentions de l'empereur. Les villes guelfes renouvelèrent en conséquence leur ligue, dans laquelle elles avaient reconnu que résidait leur salut, et le pape leur promit trois cents lances entretenues à ses frais.

Conrad se transporta par mer dans le royaume des Deux-Siciles, livré aux plus grands désordres, car le pape et les fils de

(1) Pendant son séjour dans les murs de cette ville, il posa la première pierre du pont sur le Rhône, et excita les Lyonnais à former une ligue pour défendre leurs franchises contre la maison d'Autriche. Ils durent donc à ce pontife l'avantage de ne pas devenir Autrichiens. Voyez *Revue lyonnaise*, décembre 1837.

Frédéric élevaient des prétentions au gouvernement. L'empereur défunt avait laissé un fils d'Isabelle d'Angleterre, nommé Henri, qui, âgé seulement de treize ans, était trop jeune pour des temps si orageux. Il restait de son autre fils Henri, roi des Romains, deux enfants, à l'aîné desquels Frédéric avait destiné le duché d'Autriche, revenu à l'empire par la mort de Frédéric le Belliqueux. Mais il avait eu, d'une marquise Lancia, de Lombardie, Manfred (Mainfroi), prince de Tarente, âgé de dix-huit ans, plein d'ardeur chevaleresque et d'ambition. Manfred.

A la mort de l'empereur, Manfred avait pris en main les affaires et tenu en bride la Sicile, ainsi que les villes qui, aspirant à se donner un gouvernement municipal, avaient élu des conseils pour remplacer les baillis royaux. Lorsque Conrad fut arrivé, il l'aida puissamment à les soumettre; mais Conrad apporta dans cette tâche une sévérité excessive. Vainqueur de Naples après une longue résistance, il saccagea la ville, obligea ses citoyens à la démanteler, et livra au bourreau les chefs de la rébellion. Ces rigueurs et d'autres faisaient que le peuple disait de lui : *C'est un Allemand*, tandis qu'il répétait à l'occasion de Manfred : *C'est un Italien*.

Cette bienveillance et l'activité dont Manfred avait fait preuve le rendirent suspect à Conrad, qui, pour l'humilier, révoqua les donations faites à ce prince après la mort de Frédéric, et déposa le grand justicier de Tarente, ainsi que plusieurs autres de ses créatures; mais, de même qu'au temps de leur amitié, on avait attribué à Conrad et à Manfred la mort de leur frère Henri et de leur neveu Frédéric, après leur rupture on imputa à Manfred la fin prématurée de Conrad, mort à l'âge de vingt-six ans, comme on lui avait imputé celle de son père. 1254.

Guillaume de Hollande n'eut plus alors de compétiteurs au trône d'Allemagne; mais, bien que vaillant, ce jeune prince ne put jamais inspirer ni amour ni respect : un bourgeois d'Utrecht le poursuivit dans la rue à coups de pierre; sa femme fut dévalisée sur la route par un gentilhomme, et il se trouva sans cesse obligé de combattre, de soutenir des siéges, jusqu'au moment où il mourut dans une guerre contre les Frisons, avant d'avoir pu se rendre en Italie pour y recevoir la couronne. 1256.

L'Empire se trouvait dans un tel abaissement qu'il ne fut ambitionné par aucun prince : tous se faisaient la guerre les uns aux autres; l'anarchie était complète, à tel point que, pour obvier au bouleversement de la Westphalie et des provinces

1255. riveraines du Rhin, il se forma une confédération rhénane. On vit le beau diadème sicilien, que Henri VI avait tant désiré perpétuer dans sa famille, offert à qui voudrait le prendre. Innocent IV le proposa à Charles d'Anjou, frère de saint Louis; mais Blanche de Castille, alors régente, déclina cette proposition. Il fut refusé par Richard de Cornouailles, qui compara l'offre à celle de la lune; enfin le roi d'Angleterre Henri III l'accepta pour son fils Edmond, seulement comme un apanage pour ce prince contrefait, et il envoya quelque argent pour alimenter la guerre. La couronne de Germanie fut également offerte à Ri-
1257. chard de Cornouailles, qui n'avait d'autre mérite que ses immenses richesses, avec fort peu de puissance; il l'accepta, en payant huit mille marcs d'argent à l'archevêque de Mayence, douze mille à celui de Cologne, dix-huit mille au comte palatin; mais les autres électeurs, auxquels il n'en donna que huit mille, se tenant pour offensés d'avoir reçu un prix inférieur, proclamèrent Alphonse X de Castille, qui se montra peu digne du surnom de Sage en acceptant ce poste moyennant vingt mille pièces d'or qu'il promit à chaque électeur (1). Voilà donc l'empire de Charlemagne revenu au temps de Didius Julianus, et vendu au plus offrant.

Richard débarqua sur le continent avec une somme de sept cent mille livres sterling; il se fit couronner à Aix-la-Chapelle, et réussit à soumettre presque tous les États. On ne saurait dire, toutefois, qu'il ait exercé son autorité, toujours combattue, autrement que par l'octroi de priviléges. Ce qu'il fit de plus mémorable et de plus utile, ce fut d'abolir les nombreux péages établis sur le Rhin par les seigneurs, et qui entravaient la navigation; mais les troubles d'Angleterre le rappelèrent, et le retinrent longtemps dans cette île, où il mourut en 1272.

Alphonse fut aussi retenu en Espagne par ses affaires domestiques, et ne ceignit jamais la couronne impériale; ce temps fut en conséquence appelé le *grand interrègne*, non parce que les empereurs manquaient à l'Empire, mais parce qu'ils ne possédaient aucune autorité réelle. Ce fut une époque désastreuse pour l'Allemagne, qui vit régner plus que jamais le droit du poing, c'est-à-dire de guerre privée (*Faustrecht*); aux anciens motifs d'inimitié se joignaient les investitures octroyées par les diffé-

(1) C'est la première fois qu'on voit l'élection restreinte parmi les grands dignitaires, à l'exclusion des autres grands vassaux.

rents empereurs, et les peuples ne savaient à qui recourir contre les brigandages des seigneurs, qui ne connaissaient plus que leurs caprices pour unique loi.

En Italie, la querelle entre l'empire et le sacerdoce était envenimée par des antipathies nationales. Cette race souabe, greffée sur le tronc normand, et qui ne s'appuyait que sur des guerriers et des magistrats arabes ou allemands, était regardée de mauvais œil par les Italiens, jaloux de l'indépendance de leur patrie; les républiques voyaient en elle l'ennemie héréditaire de leurs franchises, et les papes, qui l'avaient toujours trouvée en opposition avec le saint-siége, étaient loin d'être favorablement disposés à son égard. Conrad avait laissé un enfant de deux ans, né d'Élisabeth de Bavière et connu sous le nom de Conradin. Comme il se défiait de Manfred, il l'avait confié à la tutelle de Berthold de Hohenbourg, seigneur bavarois. Afin de se conformer à la volonté du défunt, Berthold le recommanda à la bienveillance du pape, qui répondit que le royaume de Sicile appartenait à l'Église; que son intention était de laisser à Conradin le duché de Souabe avec le titre de roi de Jérusalem, et que, lorsque le jeune prince aurait atteint l'âge d'homme, il ferait examiner ses droits sur la Sicile. Au milieu de ces incertitudes, chacun ravissait un lambeau du pouvoir, celui-ci au nom du roi, celui-là au nom de la commune, et d'autres en leur propre nom. La Sicile développait ses institutions municipales dans le sens républicain; d'un autre côté, Berthold, voyant les Italiens mal disposés à son égard à cause de sa qualité d'étranger, remit la régence dans les mains de Manfred. Conradin.

Frédéric, par son testament, avait désigné ce prince pour lui succéder, au cas où Conrad mourrait sans héritier; la conduite de Manfred semble indiquer que, tout en paraissant travailler pour son neveu, il visait à se saisir du royaume pour lui-même; or il avait à coup sûr autant d'énergie, de courage, de prudence et d'adresse qu'il en fallait pour atteindre son but. Persuadé dans le principe qu'il ne pourrait résister au pape, et que le pontife ne tarderait pas à s'aliéner les esprits, il s'humilia, et le reconnut non-seulement comme suzerain, mais encore comme véritable souverain du royaume. A cette condition, Innocent lui concéda la principauté de Tarente et les autres terres comme fiefs de l'Église, à la charge de fournir à toute réquisition cinquante cavaliers pour quarante jours; il le délégua, en outre, comme son vicaire en deçà du Phare, tandis que la Sicile restait sous le gouver- 1254.

nement de Pierre Ruffo, nommé par Conrad IV. Innocent fit ensuite son entrée dans le pays, accompagné des exilés auxquels il rendait leur patrie, et accueilli avec joie tant par la population que par les seigneurs.

Ce bon accord n'était qu'apparent. Dès le commencement, des trahisons furent ourdies, et les deux factions en vinrent aux prises ; puis, l'escorte de Manfred ayant tué Borel d'Anglone, son ennemi personnel et créature du pape, Innocent somma Manfred de venir se justifier ; mais, au lieu d'obéir, il songea à résister, et, voyant qu'il ne pouvait compter sur les regnicoles, il adopta la politique de son père, c'est-à-dire s'appuya sur la force et les
Novembre. mercenaires étrangers. Il se rendit à Lucera, au milieu des Sarrasins que son père y avait établis ; cette ville l'accueillit avec enthousiasme, et mit à sa disposition des trésors dont il se servit pour soudoyer des mercenaires de toute nation et de toute couleur (1). Les barons ayant protesté qu'ils n'étaient pas obligés au service militaire hors du royaume, Manfred n'hésita point à les en dispenser ; à leur place, il enrôla, 2000 Allemands pour six mois avec double paie (2) ; c'était aux capitaines de ces étrangers, ou bien aux comtes ruraux, étrangers eux-mêmes, et aux Arabes qu'il confiait la garde et le gouvernement des villes guelfes dont il s'emparait, ou de celles des Gibelins qui s'unissaient à lui.

1254. Septembre. Sur ces entrefaites Innocent IV mourut, et Manfred, enorgueilli du succès de ses armes, refusa l'hommage à Alexandre IV, son successeur ; ce refus amena la guerre, et le légat Octavien des Ubaldini réunit en un seul faisceau tous les ennemis de Manfred ; mais partout ce prince triompha, et se montra digne du trône par son activité. Le bruit de la mort de Conradin étant
1258. 11 août. venu à se répandre, il se fit couronner à Palerme, et le pape l'excommunia ainsi que tous ses adhérents. Manfred alors se constitue le chef de tous les Gibelins de l'Italie, occupe Naples et se la concilie par l'oubli et le pardon ; se trouvant à peu près le maître dans les marches d'Ancône et de Spolète, il menace des deux côtés les États pontificaux, épouse une fille de Pierre d'Aragon, s'entoure de savants, de jongleurs, de concubines, et tint une cour à la manière des princes de l'Orient.

1261. Alexandre eut pour successeur Urbain IV (Jacques Pantaléon), ce pape qui fit peindre sur les vitraux de l'église de Troyes

(1) Nicolas de Jamsilla, p. 500 et 536, dans le *Rer. It. Script.*
(2) Saba Malaspina, *Hist.* II, 22, ibid.

son père travaillant à son métier de savetier. Le nouveau pontife songea à rendre la guerre plus rude à Manfred en lui opposant un compétiteur.

Raymond Bérenger IV, comte de Provence, après avoir marié ses trois filles aînées à trois princes couronnés, avait laissé Béatrix, la quatrième, d'âge nubile, sous la tutelle de ses parents, qui offrirent sa main à Charles d'Anjou, frère du roi de France, Louis IX. Cette union déplut aux gens du pays, qui, la regardant avec effroi comme la perte de leur indépendance, disaient tristement : *Au lieu d'un bon et brave seigneur, les Provençaux vont avoir un maître ; ils ne pourront plus édifier ni tours ni châteaux ; ils n'oseront plus porter la lance et l'écu contre les Français. Oh ! mieux vaut mourir que de tomber si bas* (1) ! Charles d'Anjou.

En effet, la Provence fut bientôt inondée d'officiers étrangers ; une fois dépouillée de ses libertés, cette grande commune vit se multiplier les impôts, les confiscations, les emprisonnements, les supplices sans jugement. Les richesses que Charles acquit de cette manière lui inspirèrent l'ambition de s'élever au niveau de son frère ; sa femme aussi brûlait du désir de porter une couronne comme ses trois sœurs, surtout depuis que, s'étant trouvée avec elles à une cour plénière, elle avait dû prendre place sur un siége inférieur. Les deux époux n'hésitèrent donc pas quand le pape leur offrit le royaume des Deux-Siciles ; mais il fallait le conquérir, et la Provence, féodalement constituée, ne fournissait de guerriers que pour quarante jours et de courtes distances. On recourut donc à des aventuriers, qui furent payés, soit avec le produit des dîmes imposées aux églises de France, soit avec l'argent que procurèrent les joyaux de la comtesse mis en gage ; à ces forces quelques individus s'unirent pour acquérir les indulgences promises par le pontife, d'autres par amour chevaleresque envers Béatrix et *pour la faire reine,* le plus grand nombre par avidité de butin. Tous ces moyens permirent de mettre sur pied 30,000 combattants, avec lesquels et une ample provision d'indulgences Charles passa en Italie. 1264.

Le pape lui imposait pour toutes conditions de payer annuellement, à titre de tribut, mille onces d'or et un cheval blanc, de lui fournir à toute réquisition trois cents hommes d'armes, de n'accepter jamais la dignité impériale, et d'abdiquer celle de sénateur de Rome aussitôt qu'il serait roi ; du reste, il devait res-

(1) Poésies des troubadours.

pecter les droits du clergé et la constitution que le pape se réservait de donner à la Sicile. Charles promit tout, bien résolu à ne rien tenir.

Cette expédition pouvait, au fond, être considérée comme une croisade ayant pour but de fermer aux Arabes l'entrée de l'Italie, où les Hohenstaufen les avaient déjà installés. Les pontifes, dès l'époque de Pépin, avaient eu recours aux forces de l'étranger; jusqu'à nos jours même, ils les employèrent pour soutenir de bonnes ou de mauvaises causes; quant aux résultats, ils ont été si divers qu'on n'oserait y chercher un sujet d'éloge ou de blâme. Le pape Urbain IV ne vit pas les désastres que l'Italie éprouverait de l'appel fait à un prince du sang royal de France; pressé de plus en plus par les Gibelins, il se renferma dans Rome,
1263. où il mourut avant l'arrivée de Charles. Il eut pour successeur Clément IV (Gui Foulques), qui, né en Provence et dès lors tout dévoué à Charles, lui devint d'autant plus favorable quand il vit l'Italie se débattre entre les Guelfes et les Gibelins dans une guerre tout à la fois politique et religieuse, et Manfred y assurer la prédominance aux ennemis du pape.

1265. Charles débarqua donc à Rome malgré les flottes combinées de Sicile et de Pise : le pape s'engagea à lui faire obtenir le royaume de Sicile pour lui et ses descendants mâles, ou nés de ses filles, selon l'ordre de primogéniture; Charles, de son côté, promit de ne partager ni d'étendre ces domaines, et de ne point se mêler des affaires de la Lombardie et de la Toscane; en outre, il devait laisser régler selon le droit canonique ce qui concernait les ecclésiastiques, payer une certaine somme comptant, et ensuite mille onces d'or chaque année, sous peine de déchéance en cas d'un retard de plus de six mois.

Mais les républicains de Rome, comme le pape lui-même, quand ils connurent Charles, le trouvèrent bien au-dessous de ce qu'ils attendaient, et de ce que leur avaient fait espérer des apparences fastueuses. Tant de misère et d'égoïsme se révélèrent en lui que le pape renoua les négociations avec Manfred; mais, sur ces entrefaites, une armée arriva de France pour appuyer Charles et les Guelfes contre le parti gibelin, dont les adversaires reprirent le dessus en Lombardie et en Toscane. Le comte d'Anjou reçut la couronne de Sicile et la bannière de l'Église; puis, afin de purger Rome de troupes détestées et indisciplinées, on l'invita à hâter son expédition pour la conquête du royaume.

Manfred avait rassemblé des hommes et de l'argent, et le cou-

rage ne lui manquait pas ; mais la vengeance d'un époux outragé ouvrit, dit-on, à Charles ces défilés qui seraient infranchissables sans la trahison ou la lâcheté de ceux qui sont chargés de les défendre. Manfred ayant proposé un arrangement, Charles répondit : *Dites au soudan de Nocéra que je ne veux avec lui ni paix ni trêve ; aujourd'hui je l'enverrai en enfer, ou il m'enverra en paradis.* Tous deux se rencontrèrent à Grandella près de Bénévent. D'un côté, les devins arabes observèrent le point favorable des astres pour engager l'action ; de l'autre, l'évêque d'Auxerre, revêtu d'une armure complète, donna l'absolution aux Français en leur disant : *Je vous impose pour pénitence de frapper fort et à coups redoublés.* Alors on en vint aux mains. Les Guelfes, et surtout ceux de Toscane, firent des prodiges de valeur ; l'armée de Manfred se signala plus encore, et avec une habileté supérieure. Charles, voyant la cavalerie allemande l'emporter, mit de côté toute loyauté chevaleresque, ordonna de frapper au poitrail des chevaux, et les Allemands démontés restèrent accablés sous le poids de leur pesante armure. Manfred, se précipitant avec la rage du désespoir au plus épais de la mêlée, tomba percé de coups ; la sépulture sacrée fut refusée à son cadavre, que les pleurs de ses fidèles firent reconnaître, et il fut recouvert d'un monceau de pierres sur le rivage du Verd, aujourd'hui le Marino (1).

Bataille de Bénévent. 26 février.

(1) Biondo era e bello e di gentile aspetto,
Ma l'un de' cigli un colpo avea diviso.....
l' son Manfredi,
Nipote di Costanza imperatrice...
Orribil furon li peccati miei,
Ma la bontà divina ha sì gran braccia,
Che prenne ciò che si rivolve a lei.....
Per lor maledizion sì non si perde,
Che non possa tornar l' eterno amore,
Mentre che la speranza ha fior di verde.
(DANTE, *Purgat.*, *III.*)

Ses cheveux étaient blonds, et belle sa figure ;
Son aspect noble ; mais le fer avait tranché
L'arc de l'un des sourcils....
De Constance, dit-il, la noble impératrice,
Je suis le petit-fils Manfred.....
Mes péchés furent grands, horribles ; mais aussi
Est la bonté divine inépuisable, immense,
Et tend les bras à qui vient lui criant merci.....
Ne perd leur anathème au point que sans retour

Ainsi périt le chef des Gibelins, au midi de l'Italie, comme peu de temps auparavant avait péri le chef des Gibelins du nord.

Mort d'Ezzelin.

Après la mort de Frédéric, Ezzelin se considérait comme seigneur indépendant dans les provinces de Padoue, de Trévise et de Bassano; étouffant dans le sang toutes les plaintes qui s'élevaient contre sa domination farouche, il laissait ses ennemis expirer et pourrir dans les horribles cachots de Padoue, ou, s'il les en tirait, c'était pour les envoyer par bandes au supplice, afin d'apprendre l'obéissance aux autres. A ses yeux, l'ancienneté de la race, l'opulence, la valeur, la cléricature, étaient non-seulement des crimes dignes de mort, mais encore la piété, la beauté et tout ce qui, distinguant un homme de la foule, lui attirait la considération, et dès lors le faisait craindre du tyran.

1255.

Alexandre IV invita les chrétiens à se croiser, au nom de Dieu, contre cet ennemi de l'humanité. Une foule d'hommes accoururent à sa voix; les villes guelfes, appuyées par Venise, ayant réuni une forte armée, enlevèrent Padoue à Ezzelin, et à leur voix d'autres se révoltèrent contre le despote; mais il leur infligea une vengeance terrible, et recouvra Padoue, ce qui fut une double ruine pour cette importante cité. Allié avec son frère Albéric, avec Buoso de Dovara et le marquis Obert Pelavicino, il se trouvait avoir à sa disposition toutes les forces des Gibelins de la Lombardie, qui s'emparèrent de Brescia, centre de la faction guelfe, et la mirent à sac. Alors Ezzelin, redoublant d'habileté et de valeur, écarta Obert et Buoso pour rester seul maître de cette ville; puis il courut attaquer l'une après l'autre les places que lui avaient enlevées les croisés, et les mit à feu et à sang.

Peu s'en fallut que les déplorables factions intérieures n'assurassent son triomphe. Au moment où les Milanais battaient en retraite après la journée de Corte-Nova, Martin de la Torre, seigneur de Valsassina, les avait accueillis et pourvus de vivres; ce qui lui avait acquis l'affection des bourgeois, qui, pour se mettre à l'abri des vexations des nobles, l'élurent capitaine du peuple. Alors les nobles, conduits par Guillaume de Soresina, lui déclarèrent la guerre; mais, vaincus et chassés de leur patrie, ils prirent le parti désespéré de la livrer à Ezzelin, avec lequel ils entamèrent un traité secret. Il s'avança, en effet, à la dérobée, dans l'intention de surprendre Milan; déjà il avait passé l'Adda,

1252.

1257.

On se trouve déchu de l'éternel amour,
Tant que verdit encore un reste d'espérance.

et marchait sur la métropole de la Lombardie, quand Martin de la Torre se montra sur ses derrières. Menacé de se voir couper la retraite, Ezzelin rebroussa chemin ; mais, forcé d'accepter la bataille au pont de Cassano, il tomba blessé dangereusement, et 1259.
expira peu après en désespéré.

Ce fut un cri de joie par toute la Lombardie et la Marche ; les villes et les places fortes qui lui avaient appartenu se rendirent ou furent emportées ; son frère Albéric, assiégé dans Saint-Zénon, 1260.
fut pris, et livré, avec sa famille innocente, à ces horribles traitements dans lesquels s'assouvissent les vengeances populaires.

Le parti guelfe restait donc partout vainqueur ; plusieurs villes, même dans la Lombardie, demandaient des podestats à Charles d'Anjou, qui alla jusqu'à leur proposer de le choisir pour leur souverain ; mais la plupart lui répondirent : *Nous vous voulons pour ami, non pour maître.* Comme vicaire de l'Empire, il étendit sa juridiction sur le Piémont, territoire voisin de son comté de Provence. Il réduisit le roi de Barbarie à lui payer un tribut de vingt mille pistoles. Baudouin II, empereur de Constantinople, fut obligé de lui céder l'Achaïe, la Morée, une partie du territoire de Thessalonique et le royaume de Jérusalem. Marie, fille de Bohémond IV d'Antioche et de Mélisende de Chypre, lui abandonna des titres vains, auxquels il espérait donner une réalité.

Charles, ne trouvant plus de résistance dans son nouveau royaume, ne tarda point à y installer des barons, des magistrats, des justiciers, ses compatriotes, et le pays souffrit tous les maux d'une conquête, bien qu'on la décorât du nom d'affranchissement. Les anciens amis de la maison de Souabe gémissaient ; ceux qui, toujours trop nombreux, se laissent prendre aux belles promesses des prétendus libérateurs, se plaignaient d'avoir été trompés. Le mécontentement, devenu général, éclatait parfois dans les doléances du peuple et les reproches d'Alexandre. Les misérables guerres passées faisaient à ce pontife une nécessité de s'appuyer sur l'étranger, de frapper d'excommunication des cités fidèles à la bannière du saint-siége, de susciter les passions populaires, si difficiles à calmer quand éclate l'égoïste exaspération des partis ; il s'apercevait trop tard qu'il avait donné un tyran aux Siciliens quand il voulait assurer leurs franchises.

Alors commencèrent les regrets et la piété pour cette maison

de Souabe que l'on maudissait naguère, et les regards se tournèrent de l'autre côté des Alpes, où il en restait un dernier rejeton. Conradin, dépouillé des biens et des dignités de ses ancêtres, condamné avant de naître avec toute la descendance de Frédéric II, vivait avec sa mère à la cour de Louis, duc de Bavière. Les sollicitations des Italiens et les exagérations de son entourage entretenaient chez lui les songes de restauration dont se bercent si volontiers les descendants d'une famille détrônée : il pouvait se procurer avec de l'argent des soldats mercenaires, dont les armées commençaient alors à se composer; les chevaliers qui cherchaient fortune devaient accourir pour prendre part à l'expédition, indépendamment des amis nombreux qu'il avait conservés ou qu'on promettait à sa cause; enfin les peuples étaient mécontents, et il espérait, jeune comme il était, que tous ceux que son aïeul avait comblés de bienfaits seraient restés fidèles à l'infortune.

1267. Il se rendit donc à Vérone à la tête de dix mille combattants; mais il connut l'amertume des premières déceptions; car, l'argent étant venu à lui manquer, il se vit abandonner par tout le monde, et ce ne fut qu'avec la plus grande peine qu'en engageant ce qui lui restait de patrimoine, il parvint à retenir trois mille hommes. Les villes gibelines de Lombardie lui firent un accueil bienveillant; mais celles de la faction guelfe, implacables dans leur haine, renouvelèrent leur ligue. Le pape excommunia le jeune prince avec tous ceux qui se joindraient à lui pour recommencer en Italie une lutte si funeste.

Cependant les Sarrasins de Lucera, se rappelant qu'ils étaient redevables à Frédéric de cette nouvelle patrie, se levèrent en faveur de son petit-fils. Conrad Capèce, nommé vicaire de Conradin en Sicile, y conduisit des troupes d'Afrique, auxquelles se réunirent les insulaires mécontents. Henri de Castille, sénateur de Rome, qui méditait le projet de fonder un royaume en Sardaigne, et se trouvait gêné dans ses projets par Charles d'Anjou,
1268. favorisa Conradin. Ce jeune prince, accueilli triomphalement dans la ville des papes avec Frédéric d'Autriche, son jeune cousin, dut croire aux démonstrations de joie qu'on lui prodiguait, et que l'Italie l'attendait comme un libérateur; mais le pape, en le voyant passer du haut des remparts de Viterbe, s'écria : *Pauvres victimes qui se laissent conduire au sacrifice!*

Conradin poursuivit sa marche vers les Abruzzes, se flattant d'un heureux succès d'après celui qu'avaient obtenu ses partisans

en Sicile ; mais Charles d'Anjou vint à sa rencontre à Tagliacozzo, et, se refusant à tout arrangement, voulut engager la bataille. La valeur et l'habileté, aidées de la fortune, qui a une si grande part dans les victoires, donnèrent l'avantage aux Français ; Conradin, réduit à prendre la fuite, fut livré à son rival avec Frédéric et Henri de Castille. 23 août.

Malgré la pitié que devait inspirer le jeune âge du prince vaincu, malgré les conseils de clémence que donna le pontife à Charles (1), il traita Conradin comme criminel de félonie.

Pour ajouter même à la cruauté l'insulte des apparences légales, il convoqua deux syndics de chacune des villes de la Principauté et de la terre de Labour, villes qui lui étaient dévouées. Parmi beaucoup d'autres, Guido de Suzaria soutenait que Conradin était venu les armes à la main pour conquérir un État auquel il avait des droits, et qu'on devait le traiter comme prisonnier de guerre ; mais d'autres, et surtout Robert de Bari, opinèrent pour la peine de mort, et Charles la prononça. Sa tête et celle de Frédéric tombèrent donc, en présence de Charles, sur la place du marché, théâtre de tant de méfaits populaires et royaux. La potence et le glaive punirent quiconque avait laissé paraître le moindre intérêt à l'infortuné Conradin ; et ceux qui avaient à se faire pardonner leur hésitation ou leur connivence ne furent pas les moins ardents à sévir. Les villes révoltées furent ramenées sous le joug par la force, et alors Charles se décida à l'un de ces actes qui ont les apparences de la générosité, et qui ne sont, le plus souvent, que le résultat de la lassitude ou du calcul : il accorda une amnistie. 29 octobre.

En montant sur l'échafaud, Conradin s'était écrié : *O ma mère, quelle sera ta douleur en apprenant le sort de ton fils !*

L'infortunée Élisabeth quitta la Bavière pour aller recueillir les restes de son fils et de son neveu. Une statue et une inscription pieuse (2), placées dans le cloître du Carmine, rappellent

(1) On raconte que Charles, ayant consulté Clément IV sur ce qu'il devait faire des prisonniers, reçut de lui cette réponse : *Vita Conradini mors Caroli ;* ce qui équivalait à un arrêt de mort. Ce conte, répété par Giannone, et qui paraît peu croyable à Sismondi lui-même, est réfuté par des lettres authentiques, où le pontife insiste vivement pour le pardon.

(2) *Margaritæ Augustæ* (les historiens l'appellent Élisabeth), *quæ Conradino filio et Friderico nepoti captivis opitulatum, opibus onusta, Neapolim festinarat, cum capite plexos reperisset, virili quidem pectore non lacrymas pro illis, sed profusissima munera ad hoc templum exornan-*

encore la douleur de la malheureuse mère et les riches dotations qu'elle fit aux religieux de ce couvent, en retour de leurs prières pour ces deux objets de ses affections.

Il ne survivait plus de la race des Hohenstaufen qu'une jeune femme mariée au duc de Saxe, qui se mit à l'outrager quand il vit le désartre de tous les siens, au point de la frapper et de mettre à ses côtés une concubine. L'infortunée duchesse résolut de fuir, et un serviteur dévoué lui prépara un bateau sur l'Elbe. Au moment de descendre du château à l'aide d'une corde, elle voulut revoir son enfant au berceau; dans l'angoisse de l'amour maternel, ses dents s'imprimèrent convulsivement sur la joue du nouveau-né. Frédéric le Mordu, comme on l'appela, devint par la suite l'ennemi inexorable de son père.

Avec les princes souabes finit la série des empereurs qui exercèrent une influence directe sur l'Italie encore libre. En Allemagne, les guerres et les rivalités continuaient, plus acharnées que jamais, entre les princes; enfin ils résolurent de mettre un terme au grand interrègne en élisant un empereur dans une famille nouvelle, de manière qu'il ne pût ni leur inspirer d'ombrage, ni les entraver dans l'exercice de leur autorité. Le choix tomba sur Rodolphe de Habsbourg; comme le royaume d'Allemagne devint l'héritage, pour ainsi dire, d'une famille, nous exposerons dans le livre suivant la forme nouvelle qui lui fut donnée. Nous nous bornerons ici à suivre jusqu'à la fin la guerre depuis longtemps commencée entre le saint-siége et l'Empire.

Rodolphe de Habsbourg. 1273.

La ruine de la maison de Souabe laissait la papauté triomphante. Mais Clément IV ne vit pas la paix rétablie dans l'Empire; car, au moment où il allait se prononcer entre les compétiteurs au trône de Germanie, il mourut à Viterbe. Les cardinaux se réunirent dans cette ville pour l'élection d'un nouveau pape, et ne purent, pendant trois ans, se mettre d'accord sur le choix du pontife; enfin ils s'en remirent par compromis à la décision de six d'entre eux, et Tibaldo Visconti de Plaisance, alors légat en Palestine, ayant été proclamé, prit le nom de Grégoire X. Afin de prévenir les vacances prolongées du saint-siége, il régla

1268.

dum profundens, ad aram hic maximam humandos curavit; familia carmelitana, ingentibus ab ea divitiis donata, tam piæ bene meritæ semper ærumnam ploratura, ac cœlestem pro tantis principibus imperatricem oratura. P. anno Domini MCCLXIX.

la forme du conclave; puis il réunit à Lyon le quatorzième concile général, à l'effet de provoquer une nouvelle croisade et d'obvier au schisme de l'Église grecque. 1274. 7 mai. 17 juillet.

Othon, vice-chancelier de Rodolphe de Habsbourg, se présenta devant l'assemblée pour terminer le différend qui durait depuis soixante-dix ans. En conséquence, il jura que l'empereur accomplirait les promesses d'Othon IV et de Frédéric II; qu'il renoncerait absolument aux terres en litige entre l'Empire et l'Église; qu'il n'accepterait aucune tenure ecclésiastique, quand même elle lui serait offerte, ni aucune charge dans l'État romain sans l'assentiment du pape; qu'il ne troublerait ni le roi de Sicile ni les autres vassaux de l'Église, et ne chercherait point à venger la mort de Conradin.

Grégoire X, de son côté, promit de faire en sorte qu'Alphonse de Castille renonçât à l'Empire et au duché de Souabe; puis, dans une entrevue à Lausanne avec Rodolphe, il obtint de lui la 1275. promesse qu'il prendrait la croix avec sa femme, et viendrait, l'année suivante, se faire couronner à Rome, deux choses qu'il n'exécuta jamais.

La domination réelle du pape sur une bonne partie de l'Italie demeurait donc reconnue; on a vu cependant combien il avait peu de pouvoir à Rome, où il se voyait tantôt insulté, tantôt chassé, parfois rappelé d'un ton menaçant, ou bien réduit à être témoin de l'accueil fait à ses ennemis. Grégoire X lui-même dut sortir de la ville pour aller s'établir à Arezzo, où il mourut en odeur de sainteté. Alors fut élevé au pontificat le savant théologien Pierre de Tarantaise, qui régna à peine six mois sous le 1276. nom d'Innocent V; puis, sous celui d'Adrien V, Ottobon Fieschi, qui abrogea la constitution de Grégoire X sur le conclave, et mourut avant même d'avoir été ordonné prêtre. Enfin, après lui, Pierre-Julien de Lisbonne, médecin et astrologue habile, qui prit le nom de Jean XXI, ne tarda point à mourir, écrasé sous le plafond de sa chambre.

Nicolas III (Gaëtan Orsini), élu après huit mois de débats, s'éleva contre Rodolphe, qui, pendant la vacance du saint-siége, avait envoyé ses délégués recevoir l'hommage de la Romagne. 1277. Instruit, par l'exemple de ses prédécesseurs, à ne pas combattre pour un royaume éloigné et pour une autorité à peu près nominale, Rodolphe reconnut la souveraineté du pontife par une acte signé des électeurs eux-mêmes, et dans lequel il était déclaré 1279. que Bologne, Imola, Faënza, Forli, Forlimpopoli, Césène, Ra-

venne, Rimini, Urbin, la Sicile, la Corse et la Sardaigne appartenaient à l'Église. Ainsi disparaissait le germe des dissensions entre l'Empire et l'Église, qui, tout en conquérant sa liberté, affranchissait aussi l'Italie des empereurs, dont elle faisait cesser toute prétention à la suzeraineté de la Péninsule, et réalisait la pensée constante du parti guelfe. Nicolas avait en outre conçu le vaste projet de partager l'Empire en quatre royaumes héréditaires : le trône d'Allemagne serait resté à la descendance masculine de Rodolphe; le royaume d'Arles aurait appartenu à Clémence, sa fille, mariée à Charles Martel, la Lombardie et la Toscane à deux neveux du pontife.

Quelles auraient été les conséquences de ce plan? De quel droit répartir ainsi les peuples et les assigner comme un héritage? Avant tout, la chose eût-elle été possible? Nicolas en fit la proposition à Rodolphe; mais sa mort mit fin à toute négociation à cet égard.

L'Église, qui, tout en paraissant vaincue à l'époque de sa première guerre avec l'Empire, en était sortie de fait extrêmement puissante, commença sa décadence à partir de ce traité de paix; en effet, on pouvait appliquer à sa puissance ce que saint Thomas d'Aquin répondait à Innocent IV quand ce pontife, lui montrant son trésor bien rempli, ajoutait : *Vous voyez que nous ne sommes plus au temps où saint Pierre disait : « Je n'ai ni or « ni argent. » — Oui*, répliqua le saint, *mais nous ne sommes pas non plus au temps où saint Pierre disait au paralytique : « Lève-toi, et marche. »*

L'Église avait pu accumuler de grandes richesses, tant en biens-fonds, provenant de seigneuries et de provinces entières, reçues en don ou achetées aux barons qui passaient outre-mer, qu'en argent provenant des dîmes, qui s'étendaient jusque sur le commerce, sur le butin fait en guerre, que dis-je? sur le misérable gain des mendiants et sur le salaire honteux des prostituées.

Immunités. L'exemption d'impôts dont jouissaient, sous la féodalité, les biens des ecclésiastiques, de même que ceux des feudataires, vint à cesser, attendu que les communes, obligées de se taxer, appelèrent le clergé à supporter sa part des charges d'un gouvernement dont il recueillait aussi les avantages. On n'y trouva pas d'abord d'inconvénient; mais, soit qu'il y eût injustice dans la répartition, soit que les guerres fréquentes des communes, surtout en Italie, rendissent cette obligation excessivement oné-

reuse, les ecclésiastiques s'en plaignirent amèrement. Le troisième (1179) et le quatrième concile de Latran (1215), leur venant en aide, défendirent d'asseoir aucunes taxes sur le clergé, lequel ne devait contribuer aux charges publiques qu'autant qu'il le jugerait utile à l'intérêt général. Les conciles postérieurs de Narbonne (1227) et de Toulouse (1219) défendirent d'imposer la personne des ecclésiastiques et leurs biens, même ceux qui provenaient d'héritage, comme aussi d'exiger aucun droit de péage, soit pour eux, soit pour leurs bagages, saufs les objets de commerce.

Mais certains États apportèrent des restrictions à une immunité aussi étendue; or, comme il était établi que les évêques auraient à consulter le pape sur l'opportunité de subvenir aux besoins de l'État, les rois s'adressèrent au pontife pour réclamer les dîmes, et le pape les leur accordait avec moins de difficulté que les évêques, sur qui en retombait le poids. Le saint-siége avait déjà accoutumé le clergé à ces sacrifices durant les croisades, puis à l'occasion de ses propres besoins; il était même arrivé que, les églises d'Angleterre ayant refusé de payer une grosse contribution mise par Alexandre IV, ce pontife s'en fit avancer le montant par des banquiers italiens, au moyen d'une hypothèque proportionnelle sur les biens de chaque église et de chaque monastère. Enfin les rois, après avoir obtenu la faculté de lever des dîmes pour frais de guerre, ne tardèrent point à se passer de l'autorisation pontificale; et c'est ainsi qu'un préjudice perpétuel résulta pour l'Église de ses triomphes momentanés.

Quelques pays assignèrent également des limites à l'acquisition des immeubles par le clergé, comme fit l'Angleterre par le statut de mainmorte. Partout aussi disparut l'usage qui avait prévalu dans l'Église, de récompenser certains services par l'investiture de biens ou d'offices, puisqu'ils finissaient par devenir héréditaires, et se trouvaient ainsi perdus pour elle. Les avocats et les vidames eux-mêmes, protecteurs laïques des Églises, étaient arrivés à s'en faire les tyrans; ils s'attribuaient les dîmes inféodées, élevaient des châteaux au milieu des domaines ecclésiastiques, et se livraient impunément à leurs exactions.

Les gouvernements cherchaient à intervenir dans les décisions des cours ecclésiastiques, qui, ne prononçant presque jamais de peines corporelles, réprimaient mal les délits sur les-

quels elles avaient à statuer. Les tribunaux même de l'inquisition mirent l'Église dans une certaine dépendance des laïques, dont il leur fallait réclamer le bras pour l'exécution de leurs sentences.

Discipline. L'intervention séculière parut d'autant mieux justifiée que la conduite du clergé était moins exemplaire. Dans les rangs élevés, il conservait les habitudes de l'éducation séculière et un luxe effréné, que nous avons vu servir de texte aux diatribes des Albigeois et des troubadours. Le troisième concile de Latran représente aux prélats combien il est inconvenant de voyager avec un train aussi nombreux, et de consommer dans un repas le produit annuel de l'Église qu'ils visitent (1); il leur recommande ailleurs la discrétion, afin de ne pas grever démesurément les paroisses en parcourant les diocèses; il veut que les archevêques se contentent de quarante ou cinquante voitures, les cardinaux de vingt-cinq, les évêques de trente ou quarante, les archidiacres de cinq ou sept, les doyens de deux chevaux : tous d'ailleurs doivent s'abstenir de conduire avec eux des chiens de chasse, des faucons et autres oiseaux de proie. Le quatrième concile de Latran (2) leur défend les habits trop courts qui laissent les membres découverts, ou les habits trop longs qui traînent sur le pavé; il leur interdit l'or, les anneaux ou autres joyaux, à moins que ce ne soit en signe de dignité, et aussi les boucles et chaînes dorées; il veut que les prélats qui n'appartiennent point à un ordre monastique portent toujours sur leurs habits de laine un surtout blanc.

Plusieurs autres constitutions postérieures limitèrent, au moins sur le papier, le luxe du clergé; un concile de Nantes, (1264) voulait que les évêques se contentassent, dans leurs visites diocésaines, de deux mets seulement, et, que si on leur en servait plus, l'excédant fût distribué aux pauvres (3).

(1) Année 1179, can. IV.

(2) Année 1215, can. XVI. Saint Bernard écrit à Eugène III que son légat a rançonné, des Alpes aux Pyrénées, les églises de France comme aurait pu le faire une horde de Hongrois.

(3) Labbé, XI, 826. Quatre cents ans plus tard, Lazare Carafino, évêque de Côme, ordonnait que, pour la réception de l'évêque, on s'abstînt des décharges d'arquebuses et de mortiers, et « même de faire sur le lac ces joutes de barques entre confréries ou autres, en allant à sa rencontre; » que le service se composât d'un hors-d'œuvre de fruits ou autre, d'un potage, d'un ou deux plats au plus, et du dessert, à l'exclusion de tous mets délicats, du sucre et d'épices, sauf le poivre.

Le clergé inférieur perdait de son côté en considération, les moines faisaient tous leurs efforts pour se soustraire à la juridiction de l'ordinaire, et le pontife accordait cette dispense non-seulement aux monastères, mais encore aux congrégations, aux chapitres et même aux individus, sans parler des prêtres *acéphales*, c'est-à-dire qui n'étaient attachés à aucun titre, mais qui, chapelains ou aumôniers de seigneurs, pouvaient vivre d'une manière plus libre et moins réservée. Alexandre III avait 1179.
établi que tout évêque qui ordonnerait un prêtre sans titre serait tenu de l'entretenir à ses frais; mais les évêques éludèrent le décret, en se contentant qu'un clerc eût de quoi vivre, fût-ce même avec ses biens patrimoniaux.

L'introduction dans le clergé d'un ordre nouveau, celui des simples tonsurés, nuisit encore à sa considération; car, comme ils n'avaient d'ecclésiastique que l'habit et le titre, ils menaient une existence toute mondaine.

Robert Grosse-Tête, évêque de Lincoln, l'un des prélats les plus dévoués au saint-siége, défendit cependant contre ses prétentions les droits de son diocèse; dans le premier concile de Lyon, il présenta un mémoire sur les maux de l'Église, maux qu'il imputait aux mauvais pasteurs, en accusant le pontife de les choisir mal; il s'élevait en outre contre l'abus des exemptions, contre les appels, contre la vénalité de certains officiers pontificaux. Le pape ordonna que ce mémoire fût lu en plein consistoire (1).

L'usage réitéré des excommunications et des interdits en diminua la redoutable efficacité; si Grégoire VII avait dû adoucir les pénitences imposées aux réprouvés, on reconnut plus tard la nécessité d'encourager au bien par des récompenses spirituelles. Des indulgences furent en conséquence accordées à des actes qui n'étaient pas toujours méritoires, ni même toujours justes.

Nous avons vu et nous verrons encore combien de désordres avaient causés les mariages contractés aux degrés prohibés. Dans l'origine, ils étaient défendus jusqu'au septième degré, d'après le droit civil, c'est-à-dire à partir de la souche commune jusqu'aux contractants, ce qui embrassait les troisièmes cousins. Alexandre II introduisit la manière canonique de compter les générations au lieu des personnes, ce qui étendait la prohibition jusqu'au quatorzième degré civil. Il en résultait que dans certains

(1) Lingard, III, 3.

villages, tous se trouvaient parents ; or, comme on ne tenait pas de registres, et qu'il était difficile de garder un souvenir exact de parentés aussi compliquées, on contractait des unions interdites ; puis, quand l'amour avait fait place à la satiété, les époux faisaient connaître l'empêchement dissimulé d'abord, et les lois ecclésiastiques délaient des nœuds que l'Église veilla toujours à conserver indissolubles. Ces abus forcèrent le quatrième concile de Latran de revenir à l'ancien mode, qui prohibait seulement
1248. le mariage jusqu'au quatrième degré du droit canonique.

CHAPITRE IX.

L'ITALIE APRÈS LA FIN DE LA MAISON DE SOUABE. — TYRANS.

Au milieu des agitations générales, chaque contrée d'Italie continuait à développer sa constitution particulière, née de la fusion des éléments nationaux avec ceux de la conquête, et de la lutte qu'elle avait soutenue d'abord contre les évêques et les comtes pour se soustraire à leur juridiction, puis contre les armes allemandes et contre les ambitions indigènes, pour défendre sa liberté. Triompher d'un pouvoir guerrier, mettre un frein à une autorité illimitée, restreindre les immunités du clergé et les privilèges de la noblesse, arracher à d'anciennes familles leurs possessions ou leur puissance, affranchir les esclaves, construire l'édifice nouveau avec des ruines cimentées de sang, telle avait été la mission de cette époque, et, pour la remplir, elle dut nécessairement traverser de terribles tempêtes; mais ces orages de la liberté, qui effrayent les âmes timides, sont un noble et grand spectacle pour ceux qui croient qu'une des plus belles tâches de l'histoire est de peindre les hommes dans les circonstances où leur esprit est le plus agité, où leurs passions sont le plus exaltées.

Pressé par la nature de notre travail, nous ne pouvons qu'indiquer les points capitaux qui marquent le passage des républiques aux principautés (1). Comme nous l'avons dit, les républiques ne
Familles anciennes. détruisirent pas les fiefs, mais leur enlevèrent une grande partie de leur importance politique, en les réduisant à une forme privilé-

(1) L'auteur développe tous ces points dans son *Histoire des Italiens*, traduite par Armand Lacombe, et qui vient de paraître chez M. Didot.

giée de possession. Dans quelques-unes, comme à Crémone, Pavie, Milan, on pouvait les vendre librement sans le consentement du seigneur suzerain, qui était nécessaire à Mantoue, à Vérone et ailleurs. Dans le Piémont et le royaume, les feudataires conservaient même l'entier et double empire, qu'ils attestaient par les potences dressées devant leurs châteaux, dans la hauteur desquelles chacun cherchait à se surpasser, au point qu'on dut la modérer par des lois. Le patriarche d'Aquilée, seigneur du Frioul et de l'Istrie, empêcha les communes de s'y former. Les marquis de Finale, en prêtant hommage à l'empire, tinrent dans la sujétion cette partie de la Rivière.

Le titre de marquis n'eut pas en Italie une signification aussi haute qu'en Allemagne; il indiqua des nobles qui acquéraient des titres de comtes sur leurs propres domaines, pour les distinguer des comtes qui étaient fonctionnaires du roi ou des évêques. Azzo II d'Este, en 1097, avait le titre de marquis et comte de Milan; Frédéric I le transmit à son neveu Obizzo, 1184, en y ajoutant la marche de Gênes, ce qui (puisque ces villes étaient libres) signifiait qu'il en constituait son vicaire pour soutenir les droits impériaux. Obizzo lui-même était vassal de l'évêque de Gênes, et son fils Mornello, de la ville; l'un et l'autre formaient une confédération avec les seigneurs de la Lunigiane, les comtes de Lavagna et d'autres.

Les marquis d'Este possédaient, outre le château et la bourgade d'où ils tiraient leur nom, la seigneurie de Gavello, des domaines considérables sur les territoires de Padoue, de Vicence, Ferrare, Vérone, Brescia, Crémone, Parme, et en particulier dans la Lunigiane, dans les monts de la Toscane, dans la Modénois et le Plaisantin; ils s'avançaient jusque vers Tortone, où ils confinaient aux terres des marquis de Montferrat. Quelques-uns de ces domaines étaient de francs-alleux; d'autres n'étaient que des fiefs ou des biens ecclésiastiques; mais la puissance à laquelle la famille d'Este s'était élevée lui permettait de les considérer comme lui appartenant en propre.

La chute des Ezzelin de Romano contribua à la grandeur de cette maison. Azzo VI enleva Ferrare à Salinguerra; Modène et Reggio, puis Comacchio se soumirent volontairement; 1228-90.
mais les seigneurs d'Este se virent ensuite enlever Ferrare par le pape, et furent réduits à leurs possessions primitive d'Adria 1319.
et de la Polésine.

On prétend que la maison de Savoie eut pour souche Humbert Comté.

de Savoie. 1000-38 ? aux Blanches-Mains, auquel on donne pour père le Saxon Bérold; vice-roi d'Arles, il obtint de Conrad de Salique le Chablais, le bas Valais et Saint-Maurice (1). Ses successeurs y ajoutèrent de nouveaux domaines, entre autres Suse avec Turin, qui avait été soumis à ses propres évêques, auxquels Frédéric Ier avait accordé l'immunité dans un rayon d'une mille. Voilà comment devint italienne cette famille, qui a beaucoup influé et qui pourra influer davantage sur les destinées de la Péninsule. Le marquisat de Suse tirait une grande importance de sa position. Adélaïde y ajouta le comté de Maurienne, et plus tard son fils Amédée II les réunit tous les deux à la maison de
1076. Savoie.

1196. Frédéric II nomma Thomas de Savoie son vicaire général en Piémont et en Lombardie jusqu'au Lambro. Il conféra à son successeur, Amédée IV, le titre de duc de Chablais et comte
1234. d'Aoste, et donna en mariage à son bâtard Manfred, qui fut roi de Sicile, une fille de ce seigneur. Amédée IV tomba de cette
1265-68. haute position à l'arrivée de Charles d'Anjou, qui prit Turin. Pierre, son oncle, devenu baron de Vaud et protecteur de Genève, après avoir été ministre d'Henri III, roi d'Angleterre, prit alors le titre de comte de Savoie; il reconquit les pays d'en deçà les Alpes, y compris Turin, et fut surnommé le *petit Charlemagne*. Sentant la nécessité d'être fort, il fortifia le pays, prit à sa solde des troupes, régla les finances et la justice.

Toujours ferme à soutenir le principe monarchique, la maison de Savoie comprima constamment les germes de liberté que l'exemple des pays voisins développait dans les villes subalpines; sans être ni guelfe ni gibeline, elle mettait à profit les différends des autres pour se consolider, étendre son autorité, accroître ses possessions et ses forces.

(1) Les généalogistes, pour flatter la maison régnante de Piémont, ont voulu faire descendre Humbert de Witikind; d'autres, de Bérold de Saxe, petit-fils d'Othon III. Il y a trois siècles, Ludovico della Chiesa prétendit lui assigner une origine italienne, opinion reprise ensuite par Napione, récemment par Cibrario. (*Dell' origine italiana et regia della Casa di Savoja*, Turin, 1852.) Selon ces auteurs, Bérold ou Gérold, désigné comme père de Humbert, serait fils d'Othon-Guillaume, duc de Bourgogne, fils d'Adalbert et petit-fils de Bérenger, qui furent rois d'Italie, arrière-petit-fils de Gisla, fille de l'empereur Bérenger Ier, et deuxième arrière-petit-fils d'Anschaire, marquis d'Ivrée, fils de Guy de Spolète, frère de Guy, roi d'Italie. On voit qu'il ne manque à tout cela que l'anneau de jonction; aussi le chevalier Cibrario conclut-il en disant que « l'on attend des documents qui en fournissent la preuve directe. »

Il n'est pas possible, dans une histoire générale, de suivre cette famille dans les divisions et les recompositions de ses diverses branches. La branche de Piémont eut à lutter contre la florissante république d'Asti, laquelle fut donnée, verbalement du moins, par l'empereur Henri VII, à Amédée V de Savoie, son beau-frère. L'ancienne et puissante république de Chieri, commandée par la famille Balbo, se défendit longtemps contre les seigneurs de Montferrat; puis, en 1347, elle se soumit aux comtes de Savoie, en réservant aux Balbo des droits importants. 1246-1253.

La famille du marquis de Montferrat a été célébrée par les poëtes, et des traditions romanesques se rattachent à son berceau. Deux nobles époux allemands se rendaient en pèlerinage à Rome, lorsque, arrivés dans le Montferrat, la dame est prise des douleurs de l'enfantement et met au monde un fils, qu'elle laisse dans le pays pour y être nourri. Tous deux meurent dans le voyage, et le jeune Aléram se fait un nom par sa valeur; étant allé prêter le secours de son bras à Othon contre Brescia, il se fait aimer d'Adélaïde, fille de cet empereur, et va se réfugier avec elle parmi les charbonniers des montagnes de la Ligurie. Les deux amants restent cachés jusqu'au moment où Othon pardonne au ravisseur, et lui assigne un marquisat entre l'Orbe, le Pô et la mer (1). A un autre siége de Brescia, Aléram tue, sans le connaître, son propre fils Othon : de ses deux autres enfants, Boniface et Théodoric, seraient issues les familles de Bosco, Ponzone, Occimiano, Caretto, Saluces, Lancia, Chiavesana, Ceva, Incisa; un quatrième fils, nommé Guillaume, aurait été la souche des marquis de Montferrat.

Nous avons vu ces derniers prendre part aux vicissitudes de l'Italie supérieure ainsi qu'aux croisades; devenus les princes les plus illustres de ces contrées, leur alliance fut recherchée, leur inimitié redoutée. Le *grand marquis Guillaume* VII, fils de Marguerite de Savoie, marié à Isabelle de Glocester, puis à Béatrix de Castille, donna la main de sa fille Yolande à l'empereur grec Andronic Paléologue; selon le parti qu'il favorisait, il faisait pencher la balance en faveur des Guelfes ou des Gibelins. 1254.

Thomas III de Savoie, pour le contraindre de renoncer à ses droits sur Turin, s'empara de lui par trahison. Lorsqu'il eut recouvré sa liberté, il vit plusieurs villes se révolter contre son

(1) Il est certain qu'aucune fille d'Othon n'eut un époux de ce nom.

pouvoir, et même il fut pris par les habitants d'Alexandrie, qui le gardèrent, tant qu'il vécut, renfermé dans une cage de fer.
1291. Alors les communes du Montferrat consolidèrent leurs franchises; les Visconti s'emparèrent d'une grande partie du pays, et Jean II, fils de Guillaume, n'hérita que de ses domaines pri-
1305-38. mitifs. Il mourut sans laisser d'enfants, et Théodore Paléologue, second fils de l'empereur Andronic, dut conquérir son héritage contre divers compétiteurs des autres branches; pour se consolider contre les Visconti, il exigea des hommes et de l'argent de ses vassaux, au mépris de leurs priviléges.

Quand la Savoie, qui jusqu'alors ne s'était étendue que de l'autre côté des Alpes, tourna ses vues vers l'Italie, elle se trouva en lutte avec les marquis de Montferrat; la possession d'Ivrée fut
1349. une cause continuelle de guerre jusqu'au moment où Amédée VI de Savoie, surnommé *le comte Vert*, et Jean Paléologue conclurent la paix, en se partageant cette possession. L'acquisition de la puissante république d'Asti apporta une grande force aux seigneurs de Montferrat; mais, resserrés comme ils étaient entre les ambitions rivales des princes de Savoie et des Visconti, ils ne purent s'étendre autour de leur domaine primitif, d'autant plus qu'une noblesse qui se vantait d'avoir la même origine que la famille régnante les contrariait à l'intérieur, empêchant ainsi le pays de s'organiser, soit sous la forme monarchique, soit sous la forme populaire.

Cette famille et un petit nombre d'autres s'élevèrent grâce à l'ancienne féodalité, tandis que beaucoup d'autres durent leur élévation au peuple, et finirent par dominer ceux-là qui d'abord avaient constitué un gouvernement républicain (1).

Alors que les nobles restaient en armes autour des villes et

(1) Tyrans :

Les Ezzelin, dans la Marche de Trévise.
Les d'Este, dans le Padouan et dans la Polésine de Rovigo, puis à Ferrare, à Modène, à Reggio.
Les Pellavicini, à Crémone.
Les San Bonifacio, à Mantoue.
Les Scotti, à Plaisance.
Les Languschi, à Pavie.
Les Vignati, à Lodi.
Les Rusca, à Côme.
Les Baglioni, à Pérouse.
Les Corregio, à Parme.
Les Manfredi, à Faënza.
Les Vitelli, à Cività di Castello.
Les Camino, à Feltre et à Bellune.
Les Della Scala, à Vérone.
Les Pic, à la Mirandole.
Les Malaspina, à Massa.
Les Grimaldi, à Monaco.
Les Polenta, à Ravenne.
Les Malatesta, à Rimini.
Les Pepoli, à Bologne.
Les Montefeltro, à Urbin.
Les Varano, à Camerino.

dans leurs murs, et que les familles, les maîtrises, les associations se soutenaient mutuellement, comment aurait-il été possible de rendre la justice avec calme, à l'aide de tribunaux et de magistrats? Il fallait donc dompter la violence par la violence, en investissant le magistrat suprême d'une large autorité, pour qu'il pût, à la tête du peuple et des milices, faire la guerre aux perturbateurs, et recourir même à l'arbitraire quand le droit faisait défaut. Ce magistrat était dès lors haï et redouté des grands; le peuple s'habituait à le considérer comme son seigneur et se façonnait à des formules serviles, tandis que lui-même se trouvait amené à abuser du pouvoir qui lui était confié : tout cela constituait autant d'obstacles à l'établissement de cette liberté réglée, de cette sujétion raisonnée qui font prospérer les États.

Le peuple, victorieux dans ses démêlés avec les nobles, mais se sentant incapable de gouverner par lui-même, confiait le pouvoir à quelque personnage éminent, noble le plus souvent, et cependant chargé de réprimer les nobles. Partagés entre le regret du passé et l'envie contre les parvenus, les grands ne savaient ni fraterniser avec les communes, ni s'associer entre eux avec cet accord qui, dans d'autres pays, rendit leur opposition si redoutable à la monarchie naissante.

Nous avons dit que chacun avait dû nécessairement se donner à une faction; or les factions, à leur tour, se donnent facilement à un homme, lequel se trouve le maître de tous ceux qui se sont livrés à elles, et qui ne lui demandent que de les faire triompher. Chaque parti avait donc un chef, de même que les ambitieux avaient besoin d'un parti pour s'élever. Le parti qui l'emportait, afin d'assurer son triomphe, conférait tous les pouvoirs à un seul individu, lequel s'intitulait le défenseur du peuple; ces pouvoirs étaient prorogés pour trois, cinq ou dix ans. C'est ainsi que ce défenseur s'habituait à trancher du prince, et les citoyens à obéir (1).

Les Colonna, à Préneste.
Les Savelli, dans le Latium.
Les Frangipani, dans les marais Pontins.
Les Farnèse, près du lac de Bolsena.
Les Aldobrandini, au sud-est de la Toscane.
Les del Pecora, à Montepulciano.
Etc., etc.

(1) Machiavel décrit magistralement, à sa manière, les différents modes à l'aide desquels se constituaient les seigneuries, c'est-à-dire la domination d'un seul, et la conduite que devaient tenir ensuite ceux qui y parvenaient.

« On s'élève au rang de prince ou par la faveur du peuple ou par celle des grands. Dans chaque cité se trouvent ces deux inclinations diverses : le peuple

Une fois le péril de la domination étrangère passé, les citoyens, dont les richesses et le bien-être s'étaient accrus, dépo-

désire n'être ni commandé ni opprimé par les grands, et les grands désirent commander et opprimer le peuple. Cette divergence de volonté fait naître dans la cité un de ces trois effets : ou la principauté, ou la liberté, ou la licence. La principauté est donc introduite ou par le peuple ou par les grands, selon que l'un ou l'autre de ces deux partis en a l'occasion; en effet, quand les grands voient qu'ils ne peuvent résister au peuple, ils commencent à mettre en réputation l'un d'entre eux, et le font prince, afin de pouvoir, sous son ombre, satisfaire leur ambition. Le peuple aussi, quand il se voit hors d'état de résister aux grands, cherche à mettre un des siens en crédit, et le fait prince, afin d'être défendu par son autorité. L'homme qui arrive à la principauté avec l'aide des grands se maintient plus difficilement que celui qui y parvient avec l'aide du peuple, parce qu'il se trouve prince, ayant autour de lui beaucoup de gens qui se considèrent comme ses égaux; par suite, il ne peut ni les commander ni les diriger à son gré. Mais celui qui arrive à la principauté par la faveur populaire s'y trouve seul, et il n'y a personne autour de lui, ou c'est le très-petit nombre, qui ne soit prêt à lui obéir. Outre cela, on ne peut avec honnêteté satisfaire les grands sans faire injure à autrui; mais il n'en est pas ainsi du peuple, parce que le but du peuple est plus honnête que celui des grands, ceux-ci voulant opprimer, et celui-là ne pas être opprimé. Ajoutez à cela qu'un prince ne peut jamais être en sûreté quand il a le peuple pour ennemi, attendu que le peuple est trop nombreux, tandis qu'il peut se mettre en sûreté contre les grands, qui sont en petit nombre. Le pire qui puisse arriver à un prince qui a le peuple pour ennemi, c'est d'en être abandonné, au lieu que, s'il a les grands pour ennemis, non-seulement il doit craindre d'en être abandonné, mais encore de les voir marcher contre lui, parce que ceux-ci, ayant plus de pénétration et d'astuce, devancent toujours le moment pour se sauver, et cherchent à obtenir des grades de celui qu'ils espèrent devoir être vainqueur. Il est nécessaire, de plus, que le prince vive toujours au milieu du même peuple; mais il lui est facile de se passer des mêmes grands, puisqu'il peut en faire ou en défaire journellement, leur donner ou leur ôter à son gré la considération. Afin de rendre ceci plus clair, je dis que les grands doivent être envisagés principalement sous deux rapports : ou ils se conduisent de manière que, par leurs actes, ils s'obligent entièrement à suivre la fortune du prince, ou il n'en est pas ainsi. Ceux qui s'obligent et ne sont pas rapaces, on doit les honorer et les aimer; ceux qui ne s'obligent pas sont à considérer sous deux rapports; ou ils agissent ainsi par pusillanimité et manque naturel de courage, et alors on doit se servir d'eux, de ceux surtout qui sont de bon conseil, pour s'en faire honneur dans la prospérité, sans avoir rien à craindre d'eux dans l'adversité; ou ils ne s'obligent pas par calcul et par motif ambitieux, et c'est signe qu'ils songent plus à eux qu'au prince. Le prince doit se garder de ceux-là et les craindre, comme s'ils étaient ses ennemis déclarés, parce que toujours, dans les circonstances difficiles, ils aideront à sa ruine. Celui qui devient prince par la faveur du peuple doit donc se le conserver ami; ce qui lui sera facile, le peuple ne demandant qu'à ne pas être opprimé. Mais celui qui devient prince contrairement au peuple, avec la faveur des grands, doit, avant toute chose, chercher à se concilier le peuple, ce qui lui

sèrent les armes et s'appliquèrent à l'industrie. L'importance des nobles s'en accrut; car, élevés dès l'enfance aux exercices guerriers, habitués à porter une armure de fer complète, sous laquelle ils étaient invulnérables aux piques de la milice bourgeoise, ils triomphaient presque sans péril : l'assurance de vaincre les encourageait aux tentatives audacieuses, et ils se flattaient aisément de dominer sur des gens incapables de résister. Ils s'engagèrent surtout dans cette voie à l'époque où furent introduits les capitaines d'aventuriers, qui mettaient leur valeur au service d'une ville ou d'une faction, et traitaient avec les petits tyrans pour les soutenir de leurs armes, ou aspiraient pour eux-mêmes au premier rang.

L'agitation orageuse des guerres civiles avait engendré la lassitude; or celui-là est toujours le bienvenu qui arrive à la fin d'une révolution pour réorganiser les choses, lors même qu'il substitue au tumulte l'obéissance servile et l'engourdissement. Le menu peuple se trouvait beaucoup mieux sous un seul maître, intéressé à le faire prospérer, que sous la direction d'une oligarchie plus ou moins nombreuse, aux appétits immodérés; il en attendait cette justice qui, si elle ne compense pas la privation de la liberté, en dédommage jusqu'à un certain point. Les lettrés et les légistes, qui augmentaient de nombre et d'importance, apprenaient, dans le Code romain, les règles de la servitude, et ils avaient toujours quelque harangue prête pour démontrer aux assemblées populaires les avantages de la tyrannie (1). Les nobles, au préjudice desquels tournait cette révo-

sera facile en le prenant sous sa protection. Or, comme les hommes, quand ils reçoivent du bien de qui ils attendaient du mal, n'en sont que plus obligés à leur bienfaiteur, le peuple devient soudain plus bienveillant pour lui que s'il eût été porté par sa faveur à la principauté, et le prince peut se le gagner de beaucoup de manières. Je conclurai en disant qu'il est nécessaire à un prince d'avoir le peuple pour ami; sinon, il reste sans ressources dans l'adversité. » *Le Prince*, IX.

(1) Le jurisconsulte Nicolas Duc représentait aux citoyens d'Asti combien il leur serait profitable de se mettre sous la dépendance de Philippe de Piémont. Messire Ugolin de Celles, docteur ès lois, persuadait aux Lucquois d'élire Castruccio pour leur seigneur : *Cum magnificus vir Castruccius, sua industria, sapientia, virtute, sollicitudine et vigore, et non sine magno risico suæ personæ, multos vicarios, castra, terras, jura et jurisdictiones Lucani communis, diu in damnum et præjudicium Lucani communis per quosdam nobiles et magnates detenta, occupata, recuperaverit, et fecerit, et ordinare, facere, et executioni mandare in honorem et servitium Lucani communis continuo sit paratus in actu, et prosecuturus; et ipsam*

lution, se mettaient à courtiser le nouveau seigneur, pour obtenir une part d'autorité, de jouissances, ou bien ils se jetaient dans des machinations qui fournissaient au despote de justes motifs pour les exterminer ou les comprimer.

Les tyrans (c'était le nom que les Italiens donnaient, à l'exemple des Grecs (1), à ceux qui acquéraient l'autorité suprême dans une ville libre, les tyrans avaient soin de se faire décréter solennellement par les anciens ou l'assemblée du peuple le titre et les pouvoirs de seigneurs généraux pour un certain nombre d'années, et de recevoir l'investiture par la remise de l'étendard et du carroccio. On pourrait voir dans ce fait un acte de déférence pour la souveraineté du peuple, afin de mettre obstacle au despotisme par des formes constitutionnelles, ou des magistratures populaires destinées à modérer l'action des seigneurs, et de les protéger par les lois et la garantie nationale; mais, de même que nous avons vu dans Rome les empereurs, maîtres absolus comme représentants du peuple souverain, de même ces petits tyrans exerçaient sans limites le pouvoir que leur conférait le peuple. Et le peuple les aimait ainsi, satisfait de jouir de la tranquillité intérieure, des spectacles, des pompes de la cour, et de voir les nobles tenus en bride; c'est pour cela que nous voyons si rarement des soulèvements populaires contre ceux que l'on nous représente pour les plus féroces, mais plutôt des conjurations de quelques individus qui, en échouant dans leurs tentatives, consolidaient la puissance qu'ils avaient eu pour but d'anéantir.

Les révoltes n'amenaient donc pas la liberté, mais un changement de seigneur, et le gouvernement restait toujours militaire

civitatem Lucanam multimodo dissolutam reduxerit, et conservet continuo in plena justitia, pacifico et tranquillo statu : et dignum sit quod ex tantis beneficiis et honoribus, quæ Lucano communi acquisivit, et quibus ipsam civitatem sua virtute promovit, meritum consequatur; si placet ordinare, consulere et reformare quod ipse Castruccius sit et eligatur, et electus intelligatur, et sit vigore præsentis consilii dominus et generalis capitaneus civitatis Lucanæ, et ejus comitatus, districtus et fortiæ, cum omni et tota baylia et auctoritate Lucani communis, quæ baylia et auctoritas vigore præsentis consilii eidem attributa sit, et intelligatur super omnibus et singulis negotiis ejusdem communis pro tempore vitæ ipsius Castruccii, etc. Mémoires de Lucques, I, 249.

(1) Cornelius Nepos dans Miltiade : *Omnes et haberi et dici tyrannos qui potestate sunt perpetua in ea civitate quæ libertate usa est.*

Jean Villani, IX, 154 : *Maffeo Visconti fu un savio signore e tiranno.*

et despotique, attendu qu'à des citoyens divisés il fallait des chefs absolus. Les chefs étaient applaudis à quelques excès qu'ils se portassent, lorsqu'ils châtiaient les anciens dominateurs. Les partisans des nouveaux gouvernants prétendaient aux franchises et à l'indépendance; obligés de quitter la ville, les vaincus complotaient; le nouveau tyran, se sentant mal affermi, donnait libre carrière à ses passions, et cherchait à se soutenir à l'aide d'une politique perfide et cruelle.

La suprématie précédemment acquise par une ville sur les autres devint alors une souveraineté que les ambitieux cherchèrent à étendre. L'Italie septentrionale, qui, à la paix de Constance, se trouvait fractionnée en autant de républiques qu'elle comptait de cités, vit donc ces dernières se grouper autour de quelques centres et former les nouveaux États, dont l'histoire, dès lors variée, répugne à cette marche systématique qui se manifeste là où un seul maître détermine ou dirige du moins les événements d'un pays. D'ailleurs cette unité scolastique, dont le défaut nuit à la contexture littéraire du travail, se trouve largement compensée quand on se propose pour sujet d'étude non les rois, mais les peuples.

Au premier rang, dans la haute Italie, figurait Milan, dont la domination s'étendait sur plusieurs des villes voisines, et l'influence sur toutes. Gardant le souvenir de Frédéric Barberousse, elle restait à la tête du parti guelfe, tandis que les nobles, propriétaires de châteaux et de terres situés dans le voisinage, penchaient pour les Gibelins; ce qui envenimait les haines entre les deux ordres, qu'aigrissait encore l'hérésie des patarins. De là, des guerres intestines, des expulsions alternatives, des désastres pour la cité comme pour les campagnes, et la négligence des intérêts publics. Milan.

Tant d'orages avaient laissé les finances dans un état déplorable, lorsque Beno Gozzadini, appelé de Bologne pour exercer les fonctions de podestat (1256), entreprit de les rétablir; il créa de nouveaux impôts, et put de la sorte conduire à bonne fin le beau travail du grand canal navigable, appelé Naviglio; mais la multitude, qui mesure le bonheur sur l'argent qu'elle paye, se soulève en tumulte et l'égorge. Déjà l'on pouvait dire que la commune était dissoute, puisque les divers ordres de l'État en formaient une chacun, avec un gouvernement propre, deux ou trois podestats, des consuls opposés à des consuls, des assem- 1256.

blées à des assemblées, de manière à rendre impossible toute bonne administration.

Les chanoines de la métropole milanaise étaient choisis uniquement dans les familles enregistrées sur un livre d'or; aussi l'archevêque élu par eux appartenait toujours à la première noblesse. Appuyés par ce prélat, par leurs vassaux et les gens placés sous leur dépendance, les nobles maltraitaient le peuple, qui se voyait contraint de chercher parmi eux un chef, dont sa faveur séduisit l'ambition. Tel fut ce Martin de la Torre de Valsassina, dont nous avons parlé, qui entreprit de protéger la plèbe, afin de parvenir à une position élevée.

Les Torriani. Élu capitaine du peuple, il humilia et repoussa les nobles; quand il les eut vaincus ainsi qu'Ezzelin, leur allié, le pouvoir qu'il exerça sur l'opinion publique fut tel qu'il put agir en véritable seigneur de la cité : il en réforma les institutions, et put soustraire les maîtrises à la dépendance de l'archevêque; les emplois furent répartis également entre les nobles et les bourgeois, depuis le poste d'ambassadeur jusqu'à celui de trompette; les nobles perdirent même le droit de se racheter à prix
1257. d'argent des peines corporelles. Ils en furent vivement blessés, et se retirèrent, l'archevêque Léon de Pérégo à leur tête, dans leurs châteaux, d'où ils pouvaient entraver le commerce de la ville et lui couper les vivres. Martin fit sortir le carroccio, et la guerre civile allait commencer, quand elle fut prévenue par une transaction, dite paix de Saint-Ambroise, qui établit l'égalité politique
1258. 4 avril. entre les nobles et les plébéiens (1).

Les premiers ne surent pas s'y résigner, ni les seconds en user avec dignité; aussi les gentilshommes ne tardèrent-ils pas à quitter de nouveau la ville pour aller réclamer l'assistance de Côme, où leur parti était le plus fort. Plusieurs combats leur furent livrés avec des chances diverses, jusqu'au moment où neuf cents d'entre eux, s'étant fortifiés dans le château de Tabiago de Brianza, y furent faits prisonniers et conduits à Milan. Martin, toujours opposé à l'effusion du sang, empêcha qu'ils fussent
1261. massacrés : *Puisque je n'ai pu donner la vie à personne*, dit-il, *je ne souffrirai pas qu'on la ravisse à qui que ce soit.*

Ce chef populaire montra combien il était modéré dans son ambition lorsque, voyant l'insuffisance de la milice bourgeoise pour résister aux forces de la noblesse, il n'hésita point à faire

(1) Voyez la note G, à la fin du volume.

nommer capitaine général Obert Pelavicino de Crémone, chef des Gibelins et fauteur des hérétiques, déjà investi de la capitainerie de Brescia, de Novare et de Plaisance. Ce secours releva le parti démocratique, qui chercha à se fortifier encore en faisant élire pour archevêque Raymond de la Torre, cousin de Martin. Les nobles s'y opposèrent de tout leur pouvoir, en proclamant de leur côté Hubert de Settala ; pour éviter un schisme, Urbain IV nomma à ce siége Othon Visconti, l'un des principaux seigneurs du pays, qui tint la campagne avec leur appui, et s'empara de plusieurs châteaux.

Martin de la Torre mourut prématurément, et son frère 1263.
Philippe, ayant obtenu des Milanais l'autorité dont il était investi, la défendit les armes à la main. Côme se donna à lui par l'influence des Vitani ; Lodi, Novare, Verceil, Bergame suivirent cet exemple, et la Valteline y fut contrainte. Mais il cherchait à dissimuler les progrès de sa puissance, à tel point qu'il fit investir Charles d'Anjou de la seigneurie de Milan.

Napoléon de la Torre lui succéda sous la dénomination d'Ancien 1265.
perpétuel, et c'est ainsi que les Torriani obtinrent l'autorité suprême sans en rechercher le titre. Contrairement à d'autres tyrans, ils restèrent fidèles au parti guelfe, et par suite les victoires des Angevins tournèrent à leur avantage ; puis, lorsqu'à l'apparition de Conradin ceux qui tenaient pour l'Empire relevèrent la tête, et qu'Obert Pellavicino et Buoso de Dovara menacèrent de ramener les temps de Frédéric et d'Ezzelin, Milan fit 1267.
aux autres villes un appel chaleureux, et renoua la ligue lombarde. Alors Verceil, Novare, Côme, Mantoue, Parme, Vicence, Padoue, Bergame, Lodi, Brescia, Crémone, Plaisance, s'unirent avec elle au marquis d'Este et à celui de Montferrat, qui fut nommé chef de la confédération.

Pelavicino mourut laissant sa famille opulente, mais non pas souveraine ; Dovara finit ses jours sans avoir acquis ni richesses ni puissance, tandis que Napoléon de la Torre était en réalité seigneur de Milan sous un titre populaire. Appuyé en outre par Raymond, son cousin, patriarche d'Aquilée, il soudoya des troupes avec lesquelles il tint en respect les nobles, qu'il vainquit plusieurs fois, et, tout Guelfe qu'il était, il se fit nommer vicaire de l'Empire par Rodolphe de Habsbourg ; il résistait au pape et à l'archevêque Othon Visconti, sans se laisser ni séduire par les faveurs ni intimider par les excommunications.

Moins constant que lui, le marquis de Montferrat se fit le ca-

pitaine du parti gibelin, et gagna à sa cause Pavie, Asti, Côme, ainsi que les nobles exilés de Milan. Ces derniers avaient pris pour centre de leurs opérations Côme, et pour chef Othon Visconti, qui, toujours exclu de l'archevêché, intriguait et livrait des batailles dans les plaines et sur les lacs qui font le charme et la fécondité de la haute Lombardie. A la fin, il combina si bien
1277. ses plans qu'il surprit les Toriani dans Desio; il enferma Napoléon et ses parents dans des cages de fer au château Baradello de Côme, et se fit proclamer seigneur perpétuel de Milan. Dès lors, la plus considérable des républiques lombardes devint une principauté, que les Visconti, aidés par la fortune, eurent l'art de rendre héréditaire et d'étendre sur toute la Lombardie, en dépossédant les petits seigneurs qui s'étaient élevés dans chaque cité, ou en s'emparant de leur héritage.

Romagne. L'élection de Rodolphe de Habsbourg à l'Empire avait, comme nous l'avons vu, consolidé la puissance temporelle des pontifes. Élevé récemment au trône contre son attente, n'ayant ni possessions ni intérêts dans l'Italie, dont il ne connaissait pas même la géographie, et où il n'avait aucun droit à exercer, puisqu'il n'était pas encore couronné; désireux, d'un autre côté, d'affermir la grandeur de sa famille, il accorda au pape toutes ses demandes, justes ou non. C'est ainsi qu'il lui confirma la possession de tout le pays depuis Radicofani jusqu'à Ceprano, et de plus l'Émilie, la marche d'Ancône, la Pentapole, les anciens domaines de la comtesse Mathilde, Spolète, le comté de Bertinoro, Massa et tout ce qui avait été concédé par diplôme à saint Pierre et à ses successeurs (1).

Dès ce moment, l'État pontifical acquit l'étendue qu'il a encore aujourd'hui, et les droits de suzeraineté cessèrent d'y être partagés entre les papes et les empereurs, ou leurs vicaires et leurs comtes; mais la souveraineté pontificale ne consistait guère qu'en une suprématie de dignité qui ne donnait au pape presque aucune autorité ni sur les villes régies en communes, ni sur les seigneuries comprises dans le territoire, et qui provenaient soit de la noblesse indigène de Rome et de Ravenne, soit des capitaineries étrangères, soit d'alliances et de parenté avec les papes. Les villes et les seigneuries continuèrent à agir comme indépendants, se mettant quelquefois même en hostilité avec le saint-

(1) Rodulphi *Epist.*, ap. RAYNALDI, 1278, p. 294.

siége, n'ayant aucun lien entre elles, et ne se distinguant des autres pays de l'Italie que parce qu'elles se ressentaient des vicissitudes de l'Église.

Dans Rome même, quoique Innocent III eût réservé au pontife le droit de confirmer l'élection du sénateur, et que Nicolas III établit que ce dignitaire ne pourrait être étranger ni rester en fonctions plus d'un an, le gouvernement était sans cesse tiraillé par les factions et les familles dominantes des Colonna, des Orsini, des Savelli. Le pouvoir des papes croissait ou baissait selon que les Guelfes ou les Gibelins avaient le dessus dans le reste de l'Italie. L'avénement de Charles d'Anjou valut au saint-siége la restitution de Bénévent. En plusieurs occasions, les pontifes se virent contraints de résider hors de Rome, notamment à Viterbe et à Orviéto; afin de se ménager un appui, ils élisaient pour sénateurs les rois qui venaient en Italie, ou déféraient cet honneur à d'autres personnages puissants; mais c'étaient là de dangereux amis.

Le pape nommait aussi le comte de Romagne, qui relevait du légat pontifical; mais cela n'empêchait pas les communes de grandir dans cette contrée, ni les tyrannies d'y prendre racine. Bologne, riche et fière de ses écoles, se gouvernait en république; dès le principe, les consuls des marchands avaient eu entrée dans le grand et le petit conseil; les arts et métiers, au contraire, n'obtinrent d'y être représentés qu'en 1228. Alors ils prétendirent non-seulement participer au gouvernement, mais rester indépendants sous leurs propres chefs, chargés de statuer sur leurs intérêts, sans l'intervention des autres membres du conseil. Les bouchers firent passer cette mesure de vive force, 1245.
et la république se trouva ainsi divisée en deux États, la commune et les arts, chacun avec son sceau particulier et ses assemblées distinctes. Le podestat de la commune et le capitaine des arts se trouvaient donc en conflit perpétuel; mais enfin les arts l'emportèrent, et instituèrent (1321) un gonfalonier de justice dont les fonctions duraient un mois; il devait être élu à tour de rôle par chacun des arts, avec deux adjoints des métiers et un de la commune, c'est-à-dire de la noblesse.

Le territoire florentin était dominé par des seigneurs étrangers; pour ne citer que les principaux, les marquis de la Lunigiane, les comtes Gui, les comtes de la Gherardesca étaient lombards; les marquis Hubert, ceux du mont Sainte-Marie, les

comtes Albert de Vernio, les Aldobrandeschi, les Scialenga, les Pannochieschi, les comtes de la Bevardenga, de l'Ardenghesca, etc., appartenaient à la race franque.

Toscane. Sous la forte domination de ses marquis Boniface, la Toscane n'avait pu se rendre libre, comme les villes de Lombardie; mais,
1118. après l'extinction de cette famille et la mort de la comtesse Mathilde, les débats suscités au sujet de son héritage entre les pontifes et les empereurs offrirent aux communes l'occasion de s'affranchir; s'appuyant donc sur l'un ou sur l'autre des prétendants, elles surent en obtenir des priviléges, ou les usurpèrent pendant leur lutte (1). Frédéric II, héritier du dernier duc Philippe de Souabe, frère de Barberousse, y plaça des vicaires; mais leur autorité y déclina chaque jour à tel point qu'ils se virent obligés de se renfermer dans quelque place forte (2).

Florence, bien que déjà importante, semblait inférieure à Pise pour le commerce, et à Fiésole pour l'avantage de la situation. Cette dernière ville, reste de tant de cités dont les Étrusques avaient couronné tous les points culminants de la contrée, était déjà citée par Cicéron pour son luxe, pour ses banquets somptueux, pour ses riches métairies, pour le nombre de ses grandes familles et la splendeur de ses édifices. Les temps ayant changé, elle avait converti en baptistère un très-beau débris d'antiquité, et construit une cathédrale où l'évêque Jacques de Bavière avait transporté, en 1028, les reliques de saint Romule, patron de la cité; de cette position élevée, les familles patriciennes menaçaient les habitants de la plaine.

Mais le temps était venu où ces derniers devaient l'emporter sur leurs rivaux; Florence se préparait à la liberté, qu'elle devait ensuite conserver longtemps et aimer toujours. La première assemblée générale du peuple s'y tint en 1105, sous les auspices de l'évêque Ranieri; la première expédition des Florentins dont il ait été conservé souvenir est celle qu'ils firent contre Robert, vicaire impérial, qui, posté à Monte-Cascioli, petite forteresse appartenant aux comtes Cadolingi, ne cessait de les molester,
1113. et qu'ils tuèrent, après l'avoir forcé dans son repaire. Entraînée par Pise dans une guerre contre Lucques, Florence apprit à

(1) On trouve des consuls à Lucques en 1124, à Volterra en 1144, à Sienne en 1145, etc. Pise en avait dès 1094.

(2) Comme San Miniato *al Tedesco* (à l'Allemand).

connaître ses forces, et les employa à subjuguer les nobles de son voisinage, et à raser leurs châteaux, qui entravaient son négoce ou abritaient d'insolents agresseurs.

Bientôt après, elle contraignit les vieilles familles nobles à descendre de la menaçante Fiésole (1). Des villages furent construits pour les paysans délivrés du joug de leurs seigneurs, et les franchises qu'ils obtinrent les attachèrent à la commune libératrice. Quelques familles conservèrent dans les châteaux de leurs aïeux une souveraineté locale, comme les Pazzi dans le val d'Arno, les Ricasoli dans le Chianti; les moins puissantes et les plus rapprochées vinrent bientôt habiter les villes, comme les Cerchi et les Buondelmonti, de même que les Guidi, qui formèrent une association, cause de continuelles guerres intestines. D'autres maisons s'élevèrent dans la ville par le commerce, comme les Mozzi, les Bardi, les Frescobaldi, qui se virent parfois assaillis dans leurs demeures, de même que les vassaux l'étaient dans leurs donjons.

On trouverait, à y regarder de près, la même manière de procéder dans toutes les communes italiennes. La position et le caractère des habitants contribuèrent à maintenir dans Florence les mœurs simples et naïves décrites par Dante et Villani, qui ont exagéré sans doute, mais sur un fond vrai. Lorsque les Pisans dirigèrent toutes leurs forces sur les îles Baléares, les Florentins offrirent de veiller, pendant leur absence, à la sûreté de leur ville; à leur retour, ils réclamèrent d'eux, pour toute récompense, deux colonnes de porphyre : le service et le salaire en disent assez sur cette époque à la fois *sobre et pudique*. Florence croissait ainsi en prospérité, et ses citoyens jouissaient du calme et du bien-être, quand l'inimitié privée de deux familles, les Buondelmonti et les Amidei, y développa le germe fatal des factions guelfe et gibeline, chacune expulsant tour à tour ses adversaires, et faisant alliance soit avec les autres villes, soit avec les seigneurs de son parti. 1215.

Sous le règne de Frédéric II, les Uberti, famille gibeline, prirent le dessus; après avoir chassé les Guelfes de la ville et des bourgs qui en dépendaient, ils établirent un gouvernement aristocratique, préjudiciable au peuple et aux bourgeois, dont le commerce, entravé par les violences continuelles, était menacé de ruine. Une

(1) Nous ne rejetons pas entièrement le récit des chroniqueurs relatif à la prise de Fiésole.

réaction s'ensuivit, et les citoyens, s'étant assemblés sur la place de Sainte-Croix, formèrent une confédération sous le nom de
1250. 28 octobre. *peuple*, en abolissant la dignité de podestat, auquel fut substitué un capitaine, assisté d'une seigneurie bimensuelle, composée de douze *anciens*, deux par *sestier*. La confédération urbaine fut divisée en vingt gonfalons, qui formaient autant de compagnies de milice, et la campagne le fut en paroisses (*pivieri*). Sur l'ordre du capitaine du peuple et au son de la cloche de ville (*martinella*), toute la milice devait se réunir autour du carroccio, surmonté du gonfalon blanc et rouge. Les bourgeois n'enlevèrent aux grands que le pouvoir de nuire, en abaissant leurs tours au niveau de cinquante coudées, et en se servant des pierres qui provinrent de cette démolition pour élever un mur autour du sestier de l'Arno; c'est alors qu'ils bâtirent le palais du podestat en manière de forteresse.

Dès que Florence, ainsi constituée en république, apprit la mort de Frédéric, elle obligea Pistoie, Arezzo et Sienne à changer la bannière impériale contre la sienne; elle assaillit Poggibonzi et Volterra, dont les murailles étrusques étaient devenues le refuge des Gibelins; près de Pontedera, elle défit les Pisans, et, en mémoire de ce triomphe, non contente de donner à l'année où elle l'avait remporté le nom d'*année des victoires*, elle frappa
1252. la nouvelle monnaie d'or de vingt-quatre carats, qu'elle appela *florin* (1).

Les années suivantes ne furent pas moins heureuses; mais les Gibelins tramèrent un complot pour reprendre le dessus, et demandèrent des soldats allemands au roi Manfred, déjà proclamé seigneur de Sienne. A la tête de ce renfort, Farinata des
1260. 4 septembre. Uberti défit les guelfes entre les collines de Montaperti sur l'Arbia; c'est un des faits les plus héroïques des républiques italiennes. Les Siennois se préparèrent au combat par des actes de dévotion, « et presque toute la nuit les gens s'occupaient de se confesser et de se réconcilier les uns avec les autres; celui qui avait reçu la plus grande injure cherchait son ennemi pour le baiser sur la bouche et lui pardonner. Ce fut à faire cela que l'on passa la plus grande partie de la nuit (2). » On fit ensuite avancer les milices; « les vaillantes femmes qui étaient restées dans Sienne avec l'évêque et les chars commencèrent, le vendredi matin, une pro-

(1) Il était du huitième d'une once d'or.
(2) Nicolas Ventura, *la Déroute de Montaperti*.

cession où l'on porta toutes les reliques que renfermaient la cathédrale et les églises de la ville. Les ecclésiastiques chantaient des psaumes divins, des litanies et des oraisons; les femmes, nu-pieds et couvertes de vêtements misérables, priaient Dieu de leur conserver, les unes un père, les autres un fils, celles-ci des frères, celles-là leurs époux : tous, au milieu des larmes et des gémissements, suivaient la procession, invoquant sans cesse la Vierge Marie. Ainsi se passa le vendredi, pendant lequel il y eut jeûne; quand vint le soir, la procession retourna à la cathédrale, où tous s'agenouillèrent, et l'on récita les litanies avec beaucoup d'oraisons.

Les troupes quittèrent la hauteur pour descendre dans la plaine; là on vit paraître au devant de tous le brave chevalier Arrigo d'Astimbergo, qui salua le capitaine et les autres en disant : « Tous ceux de ma famille, par un privilége du saint empire, « doivent, dans toutes les batailles où ils se trouvent, être les « premiers serviteurs. Ils m'appartient donc de jouir de l'hon- « neur de ma maison, et je vous prie de permettre qu'il en soit « ainsi. » Sa demande, comme c'était justice, lui fut accordée (1).

Les Siennois et les bannis triomphèrent; ils prirent le carrocio florentin, qu'ils emmenèrent en le traînant à reculons avec de grandes démonstrations de joie. Les Gibelins acharnés ayant alors proposé de détruire Florence, Farinata leur déclara avec magnanimité qu'il était entré dans leur confédération non pour renverser la ville, mais pour la conserver victorieuse. Cette proposition donne la mesure de la fureur du parti gibelin, qui sévit contre les habitants, les rançonna, et remania la constitution florentine dans le sens impérial; mais, à l'arrivée de Charles d'Anjou, les Guelfes renouèrent leurs intelligences avec le pape, qui leur donna la bannière à l'aigle rouge sur fond blanc, avec le serpent vert au-dessous; bannière qui resta depuis l'enseigne du *magistrat du parti guelfe*, comme on appela celui qui, après la victoire de cette faction, fut chargé d'administrer les biens confisqués sur les Gibelins contumaces. Ces alternatives de succès et de revers multipliaient les animosités, les confiscations, les souffrances; mais, en même temps, elles entretenaient la vie et l'audace, qui fait entreprendre les grandes choses.

Dans un pays comme la Toscane, dont le commerce faisait la 1282.

(1) *Chroniques de* VENTURA.

richesse, souvent les marchands étaient les seuls à supporter les charges publiques; c'étaient eux qui fournissaient l'argent aux nobles pour briller, et au menu peuple pour acheter les denrées de première nécessité. Dès lors ils voulurent non-seulement prendre part au gouvernement, mais encore en exclure les propriétaires; on établit la *seigneurie* des six prieurs, présidée par un
1282-92. gonfalonier. Ils devaient appartenir à un art, et c'est pourquoi les nobles, comme les membres des grandes familles, se faisaient inscrire sur les registres d'une corporation pour être promus aux fonctions publiques. Les gentilshommes, accoutumés à soutenir leurs prétentions les armes à la main, ne savaient pas se plier sous le joug de la loi, et n'épargnaient aucune injure aux bourgeois; puis, quand l'un d'eux avait commis quelque délit, il ne se montrait qu'entouré de ses parents, tous bien armés et prêts à le soustraire aux vengeances de la justice. De là vint qu'en toute occasion, le gonfalonier était obligé d'appeler la jeunesse aux armes pour se saisir de vive force du délinquant et le punir (1).

Un gentilhomme nommé Giano de la Bella, qui s'était mis à la tête du parti des bourgeois les plus considérables, fut promu à la dignité de gonfalonier; « homme viril et de grand courage, « il tenait bon quand le découragement s'emparait des autres, et « disait hautement ce que d'autres taisaient. » Il appesantit principalement son autorité sur l'aristocratie, fit exclure à perpétuité de tout droit civique trente-sept familles patriciennes, et autoriser la seigneurie à agir de même à l'égard de toute famille noble qui déméritérait. Tout gentilhomme noté de la sorte devait fournir caution de deux mille livres pour sa conduite, et s'abstenir de paraître en public en cas de tumulte; il lui était interdit de posséder une maison voisine d'un pont ou d'une porte de la

(1) « Beaucoup furent punis selon la loi, et les premiers qu'elle atteignit furent les Galigaï, car deux d'entre eux commirent un attentat en France sur les deux fils d'un marchand estimé, qui avait nom Ugolin Benivieni; comme ils en étaient venus aux injures, l'un des Benivieni fut frappé par l'un des Galigaï, et il en mourut. Or moi, Dino Compagni, me trouvant gonfalonier de justice en 1293, j'allai à leurs maisons et à celles de leurs complices, et je les fis démolir, selon les lois. Cet exemple entraîna pour les autres gonfaloniers un inconvénient grave, attendu que, s'ils démolissaient aux termes des lois, le peuple disait qu'ils étaient cruels, et qu'ils étaient lâches s'ils ne démolissaient pas complétement. Aussi plusieurs, par crainte du peuple, manquèrent-ils à la justice. Il arriva même qu'un fils de messire Buondelmonte ayant commis un crime capital, on lui démolit ses maisons de telle manière qu'il en fut ensuite indemnisé. » DIGO COMPAGNI.

ville, d'interjeter appel des jugements criminels, d'accuser un plébéien à moins d'un délit commis contre sa personne ou un membre de sa famille; de porter témoignage contre un bourgeois sans le consentement des prieurs; enfin ses parents jusqu'au quatrième degré étaient solidaires des amendes qu'il encourrait.

Les nobles, indignés contre Giano, d'autant plus qu'ils le considéraient comme un déserteur, trouvèrent moyen de le rendre suspect aux corporations d'arts; sur son refus « de détruire « toute liberté par une lâche tolérance, » ils le rendirent responsable des violences des bouchers, gens farouches et toujours mal disposés, et de la conduite des juges, qui faisaient traîner les procès trois et quatre années. Comme il voulut réprimer ces abus, il fut chassé de Florence, et mourut en exil.

Les nobles, placés ainsi par la loi dans un état d'infériorité, s'éloignaient de la ville, et, retirés dans leurs châteaux, sur les hauteurs de l'Apennin, entre Lucques, Modène et Bologne, ils exerçaient leur domination comme autant de petits tyrans. La ville cependant prospérait : elle comptait trente mille hommes en état de porter les armes, et quatre-vingt mille sur son territoire; les impôts étaient très-légers, et, quand on avait besoin d'argent, on vendait des terrains à ceux qui voulaient construire des maisons; l'enceinte des murs avait été agrandie de manière à embrasser le faubourg appelé Borgognisanti et le Prato.

La loge des Lanzi, Sainte-Marie-del-Fiore, Sainte-Croix, destinée à être le panthéon des Italiens illustres, furent édifiées de 1284 à 1300. Cette même année, Florence avait un revenu de trois cent mille florins, dont elle dépensait trente-neuf mille cent dix-neuf. Sur ses cent cinquante mille habitants, dix mille fréquentaient les écoles pour apprendre à lire et à écrire, douze cents apprenaient l'arithmmétique, et six cents la grammaire et la logique. La ville renfermait cent dix églises, dont cinquante-six paroissiales, cinq abbayes, deux prieurés avec quatre vingts-deux réguliers, vingt-quatre monastères de femmes avec cinq-cents religieuses, sept cents moines d'ordres divers, plus de deux cent cinquante chapelains trente hôpitaux avec mille lits. De quatre-vingts à cent personnes composaient le conseil des juges, et six cents celui des notaires; il y avait soixante médecins ou chirurgiens, mille droguistes, cent quarante six maîtres maçons et menuisiers, cinq cents cordonniers, un nombre infini de marchands ambulants, quinze cents étrangers.

Deux cents fabriques de laine donnaient de soixante-dix à quatre-vingt mille pièces d'étoffe de la valeur d'un million et demi de florins, dont un tiers servait à payer trois cent mille ouvriers. La compagnie de Calimala se composait de vingt marchands d'étoffes étrangères, qui débitaient dix mille pièces au prix de trois cent mille florins; vingt-quatre maisons se livraient aux opérations de banque. Trente années auparavant, on y comptait cent fabriques de plus, qui produisaient jusqu'à cent mille pièces d'étoffe de laine, mais plus grossière, pour laquelle on n'employait pas les laines d'Angleterre, et qui valait la moitié des autres. Les alentours offraient le plus beau spectacle : « C'était une chose si magnifique à voir que les étrangers « venus du dehors croyaient que les riches habitations et les « beaux palais qu'on apercevait à trois milles autour de Flo- « rence, faisaient tous partie de la même ville, sans parler des « maisons, tours, châteaux, cours et jardins entourés de murs « qui s'étendaient plus au loin; aussi, estimait-on qu'il y avait « à six milles aux environs tant de riches et nobles demeures « que deux Florences n'en contiendraient pas autant. »

Les Florentins prenaient de temps en temps les armes pour faire prévaloir la faction guelfe, ou s'immiscer dans les querelles des villes voisines. Les Gibelins de toute la Toscane s'étaient réfugiés à Arezzo, de telle sorte que le parti noble se relevait sous l'évêque Guillaume des Ubertini; les Guelfes de Florence voulurent aller les réprimer; toute la Toscane prit parti pour ou contre, et les forces rivales en vinrent aux mains à Campaldino près de Bibiena. Il était d'usage dans les républiques italiennes de choisir, au moment d'engager le combat, douze champions ou paladins pour charger l'ennemi, comme enfants perdus, à la tête de la cavalerie, qu'encourageait leur exemple. Dans cette circonstance, Vieri des Cerchi, bien que malade, se désigna lui-même avec son fils, sans vouloir désigner les autres; mais il n'en fallut pas davantage pour que chacun à l'envi tînt à honneur de se proposer, et cent cinquante champions, au lieu de douze, se présentèrent pour engager l'action. Les Florentins remportèrent la victoire, mais sans obtenir la paix (1).

Bataille de Campaldino. 1289.

(1) « L'évêque (d'Arezzo), qui avait la vue courte, demanda : *Quels sont ces murs là-bas?* Il lui fut répondu : *Ce sont les pavois* (boucliers) *des ennemis.*

« Messire Baron des Mangiatori de San-Miniato, brave chevalier et expert en fait d'armes, ayant réuni les hommes d'armes, leur dit : *Messieurs, dans*

Les Bianchi (*Blancs*) et les Néri (*Noirs*) de Pistoie, appartenant à deux branches de la famille guelfe des Cancellieri, les uns plus nobles, les autres plus riches, en étaient venus aux querelles et aux coups. Un des Néri, assailli par un des Bianchi, lui coupa la main; le père de l'offenseur l'ayant envoyé aux offensés pour qu'ils le châtiassent, ceux-ci eurent la lâcheté de lui abattre le poing sur la mangeoire des chevaux. Le sang demanda du sang, et les Florentins, craignant qu'au milieu du tumulte l'une des factions ne se rapprochât des Gibelins, intervinrent en ordonnant aux chefs de toutes deux de se rendre à Florence. Les Blancs et les Noirs. 1300.

Ils importèrent dans cette ville le germe des discordes civiles. Les Bianchi furent accueillis par les Cerchi, famille bourgeoise aux manières rudes, parvenue par le négoce, tandis que les Donati, ses rivaux, aux mœurs guerrières et chevaleresques, donnèrent asile aux Négri. Les uns et les autres, adoptant les noms de leurs hôtes, devinrent ennemis comme eux, et se firent la guerre avec les vicissitudes accoutumées. Comme leurs maisons étaient voisines, et leurs champs limitrophes, dans les bals, aux mariages, aux funérailles, les scènes de violence se renouvelaient sans cesse. La chose fut rapportée à Boniface VIII, « et les paroles de Florence faussement redites « furent plus dangereuses que la pointe du fer (1). » En effet, le pape, après avoir tenté vainement de réconcilier les adversaires, envoya à Florence 1301.

les guerres de Toscane on était vainqueur d'ordinaire lorsqu'on attaquait bien; elles duraient peu, et peu d'hommes y périssaient, attendu qu'on n'avait pas coutume de les tuer. A présent on a changé de tactique, et le vainqueur est celui qui se tient le plus ferme; c'est pourquoi je vous conseille de rester sans bouger, et de les laisser commencer l'attaque. C'est ce qu'ils résolurent de faire. Les Arétins assaillirent le camp si vigoureusement et d'une telle force que le corps des Florentins recula considérablement. La bataille fut rude et acharnée. On avait fait d'un côté et de l'autre de nouveaux chevaliers. Messire Corso Donati, à la tête de l'escadron de Pistoie, chargea les ennemis en flanc. Les carreaux (flèches) pleuvaient; les Arétins en avaient peu, et ils se trouvaient criblés du côté où ils étaient découverts. L'air était chargé de nuages, et la poussière très-grande. Les piétons des Arétins se glissaient sous le ventre des chevaux avec le couteau à la main, et les éventraient. Leurs champions d'attaque s'avancèrent tellement qu'il y eut beaucoup de morts des deux côtés au milieu du corps de bataille. Dans cette journée, plusieurs qui étaient réputés pour leur grande prouesse se montrèrent lâches, et plusieurs dont on ne parlait pas se firent estimer. Le bailli du capitaine y acquit grand honneur, et y fut tué. » DINO COMPAGNI.

(1) DINO COMPAGNI.

Charles de Valois, qui se rendait alors en Sicile pour s'entremettre comme pacificateur; mais ce prince vint enlever aux citoyens des droits plus précieux que la paix (1). Comme les Bianchi penchaient vers le parti gibelin, il s'unit aux Négri, qui l'emportèrent, et il les laissa saccager durant cinq jours les maisons et les possessions de leurs ennemis, épouser les héritières, incendier les bâtiments, tuer et bannir les principaux citoyens du parti contraire. Dans le nombre figuraient notamment l'historien Dino Compagni, Guido Cavalcanti, philosophe et poëte, Dante Alighieri, son ami, qui, avec Petrarco de l'Ancisa, père de Pétrarque, fut frappé d'une sentence de bannissement par le terrible podestat Cante des Gabrielli.

Charles, « seigneur de grande et désordonnée dépense, » voulait de l'argent, et, lorsqu'il en eut beaucoup extorqué, il alla encore en demander au pape, qui lui répondit : *Hé quoi! ne t'ai-je pas envoyé à la source de l'or?* Ce fut tout le profit que Rome tira de son entremise; il repartit, emportant les trésors et les malédictions des Toscans. Corso Donati, le chef des Négri, toujours entouré d'une escorte nombreuse et soutenu par les grands, qui espéraient monter au pouvoir avec lui, avait fait son entrée dans la ville aux cris de *vive le baron!* Il délivra les prisonniers d'État, chassa la seigneurie, et s'allia avec Uguccione de la Fagiuola, redoutable chef des Gibelins de la Romagne. Le peuple en conçut des soupçons contre lui; s'assemblant en tumulte au son des cloches, il l'eut bientôt cité en jugement et condamné dans le délai de deux heures, par contumace, « comme rebelle et « traître envers sa commune. Aussitôt sortirent de la maison des « prieurs (l'hôtel de ville), le gonfalon de justice avec le podestat, « le capitaine, l'exécuteur et leurs gens, suivis des gonfalons des « compagnies, du peuple en armes, des bandes à cheval, pous- « sant de grands cris pour se rendre aux maisons où habitait « messire Corso (2); » celui-ci se barricada, dans l'espoir que

1302. avril.

(1) « O bon roi Louis, qui tant craignis Dieu, où est la foi de ta royale maison de France, déchue par mauvais conseil jusqu'à ne pas craindre la honte? O mauvais conseillers, qui avez fait d'un prince du sang de si haute couronne, non un soldat, mais un assassin, emprisonnant les citoyens à tort, manquant à sa foi, et faussant le nom de la royale maison de France! Maître Ruggeri, attaché à ladite maison, étant allé le trouver, lui dit : *Sous toi périt une noble cité;* ce à quoi il répondit *qu'il n'y était pour rien.* » DINO COMPAGNI.

(2) VILLANI.

Ugoccione, qu'il avait fait prévenir, arriverait à son secours; mais, appesanti par la goutte, il lui était difficile de se défendre; arrêté dans sa fuite, il se précipita en bas de son cheval, et se tua. « C'était un chevalier de grand courage et renom, noble de « race et de manières, très-beau de sa personne jusque dans sa « vieillesse, aimable, instruit, beau parleur, et visant toujours à « de grandes choses; fréquentant familièrement les grands sei- « gneurs et la noblesse, il était célèbre par toute l'Italie, en- « nemi du peuple et des bourgeois, aimé des gens de guerre, « plein de desseins malicieux, pervers et rusé (1). » 1307.

Sienne, Lucques et Pistoie éprouvaient les mêmes tiraillements, les mêmes agitations intérieures, qu'il serait trop long de raconter en détail.

Cortone s'était donné un gouvernement composé de consuls, de la noblesse (*majores milites*), des chefs d'arts et métiers, d'un camerlingue et d'un chancelier; le conseil de créance (*credenza*) était formé de vingt nobles, le conseil général de cent citoyens et artisans. Elle soumit les familles de la campagne, comme les marquis de Pierle, les comtes de Cegliolo, les seigneurs de Pergo, de Pogoni, et les camaldules du prieuré de Saint-Égide, qu'elle fit entrer dans l'enceinte de la ville; dès lors elle fut obligée d'étendre ses murailles, en 1219, de manière à comprendre dans son enceinte le faubourg de Saint-Vincent. Tour à tour alliée et ennemie des Arétins, elle fut surprise par eux en 1259, saccagée, démantelée et contrainte de prendre pour podestat un citoyen d'Arezzo. Plus tard les Casali s'y emparèrent de l'autorité et devinrent vicaires de l'Empire; enfin la république de Florence soumit Cortone à sa domination.

De même que Florence était à la tête des Guelfes, Pise tenait le premier rang parmi les villes du parti gibelin. Elle était « en « grand et noble état de riches et puissants citoyens les plus « renommés d'Italie; il y avait entre eux accord et unité, et ils « tenaient grand état, car parmi les citoyens se trouvaient le « juge de Gallura, le comte Ugolin, le comte Fazio, le comte « Nieri, le comte Anselme et le juge d'Arborea; chacun d'eux « avait nombreuse cour, et de temps à autre ils chevauchaient « par la ville avec beaucoup de citoyens et de chevaliers. Pour « leur grandeur et noblesse, ils étaient seigneurs de Sardaigne, Pise.

(1) Dino Compagni.

« de Corse et de l'île d'Elbe, où ils avaient de très-riches revenus « en propre et pour le compte de la commune; ils dominaient « presque sur mer par leurs vaisseaux et leur commerce (1). » Pise avait des possessions dans la Toscane, de même que Gênes sur les deux Rivières du levant et du ponent (2), et Venise sur les
1192. côtes de Dalmatie. Henri VI lui céda tous les droits royaux dans ses murs et sur un territoire où l'on comptait soixante-quatre villages et bourgs fortifiés ; en lutte avec Gênes et Lucques pour la possession de la Lunigiane, elle s'empara des fiefs des évêques comtes de Luni, et rouvrit les carrières de marbre pour la construction de sa cathédrale et de celle de Carrare (3).

Les Pisans couraient les mers, et acquéraient des richesses et de la puissance dans le Levant; non-seulement l'empereur d'Orient leur avait accordé des priviléges dans ses ports, mais il s'était obligé envers la ville à payer cinq cents besants par an, plus deux tapis de soie, puis quarante besants et un tapis de soie pour l'évêque. Pise opposa soixante-quatre galères au soixante-dix armées par Gênes, sa rivale; durant la guerre, elles suivirent quelque temps l'usage d'entretenir chacune près de son ennemie un notaire assisté de quatre explorateurs, afin d'informer la patrie des desseins et des préparatifs dirigés contre elle, ces républiques voulant l'emporter non par la ruse, mais à force ouverte (4).

Mais la bataille navale gagnée par les Génois près de la Méloria porta un coup funeste à Pise; onze mille de ces citoyens furent emmenés prisonniers à Gênes, qui les garda plus de seize ans sans vouloir les mettre à mort, afin que leurs femmes ne pussent se remarier, et donner à la patrie des enfants en remplacement de ceux qu'elle avait perdus; aussi disait-on que pour voir Pise il fallait aller à Gênes. Les captifs dictaient de là à leurs concitoyens la conduite qu'ils avaient à tenir : nouveaux

(1) Villani.

(2) Ce sont les deux parties du golfe de Gênes.

(3) Dès 1188, le peuple de Carrare avait obtenu de l'évêque de Luni, son ancien seigneur, le terrain nécessaire pour construire le bourg d'Avenza, dans la vallée de la Magra, pour la commodité des charretiers et des mariniers qui transportaient les marbres. Il existe un compromis de 1202 entre l'évêque de Luni et le marquis de Malespina, auquel intervinrent comme garants les consuls et chevaliers (*milites*) de la commune de Carrare.

(4) Foglieta, l. V. — *Ann. Genuens.*, lib. X.

Régulus, ils les détournaient d'abandonner pour leur rançon Castro, en Sardaigne, place forte construite par leurs aïeux et défendue au prix de tant d'efforts; ils juraient que, s'ils recouvraient la liberté à ce prix, ils se déclareraient les ennemis des êtres pusillanimes qui auraient sacrifié l'honneur national à l'intérêt particulier.

L'humiliation de Pise laissa l'avantage aux Guelfes de Toscane; la république aurait entièrement succombé si l'habileté d'Ugolin, seigneur de la Gherardesca, petit pays situé dans la montagne, le long de la mer, entre Livourne et Piombino, n'eût réussi à dissoudre leur ligue. Il sut se maintenir pendant dix ans à la tête des affaires de la république, et il réussit à conclure la paix entre les Lucquois et les Florentins, mais en livrant à ces derniers les places fortes du territoire; puis, afin d'étouffer les plaintes provoquées par ces sacrifices, il poussa à l'excès la tyrannie, et se rendit tellement odieux qu'il fut renversé, fait prisonnier, et enfermé avec sa famille au fond d'une tour où on les laissa périr de faim. Ugolin. 1288.

Plus tard Gênes conquit avec vingt-deux mille combattants, dont « cinq mille avaient des cuirasses blanches comme la neige (1), » l'île d'Elbe, et détruisit le port Pisan, où ses vaisseaux pénétrèrent, en brisant les chaînes qu'on voit encore suspendues dans ses murs : déplorable monument de guerres fraternelles, même après la destruction des trophées et des fruits de la liberté. A la paix de 1296, Pise renonça à ses droits sur la Corse et à Sassari en Sardaigne. 1296.

Gênes s'était toujours gouvernée comme une société marchande. Des *compagnies* se formaient pour équiper une flotte, ou entreprendre quelque grande affaire, qui durait deux, six et jusqu'à vingt années; les consuls de commerce étaient souvent en même temps ceux de la cité : gouvernement d'apprentis, mais qui pourtant exécuta les nombreuses entreprises dont nous avons parlé, acquit les deux Rivières, des possessions dans le Levant et la prépondérance dans les affaires d'Italie. L'administration de la cité ne put rester alors confondue avec celle d'intérêts particuliers; elle fut donc confiée à des chefs annuels, distincts des consuls marchands, bien qu'élus encore par les compagnies, qui subsistèrent toujours et devinrent presque le moyen à l'aide du-

(1) Cafaro.

quel les citoyens exerçaient des droits dans l'État. Lorsqu'une compagnie s'était formée, quiconque se présentait pour en faire partie dans le délai de onze jours se trouvait apte aux emplois publics; ceux qui s'en abstenaient ne pouvaient comparaître en justice à moins d'être cités, et aucun membre de la compagnie ne devait les servir sur les galères, ou les assister devant les tribunaux. Les quatre consuls, élus par le peuple, en qui résidait la souveraineté, juraient de ne faire ni la paix ni la guerre sans son consentement; de ne point permettre l'entrée des marchandises étrangères, sauf les bois de construction et les munitions navales, et de rendre exactement justice (1). Ces consuls devinrent annuels en 1121, et l'administration de l'État fut, en 1130, séparée de la juridiction confiée alors à plusieurs autres consuls.

Par suite des guerres étrangères, et les magistratures se perpétuant dans les familles, il se forma une noblesse citoyenne, qui tirait son lustre des charges remplies dans les huit compagnies entre lesquelles étaient répartis la ville et le bourg qui se partageaient le gouvernement. Lorsqu'une noblesse se fut ainsi formée, elle donna naissance à des factions et à des brigues; entourée de nombreux clients, elle éleva des tours et livra des combats dans l'intérieur des murs, désordres mal réprimés par la religion et les consuls. On eut donc aussi recours à un podestat étranger (1194), et chaque compagnie élut un noble pour former le conseil des *clavigeri* (porte-clefs), gardiens et administrateurs du trésor, qui bientôt acquirent une grande importance. Il ne paraît pas que la totalité du peuple assistât au conseil général, mais seulement les plus considérés d'entre les membres de chaque compagnies : ils se réunissaient dans l'Église de Saint-Laurent, non pour délibérer, mais pour émettre des avis. Le conseil de créance (*silentiarii*) devait être moins nombreux et plus régulier. Chaque quartier avait un tribunal, où se rendait la justice.

Gênes avait aussi des factions de Guelfes et de Gibelins, qu'on appelait encore *Masqués*. Les premiers étaient soutenus par les Fieschi et les Grimaldi, et les seconds par les Doria et les Spinola, familles qui avaient conquis de grands avantages sur les autres et possédaient des châteaux dans les Apennins et sur les bords de la mer. Ces factions bouleversaient la république, méconnaissaient

(1) Le serment rapporté par Serra (I, 277) comme étant de l'année 950 paraît devoir être placé entre les années 1121 et 1130. *Voy.* VINCENS, *Hist. de la rép. de Gênes;* Paris, 1842.

l'autorité des magistrats, et portaient tour à tour leurs créatures aux fonctions de podestat, d'abbé, de capitaine de la liberté. Nous passons les mille petites guerres et les expéditions que l'esprit de parti fit entreprendre, de même que l'élévation et la décadence alternative des factions, amenées par le contre-coup des événements généraux de l'Italie, qui entraînaient aussi des changements dans le gouvernement intérieur de la république.

De temps à autre surgissait un de ces hommes qui savent flatter les passions du peuple, et qui s'emparait en son nom de l'autorité suprême. Tel fut Guillaume Boccanegra, de famille plébéienne, qui, nommé capitaine du peuple par les nobles de la cité, fit échouer les tentatives dirigées contre lui par les patriciens, et acquit une grande puissance en s'entourant d'hommes nouveaux et en caressant la multitude; mais une trame qu'il avait ourdie pour emprisonner les principaux citoyens fit naître un soulèvement qui le renversa, et ce fut avec beaucoup de peine qu'il obtint la vie sur les instances de l'archevêque. On en revint alors à l'administration d'un podestat étranger; mais le poste de capitaine du peuple et de la commune génoise devint le but de l'ambition des nobles, et fut la source de querelles incessantes. Boccanegra. 1257.

Les Génois crurent obvier à ces rivalités en corrigeant le mode arbitraire qui présidait à la formation du grand conseil. Chaque compagnie eut donc à élire cinquante membres, qui à leur tour nommaient quatre conseillers, et ces trente-deux citoyens désignaient les conseillers urbains et les Huit (*Otto*); mais les prétentions ambitieuses des familles ne laissaient pas un moment de calme à la cité. 1262.

Robert Spinola parut un moment sur le point d'acquérir l'autorité suprême; mais les mille ambitions que la lutte faisait éclore mettaient obstacle à la tyrannie d'un seul. Plus tard, en 1339, la domination des nobles fut renversée, et on leur substitua les familles populaires des Adorno et des Fregoso. Les grands, toutefois, obtinrent une large part dans les magistratures, dans l'administration, sur les flottes; or, comme ils se rangeaient tantôt avec l'une des familles dominantes, tantôt avec l'autre, ils produisaient une instabilité qui ne pouvait se résoudre en tyrannie.

Gênes possédait au dehors des établissements de grande importance, entre autres ceux de Caffa et d'Azov; elle avait obtenu de l'empereur grec Smyrne, Ténédos, Métedlin et le fau-

bourg de Péra. Chios, dans les Sporades, fut conquise par les galères qu'avaient fournies neuf familles, qui formèrent ensuite l'*Albergo* des Justiniani; la république leur en laissa la domination, qu'elles conservèrent jusqu'en 1556 (1). Tripoli de Syrie fut enlevée aux Génois par les Égyptiens; mais ils la recouvrèrent par un traité avec le roi d'Arménie. Ils avaient à Tunis le comptoir le plus important de l'Afrique, de même qu'à Nîmes, à Aigues-Mortes, à Majorque pour l'Europe occidentale. Chaque année il partait des rivages liguriens cinquante à soixante-dix gros navires, portant des drogues et autres denrées sur les côtes de la mer Noire, en Sardaigne, en Sicile, en Provence; beaucoup d'autres étaient chargés de laines et de peaux, et cet accroissement continuel de richesses rendait cette cité belle, heureuse et redoutable. De 1276 à 1283, on termina les deux darses et la grande muraille du môle; le magnifique aqueduc, qui traverse d'âpres montagnes, fut achevé en 1295.

Venise. Venise travaillait à développer, suivant les circonstances, les germes qu'elle possédait dès son berceau. Le doge n'était plus élu par le peuple, mais à l'aide de ce mécanisme compliqué que nous avons exposé. La seule part qui fût restée à la plèbe, c'était le privilége qu'avaient les maîtres ouvriers de l'arsenal de porter en chaise sur leurs épaules le nouveau chef de l'État, pour lui faire
1172. faire, trois fois par an, le tour de la place Saint-Marc. A la mort de Vital Michiel II, il avait été établi que chaque quartier nommerait, tous les ans, douze électeurs qui se réuniraient pour choisir quatre cent quatre-vingts membres, appelés à former un grand conseil qui tiendrait lieu des assemblées générales. Au milieu du treizième siècle, il fut décidé que ce conseil ne se renouvellerait plus par douze électeurs, mais qu'un collége de quatre membres nommerait, tous les ans, cent nouveaux conseillers, les trois cent quatre-vingts autres restant en fonctions; enfin qu'un autre collége de trois membres élirait les successeurs de ceux qui viendraient à mourir ou laisseraient, de quelque manière que ce fût, un vide dans l'assemblée.

Le doge ne devait prendre aucune résolution sans le concours

(1) Chios rendait par an environ 120,000 écus d'or, que les familles associées se partageaient en raison des sommes qu'elles avaient fournies. Les suffrages même pour le gouvernement étaient en proportion de la fortune : forme singulière, unique même. Les familles réunies élisaient un prince absolu; l'île se trouvait partagée entre treize gouverneurs, dont l'avis était nécessaire dans les choses importantes.

de six conseillers choisis annuellement par le grand conseil, un par sestier, qui s'appelèrent ensuite la *seigneurie*. Dans les cas nouveaux, surtout en matière de crédit public et de commerce, ou bien quand il jugeait nécessaire d'avoir l'avis ou l'adhésion de citoyens notables, afin de s'en faire un appui dans l'opinion, le doge en *priait* quelques-uns. Cette forme accidentelle devint stable dans la constitution, sous le dogat de Jacques Tiepolo, avec soixante *pregadi* (priés) ou sénateurs, non plus choisis par le doge, mais par le grand conseil. Les nobles, de cette manière, participèrent au gouvernement, et ce fut alors que commença le fameux sénat.

Les différentes îles dont se compose Venise avaient chacune, dans l'origine, leur cour de justice; il est probable que de leur réunion se forma la cour suprême de la *Quarantie*. Appelée d'abord à juger les affaires d'État, elle acquit ensuite des attributions de droit civil, comme collége intermédiaire entre la seigneurie et le grand conseil; elle discutait les propositions de l'une avant de les soumettre à l'autre. Les trois chefs de la Quarantie devinrent ensuite membres perpétuels de la seigneurie.

Lorsqu'une délibération était prise, le grand conseil en confiait l'exécution soit aux six conseillers nobles, soit à la seigneurie, soit aux Quarante. Dans le cas où tous devaient concourir aux mêmes charges, on convoquait le peuple, qui votait par acclamation (*arrengo*). Les Vénitiens transportaient partout leur constitution, comme font aujourd'hui les Anglais, et, jusque sur leurs vaisseaux, il leur arrivait de traiter les affaires par voie de scrutin.

Le sceau de l'État restait entre les mains du grand chancelier, notaire supérieur des actes législatifs, qui jouissait d'un traitement et d'honneurs insignes (1). Il était inamovible, ce qui le rendait indépendant du doge, auquel il le cédait à peine en dignité; il devait assister au grand conseil et à toutes les cérémonies; on le choisissait non parmi les familles nobles, mais dans celles de la bourgeoisie, privilége illusoire qui reconnaissait et consolidait les priviléges plus réels attribués aux patriciens. Trois avogadors de la commune exerçaient les fonctions du ministère public dans les affaires qui concernaient l'État, comme dans celles d'intérêt privé : ils veillaient au maintien de la légalité, à la perception des taxes, à la nomination des magistrats, au bon ordre,

(1) Ses honoraires s'élevaient jusqu'à 80,000 ducats par an.

et tenaient en outre les registres de naissance des nobles. Leur *veto* suspendait pour un mois et un jour les actes de toutes les magistratures, excepté ceux du grand conseil, et ils pouvaient le renouveler par trois fois ; après quoi, ils devaient développer les motifs de leur opposition.

On prétend que les premiers sequins furent frappés en 1285, sous le doge Jean Dandolo, et que le pape Alexandre III, s'étant rendu à Venise pour conférer avec Frédéric Barberousse, donna alors au doge un anneau en lui disant : *Que la mer vous soit soumise comme l'épouse à l'époux, puisque, par vos victoires, vous en avez acquis la souveraineté.* De là la fête annuelle qui se célébrait à l'Ascension, où le doge allait, monté sur le Bucentaure, épouser la mer en jetant un anneau dans les flots (1).

Les Vénitiens, se considérant comme les maîtres et seigneurs de l'Adriatique, prétendirent soumettre à un droit tous les bâtiments qui dépassaient une ligne tirée de Ravenne au golfe de Fiume. C'était une chose jusque-là sans exemple que de fermer une mer commune aux riverains; il en résulta donc des guerres, surtout avec les Bolonais, qui pourtant durent se résigner. Jules II, qui voulut plus tard mettre fin à cette usurpation, ayant demandé à l'ambassadeur de la république, Jérôme Donato, de lui représenter le titre qui attribuait exclusivement le golfe aux Vénitiens, reçut de lui cette réponse : *Il est écrit au revers de la donation faite à saint Sylvestre par Constantin.*

Ce mot prouve toute la hardiesse que Venise montra constamment en face de la cour de Rome ; bien qu'animée, en effet, de sentiments religieux, elle ne se laissa jamais forcer la main par les exigences cléricales. L'inquisition religieuse y fut acceptée, parce qu'elle était conforme aux temps, mais avec des restrictions : des magistrats civils intervinrent dans les procès, les amendes furent perçues par le trésor, et les inquisiteurs ne purent ni confisquer les biens, ni instruire contre les juifs ou les Grecs. Un livre favorable aux opinions de Jean Huss ayant été dénoncé, ils le brûlèrent ; l'auteur fut ensuite condamné à six mois de prison, tandis qu'ailleurs il aurait été envoyé au bûcher.

Dans l'origine, les différentes îles avaient chacune leurs tribuns, et se divisaient, à la manière grecque, en écoles de métiers, indépendantes l'une de l'autre. Lorsque le doge fut investi de l'autorité suprême, il n'eut pas le droit d'altérer l'organisation

(1) *Desponsamus te, mare, in signum veri perpetuique dominii.*

intérieure, et les tribuns, convertis en trésoriers ou économes, décidèrent des mesures relatives à la guerre, au commerce, à l'administration intérieure. Un étranger était rarement admis dans les écoles, et l'on distinguait les citoyens nouveaux des anciens, qui seuls avaient voix à l'élection du doge et part au gouvernement. La force des anciens nobles provenait de leur influence dans ces communes, avec lesquelles ils étaient considérés comme identifiés, parce qu'ils avaient grandi avec elles; ils opposaient ainsi au doge une forte barrière. Ce magistrat suprême voyait son autorité restreinte par le clergé, quelque docile qu'il fût; par les patriciens, grâce aux six conseillers pris dans leur sein; enfin par les divers colléges et les institutions des pays qui leur étaient soumis. Comme tout changement lui était interdit au dedans, il dirigeait de préférence son attention sur les affaires du dehors. Henri Dandolo, doué d'une ame énergique et d'une fermeté inébranlable dans l'exécution de ses desseins, agrandit la puissance de Venise, qu'il chercha à faire prévaloir dans le Levant sur celle des Pisans; aussi, voyant que l'empereur de Constantinople ne lui donnait pas à cet égard de sûretés suffisantes il s'unit à ses ennemis et il conquit cette capitale avec *un quart et demi* de l'empire (1).

Ces conquêtes néanmoins n'étaient pas réunies, mais disséminées sur les côtes, de la mer Noire au Pont-Euxin, indépendamment des îles. Boniface de Montferrat céda ensuite aux Vénitiens, moyennant mille marcs d'argent, l'île de Candie, ses créances sur l'empereur Alexis et un territoire suffisant pour assurer un revenu annuel de mille florins d'or dans la Macédoine occidentale.

La possession de Constantinople assura aux Vénitiens l'entrée de la mer Noire, où débouchent le Tanaïs, le Borysthène, le Dniester, le Danube, fleuves qui traversent de vastes contrées, riches des productions les plus variées. Le Midi leur envoyait ses épiceries, et le Nord ses fourrures : ils fournissaient cette capitale soit de subsistances, soit d'objets de luxe; les Mongols leur vendaient des esclaves et du butin; ils trafiquaient avec l'Égypte d'armes, d'esclaves, de bois, de peaux, d'huiles, de soies, de coton,

(1) *Johannes, Dei gratia, Venetiarum, Dalmatiæ atque Croatiæ dux, dominus quartæ partis et dimidii totius imperii romani, de consensu et voluntate minoris et majoris consilii sui, et communis Venetiarum, ad sonum campanæ et voce præconis, more solito, congregati, et ipso concilio*, etc., etc.

de noix, d'amandes, de dattes, de sucre. Ils obtinrent des priviléges et des franchises sur les côtes d'Afrique (1) et de Syrie, tandis que le Danube les mettait en relation avec la Bulgarie, la Servie, la Hongrie, la Valachie; ils possédèrent à Trébizonde même un quartier avec une juridiction propre, ce qui facilitait leur commerce avec l'Arménie, la Perse, la Mésopotamie, où ils avaient un passage libre, et fondèrent des comptoirs pour faire la banque et le commerce du vin.

Les Vénitiens établis à Constantinople recevaient de la métropole un podestat, qui relevait du doge et du grand conseil; il y avait aussi un grand et un petit conseil, six juges pour les affaires civiles et criminelles, deux camerlingues pour l'administration des finances, deux avocats pour les contestations fiscales et un capitaine de la flotte, tous expédiés de la métropole. Les autres colonies étaient constituées de même, ou à peu de chose près. Candie, plus importante encore pour le commerce que Constantinople, dut être réglée avec plus de soin encore; il s'y trouvait beaucoup de Sarrasins réduits à l'état de servitude, et les indigènes, d'un caractère perfide et inconstant, supportaient impatiemment la domination étrangère. Afin d'y établir une colonie, méthode que Venise, ainsi que l'Angleterre en Amérique, croyait la plus propre à tenir les vaincus dans la sujétion, on choisit dans tous les quartiers de la ville des hommes auxquels furent affectés dans l'île cent trente-deux fiefs de chevaliers et cent huit d'écuyers; elle était régie par un duc dont les fonctions duraient deux ans, indépendamment des autres magistratures instituées sur le modèle de la métropole. Mais il fallut de grands efforts pour la conserver contre les soulèvements des indigènes, les incursions des Grecs et la rivalité de Gênes.

Les magistrats des colonies relevant de la seigneurie, le doge pouvait exercer dans ces possessions l'activité qui lui était interdite à l'intérieur; il en tirait de gros revenus, dont il n'était pas tenu de rendre compte, et se faisait courtiser par les nobles qui désiraient être nommés à des emplois lucratifs; car les riches acquisitions faites par certaines familles étaient un stimulant pour les autres. Aussi beaucoup de maisons vénitiennes s'établirent-elles dans les îles et sur les côtes.

(1) La république conclut avec les rois de Tunis, de la race des Hafficas ou Haffides, quatre traités ignorés des historiens de Venise, et donnés par le baron de Hammer, t. IV, p. 691.

C'était pour l'aristocratie une cause d'agrandissement. Les nobles, fiers de descendre des émigrés primitifs, qui de la terre ferme se réfugièrent dans les lagunes, ne laissaient aux nouveaux venus aucune part de souveraineté sur un sol créé par ces premiers occupants. La noblesse ne dérivait donc pas là, comme ailleurs, de la conquête; or, puisqu'il n'y avait pas de territoire, on ignorait le système féodal et les différents droits des fiefs, les propriétés de terre ferme n'en conférant aucun, non plus que celles des colonies. Les uns, qui s'étaient signalés dans les magistratures, avaient transmis à leur famille leur lustre personnel; d'autres s'étaient enrichis par le commerce et des acquisitions de terres au dehors. De là sortit une noblesse qui n'était ni oisive ni dangereuse, mais qui peu à peu acquérait des priviléges, noblesse liée du reste aux plébéiens par une espèce de patronage que les nobles contractaient en devenant parrains de leurs enfants, et par la protection qu'ils accordaient aux bourgeois désireux de s'élever. La fréquentation des chevaliers francs durant la croisade apprit aux nobles vénitiens qu'ils pouvaient se rendre supérieurs à la bourgeoisie et la dépouiller de ses droits; ils prirent dans les gouvernements au dehors une habitude de dominer qui, par contagion, s'étendit aux autres familles patriciennes; dès lors ils méprisèrent les roturiers, en les considérant comme des gens bien au-dessous d'eux.

Les Dandolo principalement, rendus fiers par leurs conquêtes, blessèrent l'orgueil des autres nobles et des citoyens, lesquels songèrent à leur opposer les Tiépolo, qu'ils mirent à leur tête; de là des partis rivaux, puis des rixes sanglantes et des tentatives d'assassinat. A la mort de Jean Dandolo, on commença à se 1289.
récrier contre les usurpations des nobles, qui avaient fait du doge, magistrat du peuple, leur créature, et l'on porta au pouvoir Jacques Tiépolo, homme vertueux, d'un caractère doux et qui n'était pas fait pour être chef de parti; il s'enfuit, et les nobles élurent à sa place Pierre Gradenigo, homme d'un caractère entier, enclin à l'aristocratie et disposé à se venger du peuple en l'humiliant.

Réforme du grand conseil. 1298.

La guerre de Gênes ayant éclaté vers ce temps, l'aristocratie reprit le dessus, parce qu'elle pouvait seule supporter les énormes dépenses imposées par les fonctions, parce qu'elle était seule en possession des commandements, et qu'elle seule avait le prestige de la gloire; elle profita de ces avantages pour faire adopter une loi tout en sa faveur. Le doge Pierre Gradenico dé-

créta, sous son inspiration, que les juges de la Quarantie procéderaient à un scrutin de ballottage, pour chacun de ceux qui, dans les quatre dernières années, étaient entrés au grand conseil; que ceux qui obtiendraient douze suffrages sur quarante seraient de droit membres de cette assemblée; que trois membres de celle-ci formeraient ensuite une liste supplémentaire de noms à soumettre également au ballottage, afin de choisir les individus qui obtiendraient douze suffrages.

L'élection au grand conseil se trouva ainsi transférée du peuple au tribunal criminel. Il fut ensuite défendu, en 1300, d'y admettre d'autres personnes que les anciens membres de ce corps; dès lors une noblesse privilégiée, héréditaire, se trouva constituée, à l'exclusion même de familles très-anciennes, telles que celle des Badoero, par exemple, le hasard faisant qu'aucun d'eux, cette année-là, ne siégeait dans le grand conseil. Cette assemblée ne se composant plus que de nobles, qui pouvaient faire librement des statuts pour leur plus grand avantage, la puissance patricienne resta sans contre-poids, et le mérite dut renoncer à tout espoir de parvenir. Les avogadors de la commune, espèce de tribuns qui auraient dû s'opposer aux prétentions excessives de l'aristocratie, n'étaient pas organisés comme il aurait fallu pour
1315. la résistance; ils furent bientôt comprimés. L'aristocratie devint peu après absolument héréditaire, lorsque, sous le doge Jean Soranzo, il fut décrété que le conseil de la Quarantie tiendrait un *livre d'or* ouvert, où l'on inscrirait les citoyens majeurs de dix-huit
1319. ans qui réunissaient les qualités requises pour obtenir les charges du gouvernement; puis on supprima le renouvellement périodique du grand conseil, ainsi que les électeurs, en statuant que quiconque justifierait des conditions requises serait inscrit à vingt-cinq ans dans le livre d'or et aurait ainsi entrée au grand conseil.

Une rigoureuse hiérarchie restait donc établie parmi les nobles, dont les plus pauvres, dits *barnabotti*, incapables de soutenir l'honneur dispendieux des emplois, étaient réduits à vendre leurs suffrages dans les conseils, à briguer, à solliciter. Le peuple, dans le principe, formait deux classes, les grands et les plébéiens; une fois le grand conseil formé, les exclus constituèrent un troisième ordre, dit des citoyens originaires, pour les distinguer des individus devenus tels par naturalisation, c'est-à-dire qui habitaient Venise depuis moins de vingt-cinq ans. Aux citoyens d'origine seuls appartenait le plein droit de cité, avec le privilége de faire le commerce maritime sous la bannière de Saint-Marc, ce

qui leur permettait d'aspirer aux fonctions civiles, dont la plus importante était celle de grand chancelier; venaient ensuite les emplois de la chancellerie dogale, les charges dans les maîtrises et les nombreuses confréries, quelques légations et les consuls à l'étranger. Le commerce était entièrement fait par les citoyens, à l'exclusion des nobles, qui auraient pu exercer une influence oppressive; parmi les véritables plébéiens se trouvaient les artisans, les marchands, les médecins, les ouvriers de l'arsenal, vigoureuse corporation. Les vieillards seuls pouvaient se livrer au petit négoce de revendeur.

L'exclusion de tant de citoyens du livre d'or laissa beaucoup de mécontents. Quand tout moyen légitime d'opposition fut anéanti, on eut recours aux conspirations, et, pendant plusieurs années consécutives, elles jetèrent le trouble dans la république; celle de Baïamonte Tiépolo notamment coûta beaucoup de sang (1). Afin d'y mettre un terme, on institua le terrible *conseil des Dix*, composé de dix membres, du doge ou du vice-doge pour président et des six conseillers ducaux. Ce conseil était investi du pouvoir de disposer arbitrairement du trésor public, comme de la vie et des biens des citoyens. 1310. juin.

Créés pour protéger l'œuvre du doge Gradenigo, pour rechercher et châtier les crimes de félonie, les Dix devinrent plutôt des instruments de répression contre la noblesse que de tyrannie contre le peuple. Ce fut d'abord une commission extraordinaire; mais ils surent prolonger les procès et en enchaîner les incidents de manière à se perpétuer jusqu'à ce que leur tribunal fût déclaré 1355.

(1) On dressa à Baïamonte un monument d'infamie, avec cette inscription :

De Baiamonte fo questo terreno,
E mo per lo so iniquo tradimento
S'è posto in comun per altrui spavento,
E per mostrare a tutti sempre seno.

« Ce terrain, autrefois qui fut à Baïamont,
Est fait, pour châtier sa noire trahison,
Du domaine public, aux autres en leçon,
Et pour montrer à tous jugement et raison. »

Lorsque la république vénitienne eut été renversée, on proposa de réhabiliter Tiépolo comme martyr, pour avoir tenté de briser cette oligarchie dont on ne parlait alors qu'avec horreur. On écrivit beaucoup pour et contre; puis arrivèrent des temps où l'on ne songea plus ni aux gloires ni aux hontes passées.

permanent et nécessaire, comme *le lien le plus solide de la concorde publique.*

L'*inquisition d'État,* d'abord temporaire, et rendue permanente en 1454, se composait de deux noirs choisis parmi les Dix, et d'un rouge pris parmi les conseillers du doge. Ces magistrats exerçaient une haute police sur tous sans distinction, commençaient les procès, mais ne prononçaient aucune sentence sans les Dix (1); sans lois fixes, sans peines déterminées, leur procédure était expéditive, et leur autorité, quant aux affaires d'État et de police, n'avait point de limites. Toute cause non civile qui regardait le clergé, les six grandes confréries de la ville, les fêtes, les bois, les mascarades, les gondoles, était de leur compétence. Leurs décrets obligeaient le sénat et même le grand conseil; ils disposaient du trésor, donnaient des instructions aux ambassadeurs, aux généraux, aux gouverneurs, modifiaient la promission ducale, outre qu'ils déposèrent et firent même périr le chef de la république. Lorsqu'il s'agit de juger Marino Faliero, ils réunirent une *giunta* (commission) de vingt gentilshommes, qui devint ensuite permanente pour durer jusqu'en 1582, et fortifia grandement leur pouvoir.

Cette institution empêcha qu'il ne s'élevât à Venise des familles puissantes pour usurper la souveraineté; mais sa procédure secrète, où les témoins n'étaient ni confrontés avec l'accusé ni même nommés, et où la dénonciation sous la foi du serment suffisait, n'offrait aucune garantie ni à la société ni à l'individu; elle substituait au témoignage juridique la délation perfide de l'espionnage soudoyé, établissait le despotisme pour conserver la république, et délivrait de la crainte d'ennemis dangereux, en se rendant elle-même redoutable pour tous. Néanmoins ne nous laissons pas effrayer par les déclamations, et rappelons-nous que les Dix, au bout d'un an, retombaient sous les lois communes; l'audace devait donc leur manquer pour mal faire, et ils ne pouvaient être amenés à servir des intérêts privés. Outre les secrétaires de l'ordre des citoyens, soixante personnes environ, choisies dans les principales assemblées de l'État, pouvaient as-

(1) Le nom d'*inquisiteurs d'État* fut en usage en 1600; on les appelait d'abord *inquisiteurs du conseil des Dix.* Du dépouillement des archives il résulte qu'ils firent :

De 1573 à 1600	—	73 procès.
1600 à 1700	—	554 —
1700 à 1773	—	646, c'est-à-dire six par an.

sister à leurs délibérations, et l'avogador avait le droit de suspendre leurs actes. Les jugements étaient secrets, mais écrits, et l'on ne refusait pas un défenseur au prévenu. Le grand conseil pouvait modifier celui des Dix, ou même le supprimer en ne renouvelant pas les nominations. Le peuple, d'ailleurs, le tolérait volontiers, comme une sauvegarde contre les excès des patriciens, lesquels s'en consolaient à leur tour avec l'espoir d'en faire partie.

Le doge, réduit à n'être plus que le délégué d'un petit nombre après avoir été le chef de la république, se vit lier les mains de plus en plus par l'institution de cinq *corrégidors de la promission dogale*. A chaque interrègne, ces hauts fonctionnaires devaient reviser les conditions à imposer au nouvel élu, en y introduisant les modifications opportunes, et proposaient les réformes dont le gouvernement était susceptible; puis trois *inquisiteurs du doge défunt* instruisaient son procès sur sa tombe, en confrontant sa conduite avec le serment qu'il avait prêté. Ces restrictions se multiplièrent au point de constituer pour le doge une renonciation à toutes les anciennes prérogatives et presque à la liberté personnelle. Les corrégidors firent porter leurs réformes sur le conseil du doge (*consejo de sora*), choisi d'abord par lui-même, et qui fut ensuite nommé par le sénat; enfin il eut besoin de la confirmation du grand conseil. Les six membres du conseil dogal restaient huit mois en fonctions, et on les renouvelait par moitié tous les quatre mois; ils ne devaient jamais se trouver deux du même nom de famille, ni du même quartier. C'étaient eux qui ouvraient les lettres adressées au doge, et les remettaient aux divers employés pour l'expédition des affaires; ils faisaient en outre les propositions relatives à ces affaires dans le sénat ainsi que dans le grand conseil, et le doge n'avait qu'une voix comme l'un d'eux. De plus, afin que la souveraineté fût surveillée par l'administration, on établit que trois membres de la Quarantie siégeraient avec les six conseillers du doge, et prendraient part à leurs fonctions.

Bientôt il fut interdit au doge de recevoir ni ambassadeurs, ni lettres du dehors qu'en présence de son conseil; il en fut de même pour les écrits des sujets, avec défense de répondre oui ou non sans avoir pris l'avis de ses conseillers; de permettre qu'aucun citoyen pût le genou devant lui ou lui baisât la main, de souffrir qu'on le traitât de *domine mi* (monseigneur), mais seulement de *messire le doge;* de posséder hors de l'État fief, censive, tenure ou biens immeubles, et de marier ses filles à des étrangers

sans y être autorisé. Nul ne pouvait occuper d'emplois tant qu'il recevait de lui un salaire, et moins d'une année après. Le statut descendit même à des minuties, en interdisant, par exemple, au doge de dépenser plus de mille livres pour recevoir les étrangers, en lui enjoignant d'acheter dans les six mois un habit de brocart d'or, et en lui défendant, ainsi qu'à sa femme et à ses enfants, d'accepter aucun présent.

Cette jalousie de sérail s'étendit aussi sur la noblesse, à laquelle on interdit d'épouser des étrangères, de remplir au dehors des fonctions publiques, d'exercer des commandements dans les armées de la république, sans parler de l'invincible épée des Dix, toujours suspendue sur leur tête. Les capitaines étrangers, à qui Venise était contrainte de confier la direction de ses guerres, étaient surveillés par des *provéditeurs* choisis parmi les nobles; le clergé était tenu dans la dépendance; il ne restait à la plèbe, exclue même des armées, composées entièrement de mercenaires ou de sujets, d'autre carrière, pour exercer son activité, que celle de la navigation.

Le pouvoir permanent de l'aristocratie sauvait Venise des extravagances populaires et des tumultes dont souffraient les autres cités d'Italie; mais un gouvernement qui ne pourvoit qu'au bien-être d'un petit nombre d'individus, qui cherche sa sécurité propre, et non le progrès de tous, a-t-il rempli complétement son devoir? Le corps est-il sain quand, pour fortifier la tête, on est réduit à affaiblir les membres?

Il ne faut pas néanmoins juger le gouvernement vénitien d'après la peinture qu'en a faite le comte Daru, qui n'en eut pas une idée bien précise, et qui d'ailleurs montre peu de sympathie pour la liberté. Pour des temps où l'homme avait encore peu d'expérience, l'organisation de ce gouvernement était admirable. Si la noblesse exerça parfois le despotisme, elle était pourtant aimée du peuple, qui se souvient d'elle encore avec regret. En s'imposant à elle-même des charges excessivement onéreuses, elle évita, autant qu'elle le put, de blesser par trop l'amour-propre des citoyens, sachant que rien n'est plus préjudiciable au pouvoir que la manière vexatoire dont il est exercé. Les Dix inspiraient l'épouvante aux nobles qui nourrissaient des projets ambitieux; mais cet effroi ne s'étendait pas au peuple. Du reste, Venise offrait un asile aux exilés, aux princes déchus, et les mœurs comme la presse y jouissaient de la plus grande liberté; enfin l'espionnage, qui fut l'opprobre de sa vieil-

lesse, était d'abord plutôt une vexation qu'une tyrannie.

Le doge Renieri Zeno fit rédiger, par Nicolas Quirino, Pierre Badoero et Marie Dandolo, un code de commerce et de navigation (*capitolare nauticum*), où d'excellentes prescriptions s'allient à une simplicité, à une précision et à une brièveté qui peuvent servir de modèle; il règle le mode des armements, le serment des matelots, les devoirs des patrons et des consuls, le chargement à embarquer, les provisions à prendre à bord, le prix du trajet, les armes, les pavillons. 1385.

Les conquêtes de la république se continuaient cependant, et Corfou, Modon, Coron, passèrent aux mains des *conservateurs* de Venise, qui se créait de nouvelles colonies en distribuant des fiefs. Il fallut soutenir des guerres multipliées pour les asseoir et les conserver, celle de Candie surtout, dont nous aurons à nous occuper. Nous avons vu en même temps les Vénitiens prendre part aux vicissitudes de l'Italie, où ils commencèrent, après la chute d'Ezzelin, à mettre le pied, à leur grand détriment. Dans leurs relations avec les républiques italiennes, ils visèrent à s'emparer du commerce sur le Pô; leur but était de tirer de ces parages leurs approvisionnements en blé, au cas où ils ne pourraient s'en procurer par la mer Noire, ou qu'ils obtiendraient dans la Péninsule des conditions plus avantageuses. La question des subsistances étant un objet d'extrême importance dans un État qui n'a pas de territoire, ils nommèrent des intendants chargés spécialement de cette partie; à l'imitation des Sarrasins, ils prohibèrent l'exportation des grains tant que le prix n'en était pas descendu à un certain taux.

Un agrandissement si rapide excita la jalousie de Gênes et de Pise. La guerre éclata ouvertement avec la première à Ptolémaïs; mais le lion de Saint-Marc en sortit vainqueur. Afin de contrarier leurs rivaux, les Génois favorisèrent les Grecs au détriment des empereurs francs de Constantinople; aussi, quand cette ville fut reprise, obtinrent-ils de grands avantages. Une longue inimitié s'ensuivit, à laquelle l'entremise du pape mit enfin un terme. De nouveaux conflits ayant éclaté, l'empereur Andronic II Paléologue en prit occasion pour faire arrêter tous les Vénitiens; alors les Génois se jetèrent sur les prisonniers, et les massacrèrent. 1261.

Roger Morosini sortit de Venise avec soixante galères pour aller tirer vengeance de cette boucherie, saccageant les établissements de Gênes. Il prit et démolit Péra, quartier occupé par

ses négociants, et attaqua le palais impérial; en même temps,
1297. une autre flotille détruisait Caffa, et les bâtiments des Génois étaient capturés sur toutes les mers, et leurs colonies, menacées.

Septembre. Les deux flottes se rencontrèrent devant Curzola, île de la Dalmatie; les Génois, commandés par Lambo Doria, étaient tellement découragés qu'ils proposèrent aux Vénitiens d'abandonner leurs navires, à la condition que les équipages pourraient se retirer la vie sauve. Repoussés par un refus, ils combattirent avec le courage du désespoir, et demeurèrent vainqueurs; ils firent même prisonnier l'amiral André Dandolo, qui, ne pouvant se résigner à la perte d'une bataille engagée contre sa volonté, se donna la mort.

Ce triomphe jeta Gênes dans la joie et Venise dans le deuil; mais le désastre redoubla son courage, et bientôt elle eut mis en mer cent autres galères; elle fit venir de Catalogne des machines et des pilotes, accueillit les Guelfes bannis de Gênes, et Dominique Schiavo, qui déjà s'était illustré dans les guerres de Roumélie, porta la terreur au milieu des flottes génoises; il pénétra même dans le port de la ville ennemie, et érigea sur le môle un monument à sa honte.

Enfin la médiation de Matthieu Visconti amena les deux républiques à conclure une paix perpétuelle, que tout capitaine de navire fut astreint à jurer avant de mettre à la voile.

CHAPITRE X.

MOEURS.

On ne pouvait guère espérer d'adoucissement dans les mœurs, alors que la rivalité d'intérêts engendrait tant de haines, et que les actes de violence restaient impunis pour quiconque pouvait éluder la loi en se réfugiant sur le territoire voisin, ou la braver avec l'appui d'une faction; mais rien ne contribue à élever le sentiment de la dignité personnelle comme de sortir du cercle étroit des affaires domestiques pour s'occuper des affaires de l'État, comme de soutenir sur la place publique et dans le conseil des discussions d'où dépend le salut de la patrie. L'agitation des partis, les souffrances des individus, l'empressement à triompher de ses rivaux, l'ambition de parvenir aux emplois

comme témoignage de la confiance publique, ne laissent jamais les âmes s'engourdir dans ce sommeil où s'engendrent les passions basses. L'homme se sentait citoyen; il acquérait la conscience de ses forces morales et physiques en se mesurant au dedans avec des émules, au dehors avec des ennemis; puis, en élevant ses fils, il souriait à la certitude de leur laisser un rang dans la société et une espérance d'avenir.

Ne nous laissons pas abuser par les panégyristes du passé en croyant à la pureté des mœurs de cette époque. Si les châteaux continuaient à être les repaires de la violence oppressive et effrontée, de la débauche sans frein; si le clergé, fastueux et dissolu, se livrait aux excès qui répugnent le plus à son caractère, les communes, de leur côté, étaient loin d'offrir des exemples de moralité sévère. On comptait les prostituées par milliers, soit à la suite des armées même des croisés, soit dans les villes, où parfois elles figuraient dans les courses à l'époque des solennités publiques. Dans les archives de Massa, il existe un contrat du 3 janvier 1384, par lequel la commune vend une maison de prostitution à Anne l'Allemande, femme publique, moyennant une rente annuelle de huit livres et l'obligation de la tenir pourvue d'un personnel suffisant. Dans un autre contrat du 19 novembre 1370, qui se trouve dans les archives diplomatiques de Florence, la commune de Montepulciano loue pour un an, à Franceschina de Martino, de Milan, une maison de prostitution au prix de quarante livres de Cortone, sans compter la taxe payée d'ordinaire par les femmes de mauvaise vie.

Deux colonnes qui avaient été apportées à Venise, d'une île de l'Archipel, restaient gisantes à terre, faute de quelqu'un qui sût les dresser, quand un certain Nicolas Barattieri de Lombardie essaya de le faire; après les avoir liées, il mouillait les câbles, et à mesure que le raccourcissement des cordes, en séchant, soulevait la masse, il prenait soin de les étayer, opération qu'il répéta jusqu'à ce qu'il fût parvenu à les mettre de niveau. Nous ne savons ce qu'il faut croire d'un expédient aussi grossier, 1180.
mis en œuvre parmi des gens qui avaient sous les yeux l'édifice de Saint-Marc; ce qu'il nous importe de constater, c'est la récompense qu'il en tira : il obtint que les jeux de hasard (*zara*) fussent autorisés à son profit dans l'intervalle de ces deux colonnes, concession qui dura quatre cents ans, jusqu'à ce que l'on fît de cet emplacement un lieu infâme réservé aux exécutions. On se livrait publiquement, à Florence et à Gênes, à ces jeux de

hasard, à chaque instant prohibés et toujours inutilement dans d'autres villes.

Les lois municipales révèlent les habitudes du peuple, dont les historiens ne racontent que les faits. Les ordonnances somptuaires répétées, témoignent d'un luxe excessif et de toutes les corruptions qui en sont la suite; d'autres règlements nous apprennent que les spéculations sur le change et les fonds publics étaient déjà connues. A Lucques, la femme de condition libre qui violait la foi conjugale était remise à ses parents, pour qu'ils lui infligeassent un châtiment à leur gré, la mort exceptée; ailleurs on la brûlait vive, sévérité qui devait empêcher les accusations. Le statut de Gênes de 1143 ne prononce que l'exil contre le mari qui tue sa femme; celui de Mantoue imposait au blasphémateur une amende de cent sous, et, s'il ne l'acquittait pas dans le délai de quinze jours, il devait être mis dans une corbeille et noyé dans le lac. A Suse, les gloutons et les prostituées étaient promenés tout nus dans la ville.

Quant à la nourriture, la plus habituelle chez le peuple était le lard, et nous trouvons souvent des legs ayant pour objet d'en distribuer aux pauvres (1). En 1150, les chanoines de Saint-Ambroise de Milan se faisaient donner par l'abbé, nous ne savons quel jour, un dîner à trois services : le premier, de poulets froids, de gigots au vin et de viande de porc également froide; le second, de poulets farcis, de veau à la poivrade, avec une tourte; le troisième, de poulets rôtis, de filets aux croûtons et de gorets farcis (2).

Le grand usage que l'on faisait des viandes rendait nécessaire l'emploi du poivre, dont la consommation peut se comparer à celle qui se fait aujourd'hui du sucre ou du café. Le pain blanc était réservé pour les jours où l'on invitait des étrangers; celui que l'on mangeait d'ordinaire était fait de farine mélangée ou de seigle, et Milan, en 1351, n'avait qu'un four où l'on cuisait du pain blanc; chacun faisait le sien chez soi, encore était-ce rarement, surtout à l'approche des grandes solennités; de là l'usage du *panatone*, des *foccace*, des *pizze*, du *panforte*, des *crostate*, et autres pâtisseries que l'on mange encore à Noël et à Pâques.

Buonvicino de Rivola, qui fit en 1288 la statistique de Milan,

(1) Ainsi le testament de l'archevêque de Milan, André, contient cette disposition : *Pascere debeat pauperes centum, et det per unumquemque pauperem dimidium panem, et companaticum lardum, et de caseum inter quatuor libra una et vino stario uno.*

(2) GIULINI, tome V, p. 473.

rapporte qu'on y comptait treize mille maisons et six mille puits, quatre cents fours, mille tavernes pour la vente du vin, plus de cinquante hôtelleries et auberges pour les étrangers, et soixante loges devant les maisons. Ces abris, les cloîtres des couvents, le palais de la commune ou l'hôtel de ville (*broletto*), la salle d'assemblée (*arengo*), étaient les lieux de réunion où l'on se rendait pour discuter et délibérer. En 1272, le podestat de Milan défendit d'encombrer, de quelque manière que ce fût, les portiques qui régnaient sous le *broletto* neuf, afin que les nobles et les marchands pussent s'y promener librement; on ordonna même d'y placer des bancs pour s'asseoir et des perchoirs pour déposer les faucons, éperviers et autres oiseaux chasseurs que l'on portait partout avec soi, comme aujourd'hui l'on se fait suivre des chiens.

Assez souvent les habitations étaient formées d'épaisses murailles flanquées de fortes tours, avec des portes massives, de gros barreaux de fer aux fenêtres, parfois même des barbacanes et des meurtrières. Quand le peuple eut pris le dessus, il fit abaisser les tours les plus menaçantes, qui jadis avaient servi de repaire à l'arrogance féodale; il lui arrivait souvent d'en expulser le seigneur, qui cherchait à s'y soustraire à la punition légale. Plus tard vinrent les factions, et souvent le parti triomphant, abusant d'un avantage momentané, rasait les maisons des vaincus; parfois c'était un châtiment décrété par l'autorité publique, qui abandonnait les murailles à la fureur populaire. Le terrain où elles s'élevaient demeurait infâme, et l'on ne pouvait plus y bâtir; des espaces vagues restaient ainsi comme obstacle à toute symétrie, et obligeaient à construire les nouveaux édifices en dehors de l'alignement. Le palais Vieux de Florence fut construit hors d'équerre, pour ne pas occuper l'emplacement exécré où étaient situées les maisons des Uberti, qui avaient voulu livrer leur patrie à l'étranger; sur celui où s'élevaient les demeures des Querini, complices de Tiépolo, les Vénitiens établirent l'abattoir public.

Le luxe ne tarda point à s'étendre aux édifices privés, et aucune ville ne peut en montrer des restes aussi solides, aussi majestueux que la riche Florence. Toutes les communes élevèrent, aux frais du trésor, leur palais de justice et leur hôtel de ville. L'immense salle de Padoue est un monument incomparable de cette époque. Galvano Fiamma nous a laissé la description détaillée du palais ducal élevé à Milan par Azzon Visconti, avec ses

salles peintes par Giotto et peut-être aussi par Andrino d'Édesia de Pavie, l'un des restaurateurs de la peinture. Dans le salon notamment, on voyait se détacher sur un fond azur des figures et des ornements en or représentant le temple de la Gloire, où se trouvaient réunis Hector et Attila, Charlemagne et Énée, Hercule et Azzon.

On songeait bien moins, dans les édifices, aux commodités de la vie qu'à la solidité et à la magnificence; car, sans parler d'une ancienne loi lombarde qui défendait de coucher plus de quatorze dans chaque pièce, nous rappellerons que les huit membres de la seigneurie de Florence n'avaient qu'une chambre pour eux tous, jusqu'au moment où Michelozzo leur en construisit à chacun une vers 1430. Et pourtant il s'agissait de cette glorieuse république dont les citoyens, simples dans leurs vêtements et leurs habitudes privées, dépensaient généreusement leur fortune en tableaux, en sculptures, en bibliothèques, en édifices religieux, et dont les vaisseaux, faisant voile pour Alexandrie et Constantinople, où ils portaient de précieux tissus de soie, revenaient chargés de manuscrits d'Homère de Thucydide et de Platon (1).

En 1270, Venise publiait un décret sur les hôteliers, par lequel il leur était défendu de loger des prostituées, de laisser plus d'une porte ouverte, de vendre d'autre vin que celui qu'ils avaient reçu des trois justiciers; en outre, ils ne devaient pas avoir moins de quarante lits, garnis de couvertures et de draps : prescription digne de remarque dans un temps où l'Angleterre mettait à peine de la paille sur les planches qui servaient de lit au roi.

Extrayons de quelques chroniqueurs contemporains la peinture des mœurs de cette époque. Le Ferrarais Ricobaldo s'exprimait ainsi vers 1234 : « Au temps de l'empereur Frédéric II, les « mœurs et les usages étaient grossiers en Italie. Les hommes « portaient des mitres de fer et de mailles; les maris et les « femmes mangeaient, au souper, sur une seule assiette; ils ne se « servaient pas de tailloirs en bois, et il n'y avait dans une maison « qu'un ou deux verres à boire. De nuit, on éclairait la table « avec une torche que tenait un valet, sans employer des chan- « delles de cire ou de suif. Les parures des hommes et des femmes « avaient une mince valeur. L'or et l'argent n'étaient portés sur « les habits par personne ou seulement par un petit nombre; la

(1) On trouvera à la note H de l'appendice les statuts des Anciens de Lucques, document curieux sur les coutumes du temps.

« nourriture était très-mesquine. Les plébéiens mangeaient, trois « jours la semaine, de la viande fraîche. Le dîner se composait « alors de légumes cuits avec les viandes, et l'on soupait des « viandes froides qui étaient remises sur table. Tous n'étaient « pas dans l'usage de boire du vin en été. On se considérait « comme riche avec une petite somme. Les celliers étaient pe- « tits, et les greniers fort grands. On mariait les filles avec une « dot des plus modiques, parce que leur toilette était très-mo- « deste. Les demoiselles se contentaient d'une jupe de *pignolato* « (tissu de chanvre et de lin), et d'une guimpe (*socca*) de linon; « mariées ou fiancées, elles ne mettaient sur leur tête aucun or- « nement de prix; les femmes s'entouraient les tempes et les « joues de larges bandes nouées sous le menton. Les hommes « mettaient leur gloire dans les armes et les chevaux, et, s'ils « étaient nobles, dans la hauteur de leurs donjons. »

Cette extrême simplicité est une exagération de Ricobaldo, qui voulait faire honte de leur faste à ses contemporains; c'est ainsi que nous entendons les vieillards exalter les habitudes sobres et simples dont ils furent témoins dans leur jeunesse, et qui pourtant ont fourni aux poëtes, aux auteurs comiques, aux prédicateurs, un texte abondant de railleries et de reproches. Si notre exil sur la terre se prolonge, nous-mêmes, au milieu des amertumes de la vieillesse, nous regretterons l'heureuse simplicité et la foi naïve que l'on voyait dans notre jeune âge.

Une admirable description des mœurs de Florence, vers l'an 1200, a été tracée par le poëte le plus splendide et tout à la fois le chroniqueur le plus fidèle du moyen âge, par Dante, lorsqu'il se fait raconter par son aïeul Cacciaguida quelle était, de son temps, cette ville paisible, sobre et pudique dans son étroite enceinte : « Les chaînettes, les couronnes, les brodequins, les riches cein- « tures d'or n'attiraient pas les regards plus que la personne « elle-même. Une fille, en naissant, n'effrayait pas encore « ses parents; car l'heure nuptiale n'avait pas à sonner avant le « temps, ni la dot à se grossir hors de toute raison. Les plus « grands citoyens ne portaient pour ceinture qu'une bande de « cuir, avec des boutons d'os. Tenant tout le jour la quenouille « et le fuseau, leurs femmes s'éloignaient du miroir sans que « leur joue offrît la moindre trace de fausses couleurs. L'une « veillait sur le berceau de l'enfant, en apaisant ses pleurs par « ce langage naïf qui fait le charme des pères et des mères;

« l'autre, tout en filant, parlait à sa jeune famille des Troyens,
« de Rome et de Fiésole (1). »

Ces vers, que tout le monde sait par cœur en Italie, ont pour commentaire ce passage de Jean Villani, contemporain de Dante : « En ce temps-là (1250) les citoyens de Florence vivaient « sobrement de mets grossiers et avec une petite dépense; les « mœurs étaient simples et rudes; les femmes s'habillaient de « gros drap, et beaucoup d'hommes portaient des peaux, que ne « recouvrait aucun vêtement de drap, avec un bonnet sur la tête; « tous avaient des houseaux aux pieds. Les dames florentines « étaient sans ornements; celles du plus haut parage se conten- « taient d'une robe très-étroite de grosse étoffe écarlate, avec « une ceinture à l'antique qui serrait la taille, et qui était re- « couverte d'un manteau doublé de vair, avec un collet qu'elles « rabattaient sur la tête. Les femmes du commun s'habillaient « également d'une grosse étoffe de Cambrai (*cambrasio*) verte, et « on leur donnait d'ordinaire cent livres de dot; la dot de deux « cents livres était réputée riche, celle de trois cents, splendide, « et la plupart des filles qui se mariaient avaient vingt ans au « plus. Telles étaient alors réellement la manière de se vêtir, « les mœurs et les habitudes simples des Florentins, dont l'âme « était loyale et la bonne foi réciproque. »

Un écrivain anonyme du treizième siècle s'exprime ainsi, mais plus longuement que nous ne le faisons, sur les mœurs des Padouans : « Avant Ezzelin, ils allaient jusqu'à vingt ans la « tête découverte; mais ensuite ils se mirent à porter des mi- « tres et des heaumes ou capuces à becs (2), et tous adoptèrent « le surcot (*épitoge*) en drap, dont la brasse valait plus de vingt « sous. Belle famille, bons chevaux, toujours des armes. Aux « jours de fêtes, les jeunes gens nobles traitaient les dames, « qu'ils servaient eux-mêmes; ensuite ils dansaient et faisaient « des tournois. Dans les châteaux des environs se tenaient des « cours splendides. Les femmes, après avoir renoncé à la grosse

(1) Paradis, XV.

(2) Les chapeaux s'introduisirent en France sous Charles VI. Anciennement le roi, les princes et les chevaliers avaient pour coiffure le *mortier*, bonnet de velours galonné; le clergé et le peuple portaient un bonnet de laine avec le capuce par-dessus. Les chapeaux sont venus, dit-on, d'Espagne, et Tristan Salazar de Biscaye, archevêque de Sens, aurait été le premier à en faire usage en France.

« jupe de droguet crépu, se vêtirent de linon très-fin, dont elles « employaient de cinquante à soixante brasses, chacune selon « sa fortune. Si au temps d'Ezzelin un bourgeois se présentait à « une danse, il était souffleté par les nobles; si un noble faisait « la cour à quelque bourgeois, il ne pouvait l'introduire à la « danse qu'autant qu'il y était autorisé. »

On retrouve dans ces derniers mots un reste de ces insolences aristocratiques dont les plébéiens parvinrent à affranchir, par une longue suite de résistances sanglantes, les générations futures.

Si nous considérons Dante comme historien, nous trouverons chez lui le regret continuel des temps passés; alors, dit-il, la valeur et la courtoisie se trouvaient dans toutes les cités d'Italie, les cours brillaient de tout l'éclat de la noblesse, et les parvenus, les fortunes subites, n'avaient pas encore troublé ce genre de vie si beau et si calme. Il suffit, en outre, de parcourir les *Cent Nouvelles antiques*, dont quelques-unes ont été certainement écrites du temps d'Ezzelin, comme aussi les *Nouvelles* de Boccace et de Sacchetti, pour se former une idée des habitudes sociales et gaies de cette époque, où abondaient les réunions joyeuses, les plaisanteries pleines de sel, les amusements naïfs, et où les seigneurs se mêlaient, avec une familiarité de bonne humeur, aux gens de la classe inférieure. On y voit tous les princes entourés d'astrologues et de bouffons; les grands seigneurs traitaient splendidement les simples chevaliers, faisaient entre eux assaut de courtoisie, et, faute de pouvoir suffire avec leurs modestes revenus au train qu'ils menaient, ils s'ingéniaient pour trouver des ressources. Ce sont à chaque instant des mots piquants, de vives ripostes et un certain laisser-aller entre le riche et l'homme du peuple, dont, à coup sûr, on ne trouverait point d'exemples parmi les autres nations. Au temps où Frédéric II régnait en Sicile, « un droguiste de Palerme, nommé maître « Mazzeo, avait coutume, chaque année, à la saison des citrons, « de s'en aller bien frisé et cravaté porter au roi, d'une main, des « citrons sur un plateau, et de l'autre, des pommes, et le roi « recevait ce don gracieusement (1). »

Ce même Frédéric et ses nobles fils Enzo et Manfred parcouraient, le soir, les rues de Palerme en jouant de la mandore, et

(1) Sacchetti, nouv. 11.

chantant, à la clarté des étoiles, des *coblas* et des *strombotti* de leur composition.

Florence, « pauvre de territoire, abondant en bons produits, avec des citoyens valeureux, superbes, querelleurs, riche de gains illicites, redoutée plus qu'aimée, à cause de sa grandeur par les cités voisines (1), » songeait à mener joyeuse vie et à danser. A la Toussaint, on célébrait la fête du vin nouveau, et l'on courait le manteau (*pallio*) à la Saint-Jean; au manteau de 1283, un certain Rossi forma une compagnie de plus de mille bourgeois avec des statuts, un costume blanc et un *seigneur de l'amour*, pour faire des cavalcades, offrir des bals et des divertissements, avec grande affluence de gens, des bouffons, des improvisateurs et de joyeux banquets. « A cette époque, il y avait trois cents chevaliers, outre plusieurs sociétés de chevaliers, et de damoiseaux qui, soir et matin, offraient de riches banquets où l'on voyait beaucoup d'hommes de cour, et donnaient à Paques des vêtements fourrés de petits-gris; aussi attiraient-ils de la Lombardie et de toute l'Italie des jongleurs, des plaisants, des hommes de cour, et chacun les voyait avec plaisir. Il ne passait à Florence aucun étranger, personne illustre et de haut rang, qui ne fût invité à l'envi ou retenu par les compagnies, accompagné à pied et à cheval dans la ville et à la campagne comme il convenait (1). »

L'hospitalité était générale, et, parmi les gentilshommes, c'était à qui amènerait chez soi l'étranger arrivant dans la ville; ceux de Brettinoro s'avisèrent même d'un expédient bizarre pour prévenir les querelles qui naissaient de cet empressement. Ils placèrent au milieu du château une colonne entourée de clochettes; le voyageur attachait son cheval à un anneau qui répondait à l'une d'elles, et il devenait l'hôte de celui à qui cette clochette était attribuée. On institua ensuite des sociétés chargées d'accueillir honorablement les voyageurs, et dont les membres couraient à l'envi au-devant de ceux qui arrivaient, pour leur faire quitter l'hôtellerie et s'en emparer avant tous les autres.

Ce qui charme surtout dans le tableau de cette époque, c'est la publicité de toutes les fêtes, si différentes de celles d'aujourd'hui, où la joie comme la douleur se renferme entre les murailles domestiques, ou ne se communique tout au plus qu'à ceux qu'on

(1) VILLANI, VII, 88.

appelle encore ses égaux ; il semblait alors que le contentement d'un seul fût celui de tous. On célébrait les noces en tenant table ouverte, et les funérailles en y faisant intervenir la ville entière; on dansait sur les places publiques, et l'on versait à boire au premier venu. L'individu qui bâtissait élevait près de sa maison une loge ou portique ouvert, pour recevoir ses amis en présence de tous (1). Quand on n'était pas en état de faire une pareille dépense, on plaçait en dehors de sa porte un banc en pierre ou en bois, pour causer avec les passants. C'était sur ce siége modeste que le boulanger Cisti excitait l'envie des gros bourgeois, avec le pain mollet et le bon vin qu'il s'estimait heureux d'offrir aux premiers citoyens et aux ambassadeurs des plus grandes puissances (2).

A l'idée de ces siècles poétiques et pittoresques nous associons celle des vêtements de grands prix, ornés d'or, de pierreries et de fourrures; mais un seul suffisait pour toute la vie, et passait même du père au fils et au petit-fils. Chaque condition avait ensuite son costume particulier; car un des caractères qui distinguent le moyen âge des temps modernes, c'est la séparation que les opinions, les lois, les usages mettaient entre la bourgeoisie et la noblesse, entre le propriétaire et l'artisan, entre le marchand et le lettré, séparation qui disparaît chaque jour de plus en plus au grand scandale de ceux qui croient que la différence des classes a été établie par la nature, et qu'elle est nécessaire au bien de la chose publique.

De vastes palais présentant un aspect de force plutôt que de beauté extérieure, et garnis de meubles massifs qui paraissaient faits pour l'éternité; de grandes salles pouvant suffire à la réunion des membres de la famille et de ses nombreux adhérents; des portiques pourvus de larges bancs pour se promener, causer, discuter, fronder; des bouffons et des jongleurs égayant les réunions, les banquets de leurs récits joyeux et de leurs facéties; des dons splendides et d'une valeur substantielle, tels que vêtements, argent, vivres; des troupes de chiens, d'éperviers, de vautours, de chevaux; des parcs immenses, enclos de murs, pour

(1) « Le carrefour et la place seront ornés, s'ils ont un portique sous lequel se réunissent les pères de famille pour fuir la chaleur et s'entretenir de leurs affaires. Ajoutez à cela que la jeunesse sera moins effrénée dans les jeux en présence des patriciens. » L. B. ALBERTI, *Architect.*, VIII, 6.

(2) *Voy.* Boccace.

les chasses; une nombreuse suite de serviteurs, la pompe des armes, les villes entières appelées à prendre part aux solennités domestiques, des associations de jeunes gens, des chevauchées, des cérémonies fréquentes, une existence en plein air, voilà ce qui distingue la vie opulente d'alors de celle d'aujourd'hui.

Les Florentins, comme on peut en juger par leurs écrivains, étaient les Athéniens de l'Italie; pleins de sagacité pour trouver les meilleurs expédients, subtils, railleurs, ils saisissaient le ridicule avec autant de tact que de délicatesse, et joignaient le plus ordinairement à un caractère ferme une conduite mesurée; dans la culture des lettres, ils se faisaient remarquer tout à la fois par la force du raisonnement et par la vivacité de la pensée; facétieux et méditatifs, chez eux la philosophie n'excluait pas la gaieté.

Ce serait nous répéter que d'entrer ici dans le détail de ces mœurs chevaleresques, qui sont un aliment pour la poésie; dans ces mœurs, comme partout, domine la conviction. De là, ce caractère absolu qu'on remarque dans les croyances, dans les prescriptions, dans les haines, dans l'amour, dans les persécutions, dans les entreprises généreuses ou futiles, dans la science et dans la volonté; mais, en même temps, les récits accusent des habitudes grossières, une extrême licence dans les relations avec le beau sexe, le goût des boufonneries, l'abus fréquent de la force, le brigandage exercé sur les grands chemins par des gentilshommes, les déréglements, l'avarice, les simonies du clergé, les excès de table chez les personnages même considérables, l'absence de cette pudeur publique qui est le fruit de la délicatesse des sentiments, et chez les puissants même un libertinage. Dante n'hésite pas à reléguer dans l'enfer des citoyens renommés : le père de Cavalcanti, son meilleur ami, et le grand Farinata des Uberti s'y trouvent parmi les hérétiques épicuriens, c'est-à-dire au nombre de ceux qui s'occupaient de jouir de la vie présente, sans souci de l'avenir; parmi les pécheurs contre nature, il place « la chère bonne image paternelle » de ce Brunetto Latini, qui lui avait appris « comment l'homme s'éternise. »

Mais, chez tous les personnages, auxquels Dante donne un rôle dans son grand drame, apparait un désir de renommée qui leur fait, pour un instant, oublier leurs tourments, oublier la honte que leur damnation connue peut leur faire encourir, tant ils ont à cœur que leur mémoire puisse revivre dans ce monde regretté; désir à peine étouffé chez ceux qui se plongent dans les

vices d'une perversité basse et égoïste, et chez les traîtres, les espions et autres êtres dégradés. C'est que Dante a transporté dans l'autre monde ce qu'il avait sous les yeux en celui-ci, où les passions, entre la barbarie qui n'était pas encore tout à fait éteinte, et la civilisation qui ne brillait pas encore d'un pur éclat, n'avaient rien perdu de leur énergie, et obéissaient à l'instinct plus qu'au calcul. Ajoutez à cela une dévotion outrée, qui dans tout événement voyait un miracle, à la suite de toute action des récompenses et des châtiments immédiats; qui mettait sous la garde d'un saint chaque passion, chaque méfait, chaque espérance; qui faisait intervenir des apparitions à tout propos, et multipliait les vœux comme des pactes avec le ciel pour écarter les dangers, et parfois pour réussir dans de mauvais desseins.

De grandes vertus, de grands crimes, de grandes calamités, sont le partage de pareils temps, au milieu desquels se développent ces caractères résolus que Dante sut saisir, et qu'il ne fit que transporter de la vie réelle sur la scène surnaturelle de son drame, sans avoir presque besoin d'y ajouter ni d'en retrancher rien; car ce n'est que dans des temps de civilisation raffinée que toutes les physionomies morales se modèlent sur un type commun, de même que, dans les villes, les lignes et tous les accidents extérieurs s'embellissent et sont amenés à une plus grande uniformité, tandis que dans la campagne ils conservent un caractère plus distinct et plus prononcé (1).

CHAPITRE XI.

FRANCE. SAINT LOUIS.

La France était encore loin de l'unité : Provençaux, Angevins, Manceaux, Normands, Aquitains, habitants de l'Ile-de-France formaient comme autant de nations distinctes. La Loire séparait deux peuples étrangers; les lois et les traditions romaines se conservaient au sud, tandis que l'élément germanique et le droit salique dominaient au nord; en outre, l'Armorique indomptée protestait contre toute souveraineté nationale.

(1) La partie généreuse et poétique de ce siècle est peinte de main de maître par M. de Montalembert, dans la préface de la *Vie de sainte Elisabeth de Hongrie*.

les invasions normandes avaient placé aux portes de la métropole des étrangers entreprenants, et les fiefs les plus riches du royaume rendaient hommage à la couronne d'Angleterre. Toutefois ces peuples divers s'associaient déjà sous le nom de Français. Au-dessus de cette foule de feudataires, de communes, de petits seigneurs indépendants, il y avait un roi, qui lui-même n'était guère qu'un nom; mais ces deux noms acquéraient chaque jour une puissante signification.

La position centrale du duché de France, et la loi salique qui en assurait la transmission dans la même famille souveraine (tandis que les grands fiefs, auxquels pouvaient succéder les femmes, se trouvaient exposés à toutes les éventualités d'une hérédité étrangère) favorisèrent la race des Capétiens; le concours que l'autorité religieuse prêta à la reconstitution d'un grand pouvoir politique, nécessaire aux progrès du christianisme, lui fut encore très-utile. Déjà, vers la fin du onzième siècle, on voit paraître des traces d'une telle concentration; puis, la confédération des communes, alliées nécessaires de la monarchie, et les croisades qui mobilisèrent un pouvoir jusqu'alors attaché au sol, inspirèrent à la monarchie des prétentions plus hardies; enfin au bout de deux siècles, elle parvint à reconquérir plus qu'elle n'avait perdu depuis Charlemagne.

Philippe-Auguste, jeune encore, avait répondu à un de ses vassaux qui lui demandait la cause de son air rêveur : *Je songe au moyen de rendre à la France la splendeur et la force qu'elle eut sous Charlemagne* (1); nous l'avons vu, en effet, étendre les possessions du petit roi de l'Isle de France, au point de substituer une monarchie féodale au fédéralisme féodal. Les barons, effrayés de cet agrandissement du pouvoir royal, songèrent à l'abaisser, et ceux du nord, soutenus par l'Empire, ceux de l'ouest par l'Angleterre, marchèrent contre Philippe; mais la victoire de Bouvines assura la suprématie monarchique. La guerre des Albigeois, fomentée par ce prince, tourna tout entière à son profit, Montfort lui ayant rendu hommage pour le Languedoc; tout le Midi fut ainsi placé sous sa dépendance, quand il n'y avait pas même trouvé un port ami pour s'embarquer lors de son départ pour la croisade. L'Angleterre, rivale redoutable, se voyait refoulée; ami du pape sans lui être asservi, Philippe-Auguste avait créé la capitale du royaume, fondé la juridiction royale, et s'était atta-

(1) Sylvii Girard Cambrensis, dans le *Recueil des hist. fr.*, XVIII

ché la plus grande partie de la noblesse en affranchissant les cadets de la dépendance de leurs aînés; il avait prodigué les immunités aux communes, afin de les opposer aux barons, et profité même des félonies des grands vassaux pour les réduire sous son autorité.

Aucune chose, néanmoins, n'était consolidée; le consentement populaire n'avait pas consacré toutes les annexions faites à la couronne. Au delà de la Loire, la maison d'Anjou et la suprématie anglaise conservaient des partisans. La féodalité empêchait qu'on appliquât à l'administration de l'État et au système judiciaire des maximes contraires aux siennes. Les communes n'avaient pas acquis une force personnelle qui leur permît d'exercer une action sur le gouvernement, et les théories du droit romain n'avaient pas encore pénétré dans la conscience publique ; on ne savait pas non plus distinguer les limites des divers pouvoirs, ni les conditions nécessaires à l'exercice de chacun. Naguère un pape avait conféré à un prince français le trône d'Angleterre, et puis s'était efforcé de le ravir pour son compte; chaque jour, on voyait des évêques soumis au régime féodal, suivre en armes leur suzerain, et teindre du sang ennemi des mains destinées uniquement à bénir; en un mot, tout était confus comme un mélange chimique où se prépare le cristal. Du reste, le caractère de Philippe-Auguste, plus habile que loyal, plus politique que pieux, ne lui donnait pas sur la société une autorité suffisante pour l'obliger à le suivre dans des voies nouvelles.

Philippe eut pour successeur Louis VIII, alors dans la vigueur de l'âge, puisqu'il atteignait sa trente-sixième année; il avait été élevé par Gilles de Paris, célèbre professeur de l'université, qui, de même que Fénelon pour le Dauphin, composa pour l'éducation de son élève un poëme en cinq livres (*Carolinus*). Cet ouvrage, inférieur sans doute au *Télémaque* sous le rapport de l'art, lui est supérieur toutefois pour l'opportunité du sujet; car il dépeignit non pas les vertus des héros fabuleux, mais la prudence, la justice, le courage, la tempérance de Charlemagne. On pouvait donc espérer que son disciple poursuivrait dignement et avec succès l'œuvre paternelle; en effet, Henri III ayant élevé la prétention de recouvrer les villes de France qui avaient appartenu à l'Angleterre, Louis VIII, pour toute réponse, envahit et occupa celles qui lui restaient encore, vengeant ainsi la défaite qu'il avait essuyée dans la Grande-Bretagne. Il ne resta aux insulaires que Bordeaux et la Gascogne, que Louis ne leur aurait pas même lais-

Louis VIII. 1223.

sés s'il n'eût été distrait par la guerre des Albigeois, et si la mort ne fût venue le frapper après trois années de règne.

Saint Louis. 1229. Louis IX, son fils, avait à peine douze ans quand il lui succéda, sous la régence de Blanche de Castille, sa mère, qui, « prenant courage d'homme en cœur de femme, » porta à son sacre l'épée de France, avec laquelle elle devait briser celle des grands feudataires récalcitrants. Elle eut pour appui l'Église et Thibaut, comte de Champagne, poëte et guerrier, qui passait pour être très-épris d'elle. Les guerres s'étaient prolongées, et le commerce réclamait la paix, l'ordre, la justice, la sécurité des chemins; or il n'y avait d'espoir de ce côté que dans l'affermissement de la monarchie, seule capable de réprimer les turbulents feudataires qui se livraient impunément au vol et au brigandage. Les plus puissants d'entre eux furent obligés de céder, soit aux manières insinuantes et à l'habileté, soit aux mesures énergiques de Blanche, aussi intrépide contre les sarcasmes insultants des poëtes et des écoliers que contre les ligues des feudataires, qui espéraient profiter de la minorité du roi pour recouvrer leur indépendance. A leur tête était Pierre, dit Mauclerc, qui s'obstinait à vouloir dominer despotiquement dans son duché de Bretagne et avait à cœur d'affaiblir la monarchie; mais il partit pour la croisade, et le comte de Champagne, qui s'était rendu puissant en érigeant de nombreuses communes dans ses domaines (1), devenu roi
1234. de Navarre, vendit à la reine Chartres, Blois, Sancerre et Châteaudun.

Fortifiée par ces acquisitions et par d'autres, la régente fit sentir
1236. aux barons que le roi n'était plus leur égal; aussi, lorsque saint Louis prit les rênes de l'État, il reçut de Blanche un sceptre devenu assez fort pour se faire craindre, et des conseils dictés par une expérience de dix années. Après l'avoir nourri de son lait, elle s'était consacrée à son éducation avec une sévérité maternelle (2), ne voulant d'autre assistance que celle de frère Pacifique, l'ami de saint François. Chaque matin elle avait coutume de lui dire : *Biau et douls filz, rien au monde ne m'est plus cher que vous; mais préfère vous perdre de mort que soyez entaschié d'un seul péchié mortel.*

(1) *Communis burgensium et rusticorum facit, in quibus magis confidebat quam in militibus suis.* ALBERIC, p. 541.

(2) M. de VILLENEUVE, *Hist. de saint Louis, roi de France;* Paris, 1839. MIGNET, *des Institutions de saint Louis,* dans les Mém. de l'Académie. BEUGNOT, *Essai sur les Institutions de saint Louis.*

Afin de lui conserver cette pudeur délicate qu'elle lui avait inspirée, elle lui fit épouser, à dix-neuf ans, Marguerite de Provence en continuant toutefois à le tenir sous une telle discipline qu'il ne voyait sa femme qu'après en avoir obtenu la permission de sa mère. Louis IX n'apparait avec aucune des grandes qualités qui éblouissent dans les héros. Faible de santé, d'un extérieur modeste, doué de plus de bon sens que de génie, de plus de persévérance que d'audace, il semblait le moins propre à dominer sur une société guerrière et demi-barbare, lui toujours si calme qu'on l'aurait dit sans passions; lui toujours doux, plein de confiance dans les autres et ne s'occupant jamais de sa personne. Chaque nuit, il quittait son lit de planches pour se livrer à la prière; il assistait à tous les offices de l'Église, et même aux sermons quand les affaires le lui permettaient; il se confessait une fois la semaine, puis lisait la Bible, qu'il expliquait à ses courtisans, ainsi que les saints Pères, et discutait sur les vérités éternelles. Lui reprochait-on de perdre ainsi un temps précieux : *Voire,* disait-il, *ceux-là n'y trouveroient à redire si je le perdois aux dez.* A table, il ne touchait à aucun des mets qu'il aimait le plus, le prétexte de sa santé servant à voiler son abstinence; il se soumettait à des pénitences que son confesseur dut parfois modérer dans l'intérêt de sa santé. Il se faisait donner la discipline avec des chaînettes de fer qu'il portait toujours à sa ceinture, renfermées dans une bourse, et dont parfois il faisait don à ses enfants ou à ses amis; ayant acheté des Vénitiens la couronne d'épines du Christ, la lance et l'éponge que les empereurs de Constantinople leur avaient données en gage, il fit cinq lieues, pieds nus et sans ceinture, pour aller au-devant de ces reliques, qu'il déposa avec honneur dans sa capitale.

A l'approche des jours où l'Église rappelle la consommation du grand mystère de l'amour et de la douleur, il parcourait les rues de la capitale à jeun, nu-pieds, au milieu de la fange et des cailloux; après avoir visité les églises et distribué d'abondantes aumônes aux pauvres, son cortége unique, il rentrait fatigué au palais. L'œil des chroniqueurs plongea même dans sa couche nuptiale, pour y découvrir la tendresse d'un amant et la chasteté d'un cénobite.

En un mot, c'était François d'Assise sur le trône (1). Tout

(1) Ces deux âmes identiques dans leur nature et dans leurs penchants, si

amour pour les pauvres et pour les malades, il les servait et soignait en personne; rempli d'une affection confiante et dévouée pour les religieux, il consultait saint Thomas sur les affaires d'État; il résumait toutes les vertus dans l'idée du devoir, tous les devoirs dans ceux de chrétien. Aucun sacrifice ne lui coûtait pour satisfaire sa conscience timorée. Plein d'affabilité dans ses manières, il disait *vous* à tout le monde; sa conversation était enjouée, mais aucun discours libre, aucune médisance, aucun mensonge ne sortit jamais de sa bouche, même à l'égard de ses ennemis. Il interdisait la musique, les chants et les facéties; à Joinville, son sénéchal (1) et son historien, il disait : *S'il t'ad-*

bien faites pour se comprendre et s'aimer, ne se rencontrèrent jamais sur la terre; mais une pieuse et touchante tradition veut que saint Louis soit allé en pèlerinage au tombeau de son glorieux contemporain, et qu'il y ait trouvé un digne successeur de saint François, un de ses disciples les plus vénérés, le bienheureux Égidius. Le récit de leur entrevue donne si bien la mesure de ce siècle que nous ne saurions l'omettre :

« Saint Louis, étant donc venu d'Assise au couvent de Pérouse, où se trouvait Égidius, le fit prévenir qu'un pauvre pèlerin demandait à lui parler; mais une vision intérieure révéla aussitôt au religieux que ce pèlerin n'était rien moins que le roi de France. Il courut à la porte, et en l'apercevant d'abord, quoique ce fût pour la première fois, *tous deux s'agenouillant en même temps avec une très-grande dévotion, ils s'embrassèrent et se baisèrent avec autant de familiarité que s'ils avaient entretenu depuis longtemps une grande amitié. Malgré cela, ni l'un ni l'autre ne parlaient, mais ils se tenaient embrassés avec ces signes de tendre charité, en gardant le silence. Et après être restés ainsi un grand espace de temps sans se dire une parole, ils se séparèrent l'un de l'autre : saint Louis s'en alla à son voyage, et frère Egidius retourna à sa cellule.* Les autres moines du couvent, ayant découvert que c'était le roi, allèrent se plaindre à Égidius: *O frère Egidius, pourquoi as-tu été assez discourtois pour ne pas lui dire seulement un mot? Très-chers frères,* répondit-il, *ne vous étonnez pas de cela; car je ne pouvais lui dire une parole, ni lui à moi, attendu qu'au moment même où nous nous tinmes embrassés, la clarté de la divine sagesse me révéla et me manifesta son cœur, comme à lui le mien : en regardant ainsi dans nos cœurs par opération divine, nous connaissions mieux ce que je voulais lui dire, et lui à moi que si nous avions parlé avec les lèvres; et nous en éprouvions plus de satisfaction que si nous avions voulu expliquer avec la voix ce que nous sentions dans le cœur, vu le défaut de la langue humaine, qui ne peut exprimer clairement les mystères secrets de Dieu.* » Fioretti di San Francesco, ch. 34.

(1) La charge de sénéchal fut ensuite héréditaire chez les comtes d'Anjou. Le grand sénéchal de France, avant de servir le roi à table, s'asseyait en face de lui sur un large fauteuil; puis, lorsque son service était fini, il était reconduit à son logis sur un palefroi, dont il faisait don au cuisinier royal; on lui apportait des pièces d'or, qu'il distribuait aux lépreux. Quand il se ren-

vient d'avoir débat de théologie avec quelque mecréant, ne t'amuse pas à discuter; mais chasse-lui ton espée à travers du corps, tant qu'elle y pourra entrer. Il faisait percer la lèvre aux blasphémateurs. Cette rigueur excessive montre qu'il obéissait aux erreurs et aux passions de son siècle, tandis qu'il s'en affranchissait pour se rendre l'esclave de la conscience et sacrifier l'intérêt au devoir. Ami sincère de la vérité, et (alliance rare) grand homme et modéré, il changea dans la [illegible] cette peine du blasphème en une amende; il recommandait [illegible] tuer les Sarrasins, surtout les femmes et les enfants [illegible] erchait à les convertir, et, s'il réussissait, il leur fai[illegible] ges [illegible] s et les mariait avec des chrétiens. Si quelqu'un de [illegible] urs lui dérobait un plat d'argent ou quelque autre pièce de [illegible] elle, il l'envoyait outre-mer, sans lui infliger d'autre châtiment; il ne condamnait même les juifs que pour délit d'usure, en les obligeant à restitution.

Il écrivait à sa fille: *La mesure dont nous devons aimer Dieu, c'est de l'aimer sans mesure;* à son fils: *Fais-toi aimer du peuple; car je voudrois plustost qu'un Escossois s'en vinst d'Escosse pour gouverner bien et loyalement le royaume que te le laisser pour mal faire.* Cette équité lui faisait attacher tant de prix à la paix qu'il lui sacrifia jusqu'à l'agrandissement du royaume.

Le point capital, à ses yeux, était la question du mal ou du bien moral, indépendamment de l'utilité et des conséquences; dès lors il ne pouvait avoir aucun doute sur la légitimité des acquisitions que la guerre des Albigeois avait values à la couronne, et le pontife avait incontestablement le droit de commander la croisade; aussi la reine mère, qui pouvait lui interdire les caresses conjugales, ne réussit point à le détourner de cette expédition. Il passa donc en Égypte, comme nous le raconterons bientôt 1249.
avec étendue; mais, tandis que la France célébrait les heureux débuts de l'entreprise, on apprend qu'il a été mis en déroute et fait prisonnier. On accueillit cette nouvelle avec une douleur 1250.
pleine d'effroi, comme si l'ennemi avait envahi le royaume; les spectacles furent suspendus, et les réunions bruyantes prohibées. Quant à Louis, il supportait la défaite avec tant de courage

dait à l'armée, le roi devait lui faire préparer une riche tente, capable de contenir cent personnes; il avait de droit le commandement de l'avant-garde dans les marches, et de l'arrière-garde dans les retraites, et jamais le roi ne pouvait lui adresser de reproches, ni pour des fautes ni pour des revers.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

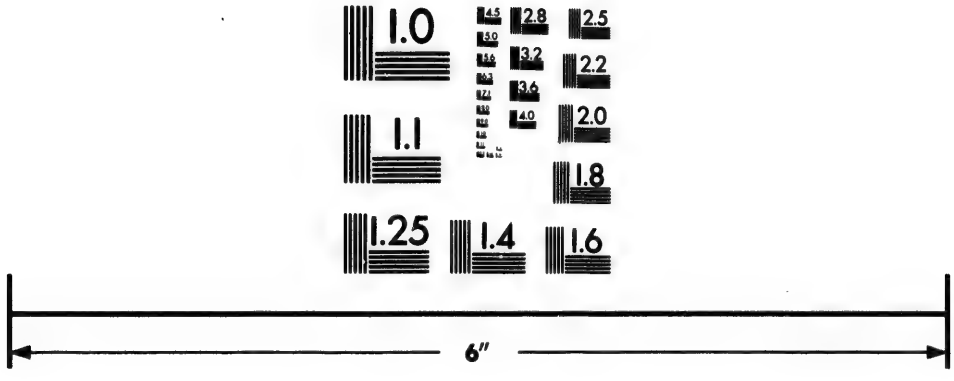

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
3.6
4.0
2.5
2.2
2.0
1.8
1.0

qu'elle semblait le grandir, au point de lui donner la supériorité morale que d'autres doivent à la victoire. Il revint meilleur de
1254. cette expédition; car il avait vu des usages nouveaux, médité sur les leçons du malheur dans l'intérêt des peuples, et connu les Assises de Jérusalem. Il s'imposa des pénitences, comme si Dieu avait fait échouer la croisade à cause de ses fautes, qu'il rachetait en se vouant à bien faire, et par l'amélioration de la justice.

Son long séjour en Palestine, les souffrances supportées héroïquement, en faisaient le type du chrétien et du roi, et montraient en lui, non plus le souverain féodal, le chef de compagnons subordonnés, mais le prince selon le cœur de Dieu, l'œil du Seigneur, sur lequel l'ange criait : *Que personne ne le touche*. Lui résister aurait donc paru impiété; en conséquence il se trouva assez fort pour commencer les grandes réformes qui devaient substituer le droit romain au droit féodal, le pouvoir politique des légistes à celui des barons, l'équité au droit.

Sa tendre prédilection pour les pauvres et le profond intérêt qu'il prenait au malheur et à la vie des hommes n'excluaient pas chez Louis une très-grande activité dans les faits d'intelligence, de guerre, de politique, ni l'instinct du progrès, ni le besoin de réformer les abus et de donner l'impulsion au bien. Lorsqu'il avait débarqué à Hyères, un moine était venu lui prêcher les devoirs des rois envers leurs sujets; jamais, lui dit ce religieux comme le prouvent nos livres et même ceux des mécréants, un royaume n'a été bouleversé que par le manque de justice. Afin d'en doter la France, Louis réunit donc un parlement dans lequel il l'organisa. Il parcourut le royaume en personne pour écouter les plaintes, et voulut que les prédicateurs annonçassent au peuple ses intentions; il envoyait des ecclésiastiques pour s'informer en secret si les juges qu'il avait nommés remplissaient dignement leurs fonctions.

L'abbé de Cluny, à Hyères, lui fit présent de deux magnifiques poulains, et obtint une longue audience. « Après le départ de l'abbé (raconte Joinville), je dis au roi : *N'est-il pas vrai, Sire, que le don du bon père a contribué un peu à ce qu'il fût écouté bénignement?* Le roi, après avoir réfléchi quelque temps, répondit : *C'est vrai. — Savez-vous, Sire, pourquoi je vous ai fait cette question? — Pourquoi? — Parce que je vous conseille de défendre à tous vos conseillers d'accepter rien de ceux qui ont affaire à vous; car soyez certain que, s'ils reçoivent quelque chose,*

ils écouteront plus volontiers et plus attentivement ceux qui leur auront donné, comme vous l'avez fait avec l'abbé de Cluny. »
Après cet avis, Louis défendit à tout membre de son conseil de recevoir des dons ; seulement les baillis et autres juges pouvaient accepter quelque chose pour leur table, mais pas au delà de la valeur de sept sous parisis par semaine.

« Quand le roi estoit en bonne humeur, raconte Joinville, il « me disoit : *Séneschal, ores dites-moi pourquoi galant homme « vaut mieux que saint homme.* Ici commençoit la discussion « entre moi et maistre Robert Sorbon; quand nous avions dis- « puté un bon moment, il rendoit sa sentence, disant : *Maistre « Robert, je voudrois avoir le nom de galant homme et l'estre « en effet, et je vous laisserois tout le reste; car galant homme « est si grande et bonne chose que rien qu'à en prononcer le « nom la bouche en est pleine.* »

Ainsi la piété n'affaiblissait pas Louis, mais le purifiait ; bien plus, elle ne contribua pas peu à étendre la juridiction royale. En effet, quand il prononçait, dans l'intérêt de la justice, ce que ses conseillers lui suggéraient comme opportun pour l'accroissement de l'autorité souveraine, il semblait que Dieu parlât par la bouche du bon roi.

En France, quelques pays étaient soumis immédiatement au roi, lequel y exerçait une action directe ; d'autres, dans une dépendance mal déterminée, ne le reconnaissaient qu'à titre de suzerain. Quelle différence y avait-il entre l'hommage lige et le simple? quels étaient les devoirs du seigneur et du vavasseur dépendant de lui? dans quelle mesure les grands barons participaient-ils à la puissance législative et judiciaire exercée par le souverain siégeant dans sa cour, d'où viendrait la distinction entre les pairs et les autres vassaux immédiats de la couronne? c'est ce que les chancelleries d'alors ne savaient pas plus que les érudits de nos jours. Cette incertitude offrit aux rois l'occasion d'agrandir leur propre autorité; toutefois ils ne pouvaient modifier les statuts féodaux des grands fiefs non réunis à la couronne, que par l'exemple des améliorations introduites dans leurs propres domaines; or ces domaines avaient reçu de notables accroissements; Blanche, pendant la régence, et Louis, soit en héritant au midi des ennemis vaincus de l'Église, soit en achetant des terres des barons morts ou ruinés dans la croisade, les avaient beaucoup agrandis.

Dans ces provinces, le pouvoir royal était exercé par des baillis,

des prévôts et autres officiers subalternes, qui percevaient les tailles, le cens dû par les vavasseurs en raison de leurs tenures, et les subsides imposés par les coutumes féodales; ce qui leur donnait un caractère de magistrats fiscaux. En même temps ils représentaient le roi auprès des communes qui jouissaient de chartes ou de priviléges garantis par la couronne; ainsi ils concentraient dans leurs mains le peu d'autorité administrative qui n'était point exercée par les seigneurs ou les villes. Les baillis, en outre, présidaient à l'administration de la justice au nom de prince, et Louis les appela dans le parlement pour examiner un grand nombre d'affaires qu'on y portait en appel.

Afin que l'opinion pût croire à l'intégrité de ses magistrats, Louis leur fit jurer en *pleine assise* de rendre bonne justice à tous, de ne recevoir aucun don, et de n'en pas faire aux membres du conseil du roi; il leur fut défendu d'acquérir des propriétés dans les limites de leur juridiction, et de contracter des dettes ou des alliances par mariages; en outre, ils ne pouvaient quitter leur résidence que quarante jours après être sortis de charge, afin de pouvoir satisfaire à toutes les réclamations. Pour mieux empêcher la vénalité dominante, des commissaires spéciaux parcouraient les provinces, avec mission de connaître tous les dénis de justice. La considération des magistrats croissait d'autant plus qu'on voyait le roi lui-même siéger souvent avec eux; en outre, après avoir entendu la messe, il entrait dans le bois de Vincennes, et, appuyé contre un chêne, au milieu de ses courtisans, il écoutait quiconque avait griefs à lui exposer, à lui demander justice. « Les gens qui ne sont pas ses vassaux (dit Joinville) l'aimoient tant pour la peine qu'il prenoit de les mettre d'accord, qu'ils venoient lui soumettre la décision de leurs différends. »

Les baillis, s'appuyant de précédents incertains, finirent par faire admettre comme réservés à la justice directe du roi plusieurs cas privilégiés; les barons, soit qu'ils n'en comprissent pas les conséquences, ou fussent bien aises d'échapper aux difficultés, ne s'y opposèrent pas. Les cas royaux, à la fin, embrassèrent toutes les affaires personnelles et celles auxquelles le seigneur pouvait avoir un intérêt particulier; il ne resta donc aux barons que les causes purement territoriales. La couronne ne tardera point à se les attribuer toutes; aussi les lettres patentes de Louis X, du 1er septembre, définissaient cas royaux, *toutes les causes qui, par droit ou usage, appartiennent au souverain.* Voilà l'exception devenue la règle.

Saint Louis fit encore davantage : afin d'enlever toute autorité aux décisions seigneuriales, il introduisit l'appel à sa cour, en excitant les vassaux inférieurs à repousser le jugement du tribunal de leur seigneur, pour en appeler à celui du roi. Les grosses amendes établies en faveur des barons, quand on refusait de comparaître devant leurs juges, firent peut-être qu'ils ne s'y opposèrent pas, et ce fut ainsi que la juridiction se constitua régulièrement.

Mais l'appel à la cour royale n'était possible qu'après l'abolition du duel judiciaire ; Louis l'attaqua donc pour le remplacer par les débats contradictoires. La substitution de règles inflexibles au droit de défendre son honneur à main armée équivalait à remplacer par la suprématie de la société et de la loi la coutume, qui ne voyait dans la justice qu'une réparation des dommages privés. Selon les idées féodales, les cours étaient moins une magistrature qu'un arbitrage ; or, toutes les fois qu'il y avait en face deux allégations jugées d'un poids égal, ou émanées de personnes placées au même degré de l'échelle hiérarchique, ces tribunaux ne savaient pas décider ; le recours au *jugement de Dieu* était donc rendu nécessaire par l'idée restreinte qu'on avait alors du droit et du pouvoir de la loi.

Il n'aurait pas été possible, sans provoquer une lutte avec les barons, d'abolir tout d'un coup une institution légale comme le duel judiciaire ; en conséquence, Louis commença par le défendre sur ses domaines ; il fut déclaré que le plaignant pourrait faire usage de tous les moyens de preuve en usage devant les tribunaux, à l'exception de celui-là, et que la partie adverse pourrait démentir les témoins, mais non les défier. Ces conditions acceptées, le procès s'engageait comme de coutume, jusqu'au point où, au lieu d'ordonner le combat, on procédait à l'audition des témoins. La juridiction royale se substitua ainsi à la force individuelle, et des juges décidèrent les questions qui auparavant étaient tranchées par le glaive.

L'exemple et l'influence de celui qui le donnait étendirent ailleurs cette forme nouvelle, et beaucoup de juridictions seigneuriales abolirent l'épreuve du duel. Louis affaiblissait donc la féodalité, non pas avec l'intention de la détruire, mais en élaguant ce qu'il y avait en elle de contraire à l'esprit du christianisme.

Une fois les combats judiciaires abolis, les occupations des juges se multiplient, et le ministère d'un avocat devient nécessaire pour représenter les parties et les défendre. Auparavant nul

autre que celui qui était en cause ne pouvait donner le démenti ni demander le combat. Désormais les plaideurs ignorent la procédure à suivre dans beaucoup d'affaires; les procureurs, de temporaires qu'ils étaient, deviennent donc permanents, et la défense est une profession.

Au-dessus des baillis royaux, dont jusqu'alors les décisions avaient été sans appel, Louis institua une cour de prélats et de barons, présidée par le roi, à laquelle pouvaient être soumises en dernier ressort les sentences des premiers juges. La compétence de cette cour ne s'étendait qu'aux domaines royaux; mais les barons, sans s'apercevoir des conséquences, permirent d'y porter aussi l'appel des sentences rendues par leurs officiers de justice, surtout à cause de l'extrême équité du roi. Ce fut ainsi que toutes les décisions se trouvèrent déférées au monarque, et que chacune des petites souverainetés s'effaça devant la sienne. De plus, les appels n'étaient pas invoqués contre la partie adverse, mais contre les juges; or, comme ceux-ci devaient êtres les protecteurs des plaideurs, s'ils avaient failli, ils en subissaient les conséquences en supportant les frais du procès devant une cour supérieure.

Louis, en plaçant au-dessus des affirmations individuelles une puissance chargée de les reviser, modifia profondément le caractère de la justice et prépara les voies à un ministère public. Les baillis mêmes exerçaient une véritable mission publique comme procureurs de la couronne, en poursuivant d'office quelques délits dans le seul intérêt de la société; par exemple, ils empêchaient, à l'occasion d'un meurtre volontaire, qu'on s'arrangeât à prix d'argent. Ainsi, à côté de la justice féodale il s'en élevait une autre, qui s'étendit chaque jour de plus en plus, attendu que les cas réservés au roi n'étaient pas bien déterminés, et que l'introduction du droit romain contribuait à en accroître le nombre.

Soit à cause de leur office, ou par admiration pour les lois romaines et canoniques, les magistrats battirent en brèche les institutions féodales, au point que Louis dut les modérer, dans la crainte que l'excès de zèle ne nuisît à la réussite.

Du droit de venger ses propres injures naissait celui des guerres privées, si communes alors qu'on les disait passées dans l'usage. Louis les attaqua, et, par la *quarante du roi*, il défendit aux parents de l'offensé, sous peine de mort, de lui prêter assistance armée, si ce n'est quarante jours après l'injure. La fureur se calmait dans cet intervalle; on pouvait invoquer la protection et le jugement du suzerain, de telle sorte que l'on prévenait

toutes les querelles de seigneur à seigneur, de famille à famille.

Afin d'assurer l'administration uniforme de la justice, Louis promulgua les *Établissements de France*, délibérés et sanctionnés en plein parlement par les barons et docteurs ès lois (1). Ce n'est pas seulement un code pénal, mais un corps de droit civil en deux cents chapitres, qui suit l'homme dans toutes les circonstances de la vie. Le baptême, la bénédiction nuptiale et les funérailles, tenant lieu de registres de l'état civil, attesteront les naissances, les mariages et les morts. Les dots seront constituées et les testaments ouverts en présence de l'Église. Le gentilhomme mineur restera jusqu'à vingt et un ans sous la tutelle du suzerain, qui interviendra également au mariage des demoiselles et veuves nobles ; leur époux, appelé à devenir son vassal, devra être agréé par lui. Les roturiers qui ne sont point tenus d'hommage ni de service corporel envers le roi ne restent pas sous sa tutelle, mais sous celle de leur proche parent, jusqu'à ce qu'ils soient en âge de se choisir un tuteur, dont ils sont d'ailleurs affranchis à quinze ans, s'ils n'ont pas de fief à servir. Établissements.

Tout gentilhomme est tenu de laisser à son fils aîné les deux tiers de son patrimoine, et peut disposer à son gré des biens qu'il a acquis. Le noble doit, en mariant son fils ou en l'armant chevalier, lui céder un tiers de sa terre. Le vassal ne peut instituer de legs en faveur de l'Église, ni celle-ci les accepter que du consentement des seigneurs, disposition qui permettait au roi de limiter les possessions ecclésiastiques.

Les peines, soit afflictives, soit infamantes, se ressentent de la rudesse du temps. Un simple larcin est puni de la perte de l'oreille, de la perte du pied pour la récidive, et du gibet pour la troisième fois, de même que le brigandage, l'assassinat, le vol domestique, qui constitue trahison ; même peine pour le vol d'un cheval, d'une bête de somme ou de trait, et pour la complicité dans ces crimes ; même peine encore pour bris de prison, pour accusation calomnieuse d'un crime capital, et contre le propriétaire d'un animal qui a causé la mort d'un homme par suite d'un vice connu de son maître. Il y va des yeux pour celui qui vole dans une église et pour le faux monnayeur, de la main pour celui qui frappe son seigneur sans en avoir été frappé. En cas de ra-

(1) *Par grand conseil de sages hommes et de bons clercs.* Quelques-uns nient qu'il ait promulgué réellement ce code. *Voy.* KLIMRATH, *Mémoire sur les monuments inédits de l'hist. du droit français au moyen âge.*

pines, d'invasions, d'assassinats sur la voie publique, le coupable est pendu et son cadavre traîné sur la claie; ses biens meubles appartiennent au baron, qui peut brûler sa maison, dessécher ses prés, arracher ses arbres et ses vignes. La femme infanticide est remise à l'Église pour subir les peines canoniques, pour être condamnée au feu en cas de récidive. Le gentilhomme coupable d'avoir abusé d'une jeune fille confiée à son honneur voit briser son écu; s'il lui a fait violence, il est pendu. La fille nubile qui se déshonore ne peut succéder à ses père et mère; le vassal qui corrompt la femme ou la fille de son seigneur est déchu de son fief, et le seigneur qui en use de même envers son vassal perd sa suzeraineté. L'hérétique est livré aux flammes.

Des amendes étaient infligées pour injures et dommages causés soit pour une plainte injuste, soit pour un appel mal fondé; l'usure entraînait la confiscation des biens. Afin de prévenir les crimes, la loi réprima le vagabondage; quiconque n'avait ni demeure fixe, ni métier, devait être expulsé s'il ne justifiait de ses moyens d'existence. En punissant les joueurs, la loi fit cesser le désœuvrement et les passe-temps ruineux.

Lorsqu'un crime est commis, on procède à l'arrestation de l'accusé : s'il s'agit d'un simple délit, il est mis en liberté sous caution; si le fait est grave, on l'emprisonne. L'accusation appartient à l'offensé, et le méfait qui n'est pas dénoncé ne donne pas matière à jugement. L'accusateur n'est pas admis comme témoin; les charges sont communiquées au prévenu, qui peut être assisté de conseils et se défendre sans restriction; à égalité de preuves, il est envoyé absous. Le crime est prescrit après dix ans, l'injure après une année, et la simple contravention dans le délai d'un mois.

Pour réduire le droit en fait, il fallait réformer aussi les juges; Louis en fit de véritables magistrats, qu'il s'efforça de rendre incorruptibles par l'exemple et par la sévérité. Il allait souvent s'asseoir sur le ban où le prévôt de Paris rendait la justice, et ne se levait qu'après avoir entendu la sentence; il intervenait aussi à l'improviste au milieu des procès, pour s'assurer qu'ils s'instruisaient avec régularité et en accélérer les décisions.

Il réprima lui-même avec fermeté les violences exercées par ses vassaux envers ceux qui relevaient de leur juridiction. Le comte d'Anjou, son frère, avait rendu une sentence injuste; or, comme la partie lésée en interjetait appel, il la fit jeter en prison. Dès que Louis en fut informé, il gourmanda son frère, fit rendre

la liberté au gentilhomme incarcéré, ainsi que le château qu'on lui contestait. Enguerrand de Coucy ayant mis à mort trois Flamands qui avaient tué des lièvres sur ses terres, Louis le cita à comparaître devant les juges ordinaires; ce fut en vain que ses parents, tous personnages considérables, demandèrent l'épreuve du duel, ou du moins la permission de siéger parmi ses juges. Ne voyant pas alors d'autre moyen de salut pour lui, ils se jetèrent aux pieds du roi, qui accorda la vie à l'accusé, mais à la condition de fonder trois chapelles avec des messes perpétuelles pour ses victimes, de perdre le droit de haute justice et celui de chasse sur ses domaines, de servir trois ans en terre sainte, et de payer douze mille cinq cents livres (247,000 fr.) d'amende, que le roi employa en œuvres pies.

On aperçoit sans doute dans cette législation l'absence d'idées générales et de larges vues, comme aussi les erreurs et les passions du temps, auxquelles il aurait fallu une force plus qu'humaine pour se soustraire; mais on y sent l'homme sensé et libre qui voit et veut le bien, qui porte le remède où il le croit nécessaire, et qui, tout en respectant le droit, ne laisse pas, s'il aperçoit le mal derrière, de chercher à le combattre.

Aux arrogances de l'épée Louis opposait l'autorité de la justice écrite, citant fréquemment la législation de Justinien; or c'était là une autorité que les docteurs en droit n'auraient osé contredire, de même que les barons et le peuple respectaient tout ce qui venait d'un roi considéré comme un saint.

C'était ainsi qu'il organisait ses propres domaines, tout en cherchant à introduire quelque ordre dans ceux de ses vassaux. Le baron avait pleine justice dans ses terres et sur ses hommes; mais il n'en exerçait aucune sur les hommes du roi, sauf le cas de flagrant délit. Il n'avait pas le droit de conduire ses gens en armes pour une expédition militaire en un lieu d'où ils n'auraient pu revenir le soir, tandis qu'il était tenu, ainsi que tous les vassaux du roi, de se rendre à l'appel du monarque et de le servir à ses frais pendant soixante jours et soixante nuits, et aux frais du prince si l'expédition dépassait ce laps de temps.

Louis, loin de négliger les communes, facilita leur émancipation, et leur accorda un assez grand nombre de chartes; il voulut que tous les consuls, jurats et échevins de France fussent élus par les citoyens, et qu'ils vinssent tous les ans à Paris, à la Saint-Martin, pour rendre compte au roi des recettes et des dépenses de leur gestion. L'autorité royale trouvait un appui dans

les communes, auxquelles il importait de l'admettre comme inviolable, afin de résister à la féodalité. Dans l'acquisition de la liberté civile, on songeait peu aux dangers futurs de la liberté politique; l'unique intention des juristes bourgeois était d'attribuer au roi toute la puissance que le peuple romain avait confiée aux césars.

La fabrication des monnaies concourut aussi à l'accroissement de la puissance royale. Quatre-vingts ateliers en frappaient de forme et de valeur très-diverses; il remédia à cet abus en déterminant celles qui auraient cours, en fixant leur valeur relativement à la livre tournois. Il fit battre en outre des sous parisis d'argent et de gros tournois, qui offraient pour empreinte les chaînes qu'il avait portées en Égypte.

Louis IX s'efforça toujours de substituer la précision écrite aux coutumes incertaines, et de ramener à un centre commun les intérêts et les espérances. Ces idées furent appliquées à la féodalité en décadence comme à la bourgeoisie naissante; il refréna l'omnipotence de certaines corporations, et régla les conditions pour transmettre les offices, dont il ne pouvait abolir la vénalité. Les priviléges des sociétés commerciales et des confréries d'arts et métiers furent déterminés; Étienne Boileau, par son ordre, recueillit les statuts de toutes les maîtrises dans le *Livre des métiers*, un des monuments les plus précieux du droit administratif de France; il régla par deux ordonnances les formes des administrations locales, et la participation du roi à la nomination des agents municipaux, nommés par lui sur une liste de quatre candidats, faite par les bourgeois notables.

Des innovations de cette importance devaient influer sur les mœurs. Lorsque, au lieu des combats, on assistait à des jugements où chacun pouvait entendre les magistrats invoquer le droit, examiner le fait, citer des jurisconsultes, la violence tombait dans le discrédit, et l'on comprenait que l'avenir se fonde sur le passé. Les légistes, uniques interprètes du droit écrit, et procureurs ou avocats dans les tribunaux, gagnèrent en considération. Pour ses conseils, pour les fonctions de syndics et de baillis, Louis choisit des gens studieux, auxquels il dut, à ce titre, ouvrir sa cour.

Après la conquête, cette cour était formée des nombreux vassaux du souverain, qui résolvaient avec lui tout ce qui concernait leur confédération militaire; entre la fin de la seconde dynastie et le commencement de la troisième, le nombre en di-

minua pour des causes mal éclaircies. Lorsque, par l'avénement de Hugues Capet, le duc de France et le roi devinrent une même chose, les grands vassaux de la couronne et les vassaux immédiats du duché de France siégèrent ensemble et sans distinction dans la cour royale; dès lors de simples gentilshommes des rives de la Seine ou de la Marne participèrent aux prérogatives souveraines avec le duc d'Aquitaine et le duc de Flandre (1). Ces grands barons, parfois plus puissants que le roi et souvent en guerre avec lui, négligèrent d'exercer une prérogative incompatible avec l'état d'hostilité; la cour se trouva donc composée des seigneurs de second ordre et des évêques placés sous l'autorité royale, auxquels on adjoignit ensuite les grands officiers de la cour.

Sous Louis IX, le parlement subit une nouvelle transformation, puisqu'il fut ouvert, comme nous l'avons vu, aux anciens baillis, à des syndics sortis de fonctions, à des prud'hommes, des juristes et des canonistes; introduits comme rapporteurs des affaires sur lesquelles les barons étaient appelés à délibérer de concert avec la couronne, ils finirent par en faire partie intégrante. Leur instruction supérieure en éloignait les barons, qui, dégoûtés par le langage, inusité dans les cours souveraines, que faisaient entendre les doctes et les clercs, cessèrent de s'y montrer. Le parlement prit dès lors un caractère plus judiciaire que politique; puis le grand nombre des appels qu'on y porta le convertit en véritable tribunal, bientôt permanent, dépouillé de toute attribution diplomatique et législative.

Désormais, comme toute résistance tombait devant le prestige des vertus de saint Louis, les jurisconsultes, inspirés par les traditions romaines, proclament l'omnipotence du roi, et le considèrent comme la source unique du droit, comme l'image de Dieu sur la terre. La magistrature consolide le trône en détruisant le régime féodal; les champs de mars disparaissent devant les parlements; d'un côté, il reste l'autorité législative, de l'autre l'autorité judiciaire, et tout pouvoir réside dans le roi. Ce fut ainsi que Louis commença l'œuvre de l'unité royale, pour-

(1) Les douze pairs étaient : l'archevêque de Reims, comme duc; les évêques de Laon et de Langres, aussi comme ducs; les évêques de Beauvais et de Noyon, comme comtes palatins; l'évêque de Châlons, comme comte; les ducs de Normandie, de Guyenne et de Bourgogne; les comtes de Flandre, de Champagne et de Toulouse.

suivie avec plus de force et moins de vertu par Philippe II, ensuite par les autres rois.

Aujourd'hui nous considérons facilement comme un acte de tyrannie cette concentration des pouvoirs dans le monarque; mais nos aïeux et saint Louis devaient avoir une opinion toute différente. Si l'introduction de la jurisprudence impériale jeta des germes de despotisme dans les lois et les mœurs françaises, elle produisait alors l'égalité civile et la soumission à un droit commun.

Il parait étrange que le roi, non-seulement le plus saint, mais le plus dévot du moyen âge, se soit mis en opposition avec le saint-siége, qui avait été l'instrument ou le pivot de toute sa politique; mais, si l'on y regarde de près, on verra qu'il fut toujours d'accord avec lui-même : dans son désir de consolider la puissance royale sur le clergé, il fut déterminé par l'intérêt de toute la chrétienté, non par des jalousies nationales.

On avait confié à la puissance papale du moyen âge la direction suprême de l'Église et, comme conséquence nécessaire, la mission d'exciter les peuples chrétiens à défendre la foi menacée, ce qui lui imposait le devoir de maintenir l'union; en outre, on lui avait attribué le droit (raisonnable ou non, mais incontesté) de disposer des couronnes. Toutes les fois que les papes délaient les sujets du serment de fidélité, ils alléguaient des intérêts religieux; néanmoins ces deux droits restèrent bien distincts. Lorsque les papes soutenaient l'inviolabilité du mariage, ou excitaient les peuples contre les musulmans et les hérétiques, ils avaient certainement recours à des moyens différents de ceux qu'ils employaient pour faire de la Grande-Bretagne un fief du saint-siége.

Quelle que soit la surprise qu'excitent les théories superbes de Grégoire VII et l'intrépide application qu'en fit Innocent III, l'observateur s'étonne qu'elles n'aient pas triomphé au moins pendant quelque temps. Le saint-siége exerçait un pouvoir sans limites sur les convictions et les consciences; la supériorité intellectuelle et morale des pontifes sur la plupart des princes d'alors n'était pas contestée; dès lors la souveraineté papale s'appuyait sur la double base du droit et de l'opinion.

L'Europe serait donc une confédération de petites républiques féodales, hiérarchiquement disposées, déchirées par des luttes incessantes, sans la puissance de conquête et de civilisation qui vient de l'unité; elle aurait pour souverain un chef

électif et prêtre qui, de l'Italie, comme il en fut de Rome autrefois, enverrait, non-seulement les dogmes de la foi, mais les lois civiles et politiques à l'Èbre, au Tanaïs, à la Tweed et à la Narenta. Si cette grande pensée, plus digne des sociétés antiques, se fût réalisée, quels dangers n'aurait-elle pas fait courir au sacerdoce dont le royaume n'est point de ce monde?

Tels n'étaient pas les desseins de la Providence, et le char triomphal d'Innocent III s'arrêta devant un roi croisé, devant un saint. Dieu confia au monarque pur de toute souillure ce qu'il avait refusé à la violence, c'est-à-dire le soin de séparer nettement le pouvoir religieux du temporel, en réservant l'indépendance à l'un comme à l'autre; ce fut ainsi qu'il préservait la religion du péril que causait à la discipline et au dogme d'abord une alliance trop étroite avec les intérêts du monde, puis l'identification des deux pouvoirs, dont l'un règle les affaires de la terre, et l'autre ouvre les portes du paradis.

Saint Louis, plus clairvoyant il y a six siècles que ne le sont certains individus, malgré le progrès moderne de l'histoire et du droit, se tint en garde contre les desseins politiques de la cour pontificale, qui lui semblaient inspirés par l'intérêt ou la passion. Il refusa pour son frère Robert la couronne impériale, offerte par Grégoire IX; il essaya de réconcilier Innocent IV avec Frédéric II et d'empêcher l'excommunication, ne voulant pas, même après qu'elle fut prononcée, prendre parti contre un prince dont il disait néanmoins; *Il a usé des dons de Dieu pour faire la guerre à Dieu.* Quand Urbain IV offrit à son frère Charles d'Anjou le trône de Sicile, il manifesta une vive répugnance, si bien que les Guelfes d'Italie, mécontents de son opposition, accueillirent par des réjouissances la nouvelle qu'il était prisonnier.

Autant il répugnait à ces guerres de la tiare avec l'épée (où la passion nuisait au droit, où l'on voyait d'un côté peu de foi, de l'autre peu de charité), autant il se montra disposé à étendre les droits du saint-siége sur la discipline ecclésiastique, et à suivre son impulsion dans tout ce qui regardait les intérêts généraux de la communion catholique.

Déjà en 1235, le roi, voulant obvier à l'abus qu'on faisait des armes spirituelles pour des intérêts temporels, publia, d'accord avec ses barons, des articles qui donnaient à l'autorité civile les moyens de résister aux interdits lancés par des évêques pour des causes non canoniques. Grégoire IX les ap-

prouva ; puis Innocent IV dispensa de la juridiction ordinaire la personne du roi de France, de la reine et de l'héritier présomptif, qu'il soumettait à la juridiction spéciale du pape ; sur les instances du roi, il réforma les nombreux abus introduits dans l'Église française surtout à l'égard du droit d'asile et des immunités exorbitantes des tribunaux ecclésiastiques. D'autres concessions lui furent faites par Urbain IV, et de plus grandes par Clément IV, qui mit la couronne de France dans une complète indépendance du clergé national (1).

Quand on se rappelle ces concessions et l'intimité continuelle de saint Louis avec les papes, on se persuade difficilement qu'il ait publié la fameuse *Pragmatique*, composée des six articles suivants :

1° Les églises de notre royaume, les prélats, les patrons, les collateurs ordinaires des bénéfices, jouiront pleinement de leur droit, et chacun conservera sa propre juridiction.

2° Les églises cathédrales et autres de notre royaume auront la liberté d'élection, et en jouiront pleinement ;

3° Nous voulons et ordonnons que la simonie, peste hideuse qui souille l'Église, soit entièrement bannie de notre royaume ;

4° Nous voulons aussi et ordonnons que les promotions, collations, provisions et dispositions des prélatures, dignités et autres bénéfices quelconques, ou offices de notre royaume, se fassent selon la disposition, prescription et détermination du droit commun, des conciles et des anciens pères ;

5° Nous ne voulons en aucune manière qu'on lève ou perçoive les contributions pécuniaires et les charges très-lourdes que l'Église romaine impose et pourrait imposer à l'Église de France, et pour lesquelles notre royaume est misérablement appauvri, à moins que ce ne soit pour une cause raisonnable, pieuse et très-urgente, ou pour une nécessité inévitable, et du consentement exprès et libre de nous et de l'Église.

6° Finalement, nous renouvelons et approuvons les libertés, franchises, immunités, droits, priviléges successivement accordés par les rois nos prédécesseurs et par nous à des églises, monastères, autres établissements pieux, ou bien à des personnes ecclésiastiques.

On assigne à cette pragmatique l'année 1268, mais aucun écrivain de cette époque n'en fait mention, tandis qu'elle a

(1) Bulles des 13 mars, 1er et 4 mai de 1263, 20 et 29 avril de 1265.

été niée postérieurement par un grand nombre, et surtout de nos jours, avec plus de résolution.

Louis, ayant ouï dire qu'un émir de Syrie réunissait des livres, voulut l'imiter; il fit copier un grand nombre de manuscrits dans les monastères, et les déposa dans la Sainte-Chapelle, sous la garde de Vincent de Beauvais. Il se plaisait encore à recueillir des récits, et les chevaliers de son armée se répandaient à la ronde pour s'instruire des mœurs, des forces, du gouvernement des peuples étrangers, et venir lui raconter ce qu'ils avaient appris. Il recherchait curieusement les raretés naturelles, et surtout ce qui concernait la chasse; aussi, de même qu'il orna ses jardins de la renoncule, il ramena de sa captivité une race de chiens de chasse des plus belles. Mais, lorsqu'un ambassadeur lui demanda à voir ses lévriers, il le conduisit dans un réfectoire rempli de pauvres, en lui disant : *Voilà les chiens que je nourris, et avec lesquels j'espère gagner la vie éternelle.*

Il fonda, dit-on, l'hospice des *Quinze-Vingts* pour trois cents croisés revenus aveugles de l'expédition d'Orient; il ramena de la Palestine les premiers carmélites, et établit plusieurs autres ordres dans sa capitale. Le monastère des *Filles-Dieu* reçut les dames et demoiselles dont l'honnêteté encourait quelques dangers; d'autres établissements utiles ou pieux furent aussi fondés alors; Robert Sorbon, chapelain du roi, contribua grandement à l'ouverture du collége qui conserve son nom, et dont les docteurs s'appelèrent d'abord les *pauvres maîtres.* 1254.

1252.

Souvent Louis lavait les pieds aux pauvres, et de préférence aux aveugles, afin qu'ils ne le connussent pas. Un jour il demanda à Joinville : *Ne lavez-vous donc jamais les pieds aux pauvres le jeudi saint? — Fi donc, sire,* répondit le sénéchal, *à la malheure! jamais je ne laverai les pieds de ces vilains. — Vraiment?* reprit Louis : *ce fut mal dit; car ne devez mie avoir en desdain ce que Dieu fit pour nostre enseignement. Si vous priai-je, pour amour de Dieu et de moi, que vous vous les accoutumiez à laver. Auriez-vous donc respugnance à faire ce que fait mon cousin d'Angleterre, qui lave les pieds aux lépreux et les baise?*

D'autres fois, cherchant à faire passer dans l'âme du sénéchal la conviction dont la sienne était remplie : « Il faut croire, lui « disait-il, les articles de foi si fermement, qu'on soit prest à les « soutenir en paroles et en faicts, au prix de mésaventures et « de mort; il faut croire mesme ce qui ne se sait que par oui-

« dire. Comment s'appeloit vostre père? — Simon. — Et com-
« ment le savez-vous? — Je crois en estre certain, et ma mère
« me l'a toujours attesté. — Vous devriez croire avec la mesme
« fermeté les Actes des Apostres et ce qui est dans le *Credo;*
« ainsi faisoit le noble comte de Montfort. Les Languedociens,
« durant la guerre des Albigeois, vinrent l'appeler pour voir le
« corps de Nostre-Seigneur, devenu chair et sang dans la main
« du prebstre. Or le guerrier respondit : *Allez-y, vous qui*
« *doutez; quant à moi, je crois fermement comme la sainte*
« *Église nous l'enseigne, parce que, en croyant ainsi, j'espère*
« *en avoir une couronne de plus au ciel que les anges qui voient*
« *Dieu face à face; par quoi il faut bien qu'ils le croient.* »

Une autre fois, le roi se trouvait après dîner avec Joinville et deux religieux de sa chapelle, tenant un manuscrit à la main :
« Seneschal, dit-il (c'est toujours Joinville qui raconte), je n'ose
« parler à vous, pour le subtil sens dont vous estes, de chose
« qui touche à Dieu; et pour ce ai-je appelé ces frères qui sont
« ici, parce que je veux vous faire une demande. Quelle chose
« est Dieu?

« Sire, c'est si souveraine et bonne chose, que meilleure ne
« peut estre. »

« Vraiment c'est moult bien respondu, car cette response est
« écrite en ce livret que je tiens en ma main. Autre demande
« vous ferai-je, savoir : Lequel vous aimeriez mieux estre
« lépreux et ladre, ou avoir commis et commettre un péché
« mortel? »

« Et moi, continue Joinville, qui oncques ne lui voulus men-
« tir, je lui respondis que j'aimerois mieux avoir fait trente péchés
« mortels que d'estre lépreux. »

Le roi ne répliqua rien pour le moment; mais, « quand les
« frères furent despartis, il me rappela tout seul, et me fit seoir
« à ses pieds, et me dit : Comment avez-vous osé dire ce que
« vous avez dit? Et je lui responds que encore je le dirois. Et
« il va me dire : Ha! fou musart, musart, vous y estes desçu;
« car vous savez qu'il n'est lèpre si laide que d'estre en péché
« mortel. Si l'homme meurt, il est guéri de la lèpre du corps;
« mais, quand l'homme qui a fait le peché mortel quitte cette vie,
« il ne sait et n'est certain d'avoir eu telle repentance que Dieu
« lui ait pardonné. »

Puis le regardant affectueusement : « Par ainsi je vous prie
« tant que je puis de changer vostre cœur, et d'aimer mieux que

tout mal de lèpre et tout autre maladie advienne à votre corps, « plustost que le péché mortel advienne à votre âme. » Dans une autre circonstance, il lui disait : « Voulez-vous estre honoré en ce « siècle, et avoir le paradis après?

« — Oui bien le voudrois-je?

« — Gardez-vous de faire ni dire chose vilaine que vous ne puis- « siez confesser, et que, si le monde la connoissoit, vous eussiez « vergogne à dire : *J'ai fait et dict ainsi.* Puis il faut prier sou- « vent les saincts, qui sont au roi les officiers de la couronne; « et toujours il faut prendre intérest pour les victimes des gens « puissants. Quant à moi, grande compassion ai-je des pauvres « hommes tués, parce que personne n'est pour les morts, et tous « veulent estre pour les vivants. »

Rien ne fait mieux connaître l'homme et le roi que ces entretiens intimes entre Louis IX et son fidèle serviteur; nous ne pensons donc pas qu'on nous reproche d'avoir prolongé la citation (1).

(1) Nous voulons cependant extraire encore quelques détails de ce peintre naïf du saint roi.

Louis se trouvait avec une centaine de chevaliers à Corbeil le jour de la Pentecôte, où il était d'usage de chausser les éperons d'or à plusieurs nobles écuyers. Après le banquet accoutumé, le roi, étant descendu dans le préau, sous la chapelle, se mit à s'entretenir avec le comte duc Jean de Bretagne. En ce moment, maître Robert Sorbon, apercevant le sénéchal de Champagne, s'approcha de lui, et, l'ayant pris par son manteau, l'emmena jusqu'auprès du roi, plusieurs barons les suivant par curiosité. *Que me voulez-vous, maistre Robert?* demanda Joinville, étonné de cette familiarité. — *Je voulois vous demander : S'il venoit en pensée au roi de s'asseoir dans ce pré, et que vous alliez vous asseoir sur son banc plus haut que lui, ne devroit-on pas vous en blasmer?* — *Qui en doubte?* — *Or, donc,* reprit le docteur, *moult estes-vous à blasmer, vestu comme vous voilà de vair et de verd, plus noblement que le roi.* — *Sauf vostre grace,* repartit vivement Joinville, *je ne suis à blasmer. Ces habits de vair et de verd me furent laissés par mes père et mère. En pourra-t-on dire autant de vous, fils de vilain et de vilaine, qui avez quitté là les habits de vos parents, pour vestir plus riche camelin que le sire nostre roi?*

Prenant à ces mots le bord de l'habit du docteur, il ajouta, en s'approchant de celui du roi : *Voyez si je dis vrai.*

Les chevaliers présents n'osaient se regarder en face, pour ne pas éclater de rire; maître Robert se mordait les lèvres de dépit, faute de trouver une bonne repartie. Le roi, qui s'aperçut de son embarras, se mit à prendre sa défense, en affectant de croire que le sénéchal était vêtu trop fastueusement. La plaisanterie en resta là; mais peu après le monarque, étant retourné au palais, appela son fils Philippe, ainsi que le roi de Navarre, son gendre, s'assit sur le seuil de l'oratoire, la main en terre, et leur dit : *Asseyez-vous là*

Joinville, d'un bout à l'autre, est rempli d'une admiration comme jamais il n'en fut inspiré par des vertus humaines. Bon chevalier mais sensuel et hautain, croyant mais agité par des doutes, plus ami de l'existence agréable que de la vie sainte, il regarde son roi comme un modèle de sainteté; il recueille chacune de ses paroles comme un testament sacré, et décrit comme des reliques jusqu'aux vêtements les plus humbles au moyen desquels Louis s'efforçait de tempérer l'éclat du rang suprême; on le voit dominé et transformé par cette créature extraordinaire qu'il a le bonheur de contempler de près.

1249. Il y avait eu trêve avec l'Angleterre, mais jamais de paix. Lorsque Henri III s'aventura sur le sol français, il se vit serré de si près à Taillebourg qu'il aurait été fait prisonnier si Richard, son frère, n'eût obtenu un armistice; il fut ensuite battu de nouveau près des Saintes par Louis IX en personne, qui combattit avec la valeur d'un chevalier. Enfin, lorsque ce roi revint de Palestine, il alla le trouver, et, après avoir passé huit jours avec lui, il conclut la paix.

bien près, que personne ne nous entende. — *O sire*, répondirent-ils en se tenant debout, *nous placer aussi près?* — *Seneschal*, poursuivit Louis en se tournant vers Joinville, *mettez-vous là aussi.* Et le sénéchal s'assit tellement près de lui que leurs robes se touchaient. Alors Louis, obligeant les deux princes à en faire autant : *Ce n'est pas bien à vous de ne l'avoir fait de suite; que cela n'arrive plus!* Puis continuant : *Je vous ai appelés pour confesser à Joinville qu'à tort j'ai défendu maistre Robert; mais je le vis si esbahi qu'il avoit bien mestier que je lui vinsse en aide. Partant, sire de Joinville, ne vous en tenez pas à mes paroles pour desfendre maistre Robert; vous devez, comme vous l'avez dit, aller bien vestu et nettement, parce que vostre femme vous en aimera mieux, et que vos gens vous en priseront plus.*

Une autre fois Joinville, voyant son frère avec des vêtements brodés qui coûtaient huit cents sous parisis (13,000 fr.), lui en fit reproche, en disant : *Feu Simon de Joinville, nostre noble père, se contentoit d'une fine estoffe de bon taffetas, armorié de son escusson.* Et le roi reprit : *Chacun doit estre vestu selon son rang et son âge.*

C'est ce qu'oublia une dame de la cour, qui, bien que surannée, se présenta à l'audience de saint Louis avec une parure qui aurait beaucoup mieux convenu à une jeune fille. Admise dans le cabinet où il se tenait seul avec son confesseur, il l'écouta, puis lui répondit en ces termes : *Madame, je prendrai vostre affaire à cœur; mais j'y mets une condition : c'est que vous-mesme prendrez plus cure de vostre salut. La beauté du corps n'a qu'un jour, et passe comme la fleur des champs; on a beau faire, on ne sauroit la rappeler. Pensons donc à la beauté de l'ame, fleur immortelle qui jamais ne se flétrit.* Touchée de cette remontrance, la dame s'adonna depuis aux pratiques d'une piété sincère.

Louis, ne croyant pas à la légitimité des conquêtes, nourrissait des scrupules au sujet des pays enlevés à l'Angleterre par Philippe-Auguste; il lui céda donc, outre la Guienne, qu'elle avait toujours possédée, le Limousin, le Périgord, le Quercy, et, de plus, la succession de la Saintonge et de l'Agénois, si le comte de Poitou venait à mourir sans héritier, et, dans le cas où il en laisserait, le roi s'engageait à payer la valeur en argent de l'Agénois; il s'obligeait encore à payer pendant deux ans l'entretien de cinq cents cavaliers qui devaient être envoyés contre les infidèles, sous les ordres d'un prince anglais. Henri III, de son côté, renonçait à toute prétention sur la Normandie et sur les comtés d'Anjou, du Maine, de Touraine, de Poitou, s'obligeant en outre à l'hommage pour les comtés qu'il recevait et pour le duché d'Aquitaine. Louis répondit à ceux qui le blâmaient de ces concessions : *La terre que je li donne, ne li donné-je pas pour chose que je sois tenu à li ne à ses hoirs, mès pour mettre amour entre mes enfants et les siens. Et me semble que ce que je li donne l'employé-je bien, pour ce que il n'estoit pas mon home; si en entre en mon homage.*

Le fait est que le pieux roi retarda par ces concessions l'unité de la France, d'autant plus qu'il ne tint aucun compte des plaintes que firent entendre les populations sacrifiées. Serait-il donc vrai que la vraie politique ne puisse se concilier avec l'exacte justice?

Louis arrangea aussi à Corbeil, avec le roi d'Aragon, leurs anciens différends au sujet des possessions du Midi. Comme beaucoup de barons possédaient des fiefs tout à la fois en Angleterre et en Normandie, d'où il résultait qu'en cas de guerre ils avaient à répondre, en sens opposé, à l'appel des deux suzerains, Louis allégua l'autorité de l'Évangile : *On ne peut servir deux maîtres*, et les obligea de choisir auquel des deux ils voulaient prêter hommage.

En résumé, l'agrandissement de la monarchie, commencé et poursuivi par ses aïeux à l'aide de la force et de la ruse, saint Louis le continua au moyen de l'ordre et de la douceur. Les domaines que les gentilshommes avaient été contraints de vendre pour se croiser ou se racheter vinrent accroître les biens de la couronne; mais, si Louis profitait de ces occasions, il ne les faisait pas naître en fomentant les guerres parmi les petits feudataires afin de les affaiblir.

La loi par laquelle il enjoignit aux vassaux de laisser aux puînés un tiers de leurs fiefs patrimoniaux produisit, en s'éten-

dant à la famille royale, les apanages des princes, qui se trouvèrent rattachés par leur intérêt à la couronne, dont la grandeur et les accroissements tournèrent à leur propre avantage; les anciennes branches cadettes, remuantes et dangereuses, furent ainsi remplacées par de nouvelles, dociles et affectionnées au roi (1). Les membres du clergé, les feudataires, les bourgeois, auparavant isolés, vinrent se réunir autour du trône, d'où le souverain réglait la justice et la guerre. Si déjà Philippe-Auguste avait pourvu à ce que les murailles des châteaux ne bravassent plus la justice royale, les fonctions judiciaires, d'héréditaires qu'elles étaient, devinrent alors amovibles, et la magistrature cessa d'être un patrimoine. On peut donc dire avec vérité que saint Louis fonda la monarchie sous le rapport politique, de même que Philippe-Auguste l'avait fondée sous le rapport territorial; mais là où ce dernier prince et les autres avaient procédé par la force et l'astuce, Louis ne mit en œuvre que la bonté et le sentiment indéfectible de l'équité.

CHAPITRE XII.

TARTARES ET MONGOLS. — GENGIS-KAN.

Les savants du dix-huitième siècle, poussés d'un côté par le besoin de faire dériver d'une source unique les connaissances humaines et de l'autre par la manie d'infirmer la vérité de la Bible, ont placé le berceau de la civilisation sur le plateau central de l'Asie. Tous les peuples, selon eux, seraient issus des Tartares, nom sous lequel on désigne les hordes errantes dans la vaste plaine circonscrite par la triple chaîne des Altaï, des Himalaya et des montagnes de la Chine (2). Cette opinion fut ac-

(1) Ce qui ne s'est pas toujours vérifié. — A la mort de saint Louis, la famille royale possédait directement les duchés de France, de Vermandois, de Valois, de Normandie, de Touraine, du Maine, de Berry, les comtés de Mâcon et du Languedoc occidental; indirectement, par huit branches de la famille royale, la Bourgogne, la Bretagne, Boulogne, l'Artois, le Poitou, l'Auvergne, Toulouse, l'Anjou, la Provence, le Nivernais et le Bourbonnais.

(2) Quelques lecteurs auront peine à nous pardonner de dire encore *Tartares* au lieu de *Tatars*. Nous avons pourtant de bonnes raisons pour cela. *Tatars* est le nom particulier d'une tribu; on appela Tartares en général, au moyen âge, cette masse de peuples errants dans l'Asie centrale, réunis en-

cueillie parce qu'elle était paradoxale, et qu'on se trouvait à une époque où le manque de documents empêchait de la démentir. Mais depuis, malheureusement pour les arrangeurs de systèmes, on a appris à lire dans les livres chinois, où l'on a trouvé l'histoire des Tartares, en tout opposée à des assertions téméraires; or rien ne fait supposer que la demi-civilisation de ces peuples soit antérieure au second siècle avant Jésus-Christ. Alors seulement des missionnaires indiens, venus dans la Tartarie méridionale, y répandirent les rudiments des sciences et des arts, avec l'écriture indienne et la religion de Bouddha, qui se propagea beaucoup plus tard parmi les Thibétains et les nomades du Nord, sans pourtant convertir tous les habitants, dont un grand nombre conservèrent leurs rites grossiers; puis on vit successivement s'y implanter le bouddhisme primitif, la philosophie de Confucius, le magisme, les doctrines des manichéens et des nestoriens, ensuite l'islamisme, et en dernier lieu le lamanisme.

Bien loin donc que les Tartares fussent civilisés avant la Chine et l'Inde, ils furent dégrossis par un petit nombre de familles disséminées dans leur immense pays, dont Buffon et Bailly prétendaient faire le foyer de la sagesse humaine. Maintenant que nous avons à arrêter nos regards sur ces populations, nous suivrons les indications d'écrivains plus modernes, qui ont pu consulter et mettre à profit les livres chinois (1).

semble par Gengis-khan, et poussés tant sur l'Orient que sur l'Occident. On peut appeler *Tartares* les Mandchoux, les Thibétains, les Turcs, qui ne sont pourtant point *Tatars;* ce nom ne conviendrait qu'aux Mongols, qui ont succédé à ces derniers. Selon Abel de Rémusat, « on entend par Tartares les peuples habitant dans les vastes contrées de la haute Asie, entre l'Inde, la Chine, la Perse au midi, la mer du Japon à l'orient; à l'occident, les fleuves qui se jettent dans la mer Caspienne et dans l'Euxin; au nord, la mer Glaciale.

(1) Visdelou, *Hist. de la Tartarie*, dans la *Bibliothèque orientale*.

Gaubil, *Hist. de Gentschiscan et de toute la dynastie des Mongous*, etc.

De Guignes, *Hist. des Huns.*

Saint-Martin, *Mém. sur l'Arménie.*

Schmidt, *Gesch. der Ost Mongolen.*

Le baron d'Ohsson, *Hist. des Mongols depuis Tchinguiz-kan, jusqu'à Timourbey ou Tamerlan;* Amsterdam, 1835.

Pallas, *Samlungen historischer Nachrichten mongolischen Volkerschaften;* Pétersbourg, 1770.

Bergmann, *Nomadischen streifereyen unter den Kalmuken;* Riga, 1804.

Hammer, *Gesch. der goldnen Hordo von Kiptschack;* Pesth, 1840.

Les écrivains chinois mentionnent souvent, sous le nom de barbares du Nord, trois races distinctes : la toungouse ou *tchouché*, la turque et la tatare. Nous avons raconté ailleurs comment la puissance des Turcs s'étendit sur la Chine, et finit par être abattue par les Chinois de concert avec les Ouigours. Les *Tchouché*, qui habitaient aussi dans la Tartarie orientale, conquirent un tiers de la Chine, où ils fondèrent, en 1115, l'empire de Kin ou d'Or, qui eut pour tributaires les hordes turques de la Tartarie, où elles menaient une existence nomade.

Au midi du lac Baïkal, la nation mongole, divisée en plusieurs tribus, habitait au milieu de hautes cimes où ne végètent que la mousse et quelques maigres arbustes s'élançant des fentes des rochers : contrée sauvage, dont les montagnes sont couvertes de glaces éternelles, les vallons de sable, et qui n'offre des prairies et des forêts de pin et de bouleau que le long des fleuves. L'élévation du sol rend le climat plus rigoureux qu'il ne l'est d'ordinaire dans nos pays, sous la même latitude, si bien que le lac Baïkal reste gelé quatre ou cinq mois de l'année.

Cette nation a de la ressemblance avec les Chinois : les yeux bruns, fendus obliquement et demi-fermés, avec les sourcils très-saillants; les joues protubérantes, le nez camus, les lèvres grosses, la tête et le visage ronds, la barbe rase, la stature moyenne, la taille mince et les épaules larges. Ils se coupaient les cheveux sur le sommet de la tête et à la nuque, en forme de fer à cheval; le surplus, réuni en tresse, leur tombait derrière les oreilles. Ils se coiffaient d'un bonnet de forme basse à bord fourré, derrière lequel se rabattait une bande de dix-huit pouces de long sur autant de large; deux cordons se liaient sous le menton, et restaient flottants. Ils croisaient leur tunique sur leur poitrine, en l'attachant au corps avec une ceinture; en hiver, ils portaient deux vêtements en fourrure, l'un le poil tourné en dedans, l'autre en dehors. Les jeunes filles ne s'habillaient pas autrement que les hommes, et les femmes ne s'en distinguaient que par un bonnet plus élevé. Des claies circulaires, soutenues par des perches convergentes à un anneau de fer,

QUATREMÈRE, *Hist. des Mongols de la Perse, écrite en persan par Raschid-Eldin, publiée, traduite en français, accompagnée de notes et d'un mémoire sur la vie et les ouvrages de l'auteur; Paris*, 1836. Elle est précédée de la vie de l'auteur, suivie du texte persan avec la version en face; cet ouvrage remonte à l'an 700 de l'égire, au temps d'Olgaïtou.

telle était leur habitation, qu'ils recouvraient de feutre, et d'où la fumée s'exhalait par le milieu du toit, sous lequel le feu était allumé.

Des troupeaux de bœufs, de chameaux, de moutons, de chèvres, leur fournissaient la nourriture; la chair de cheval était pour eux un régal, bien qu'ils mangeassent aussi de celle des autres animaux, soit fraîche, soit salée, et même des animaux morts de maladie; ils s'enivraient avec du lait de jument fermenté (*coumiz*). Les peaux de leur bétail servaient à les vêtir, la laine et le crin à fabriquer du feutre et des cordes, les tendons à garnir leurs arcs et à coudre, les os à armer les flèches; ils brûlaient le fumier, faisaient des outres avec le cuir de l'*artac*, et des coupes à boire avec ses cornes.

Ils erraient de contrée en contrée pour trouver de la pâture à leurs troupeaux, et, quand les fourrages étaient épuisés dans un lieu, ils démontaient la hutte, la chargeaient sur leurs animaux, avec les ustensiles de ménage et leurs enfants; puis ils allaient chercher ailleurs un campement où l'herbe fût intacte. Le bétail de chaque tribu était distingué par une marque. Durant l'hiver, il n'avait pour se nourrir que le peu qu'il parvenait à trouver en grattant la neige avec ses pieds, et, si la saison devenait par trop rigoureuse, il en périssait beaucoup. Les chevaux n'en avaient que plus de prix, parce qu'ils étaient plus capables de résister aux intempéries du climat.

Chaque Mongol épouse autant de femmes qu'il peut en entretenir, achetant la jeune fille qui lui plaît moyennant un nombre plus ou moins grand de têtes de bétail; mais chaque femme a son habitation séparée. Après la mort du père, le fils prend souvent ses femmes, à l'exception toutefois de sa mère. La femme s'assujettit à toutes les fatigues réservées ailleurs à l'homme, soignant les troupeaux, faisant les habillements et les feutres, traînant les chariots, montant à cheval, chargeant les chameaux. Les hommes, livrés à l'oisiveté quand ils ne chassent pas, sont rusés, rapaces, malpropres et adonnés à l'ivrognerie. Tombent-ils malades, une lance, plantée devant la hutte, indique que personne ne doit y entrer, hormis ceux qui ont à lui donner des soins. Si le malade meurt, ses parents et ses amis poussent des gémissements et se hâtent de l'ensevelir, le croyant déjà en proie aux esprits malins : on lui sert de la viande et du lait; son cheval favori est immolé sur sa tombe, dans laquelle on a soin de mettre son arc, ses flèches, ses ustensiles de ménage,

pour son usage dans l'autre monde. Le Mongol qui avait inhumé un cadavre devait se purifier en passant entre deux brasiers; la hutte du mort et tout ce qui lui appartenait devaient aussi être purifiés, et la cérémonie funèbre se terminait par un banquet. Le prince était placé, après sa mort, au milieu de sa demeure, avec une table devant lui, couverte de mets et de lait; on ensevelissait avec lui tout ce qui se trouvait dans sa chambre, outre une jument avec son poulain, un cheval sellé et autres objets de prix. Son habitation était abattue, et son nom ne devait pas être prononcé jusqu'à la troisième génération.

Les Mongols vénéraient Tangri (le ciel) comme Dieu suprême; mais ils rendaient aussi un culte aux astres principaux et aux forces de la nature. Vers midi, ils faisaient des génuflexions au soleil, et offraient une partie de leurs boissons en libations aux corps célestes et aux éléments. Ils suspendaient à leurs huttes des *ongons*, figures de bois ou de feutre représentant des divinités, dont ils frottaient la bouche avec de la viande et du lait avant de s'en repaître eux-mêmes; ils cherchaient à détourner la colère des génies malfaisants par des offrandes et par les prières des *cami*, ministres du culte et tout à la fois magiciens, interprètes des songes, médecins, astrologues, connaissant tous les secrets à l'aide d'esprits familiers qu'ils évoquaient au son du tambour, et rendant des oracles au milieu de contorsions et de gambades.

La nation était organisée en groupes de dix mille individus, puis de mille, puis en compagnies de cent et en pelotons de dix; s'il survenait une guerre, on levait un ou plusieurs hommes par peloton. L'obéissance était absolue. Si le chef de cent mille individus recevait à l'extrémité du territoire, et de quelque courrier, si vulgaire qu'il fût, un message du monarque, il devait obéir et se prosterner jusqu'à terre, pour recevoir la bastonnade ou tendre sa tête au tranchant du fer. Les *noyans* ou *taïschis*, gouverneurs des tribus, étaient héréditaires et relevaient du roi, qui recevait d'eux annuellement un certain nombre de têtes de bétail; ils étaient, du reste, maîtres de disposer à leur gré de la vie et des biens de leurs sujets.

Admirablement doués sous le rapport de la finesse de l'ouïe, de l'odorat et de la vue, habitués dès l'enfance à monter à cheval, à tirer de l'arc, à vivre dans les camps et à endurer les privations les plus cruelles sous un ciel extrêmement rigoureux, les Mongols étaient particulièrement propres à la guerre. Faisant usage

de chevaux petits de taille, mais aussi patients que dociles, sans même se servir d'étriers de fer, qui, pour quelques-uns, étaient un objet de luxe, ils combattaient généralement à coups de flèches; leurs expéditions commençaient en automne, alors que les chevaux sont le plus vigoureux, couverts d'une armure et d'un casque en cuivre, munis d'un arc, d'un bouclier, d'un sabre, d'une lance, et suivis chacun de plusieurs chevaux. Ils emportaient une tente, une outre pour le lait, et une chaudière; souvent aussi ils traînaient à leur suite une portion de leurs troupeaux, pour leur fournir des vivres. S'ils avaient une rivière à traverser, ils attachaient à la queue de leurs chevaux un sac rempli de leurs harnais, et, s'en servant comme d'un point d'appui, ils passaient ainsi le fleuve.

Tels étaient les peuples, et tels sont encore leurs débris, qui, sous le nom de Mongols, fondèrent en très-peu de temps l'empire le plus vaste qui ait existé sous le soleil; d'un autre côté, le rapprochement de deux nations qui habitaient aux extrémités opposées du monde exerça une grande influence sur les usages, la politique, le commerce et les sciences. Mais, avant l'époque où leurs gestes se trouvèrent rapportés dans les annales des peuples nombreux qu'ils assujettirent, leur histoire est tout à fait obscure, leur origine controversée, et leur nom même incertain; c'est donc avec peu de raison qu'on a voulu appliquer ce nom, comme une dénomination primitive, pour désigner une des variétés de l'espèce humaine, celle qui se distingue par des paupières gonflées et remontant vers les tempes, une face écrasée, des joues saillantes, des cheveux noirs, lisses et rares. On ne trouve ce nom mentionné qu'au dixième siècle par les Chinois, qui l'écrivent *Mong-ou* ou *Mong-ko-szu*; or, selon les traditions indigènes, ils ne le prirent que sous Gengis-khan, en 1189; ils s'appelaient auparavant *Bida*. Le nom de Mongols sert aujourd'hui à désigner ceux qui parlent un même groupe de langues à l'est et à l'ouest de l'Altaï, c'est-à-dire les Mongols proprement dits ou Kalsa, les Éleuths ou Kalmouks, les Tourgants, les Zungars, les Bouriats de Sibérie.

Mais ne font-ils qu'un avec les Tartares, dont souvent on leur donne le nom? Quelques-uns le nient tout à fait, en se fondant sur les caractères des tribus mongoles, encore existantes, et qui diffèrent des Tartares complétement sous le rapport physiologique, bien qu'ils s'en rapprochent pour le langage. D'autres les croient une tribu de Tartares confondus d'abord avec les Tung-nou dans les annales chinoises, puis, dans le neuvième

siècle, distingués par le nom de *Mo-ho*, et supposent que des Mo-ho septentrionaux sortirent les Tartares modernes et les Mongols; des Mo-ho méridionaux les Toungouses, tels que les You-tchin et les Mandchoux, qui aujourd'hui dominent en Chine (1). A l'époque où les Kitans s'agrandirent, les Mo-ho furent dispersés, et se partagèrent en trois hordes (2): l'une d'elles se soumit aux vainqueurs; une autre s'enfuit au nord de la Corée, chez les Fou-he; la troisième se réfugia sur le versant méridional des monts Inscham au nord de la Chine, et dans le Tangut, à l'ouest de l'Hoang-ho supérieur, sous le nom de Tatars.

Le dernier jour de chaque année, les descendants de Gengis-khan faisaient battre en leur présence un fer chaud, en remerciant Dieu; en effet, leurs traditions disaient que, deux mille ans auparavant, les Mongols avaient été vaincus et tous exterminés, sauf deux couples qui se réfugièrent dans la vallée d'Erguène-coun. Ils y multiplièrent à ce point que, ne pouvant plus tenir dans ces étroites limites, leurs descendants amoncelèrent dans une mine tant de bois et de charbon que tout le fer qu'elle contenait se fondit, et laissa ouvert un large passage, d'où sortirent plusieurs tribus pour aller s'établir sur les rives de l'Honan, du Kéroulan et du Toula. Dunbun-Bayan, l'un de leurs chefs, laissa une jeune veuve nommée Alung-Goa, qui, devenue enceinte quelques années après, assura qu'un rayon de soleil, en pénétrant pendant son sommeil par le toit de sa chambre, s'était transformé en un beau jeune homme qui l'avait rendue mère de trois fils. De cette souche sortit une série de rois et de héros, parmi lesquels leurs chantres célèbrent particulièrement Koubilaï, la terreur des Chinois. Sa voix résonnait comme le tonnerre dans les montagnes; avec ses mains, aussi fortes que les pattes d'un ours, il brisait un homme en deux, comme on le

(1) Voyez à ce propos Ritter, *Géolog. en rapport avec la nature et l'hist. des hommes*, part. II, liv. II, Asie.
Pritchard, *Recherches*, etc., II, p.
Klaproth, *Asie polyglotte*,
Virey, qui croit les Tartares de famille mongole, et
Blumenbach, qui les croit Caucasiens.

(2) *Ordou*, dont nous avons formé *horde*, signifie proprement la réunion de huttes et de tentes où habite le prince avec sa famille. Ils appellent *yourte* le territoire particulier soit d'un prince, soit d'un chef de tribu ou de famille.

ferait d'une flèche ; durant l'hiver, il se couchait nu près d'un foyer embrasé, sans rien sentir des étincelles ou des tisons qui s'en élançaient sur son corps, et le matin il croyait avoir été piqué par quelque insecte. A son retour de la Chine, il fut assailli par les Mongols de la tribu de Dourban ; le peu d'hommes qui le suivaient furent dispersés, et lui-même dut fuir vers un étang, où son cheval s'enfonça jusqu'au cou. Koubilai s'élança de la selle, et sortit du marais; alors les Dourbans, dédaignant de le poursuivre, s'éloignèrent en disant : *Que peut faire un Mongol désarçonné?* Le bruit de sa mort se répandit; mais à à peine les ennemis furent-ils retirés que, saisissant son cheval par la crinière, il le tira hors de la fange, et revint parmi les siens en chassant devant lui une troupe de chevaux qui appartenaient à la tribu ennemie.

D'un descendant de Koubilaï naquit Témudjin, qui, à l'âge de treize ans, succéda à son père dans le commandement des hordes mongoles. Quelques-unes cependant trouvèrent indigne d'elles d'obéir à un enfant, ce qui, malgré le courage de sa mère, le réduisit à de pénibles extrémités; il fut même enlevé par les ennemis, et ne parvint à se sauver qu'à grand'peine en se plongeant dans un étang, sauf les narines qu'il tint hors de l'eau. Une autre fois il tomba, la bouche et la gorge traversées d'une flèche; mais un ami, en faisant fondre de la neige sur des pierres rougies, dégagea le sang caillé dans ses plaies, et lui rendit la respiration, tandis qu'un autre tenait, pendant toute une nuit, son manteau étendu, avec ses bras, au-dessus du blessé, pour le garantir de la neige qui tombait à flocons. Ces deux amis obtinrent le privilége de *terkan*, en vertu duquel ils étaient exempts de toute charge, pouvaient librement s'approcher du prince, et commettre impunément huit délits. Gengis-khan. 1196.

La valeur personnelle de Témudjin ne tarda point à lui procurer des alliés et des sujets; s'étant confédéré avec Ong-khan, chef des Kéraïtes et chrétien (*le prêtre Jean*), il remporta plusieurs victoires sur les hordes tartares, qui se liguèrent en vain pour s'opposer à leurs progrès. Témudjin soumit ensuite les Kéraïtes eux-mêmes, et le crâne de leur chef, converti en coupe, épouvanta ses ennemis. Ce fut alors le tour des Tartares, la plus riche des nations au nord de la Chine, qui furent exterminés sans distinction, Témudjin ayant défendu d'accorder merci à qui que ce fût. Ce nom de Tartares survécut pourtant, et il fut même appliqué à leurs vainqueurs, à l'imitation des Chinois, Prêtre Jean. 1203.

qui appelaient Tatars tous les nomades du Nord ; ce nom se propagea aussi en Occident, bien que les Mongols le répudiassent comme appartenant aux vaincus.

Témudjin sut employer avec un égal succès les deux principaux moteurs des actions humaines : des récompenses à ses amis, des châtiments à ses ennemis ; il promettait aux uns une part du butin, tandis que des chaudières d'eau bouillante attendaient ceux qui osaient lui résister. Il put alors jeter un regard avide sur la Chine, contrée aussi riche par la nature que par l'industrie ; mais, avant d'entreprendre de nouvelles conquêtes, il résolut de prendre un nom digne du chef de tous les Tartares nomades ; il convoqua donc tous les chefs des tribus près des sources
1206. de l'Ho-nan, et fit arborer un étendard formé de neuf queues de bœufs blancs. Ghoukdjou, devin (*kam*), qui jouissait parmi ces hordes d'une grande réputation, annonça, au nom du ciel, que le titre de Gour-khan, c'est-à-dire grand khan, n'était plus assez pour Témudjin, et qu'il devait prendre celui de *Gengis-khan*, ou khan des khans. Il accomplissait sa quarante-quatrième année quand il fut salué de ce nom.

Ce devin se flattait sans doute d'accroître son crédit et son autorité ; mais il ne connaissait guère combien la gratitude des grands dure peu une fois que le besoin est passé. Gengis-khan, ennuyé de ses prédications, le fit chasser et tuer ; puis il continua ses expéditions dans le Tangut, c'est-à-dire au nord de Ghen-si, en soumettant les Kirghiz, les Kem-kemdjoutes, les Oïrates et les Oïgours. Enhardi par ces succès, il envahit la Chine septentrionale ; quatre-
1213 vingt-dix villes furent prises d'assaut ou par famine, et, comme il connaissait tout le respect des Chinois pour leurs ancêtres, il plaça à la tête de ses colonnes les vieillards prisonniers. Bientôt il confia la suite de cette entreprise à un général qui, ainsi que nous le verrons bientôt, soumit tout l'empire ; quant à lui, il se dirigea vers l'occident.

Ses conquêtes avaient étendu son territoire jusqu'aux confins de l'empire kharizmien, qui s'était élevé sur les ruines des Seldjoucides. On appelle Khovaresm ou Kharizm cette contrée assez resserrée qui s'allonge en serpentant entre l'Oxus et la mer Caspienne, du Khorassan au pays des Turcomans : pays tantôt libre, tantôt dépendant des Seldjoucides, jusqu'au moment où l'esclave Noustékin, élevé aux premières dignités, puis au gouvernement du pays, s'en était fait prince indépendant. Aladin Tékesc, son petit-fils, arbora le premier sur sa ban-

nière le croissant, qui fut adopté ensuite par les Ottomans, avec lesquels il ne faut pas confondre la nation intrépide qui osa résister à Gengis-khan. Il était d'usage, sous les monarques seldjoucides, que la musique militaire jouât cinq fois à l'heure des cinq prières ; vingt-sept princes, qui en faisaient partie, battaient sur des tambours dorés, avec des baguettes incrustées de perles. Aladin ordonna que cet usage continuât sous ses descendants, mais deux fois par jour seulement, au lever et au coucher du soleil. En 1187 il conquit la Perse ; mais la prospérité dont ce pays jouissait sous les califes avait déjà disparu sous l'invasion des Ogouses, race de Turcs.

Aladin Mohammed, se trouvant maître de tout le Kharizm, refusa le tribut qu'il payait à l'empire de Cara-kitaï, subjugua quelques idolâtres du Turkestan, et ensuite la Transoxiane ; en 1197, il transféra sa résidence à Samarcande, et occupa la principauté des Gourides ou Ghaurides de l'Inde, en pénétrant jusqu'au Gange.

Nasser, calife de Bagdad, avait employé tous ses efforts à opposer une digue aux Kharizmiens, non avec ses propres armées, car il n'en restait plus au successeur du prophète, mais avec celles des princes musulmans ; afin de s'en venger, Aladin songea à enlever le pontificat aux Abbassides, et les raisons ne manquèrent pas aux ulémas pour justifier l'entreprise. Le nom de Nasser fut banni des prières, et les descendants d'Ali crurent qu'enfin était venue l'heure d'un triomphe longtemps attendu. Le sultan répondit aux ambassadeurs du calife, qui lui répétaient les paroles par lesquelles le prophète ordonne de respecter la famille d'Abbas, que les plus grands maux endurés par cette famille étaient l'œuvre de ses propres membres, dont la plupart naissaient en prison et y passaient leur vie ; qu'il n'apercevait dans Nasser aucune des vertus propres à le rendre digne de ce rang sublime, et que celui qu'il y mettrait les posséderait réellement. 1180-1225.

Mais il fut détourné du projet d'assiéger Bagdad par les expéditions menaçantes des Mongols ; il dut même, pour conjurer le péril, partager entre ses quatre fils les provinces de la Perse, conquête récente, et par conséquent encore mal affermie.

Dans ce pays, de graves mécontentements avaient été provoqués par l'arrogance et les excès des *Turcomans*. Ce nom, qui signifie semblable aux Turcs, fut donné en persan aux soldats de Mohammed, qui étaient Turcs en effet, mais dont le langage et les

mœurs avaient subi de graves modifications; la même répulsion s'attachait aux Kancals, qui, des plaines sablonneuses situées près de la mer Caspienne, s'étaient transplantés dans l'empire du Kharizm, où ils avaient acquis de l'importance par leur valeur, et dont l'orgueil se croyait tout permis. De cette nation était issue Turcan-Katouna, mère de Mohammed, femme d'une volonté énergique, qui s'intitulait souveraine du monde, reine de toutes les femmes, et dont les ordres n'étaient pas moins obéis que ceux de son fils.

Gengis-khan envoya en présent à Mohammed de l'argent en barres, des vessies de musc, des morceaux de jaspe, des habits d'une laine blanche très-fine, en lui demandant la liberté du commerce et le vasselage. En effet, ils commencèrent à entretenir des relations amicales; mais Mohammed fit mettre à mort quatre cent cinquante individus venus en qualité de marchands, parce qu'il les croyait des espions de Gengis-khan; à cette nouvelle, le chef des Mongols en pleura de rage, et, gagnant le sommet d'une montagne, il se prosterna la face contre terre, ses habits flottants, la tête nue, en implorant la vengeance du ciel; là il passa trois jours et trois nuits en prières et en mortifications. Mohammed l'exaspéra par de nouveaux actes de perfidie, se vantant d'être élu de Dieu pour exterminer les idolâtres; afin que les faits suivissent les menaces, il rassembla des troupes supérieures en nombre et en discipline à celles du Mongol; mais, bien qu'il fût en état de se promettre une victoire à la première rencontre, il comprit quels terribles ennemis il avait provoqués.

1218. Gengis-khan, ayant réuni les membres de sa famille et ses principaux officiers, résolut d'entreprendre une nouvelle guerre contre Mohammed, et d'en finir avec lui. En vain son adversaire lui opposa quatre cent mille Persans; il les écrasa à la tête de sept cent mille Mongols, accoutumés à une obéissance aveugle. Gengis-khan occupa en vainqueur la Transoxiane, et prit Boukhara. A son entrée dans cette ville, comme il passait devant la mosquée, il demanda s'il voyait le palais du sultan; quand il apprit que c'était la maison de Dieu, il y entra, monta dans la chaire, et dit : *La campagne est dépourvue, donnez à manger à vos chevaux*. On en amena aussitôt; les livres saints servirent de litière et leurs caissons de mangeoires; après qu'on eut apporté du vin, les barbares firent venir des danseuses, des cantatrices, et se livrèrent à la joie et à la débauche, tandis que les docteurs scandalisés étaient obligés de soigner les chevaux.

Après avoir fait réunir les habitants de la ville dans une plaine, Gengis-khan, monté sur une estrade, demanda quels étaient les plus riches parmi eux; lorsqu'on lui en eut indiqué deux cent quatre-vingts, il leur reprocha les perfidies du sultan, en ajoutant : *Je suis le fléau de Dieu, et, si vous n'étiez pas bien chargés de péchés, Dieu ne m'eût pas lancé sur vos têtes. Je ne vous demande pas les richesses qui sont sur terre, car celles-là nous saurons bien les trouver nous-mêmes; mais je vous demande celles qui sont enfouies.*

La ville fut mise à sac; les habitants, après avoir été témoins 1219.
du déshonneur de leurs femmes et des tortures des riches, furent partagés entre les Mongols; enfin le feu dévora les édifices.

Bientôt après, cette horde farouche, suivant la délicieuse vallée 1220.
de Sogd, remplie de jardins et de somptueuses maisons de campagne, assaillit Samarcande, en poussant devant elle ses prisonniers. Mohammed Aladin, dont toute l'arrogance avait fait place au découragement, ne savait plus que résoudre; comme il voyait les citoyens creuser un fossé autour de Samarcande, il secoua la tête, en s'écriant : *Que les Mongols y jettent seulement leurs fouets, et cela suffira pour le combler.* Si quelque courage restait encore aux habitants, ils le perdirent à ces paroles de désespoir, et se décidèrent à capituler. Aussitôt la ville fut démantelée, pillée, et mise à feu et à sang. Trente mille guerriers kancals périrent égorgés de sang-froid, et une foule d'habitants eurent le même sort. Les autres furent partagés entre les vainqueurs ou cruellement rançonnés, et cette riche province souffrit une entière dévastation. Aboulfarag al-Sandjari, poëte persan, qui parvint à échapper aux Tartares, s'écriait : *Le soleil ne se lève plus que de l'occident. Toute allégresse est bannie de l'univers, et les hommes ne paraissent nés que pour souffrir. Dans tant de pays que j'ai parcourus, je n'ai trouvé âme vivante, et si par hasard j'ai rencontré quelques humains, je n'ai vu en eux que deux sources de larmes.*

La terreur que répandaient ces sauvages destructeurs était telle que la population abattue, découragée, n'osait même résister. « J'ai entendu raconter, dit Ibn al-Éthir, beaucoup de faits « qui sont à peine croyables, tant Dieu avait répandu d'épou- « vante dans les cœurs. On dit qu'un cavalier tartare entra tout « seul dans un village très-peuplé de la Mésopotamie, et se mit « à massacrer les habitants l'un après l'autre sans qu'aucun « d'eux fit mine de se défendre. Un autre, n'ayant point d'arme

« pour tuer un prisonnier, lui ordonna de se coucher à terre « pendant qu'il irait chercher une épée, et il égorgea le mal- « heureux, qui l'avait attendu sans bouger. Voici ce qu'un autre « m'a raconté : étant en voyage avec dix-sept personnes, nous « vîmes arriver un cavalier tartare, qui nous ordonna de nous lier « les uns aux autres les mains derrière le dos. Mes compagnons « firent ce qu'il commandait; je leur dis : *Il est seul, tuons-le et « fuyons;* mais ils répondirent : *Nous avons peur.* Et moi : *Il « vous égorgera, tuons-le, et peut-être que Dieu nous aidera à « nous sauver.* Sur ma foi, aucun n'osa le faire; mais je le « frappai d'un coup de poignard, et nous nous enfuîmes tous. »

Turcan-Katouna, ne croyant pas aux promesses insidieuses de Gengis-khan, s'enfuit après avoir fait égorger tous les princes dépossédés par Mahommed; mais elle fut prise avec le sérail du sultan. Les Mongols tuèrent les fils de Mohammed, et se partagèrent ses femmes. Turcan-Katouna fut envoyée en Tartarie, où elle mourut, et Mohammed, toujours fuyant devant l'orage qu'il avait provoqué, ne parvint qu'avec les plus grands efforts à échapper à ceux qui le poursuivaient. Réduit à manquer du nécessaire après avoir été l'un des plus puissants monarques d'Orient, il mourut dans une île inhabitée de la mer Caspienne, où l'on ne trouva pas même un linceul pour ensevelir celui qui avait dépouillé tant de princes.

Le Kharizm fut traité avec la même férocité que les autres provinces. A Balkh, ville enrichie par le commerce, les Mongols firent sortir les habitants sous prétexte de les compter, et les égorgèrent tous jusqu'au dernier; puis ils mirent le feu à la ville. Nichapour, qui avait été la métropole du Kharizm sous la descendance de Chosroès, déjà détruite en 1153 par les Turcs Ogouses, puis en 1208 par un tremblement de terre, avait relevé ses fortifications et s'était repeuplée; trois mille balistes et cinq cents catapultes défendaient ses remparts. Mais les Mongols
1221. l'assaillirent avec un nombre égal de balistes, trois cents catapultes, sept cents machines à projectiles incendiaires, quatre mille échelles, deux mille cinq cents charges de pierres. Bientôt ils l'eurent forcé, et, pendant quatre jours, ils massacrèrent tout, jusqu'aux chiens. Le vainqueur, instruit que quelques malheureux avaient échappé à cette boucherie en se couchant parmi les cadavres, ordonna de décapiter tous ces corps gisants; alors des pyramides distinctes de têtes d'hommes, de femmes, d'enfants, s'élevèrent aussitôt, horrible monument de la ruine définitive de

l'ancienne capitale de Sapor. Ailleurs l'ordre était donné d'anéantir tout, gens et biens. Dans Hérat il périt, dit-on, seize cent mille personnes; le fils de Gengis-khan s'excusait auprès de lui d'avoir épargné quelques malheureux par compassion : *Je te défends,* lui répondit-il, *d'avoir de la compassion; c'est un signe de faiblesse.* Et comme le spectacle de ces massacres était pour ces barbares un objet de triomphe, à chaque millier de cadavres qu'ils entassaient, ils en plaçaient un les pieds en haut et la tête en bas, pour les compter facilement.

Avant d'envahir une contrée, Gengis-khan envoyait dire au prince qui la gouvernait : *Si tu ne te soumets pas, Dieu seul sait ce qui adviendra de toi.* Quand le prince se déclarait vassal, il devait donner des otages, recevoir des gouverneurs mongols, payer un gros tribut, qui le plus souvent était du dixième de toutes les productions, y compris les hommes; ainsi s'accomplissait lentement la ruine du pays, tandis que la destruction était instantanée dans ceux qui n'avaient cédé qu'à la force. Les Mongols n'y entraient pas en un seul corps, mais par bandes détachées, qui, sans s'occuper de l'armée ennemie ni des forteresses, se débandaient en égorgeant tout; le seul moyen de salut était d'échapper à leurs regards. Lorsqu'ils envahirent la Hongrie, ils entouraient des villages entiers, et les brûlaient avec tout ce qu'ils contenaient. Dans les villes, ils réunissaient tous les habitants sur la place, et, les mettant dans la plus complète nudité, les égorgeaient l'un après l'autre. Pour amuser leurs enfants, ils leur donnaient à briser à coups de marteau la tête des enfants ennemis. Les plus robustes étaient gardés pour être esclaves, après qu'on leur avait coupé les narines et les oreilles. Les femmes exerçaient leur colère sur les femmes, massacraient les plus belles, dont elles donnaient la chair à manger aux maris, et laissaient la vie aux laides pour s'en servir comme d'esclaves. Il semblait, en un mot, que ces barbares voulussent réduire le monde en une vaste steppe pour y faire paître librement leurs troupeaux.

De redoutables catapultes, manœuvrées par des prisonniers, battaient les murailles des forteresses qui ne s'ouvraient pas immédiatement devant les Mongols; ils employaient aussi le feu grégeois, l'eau des fleuves, les mines, les stratagèmes les plus subtils et les plus perfides. Les Chinois surent pourtant faire usage contre eux d'une arme terrible, que les Européens ne connurent que plus tard. On rapporte en effet que, lorsque Gengis-

1221. khan assaillit Kaï-fung-fou, les assiégés se servirent contre les
Bombes. Mongols de « *pao à feu* qui lançaient des morceaux de fer, en « forme de ventouses, remplis de poudre; quand le feu s'y « communiquait, ils éclataient comme le tonnerre, au point que « le fracas s'entendait à cent *li*. L'endroit où ces projectiles « tombaient se trouvait brûlé, le feu s'étendant à plus de deux « mille pieds à la ronde, et les cuirasses qu'ils atteignaient étaient « traversées de part en part. » Les Mongols, pour s'en garantir, se creusaient des chambres souterraines: mais les assiégés, afin de les débusquer, attachaient ces globes avec des chaînes de fer, pour les descendre du haut de la muraille; puis, lorsqu'elles étaient arrivées aux chambres souterraines, ils y mettaient le feu au moyen d'une mèche, et foudroyaient les travailleurs.

Aussi dénués de sentiments chevaleresques qu'ils l'étaient d'humanité, les Mongols fuyaient sans honte, trahissaient sans remords. La campagne finie, ils entraient dans leurs quartiers pour quelques mois, afin surtout de reposer leurs chevaux; ils commençaient par ravager le pays à plusieurs milles à la ronde, puis s'abandonnaient à de grossiers plaisirs.

Les esclaves qu'ils faisaient par milliers étaient plus à plaindre que ceux auxquels ils donnaient la mort : nus, sans nourriture, les hommes se voyaient contraints aux plus rudes fatigues; les femmes, arrachées aux cloîtres des chrétiens ou aux retraites voluptueuses des mahométans, restaient exposées au libertinage effronté d'une soldatesque immonde. Gengis-khan demanda un jour à ses officiers quel était le plus grand plaisir qu'un homme pût goûter. On lui répondit : *Aller à la chasse au printemps sur un beau cheval, avec un bel autour au poing, et le voir saisir la proie.*

Le chef secoua la tête, et reprit : *Non; la plus grande jouissance est de vaincre ses ennemis, de les chasser devant soi, de leur ravir ce qu'ils possèdent, de voir en larmes tous ceux qui leur sont chers, de monter leurs chevaux, d'embrasser leurs filles et leurs femmes.*

Djelaleddin Munk-bezni, le plus résolu des fils de Mohammed et le seul qui lui eût survécu, s'était échappé du Kharizm et sauvé vers le Khorassan. Arrivé à Gazna, où s'étaient ralliés beaucoup de Turcomans, il se vit bientôt obéi d'un corps de soixante à soixante-dix mille cavaliers. A leur tête, il surprit et battit plusieurs fois des détachements mongols; mais, ayant osé affronter Gengis-khan lui-même, il fut vaincu, malgré des

prodiges de valeur. Toutefois, il parvint à s'ouvrir un passage sur les cadavres ennemis; après avoir jeté sa cuirasse, il courut vers le Sind, où il se précipita d'une hauteur de vingt pieds, le bouclier sur l'épaule, l'étendard à la main, et le traversa à la nage, tandis que Gengis-khan, émerveillé, le montrait en exemple à ses fils. Rejoint sur l'autre rive par un petit nombre des siens, mais manquant de tout, il se dirigea sur Dehli, où dominait un Turc qui, avec le roi de Lahor, était le plus puissant des petits princes devenus indépendants après la chute de l'empire des Gourides.

Les Mongols ne tardèrent pas à porter la désolation dans le 1225.
cœur de l'Inde, tandis que Gengis-khan finissait de soumettre et de ravager le Khorassan ; puis, soit caprice, soit satiété, après tant de sang répandu, il résolut de retourner dans la Mongolie, par l'Inde et le Thibet. Il ordonna de faire nettoyer par les prisonniers, dont le nombre s'élevait jusqu'à vingt et trente pour chaque tente, une énorme quantité de riz; puis il les fit tous égorger dans une nuit. Voyant ensuite qu'il lui serait extrêmement difficile de passer par le Thibet, il reprit la route qu'il avait suivie pour entrer en Perse, massacrant les quelques malheureux qui étaient revenus parmi les ruines des cités, et détruisant les blés sur son passage; ce qui réduisit à périr de faim les habitants réfugiés dans les bois, tandis que les troupeaux qui suivaient l'armée suffisaient à sa subsistance.

Il avait eu pour compagnons dans ses expéditions ses fils et ses neveux, aguerris au massacre par ses exemples, tandis que ses généraux portaient l'épouvante jusqu'en Europe. Djou-chi 1223.
soumit le Kaptchak, c'est-à-dire les immenses vallées méridionales du Volga et de l'Oural, appelées par les anciens Scythie en deçà de l'Imaüs et Sarmatie asiatique. Cette contrée avait pour habitants des peuplades qui avaient survécu à l'empire turc, les Petchenèques, les Uzes, dits ensuite Polowtzes par les Russes, c'est-à-dire habitants des plaines, Cumans par les Hongrois et les Grecs; de là le nom de Cumanie resté à ce pays, d'où émigrèrent alors dix mille familles qui furent accueillies par l'empereur Jean Ducas, et d'autres qui se réfugièrent en Russie. Après avoir fait le tour de la mer Caspienne, franchi le Caucase et traversé les gorges de Derbend, Djou-chi défit un reste d'Alains,
et se mit à la poursuite des Uzes, qui souvent infestaient le terri- 1222.
toire des populations slaves et inquiétaient Kiev; mais, se réu-

nissant alors aux Russes, ils tentèrent d'arrêter les Mongols, et furent vaincus à Kalkha.

1222. Quand les Polowtses, assaillis sur le Don par les Mongols, réclamèrent l'assistance des Russes, les princes assemblés à Kiev, comprenant bien que, leurs voisins une fois écrasés, le même sort les menaçait, résolurent de faire cause commune avec eux contre les Mongols; or, bien que ceux-ci protestassent n'avoir point d'intentions hostiles à leur égard, ils tuèrent leurs ambassadeurs. Une bataille fut livrée à Kalkha, où les Russes furent défaits, et leurs débris poursuivis jusqu'au Dnieper; mais là un ordre de Gengis-khan rappela les Mongols pour de nouvelles entreprises.

Souboutaï, qu'il avait chargé de poursuivre les Kharizmiens, s'empara de leurs immenses trésors, et reçut la soumission du prince chrétien de la Géorgie résidant à Tauris, qui avait en vain
1221. tenté de lui résister en s'alliant avec les princes de l'Aderbidjan et de la Mésopotamie; puis il établit son camp dans la plaine de Mougan, qui devint ensuite la résidence habituelle des généraux mongols et des descendants d'Houlagou.

Après avoir détruit en six ans l'empire qui embrassait Balkh, Bokhare, Samarcande, le Turkestan, le Khorassan, le Kharizm, le Mawarannahar et une grande partie de la Perse, jusqu'à l'Inde, Gengis-khan choisit Karakorum pour capitale de ses États. Cette ville, appelée Holin par les Chinois, est située presque au même degré de latitude que Paris, entre les fleuves Toula
Mort de Gengis-khan. et Ongon. Le terrible Mongol était rentré en Chine pour renverser la dynastie des Kin, quand la mort le surprit au milieu des massacres et des victoires. Il dit à ses fils avant d'expirer : *Je vous ai conquis, avec l'aide de Dieu, un empire si vaste que, dans un an, on ne peut arriver du centre à ses extrémités. Voulez-vous le conserver, restez unis; opérez de concert pour écraser vos ennemis et élever vos amis. Un seul de vous doit occuper le trône, et je désigne pour y monter le troisième, Oktaï.* Après avoir indiqué ce qu'il fallait faire pour obtenir la victoire, et ordonné de tuer le roi des Tongouses dès qu'il aurait capitulé, il rendit le dernier soupir à l'âge de soixante-six ans, dont il avait
1227. 18 août. régné vingt-deux.

Comme il avait recommandé de cacher sa mort, il fut transporté secrètement dans la Mongolie, et l'on tua tous ceux qui rencontrèrent le convoi dans ce long trajet. Dès qu'on fut arrivé

à la grande horde, on annonça la mort du khan; les chefs de son immense empire accoururent pour le pleurer, puis il fut enseveli dans les montagnes du Bourkan-Caldoun, et la forêt qui s'éleva autour de sa tombe devint la résidence royale de ses successeurs.

Gengis-khan fut considéré comme un dieu par la nation mongole, qu'il avait tirée de la misère et de l'obscurité pour l'élever à une puissance formidable. Il voulait, disait-il, soumettre à ses armes le monde entier, dont Dieu lui avait donné l'empire; ne pouvant terminer la tâche qu'il avait commencée, il la transmit à ses fils. Il dut ses triomphes à la valeur la plus audacieuse, jointe à l'astuce la plus profonde; ses exploits nous représentent moins un homme qu'un fléau dévastateur, peste, incendie, tremblement de terre, une de ces forces de la nature qui, sourdes aux gémissements des victimes, consomment irrésistiblement leur œuvre de destruction. Gengis-khan fut puissamment secondé par l'obéissance absolue des siens; il voulait que ses officiers tinssent toujours leurs hommes prêts à sauter à cheval au premier signal: *Celui qui commande bien une dizaine d'hommes*, disait-il, *mérite que je lui en confie un mille; mais, si un chef de dix conduit mal les siens, je le punis de mort avec sa femme et ses enfants, et j'en choisis un autre dans la dizaine. J'en fais autant avec les chefs de cent, de mille, de dix mille.*

Il ajoutait: *J'ai confié le commandement à ceux qui réunissaient le talent et la valeur, les bagages à ceux qui étaient adroits et diligents; aux gens lourds, je leur mettais un fouet à la main, et leur faisais garder les troupeaux. En occupant ainsi chacun selon sa capacité, et en maintenant l'ordre et la discipline, j'ai vu ma puissance s'accroître de jour en jour comme la nouvelle lune.*

Ce conquérant, doué du génie de la destruction, fut pourtant le législateur de son peuple. L'*Ouloug yassa*, recueil de ses lois, écrit en langue mongole avec des caractères oïgoures, était consulté avec vénération dans les circonstances importantes. Non-seulement il nettoya les routes de la Tartarie des tribus nomades, mais encore il institua des postes comme en Chine. Il se vantait d'avoir établi l'ordre et la justice parmi les siens, chez lesquels régnaient avant lui l'insubordination et la défiance; il punissait de la peine capitale l'homicide, le vol, l'adultère, la sodomie, celui qui laissait périr pour la troisième fois les capitaux qu'on lui avait confiés, celui qui recélait les esclaves fugitifs,

les objets volés ou l'arme qu'un autre avait laissée tomber en combattant, celui qui usait des sortiléges pour faire du mal, ou celui qui dans les duels favorisait l'un des adversaires contre l'autre. Quant aux vaincus, leur vie était tarifée; celle d'un musulman coûtait quarante balisks d'or; celle d'un Chinois, la valeur d'un âne, etc.

Dans l'opinion des Mongols, nul ne devait au printemps et en été se baigner dans une eau courante, y plonger ses mains ou y puiser avec un vase d'or ou d'argent, ce qui, selon eux, attirait la foudre, dont les éclats sont fréquents dans ces régions. Si quelqu'un d'entre eux était atteint du tonnerre, on éloignait sa hutte et sa famille; lorsqu'un prince venait à mourir, aucun des siens, pendant trois ans, ne pouvait entrer dans sa tente; tout ce qui lui avait appartenu devait être purifié entre deux feux. Conformément à ces idées, Gengis-khan défendait sévèrement de répandre de l'urine dans l'eau ou sur les cendres, de jeter dans un courant les tisons du foyer, les restes d'une table ou d'un plat, d'y laver ses mains ou ses vêtements. L'individu qui égorgeait des animaux à la manière des musulmans devait être égorgé lui-même; il fallait leur ouvrir la poitrine, y introduire la main, et leur arracher le cœur. Quiconque se présentait pouvait s'asseoir dans les banquets, et devait avoir part aux mets servis sur la table; mais les Mongols composaient leurs mets avec les choses même les plus repoussantes (1).

Gengis-khan recommandait de ne pas favoriser une religion plus qu'une autre, mais de les traiter toutes également, la Divinité ne s'inquiétant guère de quelle manière on l'honorait; il exempta de contributions et de charges publiques les ministres de tous les cultes, ainsi que les pauvres, les médecins et les savants.

Il avait cinq cents femmes et concubines, l'élite des beautés mongoles et des captives; chaque capitaine devait passer en revue les femmes tombées aux mains de sa compagnie, pour faire présent au roi et aux princes de celles qui réunissaient le plus d'attraits.

(1) *Cibi eorum sunt omnia quæ mandi possunt; vidimus eos etiam pediculos manducare.* JEAN CARPINO.

CHAPITRE XIII.

LES GENGISKHANIDES.

Gengis-khan avait partagé ses États et son armée entre ses fils; mais, les rivalités n'ayant pas tardé à éclater entre eux, ils convinrent d'élire, conformément à son intention, un empereur, qui fut Oktaï. Alors tous, la tête découverte et la ceinture rejetée sur l'épaule, firent devant lui neuf génuflexions et célébrèrent le banquet solennel, en prononçant le serment : *Tant que restera de ta postérité le moindre brin de chair qui, jeté dans l'herbe, empêche le bœuf de la manger, et qui, mis dans sa pâtée, empêche le chien d'y goûter, nous ne placerons sur le trône aucun prince d'un autre race.* Le nouvel empereur distribua généreusement de riches présents, honora l'ombre de son père d'un festin magnifique, et, faisant choix de quarante jeunes filles parmi les plus belles, *il les envoya le servir dans l'autre monde.* Oktaï. 1227.

Il commença par mettre quelque ordre dans les finances, et limita le pouvoir des gouverneurs d'après les conseils de Yé-liou-coutsaï, qui lui dit : *L'empire a été conquis à cheval; mais il ne peut se gouverner à cheval.*

Il fit partir alors trois armées pour conduire à fin les conquêtes paternelles. L'une d'elles se dirigea vers la Perse, contre Djelaleddin, qui, de retour de l'Inde, avait reconquis plusieurs provinces; une autre, contre les Kaptchaks et les Bulgares; lui-même, avec la troisième, marcha sur la Chine, où il eut bientôt exterminé la dynastie des Kin. Ses courtisans lui ayant remontré qu'il ne lui convenait pas de s'exposer aux fatigues et aux périls de la guerre, il se rendit à leurs raisons, et laissa triompher ses généraux. Il se mit alors à construire des édifices avec une partie des sommes considérables versées au trésor par Yé-liou-coutsaï, qui administrait les finances avec habileté, émettait des billets de banque, et cherchait à introduire parmi les Mongols la civilisation chinoise avec ses colléges et ses concours. 1234.

L'armée destinée à conquérir les pays à l'ouest du Volga s'avança sous le commandement de Batou, et soumit les Bulgares, les Kaptchaks, la Russie, la Circassie, la Galicie et la Pologne. Gengis-khan avait imposé à ses quatre fils l'obligation de fournir chacun un régiment pour garder l'Inde; cette force fut employée 1236.

1241. à envahir la partie du nord et à prendre Lahor, qu'on livra au pillage. Alors Delhi se révolta contre le sultan Moezeddin-Baram-Schah, à l'instigation d'un ministre perfide, Nisam al-Mulk,
1242. qui tua son maître Alaeddin-Massoud-Schah, tandis que les Mongols envahissaient par le Kandahar la contrée du Sind.

Oktaï meurt; les plaisirs de la chasse et de la table avaient abrégé ses jours. Bien différent de son père, il était d'un caractère doux et libéral à l'excès. Si ses officiers voulaient faire quelque réduction sur les sommes énormes dont il rétribuait des services minimes, il leur disait : *Vous êtes mes plus grands ennemis en m'empêchant d'acquérir la seule chose durable au monde, un bon renom.* Ayant trouvé un jour le trésor rempli, il s'écria que c'était un véritable ennui que d'avoir à garder tant d'argent, et il invita tous ceux qui en avaient besoin à y puiser librement. Après le dîner, il s'asseyait hors de sa tente, et distribuait des dons à tout venant; s'il achetait quelque chose d'un marchand, il lui faisait payer un dixième en sus du prix convenu. Il trouvait des excuses en faveur des musulmans qui se baignaient dans l'eau courante, ou qui tuaient des animaux à leur mode; un fanatique étant venu lui dire que Gengis-khan lui était apparu en songe pour lui enjoindre d'ordonner de sa part à son successeur d'exterminer les musulmans, race perverse : *Sais-tu le mongol?* lui demanda Oktaï; sur sa réponse négative : *Eh bien! tu es un menteur*, reprit-il, *car Gengis-kan ne parla jamais d'autre langue*, et il le fit mettre à mort.

Zagataï, son frère aîné, qui avait hérité de la Transoxiane et du Turkestan, et qui était désigné comme son successeur, mourut peu après lui, et sa descendance conserva la domination de ces pays jusqu'à Tamerlan.

L'impératrice Tourakina, veuve d'Oktaï, prit la régence comme tutrice de son fils Cajouk, et confia les finances au mahométan Abd el-Rhaman, qui remplit le trésor à force de pressurer les peuples, dont il aliéna l'affection. Yé-liou-coutsaï en mourut de chagrin, et, rare exemple dans sa position, on ne trouva dans sa demeure que des livres, des cartes géographiques, des instruments de musique, des médailles et des inscriptions antiques; il est compté parmi les ministres les plus remarquables non-seulement de l'Asie, mais encore d'autres contrées. Né Tartare, il adopta les idées et la culture de la Chine, ne cessa de s'interposer entre les opprimés et les oppresseurs, et plaida toute sa vie pour les vaincus avec tant de chaleur qu'Oktaï lui dit un jour :

Il nous reste à te voir aussi pleurer pour le peuple. Il tâcha de faire pénétrer la justice et quelque sentiment d'humanité parmi une nation féroce qui ne connaissait que le droit de l'épée, et de substituer au pillage les impôts, à l'extermination les tributs. Il avait évalué les revenus de la Chine à cinq cent mille onces d'argent par an (1), lorsqu'elle ne comprenait que les pays situés au nord du fleuve Jaune; ils s'élevèrent à un million cent mille onces après la conquête de l'Ho-nan. Le musulman Abd el-Rhaman offrit le double pour en avoir la perception à ferme; Yé-liou lui répondit : *Vous pourriez même en tirer cinq millions, mais en épuisant les contribuables et en excitant le mécontentement.* Comme on proposait de faire passer les troupes chinoises en Occident, et les forces mahométanes en Chine, Yé-liou s'y opposa, en représentant que la différence de climat tuerait plus de soldats que la guerre elle-même : généreuse préoccupation qui n'arrête pas toujours des nations que l'on appelle civilisées (2) et dont nous devons lui tenir compte, quoique ses conseils fussent peu suivis. Aussi sa mémoire est-elle restée en vénération parmi les Chinois; un siècle après, un empereur lui décerna le titre posthume de roi.

D'autres personnages puissants sous Oktaï déchurent aussi sous son successeur. La diète ayant été convoquée, on vit accourir de toutes parts, à l'exception de Batou, peu bienveillant pour la régente, les princes du sang et les généraux, dont la magnificence faisait ressortir davantage la simplicité de deux moines européens, venus au milieu de guerriers farouches pour leur apporter l'Évangile. L'assemblée se tint dans un pavillon entouré 1246. Août.
d'une palissade en bois peint, et qui pouvait contenir deux mille personnes; la moitié de la journée se passait dans les discussions sur les affaires, et le reste à s'enivrer d'une liqueur de lait fermenté; chaque jour les membres de ce congrès barbare revêtaient de nouveaux habits. Cajouk y fut salué khan. Il distribua

(1) La monnaie courante des Mongols, en or et en argent, était appelée balisc; sa valeur était du poids de cinq cents miscals de ces métaux. Frère Orderic de Pordenone comparait, en 1320, le balisc de papier à un sequin et demi de Venise. La valeur en a beaucoup varié.

(2) L'Angleterre, qui entretient des garnisons militaires sous tous les climats, a adopté un système pour que toutes ses troupes partagent à leur tour, et graduellement, les fatigues et les dangers. On commence par les stations de la Méditerranée, puis on passe à celles des Antilles et de la Guyane, puis à celles de l'Amérique, puis à celles de l'Afrique, puis à celles des grandes Indes, d'où l'on revient en Angleterre, pour recommencer le même tour.

à son gré différents royaumes; mais il renvoya avec menaces les ambassadeurs du calife, et avec mépris ceux du Vieux de la Montagne.

Cajouk ne tarda point à mourir, usé par les boissons spiritueuses et les excès vénériens. Il avait eu pour ministres deux chrétiens, Cadac et Tchingaï, à la faveur desquels plusieurs religieux pénétrèrent dans le palais, ainsi que des médecins chrétiens; une chapelle fut même ouverte dans la résidence royale pour la célébration des saints mystères. Ce fut sa veuve qui reçut, comme régente, l'ambassade envoyée par saint Louis, ambassade dont nous parlerons.

Mangou. 1251. Le trône fut alors déféré à Mangou, qui déjà s'était signalé dans les rangs des armées envoyées en Chine et en Occident. « Entre autres preuves de sa fortune, il advint qu'au moment « de son inauguration les nuages étaient amoncelés depuis plu- « sieurs jours, et que la pluie tombait à torrents; des ombres « épaisses dérobaient le soleil au regard des astrologues, qui « devaient en prendre la hauteur pour indiquer le point favo- « rable. Tout à coup le disque resplendissant de l'astre du jour « se dévoile, comme une fiancée qui se montre à l'époux impa- « tient après une longue attente; il se découvre du ciel autant « d'espace qu'il en faut pour laisser apparaître le globe lumineux, « si bien que les astrologues purent accomplir leur observa- « tion (1). »

Le nouveau prince introduisit dans la perception des impôts un ordre meilleur, libéra les débiteurs arriérés, abolit les exactions, et enleva aux princes du sang le pouvoir absolu qu'ils s'arrogeaient arbitrairement sur les pays conquis. Il commença par envoyer au supplice un grand nombre de personnes qui avaient attenté à sa vie par des sortiléges; puis il détruisit la domination des Ab-
1257-58. bassides et des Assassins, et soumit le Thibet et l'Inde.

Mangou dirigeait en personne la guerre contre les Chinois, lorsqu'il mourut âgé de cinquante-deux ans. Les devins avaient sur son esprit un grand empire; mais il était simple dans ses habitudes et se montrait sévère à l'égard des grands; il interdisait le pillage à ses troupes avec une telle rigueur qu'un soldat fut mis à mort pour avoir dérobé un oignon. A cette époque mourut Batou, qui avait porté la guerre sur le Volga et refusé d'être khan, satisfait de commander les armées.

(1) Djouvéni, ap. D'Ohsson.

Koubilaï, qui combattait alors contre le Céleste Empire, fut élu khan des Mongols; mais Arik-Bouga, son frère, gouverneur de Karakorum, fut proclamé en même temps; de là une guerre civile qui dura plusieurs années; enfin Arik-Bouga fut réduit à se mettre à la merci de son frère, qui lui fit grâce de la vie. Koubilaï acheva la conquête de la Chine, dont il adopta les lois et les usages; il y fixa sa résidence, et la race mongole fut désignée par le nom de Yuen ou Yen. Koubilaï. 1267. 1279.

Les Lamas l'avaient emporté sur les Kams parmi les Gengiskhanides; Koubilaï éleva à la dignité de Pakba-Lama, ou de chef de la religion bouddhiste dans son empire, le jeune Mati Dvasia, natif du Thibet, à l'autorité duquel il soumit les gouverneurs des différents districts dont se compose ce pays. Indifférent, comme ses prédécesseurs, en matière de religion, il favorisait les autres cultes. Lorsque les chrétiens célébraient leurs fêtes, il les faisait venir auprès de lui, baisait l'Évangile après l'avoir encensé, et disait qu'il y avait parmi les nations quatre prophètes dont il invoquait l'assistance : le Christ, Mahomet, Moïse et Sakia Mouni. Il ne montra d'inimitié que contre les Tao-Tsée, dont il ordonna de brûler tous les livres.

Les missionnaires que le pape envoya vers Koubilaï obtinrent peu de succès. Il persécuta quelque temps les musulmans, parce qu'ils refusaient de manger des viandes tuées à la manière mongole, et que le Coran leur ordonne de détruire ceux qui adorent plusieurs dieux.

« Koukilaï-khan, dit Marco Polo (1), qui visita sa cour, est de « belle stature, ni petit ni grand, mais de taille moyenne. Il a « les cheveux tout blancs, et il est très-bien proportionné de « tous ses membres; il a le visage blanc et vermeil comme une « rose, les yeux noirs et beaux, le nez bien fait et bien planté; « il a quatre femmes, qu'il considère comme ses épouses légiti- « mes. Il a aussi beaucoup de maîtresses, et vous saurez qu'il « existe une race de Tartares appelés Ungrats, gens très-beaux « et avenants; on choisit parmi les jeunes filles les cent les plus « belles, que l'on mène au grand khan. Il les donne à garder à des « dames du palais, et les fait coucher près de lui dans un lit, « pour savoir si elles ont bonne haleine, si elles sont vierges et « bien saines en toute chose; celles qui sont belles et bonnes de « toute manière servent le seigneur de la sorte : tous les trois

(1) Marco Polo, 67.

« jours et trois nuits, six de ces jeunes filles servent le seigneur « dans sa chambre et au lit, pour ce dont est besoin, et le sei- « gneur fait d'elles ce qu'il veut; puis, au bout de trois jours et « trois nuits, viennent six autres jeunes filles, et il en est ainsi « toute l'année, de six en six. »

Honteux de voir ses Mongols, habiles à tirer de l'arc et à soigner les chevaux, paraître ignorants à côté des Chinois et des Occidentaux, Koubilaï chercha à introduire les sciences parmi eux. Pakba-Lama, par son ordre, inventa un alphabet carré (1), qui forma plus de mille groupes syllabiques. Il fit traduire les livres classiques de la Chine, et favorisa les savants de toute nation, surtout les traducteurs et les astrologues (2). Il établit une administration régulière, et détermina les attributions et les traitements des fonctionnaires; il créa des colléges, des tribunaux et des charges militaires. Pendant tout son règne, il eut à lutter contre des compétiteurs, et mourut âgé de quatre-vingts ans, après avoir été trente-cinq ans à la tête de l'empire.

Ce n'était plus un nomade qui ne s'occupait que d'exterminer les peuples vaincus; élevé dans les idées chinoises, il sentait les avantages de la civilisation. Son empire, le plus vaste dont l'histoire fasse mention, embrassait la Chine, la Corée, le Thibet, le Tong-King, la Cochinchine, une grande partie de l'Inde transgangétique, plusieurs îles de la mer du Sud et le Nord depuis la mer Orientale jusqu'au Dniéper. Les schahs de Perse, dont les États s'étendaient jusqu'à la Méditerranée et aux confins de l'empire grec, étaient considérés par les empereurs mongols comme leurs officiers, destinés à commander en leur nom aux barbares d'Occident.

Koubilaï-khan fit construire à Djandou « un palais en marbre « et autres riches pierres, dont les salles et les chambres sont

(1) Klaproth, *Abhandl. über die Sprache und Schrift der Uigurin*, dans la deuxième partie du *Reise in den Kaukasus*; 1814, p. 538.

(2) L'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg s'est chargée, en 1840, de faire imprimer la version allemande, faite par Schmidt, d'un poëme mongol intitulé *Exploits de Gessor-khan*. Tout ce qui se rapporte à ce poëme est incertain, l'époque, l'auteur et même l'existence historique du héros, que l'on donne pourtant comme originaire du Thibet, et qui fait ses expéditions dans le Tangut, contrée voisine de ce pays. On ne sait pas non plus si l'original a été composé en mongol ou en thibétain; mais la version de Schmidt a été faite sur le texte mongol, qui n'est pas dans la langue littéraire, mais dans la langue vulgaire que parlent toutes les classes.

« toutes dorées, et qui est admirablement beau. Autour de ce « palais est un mur de quinze milles de circonférence. Il y a des « rivières, des fontaines et beaucoup de pièces de gazon; le « grand khan y conserve beaucoup d'animaux de diverses « espèces, comme cerfs, daims, chevreuils, pour fournir de la « nourriture aux faucons et gerfauts qu'il tient en mue. Il a « bien là deux cents gerfauts, et il y va certes une fois la « semaine. Souvent, lorsque le grand khan se rend dans « ce parc muré, il porte un léopard sur la croupe de son cheval; « s'il veut faire prendre un de ces animaux, il laisse aller le « léopard, et, quand le léopard l'a saisi, il fait donner la proie à « ses gerfauts qu'il tient en mue, ce qui est son amusement. « Sachez que le grand khan a fait faire au milieu de ce parc un « palais en cannes; mais il est tout doré à l'intérieur, et travaillé « délicatement à figures d'animaux et d'oiseaux dorés; la cou- « verture est de cannes vernies, et si bien jointes que l'eau n'y « peut pénétrer. Or sachez que ces cannes ont trois ou quatre « palmes de grosseur et une longueur qui varie de dix à quinze « pas; on les taille au nœud, puis en long, ce qui fait comme « des tuiles, et l'on peut bien ainsi en couvrir une maison. « Il a fait construire ce toit si artistement qu'il peut le faire « démonter quand il veut, et le faire soutenir par plus de « deux cents cordes de soie..... Il a une race de che- « vaux blancs et de juments blanches comme neige, sans aucune « autre couleur, et celles-ci sont bien au nombre de dix mille; « nulle personne, à moins d'être de la famille impériale, ne peut « boire du lait de ces juments. »

Koubilaï, occupé de gouverner la Chine et voyant l'impossibilité de diriger d'un centre unique une machine aussi vaste, divisa ses États en quatre parties, et garda pour lui la Chine, le Karakorum, la Mongolie, la Corée, le Kamil, le Thibet, les royaumes transgangétiques, appelés aujourd'hui Siam, le Tongking et la Cochinchine, c'est-à-dire toute l'Asie orientale, avec la souveraineté sur les autres provinces.

A son oncle Zagata il assigna le Mawarannhar, qui comprenait le Turkestan, s'étendait dans l'Asie centrale, avait pour capitale Bisbalig.

Berki, fils de Batou, eut le Kaptchak, c'est-à-dire tout ce qui se trouve entre le lac d'Aral, la mer Caspienne, la mer Noire et les frontières orientales de la Russie. Houlagou obtint en partage le Kharizm, le Khorassan, la Perse, l'Arménie, la Géorgie et

tout ce qu'il avait conquis de l'Asie Mineure et de la Syrie, avec Tauris ou Tébriz pour capitale.

Ce fractionnement de l'empire de Gengis-khan annonçait que le fléau cessait, et que les nationalités ne tarderaient pas à prévaloir.

Les communications entre ces parties éloignées d'un même corps qui embrassait presque toute l'Asie se trouvaient facilitées par des relais de postes destinés au service public; ils étaient placés à vingt-cinq ou trente milles de distance à la charge, pour ceux qui les avaient, d'entretenir chacun quatre cents chevaux, dont la moitié se reposait chaque mois. En approchant de la poste, le courrier sonnait du cor pour faire préparer les chevaux; aussi quelques-uns arrivaient-ils à parcourir deux cent cinquante milles en vingt-quatre heures. Tous les trois milles, il y avait d'autres stations pour les courriers à pied, qui se transmettaient les dépêches de l'un à l'autre, tandis que des commissaires notaient l'heure précise de l'arrivée de chacun d'eux (1).

Les soldats étaient obligés de faire six ans de service; on avait la précaution d'envoyer les Chinois dans la Tartarie, et les Mongols en Chine; il en était de même pour les autres provinces. On remettait aux officiers et aux étrangers de distinction des plaques d'argent ou d'or, avec ordre d'en respecter les porteurs. Douze mille hommes formaient la garde particulière de Koubilaï.

L'armée était payée en billets fabriqués avec l'écorce du mûrier, d'une grandeur proportionnée à leur valeur, revêtus d'un sceau et d'une signature; c'était un crime capital de les refuser comme de les contrefaire. Quelque usés qu'ils fussent, on pouvait les faire renouveler en payant trois pour cent. Les étrangers devaient, en arrivant à la frontière, remettre l'or et l'argent qu'ils portaient, pour recevoir du papier en échange; les doreurs et les orfévres pouvaient retirer à la monnaie le métal fin dont ils avaient besoin pour leurs travaux.

Les dynasties chinoises des Sung et des Tang avaient eu déjà recours au papier-monnaie; il y a donc quatre siècles que l'on connait en Chine cet expédient, qui procure tant de facilité aux relations commerciales (2).

Koubilaï désigna pour lui succéder Temour (Tching-tsung),

(1) Marco Polo, II, 20.

(2) Klaproth, *sur l'Origine du papier-monnaie*, dans le *Journal asiatique*, t. I, p. 257, et t. II, p. 410.

qui, reconnu par l'assemblée, prit le nom d'Olgaïtou, c'est-à-dire Fortuné. Il eut plus de goût pour la paix que pour la guerre, renonça lui-même aux excès du vin, vice dont aucun ordre de Koubilaï n'avait pu le corriger. Il mourut sans enfants, et les intrigues de sa veuve en faveur d'Ananda n'eurent d'autres résultat que de coûter la vie à ses partisans, attendu que Kaïschan (*Vou-tsung*) fut proclamé empereur. Nous avons peu de chose à dire de ce prince, sinon qu'il fit répandre, traduit en mongol, un ouvrage de Confucius sur l'obéissance filiale, et que, par ses ordres, un lama transporta dans la même langue la plupart des livres bouddhistes. Il ordonna que l'on coupât la main à celui qui frapperait un lama, et la langue à celui qui en médirait. Ces rigueurs enflèrent l'orgueil de la caste. Il mourut jeune, et eut pour successeur son frère Adjour-bali-Batra, qui fut ami des lettres et auquel succéda Yssoun-Temour.

Olgaïtou. 1294. 1307. Kaïschan. 1311. 1320.

Mais, l'empire mongol étant désormais devenu chinois, nous devons reporter maintenant notre attention sur la Chine elle-même. 1323.

CHAPITRE XIV.

CHINE. — DYNASTIE XIV, XV, XVI, XVII, XVIII, XIX, XX.

On appelle petites dynasties les cinq dynasties des Li-ang, des Tang, des Tsin, des Han et des Tchéou postérieurs, qui régnèrent en Chine de 907 à 960; ce fut une époque de guerres civiles entre les divers prétendants au trône, dont la domination durait assez pour exercer des persécutions et la tyrannie, mais non pour faire le bien du peuple. L'aventurier turc qui avait fondé la dynastie des Li-ang postérieurs (1) extermina les débris de la famille détrônée; mais les torrents de sang qu'il versa ne l'empêchèrent pas d'être lui-même assassiné par un de ses fils.

Li ang.

Ici vient une série d'usurpateurs qui, troublés à l'intérieur par les eunuques, au dehors par les courses des Tartares, ne purent jamais se consolider jusqu'à l'avénement de Taï-tsou III; celui-ci commença la dix-neuvième dynastie, dont les huit empereurs résidèrent dans les provinces septentrionales, sans doute pour

Taï-tsou. 914. 960.

(1) Voyez t. VIII, p. 447.

mieux s'opposer aux Tartares. La durée plus longue de cette dynastie procura quelque repos à l'empire, et substitua à l'anarchie le règne de la loi.

979-997. Taï-tsou, habile à la guerre et dans l'administration, ordonna que les quatre portes de son palais restassent toujours ouvertes, « comme son cœur l'était à tous ses sujets. » Durant un hiver rigoureux, pensant combien avait à souffrir ceux de ses sujets qui faisaient la guerre dans le Nord, il envoya sa propre pelisse au général, en exprimant le regret de n'en pouvoir donner une à chaque soldat. Au siége de Nan-king, entraîné par le désir de prévenir les massacres qui accompagnent d'ordinaire la prise des villes, il feignit d'être malade; ses officiers étant accourus pour le visiter, il leur dit : *Le remède le plus sûr dépend de vous; jurez-moi que vous ne verserez pas le sang des citoyens.* Le serment fait, il reparut en parfaite santé. On ne put empêcher, malgré toutes les précautions, qu'il n'y eût quelques victimes; aussi s'écria-t-il : *Quelle triste nécessité que la guerre, où il faut toujours répandre du sang innocent!* Il disait encore : *La vie de l'homme est le plus grand trésor qu'il y ait sous le ciel, et l'on ne prend jamais trop de soins pour empêcher qu'elle ne soit ravie à qui que ce soit quand les lois et la nécessité ne l'exigent pas absolument.* En conséquence il défendit aux gouverneurs des provinces et aux magistrats particuliers d'envoyer personne au supplice avant que la sentence eût été revisée par le tribunal suprême et soumise à l'empereur.

Il voulut que l'avancement dans la carrière militaire ne fût obtenu, comme dans la carrière civile, qu'à la suite de concours, et que tout officier fît preuve de connaissances théoriques et pratiques dans l'art de la guerre. Il remit Confucius en honneur et protégea les lettrés; il les accueillait avec bienveillance lorsqu'ils avaient quelque chose à lui demander, et les interrogeait sur les *kings;* l'un d'eux, consulté par lui sur la meilleure manière de se conduire et de diriger les autres, lui répondit : *Pour améliorer un empire, rien n'est aussi profitable que d'aimer le peuple; pour s'améliorer soi-même, rien n'est aussi utile que de réprimer ses passions.* Ces maximes plurent tant à Taï-tsou qu'il voulut les avoir sans cesse devant les yeux. Il créa des charges lucratives et honorifiques pour les lettrés, réunit une bibliothèque de quatre-vingt mille volumes, réorganisa les anciens colléges, en institua de nouveaux, chacun avec une salle

remplie de portraits de personnages illustres, et lui-même assistait quelquefois aux leçons. Il fit ainsi refleurir les lettres, qui devinrent le chemin des honneurs et des richesses.

Quoiqu'il ne fût pas toujours heureux dans ses guerres, il put du moins repousser les Tartares. L'apparition d'une comète lui fit alléger les impôts, et, par une proclamation, il invita chacun de ses sujets à l'avertir des fautes par lesquelles il avait pu mériter les fléaux dont cet astre menaçait l'empire.

Tchin-tsoung ordonna la réimpression des livres anciens, et 998.
fit rechercher les ouvrages inconnus ou précieux. Le dénombrement de la population agricole fait sous son règne donna vingt et un millions neuf cent soixante-seize mille individus, payant le tribut en denrées, sans compter les femmes et les mineurs de vingt ans. A la guerre il préféra les traités, et s'obligea de payer annuellement aux Tartares-Khitans cent mille onces d'argent et de plus deux cent mille pièces d'étoffes.

Djin-tsoung, son sixième fils et son successeur, fut gouverné 1023.
d'abord par sa mère, ensuite par sa femme ; désireux de conserver la paix, il augmentait le tribut payé aux Khitans, qui ne s'en montraient que plus disposés à lui faire la guerre. Plein, du reste, de compassion pour ses sujets souffrants, il favorisa les lettres et accrut le nombre des colléges, dont il régla la discipline et les examens ; voulant connaître ceux qui, parmi ses sujets, étaient les plus capables de bien administrer, il réunit dans son palais les lettrés de plus grand renom, et leur ordonna d'écrire en sa présence les noms des personnes qu'ils jugeaient les plus dignes des emplois publics, dans la pensée d'échapper ainsi aux dangers de la corruption ou de la faveur.

La bonté de l'empereur donna de la hardiesse aux lettrés, qui, fortifiés par leur union, ne craignirent pas de s'attaquer aux grands et de diriger contre eux des satires. L'empereur, auprès duquel ils furent accusés comme criminels, dit à ses ministres : *J'ai souvent entendu parler de factions formées par des gens de bas lieu, n'ayant ni mérite ni vertu ; mais les personnes honorables qui occupent des emplois et possèdent mérite et vertu ne se compromettent pas dans de pareilles machinations.*

Un de ces lettrés, plus particulièrement accusé, se disculpa en ces termes : « Prince, on a voulu de tout temps confondre « astucieusement les associations honnêtes et utiles avec les « conciliabules indignes et dangereux. Les premières tendent à « la vertu et au bien public, les autres se fondent sur le seul

« intérêt; quand l'intérêt n'existe plus, les associés s'abandon-
« nent et se trahissent mutuellement. Il n'en est pas ainsi des
« associations qui, ayant un but élevé, se proposent de garder
« inviolablement les règles de la plus droite raison et de l'équité
« la plus rigoureuse. Leur conduite est la droiture et la fidélité;
« ils n'ont d'autre crainte que de perdre leur réputation; ils ten-
« dent à améliorer et à perfectionner l'individu, et pour ce motif
« s'identifient avec la droite raison et se soutiennent les uns les
« autres. Quand il s'agit de servir l'État, ils unissent leurs cœurs,
« et se dirigent d'accord où ils peuvent être utiles. Telle est l'as-
« sociation des hommes honorables, telles sont les factions qu'ils
« forment..... Le *Chou-King* dit : Le tyran Tchéou-sin avait
« sous lui des millions de personnes; mais autant d'hommes,
« autant de cœurs. Wou-Wang, lorsqu'il allait combattre, était
« à peine suivi de trente mille hommes, mais ils n'avaient tous
« qu'une âme. Sous le tyran Tchéou, il n'y avait ni union ni
« intelligence; aussi il périt et perdit l'empire. Wou-Wang fut
« redevable de ses heureux succès à ce qu'on appelle des conci-
« liabules. Au temps des derniers Han, sous prétexte de partis
« et de conspirations, les lettrés les plus renommés furent re-
« cherchés, arrêtés, emprisonnés. La rébellion des bonnets
« jaunes survint, et ceux dont le zèle et la prudence auraient
« pu prévenir le mal ou y remédier étaient dans les prisons, ce
« qui fit que l'empire fut en désarroi. La cour reconnut sa faute,
« et, repentante, mit en liberté les prétendus conspirateurs;
« mais il était trop tard, et le mal ne put être réparé. Des accu-
« sations semblables se firent entendre vers la fin de la dynastie
« des Tang; Tchao-tsoung envoya au supplice, sans autre
« motif, de célèbres docteurs, et des personnes de mérite furent
« précipitées dans le fleuve Jaune; on disait qu'il fallait donner
« à boire de cette eau fangeuse à ceux qui se vantaient d'être
« purs et sans tache. La conséquence fut la ruine de cette
« dynastie..... »

1018-86. Sous cet empereur fleurit le grand historien Ssé-ma-kuang, gouverneur de la capitale de l'Ho-nan, puis censeur public et historiographe du palais. Sa franchise à dire la vérité, et les remontrances restées célèbres qu'il rédigea comme censeur (1), lui nuisirent auprès des successeurs de Dijn-tsoung; il se retira de la cour pour s'appliquer entièrement à son grand travail, qui

(1) Voyez ce discours à la fin du t. III.

devait embrasser les actions des princes et des sujets, et tout ce qui pouvait profiter à un gouvernement équitable. Il recueillit, à cet effet, tous les matériaux qu'il put se procurer, comparant les opinions, rectifiant les erreurs, éclaircissant les doutes, et composa le *Miroir universel pour ceux qui gouvernent*, histoire des différentes dynasties, à partir des premiers Tchéou jusqu'à celle qui régnait alors (1).

Mencius et Confucius occupaient le premier rang dans l'estime des lettrés; Lao-tséou était l'idole des Tao-tsée. Une philosophie nouvelle fit alors son apparition : on pourrait l'appeler philosophie de la nature; car elle se proposait d'en expliquer les lois et d'en interpréter le langage, si bien qu'elle parut à quelques-uns entachée d'athéisme. Tchen-lien-ki en fut le promoteur; ses 1064.
prosélytes obtinrent de l'empereur Yn-tsoung des honneurs et des emplois. Wang-an-schi, ministre d'État, qui méditait une réforme, les protégeait et les favorisait; cette conduite lui suscita une opposition énergique de la part de l'historien Ssé-ma-kuang. Le premier voulait bouleverser et régénérer tout; l'autre rappelait sans cesse le souvenir des traditions antiques et les exemples du passé, dont il se servait pour appuyer les institutions utiles aussi bien que les préjugés vieillis.

Des épidémies, des tremblements de terre et la sécheresse dé- 1069.
solaient le pays; les censeurs, selon la coutume, invitèrent l'empereur Tchin-tsoung à examiner sa conduite et à réformer sa manière de vivre; ce qu'il fit en se refusant le plaisir de la musique, de la promenade et des divertissements. Il fut désapprouvé par Wang-an-schi, qui lui dit : *Les calamités présentes proviennent de choses fixes, immuables, et qui n'ont aucune connexion avec les œuvres des hommes. Espérez-vous changer le cours ordinaire des choses, ou prétendez-vous que la nature s'impose d'autres lois?*

A ces paroles, Ssé-ma-kuang s'écria : *Malheureux les princes dans l'oreille desquels on insinue des maximes semblables! Si on leur enlève la crainte du ciel, quel frein restera-t-il pour empêcher leurs excès? Maître de tout, pouvant tout faire impunément, ils s'abandonneront sans remords à tous leurs caprices; il n'y aura plus moyen, pour leurs serviteurs les plus affectionnés, de les ramener au devoir.*

Wang-an-schi profita de la confiance que l'empereur mettait

(1) Voyez t. III, p. 401.

en lui pour introduire des coutumes et des lois nouvelles. Selon son système, le premier devoir d'un souverain, le plus essentiel, est d'aimer son peuple de manière à lui procurer l'abondance et le contentement, avantages réels de l'existence. Il suffirait, dans ce but, d'inspirer à tous les règles inviolables de la justice; mais, comme on ne peut espérer que tous la pratiquent avec exactitude, le prince doit y pourvoir avec sagesse. Il rétablit en conséquence les tribunaux de police institués par les Tchéou, qui, veillant sur l'achat et la vente des objets les plus usuels, déterminaient les prix jour par jour, et n'imposaient de taxes qu'aux seules personnes riches; le produit était joint aux épargnes des princes, et servait à nourrir les vieillards, les pauvres et les ouvriers sans travail.

D'autres officiers étaient chargés de répartir les terres en friche entre les cultivateurs et de leur donner des grains pour les ensemencer, à la condition qu'ils restitueraient en denrées la valeur des avances qu'on leur faisait. Les magistrats décidaient quel genre de culture convenait à chaque terrain, mesures qui seraient désastreuses sous un gouvernement moins puéril que celui de la Chine, où tout est réservé à l'autorité publique, et rien au bon sens privé.

Dans chaque ville, des bureaux furent établis pour la perception des droits royaux, dont la quotité était déterminée proportionnellement à la récolte. Chacun pouvait battre monnaie, pourvu qu'elle fût de poids, ce qui produisait une variété infinie dans l'espèce et le taux; Wang-an-schi en fixa la forme et la valeur, et réserva à un tribunal institué dans chaque district le droit d'en frapper selon les besoins. Il souleva beaucoup plus de haines par les innovations qu'il voulut introduire dans la classe des lettrés, innovations qui changeaient la forme ordinaire des examens pour les différents grades, et faisaient une obligation d'expliquer les *King* selon les commentaires dont il était l'auteur, et d'interpréter les caractères conformément à son *Dictionnaire universel*.

1115. Sous le règne de ses faibles et superstitieux successeurs, les Tartares de Tchou-tché vainquirent les Khitans, et fondèrent au nord de la Chine l'empire de Kin. Taï-tsoung, souche de cette dynastie, ne tarda point à venir en lutte avec l'empire du Milieu, et s'empara des provinces septentrionales de Pe-tchi-li et de Schen-si. Ils étendirent leurs conquêtes, prirent la capitale, incendièrent Nan-king, et, sous Ning-tsoung, menacèrent plus que

jamais l'empire. Alors le fils du Ciel eut recours aux Mongols, 1194.
qui venaient à peine d'apparaître, mais déjà si formidables qu'à la nouvelle de leur marche il fit offrir la paix à Ning-tsoung; sur le refus qu'il essuya, il s'écria : *Les Tartares occidentaux me ravissent aujourd'hui mon empire, demain ils vous enlèveront le vôtre.*

En effet Gengis-khan, qui comptait sur l'appui des Khitans, peu résignés à la soumission, après avoir invoqué la divinité sur une montagne élevée, avec la tunique flottante, se mit en marche avec ses quatre fils et suivi d'une armée sévèrement discipline et pleine de confiance en sa valeur. Il traversa le désert 1213.
de Cobi, et bientôt il eut assujetti l'empire des Kins, d'où il enleva un immense butin en tissus d'or et de soie, en bestiaux, en chevaux et en hommes; mais, s'arrêtant au milieu de ses triomphes, il accorda la paix à cet empereur, et reçut au nombre de ses femmes une princesse du sang royal, avec de riches présents, entre autres cinq cents jeunes gens, autant de jeunes filles et trois mille chevaux.

Lorsqu'il eut franchi les frontières, il fit égorger ses nombreux prisonniers, revint sur ses pas, et, avant que les différents princes eussent le temps de se mettre d'accord, il les vainquit l'un après l'autre. Il assaillit en personne le Tangut, et mit tout à feu et à 1226.
sang. Ses généraux lui conseillaient même de tuer jusqu'au dernier les habitants, dont on ne pouvait tirer aucun service, pour réduire le pays en pâturages, mais Yé-liou-coutsaï leur démontra comment, au moyen des taxes, on pourrait tirer sans peine d'un pays fertile et d'habitants industrieux un tribut de cinq cent mille onces d'argent, de quatre-vingt mille pièces d'étoffes de soie et de quatre cent mille sacs de grain. Le roi des Kins lui avait envoyé un grand vase rempli de perles; Gengis-khan les distribua à tous ceux qui portaient des boucles d'oreilles, et répandit les autres par terre, les abandonnant au premier venu.

Ce conquérant farouche, se sentant mourir avant d'avoir 1227.
achevé la conquête, indiquait les moyens de soumettre les Tongouses, et ordonnait de massacrer le roi et la population aussitôt qu'ils auraient capitulé; ce qui fut exécuté. Ainsi la mort même ne réduisait pas au repos ce fléau de l'humanité. Pé-yen, général 1234.
d'Oktaï, fils de Gengis-khan, prit Ho-nan, capitale des Tartares occidentaux, dont le roi s'étrangla de désespoir. Avec lui finit l'empire des Kins; mais les débris de cet empire survécurent, et plus tard donnèrent naissance à la dynastie qui gouverne au-

jourd'hui l'empire du Milieu. Le tribut de cinq cents onces d'argent que payait la Chine au nord du fleuve Jaune fut alors porté à onze cent mille.

1228. Les Chinois ne tardèrent pas à reconnaître combien de pareils alliés étaient dangereux ; mais, quand le péril réclamait un guerrier courageux, le pays avait pour souverain Li-tsoung, qui, tout à fait inhabile aux armes, flottait entre les Tao-tsée, dont il observait les rites, et Confucius, à la famille duquel il conféra le titre ducal et l'exemption de tout tribut. Les derniers empereurs Soung résidaient à Lin-gan, ville bâtie sur les lagunes, qui rappelait à Marco Polo Venise, sa patrie (1); elle comptait douze cents ponts (2) gardés la nuit par des sentinelles, et assez élevés pour donner passage aux navires avec toute leur mâture. Construite en bois et peuplée de six cent mille habitants, elle renfermait un grand nombre de places pavées et trois mille bains; elle avait cent milles de circuit, y compris un lac de trente milles de tour, et une montagne au sommet de laquelle se tenait une vigie qui, à la première lueur d'un incendie, battait avec des mails sur des pieux de bois, donnant ainsi l'alerte à toute la ville.

Il ne restait plus à Li-tsoung que les provinces méridionales;
1265. Tou-tsoung, son successeur, au lieu de songer à les défendre, mais s'étourdit dans les voluptés. Aussi beaucoup d'hommes sages, prévoyant la ruine inévitable de cette dynastie, se réfugiaient-ils au nord, dans les conquêtes des Mongols. Leur khan Mangou
1260. avait envoyé Koubilaï pour les affermir et les étendre; ce général prit goût à la civilisation chinoise, et bientôt, sous le titre
1267. de khan, il fonda un empire septentrional, en laissant aux vaincus la satisfaction d'avoir fait l'éducation des vainqueurs.

Koubilaï se concilia la faveur des lettrés en montrant du respect pour les sciences et leur fondateur, quoiqu'il inclinât au bouddhisme; le philosophe Yao-chou, qui dès son enfance l'avait instruit dans les lettres, rédigea pour lui un traité de morale et de politique, où il signalait trente abus à détruire promptement. Le midi de l'Ho-nan fut donné aux soldats pour le cultiver et le défendre contre les armées des Soung. Bientôt il déclara la guerre

(1) Marco Polo, à qui nous empruntons cette description, l'appelle Quin-Saï, qu'il interprète *cité du ciel*. Ce serait en chinois Tien-tsaï; il est probable qu'il confond avec King-ssé, *résidence royale*, titre que l'on donnait en effet à Lin-gan, qui aujourd'hui est Hang-tchéou-fou.

(2) Nous hasardons ce chiffre, moins exorbitant que celui de douze mille qu'on lit dans le texte de Marco Polo.

à ces derniers, marcha contre eux sans tenir compte des propositions de la reine veuve, et s'empara du jeune empereur Kong-tsoung, qu'il envoya mourir dans le désert de Cobi. Ses frères, 1278.
qui prirent l'un après l'autre le titre de fils du Ciel, ne purent empêcher la dynastie des Soung de périr dans les flammes. Avec 1279.
elle finit la domination chinoise, qui s'était continuée quatre mille ans dans dix-neuf dynasties, et l'Empire Céleste tomba pour la première fois sous l'autorité des étrangers. Les Chinois, après avoir résisté plusieurs années aux armes de Koubilaï, guidées par les héros Pé-yen, se courbèrent sous le joug de la force; beaucoup de gouverneurs et d'employés impériaux se tuèrent, et plusieurs commandants de places s'ensevelirent sous les ruines avec leur famille.

Dynastie mongole ou Yuen. 1280.

Lorsqu'une fois Koubilaï se trouva maître de toute la Chine sous le nom de Chi-Tsou, il résolut d'assujettir le Japon, qui avait refusé de lui rendre hommage; mais une tempête terrible détruisit sa flotte, et les guerres qu'il eut à soutenir contre les prétendants l'empêchèrent d'en équiper une autre. Il promulgua un code plus doux que celui de la dynastie des Kins, et fit faire le dénombrement du pays, où l'on trouva treize millions de familles sujettes à l'impôt avec cinquante-neuf millions de personnes, sans y comprendre la Corée, dont le roi, son vassal, lui envoyait ses congratulations au commencement de chaque année.

Se fiant peu aux vaincus, il conférait les magistratures aux Mongols chrétiens ou musulmans, au grand déplaisir des Chinois.

Koubilaï faisait sa résidence dans la ville nouvelle de Ta-tou, appelée aujourd'hui Pé-king, et Cambalu (1) par Marco Polo, qui en fait la description suivante : « La résidence royale est une « enceinte de murs carrée, d'un mille sur chaque face, avec un « très-beau palais de chaque côté. Là se trouvent tous les harnais « du grand khan, à savoir : arcs, carquois, selles, brides, cordes, « tentes, et tout ce qui est nécessaire à l'armée et à la guerre..... « Ces palais sont les plus grands qu'on ait jamais vus; il n'y a « point de parvis, mais l'esplanade est plus élevée que le sol de « six pieds au moins; la couverture est très-haute. Les murs des « salles et des chambres sont tous couverts d'or et d'argent. On « y voit sculptées de belles histoires de femmes, de chevaliers, « des oiseaux, des bêtes et beaucoup d'autres belles choses; le

(1) C'est-à-dire *Khan-balik*, résidence du khan.

plafond est fait de telle sorte qu'on n'y peut apercevoir que de « l'or et de l'argent. La salle est si longue et si large que six « mille personnes peuvent aisément y manger, et il y a tant de « chambres que c'est merveille à voir. Le revêtement à « l'extérieur est de couleur rouge, violette, verte et de beaucoup « d'autres nuances, et si bien vernissé qu'il brille comme l'or ou « le cristal ; ce qui fait qu'on voit le palais resplendir de très- « loin. Entre un mur et l'autre, il y a de beaux gazons et des « arbres..... Un grand fleuve y entre et en sort, si bien dirigé « que pas un poisson ne peut s'échapper..... Or sachez que, « lorsqu'il est parlé au grand khan d'un bel arbre, il le fait en- « lever avec toutes ses racines et beaucoup de terre et planter « sur cette montagne, quelle qu'en soit la taille, car il est « transporté par des éléphants.

« La ville de Cambalu, où sont ces palais..... a vingt-quatre « milles de tour, c'est-à-dire six milles de chaque côté, vu qu'elle « est entièrement carrée..... Les murailles sont de terre....., « et il y a dix portes, à chacune desquelles s'élève un grand pa- « lais..... Il y a aussi dans chaque carré de cette muraille un « grand palais où se tiennent les hommes qui gardent la place. « Et sachez que les rues de la ville sont si droites que d'une « porte on aperçoit l'autre, et qu'il en est ainsi de toutes celles « qu'on y rencontre. La ville contient beaucoup de palais, et « au milieu il y en a un au-dessus duquel une très-grande cloche « sonne trois fois le soir ; personne alors ne peut aller par les « rues à moins d'un besoin urgent, comme pour une femme en « mal d'enfant ou pour quelque malade. Sachez que chaque « porte est gardée par mille hommes, et ne croyez pas que ce « soit par crainte d'une autre nation ; mais on le fait par respect « pour le souverain qui y réside, et pour que les voleurs ne « commettent point des méfaits dans la ville.

« Lorsque le grand khan veut faire une cour plénière...., sa « table est plus élevée que les autres, et il est assis du côté du « nord....., de telle manière qu'il peut voir tout le monde. « En dehors de cette salle mangent plus de quarante mille per- « sonnes, parce qu'il vient là beaucoup d'hommes de contrées « étrangères avec des présents singuliers..... Dans la salle « est un très-grand vase d'or fin de la contenance d'un gros « tonneau, tout rempli de bon vin, et de chaque côté de ce vase « il y en a deux petits ; on tire du vin du grand, et d'autres « boissons des petits. Des flacons vernis d'or, contenant assez de

« vin pour abreuver huit personnes, sont disposés sur les tables, « un pour deux, et chacun a pour boire une coupe d'or avec une « anse; tout ce service est d'une grande valeur..... Sachez que « ceux qui servent à table le grand khan sont de grands sei- « gneurs, et qu'ils tiennent leur bouche et leur nez enveloppés « de beaux mouchoirs de soie, afin que leur souffle n'aille pas « sur les mets de leur maître. Lorsque le grand khan est sur le « point de boire, tous les instruments se mettent à jouer, et il « y en a une grande quantité; on joue pendant qu'il a la coupe « en main, et alors chacun s'agenouille, les seigneurs et toute « l'assistance, et ils font signe de grande humilité.

« A l'anniversaire de sa naissance, le grand khan se revêt « d'un habillement de drap d'or battu; douze mille barons et « chevaliers s'habillent tous avec lui de la même couleur et de « la même façon; mais leurs vêtements ne sont pas aussi chers. « Ils ont de grandes ceintures d'or, qui sont un présent du grand « khan. Or je vous dis qu'il y a tels de ces costumes qui valent, « avec les pierres précieuses et les perles qui sont dessus, plus de « dix mille besants d'or; et il y en a beaucoup de ceux-là. Sachez « aussi que le grand khan donne treize fois par an de riches vê- « tements à ces douze mille barons, et qu'il les habille tous de « la même couleur que lui (1). »

Ce Marco Polo était né à Venise, pendant que Nicolas, son 1250.
père, et Maffio, son oncle, Vénitiens instruits et habiles, voyageaient dans les contrées les plus reculées. De Constantinople ils étaient passés avec leurs marchandises à Soudanie, et de là à la cour du Kaptchak; enfin ils s'étaient rendus avec un ambassadeur persan à la horde de Koubilaï-khan, à Chémenfou (2).

Ce monarque accueillit courtoisement les deux Italiens, et s'enquit des mœurs et de la religion de leur pays, les questionnant « sur la manière dont l'empereur maintenait sa domination « contre ses ennemis et la justice dans son empire; sur ce qui « concernait les guerres, les armées et les batailles; sur messire « le pape et la condition de l'Église romaine; sur les rois et les « princes du pays... Et lorsque le grand khan eut entendu les « conditions des Latins, il témoigna qu'elles lui plaisaient beau- « coup; » il les chargea, une fois de retour en Italie, de prier le pape de lui envoyer des personnes versées dans les sept arts libéraux pour dégrossir ses peuples.

(1) *Milione*, 69, 70, 71.
(2) *Kan-fou*, c'est-à-dire à la cour.

Il leur donna des lettres et une feuille d'or ou dorée sur laquelle était tracé l'ordre à tous ses sujets de les respecter et de leur fournir gratuitement, sur tout son territoire, des moyens de transport et des escortes. Ils parvinrent à travers l'Asie jusqu'à Saint-Jean d'Acre, et de là gagnèrent Venise, où Nicolas trouva son fils Marco, qu'il avait laissé dans le sein de sa mère, âgé de quinze ans. Le saint-siége était alors vacant ; ne voulant pas différer davantage, ils repartirent pour la Palestine, où ils
1271. présentèrent leur message au cardinal-légat Tibaldo Visconti ; comme la nouvelle de sa promotion à la tiare arriva précisément sur ces entrefaites, il leur remit des lettres, et leur donna pour les accompagner deux carmes, Nicolas, de Vienne, et Guillaume, de Tripoli, tous deux lettrés et théologiens.

Malgré les périls qui accompagnaient l'invasion de Bibars, les cinq chrétiens arrivèrent dans l'Arménie et atteignirent Chemenfou, où ils rendirent compte au khan de leur ambassade. Marco, jeune homme éveillé, resta étonné en présence d'un monde si différent du sien, et commença dès lors à noter tout ce qui lui paraissait digne de souvenir, ce qu'il sut faire mieux que personne au monde. Il assista à la ruine des Soung, et les Polo secondèrent Koubilaï dans cette entreprise en lui construisant des machines à lancer des pierres qui pesaient trois cents livres.

Marco, que Koubilaï estimait au point de le nommer membre du conseil privé, fut envoyé pour recueillir des renseignements statistiques dans l'empire ; il fut chargé d'importantes légations et pourvu de gouvernements. Le père et le fils, ayant appris, pendant qu'ils étaient en ambassade à la cour de Perse, la mort de Koubilaï, résolurent de retourner en Europe. Ils revirent leur patrie ; mais, en combattant pour elle aux îles Curzolari, Marco fut pris par un bâtiment génois. Retenu prisonnier, il consola sa capti-
1295. vité en racontant diverses choses, « selon qu'il les vit de ses yeux, « et beaucoup d'autres qu'il ne vit pas, mais qu'il entendit de la « bouche d'hommes instruits et dignes de foi. » En conséquence il « donne ce qu'il a vu pour vu, et les ouï-dire pour des ouï-dire, afin « que *son* livre soit exact, loyal et sans reproche. Croyez certaine- « ment que, depuis le jour où Notre-Seigneur Jésus-Christ créa « Adam, notre premier père, il n'y eut point d'homme au monde « qui ait autant vu ou questionné que ledit messire Marco Polo. »

Rendu à la liberté et à sa patrie, il mourut chargé d'années ;

sa *Relation* (1) fut connue bientôt de toute l'Europe, et provoqua de nouvelles découvertes qui confirmèrent la véracité d'un livre que l'on avait accusé d'abord d'exagération, au point qu'on avait donné à son auteur le surnom de *Million* (2). 1488.

Les écrits de Marco Polo sont donc une source précieuse de renseignements lorsqu'il est question de la Chine et de la politique de Koubilaï. Ce conquérant établit les règles d'un nouveau cérémonial particulier à la dynastie des Yuen pour tout ce qui était relatif aux rites, à la musique, aux danses, aux réceptions d'ambassadeurs, aux habillements et à beaucoup d'autres choses. Il institua des concours et des degrés par le moyen desquels, et non par les brigues, on devait parvenir aux emplois; plusieurs lettrés chinois, notamment Hiou-heng, l'aidèrent dans la tâche qu'il avait entreprise d'introduire la civilisation chinoise parmi les Mongols. Marco Polo remarqua dans ces contrées que, pour tracer les routes, on plantait des arbres à grandes branches; que l'on brûlait une espèce de pierres noires qui, « se tirant des monta-« gnes par veines, deviennent ardentes comme de la braise,

(1) Klaproth avait préparé une édition de Marco Polo, avec des commentaires et la carte analytique des pays visités par ce voyageur. Elle devait être imprimée aux frais de la Société géographique de Paris; mais il ne put la terminer. Il y a lieu de croire que son livre fut originairement écrit en vénitien, dialecte de l'auteur; cependant Spotorno soutient que, durant sa longue absence, il devait avoir oublié sa langue maternelle, et que le Génois Andalo del Negro écrivit l'ouvrage en latin, d'après la relation de Polo lui-même. Maintenant, les critiques les plus sérieux admettent que Rusticiano de Pise l'écrivit en français à mesure qu'il recueillait les faits de la bouche de Marco, son compagnon de captivité. Le texte le plus exact semble être celui que la Société géographique a publié en 1824. Il fut bientôt traduit en toscan et dans d'autres langues, mais avec interpolation de nouveaux passages, ce en quoi Ramusio s'est donné la plus grande liberté dans son *Recueil de navigations*. Quelques-uns des passages que nous avons cités sont également interpolés; mais nous avons dû les rapporter, parce qu'il est probable que Ramusio les a tirés de quelque source contemporaine. L'édition italienne de Baldelli se distingue par l'élégance du style. En 1844 les voyages de Marco furent publiés à Édimbourg par Murray, avec beaucoup de notes explicatives. A. Bürck (*Die Reisen des Venezianers* M. Polo; Leipzig, 1845) a donné la traduction allemande d'après les meilleures éditions, et avec des additions de F. Neumann, qui a parcouru les mêmes lieux, et trouve fort exact le voyageur vénitien. Une édition italienne a été publiée à Venise en 1847 par Vincent Lazzari, qui a traduit l'édition de 1824, et purgé le texte des additions de Ramusio, outre qu'il l'a enrichie de notes précieuses.

(2) Wood, lieutenant de la marine britannique dans l'Inde, qui découvrit en 1839 les véritables sources de l'Oxus, sur le haut plateau de Palmer, reconnut que la description faite de ces contrées par Marco Polo était très-exacte.

« et tiennent plus au feu que ne fait le bois.....; et dans tout le « pays de Cathai on ne brûle pas autre chose. » Voilà le charbon de terre (1) dans ces régions, comme nous avons déjà trouvé les bombes et le papier-monnaie; il n'y aurait même rien d'invraisemblable à croire que l'Europe dut à ces voyages la connaissance du papier, de la poudre à canon et de l'imprimerie.

1294. Tching-tsoung (*Temour*), successeur de Koubilaï, fit peu de choses; toutefois, pour enlever aux grands le droit qu'ils s'étaient arrogé d'infliger la peine capitale, il ordonna que toute sentence de mort fût soumise à l'empereur. Les lettrés, qu'il honora en révérant Confucius, lui décernèrent le titre d'Illustre.

1306-1311. Wou-tsoung (*Kaïschan*), au contraire, montra de la prédilection pour les lamas, qui, sous son règne, se livrèrent à tous les abus

1311. de pouvoir. Son frère, Djin-tsoung (Ajour-Balibatra), pour remédier au mal, fit périr ou exila les ministres infidèles, qu'il remplaça par des hommes intègres et désintéressés. Il honora l'histoire et les anciens sages, et voulut qu'à l'occasion des éclipses et des désastres, considérés par les Chinois comme des avertissements du ciel sur les fautes des rois, chacun exposât ses griefs; il expulsa les eunuques des emplois, et fit une meilleure répartition des impôts.

1320. Les Mongols se rapprochèrent davantage des Chinois sous Yng-tsoung (*Siodabala*), qui connut et pratiqua toutes les cérémonies des anciens empereurs, et proclama une amnistie générale; mais, assassiné bientôt après, il eut pour successeur Taï-ting (*Yssoun-Temour*), qui le vengea. Ce souverain installa dans le palais des docteurs chargés d'expliquer chaque jour les livres les plus propres à habituer au gouvernement les princes et les grands, qui durent, ainsi que ses fils, assister à ces leçons, dont le texte était fourni par l'histoire de Ssé-ma-kuang. Ainsi pénétrèrent dans l'opinion publique des maximes différentes de celles que les Mongols avaient suivis jusque-là, et la vérité put se faire entendre même sur les marches du trône. Malgré l'influence des lettrés, le pouvoir des lamas augmentait chaque jour; aussi ne manquèrent-ils pas d'attribuer à cette cause la sécheresse, les épidémies et la mort prématurée de Taï-ting.

1329. Après quelques oppositions, Uen-tsoung (*Tot-Temour*) resta possesseur du trône, et rendit hommage en personne au ciel,

(1) Aussi les premiers missionnaires jésuites à la Chine nous parlent-ils d'« une « certaine pierre bitumineuse qui s'allume parfaitement, et produit une cha- « leur plus ardente et plus durable que celle du charbon. »

cérémonie qui, d'après les règlements de Koubilaï, ne devait s'accomplir que par représentant; il voulut qu'une seule des femmes du souverain portât le titre d'impératrice.

Il fit venir à la cour le grand lama, auquel il décerna des honneurs plus qu'humains (1); les grands lui rendirent hommage en lui présentant à genoux la coupe de vin. Comme celui-ci, renfermé dans son impassibilité divine, s'abstenait de tout signe de satisfaction et de ces politesses qui, pour les Chinois, sont de rigoureux devoirs, un lettré en conçut du dépit et lui dit : *Homme de bien, je sais que vous êtes disciple de Fo et chef des bonzes; mais vous ignorez peut-être que je suis disciple de Confucius et l'un des premiers parmi les lettrés de l'empire. Ainsi, trêve de cérémonies;* et, debout, il lui présenta la coupe. Le grand lama se leva de son siége, la prit en souriant et but.

Choun-ti (*Togan-Temour*) fut le dernier Mongol qui gouverna la Chine; monté sur le trône à l'âge de treize ans, d'un caractère faible et livré aux plaisirs, il laissa libre carrière aux abus. Les seigneurs mongols en profitèrent pour rançonner les provinces; de là, un mécontentement favorable aux patriotes chinois, qui jamais n'avaient renoncé à l'espoir de secouer le joug détesté de l'étranger. Exagérer les fautes du roi et de ses ministres, attribuer aux météores et aux événements fortuits la signification la plus sinistre, telle fut leur tactique; le gouvernement défendit aux naturels d'avoir des armes et d'apprendre le mongol; mais des indices d'insurrection prochaine se manifestaient de toutes parts. 1333.

Ces dispositions hostiles trouvèrent un nouvel aliment dans les travaux qui avaient pour objet de changer le cours du fleuve Jaune, pour lui ouvrir une issue dans la mer de Tien-sin-hoei, entreprise très-dispendieuse, qui priva plusieurs provinces des avantages d'un grand fleuve, tandis que dans d'autres les propriétaires étaient violemment dépouillés de leurs terrains. Dans les deux provinces de Chan-toung et de Ho-nan, les plus maltraitées de toutes, il se forma un rassemblement de rebelles qui bientôt monta jusqu'à cent mille hommes; d'un autre côté, un pirate, courant le long des côtes, empêchait de transporter le riz à la cour. Pendant que le nuage grossissait, Choun-ti passait

(1) Voyez, sur les vicissitudes du lamanisme en Chine, une note du *Livre des rois*, traduit par Mohl; Paris, 1838, p. 186 et suiv.

joyeusement le temps avec seize jeunes filles, au milieu des chants, des concerts, des rites de Fo et de toutes sortes de magnificences, contraste déplorable au milieu des ravages de la famine qui moissonna jusqu'à neuf cent mille individus.

Le bonze Tchou, à la tête des insurgés, combina leurs efforts de manière à vaincre la résistance qu'opposaient les gouverneurs des villes et des forteresses, Mongols d'origine, d'affection ou
1367. d'intérêt. Proclamé roi, il s'efforça de s'attacher le peuple par un gouvernement modelé sur les anciennes traditions, s'entoura des hommes les plus capables, favorisa le savoir et la vertu, offrit, en un mot, l'exemple d'un bon souverain et l'opposé de Choun-ti. On le vit s'interdire tout faste, se rapprocher du peuple, dont il était sorti, tracer le plan des opérations militaires, et diriger la guerre en personne. Il conquit plusieurs provinces; d'autres se donnèrent à lui spontanément, déterminées par les proclamations qu'il expédiait au loin pour démontrer que la Chine civilisée ne devait pas rester assujettie aux grossiers Septentrionaux; envoyés par le ciel comme un châtiment, le ciel, disait-il, les châtie à leur tour en les repoussant. Vaincu de toutes parts, l'empereur se réfugia dans la Tartarie, et cette race, dont les commencements avaient été si formidables, cessa de régner
1368. sur la Chine.

Quelques-uns des princes qu'elle lui avait donnés s'étaient trop reposés sur la force; d'autres, il est vrai, s'appliquèrent à greffer cette civilisation vieillie sur le jeune tronc encore sauvage. Les musulmans et les bouddhistes qui entouraient l'empereur cherchaient toujours à lui faire instituer des colléges naturellement en opposition avec les maximes de l'éducation chinoise; celle-ci, fidèle à ses antiques traditions, repoussait opiniâtrément de son cercle les personnes et les idées étrangères, tandis que les Mongols attiraient dans l'empire du Milieu des Indiens et des Occidentaux, qui occupaient même des fonctions littéraires, enseignaient et traduisaient. Koubilaï, qui eut la principale part à ce mouvement, connut et apprécia, il est vrai, les philosophes chinois, dont il fit faire des versions mongoles; mais peut-être trouvait-il que leur religion sans autel, dépourvue de ce prestige sensuel qui accompagne le lamanisme, convenait peu à la barbarie des siens.

Avec quelle ardeur les lettrés chinois ne durent-ils pas s'opposer à cette invasion des idées! On peut dire, en effet, que leur littérature et leur philosophie s'en ressentirent fort peu, tandis

que les Mongols profitèrent de la culture intellectuelle des Chinois.

Une invasion étrangère ne change pas la Chine, car les mœurs y sont identifiées avec les opinions, et celles-ci avec le gouvernement. C'est à la classe des lettrés qu'il appartient de connaître les livres dépositaires des rites et des usages anciens; or, dans le long apprentissage nécessaire pour apprendre à lire, ils s'habituent au respect machinal des coutumes de leurs ancêtres, et le gouvernement veille avec le plus grand soin à ce qu'en toute chose on ne s'écarte point de ces règles vénérées. Le culte des aïeux morts porte à les honorer lorsqu'ils vivent; la puissance accordée aux pères sur la famille consolide la tyrannie, en habituant les esprits à une obéissance aveugle, qui fait révérer de la même manière l'autorité des magistrats et celle des vieillards. Ces rites officieux sont tout matériels, et par suite faciles à observer; les Chinois, forcés de les pratiquer pour échapper à l'opprobre et même au châtiment, finissent par y attacher un sentiment de devoir; aussi les actes extérieurs s'identifient avec les mœurs, et les mœurs avec les lois. La conquête ne peut donc pas changer les lois, parce qu'elles se fondent sur les croyances et les habitudes domestiques. Si le conquérant veut introduire une constitution un peu énergique, il provoquera une guerre d'extermination; dans le cas contraire, il est obligé de céder, de se conformer aux coutumes du pays, de laisser intacte la machine du gouvernement, et de ne changer que la main destinée à lui donner l'impulsion.

Il en fut ainsi dans la conquête des Mongols; on dirait, aux noms de leurs princes et aux formes de leur administration, qu'ils étaient les vaincus; car ils reçurent, avec un petit nombre de modifications, jusqu'au code de la dynastie des Tang. Les lettrés indiens et chinois, satisfaits de pouvoir trafiquer de leurs talents, traduisaient à l'envi en langue mongole les livres les plus renommés. Pé-youn (*Tchagan*), de Balkh, traduisit le code et une histoire des empereurs; Pi-lan-na-chi-li traduisit tous les écrits indiens relatifs à la religion et à la morale; les livres sacrés des bouddhistes furent recopiés en caractères d'or, avec une dépense de trois mille deux cents onces de ce métal (400,000 fr.). Ma-touan-li écrivit, par ordre de l'empereur, les *Recherches profondes des monuments laissés par les doctes;* dans la préface, il juge avec bon sens et discernement les ouvrages antérieurs, dont il signale les défauts, se proposant de les éviter et

d'exposer les éléments de la civilisation, ainsi que les causes qui firent prospérer ou tomber les dynasties. A cet effet, il réunit des dissertations et des passages tirés des ouvrages les plus remarquables sur chaque matière, en conservant, autant que possible, les expressions mêmes des originaux; il embrasse ainsi ce que l'on avait acquis de savoir sur chaque sujet dans les trente-six siècles écoulés depuis Yao. Son travail comprend vingt-quatre classes et trois cent quarante-huit livres, qui forment cent volumes (1), où les matières sont traitées systématiquement dans un ordre chronologique; c'est une véritable bibliothèque, dont les vastes proportions suffiraient pour nous instruire de l'état de la Chine quand on n'en connaîtrait rien autre chose, et dans laquelle on a vu moissonner largement ceux dont les recherches ont porté sur l'histoire des Chinois et des peuples limitrophes.

Quand la grandeur des Mongols se fut évanouie, Ajour-Schiridara, qui aurait dû hériter du trône, se retira à Karakorum, qui devint la résidence des Kacans-Mongols. Ainsi, quoiqu'ils
1370. eussent perdu la Chine, les Mongols, restés puissants dans la Tartarie, continuèrent longtemps à lui faire la guerre; soixante-quatorze ans après leur expulsion, ils firent même prisonnier un roi chinois qui combattait contre eux. Ce ne fut, pendant deux siècles, qu'une alternative continuelle de soumissions et de révoltes. La Chine profita grandement des divisions survenues entre les Mongols, divisions qui amenèrent leur partage en deux

(1) En voici les titres : Ire classe, *De la division des terres et de leurs produits sous les différentes dynasties.* IIe, *Des monnaies effectives ou en papier.* IIIe, *De la population.* IVe, *De l'administration.* Ve, *Des péages, douanes, droits sur la pêche dans les lacs et étangs, sur la culture du thé, sur les mines de sel, de fer et autres métaux, sur les marchés,* etc. VIe, *Du commerce et des échanges.* VIIe, *Des impositions sur les terres.* VIIIe, *Des dépenses de l'État.* IXe, *De la promotion aux charges et du rang des magistrats.* Xe, *Des études et des examens des lettrés.* XIe, *Des fonctions des magistrats.* XIIe, *Des sacrifices.* XIIIe, *Des chapelles des ancêtres.* XIVe, *Du cérémonial de la cour.* XVe, *De la musique.* XVIe, *De la guerre.* XVII, *Des châtiments et des supplices.* XVIIIe, *Des livres classiques.* XIXe, *De la chronologie des empereurs et de la généalogie de leurs dynasties.* XXe, *Des principautés tributaires et des fiefs érigés sous les différentes dynasties.* XXIe, *Des corps célestes et de leurs accidents, tels qu'éclipses, conjonctions,* etc. XXIIe, *Des prodiges et des calamités, comme les inondations, les incendies, les tremblements de terre, les aérolithes,* etc. XXIIIe, *De la géographie de la Chine et de ses divisions dans les différentes époques de la monarchie.* XXIVe, *De la géographie étrangère et de tous les peuples connus par les Chinois.*

peuples, les Khalkhas et les Éleuths ou Kalmouks. Les premiers, au nombre de six cent mille familles, conduisirent leurs troupeaux entre les monts Altaï et le désert de Cobi, divisés en trois principautés par le grand lama; plus tard, à la suite de dissensions de cour, ils se soumirent à la souveraineté des Mandchoux, maîtres actuels de la Chine.

Les Kalmouks étaient gouvernés par un *koutaïse*, confirmé par le dalaï-lama, et souvent en guerre avec la Chine; ils devinrent ensuite vassaux de la Russie, qui, de nos jours, les a envoyés jeter l'épouvante en Italie et jusque dans Paris. Ils obéissent à des khans, et sont distribués par hordes (*oulouss*), dont chacune est sous les ordres d'un *nojon;* ces hordes se subdivisent en *aïmaks*, et celles-ci en compagnies de dix ou douze tentes chacune, dites chaudières (*chatoun*), parce que les repas s'y prennent en commun. Le chef d'un chatoun peut infliger des peines aux délinquants, mais non la mort. Une assemblée du khan, des nojons et des autres chefs prononce sur les affaires les plus importantes; celui qui fait la guerre aux autres, et n'obéit pas quand il est appelé à prendre les armes, ou se rend coupable de lâcheté ou d'insubordination, perd ce qu'il possède. Quiconque en tue un autre dans une rixe est obligé de prendre avec lui la veuve et les enfants de la victime. Les amendes pour cause de blessures sont proportionnées au rang de la personne et à leur gravité, comme dans les codes barbares, que rappelle aussi le soin minutieux avec lequel se trouvent réprimées les diverses injures envers la femme. Le vol est le délit le plus grave: outre la compensation, le coupable doit perdre un doigt, ou donner pour se racheter cinq têtes de gros bétail, quand il n'aurait dérobé qu'une aiguille ou un brin de fil. Les amendes sont partagées entre le nojon, le lama et le dénonciateur. Si un prince commet contre un autre un acte d'hostilité, il est puni d'une amende de cent cuirasses, cent chameaux et mille chevaux; tous les autres princes fournissent leur contingent de forces pour l'obliger au payement, et reçoivent une part de l'amende. Pour se purger d'une accusation, ils sont obligés de porter une hache rougie au feu; ils prêtent serment en baisant un fusil ou une flèche, et rendent hommage en mettant le poing sur leur front, et en touchant de la main gauche le côté de la personne envers laquelle ils font acte de respect.

Aucune fille ne peut se marier avant quatorze ans ni après vingt; par chaque groupe de quarante tentes, quatre hommes

au moins, dans l'année, doivent prendre une femme; ils reçoivent, sur le fonds commun, dix têtes de bétail pour se la procurer. Des superstitions particulières se mêlent chez eux au lamanisme.

Pendant deux siècles la Chine resta séparée de l'Europe, parce que la puissance maritime des Arabes n'existait plus, et que le trajet par terre, au milieu de tant d'armées, était semé de périls. Lorsque les Portugais doublèrent le cap de Bonne-Espérance, ils trouvèrent sur le trône chinois la dynastie des Ming, qui avait succédé aux Mongols, et qui dura jusqu'en 1644.

CHAPITRE XV.

MONGOLS EN PERSE ET EN SYRIE (1).

Nous avons maintenant à reprendre la trace des Mongols dans d'autres pays, et d'abord en Perse. Djélaleddin Mounk-bezni, fils de Mohammed de Kharizm, ayant gagné, dans sa fuite, les environs de Delhi, fit demander asile au sultan, Schams-Eddin Iletmisc, Turc de naissance, qui avait été l'esclave du dernier sultan de Gour. Ce prince lui envoya des présents, mais lui fit dire que le climat lui serait contraire. Djélaleddin rebroussa donc chemin avec ses Kharizmiens, menaçant et combattant les ennemis qu'il rencontrait, jusqu'au moment où il rentra en Perse dans l'espoir de recouvrer les États paternels. Lorsqu'il arriva dans le Kerman, quatre mille hommes à peine lui restaient de ceux qui avaient affronté avec lui les fatigues du désert. Là il fut rejoint par une foule de ses partisans et reconnu généralement par les petits princes qui, pendant les troubles, s'étaient
1225. soulevés dans le Khorassan, le Mazanderan et l'Irak.

Il assaillit le calife Nasser, ennemi implacable de son père, qu'il accusait d'avoir appelé les Mongols en Perse, et dévasta la Géorgie, parce que les chrétiens de ce pays avaient fait beaucoup de mal aux musulmans pendant la dernière guerre; les Assassins, qui étaient toujours la terreur des puissants, devinrent aussi l'objet de ses vengeances.

Le nouveau calife Mostasem, réconcilié par la fortune à

(1) Mostasem outre les auteurs précédents, HAMMER, *Hist. des Mongols en Perse*.

Djélaleddin, lui fit demander la paix, et son nom fut rétabli dans les prières publiques. Dans l'Irak, Djélaleddin fut attaqué et vaincu par les Mongols, qui néanmoins n'osèrent pas assiéger Ispahan. 1230.

Courmagon, général d'Olgaï, chargé de poursuivre la conquête de la Perse, assaillit Djélaleddin, qui, après avoir tout perdu, sauf le courage, et s'être soustrait cent fois aux mains des envahisseurs pour reparaître avec de nouvelles bandes, fut enfin pris et tué par les Kurdes. Avec lui finit la dynastie des Chah-kharizmiens. 1231.

Les Mongols purent alors continuer, sans être inquiétés, leurs dévastations dans le Diarbékir, la Mésopotamie, le pays d'Erbil et de Kélat; pendant vingt années ils promenèrent le pillage et l'incendie dans ces contrées. Le calife Mostasem, effrayé de ce fléau, fortifia Bagdad; mais son heure allait bientôt sonner.

Les puissants Seldjoucides dominaient encore dans le Roum ou Romélie. David et Kilidj-Arslan, fils de Soliman, étaient parvenus à faire d'Iconium la capitale d'un État despotique, qu'ils étendirent au détriment des croisés, et que leurs successeurs avaient accru en enlevant la Cappadoce aux Danisménides; mais les dix fils de Kilidj-Arslan II s'étant partagé ces provinces, Frédéric Barberousse put leur enlever Iconium. Plus tard la guerre éclata entre tous ces frères. Alaeddin-Kaïkobad, le plus digne de tous, retenu cinq ans dans les fers par son frère, puis exilé à Constantinople, perfectionna dans l'infortune les belles qualités dont il était doué. Il vainquit le Kharizmien Djélaleddin, fit construire des édifices et protégea la littérature, qui, fuyant devant les Mongols, s'éloignait de l'Oxus pour chercher un asile vers l'Ionie. Lui-même se livrait à l'étude, et faisait trois parts de sa journée : l'une pour expédier les affaires, une autre pour s'entretenir avec les savants et les scheiks, la troisième pour lire des ouvrages historiques. Il passait en outre les deux tiers de la nuit soit à faire des dévotions, soit à méditer sur des œuvres de morale. Seldjoucide 1092-1107. 1219-1237.

Il y avait cinq ans que Gaïatheddin-Kaï-Kosrou II lui avait succédé, comme huitième sultan depuis Soliman-schah, lorsque les Mongols envahirent ce royaume et prirent d'assaut Erzeroum. Alors s'unirent à Kaï-Kosrou deux mille guerriers francs, commandés par Jean Liminita, Chypriote, et par Boniface de Castro, Génois; mais ils ne purent empêcher une nouvelle défaite, et le sultan fut obligé d'accepter la paix et de subir la honte onéreuse 1242.

1241. d'un tribut. Les Mongols répandirent alors l'épouvante en Syrie; après la mort de Kaï-Kosrou, ils partagèrent le Roum entre son fils Rokneddin et son frère Azzeddin, dont les querelles les appelèrent plus d'une fois dans le pays. Le Roum languit dans cet état de dépendance jusqu'en 1294, époque de la révolte des émirs contre Gaïatheddin Massoud et de son partage entre dix princes indépendants; la dynastie des Seldjoucides ne se releva plus dans l'Asie Mineure, et les Ottomans restèrent seuls de la famille turque.

1251. Quand Mangou fut proclamé empereur, il résolut d'assujettir le Thibet et de terminer la conquête de la Perse. Il chargea son frère Houlagou de cette expédition, et lui donna, comme propriétés particulières, une grosse armée et mille ingénieurs chinois, avec ordre de réserver intactes, pour l'usage de ces troupes, les prairies situées sur leur passage à l'ouest du mont Tungat; les intendants de la Perse devaient tenir prêtes pour chaque soldat cent mesures de farine et cinquante de vin. Mangou recommanda spécialement à son frère d'exterminer les Assassins ismaélites et de soumettre le calife.

1253. Houlagou se mit en marche, recevant sur la route l'hommage de tous les princes, et sommant les vassaux de se rendre auprès de lui avec leurs contingents d'hommes; son armée augmentait ainsi à mesure qu'il avançait.

Fin des Assassins. Les Assassins possédaient alors plusieurs châteaux forts dans le Kouhistan, le Roudbar et même dans la Syrie, d'où ils jetaient l'épouvante chez leurs voisins. La terreur qu'ils inspiraient était si grande que les portes de Kazvin se fermaient à la tombée de la nuit, et qu'on y cachait tout ce qui était objet de prix; les habitants, en défiance continuelle, restaient sans cesse sous les armes, et ceux même qui étaient les plus éloignés tremblaient d'être atteints par leurs poignards. Tous les émirs des environs se joignirent donc volontiers à Houlagou; il fut même encouragé par le calife, qui voyait avec effroi les cent châteaux dont les
1256. Assassins avaient entouré son territoire. Ils étaient alors gouvernés par le parricide Rokneddin, homme faible et inhabile, que dirigeait à son gré Nassireddin, astronome de Bagdad. Ce savant, le musulman le plus illustre du douzième siècle, et que les siens comparaient à Ptolémée, offensé dans sa vanité littéraire par le calife, s'était réfugié près du scheik de la Montagne, qu'il trahit ensuite.

Sur la demande de Rokneddin, Houlagou consentit à traiter;

quarante forteresses furent démolies, et dans celle d'Alamout on brûla tous les livres de la secte. Bientôt Rokneddin lui-même fut assassiné avec ses Ismaélites, qu'on avait répartis dans les différents corps mongols, et le monde fut délivré de cet opprobre; 1257.
ainsi, parfois, l'ouragan chasse la peste.

Fin du califat. 1258.

Bagdad, toujours très-peuplé, était alors mollement gouvernée par Mostasem, qui, timide et débonnaire, abandonnait, pour se livrer aux plaisirs, le soin des affaires à ses ministres. Croyant imposer le respect à l'aide du mystère, jamais il ne se laissait voir, même aux princes qui venaient lui rendre hommage; ils devaient se contenter de porter à leurs lèvres une étoffe figurant le bord de la robe du calife et suspendue à la porte, dont ils baisaient aussi le seuil, comme les pèlerins baisaient la pierre noire et le voile de la Kaaba. Dans les solennités même, le calife ne sortait qu'à cheval, le visage couvert d'un voile noir.

Comme vestige de son ancienne autorité, il lui restait le droit de donner l'investiture aux princes orthodoxes. Lorsqu'il avait reçu la notification de leur avénement comme soudans, méliks ou atabeks, il leur expédiait, au retour de leur ambassadeur, un cadi ou scheik, porteur du diplôme qui leur conférait la souveraineté et leur en indiquait les devoirs; il leur envoyait en même temps un vêtement royal, un turban, un sabre, un anneau, et de plus un mule ferrée d'or, avec sa housse ornée de pierreries. Les grands du pays et le nouveau prince venaient au-devant de l'envoyé pour lui baiser la main; quelques jours après, celui-ci parait le sultan de sa robe et du turban apportés de Bagdad, en lui disant : *Sois juste, prends soin de ne pas transgresser la loi.* Alors le prince pouvait s'asseoir sur le trône; il baisait le pied de la mule, et traversait ensuite la ville à cheval, accompagné de l'envoyé du calife, précédé de l'étendard royal, d'une musique militaire et couvert du parasol.

Depuis que le Roum, le Fars et le Kerman étaient devenus tributaires des Mongols, l'autorité du calife ne s'étendait plus que sur les soudans d'Égypte, les princes d'Erbil, de Mossoul et sur quelques autres moins puissants. A l'intérieur, ses États, peu étendus, étaient agités par les factions, et les espérances des Alides se relevaient à mesure que déclinait la dynastie d'Abbas. Houlagou, raconte l'historien Raschid-Eldin, expédia à Mostasem un messager, avec une dépêche conçue en ces termes : *Tu ne m'as pas aidé de troupes contre les Ismaélites. Bien que ta maison soit ancienne et illustre, et ta race favorisée de la fortune,*

la lune ne brille que quand le soleil est caché. Tu n'ignores pas comment les Mongols ont traité le monde depuis Gengis-khan. Après ce préambule, il lui rappelait les dynasties et les nations détruites, l'invitait à combler les fossés, à raser les murailles de ses villes, et à venir se reconnaître son vassal. *Veux tu sauver ta tête*, ajoutait-il, *et ton antique famille? écoute mon conseil; si tu le repousses, je verrai quelle est la volonté de Dieu.*

Le calife, nourri dans l'orgueil des gloires passées, répondit avec toute la fierté d'un chef de race royale et sacerdotale, oubliant que sans la force les paroles hautaines sont ridicules; aussi Houlagou s'écria-t-il : *Le calife se montre à notre égard doublé comme un arc; mais, si l'Éternel me protége, je redresserai cet audacieux comme une flèche* (1).

Le vizir conseillait à Mostasem de s'humilier et de fléchir l'ennemi; mais ses courtisans l'enivraient de flatteries, et ce fut aux applaudissements de ces insensés qu'il lui répondit : *Est-il quelque chose à redouter pour la famille d'Abbas? Les monarques qui règnent sur la face du monde ne sont-ils pas au rang de mes soldats? Courage donc, vizir, et cesse de craindre les menaces des Mongols.* Ces paroles, dit l'historien musulman, troublèrent le vizir, qui vit clairement que le règne des Abbassides touchait à sa fin; comme cette ruine devait arriver sous son vizirat, il se replia sur lui-même comme un serpent, et roula dans son esprit des expédients de toute sorte. Mostasem s'efforça de réveiller l'enthousiasme religieux, et soumit aux ulémas la question de savoir quel était l'acte le plus méritoire, ou le pèlerinage à la Mecque, ou la guerre contre les infidèles : la guerre, répondirent-ils unanimement, et la guerre fut prêchée partout, mais sans grand effet.

L'astronome Nassireddin, devenu le conseiller d'Houlagou, l'excitait contre le calife. Alkami, le vizir de Mostasem, parut oublier son inimitié contre Nassireddin pour trahir aussi son maître, qui tour à tour se laissait entraîner à de lâches soumissions et à de folles bravades. Houlagou s'avança donc contre lui; une bataille acharnée mais indécise fut livrée sur le bras occidental du Tigre. Pour s'attribuer les honneurs de la victoire, les soldats du calife passèrent la nuit sur les lieux mêmes du combat; les Mongols crevèrent les digues du fleuve, et les noyèrent. Bagdad était assiégée depuis cinquante jours, quand Mos-

(1) Collection orientale, *Hist. des Mongols de la Perse;* Paris, 1840.

tasem s'achemina vers le camp mongol pour se rendre à discrétion.

La ville fut mise à feu et à sang pendant sept jours, et, lorsque quatre-vingt mille personnes eurent péri, Houlagou daigna, dans sa clémence, épargner ce qui restait d'habitants. Les chrétiens eurent la vie sauve, grâce au patriarche des nestoriens. Les trésors amassés durant cinq siècles par les califes furent amoncelés autour du farouche Gengiskhanide; on trouva dans le harem sept cents femmes et mille eunuques. Le pontife des croyants supplia le vainqueur de lui abandonner ces beautés, qui jamais n'avaient subi les regards du soleil et de la lune; Houlagou lui en accorda cent. Peu de temps après, Mostasem et ses fils étaient renfermés dans des sacs et foulés aux pieds des chevaux; car les Mongols se faisaient scrupule de verser le sang des princes. Les personnes de sa suite furent tuées avec tous les Abbassides qu'on trouva.

Bagdad, après avoir été pendant cinq siècles la métropole de l'islamisme, fut ensevelie sous ses ruines. L'iman qui, le premier vendredi de mars, récita la khothbah dans la mosquée déserte, dit, au lieu de la prière habituelle pour le calife : *Louange à Dieu, qui a tranché d'illustres vies et condamné au néant les habitants de cette capitale!* Il termina par ces mots : *O Seigneur, assiste-nous dans nos calamités! elles sont telles que jamais l'islamisme n'en éprouva de pareilles. Nous venons du Seigneur, et nous retournons au Seigneur.*

Houlagou soumit cette question aux ulémas : lequel vaut mieux d'un maître mécréant, mais juste, ou d'un maître musulman, mais inique? et les dociles docteurs se prononcèrent en faveur du premier.

Ainsi finit l'empire de Mahomet, après avoir passé entre les mains de cinquante-six califes, dont trente-sept depuis que la famille d'Abbas avait établi sa résidence à Bagdad. A partir de cette époque, aucun prince ne réunit le titre de commandeur des croyants et celui de grand pontife de l'islamisme, double titre qui constituait le califat. Ahmed, oncle de Mostasem, fut élevé, 1261.
en Égypte, à la dignité de pontife suprême et d'iman-al-moumenim; quatorze Abbassides se la transmirent dans ce royaume, mais sous la dépendance des sultans et sans autorité séculière, jusqu'au moment où le dernier d'entre eux la céda à Sélim Ier (1517), sultan ottoman, en le reconnaissant pour imam de tous les Sunnites.

Les Alides, s'ils nourrissaient l'espoir de recouvrer alors la suprématie, ne furent jamais satisfaits dans leurs désirs. Houlagou garda pour lui la Perse et ses vastes dépendances, l'Irak-Arabi, le Kourdistan, l'Al-Djézirah, le Diarbékir et le Roum, où il fonda la dynastie des Mongols de l'Iran. Cet empire dura jusqu'en 1436, époque où il fut partagé entre plusieurs émirs.

1336. Nassireddin, passionné pour l'astrologie, se laissa persuader de construire un grand observatoire; mais la dépense lui parut si considérable qu'il demanda de quelle utilité pourrait être ce genre d'études. Nassireddin lui répondit : *Faites rouler de cette hauteur un grand bassin de cuivre.* Ainsi fut fait : attirés par le bruit, les soldats accoururent en foule, tandis que le prince et l'astronome qui en connaissaient la cause, demeuraient immobiles. *Voilà*, reprit alors Nassireddin, *l'utilité de l'astrologie; elle annonce ce qui doit arriver, afin qu'on sache y pourvoir, et qu'on ne partage pas la consternation de ceux qui sont surpris par les événements.*

Syrie. 1260. Précédé par la terreur que la peste accroissait encore, Houlagou marcha sur la Syrie, où Malek-el-Naser Yousouf était devenu maître d'Alep par héritage, et de Damas par l'assassinat (1250). Alep fut pris d'assaut et souffrit trois jours de carnage; cent mille femmes et enfants furent réduits en esclavage. Damas capitula, les autres places jusqu'à Gaza furent prises, et Naser tomba au pouvoir de l'ennemi.

Égypte. 1259. L'Egypte, où régnaient les Mamelouks, était le refuge de ceux que l'effroi chassait des contrées envahies. Une de ces révolutions si fréquentes dans un gouvernement militaire avait renversé le soudan du trône, pour lui substituer son frère Séif-Eddin-Koutouz. Houlagou le fait sommer de se reconnaître son vassal, et le menace de la guerre dans le cas d'un refus; ses ambassadeurs sont jetés en prison; il hâte ses préparatifs d'attaque, et, pour se procurer de l'argent, il multiplie les taxes arbitraires, les confiscations, et dépouille même de leurs joyaux les femmes des émirs. La bataille se livre, et les Mamelouks triomphent, grâce surtout à la valeur déployée par Koutouz, le premier parmi les princes musulmans qui, depuis Djélaleddin, ait remporté une victoire signalée sur les Tartares (1). Le fait parut si extraordinaire que les villes déjà soumises, reprenant courage, se soulevèrent et

(1) NOVAIRI.

massacrèrent les gouverneurs mongols. Damas, entre autres, recouvra sa liberté; les musulmans qui l'habitaient se vengèrent des chrétiens, des juifs et de tous ceux qui s'étaient montrés moins hostiles aux Mongols.

Mais, à peine de retour en Égypte, le victorieux Koutouz fut massacré par les Mamelouks, qu'il voulait refréner. Bibars se présenta devant l'atabek, pour lui annoncer que Koutouz avait cessé de vivre : *Qui l'a tué?* lui demanda-t-il. — *Moi*, répondit 1260.
Bibars. — *Eh bien donc*, reprit l'atabek, *règne à sa place*. Ce guerrier farouche régénéra l'Égypte par la force ; il assujettit à la règle les Mamelouks, qui avant lui ne connaissaient aucune discipline, enrichit l'Égypte de constructions, entre autres de l'aqueduc du Caire, enleva aux chrétiens Césarée, Tibériade, Jaffa, Antioche, et porta sa domination de l'extrémité méridionale de la Nubie jusqu'à l'Euphrate. Il envahit aussi le Roum, et vainqueur des Seldjoucides à Aboulistin, il s'empara de Césarée sur Moïn-Eddin (*Saï-Pervané*), qui s'était rendu maître de tout le Roum.

Houlagou revenait dans l'intention d'effacer la honte de sa défaite, lorsqu'il fut arrêté par le soulèvement de Berkaï, son cousin, qui commandait dans les contrées situées au nord de la mer Noire et de la mer Caspienne; il eut à combattre d'autres ennemis que lui suscitait l'infatigable Bibars, devenu l'appui d'un nouveau calife et le protecteur de tous les déserteurs et mécontents. Avant d'avoir pu le châtier, Houlagou mourut à l'âge de quarante-huit ans.

Il fut remplacé par son fils Abaka, qui continua les hostilités 1265.
contre Bibars; celui-ci rechercha l'alliance de Berki, khan du Kaptchak, devenu musulman, et qui envahit la Palestine pour en chasser les chrétiens. Les croisés, pour détourner l'orage qui les menaçait, prièrent Abaka de marcher contre leurs ennemis; en conséquence, le prince mongol, saint Louis, Charles de Sicile et Jacques d'Aragon formèrent une ligue ; mais les incursions qui se succédèrent ne firent que bouleverser la Palestine et les contrées voisines; les khans du Kaptchak dirigèrent de préférence leurs expéditions contre la Russie, où nous les verrons puissants.

Des ruines des Seldjoucides sortit une nouvelle dynastie fondée par Mohammed, bey des Caramans, qui donnèrent leur nom à la partie centrale de l'Asie Mineure, et dont Iconium fut la capitale pendant deux siècles. Bibars mourut empoisonné à Damas, 1277.

et ses États furent divisés. Kélaoun, soudan d'Égypte, se forma
1279. une garde particulière de Circassiens, dits Mamelouks Bordjites, qui, en moins d'un siècle, élevèrent leur chef au rang de sultan; plus tard, soumis par les Ottomans, ils restèrent vassaux de Constantinople jusqu'au jour où ils furent exterminés par Méhémet-Ali.

Les délices de l'Iran énervaient les Gengiskhanides, et les sei-
1281. gneurs du pays profitaient de leur faiblesse pour se rendre indépendants. Abaka mourut empoisonné; il eut pour successeur son frère Tagoudar, qui, prenant le nom d'Hamed et le titre de sultan, embrassa l'islamisme, convertit en mosquées les temples des idoles, et délivra de tout danger le pèlerinage de la Mecque. Le pouvoir lui fut disputé par Argoun, son neveu, qui, fait prisonnier et gracié, reprit les armes, tua son oncle et régna à sa place.

1287. Gandjatou, son successeur, ayant offensé un personnage, fut pris et étranglé par des conjurés. Baïdou, celui qui venait de venger l'affront qu'il avait reçu, s'empara du pouvoir, que lui ravit Cassan, fils d'Argoun. Ce prince, partisan déclaré de l'is-
1292. lamisme, abattit tout à la fois les églises des chrétiens, les temples des idoles et les autels des mages. Voyant la Syrie et l'Égypte agitées par les révolutions des Mamelouks, il fit décider par les ulémas qu'il était du devoir d'un souverain de réprimer les violences exercées contre les fidèles par des bandes perverses; il les attaqua donc à la tête de quatre-vingt-dix mille hommes de cavalerie, et remporta sur eux une victoire sanglante; il occupa Alep, Émèse, Damas, dans lesquelles il épargna généreusement les personnes et les biens. Mais une nouvelle armée ne tarda point à se reformer en Égypte, qui recouvra la Syrie, ruina Damas, et transporta sur les bords du Nil d'immenses richesses qui se joignirent à tant d'autres.

Cassan tenta deux fois de reconquérir la Syrie, mais sans succès, et Naser-Yousouf rentra triomphant au Caire. Cassan resta toutefois puissant et aimé dans l'Iran, où il multiplia les actes de dévotion, les édifices religieux et les fondations pieuses; il poussait la libéralité jusqu'à obérer ses finances. A son exemple, les Mongols se mirent à bâtir, eux qui naguère ne sa-
1304. 17 mars. vaient que détruire. Il mourut regretté, et laissa pour héritier son frère, auquel il recommanda de maintenir les lois qu'il avait données, de ne pas établir de nouveaux impôts et de continuer les pensions qu'il avait accordées.

Musulman zélé, Cassan donna des preuves de faveur aux descendants d'Ali, et propagea dans son armée la croyance qu'il avait embrassée; ayant un jour réuni les principaux membres du clergé, il leur parla ainsi : « Vous portez l'habit religieux, et « cherchez à paraître parfaits aux yeux de Dieu plus qu'à ceux « des hommes; ceux-ci peuvent être abusés par les apparences, « mais Dieu voit les cœurs et s'indigne de la fausseté, qu'il « punit dans ce monde et dans l'autre; il démasque les hypo « crites, les dépouille de leurs vêtements, de leur réputation « usurpée, et les livre à la risée et au mépris du monde. Bien « qu'égaux à tous les hommes, vous avez, par votre costume, « acquis une réputation de vertus rares, vous l'avez consolidée « par vos discours et par votre rigidité. Consultez en vous « mêmes si vous pouvez remplir exactement les devoirs que vous « impose votre habit; si vous le faites, vous en aurez un mérite « insigne devant Dieu et les hommes; sinon, la honte sera votre « lot. Dieu m'a élevé par vous à l'empire afin que je gouverne « avec équité; il m'a imposé l'obligation de rendre justice et de « punir les coupables selon leurs fautes, mais surtout les per- « sonnages les plus élevés. Mon devoir est donc d'avoir l'œil sur « vos manquements, et ne croyez pas que je veuille avoir égard « à l'habit. Que vos actions soient conformes à la loi et aux pré- « ceptes du Prophète; que chacun accomplisse ses devoirs, et « dirige les autres dans la voie du salut. Ne vous soutenez pas « l'un l'autre par esprit de corps, et n'exigez point des autres « ce que Dieu ne commande pas; car il serait injuste de tour- « menter le prochain pour vous acquérir de la réputation, et de « vous montrer, pour le salut d'autrui, plus zélés que Dieu et le « prophète. Si je manque à la loi et à la religion, avertissez-moi, « et vos discours me persuaderont dès que, votre cœur étant « d'accord avec la vocation que vous affichez, vos paroles seront « inspirées par la sincérité, le zèle et le courage; autrement, « elles ne feront que provoquer ma colère (1). »

Il parlait plusieurs langues et connaissait l'histoire des différents peuples, mais surtout celle des Mongols, citant de mémoire les noms de ses prédécesseurs et des différents généraux, avec leur généalogie; il savait travailler dans toute espèce de métier, au point de pouvoir diriger les artisans même dans leur tâche. Grâce à ses connaissances dans la médecine et la botanique,

(1) Raschid.

il découvrit dans la Perse plusieurs simples que l'on tirait à grands frais de la Chine et de l'Inde. Il s'appliquait en outre à la chimie, surtout pour chercher la pierre philosophale; il connaissait des enchantements pour guérir tous les genres de maux et prédire l'avenir; enfin il avait inventé, pour observer les astres, un instrument comme on n'en avait jamais vu jusqu'à lui. Ni ces diverses occupations, ni le plaisir de la chasse ne l'empêchaient de rendre exacte et prompte justice, et de veiller sur la conduite des magistrats. Pour alléger, au profit des vaincus, le poids de la conquête, il régla les impôts, encouragea l'agriculture, assura la défense des frontières, établit des courriers, disposa des logements pour eux et les militaires sans grever les particuliers, et donna en fief aux vétérans les terres incultes.

Kaibendé, son frère, lui succéda sous le nom de sultan Aldjatou; il fit périr ceux qui pouvaient lui disputer le rang suprême, et obtint la main de Marie, sœur de l'empereur Andronic II Paléologue, qui, par ce mariage, espérait contenir les Turcomans. Il embrassa la secte d'Ali, et dès lors le nom des trois premiers califes fut supprimé dans la khothbah, pour ne faire mention que d'Ali, d'Assan et d'Hussein.

Il mourut comme ses prédécesseurs, usé par les boissons spiritueuses et par les femmes.

1317. Abou-Saïd, son fils et son successeur, remporta plusieurs victoires contre l'Égypte, l'Inde et autres pays contigus à ses États; il prohiba les liqueurs enivrantes, et fit fermer les tavernes ainsi
1335. que les lieux de prostitution. Il ne fallut rien moins que la valeur d'Arpa-khan, son successeur, pour réprimer l'anarchie qui menaçait de destruction le royaume fondé par Houlagou; mais il ne tarda point à succomber, et alors tout s'écroula au milieu des divisions qui éclatèrent entre les différents émirs. Cet empire finit en 1355, époque où Tamerlan fonda une nouvelle dynastie mongole.

CHAPITRE XVI.

RELATIONS DES MONGOLS AVEC LES CHRÉTIENS.

On a pu voir si le monde s'épouvantait à tort de ces nouveaux ennemis, également formidables aux Sunnites et aux Schiytes, aux Alides et aux Abbassides, aux califes de Bagdad et à ceux

du Caire, aux ordres chevaleresques, aux Scandinaves (1), aux sectateurs de Confucius, de Moïse, de Mahomet, de Bouddha et du Christ.

Ce fut en 1221, quand deux Mongols, Sabada-Baadour et Schoupé-Nouyan, envoyés pour conquérir la Médie, traversèrent le Caucase et assaillirent la Géorgie, que les chrétiens connurent pour la première fois ces terribles envahisseurs (2). La Géorgie était le plus puissant des États restés sous la domination de princes chrétiens; tranquille entre ses montagnes, elle n'avait connu les généraux des califes que par les courses qu'ils avaient faites sur son territoire. Les Seldjoucides étendirent, il est vrai, leur autorité sur ce pays; mais, entre la fin du onzième siècle et le commencement du douzième, David III, le Réparateur, profita des divisions qui avaient éclaté parmi les princes turcs pour recouvrer Tiflis, son ancienne capitale, et les refouler jusqu'à l'Araxe. Ses successeurs augmentèrent la force du royaume, et eurent pour vassaux les princes arméniens au nord de l'Araxe, affranchis, grâce à eux, du joug musulman. La famille d'Iwan, connétable de Géorgie, qui possédait presque tout le pays entre Kour et l'Araxe, les princes de Schamkor, de Kachen et beaucoup d'autres, reconnaissaient comme seigneurs suzerains les rois de Géorgie, dont la domination s'étendait, au treizième siècle, de la mer Noire, entre Trébizonde et la Crimée, jusqu'aux gorges de Derbend et au confluent de l'Araxe et du Kour; il comprenait ainsi, outre la Géorgie proprement dite, la Colchide, la Mingrélie, le pays d'Abkas et l'Arménie septentrionale.

1080.

Aux temps des croisades, la communauté de religion et d'intérêts mit ces princes en rapport d'amitié avec les Francs, bien que la distance ne leur permît pas de les aider dans leur entreprise. A la nouvelle de la prise de Damiette, ils écrivirent aux vainqueurs pour les féliciter et les engager à s'emparer aussi de Damas ou d'autres places importantes. Les papes avaient invité George Lasca à se croiser; il se disposait à le faire lorsque les Tartares envahirent son territoire et le contraignirent de pourvoir à sa propre défense.

(1) En 1238, les Danois et les Frisons n'osaient aller à la pêche du hareng, en laissant leurs femmes épouvantées par les Mongols.

(2) Abel Rémusat, *Rapports des premiers chrétiens avec le grand empire des Mongols depuis sa fondation*, etc. Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres, t. VI de la nouvelle série.

La chrétienté observait le danger qui menaçait la Géorgie avec cet intérêt que l'on apporte à regarder les flots battant contre une digue qui nous garantit de l'irruption d'un fleuve. Roussoudana, qui avait succédé à son frère George, informa le pape Honorius III, par des avis pressants, de l'approche de la tempête. Les Mongols arrivèrent sur ces entrefaites, et, soit qu'ils eussent simulé par ruse une croix sur leurs étendards, ou qu'un de leurs signes particuliers en offrît la ressemblance, les Géorgiens les prirent pour des chrétiens et se laissèrent surprendre; mais, revenus d'un premier effroi, ils repoussèrent courageusement l'attaque, qui pour le moment n'eut pas d'autre suite, attendu que Gengis-khan portait ses regards d'un autre côté.

1227. Oktaï, son successeur, après avoir soumis les Kins, leva cent cinquante mille hommes, destinés à opérer sur deux points opposés, dans la Corée et de l'autre côté de la mer Caspienne. Batou, petit-fils de Gengis-khan, fut mis à la tête de la seconde expédition. Après avoir soumis les Cumans et les Bulgares, il traversa le pays des Baschkirs, pénétra en Russie et prit Moscou avec les principales villes des gouvernements actuels de Vladimir et d'Iaroslaf; les grands princes de Russie devinrent alors tributaires du grand khan, ainsi que nous l'avons raconté ailleurs plus en détail.

Une autre partie de Mongols, traînant à sa suite des femmes et des enfants, se dirigea vers la Géorgie et l'Arménie, sous la conduite de Scharmagan et de dix-sept autres généraux, au nombre desquels Baschou-Nouyan, qui devint célèbre en Europe sous le nom de Bayotnoï. Dans cette première irruption, dont la fureur ne laissait de choix qu'entre la soumission et la mort, et pendant laquelle des pyramides d'ossements humains, élevées sur les ruines des cités, avertissaient des suites qu'entraînait la résistance, quelques princes, afin d'acheter leur sûreté, se rendirent et s'associèrent aux Mongols pour la ruine de leurs frères; mais plusieurs villes d'Albanie, de la Géorgie et de la grande Arménie furent brûlées et saccagées. Les habitants se réfugièrent dans les montagnes, et la reine Roussoudana s'enferma dans Ousanet, forteresse inexpugnable; de là elle continuait à solliciter les secours de l'Occident, et promettait soumission entière au pape Grégoire IX; mais elle était peu écoutée, et encore moins exaucée.

1240. Le péril parut plus imminent aux Européens quand l'armée de Batou s'empara de Kiof et de Kaminiec, brûla Cracovie, dé-

fit près de Lignitz les troupes de la Pologne, de la Moravie et de la Silésie, tandis que lui-même, à la tête d'un demi-million d'hommes, battait le comte palatin de Saxe, et s'avançait en désordre vers la Germanie, mettant tout à feu et à sang. Alors Venceslas III de Bohême réclama les secours des princes voisins; le palatin de Saxe écrivit au duc de Brabant pour lui retracer les dévastations de ces hordes farouches. Matthieu Pâris rapporte que la reine Blanche, effrayée, s'en entretenait avec saint Louis : *Que ferons-nous?* lui disait-elle ; *quels bruits sinistres se sont répandus sur nos frontières! L'irruption des Tartares semble nous menacer d'une ruine totale, nous et notre sainte Église.*

Et Louis, d'une voix attendrie, lui répondait : *Ayons confiance dans l'aide du ciel; si ces Tartares viennent, nous les repousserons dans le Tartare, d'où ils sont sortis* (1), *où ils nous feront monter au ciel pour y jouir de la félicité promise aux élus.*

On les considérait, en effet, comme une race infernale, surtout à cause de certains éclats de flammes et de tourbillons de fumée qui s'élevaient de leur camp, phénomènes qui pourraient bien désigner les pièces d'artillerie dont nous avons déjà vu les Chinois faire usage. Des prières ferventes furent donc ordonnées dans toute la chrétienté, qu'on invitait à se réunir sous l'étendard de la croix.

Un Anglais, qui s'était réfugié chez les Mongols et leur servait d'interprète, vint à deux reprises sommer Béla IV roi de Hongrie, de se soumettre; mais, plus généreux que prudent, ce prince voulut rester fidèle à son poste comme avant-garde de l'Europe. Les Tartares dispersèrent ses troupes peu nombreuses, lui enlevèrent son royaume, et le forcèrent, la lance aux reins, à se retirer en Dalmatie, et de là dans une île de l'Adriatique. 1238-1270.

Les Mongols se trouvaient donc en vue de l'Italie; Grégoire IX mettait tout en œuvre, promesses, indulgences, menaces, absolutions, pour réunir la chrétienté et déterminer l'empereur Frédéric II à prendre la croix. Mais ce prince se contentait d'écrire de belles phrases de rhétorique (2), conviant à la sainte entreprise

(1) Ce jeu de mots sur les *Tartares*, peuples, et le *Tartare*, enfer, est commun dans les écrits du temps.

(2) *Jactatis inanibus verborum lenociniis, oratorem quam rapto contra Tartaros exercitu christianum imperatorem agere malebat.* GREG. IX, ap. MATT. PARIS.

la Germanie bouillante aux combats, la France, mère de vaillants soldats, l'intrépide et belliqueuse Espagne, l'Angleterre forte en hommes et munie de flottes, l'Allemagne pleine d'impétueux guerriers, la Dacie navale, l'indomptable Italie, la Bourgogne impatiente de la paix et l'inquiète Apulie; les îles peuplées de pirates de la mer Grecque, de la mer Adriatique et de la mer Tyrrhénienne; les îles invincibles de Crète, de Chypre, de Sicile; les îles et les côtes de l'Océan, la sanguinaire Hibernie, l'agile Galles, la marécageuse Écosse, la glaciale Norvége (1).

Tout préoccupé de son propre danger, chaque roi paraissait insensible à celui des autres. Les têtes des plus braves Allemands, portées au bout des lances mongoles, jetaient l'effroi parmi ceux qui auraient été tentés de les imiter. Venceslas III, craignant de dégarnir ses propres États, ne voulait pas joindre ses efforts à ceux de la Moravie; quant à Frédéric, il agissait avec tant de lenteur que ses ennemis le soupçonnèrent d'avoir lui-même appelé les Tartares. Les envahisseurs lui envoyèrent la sommation habituelle, invitation de se rendre, de faire hommage pour ses États, et de choisir, en récompense, la charge qui lui conviendrait le mieux à la cour du khacan. La proposition était honorable, selon les idées chinoises qui dominaient alors parmi les Tartares; Frédéric répondit en riant : *Comme je m'entends assez en oiseaux de proie, je pense que je ne m'acquitterai pas mal de l'emploi de fauconnier.*

Quant les Mongols eurent fait de la Hongrie un désert, la famine les obligea de battre en retraite. L'Orient s'était soustrait à leur fureur par une prompte soumission. Après la mort du général Scharmagan, l'armée fut livrée à la confusion, et chacun des commandants prétendit agir en maître. Un officier inférieur, nommé Siodsbouga, qui était allé rendre visite au prince géorgien Avag, trouvant qu'il avait trop tardé à venir au-devant de lui, le frappa de son éperon; les serviteurs d'Avag, indignés, maltraitèrent le Mongol, malgré les efforts de leur maître pour les en empêcher. L'officier réunit quelques compagnons et revint pour se venger. Avag, trop faible pour résister, s'enfuit auprès de Roussoudana. Siodsbouga fut châtié par les chefs mongols, qui rappelèrent le prince géorgien; mais celui-ci ne crut pas devoir se rendre à leur invitation jusqu'à ce qu'il eût informé le grand khan de ce qui s'était passé. En effet, un *yarlik*, ou ordre su-

1240.

(1) MATTHIEU PARIS.

prême, enjoignit aux généraux mongols de bien traiter Avag et tous les princes arméniens ou géorgiens; de n'exiger rien par la force, et de percevoir seulement les tributs imposés.

La reine de Géorgie, par l'entremise d'Avag, avait aussi conclu la paix avec les Tartares, sans sortir néanmoins de son refuge, malgré toutes les assurances et les présents qu'elle recevait de Baschou; mais, quand Batou lui adressa de larges propositions, elle lui remit en otage son propre fils le prince David. Baschou, indigné, résolut d'enlever la couronne à Roussoudona, et, dans ce but, il jeta les yeux sur David son neveu, fils naturel de George Lasca et héritier légitime du trône. Elle l'avait confié au soudan d'Iconium, qui le retenait prisonnier à Césarée; Baschou se le fit remettre, et l'envoya au khacan, auprès duquel il fit valoir ses droits. Batou, qui en fut informé, fit partir de son côté l'autre David, avec de meilleures recommandations encore. Kayouk donna la préférence au premier arrivé, qui fut David Lasca; lorsqu'il eut ensuite entendu le second, il lui conféra aussi le titre de roi de Géorgie, sous la condition de 1246.
relever du premier. Roussoudana, toujours persécutée par les Tartares, finit par s'empoisonner, et la Géorgie resta un demi-siècle sous la domination de deux rois occupés à l'envi de pressurer le peuple.

Les Perses musulmans ne cessaient d'irriter les Tartares contre les chrétiens, à tel point que les Syriens, les Arméniens et les Albanais ne pouvaient qu'avec beaucoup de peine exercer leur culte. Alors vivait à la cour du grand khan un Syrien, nommé Siméon, dont le zèle égalait la science, et qui était venu prêcher l'Évangile aux extrémités de l'Asie : Oktaï l'appelait *ata*, c'est-à-dire père; les autres *rabboum*, maître. Le khacan, auquel il fit connaître les persécutions exercées contre des sujets fidèles, l'envoya en Ar- 1241.
ménie pour gérer toutes les affaires relatives aux chrétiens, qui recouvrèrent ainsi la liberté de leur culte. Le peuple, qui voit des miracles dans tout événement, se mit alors à dire que les Tartares étaient devenus chrétiens.

Baschou, élu par les généraux pour remplacer Scharmagan, marcha avec une grosse armée contre le soudan d'Iconium, le défit, et s'empara d'Erzeroum, de Sébaste, de Césarée et d'autres villes. La mère, la femme et la fille du soudan se réfugièrent auprès d'Haytou, roi de la petite Arménie; mais ce prince, intimidé et entraîné par l'exemple des États voisins, se soumit à Baschou, dont il accepta lâchement la première condition, celle

de livrer les fugitifs. Alors Baschou pensa que le moment était venu d'écouter le vœu des chrétiens de Syrie, qui l'invitaient à les affranchir de l'oppression des musulmans; il enjoignit donc au prince d'Antioche de démanteler ses villes et ses châteaux, de lui céder tous les revenus de son État en or et en argent, d'expédier enfin à son camp trois mille jeunes filles. *Vive Dieu, et ses saints!* s'écria d'abord Bohémond V : *des trois commandements je n'en exécuterai pas un. Que la chose se décide plutôt avec le sang, et que de la face du Seigneur vienne le jugement de cette gent!* mais, quand il apprit la marche triom-
1243 phale des Mongols à travers la Mésopotamie et la terreur qu'ils répandaient, à ce point que les femmes avortaient en entendant prononcer leur nom (1), il se résigna à payer le tribut avec beaucoup d'autres princes musulmans et chrétiens (2). Kélat, Amide, Nisibe, Édesse et plusieurs places de la Mésopotamie furent prises par les Tartares; mais l'été fit éclater parmi eux tant de maladies qu'ils durent battre en retraite en semant sur leur route l'épouvante et le carnage.

Les Mongols étaient en guerre avec les Seldjoucides d'Iconium et les autres princes musulmans, contre lesquels les Francs combattaient de leur côté; cette communauté d'intérêts détermina les derniers à se rapprocher des Mongols pour mettre à profit leur alliance inattendue. Le pape Innocent IV, qui comptait au nombre de ses adhérents les adversaires de ses ennemis, entra dans l'idée de les convertir au christianisme : magnifique conception et moins illusoire qu'elle ne le semble au premier abord. Le bruit courait que les Mongols ne reconnaissaient pas Mahomet et persécutaient les musulmans, qu'ils protégaient les chrétiens et leur accordaient le libre exercice de leur culte; on savait encore qu'ils admettaient un seul dieu (*Tangri*, le Ciel), et qu'ils avaient peu de superstitions (3). A cela se joignait

(1) *Toutes les gens de Orient en eurent si grant paour et si grand hide que le seul nom de Tartres, et la hideur de les oyr nommer par les villes et les chasteaulx, faisoit les dames enchaintes abortir de peur et de hide.* Pèlerinage du frère Bieult, manuscrit de la Bibliothèque royale.

(2) Matth. Paris, p. 875 et 937.

(3) *Tartari unum Deum colunt, factorem omnium bonorum, et pœnarum in hoc mundo datorem.* Marin. Sanut. III, p. XIII, c. 9. — C'est ce que disent Pierre, archevêque de Russie, ap. Matth. Paris, Rubriquis, Jean Carpino, Marco Polo. Dans le *Pèlerinage* du frère Bieult, cité ci-dessus, on lit : *En maniere de vivre de creance, different-ils de toutes aultres nations du monde; car ils ne se vantent point d'avoir loy baillie de Dieu,*

l'histoire miraculeuse d'un prêtre Jean, leur souverain, qui s'était converti (1), avec une grande partie de ses sujets. Il n'en fallait pas davantage, au milieu d'un âge crédule, pour les supposer bien avancés dans la foi. Dans des siècles raisonneurs, on aurait fait la réflexion que Gengis-kan n'avait, par sa loi, déterminé leur préférence pour aucune croyance positive; qu'ils étaient dès lors disposés à recevoir la première venue; en effet, partout où ils s'établirent, ils adoptèrent celle des vaincus. Bouddhistes à la Chine, musulmans en Perse, peut-être seraient-ils devenus chrétiens en Italie, et le prodige de la conversion des Septentrionaux se serait renouvelé avec les Orientaux.

Au moment donc où le monde entier ne voyait dans les Mongols qu'une race à exterminer, si l'on ne voulait être exterminé par eux, les pontifes se flattaient de la gagner à la civilisation. Dans 1245.
le concile de Lyon, Innocent IV décréta l'envoi de missionnaires aux Tartares, et en écrivit au prieur des dominicains à Paris. Lorsque la lettre eut été lue en chapitre, les religieux s'offrirent avec empressement pour cette tâche aventureuse, et les élus furent considérés avec envie (2). Trois frères mineurs, Laurent de Portugal, Jean Piano de Carpi, et Benoît de Pologne, furent expédiés à Batou, campé alors sur les rives du Volga, avec ordre de se

comme plusieurs aultres nations mentent, mais croient en Dieu, et ce bien tenument et bien simplement, par ne scay quel mouvement de nature que notre nature leur monstre, que, sus toutes choses du monde, est une chose souveraine, qui est Dieu.

(1) Les nestoriens, qui propagèrent le christianisme dans l'est de l'Asie, racontèrent de grandes merveilles d'un prince chrétien, tout ensemble roi et prêtre, qu'ils appelaient le prêtre Jean. L'idée d'avoir en lui un allié fit que les croisés s'enquirent de lui de tous côtés, sans pouvoir en trouver de trace. Quand ils furent entrés en relation avec les Tartares, ils espérèrent bien davantage arriver à le découvrir, et Rubruquis dit : « Il était renommé partout, bien que personne, quand je passai dans son pays, ne sût rien de lui, hormis quelques nestoriens qui en racontaient merveilles, et bien au delà du vrai, comme c'est leur coutume. » (Ch. XIX.) Les Kéraïtes avaient, en effet, connaissance du christianisme; le nom de leur roi Hong-khan fut interprété Johan ou Jehan par les Européens, qui ne doutèrent pas alors d'avoir trouvé le prêtre Jean.

L'opinion se perpétua en Europe de l'existence de deux prêtres Jean, l'un en Abyssinie, et l'autre dans la Tartarie.

(2) Voyez ODOR. RAYN., *Ann. eccl.*
L. WADING, *Ann. minorum.*
FONTANA, *Mon. dominicana.*
VINCENT. BELLOVAC., *Spec. hist.*

conformer aux mœurs et à la manière de vivre des Tartares. Trois dominicains partirent pour aller trouver Baschou en Perse et en Arménie, savoir Simon de Saint-Quentin, Français, Alexandre et Albert Ascelino, Italiens, auxquels se joignirent en route Guiscard de Crémone et André de Longjumeau. Les lettres du pape dont ces religieux étaient porteurs exhortaient les Tartares à embrasser le christianisme, et leur exposaient les principaux articles de la foi et la suprématie acquise au pape sur la terre; mêlant en en outre les prières aux reproches et aux menaces, elles leur demandaient quel motif les poussait à détruire toutes les autres nations.

1246. Août. Les dominicains arrivèrent au camp de Baschou-nouyan à travers mille périls. Quel ne fut pas l'étonnement des Tartares lorsqu'ils leur dirent qu'ils venaient comme ambassadeurs du plus grand parmi les hommes? *Ne savez-vous donc pas*, s'écrièrent-ils, *que le khacan est fils du Ciel?* Et ils s'émerveillèrent bien plus encore en apprenant que le pape ignorait l'existence du khacan; enfin leur surprise n'eut pas de bornes quand ils virent qu'ils n'apportaient aucun présent (1), et refusaient de se prosterner devant Baschou, à moins qu'il ne consentît à se faire chrétien. Entraînés par la fureur, certains d'entre eux proposaient de les écorcher vifs, et de renvoyer au pape leur peau empaillée; d'autres craignirent des représailles de la part des chrétiens, la désapprobation du khacan (1) et la valeur des Francs, grandement renommée dans l'Orient, où il ne se faisait presque pas d'entreprise importante dans laquelle ils ne fussent mêlés. Les Mongols renvoyèrent donc les bons frères avec une

(1) *Ung Françoys vint au grand caan des Tartares, et li empereur lui demanda quel chose cilx lui avoit apportée. Ly Françoys repondy, et dist : « Sire, je ne vous ai riens apporté, car je ne savoie mie vostre grant « puissance. — Comment, dist l'empereur, les oyseaulx qui voulent par « les paiz ne te dirent-ils riens de nostre puissance, quand tu entras dans « ce pays? » Ly Françoys repondy : « Sire, dit-il, peust bien estre qu'i- « me dirent; mais je n'entendy point leur parole. » Et par ainsi fu l'em- « pereur apaisé. »* Pèlerinage cité plus haut.

(2) *Et cil qui avoit la cure des messagers dist à Bayonoy : « Te souvient- « il comment Cham fut jadis courechiez à moi par un message que tu me « fesis ochire que je li esrachai le cuer dou ventre, et puis le pendi à mon « poitral et portai par l'ost? Saiches, se tu me commendes ces messages « à ochire, je ne le ferai pas, ains m'en irai plutost que je porai à Cham, « et t'encuserai comme faus et deslojal des œuvres ke tu veuls faire. »* Chron. ms.

lettre dédaigneuse pour le pape, où le khacan était nommé fils du Ciel, et dans laquelle on traitait de rebelle quiconque essayerait de se soustraire à sa domination (1).

Deux ambassadeurs de Baschou vinrent cependant avec eux; le pape les accueillit avec de grands honneurs, et leur donna des robes d'écarlate et de riches fourrures; mais l'objet de leur mission ne fut jamais connu.

Les moines franciscains rencontrèrent Batou sur les rives du Volga, et lui remirent leurs lettres, qui furent expédiées à l'empereur mongol après avoir été traduites en esclavon, en tartare et en arabe. Le fils du Ciel appela à sa cour les envoyés, qui, au bout de quatre mois, arrivèrent sous la *tente jaune* et assistèrent à l'inauguration de Kayouk avec quatre mille ambassadeurs, le roi de Géorgie, Iaroslav, duc de Souzdal, et une foule innombrable d'émirs de la Perse, de la Transoxiane et de l'Irak. Les seigneurs et grands feudataires réunis prirent, au milieu de l'assemblée, un siége doré, sur lequel ils firent asseoir le nouveau monarque, en disant : *Nous voulons, nous vous prions et commandons d'avoir puissance et domination sur nous tous.* Et il répondit : *Puisque vous me voulez pour votre roi, êtes-vous résolus et disposés chacun à faire ainsi que je vous commanderai, à venir où je vous appellerai, à aller où je vous enverrai, à tuer qui je vous dirai?* Tous ayant répondu affirmativement, il

1246. Novembre.

(1) *Papa ita scias : tui nuncii venerunt, et tuas litteras ad nos detulerunt. Tui nuncii magna verba dixerunt. Nescimus utrum injunxeris eis ita loqui, aut a semetipsis dixerunt; et in litteris taliter scripseras :* Homines multos occiditis, interimitis et perditis. *Præceptum Dei stabile et statutum ejus qui totius faciem orbis continet ad nos sic est : Quicumque statutum audierint super propriam terram, aquam et patrimonium sedeant, et eum qui faciem totius orbis continet virtutem* (servitutem) *tradant. Quicumque aut præceptum et statutum non audierint, sed aliter fecerint, illi deleantur et perdantur. Nunc superbum istud statutum et præceptum ad vos transmittimus. Si vultis super terram vestram, aquam et patrimonium sedere, oportet ut, tu papa, in propria persona ad nos venias, et ad eum qui faciem totius terræ continet accedas. Et si tu præceptum Dei stabile et illius qui faciem totius terræ continet non audieris, illud non nescimus, Deus scit. Oportet ut, antequam venias, nuncios præmittas et nobis significes si venis aut non; si velis nobiscum componere, aut inimicus esse; et responsionem præcepti cito ad nos transmittas.*

Istud præceptum per manus Aybeg et Sergis misimus mense julii, vigesimo die lunationis, in territorio Siliensi castris scripsimus.

VINCENT. BELLOV. *Specul. histor.*, lib. XXXI, c. LI. *Voyage d'Ascelino*, p. 80.

ajouta : *Ainsi donc, à partir de ce moment, ma seule parole me tiendra lieu d'épée ?* Et tous applaudirent. Alors ils étendirent par terre un tapis sur lequel ils le firent asseoir, en lui disant : *Regarde en haut, et reconnais Dieu ; regarde en bas, et considère où tu es assis. Si tu gouvernes bien, si tu te montres libéral et bienfaisant, si tu fais régner la justice, si tu honores les princes et les seigneurs qui relèvent de toi, chacun selon son rang et sa dignité, tu domineras en toute magnificence et splendeur ; la terre sera soumise à ta puissance, et Dieu te donnera tout ce que ton cœur peut désirer ; mais si tu fais le contraire, tu deviendras misérable et vil, et si pauvre qu'il ne te restera que le tapis sur lequel tu reposes.*

Après cette cérémonie, ils placèrent sa femme sur le même tapis, et les élevèrent tous les deux, en les proclamant à haute voix empereur et impératrice; on lui apporta de l'or, de l'argent, des pierreries innombrables et autres richesses laissées par Charmagan, et il en fit aussitôt la distribution aux princes et aux seigneurs qui l'entouraient. Des chariots apportèrent ensuite une grande abondance de viande cuite sans sel, dont il fut distribué un morceau à chacun ; sous la tente, d'autres viandes avec du sel et de la soupe furent encore données aux assistants, et ces largesses durèrent tout le temps des fêtes.

Lorsque les cérémonies du couronnement furent terminées, les religieux, admis à l'audience du grand Mongol, lui demandèrent pourquoi il détruisait le monde : *Dieu*, répondit-il, *m'a commandé, à moi et à tous mes aïeux, de châtier les nations coupables.* Comme ils ajoutèrent que le pape désirait savoir s'il était chrétien, il repartit : *Dieu le sait ; si le pape désire s'en assurer, qu'il vienne et voie.*

Ils furent congédiés sans autre résultat (1) avec des lettres

(1) Jean de Piano de Carpi, qui nous donne ces détails, avait été disciple de saint François ; d'abord gardien en Saxe, puis provincial d'Allemagne, il propagea son ordre dans la Bohême, la Hongrie, la Norvége, la Dacie, la Lorraine. A son retour de la Tartarie, il reçut d'Innocent IV le titre d'évêque d'Antivari.

Il est le premier qui ait procuré à l'Europe sur les Mongols et leurs mœurs des renseignements particuliers, dont nous avons tiré parti. Il rapporte que Michel, duc de Russie, étant venu pour rendre hommage à Batou, fut amené entre deux feux, et que, sommé de se prosterner devant l'image de Gengis-khan, il répondit qu'il le ferait volontiers devant Batou ; mais que la religion lui défendait cet acte de respect devant l'effigie d'un mort. Comme il persistait dans son refus, il fut menacé de mort ; Batou, voyant qu'il ne voulait pas

qui devaient être conçues à peu près dans la même forme que celles de Baschou. Du reste, l'accueil fait par Kayouk aux chrétiens ne différait pas de celui que recevaient les musulmans et les lamanistes. Aujourd'hui même, les empereurs mandchoux qui règnent à la Chine honorent, dans les cérémonies civiles, le ciel, la terre et Confucius comme patriarche de la secte des lettrés; ils adressent des prières aux esprits adorés par les Tao-tsée, et vénèrent Bouddha, incarné dans la personne du grand lama, sans trouver rien d'extravagant dans ces cultes contradictoires.

Quoique les instances du pape n'eussent obtenu aucune concession, elles suffirent pour faire craindre aux musulmans que l'Orient et l'Occident ne se liguassent pour leur ruine. L'année 1249 leur inspira surtout une grande frayeur; Damiette venait d'être prise par les Francs, la Perse envahie par les Gengiskhanides; malheur à eux si ces deux ennemis redoutables avaient pu s'entendre! Les circonstances n'en étaient que plus favorables

céder, lui fit donner tant de coups de pied dans le ventre et dans la poitrine qu'il en mourut peu après.

« Pendant que nous étions sur les terres de Batou, dit-il ailleurs, il advint qu'un certain André, duc de Sarvogie en Russie, accusé devant ce prince d'avoir tiré des chevaux de la Tartarie pour les vendre ailleurs, fut mis à mort, bien que le fait ne fût pas prouvé. Le frère cadet et la veuve du défunt, informés de l'événement, se rendirent à la cour de Batou pour le prier de ne pas les priver de la principauté; Batou ordonna que, selon l'usage des Tartares, le prince épousât la veuve de son frère; mais il répondit qu'il se tuerait plutôt que de commettre un acte aussi contraire à sa religion. Il la fit néanmoins donner au jeune homme, et, comme elle refusait aussi, les Tartares les conduisirent au lit, et les mirent ensemble, quoique la dame pleurât et poussât des cris. »

Ailleurs il dit encore : « Les Tartares sont les hommes les plus orgueilleux, et ils méprisent les chefs des autres nations. Nous avons vu à la cour de l'empereur le grand-duc de Russie, le fils du roi de Géorgie, plusieurs soudans et autres princes, auxquels ils ne rendaient aucune espèce d'honneurs. Les Tartares même qu'on leur donnait en sentinelles, quelque infimes qu'ils fussent, prenaient le pas sur eux, et s'emparaient de la meilleure place. »

Il est singulier d'ouïr frère Jean se plaindre souvent de l'exiguïté de son régime. « Nous partîmes les larmes aux yeux, pensant que nous allions à la mort; car nous étions tellement épuisés que nous pouvions à peine nous tenir à cheval. Pendant tout le carême, nous n'avions eu pour nourriture que du millet cuit dans l'eau avec du sel, et pour boisson que de la neige fondue. » Pendant leur séjour d'un mois à la cour, ils furent près de mourir de faim, les vivres qu'ils recevaient pour quatre jours étant à peine suffisants pour une journée.

Sur la demande que leur en fit Kayouk, ils répondirent qu'il n'y avait personne à la cour du pape qui entendît le mongol, l'arabe ou le russe.

pour les sultans d'Iconium ; les Tartares se trouvaient dans un tel état d'épuisement qu'ils n'auraient pu résister à Louis IX, s'il avait dirigé ses armes contre eux, au lieu de les tourner contre l'Égypte. Mais alors une guerre générale se serait engagée entre les Mongols et les Francs, et nul ne saurait dire quelle en eût été l'issue.

1247. Au moment où saint Louis avait convoqué les grands du royaume pour délibérer sur l'expédition d'Égypte, il lui arriva une sommation du roi mongol d'avoir à se déclarer son sujet, attendu que les Tartares étaient ceux dont il était écrit que Dieu a donné la terre aux fils des hommes (1). Louis n'en tint compte ; mais, dans la suite, il accueillit honorablement les ambassadeurs mongols qui vinrent le trouver en Égypte de la part de Ilchy-kataï, commandant de la Perse et de l'Arménie ; il fit partir avec eux frère André et d'autres moines, qui emportèrent, pour les offrir en don, une chapelle avec tous les ornements nécessaires au culte divin, et un morceau de la vraie croix. Ils étaient, en outre, porteurs de lettres qui invitaient le khacan à suivre la vraie foi, comme l'avaient fait ses pères (disait le roi), et d'autres lettres du légat lui-même, qui félicitait le khacan, sa belle-mère et les évêques du pays de s'être faits chrétiens, et les exhortait à persister dans la foi. Des imposteurs avaient débité ces histoires que l'on croyait vraies, parce qu'on désirait qu'elles le fussent ; mais on peut se figurer l'effet qu'elles durent produire à la cour du Mongol.

1248. Les religieux, après avoir traversé la Perse, arrivèrent à la cour ; comme Kayouk était mort, ils furent reçus par la régente Ogoulgaïmisc, qui leur donna d'autres présents en échange des leurs, entre autres un morceau d'étoffe de soie, suivant l'usage chinois ; mais cette ambassade, au lieu de produire l'effet principal qu'on en attendait, fut considérée comme un hommage de sujétion. Saint Louis en envoya donc une autre, à la tête de laquelle se trouvait frère Guillaume Ruysbrœck (Rubruquis), accompagné de frère Barthélemy de Crémone et d'autres religieux ; il le chargea de nouveaux dons pour les princes tartares, avec recommandation toutefois de ne pas dire qu'ils vinssent du roi. Rubruquis nous a laissé le récit de sa mission dans un style clair et concis, qualité rare chez les anciens narrateurs ; il dépeint les habillements, la manière de se nourrir et les cérémonies d'après

Voyages de Rubruquis. 1253.

(1) Matth. Paris.

ce qu'il a observé lui-même ou recueilli de témoins oculaires, sauf à croire à des sorcelleries et à des histoires de diables (1).

S'étant embarqués à Constantinople, ils trouvèrent à Soldaye, en Crimée, les premiers quartiers des Tartares. *Quand je les vis,* dit le frère, *il me sembla entrer dans un nouveau monde.* Ils s'acheminèrent à travers les steppes qui séparaient le Dniépr du Tanaïs, « ne dormant jamais, deux mois durant, sous un toit ni « sous une tente, mais à ciel ouvert et sous nos chariots, sans « rencontrer ni village, ni vestige de construction, ni rien autre « chose que les sépultures des Cumans. »

Sur les rives du Volga, ils trouvèrent le camp de Batou, aussi vaste qu'une ville et rempli de gens de guerre dans un circuit de dix à douze milles; au milieu du camp était la tente du général, tournée au midi, avec des huttes, sur la droite et sur la gauche, disposées de l'est à l'ouest; à gauche, se trouvaient celles des seize femmes du chef, distantes d'un jet de pierre l'une de l'autre et entourées des habitations des femmes à leur service, toutes couvertes de feutres gras et portées sur des traîneaux que des bœufs ou des chameaux charriaient à travers ces plaines immenses.

« Ils nous avertissaient continuellement, dit le frère, de ne « pas toucher les cordes qui soutenaient cette tente, qu'ils vénè- « rent comme le seuil sacré des Apôtres. » Rubruquis se présenta devant Batou revêtu de riches ornements sacerdotaux, tenant à la main une belle Bible, don du roi, et un psautier enluminé, don de la reine. Son compagnon portait le missel et la croix, et un clerc l'encensoir.

« Lorsqu'on nous eut introduits, on n'exigea point de nous « les révérences et les génuflexions ordinaires aux ambassadeurs. « Nous récitâmes ainsi un *Miserere*, sans que personne soufflât. « Batou était assis sur son trône élevé, grand comme un lit, auquel « on montait par trois marches; il avait près de lui une de ses « femmes, à la droite et à la gauche de laquelle se tenaient les « hommes, les femmes de Batou, les seules qui fussent présentes, « ne suffisant pas pour remplir un des côtés. A l'entrée, sur un « guéridon, étaient du cumiz et de larges coupes d'or et d'argent

(1) *Relations des voyages de Guillaume de Rubruk* (Rubruquis), *Bernard le Sage et Sœvulf*, publiées par Fr. Michel et Th. Wright; Paris, 1839.

Bernard, moine du dixième siècle, voyagea en Égypte et en terre sainte; Sœvulf, moine anglais, alla de Paris en Palestine en 1102.

« ornées de pierreries. Batou nous regardait fixement, et nous « lui. Il avait le visage rougeâtre; enfin il m'enjoignit de « parler, et notre conducteur m'avertit de m'agenouiller et de « parler ainsi. Je pliai un genou comme on le fait pour un « homme; mais il me fit signe de les plier tous deux, et je n'osai « désobéir; imaginant donc que je priais Dieu, je commençai « ma harangue en ces termes : Seigneur, nous prions le Seigneur « de qui procède tout bien, et qui vous a favorisé de tant de « prospérités terrestres, de vous octroyer aussi les biens célestes, « sans lesquels les autres sont futiles et vains. Sachez, seigneur, « que jamais vous n'obtiendrez ceux-là si vous n'êtes chrétien; « car Dieu même a dit : *Celui qui croira et sera baptisé sera « sauvé; celui qui ne croira pas sera condamné.* A ces paroles, « Batou sourit modérément; mais les Mongols commencèrent à « claquer des mains et à se railler de nous. Quand le silence fut « rétabli.... Il s'enquit du nom de Votre Majesté (saint Louis, à « qui Rubruquis adresse la relation), du mien et de celui de mes « compagnons; notre interprète les lui donna par écrit..... Il « nous fit ensuite asseoir et versa du lait, ce qui est réputé une « grande faveur; comme je tenais les yeux baisés, il m'ordonna « de les lever. Après cela, nous sortîmes. »

Batou ne se crut pas l'autorité suffisante pour leur permettre de prêcher la foi en Tartarie; Rubruquis poursuivit donc sa route, et arriva à Karakorum. Leur voyage fut pénible au delà de toute croyance, bien que, dans le trajet entier, chariots et chevaux leur fussent fournis par les habitants du pays, tenus à ce service à l'égard de toutes personnes expédiées par les princes du sang.

Mangou-khan les reçut avec un orgueil extrême. « Le tapis « qui recouvrait la porte du palais ayant été levé, nous entrâmes, « et comme nous étions encore aux jours du saint Noël, nous « entonnâmes l'*A solis ortus cardine.* Quand nous eûmes fini, « on nous fouilla avec soin pour s'assurer que nous ne portions « point de couteaux, et l'on fit déposer à notre interprète sa « ceinture et son *palochio.* A l'entrée, était une table avec du « cumiz, près de laquelle nous laissâmes notre drogman; nous « fûmes placés en face des dames. La chambre était toute ta- « pissée de toile d'or; au milieu, se trouvait un bassin plein de « feu, alimenté avec des racines d'absinthe et du fumier. Le « grand khan était assis sur un petit lit, en riche habit garni de « fourrures et brillant comme la peau de veau marin. Il pouvait

« avoir quarante-cinq ans ; taille moyenne, nez écrassé et tordu. « Sa femme, jeune et avenante, était assise à son côté, avec sa « fille, nommée Cirina, d'âge à marier, mais d'une grande lai- « deur; plusieurs enfants dormaient là auprès, couchés sur un « matelas. Le khan nous fit demander ce que nous préférions « boire : du vin, du *tarrassoun* qui se tire du riz, lu *cara cumiz* « préparé avec du lait de vache, ou du *ball* fait du miel, toutes « boissons dont ils font usage l'hiver. Je répondis que nous « n'aimions pas à boire; mais que nous accepterions volontiers « toute boisson qui nous serait offerte par sa grandeur. Il nous fit « donc verser de la *tarasina*, limpide et agréable comme du « vin blanc; j'en goûtai par obéissance, mais notre interprète, « s'étant approché du bouteiller, but tant qu'il ne savait plus ce « qu'il disait ni ce qu'il faisait. Le khan fit ensuite apporter des « oiseaux de proie d'espèces diverses, qu'il prenait sur son poing « et considérait longuement; puis il nous commanda de parler. « Il avait pour drogman un nestorien, et nous le nôtre à moitié « ivre. Nous étant donc agenouillés, je lui dis : Nous remer- « cions Dieu d'avoir daigné nous amener d'aussi loin pour voir « et saluer ce grand Mangou, auquel il a départi tant de « puissance sur la terre; nous supplions la bonté de Notre- « Seigneur Jésus-Christ, par qui tous vivent et meurent, de « vouloir bien accorder à Votre Majesté vie longue et prospère « (c'est là leur vœu principal, et l'on prie pour qu'il soit exaucé). « Ayant appris dans nos pays que Sartac était chrétien, toute la « chrétienté, s'en est réjouie et par-dessus tous le roi de France, « qui, par ce motif, nous a envoyés avec des lettres de paix et « d'amitié, pour vous attester quelles gens nous sommes, afin « d'avoir permission de rester dans ce pays; car notre institut « nous oblige d'enseigner aux hommes comment ils doivent « vivre selon la loi de Dieu. Sartac nous a adressés à Batou, son « père, et celui-ci à Votre Majesté impériale, que nous supplions « de consentir à notre séjour dans ses États, pour y remplir les « commandements de Dieu et prier pour elle et les siens. Nous « n'offrons ni or ni argent, mais seulement notre service et les « prières que nous élèverons incessamment vers Dieu pour Votre « Majesté. Je le priai, en terminant, de nous laisser au moins « demeurer jusqu'à ce que le froid fût passé, d'autant plus que « mon compagnon était à bout de forces.

« A cela le grand khan répondit que, de même que le soleil « répand ses rayons de toutes parts, de même sa puissance et

« celle de Batou s'étendaient en tous lieux; quant à l'or et à « l'argent, il n'en avait que faire..... Je compris à peu près jus- « que-là notre interprète; mais je ne pus rien saisir du reste: « je m'aperçus seulement qu'il était ivre, et que Mangou lui- « même n'avait pas bu d'eau. »

La conclusion fut que le khan leur permit de rester deux mois pour se remettre de leurs fatigues. Dans cet espace de temps, Rubruquis remarqua que Mangou et les gens de sa suite assistaient indifféremment aux cérémonies des chrétiens, des mahométans et des bouddhistes; qu'ils entretenaient des prêtres de chaque culte, qui tous bénissaient la coupe royale dans les festins (1) et tous cherchaient à gagner des sectateurs à leur culte, mais surtout l'empereur; que celui-ci, pourtant, fidèle au système de Gengis-khan, les traitait tous de la même manière. Après cinq mois de séjour, les religieux prirent congé. « Je pensais, « dit ingénuement Rubruquis, que si Dieu m'avait fait la grâce « de miracles pareils à ceux que Moïse opéra jadis, je l'aurais « peut-être converti. » En soixante-dix jours de chemin, ils ne rencontrèrent qu'un seul village, où ils ne trouvèrent pas même de pain. Ayant suivi quelque temps la cour de Batou dans le Caucase, l'Arménie et la Syrie, Rubruquis arriva à son couvent de Saint-Jean d'Acre, où il rendit compte de l'effroi et de la surprise que lui avaient causés toutes les choses qu'il avait vues; des questions que les princes lui adressaient de temps à autre, pour savoir s'il y avait dans son pays beaucoup de bœufs, de moutons, de chevaux, comme s'ils eussent pu y venir du jour au lendemain, et en rapporter le plus beau et le meilleur.

Lorsque Rubruquis partit de la cour mongole, on y annonçait l'arrivée prochaine d'Aytou, roi d'Arménie, qui vint, en effet, à Karakorum pour implorer quelque soulagement en faveur de ses sujets. Mangou lui accorda les titres de prince, des lettres patentes pour la liberté des Églises et l'allégement des tributs. Depuis cette époque, et pendant un demi-siècle, les Arméniens restent dévoués aux Mongols, alliés zélés des Francs et ennemis implacables des musulmans; ils sollicitent sans relâche les Occidentaux de s'allier avec les Tartares et d'entreprendre des croisades dans lesquelles ils promettent de les aider.

Cependant on continuait à éprouver en Europe une horreur invincible pour les Tartares et pour ceux qui, soumis au Nord

(1) Voir, pour d'autres détails, la note H à la fin du volume.

par leurs armes, se trouvaient contraints de combattre non contre les Turcs, comme les Arméniens, mais contre des chrétiens. Le pape n'avait rien négligé de ce qu'il était possible de faire pour défendre la Livonie, la Prusse et l'Esthonie de l'invasion des Tartares réunis aux Russes. Des ambassadeurs de Béreck, successeur de Batou, vinrent trouver Béla IV, roi de Hongrie pour 1254.
lui offrir alliance et mariage, et, dans le cas de refus, pour lui déclarer une guerre d'extermination. Béla écrivit au pape pour lui demander conseils et secours, en lui rappelant que naguère Grégoire IX l'avait abandonné à la fureur des Mongols. Alexandre IV excuse son prédécesseur par les guerres avec Frédéric, et cherche à le détourner de faire alliance avec les Mongols. *Quelle infamie,* lui disait-il, *de se détacher du corps des fidèles pour s'associer avec des païens! et cela non pour obtenir le salut, mais pour retarder sa ruine.* Quant à des secours, il n'était pas en état de lui en envoyer. Béla fut sauvé par l'alliance de la Bohème, et plus encore par le caprice de Béreck, qui se reporta vers les Perses pour combattre d'autres princes mongols, restés fidèles à l'ancienne croyance des Tartares.

Houlagou, lorsqu'il fut envoyé par Mangou-khan dans la Médie 1255.
et la Syrie, proposa aux templiers et aux hospitaliers de se soumettre; ceux-ci refusèrent avec indignation. Nous avons déjà vu ce général entrer dans la Mésopotamie après avoir détruit les Assassins et renversé le calife, et occuper pour un moment la terre sainte; la mort de Mangou-khan le contraignit de s'éloigner, en laissant à Koui-Bouga Jérusalem à conquérir.

Les chrétiens assuraient que Houlagou était très-bien disposé pour eux, et le caressaient dans cette persuasion, d'autant plus qu'il ne restait aucune barrière entre les Tartares et les chrétiens; mais, lorsque Koui-Bouga eut pris et démantelé Sidon, ils virent qu'ils ne devaient leur accorder aucune confiance, et se mirent sur la défensive. L'Europe en fut attérée; saint Louis 1260.
réunit à Paris un concile de prélats pour aviser aux moyens de conjurer le danger; il y fut décidé qu'on devait redoubler les prières, faire des processions, punir les blasphémateurs, renoncer à toute superfluité dans les repas, défendre les tournois pendant deux ans et tout autre jeu que le tir à la cible. Le pontife, qui cherchait des remèdes plus efficaces, excitait les princes à faire la guerre aux Tartares, non-seulement à ceux de la Perse et de la Syrie, mais encore à ceux qui menaçaient la Hongrie.

Sur ces entrefaites, le soudan d'Égypte défit Koui-Bouga, et cette déroute des Tartares, la première dont l'Europe avait entendu parler, ranima le courage. En effet, la puissance de ces conquérants était sur son déclin; tant de guerres les avaient épuisés d'hommes, et leur empire était divisé en plusieurs États soumis aux éventualités de la guerre et de la politique.

Les khans du Kaptchak, qui se montrèrent toujours ennemis de ceux de la Perse, s'étendaient jusque dans la Crimée, et se laissaient prendre aux douceurs de la civilisation; ils fournissaient aux Génois les facilités nécessaires pour bâtir Caffa, et introduisaient dans la Crimée et dans l'Ukraine la distillation, qu'ils avaient apprise des Arabes. Ils conservaient sous leur domination la Russie, où la politique des princes consistait à se
1329. maintenir dans les bonnes grâces de la Horde d'Or. Uzbek, neveu de Nogaï, devint khan de Kaptchak avec l'aide d'Iwan Ier, prince de Moscou, auquel il s'allia par un mariage. Cette ville, bâtie en 1147 par George de Souzdal, eut ainsi la prédominance sur les autres; comme aucun prince n'y avait exercé l'autorité souveraine, les Mongols la fortifièrent sans défiance et la firent métropole, ce qui prépara l'indépendance nationale, accomplie ensuite par Iwan.

Les Mongols de Perse sollicitèrent aussi de temps à autre l'alliance des croisés et de l'Europe, qu'ils avaient naguère repoussée avec un orgueilleux dédain; mais ils venaient exciter les chrétiens contre les musulmans au moment où l'ardeur des croisades s'était attiédie chez les Occidentaux. Les Mongols sentaient que cette foule de princes musulmans, soumis par crainte et non par conviction, étaient des ennemis cachés qui, à la première occasion, deviendraient des ennemis redoutables. En outre, Damas, Alep, Ama, Émèse, obéissaient encore à des princes de la race de Saladin, et il suffisait à l'Égypte de reprendre quelque énergie pour leur tenir tête. Seuls les chrétiens, avec leurs propres forces et celles qu'ils pouvaient appeler, auraient été en état d'assurer la victoires aux Tartares.

Houlagou, ayant appris que le soudan d'Égypte avait vaincu Koui-Bouga à Aïn-Djalou (*Fontaine de Goliath*), sollicita avec plus de chaleur l'alliance des chrétiens, fit des approvisionnements militaires, réunit ses vassaux, et excita les autres chré-
1265. tiens de l'Orient à marcher contre le soudan. Mais la mort l'arrêta dans ses projets; ainsi s'évanouit l'espérance des fidèles, qui se flattaient que les Tartares leur auraient abandonné la Palestine,

dont le climat était trop chaud pour eux, avec les franchises accordées aux Arméniens et aux Géorgiens.

Abaka, son successeur, quoiqu'il adorât les idoles, suivit sa politique à l'égard des chrétiens, et épousa Marie, fille naturelle de Michel Paléologue, venue pour donner sa main à Houlagou. Le soudan d'Égypte attaqua l'Arménie, la plus puissante des principautés fondées par les croisés et vassale des Mongols. La division avait affaibli la puissance des conquérants, et la politique du soudan su[illegible]rner c[illegible]tre eux plusieurs princes gengiskhanides. Abaka [illegible] pape, en langue tartare, une lettre que personne ne [illegible]ut [illegible]er; mais on apprit de celui qui l'avait apportée qu[illegible]it d[illegible] savoir quelle route suivraient les Occidentaux pour [illegible]r les musulmans, contre lesquels il se proposait de les se[illegible], de concert avec son beau-père. Il est probable que Clément IV informa de ces bonnes dispositions saint Louis et Thibaut de Navarre. D'autres envoyés d'Abaka et de Michel Paléologue vinrent trouver Jacques d'Aragon, qui s'embarqua en effet; mais, jeté par la tempête sur le rivage d'Aigues-Mortes, il fut contraint de regagner ses États. Les au- 1270.
tres croisés, au lieu de profiter de ces propositions d'Abaka, s'engagèrent dans l'expédition de Tunis, où ils ne pouvaient espérer aucune assistance des Mongols.

Pendant qu'Abaka faisait la guerre dans le Dchagataï, le roi d'Arménie se vit forcé de traiter avec le soudan d'Égypte pour sauver ses États. Son expédition terminée, Abaka marcha contre le soudan, qui avait pénétré dans la Turquie, favorisé par les musulmans rebelles, le chassa et offrit à Léon, roi d'Arménie, en reconnaissance de ses services, la couronne de ce pays. Léon eut le bon esprit de la refuser; seulement il conseilla au khan de ne plus confier de gouvernement à aucun musulman, et de coopérer à la délivrance de la terre sainte.

A cet effet, il expédia seize envoyés qui arrivèrent au concile de Lyon, où Grégoire X les accueillit avec bienveillance, et leur 1274.
répondit qu'avant le passage de l'armée chrétienne, il enverrait lui-même prévenir Abaka; mais les dissensions des princes chrétiens ne permirent pas de rien entreprendre pour la terre sainte. Deux ans après, le prince tartare envoya de nouveau, comme ambassadeurs, deux chrétiens de Géorgie, Jean et Jacques Vassali; mais ils eurent beau se présenter dans les différentes cours, ils furent peu écoutés, et passèrent même pour des imposteurs.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

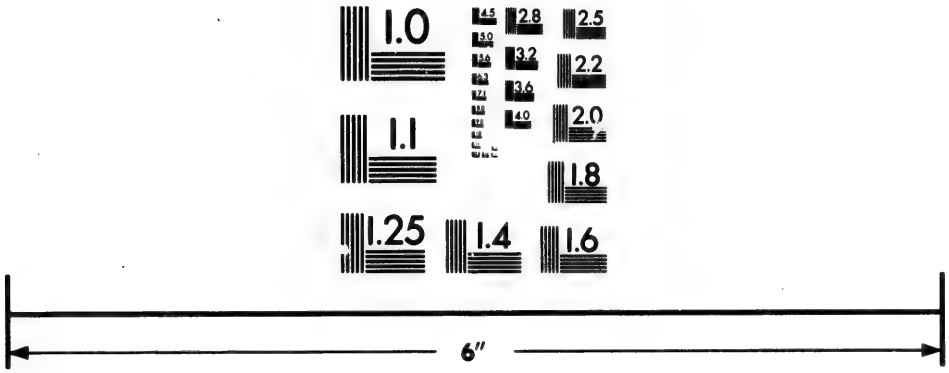

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
1.8
1.0

L'imposture, c'était d'affirmer la conversion de Koubilaï, qui, au contraire, avait fait adopter le lamanisme à ses Mongols; cependant, quoique façonné aux idées chinoises, il pouvait fort bien avoir reçu le baptême, comme une cérémonie à ajouter aux autres.

1278. Quoi qu'il en soit, afin de s'assurer d'un fait de cette importance, le pape délégua cinq frères mineurs : Girard de Prato, Antoine de Parme, Jean de Sainte-Agathe, André de Florence et Matthieu d'Arezzo. Mais la barbarie des Mongols, l'indifférence des Chinois, la prévention des idolâtres, la rivalité des nestoriens qui s'étaient insinués parmi les Mongols, traversèrent les progrès des missionnaires ; aussi, lorsque, dix ans plus tard, Jean de Montecorvino arriva dans ces contrées, il les trouva bien peu avancés dans leur mission.

Abaka, voyant que les secours d'Occident n'arrivaient pas, se décida, de concert avec le roi d'Arménie, à faire la guerre aux musulmans; mais Mangou-Témour, son frère, fit perdre par légèreté le fruit de plusieurs victoires. La force du soudan d'Égypte
1282. s'en accrut, et l'Arménie fut ravagée. Abaka qui voulait prendre sa revanche, mourut empoisonné par ceux-là peut-être à qui portait ombrage son attachement pour les chrétiens. Ce fut, dit-on, une cause de mort pour quelques princes mongols.

Les chrétiens, au contraire, furent persécutés par Ahmed, son frère, musulman zélé, qui renversa les églises, rompit tout traité avec les Francs et rechercha l'alliance du soudan d'Égypte; mais celui-ci se méfia de son ambassade. D'un autre côté, les vassaux chrétiens et les Mongols lamanistes associaient leur haine contre Ahmed, qui finit par être détrôné et tué.

Argoun, son successeur, fut confirmé par Koubilaï; il attaqua les musulmans, releva les églises abattues et déclara la guerre au soudan d'Égypte; alors les chrétiens d'Orient reparurent à sa
1285. cour, et l'excitèrent à délivrer la terre sainte. Il en écrivit à Honorius IV, à qui d'autres ambassades furent adressées en 1286; le pontife les accueillit avec de grands honneurs, surtout d'après les assurances qui lui étaient données que les princes mongols avaient l'intention de se faire chrétiens ; mais, quant au but politique, il était presque impossible de l'atteindre. Nicolas IV
1289. expédia en Tartarie Jean de Montecorvino pour convertir ces princes; après avoir parcouru la Perse et l'Inde, ce religieux arriva, en prêchant, dans la capitale de l'empire mongol, y fonda deux églises, et baptisa, en six années, près de six mille

personnes. Sur sa demande, le pape Clément V lui envoya, comme suffragants, sept missionnaires franciscains; en outre, il le nommait archevêque de Cambalik et primat d'Orient. Trois d'entre eux seulement arrivèrent, et ces derniers, comme les autres qui les suivirent, dépeignaient l'état du christianisme beaucoup plus florissant qu'il ne l'était en effet; il arriva même plusieurs fois que des aventuriers se présentèrent au pape comme envoyés des empereurs de la Chine ou du prêtre Jean, pour traiter de la conversion de ce pays (1).

Vers cette époque, le Génois Biscarel de Gisolfe, envoyé par Argoun pour offrir d'aider à la délivrance de la terre sainte, passa de la cour pontificale à celles d'Angleterre et de France. La lettre d'Argoun au roi de France, que l'on a conservée, est le plus ancien monument de la langue mongole en Orient comme en Occident; les lettres chinoises empreintes sur le sceau sont aussi les premières qui ont été vues en Europe. Les exhortations ne produisirent pas plus d'effet que la nouvelle ambassade envoyée par Argoun en 1287, parce que les Français n'avaient plus d'intérêt à conserver des relations avec les Tartares. Le pape avait beau représenter l'immense avantage qu'en tirerait la chrétienté, il était peu écouté au milieu du choc des intérêts particuliers; il s'attacha donc plutôt à convertir les Mongols qu'à recouvrer la Palestine. Si ce projet eût réussi, on n'aurait pu attendre des croisades aucun résultat plus signalé que de voir la civilisation se répandre rapidement en Orient, et pénétrer dans les steppes tartares comme dans les plaines chinoises. Les avantages d'une semblable union n'échappaient pas même aux princes mongols; mais le peuple y était indifférent ou hostile.

Cette indifférence causa la décadence subite des Mongols. Tandis que les Turcs, introduits dans l'Orient comme esclaves, arrivèrent, par la ferveur avec laquelle ils embrassèrent l'islamisme, à occuper tous les trônes musulmans, les Mongols, faute de savoir s'attacher ni les sectateurs de Mahomet, ni ceux du Christ, restèrent seuls et énervés. Les Il-Khaniens ne tardèrent pas à perdre leur puissance en Perse, où, soixante ans plus tard, 1390.
il ne restait pas même une tribu de leur race.

(1) Ce genre d'imposture ne cessa pas même de sitôt; car, lorsque Charles-Quint se fit couronner à Bologne, il arriva une lettre du prêtre Jean, qui se trouve insérée parmi celles de princes à princes dans le recueil de Jérôme Ruscelli.

1297. Des deux nouveaux rois de Perse, Kandjatou et Baïdou, le premier favorisa les musulmans et persécuta les chrétiens; l'autre
1299. suivit le système contraire, et fut renversé. Cassan, qui remplaça Baïdou sur le trône, se montra hostile aux chrétiens jusqu'au moment où il épousa la fille du roi d'Arménie; uni à son beau-père, il assaillit le soudan d'Égypte Naser-Mohammed, prit Damas et ravagea la Syrie. Les chrétiens en éprouvèrent une grande satisfaction, et vinrent de Chypre pour lui prêter secours. De son côté, Cassan envoya des ambassadeurs en Occident pour solliciter une croisade; mais, sur ces entrefaites, une grande victoire des musulmans refoula les Mongols au delà de l'Euphrate, et Cassan tarda peu à mourir.

1304. Aldjatou, son successeur, qui avait été baptisé, embrassa l'islamisme; mais, à peine monté sur le trône, il songea à renouer les négociations avec les chrétiens. Le prince mongol offrait deux cent mille chevaux, deux cent mille charges de grain et cent mille cavaliers qu'il s'engageait à conduire en personne (1); mais Clément V ne put parvenir à ranimer l'enthousiasme des croisades. Aldjatou entreprit cependant la guerre contre les musulmans, et adressa au roi de France une lettre conservée aux archives, avec une version italienne
1307. contemporaine au revers (2); mais d'autres inimitiés et la mort

(1) On peut voir combien c'est à tort que Voltaire tourne en ridicule les prétendues offres de service faites à saint Louis par un roi mongol.

(2) « La parole d'Aldjatou, soudan, au roi de France :

« Aux temps passés, vous, seigneurs fran[illegible] au temps de nos aïeux et de mon bon père, de mon bon frère, nous a[illegible] entre nous amitié et bienveillance; si l'on était à distance, la bonne [illegible] était près, et toutes nos nouvelles, celles de notre santé, ainsi que nos présents, ne manquaient jamais en France. Or le Seigneur Dieu m'a donné telle force que je me suis assis sur ce grand trône, et, selon qu'il a été par le temps passé de mon aïeul et de mon père, aussi de mon frère, nous avons maintenu leurs commandements tels qu'ils étaient; et, selon les conventions qu'ils avaient délibérées et promises avec les seigneurs et barons, leurs paroles, nous les avons comme serment. Notre pensée est d'accroître l'amitié bien plus encore qu'elle n'a été. Ainsi, dorénavant, que nos messages ne manquent pas de vous à nous et de nous à vous. Par suite de paroles proférées par des personnes mauvaises, nous, sang de Gengiskhanide, avons eu depuis quatorze ans inimitié et guerre entre nous. Dieu nous a partagés ainsi : Damur, empereur des Tartares; Tchapar, empereur, et Jochetaï, empereur, et Doa, empereur, se sont tous accordés et ont fait la paix ensemble, depuis le point où le soleil se lève jusqu'à vos confins. Nous avons lié nos chevaux pour les messages qui vont et viennent. Or toute personne quelconque qui penserait mal de nous, nous tomberions dessus tous ensemble; mais l'amitié que nos bons ancêtres avaient avec vous, comment

de ce prince firent évanouir toute pensée d'alliance entre les Mongols et les Occidentaux. Les diverses églises qui, dans ces derniers temps, s'étaient établies parmi les Tartares, furent dispersées, et les Francs renoncèrent à l'idée que l'alliance mongole était l'unique moyen de recouvrer la Palestine.

De toutes ces démarches, quoique inutiles dans leur but, il sortit un résultat, le rapprochement des deux civilisations orientale et occidentale. Après avoir grandi isolément, elles se mêlèrent au moyen des voyages, des expéditions, des ambassades et des missions. Sempad Orbélian, Aytou, roi d'Arménie, les deux princes géorgiens du nom de David, furent conduits par la politique à l'extrémité de l'Asie. Iaroslav, grand-duc de Souzdal, mourut à Karakorum; plusieurs moines français, flamands, italiens, furent chargés de missions diplomatiques auprès du grand khan; lui-même envoya des ambassadeurs à Rome, à Barcelone, à Valence, à Londres, à Lyon, à Paris, à Northampton. Un franciscain, natif de Naples, fut archevêque à Péking, et eut pour successeur un professeur de théologie de la Faculté de Paris. Ces voyageurs furent accompagnés par grand nombre de gens, les uns comme esclaves et serviteurs, les autres entraînés par le désir de faire fortune, par curiosité ou zèle religieux. Un Anglais, banni de son pays, prit du service parmi les Mongols. Un cordelier flamand trouva au fond de la Tartarie une femme de Metz, nommée Pâquette, qui avait été enlevée en Hongrie, un orfévre de Paris, un jeune homme de Rouen, des Russes, des Hongrois, des Flamands. Le chanteur Robert parcourut l'Asie orientale, et mourut dans la cathédrale de Chartres. Un Tartare fournissait des casques à l'armée de Philippe le Bel. Jean de Carpi trouva auprès de kayouk un gentilhomme russe qui remplissait les fonctions d'interprète; plusieurs marchands de Breslau, de Pologne

pourrions-nous la délaisser et l'oublier? Et pour ce je vous envoie Thomas, mon hitduque, avec cette dépêche, et Mamalac, qui vous diront de bouche le surplus de nos paroles.

« Il nous a été fait savoir que vous, seigneurs francs, vous êtes tous accordés ensemble, et avez fait paix. De laquelle chose nous avons eu grande allégresse, car il n'est au monde si bonne chose comme la paix. Désormais entre vous et nous, nous serons ensemble une même chose avec la force de Dieu; qui ne fera nos commandements, nous donnerons sur eux, et il en sera ce qu'il plaira à Dieu.

« Écrit à Moudjan, de l'incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ année MCCCVI, cinquième jour d'avril, en Mogan. »

et d'Autriche l'accompagnèrent dans son voyage de Tartarie; d'autres, Génois, Pisans et Vénitiens, revinrent avec lui par la Russie. Il est inutile de rappeler Marco Polo et ses parents.

Le même voyage fut entrepris dans le siècle suivant par le médecin anglais Jean de Mandeville, par Pigolotti, Guillaume de Bouldeselle et par d'autres encore, au nombre desquels se trouvait le bienheureux Orderic de Pordenone (1). Combien n'en est-il pas dont la mémoire aura péri? Tous ces voyageurs introduisaient au loin les connaissances et les arts de leur patrie, et rapportaient chez eux des notions nouvelles, au grand avantage de l'industrie et de l'activité commerciale; la connaissance des usages étrangers ouvrait des horizons plus vastes à l'esprit étroit de l'Européen.

L'invasion des Mongols eut elle-même des conséquences salutaires : elle détruisit le califat, anéantit la puissance des Assassins, extermina les Bulgares, les Cumans et autres barbares septentrionaux; elle énerva la population de la haute Asie, ce qui permit aux Russes de se redresser contre leurs oppresseurs; une religion régulière et pacifique fut établie dans le Thibet et la Tartarie, avec la hiérarchie lamanique, à l'imitation de l'Église catholique. Dans ce mélange des peuples, les chiffres indiens furent introduits dans la Chine, et l'on connut les méthodes astronomiques des musulmans; l'Évangile et les Psaumes furent traduits en langue mongole. Il est vrai, cependant, que les Orientaux eurent toujours le tort de ne pas vouloir profiter des leçons de l'Europe, qu'ils méprisaient.

Quant à l'Occident, il est certain que les inventions capitales du moyen âge étaient depuis longtemps connues chez les Asiatiques : la poudre à canon chez les Indiens et les Chinois; chez ces derniers, l'imprimerie et le papier-monnaie, que les Mongols adoptèrent; les cartes à jouer furent imaginées par les Chinois en 1120. Il est probable que les Mongols, en facilitant les communications, contribuèrent à répandre ces nouveautés en Europe; cette opinion se confirme lorsqu'on voit les cartes de tarots, les premières de toutes, offrir une très-grande analogie dans la forme, les dessins et le nombre avec les cartes chinoises. Le papier-monnaie fut imprimé au moyen de planches de bois stéréotypes, absolument comme en Chine (2). Le *suan-*

(1) Voir ses voyages à la note I, à la fin du volume.

(2) Le Vénitien Josaphat Barbaro apprit d'un Tartare, qu'il rencontra à Azov.

pan, appareil arithmétique des Chinois, fut certainement apporté en Europe par l'armée de Batou ; aujourd'hui même il est très-répandu dans la Pologne et la Russie, où le peuple, qui ne sait pas lire, ne se sert pas d'autre chose pour les comptes de détail. Sans nous arrêter à discuter le plus ou moins de certitude de toutes ces inventions, nous pouvons dire que toutes étaient connues dans l'Asie orientale, et toutes ignorées dans l'Occident; or, après un siècle de communications avec cette contrée, elles furent révélées à l'Europe, non par le génie des penseurs, mais par l'œuvre de gens médiocres et tout à fait obscurs.

CHAPITRE XVII.

SEPTIÈME ET HUITIÈME CROISADE. 1248-70.

La Palestine avait été en proie à de nouvelles calamités. A l'époque de la conquête du Kharizm par les Mongols, les farouches habitants de cette contrée, échappés à leurs flèches, se rejetèrent sur l'Asie et la Syrie, sous la conduite de Barba-khan, et s'y livrèrent aux atrocités dont ils avaient vu désoler leur patrie. Couverts d'habillements et d'armes aux formes bizarres, ramassés parfois sur la route, ils chassaient devant eux des milliers d'esclaves et traînaient à leur suite de longues files de chariots chargés de butin ; ils ne faisaient point quartier à leurs ennemis, chrétiens ou musulmans, et succombaient sans se plaindre. Vaincre ou mourir, tel était le cri de guerre de leurs chefs.

Les princes syriens s'allièrent contre ce fléau, et repoussèrent 1244.
ces hordes au delà de l'Euphrate; mais le soudan du Caire, pour se venger de celui de Damas, les rappela, en leur promettant la Palestine, si elles l'aidaient à la soumettre. Aussitôt une bande de vingt mille hommes à cheval tombe sur le pays, et une foule de malheureux, échappés à grand'peine de leurs foyers ravagés, viennent annoncer à Jérusalem l'ouragan qui s'approchait. La défense étant impossible depuis que les fortifications avaient été abattues, tous les habitants résolurent de fuir, escortés par les templiers et les hospitaliers, et de ne laisser dans la ville que les infirmes. Les Kharizmiens, qui ne tardent pas à arriver, massa-

en 1450 et qui avait été ambassadeur à la Chine, que ce papier était imprimé chaque année avec une *nouvelle planche*.

crent les quelques infortunés qu'ils y trouvent; mais, comme le carnage leur avait paru trop limité, ils s'avisent d'arborer la croix
17 septembre. au haut des tours et de sonner les cloches. Les fugitifs, croyant la sainte cité sauvée par un miracle, reviennent en foule, et sont égorgés avec des raffinements de cruauté tels que jamais Jérusalem n'en avait vu de semblables. Le tombeau du Christ et ceux des rois furent réduits en décombres. Dans la Syrie entière, tous les hommes en état de combattre prirent les armes, et les fidèles s'unirent aux infidèles pour conjurer le danger commun. Dans la bataille livrée aux Kharizmiens près de Gaza, évêques, chevaliers, comtes, émirs, déployèrent la valeur la plus obstinée, mais ils succombèrent; trois cent douze templiers, trois cent vingt-cinq hospitaliers et seize mille autres combattants furent tués; un nombre infini resta prisonnier. Des trois ordres militaires, il ne répondit à l'appel que trente et un templiers, vingt-six hospitaliers et trois chevaliers teutoniques.

Cette victoire, qui étala pour trophées les têtes sanglantes des guerriers tués et de longues files de prisonniers, fut célébrée en Égypte par des fêtes publiques. La Palestine entière, à l'exception de Jaffa, tomba au pouvoir des Kharizmiens. Gauthier de Brienne, comte de cette ville, ayant été conduit sous ses murailles dans l'espoir qu'il déterminerait les habitants à se rendre, les exhorta, au contraire, à tenir vigoureusement : *Votre devoir*, leur dit-il, *est de défendre une ville chrétienne; le mien est de mourir pour vous, pour le Christ;* et il mourut.

Après avoir pris Damas, les Kharizmiens demandèrent au soudan du Caire la possession de la Palestine; sur son refus, ils offrirent leurs secours à celui qu'ils avaient renversé, et remirent le siége devant Damas. L'Égyptien accourut, et, avec l'aide des autres émirs de Syrie, il les défit si complétement qu'à partir de cette époque il n'est plus question d'eux dans l'histoire.

La condition des chrétiens, épuisés de forces et menacés à la fois par les Mongols et les Ottomans, n'en devint pas meilleure.
1245. Au mémorable concile de Lyon, on vit paraître l'évêque de Béryte et Baudouin II, empereur de Constantinople, objet tout ensemble d'attention et de sympathie. Thadée de Suessa, pour détourner l'excommunication de la tête de Frédéric II, promettait que ce monarque arrêterait les incursions des Tartares, qu'il relèverait la domination latine en Grèce, et irait en personne délivrer la Palestine. Mais Innocent IV, qui ne savait que trop combien les promesses de Frédéric étaient trompeuses,

resta sourd aux paroles de Thadée; la douleur qu'il ressentit de sa duplicité lui fut plus pénible peut-être que l'invasion des Kharizmiens et le schisme d'Orient. Une nouvelle croisade fut néanmoins résolue : ceux qui prendraient la croix devaient être exempts d'impôts et de tailles pendant trois ans. Les chevaliers furent invités à modérer leur luxe, et les clercs à multiplier les œuvres de charité; les tournois furent prohibés; on ordonna de célébrer l'octave de la Nativité, et le clergé fut imposé au vingtième de ses revenus, le pape et les cardinaux au dixième.

Mais, lorsque la chrétienté était déchirée entre l'empereur et le pontife, et que son chef temporel se trouvait excommunié, pouvait-on espérer que les forces de l'Europe se réuniraient en faveur de la Palestine? Vers cette époque, saint Louis était tombé gravement malade; on l'avait même cru mort, lorsqu'il rouvre tout à coup les yeux et se lève au milieu des chants funèbres : *La lumière de l'Orient*, s'écria-t-il, *se répand sur moi du haut des cieux; la grâce du Seigneur me rappelle du tombeau. Seigneur, mon Dieu, soyez béni!* Il demande un ruban rouge, en fait une croix, la couvre de baisers, l'attache à son épaule, et fait vœu d'aller en terre sainte. La reine Blanche, sa mère, et les princes de sa famille tentèrent en vain de l'en dissuader; il n'avait à la pensée et sur les lèvres que le tombeau du Christ livré aux profanations. Dans un parlement des grands et des prélats du royaume, saint Louis et le légat proclamèrent la croisade (1), et les comtes d'Artois, de Poitou, d'Anjou, frères du roi, prirent la croix; les principaux prélats se joignirent à eux, sans compter une foule de seigneurs, entre autres Jean, sire de Joinville, sénéchal de Champagne, qui nous a laissé le récit de cette expédition.

La reine Marguerite, la comtesse d'Anjou et la duchesse de Poitiers voulurent prendre part aux fatigues de l'entreprise; la reine Blanche, qui n'avait pu dissuader son fils d'abandonner la France dans des temps si critiques, prit la régence du royaume. Louis joignit ses prières à celles du patriarche d'Arménie et

(1) Matthieu Paris, écrivain contemporain, dont la naïveté est souvent malicieuse, raconte que le roi de France était dans l'usage, la nuit de Noël, de faire don aux seigneurs de sa cour de certaines casaques qu'ils revêtaient immédiatement. Il en fit préparer cette année-là un plus grand nombre et de plus belles, qui furent distribuées dans une pièce obscure, où entraient les seigneurs à mesure qu'ils sortaient de la messe; puis, quand le jour parut, il se trouva que toutes portaient des croix bredées en or.

d'autres chrétiens d'outre-mer, pour obtenir du pape qu'il rendît sa bénédiction à Frédéric, afin que l'empereur pût prendre la croix; mais ce fut en vain. De son côté, l'empereur informa, par dépit, les musulmans des préparatifs qui se faisaient contre eux en Occident, et lui-même déclara la guerre au pontife.

Après avoir reçu l'oriflamme à Saint-Denis avec la cape et le bourdon de pèlerin, Louis ne déposa plus cet humble vêtement. Il renonça aux fourrures et aux étoffes de prix; ses armes et les harnais de ses chevaux ne brillèrent que de l'éclat de l'acier, et l'argent qu'il dépensait en objets de luxe fut converti en aumônes.

1248. Il mit à la voile du port d'Aigues-Mortes avec quarante mille hommes et deux mille huit cents chevaliers, ayant pour amiraux deux Génois, Hugues Lercari et Jacques de Levanto; il passa l'hiver dans l'île de Chypre, auprès de Henri de Lusignan, où il fut rejoint par une foule d'Anglais, de Frisons, de Hollandais et de Norvégiens. Ce séjour prolongé dans l'île consacrée jadis à la déesse des amours devint funeste à l'armée; les plaisirs et le vin énervèrent les guerriers et relâchèrent la discipline; la peste exerça ses ravages dans leurs rangs; beaucoup d'entre eux regagnèrent leurs foyers; d'autres se virent réduits à la misère, et les souffrances auraient été plus grandes encore sans l'arrivée d'un convoi de grains expédié par Frédéric II.

Il parut opportun de commencer l'entreprise par la conquête de l'Égypte, qui, une fois soumise, devait rendre plus facile l'occupation de la Palestine; car, pour être maître de celle-ci, il faut s'emparer de celle-là. Comme il avait l'intention de la coloniser, Louis avait apporté des instruments aratoires et des graines de toutes sortes. A la différence d'un conquérant de nos jours, qui, sur les mêmes plages, déclarait que toutes les religions étaient bonnes, Louis commença par adresser au soudan cette déclaration : *Entendez bien que je vous poursuivrai en ennemi jusqu'à ce que je puisse vous appeler chrétien et frère.* Malek-Saleh Negmeddin la reçut sur son lit de mort, et en versa des larmes, tout en répondant par ce verset du Coran : *Celui qui combat injustement périra.*

Dix-huit cents bâtiments portèrent les chrétiens de Limissus
1249. à Damiette; la vaillante tribu des Béni-Kénone fut repoussée,
15 mai. et laissa la ville au roi de France, qui, le premier, s'était jeté à la mer en criant : *Montjoie, Saint-Denis!* et en portant l'effroi dans les rangs ennemis. La tête et les pieds nus, ainsi que les

seigneurs et évêques, il entra processionnellement dans la place au milieu des *Kyrie eleison* et des versets du *Te Deum*.

Ce fut avec un sentiment de surprise profonde que les Septentrionaux contemplèrent ces sables de la côte bordés en festons par la fraîche verdure du lin, des tamarins, des bananiers et des orangers; les cimes ondoyantes des platanes, des sycomores et des grenadiers qui s'élevaient au-dessus des cannes à sucre et du papyrus; les larges feuilles du lotos et du nénuphar qui flottaient sur l'eau des rivières, où se débattaient l'ibis et le crocodile. Ils se rappelèrent avec une pieuse vénération les mystères de cette contrée d'Égypte, avec ses pyramides élevées peut-être par les fils de Jacob, son Nil, où Moïse avait été sauvé, ses berceaux d'acacia, qui peut-être avaient abrité Jésus fugitif.

Les chrétiens attendirent six mois à Damiette les croisés restés en arrière, et les nouveaux renforts de la noblesse française; mais, durant cette inaction, on vit se reproduire les désordres accoutumés, les rixes pour le partage du butin, les excès, les débauches de toute espèce, les rivalités haineuses et le relâchement de la discipline. D'autre part, les coureurs bédouins ne cessaient de harceler le camp, cherchant à gagner le besant d'or que le soudan du Caire avait promis par tête de chrétien, et dissipant l'effroi des musulmans par de petits avantages dans des escarmouches d'avant-postes.

Il s'agissait de savoir si l'on attaquerait d'abord Alexandrie ou le Caire; le comte d'Artois fut d'avis que, pour tuer le serpent, il fallait lui écraser la tête. Soixante mille chrétiens s'avancèrent donc sur l'immense capitale, appuyés par la flotte qui remontait le Nil, chargée des approvisionnements.

Malek-Saleh renouvela ses propositions de paix, offrant même de restituer le royaume de Jérusalem avec tous les prisonniers et de céder Damiette; mais il ne fut pas écouté, et mourut. Moadham-Touran-chah, son fils, se trouvant alors en Asie, Fakhr-Eddyn (Facardin), général de l'armée égyptienne, prit en mains le gouvernement. A l'approche de l'ennemi, il répandit et fit lire dans la grande mosquée une proclamation en ces termes : *Grands et petits, accourez : la cause de Dieu a besoin de vos armes et de vos richesses. Les Francs, à qui mal advienne, sont arrivés dans notre pays avec des épées et des étendards ; ils veulent occuper nos cités. Quel musulman refusera de marcher contre eux pour venger la gloire de l'islamisme?*

Le fanatisme ravivé par cet appel aux armes, le feu grégeois (1) et les débordements du Nil causèrent de grands ravages dans l'armée chrétienne. Le comte d'Artois, toujours intrépide dans les conseils comme dans l'action, attaqua les Turcs à Mansourah (la Massoure), et fut tué en combattant; mais Fakhr-Eddyn eut le même sort, et saint Louis vengea son frère par deux
1250. victoires signalées.

Gloire sans profit; son armée était consumée par la famine et le feu grégeois. Rien d'édifiant comme la pieuse confiance du roi et de ses chevaliers dans l'assistance de Dieu. Joinville, que menaçait le feu grégeois, se jette à genoux et prie; *et croyez-moi que ces oraisons et prières nous vinrent à grand métier.* A l'occasion d'une insigne victoire, Louis écrit : *Le premier vendredi de carême, le camp fut investi par toutes les forces sarrasines; mais, Dieu s'étant déclaré pour la France, les infidèles furent repoussés à leur très-grand dam.*

Cependant, malgré les prières que le saint roi adressait à Dieu, malgré les pleurs qu'il versait à la nouvelle de désastres sans cesse renaissants, et bien qu'il cherchât à remédier au mal partout où

(1) *Ung soir advint que les Turcs ammenerent un engin qu'ilz appelloient la Perriere, ung terrible engin à mal faire; e le mis drent vis à vis dez chaz chateilz que messire Gaultier de Curet et moy guettions de nuyt. Par lequel engin ilz nous gettoient le feu gregois à planté, qui estoit la plus orrible chose que unque jamès je veisse Quant le bon chevalier messire Gaultier mon compagnon vit ce feu, il s'écrie et nous dit : « Seigneurs, nous sommes perduz à jamais, sans nul remède. Car, s'ils « bruslent nos chaz chateilz, nous sommes ars et brulez; et si nous lais- « sons nos gardes, nous sommes ahontez. Pourquoy je conclu que nul « n'est qui de ce peril nous peust défendre, si ce n'est Dieu, nostre be- « noist createur. Si vous conseille à tous que toutes et quantes foiz qu'ilz « nous jetteront le feu gregois, que chascun de nous se jette sur les coudes « et à genoulz; et crions mercy à Nostre-Seigneur, en qui est toute « puissance... » La maniere du feu gregois estoit telle, qu'il venoit bien devant aussi gros que ung tonneau, et de longueur la quëue en duroit bien comme d'une demye canne de quatre pans. Il faisoit tel bruit à venir, qu'il sembloit que ce fust fouldre qui cheust du ciel, et me sembloit d'un grand dragon voltant par l'air; et jettoit si grant clarté, qu'il faisoit aussi clar dedans nostre ost comme le jour, tant y avoit grant flamme de feu.* — Et ailleurs : *Toust les fois que nostre saint roy ooit que ils nous jetoient le feu gregois, il se vestoit en son lit, et tendoit ses mains vers Nostre-Seigneur, et disoit en pleurant : « Biau sire Diex, gardez- « moi ma gent! »* JOINVILLE.

il en était besoin, et à soutenir le courage des autres, il ne vit d'autre moyen de salut que de regagner Damiette avec les débris de son armée.

Le scorbut, qui se développa au milieu de tant de cadavres, de vivres gâtés et d'eau corrompue, atteignit également les faibles et les forts. Louis soignait en personne les malades, les consolait et s'exposait lui-même à la contagion, à tel point qu'il en fut attaqué à son tour. Les Mamelouks n'avaient donc plus besoin de courir les risques d'une bataille ; il leur suffisait d'attendre que le mal dévorât le camp chrétien, auquel ils avaient coupé les vivres. Les Francs furent réduits à implorer une capitulation ; mais le soudan ne voulut accepter d'autres otages que le roi lui-même. Les barons n'y voulurent pas consentir, au risque de perdre la vie, et l'on résolut de tenter la retraite. Bien qu'épuisé par un relâchement de corps, Louis ne voulut pas abandonner l'armée, et marcha avec l'arrière-garde. Les Sarrasins fondent sur les croisés, les mettent en déroute, pillent les bagages, brûlent la flotte, exterminent tous ceux qu'ils peuvent atteindre, et font prisonnier Louis lui-même. Il fut conduit à Mansourah, n'ayant que son bréviaire, qu'il récitait avec calme et résignation, comme s'il eût été dans sa chapelle. Affaibli au point de ne pouvoir se tenir debout, manquant des choses les plus nécessaires, réduit à se couvrir d'une misérable casaque qu'un pauvre Arabe lui avait cédée, avec un seul valet pour le servir, il ne laissa pas échapper un signe d'impatience.

Saint Louis prisonnier.

La triste nouvelle arriva bientôt à Damiette, où Marguerite était sur le point d'accoucher ; elle avait une telle frayeur qu'on dut faire coucher un homme dans sa chambre ; l'on choisit, à cet effet, un chevalier octogénaire qui lui tenait la main pendant son sommeil, et pouvait l'assurer, lorsqu'elle ouvrait les yeux, que sa chambre n'était pas remplie de Sarrasins. Une nuit, elle se jeta à ses pieds et lui dit : *Sire chevalier, jurez de me faire la grâce que je requiers de vous;* et quand il s'y fut engagé : *Par la foi que vous m'avez donnée, si les Sarrasins s'emparent de cette ville, je vous ordonne de me couper la tête avant qu'elle soit prise.* — *Ainsi ferai-je,* répondit le vieillard; *j'y avois pensé, le cas arrivant.*

Elle accoucha bientôt d'un fils, à qui ces circonstances douloureuses firent donner le nom de Jean Tristan. Ce jour même, on vint lui annoncer que les Génois, les Pisans et autres gens de mer se disposaient à partir ; elle les fit venir auprès de son lit, et

leur dit : « Pour l'amour de Dieu, messires, n'abandonnez pas la ville; car sa perte entraîneroit celle du roi et de toute l'armée. Ayez pitié de mes larmes et de ce pauvre enfant; » mais elle avait affaire à des gens de négoce, que des prières auraient peu touchés si elle n'eût fait acheter tout ce qui restait de vivres dans la ville, afin de les leur donner comme ils le demandaient.

C'est un beau spectacle, dans un si grand désordre, que le courage si différent de ces deux époux couronnés : le femme, avec les faiblesses et les vertus de son sexe, soutenue par l'amour qu'elle porte à son mari et à son enfant; le roi plus affligé du malheur des autres que du sien propre, résigné, intrépide, au point d'exciter l'admiration de ses ennemis. Le soudan lui envoya cinquante habits magnifiques, pour lui et les seigneurs qui l'accompagnaient; il les refusa en disant que, souverain d'un royaume plus grand que l'Égypte, il ne revêtirait jamais la *livrée* (1) d'un prince étranger. Il n'accepta pas non plus un banquet, parce qu'il ne voulait pas se donner en spectacle à toute l'armée. On lui offrit de racheter sa liberté par la cession de Damiette et de tout ce que possédaient les Francs en Palestine; il repoussa la proposition. Alors le soudan menaça de l'envoyer au calife de Bagdad, ou de le traîner en triomphe à sa suite par tout le Levant, et de le livrer au supplice le plus atroce; il répondait : *Je suis prisonnier du soudan; il peut faire de moi ce qu'il lui plaît;* et il récitait l'office du jour.

Plus de dix mille croisés avaient été faits prisonniers, et chaque jour on en tirait du bagne deux ou trois cents pour les engager à renier le Christ : à ceux qui cédaient, la liberté; à ceux qui résistaient, la mort. Las de frapper, les bourreaux les traînèrent au Caire avec mille souffrances; beaucoup d'entre eux périrent de misère, et d'autres furent dispersés comme esclaves, sans espoir de revoir jamais leur patrie. Ni menaces ni supplices ne parvinrent à ébranler les barons français, tous dociles au moindre signe de leur roi infortuné, plus qu'ils ne l'avaient jamais été au temps de sa grandeur. Enfin Malek-el-Moadham rabattit de ses prétentions; il demanda la restitution de Damiette et un million de besants d'or (35 millions). Louis, informé que la place ne pouvait tenir longtemps, répondit à cette ouverture : *Un roi de France ne se rachète pas à prix d'argent; pour ma liberté je*

(1) On appelait livrées les habits qui étaient donnés en présent, *livrés*, par le roi dans certaines solennités.

donnerai Damiette, et pour mon armée le million de besants. Ce qui fit dire au soudan : *Roi franc et libéral, sur ma foi, est le Français qui, sans s'arrêter à marchander, a donné ce qui lui était demandé. Eh bien, je lui fais remise de deux cent mille besants.*

Le jeune soudan se voyait salué par tout l'islamisme comme un glorieux vainqueur, et pourtant il était sur le bord de l'abîme. Il avait mécontenté plusieurs ministres de son père, et principalement les Mamelouks, ou esclaves achetés, dont se composait depuis Saladin la garde du soudan, et qui jouissaient de grands priviléges ; ils se plaignirent de ce qu'il avait conclu la paix sans l'avis de ceux qui soutenaient le poids de la guerre, et ces plaintes, jointes au bruit répandu par eux que le soudan méditait de faire périr les principaux émirs, provoquèrent la révolte. Moadham fut égorgé trois jours avant celui où les chrétiens devaient voir tomber leurs chaînes ; avec lui finit la dynastie des Ayoubites. Une tourbe d'esclaves s'empara du gouvernement, et son despotisme pesa sur la terre des Pharaons, jusqu'au moment où une autre armée française produisit une nouvelle révolution qui extermina les Mamelouks (1).

Les Mamelouks.

1250.

Peu s'en fallut que les révoltés ne massacrassent les princes français ; mais, leur première fureur calmée, ils éprouvèrent en présence de Louis un sentiment de respect et le besoin de justifier l'assassinat qu'ils venaient de commettre ; ils lui proposèrent même de le faire roi d'Égypte. Sur son refus, ils confièrent le pouvoir à la sultane Chager-Eddour, qui déjà l'avait exercé ; pour se venger de son fils, qui l'en avait exclue, elle avait été l'instigatrice principale de sa ruine. Le Turcoman Ezzeddin-Aybek, venu en Égypte comme esclave, lui fut donné pour atabek. Les monnaies portèrent alors pour empreinte le nom d'une femme, et même d'une esclave, nouveauté qui déplut au calife, et d'où naquirent des troubles pendant lesquels le sort des chrétiens resta dans une terrible incertitude. Enfin l'accord fut ratifié ; les émirs devaient jurer de l'observer, sous peine de rester infâmes comme celui qui fait le voyage de la Mecque la tête découverte, ou reprend sa femme après l'avoir répudiée. Louis devait, comme celui qui renie Dieu, cracher sur la croix et la fouler

(1) *Hist. des sultans mamelouks de l'Égypte, écrite en arabe par* Takin-Eddin-Ahmed-Makrizi, *traduite en français, et accompagnée de notes philologiques, historiques, géographiques, par M.* Quatremère.

aux pieds; il rejeta cette formule comme blasphématoire et indigne d'un roi; mais son refus faillit entraîner la perte de l'armée. Les émirs finirent par se contenter de sa parole, en disant: *C'est le chrétien le plus fier qui jamais ait été vu dans le Levant.*

Après la reddition de Damiette, les musulmans, contrairement au traité, massacrèrent les malades restés dans la place; ils se proposaient d'exterminer aussi les prisonniers, persuadés que c'était le moyen d'assurer le pays contre d'autres attaques; mais la cupidité calma la soif du sang, et ils songèrent que *les morts ne payent pas rançon*. L'islamisme triompha de cette victoire, et cette chanson arabe était répétée dans tout l'Orient:

« Quand tu verras le roi français, dis-lui ces paroles d'amour « sincère:

« Tu vins en Égypte, tu ambitionnas ses richesses, tu crus « dissiper ses forces en fumée.

« Regarde à présent ton armée; vois comme ta légèreté l'a « précipitée au tombeau!

« Cinquante mille combattants, et pas un qui ne soit tué ou « prisonnier, ou couvert de blessures.

« S'il lui venait dans l'esprit de venger sa défaite, si un motif « quelconque le ramenait dans ces lieux,

« Dis-lui que la maison du fils de Lokman est préparée pour « sa tombe, et qu'il y trouvera aussi ses chaînes, avec l'eunu- « que Sabyh, lequel tiendra lieu des anges Monhir et Nakir, qui « demandent aux morts: *Quel est ton Seigneur? quel est ton « prophète?* »

La terreur était aussi grande en Occident que la joie parmi les infidèles. La France versait des larmes; le pape écrivait des lettres de condoléance à Blanche et à Louis; tous les rois protestaient de leur volonté de se croiser; Frédéric II rejetait tout le mal sur le pape, et préparait des navires en Sicile. Quelques pirates italiens profitèrent seuls de ce désastre pour dépouiller les croisés qui regagnaient leurs foyers, et Florence s'en réjouit à cause de l'inimitié qu'elle portait aux Français.

Pastoureaux.

Dans ces circonstances douloureuses, certaines gens se mirent à répéter que le Christ était irrité contre les seigneurs, et qu'il ne voulait plus de leurs œuvres, mais de celles du peuple. Un Hongrois, nommé Jacques, aux cheveux blancs, au corps décharné, s'en allait prêchant la délivrance du roi et celle de Jérusalem; une foule de pâtres et de laboureurs le suivaient sous la bannière

qu'il avait adorée, et sur laquelle on voyait l'agneau de Dieu. Ils l'appelaient le *maître de Hongrie;* la sainte Vierge lui avait remis, disait-il, une lettre pour les bergers de la terre sainte, et, pour ce motif, il tenait toujours sa main fermée; on racontait que ses sectateurs, dits pastoureaux, multipliaient les pains, soutenus qu'ils étaient par la charité. S'étant réunis en Flandre et en Picardie, ils vinrent à Amiens, à Paris, recrutés de la plus vile populace et se livrant à des excès que l'on n'osait réprimer à cause de l'intention. L'impunité les exalta; ils se mirent à déclamer contre le clergé, le pape, s'érigèrent en prêtres, en prédicateurs, et firent entendre à la multitude les discours qui sonnent le mieux à ses oreilles. Sortis de Paris au nombre de plus de dix mille, en répétant bien haut qu'ils partaient pour le Levant, ils dévastèrent tout sur leur passage; mais, poussé à bout, le peuple de Bourges prit les armes, les mit en déroute et sévit contre eux avec fureur; d'autres furent taillés en pièces à Bordeaux et en Angleterre.

Les Mamelouks d'Égypte, réconciliés avec le soudan de Damas, recommençaient la guerre; les maladies ravageaient les rangs chrétiens, et les cadavres restaient sans sépulture. Enfin saint Louis les chargea lui-même sur ses bras et se mit à les ensevelir; son exemple entraîna les autres. Le pieux roi, après avoir payé la moitié de sa rançon, et laissé douze mille prisonniers pour otages du surplus, vint aborder à Saint-Jean d'Acre. De là il envoya le reste de la somme promise; mais quatre cents captifs seulement purent le rejoindre; quelques-uns étaient tombés sous le fer des vainqueurs, et les autres avaient renié leur foi ou se trouvaient retenus. Louis flottait donc entre le désir de délivrer tous les prisonniers et les besoins de son royaume, qui réclamaient sa présence; mais, lorsqu'il apprit la mort de Blanche, sa mère (1252), il se décida à mettre à la voile, après avoir pourvu à la défense des villes de la côte. Il refusa même de visiter le saint sépulcre, comme le lui proposait le soudan de Damas, ne voulant pas entrer en pèlerin là où il espérait sous peu revenir en triomphateur. 1254. Avril.

L'hostie sainte avait été portée sur les vaisseaux; les autels, les prêtres, les offices divins et les consolations du viatique indiquaient les débris d'une armée chrétienne. Louis bénissait le Seigneur de l'avoir tiré des périls de terre et d'une terrible tempête qui l'assaillit. « Après, dit Joinville, que nous eusmes eschappé « à ces deux dangers, le roi s'assit sur le bord de la nef, me fit

« asseoir à ses pieds, et me dit ainsi : *Senechal, nous a bien « monstré nostre Dieu son grand pouvoir ; car un de ces petits « vents, non pas le maistre des quatre vents, devoit noyer le « roi de France, sa femme et ses enfants, et toute sa compa- « gnia ; or, li devons gré et grace rendre du peril dont il nous « a deslivrés.*

« Le bon saint roi ne pouvoit se lasser de parler du péril passé, « et comme Dieu nous avoit monstré sa grande puissance, il me « disoit : *Senechal, de telles tribulations, quand elles advien- « nent aux gens, ou de grandes maladies ou d'autres persé- « cutions, disent les saints que ce sont les menaces de Nostre- « Seigneur ; car c'est comme si Dieu disoit à ceux qui eschap- « pent à de grandes maladies : Or, voyez-vous bien que je vous « eusse bien fait mourir, si j'eusse voulu. Or, devons-nous,* fit « le roi, *regarder à nous qu'il n'y ait chose qui lui desplaise « et que nous ne mettions pas dehors ; car, si nous faisions « aultrement, après cette menace qu'il nous a faite, il frap- « pera sur nous ou par mort ou par aultre grand mescheance, « au dommage de nos corps et de nos âmes.* »

Ce roi qui, du tillac de son navire, prêchait les rares débris qu'il ramenait d'une expédition malheureuse, nous offre le véritable type d'un chevalier et d'un croisé d'alors, type d'autant plus admirable que, sous l'habit de pèlerin et ce langage de moine, on aperçoit l'un des plus grands rois qui aient porté la couronne en Europe.

Cette expédition, bien qu'on eût pourvu à tout, échoua comme les précédentes, déterminées par un enthousiasme imprévoyant; les seigneurs s'étaient croisés pour obéir à leur chef, et non à leur propre impulsion ; le meilleur des rois maintenait la discipline, édifiait par ses exemples, et pourtant on ne recueillit d'autre gloire que d'avoir supporté dignement l'infortune. Mais, si les siècles suivants comprirent tous qu'il importait à la France de posséder une colonie en Afrique, on ne pourra refuser à Louis IX les louanges qu'il mérite pour avoir prévu cette nécessité, bien qu'il ait échoué. Les Égyptiens, qui en gardèrent la crainte, démolirent Damiette et encombrèrent l'embouchure du Nil.

Dans la Palestine, les discordes que le péril avait comprimées éclatèrent de nouveau entre les hospitaliers et les templiers, entre les Génois et les Vénitiens, et furent poussées quelquefois

jusqu'à l'effusion du sang. En Égypte, le pouvoir fondé par l'usurpation était en proie à des usurpations nouvelles, qui toutes aboutissaient au despotisme militaire. Quand les Mongols tom- 1259.
bèrent sur le pays, les Mamelouks mirent à leur tête Koutouz, le plus vaillant des émirs, et défirent ces redoutables ennemis. Ils voulaient alors faire la guerre aux chrétiens, qui s'étaient montrés favorables aux Tartares. Koutouz s'opposait à leur désir; ils le tuèrent, et lui substituèrent Bibars, son assassin. Ce nouveau 1260.
soudan, *colonne de l'islamisme et père des victoires*, commençant aussitôt les hostilités, prit et détruisit plusieurs villes, s'empara avec facilité d'Antioche, et la livra à une horrible dévastation; il ravagea l'Arménie et menaça Ptolémaïs. Il emmenait prisonniers tous ceux qui avaient échappé au cimeterre, ou qui refusaient de renier leur foi; aussi, « on ne vit aucun esclave « d'esclave qui n'eût un esclave. » Si quelque prince envoyait pour le fléchir, il lui répondait : *Je vais tout à l'heure moissonner vos terres; bientôt j'assiégerai votre capitale.* Le carnage était un mérite à ses yeux, et il décrivait en ces termes la prise d'Antioche au comte de Tripoli : « La mort venait aux assiégés de « tous côtés, de toute manière. Nous exterminâmes tous ceux « qui étaient destinés à garder la ville et à défendre les remparts. « Si tu avais vu tes chevaliers foulés aux pieds des chevaux, « tes provinces livrées au pillage, tes richesses pesées dans la « balance, les femmes de tes sujets vendues à l'encan; si tu « avais vu les chaires et les croix abattues, les feuilles des Évan- « giles dispersées au vent, les sépulcres des patriarches violés; « si tu avais vu tes ennemis, les musulmans, marcher sur le ta- « bernacle, immoler dans le sanctuaire le moine, le prêtre, le « diacre; si tu avais vu tes palais en proie aux flammes, les morts « dévorés par le feu de ce monde, les églises de Saint-Paul et « de Saint-Pierre renversées de fond en comble, à coup sûr tu « te serais écrié : *Plût au ciel que je fusse réduit en pous- « sière!* »

Ces terribles nouvelles arrivèrent en Europe en même temps que les derniers soupirs de l'empire latin. Baudouin II, qui portait encore le titre d'empereur, ne se soutenait à Constantinople que par les aumônes de la chrétienté. La couverture de plomb des églises, la charpente des édifices publics, tout, jusqu'aux reliques, se vendait pour fournir le nécessaire à la maigre cuisine impériale. Baudouin laissa son propre fils en gage entre les mains des Vénitiens; il ne put donner à un marchand, au- Fin de l'empire latin.

quel il devait cinquante livres, d'autre caution que la parole du roi de France.

Vatace et, après lui, son fils Théodore Lascaris II n'avaient
1259. cessé de harceler les Latins. Enlevé par une mort prématurée, ce dernier ne laissa qu'un enfant en bas âge, nommé Jean. A force de ruses et de crimes, l'ambitieux Michel Paléologue obtint la tutelle du jeune prince, se fit décerner le titre de despote,
1260. accepter comme collègue à l'Empire, et puis couronner seul. Après s'être concilié ses sujets au moyen de concessions, il résolut d'effrayer l'ennemi. Une trêve qu'il feignit d'accorder lui ménagea l'occasion de surprendre Constantinople et de l'envahir en pleine paix, sans qu'un soldat tirât l'épee pour la défendre; on criait partout: *Vive Michel Paléologue, empereur des Romains!* avant que Baudouin se doutât du danger. Ce dernier des empereurs
1261. latins, qui avait régné trente-sept ans dans Constantinople, réussit à fuir, et sa vieillesse se passa comme sa jeunesse, à courir l'Europe en mendiant. Les empereurs de Nicée remontaient ainsi sur le trône de Constantinople. Michel, après avoir fait aveugler le jeune Lascaris, fonda la dynastie des Paléologues.

Le bruit de ces événements retentissait en Europe; mais les princes se contentaient d'expédier des messages au soudan du Caire pour lui demander la paix, démarches qui excitaient son orgueil à la guerre. Saint Louis seul, en portant toujours la croix sur son habit, annonçait l'intention de tenter une nouvelle expédition. Après avoir réuni le parlement au Louvre, où il parut avec
1267. la couronne d'épines, il manifesta le désir d'aller combattre les infidèles; il prit la croix des mains du légat, et beaucoup de seigneurs la reçurent avec lui. Pour subvenir aux frais de la croisade, le clergé dut payer quatre années de dîmes, et les sujets une capitation. Les gens sages désapprouvèrent cette entreprise, et Joinville ne voulut pas s'y associer, disant que ceux qui la conseillaient au roi péchaient mortellement; beaucoup cependant se présentèrent pour l'accompagner, et l'on considéra comme de bon augure le message par lequel le khan des Mongols proposait au pape de s'allier avec les chrétiens pour abattre les Mamelouks.

Après avoir passé trois ans à compléter ses préparatifs, Louis
1270. 1er juillet. mit à la voile et fit route pour Tunis, lorsqu'on s'attendait à le voir se diriger vers l'Égypte ou bien vers Acre, dernier asile des chrétiens. Comme le prince de Tunis avait plusieurs fois envoyé des ambassadeurs en France, en se montrant disposé à embras-

ser la religion chrétienne, Louis se flatta de convertir par les armes cette vaste contrée. Peut-être étaient-ce des inventions de Charles d'Anjou, auquel il importait beaucoup plus, comme roi de Sicile, que ce repaire des pirates fût détruit. Le bon roi disait que rien ne lui causerait autant de joie que de tenir sur les fonts de baptême un prince musulman; il se déclarait prêt à passer toute sa vie dans un cachot sans voir le soleil, pourvu qu'à cette condition il pût convertir le roi de Tunis.

1270. 18 juillet.

Il débarqua dans une baie, à neuf milles de Tunis, et bientôt la bannière des lis flotta sur la citadelle de la ville de Carthage. Mais le roi de Tunis, loin de songer au baptême, lui envoya dire qu'il allait fondre sur lui à la tête de cent mille combattants; en effet, il appelait sous ses drapeaux tous les musulmans d'Afrique, et ne cessait de harceler les chrétiens. L'eau manquait; le sable du désert, soulevé par l'ennemi, empêchait la respiration; la dyssenterie et la peste détruisaient les chrétiens, qui, renfermés dans leur camp, étaient contraints de se tenir constamment sur la défensive. Le jeune Tristan, né dans les murs de Damiette, que le roi aimait tendrement, fut une des premières victimes; après lui, le légat du pontife et d'autres seigneurs succombèrent à la contagion. Loin de perdre courage, Louis soutenait celui de ses compagnons; mais, atteint lui-même par le fléau, il se fit placer devant une croix en invoquant Celui qui y avait souffert; ayant fait appeler Philippe, son fils destiné à lui succéder, il lui adressa ses derniers adieux. « Mon fils, lui dit-il, maintiens les bonnes « mœurs dans le royaume et corrige les mauvaises; garde-toi « de trop désirer, comme aussi d'imposer à ton peuple des tailles « ou des subsides excessifs, sinon pour la défense du royaume. « Si tu ressens quelques courroux, dis-le de suite à ton confes- « seur ou à d'autres personnes de bon conseil; tu pourras ainsi « le calmer par les consolations que tu recevras. Fais en sorte « d'avoir près de toi des gens sages et loyaux; écoute la parole « de Dieu, retiens-la dans ton cœur, et prends soin constamment « de prier et de pardonner. Sois jaloux de ton honneur; ne « souffre pas qu'on profère en ta présence des paroles faites pour « exciter à pécher, ni qu'on médise en face ou derrière. Fais droit « et justice à tous, pauvres ou riches; montre-toi libéral à tes « serviteurs et ferme à tenir ta parole, afin qu'ils t'aiment et te « craignent comme leur seigneur. S'il naît quelque différend, « enquiers-toi jusqu'à ce que tu saches la vérité, qu'il s'agisse « de toi ou des autres. Si l'on t'avertit que tu possèdes le bien

Mort de saint Louis.

« d'autrui, qu'il soit acquis par toi ou tes prédécesseurs, fais en « sorte de le rendre incontinent. Applique-toi à faire régner la « paix et la justice; conserve les franchises et les libertés main- « tenues par tes prédécesseurs; car, si tes villes sont riches et « puissantes, les ennemis n'auront garde de les assaillir. « Quand la veuve et l'orphelin souffriront sous tes yeux, prends « leur parti contre le fort, jusqu'à ce que tu sois parvenu à « connaître la vérité. Évite surtout la guerre avec les chrétiens; « mais, si tu es contraint de la faire, sauve le pauvre peuple de « ses horreurs. Accorde l'autorité à des personnes qui sachent « en user, et châtie-les si elles en abusent; car, si tu dois haïr « le mal dans les autres, tu dois le haïr plus encore chez ceux « qui ont reçu de toi la puissance. »

Après avoir terminé, il le bénit et lui souhaita les félicités de la vie éternelle. Il adressa des adieux pleins de tendresse à tous ceux qui l'entouraient; cela fait, il ne voulut songer qu'à Dieu. Enfin, au milieu des prières ardentes pendant lesquelles il invoquait saint Denis, comme aux jours des combats, et murmurant le nom de Jérusalem terrestre, qu'il avait tant désiré voir, il ouvrit les yeux à la Jérusalem céleste. Sur ces plages où il mourait vaincu, malheureux, mais avec gloire, Carthage avait grandi autrefois. Avant d'invoquer les souvenirs d'Annibal ou de Marius pleurant sur les ruines de la rivale de Rome, ou de Caton, avec lequel l'aristocratie romaine tomba à Utique, celui qui aborde à ce rivage se retourne par la pensée vers ce roi martyr volontaire et ses dernières paroles; il sent quelle est la puissance de l'héroïsme sanctifié par la dévotion. S'il a l'espoir que la terre des Cyprien et des Augustin doit revenir à la société chrétienne, il ne peut attendre ce résultat que de la croix que Louis a plantée sur cette côte, de la croix que le roi Sébastien du Portugal et le cardinal Ximénès ont essayé de relever; de nos jours, la confiance inspirée par les ressources de la civilisation et les progrès de la tactique fait trop oublier cette croix.

1270. Août.

L'armée tomba dans la consternation autant par la perte d'un tel roi que par le manque d'un chef, Philippe étant lui-même très-malade; mais Charles d'Anjou, arrivé de Sicile ce jour même, prit le commandement et poursuivit la guerre. Les soldats virent avec joie le moment de quitter leurs retranchements; ils triomphèrent, et leur succès déterminèrent le roi de Tunis à proposer la paix; elle fut conclue sous les conditions que les frais de la guerre seraient remboursés aux Français par deux cent

mille onces d'or, que les prisonniers seraient restitués de part et d'autre, et que quarante mille écus d'or seraient payés annuellement au roi de Sicile.

L'armée se rembarqua pour cette île; mais une tempête terrible fit périr dix-huit gros navires, beaucoup de petits et quatre mille croisés. Le roi de Sicile, qui, avant tout, songeait à faire tourner l'expédition à son profit, proposa aux croisés de conquérir la Grèce; sur leur refus, il s'appropria les navires et les débris du naufrage. Les Français ne rapportèrent dans leur patrie que deuil et misère.

Comme on ignorait alors l'art des embaumements, on avait fait cuire le corps du roi défunt (1). Ses entrailles furent envoyées par Charles à Montréal de Palerme; ses os et son cœur restèrent au milieu de l'armée jusqu'au moment où Philippe les rapporta en France avec les restes de son frère et de sa femme, morte en Calabre. Quelques années après, au cri populaire qui retentit dans le Vatican, on conféra canoniquement le titre de saint au prince, à qui déjà tous l'avaient décerné : *Réjouis-toi, maison de France,* s'écria Boniface VIII, *d'avoir donné au monde un si grand prince! Peuple de France, réjouis-toi d'avoir eu un si bon roi!* 1297.

Joinville put vivre assez longtemps pour être témoin de cette joie universelle; il termine ainsi son récit : *Ce fut grand honneur à tout son lignage, voire à ceux qui voudront suivre; mais ce sera grande honte à ceux de sa race qui ne l'imiteront, et qui seront montrés au doigt, en disant que le bon saint homme oncques n'auroit fait telle mauvaiseté et villenie.*

Ici se termine le grand drame des croisades. Quelques bandes se rendirent encore en Palestine; mais les chrétiens de cette contrée comprirent aisément que des secours aussi faibles ne pouvaient sauver un royaume réduit au seul Saint-Jean d'Acre. Tibaldo Visconti, lorsqu'il fut parvenu au pontificat, avait dit avec le Psalmiste, en quittant cette ville : *Jérusalem, si je t'oublie jamais, que l'oubli recouvre mon âme.* En effet, dans le concile de Lyon, il exhorta vivement à la croisade. Des envoyés mongols, venus pour traiter d'une alliance contre les musulmans, parurent même dans cette assemblée, et quelques-uns d'entre

(1) Boniface VIII fut le premier qui défendit, le 18 février 1300, de mettre les cadavres en morceaux et de les faire bouillir, comme une barbarie détestable.

eux se convertirent, ou du moins reçurent le baptême. Michel Paléologue promettait du secours; Rodolphe de Habsbourg s'engageait à prendre la croix; mais le vent emporta ces promesses. Ces misérables possessions de Syrie ne se défendaient donc qu'avec la plus grande peine, et pourtant le titre de roi de Jérusalem était disputé entre le roi de Chypre, le roi de Sicile et Marie d'Antioche, et souvent l'on combattit pour un nom auquel personne ne savait donner la réalité.

Dans le cours des dix-sept années qu'il régna sur l'Égypte, Bibars ne resta pas un seul jour en repos, aussi redoutable à ses sujets qu'à l'ennemi; car, dans la crainte d'être renversé du trône comme il y était monté, il punissait avec atrocité sur le plus léger soupçon; aussi conserva-t-il l'autorité, mais sans pouvoir la transmettre à sa descendance, qui fut supplantée par d'autres
1290. guerriers. Khalil-Ascraf, le plus vaillant des émirs, acheva la ruine des chrétiens, qui ne furent tolérés désormais qu'à la condition de se faire oublier, et sous la promesse de prévenir les musulmans de toutes les expéditions qui se prépareraient en Occident. Quoi qu'il en soit, l'ennemi, après s'être emparé de Tripoli, marcha sur Ptolémaïs, où se trouvaient renfermés les représentants des rois de Naples, de Chypre, de France, d'Angleterre, le légat du pape, le patriarche de Jérusalem, le prince d'Antioche, les trois ordres militaires, des Vénitiens, des Génois, des Pisans, des Arméniens, des Mongols, chacun avec ses quartiers, ses juridictions et ses offices distincts, chacun avec son droit de souveraineté, et tous rivaux et souvent ennemis. Tous, en effet, apportaient sur ce coin de terre non-seulement leurs rivalités nationales, mais encore les dissensions de leur patrie; une querelle suscitée dans Ancône ou dans Pise faisait prendre les armes
1291. dans Saint-Jean d'Acre, et les maisons devenaient des forteresses; tous commandaient, personne n'obéissait. Les habitants, assiégés par Khalil-Ascraf, demandèrent des secours en Europe (1); mais ils étaient destinés à finir comme le Roland des romanciers,

Siége de Saint-Jean d'Acre.

(1) Quand Étienne de Lorraine envoya en 1747, comme grand-duc de Toscane, un internonce à Constantinople pour conclure un traité de commerce, la Porte (qui, quoique très-pompeuse dans ses titres, ne pousserait pas l'absurdité au point de prendre ceux de pays qu'elle ne possède pas) trouva étrange que ce grand-duc s'intitulât roi d'une contrée qui, de fait, appartenait au sultan; cela donna lieu à tant de plaintes qu'il fallut changer les lettres de créance de l'internonce. L'historien turc Isa rapporte ce fait avec orgueil, comme un triomphe sur les prétentions autrichiennes.

en sonnant du cor pour avoir de l'aide, sans espoir d'en obtenir. Réduits à leurs propres forces, ils se défendirent en héros, surtout les chevaliers; mais enfin le dernier rempart des croisades s'écroula, et deux mois après toutes les places qui restaient aux chrétiens subirent le même sort. « Dix-huit templiers et seize hospitaliers parvinrent à s'échapper, et ils se repentirent d'avoir fui, » écrit Guillaume de Châteauneuf, grand maître des Hospitaliers. Le musulman put alors louer en paix Allah sur cette terre qui, pendant quelque temps, avait de nouveau retenti des louanges du Christ. 1291. 16 juin.

Des trois ordres religieux et militaires, les chevaliers teutoniques s'agrandirent en Allemagne, jusqu'au jour où ils acquirent le pouvoir souverain; les Templiers excitèrent par leurs richesses la cupidité d'un roi qui leur suscita des accusations pour les condamner au feu; les Hospitaliers se soutinrent d'abord dans l'île de Chypre, ensuite dans celles de Rhodes et de Malte. On les connut longtemps sous le nom de cette dernière, et une ombre de leur ordre s'en pare encore aujourd'hui.

Il arriva plus d'une fois à l'Europe, alors et depuis cette époque, de parler encore des croisades; les papes ne les oublièrent jamais, et les poëtes les sollicitèrent dans toutes les langues; mais la saison en était passée. Raymond Lulle et Marin Sanuto s'efforcèrent d'en raviver l'esprit défaillant. Le premier, comme nous l'avons vu (2), se rendit au concile de Vienne pour faire établir des chaires de langues orientales dans les universités de Rome, de Paris et de Salamanque; il présenta au pape plusieurs écrits sur les moyens d'abolir l'islamisme; puis, après avoir parcouru la terre sainte, la Syrie, l'Arménie, l'Égypte, il revint raconter les maux des chrétiens et chercher les moyens d'y remédier. Tous ses efforts ayant échoué auprès des chrétiens, il passa en Afrique pour convertir les Maures; mais il ne réussit pas mieux avec eux, et se retira à Majorque, où il se mit à écrire sur le même sujet. Retourné en Afrique, il y mourut martyr (1). 1311.

En 1321, Marin Sanuto traça le plan d'un débarquement en

(1) T. X, p. 567.

(2) Le frère Philippe Bruserio de Savone, professeur de philosophie à Paris, écrivit le *Sépulcre de terre sainte*, où il exposait les moyens de le recouvrer. Il avait été envoyé par Benoît XI, en 1340, avec Pierre dell' Orto, consul de Caffa, et Albert de la même colonie, à Uzbek, empereur du Kaptchak, dont il avait obtenu que le christianisme pût être prêché dans les contrées voisines de la mer Noire.

Égypte, où il estime que quinze mille fantassins et trois cents cavaliers, y compris les vaisseaux, les vivres, les munitions et autres approvisionnements, pourraient entraîner une dépense de deux millions cent mille florins de deux sous, ce qui équivaudrait à quatorze millions de francs. Il eut la constance d'offrir son projet à toutes les cours; mais il ne trouva partout qu'insouciance (1).

Pétrarque fit appel à l'enthousiasme pour déterminer une nouvelle entreprise (2). « La nouvelle de ce passage s'étant répandue « en Égypte et en Syrie, les chrétiens du pays qui étaient soumis « au joug des Sarrasins, et surtout les voyageurs marchands qui « se trouvaient alors dans ces pays, éprouvèrent de graves op- « pressions et divers tourments. Plusieurs d'entre eux furent tués « par les seigneurs sarrasins, et on leur prit ce qu'ils possédaient « sous le faux prétexte qu'ils étaient les négociateurs du passage; « c'est pourquoi un vaillant religieux italien, qu'on appelait « frère André d'Antioche, affligé, dans la ferveur de son âme, « de l'injure que recevaient les chrétiens innocents, partit d'An- « tioche et vint à la cour de Rome dans Avignon. Il y arriva « quand le roi Philippe de France revenait du pèlerinage de « Marseille à Avignon, ayant passé de longtemps le terme de sa « promesse, sans en être repris ni par le pape ni par les cardi- « naux; il avait déjà pris congé du saint-père, traversé le Rhône « et dîné dans le noble logis de Saint-André, qu'avait fait bâtir « messire Napoléon des Orsini de Rome, afin d'y recevoir le roi « de France et les autres princes. Le roi était déjà monté à cheval « pour prendre le chemin de Paris; le courageux frère André « ayant supplié les écuyers des cardinaux de l'aider à s'avancer « jusqu'au frein du cheval du roi, il put ainsi arriver auprès de « lui lorsqu'il sortit de la maison. Le religieux avait la barbe

(1) Voyez ci-après, chap. XXVII. Un nommé Antonin d'Archibourg de Trente écrivit aussi, en 1391, un livre militaire sur le moyen de recouvrer la terre sainte; il est manuscrit à la Bibliothèque royale. En 1332, Guy de Vigevano rédigea un traité sur la manière de conduire l'entreprise, projetée alors par Philippe de Valois, soit pour les machines, soit sous le rapport sanitaire, soit pour se préserver des poisons.

Le Milanais Lampo Birago écrivit *ad Nicolaum quintum, pontificem maximum, strategicon adversus Turcos;* 1454. Son projet comporte une armée italienne de douze mille chevaux et de quinze mille hommes d'infanterie, plus cinq mille chevau-légers étrangers; il fait le calcul des dépenses, et il croit qu'il suffirait de deux ou trois ans au plus.

(2) *O aspettata in ciel beata e bella*, etc.
O belle et bienheureuse au ciel que l'on attend, etc.

« longue et blanche, son aspect était saint, et, par respect « pour lui, le roi s'arrêta. Alors frère André lui dit : *Es-tu ce « Philippe, roi de France, qui as promis à Dieu et à la sainte « Église d'aller, avec ta puissance, tirer des mains des Sarra- « sins la terre où le Christ notre Sauveur voulut répandre son « sang immaculé pour notre rédemption?* Le roi répondit affir- « mativement, et le vénérable religieux reprit : *Si tu as résolu « cela, et que tu te proposes de le poursuivre avec une intention « et une foi pures, je prie ce Christ béni, qui voulut pour nous « recevoir passion en cette terre sainte, de te conduire à une « complète victoire, à l'entière prospérité de toi et de ton « armée; de t'accorder, en toutes choses, son assistance et sa « bénédiction; de te faire grandir par la grâce en biens spiri- « tuels et temporels; si bien que tu sois celui qui, par ta vic- « toire, délivre d'opprobre le peuple chrétien, abatte l'erreur « de l'indigne et perfide Mahomet, nettoie et purifie le lieu vé- « nérable de toutes les abominations des infidèles, à ton éter- « nelle gloire par Jésus-Christ. Mais, si tu as commencé et publié « cela, chose qui tourne au grave tourment et à la mort des chré- « tiens qui fréquentent ces pays, sans avoir l'intention parfaite « en Dieu de poursuivre cette entreprise, et si la sainte Église « catholique est ainsi trompée par toi, que l'ire de l'indigna- « tion divine tombe sur toi, sur ta maison, tes descendants et « ton royaume; qu'elle démontre contre toi et tes successeurs, « à l'évidence des chrétiens, le fléau de la divine justice, et que « le sang des chrétiens innocents, déjà répandu sur le bruit de « ce passage, crie à Dieu contre toi.* Le roi, troublé de cette « malédiction jusqu'au fond de l'âme, dit au religieux : *Venez- « vous-en avec nous;* et frère André répondit : *Si vous alliez « vers la terre de promission dans le Levant, j'irais devant « vous; mais, comme votre voyage est vers le Ponent* (l'Occi- « dent), *je vous laisserai aller, et je retournerai faire pénitence « de mes péchés dans cette terre que vous avez promis à Dieu « d'arracher aux mains de ces chiens de Sarrasins* (1). »

Le nom de Jérusalem exerçait encore une si grande autorité que les dernières paroles du frère jetèrent l'incertitude et le trouble dans l'âme de ce monarque puissant; mais de nouvelles tempêtes politiques détournèrent son attention. Ceux qui se rappellent Pierre l'Ermite et saint Bernard, qui, des haillons sur

(1) M. Villani, VII, 3.

le corps, allaient partout retracer les misères de la sainte cité, seront frappés du contraste que présentaient les fastueux préparatifs faits à Lille et à la cour de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Des fêtes, des divertissements de toute espèce, charmèrent l'ennui des chevaliers qui attendaient l'arrivée des autres. Au festin qui fut ensuite donné par le duc de Clèves, une dame, montée sur une estrade où était le duc de Bourgogne, s'agenouilla devant lui, posa sur sa tête une guirlande de fleurs et proclama que, sous dix-huit jours, le duc donnerait un grand banquet.

La magnificence y fut telle qu'il convenait à une aussi brillante réunion et au prince le plus riche et le plus splendide de la chrétienté. Sur une estrade on voyait une église avec un orgue et des cloches, des fontaines, des navires, des prés, et dans le milieu un saint André crucifié; sur une autre, un pâté qui renfermait une symphonie de vingt musiciens, un château avec des fossés et des tours, une vigne contenant deux cuves du bien et du mal, un désert avec des tigres, des sauvages et des chasses; la troisième portait une boutique avec toute espèce de marchandises, une forêt indienne et un lion. Nous omettons les vases d'or, les statues qui versaient le vin et l'hypocras, un lion vivant, et la splendeur du duc, qui avait sur lui pour un million d'écus d'or de pierres précieuses. Quelle devait être la salle pour contenir une pareille foule de convives, de spectateurs et de machines! Chaque service était descendu par une ouverture, sur un char d'or et d'azur au milieu de musiciens; on servait des sangliers entiers. Des intermèdes, c'est-à-dire des représentations, amusaient les convives pendant le festin. Après quelques scènes, un géant se présenta tout à coup, vêtu à l'ancienne mode de Grenade, conduisant un éléphant sur lequel était un château où l'on voyait une dame en pleurs et habillée de deuil. Arrivée au milieu de la salle, elle ordonna au géant de s'arrêter; il n'obéit que lorsqu'il fut parvenu devant le duc. Alors la prisonniere, qui représentait la Religion, exposa, dans une longue plainte en vers, l'oppression qu'elle endurait de la part des infidèles, et la lenteur de ceux qui devaient lui prêter assistance. Le héraut de la Toison d'or, précédé d'un long cortége d'officiers d'armes, portant sur le poing un faisan vivant et sur la poitrine un collier d'or enrichi de perles et de pierreries, s'avança vers le duc, lui présenta deux dames accompagnées chacune d'un chevalier de cet ordre, lui offrit l'oiseau au nom de ces dames, et les recommanda à sa protection. Le duc, après avoir écouté le héraut, lui remit un billet

qui, lu à haute voix, contenait le vœu fait à Dieu, à la Vierge Marie, aux dames et au faisan de guerroyer les infidèles; tous les assistants répondirent par des vœux semblables, en s'imposant des pénitences ou des prouesses : celui-ci s'obligeait à ne plus dormir dans un lit, celui-là à ne plus manger sur une nappe; d'autres promirent de s'abstenir de vin ou de viande, quelques-uns de porter l'armure nuit et jour, ou de se vêtir de bure et d'un sac jusqu'à ce que l'entreprise eût été menée à bonne fin.

En dernier lieu, on vit apparaître une dame vêtue de blanc, qui portait écrit sur ses épaules : *Grâce de Dieu;* elle venait remercier l'assemblée, à qui elle présenta douze dames figurant les vertus dont elles avaient le nom sur les épaules, et qui devaient être les compagnes de l'expédition, afin d'en assurer l'heureux succès : c'étaient la Foi, la Charité, la Justice, la Raison, la Prudence, la Tempérance, la Force, la Vérité, la Générosité, la Diligence, l'Espérance et la Vaillance. Après que chacune d'elles eut lu une strophe en rapport avec son rôle, elles se mirent à exécuter des danses qui ajoutèrent encore aux plaisirs de cette fête.

Voilà par quels moyens on voulait délivrer la terres sainte!

Les esprits parurent se réchauffer lorsque les Turcs ottomans occupèrent la Grèce, s'emparèrent de Constantinople et menacèrent de près l'Allemagne et l'Italie. Alors les poëtes excitèrent plus vivement que jamais les princes à enlever au Thrace farouche son injuste proie (1); les papes proclamèrent la croisade 1453.

(1) Tasse, *Jérusalem délivrée.* Sans parler de beaucoup d'autres, on connaît les octaves de l'Arioste dans le ch. xxii du *Roland furieux;* et le Camoens s'écriait aussi dans ses *Lusiades,* ch. vii :

O miseros christianos! pella ventura
Sois os dentes de Cadmo desparzidos.
Que huns aos oatros se das a morte dura,
Sendo todos de hum ventre produzidos!...
Aquellas juvenções feras e novas
De instrumentos mortaes de artilheria,
Jà devem de fazer as duras provas
Nos muros de Byzancio e de Turquia,
Fazer que torne là ás silvestres covas
Dos Caspios montes e de Scythia fria
A turca geracâ que multiplica
Na policia de vossa Europa rica.
Grecos, Thraces, Armenios, Georgianos
Bradando vos estão, que o povo bruto

et firent de grands préparatifs; tous les potentats de l'Europe promirent leur concours, mais aucun d'eux ne tint parole. Les gens d'imagination n'étaient pas les seuls qui rêvassent d'une expédition en Orient; même après que l'opinion se fut substituée au sentiment dans les affaires de la politique, dont les calculs n'avaient pas encore étouffé les antipathies populaires contre le Turc, Bacon de Verulam composait un traité *de Bello sacro;* Mazarin léguait sept cent mille livres pour la guerre contre les musulmans; le fanatique Desmarets de Saint-Sorlin, le docte Job Ludolf (1) et Herman Conring y consacraient de graves méditations; le fameux père Joseph, capucin, conseiller de Richelieu et l'un des politiques les plus déliés, composait sur ce sujet un poëme latin qu'Urbain VIII appelait l'Énéide chrétienne; l'électeur de Mayence, Philippe de Schönborn, se faisait le champion de la guerre sainte, poussé dans cette voie par deux grands esprits, le baron Christian de Boinebourg et l'illustre Leibniz.

Ce dernier eut longtemps à cœur de déterminer les princes européens à faire la guerre au Turc, au lieu de se déchirer entre
1670. eux; c'est à Louis XIV qu'il s'adressa, de préférence, pour l'engager à faire la conquête de l'Égypte, dont il lui signalait l'importance. Après avoir tracé un plan de réorganisation politique pour l'Allemagne, sa patrie, il ajoutait : « Alors l'Europe se « mettra en repos, elle cessera de déchirer ses propres entrailles, « et portera son attention là où tant d'hommes, de victoires, « d'avantages, de richesses restent à acquérir en bonne cons- « cience et d'une manière agréable à Dieu. Alors on ne se « disputera pas pour arracher ce qui appartient à un autre; « mais ce sera à qui gagnera le plus sur l'ennemi héréditaire, et « chacun s'efforcera d'étendre, non pas seulement son propre « royaume, mais aussi celui du Christ. Si la Suède et la Pologne « avaient tourné contre ces pays barbares les forces qu'elles ont « dirigées l'une contre l'autre, n'auraient-elles pas pénétré, la « première dans la Sibérie, et l'autre jusque dans la Tauride?...

Lhe obriga os caros filhos aos profanos
Preceitos do Alcorao : duro tributo!
Em castigar os feitos inhumanos
Vos gloriai de peito forte e astuto :
E não que rais louvores arrogantes
De serdes contra os vossos mui possantes.

(1) *Libellus de Bello turcico feliciter conficiendo;* 1686.

« Supposons que l'empereur, la Pologne et la Suède s'avancent « parallèlement sur les barbares, et cherchent à étendre les « limites (*pomœria*) de la chrétienté, sans avoir d'autres desseins « qui les détournent, sans avoir derrière eux d'ennemis à re- « douter, comme la bénédiction de Dieu se manifestera en faveur « de la juste cause! D'un autre côté, l'Angleterre et le Dane- « mark se trouvent en face de l'Amérique du Nord, l'Espagne « en face de celle du Sud, la Hollande en face des Indes occi- « dentales. La France est prédestinée par la divine Providence à « guider les armes chrétiennes dans le Levant, pour donner à « la chrétienté des Godefroy, des Baudouin et surtout des saint « Louis qui envahissent l'Afrique placée en face d'elle, pour dé- « truire ces nids de pirates, et pour attaquer l'Égypte, ce pays si « bien situé; elle ne manque ni d'hommes ni d'argent pour se « rendre maîtresse de cette contrée mal armée..... Voilà un « moyen d'acquérir une gloire éternelle, une conscience tran- « quille, les applaudissements universels, une victoire sûre, « d'immenses avantages. Alors s'accomplirait ce vœu du philo- « sophe : Puissent les hommes n'avoir à faire la guerre qu'aux « loups et aux sauvages, auxquels jusqu'à présent on a pu com- « parer les barbares et les infidèles! »

Ces pensées, Leibniz les développa par écrit (1) et de vive voix; il s'adressa aux princes et aux ministres pour leur faire appuyer auprès du grand roi un conseil qui devait flatter son ambition, et les moyens d'exécution qu'il proposait; mais la politique pesait et ne sentait plus; aussi Leibniz entendait-il le ministre Pomponne lui répondre : *Quant au projet d'une guerre sainte, vous savez bien qu'elles ont cessé d'être de mode depuis saint Louis.*

Quant à nous, puisque les hommes d'État l'ordonnent, nous croyons que la durée de cette immorale puissance est nécessaire au bien de l'Europe (2). Si nous avons rappelé les rêves d'hommes

(1) Quand Napoléon entreprit la conquête de l'Égypte, on tira des archives cet écrit de Leibniz, au sujet duquel beaucoup d'erreurs ont été débitées par des gens qui ne l'ont pas vu. Voyez dans les *Mémoires de l'Institut, savants étrangers*, t. I, une dissertation de G. E. Gührauer, avec documents originaux.

(2) Le maréchal Soult répondait à l'Autriche, le 17 juillet 1839 : « Tous les cabinets veulent l'intégrité et l'indépendance de la monarchie ottomane sous la dynastie régnante; tous sont disposés à faire usage de leurs moyens d'action et d'influence pour assurer le maintien de cet élément essentiel de l'équilibre européen. »

à la pensée grave et morale, nous l'avons fait seulement pour montrer que l'on devrait réfléchir plus d'une fois avant d'appeler les croisades un délire de fanatiques et d'ignorants.

CHAPITRE XVIII.

CONSIDÉRATIONS SUR LES CROISADES.

Quand on nous parle du sang prodigué dans les croisades, on n'entend pas sans doute le mettre en comparaison avec celui que les anciens Romains versèrent à flots, ou bien avec celui qui coula soit dans les guerres dynastiques du siècle passé pour la succession d'Espagne et d'Autriche, soit dans les vingt-cinq années qui suivirent 1789. Mais quelle différence entre ces guerres! Dans celles des Romains, c'était une nation qui, poussée par ses chefs, allait conquérir la patrie des autres pour enchaîner ou massacrer les habitants, ou bien leur imposer les lois et les usages des vainqueurs. Dans les guerres modernes, on voit des hommes qu'on arrache par force de leurs foyers, pour tuer et se faire tuer sans savoir pourquoi. Dans les croisades, toute l'Europe se lève comme un seul homme, et court, dans l'ardeur d'un zèle volontaire, affranchir des frères d'un joug oppresseur, sauver les mécréants de l'enfer et acquérir une récompense éternelle.

Le concile de Clermont ne fut pas le promoteur de ces entreprises, mais l'effet de l'opinion publique; de même, l'assemblée nationale ne produisit pas la révolution française, mais la constata. Il suffit, en effet, d'observer quel était alors le sentiment général. Se croiser était considéré comme une dette dont chacun se croyait tenu envers Jésus-Christ; les villes expédiaient des bataillons de braves; pour faire de l'argent, le prince empruntait ou engageait ses domaines, l'homme d'Église ses bénéfices; le baron aliénait ses fiefs; le poëte espérait y gagner la couronne céleste, le moine la palme glorieuse de la persévérance dans la foi. La jeune fille, le vieillard, la religieuse, ne s'effrayaient pas des mille périls qu'il fallait affronter. Les croisés étaient exempts des droits de péages; dans les contrats de mariage, les nobles se réservaient la faculté de se croiser; la femme pouvait empêcher son mari de s'enfermer dans un monastère, mais non de prendre

la croix (1), lors même qu'il laissait des enfants en bas âge. Celui qui ne savait comment se délivrer d'un ennemi mortel, ou qui voulait obtenir l'indulgence de l'Église pour ses méfaits, s'empressait de se croiser; riches et grands pensaient croître en mérite lorsque les souffrances les mettaient de pair avec leurs plus humbles compagnons.

Des milliers de ces dévots pèlerins avaient fait serment de ne pas revenir dans leur patrie qu'ils n'eussent affranchi la terre sainte; quiconque manquait à son vœu n'était plus reconnu par l'Église comme un de ses fils; les hommes d'honneur le tenaient pour vil, tandis que celui qui tombait sur cette terre bénie était honoré comme un martyr.

Entretenus par la charité publique, les pèlerins chantaient joyeusement la terre promise, la patrie du Sauveur, la contrée qui avait donné le jour aux saints Pères, le théâtre de la réconciliation avec Dieu; si mille d'entre eux périssaient, les autres bénissaient le Seigneur de ce que tant de nouveaux témoins de sa foi fussent montés au ciel. Qu'on appelle cela, si l'on veut, erreur, ignorance, folie; il n'en est pas moins vrai qu'une pensée de gloire, d'avenir, de sainteté naissait du milieu de ces agitations de la féodalité; c'était la première lueur du beau et de l'infini parmi les peuples et les armées. Dans cette tourbe qui se précipitait à la mort pour le triomphe de ce qu'elle croyait la bonne cause et la vérité, nous voyons une préparation aux temps (puissent-ils être voisins!) où la guerre ne se fera plus qu'en vue de la paix.

Tout portait à croire que Constantinople, la première menacée par les armes musulmanes, aiderait de toutes ses forces l'entreprise, qui aurait sans doute réussi s'il n'avait pas fallu se tenir continuellement en garde contre l'amitié déloyale ou contre l'hostilité insidieuse des Grecs. Mais, dans ce cloaque de l'ancienne civilisation, la vie, comme dans une cadavre, ne se manifestait plus que par les vers qu'engendre la putréfaction; les Grecs ne surent pas non plus se régénérer par le mélange avec les races de l'Occident.

D'autre part, ces expéditions étaient-elles justes? elles l'étaient du moins selon les idées d'alors.

(1) Innocent III, ep. XVI : *Cum constet quod vocatos ad terreni regis exercitum, uxorum non impedit contradictio, liquet quod ad summi regis exercitum invitatos, et ad illum proficisci volentes, prædicta debet occasio non impedire, cum per hoc matrimoniale vinculum non solvatur.*

Les musulmans étaient considérés comme autant d'ennemis de la foi, occupés à l'extirper en tous lieux par les armes, les supplices et les doctrines, des rives de l'Èbre à celles de l'Euphrate. Comme chrétiens, les nôtres se croyaient donc obligés de secourir leurs frères et de réprimer la tyrannie de l'islamisme; comme amis de l'empire d'Orient, ils devaient l'aider à recouvrer ses provinces perdues; comme héritiers des droits et des griefs de leurs pères, ils avaient à demander compte des souffrances qu'on leur avait fait endurer, à reconquérir des terres usurpées sur eux.

Les princes et les papes, qui conduisaient ou conseillaient les masses, connaissaient les nouvelles menaces des Arabes qui avaient occupé l'Espagne, assailli jusqu'à la capitale du christianisme, infesté la moitié de l'Italie, pénétré en France; ils savaient que toute guerre contre les chrétiens était sainte aux yeux des Sarrasins. Nous ne dirons pas qu'il est de toute justice de sauver le monde de la barbarie, de défendre la religion, la pudeur des femmes, sa liberté propre ou celle d'autrui; ce sont là des sentiments, et l'on s'en moque dans notre siècle de calcul; mais toute société n'a-t-elle pas le droit de défendre sa propre existence? Et si l'on vante Scipion qui va frapper au cœur la cité rivale de Rome, pourquoi ne louerait-on pas les princes *ignorants* et les papes *fanatiques* du moyen âge, qui envoyèrent des armées sur le Jourdain et le Nil pour vider une querelle qui, sans aucun doute, aurait eu pour champ clos les rives du Danube ou de la Seine?

Notre époque comprend mal l'enthousiasme depuis qu'elle s'est habituée, étrange spectacle, à voir l'Europe s'armer pour soutenir l'empire musulman, qui n'a plus ni commerce, ni industrie, ni agriculture, ni morale, ni religion, et qui ne conserve un reste de vie que parce que les puissances voisines ne sont pas d'accord sur la manière de se le partager (1). Notre époque, à coup sûr, est beaucoup plus éclairée; mais, si nous voulons faire au passé sa part de raison, nous verrons que leur manière d'agir

(1) Le 12 janvier 1842, M. Guizot disait devant la Chambre des pairs : « *Il y « a parmi les chrétiens d'Orient un mouvement naturel, résultant de ce « qui se passe dans le monde depuis quarante ans, et qui les porte à l'in- « surrection et à la séparation de l'empire ottoman. Eh bien! je le dis « très-haut, nous ne poussons pas à ce mouvement-là, nous ne l'approu- « vons pas, nous ne l'encourageons pas... Quand nous disons que nous vou- « lons l'intégrité de l'empire ottoman, nous le disons sérieusement; nous « le voulons au dedans et au dehors.* »

était conseillée par la politique des cabinets et la conviction enthousiaste des peuples ; ceux-ci, dans leur besoin d'épancher une surabondance de force, de sentiment, d'activité, et pleins de l'idée qu'ils rendaient hommage à Dieu en massacrant ses ennemis, allaient en avant sans ordre ni prévoyance, confiants dans le Dieu qui nourrit Israël au désert. De là, cette facilité à voir partout des prodiges et des faits surnaturels; de là, ces apparitions et ces fréquentes révélations divines qui rappellent involontairement les récits de Plutarque et de Tite-Live (1); de là encore, cette intrépide assurance d'acquérir la palme des martyrs, qui faisait braver la faim, le fer, la fatigue et la misère, en chantant des hymnes au Seigneur, et sans autre regret que celui de ne pouvoir expirer les yeux fixés sur la cité sainte. C'est pourquoi dans ce triomphe de la religion, dans cette grande aventure de la féodalité, dont la gloire fut toute populaire, nous croyons qu'il vaut mieux étudier les mœurs et les sentiments que les faits eux-mêmes.

Quand une nation ou plusieurs nations réunies agissent ainsi par conviction et dans un but moral élevé, il est impossible qu'il n'en résulte pas des avantages pour l'humanité ; le premier de ces avantages fut la paix ou les longues trêves que les croisades procurèrent à l'Europe. Dans un temps où le droit du glaive poussait les barons les uns contre les autres, où il n'y avait pas un coin de terre qui ne fût baigné de sang, on proclama la Trêve de Dieu, qui de la France s'étendit jusqu'à l'Allemagne; mais, au lieu de ne protéger, comme auparavant, que les ecclésiastiques dans certains jours et certains lieux, elle embrassa des royaumes entiers, et pour de longues années. Les croisades apaisaient les discordes intestines, et dirigeaient les passions indociles vers la délivrance de la terre sainte. Les papes s'interposèrent plusieurs fois, en ordonnant que les armes prises contre des frères fussent tournées contre les ennemis communs; ils protégèrent par des indulgences et des excommunications les domaines et les personnes

(1) Le Tasse a incontestablement rapetissé la scène en mettant des magiciens et des enchantements à la place de ces croyances efficaces, magnifiques, grandioses, qui supposaient le ciel intéressé immédiatement au triomphe de la cause sainte. Il n'est presque pas mention de magie dans l'histoire des croisades. Seulement la mère du sultan Kerbogah est désignée par quelques-uns comme magicienne, et il est parlé de deux sorciers qui parurent sur les remparts de Jérusalem pendant le siége, et conjurèrent les puissances infernales dans l'intérêt de leur patrie; le Tasse s'en est prévalu.

de ceux qui étaient considérés comme sacrés du moment où ils avaient pris la croix. Jean de Courcy ne put obtenir de Jean de Lascy sa délivrance en Irlande qu'en s'engageant par serment à passer en Palestine et à n'en pas revenir (1). Les Normands et ces autres Septentrionaux qui infestaient les côtes, et qui auraient détruit ou empêché la civilisation sur les rivages de la Baltique et de la mer Germanique, allèrent donner l'essor à leur ardeur belliqueuse sur les plages de l'Asie.

L'avantage de ces expéditions se faisait plus sentir encore dans le petit cercle des sociétés particulières. Le paysan respirait, tandis que bataillait en terre sainte le baron qui avait ou prétendait avoir droit sur ses biens, son honneur et sa vie. Des hommes de meurtre et de rapine cessaient de faire la guerre aux voyageurs et aux villages pour porter en Palestine leur activité sanguinaire (2).

Dans ce temps, tandis qu'on prêchait une morale pure, vigoureuse, sans transaction, les inclinations non corrigées par les égards, l'habitude, l'éducation, et fomentées par de déplorables exemples, portaient à des actes féroces; alors on sentait le péché même en le commettant, et soudain naissait le besoin de l'expier devant la justice divine. En conséquence, des âmes déchirées par le remords, des personnes déshonorées, mais jalouses d'estime et d'honneur, allaient combattre outre-mer, pour revenir en paix avec elles-mêmes et avec les autres (3).

Deux chevaliers ayant tué Conrad, évêque de Wurtzbourg, et taillé son cadavre en morceaux, s'en confessèrent dans leur repentir; il leur fut enjoint d'aller se présenter au pape vêtus seulement de caleçons, la corde au cou, en présence de la multitude. Le pontife leur imposa, pour pénitence, de ne plus faire usage de leurs armes que contre les musulmans; de ne porter ni vair, ni hermine, ni étoffe de couleur; de n'assister à aucuns spectacles publics; de ne point se remarier s'ils devenaient veufs; de

(1) Ep. 8. Innoc. III.

(2) « Cette expédition (la seconde croisade) eut pour effet, si elle n'en produisit pas d'autres, de purger l'Allemagne de cette engeance qui ne vivait habituellement que de ce qu'elle ravissait aux autres. » Krantz, *Sax.*, c. xiii, *autore Christ. Berord. de reg. Hierosol.*, p. 214.

(3) M. de Talleyrand proposait, pendant la révolution, d'établir des colonies comme de nouveaux champs offerts « à tant d'hommes agités qui avaient besoin de projets, à tant d'hommes malheureux qui avaient besoin d'espérances. » C'était là le cas.

passer le plus tôt possible en terre sainte pour combattre pendant quatre ans contre les Sarrasins, en faisant le voyage pieds et vêtus de laine; de jeûner au pain et à l'eau les mercredis et les vendredis, les quatre-temps et vigiles, et trois carêmes; de ne goûter de viande qu'à Pâques, à la Pentecôte et à Noël; de dire chaque jour cent *Pater*, en faisant autant de génuflexions, et de ne recevoir l'eucharistie qu'à l'article de la mort. Si jamais ils pouvaient rentrer dans quelques villes d'Allemagne, ils devaient se rendre, en simples caleçons, à l'église principale, avec la corde au cou et des verges à la main, expliquer les motifs de leur conduite et se faire donner la discipline par les chanoines.

Lumberd, après avoir coupé la langue à l'évêque de Caithness, en Écosse, vint à Rome pour obtenir son pardon; le pape le lui accorda à condition qu'il retournerait au plus tôt dans son pays et s'y montrerait, pendant quinze jours, vêtu seulement d'une tunique courte de laine, sans manches, la langue liée avec une ficelle, de manière qu'elle sortît de la bouche. Dans cet état, il devait se présenter avec des verges à la porte de l'église pour y recevoir la discipline; il ne pouvait rompre le jeûne que le soir, avec du pain et de l'eau; enfin, il avait pour dernière obligation d'aller servir trois ans en terre sainte, de ne plus porter les armes contre les chrétiens, et de jeûner tous les vendredis pendant onze ans.

Robert, étant esclave des Sarrasins avec sa femme et une fille, se laissa pousser, durant une famine, par les ordres de l'émir, à manger cette dernière et à faire cuire aussi la mère, dont il n'eut pourtant pas le courage de se nourrir. Lorsqu'il eut recouvré sa liberté, le pape lui enjoignit de ne plus goûter de viande durant toute sa vie; de jeûner souvent au pain et à l'eau; d'aller pieds nus avec une tunique de laine très-courte et le bourdon, en demandant l'aumône, sauf à ne recevoir que le nécessaire pour la journée, sans dormir deux nuits dans le même lieu; de passer trois années en pèlerinage et de se prosterner hors des églises pour y attendre la discipline; de ne pas se remarier; de ne prendre part à aucuns jeux; de dire cent *Pater* avec cent génuflexions; puis, les trois ans expirés, de se représenter devant le pape(1).

De même que les grands pécheurs allaient expier leurs fautes

(1) Rainald, 1203, n° 45; 1202, n° 10. — Innoc. III, *Ep.*, VI, 51 et 77, 79.

en Palestine, les amants trompés, les âmes ulcérées par des déceptions, allaient y chercher la paix ; de là tant d'histoires touchantes brodées sur ce fond guerrier.

Un Bolonais s'était épris d'une religieuse nommée Lucie, du couvent de Sainte-Catherine, dans sa ville natale ; chaque jour il venait la regarder à la tribune d'où elle entendait la messe. La pieuse recluse s'en aperçut, et, sentant qu'il était de son devoir « de détourner les yeux pour ne pas voir la vanité, » elle ne parut plus à l'église que derrière une jalousie. L'amant désolé jure de se consacrer à Dieu comme celle qu'il adore, se rend en Palestine, et s'aventure dans les combats. Fait prisonnier et livré à d'affreux tourments par les infidèles, qui voulaient le contraindre à renier sa foi, il s'écrie : *Sainte Vierge, chaste Lucie, si tu vis encore, soutiens par tes prières celui qui t'aima tant! Si tu es bienheureuse dans le ciel, rends-moi le Seigneur propice!* A peine a-t-il prononcé ces mots qu'il s'endort d'un profond sommeil ; en se réveillant, il se trouve chargé de chaînes, mais dans sa patrie et près du monastère de l'objet de son amour ; elle-même se tenait debout à côté de lui toute rayonnante de beauté et de splendeur : *Serais-tu encore vivante, ô Lucie*, s'écrie-t-il. — *Vivante, oui*, répond-elle ; *mais de la véritable vie. Va, et dépose tes fers sur mon tombeau en remerciant le Seigneur.*

La chaste fille était morte le jour qu'il avait quitté l'Europe (1).

Barberousse, jeune encore, s'éprit de Géla, fille d'un de ses vassaux ; elle répondit à cet innocent amour ; mais, ne se trouvant pas digne d'épouser un prince, elle le décida à se croiser. Au moment des adieux : *Notre amour est éternel*, s'écria Frédéric. — *Éternel, oui*, répondit-elle en laissant tomber sa tête sur l'épaule de son amant. Il part, triomphe, revient, et, comme il se trouvait duc par la mort de son père, il vole à la maison de Géla ; mais il n'y trouve qu'un billet avec ces mots : *Tu es duc, et tu dois faire choix d'une épouse. Le bonheur d'avoir été à toi une année me laisse un souvenir qui me suffira tout le reste de ma vie. Notre amour est éternel.* Elle s'était faite religieuse, et Frédéric posa dans le bois où il avait pris congé de Géla la première pierre de la ville de Gelnhausen.

On racontait à Florence que Pazzino des Pazzi était monté le

(1) GHIRARDACCI, *Storia di Bologna*, lib. IV.

premier sur les murailles de Jérusalem, et que Godefroy lui avait fait don, en récompense, de quelques éclats du saint sépulcre, dont il s'était servi, à son retour dans sa patrie, pour allumer le feu bénit. Sa famille conserva le privilége de renouveler le feu le jour du samedi saint; le flambeau destiné à cet usage parcourait les rues sur un char qui peu à peu s'agrandit et s'orna; on le promène encore aujourd'hui dans la ville, jusqu'au moment où il va faire prendre l'essor aux feux d'artifice préparés sur la place des Pazzi. On montre à Brescia l'étendard (croix d'oriflamme) que l'évêque de cette ville, Albert, à la tête de quinze cents Brescians, planta lui-même, en 1221, sur les murs de Damiette; cet exploit lui valut le patriarcat d'Antioche. En 1160 un prêtre rapporta du Levant à Bologne l'effigie de Marie, peinte par saint Luc, et la déposa sur la colline de la Garde, dans l'ermitage de la pieuse Angèle, où elle devint célèbre par les miracles qu'elle opérait.

Avec un tel mélange de sentiments sacrés et profanes; avec la corruption naturelle de l'homme, qui fait dégénérer les choses les plus saintes; avec cette disposition toute particulière au moyen âge à pousser les principes à l'extrême; avec le désordre qui accompagnait même les meilleures institutions, il ne faut pas s'étonner si tant de désastres suivirent les croisades. Les rois et les princes, arrachés aux affaires, laissèrent leurs États en souffrance pour en acquérir d'autres au loin; de nouvelles charges pesèrent sur les peuples, et la politique, prenant la religion pour prétexte, donna carrière à ses intrigues. Le contact avec les Orientaux propagea parmi les Européens la lèpre, le feu sacré, peut-être aussi le virus variolique. A l'époque de la prise de Constantinople, plusieurs chefs-d'œuvre d'art périrent.

Beaucoup d'erreurs nouvelles s'établirent ou se propagèrent, entre autres le goût de l'astrologie et de l'alchimie, la croyance à la magie, fomentée par les contes orientaux qui se répandirent parmi le peuple et dans les cours.

On abusa de la crédulité pour inventer des reliques, depuis qu'elles étaient un témoignage de courses aventureuses; elles devinrent bientôt l'objet d'un commerce profane. Au retour, on avait la vanité d'en étaler quelqu'une des plus précieuses. Ce fut bientôt une multitude de clous, une infinité de morceaux de la vraie croix, des vêtements de la Vierge, des tuniques de Notre-Seigneur, des restes des patriarches (1). Lorsque Saladin en-

(1) La caisse déposée par saint Louis dans la Sainte-Chapelle contenait la

voyait la vraie croix à l'empereur grec, un Pisan trouva moyen de l'enlever, et, traversant les mers à pied sec, la rapporta dans sa patrie (1). On disait aussi qu'un Génois avait trouvé la croix de sainte Hélène dans un navire des Vénitiens, et l'avait ravie pour en enrichir sa ville natale. Quelques moines rapportèrent de Jérusalem au mont Cassin un morceau de la serviette avec laquelle Jésus-Christ essuya les pieds des Apôtres; mais, voyant qu'on croyait peu à cette relique, ils la mirent dans un encensoir, et à l'instant elle devint couleur de feu; ils la retirèrent intacte, et l'enchâssèrent dans l'or, l'argent et les pierreries. On révérait à Sens un fragment de la verge de Moïse; dans l'Anjou, une chaussure de Jésus-Christ; à Saint-Jean d'Angely, la tête du Précurseur. Nous ne disons rien de Rome, où les récits des sacristains nous reportent aujourd'hui encore à l'époque des croisades et aux prodiges recueillis dans le livre des *Sept Voyages*. En effet, chaque relique devait avoir une légende pour être récitée au chœur; s'il n'y en avait pas, on la fabriquait. Il serait trop long de rapporter les révélations qui firent découvrir quelques morceaux de l'arche de Noé, quelques poils de la barbe d'Aaron, du lait de la vierge Marie, et les miracles qui avaient attesté l'authenticité de ces précieuses reliques.

L'impunité accordée aux croisés facilita les méfaits, et le mélange désordonné de gens de tous pays fomenta la licence. Dans une époque où saint Bernard pouvait se vanter d'avoir rempli l'Europe de veuves dont les maris étaient encore vivants, les liens de famille durent se relâcher; la corruption s'en accrut, et avec elle les infections vénériennes. Les moines trouvèrent dans ces pèlerinages un prétexte pour se soustraire à la discipline; les

couronne d'épines, un morceau de la vraie croix, le fer de la lance, le roseau, l'éponge, les menottes, la croix du bon larron, du sang de Jésus-Christ, des langes de son enfance; des serviettes qui avaient servi au lavement des pieds; du lait, des cheveux et un voile de la sainte Vierge; un bonnet de saint Jean-Baptiste, le saint suaire, un sacré visage, la verge de Moïse, la nappe de la Cène, la robe de pourpre; la croix du triomphe, que les empereurs de Constantinople portaient en guerre.

Une relique en grande vénération à cette époque était la larme versée par Jésus-Christ sur la tombe de Lazare. On conservait à Aix-la-Chapelle la chemise que portait la vierge Marie lorsqu'elle enfanta, la tunique de Jésus-Christ, le morceau d'étoffe qui lui servit de ceinture sur la croix, etc.; et l'exposition annuelle des reliques y durait quinze jours.

(1) *Chronique de* Jacques de Voraigne, *Rer. It. Script.*, IX.

religieuses quittaient leurs pieuses retraites pour affronter les périls d'un monde qu'elles ne devaient pas connaître.

Une nuée de pauvres hères accouraient à ces expéditions ; ils étaient si nombreux au siége d'Antioche qu'on les enrégimenta sous un roi des gueux, et les *chevaliers sans avoir*, les *pauvres du Christ* semblaient afficher des prétentions d'autant plus hautes qu'ils étalaient plus de misère. Une pareille tourbe ne pouvait songer qu'au butin ; aussi le siége d'une place ne fut souvent déterminé que par le motif qu'elle avait plus de richesses et de plus belles femmes.

A côté de ces misérables, les riches déployaient le plus grand luxe, et se divertissaient à la chasse, à des courses, aux jeux de hasard, mais avec une telle passion que les papes et les conciles cherchèrent à les refréner par des ordonnances somptuaires réitérées.

Les différents peuples, par leur mélange, se communiquaient d'ailleurs leurs mauvaises qualités, la perfidie des Grecs, l'orgueilleuse grossièreté des Français, la cupidité des Italiens, la fastueuse mollesse des Asiatiques, la violence déloyale des Africains. Les mœurs de l'Orient entraînèrent à une déplorable imitation les princes européens, qui, peu contents de former des sérails de femmes, voulurent avoir des assassins à leur disposition, comme le Vieux de la Montagne ; ce qui plus d'une fois provoqua l'indignation des conciles (1).

Aucune armée cependant ne fut jamais aussi généralement préoccupée de l'idée morale ; jamais on ne répara par tant de fondations pieuses les tristes conséquences de la guerre. Tous appréciaient la vertu, ambitionnaient la sainteté et faisaient des efforts pour devenir meilleurs. Un remords qui tenait de la vertu secouait les âmes, et des gens enrichis par la violence et les extorsions s'empressaient de faire des restitutions. Tout le monde donnait aux hospices des pèlerins, des malades et des enfants trouvés ; on testait en leur faveur. Le sire de Joinville réunit ses

(1) On désignait ces coupe-jarrets sous le nom d'Arrogènes, de Navarrais, de Bascoies, de Cottereaux, de Traiverdins ; ils furent confondus souvent avec les bandes armées, surtout avec les Brabançons, qui commencèrent alors à vendre leur courage. Le troisième concile de Latran, en 1179, les maudit ; découverts, ils devaient être dénoncés au peuple les jours de fête, et poursuivis opiniâtrément. Deux ans d'indulgence furent accordés à quiconque prenait part à cette poursuite, avec les mêmes mérites que pour les pèlerins de terre sainte.

vassaux et ses voisins, auxquels il offrit de réparer tous les torts qu'il pourrait leur avoir causés ; le comte de la Marche, célèbre par ses empiétements et son arrogance, ordonna dans son testament de restituer tous les biens qu'il avait usurpés.

Si l'ambition guida souvent les chefs, les peuples étaient conduits par un sentiment religieux bien ou mal interprété, mais qui ne calculait pas, et s'abandonnait à l'enthousiasme. Chez les chevaliers, on voit régner une humilité, une abnégation admirables au milieu de l'orgueil de l'époque, et parmi des guerriers avides d'exploits et de gloire. C'est à la vertu divine, à des prodiges de saints, plus qu'à leur propre valeur, qu'ils rapportent le mérite des succès obtenus; leur bras s'affaiblit dès qu'ils se confient dans leurs propres forces, tandis qu'il conserve une vigueur invincible lorsque Dieu seul le dirige. Le grand maître des hospitaliers s'intitulait gardien des pauvres du Christ, et ses chevaliers disaient aux malades *nosseigneurs*. Le grand maître de l'ordre de Saint-Lazare devait avoir été lépreux. Godefroy ne voulut pas ceindre la couronne royale aux lieux où le Christ en avait porté une d'épines; aux envoyés de Samarie, qui s'étonnaient de le voir assis par terre, il répondit qu'il pouvait bien se coucher sur la poussière qui devait le couvrir après sa mort. Tancrède fit promettre à son écuyer de ne parler à qui que ce fût d'une belle action dont il avait été le seul témoin.

Célestin IV, en proclamant la croisade, signale l'humilité comme l'unique voie du triomphe. Après la prise de Constantinople, les croisés demandent pardon au pontife de leur victoire; un historien raconte les exploits accomplis en Orient, sous le titre de *Gesta Dei per Francos*. Bien plus, nous avons deux lettres de l'orgueilleux Richard Cœur de lion à l'archevêque de Rouen et à l'abbé de Clairvaux, où il leur apprend ses victoires sur Saladin, sans faire la moindre allusion à sa propre vaillance, sans même parler de lui autrement que pour dire qu'il a été atteint d'une flèche. La chrétienté se scandalisa de l'orgueil apporté par Frédéric II dans cette expédition, et les fidèles le desservirent. Ce caractère suffit pour distinguer des Achille et des Ajax les héros de l'épopée moderne.

A travers les graves calamités de ces deux siècles, la vie circulait dans toute sa plénitude jusqu'à l'extrémité de tous les membres; une était la croyance, ou le désir de se sacrifier pour elle, et la pensée suprême de ce temps envahissait la vie entière, publique et privée. Tandis que la diversité de race et la hiérarchie,

féodale mettaient encore en Europe une immense distance entre l'homme et l'homme, on voit les soldats de la croix inspirés par un sentiment de fraternité, et les prédicateurs de la guerre sainte prendre pour thème favori l'origine et la fin communes à tous. Les princes promettaient en partant de s'occuper avec sollicitude de ceux qui les suivaient; l'évêque Adhémar répétait : *Nous sommes tous des frères, fils de Dieu ; une affection réciproque nous unit dans un lien spirituel.* Richard s'élance au milieu des périls en s'écriant : *Je serais indigne du titre de roi, si je ne savais mépriser la mort pour défendre ceux qui m'ont suivi au milieu des dangers de la guerre.* Louis IX refuse de s'embarquer sur le Nil, si les siens doivent être contraints d'effectuer leur retraite par terre; au moment de mourir, il disait : *Qui reconduira mon bon peuple en France?* Le sire de Boulaincourt disait à Joinville : *Cousin, en passant outre-mer, ne songez pas au retour; nul chevalier, riche ou pauvre qu'il soit, ne saurait revenir sans infamie quand il laisse aux mains des Sarrasins le menu peuple en compagnie duquel il partit.* Foulques de Chartres écrit : *Quand vit-on jamais que tant de nations de langages différents se soient réunies en une seule armée, Francs, Flamands, Gaulois, Allemands, Bretons, Allobroges, Lorrains, Navarrais, Normands, Écossais, Anglais, Aquitains, Italiens, Apuliens, Ibères, Daces, Grecs, Arméniens? Lorsqu'un Breton ou un Germain m'adressait la parole, je ne savais lui répondre; mais, bien que séparés par la différence du langage, nous paraissons ne former qu'un seul peuple par notre amour pour Dieu et par notre charité pour le peuple. Si l'un de nous perdait quelque chose, celui qui le trouvait le conservait soigneusement jusqu'à ce qu'à force de recherches il en eût découvert le propriétaire; alors il le restituait de bon gré, comme il convient à des pèlerins qui ont entrepris de conserve un pieux voyage.*

Nous ne voulons pas dire que les actions fussent toutes en rapport avec de telles idées; mais ces maximes étaient du moins proclamées, et l'on peut dire qu'elles poussaient vers l'égalité. Au moment où les premiers croisés regagnaient leur patrie, ceux qui étaient restés dans le Levant écrivaient à leurs frères d'Occident : *Au nom de Jésus, montrez votre gratitude à nos frères quand ils retournent dans leur pays; faites-leur du bien, acquittez votre dette envers eux.* Quoi de plus respectable que ces prières échangées entre des peuples éloignés?

Le grand nombre des femmes qui, seules ou avec leurs maris,

accompagnèrent les croisés furent sans doute un foyer de corruption, puisqu'on les voyait amorcer les galants jusque devant la tente de saint Louis; mais la présence d'un sexe chez qui la pitié est naturelle put du moins quelquefois sauver la pudeur des captives. Les femmes, d'ailleurs, eurent aussi leur part d'héroïsme et de malheurs. Florine, fille du duc de Bourgogne, mourait en combattant à côté de Suénon, fils unique du roi de Danemark; Marguerite de Hainaut cherchait parmi les cadavres son mari tué par les Turcs; une autre Marguerite défendit Jérusalem contre Saladin, et retourna seule en Europe, ne rapportant que son casque, sa fronde et son psautier. Le comte de Blois avait déserté la guerre sainte; Adèle, sa femme, par ses reproches, le força d'y retourner. Une autre femme qui, au siége de Ptolémaïs, travaillait à combler un fossé, se sentant atteinte mortellement, pria son mari de l'y jeter, pour que son cadavre eût du moins son utilité. Les scandales d'Éléonore de Guyenne ont pour contraste la résignation généreuse de Marguerite de France; quand saint Louis, captif, répondait qu'il ne pouvait rien stipuler sans sa mère, la grossièreté musulmane resta frappée d'étonnement. Enfin, lorsque les hommes perdirent foi en ces expéditions aventureuses, les femmes de Gênes conçurent la pensée d'aller combattre à leur place.

La puissance stationnaire et inhumaine des feudataires avait pour contre-poids cette milice mobile et généreuse de la chevalerie, animée de nobles sentiments, ne respirant que la gloire et la justice, et dont la profession l'appelait à tout ce qui était généreux et désintéressé. Elle revêtit des formes plus pures lorsqu'elle se trouva rattachée aux ordres ecclésiastiques militaires, dont les membres, réunis dans le même but, affranchis du lien féodal comme des distinctions de nation, devinrent les guerriers immédiats du Christ, et offrirent dans leurs rangs aux gentilhommes un asile actif en temps de paix, une école d'héroïsme en temps de guerre.

La noblesse, de farouche qu'elle était d'abord, parce qu'elle se fondait uniquement sur le droit brutal de la conquête, finit par adopter cet esprit chevaleresque qui fut depuis son caractère, et par associer au courage la politesse, l'ardeur religieuse, l'amour délicat et l'enthousiasme. Elle perdit, il est vrai, de ses richesses; mais en revanche elle acquit de l'illustration, puisqu'elle fut jetée, des étroites limites de ses châteaux, sur un théâtre vers lequel se tournaient les regards de l'Europe et de

l'Asie. Ses fastes furent écrits dans les pages éternelles de l'histoire; quelques-uns de ses membres conquirent des provinces dans le Levant, et s'assirent sur les trônes de David, de Constantin, de Léonidas et d'Agamemnon.

Les armoiries et les noms de famille permirent de mieux déterminer les descendants illustres, et, pour ce motif, donnèrent une base stable aux généalogies, qui avant cette époque n'étaient que de purs rêves.

A l'appel de Dieu, le serf s'arracha de la glèbe sans que le maître pût lui opposer la loi qui l'y enchaînait; ce libre exercice de sa volonté lui tenait lieu d'affranchissement. Celui qui avait pris la croix devenait l'homme de Dieu et de l'Église, jouissait de certains priviléges et lavait la tache de la servitude personnelle. Le grand nombre des individus qui allaient d'ordinaire s'offrir à quelque église (les *oblats*) trouvèrent à exercer ailleurs leur dévotion sans but, et ceux qui déjà s'étaient engagés, un moyen de se délier.

En vertu du droit d'aubaine, les seigneurs rendaient esclaves les étrangers qui se fixaient sur leurs domaines, et s'emparaient des biens des naufragés ou de ceux qui mouraient sous leur dépendance. Désormais le pèlerin fut protégé par les lois de l'Église, et sa personne considérée comme sacrée; aussi les malédictions poursuivirent-elles le duc d'Autriche, qui, par vengeance, retint Richard prisonnier, et Charles d'Anjou, qui pilla les Français naufragés.

Au milieu de tant d'aventures, le pauvre eut aussi son histoire et put la raconter. Cette histoire s'associait souvent à celle de son maître, qu'il avait tantôt défendu à Ptolémaïs ou sous les murs d'Ascalon, tantôt emporté malade sur ses épaules à travers les défilés de la Cilicie, tantôt sauvé d'une mort certaine par le morceau de pain partagé avec lui, ou par quelques gouttes d'eau puisées au fond d'un casque, à une source découverte par hasard. Voilà ce que racontait le vieux croisé, et le fils était fier d'un père qui avait fait autre chose que d'arroser de ses sueurs le sillon obligé; de semblables souvenirs amenèrent à penser que les vilains étaient aussi des hommes, qu'ils pouvaient aller et venir, se marier à leur gré, disposer du fruit de leurs labeurs.

Les seigneurs, obligés de sortir de l'étroit théâtre de leurs châteaux pour figurer au milieu des autres princes, de l'élite des dames et des chevaliers, cherchèrent à rivaliser de luxe, et l'industrie en profita. Les étoffes de soie, en remplaçant les fourrures, firent

naître des manufactures nouvelles; le faste dans les vêtements s'accrut sans mesure, surtout en Italie. Les tissus de Damas, ceux de poil de chameau excitèrent l'émulation des Occidentaux; Palerme d'abord, puis Lucques, Modène, Milan multiplièrent les ateliers de tissage; les verres de Tyr furent imités à Venise, qui bientôt fabriqua les glaces de cristal destinées à remplacer les miroirs de métal; les moulins à vent, dont on se servait dans l'Asie Mineure faute de cours d'eau, se répandirent en Europe, s'ils n'y furent pas apportés alors. Il y eut aussi une grande amélioration dans l'art de damasquiner l'acier et les travaux de la ciselure, industrie dans laquelle les Arabes excellaient. Les coins des monnaies et la gravure des sceaux se perfectionnèrent; on apprit à appliquer l'émail, et l'orfévrerie prit un nouvel essor pour enchâsser tant de perles, pour décorer tant de reliques rapportées d'Orient.

L'industrie, qui n'était point le monopole de gros capitalistes, donnait de l'importance à l'homme du peuple, et tirait des mains des riches les trésors entassés, pour les répandre parmi les pauvres, auxquels ils procuraient tout à la fois les commodités de la vie, des franchises et l'indépendance. Ceux qui administraient les biens des maîtres absents prirent et laissèrent prendre à leurs subordonnés des habitudes moins serviles; le clergé n'eut point de conflits à repousser dans l'administration de la justice et la tutelle des orphelins; les campagnes jouirent ainsi de la paix, et les bourgeois se préparèrent à consommer l'abaissement des nobles. Ce fut le peuple, en effet, qui profita de ces expéditions, quoiqu'elles eussent été sollicitées par le clergé et dirigées par la noblesse.

Nous n'irons pas jusqu'à dire que les croisades produisirent les communes; mais du moins elles facilitèrent leur institution. Le châtelain, descendu de son donjon, s'était rapproché du manant, non pour le rançonner, mais pour l'inviter à joindre ses forces aux siennes; les grands considérèrent ceux qui les suivirent comme leurs pauvres (*pauperes nostri*), et ceux-ci, dégagés de la servitude légale, désapprirent les habitudes de l'esclavage héréditaire, tandis que la féodalité détachait ses racines de la glèbe immobile.

En même temps, au milieu du fracas de la guerre, la voix de la justice se faisait entendre, et l'ordre reparaissait. Les gouvernements pouvaient se développer avec moins d'obstacles en l'absence des barons, qui peut-être auraient eu des droits à faire

valoir ou des restrictions à imposer. Les communes et les républiques, pour établir ou consolider leur indépendance, soumettaient à des lois égales jusqu'à la terre du baron qui guerroyait contre les Sarrasins, abolissaient les priviléges nuisibles à la sécurité publique, et mettaient le pouvoir public au-dessus de la puissance privée. Le menu peuple et les paysans s'accoutumèrent, pendant les longues absences des feudataires, à tourner leurs regards vers l'autorité supérieure des rois pour en obtenir justice et protection. Cette tendance fut surtout favorisée par le retour d'un grand nombre de fiefs à la couronne, vendus par les barons pour se procurer l'argent du passage, ou restés vacants par leur mort (1).

Qui ne sait combien les voyages, la vue de pays et d'usages nouveaux élargissent les idées et détruisent les préjugés de clocher? Si nous trouvons ridicules certaines habitudes, d'autres nous plaisent et nous les contractons. Dans la société féodale, si morcelée, la patrie de chacun avait pour limite la haie qui servait d'enclos à son champ; c'était une dépense et un danger que de passer sur le pont du petit torrent rapproché ou en vue du donjon du seigneur voisin. Mais voilà tout à coup que les barrières tombent, et que des nations entières se précipitent sur des routes fermées jusque-là. C'est alors que les Septentrionaux voient en Italie les restes majestueux de la civilisation antique et les commencements de la nouvelle. Ils entendent professer le code à Bologne; ils trouvent à Salerne et au mont Cassin des écoles de médecine, à Thessalonique des écoles de beaux-arts, à Constantinople des bibliothèques et des musées. Jacques de Vitry exprime son étonnement de trouver les Italiens « diligents dans les « conseils secrets, soigneux de rechercher l'avantage public, s'oc- « cupant de pourvoir à l'avenir, pleins de répugnance pour le « joug d'autrui, défenseurs opiniâtres de leur liberté. »

En Sicile et à Venise, où les croisés venaient s'embarquer, ils avaient sous les yeux des formes de gouvernement plus réglées; la surprise qu'ils éprouvèrent en voyant tous les citoyens de Venise convoqués pour donner leur assentiment à la délibération du doge, dut leur inspirer l'idée d'une liberté différente des institutions germaniques. Établis sur un nouveau territoire, ils songèrent à lui donner une législation qui fût non pas im-

(1) Capefigue assure que, dans la Collection des chartres de Brequegny, on trouve, de 1189 à 1192, plus de cent fiefs aliénés à l'occasion des croisades.

posée par la force, mais discutée par la raison de nations qui se sentent égales, et veulent ce qui leur est le plus avantageux. Les *Assises* rédigées alors devinrent un modèle pour les princes et les communes; saint Louis en profita pour ses *Établissements*, et peut-être les Anglais en ont-ils tiré l'idée du jury. Les méthodes introduites par l'Église pour la perception de la dîme servirent d'exemple aux rois pour le recouvrement régulier des impôts, qui, s'ils devinrent perpétuels, cessèrent du moins d'être arbitraires et multipliés.

L'égoïsme effréné qui avait rendu possible la domination illimitée des empereurs romains, et qui plus tard causa sa ruine, se perpétua dans le sentiment individuel des empereurs d'Allemagne, qui jamais, pour ce motif, n'étaient parvenus à fonder une puissance stable. Cloîtres, chapitres, baronnies, bandes armées, universités, etc., tout vivait d'une vie particulière et isolée; il n'y avait point de nations, car les nations consistent dans l'accord des intérêts, des sentiments et du penchant naturel ou instinctif vers un but commun. Mais, au milieu des croisades, tous les peuples se mêlent à leur gré, tous obéissent à un chef, tous reviennent avec des idées d'unité et de liberté. Dans ces expéditions tout à fait sociales, l'individualité des personnes et des nations disparaît sous le nom de chrétienté, et il en sort un patriotisme européen et chrétien.

On impute aux croisades le fait d'avoir élevé au comble le pouvoir des pontifes, et ces derniers sont accusés de les avoir provoquées dans l'intention de tyranniser le monde. Disons la vérité : des expéditions faites au nom du pape, qui accordait des priviléges affranchissant de toute autre juridiction que de la sienne, pouvaient bien lui fournir un prétexte pour envahir les droits essentiels de la souveraineté, tels que ceux de lever des soldats, de percevoir des taxes, de convertir en loi la volonté des légats ; mais il est certain que le cri de *Dieu le veut!* n'avait pas encore retenti quand Grégoire VII proclama plus haut que le saint siége ne le fit jamais les prétentions pontificales qui, à la fin des croisades, se trouvèrent affaiblies. La conquête d'une partie considérable de l'Asie ajouta peu de chose au pouvoir des papes, qui, au contraire, furent entraînés dans les dissensions des colonies nouvelles. Les croisés eux-mêmes refusèrent parfois d'écouter leur voix; les Vénitiens méprisèrent les menaces du légat, et poursuivirent leur entreprise au milieu des foudres du Vatican. La maladresse des légats, qui, avec la prétention de di-

riger les batailles, les perdaient souvent, compromit la réputation de sagesse et d'habileté dont jouissait la cour de Rome; la violence ou l'infidélité apportée dans la perception des dîmes souleva des rumeurs, et fit supposer des intentions moins nobles. Tous ces faits contribuèrent à détruire cette idée sublime, que le moyen âge s'était formée des papes. La prééminence du saint-siége sur les royaumes de la terre est déjà perdue, la suprématie ecclésiastique menacée, et la réaction, qui bientôt va commencer, est devenue possible.

Le clergé, sans doute, s'enrichit par les biens des particuliers qu'il reçut en gage, ou par l'achat à vil prix de ceux des barons; mais il dut aussi s'assujettir à des taxes onéreuses, lorsque les laïques se furent plaints que les clercs ne savaient que prêcher, et qu'il était injuste qu'ils ne fournissent pas des moyens terrestres pour contribuer à une guerre sainte. Ces charges lui firent dépenser plus qu'il n'avait gagné, et les rois apprirent alors qu'il existait sous l'autel une mine qu'ils n'avaient pas encore exploitée.

Quel avantage ne devait pas résulter pour l'Asie des communications ouvertes avec notre monde? Les musulmans, trop isolés par leur religion hautaine et antisociale, ne durent que peu d'idées à notre contact. Les Grecs, orgueilleux ou plutôt vains, n'eurent que dédain pour les barbares d'Occident; mais ils ne purent toutefois fermer les yeux en présence d'institutions plus libérales que le despotisme légal que leur avait transmis la civilisation païenne, et qui respectaient davantage la dignité de l'homme; quelques auteurs latins furent traduits dans leur langue; les relations entre l'Empire et l'Italie se multiplièrent malgré le conflit qui survint, et l'irritation mutuelle qui acheva le déplorable schisme des deux Églises.

Quant aux Latins, plus dociles, plus enclins à l'imitation, on ne saurait dire combien ils profitèrent de ces rapports. Ils connurent la culture intellectuelle des Arabes, en partie indigène, en partie empruntée aux livres indiens, grecs ou persans, traduits dans leur langue, et ils en tirèrent les nouvelles, les romans, la philosophie. La médecine adopta sinon les méthodes, au moins les médicaments orientaux; des drogues nouvelles et de nouveaux composés entrèrent dans la pharmaceutique; le sucre devint la base de beaucoup de préparations, et servit à conserver le parfum et la saveur des fruits et des fleurs; la thériaque fut longtemps un secret gardé avec soin dans les officines véni-

tiennes ; les belles races de coursiers arabes excitèrent l'envie de nos chevaliers, qui voulurent en posséder ; saint Louis introduisit une nouvelle espèce de chiens de chasse ; les éléphants parurent dans nos armées, et l'on voit encore dans le domaine de Rossore, près de Pise, la descendance des chameaux qui furent alors amenés pour le cultiver.

Les premiers croisés, en voyageant le long du Liban, étanchèrent la soif qui les dévorait en suçant la pulpe de la canne à sucre ; elle leur rendit le même service dans le cours des différents siéges ; ils la rapportèrent donc en Sicile, où elle prospéra ; les Sarrasins la plantèrent avec plus de succès encore à Grenade, d'où elle passa avec les Espagnols à Madère et en Amérique. Saint Louis ornait ses jardins de la renoncule, et le troubadour Thibaut parait les siens des roses de Damas ; d'autres croisés empruntaient à Ascalon les petits oignons appelés de son nom *échalotes;* un duc d'Anjou transplantait le prunier de Damas, et Roger de Sicile le mûrier, destiné à devenir la plus grande richesse de l'Italie. On apprit également à cette époque l'usage du safran, de l'alun, de l'indigo (1). Nous avons déjà parlé de certains arts dont les Occidentaux acquirent alors la connaissance, et qui bientôt se répandirent comme des inventions nouvelles (1).

La Grèce était bien loin de ses jours de splendeur, quoiqu'elle possédât des monuments d'arts et de littérature ancienne ; si la nouvelle littérature était pauvre de génie et d'originalité, elle offrait du moins l'ordre et l'élégance dont celle de l'Europe était dépourvue. Les Latins purent donc avoir sous les yeux des

(1) Dans la *Storia d'Incisa e del già celebre suo marchesato* (Asti, 1810) se trouve rapportée une charte de 1204, faite à Incisa, où il est dit que Boniface, marquis de Montferrat, fit don à la commune d'un morceau de la sainte croix et du huitième d'un boisseau d'un grain couleur d'or et en partie blanc, encore inconnu, apporté de l'Anatolie, et dit *melica.* Le document doit être faux ; car il n'est pas fait mention du maïs ou blé de Turquie avant la découverte de l'Amérique. Toutefois, dans les archives de l'évêché de Pergame, se trouve un acte dressé par Montenario de Papi, *die IV exeunte octobri* 1249, par lequel l'évêque Albert de Terzo investit, à titre d'emphytéose perpétuelle, les syndics de la commune de Sorisole de toute la dîme appartenant à l'évêque dans le territoire de Sorisole et lieux circonvoisins, ainsi que du droit de percevoir de chaque feu de Sorisole et de Poscante un sétier de vin, une *corbam de loa panici quæ estimatur duo sextaria,* etc., etc. Aujourd'hui encore on appelle *loa* le blé de Turquie, auquel on donne aussi le nom de *panico* dans beaucoup de lieux. Ce document, que personne n'a observé, que nous sachions, mérite donc quelque attention.

(2) Voyez ci-dessus, p. 368 et 369.

modèles propres à raffiner leur goût, des industries nouvelles et mille objets capables d'embellir la vie. Il est impossible que la vue de Sainte-Sophie et des autres édifices de l'Italie et de l'Orient n'ait contribué en rien au grand essor que prit alors l'architecture.

Comme il est d'ailleurs hors de doute que les croisades retardèrent la chute de Constantinople, nous pensons que littérairement elles eurent encore un heureux résultat, parce que l'Europe n'était pas encore mûre pour recevoir les classiques de cette ville, comme elle put le faire au quinzième siècle. En effet, aucun de nos chroniqueurs ne fait mention de deux très-riches bibliothèques qui périrent alors, tant c'était chose peu importante à leurs yeux ; les chefs-d'œuvre furent brutalement détruits, à l'exception de ceux que les Italiens et surtout les Vénitiens mirent en réserve pour embellir leurs cités en progrès. Voyez Pise, voyez Gênes et les édifices normands en Italie, et vous les trouverez riches de colonnes et de statues transportées du Levant ; ce fait révèle la renaissance du sentiment du beau, et nous explique la maturité soudaine des beaux-arts dans cette partie de l'Europe.

Les entreprises universelles auxquelles tout le monde participait firent sortir du sanctuaire la littérature elle-même. L'histoire, en passant des faits locaux aux prodiges de la valeur admirée, éleva quelque peu son style ; la poésie trouva dans la réalité ce que l'imagination n'aurait jamais pu lui fournir.

Les effets des croisades se font surtout remarquer dans l'extension et la direction du commerce. Les villes maritimes d'Italie, après avoir gagné beaucoup dans le transport des croisés, stipulèrent des priviléges très-avantageux dans les pays soumis, et peuplèrent de comptoirs la Syrie et les côtes de la mer Ionienne et de la mer Noire. Les navires de villes plus éloignées encore, en portant des hommes d'armes et des dévots en Palestine, revenaient chargés d'étoffes, d'épices, de toutes sortes de marchandises ; de là commença la prospérité commerciale du midi de la France, des Frisons, des Flamands, de Brême et de Lubeck, où les arts et l'industrie se développèrent. Les cités acquirent de l'opulence et de la force, et les bourgeois purent réclamer des droits.

Le goût des épices devint général ; on en remplissait les mets, les vins et les maisons ; à chaque instant, les poëtes tirent leurs comparaisons de l'odeur des drogues, et environnent les palais des fées d'arbres qui exhalent le parfum du cinnamome, du gi-

rofle, de la noix muscade. Encore quelques années, et un navigateur fortuné, allant à la recherche de la terre qui les produit, rencontrera un nouveau monde.

Mais il fallait pour cela que la navigation s'améliorât, et les croisades lui en fournirent l'occasion. Les Septentrionaux employaient des vaisseaux massifs et pesants, et les navigateurs de la Méditerranée, des bâtiments fragiles et légers; ils profitèrent réciproquement des méthodes dont ils faisaient usage. On en construisit de très-grands pour contenir plus de monde; si des désastres réitérés décidèrent à abandonner ce système, on comprit toutefois qu'un seul mât ne suffisait pas à d'aussi gros navires, et l'on en mit plusieurs sur le même bâtiment.

On abandonna dès lors, pour la voie de mer, le lent et ruineux transport par terre des marchandises d'Anvers à Gênes; puis les rois, de retour de la terre sainte, voulurent avoir une marine, comme fit le roi Philippe-Auguste. Aux Arabes on emprunta le nom d'amiral, et, comme eux, on rendit perpétuelle une charge qui d'abord n'était conférée que pour la durée de la guerre.

Combien cet art de la guerre, qui rend moins meurtriers et plus décisifs les résultats de ce grand développement de la force, n'était-il pas dans l'enfance avant les croisades! Le système féodal empêchait qu'il y eût un seul chef. Si l'on avait fait le voyage par mer, la multitude, qui fut l'embarras et la victime de ces expéditions, en aurait été exclue; mais elle était poussée par l'enthousiasme. Les chevaliers avaient trop de confiance dans leurs chevaux, et l'expérience de cruels revers démontra que la cavalerie ne valait rien contre de pareils ennemis. Quand la guerre eut cessé d'être l'élan fougueux d'une tourbe fanatisée, on fit, pour la conduire d'après un certain plan, de grands préparatifs; on établit des magasins, des moyens de transport, un train d'équipages, toutes choses inconnues dans les courtes campagnes féodales qui se faisaient à petite distance, et même dans les expéditions des empereurs en Italie, où les villes et les seigneurs étaient tenus de fournir des vivres.

C'est une plaisanterie de dire que les cymbales et les tambours sont tout ce que nous avons gagné à ces expéditions (1), quand

(1) Quelques historiens veulent que les croisés aient rapporté du Levant le violon, qui, dit-on, était en usage dans l'Inde. Mais c'est là une conjecture sans fondement. On voit dans un bas-relief du grand portail de Saint-Michel à

il est positif qu'elles nous ont appris à régler les opérations militaires d'après des procédés de prévoyance et de tactique qui rendent les guerres moins meurtrières et plus décisives; à maintenir dans les camps la propreté et le bon ordre; à voir des troupes, entretenues par leurs chefs, prolonger leur service des années, origine des armées permanentes; à discipliner enfin ces masses qui prenaient part à des expéditions où ne suffisait plus le chevalier bardé de fer, ce qui reconstitua l'infanterie et porta un nouveau coup à la féodalité. On apprit encore à faire usage de machines nouvelles pour la défense et l'attaque des places, et même pour la garantie des personnes. Enfin les machines incendiaires employées par les musulmans hâtèrent l'application de la poudre à canon.

Ces faits ne peuvent échapper à l'histoire, si elle dépose le dédain et le fiel. Que l'on ne dise pas que ce bien s'opérait à l'insu des promoteurs de ces expéditions, et que leur volonté n'y concourait point. Est-ce que le grand homme, l'instrument le plus insigne dans les mains de la Providence, connait lui-même toutes ses voies! Napoléon savait-il qu'il rendrait service à la liberté en la comprimant, et les rois, lorsqu'ils abattaient la révolution, croyaient-ils travailler pour elle? Sans doute les jugements d'une philosophie railleuse sur les croisades ont été singulièrement modifiés dans notre siècle; mais, si nous ne nous abusons, elles ont toujours été racontées et chantées en détail, et non dans ce majestueux ensemble qu'on admire en lisant les naïves chroniques françaises, les déclamations pompeuses des musulmans, la satire larmoyante des Grecs, les récits enthousiastes des dévots et les diatribes railleuses des esprits forts.

Il est impossible toutefois de considérer sous le même point de vue ces expéditions si différentes quant au temps et à l'intention. L'enthousiasme imprévoyant de la première croisade, personnifié dans Pierre l'Ermite, qui n'attend de secours que de sa foi et d'une volonté invincible, se mêla, dans la seconde, à la piété monarchique de ceux qui la provoquèrent. La troisième, plus guerrière et plus politique, vise à des conquêtes plutôt qu'à la délivrance du saint sépulcre; on ne sait pas sacrifier à ce but pieux l'orgueil, l'ambition et la jalousie. Dans l'origine, les lettres pastorales, les prédications, la force même ne suffisent pas

Pavie, église qui, si elle n'est pas antérieure, est de peu postérieure à l'an 2000, une figure grossière qui joue de cet instrument.

pour retenir la multitude qui se précipite en Asie; plus tard, Henri VI est obligé de promettre trente onces d'or à quiconque voudra passer en Syrie; Pierre l'Ermite et Foulques de Neuilly déclarent indigne quiconque refuse de prendre la croix et ne s'arme pas du glaive contre les infidèles. Peu à peu la lutte religieuse et chevaleresque dégénère en calcul, et l'on juge nécessaire d'occuper l'empire grec et de posséder l'Égypte; enfin ce n'est plus qu'une affaire de curiosité, de vagabondage, un champ ouvert au goût des aventures et à la soif des richesses.

Outre les inconvénients ordinaires de toute armée féodale, il faut ajouter que, le quatrième concile de Latran ayant défendu aux croisés l'usage de l'arbalète comme trop meurtrière, les fantassins se trouvèrent presque désarmés; dans la persuasion que leur tâche principale était de frayer la voie, on ne leur donna presque que des pioches; nous ne disons rien de la tourbe, entièrement nue et cause d'embarras, ni des femmes qui accrurent la corruption. En effet, comme on croyait qu'il suffisait de prendre la croix pour effacer toutes les fautes, des bandes de pécheurs se rendaient en Palestine; la violation de la discipline n'était châtiée que par des pénitences canoniques. Bien plus, comptant sur la protection du ciel, on négligeait tous les moyens humains, et, lorsque la folle présomption recevait un démenti, les croisés tombaient dans une prostration qui les entraînait parfois jusqu'à l'apostasie.

Dans des expéditions entreprises au nom de la religion, il était naturel que les prêtres et les légats eussent une grande part dans les conseils et la direction; parfois même ils l'emportaient sur l'expérience des chevaliers, et suggéraient les résolutions les plus funestes. D'autre part, les ecclésiastiques empêchaient tout pacte, toute entente avec les musulmans, qu'il aurait fallu caresser, au contraire, pour consolider la nouvelle colonie; on aurait dû également respecter chez les Grecs la puérile vanité de se croire supérieurs aux barbares occidentaux, par cela seul qu'ils se trouvaient les gardiens d'une civilisation tombée dans l'enfance.

Les diverses conquêtes faites en Palestine, au lieu de se fondre ensemble, avaient eu, par le vice du système féodal, un but et une direction différents; dès lors, divisés d'intérêts, ceux qui avaient tant besoin de s'unir contre l'ennemi commun guerroyaient parfois entre eux.

La délivrance de la terre sainte avait cessé d'être l'unique

objet des croisades; on songeait plutôt à répandre la religion. Quelques individus, comme Henri de Saxe, s'armèrent contre les idolâtres de Saxe, et les contraignirent par la force à recevoir le baptême, auquel ils renoncèrent aussitôt que les croisés furent partis; d'autres, avec Alphonse de Bourgogne, ayant abordé sur les rives du Tage, secoururent les chrétiens contre les Maures et prirent Lisbonne : cette division d'efforts en paralysait les effets. Les papes eux-mêmes dirigèrent de semblables expéditions, tantôt contre les barbares du nord, tantôt contre les hérétiques et leurs ennemis personnels.

Les revers de toutes ces expéditions, outre les causes qui précèdent, provenaient de l'excessive confiance que l'on avait dans les miracles; de la fougue qui, plus que le sang-froid, présidait aux opérations; de ce que les républiques italiennes, qui en étaient les meilleurs instruments, se livraient à des luttes de parti intérieures; du défaut d'unité et de concert entre les puissances conjurées; du peu d'habileté dans l'art de la guerre et de l'ignorance absolue de ce qu'il y avait à faire; de ce que le peuple le plus chevaleresque de l'Europe fut occupé à une croisade domestique, tandis que les autres eurent à pourvoir à leur organisation intérieure. Ajoutez le climat, ajoutez la foi douteuse ou l'inimitié secrète des empereurs grecs, qui firent avorter les expéditions les mieux combinées, comme celles de Conrad III et de Frédéric Barberousse; ajoutez encore que l'on n'avait pas affaire à ces musulmans ineptes revêtus de nos jours d'un ridicule uniforme, et qui reçoivent à coups de bâton le titre de soldat, mais à ces Arabes chez qui le souvenir d'immenses conquêtes était encore récent, et aux Turcs qui, nouveau venus et pleins d'audace, demandaient du butin et une patrie aux plus belles contrées du monde (1).

Que l'on s'abstienne donc de juger les croisades par un résultat partiel, et de verser sur l'âge héroïque de toutes les nations européennes un blâme que repoussent le sentiment et la raison. Bannissons du moins cette injustice, nous qui avons tant déploré les infortunes de la patrie de Phidias et de Socrate, et qui, faute de savoir mieux faire, nous sommes contentés de seconder de nos vœux et de nos chants les généreux efforts des arrière-descendants de Timoléon et d'Épaminondas (2).

(1) Les efforts auxquels la France est obligée pour conserver l'Algérie justifient les croisés du tort d'avoir succombé.

(2) On a dit des croisades : « Transporter au delà des mers des vassaux, des

Supposez que le lion de Saint-Marc et le dragon de Saint-George se fussent établis à demeure sur les rives du Bosphore, du Jourdain et du Tigre; une population policée y puiserait encore cette énergie qui jadis faisait de ces contrées autant de centres enviés de civilisation; Séleucie, Antioche et Bagdad seraient pour l'Asie ce que sont aujourd'hui Paris et Londres pour l'Europe; aux lieux où un pacha force, à coups de fouet ou de cimeterre, des peuples misérables à se courber sous le regard ou le caprice d'un despote, où le Bédouin et le pirate barbare que exercent audacieusement leurs brigandages, on verrait fleurir des gouvernements constitués pour l'ordre et la liberté. Le savoir et l'amour de l'humanité se répandraient à grands flots, du sein de la plus belle ville que le soleil éclaire sur l'Europe et l'Asie, qui, dans un sentiment commun d'affection et dans un même but de progrès, s'entendraient pour verser la lumière au Nord et propager la vérité au cœur de l'Afrique et jusqu'aux plus lointaines contrées de l'Orient.

Si un ermite n'avait pas poussé ce cri de *Dieu le veut!* et que les papes ne l'eussent pas accueilli, la civilisation qui commençait en Europe, rude encore, mais qui devait être si féconde en grandeurs et en vertus, aurait peut-être disparu sous le vernis de la civilisation arabe, que le ver mortel attaquait déjà au cœur.

factieux, et par là rendre le calme à l'État; tourner contre les barbares la fureur de ces lions indomptés qui déchiraient la patrie, et par là laisser reposer les peuples; occuper leurs armes contre un ennemi éloigné, afin qu'ils ne les tournassent pas contre leurs rois, et par là affermir le trône, et par les guerres étrangères étouffer les guerres intestines : *en voilà la politique.*

« Combattre un peuple féroce qui avait pour article de foi d'exterminer les chrétiens; qui avait porté ses ravages en Espagne, en Portugal, en Allemagne et jusque dans la France; qui préparait des fers à toute la chrétienté, si la religion n'eût réuni les princes chrétiens contre ces rapides conquérants et par les croisades délivré l'Asie et rassuré l'Europe : *en voilà la justice.*

« Osons donc une fois braver le préjugé, et nous représenter ces guerres saintes aussi heureuses qu'elles auraient pu être! L'Asie ne serait point la proie des barbares, la loi de l'Évangile aurait fait des mœurs et des hommes là où la loi d'un imposteur n'a produit que des mœurs honteuses pour l'humanité. L'Europe, l'Asie, l'Afrique, ne seraient, pour ainsi dire, qu'un peuple et une religion; la mer serait sans pirates, le commerce sans obstacles, le nom de chrétien sans ennemis; des millions de malheureux, nos frères et nos compatriotes, ne gémiraient point, à la honte des nations, sous les fers des infidèles; et, en voyant le monde affranchi de la tyrannie ottomane, au lieu de dire : Quelle folie que les croisades! on s'écrierait : Quel malheur pour l'humanité que les croisades n'aient pas réussi! *En voilà l'apologie.* »

CAMBACÉRÈS, *Panég. de saint Louis*, 1778.

La religion de l'amour et de la liberté aurait été forcée de céder le sol européen à une religion de sang et d'esclavage, et sur ces belles contrées d'Italie et de France pèseraient la brutale tyrannie domestique et politique, l'orgueilleuse immobilité, l'ignorance systématique et la fatale indifférence.

CHAPITRE XIX.

L'ESPAGNE, LE MAGHREB, LE PORTUGAL.

En Espagne, la croisade perpétuelle n'était pas loin de triompher. La forte et vivace dynastie des Ommyades une fois éteinte, 1031.
la monarchie arabe se décomposa. Dans les provinces septentrionales dominaient les Atégibes, puissante tribu arabe; les Algarves et la Lusitanie formaient une confédération sous le roi de Badajoz; Tolède, toujours rebelle à la domination des Kalifes, se donna une organisation propre sous le vasselage d'Ismaël-ben-Dilnum, qui, fier de son courage et de l'ancienneté de sa race, aspirait à la prééminence sur les rois de Cordoue et de Séville; Saragosse, Huesca, Valence, Grenade, Algéziras, Alméria, Dénia, Carmone, Murcie et Majorque obéissaient à des princes particuliers; en outre, Gibraltar, Huebla, Lérida, Tudela et Tortosa formaient de petits États.

Ces subdivisions, loin de ressembler à la féodalité européenne, ne rappelaient que l'état de guerre continuel dans lequel s'agitaient les fils d'Ismaël avant de sortir de l'Arabie, se soutenant les uns les autres et s'unissant aux plus faibles pour réprimer les plus forts. Le récit de ces combats incessants et des guerres soutenues par les trois royaumes chrétiens de Navarre, de Castille et d'Aragon contre la principauté de Barcelone, serait pour nous sans profit; attachons-nous donc aux faits principaux et au spectacle plein d'intérêt d'une nation occupée à recouvrer laborieusement son indépendance.

Les vizirs de Cordoue élurent pour kalife Géwar, fils de Mohammed, ministre du roi précédent, homme d'un grand sens, et qui s'était noblement conduit pendant la guerre civile. Pour se décharger d'une partie de l'autorité, Géwar forma un conseil des principaux chefs des tribus, auquel il confia les affaires les plus importantes; lorsqu'on lui demandait une grâce, il répondait

qu'il ne pouvait rien par lui-même, et qu'il n'avait qu'une voix dans le conseil. Il supprima dans la cour les serviteurs et les ornements inutiles, et bannit les espions avec les médecins non autorisés; il remplaça les avocats par d'autres qu'il rétribua; il bâtit des magasins, régla la justice, et il aurait sans doute joué un grand rôle si les temps eussent été moins difficiles.

Les walis, depuis la chute des Ommyades, se croyaient affranchis de toute obéissance; neuf princes, au détriment du prestige nécessaire à l'autorité suprême, s'étaient succédé dans l'espace de trente-deux ans; aussi peut-on dire que le kalifat d'Occident n'existait que de nom. D'autre part, on avait à redouter Mohammed-ben-Abad, roi de Séville, qui réunit Cordoue sous sa domination, et commença la célèbre dynastie des
1015-1041. Beni-Abad. Al-Mamoun-Yahia, roi de Tolède, soutenu par Alphonse de Léon, arma contre les deux royaumes, et prit les deux capitales. A sa mort non-seulement ses conquêtes furent perdues, mais les habitants de Tolède, mécontents, appelèrent Alphonse VI, roi de Léon et de Castille, qui s'empara du
1085. royaume.

Abad III, roi de Séville et de Cordoue, en conçut de l'ombrage, et, pour conjurer le danger, il convoqua les princes en assemblée; c'est là que fut prise la funeste résolution de faire un appel aux
Almoravides. Maures Almoravides d'Afrique.

Vers la moitié du onzième siècle, les deux tribus arabes imyarites de Goudala et de Lamtounah, qui étaient sorties de l'Arabie à la suite de discordes intestines, vivaient dans les déserts au delà de l'Atlas, sans autres biens que leurs chameaux et la liberté. Yahia-ben-Ibrahim, de la tribu de Goudala, rencontra, dans un pèlerinage à la Mecque, Abn-Amram (al-faki très-renommé), auquel il apprit l'ignorance et la grossièreté de sa tribu; Abn-Amram se proposa d'y envoyer des missionnaires, et Abdallah-ben-Yassim fut chargé de cette tâche; mais, fort mal accueilli lorsqu'il parla de pratiquer des abstinences et de renoncer à des vices enracinés, il se retira dans un ermitage, où il fut suivi par sept disciples; leur nombre s'étant bientôt élevé à plusieurs milliers, il les envoya prêcher chacun dans leur tribu, avec ordre d'employer la force là où la persuasion serait inefficace.
1042. Abdallah fut donc promptement reconnu chef; il subjugua la tribu de Lamtounah et les Berbères voisins, auxquels il donna, pour les récompenser de leur courage infatigable, le nom de Mo-

rabites ou Almoravides (1), mot qui signifie dévoué au service de Dieu.

Il consolida son apostolat par les conquêtes, dépouilla les Zégris de tout le Maghreb, et laissa le pouvoir à Abou-Bekr-ben-Omar, qui bâtit Maroc; puis, s'en retournant dans le désert, il abandonna ce territoire (faute de pouvoir le reprendre) à Yousouf-ben-Tasfin. Ce chef, aussi capable qu'ambitieux, affermit la conquête de l'Afrique par la prise de Fez et de Ceuta; afin de ne pas blesser les Fatimites d'Égypte, qui prenaient le titre d'*émir Al-Moumenin*, il adopta celui d'*Al-Moslémyn*, c'est-à-dire capitaine des musulmans. 1058. 1072.

Ce fut à lui que treize émirs d'Espagne s'adressèrent pour obtenir des secours, au lieu de chercher leur force dans l'union. Joyeux de l'occasion, il se hâta d'accueillir leur demande, à la condition que la mer lui serait assurée par la cession de la province d'Algéziras. Au moment de son départ, il s'écria : *Allah, si mon expédition doit tourner à l'avantage des croyants, commande aux flots de favoriser mon passage ; sinon, donne-m'en un signe en me les rendant contraires.* Ayant abordé heureusement sur les côtes d'Espagne, il défit entièrement les chrétiens à Zalaca, près de Badajoz, où il leur tua vingt-quatre mille hommes; Alphonse VI eut la plus grande peine à se sauver avec un petit nombre de cavaliers. 1086. 23 octobre.

Il semblait que les jours de Tarik et de Mousa étaient revenus, et que le fruit de quatre siècles de résistance allait se perdre; mais Alphonse, sans perdre courage, s'occupa de remédier au mal, tandis que les troupes de Yousouf, qui combattaient pour un pays étranger, regrettaient la brûlante Afrique, malgré tout ce qu'avait d'attrayant le sourire de l'Hespérie. Yousouf, qui méditait de subjuguer ceux qui l'avait appelé comme allié, revint avec des forces plus considérables. Les émirs d'Espagne, à qui n'avaient point échappé ses projets ambitieux, ne le secondèrent pas, et leur inaction lui fournit le prétexte de les traiter en ennemis; il assiégea donc Grenade, s'en rendit maître et y installa son gouvernement; puis, s'étant rembarqué, il fit attaquer par ses généraux Séville, Cordoue, Ronda, Alméria, qui toutes furent prises. 1088. 1090.

Abad III, après avoir appelé les Almoravides, avait eu l'imprudence de réclamer l'appui d'Alphonse, en lui faisant épouser une

(1) *El-morabethyn*, religieux, ermites.

de ses filles, et sous la promesse de partager avec lui les conquêtes qu'il espérait faire au milieu de ce bouleversement. Mais, assiégé par les Maures dans Séville, il se vit contraint de la rendre; quoiqu'il eût stipulé pour lui la vie sauve, il fut, avec ses
1092. fils et cent de ses femmes, transporté en Afrique, où ils durent filer pour vivre. Ce renversement de fortune et l'adieu de ces malheureux aux tours dorées de Séville devinrent le sujet des élégies arabes.

1103. Après soixante ans d'une existence turbulente, les royaumes de l'Andalousie avaient fini, et Yousouf, resté seul maître de l'Espagne, se fit reconnaître par le Kalife fatimite d'Égypte; étant venu visiter les conquêtes de ses généraux, il désigna pour son successeur Ali, le second de ses fils, en lui recommandant, comme le moyen le plus sûr de tenir ses ennemis dans la sujétion, de confier le gouvernement à des Almoravides, d'en avoir dix-sept mille pour sa garde, et d'employer les Arabes d'Espagne à la guerre sacrée.

1106. Yousouf mourut à Maroc, de la première maladie dont il eût été atteint en cent années d'existence, laissant trente mille arrobes d'argent et cinq mille quarante d'or (75,000 et 1,260 quintaux); aussi les louanges que prodigue l'adulation aux héros fortunés ne manquèrent-elles pas à sa mémoire.

Le bel et généreux Ali confia la guerre sainte à son frère aîné
1108. 29 mai. Témin, qui assaillit les chrétiens et vainquit Alphonse à Uclès, en lui tuant son fils Sancho, héros de dix ans, avec l'élite de la noblesse. Cette victoire avait coûté cher aux Arabes, et, par son habileté autant que par sa vaillance, Alphonse les empêcha d'en tirer un grand avantage; mais, de nouvelles forces étant arrivées
1111. d'Afrique, les Maures envahirent les Algarves, Lisbonne et la plus grande partie du Portugal; c'en était peut-être fait des chrétiens si d'autres événements n'avaient rappelé les Almoravides en Afrique.

Le Maghreb se trouvait divisé, à cette époque, entre les *Zérides* ou *Zégris*, qui occupaient la partie orientale dite Afrique, où sont aujourd'hui les régences de Tunis et de Tripoli; les *Amadides*, maîtres du Mased-Ausath, qui se:ait la régence d'Alger moins la partie à l'ouest d'Oran, et les *Almoravides* qui au Maghreb-Aksai, c'est-à-dire d'Oran à Noun, joignaient tout le Sahara occidental jusqu'aux pays nègres, sans parler de l'Espagne; mais tous furent absorbés dans la nouvelle puis-
Almohades. sance des Almohades.

Abou-Abdallah, homme obscur, qui avait étudié dans les écoles célèbres de Cordoue et du Caire, et s'était perfectionné en Orient, eut pour maître, à Bagdad, Abou-Hamed Al-Gazali, de cette ville, auteur d'un livre condamné comme hétérodoxe par le cadi et l'académie de Cordoue, et qu'Ali avait fait brûler; il n'en fallut pas davantage pour inspirer le désir de lire cet ouvrage à ceux qui, sans cette circonstance, n'y auraient pas même songé. Al-Gazali pria Dieu de le venger d'une condamnation injuste, et Abdallah ajouta : *Et puissé-je être l'instrument de cette vengeance!*

De retour en Afrique, Abdallah prêcha la doctrine réprouvée; 1116.
il entra dans la mosquée au moment où elle était remplie de peuple, monta dans la chaire, et, donnant l'ordre à l'iman de se retirer, il dit : *Les temps sont de Dieu, et ne sont que de Dieu*, avec le reste de ce chapitre du koran. Le peuple l'écoutait étonné, quand survint le roi; tous se levèrent, excepté Abdallah, qui, s'adressant à Ali : *Trouve un remède*, dit-il, *aux maux de ton peuple, parce que Dieu te demandera raison de ses souffrances.* Le roi lui demandant s'il avait besoin de quelque chose : *D'aucune de ce monde*, répondit-il; *mais je suis destiné à prêcher la réforme et à corriger les abus.*

Le peuple accueillit ces paroles avec faveur; Ali, obligé de les respecter, ordonna que la nouvelle doctrine fût examinée par les docteurs. Les uns virent dans Abdallah un homme qui cherchait à jeter le trouble dans le pays; les autres le dédaignèrent. Bientôt il sortit de Maroc, et, déjà puissant par la persécution, il déclama contre les vices des Almoravides, rappela les Maures au culte de Dieu dans sa pureté et à l'extirpation de l'idolâtrie. Ali voulut alors le faire arrêter; mais il se mit en sûreté, et ses partisans, lui formant une armée, le proclamèrent *Al-Mâhdi*, c'est-à-dire maître. Il choisit pour son vizir Abdel-Moumen, le plus ardent de ses dix premiers sectateurs, institua un gouvernement, et forma trois conseils, le premier composé de ces dix derniers, le second de cinquante membres, et le troisième de soixante-dix. Il continua de prêcher contre les Almoravides, arbora l'étendard blanc, et se mit en marche avec dix mille hommes pour les abattre les armes à la main; une multitude infinie le suivit, animée de l'ardeur intolérante de prosélytes qui ne doutent point de la victoire.

Ali revint d'Espagne pour faire face à l'orage; mais, mal- 1120.
gré sa puissance et les bénédictions dont son nom était l'objet

dans trente mille mosquées, il fut vaincu plusieurs fois par les *Almohades;* c'était le nom que prenaient ces sectaires (1), au milieu desquels combattait Al-Mâhdi lui-même, en leur criant : *Vous défendez la véritable loi; si vous êtes frappés en combat-*
1129. *tant, songez aux récompenses éternelles qui vous attendent.* Après sa mort, il eut pour successeur Abd-el-Moumen, qui se rendit maître de Tedla, Darah, Salé, Oran, Fez, Tlemcen et Ceuta.

Tasfin, fils et successeur d'Ali, fut assiégé dans Oran; au moment où il tâchait de s'enfuir à la faveur de la nuit, il fut précipité dans la mer par son cheval. Sous le règne d'Isaac, Abd-el-
1146. Moumen mit le siége devant Maroc, dont la défense obstinée fit, dit-on, périr dans ses murs deux cent mille personnes, soit par la famine ou le fer, sans compter soixante-dix mille lorsque la place fut emportée. Le carnage dura trois jours; la ville fut ensuite tenue fermée trois autres jours, et purifiée selon le rit du Mâhdi; les mosquées furent abattues, d'autres reconstruites, et de nouvelles maisons s'élevèrent, que vinrent habiter les tribus du désert. Isaac fut pris et tué avec tous les grands. La vengeance d'Al-Gazali était accomplie. Ainsi finit la courte domination des Almoravides, dont les débris se retirèrent dans le Saar, où l'on rencontre encore des tribus entières de Marabouts (2).

Abd-el-Moumen enleva Bougie aux Amalides, chassa les Siciliens de Tunis, de Tripoli et de Mahadia, où Roger les avait établis, et fonda la dynastie des Almohades. Terrible envers ses ennemis, bienveillant pendant la paix, il protégea les lettres et favorisa, comme une distraction agréable, les romans de chevalerie ainsi que les nouvelles, prohibées par les Almoravides. Il ouvrit plusieurs colléges pour instruire les jeunes gens dans les sciences, et les former aux exercices du corps (3).

(1) *Al-mowaedayn*, unitaires.

(2) Voici la liste des *Almoravides* :

1036. Yahia I ben Ibrahim.	1106. Ali ben Yousouf.
1045. Yahia II ben Omar.	1143. Tasfin ben Ali.
1056. Abou-Bekr ben Omar.	1145. Isaac ben Tasfin.
1061. Yousouf ben Tasfin.	

(3) Liste des *Almohades* :

1121. Mohammed el-Mâhdi.	1199. Mohammed II el-Nasir.
1131. Abd-el-Moumen.	1213. Yousouf II.
1163. Yousouf-el-Mansor.	1224. Abd-el-Uahed.
1184. Yacoub-el-Mansor.	1224. Abd-Allah.

Les revers des Almoravides avaient enhardi les mécontents d'Espagne, et les doctrines d'Al-Gazali y trouvaient des partisans; la religion servit donc de prétexte aux ambitieux ou à ceux qui haïssaient les nouveaux conquérants africains, pour former autant d'États qu'il y avait de villes. Les chrétiens profitèrent de ce désordre, grâce à l'habileté et à la vaillance d'Alphonse le Grand, qui, par la conquête de Calatrava, d'Alméria et de Lisbonne, devint maître du cours du Tage. Les dépouilles des Maures ajoutaient peu de chose au royaume de Navarre, resserré qu'il était entre trois États chrétiens auxquels il passait alternativement par les femmes (1).

Alphonse VI, roi de Castille et de Léon, avait huit filles sans un seul héritier mâle; il donna Elvire en mariage à Raymond de Toulouse, et Thérèse à Henri de Bourgogne, avec le titre de comte de Portugal. Urraque, l'aînée de toutes et son héritière présomptive, veuve de Raymond de Bourgogne, épousa Alphonse, roi d'Aragon, dit le Batailleur; mais ce qui aurait dû avancer de trois siècles la réunion des deux royaumes devint une cause de discordes. Doña Urraque, princesse hautaine et impérieuse autant que relâchée dans ses mœurs, ne laissa à son mari, qu'elle n'aimait point, que le titre de roi; il perdit enfin patience; se fit un parti, et enferma la reine dans un château fort. Délivrée de vive force par les Castillans, elle demanda la dissolution de son mariage pour cause de parenté. Alphonse la répudia, mais sans vouloir renoncer à ses États. Pour la venger, les comtes Gomez et Pedro de Lara, ses amants, déclarèrent la guerre à Alphonse; mais il tua le premier à Sepulveda, mit l'autre en fuite, et ravagea le pays. Doña Urraque fit alors proclamer en Galice Raymond, son fils du premier lit, et, soutenue par Henri, comte de Portugal, elle contraignit son mari de renoncer à tout droit sur la Castille et de retourner en Aragon.

Alphonse VI.

1106.

1109.

1111.

Elle ne profita pas longtemps de ce triomphe; Pedro de Lara, son confident, s'attira la haine des grands de Castille, qui le ren-

1227. Yaha el-Motasem.
— Edris el-Mamoun.
1232. Abd-el-Uahed II el-Raschid.
1242. Aly el-Sayd.
1248. Omar el-Mortaday.
1266. Edris el-Uatseg.

(1) En 1234, il passa à la maison de Champagne; en 1274, à celle des Capets; en 1328, à celle d'Évreux, branche de la précédente; en 1425, à celle d'Aragon; en 1479, à celle de Foix; en 1483, à celle d'Albret; en 1555, à celle de Bourbon.

fermèrent dans une forteresse, et proclamèrent roi Alphonse II (1), fils de Raymond, malgré l'opposition de sa mère ; elle-même fut confinée à Saldagne, dans un monastère.

Alphonse Raymond. 1122-26.

Le roi d'Aragon, par force d'abord, puis par arrangement, se désista de ses prétentions. Alphonse Raymond épousa, par politique, la fille du comte de Barcelone et de Provence, éleva des prétentions sur la Navarre et sur l'Aragon, et contraignit le roi de la première à se déclarer son vassal; il voulut même se faire couronner empereur, en sa présence, par l'archevêque de Tolède. Loin de reconnaître cette dignité nouvelle, les autres princes s'armèrent pour la lui disputer. Il les amena cependant à faire la paix ; mais le comte de Portugal prit le titre de roi, celui de Navarre secoua toute dépendance, et l'empereur ne put les faire rentrer dans le devoir.

1139.

Il dirigea contre les Almoravides des expéditions plus pompeuses qu'utiles. Trompé par l'espoir qu'il avait conçu d'occuper Grenade avec l'aide des Mozarabes, il ravagea le pays, poussa jusqu'à la mer, fit construire un bateau, jeta le filet et se fit servir sa pêche en disant qu'il avait fait vœu de manger du poisson sur les plages de Grenade; mais il ne tira d'autre fruit de cette prouesse que d'exciter une persécution contre les chrétiens restés dans cette ville. Il réussit mieux contre Alméria, d'où sortaient les flottes arabes pour entraver la navigation des chrétiens.

Pendant qu'il assiégeait Oréja, les walis de Séville, de Cordoue et de Valence assaillirent Azéca, où Bérengère, femme de l'empereur, était renfermée. Elle leur envoya dire : *Comment ne trouvez-vous pas discourtois d'attaquer une ville occupée par des femmes, quand vous pourriez recueillir de la gloire au milieu des périls d'Oréja?* Touchés du reproche, ils demandèrent à la saluer; ils furent reçus au milieu d'une cour splendide, et la quittèrent remplis de respect. Fiction poétique peut-être, mais conforme aux idées chevaleresques du temps.

Alphonse II, selon l'usage mal entendu des rois espagnols,

(1) La numération de ces rois, qui varie selon le royaume dont ils prenaient leur titre, ne laisse pas que d'embarrasser. Alphonse VII de Léon est Alphonse Ier d'Aragon et de Navarre; Alphonse, fils de Raymond, est Alphonse II pour ceux qui comptent le fils de Ferdinand Ier (Alphonse VI) pour premier roi de Castille et de Léon, en excluant le mari de doña Urraque ; il est Alphonse VII pour ceux qui nomment Alphonse VI le père d'Urraque; il est Alphonse VIII pour ceux qui comptent tous les rois de Léon. D'autres l'appellent du nom de son père Alphonse Raymond.

divisa ses États entre Sancho et Ferdinand, assignant au premier 1157.
la Castille, et au second Léon avec les Asturies et la Galice.
Sancho III régna peu de temps, et laissa le trône à Alphonse III 1158.
(ou VIII).

Vers cette époque, les musulmans, qui s'apercevaient de leur décadence, envoyèrent réclamer l'assistance de l'empereur de Maroc Abd-el-Moumen; celui-ci, en effet, attaqua plusieurs fois l'Andalousie et préparait contre elle une expédition formidable, pour laquelle il avait réuni quatre-vingt mille hommes de cavalerie régulière, trois cent mille Bédouins irréguliers et cent mille fantassins, quand il mourut. Son fils et son successeur Saïd- 1663.
Yousouf marcha sur ses traces; mais il fut tué au siége de Santarem. Ses victoires lui avaient valu le surnom d'*Al-Mansor*, le Victorieux; il fit établir des ponts, des fontaines, des hôtelle- 1170.
ries sur les routes, des hôpitaux, des abris, des mosquées et des écoles; il accrut le traitement des cadis, pour qu'ils fussent moins accessibles à la corruption, et favorisa les lettres. Son fils Yacoub, vaillant et généreux, prit aussi et mérita le titre d'*Al-Mansor-be-Fadhl-Allah*, Victorieux par la grâce de Dieu; il châtia les peuples qui tentaient de secouer le joug, et ravagea les alen- 1194.
tours de Santarem, d'où il emmena à Fez treize mille prisonniers.

Alphonse VIII de Castille lui écrivit, dit-on : *Puisque tu ne peux venir me combattre, ni envoyer contre moi tes armées, prête-moi tes vaisseaux, afin que j'aille te présenter la bataille. Si tu es vainqueur, tu auras mes dépouilles, et je serai ton prisonnier; si je te vaincs, je deviendrai ton seigneur.*

Yacoub fit de grands armements, et, près d'Alarcos, remporta sur les chrétiens une grande victoire; pour en éterniser le souvenir, il éleva à Séville la Giralda, tour de cent soixante-douze pieds de hauteur, surmontée d'un globe de fer doré d'un tel volume que pour l'introduire dans la ville il fallut abattre l'archivolte d'une porte (1). Mais il ne savait profiter de ses victoires que pour saccager; avant d'avoir assis son autorité, il retourna à Maroc.

Nos défaites ont pour cause l'habitude de la mollesse et l'usage des bains, qui énervent le corps et l'âme; revenons à l'an-

(1) Ce globe fut ensuite enlevé, et l'on construisit à sa place une seconde tour de quatre-vingt-six pieds, avec la statue de la Foi au sommet, qui se trouve ainsi à deux cent cinquante-huit pieds au-dessus du sol. On y monte par un escalier en limaçon.

cienne simplicité, au milieu de laquelle surgirent les héros. Ainsi s'exprimaient les Espagnols; mais le roi Alphonse accusait
1199. Sancho VII de Navarre, qui, dit-on, demanda l'amitié de Mohammed-el-Nasir, successeur de Yacoub au trône de Maroc, et alla même le trouver. Mohammed avait donné ordre de lui prodiguer tous les honneurs sur la route, de ne le laisser partir de chaque ville qu'après l'y avoir fait passer huit jours, et de retenir une partie de son escorte, de telle manière qu'il se trouva désarmé lorsqu'il arriva à Cordoue. Il fit présent au roi musulman d'une magnifique copie du Coran, dans un étui d'or, couvert de soie verte, brodé en or et semé d'émeraudes. Après avoir reçu de riches présents, Sancho quitta Cordoue, et reprit, à son retour, les soldats qu'il avait laissés sur sa route; afin de le punir, Alphonse III occupa les provinces d'Alava et de Guipuzcoa.

Mais, pour châtier tout à la fois et pour assoupir les haines particulières, l'Afrique envoie un nouveau fléau. Ce même Mohammed-el-Nasir, chez qui les voluptés n'éteignaient pas l'ardeur
1211. guerrière, après avoir dompté la rébellion en Afrique et à Majorque, mit sur pied six cent mille musulmans pour assujettir l'Espagne. Le passage de cette armée dura deux mois. A l'approche d'un si grand péril, les princes chrétiens déposèrent leurs inimitiés intérieures; Innocent III proclama la croisade; des chevaliers accoururent de France, d'Italie et d'Allemagne. La bataille s'engagea dans la plaine voisine de Tolosa; les évêques de Narbonne et de Tolède, armés de la croix, excitaient les combattants à déployer toute leur vaillance pour la patrie, leurs foyers et la foi; les rois d'Aragon, de Navarre et de Castille commandaient en personne contre Mohammed. Les nègres et les Africains, d'une ardeur fougueuse, mais sans discipline, ne tardèrent pas à être taillés en pièces. En les voyant tomber par milliers, Mohammed s'écriait : *Dieu seul est juste ; le démon est perfide et menteur*. Il fut obligé de fuir, abandonnant à l'ennemi la victoire la plus sanglante de toutes celles auxquelles les Espagnols durent la gloire de recouvrer leur indépendance; car on rapporte que cent quatre-vingt-cinq mille Maures furent massacrés sans merci.

Bataille de Las Novas de Tolosa. 1212. 16 juillet.

Une grande part de la gloire et des avantages de cette journée revint à Alphonse de Castille, surnommé le Bon ou le Noble, qui établit à Palencia la première université, où il appela des savants de France et d'Italie. Il paraît être l'auteur du *Fuero Real*, code qui donne à l'autorité royale des droits exagérés, mais qui règle

les duels judiciaires et pourvoit avec intelligence à tous les objets civils et criminels. Son fils, Henri Ier, mourut jeune; Bérengère, 1214-1217.
sa sœur, n'hésita point à sacrifier les douceurs du pouvoir au sentiment de l'amour maternel, et fit proclamer son propre fils Ferdinand III; elle amena même Alphonse IX (qui avait succédé, en 1147, à son père, Ferdinand II) à renoncer en sa faveur au royaume de Léon, qui fut ainsi réuni à la Castille. Ferdi- 1230.
nand III, depuis vénéré comme saint, obtint les bénédictions de toute l'Espagne, à laquelle il procura l'union, la force et la gloire. C'est, en effet, sous son règne que l'accord des volontés commence dans ce pays, quoiqu'il fût divisé en quatre royaumes, la Castille, l'Aragon, la Navarre et le Portugal.

Après la défaite de Las Navas de Tolosa, Mohammed-el-Nasir s'était enfui à Maroc, où il oubliait dans les délices du harem la honte de sa défaite et le soin des affaires; aussi, mais plus encore sous Yousouf II, qui lui succéda à l'âge de douze ans, 1213-24.
les mécontents et les ambitieux troublèrent l'État.

En Afrique le gouverneur de Tunis fonda la nouvelle dynastie des Abuafites; dans la partie de l'ouest se forma celle des Mérinites, qui envahit ensuite Maroc et tenta de rétablir les choses 1270.
dans leur ancien état; dans ce but, elle renversa les Almohades, abolit les conseils institués par Al-Mâhdi, proscrivit sa doctrine et jusqu'à son nom. En Espagne, l'Andalous Aben-Houd songea à relever les débris des Almohades pour en former un nouvel État; éloquent, riche, généreux, il promettait la liberté, la destruction des hérésies, et se fit de nombreux partisans à l'aide desquels il réunit les royaumes de Cordoue, de Séville et de Grenade. Mais le nom d'Al-Moumenin n'était plus respecté; dif- 1228.
férends cids cherchaient à usurper une partie de l'autorité, et les walis de Valence, de Cordoue, de Séville et de Murcie se rendirent indépendants.

Les chrétiens profitèrent des circonstances : le roi de Portugal s'empara d'Elva, et celui d'Aragon de Valence; Ferdinand III, de Castille, plus aventureux encore, pénétra dans l'Andalousie, ravagea les campagnes arrosées par le Xénil, et se rendit maître de Cordoue et du royaume de Murcie; puis, fermant le Guadal- 1236.
quivir avec une flotte, il prit Séville, dont il laissa sortir les trois cent mille habitants. Ces expéditions, soutenues par l'argent du clergé, le rendirent la terreur des Maures, qu'il alla même insulter avec une flotte nombreuse jusque sur les côtes d'Afrique; mais la mort l'arrêta dans ses triomphes. 1252.

On peut l'appeler le saint Louis de la Castille, tant il lui ressembla par cet heureux accord de la valeur, de la prudence et de la piété, que nous avons admiré dans le monarque français. *Je crains plus*, disait-il, *la malédiction de la moindre pauvre femme que toutes les armes des Maures*. Après la prise de Cordoue, il dédia l'église principale de la ville à la vierge Marie, et fit reporter à Compostelle, à dos de Maures, les cloches que le calife Al-Mansor en avait enlevées.

Les ambitieux Lara, qui s'étaient retirés à Maroc, avaient cessé de troubler le pays. Ferdinand put alors, dans l'intérêt de l'ordre qu'il voulait rétablir, rédiger un code pour les deux royaumes, déclarés indivisibles; mais ce code intitulé, *las Siete Partidas*, ou ne fut point promulgué, ou tomba bientôt en désuétude. Pour subvenir aux dépenses de ses guerres, Ferdinand imposa une taxe perpétuelle sur les acquisitions et les ventes (*alcavala*), et, pour l'étendre à toutes les villes, il convoqua leurs députés, et même ceux des villes qui jamais n'en avaient envoyé. Il fut alors arrêté que dix-sept villes seulement, auxquelles fut ensuite ajoutée Grenade, auraient le privilége de figurer aux cortès. Cette loi et cette constitution, décrétées sous l'influence des lieux et du temps, ont duré jusqu'à nos jours.

Constitution de la Castille.

Les territoires recouvrés peu à peu restaient au pouvoir des vainqueurs, qui s'empressaient d'y rappeler les chrétiens; la nécessité de rester sur la défensive donnait, même aux classes inférieures, un certain orgueil et le sentiment de la dignité personnelle. Excepté dans l'Aragon, pays organisé féodalement, on ne trouvait de vilains sans droits civils ni dans le royaume de Léon, ni dans celui de la Castille. Les nobles allaient faire des conquêtes pour leur propre compte, ce qui contribuait à étendre les possessions, mais sans procurer ni vigueur au gouvernement, ni repos à l'intérieur.

Les communes se formèrent non par l'achat ou l'usurpation de droits et d'immunités, mais pour la défense de la patrie. Dès l'an 1029, Alphonse V avait déterminé les priviléges de la ville de Léon; Sepulveda eut sa charte (*fuero*) d'Alphonse VI en 1076; il en fut de même pour Logroño, Saagena, Salamanque et autres communes autorisées à avoir un conseil et des magistrats propres, sous les lois données par le fondateur, qui nommait encore un gouverneur pour surveiller l'administration et percevoir les contributions; son autorité exécutive était, du reste, si limitée que la charte de Logroño autorisait à le tuer s'il entrait de force dans

une maison. En retour, les villes fournissaient de l'argent et des hommes, et chaque citoyen était obligé de servir sous la bannière du magistrat royal. Celui qui jouissait d'un certain revenu devait servir à cheval, mais, à titre d'indemnité; il était exempt de charges, d'où naquit la distinction entre les nobles (*caballeros*) et les contribuables (*pecheros*). Les premiers n'étaient pas héréditaires, et n'avaient aucun privilége de juridiction; seulement ils ne remplissaient pas certaines magistratures, et l'on ne pouvait saisir leur cheval pour dettes (1).

Au-dessus de la noblesse la plus élevée étaient les *altos omes*, d'où sortirent les grands d'Espagne; or, comme de vastes portions de territoire et jusqu'à des villes tombaient en partage à la noblesse dans les conquêtes, il n'était guère possible au roi de la retenir dans la sujétion. De là, pour elle, le droit, que nous avons vu ailleurs, de renoncer à la fidélité envers le prince, et d'aller avec ses vassaux guerroyer pour son propre compte ou au service d'un autre prince, même contre sa patrie (2).

La noblesse grandit par l'institution des bénéfactorerie (*behetrias*); c'étaient des districts qui se mettaient sous la protection de quelque grand du royaume, moyennant des services et certaines rétributions. Les nobles acquéraient une autorité absolue sur les villes situées dans la bénéfactorerie; plusieurs d'entre elles au nord du Douro, qui d'abord ne relevaient que du roi, se trouvèrent dans la même condition que celles du midi, laissées en fief à ceux qui les avaient enlevées aux Arabes.

Lorsque la Castille fut une fois maîtresse du Guadalquivir, elle devint aussi une puissance maritime; les villes, à mesure qu'elles s'enrichirent, pesèrent à leur tour dans la balance. Don Sanche IV institua à Valladolid une *hermandad* de prélats, de nobles et de citoyens qui se garantissaient mutuellement leurs priviléges. Pour refréner les nobles, il donna aux villes de la couronne le droit d'élire leurs officiers et d'administrer la justice; elles constituèrent ainsi une confédération hostile à la noblesse. 1284.

Le roi fut électif dans une famille jusqu'au onzième siècle; à cette époque, il devint héréditaire et fut reconnu dans un par-

(1) Mariana, *Ensayo histórico-crítico*, etc.; Madrid, 1808.

(2) Mariana rapporte sans le moindre étonnement les fréquentes désertions de la maison de Castro : *Alvarus Castrius, patria aliquanto antea, uti mos erat, renunciata. — Castria gens per hæc tempora ad Mauros sæpe defecisse visa est.* XII, 12, 17, 19.

lement. Les cortès se composaient de la haute noblesse et du clergé; on y voit intervenir pour la première fois, en 1169, les députés des villes, qui avaient acquis ce privilége non par les richesses et le négoce, mais par la nécessité de se concerter sur les moyens de pourvoir à l'organisation militaire. Tous les bourgs avaient le droit d'y figurer, bien que plusieurs rois tendissent à le restreindre à un petit nombre (1). En 1295, l'archevêque de Tolède protesta contre les actes d'une assemblée, parce qu'il n'avait pas été convoqué avec les autres prélats; mais, dans la suite, ces derniers furent souvent oubliés. On n'envoyait pas de représentants d'un ordre; il fallait s'y rendre en personne, ce qui devenait onéreux aux moins riches. Les terres des nobles et des prélats étaient probablement exemptes d'impôts; les communes en payaient, mais ils ne pouvaient être augmentés sans leur consentement (2), clause qui fut souvent violée par les rois. Si elles n'obtenaient pas de bonnes conditions et le redressement de leurs griefs, elles refusaient les subsides, ce qu'elles firent même avec les deux redoutables despotes Charles-Quint et Philippe II.

Le droit d'examiner les comptes en était une conséquence légitime; en 1258 les cortès disaient à Alphonse X « qu'elles « trouvaient convenable que le roi et la reine ne dépensassent « pas plus de cent cinquante maravédis par jour pour leur table, « que le roi recommandât aux gens de sa maison de manger avec « plus de discrétion. »

Les cortès inspiraient moins de confiance aux grands que le pouvoir armé de leurs *hermandads* ou confréries, avec l'aide desquelles ils étaient en mesure de résister aux entreprises répréhensibles du roi; aussi, forts de cet appui, les grands propriétaires ne voulurent jamais former avec les communes une alliance assez intime pour faire aux rois une opposition énergique.

(1) Dans les actes des cortès de Léon, de 1020 : *Omnes pontifices et abbates et optimates regni Hispaniæ, jussu ipsius regis, talia decreta decrevimus, quæ firmiter teneantur futuris temporibus.* — Dans ceux des cortès de Salamanque, de 1178 : *Ego, rex Ferdinandus, inter cætera quæ cum episcopis et abbatibus regni nostri, et quamplurimis aliis religiosis, cum comitibus terrarum et principibus et rectoribus provinciarum, tota posse tenenda statuimus apud Salamancam.*

(2) L'un des *fueros* conclut ainsi : *Liberi et ingenui semper maneatis, reddendo mihi et successoribus meis in unoquoque anno, in die Pentecostes de unaquaque domo duodecim denarios; et nisi cum bona voluntate vestra feceritis, nullum aliud servitium faciatis.* Ap. MARIANA, *Teoria de las Cortes*, II, 357.

En l'absence des cortès, le roi était assisté d'un conseil composé de princes du sang et des grands, dont l'assentiment était nécessaire à presque tous les actes de la couronne, pensions, lettres de grâces et nominations. Ce conseil, au temps de Ferdinand V et d'Isabelle, fut investi d'une autorité judiciaire.

Dans l'origine, la justice était rendue, en première instance, par des alcades municipaux ; si quelques seigneurs avaient leur juridiction, ce n'était point un privilége territorial, mais une concession du roi. Au treizième siècle, les rois nommèrent des *corregidores*, juges royaux, contre lesquels les cortès élevèrent des réclamations. L'appel de leurs jugements était porté devant le gouverneur de la province, sauf recours devant les alcades royaux, qui ne pouvaient toutefois connaître d'une affaire tant qu'elle restait soumise à la décision des juges ordinaires. Le roi pouvait faire reviser les sentences des alcades, mais non les faire casser, bien que l'on cite des rois qui, par violence, firent condamner leurs ennemis ou périr des accusés sans jugement régulier. Il est beau de voir avec quelle constance les Castillans firent valoir ces droits à l'époque où les princes de la maison d'Autriche les foulaient aux pieds ; c'étaient des protestations continuelles, quoique inutiles, contre les atteintes portées à leur liberté.

Alphonse X le Sage ou plutôt le Savant, fils de saint Ferdinand, partagé entre l'étude et les soins de la royauté, composait des vers et donnait son nom aux tables astronomiques rédigées sous sa protection par des astronomes arabes et juifs de Tolède ; il publia le code des *Siete Partidas*, fait par son père, et dans lequel sont reproduites la plus grande partie des dispositions du *Fuero real* d'Alphonse VIII. Au milieu d'une fausse érudition et de raisons puériles, il embrasse avec étendue et clarté, dans la première partie, les choses de la religion ; dans la seconde, celles des dominateurs ; dans la troisième, la justice ; dans la quatrième, la famille ; dans la cinquième, les contrats ; dans la sixième, les testaments et les successions ; dans la septième, les accusations, les trêves, la sécurité, les duels judiciaires et les méfaits. Elles renferment mal à propos un cérémonial de cour, un traité de tactique, mais on y trouve des mesures très-sages et bien combinées avec les coutumes du pays. Ce code, attribué au Génois Jacques Pagan, fut encore utile à la langue, fixée dès lors, et qui se fit remarquer par l'élégance, la pureté d'expression, et put servir à rendre des pensées élevées, lorsque d'autres balbutiaient à peine. La loi ne

Alphonse le Sage. 1252-1284.

1256-63.

s'y trouve point écrite dans sa nudité ; mais elle est accompagnée des motifs qui l'ont inspirée, d'avis, de conseils, d'éclaircissements, de citations de Pères, de philosophes, de poëtes, de manière à former un traité de morale ; ce code nous offre donc un contre-exemple de ces législations-sermons que nous avons rencontrées fréquemment dans le moyen âge.

La fermeté espagnole est tout entière exprimée dans cette disposition, titre dix-sept de la quatrième *Partida :* « Un père « assiégé dans un château qu'il tient de son seigneur, s'il souffre « de la faim au point de n'avoir rien à manger, peut manger « son fils sans blâme, plutôt que de rendre le château sans l'ordre « de son seigneur. »

Malheureusement Alphonse se laissa séduire par le titre d'empereur d'Allemagne, qu'on lui offrit, et auquel il ne renonça que lorsque l'archevêque de Séville l'eut menacé d'excommunication. Le résultat de ces songes ambitieux, qui mécontentaient tout le monde, fut de faire sortir les richesses du pays et d'enhardir les Africains, qui, n'ayant plus à se défendre dans leurs propres foyers, vinrent l'attaquer lui-même.

Royaume de Grenade. 1235.

Il ne restait des anciens États musulmans en Espagne que le royaume de Grenade, destiné à leur survivre encore deux siècles. Il avait été fondé par Mohammed-ben-al-Amar, frère d'Aben-Houd, qui, associant aux vertus guerrières une prudence consommée, aurait pu relever la fortune des musulmans, si les walis, au lieu de le contrarier par jalousie, eussent joint leurs efforts aux siens. Après s'être procuré les armes nécessaires, il soudoya des troupes permanentes et assigna sur la frontière, à chaque soldat, une étendue de terre suffisante pour son entretien, celui de sa famille et la nourriture d'un cheval. Cependant, lorsqu'il fut attaqué par le roi de Castille, il ne put se maintenir qu'en venant faire hommage de sa couronne à Ferdinand III ; le vainqueur l'accueillit avec honneur et lui laissa ses États, mais sous l'obligation de lui céder la moitié de ses revenus, qui s'élevaient à cent soixante-dix mille pièces d'or, de venir en personne aux cortès comme les autres vassaux, et de fournir des troupes. En effet, Ferdinand le requit de l'accompagner dans son expédition contre Séville, dont la chute dut apprendre au prince musulman que les chrétiens ne s'arrêteraient pas là ; aussi cultiva-t-il l'amitié des nouveaux émirs de Tunis, de Fez et de Tlemcen. Il conserva la paix, favorisa l'agriculture, distribua des récompenses à ceux qui lui présentaient les plus beaux chevaux, la meilleure

1246.

soie, les armes les plus fines, les tissus les mieux fabriqués; grâce à tous ses efforts, Grenade parvint à un tel degré de prospérité que ses étoffes surpassèrent celles de Damas. Il fortifia sa capitale et multiplia les établissements utiles, hospices pour les malades, les pauvres et les voyageurs, bains, fontaines, aqueducs et canaux d'irrigation; il fit exploiter les mines, et jeter les fondements du palais de l'Alhambra. Les populations que les rois chrétiens avaient chassées de Séville et de Valence trouvèrent un asile sur son territoire.

Alphonse le Sage somma Ben-al-Amar de venir l'aider à conquérir Xérès et Niébla, dernier asile des Almohades (1). Le prince arabe, qui combattait malgré lui contre ses compatriotes, s'écriait : *Combien cette vie de misère serait lourde à supporter si l'on n'avait l'espérance!* Les émirs de l'Algarve et de Murcie, qui le sollicitaient de briser leurs chaînes et les siennes, ne furent pas plutôt assurés de son concours qu'ils se soulevèrent; à Murcie, Lorca, Xérès, Lebrija et Arcos, ils égorgèrent les chrétiens, et Ben-al-Amar ravagea les frontières voisines. Alphonse, allié à son beau-père, fit une guerre terrible aux insurgés et à Ben-al-Amar; mais celui-ci, profitant de la jalousie des deux rois chrétiens, obtint de nouveau la paix sous la condition d'aider Alphonse à reprendre Murcie, qui dut être donnée en fief à un wali musulman, sans autre redevance que le dixième du produit des biens. Il fut convenu, en outre, que le roi de Grenade n'aurait plus de troupes à fournir, mais de l'argent, et que, de son côté, le roi de Castille ne prêterait point de secours aux walis qui se révolteraient contre lui. 1254-1257. 1261.

La paix fut donc signée; mais il survint bientôt de nouveaux motifs de mésintelligence, de nouvelles révoltes, et Ben-al-Amar envoya en Afrique réclamer l'assistance des Mérinites, qui avaient succédé, dans le Maroc, à la puissance déchue des Almohades. Une troisième invasion se préparait donc, comme celle des Almoravides et des Almohades; mais Ben-al-Amar ne vit pas les calamités qu'elle apporta; on lut en lettres d'or, sur le mausolée où il fut déposé dans une caisse d'argent : *Cette tombe* 1270.

(1) Les Arabes rapportent que, pendant le siége de Niebla, ceux qui défendaient la place employèrent des machines à l'aide desquelles ils lançaient dans le camp des chrétiens, pareil à celui de la foudre, des pierres et des matières enflammées, avec un fracas, ce qui semble désigner des pièces d'artillerie. Il est, du reste, hors de doute que les Maures en firent usage à la bataille de Wadacélite (1340) et au siége d'Algéziras (1342).

est celle du grand sultan, force de l'islamisme, honneur de la race humaine, gloire du jour et de la nuit, pluie de générosité, rosée de clémence pour les peuples, pôle de la religion, splendeur de la loi, appui de la tradition, glaive de la vérité, soutien des créatures, lion en guerre, colonne de l'État, ruine des ennemis, défenseur des frontières, vainqueur des armées, triomphateur des impies et des tyrans, prince des fidèles, chef du peuple élu, tuteur de la foi, honneur des rois et des sultans, victorieux au nom du vrai Dieu.

Son fils Mohammed II, qui ne lui cédait ni en courage ni en prudence, commença son règne sous d'heureux auspices en remportant sur les rebelles une victoire signalée à Antequerra. Plus les musulmans perdaient de territoire, plus la population augmentait dans ses États; il voulut que ceux qui venaient de la savante Cordoue et de l'industrieuse Valence n'eussent rien à regretter à Grenade. L'Alhambra s'éleva sur un plan plus vaste, et la colline voisine se para d'eaux jaillissantes, de bosquets de lauriers, d'orangers et de kiosques d'où l'œil embrassait la riche plaine qui entoure l'enceinte crénelée des murailles. L'instruction fut propagée, le commerce protégé, tout ce que l'Andalousie possédait d'hommes instruits accueilli avec faveur.

Dans l'intention de prévenir l'arrivée des Mérinites, Alphonse se hâta de s'arranger avec les mécontents de son royaume qui s'étaient réfugiés à la cour de Mohammed, et, sous main, excita la rébellion parmi les musulmans. Alors Mohammed adressa de nouvelles instances à Abou-Yousouf, roi de Maroc, pour qu'il vint en aide à l'islamisme en péril; il lui promettait Algéziras et
1278. Tarifa. Yousouf répondit à cet appel; les walis rebelles se soumirent, et les deux rois s'entendirent pour porter la guerre sur le territoire des chrétiens, les Mérinites vers Séville, et les Grenadins vers Cordoue.

Les chrétiens accouraient de toutes parts, saisis d'épouvante; mais Alphonse se trouvait en Italie, occupé de briguer la couronne impériale, tandis que les Arabes mettaient les siens en déroute et tuaient Sanche, archevêque de Tolède, infant d'Aragon; les chrétiens, en présence de cette invasion, se rappelaient avec douleur les défaites de Zalaca et d'Alarcos. Cependant Sancho, fils d'Alphonse, qui partagea les dangers et les exploits des plus vaillants, dirigea si bien la défense que le roi de Maroc dut se rembarquer pour l'Afrique, et l'Espagne fut sauvée de cette troisième invasion des Africains.

Pour subvenir aux dépenses de ces guerres ruineuses, Alphonse altéra les monnaies et taxa toutes les marchandises : déplorables expédients qui firent monter le prix de toute chose, lui aliénèrent l'esprit du peuple et suscitèrent la rébellion jusque dans sa 1288.
famille. Pendant qu'il s'occupait de se faire nommer empereur, il avait confié le royaume à son fils Ferdinand, prince de la Cerda; mais celui-ci étant mort, Sancho, qui avait repoussé les Maures et sauvé la Castille, fut déclaré par les états héritier du trône au détriment des fils que Ferdinand avait eus de Blanche de France. Philippe le Hardi, roi de France, irrité de cette exclusion, déclara la guerre à la Castille; mais l'intervention de Jean XXI conjura l'orage. Cependant la reine Yolande, accompagnée de Blanche et des princes déshérités, abandonna Alphonse pour se réfugier auprès de Pierre III d'Aragon, son frère. Alphonse, persuadé que son frère Frédéric avait favorisé leur fuite, le fit étrangler. Sancho, à son tour, indigné de ces excès, se ré- 1282.
volta contre son père, et, dans l'assemblée des prélats, des nobles et des villes, il prononça sa déchéance, bien qu'il ne prît lui-même que le titre de régent.

Alors Alphonse, l'empereur de la chrétienté, rechercha l'alliance d'Abou-Yousouf, qui revint de Maroc avec une grosse armée. Sancho, assiégé dans Cordoue, effrayé des excommunications du pape, déshérité par son père, eut recours au roi de Grenade; mais il fut délivré du péril qui le menaçait par la mort 1284.
d'Alphonse, dont la tombe reçut cette inscription : *Tandis qu'il contemple les choses célestes, il perd celles de la terre.*

Il avait désigné pour héritiers du trône les princes de la Cerda; mais on ne pouvait supposer que celui qui avait dépossédé son père de son vivant respectât sa volonté lorsqu'il n'était plus. Sancho occupe donc le trône, et don Juan, son frère, se révolte contre lui; le roi d'Aragon fait proclamer les princes de la Cerda, et les factions des Haro et des Lara déchirent le royaume; mais enfin les fils de Ferdinand succombent et se réfugient en France.

Sancho IV renouvela son alliance avec le roi de Grenade, et fit dire au roi de Maroc : *Je tiens d'une main le pain, de l'autre le bâton; choisissez.* Abou-Yousouf choisit la guerre; mais, lorsqu'il eut cessé de vivre, Abou-Yacoub, son successeur, trouva de l'occupation en Afrique.

Sancho, uni aux Génois commandés par Bernard Zaccaria, défit les Maures et leur prit Tarifa; mais son frère don Juan s'insurgea de nouveau, se joignit aux Marocains et aux Lara, infati-

gables artisans de troubles, et mit le siége devant cette place. Le fils de Guzman de Pérez, qui la défendait, tomba entre les mains de don Juan, qui menaça de le tuer pour forcer le père à capituler; Guzman, pour toute réponse, lui jeta son épée; le jeune homme fut immolé, mais Tarifa sauvée. Mohammed, à son tour, éleva sur la place des prétentions qui furent repoussées; il prit les armes et ravagea le pays. Ses hostilités devinrent d'autant plus redoutables que la mort de Sancho plongea le royaume dans de
1095. nouveaux troubles; il en profita pour soumettre les gouverneurs rebelles, faire de nouvelles acquisitions de territoire, et acheter Algéziras, la dernière possession des Marocains en Espagne; il mourut enfin d'apoplexie.

Aragon. Le royaume d'Aragon ne comprenait dans l'origine que le petit pays de Jaca, enfermé entre la Navarre, l'Èbre et le Gallégo; il s'agrandit lorsqu'il eut passé des Navarrais aux comtes de Bar-
1063. celone. Sancho Ramirez, qui était aussi roi de Navarre, combattit sans relâche les Aben-Houd, qui régnaient à Saragosse; blessé à mort au siége de Huesca, il ne voulut pas laisser arracher le trait de sa poitrine, que son fils don Pèdre et les grands n'eus-
1094. sent juré de ne pas déposer les armes avant que la croix fût arborée sur les murs de cette ville. Don Pèdre accomplit son vœu,
1096. et remporta près d'Alcaraz, sur les Arabes et les Castillans, une
18 novembre. de ces brillantes victoires dont est riche l'histoire d'Espagne; secondé par le Cid, dont il se fit un allié, il fut la terreur des Almoravides.

Alphonse, son frère, unit quelque temps la couronne de Cas-
1104. tille, comme dot de doña Urraque, à celles d'Aragon et de Navarre; son surnom de *Batailleur* rappelle ses combats continuels contre les Maures, combats dans lesquels beaucoup de preux français lui apportèrent le secours de leur vaillance. Cette Saragosse qui déploya tant d'opiniâtreté contre les Francs de Childebert, de Charlemagne et de Napoléon, était, depuis quatre cents ans, dans les mains des Maures, et obéissait à un émir indépendant. Alphonse le Batailleur annonça l'intention de l'attaquer, et aussitôt accoururent de toutes parts de vaillants champions; les Maures, de leur côté, vinrent en foule pour la défendre; enfin
1118. elle fut prise, et devint la capitale de l'Aragon. Alphonse continuait à poursuivre les Arabes pour en délivrer le pays au nord
1134. de l'Èbre, quand il fut défait sous Fraga, surpris et tué.

Par son testament, il partagea ses états entre les templiers,

les hospitaliers et les chevaliers du Saint-Sépulcre, qu'il avait fondés à Montréal. Mais les Navarrais choisirent pour roi don Garcias V Ramirez; les nobles, les villes et les bourgs d'Aragon (qui apparaissent alors pour la première fois comme corps de nation) proclamèrent Ramire II, frère d'Alphonse; ainsi le royaume se divisait de nouveau. Ramire était moine, et une dispense du pape l'autorise à se marier; après la naissance d'une fille, il abdique, devient évêque de Tarragone, et puis se renferme dans le cloître. Raymond Bérenger, comte de Barcelone et fiancé de sa fille, régnait en Aragon. Ce prince, après avoir vaincu les Maures, conquit Tortosa avec l'aide des Génois, qui eurent un tiers de cette ville; il hérita d'une grande partie de la Provence. 1137.

Alphonse II, son fils, réunit au royaume d'Aragon le comté de Barcelone et la Provence; le roi de Castille, son beau-père, en récompense du secours qu'il lui avait prêté contre les Maures, lui laissa Saragosse libre de vasselage. 1162.

Pierre II, son fils, se fit couronner à Rome par Innocent III, auquel il promit un tribut annuel. Les états d'Aragon lui surent mauvais gré de cette concession, et leur mécontentement s'accrut encore lorsqu'il tenta d'étendre la juridiction royale au détriment de celle des seigneurs. 1196.

Ce royaume, qui n'avait pas été formé par la conquête, mais par des hommes libres associés dans le but de sauver la liberté de leur patrie, conserva toujours des formes libérales, mais bizarres et intéressantes. Spinosa rapporte que les Aragonais, s'étant affranchis du joug des Maures, résolurent d'élire un roi, et que, ne pouvant s'accorder entre eux, ils eurent recours à la décision du pape. Le pontife leur conseilla de ne point se donner un monarque, à moins que l'ordre intérieur de l'État ne leur en fît une obligation; dans cette hypothèse, il les exhortait à instituer, comme on le fait pour les mineurs, un conseil suprême qui pût lui résister, avec le droit illimité de décider les différends entre le roi et la nation. Constitution d'Aragon.

Vrai ou non, ce fait représente le penchant continuel des Aragonais à limiter le pouvoir du monarque et à lui rappeler qu'il était leur créature. Dès l'apparition du premier roi, on le voit assisté d'un conseil de douze anciens et sages hommes du pays. La noblesse, dont il était le chef, se divisait en haute (*ricos hombres*) et en inférieure (*infançones*), qui se composait de

mesnadores, de *cavalleros* et de simples *hidalgos* (1). Les riches hommes, l'élite de la nation, prétendaient appuyer leurs priviléges sur des concessions faites par Charlemagne à des Visigoths, qui avaient cherché dans la marche d'Espagne un refuge contre les Arabes. Ils gouvernaient avec le roi, qu'ils élisaient même dès l'origine, en lui disant : *Nous qui sommes autant que vous, nous vous élisons roi et seigneur si vous observez les lois et nos priviléges; sinon, non.* Il partageait entre eux les pays conquis, et leur donnait à chacun ce qu'il fallait pour entretenir trois chevaux ; à la terre était jointe la basse juridiction et le droit de percevoir certains impôts, mais avec l'obligation de créer des sous-fiefs, de servir en armes trois mois de l'année, et d'aller à la cour et au tribunal.

La dignité de riche homme ne se transmettait qu'au fils légitime que le père désignait ; les autres appartenaient aux *mesnadores*, ou, comme on disait ailleurs, aux *ministériels*, c'est-à-dire simples nobles attachés à la maison royale (*mesnada*).

Le riche homme ne pouvait être arrêté qu'autant qu'il était convaincu d'un délit ; il n'était jamais condamné à mort ni à des peines afflictives. Le roi, son vicaire ou l'infant étaient seuls juges compétents dans les affaires, civiles ou criminelles, qui le concernaient.

Le roi pouvait par un décret créer un riche homme, un hidalgo ou un infançone ; tout hidalgo de naissance devenait chevalier avec les cérémonies d'usage, de la main du roi ou d'un riche homme. Les rois d'Aragon, qui, dans leurs guerres continuelles, avaient besoin de l'amour de leurs hommes, les traitaient avec familiarité. Ramon Montaner, historien militaire, dépeint en ces termes les souverains aragonais : « Si les sujets de nos rois savaient « combien les autres rois sont rudes et cruels envers les peuples, « ils baiseraient la terre que foulent leurs seigneurs. Si l'on me « demandait : *Montaner, quelles grâces les rois d'Aragon font-* « *ils à leurs sujets plus que les autres?* je répondrais d'abord « qu'ils font observer la justice et la bonne foi aux nobles, aux « prélats, chevaliers, citoyens, bourgeois et paysans, sans qu'il

(1) *Hijo di algo*, fils de quelqu'un, c'est-à-dire d'un propriétaire, ou plutôt d'un Goth. Par la suite, les *ricos hombres*, riches hommes, prirent le titre de barons ; puis, au quinzième siècle, ils furent appelés nobles. Quand les rois nommèrent des chevaliers d'origine roturière, ceux qui étaient nés hidalgos s'intitulèrent chevaliers de l'Éperon d'or.

« y ait à craindre qu'on demande à ceux-ci plus qu'il n'est dû, « ce qui n'arrive pas avec les autres seigneurs. De là vient que « les Catalans et les Aragonais ont des sentiments élevés, parce « qu'ils ne sont pas entravés dans leurs actions; or, nul ne peut « être vaillant en guerre s'il n'a le cœur haut placé. Chacun de « leurs sujets parle quand il veut au prince, sûr d'être écouté « avec bienveillance et d'en recevoir des réponses satisfaisantes. « D'un autre côté, si un riche, un chevalier, un galant homme « veut marier sa fille, et prie les seigneurs d'honorer la céré- « monie de leur présence, ils viendront à l'église, ou partout « ailleurs. Ils iront même à un dîner ou à l'anniversaire de qui « que ce soit, comme si c'était leur parent, ce que ne font pas « assurément les autres seigneurs. Puis, dans les grandes fêtes, « ils invitent beaucoup de braves gens, et ne font pas difficulté « de manger en public, et tous les invités mangent avec eux; ce « qui n'arrive pas ailleurs. Si des riches, des chevaliers, des « prélats, des citoyens, des bourgeois, des paysans, leur présen- « tent des fruits, du vin ou autre chose, ils ne font pas difficulté « d'en goûter; ils acceptent des invitations dans les châteaux, « les maisons des champs et les chaumières, mangent ce qu'on « leur sert, couchent dans les chambres qu'on leur assigne, che- « vauchent par les cités et dans les campagnes, et se montrent « à leurs gens; si des personnes pauvres, hommes ou femmes, « les implorent, ils s'arrêtent, les écoutent, exaucent leurs vœux. « En un mot, ils sont si bons et si affectueux envers leurs gens « qu'on ne pourrait l'exprimer; c'est pourquoi ceux-ci les aiment « on ne peut davantage, et ne craignent pas la mort pour les « faire croître en honneur et en puissance, toujours prêts, sans « que rien les retienne, à souffrir pour eux le froid et le chaud, « à braver tous les périls. »

Les communes formées dans les villes acquirent de bonne heure le droit d'envoyer des députés aux cortès du royaume, et nous y trouvons dès 1133 ceux d'Aragon, en 1250 ceux de la Catalogne : avantage qu'ils devaient à la richesse que leur procurèrent le commerce maritime et l'industrie; elles étaient si florissantes sous ce rapport, que les Catalans prétendent avoir donné à l'Europe entière le code commercial dans le *Consolato di mare*, rédigé, disent-ils, en langue limousine par le conseil municipal de Barcelone au commencement du treizième siècle (1).

(1) C'est une gloire que revendiquent aussi les Marseillais et les Italiens. Voy. PARDESSUS, *Lois maritimes*, et notre livre XIV.

Certaines villes jouissaient de priviléges spéciaux. Ainsi, à Saragosse, Alphonse Ier accorda les droits d'hidalgo à tous les *honorati*, c'est-à-dire à tous ceux qui avaient un cheval de selle et ne gagnaient pas leur vie du travail de leurs mains; les notables jouissaient de cette faveur.

Les gens de la campagne étaient *quinoneros* ou *villanos de parada;* les premiers cultivaient les terres d'autrui moyennant un cens; les autres étaient attachés à la glèbe, mais ils perdaient la possession s'ils changeaient de résidence.

Le clergé eut peu de pouvoir, et ce ne fut qu'à la fin du douzième siècle que les évêques se virent appelés aux cortès.

En 1307 il fut établi que les cortès se réuniraient tous les deux ans dans la ville que désignerait le roi. En 1436 plusieurs grands officiers de la cour en furent exclus, ainsi que les religieux et les nobles qui avaient des charges municipales à Saragosse, Barbastro, Huesca et Daroca; cette exclusion comprenait encore les marchands en boutique ou artisans, les chirurgiens, les apothicaires. Plus tard une contribution fut substituée au service militaire.

Pierre II ayant donc excité le mécontentement général, la haute et la basse noblesse, avec la plupart des villes, formèrent une *union pour la défense des libertés politiques*. Le mariage de sa sœur Éléonore avec Raymond de Toulouse enveloppa Pierre dans la guerre des Albigeois, en faveur desquels il combattit; il fut tué les armes à la main. Guerrier et lettré, il cultiva
1213. la poésie provençale et chanta les louanges des dames, qu'il eut le tort de trop aimer.

Comme les rivalités pour la tutelle de son fils Jayme ou Jacques excitaient des troubles, le cardinal de Bénévent détermina les états à jurer fidélité au jeune prince, cérémonie inusitée, qui n'empêcha point la guerre civile. Après avoir été deux fois obligé de fuir devant ses tuteurs, Jacques enfin monta sur le trône, et se signala par de grandes victoires; il conquit les îles Baléares et, ce qui était plus important, le royaume de Valence, « réunion de tous les biens disséminés ailleurs, » où il établit comme vassaux trois cent quatre-vingts chevaliers aragonais et catalans. Il donna au pays de Valence un code très-étendu, rédigé en catalan (*Costumes de Valencia*), et où l'on sent l'influence
1229. de légistes versés dans la jurisprudence romaine; car la plupart des dispositions sont une libre traduction du *Digeste* et du code

de Justinien. Il en avait donné un autre à l'Aragon et à la Catalogne, d'après les conseils de Vidal, évêque de Huesca. 1247.

Jacques fut surnommé le *Conquérant* et le *Juste*, double qualification qu'il mérita; mais sa prudence ne sut pas conjurer les dissensions domestiques. Il avait désigné pour son héritier Alphonse; puis, comme il eut plusieurs fils d'un second lit, il fit pour chacun des dispositions nouvelles qui ne laissaient au premier que l'Aragon. L'infant Alphonse, appuyé par un parti puissant, eut recours aux armes, et les conditions de la paix lui assurèrent l'héritage de l'Aragon et de Valence. Après sa mort, 1260
ses frères, Pierre et Jacques, se firent la guerre; pour les satisfaire, leur père assigna au premier l'Aragon, la Catalogne et Valence, et à l'autre le royaume de Majorque, avec différentes possessions sur les frontières de France. Il fut alors établi dans les cortès que les mâles en ligne directe succéderaient à la couronne d'Aragon, à l'exclusion des lignes collatérales.

Pierre III, à qui Conradin de Souabe envoya son gant du haut 1276.
de l'échafaud, occupa, comme nous le dirons, la Sicile après les Vêpres siciliennes. Les Aragonais, sur lesquels cette expédition fit peser de lourdes dépenses et attira l'interdit pontifical, en conçurent un grand mécontentement, qu'ils exprimèrent d'une manière énergique. Les états convoqués par Pierre III à Tarragone, n'obtenant pas satisfaction au sujet de leurs demandes, se concertèrent pour la défense de leurs anciennes prérogatives, sauf l'obéissance au roi. Il fut arrêté que, si jamais il envoyait à la mort ou en prison quelqu'un des confédérés sans la sentence du justicier et des assesseurs, la fidélité cesserait envers lui, et que le trône serait offert à son fils Alphonse, à la condition qu'il les aiderait à chasser son père; s'il refusait, tout lien de sujétion serait rompu envers lui et ses héritiers, et serait dépossédé comme traître quiconque n'entrerait pas dans la confédération.

Le roi de France, Philippe le Hardi, déclara la guerre à Pierre: à la tête de seize mille hommes de cavalerie, de dix-sept mille arbalétriers et de cent mille fantassins, il jeta l'effroi dans la Catalogne, pénétra dans l'Aragon par des gorges laissées sans défense, et fit couronner son fils Charles de Valois. Le long siége de Girone décima l'armée française, et Roger de Loria, amiral de Sicile, détruisit la flotte de Philippe dans le golfe de Roses; privé, par ce désastre, de toutes ses ressources, argent et vivres, le roi de France fut obligé d'effectuer sa retraite.

Alphonse III, le Bienfaisant, hérita du royaume, tandis que la 1285.

Sicile, comme conquête, fut laissée à Jacques, qui recouvra Minorque sur les Arabes, et Majorque sur son oncle.

Cortès. L'Aragon, la Catalogne et Valence avaient chacun leurs cortès, qui se réunissaient pour jurer fidélité au nouveau roi, accorder le service militaire ou des subsides, et pour faire des lois. Le roi en personne ou un représentant agréé par les états devait les présider; en l'absence de l'un et de l'autre, elles s'appelaient parlement, et, quand étaient réunies toutes trois dans une ville, elles constituaient les cortès générales. Dans l'Aragon, elles se composaient de quatre *bras :* le clergé, la haute noblesse, l'un et l'autre en personne ou par délégués, la noblesse inférieure en personne, et les députés des villes; en Catalogne et à Valence, la noblesse ne formait qu'un bras. Chaque bras délibérait à part, et aucune loi ne passait qu'à l'unanimité absolue, une seule voix contraire suffisant pour faire rejeter une proposition.

De ces assemblées sortirent les sages lois qui prohibèrent les procédures secrètes, les arrestations arbitraires, la torture, la confiscation des biens pour tout autre motif que le crime de lèse-majesté ou de fausse monnaie; en outre, elles garantirent au pays les priviléges politiques, et prévinrent, entre les nobles et les cités, les luttes qui déchirèrent la Castille et les autres royaumes féodaux. Elles avaient toutefois l'inconvénient de réduire l'autorité royale à un vain titre, pour faire prévaloir le despotisme populaire ou l'aristocratie féodale, et de laisser à un seul individu le pouvoir d'arrêter les décisions.

Outre les *unions* que nous avons vues se former sous Pierre II pour la défense des libertés nationales, il s'organisa, vers l'an 1260, une autre grande confédération pour réprimer les factions nées pendant les guerres fraternelles; le royaume, en conséquence, fut divisé en cinq régions (*juntas*), sous la direction d'un *sobre junteros* choisi dans une des principales familles, afin de combattre les factieux. En 1264, une autre union des nobles posa des limites au droit qu'avait le roi de disposer des grands fiefs; à l'avenir, il ne devait l'exercer que de concert avec les riches hommes.

1283. Pierre, menacé par la France, fut obligé de concéder à la nation le *grand privilége*, par lequel il s'engageait à n'enlever à aucun vassal son fief sans jugement, ce dont les grands feudataires furent également tenus envers les petits. Aucun vassal ne put être contraint d'aller combattre hors du royaume; les états furent autorisés à nommer des conservateurs de la paix dans les

royaumes d'Aragon et de Valence; ils durent être réunis chaque année à Saragosse, et le roi ne put faire la guerre ou lever des impôts sans leur consentement.

Pierre accorda les mêmes droits à la Catalogne, en récompense des secours qu'elle lui avait fournis pour l'expédition de Sicile.

Enhardies par leurs succès, les Unions résolurent d'imposer de nouvelles entraves à l'autorité royale; elles ne consentirent à re- 1291.
connaître Alphonse III pour roi qu'à la condition qu'il choisirait ses conseillers de concert avec les états; sur son refus, il se forma une autre ligue qui obtint du roi le *privilége de l'Union*. Aux 1286.
termes de ce pacte, on ne put désormais procéder contre aucun des membres de l'Union que dans les formes juridiques; il lui fut donné dix places de sûreté; si le roi ou ses successeurs manquaient à leur promesse, elle fut autorisée à choisir un autre roi; les cortès durent être assemblées tous les ans à Saragosse, avec la faculté de nommer un conseil au roi, ou d'en changer les membres en totalité ou en partie. Les associés adoptèrent un sceau où ils étaient représentés dans une attitude suppliante devant le roi, tandis qu'on apercevait au loin des lances et des bataillons.

Le roi se trouvait donc à peu près annulé, d'autant plus qu'il avait encore près de lui le *justiza* ou *justicier*, juge de la cour, Justicier.
qui prononçait seul ou avec l'assistance des barons; c'était un antique magistrat, antérieur peut-être à la monarchie. Dans le principe, il ne faisait que recueillir les avis des riches hommes, et rendre la sentence conformément à leur décision. Quand les lois eurent grandi avec les idées de liberté, la vénération pour celui qui était chargé de les interpréter s'accrut aussi; il fut pris comme arbitre dans les différends entre le roi et les grands; mais il était responsable du préjudice qui résultait de ses décisions et justiciable des cortès. Les rois, en rapetissant la juridiction des feudataires, fortifièrent celle du justicier; enfin, pour écarter la haute noblesse de fonctions trop importantes, on décréta qu'il serait choisi parmi les chevaliers, sous le prétexte que les riches hom- 1265.
mes ne pouvaient être punis de mort, tandis que ce magistrat devait répondre, même sur sa tête, de son administration. A ce haut magistrat furent aussi commises par le grand privilége toutes les causes déférées au roi, qui devait en délibérer avec les nobles et les citoyens.

Le droit d'union fut ensuite aboli par Pierre IV, qui, s'étant 1348.

blessé en lacérant la charte avec son poignard, s'écria : *Que le sang d'un roi efface un privilége si funeste et si injurieux à la royauté!* On eut grand soin d'en faire disparaître l'original ; mais il résulta de cette abrogation que le justicier resta la garantie la plus puissante du peuple contre l'oppression. Les juges municipaux et royaux lui soumettaient tous les doutes soulevés dans les tribunaux en matière de loi ; il donnait sa solution dans les huit jours, sans que les lettres du roi pussent rien contre ses décisions. En vertu du *jurisfirma*, il avait le droit d'évoquer toute cause portée devant un autre tribunal, et garantissait des effets de la condamnation les biens de ceux qui recouraient à son assistance. Par la *manifestation*, il assurait la liberté personnelle contre les officiers royaux, non pas qu'il affranchit le prévenu de la prison, mais il lui *manifestait* les actes du procès, et il le tenait dans une geôle particulière. On appelait ces mesures du justicier *remèdes de droit* contre l'autorité des magistrats royaux. Interprète des lois, juge suprême, il pouvait infirmer par son *veto* les ordres du roi, destituer ou censurer ses ministres ; il est vrai que, par une étrange contradiction, il était nommé par le roi, et pouvait être révoqué. Ce fut seulement en 1442 que les cortès le déclarèrent inamovible.

Elles obtinrent, en 1398, que le roi nommerait quatre censeurs du justicier, un par bras ; ils siégeaient trois fois l'an pour recevoir les plaintes adressées aux cortès ; celles-ci d'abord, puis le roi seul avec les états pouvaient juger le justicier.

Nous nous sommes arrêté sur les constitutions diverses des royaumes espagnols, soit à cause de leur propre importance ou de leur différence, dans l'origine et la forme, avec celles des autres pays européens, soit aussi parce qu'elles continuent encore à servir de drapeau aux ennemis du libéralisme moderne, qui s'obstine trop peut-être à isoler les institutions nouvelles des anciennes, toujours chères au peuple, parce qu'elles sont nées avec lui.

La noblesse n'était donc pas féodale en Espagne ; mais le roi devait avoir pour elle beaucoup d'égards, parce qu'élevée avec l'État, elle possédait de grandes richesses, et s'appuyait sur treize ordres militaires, puissants par leur opulence et leurs priviléges, et rendus presque indépendants par leur état de guerre perpétuel contre un ennemi qui n'était pas celui d'un royaume particulier, mais de la nation entière. Bien qu'ils combattissent au nom de la

religion, leur contact continuel avec les Maures dut modifier leurs idées ; aussi se maintinrent-ils indépendants de la cour de Rome pendant comme après la guerre de l'islamisme ; ils ne lui furent assujettis que par Charles-Quint.

On ne vit point en Espagne de rois déposés par les évêques, ni la lutte du sacerdoce contre la royauté ; les évêques, qui, même avant la conquête, avaient le droit d'intervenir à la nomination du roi, au lieu d'amoindrir son autorité, aimaient à y participer ; ils toléraient une différence dans le rit en faveur des chrétiens qui, pendant un certain temps, avaient été sujets des Maures, et laissaient encore une plus grande latitude aux Mozarabes. La poésie décernait tant d'hommages aux *hidalgos* maures que les âmes timorées s'en scandalisaient. Les pauliciens furent accueillis dans l'Aragon ; Pierre II mourut en combattant pour les Albigeois ; Pierre III occupa la Sicile en dépit du pape, et ses successeurs furent excommuniés pendant toute la durée du siècle ; puis nous verrons, dans le grand schisme, Pierre IV et Alphonse V se ranger du parti opposé au pape ; l'inquisition, que les moines établirent dans le pays, resta indépendante de Rome. Occupés à servir le christianisme de leurs bras, les Espagnols n'appliquèrent point leur esprit aux subtilités du dogme ; ils eurent donc peu de dissertateurs et encore moins d'hérétiques, à l'exception de quelques mystiques.

De ces institutions sortit le caractère des Espagnols, mélange d'intérêts et d'habitudes opposés, sentiment énergique du droit, joint à une résignation absolue à des priviléges sanctionnés par la loi ; des habitudes d'une égalité qui tient de la république, une fière indépendance de montagnards associée au culte enthousiaste de la monarchie, et une soumission orientale envers le souverain, identifié avec la patrie. Lorsque ailleurs l'homme n'obtenait de considération qu'autant qu'il était noble, la conscience de la dignité de chacun parlait haut là où chacun avait contribué de ses efforts à l'affranchissement de la patrie. Tous avaient résisté à la séduction, à la menace, à l'exemple des Sarrasins ; de là une pieuse vénération pour les sentiments les plus vrais, pour la famille, la patrie, l'existence paisible et réglée des champs, et en même temps le goût des aventures, des courses, des armes, l'insouciance de la mort : tout, en un mot, y était mêlé comme les éléments de la population et l'histoire du pays. Faut-il donc s'étonner que la fusion, toujours troublée par des influences

étrangères, ait mis tant de siècles à s'opérer, ait coûté et coûte encore tant de sang?

Parmi les chevaliers français venus au secours d'Alphonse Ier, nous avons nommé Henri de Bourgogne; il avait, avec la main
1095. de Thérèse, fille de ce roi, obtenu le titre de comte du pays situé entre le Minho, le Douro et Tras-os-Montes, et qui de Porto-Cale, ancienne capitale des Gallèces, fut appelé Portugal. Il laissa son fils Alphonse-Henri, âgé de deux ans à peine, sous la régence
1112. Juillet. de sa mère, qui repoussa les attaques de doña Urraque, et l'imita dans ses intrigues avec les deux fils du comte de Transtamare, dont l'un devint son époux.

Alphonse-Henri, parvenu à l'âge d'homme, recouvra ses États de vive force, enferma sa mère, bannit son beau-père, et se défendit contre Alphonse de Castille. Cinq émirs arabes s'avancèrent contre lui à la tête d'une armée formidable; il était campé en face d'eux, dans les plaines d'orient, sur les confins des Algarves, lorsque, par une nuit sombre, le Christ lui apparut sur la croix, et lui dit : *L'armée te proclamera roi de Portugal : accepte; prends pour armoiries mes cinq plaies et les trente deniers pour lesquels je fus vendu, et ta race sera glorieuse jusqu'à la seizième*
1139. 25 juillet. *génération.* Alphonse en fit la déclaration par écrit et sous la foi du serment; l'armée le proclama donc en le couronnant de feuillage, et la victoire signalée d'Oriæ (Ourique), qui coûta la vie aux cinq émirs, ne laissa aucun doute sur cette révélation.

Le roi de Castille lui contesta ce titre, à moins qu'il ne reconnût le tenir de lui; une guerre intervint, et le pape fut appelé à prononcer. Pour se concilier saint Bernard, Alphonse mit son royaume sous le patronage de Notre-Dame de Clairvaux, à laquelle il promit, à titre de fief, cinquante morabitains d'or par an, pour qu'elle affranchît le Portugal de toute domination étrangère; en outre il fit hommage comme vassal à saint Pierre et à l'Église de Rome,
1179. et contracta l'obligation de payer un cens annuel de quatre onces d'or. Alexandre III lui confirma le titre de roi et toutes les terres qu'il pourrait recouvrer sur les Maures (1).

(1) C. Gebauer, *Hist. du Portugal* (allemand); A. Herculano, *Hist. de Portugal*, Lisbonne, 1846. Cet historien relègue parmi les fables l'acclamation d'Alphonse Henri et les cortès de Lamego.

Contrairement à ce que dit l'*Art de vérifier les dates*, le Portugal adopta, jusqu'en 1422, l'ère espagnole, commençant l'année 715 de Rome, 38 ans avant l'ère vulgaire.

Mais l'armée, c'est-à-dire un corps qui, par sa nature, renonce à la liberté politique, a-t-elle le droit de prendre une délibération quelconque, et surtout de donner un roi à une nation? Les cortès furent donc convoquées pour la première fois à Lamego, et composées du haut clergé, de la noblesse et des députés des seize principales villes; elles sanctionnèrent le choix de l'armée, moyennant des conditions très-libérales, acceptées par le roi. Alphonse-Henri fut couronné par l'archevêque de Braga, qui ceignit son front d'un diadème d'or et de perles, donné par les Goths au couvent de Lorbano; la main posée sur l'épée avec laquelle il avait combattu les Maures, il remercia Dieu d'abord, puis les cortès, qu'il invita à faire des lois, auxquelles les états, tant pour eux que pour leurs descendants, promirent obéissance. Le royaume fut déclaré héréditaire de mâle en mâle; à leur défaut, les femmes étaient appelées au trône, à la condition d'épouser un Portugais, lequel ne prendrait le titre de roi que lorsqu'il aurait un fils. La noblesse dut être composée d'abord des parents du roi, puis de ceux qui auraient sauvé à la guerre les jours du roi, de son fils ou de son gendre, et ne seraient ni Maures ni juifs de naissance; enfin des fils de ceux qui, pris par les infidèles, mourraient pour ne pas renier leur foi. On déclara nobles aussi ceux qui tueraient sur le champ de bataille le roi ennemi et son fils, ou s'empareraient de l'étendard royal; les individus qui, à ce moment, se trouvaient à la cour du roi et possédaient la noblesse de temps immémorial, et ceux qui avaient combattu à la journée d'Orico.

Cortès. de Lamego. 1144.

Par contre, est déclaré déchu de la noblesse avec tous ses descendants le noble qui a pris la fuite dans une bataille, ou frappé une femme avec la lance ou l'épée; celui qui dans une mêlée ne défend pas de toutes ses forces le roi, son fils ou sa bannière; celui qui prête faux témoignage, qui dissimule la vérité au roi, qui médit de la reine ou de ses filles, qui passe aux Maures, occupe le domaine d'autrui, blasphème le Christ et conspire contre la vie du roi.

La noblesse portugaise ne s'appuyait donc ni sur la conquête ni sur la féodalité, mais sur les qualités personnelles, le courage, la loyauté, la religion. Les états sanctionnèrent ces lois, parce qu'elles leur parurent *bonnes et justes*, double condition trop oubliée dans des temps beaucoup plus raffinés.

Sur la demande qui fut faite à l'assemblée si elle entendait que le roi se rendît aux cortès du roi de Léon et se reconnut son vassal, tous se levèrent, et, tirant leurs épées, s'écrièrent d'une

voix unanime : *Libres nous sommes, et libre est notre roi; nos bras nous ont rendus tels. S'il en est un qui accepte la servitude, qu'il meure; s'il est roi, qu'il cesse de régner.*

Les cortès de Portugal se bornaient à délibérer sur les propositions du roi, qui consistaient le plus souvent en demandes d'argent et d'hommes pour la défense du pays. Elles pouvaient aussi lui exposer leurs griefs, sous la dénomination de chapitres; ces chapitres étaient *généraux* si tous les ordres réunis les présentaient, *spéciaux* lorsqu'ils émanaient d'un seul; ils étaient rédigés sous forme de supplique, et le roi rendait sur leur contenu des lois et des rescrits, ce qui donne aux cortès portugaises un air d'assemblée consultative. Les chapitres généraux de l'an 1372, qui nous sont restés, peuvent donner une idée de la manière dont les choses se passaient. Le roi est prié, dans les termes les plus respectueux, d'ordonner qu'il ne soit pas commencé de guerre ni battu de monnaie sans l'ordre des communes; d'examiner si les dépenses de la cour peuvent être diminuées; de bien choisir les officiers de justice; de ne pas contraindre au mariage les veuves et les filles de personnes considérables; de conduire avec lui un boulanger et un boucher lorsqu'il se rend dans un pays où il n'y en a pas; de maintenir les exemptions de logement; de ne pas laisser faire le négoce aux grands ni aux nobles; de ne pas contraindre les hommes privilégiés à servir sur la flotte; de ne pas exiger le service militaire de ceux qui travaillent aux champs; d'empêcher les ecclésiastiques de vendre ou d'acheter des biens-fonds pour eux-mêmes ou les autres; d'ordonner que tous puissent vendre des vivres sans qu'il soit permis de les accaparer pour en exagérer le prix; que les juifs ne soient point admis aux emplois; que tous les sujets aient la faculté de présenter leurs requêtes au roi partout où il se trouve; que les prélats et les riches, qui ont du pain et de la viande, ne puissent s'en procurer de vive force; que tout ce qui est pris pour l'usage du roi soit payé ou rendu en nature; que les cortès soient convoquées tous les trois ans, et que tout ce qui a été établi dans les précédentes soit observé exactement. Tout cela est dit dans la forme et avec le ton de la prière; mais les demandes ont un but élevé.

Le pacte entre la nation et le roi ne dut être modifié que par les deux parties contractantes. Aussi, lorsque les institutions libérales qui signalèrent le règne d'Alphonse se trouvèrent modifiées, ce ne fut point par des secousses violentes, mais par l'accord de la nation et de son chef; elles restèrent la base de la liberté

d'un peuple qui, dès le berceau, connut et défendit ses droits, si bien que, de nos jours encore, après tant de théories et d'expériences, elles peuvent offrir des modèles de véritables franchises (1). Les communes (*conselhos*) se trouvent instituées dès cette époque ; peut-être dérivaient-elles de la tradition gothique, mais elles différaient des autres communes de l'Europe, soit parce qu'elles formaient une unité morale complète, soit parce qu'elles reposaient sur une base essentiellement féodale, puisqu'elles se trouvaient disposées hiérarchiquement en trois ordres : les chevaliers, les clercs et les fantassins.

Alphonse continua d'expulser les Maures du pays; mais Lisbonne lui opposa une résistance telle qu'il était près d'en lever le siége, lorsque aborda tout à coup, sur les côtes de Galice, une flotte de croisés flamands, anglais, normands, frisons, allemands. Il sembla que Dieu les eût lui-même guidés vers ces plages : s'associant volontiers à une entreprise qui ressemblait à la croisade, ils prirent cette ville. A leur retour, ils répandirent dans toute l'Europe la gloire d'Alphonse ; plusieurs chevaliers vinrent alors combattre sous ses bannières, qu'il porta triomphantes jusqu'aux Algarves. Il régna quarante-six ans, béni par la nation qu'il avait rendue indépendante, et révéré comme saint par le clergé, qui avait eu large part à ses faveurs. 1147. 1185.

Son fils Sancho Ier n'eut pas comme lui l'habileté de se le concilier; pendant les vingt-six années de son règne, il eut de continuels démêlés avec la cour de Rome et les évêques du pays. Sancho Ier.

(1) Nous voulons parler du célèbre décret de Jean VI, du 4 juin 1824, qui met en relief le mérite de l'ancienne constitution. Il y est dit : « Que ceux qui les présentes liront sachent qu'après mûr examen sur les principes de l'ancienne constitution portugaise, où se trouve cet admirable harmonie et cette prudente combinaison dont l'expérience de tant de siècles a montré l'incalculable utilité pour la nation portugaise, utilité telle qu'on n'en saurait attendre de plus grande et ni même d'égale d'institutions nouvelles et différentes ; considérant que, selon les plus sages politiques, une nation ne peut tirer aucun avantage d'une forme de gouvernement qui n'est pas parfaitement en rapport avec son caractère, son éducation, ses anciens usages, et que les essais faits pour réduire à un type général les usages particuliers des nations se sont trouvés dangereux et presque toujours impraticables, nous avons pensé qu'il ne convenait pas de démolir le noble édifice de notre ancienne constitution politique, composée de lois sages, écrites ou traditionnelles ;... d'autant plus que nous savons que l'ancienne constitution portugaise renferme en soi tous les éléments nécessaires pour protéger la religion, la majesté du trône, la sécurité des droits individuels de tous les sujets et le bon ordre de l'administration publique. »

Celui de Porto lui reproche un mariage à un degré prohibé, et Sancho le fait jeter en prison ; mais le prélat réussit à s'enfuir, met son diocèse en interdit, et se réfugie à Rome, où il est soutenu par Innocent III avec assez d'énergie pour que le roi, malgré son opiniâtreté, soit obligé de plier. Plus tard, l'évêque de
1211. Coïmbre lui infligea des censures, où le vulgaire vit la cause de la maladie dont il fut atteint, et de laquelle il mourut, après s'être réconcilié avec l'Église. Le soin qu'il prit de repeupler le pays, épuisé par la guerre et la peste, le fit surnommer *el Poplador*.

Alphonse II. Les ordres militaires et les croisés, qui avaient aidé Sancho Ier dans ses conquêtes, rendirent aussi de grands services à Alphonse II, son fils, qui vécut pourtant en querelles incessantes
1223. avec les moines et les évêques pour les prétentions de suzeraineté et d'exemptions ; il mourut excommunié.

Sancho II. Les différends avec le clergé s'envenimèrent sous Sancho II, dit le *Capuchonné* à cause du capuchon de l'ordre de Saint-Augustin que sa mère lui fit porter dans son enfance. Les évêques riches et puissants, considérant le roi comme vassal du saint-siége, prétendaient rester, dans leur personne et leurs biens, exempts de tout impôt et ne relever d'aucune juridiction ; comme le roi refusait d'admettre ces prétentions, une grande irritation se manifesta, qu'aigrirent encore les intrigues de dona Mencia, sa femme ou sa concubine, et de son oncle Ferdinand, qu'appuyait
1245. une faction puissante. Les prélats obtinrent d'Innocent IV, au concile de Lyon, qu'il déliât les Portugais du serment d'obéissance envers un roi « perturbateur de l'Église et ennemi de ses « libertés, qui appelait les ecclésiastiques au forum séculier, « imposait les biens des églises et des couvents, ne réprimait « pas les violences de la noblesse, et faisait seulement pour la « forme de petites guerres aux Maures. » Alphonse III, son frère, appelé au trône à sa place, se rendit en Portugal après avoir juré entre les mains du légat de bien administrer le royaume. Sancho, réduit à s'enfuir, fut appuyé par les armes et les bons offices de Ferdinand III de Castille, ce qui détermina le pape à faire exa-
1248. miner de plus près les accusations portées contre ce prince ; mais, sur ces entrefaites, Sancho mourut sans laisser d'enfant.

Alphonse III. 1253-54. Alphonse III finit de soumettre les Algarves, dont il conquit une partie ; l'autre lui fut cédée par le roi de Castille, comme dot de sa fille, qu'il lui donna en mariage. Cependant Mathilde, sa première femme, qu'il avait répudiée, ayant porté plainte au

pape, le royaume fut mis en interdit jusqu'au moment où sa mort permit de légitimer la seconde union. Loin de vivre en paix avec le clergé, qui l'avait porté au trône, Alphonse refusa le tribut à Grégoire X ; menacé de censures, il n'obtint l'absolution que sur son lit de mort, en jurant obéissance au saint-siége.

Denis, son fils, ne se considéra point comme obligé par ce serment ; il restreignit même la juridiction et les possessions du clergé, ce qui lui valut l'excommunication. Afin de terminer le différend, les cortès furent convoquées ; le clergé y présenta quarante-deux griefs, auxquels le roi donna satisfaction, et l'accord fut conclu. Denis Ier. 1279-1325.

L'agrandissement de Lisbonne accoutuma les Portugais à un genre de vie moins solitaire que celui des châteaux féodaux, ce qui modéra chez eux la fierté hautaine et le fanatisme. Les nombreux Mozarabes mêlés avec eux leur communiquèrent les idées orientales ; de même que la langue garda l'empreinte arabe, ce fut sur l'amour que roulèrent les œuvres d'imagination. L'agriculture ne fut jamais florissante dans le pays, parce que les Portugais lui préféraient la profession du pâtre, du soldat et du navigateur, dans laquelle ils pouvaient déployer leur énergie et leur courage ; aussi les verrons-nous se couvrir de gloire dans cette dernière carrière. 1289.

CHAPITRE XX.

PRUSSE, LIVONIE, CHEVALIERS TEUTONIQUES.

L'histoire de la Prusse est la suite ou plutôt un épisode de l'histoire des croisades (1). Peu connue des anciens, qui en tiraient l'ambre jaune, elle fut probablement visitée par Pythéas ; mais il en fit une description confuse et fabuleuse. Des tribus gothiques se transplantèrent, selon Jornandès, de la Scandinavie sur la Vistule, et, mêlées avec les peuplades slaves qui habitaient cette contrée, formèrent la nation des Prussiens. Les Vénèdes

(1) Voyez SCHOELL.

VOIGT, *Hist. de la Prusse depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'abolition de l'ordre Teutonique ;* Königsberg, 1827-1840.

KANNGIESSER, *Bekehrungsgeichichte der Pomern zum Christenthume*, Greifswald, 1824.

et les Estyens continuèrent d'occuper ces rivages, malgré les conquêtes d'Attila; ils y restèrent même lorsque les Leckles ou Polonais, les Mazoviens, les Poméraniens et les Lutizes vinrent du Danube dans les pays qui maintenant portent leur nom.

On rapporte que les Prussiens choisirent un chef commun et un grand prêtre, et que deux frères, Widewud et Bruten, organisèrent un gouvernement et pourvurent au culte national; ils creusèrent dans un chêne immense trois niches pour leurs trois dieux, Jumala, créateur; Perkun, tonnant; Seminik, dispensateur des fruits de la terre. Nul autre que le *waïdelot*, ou prêtre, ne devait, sous peine de la vie, approcher de ce sanctuaire, appelé Romov ou Rikaït. Les deux frères se brûlèrent solennellement, après avoir partagé le royaume entre leurs douze fils, qui se firent une guerre terrible, jusqu'à ce qu'ils se fussent rendus indépendants les uns des autres.

Il est très-difficile de reconnaître la vérité au milieu de ces ténèbres. L'histoire certaine ne commence qu'avec le christianisme; à cette époque on ne trouve aucune trace de la constitution, des usages et même de langue ancienne. On sait seulement que le pays était divisé en onze ou douze États, gouvernés par des princes (*reiks*), division qui jamais ne put être détruite, malgré toutes les vicissitudes politiques.

On prétend qu'en 900 une colonie d'Italiens fugitifs, Palémon Libo, Julien Dorsprungo, Prosper et César Colonne, Hector et Orsino Rosa, y porta la civilisation et les nombreuses expressions latines qu'on remarque dans cette langue. Cette colonie aurait été la souche des diverses dynasties de la Lithuanie et de la Samogitie.

Vers l'an 1000, on rencontre le nom de Borusses ou Porusses, dont on ne connaît pas l'origine, et qui probablement leur fut donné par des étrangers; leur histoire ne cesse d'être obscure que lorsque nous les trouvons en guerre avec la Pologne. Bien que les Normands et les Danois eussent touché le golfe de Finlande, et qu'il ne fût pas ignoré des Russes, le reste de l'Europe n'eut connaissance de ces pays qu'au moment où des marchands de Brême, se rendant à Wisby, furent jetés par la tem-
1186. pête à l'embouchure de la Duna. Ils y trouvèrent une population sauvage parlant une langue inconnue, qui, les prenant pour des Danois, s'opposa à leur débarquement; mais, quand elle eut compris que leur intention était seulement de troquer leurs marchan-

dises, elle devint traitable. Il fut possible alors de savoir qu'ils se nommaient Lives, Lettons, Wendes, Curons, Semigals, Esthons, et qu'ils payaient tribut au prince de Polotzk. C'est de ces peuplades que reçurent leur nom la Courlande, l'Esthonie, la ville de Wenden et la Livonie. Les Lives, quoique moins nombreux que les Lettons, donnèrent leur nom à cette dernière province, parce qu'ils furent les premiers à se trouver en relation avec les Allemands; ils étaient de la race des Tchoudes, comme les Esthoniens, les Finnois et les Lapons; leur langue n'a rien de commun avec les idiomes slaves ou teutons, non plus qu'avec le letton et le lithuanien actuel, parlé par une population mélangée de Slaves et de Germains. Les Lettons étaient d'un caractère mou et résigné; les Esthons avaient plus d'énergie : mais ni les uns ni les autres ne surent conserver leur indépendance, et ils furent tour à tour assujettis par les Teutons, les Polonais, les Suédois et les Russes, tout en conservant un caractère, des traditions et une langue propres.

Les Hanséatiques accoururent, poussés par la curiosité et la soif du gain, dans ces parages, pour débiter leurs denrées; les marchands de Brême, de Lubeck et de Wisby vinrent y chercher des pelleteries tirées du fond de la Russie; ils donnaient, en échange, du sel, des toiles communes et des objets en rapport avec les besoins d'un peuple grossier.

Saint Adalbert, archevêque de Prague, vint y prêcher l'Évan- 997.
gile; mais il fut mal accueilli par la caste sacerdotale, intéressée à conserver l'ancien culte. Étant entré sans le savoir sur le territoire sacré du Romov, il fut tué comme sacrilége; Bruno, qui entre- 1008.
prit de poursuivre la tâche commencée par Adalbert, éprouva le même sort.

Les Danois avaient aussi cherché à introduire dans ces lieux la religion chrétienne; mais ils n'avaient réussi qu'à se faire abhorrer par cette nation, très-attachée à ses idoles. Cependant le péril n'effraya point Maynard, chanoine de Sigeberg; il se joignit à des marchands, alla prêcher chez les Lives, et obtint du 1186.
prince de Polotzk la permission de fonder une église à Yxküll, près d'un fort élevé par les Allemands pour leur sûreté et celle de leurs marchandises. Aussitôt qu'il eut parlé de christianisme, les naturels s'imaginèrent qu'on voulait attenter à leur indépendance, et formèrent le complot d'exterminer les étrangers. Maynard alors proposa de construire plusieurs forts et fit venir de Visby les matériaux, la chaux et les ouvriers; le pape l'institua

1191. évêque d'Yxküll sous le métropolitain de Brême. Il mourut dans
1196. un âge avancé, en grand renom de vertu. Berthold, abbé saxon, qui lui succéda, fut chassé par la force des armes avec tous les prêtres; ceux qui avaient été baptisés se purifièrent de cette tâche dans les eaux de la Duna, et retournèrent au culte de leurs dieux. Célestin III ayant proclamé la croisade contre ces idolâtres, Berthold revint à la tête d'une armée, et défit des Lives;
1198. mais, en les poursuivant avec trop d'ardeur, il fut massacré.

Albert d'Apeldern, qui lui fut donné pour successeur, aidé par sa puissante famille, l'empereur Philippe et Kanut VI de Danemark, parvint, à la tête d'une croisade, à prendre possession de son siége. Ayant abordé vingt-trois vaisseaux sur la rive droite de la Dwina, il y bâtit Riga, où il établit son évêché; pendant
1200. vingt-huit années, il s'efforça de propager le christianisme avec plus de zèle que de fruit.

Philippe de Souabe, se considérant, en sa qualité d'empereur, comme seigneur de toutes les terres des païens, investit Albert de la Livonie, à titre de fief et de principauté de l'Empire. Le prélat chercha, par des courses fréquentes, à se procurer des colons et des protecteurs, bâtit Kockenhausen, et rendit son siége, qui fut ensuite érigé en archevêché, indépendant de celui de Brême. Il éleva des châteaux forts dans les lieux qui lui parurent les plus favorables; pour se donner un appui plus constant et plus sûr que celui des croisés, il introduisit dans le pays la féodalité, en distribuant les terres conquises à des seigneurs allemands, sous l'obligation du service militaire; en outre il institua l'ordre militaire des chevaliers porte-glaive, qui portaient avec la croix une épée sur leurs manteaux blancs. Winnon de Rohrbach, premier grand maître,
1204. bâtit Segewold, Ascheraden et Wenden, qui fut le siége de l'ordre. L'évêque leur concéda un tiers des terres qu'ils aideraient à conquérir; mais, au lieu de se les concilier par ce moyen, il ne fit que préparer de longues discordes; car les chevaliers préten-
1210. daient rester affranchis de tout hommage. Enfin Innocent III décida que l'évêque laisserait aux chevaliers un tiers de la Livonie et de la Lettonie, et les dispenserait de payer la dîme avec les autres pensions et oblations; mais que l'ordre dépendrait des évêques, qu'ils seraient tenus de servir pour la défense du pays et de la foi, sauf à rester maîtres de tout ce qu'ils pourraient conquérir hors de la Livonie et de la Lettonie.

Chevaliers porte-glaive.

Encouragés par cette faveur, et secourus par de nouveaux croisés venus avec le vaillant Albert, comte d'Ourlemonde, les

chevaliers entreprirent avec Albert la conquête de l'Esthonie. 1216.
Les Esthoniens, défaits près de Fellin, acceptèrent le baptême, et Albert fonda dans le pays deux évêchés, un pour l'Esthonie, l'autre pour la Sémigalle; la conquête fut partagée entre les porte-glaive et le prélat. Mais à peine le comte d'Ourlemonde était-il parti que les Esthoniens s'insurgèrent; Albert ne put les 1218.
soumettre sans avoir recours à Valdemar II de Danemark, qui établit sa domination dans l'Esthonie et bâtit Narva. Néanmoins ce Valdemar ne tarda point à tomber au pouvoir de l'ennemi; les 1219.
Danois furent alors chassés. L'Esthonie partagée entre l'ordre 1223.
et les évêques d'Ungannia et de Reval.

Un moine de la Poméranie, Christian, réussit à introduire le christianisme en Prusse. Il fut nommé évêque par Innocent III après un voyage fait à Rome pour rendre compte de 1214.
son apostolat; mais, à son retour, il trouva la population révoltée contre l'Évangile et en guerre avec le pays de Culm, converti déjà depuis quelque temps, où l'on détruisit plus de cent cinquante églises. Christian se fit aider par des croisés qui rebâtirent Culm, restèrent plusieurs années dans le pays et contraignirent les Prussiens de renoncer à l'idolâtrie; mais à peine s'étaient-ils éloignés que les Prussiens coururent de nouveau aux armes, et dévastèrent le pays de Culm. Christian, continuant à marcher sur les traces d'Albert de Livonie, institua l'ordre militaire des Frères de la milice du Christ, qui portaient le manteau blanc avec l'épée rouge, dont le siége fut placé à Dobrzin, et qui faisait vœu de combattre sans relâche l'idolâtrie.

Les Prussiens se levèrent en masse contre eux, et, dans une 1224.
bataille qui dura deux jours, il les exterminèrent tous, à l'exception de cinq; voyant l'impossibilité de relever cet ordre, Christian persuada Conrad, duc de Mazovie, d'appeler à sa place les che- Chevaliers teutoniques.
valiers teutoniques. Cet ordre s'était couvert de gloire en Palestine et en Égypte; comme il avait sauvé l'armée par sa valeur au siége de Damiette, Jean de Brienne autorisa le grand maître à joindre à la croix noire celle du royaume de Jérusalem. Ces chevaliers possédaient déjà tant de biens en Allemagne qu'ils avaient été forcés d'en former une province particulière, confiée à un maître teutonique qui faisait sa résidence à Mergentheim, ville donnée à l'ordre par les comtes d'Hohenlohe avec tous leurs domaines.

Hermann de Salza, leur grand maître, célèbre par ses victoires 1210.
et sa vertu, était l'ami et le conseiller de Frédéric II, qui l'avait

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

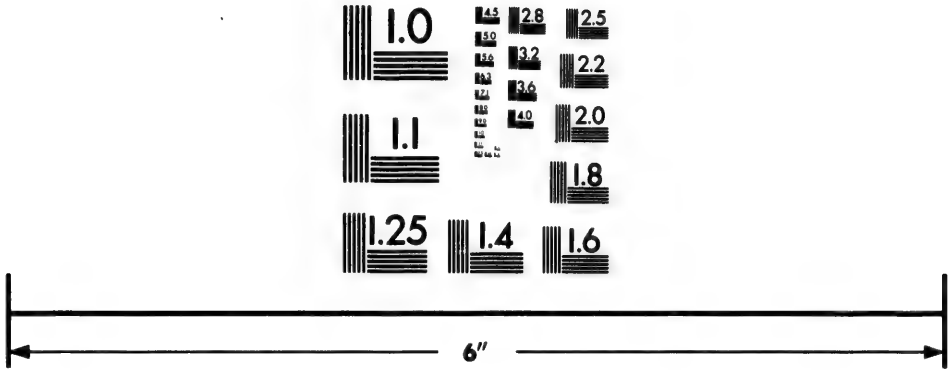

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

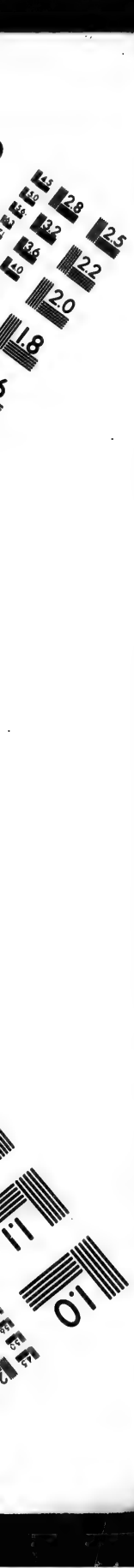
2.8
3.2
2.5
3.6
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

fait prince de l'Empire ; s'apercevant peut-être combien leurs possessions en Palestine étaient précaires, il ne demanda pas mieux que d'accepter l'offre d'André de Hongrie, et de défendre la Transylvanie contre les Cumans, moyennant la cession à l'ordre du district appelé la Burcie.

La même pensée fut inspirée à Christian par un besoin semblable ; ignorant peut-être que cet ordre était exempté par le pape de toute juridiction épiscopale, il offrit à Hermann le pays
1226. de Culm et un autre district sur les frontières des Prussiens idolâtres. Frédéric II approuva la proposition à Rimini, et conféra ces pays à l'ordre en toute propriété, avec tout ce qu'ils pouvaient enlever aux Prussiens idolâtres.

Le premier maître provincial en Prusse fut Hermann Balk,
1230. qui avait pour maréchal Thierry de Bertheim ; arrivés en Mazovie à la tête des chevaliers et des soldats, ils stipulèrent avec le duc la cession des territoires de Culm et de Læbau, et la remise des possessions des Frères de la milice du Christ ; puis ils s'établirent dans les deux forts Vogelsang et de Nassau, sur la rive gauche de la Vistule.

Ils commencèrent alors une guerre d'extermination contre les Prussiens, qui, grâce à leur connaissance du pays, trouvaient des lieux de refuge au milieu des lacs, des marécages et des forêts dont il est couvert ; aussi les chevaliers, s'apercevant qu'il était pour eux de la plus grande importance d'être maîtres de la Vistule afin de pouvoir, selon le besoin, porter des troupes d'une rive à l'autre, s'emparèrent de plusieurs bourgs fortifiés, situés en face de Vogelsang. Alors ils firent appel à de pacifiques colons, à de belliqueux croisés ; des villes s'élevèrent, et l'en-
1231. nemi finit par succomber. Thorn fut fondée par des aventuriers allemands, et Culm agrandie par d'autres ; ces deux villes, les plus anciennes de la Prusse, furent constituées en com-
1236. munes par la charte dite de Culm (*Culmsche Handfeste*) ; Marienwerder fut aussi édifiée dans l'île de Kwidzin par les croisés, qui plus tard, aidés par une nouvelle croisade, réussirent à conquérir la Poméranie. La Poséganie fut soumise de la même manière, et les marchands de Lubeck y fondèrent Elbing, qui partagea le droit de leur cité.

Des différends s'étant élevés entre les chevaliers teutoniques et l'évêque de Prusse : le pape les avait apaisés en décidant qu'un tiers des conquêtes faites par l'ordre appartiendrait au prélat, avec juridiction sur les deux autres tiers, qui seraient considérés

comme propriétés du saint-siége conférées à l'ordre à titre de bénéfices. Il ne fut pas aussi facile d'arranger la querelle soulevée entre l'évêque de Riga et les chevaliers de Livonie, dans le moment même où ce dernier pays, ainsi que l'Esthonie, leur était disputé par les Russes, les Danois et les Lithuaniens. Le grand maître, Volquin, proposa à Hermann de Salza de fondre les deux ordres en un seul; ce dernier hésita; mais, après la mort de Volquin, qui succomba dans ses luttes contre les Lithuaniens, les porte-glaive devinrent une langue de l'ordre Teutonique, sous un maître provincial. Cependant, comme ceux-ci, fondés par 1237.
un évêque, lui étaient tout à fait soumis, tandis que les chevaliers teutoniques jouissaient d'une pleine franchise, le pape décida que, dans la Livonie, les teutoniques seraient tenus envers l'évêque aux mêmes obligations que les porte-glaive.

Hermann de Salza mourut à Salerne, où il était venu pour se faire traiter; il eut pour successeur le landgrave Conrad, frère de 1235.
Louis de Thuringe. La veuve de ce dernier, vénérée parmi les saints et bénie du peuple, qui l'appelait *chère bonne Élisabeth*, avait confié aux chevaliers teutoniques l'hôpital et l'église fondée par elle à Marbourg, avec de riches domaines. L'ordre poursuivit le cours de ses conquêtes, et parvint, à force d'habileté et de constance, à triompher de la résistance des Prussiens, qui défendaient avec fureur leur indépendance et le culte de leurs ancêtres.

Les Mongols, sur ces entrefaites, envahirent les royaumes septentrionaux; les chevaliers teutoniques, dans l'impossibilité de défendre la Pologne, concentrèrent alors leurs forces sur la Vistule. Les Prussiens profitèrent du moment pour recouvrer leur liberté, et s'allièrent avec Sviatopolk, duc de Pomérellie, devenu hostile à l'ordre par jalousie, après avoir été le principal auteur de la victoire remportée par les chrétiens à Sirguna; ils massacrèrent tous les Allemands qu'ils purent saisir, détruisirent les principales forteresses, et interceptèrent tout secours de l'Allemagne et de la Pologne. Ce fut une guerre de dévastation mutuelle, soutenue en grande partie par des croisés, et dans laquelle combattaient encore contre Sviatopolk deux frères qu'il avait dépouillés; mais enfin on arrêta les conditions de la paix. Jacques 1248.
Pantaléon de Troyes, qui fut depuis Urbain IV, en avait été le 1249.
médiateur; il parvint aussi, quelque temps après, à la conclure à Christbourg entre les naturels et l'ordre. Les conventions portaient que les néophytes jouiraient de la liberté de leur personne

et de leurs biens; qu'ils auraient droit d'acheter et de transmettre en héritage à leurs descendants mâles, ou aux femmes non mariées; qu'en ligne collatérale l'hérédité compéterait seulement aux cousins germains; qu'à défaut d'héritiers la succession reviendrait à l'ordre; que les néophytes pourraient contracter légitimement mariage, tester en justice, entrer dans les ordres; s'ils étaient nobles, ils auraient le droit de ceindre le baudrier militaire et de vendre leurs biens à des Allemands ou à des naturels, à la condition de donner sûreté qu'ils ne passeraient pas aux ennemis de l'ordre; les églises devaient vendre, dans le délai d'un an, les propriétés qu'elles avaient acquises. Conformément au désir des naturels, ils furent régis par le droit polonais; ils durent cesser d'ensevelir les morts avec les rites idolâtres, pour les inhumer à la manière des chrétiens; renoncer à la polygamie, à la traite des femmes, aux mariages prohibés par les canons de l'Église, à l'exposition des enfants; en outre, ils furent obligés de construire un nombre déterminé d'églises, dont on leur fournissait les ornements et les livres nécessaires, et que l'ordre aurait soin de doter; mais ils furent tenus de lui payer les dîmes, de lui être fidèles dans la paix et de le servir dans la guerre.

Tel fut le droit civil des vaincus. Quant au droit ecclésiastique ou des vainqueurs, Guillaume de Savoie, évêque de Modène, légat pontifical, dont l'habileté eut une grande part dans les traités de cette époque, divisa, au nom d'Innocent III, la Prusse en trois diocèses, de Culm, de Poméranie et de Warmia, sans parler d'un quatrième, qui comprenait les pays non encore soumis. Chaque diocèse fut partagé entre l'évêque et l'ordre; l'évêque choisissait un tiers, sur lequel il exerçait la suzeraineté territoriale; le reste appartenait à l'ordre avec les mêmes droits. La juridiction ecclésiastique de tout le pays fut attribuée aux évêques, qui durent contribuer à sa défense avec de l'argent, et les chevaliers avec leurs bras.

Riga fut ensuite érigée en métropole, dont relevèrent les deux
1255. provinces de Prusse et de Livonie. Dans cette dernière, les Allemands réduisirent à la condition de serfs les naturels, qui, sous le nom de Lives, d'Esthoniens et de Lettons, conservèrent l'ancien langage. Les dominateurs formaient une confédération d'États indépendants, parmi lesquels l'ordre était le plus puissant. L'archevêque de Riga possédait une partie du pays, et la région la plus septentrionale avait pour suzerain le roi de Danemark; Riga

et Revas étaient régies par des lois populaires, sauf quelques régales réservées à l'évêque.

Restait à soumettre la Sambie, c'est-à-dire le pays au nord du Prégel. A la voix du pontife, une armée de soixante mille croisés se mit en marche, accompagnée d'Ottokar II de Bohême et de plusieurs autres princes, sans compter le grand maître Poppon d'Osterne; elle pénétra sur le territoire sacré du Romov, mit tout à feu et à sang, détruisit les idoles et le chêne révéré, et força le peu d'idolâtres qui survécut à recevoir le baptême. La ville qui fut bâtie en cet endroit reçut le nom de Königsberg, en l'honneur du roi de Bohême. 1254. 1255.

L'ordre s'apprêtait à subjuguer le reste de la Prusse, c'est-à-dire la Sudavie, la Nadrovie et la Scalavie, lorsque les Mongols, tombant sur la Lithuanie et la Pologne, contraignirent les chevaliers à réunir leurs forces contre les dévastateurs. Ils se mirent donc à recruter des troupes et à reconstruire en pierres les forts de bois; pour hâter les travaux, ils requirent le concours des habitants, et enlevèrent comme otages les enfants de ceux qui refusaient leurs bras.

Ces violences rendaient odieux les chevaliers teutoniques; d'autre part, toujours en lutte avec les évêques et de mœurs relâchées, ils cherchaient à se recruter par tous les moyens, au point d'absoudre des censures ecclésiastiques quiconque entrait dans leur ordre. Uniquement occupés de soumettre par force les naturels, les chevaliers avaient négligé de les dégrossir et de les éclairer, abandonnant peut-être ce soin aux évêques, détournés de cette réforme par les discordes continuelles. Si les chevaliers envoyèrent une fois plusieurs jeunes gens en Allemagne pour apprendre la langue et se façonner à l'obéissance, ils le firent dans un intérêt politique, afin d'avoir des otages et d'étendre par leur intermédiaire la servitude à laquelle ils habituaient le peuple; mais le résultat ne répondit nullement à leurs prévisions.

Les Lithuaniens, nation sauvage adonnée au fétichisme, étaient originairement de race lettone, mêlée de slave, de finnoise et de gothique. A l'époque de l'irruption des Mongols, ils envahirent Grodno et autres villes de la Russie blanche. Erdivil, leur premier chef connu, s'opposa énergiquement aux Mongols. Ringold réunit les petites seigneuries du pays, dont il se fit grand prince; menacé par les chevaliers teutoniques, il accepta le christianisme, et fut couronné roi; mais il revint bientôt à l'idolâtrie, et se montra l'ennemi acharné des chrétiens. 1230.

Le grand maître donna cette couronne à Mendog, après l'a-
1252. voir vaincu et fait baptiser; mais il persista peu dans la foi, et
1260. quelques démêlés le firent retourner à l'idolâtrie. Il envahit la Courlande, et défit entièrement l'ordre sur la Durba; sur quatorze chevaliers restés prisonniers, il en brûla huit en l'honneur de ses dieux et hacha les autres par morceaux.

Il envahit ensuite la Sambie, et par son exemple il entraîna ces populations à la révolte. Les jeunes gens qui s'étaient formés à la guerre en Germanie se mirent à leur tête, et bientôt ils eurent détruit les églises, réduit en esclavage les chrétiens qui ne prirent pas la fuite, et bloqué les châteaux forts.

Une croisade se réunit à la voix du pape et du grand maître; mais elle échoua contre la fureur des insurgés; une autre dégagea toute la Sambie, ce qui n'empêcha point la résistance de se prolonger dans les autres provinces.

Ottokar II, roi de Bohême, pressé de nouveau par le pape de
1267. se croiser contre les idolâtres, conçut le dessein de constituer un grand empire en Lithuanie; en conséquence, il convint d'aider l'ordre à recouvrer ses anciennes possessions, à la condition qu'il en serait secondé à son tour pour soumettre la Lithuanie, la Galandie, la Jazwingie et autres pays idolâtres, où le pape l'autorisait
1270. à ériger un royaume en faveur de qui il voudrait. L'entreprise fut plus rude qu'il ne l'avait pensé; le roi n'en retira aucun avantage, et les Prussiens se jetèrent de nouveau dans le pays de Culm, qu'ils n'abandonnèrent qu'après avoir essuyé plusieurs défaites de la part d'une nouvelle croisade; l'ordre alors rentra dans ses anciennes possessions.

Rodolphe de Habsbourg, qui avait combattu sous sa bannière, le prit sous sa protection particulière lorsqu'il fut devenu empe-
1283. reur. Ainsi fut terminée, cinquante-trois ans après le commencement de la guerre et vingt ans depuis l'insurrection, la conquête de la Prusse entre le Mémel et la Vistule.

Cette principauté, qui ne provenait pas d'un fief, était d'une nature particulière. Selon le droit public de l'Europe, le pape disposait des terres appartenant aux païens, sauf le droit de l'empereur comme chef temporel de la chrétienté. Les chevaliers teutoniques tenaient donc de tous deux leur autorité; Frédéric II leur conféra tout à la fois la suprématie et la propriété des terres, outre Culm, dont ils étaient souverains par la cession des ducs de Mazovie et par les conquêtes.

Les anciens propriétaires devinrent donc serfs de la glèbe;

mais, en recevant le baptême, ils recouvraient la liberté personnelle. Après la paix de Christbourg, ils purent aussi posséder des biens-fonds, et une noblesse fut même reconnue parmi eux.

L'insurrection changea la face des choses ; les expropriés rentrèrent dans leurs biens, et les nobles demeurés fidèles conservèrent la liberté, qui fut ravie aux autres ; ceux qui possédaient en vertu de la *loi de Culm* devaient des prestations proportionnées à la tenure ; les personnes dont les biens situés dans les provinces conquises étaient régis par la paix de 1249, outre leurs charges dans cette proportion, en avaient encore d'autres à supporter, fixées d'après la dignité du propriétaire. La première classe se composait des *withings*, grands propriétaires d'ancienne date, et des plus considérables parmi les nobles. La véritable *withingie*, formée des possessions allodiales et originaires, restait exempte de toute charge, corvées et dîmes, et n'était point assujettie aux formalités féodales. La nouvelle, concédée par l'ordre, consistait en un certain nombre de familles données au withing pour qu'elles lui payassent la dîme, et fussent tenues envers lui des services corporels, des obligations et prestations imposées aux sujets immédiats de l'ordre, à la juridiction duquel elles restaient soumises. Les terres de cette seconde classe pouvaient être vendues avec les familles des paysans, qui étaient attachées à la glèbe. Les propriétaires, pour ces secondes terres, bien qu'elles fussent aliénables comme alleux, devaient le service militaire à l'ordre, soit pour la défense de la province ou des expéditions éloignées ; quelques-unes étaient en outre grevées d'un cens annuel. Tandis que la withingie ancienne passait héréditairement aux mâles et aux femelles, la nouvelle ne se transmettait que de mâle en mâle, et, à leur défaut, faisait retour au withing.

Au même rang que ces derniers se trouvaient les propriétaires libres, exempts des corvées et du payement de la dîme, et dont les biens passaient à leurs fils en ligne directe, sous la condition du service militaire.

La troisième classe était celle des *Culmiens*, propriétaires de champs régis en tout ou partie par le droit accordé à la ville de Culm. La plupart devaient la dîme, une rente à la mense épiscopale et une autre en cire ou en argent à l'ordre, indépendamment du service militaire.

Venaient ensuite les paysans, les vilains, lesquels étaient membres d'une corporation dite village, et soumis à un scultète ; les paysans vivaient isolés sur les tenures des riches, ou, s'ils ha-

bitaient des villages, ils n'en étaient pas membres et ne dépendaient nullement du juge. Lorsque la famille d'un paysan s'éteignait, ses biens retournaient à l'ordre ou aux grands propriétaires qui avaient obtenu de lui ce village. La même classification entre les propriétaires se retrouvait sur les terres appartenant à l'évêque.

Les colons formèrent ensuite une classe distincte des autres, et leur nombre s'accrut au point de l'emporter sur celui des naturels, qui finirent par adopter leurs mœurs et leur langage, d'où il résulta que l'ancien idiome prussien, dialecte du slave, périt entièrement.

L'ordre Teutonique avait son siége à Saint-Jean d'Acre; il dépendait en Prusse d'un maître provincial ou précepteur, qui relevait du grand maître et du chapitre général, avec lequel il exerçait la souveraineté. Dans les circonstances majeures, il devait prendre l'avis des dignitaires de l'ordre; le pouvoir exécutif lui appartenait, et c'était lui qui commandait en campagne; un maréchal lui servait de vicaire en temps de paix et d'aide de camp à la guerre. Dans chaque district, un commandant était chargé des finances, de la justice, du bon ordre et des milices; treize individus au moins constituaient le conseil du précepteur, et participaient avec lui au gouvernement.

Le droit de la force ne s'introduisit donc point en Prusse comme dans le reste de la Germanie; les différends furent vidés par des juges, et non par des guerres privées. Le contraire avait lieu dans les autres pays, où le chef de l'État, lorsqu'il manquait d'appui pour l'exécution de ses ordres, avait sous la main une milice permanente, ou plutôt lui-même était armé de toutes pièces. Les biens immenses qu'il possédait lui épargnaient les embarras si communs dans les gouvernements de cette époque, c'est-à-dire l'obligation d'acheter, moyennant des priviléges, la condescendance de ses vassaux. Du vœu d'obéissance fait par les religieux guerriers résultait une discipline ignorée des autres gouvernements; car l'honneur et la religion entraînaient leur volonté. Les premières familles de la Germanie se tenaient honorées d'enrôler leurs fils dans cet ordre souverain; des rois et des princes faisaient en Prusse le noviciat des armes. La considération dont il était entouré ajoutait à la force de cet État guerrier et religieux, qui parvint rapidement au comble de la puissance, mais pour tomber aussi vite dans la dissolution et la tyrannie.

CHAPITRE XXI.

HONGRIE.

Dans la Hongrie régnaient les descendants d'Apad, qui se la disputèrent par lambeaux jusqu'au moment où le pays entier se trouva réuni dans les mains de saint Ladislas, prince ami de la paix à l'intérieur et conquérant au dehors. La Croatie et la Dalmatie formaient une partie de l'empire des Avares, détruit par Pépin, roi d'Italie; la première était habitée par des Croates ou montagnards, l'autre par les Sorabes, nation slave gouvernée par des *zupan* ou chefs de district, dont plusieurs relevaient d'un *ban* ou duc, et tous d'un grand prince. Les Francs les ayant acceptés pour sujets, il en résulta des démêlés avec l'empire d'Orient jusqu'au moment où il fut convenu que Zara, Trau, Spalatro, Raguse, c'est-à-dire la Dalmatie maritime, resteraient aux Grecs, et les autres villes à l'empire d'Occident. Au milieu des vicissitudes qu'éprouva ce dernier, les grands princes se rendirent indépendants. Crescimir, grand prince de Croatie, avait sur pied une armée de soixante mille chevaux et de cent mille fantassins, et son fils Dircislas prit le titre de roi. Les habitants du pays se mirent alors à faire la course. Une guerre intervint, et Venise occupa les cités maritimes. 1077.

Ces villes furent reprises par Crescimir Pierre, qui, s'étant emparé de l'Esclavonie, indépendante jusqu'alors, prit le titre de roi de Dalmatie et de Croatie. Démétrius Swonimir, pour légitimer son usurpation, se fit couronner dans Salona par le légat du pape, prêta hommage lige à Grégoire VII et à ses successeurs, promit un cens annuel de deux cents besants, et contraignit au célibat le clergé, auquel il laissa les dîmes et les prémices.

Après l'extinction de la lignée de ce prince, et lorsque l'anarchie bouleversait le royaume, Ladislas parut à main armée, soumit les petits tyrans, et nomma son neveu Almus duc de Croatie et d'Esclavonie.

Sa victoire fut interrompue par les Cumans, rameau des Uzes ou, comme les Russes les appellent, des Polowz, qui habitaient la Moldavie et la Valachie, après avoir refoulé les Petchenèques en Transylvanie. Les Cumans ravagèrent la Hongrie, où Ladislas les défit et les força d'opter entre l'esclavage ou le baptême; à ceux

qui acceptèrent le baptême il assigna des terres entre le Danube
1091. et la Theiss, où leurs descendants existent encore sous le nom d'Iazyges. Le khan de Transylvanie fut aussi contraint de se faire chrétien et vassal de la Hongrie.

Ces victoires furent accompagnées de miracles qui rendirent sainte la mémoire de Ladislas; ce prince arrêta dans le concile de Szabolts des mesures très-rigoureuses contre les idolâtres, et permit aux prêtres mariés de garder leurs femmes. Il défendit de faire des sacrifices sur les rochers et dans les bois, de se marier avec des juifs, de violer les fêtes même par le divertissement de la chasse, et chacun dut payer exactement les dîmes. A ces mesures il ajouta de bonnes lois civiles et des fondations ecclésiastiques, ce qui le fit honorer dans toute la chrétienté.

1095. Coloman, son successeur, qui vit les premiers croisés traverser ses États, soumit la partie maritime de la Dalmatie, dont il s'intitula roi, ainsi que de la Croatie et de la Hongrie; pour se mettre à l'abri des Normands de la Pouille, il fit alliance avec Venise, et prit Monopoli avec Brindes, où il resta trois mois. Docile au pape, il réunit un concile d'évêques et de grands personnages (1100), dans lequel il publia un code rédigé par le prêtre Albéric, confirma les donations faites aux églises par saint Étienne, et statua que, dans les fiefs conférés par ce prince, les deux sexes hériteraient à titre égal, et les mâles seulement dans les autres. La loi qui défend les procès de sorcellerie, et celle qui exclut partout les ordalies, à l'exception des églises principales et des grands prieurés, sont dignes d'attention.

1114-1131. Étienne II, son fils, prince dissolu, eut des différends avec les Vénitiens pour la Dalmatie, et prit à sa solde les Cumans, auxquels il assigna un district appelé encore la grande Cumanie. Il commença les guerres, destinées à durer un demi-siècle, avec les empereurs d'Orient qui, dans l'espoir d'acquérir la Hongrie, se mettaient au nombre des prétendants.

1141-1161. Geysa II, au moyen de grands priviléges, attira les Allemands dans la Transylvanie; ils y bâtirent sept villes, d'où vint le nom de *Sibenburgen* au pays appelé ensuite Transylvanie, parce qu'il était situé au delà des comtés couverts de forêts, de Zolnok et Kraszna (*Sylvania*); Hermanstadt en devint la capitale. On assigna aux Petchenèques survivants un canton où ils existent encore sous le nom de Zékély ou de Sicules.

1161-73. Étienne III, que Manuel Comnène et le pape Alexandre III avaient aidé à parvenir au trône, fut obligé d'abandonner au

premier l'Esclavonie et la Croatie, et de se reconnaître vassal de l'Empire ; au second, de promettre qu'il ne transférerait ou ne déposerait aucun évêque, à moins d'un délit canonique ; qu'il renoncerait à la dépouille des prélats ; enfin, qu'il laisserait des ecclésiastiaques administrer les siéges dans les vacances, pour que le produit en fût employé au profit des pauvres et des églises.

Les croisés avaient plusieurs fois, dans ce temps, traversé la Hongrie, où ils s'étaient vus d'abord traités en ennemis, puis tolérés. Enfin André, fils de Béla III, promit de se croiser lui- 1178-1198.
même ; mais il dissipa une partie des trésors amassés à cet effet par son père, et employa le reste à faire la guerre au roi Émeric, son frère. Les deux armées se trouvaient en présence, lorsque Émeric, qui se jugeait trop inférieur en forces, mit bas intrépidement la cuirasse, et, le fouet à la main pour toute arme, entra dans le camp ennemi, traversa les rangs étonnés jusqu'à la tente d'André, où il commanda à ses gardes mêmes de l'arrêter, et l'emmena dans son camp sans que personne bougeât. Il le retint jusqu'à ce que le pape lui eût demandé la liberté du prisonnier ; Émeric le nomma pourtant tuteur de son fils Ladislas III, après la 1204.
mort duquel André monta sur le trône. Il fut le père de cette Élisabeth célébrée comme protectrice de la poésie et comme sainte.

A la mort de Henri, empereur de Constantinople, il fut ques- 1216.
tion de donner la couronne impériale à André, qui, à la vérité, aurait pu mieux que personne en soutenir le poids ; mais il rencontra de l'opposition dans le pape, qui l'exhortait à entreprendre la croisade à laquelle il s'était engagé. Nous avons déjà vu le résultat de cette expédition ; à son retour, il trouva le royaume bouleversé, surtout à cause des vexations exercées par les magnats, qui avaient usurpé sur la couronne un grand nombre de possessions. Leur audace tyrannique était arrivée au point que, mécontents de voir la reine préférer les usages allemands à ceux des Hongrois, ils lui donnèrent la mort. Son fils Béla, entraîné par la haine contre une belle-mère autant que par le désir ambitieux de conserver le pouvoir qu'il avait exercé pendant l'absence d'André, ne cessait d'entraver son autorité ; afin donc de sortir d'embarras, André donna la *Bulle d'or* à la Hongrie, cons- Bulle d'or. 1222.
titution qui diffère de toute autre par sa base. En effet, il confirma tous les droits que les nobles s'étaient arrogés, rendit les fiefs héréditaires, interdit au roi le droit d'exiger le service militaire ou des contributions sans l'assentiment des nobles, et dé-

clara que, si le roi violait ces conditions, on pourrait légitimement lui résister à force ouverte.

Mais qui devait décider si le roi avait ou non violé la constitution? les nobles eux-mêmes. Aussi, juges et parties tout à la fois, ne manquèrent-ils pas de déclarer tyrannique tout acte qui avait pour but de réprimer leurs excès (1). L'anarchie se trouva donc constituée légalement et l'oppression du paysan consolidée, puisque l'autorité royale affaiblie ne lui offrait plus de refuge.

1235. Béla IV succéda à son père, qu'il avait déjà privé de tout pouvoir de son vivant; prince avide et orgueilleux, il persécuta tous ceux qui l'avaient desservi sous le règne d'André, et enleva aux magnats le droit de s'asseoir en sa présence, à l'exception des quatre dignitaires et des nobles. Il révoqua les donations des biens de la couronne, et contraignit les palatins à lui verser les deux tiers du revenu de leurs comtés; il réforma la justice et régla la procédure d'après celle de la cour de Rome, toujours dans le but de diminuer la puissance des grands au profit du pouvoir royal. L'appel devait être porté devant un chancelier, au lieu de laisser à tout plaideur le libre accès auprès du roi, qui se réservait seulement la connaissance des affaires les plus importantes.

La noblesse, indisposée par toutes ces mesures, offrit le royaume à Frédéric le Belliqueux, duc d'Autriche; mais ce prince fut vaincu et soumis à un tribut; ses partisans et ceux qui tentaient de soumettre le pays à l'Empire expièrent cruellement leurs torts.

Béla se montrait habile dans l'art de gouverner; mais son caractère et les intrigues de sa femme, fille de Théodore Lascaris, empereur de Nicée, lui firent commettre de graves erreurs. Les Mongols paraissent alors. Touschi, fils du fondateur de ce nouvel empire, envahit le pays des Polowz; Kutan, chef des Cumans, qui appartenaient à cette nation, demanda au roi de Hongrie un refuge dans certains cantons incultes où, en effet, cinquante mille familles furent accueillies avec leurs troupeaux; elles reçurent le baptême, et obtinrent des priviléges avec le libre accès auprès de la personne du roi. Ces nouveaux venus continuèrent à vivre en nomades, sous des tentes, mais dociles, et prêtant leur concours aux Hongrois pour cultiver les champs et les vignes.

(1) Verboez, *Corpus juris Hung.*, t. II, p. 38.

Béla, prévoyant que les Mongols, après avoir assujetti la Pologne et la Russie, n'épargneraient pas son pays, implora des secours de l'Allemagne et du pape; mais il ne fut pas écouté; les Hongrois eux-mêmes, amollis et jaloux de leur roi, lui refusèrent assistance. Bientôt cinq cent mille Tartares tombèrent sur le pays; Frédéric d'Autriche, qui était venu avec un contingent de troupes, voyant les Hongrois irrités contre les Cumans, que le roi favorisait, répandit le bruit que les Mongols avaient été appelés par eux. Il n'en fallut pas davantage pour faire égorger Kutan; les Cumans tournèrent alors leurs armes contre les Hongrois, s'unirent aux Mongols, et, devenus leurs guides, ils les aidèrent à surprendre le camp, où cent mille Hongrois furent massacrés, parmi lesquels deux archevêques, trois évêques et beaucoup de seigneurs. 1241.

Le roi s'enfuit à grand'peine; Batou, ayant trouvé son sceau, l'apposa sur une lettre qu'il adressa en son nom aux Hongrois; il leur disait de ne point s'effrayer et de rester dans leurs foyers. On le crut, et Batou profita de leur erreur pour prendre d'assaut Pesth et Gross-Varadin, qu'il détruisit. Spalatro, Cataro, Suagio, Drivasto furent saccagés. Après cette expédition, il résolut de se diriger vers l'Orient; mais, avant d'abandonner la Hongrie, il fit publier que tout étranger, libre ou esclave, qui se trouvait dans le camp pouvait regagner ses foyers. Beaucoup de Hongrois et d'Esclavons se retirèrent; mais à peu de distance ils furent assaillis par l'ennemi et massacrés.

Roger de Bénévent, chapelain du cardinal Jean de Tolède, qui l'avait envoyé plusieurs fois en Hongrie pour ses affaires ou celles de l'Église, était devenu chanoine de Varadin, puis archevêque de Spalatro; au temps de l'invasion des Mongols, il ne parvint à sauver sa vie qu'avec la plus grande peine; il a écrit ses misères et celles des autres (1). « Pendant que les Tar- 1267.
« tares saccageaient Varadin, j'étais caché dans une forêt voisine,
« et je me réfugiai, lorsqu'il fut nuit, à Ponthomas, bourg al-
« lemand, sur le bord du Körös; n'y étant pas en sûreté, je me
« sauvai dans une île fortifiée de la Maros. Là j'entendis le sac
« de Ponthomas, et mes cheveux se dressèrent sur ma tête; alors
« j'abandonnai l'île et me jetai dans une autre forêt. Le lende-

(1) *Miserabile carmen, seu historia super destructione regni Hungariæ, temporibus Belæ IV regis per Tartaros facta.* Ap. SCHWANDTNER, *Script. Rer. Hungaricarum*, I; Vienne, 1746.

« main les Tartares envahirent l'île, où ils exterminèrent tout « ce qu'ils trouvèrent. Beaucoup de naturels qui s'étaient réfu- « giés dans les bois, croyant au bout de trois jours que l'ennemi « s'était éloigné, retournèrent pour chercher des vivres ; mais ils « trouvèrent les Tartares en embuscade, qui les massacrèrent. « Cependant j'errais dans les bois, privé de tout. Poussé par « la faim, j'étais obligé d'aller la nuit dans l'île pour retirer de « dessous les cadavres quelque peu de viande et de farine que « j'emportais à la dérobée ; je vécus plus de vingt jours caché « dans les grottes, les fossés et le creux des arbres.

« Lorsque les Tartares promirent de ne faire aucun mal aux « habitants qui reviendraient dans leurs foyers, je ne me fiai « pas à leur parole, et mes soupçons n'étaient que trop bien « fondés ; j'aimai mieux aller droit à leur camp que d'attendre « mon sort dans un village. Je me livrai donc à un Hongrois qui « s'était mis au service des Tartares, et qui daigna, par grande « faveur, m'admettre parmi les gens de sa suite. Je gardais à « demi-nu ses chariots, et tant que je demeurai près de lui j'eus « constamment la mort devant les yeux. Un jour je vis beau- « coup de Tartares et de Cumans revenir de tous côtés avec des « chariots pleins de dépouilles, des bœufs et des chevaux en « grande quantité ; j'appris qu'ils avaient égorgé, dans une nuit, « les habitants de tous les villages environnants, mais sans brû- « ler les grains, les fourrages ni les maisons ; j'en conclus qu'ils « avaient l'intention de passer l'hiver en cet endroit, ce qui eut « lieu en effet. Ils n'avaient prolongé l'existence de ces malheu- « reux que pour leur donner le temps de faire la récolte, qui de- « vait être consommée par d'autres. » (Chap. 24 et 36.)

« Une fois que les princes eurent reçu l'ordre de retourner en « Tartarie, nous commençâmes à rétrograder avec les chariots en- « combrés de butin, avec les troupeaux et les chevaux. Les Tar- « tares exploraient les forêts à pied, pour découvrir si quelque « chose n'avait pas échappé à leur première recherche... Lorsque « nous fûmes sortis de la Hongrie pour entrer dans la Cumanie, « il ne fut plus permis de tuer de bétail pour les prisonniers ; on « leur abandonnait seulement les intestins, les pieds et la tête « des animaux dont les Tartares se repaissaient. Nous commen- « çâmes alors à trembler qu'on ne nous massacrât tous, comme « les interprètes le donnaient à entendre. Je songeai donc à me « sauver, et, feignant un besoin, je m'enfuis à toutes jambes dans « la forêt avec mon serviteur. J'entrai dans une grotte, où je me

« fis couvrir de feuilles, et mon serviteur s'abrita près de moi; « ainsi blottis comme dans la tombe, nous restâmes deux jours « sans oser lever la tête, entendant l'horrible voix des Tartares, « qui cherchaient le bétail dans la forêt ou appelaient les prison- « niers fugitifs. Chassés par la faim, nous sortîmes de notre re- « traite, et, au premier homme que nous aperçûmes, nous pri- « mes la fuite, pleins d'épouvante; il en fit autant de son côté; « puis nous nous regardâmes, et, comme il était sans armes, « nous nous fîmes signe mutuellement pour nous rapprocher. « Nous nous racontâmes nos épreuves, et nous délibérâmes sur « ce que nous ferions. Encouragés par notre confiance en Dieu, « nous atteignîmes l'extrémité de la forêt; montés sur un arbre « élevé, nous vîmes les pays que les Tartares avaient épargnés, « lors de leur premier passage, dévastés au loin. O douleur! « nous nous mîmes en route à travers ce désert, dirigés par les « tours des églises, heureux encore quand nous pouvions trou- « ver, dans les jardins dévastés, des poireaux, de l'ail et des « ognons; du reste, nous vivions de racines. Huit jours après « notre sortie de la forêt, nous arrivâmes à Alba (*Alba-Julia*), « où l'on ne voyait que des ossements sans sépulture; les murs « des églises et des palais étaient encore souillés de sang chré- « tien. A dix milles de là, près d'un bois, était une maison de « campagne appelée vulgairement la *Frata*, et à quatre milles « plus loin une haute montagne, où beaucoup d'habitants « avaient cherché un refuge. Ils se félicitèrent avec nous en pleu- « rant, nous interrogèrent sur les périls que nous avions courus et « nous offrirent du pain noir fait avec de la farine mélangée « d'écorce d'arbre, qui nous parut délicieux. Nous restâmes là « un mois, sans oser nous en écarter; mais nous envoyions sou- « vent les plus dispos épier si les Tartares n'étaient pas restés, « craignant toujours que leur retraite ne fût feinte, et qu'ils ne « revinssent pour égorger ceux qui s'étaient soustraits à leur « barbarie. Quoique le besoin de vivres nous contraignît par « moments de descendre dans les lieux jadis habités, nous n'a- « bandonnâmes jamais entièrement cet asile qu'après le retour « de Béla. » (Chap. 20.)

En effet, après avoir exercé pendant deux ans une férocité systématique à laquelle on a peine à croire, les Mongols, informés de la mort d'Oktaï, avaient évacué la Hongrie, mais après avoir égorgé leurs prisonniers. Alors Béla, qui s'était réfugié dans les îles de l'Adriatique, revint avec les Hongrois fugitifs, quelques 1241.

Dalmates et des chevaliers de Saint-Jean. Les survivants sortirent aussitôt des grottes et des forêts; le roi tira du voisinage des grains, des troupeaux et des colons; il releva les églises et les murailles des villes, s'occupa de porter remède aux maux du pays, et se montra reconnaissant envers ceux qui lui étaient venus en aide dans ses calamités. Les Cumans, épargnés au milieu de ces massacres, se trouvaient supérieurs en nombre aux Hongrois; aussi Béla, loin de leur permettre de se choisir un chef, se nomma lui-même leur roi. Il attaqua Frédéric d'Autriche,
1246. qui s'était emparé de plusieurs districts, et qui périt dans une bataille où il avait triomphé; c'était le dernier rejeton de l'ancienne lignée autrichienne de Bamberg.

Le roi de Bohême, qui défit Béla dans une sanglante bataille,
1270. continua la guerre contre son fils Étienne V, qui fut obligé de
1272. subir des conditions onéreuses. Ce prince laissa un fils de dix ans, Ladislas IV, qui, mal élevé par sa mère, s'abandonna aux plaisirs et aux flatteries des courtisans; il avait pour les Cumans, compatriotes de sa mère, une prédilection qui lui faisait adopter leurs usages et leur manière de se vêtir. Encouragés par cette bienveillance, les Cumans revinrent à l'idolâtrie et à leur ancienne division en sept tribus, chacune avec son chef; c'était un outrage à la nationalité et à la religion des Hongrois.

Nicolas III, pour remédier au désordre, envoya un légat dont les conseils amenèrent le roi à se détacher des Cumans, et ceux-ci à se convertir, à changer même de résidence, moyennant certains priviléges qui leur laissaient le droit de conserver l'habit national, la tête rase et la barbe courte. Dans le concile de
1279. Bude, le même légat promulgua diverses constitutions qui dispensaient le clergé des services féodaux et militaires, enlevaient aux laïques le droit de patronage et leur défendaient d'imposer les biens ecclésiastiques, même en cas de péril de la patrie; enfin les appels des tribunaux séculiers à la cour de Rome furent autorisés.

Tout cela avait été décidé sans l'aveu du roi, qui, sortant bientôt de son insouciance, affama les prélats réunis à Bude, et les contraignit à se disperser avant la fin du concile, dont il ne resta que l'érection de Strigonie en siége primatial pour ce royaume.

Les nobles procédèrent avec plus de résolution; se prévalant du droit d'insurrection, ils firent le roi prisonnier, et le forcèrent à suivre en tout leur volonté, à déclarer même la guerre aux

Cumans, dont beaucoup furent exterminés comme traitres; les autres le devinrent pour se défendre, et appelèrent de nouveau les Mongols. Ils arrivèrent; mais, trouvant toutes les hauteurs munies d'un château fort et les vivres renfermés dans l'enceinte de ses murailles, ils périrent presque tous, sans qu'il fût besoin de les combattre. 1285.

Ladislas, à peine remis en liberté, répudia sa femme : excommunié pour ce motif, il retourna aux Cumans et aux plaisirs; mais trois maris outragés lavèrent leur offense dans son sang. 1290.

André II avait laissé sa femme enceinte de l'unique rejeton de la famille d'Arpad; il fut couronné sous le nom d'André III le Vénitien. Rodolphe de Habsbourg prétendit avoir le droit, comme empereur, de disposer du royaume, et l'attribua à son fils Albert; de son côté, Nicolas IV, considérant la Hongrie comme fief de l'Église, en investit Charles Martel, fils du roi de Naples Charles II, et de Marie, sœur du dernier roi Ladislas IV. André les vainquit tous deux; mais, lorsqu'à l'arrivée de Carobert, héritier de Charles Martel, il vit toutes les provinces maritimes se déclarer en sa faveur, il mourut de chagrin; avec lui s'éteignit la race d'Arpad. Elle avait donné en trois siècles vingt-trois souverains à la Hongrie ; la courte durée de leurs règnes empêcha le pouvoir monarchique de s'y consolider, quoiqu'un certain nombre d'entre eux se fussent distingués par des qualités éminentes. 1301.

Jusqu'à cette époque la couronne avait appartenu à la descendance d'Almus, à qui les Madgyars avaient promis fidélité dès le jour où ils avaient quitté leurs demeures natales. Le roi devait être couronné; il résidait tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, pour rendre la justice ou célébrer des fêtes, aux frais des villes ou des magnats dans la juridiction desquels il se trouvait. Il avait pour conseil le sénat royal, et de grands dignitaires, à la tête desquels figurait le palatin du royaume, lui étaient attachés. La *collecta denariorum*, qui se payait en trois termes, et le *lucrum cameræ* annuel pour la fabrication des monnaies, constituaient ses revenus, auxquels il faut ajouter les produits en nature de ses domaines, le vingtième des biens ecclésiastiques et des biens inféodés, la dîme sur le vin et le sang, les peaux de martre et les droits sur les marchés, les péages, le sel et les comestibles; mais ce qui est particulier au pays, c'est que certaines corporations étaient obligées de fournir aux besoins de la cour, en retour des priviléges dont elles jouissaient. Constitution.

Les palatins réunissaient l'administration de la justice, le

gouvernement politique et le pouvoir militaire, qu'ils confiaient à des comtes inférieurs. Ils rendaient la justice, assistés de juges (*bilot*) et d'exécuteurs (*priastalos*). L'appel de leurs sentences était porté devant le palatin du royaume ou devant le grand juge de la cour, qui, trois fois l'an, établissait son tribunal dans trois lieux différents, sous la présidence du roi. Les biens des contumaces étaient confisqués au profit du palatin, mais sa famille pouvait les racheter. Chaque comte envoyait deux ou trois députés à l'assemblée annuelle des états, convoquée dans Albe-Royale.

L'esclave domestique et le serf de la glèbe étaient regardés comme choses, et non comme personnes. Les paysans libres, propriétaires tenus à certaines prestations, ou fermiers, étaient divisés en centaines et en dizaines de chefs de maison. Les hommes du commun privilégiés, exempts de ces prestations ou fermages, étaient obligés à certains services, selon les stipulations de leurs chartes. Les colons allemands, appelés pour travailler aux champs ou aux mines, formaient des communes tout à fait libres; mais aucune ville ne pouvait intervenir aux états.

Après les villes, venaient les vassaux du roi (*jobbagyes*), qui étaient obligés, grands et petits, au service militaire.

La première classe de la nation était la noblesse issue des cent dix-huit familles madgyares venues avec Arpad, et qui s'étaient partagé la Hongrie; leur patrimoine (*descensus*) était tout à fait libre, avantage accordé par la suite à d'autres survenants. Chaque famille noble, de même que chaque évêque, arborait sa bannière, que suivait un huitième ou un dixième de la population; des troupes commandées par un comte étaient préposées à la garde des frontières.

Cette nation, bien qu'elle tînt de la race asiatique plus que tout autre peuple de l'Europe, ne tarda point à s'assimiler notre culture intellectuelle; le christianisme et la littérature se développèrent chez elle après Étienne le Saint, et surtout quand elle multiplia, sous les Angevins, ses relations avec l'Italie.

CHAPITRE XXII.

ANGLETERRE ET ÉCOSSE.

Richard Cœur de Lion n'avait pas laissé d'héritier légitime; sa succession devait donc passer à un fils de son frère Geoffroy, duc de Bretagne. Les Armoricains, toujours pleins de confiance dans une restauration prochaine, avaient imposé à ce jeune prince le nom de leur fabuleux Arthur, en le proclamant leur duc, heureux de l'espérance d'avoir un souverain national. Richard, après avoir tenté en vain de s'en débarrasser, l'avait reconnu pour son successeur; mais, réconcilié plus tard avec son frère Jean sans Terre, ce fut ce dernier qu'il appela au trône, en exhortant sur son lit de mort les Anglais et les Normands à le préférer à un enfant. En effet Jean reçut le serment de fidélité des uns et des autres; il offrait dans sa personne le mélange de vices 1119.
opposés, sans aucune vertu même apparente : emporté, dissolu, insolent, fou, plein d'outrecuidance dans la prospérité, pusillanime dans les revers, il voulut régner en despote, et s'avilit comme il avilit la nation; mais elle se releva, et raffermit ses libertés.

Les vassaux de l'Anjou, du Maine et de la Touraine, considérant les princes normands comme des étrangers depuis qu'ils régnaient en Angleterre, se déclarèrent en faveur d'Arthur. De son côté Philippe-Auguste, non par affection sans doute, mais pour causer un embarras à l'Angleterre et se ménager l'acquisition de ce pays, lui donna l'investiture des provinces du Poitou et de la Normandie. Ce fut pour Arthur une protection onéreuse, et qui n'avait pour but que d'affaiblir ses domaines. Si Arthur élevait quelque plainte de ce qu'on démantelait ses forteresses, le roi répondait : *Quoi donc! ne puis-je faire comme il me plaît sur mes terres?*

Arthur s'enfuit de Paris à Londres; mais, comme son oncle, non moins déloyal, cherchait à le retenir prisonnier, il regagna la France. Philippe le tint en réserve pour l'opposer à Jean dans le cas d'une guerre, et pour lui arracher, en attendant, des concessions imprudentes au mépris des droits du prince et des désirs de la population, qui mettait en lui son espoir. Jean vint 1201.
dans le Poitou, et cita ses vassaux à son tribunal, entouré d'une troupe de bravaches, avec lesquels il voulait les contraindre à se

mesurer en champ clos ; mais ils s'entendirent pour ne pas comparaître. Invité aux fêtes du mariage de Hugues le Brun, comte de la Marche, avec Isabelle d'Angoulême, il enleva la fiancée, méfait d'autant plus grave que les lois féodales faisaient en quelque sorte du suzerain le père du vassal.

Les Poitevins, les Limousins et les Bretons coururent aux armes ; Philippe-Auguste mit à leur tête Arthur, après l'avoir armé chevalier ; mais ce jeune prince tomba par trahison entre les mains de son oncle, et disparut de la scène pour ne laisser que des bruits incertains sur sa fin cruelle. Les Bretons accusèrent Jean de l'avoir assassiné, portèrent plainte à Philippe-Auguste, qui, charmé d'avoir une occasion d'exercer sa suzeraineté sur ce pays, somma Jean de venir se défendre devant ses pairs ; sur son refus de comparaître, il le déclara déchu, comme félon, de tous
1202. les fiefs qu'il tenait de la couronne de France, occupa la Bretagne, qui se donna volontairement à lui, et envahit la Normandie, qui se défendit mollement. Les députés de Rouen, chargés d'aller prévenir Jean qu'ils avaient obtenu avec peine un armistice de quinze jours, à l'expiration duquel ils seraient obligés de se rendre, le trouvèrent jouant aux échecs ; il ne voulut les entendre qu'après avoir fini la partie, puis il leur répondit : *Je ne puis vous secourir aussi promptement ; faites donc pour le mieux.* Les seigneurs ne savaient attribuer tant de lâche insouciance qu'à des sortiléges ; ils abandonnaient ses bannières et se retiraient dans leurs châteaux.

1203. Rouen fut donc obligé de capituler, et toute la province rentra sous la domination de la couronne de France, avec l'Anjou, le Maine, le Poitou et la Touraine. Une foule de gens adroits accoururent en Angleterre des pays qu'elle venait de perdre, gagnèrent la confiance de Jean, et obtinrent de brillants mariages, des charges et des fiefs, enlevés même aux vieux Normands. Comme ils s'apercevaient que l'ancienne noblesse leur était hostile, ils se hâtaient de rançonner le pays et de faire fortune ; leur conduite réunit dans la haine et l'oppression les deux races des Anglo-Saxons et des Normands, qui toutes deux craignaient que le roi Jean ne voulût les déposséder en faveur de ses nouveaux hôtes. De là, une vive irritation contre lui, puis la guerre, qu'il semblait provoquer de tous ses efforts.

Il s'attira même l'inimitié d'Innocent III (1), l'un des papes les

(1) Déjà, sur l'invitation de Jean, ce pontife avait rappelé le roi de France

plus énergiques. Diverses abbayes d'Angleterre, contrairement à l'usage établi dans les autres royaumes, constituaient le chapitre de certaines cathédrales, avec faculté d'élire les évêques; ce privilége portait ombrage aux rois, qui craignaient de voir un de leurs ennemis appelé à ces hautes dignités, dont ils auraient voulu disposer en faveur de leurs créatures. Les moines de Christchurch, entre autres, conservaient avec une extrême jalousie un ancien droit des vaincus, celui d'élire l'archevêque de Cantorbéry, primat d'Angleterre, armé d'une grande puissance, puisqu'il était le véritable chef du pays de Kent, où s'était maintenu l'ancien esprit saxon. Après la mort d'Hubert, les religieux 1205.
les plus jeunes se hâtèrent d'élire son successeur sans s'occuper du vœu du roi, tandis que les vieux, dociles à ses recommandations, en nommaient un autre de leur côté. De là, conflit; le pape cassa les deux nominations, en reconnaissant toutefois le droit

à l'observation des traités, et évoqué devant lui le différend qui existait entre eux. La lettre relative à cette affaire est d'une grande importance, attendu qu'elle fait connaître les motifs sur lesquels les papes fondaient ce que l'on appelle mal à propos leur autorité temporelle. Innocent cite donc d'abord ces paroles de l'Evangile : *Si ton frère pèche contre toi, va, reprends-le entre toi et lui seulement... S'il ne se rend pas à la raison, prends-en deux ou trois autres avec toi..., et s'il refuse de t'écouter, donnes-en avis à l'Eglise; mais, s'il néglige d'écouter l'Église, tiens-le pour païen et publicain.* (Matthieu, XVIII, 15-17.) « Or, continue-t-il, le roi d'Angleterre soutient que le souverain français, en donnant une exécution violente à une sentence injuste, a péché contre lui. Il l'a en conséquence averti de son tort dans le mode prescrit par l'Évangile; mais, voyant qu'il n'en tenait compte, il en a appelé à l'Église, selon le précepte évangélique. Comment donc nous, que la divine Providence a placé à la tête de l'Église, refuserions-nous d'obéir au divin commandement? Comment hésiterions-nous à procéder conformément au mode indiqué par le Christ lui-même?... Nous ne nous arrogeons pas le droit de juger quant au fief, cela appartient au roi de France; mais nous avons le droit de juger quant au péché, et ce droit, il est de notre devoir de l'exercer contre celui qui pèche, quel qu'il soit... Il a été établi par la loi impériale que, si une des parties contendantes préfère le jugement du siége apostolique à celui du magistrat civil (*apud Grat. caus. II, q.* 1, *can.* 35), l'autre partie sera obligée de se soumettre à ce jugement. Si nous en faisons mention, ce n'est pas que nous fondions notre juridiction sur aucune autorité civile. Dieu nous a fait un devoir de reprendre celui qui tombe en péché mortel, et, s'il ne tient compte de notre réprimande, de le contraindre à s'amender au moyen des censures ecclésiastiques. En outre, les deux rois ont fait serment d'observer le dernier traité de paix; cependant Philippe l'a violé. Il est généralement admis qu'il appartient aux cours spirituelles de juger le parjure. Nous avons donc, par ce motif, le droit même d'appeler les parties à notre tribunal. » *Cap. Novit.* 13, *de judiciis.*

des moines, et sous la défense d'avoir égard aux recommandations du roi ; mais il leur enjoignit d'élire le vertueux et savant cardinal Étienne Langton, de race saxonne, qui avait été professeur et chancelier de l'université de Paris.

Jean refusa de l'agréer, quoiqu'il reçût du pape, avec des présents et des éloges, des lettres affectueuses ; il chassa les moines de l'île, et jura que, si le pontife prononçait contre lui l'interdit,
1208. il confisquerait tous les biens du clergé, et couperait le nez et les oreilles à tous les Romains qu'il trouverait en Angleterre.

Mais rien ne pouvait effrayer Innocent III quand il s'agissait de ce qu'il croyait son devoir ; il lance l'excommunication, et Jean met en œuvre la violence pour en conjurer les effets. L'archidiacre Geoffroi s'étant démis de ses fonctions de membre de l'échiquier, il le fait périr sous une chape de plomb ; il exige des otages de tous les barons, qui n'osent lui refuser l'hommage ; il récompense un prêtre pour avoir prêché que le roi était un fléau de Dieu, et qu'il fallait l'endurer comme ministre de la colère céleste. En même temps il usurpe les biens ecclésiastiques, chasse tous les prêtres qui obéissent à l'interdit, renferme les moines dans les couvents, viole les jeunes filles nobles, enlève aux églises et aux villages l'argent qu'il y trouve pour solder des troupes, rançonne les juifs et fait arracher les dents aux récalcitrants ; il déploie, en un mot, une méchanceté infernale pour tenir tête à l'Église. Mais, comme il ne respecte jamais personne, il s'aliène aussi les laïques, à l'égard desquels il fait exécuter avec plus de rigueur que jamais les lois forestières ; il leur impose des taxes arbitraires et les traîne à la guerre contre l'Écosse, l'Irlande, le pays de Galles, où il porte l'extermination, pour tenir occupés les seigneurs anglais (1).

Le pape et les princes étaient alors engagés dans la guerre contre les Albigeois ; après la défaite de ces hérétiques, Innocent prononça la déchéance de Jean, publia contre lui la croisade, et
1213. chargea Philippe-Auguste, auquel il transféra le royaume, d'exécuter la sentence. Le roi de France équipa une flotte redoutable, et Jean mit sur pied soixante mille hommes ; mais il s'aperçut bientôt qu'il était isolé, sans amis, et force lui fut d'humilier son orgueil devant l'imminence du péril ; il souscrivit l'obligation d'obéir en tout au pape, de reconnaître l'archevêque de Cantor-

(1) *Cunctis murmurantibus, sed contradicere non audentibus.* MATTH. PARIS.

béry, de rappeler les personnes expulsées, de payer au pape mille livres sterling chaque année, et lui fit hommage pour l'Angleterre et l'Irlande, patrimoine de saint Pierre, avec promesse de rétablir les lois d'Édouard.

De semblables vasselages ne dégradaient pas alors comme ils feraient aujourd'hui : le roi d'Angleterre avait toujours reconnu pour suzerain le roi de France; Henri II avait prêté hommage à Alexandre III, Richard à l'empereur. Néanmoins cette soumission absolue parut un avilissement profond, et le mécontentement fut porté au comble.

Philippe-Auguste prit alors le parti de diriger ses forces contre les Flamands, population industrieuse, mais qui passait pour donner dans l'hérésie. Il porta le ravage dans le pays, prit Dam, Cassel, Ypres, Bruges, et mit le siége devant Gand; mais la flotte de Jean vint au secours de cette ville, et les Français se virent obligés de brûler la leur.

Jean s'était réconcilié avec l'Église par force, et non par affection; un prêtre s'avisa de prédire qu'il ne serait plus roi le jour de l'Ascension; pour lui montrer qu'il l'était, il le fit traîner à la queue d'un cheval. Lorsque les Albigeois eurent succombé sous l'effort de la croisade, il songea à s'allier avec les Almohades d'Espagne, auxquels il offrit même de se faire mahométan; mais il ne tira d'eux que des refus et une nouvelle humiliation. Il se met donc à réunir des troupes, et à provoquer les Belges; puis, traversant la mer au milieu de l'hiver, il débarque à la Rochelle 1214.
pour assaillir Philippe au midi, tandis que les Allemands et les Flamands s'avançaient du côté opposé.

La puissance de Philippe commençait à exciter la défiance des seigneurs; ceux du Poitou étaient mécontents de la domination nouvelle, et les Flamands avaient à se venger de la dernière expédition; une ligue se forma donc dans le but d'humilier la France. Les deux armées, qui ne comptaient pas plus de quinze 27 juillet.
à vingt mille guerriers, se rencontrèrent à Bouvines; Philippe-Auguste y combattit en personne, ainsi que l'empereur Othon avec l'élite de ses chevaliers et les terribles Brabançons. Le monarque français remporta la victoire. Jean échoua aussi dans son entreprise, et il fut heureux que le pape, comme son suzerain, lui obtint une trêve au prix de soixante mille marcs d'argent.

Pauvre et honni, il retourne dans l'Angleterre, d'où il était parti superbe et menaçant; son humiliation ajouta le mépris à la haine chez les seigneurs, qu'il dépouillait, et chez le clergé,

qu'il offensait. Alors l'archevêque de Cantorbéry, qui déjà plusieurs fois avait résisté aux fureurs et aux actes arbitraires de Jean, exhuma une copie de cette charte que Henri Ier avait accordée en 1110, puis abrogée (1), et il exhorta les mécontents à réclamer les anciens droits. Après cet appel, ils se réunirent à l'abbaye d'Edmonsbourg, et formèrent une confédération à l'effet d'obliger Jean à exécuter tout ce qu'il avait promis pour obtenir l'absolution.

1214. 20 novembre.

1215. Pour ramener le clergé, Jean promit de laisser les élections libres; il prit même la croix, et le pape déclara la confédération dissoute, tandis qu'il exhortait le roi à faire de bonnes conditions à ses sujets. Mais le clergé resta uni aux patriotes; les villes, qui jouissaient déjà de priviléges, les secondèrent; les barons *défièrent le roi*, et renoncèrent solennellement à leur serment de féauté. Robert Fitz Walter (fils de Gauthier), qu'ils élurent pour leur chef, prit le titre de maréchal de l'armée de Dieu et de la sainte Église, et occupa Londres.

Le roi, après s'être vainement efforcé de faire renvoyer au pape la décision du différend, se trouva contraint de parlementer. Dans la plaine de Runnymmead, en présence des deux armées, le roi Jean signa la *grande Charte*. Il promit par cet acte solennel de ne porter atteinte aux droits de personne, de rétablir le gouvernement et la justice selon les coutumes anglo-saxonnes et normandes : nul ne devait être arrêté, exproprié ou exilé, ni offensé de toute autre manière, sans avoir été jugé par ses pairs; la justice ne sera ni refusée, ni différée, ni vendue; le tribunal ne suivra point le roi, mais siégera à Westminster sous les yeux du peuple, et les juges seront des personnes versées dans la connaissance des lois. Les villes sont confirmées dans leurs priviléges et libres coutumes, et délivrées de différentes corvées; chacun pourra aller et venir à son gré, avec sûreté de sa personne et de ses biens. Les censives et prestations des feudataires, ainsi que les droits de tutelle, sont déterminés avec plus de précision, et l'abus de marier contre leur gré les veuves et les héritières est aboli. Le roi n'exigera de subsides des vassaux que dans le cas où il se trouverait prisonnier, lorsqu'il armera son fils aîné chevalier, ou qu'il sera sur le point de marier sa fille aînée. Du reste, les logements et les fourrages qui lui étaient dus précédemment, lorsqu'il voyageait, sont supprimés. Les

19 juin.

(1) Voyez tome X.

contributions et le service militaire ne pourront être imposés que du consentement des grands, c'est-à-dire des archevêques, évêques, abbés, comtes, grands et barons (1). Le clergé aura la liberté des élections, sa juridiction propre, la faculté de sortir du royaume et le droit d'appel au pape.

Dans ce pacte, qui devait procurer à la nation tant de grandeur et de liberté, Jean ne voyait qu'une restriction de ses droits; aussi s'écriait-il indigné : *Ils pourraient aussi bien me demander la couronne.* En effet, toutes les stipulations étant au profit des deux classes privilégiées, aucune n'introduisait de réforme dans le gouvernement ni d'amélioration dans le sort des paysans, la classe la plus nombreuse; il y avait peu de chose pour les villes, qui n'obtinrent la représentation nationale qu'en devenant membres de la féodalité; les parlements dont il est parlé sont les revues de l'armée, dans lesquelles on parlait des guerres à faire, de la tranquillité intérieure, des moyens de pressurer davantage le peuple, mais sans offrir la moindre ressemblance avec les deux chambres actuelles, l'une héréditaire, l'autre composée des représentants de la nation.

La grande Charte ne posa même pas de larges bases législatives, et n'apporta point dans la jurisprudence d'améliorations réelles. Cependant, par l'obligation imposée aux juges de connaître les lois, le pouvoir judiciaire se trouvait transféré des hommes de guerre aux hommes d'étude. L'intention d'arriver à des améliorations réelles restait mieux déterminée que lorsqu'on se bornait à invoquer les lois mal connues du roi Édouard, ce qui n'était qu'une manière de demander la répression des abus introduits par la conquête dans la perception des impôts et le système féodal. Quant au peuple, nous avons vu, après la conquête du pays, les vaincus partagés entre les barons, qui prirent le nom de la terre où chacun d'eux s'installait, comme leur général prenait le titre de roi d'Angleterre. Comme lui encore, ils avaient des sergents et des administrateurs pour régir leurs biens et percevoir les taxes : ce monde-là s'appelait la cour. Lorsque le roi arrivait sur les domaines d'un baron, il vivait aux dépens des habitants, qui, à son approche, s'enfuyaient dans les bois. De leur côté, les seigneurs, peu soucieux de ces visites, qui tournaient au détriment de leur propriété, cherchaient à jouir le moins possible de la présence du roi, et à modérer les dépréda-

(1) Cet article fut ensuite effacé sous Henri III.

tic de ses agents. Il en résulta des querelles qui profitèrent au peuple. Car la grande Charte limita le pouvoir qu'avait le roi de lever du monde pour des constructions et des corvées, ou de mettre en réquisition des chariots, des bêtes de trait et des grains.

En outre, le roi, pour se venger sans doute des nobles, les obligea à son tour à ne lever que des taxes régulières, à laisser le peuple voyager ou former des associations dans l'intérêt de son industrie; enfin il stipula que les barons laïques et les ecclésiastiques seraient tenus d'accorder à tous les hommes libres les droits qu'ils auraient eux-mêmes obtenus du roi. Ainsi ce qui d'abord était privilége féodal devint franchise populaire; de même que l'on ne pouvait saisir le destrier et les armes d'un chevalier, ainsi il fut défendu d'enlever au pauvre les instruments de sa profession, son gagne-pain (*gagnage*), et les deux races restèrent unies dans la jouissance des mêmes droits, avec les mêmes charges à supporter.

Une monarchie comme celle d'Angleterre, où tous les perfectionnements peuvent être amenés sans révolution, dut modifier profondément le statut national; la grande Charte en est pourtant encore la base fondamentale, celles qui l'ont suivie s'y rattachant comme confirmation ou comme explication. Les caractères qui distinguent la monarchie tempérée du gouvernement absolu y sont indiqués d'une manière tranchée : l'égalité des droits civils pour tous les hommes libres, la sollicitude pour les intérêts du peuple et le respect pour les prérogatives du roi, avec des garanties pour sa dynastie et des mesures contre une nouvelle invasion.

Les barons, afin de se donner des sûretés pour le maintien de la grande Charte, voulurent avant tout qu'il ne restât près du roi aucun conseiller étranger ni aucunes troupes continentales; que Londres fût remise entre leurs mains, et que vingt-cinq barons *conservateurs* fussent chargés de surveiller le roi et ses officiers, pour garantir tous les droits de chacun à l'aide du seul moyen que l'on connût alors, l'appel aux armes. Le peuple se réjouit de voir les étrangers exclus des charges et, pour se venger, il pilla leurs biens et arrêta sur les routes quiconque paraissait étranger.

Le roi frémissait de la concession qu'il avait été forcé de faire; retiré dans l'île de Wight, il épiait un prétexte pour recommencer la guerre, et se livrait en attendant à la piraterie. Il fit publier sur le continent que tous les aventuriers bra-

bançons ou poitevins qui voudraient prendre du service obtiendraient en Angleterre les terres des barons rebelles; ils accoururent en foule. Le roi fit alors déclarer à Rome que les concessions qu'on lui avait arrachées blessaient le droit du pontife, comme chef suprême de l'île, et les franchises de Jean lui-même, en sa qualité de croisé. Le pape, abusé de la sorte, le releva de son serment et cassa le pacte juré; Jean marcha contre les barons et dévasta le pays.

Arrachés à une sécurité trop confiante, les conservateurs s'adressèrent à Louis, fils aîné de Philippe-Auguste, neveu de Jean sans Terre comme époux de Blanche de Castille, et lui offrirent la couronne d'Angleterre, à la condition qu'il confirmerait la charte. Malgré l'opposition déclarée du pape et l'opposition apparente de son père, Louis passa donc en Angleterre, où Jean fut abandonné et réduit à vivre au jour le jour de ce qu'il pillait. Lorsqu'il eut ramassé, à l'aide de ce brigandage, une somme assez considérable, il songea à prendre à sa solde une nouvelle armée; mais il perdit cet argent au passage d'une rivière, et la rage qu'il en conçut lui causa une maladie dont il mourut à cinquante ans, haï et méprisé de tous (1). 1216.

Comme il arrive toujours, les Anglais avaient appelé les Français non par affection pour eux, mais pour se délivrer d'un plus grand mal; ils ne tardèrent pas à voir de mauvais œil ces étrangers au milieu d'eux, et passèrent du côté de Henri, fils de Jean, qui était innocent des fautes de son père. Les Français furent défaits et obligés de se rembarquer pour laisser le trône à un prince anglo-normand. Durant les cinquante-six ans de son règne, Henri III ne fut pas mauvais prince, mais il était faible; il préserva le royaume des invasions étrangères, mais non de la guerre civile. Après avoir reçu la couronne à Glocester, il dut accepter pour régent Guillaume, comte de Pembroke, auquel il la devait. La grande Charte, qu'il dut confirmer, reçut par addition plusieurs articles qui, d'un côté, étendaient un peu le pouvoir royal, et, de l'autre, celui des feudataires, auxquels ils rendaient le droit de chasse. Henri III.

Mais aussitôt que le pape, auquel il prêta l'hommage lige, l'eut déclaré majeur, avec ordre aux nobles et aux barons de lui resti-

(1) *Quis dolet aut doluit de regis morte Johannis?*
Sordida fœdatur, fœtente Johanne, gehenna.

Script. Rer. Anglicarum.

Charte des forêts. 1227.

tuer les châteaux par eux usurpés (ils s'élevaient, dit-on, à onze cent quinze), il cassa la charte des forêts, comme lui ayant été arrachée dans sa minorité ; de là de graves mécontentements. Sous le nouveau roi, fils d'une femme poitevine et époux d'une Provençale, les emplois se trouvèrent envahis de plus belle par des Poitevins, des Provençaux, des hommes de la Savoie et de l'Italie; des filles pauvres furent données en mariage à d'opulents pupilles, et des personnes qui ne savaient pas même la langue du pays, promues aux siéges ecclésiastiques. Le Poitevin Pierre des Roches, évêque de Winchester, était le ministre et le confident du roi; lorsqu'on s'adressait à lui pour réclamer l'exécution des lois et de la charte de Jean, *Je ne suis pas Anglais,* répondait-il, *pour connaître ces chartes et ces lois.*

Les barons et les bourgeois se réunirent donc, et firent promesse sur les saints Évangiles de se protéger réciproquement et de se rendre justice à eux-mêmes. La révolte était sur le point d'éclater, quand Edmond, archevêque de Cantorbéry, obligea le roi, sous menace d'excommunication, à déposer son indigne ministre, qui fut banni avec tous les siens.

Restait encore cependant une foule de parents de la reine, qui avaient quitté leurs pauvres gentilhommières pour venir chercher fortune en Angleterre. Les papes, d'autre part, rançonnaient le pays sous prétexte de la croisade; puis ils s'attribuèrent les revenus des bénéfices vacants, le vingtième de toutes les rentes ecclésiastiques et les dépouilles des titulaires morts *ab intestat,* ainsi que la collation des bénéfices. Les nouveaux prétextes ne manquaient pas pour pressurer le royaume, tellement qu'on estima que soixante mille marcs d'argent, c'est-à-dire plus que le revenu du roi, passaient chaque année d'Angleterre en Italie. D'autres sommes d'argent prirent encore cette direction lorsque la croisade fut proclamée contre Manfred, et surtout lorsque Henri accepta pour son fils la couronne de Sicile, sous la promesse de payer 135,541 marcs.

Pour subvenir à ses prodigalités, Henri se fit accorder d'abord par un *parlement* un quarantième de tous les biens meubles de ses sujets, puis un trentième, enfin un tiers de ce que possédaient les juifs ; cependant, comme les grains et le bétail qu'il enlevait aux campagnes, et les droits d'entrée qu'il imposait aux navires étrangers, ne suffisaient pas à ses besoins, il fut obligé de convoquer le conseil des barons et des prélats à Westminster, où il renouvela la charte, à la condition qu'on lui four-

1253. 2 mai.

nirait des subsides. Cette charte fut lue, les cierges allumés, en présence des évêques et des abbés, qui déclarèrent excommunié quiconque violerait le pacte national, et s'écrièrent après avoir éteint et jeté les cierges : *Ainsi s'éteigne dans l'enfer, et laisse son triste renom après lui, quiconque encourra pareille excommunication.*

Ainsi soit-il, ajouta le roi. *Je jure d'observer inviolablement ces conditions comme homme, comme chrétien, comme chevalier, comme roi couronné et consacré.*

Mais ni serments ni anathèmes ne furent capables de le retenir ; il fallut donc, dans l'impuissance de tout autre moyen, avoir recours à la force. Simon de Montfort, fils de l'exterminateur des Albigeois et beau-frère du roi, qui le créa comte de Leicester, mais qui l'accablait tour à tour de faveurs et de disgrâces, fut, bien qu'étranger, le chef que les mécontents mirent à leur tête. Leur refus de fournir au roi les sommes nécessaires pour payer la couronne de Sicile l'obligea de convoquer à Oxford l'assemblée que l'on désigna sous le nom de parlement enragé (*the mad parliament*). Les barons, accompagnés de leurs vassaux en armes, contraignirent Henri de souscrire à tout ce qu'ils voulurent ; il fut arrêté que douze personnes choisies parmi les officiers du roi, avec un nombre égal de barons, sous la présidence du comte de Leicester, s'occuperaient de réformer l'État. Après avoir confirmé la grande Charte, ils décidèrent que le parlement se réunirait trois fois par an ; qu'un grand juge national serait élu ; qu'aucun étranger n'aurait ni le commandement d'une forteresse, ni la gestion d'une tutelle ; qu'il ne serait planté ni forêts ni garennes nouvelles ; que les revenus d'aucun comté ou centenière ne seraient donnés à ferme ; que chaque comté élirait quatre chevaliers pour recueillir les griefs des habitants et les soumettre au plus prochain parlement.

1258. 11 juin.

Provisions d'Oxford.

Mais les vingt-quatre commissaires étaient moins animés par le désir du bien public que par l'ambition de perpétuer leur pouvoir, d'abaisser le roi et d'établir une oligarchie. Ils y réussirent pendant dix ans ; puis la division se mit entre eux, les uns adhérant à Leicester, les autres à Glocester, qui, par rivalité, était devenu royaliste. Le roi recourut au pape, qui cassa les provisions d'Oxford, et le dispensa, ainsi que la nation, de les maintenir. En conséquence Henri destitua les officiers nommés par les vingt-quatre, et reprit les rênes du gouvernement.

1261.

Ce fut le signal de la guerre : Simon de Montfort ravage les

terres et les châteaux du roi et de la reine, chasse tous les étrangers, fait venir du pays de Galles trente mille alliés, soulève la population de Londres et jette dans la Tour le roi et la reine.
1263. Enfin les deux partis s'en remettent à l'arbitrage du roi de France : accord unique dans l'histoire, mais justifié par le caractère du prince choisi pour juge.

La famille royale d'Angleterre et les révoltés comparurent à Amiens devant saint Louis, qui, après avoir pesé les raisons exposées de part et d'autre, abolit les provisions d'Oxford, et décida qu'au roi seul appartenait de nommer à toutes les charges et de choisir ses conseillers; il prononça, du reste, l'oubli du passé et le rétablissement des droits et coutumes tels qu'ils étaient avant la guerre civile.

Une parole donnée pouvait-elle servir de frein à des factions exaspérées? Les seigneurs prétendirent que les provisions étaient une conséquence directe de la grande Charte, et reprirent les armes. Dans un combat contre les bourgeois de Londres, Henri
1264. fut fait prisonnier avec Richard, roi de Germanie, et avec son propre fils Édouard, qui fut retenu comme otage jusqu'à de nouveaux arrangements.

Montfort resta le maître du royaume; non moins habile qu'ambitieux, avec des intentions peut-être populaires, il temporisa pour éloigner une conclusion, et fit nommer une régence dont il fut déclaré le chef. Il convoqua alors un parlement, non plus composé seulement de barons et de prélats, mais encore de deux députés pour chacune des villes et des bourgs : premier exemple de représentation et acheminement vers la chambre des communes (1); puis il avisa au moyen de se soutenir contre Glocester. Cependant la reine Éléonore se procurait avec de
1265 4 août. l'argent des troupes en France, et le prince Édouard réussissait à s'évader. Les insurgés, auxquels il livra bataille à Évesham, furent défaits, et Leicester y périt, outragé par les vainqueurs, mais toujours vénéré par le peuple. La ligue des barons se trouva désorganisée; néanmoins la pacification de ce royaume fut à peine accomplie au bout de deux ans, et l'on fut redevable de ce résultat moins à la force qu'à la modération, commandée par la nécessité des temps et les conseils du pontife.

(1) Lingard établit cependant que, déjà en 1213, Jean sans Terre avait convoqué quatre chevaliers par comté à Oxfort, pour délibérer sur les intérêts du royaume.

Lorsque Henri cessa de vivre, Édouard, qui avait pris la croix, 1272.
se trouvait en Palestine. A son retour il séjourna dans l'Italie pour jouir de ses fêtes, dans la France pour figurer dans ses tournois sanglants, et regagna l'Angleterre, où il fut couronné; 1274.
il s'occupa dès lors à réparer les déplorables effets de la guerre civile et les faiblesses paternelles. Les *premiers statuts de Westminster* mirent la justice criminelle dans une bonne voie. Les vassaux directs du roi et le petit nombre de barons d'origine anglaise, restés indépendants, étaient seuls régis par la loi commune; les Normands conservaient leurs coutumes, et le peuple suivait la loi des maîtres, ce qui constituait comme deux nations dans le pays. Édouard, dans l'intention de diminuer la puissance des seigneurs et d'élever le peuple, accrut l'influence de la garantie mutuelle en l'étendant à tout le royaume; il établissait donc une loi commune. Il se réserva la nomination des conservateurs de la paix, qu'il éleva aux fonctions de juges, et leur attribua la connaissance des crimes de félonie et d'autres délits contre la loi générale, de manière qu'ils jugeaient sans distinction d'origine : première extension de l'autorité royale, extension qui fut encore favorisée par l'institution d'un tribunal destiné à parcourir le royaume pour la répression des crimes.

On employa des moyens étranges pour réparer le désordre des finances : un parlement autorisa Édouard à prélever le quinzième de tous les biens meubles de la nation, et Nicolas IV lui accorda le dixième des revenus ecclésiastiques pendant six ans.

L'usage s'était introduit de couper le *penny* d'argent, qui était 1290.
carré, pour en faire des moitiés et des quarts, ce qui fournissait l'occasion de rogner les monnaies et de les altérer. Comme les 1279.
juifs étaient accusés de ce méfait, Édouard en fit pendre deux cent quatre-vingts en un jour dans la seule ville de Londres, et confisqua leurs biens; plus tard soixante-cinq mille cinq cents furent bannis, avec ordre de n'emporter qu'une petite partie de leurs biens, de laquelle même ils furent dépouillés par les marins, qui jetaient à la mer ceux dont les plaintes les importunaient. Édouard voulut aussi forcer tous ceux qui tenaient des fiefs de la couronne à justifier par des documents originaux leur possession légitime; mais il en résulta tant de trouble et de désordre qu'il fallut surseoir à cette inquisition tyrannique. Il enleva, d'autre part, les trésors qu'il trouva dans les églises et les monastères, richesses qui souvent n'étaient que des dépôts. Admo-

nesté par Boniface VIII, puis interdit à cause de cette spoliation, il proscrivit le clergé en masse et déclara ses biens confisqués; ces mesures effrayèrent les faibles, qui lui accordèrent tout ce qu'il voulut.

Ce fut pourtant de la pénurie du roi et de la nécessité d'y porter remède que sortit cette constitution, dont Édouard est considéré comme le fondateur. Ce prince, qui le cédait à peine à Guillaume le Conquérant en vaillance et en bonheur, voulut régner sans entraves, et se trouva conduit à consolider la liberté anglaise.

Guillaume, comme nous l'avons vu, avait laissé subsister la division du pays en comtés; les comtes qui les administraient, devenus héréditaires, occupaient le premier rang après le roi, exerçaient la juridiction royale dans les provinces, possédaient de vastes domaines, et réunissaient le double caractère d'officiers royaux et de grands vassaux. Le territoire fut divisé en soixante mille deux cent quinze fiefs de chevalier, dont le roi, pour son domaine particulier, s'appropria quatorze cent soixante-deux, auxquels il ajouta les principales cités. Les autres furent distribués à six cents seigneurs, ses compagnons; quelques-uns eurent deux cents, quatre cents et jusqu'à neuf cents fiefs; mais, pour que leur puissance ne devînt pas un danger, Guillaume eut soin d'assigner les fiefs dans divers comtés. Bientôt ils furent subdivisés, soit par des apanages assignés aux fils puînés, soit par des partages entre cohéritiers, ou par suite de ventes, comme aussi par leur retour au roi, qui les distribuait entre les courtisans. Il en résulta que l'ordre des chevaliers et des barons inférieurs s'accrut, et devint la classe prédominante; comme vassaux immédiats de la couronne, ils siégeaient dans les assemblées. La charte statua néanmoins que, lorsque les hauts barons seraient convoqués par un ordre particulier, les petits feudataires recevraient du schérif une invitation générale. Quant à la distinction des grands et des petits, elle était laissée à la discrétion du roi et des ministres. Il arriva plus tard, lorsque le droit de siéger ne fut plus considéré comme inhérent à la terre, que le parlement ne fut ouvert qu'à ceux qui recevaient une invitation personnelle.

Les comtes avaient pleine juridiction dans leur comté, et prélevaient un tiers des amendes. Le roi n'en pouvait créer de nouveaux sans ériger en comté une partie du territoire; mais, pour diminuer leur influence, il les dépouilla de l'autorité, dont il investit les schérifs, élus par lui et plus dépendants. Ces officiers administraient les finances, percevaient les revenus, imposaient le

taxes, présidaient les tribunaux inférieurs, et finirent par être considérés comme supérieurs aux comtes; puis, au lieu du tiers des impôts, on leur assigna un traitement qui fut, pour la plupart, de vingt livres sterling au plus, ce qui rendit la dignité personnelle. L'autorité royale s'en accrut; mais, d'un autre côté, la chute de la milice féodale permit aux barons d'oublier leur dépendance à son égard, sans compter que la charte avait posé des limites à son agrandissement. Le roi dut alors désirer de voir le parlement ouvert aux petits seigneurs; mais, comme leur grand nombre aurait pu devenir une cause de confusion, il décida qu'ils pourraient envoyer des représentants, et s'assura la prépondérance au moyen du choix et de la quantité, qu'il augmentait ou diminuait selon le besoin.

L'ancienne cour royale se composait de prélats, comme représentant l'Église et comme vassaux du roi; des comtes et des barons, ainsi que des officiers principaux du roi, qui les présidait. Dans les cas ordinaires, il suffisait du grand juge, du chancelier, du trésorier et de trois officiers, qui étaient amovibles à la volonté du roi, outre le connétable, le chambellan, le maréchal et l'intendant, charges héréditaires. Au lieu de porter toutes les causes devant le parlement, Henri II (1176) institua les assises ambulantes; ainsi, dans chaque district du royaume, trois juges royaux devaient, tous les ans, faire des tournées, afin d'examiner la conduite des officiers, de faire payer au fisc les amendes infligées, surtout pour violation des chasses réservées, et de terminer les procès commencés par les juges inférieurs.

Les habitants des villes étaient plus libres que ceux de la campagne; mais ils se trouvaient parfois soumis à un seigneur pour le pouvoir civil, à un autre pour les taxes, avec des priviléges spéciaux (1). Sous ce même Henri apparaissent les premières traces des communes, instituées dans les villes non pour réprimer la tyrannie des barons, ou s'affranchir de toute dépendance, hormis celle du roi, mais dans l'intérêt du commerce; les membres associés se réunissaient dans quelques salles, où ils choisissaient parmi les citoyens un schérif, au lieu du juge royal. Henri Ier, ou plus probablement Henri II, accorda à Londres pleine juridiction dans la ville et le voisinage, ainsi que dans le comté de Middlesex. Le schérif était subordonné au *majeur*, annuel et rééligible, qui était chargé de l'administration;

(1) Hallam, vii.

tous les ans, il devait en personne demander la confirmation à la cour, et il était précédé d'une masse d'argent. Les affaires ayant pris de l'extension, on lui adjoignit quelques conseillers (*aldermen*) dont chacun dirigeait l'administration d'un quartier.

Les richesses des bourgeois augmentant par le commerce et l'industrie, les barons, qui s'entendaient peu à tenir des comptes exacts, exigèrent qu'ils envoyassent au parlement des hommes capables de fournir des renseignements sur l'état du bourg ou de la cité, de même que sur ce qu'ils étaient en état de payer; puis, pour les obliger davantage à se soumettre aux taxes imposées, ils leur faisaient signer les procès-verbaux. De son côté, le roi, dans l'intention de comprimer l'essor des seigneurs, concédait aux villes des priviléges moyennant finance; un de ces priviléges interdit aux barons le droit de mettre des tailles sans le consentement des bourgeois. Les villes tendaient aussi à se soustraire à l'autorité directe que les seigneurs exerçaient sur leur territoire; elles commencèrent par substituer aux taxes individuelles un cens perpétuel de tout le bourg (*firma burgi*), considéré comme une rente, dont le payement assurait aux habitants le droit de cité; comme les bourgeois eux-mêmes pouvaient devenir censitaires, le baron cessa d'être propriétaire direct et immédiat, pour devenir un surintendant. Une fois affranchies de la sorte, leur importance grandit, et Londres put jouer le principal rôle dans toutes les guerres civiles.

Nous avons vu les villes appelées au parlement en 1265; le furent-elles dans la suite? rien ne l'indique. A cette époque, Édouard Ier, toujours dans la pénurie à cause de ses nombreuses guerres, le réunit souvent pour obtenir des subsides; mais, s'il pouvait en tirer des domaines royaux, il n'en était pas de même des barons. De leur côté, les *francs tenanciers* et les villes refusèrent de payer, comme n'ayant point entrée au parlement, où les taxes étaient décrétées. Édouard ordonna donc aux 1295.
schérifs de faire élire pour la première session deux chevaliers par comté, afin qu'ils représentassent les francs tenanciers ou propriétaires allodiaux; même mesure devait être prise à l'égard de chaque ville et bourg, qui alors étaient au nombre de cent vingt. Ces députés devaient avoir le mandat d'accorder au roi ses demandes, attendu *qu'il est juste que ce qui regarde tout le monde soit approuvé de tous, et que des efforts communs repoussent des dommages qui menacent tous les citoyens.*

Édouard ne reconnaissait donc pas aux communes le droit de

défendre la liberté ou d'apporter des limites à son pouvoir; leur mission, pour lui, se bornait à se rendre au parlement pour siéger à l'écart et méprisées, à consentir aux nouvelles subventions qu'il réclamait, et puis à se retirer. Il lui fut accordé, en effet, plus qu'il n'avait levé par des mesures arbitraires; c'était une charge pour les bourgeois et les députés, obligés de quitter leurs affaires et de s'imposer des dépenses, pour venir déclarer à leurs seigneurs combien ils pouvaient payer sans mourir de faim. Mais les droits ont la propriété de se réduire en faits. Les besoins augmentant, les seigneurs durent plus souvent réunir les sujets, lesquels s'habituèrent à leur adresser la parole, à veiller à leurs intérêts, à exposer leurs raisons et leurs griefs. Lorsque les légistes, au nom du roi, eurent examiné les droits des seigneurs, le peuple les chargea d'examiner ceux du roi; plus tard, grâce aux conséquences qu'il tira de la grande Charte, il devint nation en vertu des droits communs, eut sa part de la puissance législative, et obtint même que le vote des plébéiens fût nécessaire pour changer les lois, avec le pouvoir de dénoncer au roi les conseillers prévaricateurs. Ainsi fut constituée la chambre des communes.

Incessamment poussé par le besoin d'argent, Édouard, pour éviter de réunir le parlement, obligea le clergé de lui abandonner une demi-année de ses revenus. Une nouvelle pénurie le mit dans la nécessité de convoquer le clergé inférieur pour lui demander des subsides. Sur son refus, à l'appui duquel fut citée une bulle récente de Boniface VIII, interdisant au clergé toute contribution imposée par des laïques, il le punit par la mise hors la loi de tous les ecclésiastiques, et défendit aux juges de recevoir aucunes plaintes de leur part. C'était ouvrir la porte à mille abus, et chacun à l'envi se mit à voler, à injurier le clergé, jusqu'à ce qu'il se fût soumis à payer un cinquième de ses biens mobiliers. 1294. 1296.

Nouvelle pénurie: pour remplir ses coffres, Édouard éleva le droit de sortie sur les laines jusqu'au tiers de leur valeur, et fit enlever dans la campagne les grains dont il avait besoin. La patience est épuisée; les seigneurs profitent de l'absence du roi, alors en Flandre, s'unissent avec la ville de Londres, et contraignent le prince de Galles à confirmer la grande Charte avec certaines additions, dont la principale portait que le roi ne pourrait lever de taxes sans le consentement unanime des prélats, comtes, barons, chevaliers et autres personnes libres.

Confirmation des chartes. 1300.

Édouard se trouva forcé de sanctionner dans la nouvelle charte le triomphe le plus signalé du peuple anglais sur ses rois. Ces chartes furent envoyées à tous les schérifs et magistrats, pour que lecture en fût donnée publiquement, et qu'on en gardât copie dans les églises; elles durent être proclamées deux fois l'an; leur violation fut frappée d'anathème, et tous jugements contraires étaient déclarés nuls de plein droit.

Si la grande Charte avait garanti la sécurité des personnes, le statut d'Édouard ajouta celle des propriétés, en empêchant le roi d'imposer des charges ou des tailles nouvelles sans le consentement de la nation. Ce fut ainsi que de la féodalité et des coutumes barbares sortit cette constitution qui, malgré ses nombreux défauts, est encore enviée comme l'une des meilleures. L'autorité royale fut toujours plus forte en Angleterre qu'en France; aucune armée étrangère ne l'avait envahie depuis Guillaume le Conquérant, car ni la descente de Louis VIII ni quelques excursions des Écossais dans le Northumberland n'ont la moindre importance. Le roi eut toujours sous sa domination la totalité du pays, même dans la plus grande fureur des guerres civiles, et aucun baron ne pouvait aller de pair avec lui pour l'importance de son fief.

La France, au contraire, fut souvent envahie par l'étranger et surtout par les Anglais; ses rois se trouvèrent parfois réduits à une telle extrémité qu'il ne leur resta que le prestige de leur nom; parfois ils se virent contraints à rechercher, même au prix de condescendances funestes, la protection et l'appui de vassaux aussi puissants qu'eux.

Tandis que les rois de France devaient transiger avec les grands ou caresser les petits pour suivre avec hésitation et souvent au hasard une politique incertaine, le monarque anglais pouvait soutenir avec plus de confiance les vassaux inférieurs contre les hauts barons; il n'était pas non plus obligé, pour obtenir l'appui de ces derniers, de leur faire des concessions préjudiciables, et il pouvait tenir la balance entre les uns et les autres. En Angleterre le parlement se réunissait plus régulièrement, et les communes, qui de bonne heure y furent admises, prêtèrent bientôt leur concours au roi; en France, il ne pouvait pas devenir un solide appui du trône, parce qu'il n'était convoqué que dans les cas de guerre, ou par crainte des grands feudataires, ou pour apaiser quelque grave tumulte. La liberté individuelle n'était pas garantie en France; on conserva, au contraire, en Angleterre les *hundred* ou associations de cent hommes, garants

l'un envers l'autre de la tranquillité de chacun : institution antérieure aux fiefs qui, après leur introduction, entretint dans le pays l'esprit de liberté, et un ordre qui mettait obstacle à l'arrogante licence des vassaux, en tempérant plus qu'ailleurs la féodalité (1).

La législation anglaise, en effet, se distingue précisément de toutes les autres en ce qu'elle a maintenu les associations particulières et la garantie mutuelle, qui sont la source de l'esprit public et de cette liberté personnelle qui fait la grandeur du pays. Si tout citoyen est responsable des œuvres des autres, il a droit de connaître les obligations de ceux dont il est caution, d'où il suit que le magistrat ne peut rien lui cacher; mais cela serait sans valeur s'il ne pouvait discuter la validité de tout ce qui a été fait sous sa garantie, et dès lors chacun peut débattre les comptes, élire les magistrats, et ainsi de suite. De cette manière, l'individu s'identifie avec la nation, le bon ordre est maintenu sans sbires, et l'opinion publique s'affermit, puisque chaque pas que l'on fait rappelle des droits personnels.

La garantie mutuelle continua sous les fiefs et le gouvernement royal; comme ces associations furent appelées au parlement plus tôt que les véritables communes, elles devinrent les protectrices de la liberté. Aussi ne voit-on pas en Angleterre la commune composée de citoyens, mais bien la représentation de quiconque a le droit de voter. Sur le continent, les membres d'une commune sont ennemis de ceux d'une autre, parce qu'il n'y a pas de citoyen, le pays étant composé de communes; en Angleterre, au contraire, tous les bourgs sont formés de citoyens, et celui qui vote au parlement, agissant pour toute la nation, se préoccupe des intérêts généraux.

Il en résulte que le schérif est la première autorité administrative et judiciaire, comme le *graf* des barbares; il convoque les assemblées du comté, préside à tous les actes d'administration, et surtout à l'élection des députés; il fait exécuter les sentences civiles ou criminelles et les levées en masse, bien que la couronne ait fini par s'attribuer la nomination de ce magistrat.

De là dérive aussi le droit d'exiger caution pour la bonne conduite de quiconque est prévenu d'un délit; car, les peines étant pécuniaires, on n'avait pas besoin d'emprisonner celui qui fournissait sûreté de payement; la commune, qui était responsable

(1) Voyez Maver, *Orig. des instit. judiciaires*, I, 17.

pour tous ses membres, pouvait se prémunir en exigeant une garantie de celui qui lui inspirait des craintes.

Voilà sans doute de belles conséquences d'une institution de barbares. Ces mêmes associations mutuelles ont donné naissance au grand *jury*, qui, composé de douze pairs du prévenu, décide s'il y a lieu de procéder contre lui. Quelques auteurs, n'en trouvant aucune trace dans les institutions anglo-saxonnes, inclinent à le croire imité des assises de Jérusalem, et introduit par Henri III dans le but de modifier les *grandes assises* que Henri II avait instituées (1). Le jury anglais, mieux qu'en aucun autre pays, offre des garanties contre toute injustice; il protége la liberté individuelle et donne au citoyen la certitude qu'il ne sera condamné que d'après la conviction de ses pairs, choisis au hasard et à l'exclusion de quiconque pourrait avoir un intérêt opposé.

C'était là un grand lien entre les citoyens, dans ce pays où chacun concourt à exercer le pouvoir judiciaire, comme il a part au pouvoir législatif par ses députés, et au pouvoir exécutif par les magistrats qu'il élit lui-même. Le gouvernement lui-même, qui comprit l'utilité de cette institution, l'étendit et la dégagea d'entraves; ainsi, sous Charles II, le droit de censure sur les jurés fut enlevé aux juges, et, en 1792, sur la proposition de Fox, le jury fut appelé à statuer sur les délits de la presse.

Obligés de prendre la grande Charte pour base, les Anglais durent employer la logique la plus subtile pour en tirer les dernières conséquences; leur législation procède non d'après les principes, mais d'après les exemples antérieurs, non à l'aide de théories, mais de faits, et se renferme dans la lettre stricte. De là une répétition ennuyeuse des mêmes termes pour exprimer les gradations diverses d'une même chose dans une langue très-riche; puis des usages différents sont autorisés dans chaque province, dans chaque commune, soit par des chartes partielles, soit par usucapion; ce qui fait que la mémoire est le talent principal du jurisconsulte anglais. Toutes les relations avec le gouvernement se ressentent de son origine positive et pratique, et se réduisent toujours à une limitation constitutionnelle, à un équilibre compatible avec le sentiment de l'utilité générale et de ce qui est nécessaire au plus grand avantage du pays.

Dès ce moment, une loi commune embrasse vainqueurs et vaincus, c'est-à-dire nobles et plébéiens; car aucun gentil-

(1) Mayer, liv. III, c. 3.

homme, même de la plus ancienne famille, ne peut se soustraire au jury ordinaire, aux taxes ni à une peine infamante; seuls, les pairs jouissent de priviléges comme législateurs ordinaires. La noblesse inférieure et les gentilshommes ne sont distingués par aucun droit civil des simples individus de condition libre, et ceux-ci peuvent se marier avec les nobles, acquérir des fiefs militaires, ou prétendre à quelque charge que ce soit. Ce progrès notable put s'accomplir, parce que la féodalité était moins effrenée qu'ailleurs, et que la paix du roi mettait obstacle aux guerres privées, si elle ne les supprimait pas.

L'aristocratie anglaise est, comme toutes les autres, sujette à abuser et à tomber dans l'excès par égoïsme; en effet, elle resserre chaque jour dans ses mains la possession du sol, de telle sorte que les propriétaires se réduisent à un très-petit nombre. Le peuple se contente de l'industrie, et laisse aux lords leurs immenses domaines, parce qu'il a pour indemnité le commerce du monde entier.

Nous devions nous arrêter à cette constitution remarquable, que nous verrons se compléter successivement au milieu de nouvelles tempêtes.

On a surnommé Édouard Ier le Justinien de l'Angleterre, ce qui prouve que l'adulation s'attache aux princes jusque dans le tombeau. L'histoire nous le montre comme un tyran rusé, habile à pressurer ses sujets, dont il ne confirme les droits que sous l'empire d'une nécessité absolue. Il est vrai qu'il apporta quelques améliorations dans l'ordre judiciaire; en effet, il détermina mieux les attributions de l'échiquier, du banc du roi et des tribunaux ordinaires, et limita la juridiction des cours ecclésiastiques au parjure, aux affaires de mariage et de testament, aux legs pieux et aux dîmes. Il obligea les juges ambulants à tenir trois sessions par an; en outre, il institua les juges de paix et les prévôts qui parcouraient les comtés pour faire justice sommaire des voleurs et des rebelles. Le pays étant infesté par les brigands, on ordonna d'arracher les haies et taillis, et d'abattre les rangées d'arbres à deux cents pieds de distance des routes.

Tandis que l'autorité royale déclinait par ses concessions involontaires, les Cambriens, réfugiés dans le pays de Galles, conservaient au fond du cœur la haine de l'étranger, haine alimentée par les chants de leurs bardes, et qui se manifestait en excursions et en escarmouches dès que l'occasion se présentait; toujours vaincus par les troupes régulières et toujours indomptés, ils

juraient fidélité quand ils étaient battus, mais ne se croyaient pas obligés de tenir une promesse extorquée. Pendant les derniers troubles, les princes de Galles avaient secoué toute dépendance.
1277. Lewelyn refusa l'hommage : Édouard l'attaqua et le réduisit à accepter de dures conditions, qui ne furent pas observées; il revint à la charge, et l'on vit bientôt la tête de Lewelyn exposée sur une pique au sommet de la Tour de Londres.

Merlin avait prédit qu'un prince de Galles s'assiérait sur le trône d'Angleterre le jour où les pièces de monnaie carrées seraient devenues rondes. Après l'acte que venait d'accomplir Édouard, le soulèvement reprit une nouvelle ardeur, et David Bruce conduisit au combat les clans du pays. La lutte se pro-
1283. longea sanglante et acharnée; mais enfin David fut livré à l'ennemi, et destiné à expier le crime de tous ces défenseurs de leur indépendance. Traîné au supplice comme félon et sacrilége pour avoir pris une place forte le dimanche des Rameaux, on lui arracha les entrailles, qui furent brûlées sous ses yeux et tandis qu'il vivait encore; on le pendit ensuite comme meurtrier de chevaliers, et son corps, coupé en quartiers, fut exposé dans les quatre principales villes du royaume.

Après l'extinction de la race des Lewelyn, le pays fut soumis et réduit à subir les formes de l'administration anglaise. Édouard promit aux vaincus de leur donner un prince né dans leur pays, et qui n'avait jamais prononcé un mot de français ni d'anglais; cette nouvelle les remplit de joie : *Je vous donne*, leur dit-il, *mon fils Édouard, qui vient de naître à Caernarvon.* De là commença l'usage de donner le titre de prince de Galles au fils aîné des rois d'Angleterre.

Les bardes avaient toujours été chez les Gallois, nation passionnée pour les chants guerriers, d'ardents soutiens de l'indépendance. Il n'est pas vrai peut-être, comme le disent quelques-uns, qu'Édouard ait ordonné de les exterminer tous; mais il commença du moins le système de persécutions dont cette race d'hommes, après lui, fut toujours l'objet de la part des rois d'Angleterre.

Restait l'Écosse, tantôt vassale, tantôt indépendante des monarques anglais; mais si les hommes de la plaine (*lowlands*), c'est-à-dire les habitants du centre, obéissaient, les habitants (*higlands*) du nord vivaient indépendants, organisés en clans qui portaient le nom d'un ancien chef dont ils prétendaient tirer leur origine, et parmi lesquels les principaux étaient les Douglas, les

Donald, les Grégor et les Campell. Les *borders*, qui résidaient au midi, sur les confins de l'Angleterre, vivaient du butin qu'ils faisaient sur les deux pays. Les Hébrides obéissaient au comte de Ross, lord des îles.

Quand la race des anciens rois d'Écosse se fut éteinte avec Alexandre III, après avoir régné de 838 à 1286, treize prétendants se trouvèrent en présence; afin d'éviter la guerre civile, ils s'en remirent à la décision du roi Édouard, qui, non comme arbitre, mais à titre de suzerain, se prononça en faveur de Balliol. Afin de lui faire sentir le poids du vasselage, il le cita jusqu'à six 1292.
fois dans une année à son parlement, pour répondre sur les appels qu'on y avait portés. Balliol, offensé, prit les armes et s'entendit avec le roi de France Philippe IV; mais, vaincu par Édouard, il se constitua prisonnier; lorsqu'il eut recouvré sa liberté, il alla
mourir en France (1314). 1296.

Rien alors n'empêcha Édouard de soumettre l'Écosse; il fit détruire les monuments, les chartes des archives, les anciens sceaux, et transporter à Londres la pierre sur laquelle s'asseyaient les rois lors de leur couronnement. Ces actes et la dure administration de ses agents provoquèrent une si grande exaspération dans le peuple, qu'un grand nombre d'habitants s'enfuirent dans les bois. Guillaume Wallace, géant de corps et d'âme, qui résistait indomptable aux travaux, aux fatigues, aux revers, se mit à la tête des révoltés, et, favorisé par la connaissance des lieux, commença la terrible guerre de bandes. Lorsque le nombre de ses partisans se fut accru, il affronta et défit quarante mille Anglais. Les Écossais trouvèrent parmi les morts le trésorier Cressingham, leur oppresseur; après l'avoir écorché, ils firent de sa peau des sangles et des selles. Bientôt on ne trouva plus en Écosse un seul Anglais, et les révoltés, pour enlever des dépouilles, firent des incursions dans la partie septentrionale de l'Angleterre.

S'ils fussent restés unis, ils auraient encore triomphé des cent mille soldats qu'Édouard mena contre eux; mais les lords dédaignèrent d'obéir à un simple gentilhomme. Wallace, qui, dévoué tout entier au pur amour de la patrie, n'avait accepté la régence que comme le poste le plus périlleux, la déposa donc, et ne garda que le commandement des premiers compagnons de ses exploits. Ainsi fut perdue l'opportunité d'une défense offerte par la nature même des lieux. La frontière de l'Écosse était dépeuplée à tel point qu'on pouvait y voyager plusieurs heures sans rencontrer une maison ou même un arbre; les habitants vivaient de

ce qu'ils trouvaient dans le voisinage; quand le butin de la dernière expédition était consommé, la femme offrait à son mari une paire d'éperons sur un plat, et il partait joyeux en quête d'une nouvelle proie; ils s'en allaient avec peu de chevaux, sans bagages, chacun emportant derrière lui un sac de grain et une marmite pour le faire cuire; ils se jetaient sur l'Angleterre, pillaient, disparaissaient, et, pour les atteindre, il fallait courir au loin.

Après avoir cheminé plusieurs jours au milieu de la pluie et du brouillard, sans rencontrer d'autres êtres vivants que des cerfs et des daims, Édouard fut obligé de promettre une grosse récompense à qui lui indiquerait de quel côté se trouvait l'ennemi. Il
1298. atteignit les Écossais à Falkirk, et, grâce à leurs divisions, il leur
22 juillet. fit éprouver une défaite sanglante, qui replaça l'Écosse méridionale sous le joug de l'Angleterre. Lord Cumyn, qui, avec le lord gardien (*Steward*), dirigeait les affaires du pays, implora l'aide de la France, mais sans résultat; il eut recours au pape Boniface, qui écrivit à Édouard pour lui représenter que, depuis un temps très-ancien, ce royaume appartenait au saint-siége; mais Édouard retourna les arguments du pontife en alléguant que les droits de suzeraineté des rois d'Angleterre sur l'Écosse remontaient jusqu'aux temps du Troyen Brut, contemporain d'Élie et de Samuel.

1300. Abandonnés à leurs propres forces, les Écossais, guidés par Wallace, tinrent tête à leurs ennemis, et surent vaincre encore; mais à la fin ils durent courber la tête. Alors Édouard abolit l'ancien costume national, et modifia dans son intérêt le statut du
1305. roi David. Wallace, qui seul avait refusé de subir la clémence du vainqueur, fut livré et envoyé à Londres, où il subit la mort comme rebelle, bien qu'il n'eût jamais prêté serment de fidélité au roi. Il a survécu dans la mémoire et les chants des Écossais.

Robert Bruce relève la bannière de son pays, égorge lord Cumyn, qui avait révélé au roi les projets dont il l'avait rendu confident, chasse du royaume les juges nommés par Édouard, extermine les troupes anglaises, et se fait couronner. Mais les
1306. Cumyn se levèrent contre lui; de son côté, Édouard ceignit l'épée à deux cent soixante-dix chevaliers, qui jurèrent sur deux cygnes d'obtenir vengeance, et lui-même déclara sous serment que, s'il mourait dans l'expédition, il ne voulait pas être inhumé en terre sainte jusqu'à ce que son fils eût fait expier aux révoltés le sang répandu. Bruce fut vaincu et réduit à souffrir la faim dans des lieux déserts, d'où il s'élançait de temps à autre pour

soutenir l'espérance des siens. Édouard s'apprêtait à étouffer l'indépendance écossaise quand il mourut à Carlisle, après avoir ordonné de continuer la guerre et de faire porter son cercueil à la tête de l'armée. 1307. 7 juillet.

Édouard II, son fils, à la tête de cent mille soldats, est défait à Bannockburn par trente mille patriotes; cette victoire consolide Robert Bruce sur le trône. Édouard III efface la honte de son père avec une armée de soixante mille Anglais et Brabançons; mais les Écossais, tous à cheval, sans bagages, sans pain ni vin, et ne se nourrissant que des animaux qu'ils trouvent, fatiguaient l'ennemi par de longues marches. Édouard, battu, conclut la paix avec Bruce, renonce à toutes ses prétentions sur l'Écosse, restitue la pierre de Scone, et fiance une de ses sœurs à David, l'héritier présomptif. 1314. 24 juin. 1327. 1328.

Robert ne tarda point à mourir; comme il n'avait pu accomplir le vœu d'aller en terre sainte, il ordonna que son corps y fut porté. Guillaume Douglas fut chargé de cette mission; mais, en traversant l'Espagne, il combattit contre les infidèles, et fut tué. 1329.

Il eut pour successeur David II, âgé de six ans. Beaucoup d'Anglais, mécontents de ne pas recouvrer les terres qu'on leur avait confisquées dans la dernière guerre, proclamèrent Édouard, fils du roi Jean Balliol, qui soumit presque toute l'Écosse, et se fit couronner à Scone. Après sa défaite, David fit hommage du royaume au roi d'Angleterre, qui, charmé de cette occasion, le rétablit dans ses droits. Les Écossais, indignés de le voir céder à son protecteur une grande partie de leur territoire, le chassèrent. La France attisait le feu de leurs discordes. David tombe au pouvoir des Anglais; mais Balliol, qui rougit de n'être que l'instrument des Anglais, abdique en sa faveur. Le roi d'Angleterre, retenu sur le continent par la guerre, rend la liberté à David moyennant cent mille livres sterling, et conclut une trêve de dix ans. Après la mort de David, le trône passa à son neveu Robert II, Stuart. 1332. 1342. 1347. 1357. 1370.

CHAPITRE XXIII.

LITTÉRATURE.

Chez les Grecs, les familles des Comnène et des Ducas accordèrent leur faveur aux lettres. Constantin Ducas déclara qu'il Grecs.

préférerait la couronne de l'éloquence à celle de l'empire; Eudoxie, sa femme, vante la protection que les savants obtenaient à la cour de Constantinople. Michel eut pour instituteur Psellus, courtisan délié, qui, fier du titre de premier philosophe du siècle, s'arrogeait celui de restaurateur de la littérature orientale. Il transmit sa présomption à son élève, pédant couronné, qui, pour des inepties d'école, négligeait les affaires publiques et aspirait au renom de rhéteur, de grammairien et de poëte au moment où les musulmans arrachaient les plus beaux fleurons de sa couronne.

Nous avons déjà parlé des historiens byzantins (livre VIII, chap. XVIII). Nicéphore Grégoras prodigue à l'empereur Andronic des louanges d'une bassesse incroyable : « Votre voix a des « accents si suaves que, de même qu'elle flatte ceux qui l'enten- « dent, elle suit longtemps après ceux qui l'ont ouïe, attachée « aux oreilles et à la mémoire comme la saveur du miel à la lan- « gue. Les prés, les pâturages, les forêts résonnent à la saison prin- « tanière des gazouillements des citoyens ailés; mais toutes les « saisons jouissent des charmes de votre éloquence, et toute la « terre en est le théâtre. » Puis Orphée, Nestor, Socrate, Platon, Périclès, offrent à l'envi des sujets de comparaison, et sont tous vaincus par la douce voix de l'empereur : « Le chant des Sirènes « fut très-célèbre dans un temps; mais il ne pouvait être entendu « sans danger; pour vous, quand vous prononcez une harangue, « loin de nous boucher les oreilles avec de la cire, nous gémis- « sons de ce que la nature ne nous a pas faits tout oreilles. Ne « dépassez-vous pas Démosthène pour l'ordre et la vigueur, Pla- « ton pour l'étendue et la puissance du génie? A qui n'inspirez- « vous pas une admiration plus durable que celle dont les audi- « teurs de Socrate étaient saisis au siècle de l'atticisme? De même « que les campagnes sont couvertes d'une belle variété de fleurs, « ainsi vos discours sont ornés des attraits de la persuasion et des « grâces de l'esprit. »

Qui n'aurait chassé ignominieusement ce vil flatteur? Et pourtant il avoue que ces louanges le mirent sur la route des honneurs.

1118? Jean Zonaras écrit d'un style inégal; il s'en prend à ce qu'il a dû copier différents auteurs et tâcher de se conformer à leur ma-
1216. nière dans ses additions. Nicétas Acominatus procède avec éloquence et clarté; sa narration est coulante malgré quelque peu d'emphase; il se montre tout zèle pour les lettres. Aigri cependant par la décadence de l'empire, il se laisse aller à d'amères invectives contre les croisés, non-seulement parce qu'ils manquent de

tout sentiment du beau (τοῦ καλοῦ ἀνεράστοι βάρβαροι), mais à cause même de leur caractère moral. Anne Comnène s'occupe moins, 1118.
dans son *Alexiade*, de l'éloge de son père que du sien propre; l'ambition qui la fit prétendre au trône lui inspira cette composition purement littéraire, destinée à la faire briller dans la personne de son père.

Théodore Prodrome, qui devint ensuite frère Hilarion, vivait au commencement du douzième siècle; outre la guerre des souris et des belettes qu'il chanta (*Galeomyomachia*), il a laissé en neuf livres d'iambes les *Amours de Rhodas et de Doriclée*, roman dépourvu d'art, et dont les caractères sont mal tracés. Sans parler de ses autres poésies très-nombreuses et de différents écrits sophistiques, il en a composé quelques-uns du genre satirique; tel est le *Charme de la vie poétique et politique*, parodie des *Philosophes en vente*, de Lucien, et surtout le *Timarion*, ou *de ses souffrances*, dans lequel le héros raconte à l'un de ses amis ce qu'il feint avoir vu dans l'enfer, en dispensant l'éloge et la critique. Si le trait lui manque souvent, il sait éviter les expressions ampoulées que l'on prenait alors pour de l'élégance.

Les *Amours de Drosillus et Chariclée*, de Nicétas Eugénianus, en vers politiques (1), sont un roman bien inférieur à celui de Prodrome.

Michel Olobole était recteur des recteurs de Sainte-Sophie à Constantinople; mais, Michel Paléologue lui ayant fait couper le nez pour avoir montré de la pitié envers l'infortuné Lascaris, il s'enferma dans un couvent. Lorsqu'il s'agit de réunir les deux Églises, il intervint au concile de Constantinople, et, formalisé de ce que l'empereur ne lui eût pas assigné un poste honorifique, il devint contraire à la réunion. Par les ordres de l'empereur, Olobole et d'autres furent arrêtés, attachés par le cou, couverts de sales tripes de mouton et promenés dans les rues de la ville. Cet outrage n'empêcha point le poëte de composer beaucoup de vers à la louange du tyran.

Vers la fin de ce siècle, Jean Tzetzès eut la présomption de 1120-83.
vouloir compléter Homère au moyen de trois poëmes iliaques, embrassant en mille six cent soixante-cinq vers les événements antéhomériques, homériques et posthomériques; il composa

(1) C'est-à-dire en vers de quinze syllabes, où l'on n'observait pas la quantité, pourvu qu'ils eussent la césure après la huitième, et l'accent sur l'avant-dernière. Voyez Bérington, *Hist. de la litt. grecque.*

aussi en douze mille sept cent cinquante-neuf vers politiques et en style pédestre une série incohérente de faits réels et fabuleux, où il révèle des particularités inconnues ailleurs. Quoiqu'il accuse sans cesse les autres d'ignorance, on soupçonne beaucoup qu'il ne connut lui-même les ouvrages dont il parle que sur la foi des commentateurs. Dans les *Allégories homériques*, il s'ingénie à donner un sens moral ou physique aux fables des poëtes, et tombe souvent dans l'absurde.

1198. Eustache, homme respectable pour son jugement et sa vertu, intercéda éloquemment en faveur de Thessalonique lors de la prise de cette ville par les Siciliens. Dans la *Corne d'abondance* (Κέρας ἀμαλθείας), il commenta Homère et Denys le Périégète; avec une modestie rare parmi les siens, il dit avoir réuni tant de documents et coordonné ce qui lui a paru le plus utile dans les différents interprètes non pour les doctes, mais pour la jeunesse. C'est pourtant un travail très-complet, bien conçu dans son ensemble, riche de détails et alliant la morale à la philologie. Une si grande patience ne pouvait être inspirée que par l'enthousiasme pour les anciens, enthousiasme qui n'était pas attiédi par la piété chrétienne de l'archevêque commentateur.

Suidas. C'est par supposition que nous plaçons à cette époque Suidas, auteur des plus célèbres glossaires grecs. Non content de donner, dans cette compilation des anciens grammairiens, scoliastes et lexicographes, l'explication philosophique des mots, il indique les auteurs et les ouvrages auxquels il ajoute beaucoup d'extraits précieux malgré l'absence de toute critique.

Planude. 1327. Le moine Maxime Planude de Constantinople, envoyé à Venise par l'empereur Andronic l'Ancien, recueillit les *Fables* d'Ésope et l'*Anthologie;* il se distingua de ses compatriotes par les recherches qu'il fit en dehors de la littérature grecque. Il introduisit le premier les chiffres arabes dans sa patrie, et traduisit en grec le *Songe de Scipion*, les *Métamorphoses* d'Ovide, la *Guerre des Gaules* de César, la *Consolation* de Boëce et autres ouvrages.

On voit combien étaient devenus rares et misérables les productions de ceux même qui possédaient tous les chefs-d'œuvre des anciens, et parlaient encore la langue la plus perfectionnée et la plus harmonieuse.

Arméniens. Ici se présente une seconde période de la littérature arménienne, dont nous avons vu la première au cinquième siècle.

illustrée principalement par Moïse de Khoren. Séparés de l'Église catholique depuis le concile de Chalcédoine, les Arméniens cessèrent de marcher dans la voie de la civilisation, s'égarèrent dans de frivoles débats, et n'eurent plus la faculté de s'instruire aux écoles du dehors. Il convient cependant de rappeler la réforme du calendrier faite dans le synode de Tiben en 552, et quelques écrivains classiques, tels que Yeznac, Abraham Mamigonais, historien du concile d'Éphèse, l'hymnographe Gon das, l'astronome Ananias Chiragusis et le patriarche Jean Oznien.

Sous les Pagratides, les Arméniens purent s'adonner aux lettres avec plus de tranquillité, et s'appliquer surtout à des traductions du grec, du syriaque et de l'arabe. Dans le dixième siècle s'illustra Chosroès le Grand, qui écrivit d'une manière classique sur le bréviaire et la liturgie, ainsi que son fils Grégoire de Nareg, auteur d'un commentaire sur le Cantique des cantiques et d'élégies en prose poétique.

Dans ce pays, et même plus qu'ailleurs, la science était sacrée; elle ne vivait que dans les monastères, qui tenaient lieu des universités européennes. Les couvents de Sanahin, d'Halbac, de Sévan et de Krad possédaient des bibliothèques précieuses; mais celui de Lazare, près de Tarou, dans la grande Arménie, l'emportait sur tous les autres.

Au onzième siècle, Grégoire Makhistruos résuma en deux mille vers l'Ancien et le Nouveau Testament avec une telle habileté que le poëte arabe Mamoutz, lequel avait soutenu qu'il n'était pas possible de faire de meilleurs vers que ceux du Coran, se convertit au christianisme après les avoir lus. L'histoire d'Aristak de Lastivert retrace les événements de l'Arménie depuis l'an 989 jusqu'à l'an 1071, et surtout la dévastation d'Ani par Alp Arslan, dans un style pur et souvent pathétique.

Au temps des croisades, on redoubla d'efforts pour réunir les Arméniens aux catholiques; des dominicains et des franciscains allèrent prêcher dans le pays, et les chevaliers de Saint-Jean offrirent leurs services; bien qu'on échouât dans cette tentative, le contact avec les Européens fut renouvelé. Au treizième siècle, les monastères de Garmir-Vank, d'Ischevra, de Kédig et de Cantzaxar ajoutèrent la culture du latin à celle du grec et du syriaque. L'élégance s'accrut alors, et les Arméniens placent au niveau des poëtes de l'antiquité Narsès le Gracieux, auteur du poëme de *Jésus le Fils*, d'une élégie sur la prise d'Édesse, d'une histoire

de son pays et de plusieurs écrits ascétiques qui lui méritèrent la dignité de patriarche. Matthieu d'Édesse écrivit une bonne histoire critique de l'an 952 à l'an 1132, poursuivie jusqu'à l'an 1136 par Grégoire Éretz, d'où l'on peut tirer beaucoup de lumières sur les croisades. La chronique universelle de Samuel Éretz, qui commence à l'origine du monde jusqu'à l'an 1179, fut ensuite continuée jusqu'à l'an 1337. Le médecin Mekhitar écrivit les *Consolations dans la fièvre*. Mekhitar Coss marcha sur les traces d'Ésope et de Phèdre, et composa de plus un corps de droit canonique.

Dans le siècle suivant, le nombre de ceux qui cultivent les lettres s'accroît; mais celui des grands écrivains diminue. Nous nous bornerons à nommer Vartan le Grand, auteur d'une *Histoire universelle* s'arrêtant à l'an 1267, et appuyée sur de bons documents; il publia en outre des commentaires sur la Bible, le *Livre du Renard*, recueil de fables, et de beaux hymnes qui se chantent encore (1).

Ici commence la décadence. Ceux qui cultivent les lettres se divisent en *frères unis* et en *datéviens*, opposés en tout, sauf en fait de mauvais goût, d'incorrection de style et d'idolâtrie pour les auteurs anciens les plus médiocres. Un jargon scolastique remplaça la limpidité classique, et alla toujours empirant jusqu'à ce que les colléges arméniens établis en Europe (2) fissent briller quelques nouveaux rayons. Un jour nouveau apparut ensuite lorsque, au commencement du siècle passé, le P. Mek-
1676. hitar de Sébaste fonda à Venise l'estimable congrégation de
1777. Saint-Lazare, qui donna le premier Dictionnaire arménien et l'entière collection des écrivains arméniens depuis le quatrième siècle jusqu'au quinzième, époque à laquelle cessèrent les œuvres originales, et où la pureté du langage se trouva altérée par le mélange des peuples au milieu desquels la nation fut disséminée. Les plus importants parmi ces auteurs sont les historiens, lesquels, outre qu'ils font connaître leur pays, peu riche à la vérité d'évé-

(1) Des éditions faites à Paris, à Venise et à Milan, etc., ont fait connaître dans ces dernières années les auteurs ci-dessus nommés.

(2) Celui de la Propagande à Rome, établi par Urbain VIII; d'Érivan en 1629; de Lemberg en Gallicie; une imprimerie à Venise en 1565; à Rome en 1584; à Milan en 1624; à Paris en 1633 : à Ispahan et à Livourne en 1640; à Amsterdam en 1660; à Marseille en 1675; à Leipzig en 1680; à Padoue en 1690.

nements grandioses, fournissent beaucoup de lumières sur l'histoire des autres peuples de l'Asie et sur celle des religions.

A l'exception de quelques couvents, la langue grecque était négligée dans le reste de l'Europe ; mais, pendant les croisades, on se mit à l'étudier pour apprendre à le parler. Bien que les Occidentaux méprisassent la pédanterie des Byzantins, quelques auteurs furent apportés alors comme on apportait des reliques. Sous Philippe-Auguste, on ouvrit des écoles pour de jeunes Grecs, entrés dans l'Église latine, afin d'en faire des apôtres qu'on pût opposer au schisme. Sur l'invitation d'Eugène III, et pour venir en aide à l'âme de son fils, Burgondione, juge de Pise, traduisit en latin quelques homélies de saint Jean Chrysostome, les œuvres de Jean Damascène et la *Nature de l'hommes*, de Grégoire de Nysse. Europe.

On étudia davantage l'arabe, langue de laquelle passaient ordinairement en latin les ouvrages des Grecs, déjà traduits en arménien ; on ne les avait ainsi que de troisième main, incorrects dès lors, et n'offrant aucune certitude. Vers l'an 1128, Jacques, clerc vénitien, traduisit, le premier, Aristote d'après le texte grec ; mais ou son travail ne fut pas publié, ou il se perdit, car il n'en est fait aucune mention jusqu'au moment où Frédéric II en fit faire une version nouvelle.

Nous ne sommes pas de l'opinion de ceux qui veulent que l'Europe soit redevable aux Arabes de sa renaissance. Nous avons déjà dit comment chez eux les sciences étaient non pas négligées, mais fourvoyées, ce qui est pire peut-être. Leur poésie différait trop de la nôtre ; ne respirant que gloire et vengeance, consacrée à célébrer des familles et des faits partiels, toute spéciale dès lors aux lieux et aux temps, elle était peu susceptible de se transplanter. C'est de la Perse et de l'Inde que furent tirés indubitablement les contes arabes, l'un des premiers livres venus en Europe avec les *Fables* de Bilpaï. La mythologie persane n'était pas encore éteinte dans le nord de l'Europe ; aussi, grâce à la communauté d'origine, elles se rencontrèrent comme deux sœurs séparées, et se firent bon accueil.

Les écrivains qui font dériver toutes les littératures et toutes les langues d'une seule littérature et d'une seule langue se trompent ; car nous avons déjà vu les romans de chevalerie revêtir chez les peuples divers des formes distinctes. La grande école, c'était l'Église, qui se trouvait partout ; elle donnait le latin aux clercs,

l'ordre de chevalerie aux soldats, l'Évangile au peuple et les langues vulgaires aux laïques.

Latin. Personne, à coup sûr, n'attend de la muse latine de bien gracieuses modulations; cependant elle fut aidée par le poli nouveau que cet idiome avait acquis dans les cloîtres; aussi trouve-t-on alors des écrivains plus châtiés et plus précis que certains auteurs de la décadence de l'empire. Les lettres de Guillaume le Conquérant, et mieux encore celles de Grégoire VII, sont écrites dans un langage énergique. La chronique de Lambert d'Haschaffenbourg pèche plutôt par la recherche que par la rusticité. Les drames de la religieuse Hroswhita (1) rappellent Térence, et les écrits sortis des chancelleries de Mayence et de Bamberg, au temps des démêlés survenus entre l'empire et le sacerdoce, sont vigoureux, précis, quelquefois même éloquents. Les sermons de saint Bernard ne sont pas dépourvus de beautés, non plus que la correspondance d'Abélard et d'Héloïse.

Nous avons, dans cette langue, des poëmes et des passions du Breton Marbod, et un traité des pierres précieuses.

Hildebert, archevêque de Tours, retraça la vie de sainte Marie l'Égyptienne, l'ordre de la messe, le martyre de sainte Agnès; il composa aussi des élégies sur Rome, sur son fils et la création du monde, qui ne sont pas sans quelque mérite. Jean Égidius, Grec de naissance et d'éducation, écrivit sur l'art de guérir, et consacra quinze cent vingt-cinq vers à célébrer les louanges et les vertus des compositions médicales (2).

L'Anglais Pierre de Riga, versificateur très-fécond, traduisit en vers l'Ancien et le Nouveau Testament, dont il fit une récapitulation en distiques d'où se trouve exclue successivement une des lettres de l'alphabet depuis l'*a* jusqu'au *z*, mauvais ouvrage auquel travailla aussi Égidius, clerc de Paris, qui le termina.

1212. Au temps de Richard Ier, Nigel, moine de Cantorbéry, écrivit le *Brunel* ou *Miroir des fous*, et Éberhard de Béthun une poétique prolixe dans laquelle il joint aux règles des exemples de toutes sortes de mètres et de combinaisons de rimes. L'Anglo-Normand Gaifrid Vinesauf (*de Vino Salvo*) en composa une autre en deux mille cent quatorze vers dont les premiers, adressés à Innocent III, attestent l'excès de son mauvais goût (3).

(1) Voyez tome IX.
(2) Voyez ap. LEISER.
(3) *Papa stupor mundi, si dixero papa* NOCENTI,
Acephalum nomen tribuam tibi : si caput addam,

Arrigo de Settimello, réduit à la misère par l'évêque de Florence, qui lui enviait un opulent bénéfice, chanta son infortune dans une élégie intitulée : *De diversitate fortunæ et philosophiæ consolatione*. Quoiqu'elle se compose de cent pauvres livres, elle acquit promptement une telle réputation que, du vivant de l'auteur, on la lisait dans les écoles.

Pierre Comestor fit aussi des vers, mais avec peu de succès (1), et un poëte encore plus malencontreux composa son épitaphe (2).

Hostis erit metri : nomen tibi vult similari.
Nec nomen metro, nec vult tua maxima virtus
Claudi mensura, nihil est quo metiar illam,
Transit mensuras hominum. Sed divide nomen,
Divide sic nomen : IN *præfer, et adde* NOCENTI,
Efficiturque comes metri : sic et tua virtus
Pluribus æquatur divisa, sed integra nullis,
Egregius sanguis te confert Bartholomæo;
Mite cor Andreæ; pretiosa juventa Johanni;
Firma fides Petro; perfecta scientia Paulo.
Ita simul nulli. Superest de dolibus una,
Quam nulli fas est attingere, gratia linguæ.
Augustine tace, Leo papa quiesce, Johannes
Desine, Gregori subsiste. Quid eloquar omnes?
Esto, quod in verbis aut hic, aut ille sit ore
Aureus, et totus resplendeat : os tamen ejus
Impar est, orisque tuis præjudicat aurum.
Trans hominem totus es : ubi corporis ista juventus
Tam grandis senii, vel cordis tanta senectus
Insita tam juveni? Quam mira rebellio rerum!
Ecce senex juvenis. Fidei sub tempore primæ
Cum Dominus Petro præferret amore Johannem,
Papatum Petro voluit præferre Johanni.
In te papa modo nova res hic accidit annis :
Papa senex Petrus, et papa juventa Johannis.

(1) Il dit, en voulant faire l'éloge de la Vierge Marie :
Si fieri posset quod arenæ pulvis et undæ,
Undarum guttæ, ros, gemmæ, lilia, flammæ,
Æthera, cœlicolæ, nix, grando, sexus uterque,
Ventorum pennæ, volucrum, pecudum genus omne,
Silvarum rami, frondes, avium quoque plumæ,
Ros, gramen, stellæ, pisces, angues et aristæ,
Et lapides, montes, convalles, fera, dracones,
Singula lingua forent minime depromere possent.

(2) *Petrus eram, quem petra tegit, dictusque Comestor :*
Nunc comedor; vivus docui, nec cesso docere
Mortuus, ut dicat qui me videt incineratum :
Quod sumus iste fuit, erimus quandoque quod hic est.

On peut citer parmi les meilleurs poëtes Alain Scot ou Siculus, qui dirigea plusieurs années l'école de Paris et fut surnommé le
1194. *Docteur universel;* plus tard il entra dans l'ordre de Citeaux, où il se soumit aux plus humbles offices. Le poëte Claudien, dans ses invectives contre Ruffin, avait mis en scène les vices pour corrompre ce dernier; Scot, au contraire, faisant appel aux vertus pour rendre l'homme heureux, intitula l'*Anticlaudien* un de ces ouvrages plus riches de connaissance et d'esprit qu'on ne pourrait l'attendre de cette époque.

Laurent, diacre de l'église de Pise, chanta avec assez de talent l'expédition de ses concitoyens contre les îles Baléares en 1114; il laissa loin derrière lui d'autres narrateurs des hauts faits de leur temps, chroniqueurs grossiers qui voulurent à la difficulté de leur tâche ajouter celle du vers.

La culture du latin nuisit à la poésie et à la philosophie : à la première, parce qu'elle l'isolait de la vie actuelle en l'enveloppant dans un idiome étranger et mort; à la seconde, parce qu'avec les formes elle retenait des pensées vieillies et préférait les réminiscences aux expansions spontanées; en outre, par ses traductions altérées des légendes des peuples envahisseurs, elle laissait perdre les sources originales, comme il advint avec Jornandès et Paul Warnefride. Il est vrai que le latin, comme langue savante, prédomina dans l'Europe jusqu'à l'époque ou les idiomes nouveaux l'emportèrent; la persistance de cette langue fut un bonheur pour les hommes de savoir, qui purent dans tous les pays conserver les traditions du bon goût et des beaux-arts.

Les nouveaux idiomes se développaient déjà pour exprimer des idées et des sentiments nouveaux. Nous en avons examiné ailleurs la formation, et nous avons vu le provençal faire éclore une brillante poésie (1); dans le même temps, ou peu après, les autres langues nées du latin ou originaires du Nord acquéraient aussi une littérature, et la plupart tentaient dans la poésie leurs premiers essais.

Poésie italienne. Les Latins peut-être, de même qu'ils avaient une langue parlée différente de la langue écrite, cultivaient, avec la poésie métrique, c'est-à-dire mesurée par temps, une poésie rhythmique basée sur le nombre des syllabes. Tels étaient probablement les vers fescennins, qui faisaient les délices du peuple, auxquels il faut ajouter

(1) Voyez livre XI, chap. 11 et 28.

les pasquinades (1) et quelques strophes de l'empereur Adrien, qui ne se prêtent point aux mesures connues (2). Lorsque le goût et la délicatesse qui résultaient de l'habitude d'entendre le latin et de le parler se furent émoussés, on ne rechercha que le son des mots, comme nous l'avons vu dans les vers de certains auteurs (3) et dans les hymnes de l'Église, faciles, pour le chant, mais rebelles à la prosodie, on en varia la mesure, et toujours en raison des syllabes, mais non de leur quantité.

La rime, qui donna du relief à leur rude et traînante bassesse, était connue des classiques grecs et latins, qui prenaient soin de l'éviter (4); néanmoins les consonnances sont parfois accumulées chez eux de telle manière qu'il n'est pas possible de les attribuer à une inadvertance (5). A la décadence du latin, la rime devient

(1) *Gallias Cæsar subejit, Nicomedes Cæsarem*, etc.
(SUET., *in J. Cæs.*)

(2) *Ego nolo Florus esse*, etc.
Et l'épigramme que tout le monde sait :
Animula, vagula, blandula, etc.

(3) Voyez vol. VI, chap. 22.
Dans FABRETTI, on lit cette épitaphe :

Nome fuit nomen ; hæsit nascenti Cosuccia,
Utraque hoc titulo nomina significo.
Vixi parum, dulcisque fui dum vixi parenti :
Hoc titulo tegor, debita persolui.
Quique legis titulum, sentis quam vixerim parum ;
Hoc peto nunc dicas : Sit tibi terra levis.

(4) Ἔσπετε νῦν, μοῦσαι, ὀλύμπια δώματ' ἔχουσαι.

Ceci est d'Homère; mais l'on peut en trouver beaucoup chez les Grecs, et surtout dans l'*Œdipe à Colone* et dans les *Trachiniennes* de Sophocle.

Trajicit. I, verbis virtutem illude superbis.
Cornua velatarum obvertimus antennarum.
(VIRGILE.)

Quot cœlum stellas, tot habet tua Roma puellas.
(OVIDE.)

Non non humani sunt partus talia dona :
Ista deûm mentes non peperere bona.
(PROPERCE.)

Non satis est pulchra esse poemata : dulcia sunto,
Et quocumque volent animum auditoris agunto.
(HORACE.)

(5) Ainsi que dans les quatre vers de Virgile :

plus générale; on ne cherchait d'abord qu'à produire une cadence semblable dans la dernière syllabe, ou dans les deux dernières des mots *sdruccioli* (1), puis on voulut que toutes les lettres à la suite de l'accent tonique fussent pareilles. Ces vers furent, dit-on, appelés *léonins*, de Léon, bénédictin de l'abbaye de Saint-Victor à Paris, qui florissait vers 1190; mais ils étaient en usage bien avant lui (2). La rime passa dans toutes les langues romanes, comme elle se trouvait déjà chez les Arabes et les peuples septentrionaux, dont l'exemple la propagea peut-être parmi nous, mais ne l'enseigna point.

On peut déjà rencontrer dans les classiques latins la forme des vers italiens, si l'on veut ne pas tenir compte de la quantité; il y a des vers de cinq, six, sept, huit syllabes, desquels chacun multiplia les combinaisons, et dont l'allure se dégagea quand ils furent consacrés au chant ecclésiastique (3). Le vers héroïque

Sic vos non vobis fertis aratra, boves, etc.

Et dans ceux-ci d'Ennius, rapportés par Cicéron, *Tuscul.* :

Hæc omnia vidi inflammari,
Priamo vitam evitari,
Jovis aram sanguine turpari.

(1) SAINT-COLOMBAN :

Differentibus vitam mors incerta surripit;
Omnes superbos vagos mœror mortis corripit.

(2) MURATORI trouva dans un antiphonaire du septième ou huitième siècle ces vers, dans lesquels la rime est intercalée :

Vere regalis aula, *Gregisque Christi caula,*
Variis gemnis ornata, *Patre summo servata.*

Pierre Damien en employait régulièrement ou irrégulièrement dans la moitié du onzième siècle :

Ave, David filia, *Ad salutem omnium*
Sancta mundo nata, *In exemplum data,*
Virgo prudens, sobria, *Supernorum civium*
Joseph desponsata, *Consers jam probata.*

Et ailleurs :

O miseratrix, *Ne devastemur,*
O dominatrix; *Ne lapidemur*
Præcipe dictu *Grandinis ictu.*

(3) FRA JACOPONE composa des vers rimés de six syllabes, dont les deux dernières brèves :

Cur mundus militat *Jam cito labitur*
Sub vana gloria, *Ejus præsentia,*
Cujus prosperitas *Quam vasa figuli*
Est transitoria? *Quæ sunt fragilia*, etc.

italien vient des hendécasyllabes des anciens (1), ou du vers saphique, ou bien encore de l'ïambe hipponacien; il fut en usage dans les temps de basse latinité (2); c'était dans ce rhythme que les soldats s'exhortaient, l'an 900, à garder les remparts de Vérone (2). Le vers décasyllabique, inconnu aux Latins et aux Provençaux, est attribué à messire Onesto de Bologne (3).

Il n'est donc pas nécessaire de rapporter aux Provençaux l'origine des formes de la poésie italienne, bien qu'on leur doive les *canzoni* à vers inégaux et à rimes croisées, terminées par un envoi, que les Italiens appellent *pétrartesques*, avec la forme fastidieuse des *sestine* anciennes et des ballades, où se reproduit, à chaque intervalle donné, soit le même vers, soit la même expression. Leur sonnet différait de celui qu'adopta l'Italie, et dont le plus ancien est attribué à Pierre des Vignes (4); il fut ensuite déterminé régulièrement par Guitton d'Arezzo, que l'on dit avoir employé le premier les *ottonari*. On attribue à Boccace l'inven-

(1) *Dulce et decorum est pro patria mori.*
(HORACE.)
Jam satis terræ nivis atque diræ.
(HORACE.)
Ibis Liburnis inter alta navium.
(CATULLE.)
Phaselus ille quem videtis, hospites.
(CATULLE.)

(2) WALFRID STRABON, dans le neuvième siècle :
O rerum Sator omnium tremende,
Dum pœnas crucis innocens luisti,
In quo nil nisi reperis ruinam, etc.

(3) *Fortis juventus, virtus audax bellica,*
Vestra per muros audiantur carmina,
Et sit in armis alterna vigilia,
Ne fraus hostilis hæc invadat mœnia :
Resultet echo comes, eja, vigila
Per muros; eja, dicat echo vigila.
(MURAT. DISS., 80. *Ant. m. ævi.*)

(4) *La partenza che fo dolorosa*
E penosa — più ch' altra m' ancide :
Per mia fide — a voi da bel diporto.

« Le départ que je fais, douloureux et pénible, m'afflige plus que tout autre; mais, pour vous, je crois qu'il vous met à votre aise. »

(5) Il se trouve dans Allaci (*poeti antichi*), comme aussi deux autres de Cecco Nuccoli de Pérouse, avec trois tercels.

tion de l'*octave* (1), dont la *sestina* moderne n'est qu'une mutilation. Les premiers poëtes italiens se complurent grandement aux tercets ou *terzine*, après les avoir vus employés par messire Brunette Latini dans son *Patafio*.

La Sicile entendit les premiers accents de la muse italienne dans la bouche de Pierre des Vignes, de Frédéric II, d'Enzo et de Manfred, ses fils, qui « souvent parcouraient de nuit les rues de Barletta, chantant des rimes amoureuses; avec eux allaient deux musiciens siciliens qui étaient grands *romançateurs*. » Ciullo d'Alcamo et Mazzeo Ricco semblent les avoir précédés, ainsi que Jacques de Lentino, qui est plus châtié qu'eux. A la même époque, la poésie était cultivée en Toscane; sans parler des deux Bonagiunta, de Chiaro Davanzati, de Salvino Doni et de Guido Orlandi, cités seulement parce qu'ils furent les premiers, nous mentionnerons Dante de Majano, qui devint amoureux, sur sa renommée, de la Sicilienne Nina, et entretint avec elle une correspondance en vers. Guitton d'Arezzo exprima sous des formes grossières de hautes pensées, soit dans ses vers, soit dans les quarante lettres qu'on a de lui sur différents sujets.

Le Bolonais Guido Guinicelli, que Dante appelle *noble, très-grand, son père et l'un des meilleurs qui jamais aient chanté rimes d'amour douces et gracieuses*, est, au dire de Politien, « le premier par qui la belle forme de l'idiome italien fut douce-« ment colorée, quand le rude Guitton l'avait à peine crayon-« née. » Il fut détrôné par Guido Cavalcanti, qui, en célébrant la belle Mandetta de Toulouse, mêla la philosophie à l'amour.

1294. Messire Brunetto Latini nous a laissé son *Tesoretto*, recueil de préceptes moraux en vers de sept syllabes, rimés deux par deux, et son *Patafio*, salmigondis des plus obscurs. « Il fut dictateur « (secrétaire) de la commune de Florence, mais homme mon-

(1) Nous trouvons avant lui l'octave dans Thibaut, comte de Champagne, ap. PASQUIER, *Recherches de la France;* Paris, 1617.

Au rinouviau de la doulsour d'esté,
Que reclaircit li doiz à la fontaine,
Et que son vert bois, et verger, et pré,
Et li rosiers en may florit et graine;
Lors chanterai que trop m'ava grevé,
Ire et esmais, qui m' est au cuer prochaine :
Et fins amis à tort acoisonnez,
Et moult souvent de leger effréez.

On en trouve aussi parmi les Arabes.

« dain. Il commença *le premier à dégrossir les Florentins, à « leur enseigner à parler bien et habilement*, à savoir juger et « régir la république selon la politique (1). » Persécuté par le roi Manfred, il se réfugia en France auprès du roi saint Louis; il y écrivit le *Trésor*, que l'on a voulu faire passer pour une encyclopédie de cette époque, tandis que c'est tout simplement un ramassis de choses diverses, empruntées à la Bible, à Pline, à Solin. *Je l'ai composé*, dit-il, *en françois, pour chose que nous sommes en France, et pour chose que la parleure en est plus délitable et plus commune à toutes gens.* Il traduisit aussi dans cette langue la *Morale* d'Aristote.

Jacopon de Todi, homme de lettres et docteur, s'occupa de gagner de l'argent et de le dépenser en plaisirs, jusqu'au moment où la chute d'un plafond tua sa jeune épouse, avec laquelle il assistait à une fête; en lui découvrant le sein, il aperçut qu'elle portait un cilice sous ses riches habits. Touché à cet aspect, il se fit tertiaire de l'ordre de Saint-François, et, pour s'attirer le mépris, il feignit d'être fou. Il se vit alors en butte aux huées des enfants, aux persécutions de ses frères en religion et de Boniface VIII; jeté dans un cachot, il y composa des vers satiriques et des chants pieux d'une poésie grossière et incorrecte, mais souvent énergique et parfois pleine de spontanéité dans la pensée comme dans l'expression. On ne voulut le recevoir dans le premier ordre des franciscains que lorsqu'il eut écrit sur le mépris du monde; mais il refusa constamment de se faire prêtre. 1306.

Cino de Pistoie est vanté pour son élégance et sa douceur; nous avouerons qu'il nous paraît obscur et d'une affectation platonique fort alambiquée. Dante dit pourtant que les *canzoni* de Cino et les siennes avaient contribué à donner de la force et de la puissance au dialecte italique; que, de rude qu'il était dans les mots, embarrassé dans les constructions, vicieux dans la prononciation, mêlé de termes rustiques, elles l'avaient rendu élégant, dégagé, épuré et poli (2). 1327.

Nous avons déjà payé à saint François et à frère Pacifique le tribut d'éloges qui leur était dû; nous ne parlerons pas des autres auteurs, dont les chétives compositions étaient loin d'annoncer le degré de grandeur où Dante devait élever la poésie italienne.

Dans le nord de l'Italie, la manière d'écrire était plus inculte.

(1) J. Villani.
(2) *De Vulg. eloquio*, lib. I, c. 17.

Les deux Milanais Pierre de Besgapé, auteur de l'*Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament*, frère Buonvicino de Riva, qui enseigna les belles manières (1), et Guido de Sommacampagna, recteur de Vérone, qui, en 1360, écrivit le *Traité et l'art des rimes vulgaires* (2), ne peuvent qu'attester combien le dialecte toscan était supérieur aux autres à cette époque.

Français. Le président Fauchet, savant du seizième siècle, a écrit les vies de plus de cent poëtes français antérieurs à l'an 1300 ; dans le nombre se trouve celle de Chrestiens de Troyes, qui composa plusieurs romans de chevalerie, de dix à douze mille vers chacun. Les bibliothèques abondent de poëmes manuscrits des trouvères; comme nous en avons parlé ailleurs, nous rappellerons seulement ici le poëme original connu sous le nom de *Roman de la Rose*, épopée didactique et allégorique sur l'art d'aimer. Guillaume de Lorris fit les premiers quatre mille cinq cent cinquante-
1260. cinq vers. Quarante-cinq ans après, Jean de Meung, le Boiteux (*Clopinel*), le termina par l'addition de vingt mille. La longueur en serait insupportable, l'ouvrage offrit-il de grandes beautés; mais il est à la fois insipide dans la forme, fastidieux d'invention et répréhensible dans son but, puisque c'est une satire grossière qui dévoile brutalement les faiblesses du beau sexe, et prêche la communauté des femmes et la sensualité la plus matérielle. On y voit dame Fainéantise, Male-Bouche, Dangier, Félonie, Bassesse, Haine, Avarice, Bel-Accueil, jouer chacun leur rôle dans un songe pour exciter un amant à chercher la Rose, douce récompense de l'amour, ou pour l'empêcher de la trouver. Au milieu de tout ce fatras, nulles pensées élevées, mais un mélange de réminiscences des temps passés et modernes, d'histoire et d'alchimie, d'Ovide et de saint Thomas, de sentiment quintessencié

(1) *Fra Bonvexin de Riva, che sta in borgo Legnano,*
D' le cortesie de descho ne disette primano ;
D' le cortesie cinquanta che s' dè osservare a descho
Fra Bonvexin de Riva ne parla mo de frescho.

« Le frère Bonvoisin de Riva, qui demeure dans le bourg de Legnano, nous a parlé le premier des courtoisies de la table ; des cinquantes courtoisies que l'on doit observer à table, le frère Bonvoisin de Riva nous a parlé tout récemment. »

Ce sont deux vers de sept syllabes, réunis, et formant le vers que les Italiens appellent *martelliano*, et les Français alexandrins.

(2) Il est manuscrit ; voir Maffei, *Verona illustrata*, part. II, livre 2.

et d'amour tout matériel. Ce poëme n'en eut pas moins un immense succès lorsqu'il parut : peut-être le dut-il à des allusions ironiques qui devaient alors frapper plus vivement ; peut-être à l'esprit français, qui toujours dirige la littérature vers un but pratique, et veut que le récit soit clair et naïf, que les expressions rendent l'idée avec précision. Au milieu de nombreuses divagations pédantesques, on aimait ses continuels sarcasmes dirigés contre les moines ; on aimait encore à voir l'esprit se faire l'allié des princes dans leur réaction contre Rome.

Cette œuvre cynique indigna les honnêtes gens, et le chancelier Gerson tonnait du haut de la chaire contre ceux qui s'en faisaient une excuse pour des paroles ou des discours messéants : *Gens de bon sens*, disait-il, *arrachez ce livre des mains de vos fils et de vos filles ; si j'en possédais l'exemplaire unique, valût-il mille livres d'argent, je le jetterais au feu.* Pour en combattre les effets, il composa lui-même un autre roman sur le même plan, mais dans une pensée toute contraire. Le 18 mai 1402, au matin, Gerson, au moment de s'éveiller, est enlevé à la cour de la sainte chrétienté. Dame Justice, siégeant sur le trône d'équité, soutenue par Vérité et Miséricorde, avait autour d'elle Charité, Force, Humilité, Tempérance et le cortége de toutes les autres vertus. Au conseil présidait Esprit-Subtil uni à Raison, ayant pour secrétaires Prudence et Science, tandis que Foi chrétienne et Sagesse divine formaient le conseil secret, dont les assesseurs étaient Mémoire, Prévoyance, Bon-Sens et autres personnages de même genre ; l'Éloquence théologique faisait l'office d'avocat. Conscience, remplissant les fonctions de rapporteur, se leva pour exposer la plainte de Chasteté, qui jamais n'avait voulu consentir à penser même quelque chose de contraire à l'honnêteté (1). Ce goût de froide et absurde allégorie dominait alors.

Espagnols.

Outre le basque en Navarre, le *limousin*, c'est-à-dire le provençal en Catalogne, et le castillan joint au portugais, l'arabe était parlé et écrit habituellement dans la péninsule ibérique ; les imaginations espagnoles s'appuyèrent plus volontiers sur l'histoire, qui, chez eux, abondait en poésie. Le monument le plus

(1) J. Gersonii, *doctoris et cancellarii parisiensis, tractatus contra romancium de Rosa, qui ad illicitam venerem et libidinosum amorem utriusque status homines quodam libello excitabat.*

ancien du véritable idiome espagnol est le poëme du *Cid*, ou plutôt les fragments qui en restent; car ils ne sont relatifs qu'à la vieillesse du héros. L'auteur en est inconnu, mais il précède Dante d'au moins cent cinquante ans. Ce poëme, composé peut-être d'après des traditions arabes, dont il conserve la couleur et même les formes, est en vers alexandrins irréguliers de dix à seize syllabes, qui parfois reproduisent longuement la même rime, selon l'usage des Arabes. La rime est elle-même si incertaine que, par moments, l'oreille ne saisit pas l'assonnance. Naïf et vigoureux, bien que dénué d'art et de prétention, ce poëme peint les hommes au naturel et selon la grandeur des temps, sans craindre qu'ils paraissent étranges et moins admirables; on n'y trouve aucun de ces sarcasmes et de ces traits spirituels qui, dans les romances, révèlent une époque postérieure; tout, en un mot, y est original, la langue comme les mœurs. Il y a des poëmes dont l'influence est très-grande sur les destinées d'un pays, et le *Cid* n'en eut pas moins sur la société que la *Divine Comédie* sur la littérature.

La langue, qui dans ce poëme tient beaucoup du latin, sauf quelques expressions dérivées de l'arabe, reçut une impulsion
1196-1268. rapide du chanoine Gonzalès de Bercéo; il laissa neuf poëmes comprenant plus de treize mille vers déja réguliers, de douze ou de quatorze syllabes, moins grossiers, mais aussi moins naïfs que ceux du Cid, et dont quatre seulement se suivent sur la même rime. Gonzalès traita des sujets sacrés, remplis de miracles, pauvres d'imagination, mais qui suffisent pour montrer que, dans une époque plus cultivée, il aurait pu devenir poëte.

1250. Juan-Lorenzo Segura d'Astorga, soit qu'il imite ou traduise l'*Alexandre* de Philippe Gauthier, transporte son héros à l'époque où il écrit, et le fait armer chevalier le jour de Saint-Anter, combattre les Juifs et les Maures, et désirer d'étendre sa domination aussi loin que Charlemagne. Le poëte ajoute a son livre deux lettres morales, qui sont, après le *Fuero juzgo*, les plus anciens monuments en prose.

On a aussi d'Alphonse X une série manuscrite de cantiques en l'honneur de Marie dans le langage galicien, des plaintes sur la rébellion de son fils, et le *Livre du Trésor*, où il révèle le secret de la pierre philosophale. Dans son traité sur les sphères armillaires, les onze premières strophes, où il raconte comment il fut initié à la science des astres, sont dans un jargon inintelligible, et trente-cinq octaves se trouvent écrites en chiffres dont nous

n'avons pas de chef. Ce roi traduisit la Bible en roman, c'est-à-dire en castillan, avec une paraphrase de l'Histoire sainte; il recueillit les chroniques d'Espagne ainsi que l'histoire de la conquête de la terre sainte, et introduisit l'usage de la langue espagnole dans les tribunaux.

Sous Alphonse XI, Jean Ruiz, archiprêtre de Hita, composa un dialogue dans lequel don Amour, don Carême, don Carnaval et don Jeûne discourent en vers alexandrins qui riment quatre par quatre. Le rigide Carême triomphe du corpulent Carnaval, que l'indigestion a énervé; mais celui-ci, son vin une fois cuvé, se refait, et à Pâques prend sa revanche contre son adversaire décharné. Plus libre parleur qu'on ne pourrait l'attendre dans un pays comme l'Espagne, et (chose rare) tout à la fois moral et satirique, il flagelle hardiment la toute-puissance de l'or dans les choses profanes et sacrées, les vices des grands et la vénalité de la cour de Rome.

Une composition particulière aux Espagnols, c'est la *Gloza*, que l'on pourrait comparer aux variations de la musique sur un air donné. Ils prennent un vers dont ils étendent la paraphrase en plusieurs stances, de manière que la même pensée se reproduise dans chacune, et font même revenir les expressions du vers fondamental, pour terminer chaque stance par sa reproduction partielle ou totale (1).

Mais la vraie poésie espagnole consiste dans les romances; effusion héroïque et spontanée du courage national et de l'esprit chevaleresque exaltés par une croisade de huit siècles, on y trouve, comme aujourd'hui, un peuple dur, au cœur généreux, à l'orgueil indomptable, toujours prêt à verser son propre sang ou le sang d'autrui. On appelait d'abord romances toutes les compositions en langue vulgaire, pour les distinguer des compositions en latin; puis ce nom fut restreint aux ballades héroïques et romanesques (2). Aucun art dans cette Iliade populaire; le narra-

(1) T. A. Sanchez, *Colleccion de poesias castellanas anteriores al siglo XV*; 1779. Velasquez, *Historia de la poesia española*.

(2) L'Espagne fut la première à former un recueil de chansons populaires. Le Romancero du Cid fut imprimé en 1510 par Fernand de Castillo, puis par Pedro Florez en 1614. Dans le siècle suivant, Juan d'Escobar le mit en ordre, de manière à former une histoire suivie. Vincent Gonzales de Roguero, en le réimprimant en 1818, en retrancha vingt-quatre romances, comme fausses. Voyez Velasquez, *Historia de la poesia española*; Fl. Denis, *Chroniq. chevaleresques d'Espagne et de Portugal*; Paris, 1840.

teur entre en matière de plain-pied ; il dialogue, il peint sans exagération, sans recherche affectée, sans l'emphase qui semble innée dans cette littérature depuis le temps de Sénèque. Le romancero prend indifféremment les noms dans l'histoire ou dans le roman : il raconte l'assassinat comme une chose naturelle, sans excuse ni voile, de même que les erreurs de l'amour. Il prend le héros dans une situation isolée, sans s'occuper des antécédents, et commence soudain pour finir de même : c'est un tableau sans encadrement.

La même négligence apparaît dans les formes ; car, le plus souvent, les romances sont composées en vers de huit syllabes, rhythme plein de vivacité, mais monotone, qu'ils appellent *redondilla* (1) ; les strophes sont tantôt de quatre, tantôt de six vers, parfois de douze et même de seize, avec une ritournelle fréquente ; souvent on se contente de la simple assonnance, et, pour l'obtenir, on ajoute des mots et des chevilles, on rompt le vers et la strophe, sans plus de souci que n'en prend un rossignol lorsqu'il se met à moduler ses douces mélodies.

Les romances étaient chantées par le peuple, ce qui fait que les auteurs sont inconnus ; il est probable qu'elles nous sont parvenues très-altérées dans leur forme primitive, et de plus interpolées avec des traditions moresques. Cependant les personnes qui connaissent à fond la langue et les coutumes du pays peuvent déterminer avec certitude l'époque de chaque composition. Les plus anciennes appartiennent au treizième siècle, et les plus récentes au seizième. Lorsqu'on ne se laisse pas arrêter par l'ennui qui résulte d'un langage suranné, de phrases tombées en

(1) Les deux mètres les plus usités chez les anciens Espagnols sont la *redondilla* et l'*arte mayor*. La première est en vers de huit syllabes, comme dans cette romance :

Fonte frida, fonte frida,
Fonte frida y con amor
Do todas las avezicas
Van tomar consolacion.

Les verts d'*arte mayor* sont formés de deux vers de six syllabes, comme ceux que Manzoni a introduits récemment dans la poésie italienne :

La fuerza del fuogo que alumbra, que ciega
Mi cuerpo, mi alma, mi muerte, mi vida,
Do entra, do hieve, do toca, do uega
Mata y no muere, se llama encendida.

(ALONZO DE CARTHAGÈNE.)

désuétude, de changements fréquents, de beaucoup de trivialités, on est largement récompensé par des beautés véritables ; car on y trouve une peinture fidèle des hommes et l'expression ingénue du cœur. Cette vaste épopée d'un peuple qui a besoin de choses s'adressant directement à son imagination arrive en résultat, bien qu'elle dure huit siècles, à une unité plus prodigieuse que celle des épopées qui sont le fruit de l'étude et de l'art. A côté de l'histoire réelle de l'Espagne, elle en crée une autre poétique, où les faits sont souvent de pure invention, plus souvent dénaturés, mais toujours empreints de la couleur vraie du temps et de la nation. Ainsi les traditions populaires ont eu la consécration poétique qui les éternise.

Les premières romances traitent de l'invasion des Maures et du roi Rodrigue, dont les aventures romanesques sont peut-être dérivées de cette source. D'autres chantent le roi Charles et sa défaite à Roncevaux ; mais aucun sujet ne leur a fourni plus abondante matière que le Cid (1). Après lui, le héros qu'elles célèbrent le plus fréquemment est Bernard de Carpio, qui souvent s'allie aux Maures, soit pour soustraire son père, le comte de Saldaña, à la colère d'Alphonse le Chaste, soit pour le venger. D'autres romances célèbrent les sept fils de Lara, d'autres les expéditions qui contribuèrent à relever la nation. Quoique le plus souvent fidèle aux rois, la muse sait pourtant exprimer le mécontentement des grands, maudire les cruautés de don Pèdre et applaudir aux vengeances de Henri de Transtamare ; enfin elle chanta la chute des Maures, et sembla faire appel à la compassion pour les vaincus, compassion qui, du reste, mettait en relief la gloire du peuple dont la nationalité avait fini par triompher. Des hommes éminents composèrent ensuite des romances à l'imitation des premières ; puis, on voulut en recueillir un cycle entier, celles, par exemple, qui sont relatives au Cid ; mais, pour les ramener à une forme suivie et les enchaîner étroitement, il fallut leur faire subir beaucoup d'altérations. Grâce à elles, et c'est là leur plus grand mérite, la femme et le laboureur, quelle que soit leur ignorance, connaissent les grands événements des siècles passés, les exploits des héros et les luttes glorieuses au milieu desquelles la nation se régénéra.

Il est à remarquer que les romances espagnoles célèbrent sans distinction les héros chrétiens et musulmans ; dans une guerre

(1) Voyez les romances citées dans le livre précédent.

d'extermination, ils semblent ne faire assaut que de courtoisie; aussi le clergé se récriait-il contre les poésies qui inspiraient de l'intérêt pour ceux que les Espagnols, comme croisés et comme patriotes, devaient immoler sans pitié, et qui travestissaient en chevaliers et en hidalgos, quoique Maures, les Zégris et les Abencerrages.

L'*Amadis* contribuait à cette fusion des races, en célébrant également les Maures et Bernard de Carpio; car il avait été accueilli avec enthousiasme par les Espagnols, charmés de ce merveilleux que répandaient les fées, les sylphes et tout le cortége de vertus et de croyances orientales. La littérature chevaleresque trouva le terrain si bien disposé en Espagne qu'elle résista même à la guerre que lui déclara Cervantes, et ne succomba que sous l'oppression systématique des princes de la maison d'Autriche, qui ne lui laissa pour caractère que l'idylle.

Le sentiment religieux, inné chez les Espagnols comme l'esprit chevaleresque, eut aussi sa poésie dans une foule de légendes en vers incultes et d'un style sans couleur, mais grandioses parfois et toujours conçues avec hardiesse.

Portugais. La poésie portugaise se réveilla quand le pays devint une nation, et, comme cette nation acquit l'existence sous un prince français, les inspirations provençales s'y firent tellement sentir qu'il semble, en lisant l'ancien recueil publié par sir Charles Stuart, que l'on a sous les yeux les ouvrages gracieux et légers, élégants et irréfléchis des troubadours. On veut faire remonter jusqu'aux temps de l'invasion un poëme historique qui la décrit, et paraît antérieur aux deux poëtes lyriques du douzième siècle, Gonzales Hermiguez et Egaz Moniz; mais ces compositions sont à peine intelligibles pour les antiquaires, et il en est à peu près de même des chansons du roi Denys, de son successeur Alphonse IV et du fils naturel de ce prince, Alphonse Sanchez.

Allemands. Contemporaine des littératures provençale et française, si elle ne leur est pas antérieure, la littérature allemande, pure de toute influence étrangère, arriva tout d'abord à une telle hauteur qu'elle semblait annoncer une bien autre moisson que celle qu'elle a donnée. Les *singers* ou *meisters* de Germanie ressemblent, en raison de la conformité du système féodal, aux troubadours de France; mais ils en diffèrent par la nature des deux peuples. Le troubadour est plus subtil, plus lyrique, plus

recherché, plus alambiqué en fait d'amour que les minnesingers; il se plaît à harceler les autres dames pour donner à la sienne plus de relief. Les Allemands montrent pour la femme, en général, ce respect dont le sentiment est invétéré chez les races teutoniques. Peu d'entre eux s'inspirèrent des croisades (1); graves, sérieux, dédaigneux, plus bourgeois et plus prosaïques, avec une naïveté, une aménité de cœur qui n'excluent pas la hardiesse, ils peignirent avec mépris, au lieu d'une vie aventureuse, une société grossière ou dégradée, et lancèrent au clergé les traits de la satire, dans laquelle ils mêlaient de fréquentes réflexions sur la vie future.

Déjà, au commencement du douzième siècle, le dialecte des Francs, nation prédominante, avait été écrit par quelques-uns tel qu'il était parlé à la cour franconienne. Quand les Hohenstaufen furent montés sur le trône, l'idiome suève ou souabe prévalut; il fut employé dans les actes publics, pour la rédaction du code appelé *Miroir de Souabe* et pour la paix publique de 1235. Devenu alors plus riche, plus flexible, plus harmonieux, il put servir de type aux autres dialectes germaniques. L'Allemagne, c'est-à-dire la Souabe, l'Alsace et une partie de la Suisse, vit prospérer bientôt la culture intellectuelle; car les uns en suivant leurs empereurs en Italie et en Palestine, les autres en se transportant aux universités de Paris, de Padoue et de Salamanque, d'autres en parcourant l'Europe comme chevaliers, polissaient leur esprit, leurs manières et leur langage. Les princes de Hohenstaufen voulaient paraître au niveau de ceux de France et de Provence dans la magnificence de leur cour et dans la faveur qu'ils accordaient aux lettres (2). Frédéric Barberousse fut fêté par les troubadours en Italie et en Languedoc; lui-même cultiva la poésie, et conçut la pensée de transplanter dans son pays les joyeuses solennités de la Provence.

D'autres rois, comme Henri VI, Conrad IV, Frédéric II, Conradin, Wenceslas de Bohême et plusieurs princes cultivèrent les lettres; d'autres les favorisèrent davantage encore, et les ponts-

(1) Eccard, vol. II, a publié un très-long poëme sur la perte de la terre sainte, écrit en allemand par un contemporain :

Darum wolt er sich noch naigen
Und euch ertzaigen
Sein Tugent also gros, etc.

(2) *Des Schwertes Meister wie des Gesanges.*

levis, qui n'étaient habitués à retentir que sous le pas des destriers, s'abaissèrent aussi pour les minnesingers, qui répétèrent leurs chants sur tous les rivages du Wéser et de l'Elbe. Plus de trois cents minnesingers ou chevaliers poëtes chantaient en langue souabe, de la Baltique au golfe de Venise, du Brabant au lac de Neuchâtel, employant avec succès ce dialecte plein de douceur et riche de voyelles, d'épithètes expressives, pittoresques, gracieuses. A leur tête est Henri de Waldeck, contemporain de Barberousse, qui écrivit une Énéide toute différente de celle de Rome pour les événements et plus encore pour le sentiment inspirateur, une épopée sur les infortunes d'Ernest, duc de Bavière, et la légende du bienheureux Gervais de Maestricht (1).

Guerre de Wartbourg. 1207.

Henri d'Ofterdingen courait l'Allemagne, exaltant Léopold VII d'Autriche, son protecteur, *vaillant comme un lion et pudique comme une jeune fille;* d'autres poëtes, indignés, se coalisèrent contre lui, et lui adressèrent un défi littéraire. Le rendez-vous fut assigné au château de Wartbourg, où se rencontrèrent les plus illustres minnesingers, Walter de Wogelweide, Biterolf le ministériel, Wolfram d'Eschenbach, Henri le Vertueux. Wolfram avait l'avantage sur ses rivaux, lorsque Henri d'Ofterdingen eut recours à Nicolas Klingsœr. Ce singer, qui commandait aux esprits, tandis qu'il charmait les humains par la beauté de ses chants et de sa personne, se trouvait alors en Transylvanie auprès d'André de Hongrie, où il jouissait d'un grand crédit, quand Ofterdingen se présenta pour lui demander assistance; il lui promit de l'accompagner en Thuringe; mais, sous divers prétextes, il différa tant qu'il restait à peine vingt-quatre heures pour se rendre à Wartbourg; Ofterdingen se désolait en vain. Klingsœr l'endormit, et le lendemain ils se trouvèrent dans l'endroit où la lutte devait s'engager; il expliqua toutes les énigmes proposées par les rivaux, et procura la victoire à son protégé.

Les minnesingers ne s'offrent pas à nous avec une grande perfection de formes; verbeux, pauvres d'idées, ils se perdent en descriptions minutieuses. Cependant Walter de Vogelweide de Thurgovie est doué d'une imagination vive; son style est médité, tendre et sublime à la fois. Du fond de sa chambre solitaire,

(1) WAGENZIL, *de Civitate Nonbergensi; accedit de der Meistersinger institutis liber;* 1697.

J. GRIMM, *Ueber den altdeutschen Meistergesang;* Göttingue, 1811.

il observe les événements politiques, sait faire une large part aux sympathies nationales, et regrette les temps passés, la loyauté allemande, la foi religieuse, l'amour de la patrie, qui tous ont disparu.

« Dites-moi que je suis le bien venu, et je vous raconterai une histoire auprès de laquelle tout ce que vous avez entendu jusqu'ici n'est que billevesée ; mais je veux une récompense, et, si elle est telle que je la désire, peut-être vous rendrai-je contents. Allons, que me donnerez-vous ?

« Je fais entendre aux dames allemandes des récits tels que l'Amour ne les entourera que mieux de ses guirlandes. Je débuterai sans grande récompense ; mais par où commencerai-je ? Elles sont trop belles ; je serai modéré, charmantes demoiselles : un sourire me suffira.

« J'ai vu beaucoup de pays, et j'ai trouvé du bon partout ; mais que je sois un vaurien si mon cœur prenait plaisir à des coutumes étrangères ! Hélas ! à quoi me serviraient toutes ces misères ? Un cœur d'Allemand vaut mieux que tout.

« De l'Elbe au Rhin, et du Rhin à la Hongrie, les dames ont un charme céleste, digne de nos chevaliers ; en grâces, en talents, en beauté, par la foi de Dieu, il n'en est pas ailleurs qui ne leur cèdent la palme.

« Les hommes sont bien nés, mais les femmes sont des anges. Celui-là est sans ombre de bon sens qui leur marchande les louanges ; celui qui cherche vertu, amour tendre n'a qu'à venir ici : c'est ici leur séjour. Ah ! puissé-je y passer ma vie !

« Celle pour qui je soupire, pour qui je veux soupirer toujours, est loin de moi. Oh ! qu'elle me fait pâtir ! elle me déchire le cœur et me fait perdre courage. Grand Dieu, pardonne-lui le mal qu'elle me cause, mais fais qu'elle se convertisse bientôt (1) ! »

De plus graves pensées l'occupaient à son retour de Palestine, où il avait combattu avec Frédéric II. « Hélas ! toute douceur a « fui ; la bise cruelle souffle aussi sur les rois. La terre est belle « à la vue, verdoyante, pourpre ; mais au dedans elle est noire « comme la mort. Que celui qui fut séduit par elle cherche une « consolation ; une souffrance légère expiera d'énormes of-

(1) Un des poëtes les plus illustres de nos jours a écrit sa biographie : *Walter von Vogelweide ein al deutscher Dichter geschildert von* L. UHLAND ; 1822.

« fenses. Prenez bien garde, chevaliers! cela vous concerne, « vous qui portez le casque élégant, l'anneau de fer, le solide « bouclier et l'épée bénite. Oh! puissiez-vous être dignes de ce « triomphe! Combien je voudrais, dans mon indigence, méri- « ter une aussi riche récompense! Je ne songe ni à des terres, ni à « des trésors de prince, mais à la couronne éternelle. Les autres « couronnes, un mercenaire peut vous les ravir d'un coup d'épée. « Oh!. puissé-je faire encore le saint voyage d'outre-mer! « Je dirais : C'est bien! et je ne soufflerais plus la moindre « plainte. »

Il mit de la poésie jusque dans son testament : « Je veux que « les oiseaux trouvent des grains de blé et de l'eau sur mon « tombeau; ainsi donc vous creuserez dans la pierre, sous la- « quelle je reposerai quatre trous pour leur en mettre chaque « jour. »

Ulric de Lichtenstein se distingue par une vivacité rare de son temps et dans sa nation. Il raconte quelques-unes de ses prouesses dans son poëme intitulé *Frauen Puech und der Itwitz* (Service des dames et Remords). D'une taille haute et élancée, l'œil vif, le visage agréable, il avait pourtant la bouche déparée par une difformité; comme ce défaut déplaisait à celle qu'il aimait, dame de haut parage, il se soumit à une opération douloureuse. Un jour qu'il l'avait accompagnée avec plusieurs chevaliers, il n'eut pas le courage de lui ouvrir son cœur; mais, pendant qu'elle descendait de sa haquenée, appuyée sur son bras, elle lui coupa une boucle de ses cheveux sans que les autres s'en aperçussent, en lui disant que c'était pour le punir de sa timidité. Comme elle paraissait ne pas croire que, dans un tournoi où il avait figuré, son adversaire lui eût rompu un doigt, il se le fit couper, et le lui envoya enchâssé en or dans un volume de ses poésies, relié en velours bleu. Il passa l'hiver caché à Venise, et se fit faire des habits de femme brodés d'or, d'argent et de perles, avec d'autres tout blancs pour ses gens, outre des selles et des housses de la même couleur; dans cet équipage bizarre, il traversa, le visage voilé, la Lombardie et l'Autriche. Il fit savoir au loin que la déesse Vénus venait enseigner aux chevaliers à aimer et à mériter les faveurs des dames; qu'elle donnerait à celui qui la vaincrait un doigt enchâssé en or, ayant la vertu d'embellir la dame à laquelle on l'enverrait, et de la rendre constante en amour; que la déesse serait vingt-neuf jours en voyage, et s'arrêterait à Teya en Bohême; que, dans cet intervalle, per-

sonne ne verrait son visage ou ses mains, et n'entendrait sa voix; enfin, que tout chevalier qui, à son arrivée, ne se présenterait pas pour rompre une lance, serait mis au ban de l'Amour et des dames.

Partout sur sa route, la déesse fut accueillie avec de grands honneurs; ce ne furent que fêtes, courses et tournois. Tout Vienne courut pour la voir; sur les balcons ornés de fleurs, les dames applaudissaient au faste et à la valeur qu'elle déployait. Lichtenstein triomphait des chevaliers; mais il fut sur le point de se laisser vaincre à Felsberg par une jeune beauté; échappé cependant au péril, il congédia sa suite, laissa dans une forêt, à la merci du premier venu, son costume féminin et tout son riche attirail, puis revint à Vienne sous l'habit d'homme. Une terrible nouvelle l'y attendait; sa dame, informée de sa fidélité chancelante, lui renvoyait son gage d'amour, et lui déclarait qu'il était banni de son cœur. Lichtenstein pensa se tuer, et peu s'en fallut qu'il ne devînt fou. Il écrivit pour se disculper les plus beaux vers du monde, mais en vain; pour dernière consolation, il retourna auprès de sa femme, *qu'il aimait tendrement.*

Sa dame, apaisée, le rappela, et il courut cent quatre-vingts milles à cheval en trente-six heures; afin de ne pas exciter l'attention, il prit l'habit de lépreux, et vint mendier sous ses fenêtres. Reconnu par elle, il obtint un rendez-vous pour le soir. Lorsqu'il est monté à l'aide d'une corde qu'on lui jette, il trouve non pas sa dame, mais sa nièce, qui, vêtue d'une petite robe avec un corset écarlate garni d'hermine, une camisole verte et un élégant tablier, était assise sur des matelas en velours d'un drap très-fin avec deux coussins, et surmontés d'un ciel très-riche; au pied du lit de repos resplendissaient deux candélabres, et cent lumières attachées aux lambris éclairaient la chambre. Huit dames charmantes en toilette éblouissante, qui entouraient le lit, offraient un fort beau coup d'œil, mais peu agréable pour un amant. Lichtenstein, revêtu par la jolie nièce d'un habit de soie broché d'or, se retira, n'emporta que l'assurance d'être un jour payé par sa dame d'un entier retour.

Tandis qu'il descendait par la même voie, la corde se rompit, il tomba, et fut poursuivi par le gardien du château; désespéré, il voulait se jeter dans le fleuve, quand survint son valet, qui lui apportait les excuses de sa dame et ses regrets d'avoir été retenue par une de ses amies; en attendant, elle lui envoyait

l'oreiller sur lequel sa joue s'était appuyée, et l'invitait à revenir dans vingt jours, époque où elle serait débarrassée de cette ennuyeuse compagnie.

Promesses trompeuses! Déçu de nouveau dans ses espérances, il s'en consola avec une autre dame; ensuite il se mit à voyager, dans l'intention de rétablir la Table ronde, à l'exemple du roi
1285. Arthur. Plus tard il alla combattre les Prussiens avec le roi Ottokar II; mais, sur les soupçons de ce prince, il fut jeté en prison, et ne recouvra la liberté qu'en cédant ses châteaux. Si nous nous sommes un peu étendu sur ces aventures, c'est enfin de prouver que les folies poétiques n'étaient pas le partage exclusif de la Provence et de l'Italie.

Le sénateur Manesse donnait l'hospitalité, dans son riche château sur les bords du lac de Zurich, aux minnesingers de la Suisse, copiait leurs compositions et les ornait de figures dessinées avec verve et coloriées; c'est ainsi que cent quarante de ces poésies ont été sauvées de l'oubli. « En vain vous parcourriez « tout le royaume pour trouver autant de livres qu'en possède la « bibliothèque de Zurich. Apparaît-il un chant quelque part, « aussitôt on voit Manesse y accourir. » C'est ainsi que parlait de lui Hadloub, poëte malheureux en amour, mais délicat et sublime.

Une des formes les plus gracieuses de la poésie allemande, le *Leiche*, composition religieuse et élégiaque, naquit dans les contrées si poétiques de la Suisse, et surtout dans les monastères de Muri et d'Engelberg.

Le moine dominicain Éberhard fit en l'honneur de la Vierge un poëme dont voici un fragment : « Marie, fleur brillante de « pudeur, comment te glorifier dans un chant, toi prodige de « l'univers, célébrée par le ciel et la terre? Enflammé par « l'Esprit divin, ton corps rayonna de beauté; le soleil véritable « t'illumina de ses rayons, et de toi vient la lumière qui nous « éclaire. O Marie! ta paix est immense, parce que Dieu n'a « rien oublié en toi; il t'a pénétrée et comblée de ses grâces.

« O mère du bel amour! ô notre étoile dans les ténèbres! « brûle, consume mes sens du feu du véritable amour! Que « mon âme se purifie et se confonde dans son lieu! Si j'ai pu « jamais nourrir d'autres pensées, voile-les, ô ma bonne reine! « aie pitié de moi à chaque heure, parce que tu as trouvé grâce, « et que ton amour a vaincu le courroux de Dieu. »

Les chants fugitifs des minnesingers firent ensuite place à de

longs poëmes tirés de trois sources : la chevalerie, les traditions nationales et l'allégorie. Les romans de chevalerie et les fabliaux furent de bonne heure traduits en allemand ; puis on en fit d'originaux. Le *Perceval* et le *Titurel* provençaux furent imités par Wolfram d'Eschenbach, que Gœthe appelle le plus grand poëte né sur le sol germanique; il écrivit aussi *le Marquis de Narbonne*, épopée sur les preux de Charlemagne, qui fait suite à *Guillaume d'Orange*, d'Ulric de Türkheim, et dont *Rennevart le Fort* est la continuation. A l'histoire de Charlemagne se rattachait aussi celle des *Quatre Fils Aymon*, qui, née dans les Pays-Bas, devint populaire en Allemagne. On doit à Geoffroy de Strasbourg l'épopée de *Tristan*, qui, envoyé par son oncle Marc, roi de Cornouailles, pour demander la main de la belle Iseult, oublie en la conduisant qu'il l'a épousée pour un autre ; de cet oubli résultent de longs malheurs et une constance qui ne finit qu'au tombeau, où les deux amants reposent à l'ombre de deux lierres jumeaux nés de leurs cendres.

Les anciens souvenirs servent de base au *Livre des héros* (*Heldenbuch*), tout rempli de récits sur le Goth Hermanric, Théodoric de Vérone et autres guerriers francs, saxons, longbards de l'époque d'Attila ; toujours féroces, ils ne respirent que le sang, et ne manifestent aucun sentiment chrétien.

Éginhard raconte que Charlemagne fit recueillir de *très-anciens chants* des Tudesques, qui célébraient les héros antiques; mais il n'en reste rien. Il est fait mention seulement de ballades sur le Lombard Alboin, la trahison de Hatton et l'héroïsme de Bannon, qui plusieurs siècles après étaient chantées par les Saxons et les Bavarois. Ces traditions et d'autres semblables donnèrent naissance aux poëmes dont le plus célèbre est celui des *Niebelungen*, écrit en strophes ïambiques et trochaïques de quatre vers qui riment deux à deux ou alternativement. Personne ne connaissait ce poëme il y a cinquante ans, et aujourd'hui il fait la gloire des Allemands et l'objet de leurs études, comme le plus éminent parmi les poëmes chevaleresques modernes. Le sujet est tiré de l'*Edda* et de l'histoire. Les dieux Odin, Anner et Loch, voyageant sur la terre, arrivèrent à la cascade près de laquelle habitait le nain Andvar ; là ils virent un serpent qui dévorait un poisson, et le tuèrent. Comme ils reposaient, pendant la nuit, près d'Ardmar, celui-ci découvre que le serpent tué par eux était Othur, son fils, qui avait pris cette forme. Il retint donc les dieux prisonniers jusqu'à ce que, pour

prix du sang versé, ils eussent couvert d'or la peau du serpent immolé. Afin de se le procurer, Loch va prendre dans son filet Andvar changé en poisson, qu'il oblige à lui céder son immense trésor. Le nain s'y résigne, en le priant de lui laisser un anneau, à l'aide duquel il pourra en recouvrer un autre. Loch refuse; alors le nain maudit l'anneau et quiconque le possédera jamais.

L'anneau fatal échoit avec le reste aux Niebelungen, qui bientôt se prennent de querelle pour le partage. Tafner, autre fils d'Ardmar, tue ce dernier et transporte dans la campagne de Geitna, en Westphalie, ses richesses, qu'il garde sous la forme d'un dragon. Rigin, son frère, habile dans l'art de travailler le fer, songe à les recouvrer; il élève à cet effet Sigfrid, de la race des Valsungen; se mettant donc avec lui à la recherche de son frère, il le trouve, et le fait tuer par son compagnon; il feint ensuite d'être affligé de ce meurtre, et l'oblige à frire le cœur du dragon. Sigfrid, sur la main duquel a jailli de la graisse bouillante, la porte à ses lèvres pour apaiser la douleur, et aussitôt il s'aperçoit qu'il comprend le langage des oiseaux. Instruits par deux hirondelles que le perfide Rigin veut aussi se débarrasser de lui, il le prévient. Sa victime renouvelle en expirant l'imprécation du nain contre le trésor; mais Sigfrid s'en empare, et se met en quête d'aventures. Il arrive en Franconie, près d'un château fort entouré de flammes, où se trouve enfermée Brunhilde, fille du roi Atle, dormant tout armée sur un lit magnifique; celui qui aspire à la posséder doit se précipiter dans les flammes. Sigfrid n'hésite pas, et il détruit l'enchantement qui retenait la jeune fille; elle lui raconte que, née valkyrie, elle a été punie de la sorte par Odin, pour avoir donné la victoire à celui qu'il ne voulait pas. Elle lui enseigne la science des runes, et en retour il lui met au doigt l'anneau enchanté.

Sigfrid laisse Brunhilde pour courir de nouveau les aventures; il arrive en Bourgogne, à la cour de Guntar, dont la sœur Gudrune s'éprend de lui, lui fait, au moyen d'un philtre, oublier Brunhilde, et l'amène à lui donner sa main. Sur ces entrefaites, Guntar, qui a entendu parler de Brunhilde, veut en faire sa femme; il se rend donc, accompagné de son frère Agen et de Sigfrid, au château embrasé; mais, comme il n'ose se lancer dans les flammes, Sigfrid, auquel un enchanteur donne les traits de Guntar, passe à travers, et rapporte Brunhilde. Emmenée en Bourgogne, elle épouse Guntar, sans jamais reconnaître Sigfrid ni en être reconnue elle-même. Mais, dans une querelle, Gu-

drune révèle l'artifice à Brunhilde, qui jure de se venger; elle pousse Agen à tuer Sigfrid, qui, au moment d'expirer, se rappelle Brunhilde, et celle-ci désespérée se jette sur son bûcher.

Tel est le récit de l'*Edda* qui sert de base aux *Niebelungen.* Dans le poëme, Sigfrid, prince des Pays-Bas, est conduit à la cour de Bourgogne par le désir d'épouser Chrimilde. Il vainc, pour l'amour d'elle, les Saxons et les Danois; il aide en outre Gondecar, frère de cette princesse, à obtenir par des exploits difficiles Brunhilde, reine d'Irlande, et pour récompense demande et reçoit la main de Chrimilde. Les deux épouses vécurent heureuses pendant dix ans; un jour, animée par le désir de la vengeance, Brunhilde apprend de l'autre que c'est par la seule valeur de Sigfrid qu'elle a été obtenue; elle se concerte avec son mari, et prépare une trahison qui a pour résultat de faire assassiner Sigfrid par Agen de Tronek.

Chrimilde lui rend avec solennité les derniers devoirs, et jure de le venger; afin d'y parvenir, elle se decide à épouser Attila, le fléau de Dieu (1), qui figure ici comme personnage héroïque, mais dans un rôle secondaire. A l'instigation de Brunhilde, il envoya deux ménestrels inviter Gondecar et ses frères à se rendre

(1) Attila est le héros d'autres poëmes. Fischer en publia en latin en 1780, qu'il croyait du sixième siècle, d'autres du huitième. Il en existait un en français à Modène, qui a été publié en italien par Rossi; Ferrare, 1768.

Voyez Weber, *Illustrations of Northern Antiquities;* 1814.

Dans le *Chronicon Novaliciense*, publié par Muratori, on lit des fragments d'un poëme sur les exploits de Walter d'Aquitaine. Une discussion s'étant élevée pour la succession au trône de Bavière, on tira d'un monastère bavarois un manuscrit du treizième siècle, qu'on envoya au fils du savant Mosheim, lequel trouva qu'il contenait, entre autres choses, le poëme de *Valtharius*, dont la fin manquait. Il fut ainsi publié par Ficher à Leipsig, en 1780, avec une dissertation erudite, qui pourtant ne rétablit pas toujours le texte. Douze ans plus tard il fit paraître la fin, découverte à Carlsruhe par Frédéric Molter, qui avait traduit ce poëme latin avec le titre de *Prinz Walther von Aquitanien.* (Carlsruhe, 1792.) Ignace Fessler en tira son roman historique *Attila König von Hunnen*, dans ses *Gemälde aus den alten Zeiten der Hungarn;* Breslau, 1806. J. Grimm fit une nouvelle édition du texte latin dans le recueil *Lateinische Gedichte des* x *und* xi Jh.; Göttingue, 1838. Ce poëme est lui-même une traduction ou une imitation de chants populaires qui se rapportent au cycle d'Attila, et peut-être un épisode d'une épopée plus étendue. Il ne s'occupe que d'un seul exploit du héros, sa fuite du pays d'Attila et son combat avec les guerriers d'un roi bourguignon qui veut lui ravir le trésor des Francs. La plupart des personnages sont nommés, non-seulement dans les Niebelungen, mais encore dans les chants scandinaves et dans les poëmes intitulés *Gutrun*, *Otuit*, *Der grosse und der Kleiner-Rosengarten*, *die Rabenschlacht*, *die Klage*, *Bitterhof und Dietlieb*, *Dieterichs-Flucht*, etc.

auprès de lui; malgré les augures et les conseils de la prudence, ils arrivent en Hongrie avec Agen, pour être témoins du bonheur de leur sœur et contempler la magnificence de leur beau-frère. Une querelle s'élève dans un tournoi entre les Huns et les Bourguignons; la fête se termine par une lutte sanglante, et Chrimilde excite les guerriers au carnage. Mais les Bourguignons font une défense vigoureuse et sèment la mort parmi les Huns. Pour irriter Attila, Chrimilde met le feu à la salle, et tue son propre fils; elle égorge encore son frère pour obtenir d'Agen les trésors confiés à sa garde; enfin elle se jette sur Agen lui-même et l'immole; mais à son tour elle est tuée par un vieillard. Scène horrible de massacres qui n'est relevée par aucun des sentiments humains.

Ce poëme offre, comme on le voit, deux groupes de traditions dont le lien est une femme; elle apparaît, dès le début, pour ne plus quitter la scène, et se révèle tout entière depuis son innocence virginale jusqu'au moment où elle expire dans l'exaltation farouche d'une sanglante agonie. Chrimilde, qui éclipse les autres héroïnes, est le caractère de femme le mieux tracé que présentent les épopées; avec la Béatrice du Dante, elle annonce une ère nouvelle.

On ignore l'auteur des *Niebelungen* et l'époque où ils furent composés. Les manuscrits attestent qu'ils sont du commencement du treizième siècle, et par conséquent antérieurs à Dante; mais ceux-ci l'attribuent à quelqu'un des minnesingers les plus célèbres, comme Conrad de Wurtzbourg, Wolfram d'Eschenbach, Klingsœr; ceux-là, avec plus de probabilité, à Henri de Ofterdingen, qui fut en grande réputation de son temps, et dont on ne connaît rien autre chose (1); d'autres les croient formés d'une réunion d'épisodes d'auteurs divers, comme on l'a prétendu de l'*Iliade*. On y voit, il est vrai, deux actions distinctes, l'assassinat de Sigfrid et le châtiment de ses meurtriers, mêlées à quelques réminiscences de temps divers; Attila y figure avec le marquis Rudiger et Pilgrim, évêque de Passau au dixième siècle; on y parle aussi de Vienne, bâtie seulement en 1151. Les répétitions fréquentes, la variété de style et de langage que l'on y reconnaît avec plus de certitude que dans Homère, favorisent cette opinion (2).

(1) On peut trouver les preuves à l'appui dans *Heinrich von Ofterdingen und des Niebelungenlied*, von ANT. RITTER VON SPAUN.

(2) LACHMANN, *Ueber die ursprüngliche Gestalt des Gedichts von der*

Le fond des *Niebelungen* est tiré de l'*Edda;* mais, tandis que dans celle-ci le moteur principal est l'amour de la famille et l'obligation de venger ses parents immolés, dans ceux-là c'est l'affection conjugale qui l'emporte sur le sentiment domestique. La férocité païenne, qui en est le fondement, se trouve tempérée par quelques touches de sentiments plus modernes. Lorsque Attila, au milieu de son palais en flammes, se sent dévoré de soif, le farouche Agen lui crie : *Si tu as soif, bois du sang.* Il boit en effet celui d'un cadavre encore chaud, et le trouve délicieux. Tout est chevaleresque, au contraire, dans le fait de Rudiger qui, obligé par loyauté de combattre contre les Niebelungen, qu'il aime, en verse des larmes; voyant Agen, son ennemi, sans bouclier, il lui donne le sien : *Combien je te donnerais volontiers mon bouclier si j'osais te l'offrir devant Chrimilde ! N'importe ! prends-le, Agen, et porte-le à ton bras. Ah! puisses-tu le porter jusqu'à ta demeure, jusqu'au pays des Bourguignons !*

Ce poëme resta ignoré jusqu'au moment où, dans le siècle passé, le désir de régénérer la littérature allemande, viciée par l'imitation française, inspira au Suisse Bodmer la pensée d'en exhumer une partie, à laquelle on fit peu d'attention; mais, lorsque, vingt-cinq ans après (1757) C. H. Muller eut publié le reste, les savants se mirent à l'étudier avec soin (1). Il fut commenté, traduit en allemand moderne, mis au niveau des épopées d'Homère, et même au-dessus pour les caractères, d'un fini plus moderne. Cependant, quoique ces caractères soient toujours grandioses et vrais, sauf celui d'Attila, ils ne sont pas toujours constants avec eux-mêmes; il y aurait folie à chercher dans ce poëme la délicatesse virginale de l'art grec; la langue, qui n'était pas encore dégrossie, lui enlève ce charme puissant qui seul peut perpétuer une épopée.

Il est pourtant heureux que l'indifférence de notre siècle ait conduit du moins à l'appréciation plus impartiale des productions

Niebelungen, et *Aufmerkungen zu der Niebelungen*, a déterminé l'époque, l'interruption et l'interpolation de chaque morceau.

(1) L'édition la plus correcte est celle de Lachmann, intitulée : *Der Niebelungen Noth, mit der Klage; in der altefter gestalt mit deu Abweichungen der gemeinen Lesart.* Au lieu de *nécessité* (Noth) *des Niebelungen*, on l'intitule aussi *chant* (Sied) ou *trésor des Niebelungen.* La *lamentation* (Klage est un autre poëme de moindre mérite en harmonie avec la deuxième partie des Niebelungen.

qui n'avaient, pour se recommander, ni des noms ni des idiomes classiques. Bien que parfois la critique moderne, devenue subtile par dépit et satiété, ait accordé trop complaisamment son admiration à quelques restes du moyen âge, dont tout le mérite consistait à ne pas ressembler aux œuvres qu'on exaltait dans d'autres temps, on ne peut nier que l'*Edda* et les *Niebelungen* ne l'emportent autant sur toutes les compositions contemporaines du Midi que les troubadours sur les trouvères du Nord. Si les méridionaux s'attachent à la forme, et l'admirent au détriment même de l'originalité, c'est l'originalité, au contraire, qui constitue le principal mérite de la littérature septentrionale, dont les critiques portent aux nues tout ce qui atteste et génie et pensée.

En fait de merveilleux, on trouve mêlées dans ces anciens poëmes toutes les traditions et toutes les superstitions des temps : les nains, les gnomes, les dragons, les magiciens ; les normes ourdissent la trame des guerriers avec des fils teints de sang ; les ondines vivent dans l'eau, et se marient à des mortels. Il y a même de ces poëmes, le *Laurin*, par exemple, où le merveilleux forme l'action principale. Dietlieb et Similda avaient eu pour père Ritterhof, roi de Styrie ; la jeune princesse étant allée un jour s'ébattre dans une prairie avec une suite brillante, Laurin, roi des nains, la vit, s'éprit d'elle et l'enleva. Après l'avoir cherchée en vain, Dietlieb va trouver le vieux duc Hildebrand, et tous deux, avec une suite nombreuse, partent pour Vérone, résidence de Théodoric. Sur la route, Hildebrand entend parler de Laurin, roi dans le Tyrol, et d'une princesse d'une grande beauté qu'il a su conquérir. Poussé par la curiosité, il se dirige avec ses compagnons vers la demeure de celui-ci ; ils trouvent un jardin tout émaillé de roses, entouré d'un fil presque imperceptible ; mais, tandis que Dietlieb le contemple avec délices, un des chevaliers de sa suite se met à ravager ce charmant parterre à grands coups d'épée, et brise les portes d'or du parc de Laurin. Soudain le roi paraît en grande pompe, armé de pied en cap, sur un magnifique destrier, et, pour réparation de l'insulte, il exige la main gauche et le pied droit du téméraire, qui, furieux, engage le combat avec le roi ; mais il succombe, et se voit chargé de fers. Alors Dietlieb défie Laurin, et, secondé par les siens et Théodoric, il parvient à le vaincre ; au moment où il va lui porter le coup mortel, Laurin lui demande merci, et lui apprend qu'il a sa sœur en son pouvoir.

Une réconciliation s'ensuit, et Laurin les invite à la rendre

visite dans son palais souterrain. Ils passent auparavant par le château de son neveu, où ils sont accueillis au chant joyeux d'une foule d'oiseaux, auquel se mêlent les sons des harpes et des cornemuses. Le lendemain, Laurin reçoit ses hôtes dans son palais, où Similda s'offre à leurs yeux, mais proteste qu'elle ne consentira jamais à épouser le roi des nains. Laurin, indigné, leur donne un somnifère, et, lorsqu'ils sont endormis, les fait transporter par un géant sous une voûte obscure, où ils restent suspendus à une traverse de fer. Théodoric, à son réveil, est saisi d'une telle fureur que le feu de son souffle fait fondre les chaînes qui le retiennent; ainsi délivré de ses liens, il détache ceux de de ses compagnons. Similda, de son côté, procure à son frère la liberté en lui donnant un anneau qui centuple ses forces, et à l'aide duquel il tire ses compagnons de leur cachot; au moyen d'un autre anneau, il détruit l'enchantement qui rend Laurin invisible. Alors s'engage une nouvelle lutte, où Laurin finit par succomber; il est condamné à faire sur les places le métier de bateleur.

Ceux qui voulurent comparer les *Niebelungen* à l'*Iliade* trouvèrent un pendant à l'*Odyssée* dans la *Gudrune*, dont voici le sujet. Agen, fils de Sigeband et d'Ata, fut enlevé dans son berceau par un aigle, qui le déposa dans son aire. Rendu par miracle à ses parents, il épouse Ilda, princesse des Indes, dont il a une fille, qui est surprise et enlevée par Ettel d'Hegeling. Agen part pour la recouvrer; mais un accord intervient, Ettel épouse celle dont il est le ravisseur et devient père de Gudrune. Sur la renommée de sa beauté, Gudrune est demandée par plusieurs rois, qui tous sont refusés; enfin Erwig, roi de Zélande, obtient sa main. Mais Armuth, roi de Normandie, tue Ettel et emmène Gudrune prisonnière; sur son refus de s'unir à lui, elle est condamnée par la mère du roi à laver dans les eaux de la mer, par le plus grand froid, le linge du palais. Sur ces entrefaites, la mère de Gudrune équipe une flotte pour la délivrer; un jour que la princesse est occupée à sa pénible tâche, un petit oiseau lui prédit sa prochaine délivrance. Le lendemain, comme elle était encore occupée à travailler, elle voit une barque s'approcher, d'où on lui demande des nouvelles de la princesse Gudrune. Elle ne tarde pas à reconnaître son bien-aimé et son frère Otwin, dans les bras desquels elle se précipite, mais pour les voir s'éloigner bientôt, car ils n'ont pas voulu l'emmener sans ses compagnes prisonnières. Alors Gudrune, indignée, refuse de con-

tinuer son vil métier, et jette le linge à la mer; elle est condamnée par la reine à être battue et à rester avec les linges glacés sur le corps. Pour mettre fin à son malheur, elle feint de céder enfin aux désirs d'Armuth, et se revêt de riches habits; mais, pendant la nuit, elle annonce à ses compagnes que la fin de leur captivité s'approche. En effet, le lendemain la ville est attaquée et prise, les ennemis sont passés au fil de l'épée, et tout le monde est content.

Ces inventions sentent les *Mille et une Nuits* et le *Livre des Rois :* fraternité de traditions qui pourrait faire croire à celle du sang. D'autres chants farouches et superstitieux ont été tirés des mêmes sources, comme des restes de l'ancienne idolâtrie réfugiée dans la poésie. Diverses croyances ont cours dans ce pays au sujet de puissances mystérieuses, intermédiaires entre le ciel et la terre ou entre la terre et l'enfer. L'*alp*, qui est le cauchemar des Français (1) et que les Italiens désignent par le mot classique d'incube, fait encore frémir les femmes d'effroi; les montagnards ont cent récits où jouent un rôle les petits hommes gris et les nains de montagne (*graumännchen, borgmännchen*), êtres qui vivent tantôt dans des cavernes, tantôt dans des palais, au fond de mines d'or, avec des rois et des reines, tous nains, comme ceux que Gulliver rencontra dans son voyage bizarre. Ils sont riches, et enrichissent ceux dont ils ont reçu quelque service; car souvent ils ont besoin de la main des hommes, soit pour les couches de leurs reines, soit pour le transport des trésors royaux. Le plus grand mal qu'ils fassent est de substituer aux nouveau-nés leurs propres enfants, afin que ceux-ci aient part aux fruits de la rédemption. Les mères veillent donc avec grand soin sur leurs nourrissons tant qu'ils n'ont pas reçu le baptême; il arrive parfois cependant que le mauvais génie réussit à les remplacer par un faux (*wechselbag*), qui reste toujours chétif et affamé, quoiqu'il épuise les différentes nourrices qu'on lui donne.

Après la chute des Hohenstaufen, Rodolphe de Habsbourg montra la plus grande indifférence pour la poésie; les minnesingers s'éteignirent, et la poésie, négligée dans les cours, se réfugia

(1) *Alp* vient de *elf*, et se rapproche d'*Alphito*, nom du fantôme blanc dont les nourrices grecques font peur aux enfants. Cauchemar vient de *marra*, nom que lui donnent les Scandinaves, et d'où dérive aussi le *nightmare* des Anglais. Les Gallois disent *gvyll*, et les Irlandais *phuka*. Voyez un article du *Nort american Review*, attribué au professeur Ticknor, du Massachussett.

parmi le peuple; c'est alors que surgirent les *meistersangers* ou maîtres de chant, artificiels et bizarres.

Anglais.

L'invasion française greffa en Angleterre un reste de civilisation romaine sur le tronc septentrional; aussi les formes des troubadours et des trouvères se rencontrent-elles dans ce langage mélangé, malgré toute la résistance que l'instinct national opposa à la longue et puissante domination d'un idiome étranger. La littérature des vainqueurs et de ceux qui briguaient leurs bonnes grâces était toute française; les vaincus murmuraient leurs plaintes à voix basse, et, ne pouvant s'épancher autrement, célébraient la gloire des saints nationaux, les miracles qui protégeaient les couvents, refuge et consolation des opprimés. Alexandre le Grand ne commence à figurer dans les romans qu'après Richard Cœur de lion; d'autres écrivains répétèrent les exploits d'Hector, de Jason, de Roland, ou réveillèrent le souvenir d'Arthur, de Merlin et de Lancelot du Lac. Richard lui-même devint le sujet d'une épopée dont l'auteur se fourvoya dans les fictions orientales.

En général, les romans anglais de cette époque ont quelque chose de plus sérieux et de pratique, en harmonie avec le caractère de ce peuple, qui arriva à la liberté par des subtilités. Loin de louer les puissants, ils attaquent les rois et les moines, et tirent des aventures merveilleuses des enseignements hardis.

Les proscrits (*outlaws*), qui exerçaient le brigandage sur les routes et dans les forêts où la chasse était prohibée, avaient leurs chansons particulières. Voleurs par opposition au gouvernement, comme les bandits en Italie à certaines époques, ils bravaient les lois et protégeaient ceux qui les violaient. Robin Hood fut leur type idéal. On ne trouvera dans les romances qui le célèbrent ni l'imagination chevaleresque des trouvères, ni la galanterie des troubadours, ni la malice bourgeoise des maîtres allemands, mais la libre audace du montagnard et la fraîcheur des lieux où il erre intrépide, bravant le péril et les gardes forestiers.

Asiatiques.

Parmi les musulmans, nous mentionnerons le grand poëte persan Anvéri; il étudiait, privé du nécessaire, à l'académie Mansourieh, à Tous, quand il vit passer le cortége de Sandgiar, sultan seldjoucide de Perse, et dans ses rangs un personnage en pompeux équipage. En apprenant que c'était le poëte de la cour : *Vive Dieu!* s'écria-t-[illegible] *science obtient un si haut rang, et je*

suis, moi, si pauvre! Par la gloire de Dieu, dès ce jour je deviens poëte. Aussitôt il adressa une chanson au sultan, qui, l'ayant trouvée bonne, le fit venir et lui demanda ce qu'il pouvait faire pour lui. Anvéri lui fit cette réponse improvisée : *Je n'ai pas d'autre asile que le [illegible] de ton palais; l'unique refuge que j'ambitionne est le vestibule de la puissance.* Il obtint des présents, des charges à la cour, et sa réputation devint telle que l'on disait partout, sous forme de proverbe : « Bien que Mahomet dise : *Aucun prophète après moi*, trois poëtes sont prophètes (hommes inspirés) : dans l'épopée. Ferdoucy; dans la gazela, Saadi; dans les cassides, Anveri. » Mais ses poésies sont si difficiles à comprendre qu'elles exigent de longs commentaires pour ses compatriotes eux-mêmes. La satire, pour laquelle il eut un goût particulier, lui valut, comme il arrive toujours, l'inimitié d'autrui, accompagnée de son propre repentir.

Il avait la prétention d'être très-savant en astronomie; or, la conjonction des sept planètes devant s'effectuer dans la constellation de la Balance, il prédit que ce jour-là les vents se déchaîneraient en tourbillons si impétueux que les arbres seraient déracinés, les maisons renversées, des villes entières balayées. Tout le royaume fut donc plongé dans la consternation, et chacun se préparait un refuge dans les caves et les grottes; mais, au jour fixé, l'atmosphère resta aussi calme qu'on l'eût jamais vue, à tel point que, dans la soirée, le vent n'éteignit pas même une lumière dans la main d'un homme monté sur un minaret, et qu'il ne souffla pas dans toute l'année assez fort pour le vannage du blé. Le prophète malencontreux, en butte aux railleries, composa une casside commençant ainsi : *Hélas! hélas! musulmans, combien le ciel est trompeur! Périsse l'hypocrisie de Mercure, la tyrannie de la Lune, la perfidie de Jupiter!*

1175-1291. Saadi fut également de la Perse. Né à Schiraz, capitale de Farsistan, « il fut chassé de sa patrie par la cruauté des Turcs; voyant l'univers désordonné comme la chevelure d'un Éthiopien, il voyagea beaucoup dans diverses parties de la terre, vivant avec toute sorte de personnes; il n'y a pas un coin de terre dont il n'ait tiré quelque profit, et pas un champ de blé où il n'ait su cueillir un épi. » Il fit quatorze fois le pèlerinage de la Mecque, parcourut l'Asie Mineure, la Syrie, l'Égypte, l'Arabie, et se rendit quatre fois dans l'Inde, dans la langue de laquelle il écrivit même des poésies. « Fatigué de la compagnie de mes amis « de Damas (dit-il), je me retirai dans le désert de Jérusalem

« pour rechercher la société des animaux ; mais je tombai pri-
« sonnier des Francs, qui m'employèrent à creuser les fossés de
« Tripoli (de Syrie) avec quelques juifs. Un de mes anciens amis,
« qui occupait un poste élevé à Alep, passant dans la ville, me
« reconnut et s'informa de ma situation. Je lui répondis que je
« m'étais enfui dans les montagnes et les déserts pour éviter les
« hommes, convaincu qu'en Dieu seul on peut mettre sa confiance.
« Pense donc quel doit être mon sort, aujourd'hui que je me
« vois contraint de rester en compagnie d'une foule d'êtres indi-
« gnes du nom d'hommes. Mon ami eut compassion de moi, me
« racheta et m'emmena avec lui à Alep. » Il vit ensuite les pagodes indiennes renversées par le dévot musulman Mahmoud.

CHAPITRE XXIV.

HISTOIRE. — ÉLOQUENCE.

Les historiens ou, pour mieux dire, les chroniqueurs arabes ne font généralement que se copier les uns les autres, sans avoir vu, ou compris, ou osé dire la vérité. Parmi eux se distingue Mohammed, fils d'Amed de Nessa, qui écrivit les faits militaires de Djélaledoin, dont il était le secrétaire, et près duquel il se trouvait dans la nuit où ce prince fut assailli et tué par les Mongols. Désolé de la perte de son maître, il voulut au moins conserver sa mémoire en transmettant à la postérité les choses dont il avait été témoin.

Les vainqueurs de Djélaleddin Munk-bezni trouvèrent un panégyriste dans Aladdin-Atta-Moulk, qui écrivit l'histoire du conquérant du monde. Il peut donner des leçons aux plus habiles rhéteurs européens par la manière dont il sait louer la mansuétude des Mongols et montrer l'utilité de leurs dévastations : « Les biens et les maux arrivent en ce monde par la volonté de « Dieu, dont les décrets sont dictés par une profonde sagesse et « une justice exacte. Les plus grandes calamités, la dispersion « des peuples, l'infortune des bons, le triomphe des méchants, « sont jugés nécessaires par cette divine Sagesse dont les voies « mystérieuses dépassent la capacité de l'intelligence humaine. « Or nous pouvons observer (ce que chacun de nous a sous les

« yeux) comment, après six siècles, les conquêtes d'un peuple « étranger ont réalisé la vision dans laquelle il fut révélé à notre « prophète que la foi atteindrait aux confins de l'Occident et de « l'Orient. La Providence s'est servie de l'invasion d'une armée « étrangère pour exalter le Koran, pour faire resplendir le so- « leil de la foi sur des contrées où le parfum de l'islamisme n'é- « tait pas encore parvenu, où les oreilles n'avaient pas été char- « mées par le son du *tekbir* et de l'*ezann*. Maintenant ces con- « trées orientales sont semées d'une foule de croyants ; les uns « ont été conduits esclaves dans la Transoxiane et dans le Kho- « rassan pour servir comme artisans ou pasteurs ; d'autres y ont « été transportés sur leur demande ; d'autres sont venus de l'Oc- « cident pour trafiquer, s'y sont établis, ont fondé des mosquées « et des colléges en face des temples des idoles. Des enfants en- « levés aux païens ont été élevés dans l'islamisme ; des idolâtres « se sont convertis ; plusieurs princes de la famille de Gengiskhan « ont embrassé notre religion, et leur exemple a été suivi par des « vassaux et des guerriers. »

Tant il est vrai que toute chose humaine peut être considérée sous deux aspects. Il continue, en vantant la tolérance religieuse des Mongols, l'exemption accordée par eux aux ministres de tous les cultes et aux biens ecclésiastiques, et il exhorte les siens à leur rester fidèles, parce que le prophète a dit : *Gardez-vous de provoquer les Turcs, parce qu'ils sont redoutables.*

Il ajoute que, parmi les fléaux dont Dieu châtie les humains, Mahomet a obtenu que, sauf celui de l'épée, aucun n'atteignît les musulmans. « En effet, dit-il, sans ce châtiment, il serait im- « possible de remédier aux plus graves désordres, et le petit « nombre des bons serait opprimé par la foule des méchants ; de « là, cette exception faite par la bonté de Dieu. Au commence- « ment du septième siècle, le peuple de Mahomet étant cor- « rompu par l'abondance des biens temporels, Dieu, pour châtier « sa négligence et donner une terrible leçon à l'avenir et une « nouvelle splendeur à l'islamisme, arma le bras d'un vengeur ; « mais il ne tarda point à montrer sa clémence, comme un bon « médecin qui emploie des remèdes en rapport avec le tempéra- « ment du malade. »

Il est vrai que les flatteries de l'historien reçoivent un démenti des faits mêmes qu'il rapporte, si l'on sait les interroger. En racontant comment il entreprit cette tâche laborieuse de l'histoire, il trouve les difficultés plus grandes, parce que ceux qui culti-

valent les lettres ont péri dans le Khorassan. « Ce pays était le « trône des doctrines, le rendez-vous des savants, selon ces pa- « roles du prophète : *La science est un arbre qui a ses racines à « la Mecque, et qui porte ses fruits dans le Khorassan.* Tous les « lettrés périrent par le glaive, et les hommes abjects qui les rem- « placent ne s'occupent qu'à étudier et à écrire la langue oïgoure ; « les emplois et les dignités même les plus élevées sont le partage « de la lie des hommes ; beaucoup de misérables se sont enrichis ; « tout brigand est devenu émir ou vizir ; tout téméraire a acquis « de la puissance : quiconque porte le turban de docteur se croit « docteur, et le plébéien tranche du grand. En ce temps il y a « disette de science et de vertu, l'ignorance et la corruption re- « gorgent, tout vaurien est en crédit. Jugez, d'après cela, des « encouragements qu'obtiennent les lettres et les sciences. »

L'ouvrage d'Atta-Moulk, qui ne va que jusqu'à l'an 1257, fut continué jusqu'en 1327 par Abdallah, dit Vassas-êl-Azret, c'est-à-dire le panégyriste de sa majesté, titre qui lui fut conféré par le gengiskhanide Holgaïtou pour une ode qu'il lui avait lue avec les explications requises. Il confesse ouvertement (ce que des historiens s'obstinent même à faire parmi nous) qu'il s'était proposé le beau plutôt que le vrai. « J'ai fait en sorte que ce livre offrît « une collection de beautés littéraires, de modèles en tout genre « d'éloquence, de figures de rhétorique de toute sorte, afin que « les lettrés fussent obligés de convenir que, pour le choix des « expressions, l'élégance des phrases, la convenance des cita- « tions, les agréments du style, aucun auteur arabe ou persan « ne l'emporte sur moi. »

Le même Holgaïtou favorisa Fazel-Allah-Raschid, et l'encouragea à écrire une histoire universelle. « Attendu que les histo- « riens, en général, ne furent pas témoins des faits qu'ils rap- « portent, et que ceux même qui traitent des événements contem- « porains doivent s'en tenir à des récits qui varient du jour au « lendemain, l'histoire de tant de nations et de temps si éloignés « ne peut se trouver fidèle ; les faits sont exposés d'une ma- « nière différente, soit parce que l'auteur est abusé par les sour- « ces où il puise, soit parce qu'il exagère à dessein certains faits « et qu'il en omet d'autres, soit parce que, sans vouloir trahir « la vérité, il s'exprime d'une manière inexacte ; celui donc qui « prétendrait être parfaitement véridique ne trouverait rien à « écrire, et les événements tomberaient aussi dans l'oubli. Le « devoir d'un historien est de puiser les faits de chaque na-

« tion dans les annales les plus réputées, et de consulter ceux « qui savent le mieux. »

La réflexion est juste et la règle bonne. Comme grand vizir de la Perse, Raschid put connaître parfaitement les événements; le sultan lui-même revit et approuva son travail, dont ses faveurs
1317. furent la récompense; mais à la fin il le fit couper par le milieu du corps (1). Peut-être avait-il osé lui faire entendre la vérité.

1230-86. Aboul-Faradj ou Bar le Juif, fils d'un médecin de Mélitène, étant entré dans l'état ecclésiastique, fut promu par le patriarche jacobite à l'évêché de Gobos, puis à ceux de Lacabène et d'Alep; il fut ensuite primat des jacobites. Il écrivit sur la théologie, la métaphysique, la logique, la dialectique, l'économie et autres sciences; en outre, il composa une chronique universelle allant jusqu'à 1286, assez aride et de peu d'utilité, sauf dans les faits relatifs aux chrétiens en Orient.

L'Arabe Ebn-Kaldoun, né à Tunis en 1332, et mort en 1406, jette une très-grande lumière sur les événements d'alors, bien qu'il soit d'une époque postérieure. Il vécut longtemps en Espagne, à la cour du roi de Grenade, où son office consistait à inscrire sur les actes du gouvernement la devise de ce prince, qui était : *Louange à Dieu, grâces à Dieu.* Plus tard il se retira dans l'Orient, et professa au Caire, respecté de Tamerlan et persécuté par les envieux. Son ouvrage principal est le *Livre des exemples instructifs, et recueil du sujet et de l'attribut touchant l'histoire des Arabes, des Persans, des Berbers et des nations qui avec eux habitèrent la terre.* Il est divisé en quatre parties, dont la première forme un traité distinct; la seconde est un tableau du monde ancien et principalement de l'Arabie avant Mahomet; la troisième comprend l'établissement des Arabes en Afrique et en Espagne, ainsi que les vicissitudes des tribus berbères jusqu'au quatorzième siècle. La dernière offre le tableau des nombreuses dynasties musulmanes répandues dans le monde entier.

Ce livre fournit des renseignements précieux sur l'histoire des Orientaux, qui ne nous était connue que par les chrétiens, très-sobres d'ailleurs de détails.

En Europe, l'histoire prend avec les croisades un ton plus élevé, et se dégage des minuties pour rapporter les expéditions

(1) D'Hosson, *Hist. des Mongols.*

communes de la chrétienté ou les vicissitudes des républiques, dans des livres écrits au milieu des camps ou des conseils, avec une autre langue que celle des clercs. Tous remontent à Adam, comme faisaient les orateurs de la constituante, et poursuivent leur besogne sans critique aucune; mais, quand ils se rapprochent de leurs temps, ils deviennent pleins de charme pour la manière, et précieux pour les choses. De plus, comme les livres étaient encore une confidence de famille, comme le sont aujourd'hui les lettres, ils ont cette naïveté qui disparut ensuite sous les procédés de l'art.

Sigebert, moine de Gembloux, continua la *Chronique* d'Eusèbe jusqu'en 1112, année dans laquelle il mourut; riche de connaissances, pauvre de critique, il cite cent soixante et onze auteurs ecclésiastiques contemporains.

L'Anglais Ordéric Vital, moine de Saint-Évroul, commence l'*Histoire ecclésiastique* à la création; mais il passe rapidement à l'histoire de la France et surtout des Normands, dont il raconte les expéditions. Il rivalise avec Grégoire de Tours pour la manière de mettre en relief les mœurs des temps. 1075. 1124.

Guibert, abbé de Nogent, nous initie, en racontant sa propre vie, aux événements domestiques, aux croyances et aux passions de son siècle.

Les quatre cent trente-neuf lettres de saint Bernard sont un témoignage de l'empire universel qu'il exerça sur son siècle, de même que ses trois cent quarante-huit sermons ont été, pour les prédicateurs venus après lui, une mine inépuisable.

L'abbé Suger, dans la *Vie de Louis le Gros*, répand une vive lumière sur la société française et le gouvernement, qu'il dirigea si bien, comme aussi sur les luttes actives entre la monarchie naissante et les puissants feudataires. 1152.

Matthieu Pâris, moine de Saint-Alban de l'ordre de Cluny, poëte, orateur, théologien, ayant même des connaissances en peinture, en architecture et en mécanique, fut envoyé de Rome en Norvége pour réformer divers monastères. Son *Historia major Angliæ* le place à la tête des historiens anglais; il plaît par le sentiment national qui l'anime toujours; mais il se laisse égarer par sa partialité excessive pour Henri III, auquel il dédia son ouvrage, par sa manie de tout dénigrer et sa rancune contre les papes; il change l'histoire en roman ou en diatribe.

Martin de Pologne, dominicain, mort à Bologne lorsqu'il se rendait à Gnesne avec le titre d'archevêque, disposa par ordre 1279.

alphabétique les matières du décret de Gratien, ce qui le fit surnommer la *Perle du décret*. « Il composa une chronique pour les « théologiens et les jurisconsultes, afin qu'ils sachent le néces- « saire sur le temps des papes et des empereurs. » Dans ce but, il mit en regard, d'un côté les papes depuis saint Pierre jusqu'à Nicolas III, de l'autre les empereurs jusqu'à Rodolphe Ier, en indiquant en marge les années.

Les *Vies des papes*, connues sous le nom d'Anastase le Bibliothécaire, interrompues à l'année 889, furent reprises à l'année 1050 par le cardinal d'Aragon. Au milieu d'autres plus ou moins importantes, celle d'Alexandre III offre un tableau saisissant du temps de la ligue lombarde.

A la fin du onzième siècle, le moine Grégoire rédigea, sur les diplômes appartenant au monastère de Farfa, la chronique de ce couvent : exemple nouveau, qui fut imité dans d'autres monastères, et mieux que partout ailleurs dans la célèbre abbaye du mont Cassin, dont l'abbé Odérisio retraça les vicissitudes jusqu'à Victor III.

Pour les temps de Frédéric Barberousse, il convient de consulter, comme correctif à l'esprit républicain de sire Baoul ou Rodolphe, Milanais (*de Gestis Frederici*), les tendances impériales d'Othon Morena (*Rerum Laudensium*), magistrat de Lodi. Tous deux sont, du reste, inférieurs à Othon et à Radevic de Flessingue, qui retracèrent les faits dont ils avaient été témoins, le dernier comme continuateur de l'autre.

Déjà l'importance des choses à raconter relevait l'histoire, qui, associée à la politique, instruit et charme par la connaissance profonde et l'appréciation subtile des événements, par la vérité caractéristique des détails et par ce mouvement qui naît des sentiments vrais. On peut dire que chaque ville avait alors son chroniqueur. Arnolf et Landolf l'Ancien, qui vivaient peu après l'an 1000, furent les premiers laïques qui entreprirent d'écrire une histoire civile bien qu'ils pèchent par l'inexactitude, on aime à retrouver dans leur récit l'origine des luttes entre les nobles et les bourgeois, entre les laïques et le clergé séculier, luttes qui amenèrent, non-seulement le changement de la constitution politique, mais encore celui de l'organisation sociale.

Galvano Fiamma (*Manipulus florum*) entasse forces radotages dans l'ancienne histoire de Milan ; mais il devient meilleur lorsqu'il se rapproche de son époque. Frère Stéfenard de Vimercate

expose, dans les meilleurs vers de son temps, les événements de 1262 à 1295.

Gérard Maurisio écrivit les gestes d'Ezzelin lorsqu'il ne s'était pas encore montré odieux, ce qui le rend non moins partial envers lui que Rolandino lui est hostile dans son *Histoire de Padoue*, qui va jusqu'à la chute des Ezzelin ; cette histoire fut lue devant les professeurs et les écoliers de cette université, qui l'approuvèrent ou du moins l'applaudirent. 1183-1237.

Pour le royaume de Sicile apparaît, après Gaufrid Malaterra et Guillaume de Pouille, Hugues Falcand de Bénévent, surnommé le Tacite sicilien ; en effet il emploie les couleurs de l'analyste de Tibère pour peindre la cour de Guillaume le Mauvais. Courageux, élégant, sensé dans ses observations, il prévoit les maux auxquels la Sicile serait exposée en passant sous la domination des Allemands. « Engeance barbare, dit-il, que sa fougue bru-
« tale porte à réduire aux abois par la terreur, le massacre, les
« rapines, la luxure, et à asservir cette noblesse des Corinthiens,
« qui établit anciennement son séjour dans la Sicile, belle en
« vain de tant de philosophes et de poëtes, et pour qui aurait
« mieux valu le joug des anciens tyrans. Malheur à toi, Aré-
« thuse, vouée à tant de misères, qui, au lieu des vers que tu
« avais l'habitude de moduler, assistes maintenant aux querel-
« les des Allemands ivres, aux turpitudes desquels tu es li-
« vrée (1) ! »

Geoffroy de Viterbe composa un *Panthéon* qui embrasse depuis l'origine du monde jusqu'au mariage de Constance. « Il dit 1186.
« avoir, durant quatre ans, fouillé en deçà et au delà des mers
« toutes les armoires (bibliothèques) latines, barbares, grecques,
« judaïques, chaldéennes. »

Richard de San Germano, notaire, témoin oculaire et sincère, quoique gibelin, décrit les temps de Frédéric II. Nicolas de Iamsilla, qui se montre partial, continue depuis la mort de ce prince jusqu'au couronnement de Manfred ; mais sa partialité est si naïve qu'on éprouve à le lire un véritable plaisir. Matthieu Spinello de Giovenazzo, le plus ancien des historiens en langue italienne, a laissé une chronique qui comprend depuis 1247 jusqu'à la bataille de Tagliacozzo en 1268, où il perdit la vie.

Saba Malaspina, l'Anonyme de Salerne, Alexandre de Telesa,

(1) *Hist. sic.*, Rer. Ital. Script.

Amato de mont Cassin, fournissent de précieux documents pour le royaume de Naples.

A Gênes, à la fin de chaque année, on présentait aux consuls, en plein conseil, la chronique des faits qui venaient de s'accomplir; lorsqu'elle avait été approuvée, on la déposait dans les archives. Ce fut à cette source que Caffaro, qui avait commandé les flottes de sa patrie, puisa les éléments de son histoire jusqu'à l'an 1101, et ensuite jusqu'à l'année de sa mort. Elle fut continuée, en vertu d'un décret public, par d'autres personnages illustres et consulaires, tels que Marin de Marino, Jacques Doria, Henri Guasco, marquis de Gavi, et d'autres qui vont jusqu'en 1294; puis, après un intervalle de quatre ans, viennent d'autres écrivains des familles Stella et Senarega jusqu'en 1514, et à leur suite Philippe Casoni, qui s'arrête à 1700. Ce sont là les sources de l'histoire de Gênes, histoire partiale sans doute, mais précieuse par une succession d'auteurs contemporains, dont cette ville est la seule qui puisse se vanter.

1163.

1323.

Venise s'enorgueillit d'André Dandolo. Instruit dans la législation et dans les belles-lettres, plein d'une dignité grave, d'amour de la patrie et de cette prudence qui sied au chef d'une république, il composa en latin une histoire de son pays depuis l'ère vulgaire jusqu'en 1342, avec plus d'impartialité qu'on ne pourrait l'attendre d'un patricien et d'un républicain.

Histoire des croisades.

Parmi les nombreux historiens des croisades, aucun ne s'est élevé réellement à la hauteur du sujet. Bongars en a fait la collection (*Gesta Dei per Francos*), et Michaud les a résumés assez judicieusement; ils plaisent quand ils racontent ce qu'ils ont vu. Guillaume, archevêque de Tyr, né en Palestine, parent des rois de Jérusalem et mêlé personnellement aux vicissitudes de ce pays, put en faire le meilleur récit jusqu'à l'an 1183 (*Historia belli sacri*). La connaissance des lieux lui permit de donner de la vie à sa narration, et ses réminiscences classiques embellissent son style.

Jacques de Vitry, curé d'Argenteuil près de Paris, puis chanoine et curé dans le pays de Liége, prêcha contre les Albigeois; promu ensuite à l'évêché d'Acre de là à celui de Tusculum, enfin cardinal, loin de s'endormir sous la pourpre, il écrivit en trois livres une *Histoire de Jérusalem*, esquisse rapide qui va jusqu'à la prise de Damiette, et donne des renseignements utiles sur le pays et les mœurs.

1216.

1187-1215.

Ville-Hardouin et Joinville, dont nous avons déjà parlé, ecri-

virent en français. Le premier assista à la prise de Constantinople; quoique peut-être il ne sût pas même signer son nom, il charme par ce langage sincère et ingénu d'un chevalier dont la vaillance ne connaît que les armes, et qui pourtant est capable d'admirer la civilisation qu'il renverse. Son style est précis, et, parce qu'il n'aspire point à innover, il se renferme toujours dans les limites du goût. Il est exact dans les détails, vif et vrai dans les descriptions, comme peut l'être celui qui a vu; aussi sa prose simple et pittoresque devient-elle parfois grandiose et épique (1). Il gagne beaucoup à être comparé avec le Grec Nicétas, qui raconte également la prise de Constantinople, mais avec une pédanterie imperturbable, méprisant les Francs parce qu'ils sont illettrés, et s'attendrissant sur la perte des chefs-d'œuvre autant que sur le sort de sa patrie.

Ville-Hardouin est plus historien, Joinville plus subjectif. Le compagnon d'armes de saint Louis, franc, loyal, joignant la naïveté de l'époque à la vivacité de sa nation, sait ce qu'il raconte, et raconte tout ce qu'il sait avec peu d'ordre et sans aucun art, sans rechercher les causes ni discuter les moyens; mais il se passionne pour tout ce qu'il trouve de beau, de grand, de religieux dans les personnages qu'il approche. 1223-1237.

« Une sorte de sympathie indéfinissable s'attache à ses ré-
« cits comme à sa personne aventureuse; sans lui, on admire-
« rait autant peut-être, mais on connaîtrait, on aimerait moins
« son auguste ami, son saint maître, tant il nous a profondé-
« ment initiés aux secrets intimes de sa vie, identifiés à ses
« royales pensées. Une couleur locale et contemporaine, une
« piquante naïveté, une teinte pittoresque, la crédulité supers-
« titieuse du baron champenois, ses aveux candides, les détails
« précieux qu'il fournit sur les connaissances du temps, son
« vieux langage expressif, sorte de reflet du siècle, tout enfin,
« jusqu'à sa gaieté piquante au sein des périls, rendra constam-
« ment la lecture des Mémoires du bon sénéchal une des plus
« curieuses de notre histoire. »

Plus chevalier qu'historien, aimant Dieu, son roi, sa patrie, son château, ses frères d'armes, il offre en lui-même un vivant portrait des guerriers d'alors; en le lisant, on semble vivre dans ces temps, au milieu de ces expéditions, lorsque déjà, la cha-

(1) Le manuscrit de l'ouvrage de Ville-Hardouin fut découvert en 1573 dans les Pays-Bas, par François Contarini.

lerie ayant dépouillé sa rudesse primitive, les mœurs étaient moins énergiques et plus aimables. Son bonheur fut d'avoir à reproduire les traits d'un héros aussi intéressant que l'était saint Louis, dont les conversations avec lui, toujours ingénues et parfois puériles, font ressortir le contraste entre le bon et franc gentilhomme qui tient un peu du mondain, et le pieux roi qui ne sait élever de doute sur rien : âmes candides tous deux, et riches d'un bon sens qui tient lieu de tant d'autres qualités.

De Ville-Hardouin à Joinville, on sent un grand progrès dans la langue française, qui, déjà dans le dernier, a déposé les syllabes sonores, reste de la latinité, et adopté les phrases ainsi que les liaisons qu'elle a conservées depuis. A ces deux écrivains commence pour les Français la richesse qui leur appartient le plus en propre; nous voulons parler des *Mémoires*, détails historiques sur quelques hommes, racontés par eux-mêmes ou par ceux qui vécurent avec eux, et qui réclament un esprit réfléchi, prompt, façonné par la société.

Alors s'accrut la moisson des historiettes sacrées et des miracles, soit faux ou altérés; mille choses merveilleuses furent inventées principalement sur la Passion du Christ, pour rattacher des prodiges au moindre coin de la Palestine, à la moindre ba-
1398. gatelle rapportée du Levant. Jacques de Voragine (*légende dorée*) est le premier, après les anciens biographes des ermites, qui ait recueilli les vies des saints, auxquelles il mêle une foule de fables (1); celles du frère Pierre Calo de Chiosa ont une moins mauvaise réputation. Parmi le fatras indigeste et ridicule des vies publiées alors, les protestants firent grand bruit du *Liber conformitatum sancti Francisci cum domino nostro Jesu Christo*, ouvrage d'une simplicité niaise. Barthélemy de Lucques, évêque de Torcello et ami de saint Thomas d'Aquin, a écrit une histoire ecclésiastique jusqu'à l'an 1313, copiant au hasard ce qu'il trouve, mais nous conservant des renseignements importants.

On fit aussi beaucoup de compilations sous le nom de *Bibliothèques*, de *Trésors*, de *Miroirs*, encyclopédies de toutes les connaissances de l'auteur, et d'une grande utilité dans cette disette de livres. La bibliothèque de Suttgard possède le *Jardin de délices* de sœur Errade de Landsberg, supérieure du monastère

(1) Spotorno prend sa défense, en établissant que les passages absurdes qu'on y signale sont des intercalations.

de Sainte-Odile en Alsace, au douzième siècle ; ce sont des extraits des Pères et des écrivains ecclésiastiques, avec beaucoup de peintures historiques ou allégoriques, qui démontrent qu'elle connaissait tout ce qu'il y avait de meilleur, même des ouvrages d'astronomie, de géographie, de chronologie et d'agronomie. Le *Catholicon*, ou somme universelle, du Génois Jean Balbi, est une table alphabétique et raisonnée de tout ce que les Européens savaient alors, et *valet ad omnes fere scientias*, à ce qu'assure l'auteur.

Nous avons déjà parlé du *Trésor* de sire Brunetto. Vincent de Beauvais, lecteur et confesseur de saint Louis, fut chargé par ce prince de réunir une bibliothèque du palais, et d'en extraire ensuite le meilleur. En conséquence, il compila le *Speculum naturale* sur la création et les merveilles de la nature, auquel il ajouta de la chronologie et de la géographie ; le *Speculum doctrinale*, abrégé de la théologie, de la philosophie et des autres sciences, et de la théorie des arts ; enfin le *Speculum historiale*, qui est tout en récits. 1200-84.

Éloquence.

Il semblerait que l'éloquence dût grandir au milieu des intérêts publics ; mais il est probable que ce brillant symptôme du développement d'un peuple, la puissance politique de la parole, le talent appliqué, non à distraire les esprits, mais à gouverner les masses, resta entravé par l'inexpérience des langues. Le petit nombre de discours rapportés par les historiens n'offrent point le cachet de l'authenticité ; nous savons pourtant que les orateurs, fidèles aux habitudes scolastiques, choisissaient un texte, souvent vulgaire, sur lequel ils discouraient sans art. Ainsi, quand Farinata des Uberti, après la bataille de l'Arbia, se leva pour défendre, à visage découvert, Florence, que les autres Gibelins voulaient détruire, il prit pour texte deux proverbes vulgaires : *Comme l'âne sait, il épluche le navet ; s'en va la chère boitant, tant que le loup n'y met la dent.* Saint François, prêchant à Montefeltro, choisit pour thème un autre dicton banal : *Si grand est le bien, mon désir, que toute peine m'est plaisir.*

Ces prédicateurs qui attiraient des multitudes sur leurs pas les poussaient à la guerre et, ce qui est plus admirable, à la paix, s'offrent à nous, si l'on en excepte saint Bernard, chez lequel brillent des éclairs d'une éloquence sentie, comme des hommes incultes, ressassant pêle-mêle des subtilités scolastiques, ou s'a-

bandonnant à des aspirations mystiques : le tout entremêlé de textes de l'Écriture et d'allusions forcées, divisé et subdivisé à la manière des rhéteurs, sans ombre de génie et presque toujours dépourvu de sentiment (1). Ajoutez à cela qu'ils prêchaient probablement en latin rustique, et au milieu d'une si grande foule que bien peu pouvaient les entendre et bien moins encore les comprendre; aussi les chroniqueurs ont-ils recours au miracle. Il faut donc attribuer cette influence prodigieuse à l'idée de leur sainteté et à la conviction avec laquelle ils parlaient, conviction qui passe facilement dans l'âme de ceux qui écoutent. Nous voyons nous-mêmes aujourd'hui l'orateur qui émeut le plus les chambres anglaises et les *meetings* de l'Irlande (O' Connell) se montrer, non pas le plus châtié, mais le plus chaleureux, employer un style tout figuré, un mélange de poétique et de burlesque, de colère et de bonhomie, de rudesse et de grâce, d'ironie et d'amour.

Parmi les bons prédicateurs des premiers temps, on cite Wederic, moine de Brandimberg, qui prêchait dans la Flandre et le Brabant avec un tel succès qu'à sa voix six petits seigneurs, la terreur du voisinage, déposèrent les armes pour fonder une abbaye. Hugues de Grenoble fut surnommé *prædicator egregius;* Rodolphe Ardent a laissé plusieurs discours animés d'une certaine chaleur, et dont quelques-uns ne sont pas dépourvus d'éloquence; Guibert de Nogent a donné de bons préceptes sur l'art oratoire.

(1) Saint Antoine de Padoue, dans le *Sermon sur les noces de Cana*, s'exprime ainsi : « Quatre choses sont à observer : d'abord l'allégresse, l'union, nuptiale et la circonstance du lieu; secondement, l'intervention de la Vierge; troisièmement, la puissance de Jésus-Christ; quatrièmement, sa magnificence. En ce qui concerne le premier point, Cana signifiant *zèle* et Galilée *passage*, il se fait un mariage entre le Saint-Esprit et l'âme pénitente, par l'intermédiaire du zèle et de l'amour du passage; c'est pourquoi il est dit que Ruth passa du pays de Moab à Bethléem, où elle fut épousée par Booz. Ruth signifie voyante ou diligente, ou qui s'évanouit; elle exprime l'âme pénitente qui, en voyant ses péchés, s'empresse, avec contrition, de se purifier dans la fontaine de la confession, et tombe épuisée en perdant ses forces dans la satisfaction. » Le reste est sur ce ton.

CHAPITRE XXV.

BEAUX-ART

Le beau étant la manifestation du vrai, de l'idée, l'homme en a la perception avant celle du vrai dans sa pureté. L'art, dont le but est de révéler le beau au moyen du phénomène, impliquant la vision de l'idée, implique nécessairement l'intelligence dont les progrès entraînent les siens. La science consiste à connaître et à comprendre l'œuvre divine, et l'art, à la reproduire sous des conditions sensibles et matérielles, en se proposant pour but le perfectionnement de l'être dont il manifeste les progrès.

Lorsque tant de circonstances opportunes eurent contribué à stimuler les esprits, les beaux-arts se réveillèrent aussi, et déjà nous avons vu, vers la fin du siècle précédent, des édifices se multiplier; dans celui-ci, un système nouveau préside à leur construction (1).

(1) Les Anglais ont étudié spécialement cette partie; après Langlay, qui, en publiant, en 1732, une série d'ornements et de détails, démontra que l'architecture gothique méritait l'attention des artistes, J. Bentham, avec l'histoire de la cathédrale d'Ely (1771), vint exciter plus puissamment encore la curiosité. Mais c'est de nos jours qu'ont paru les ouvrages les plus importants, tels que le quatrième volume des *Monumenta antiqua* de King, qui roule tout entier sur l'architecture religieuse du moyen âge; l'ouvrage de J. Dallaway, qui traite de l'architecture militaire, religieuse et civile moins systématiquement que l'autre; le *Traité d'architecture ecclésiastique en Angleterre*, de Milner, qui prétend que l'arc aigu a été pour la première fois pratiqué en Angleterre; l'*Histoire de l'origine et de l'établissement de l'architecture gothique et de la peinture sur verre*, de Sidney Hawkins; *Architectural antiquities of Great Britain; chronical and historical illustrations of the ancient ecclesiastical architecture of Great Britain*, de Britton, qui unissent à la richesse et à la précision des dessins des observations excellentes; *Specimens of gothic architecture, selected from various ancient edifices in England*, de Pugin; les ouvrages de Wittington, qui rechercha l'origine du style gothique en France et en Italie, et donna aux monuments français la préférence sur les monuments anglais, ainsi que Haggitt, qui combattit l'origine orientale de cette architecture; *Remarks on the architecture of the middle ages, especially of Italy*, de Willis, qui analyse les principaux monuments italiens avec des considérations fort élevées; *Architectural notes of german churches*, etc., de Wewel, qui s'occupa des monuments sur le Rhin.

Gally Knicht a profité de ces travaux pour les éclipser tous.

J. Coney, *Architecture religieuse*, ou série de gravures des meilleures cathédrales gothiques; Londres, 1839.

Les monuments sont l'écriture des peuples ; or le changement de forme dans l'architecture signifie changement de la civilisation ; si l'originalité manque à celle-là, c'est un signe qu'elle manquait dans les idées du temps. Ce que nous avons dit des siècles précédents nous dispense de démontrer que les Goths n'introduisirent aucune espèce d'architecture, et que dès lors c'est très-improprement qu'on a donné le nom de gothique à l'ordre qui a pour caractère l'arc aigu, ou plutôt l'ensemble pyramidal de l'édifice. Nous nous exprimons ainsi, parce qu'il existe en Italie, et même chez les Byzantins, des arcs qui se brisent en pointe dans des constructions d'un autre caractère, et modelés sur la basilique de la dernière époque romaine. On peut même dire que ce mode prédomina en Italie, où la véritable forme gothique fut adoptée fort tard et lorsque la majesté du plan était déjà négligée pour la variété des détails, comme on peut le voir dans Saint-André de Verceil, dans Saint-Pétrone de Bologne et la cathédrale de Milan. Quelques auteurs ont voulu par ce motif appeler lombarde cette architecture locale dérivée du style romain-byzantin (1), laquelle se conforma au goût des peuples chez qui elle fut employée ; on en trouverait des modèles dans Saint-Ambroise de Milan, dans les cathédrales de Milan, de Plaisance, de Modène, de Vérone, de Pise, de Bourg-San-Donnino, de Terra

Nous avons, parmi les Français, cité déjà l'ouvrage de SEROUX D'AGINCOURT.

Voyez aussi : *Essai sur la description du temple de Saint-Graal.* — *Histoire et description de la cathédrale de Cologne*, etc., de SULPICE BOISSERRÉE, et les descriptions des cathédrales de Strasbourg, par SCHÆEIGHOEUSER, de Chartres, de Reims et de Paris, par GILBERT ; de Rouen, d'Amiens et de Dijon, par JOLIMONT, etc.

TH. HOPPE, *Histoire de l'architecture.*

FÉLIBIEN, *Vie des architectes.*

AMAURY DUVAL, *Essai sur l'état des beaux-arts au treizième siècle.*

CAUMONT, *Histoire sommaire de l'architecture religieuse, civile et militaire au moyen âge ;* Caen, 1837.

Le moyen âge monumental et archéologique, ou vues des édifices les plus remarquables de cette époque en Europe, avec un texte explicatif, et d'après les dessins de M. CHAPUY.

(1) On peut appeler architecture romaine-byzantine celle d'après laquelle sont construites à Rome les églises de Sainte-Agnès hors des murs, de Saint-Étienne le Rond, le Baptistère de Constantin, Sainte-Constance, Sainte-Marie de Transtévère, Saint-Étienne à Bologne, l'ancienne cathédrale de Brescia, etc. Tel serait aussi le baptistère du huitième siècle à Sainte-Marie Majeure, près d'Averse, avec ses colonnes de granit antique, disposées selon le rayon, comme dans Sainte-Constance.

cine, dans Saint-Marc de Venise, Saint-Michel de Pavie et Sainte-Fosca de Torcello.

La vanité nationale serait flattée de voir dans l'architecture gothique un perfectionnement ou du moins une variété de l'architecture lombarde, qui, dans les pays septentrionaux, fut adaptée à soutenir le poids de la nef. Mais l'histoire ne favorise pas cette supposition ; il est vrai toutefois qu'elle nous fournit bien peu de renseignements sur l'origine de cet ordre [illegible] lé lombard par les Français, et saxon par les Anglais, ou [illegible] ore normand, parce qu'il passa chez eux de la Norma[illegible]e. [illegible] re fut-il nommé gothique au temps de la renaissan[illegible] ce qui n'était pas romain paraissait barbare (1).

(1) Sur ce point de l'architecture gothique, on trouve autant d'opin[illegible] que d'auteurs. Ledwich (*Antiquités de l'Irlande*) en assigne l'origine aux Égyptiens ; Lascelle (*Origine héraldique de l'architecture gothique*), aux Hébreux; Wittington, Aberdeen, Hallam, Hittorf, aux Orientaux. Déjà le Comasque César dans le quinzième siècle, puis C. Wren et R. Willis étaient pour l'origine sarrasine. E. Boid (*Hist. et analyse des principaux styles d'architecture*), trouve des rapports avec les travaux de l'Orient dits arabesques; mais Milner (*Treatise on the ecclesiastical architecture of England*) soutient que les monuments cités par cet auteur ne sont pas antérieurs à Tamerlan. Laborde (*Voyage pittoresque en Espagne*) ajoute que les Arabes, habiles à perfectionner, n'eurent pas le génie d'inventer. J. Barry, Payne Knigt, Seroux d'Agincourt, Quatremère de Quincy, trouvent l'arc aigu dans les voûtes gréco-romaines du temps de la décadence, dont on ne fit plus tard qu'une application complète. Vasari, Palladio, G. Moller, Stieglitz, Fiorillo et les critiques les plus renommés font cette architecture germanique; d'où Milizia, modifiant la cabane de Vitruve, y voit une image des forêts septentrionales avec autant de raison que Chateaubriand y voyait les palmiers de l'Asie. Amaury Duval l'appelle architecture xiloïdique, parce qu'elle imita les primitives églises de bois. (*France littéraire*, t. XVI.)

Warburton et Wilson, sans parler des anciens, ont soutenu qu'elle dérive surtout des Goths; Walton, des Lombards; Godwin, des Normands. F. Rehm, F. Cartel, E. King et d'autres en voient le berceau et les premiers exemples en Angleterre; Dallaway et R. Smirke, en Italie. Divers auteurs la voient engendrée par l'art même. Bentham, Milner et Lenoir n'y aperçoivent que l'intersection des arcs. Boisserée, de Stuttgard, croit que l'élévation donnée aux édifices après le neuvième siècle contraignit à restreindre les arcades, de sorte que l'arc rond fut brisé. Young et Mérimée disent qu'on le préféra à cause de ses propriétés de résistance; de Caumont, parce que l'inclination gothique facilitait l'écoulement des eaux. D'autres, au contraire, font intervenir l'influence de l'idée ; l'abbé Bourrassé et divers écrivains ecclésiastiques y voient l'exaltation de la foi; selon Ramée, c'est le triomphe de l'art séculier et maçonnique sur l'art ecclésiastique. Bâtissier prétend que l'arc aigu fut admis d'abord comme élément exceptionnel dans l'architecture, puis qu'il s'introduisit régulièrement avec d'autres innovations importantes, qui contribuèrent à le

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

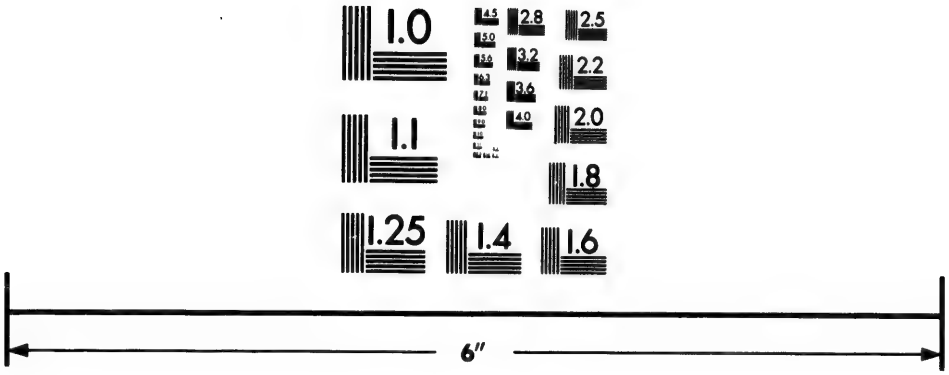

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
3.2
3.6
2.2
4.0
2.0
1.8

1.0

A coup sûr l'arc à cintre aigu est de très-ancienne date; l'idée de cette forme dérive naturellement des grottes, que l'art imita dans celles qu'il exécuta pour des substructions ou des aqueducs. Le temple pélasgique des Géants à Gozzo, que certains antiquaires supposent antérieur au déluge, présente l'arc en pointe. A Malipouran, sur la côte de Coromandel, les ruines de deux pagodes, si anciennes que personne n'en peut déchiffrer les inscriptions, offrent la voûte à deux segments de cercle, ce qui produit le cintre en pointe. Dans la Lycie (Caramanie), des mausolées antérieurs à la conquête romaine sont surmontés d'un toit dans cette forme. La porte *Sanguinaria*, à Alatri, dans le Latium, attribuée à Saturne, et la porte *Acuminata*, aussi dans le Latium, de construction cyclopéenne, remontent peut-être à deux mille ans avant Jésus-Christ (1). Or elles sont à cintre aigu, comme quelques-uns des conduits souterrains de Rome; ceux que nous voyons dans les cent cellules de Néron au cap Misène et dans quelques fours de Pompéï, sont plutôt l'effet du caprice ou du hasard que le résultat d'un système.

Mais chez les Perses cet arc se reproduit souvent, même dès le temps des Sassanides; c'est de là qu'il est venu aux Arabes, qui l'employèrent fréquemment, surtout au Caire, dans l'édifice où se trouve placé le nilomètre, près de l'île de Rodha, et que l'on croit de l'année 715. Il en existe à Memphis du deuxième ou troisième siècle de l'hégire. Cette forme devint tellement propre aux musulmans que Mahomet II l'adopta pour la mosquée qu'il fit élever à Constantinople aussitôt qu'il eut fait la conquête de cette ville.

Ce modèle a déterminé la forme de tous les édifices de la terre sainte dans le onzième siècle, tels que la chapelle sépulcrale de Godefroi et de Baudouin, et la vaste arcade qui donne accès au tombeau de la sainte Vierge. Dans l'aqueduc que Justinien II construisit à Pyrgos, les arcs pointus alternent avec les pleins cintres; ils figurent encore plus fréquemment dans les ornements.

faire triompher. L. Villet le fait développer par les mêmes circonstances, par les mêmes lois qui présidèrent alors au perfectionnement des langues et des institutions; il lui donne pour principe l'émancipation, la liberté, l'esprit d'association et de commune, de sentiments nationaux.

(1) On en trouve les dessins dans l'ouvrage de Luigi Mazara, *Temple antédiluvien, dit des Géants, découvert dans l'île de Calypso, aujourd'hui de Gozzo, près de Malte*; Paris, 1827.

Le fait capital qui ne permet pas de croire que les chrétiens ont emprunté cette forme aux peuples qu'ils allaient combattre, c'est qu'on la trouve dans des églises antérieures, comme la cathédrale de Chartres, de 1029, celle de Coutances de 1030, de Mortain de 1082, dans Saint-Siméon de Trèves, dans Saint-Pierre et Saint-George de Bamberg. Nous savons qu'on prétend révoquer en doute les chartes où sont enregistrées les dates de leur construction (1) ; mais pourquoi ? parce que le style ne convient pas à l'époque : pétition de principes que repousse la raison. Il faut considérer d'ailleurs que l'architecture gothique ne consiste pas tout entière dans l'arc aigu, et qu'avant de l'employer on connaissait déjà la grandeur des cathédrales, le système pyramidal et les nefs en caracol autour du chœur. Peu avant les croisades, ou à peine au commencement, on accordait des indulgences à ceux qui construisaient des églises ; on en élevait même pour y déposer les reliques nouvelles, et des pèlerins se dirigeaient vers des sanctuaires fameux. Dans leur foi, les chrétiens s'éloignaient des modèles grecs et romains, comme de l'expression timide à laquelle, dans le moyen âge, le sentiment était réduit. Il pourrait bien se faire que les chrétiens aient porté l'art en Orient, au lieu de le lui avoir emprunté. Telle est donc la cause qui explique la construction d'églises gothiques à Mistra, Chalcis, Jérusalem et ailleurs, tandis qu'on n'en trouve pas une seule bâtie à l'orientale par nous.

Il est vrai que les Occidentaux pouvaient avoir déjà vu de ces arcs en Orient, dans les pèlerinages fréquents alors, ou bien encore en Espagne, où s'était introduit un genre d'architecture particulier, c'est-à-dire le style moresque, remarquable surtout par la profusion des ornements empruntés aux riches étoffes de l'Orient. L'aspect gracieux qui frappe dans ces monuments, à la première vue, approche de l'affectation, et n'est pas en rapport avec la hardiesse, la grandeur, la variété, la richesse de l'ornementation et ses formes fantastiques. Ce sont des œuvres de patience plus que de génie.

Les arcs aigus sont mêlés avec les arcs en fer à cheval dans la cathédrale de Cordoue, de 800 ; tous sont cintrés en pointe dans l'Alhambra de Grenade, construit seulement en 1273 ; mais

(1) Voyez Caumont, p. 130 et suivantes. On dit qu'elles ont pu être reconstruites à neuf plus tard ; mais des cathédrales ne se réédifient pas au bout d'un siècle.

nous n'avons pas fait consister l'essence du gothique dans l'arc brisé, et cela même n'exclurait pas l'origine septentrionale, puisque les Goths ont soumis l'Espagne.

Ceux qui supposent l'idée de cet ordre suggérée par les constructions en bois et par les forêts d'arbres conifères, ne font que reproduire la genèse arbitraire de Vitruve, en la transportant à d'autres lieux. Il est à remarquer que cette architecture se rapproche d'autant moins de la forme des arbres qu'elle est plus près de son origine, et que l'arc se rétrécit à mesure qu'on avance vers le quatorzième siècle.

Ce qui porterait à placer son berceau chez les Allemands, c'est le style aigu de leurs constructions, et leur alphabet même, qui prit la forme anguleuse et se chargea de fleurons dans le genre des ornements d'architecture. Ils n'avaient pas sous les yeux de modèles anciens qui, d'un côté, obligeassent à l'imitation, et de l'autre offrissent des matériaux, beaux sans doute, mais discordants et capables d'enchaîner l'invention au désir de les employer. Peut-être les Allemands, prenant en dégoût la masse pesante des derniers édifices byzantins, firent-ils, comme il arrive souvent, une réaction en sens opposé, en cherchant le léger et l'élancé.

Il est certain qu'en Italie nous ne voyons de monuments gothiques que dans les pays soumis à l'empire et surtout aux Normands; la loge principale des francs-maçons, qui propageaient ce style, s'ouvrait en Germanie, et c'est dans ce pays qu'on trouve les modèles les plus parfaits : telles sont, pour leurs dimensions, les cathédrales de Cologne, de Ratisbonne, de Strasbourg, d'Ulm, de Fribourg, et, pour le style, celles de Vienne, d'Oppenheim, d'Oberwesel; la tradition elle-même, quoique vacillante, attribue aux Allemands le mérite du premier plan des constructions gothiques faites à l'étranger.

Nous n'osons donc pas nous prononcer sur la question toujours débattue de l'origine du style appelé *ogival* (1); mais nous voudrions que l'observateur s'isolât des temps présents, où nous entendons répéter sans cesse à certaine école que tel genre est le le seul vrai, où nous trouvons une commission d'édiles toujours prêts à nous blâmer et une pédanterie fougueuse qui nous foudroie si nous osons innover. Tout était libre alors, et tout s'expé-

(1) *Ogive*, dans le principe, ne signifiait que le croisement des nervures en relief des arcs romains, avec des pénétrations anguleuses.

rimentait sans préférence pour aucun genre ; de même qu'en littérature nous avons vu les traditions anciennes se mêler aux inspirations nouvelles, ainsi dans l'architecture les conceptions indigènes se marièrent aux souvenirs gréco-romains et au goût oriental.

L'art gothique ne s'est pas formé néanmoins des emprunts qu'il a faits ; il est tout entier dans l'unité à laquelle il a su les réduire, unité qui fait qu'en voyant un édifice, on dit : *Il est gothique*, et cela par la seule force d'une pensée harmonique qui ramène les diverses parties vers un but commun et vivant. N'est-il pas étonnant de voir tous les édifices revêtir ce caractère nouveau à l'époque même où les nouveaux idiomes prennent naissance ? Il faut chercher, telle est notre opinion, l'explication de ce fait dans l'existence des loges maçonniques.

Loges. maçonniques.

Il y en a qui prétendent reporter leur origine à l'époque où Salomon bâtissait le Temple ; d'autres les font venir des corporations des métiers, instituées dans les provinces par les Romains et transportées de la Gaule en Angleterre par Alfred, quand il voulut construire des édifices. C'est une vanité excusable et commune que de rattacher son origine à des noms célèbres et à des temps éloignés. Krause, Stieglitz, Boisserrée, Hofstadt, Gorres, Van der Ritt et autres ont étudié les sociétés des francs-maçons ; quelques-uns prétendent qu'à la décadence des corporations hiérarchiques du quatorzième et quinzième siècle, des corporations laïques les remplacèrent dans l'art de la construction, et quelques croyances ésotériques qui se transmettaient de vive voix ou par des signes conventionnels sculptés sur les monuments. Il est vrai qu'on trouve dans les cathédrales gothiques des lettres et des figures dont on ignore la signification ; peut-être ne sont-elles que des marques des architectes ou des signes destinés à aider les maçons pour la disposition des pierres. D'autres veulent y voir un reste d'alphabet celtique ou d'hieroglyphes non encore déchiffrés.

La première société maçonnique est la confrérie d'York de 926, qui établit une hiérarchie légale, basée sur des traditions beaucoup plus anciennes, et divisa les ouvriers en maîtres, compagnons et apprentis. Au onzième siècle, un évêque d'Utrecht fut tué par le père d'un jeune Frison, nommé Pléber, parce qu'il avait dérobé à celui-ci le secret (*arcanum magisterium*) de jeter les fondements d'une église. Lorsque Erwin de Steinbach eut

commencé la cathédrale de Strasbourg, il fonda dans cette ville une loge, modèle et centre des autres loges répandues dans toute l'Europe. Les chefs de chacune d'elles, réunis à Ratisbonne le 25 avril 1459, rédigèrent l'acte de confraternité qui instituait pour loge principale à perpétuité celle de Strasbourg, et son président pour grand maître des francs-maçons de toute l'Allemagne. L'empereur Maximilien approuva cet institut, confirmé ensuite
1563. par Charles-Quint et Ferdinand Ier, et dont les constitutions furent renouvelées et imprimées en 1563.

Les maîtres, les compagnons et les novices formaient un corps, avec une juridiction particulière; mais les membres de la loge de Strasbourg étendaient la leur sur tous les autres, et jugeaient sans appel les causes portées devant elle, conformément aux statuts. De cette loge principale dépendaient celle de Souabe, de Hesse, de Bavière, de Franconie, de Saxe, de Thuringe et de tous les pays riverains de la Moselle; elle était même consultée dans les cas les plus graves par la grande loge de Zurich et par celle de Vienne, de laquelle relevaient les loges de la Hongrie et de la Styrie.

On élevait dans l'enceinte de l'édifice en construction une butte de bois, et c'était là que le maître en chef, siégeant sous un baldaquin, se tenait, l'épée de justice en main, pour rendre ses jugements.

Afin de ne pas être confondus avec la tourbe qui ne savait que manier le marteau et la truelle, ils inventèrent des signes de reconnaissance, une initiation symbolique (1), et gardèrent un secret traditionnel, qui n'était révélé aux initiés que dans la mesure de leurs grades. Ils adoptèrent pour symboles les instruments de leur art, l'équerre, le niveau, le compas et le marteau, qui rappelait celui du dieu Thor.

Dans tous les lieux où ils allaient travailler, ils faisaient des contrats particuliers; on en conserve un du règne de Henri VI d'Angleterre, entre les sacristains d'une paroisse de Suffolk et une société de francs-maçons, où il est stipulé que chaque ouvrier recevra un tablier blanc avec des gants pareils en peau, et qu'il leur sera élevé une loge couverte en tuiles. Les routes étant alors peu sûres et dépourvues d'hôtelleries, les maçons, obligés

(1) De Hammer rapporte que sur la façade de l'église de Prague, travail de l'an 1250, on trouva vingt-quatre figures maçonniques recouvertes d'un enduit de chaux.

par leur profession à changer souvent de lieu, s'engagèrent à une hospitalité mutuelle. Peut-être s'adjoignirent-ils des personnes étrangères à l'art, soit pour se faire aider dans leurs travaux, soit pour empêcher de leur nuire ou d'usurper leurs priviléges. Plus tard leurs doctrines s'étant étendues à la philosophie, à la morale, à la politique, elles ne furent pas l'instrument le moins actif des révolutions sociales.

En Lombardie les arts et métiers étaient tout organisés en corporations et confréries, à la manière probablement des loges maçonniques, et nous trouvons déjà sous les Lombards qu'il est fait mention des *magistri comacini*.

Ces confréries expliquent la ressemblance que l'on trouve entre des travaux très-éloignés les uns des autres, ressemblance qui autrement serait inexplicable dans des temps privés d'écoles, et où les communications étaient peu fréquentes. Les idées que les maîtres et les compagnons se suggéraient mutuellement, les découvertes et les procédés qu'ils mettaient en commun, firent avancer rapidemment la mécanique, connaître exactement la poussée des voûtes, la force des arcs, la forme convenable à chaque partie de l'édifice et d'autres principes scientifiques qui se perdirent ensuite grâce au secret avec lequel ils étaient gardés.

Tout cela néanmoins ne concernait que la solidité et l'ensemble; quant aux accessoires, ils étaient abandonnés à la fantaisie de chacun. Les francs-maçons, qui étaient compagnons ou frères, et non manœuvres, voulaient donner l'essor à leur génie inventif dans les détails; de là leur immense variété, qui va souvent jusqu'à nuire à l'harmonie de l'ensemble, et révèle l'œuvre de siècles différents. C'est pour la même cause qu'à la grandeur du plan et à sa hardiesse réfléchie ne répond pas le fini des accessoires, qui se trouve déparé par des statues mesquines et raides, des monstres fantastiques, de lourds feuillages, des reliefs empâtés; à voir même ces attitudes empesées, ces mouvements et ces plis uniformes, nous inclinons à croire qu'au lieu de copier la nature, ils se considéraient comme obligés de se conformer à des types établis. L'architecture grandit, tandis que la sculpture se borne encore, dans le quatorzième et le quinzième siècle, à la reproduction de diables, de rustres, de monstres, à des représentations dont on voudrait vainement excuser la cynique franchise en les donnant comme symboliques. En un mot,

l'art ressemble à une voix puissante qui se refuse à toute espèce de modulations délicates.

La plupart des architectes primitifs nous sont restés inconnus. Est-ce le résultat d'une abnégation pieuse, comme quelques-uns le prétendent? ou bien une incurie ignorante a-t-elle laissé perir leur mémoire? Ce qui milite en faveur de la première supposition, c'est de voir souvent le plan des cathédrales attribué aux évêques, comme représentants l'Église qui les élevait d'accord avec eux, et qui invitait par des indulgences à participer à l'œuvre. Ainsi on rapporte que cent mille personnes travaillaient jour et nuit à l'Église de Strasbourg. Les écrits de Pierre le Chanteur et de Robert de Flamesbourg, pénitencier de l'abbaye de Saint-Victor à Paris, nous apprennent que les confesseurs substituaient parfois à la pénitence une aumône pour construire des ponts ou pour l'entretien des routes. « C'est un prodige inouï, dit Aimon, abbé « de Saint-Pierre sur Dive, dans une lettre de 1145, aux moines de « Tutteberg, de voir des hommes puissants, fiers de leur nais- « sance, habitués à une vie voluptueuse, s'attacher à un chariot « et traîner des pierres, de la chaux, des pièces de bois et tout « ce qu'il faut pour le saint édifice. Parfois mille personnes, « hommes et femmes, sont attelées à un seul chariot, tant la « charge est pesante, et cependant on n'entendrait pas le plus « léger bruit. Quand ils s'arrêtent en route, il parlent, mais « seulement de leurs péchés, dont ils se confessent avec larmes « et prières. Alors les prêtres les exhortent à déposer les haines, à « remettre les dettes; si quelqu'un se trouve endurci au point de « ne pas vouloir pardonner à ses ennemis et de repousser les ex- « hortations pieuses, il est aussitôt détaché du chariot, et rejeté « de la sainte compagnie. » Il continue en disant que pendant la nuit on allumait les torches sur les chariots et autour de l'édifice en construction, et que la veillée était animée par des chants.

D'un autre côté, l'ignorance, ne pouvant comprendre ni l'imagination vigoureuse et l'art profond de l'homme qui concevait ces monuments, ni la puissance de l'union populaire qui les exécutait, avait recours à des forces surnaturelles; de même que, dans les premiers siècles, on avait cru qu'un ange était venu dessiner sur la neige le plan de la basilique de Sainte-Marie-Majeure, on racontait alors que tel ou tel architecte avait fait un pacte avec le diable pour en être aidé dans un ouvrage plus qu'humain.

Le couvent d'Assise, construit peu après l'an 1226, passe en Italie pour le plus ancien exemple de style gothique ; mais ce fait ne signifie point que c'est en Italie qu'on a employé l'ogive pour la première fois.

A Subiaco, délicieuse solitude à cinquante milles de Rome, près de la source de l'Anio, plusieurs chapelles et cellules furent construites autour de la grotte qui servit d'asile à la première jeunesse de saint Benoît, auxquelles on conserva le nom de Sainte-Grotte. Elles furent dévastées ou abattues par les Lombards et les Sarrasins, puis réédifiées en 847 par l'abbé Pierre, qui restaura particulièrement la chapelle consacrée à saint Sylvestre par Léon IV. La voûte creusée dans la roche vive est en forme d'ogive formant croix, ainsi que d'autres excavations dans le même endroit. Au-dessus l'abbé Humbert commença, en 1053, un véritable corps d'église, et treize ans après l'abbé Jean le fit servir de confessionnal au temple qu'il y éleva. Peut-être le cintre aigu, et là comme dans le monastère de Sainte-Scolastique, qui en dépend, fut-il adopté à cause des vents et des neiges, ou bien à l'imitation des souterrains.

Une porte en ogive de l'église de Chiaravalle, entre Ancône et Sinigaglia, est de l'année 1172; l'année suivante, une partie de l'église de San-Léo, dans le duché d'Urbin, fut aussi restaurée à cintre aigu. Les portiques de Rimini, de l'an 1204, sont du même style, et les ogives se mêlent aux pleins cintres dans l'église de Saint-Flavien, près de Montefiascone, réédifiée par Urbain IV. C'est ainsi que cette innovation se glissait timidement, n'occupant souvent que les espaces où la voûte ne pouvait s'arrondir. Dans la Portioncule, cellule de saint François d'Assise, renfermée maintenant dans l'église de Sainte-Marie des Anges, l'arc aigu de la petite porte est enclos dans un autre à plein cintre.

L'ordre nouveau prit librement son essor dans le temple élevé à ce patriarche par frère Élie à Assise. Ce sont trois édifices superposés l'un à l'autre; dans l'intérieur se développent régulièrement les arceaux en pointe, appuyés sur de gros piliers, d'où s'élèvent les colonnes du corps supérieur, faites en faisceaux, dont le rinceau principal se croise avec celui du pilastre voisin pour former le comble de la nef.

Cette église, devenue le modèle des autres élevées à ce saint, contribua beaucoup à répandre ce système. On n'est pas d'accord sur le nom de l'architecte; Vasari désigne à tort un Allemand, père d'Arnolfo di Lapo; d'autres pensent qu'Arnolf di

Lapo et Arnolf son père eurent pour maître Nicolas Pisano, auquel ils attribueraient la conception de ce plan (1).

Les édifices normands de la Sicile sont antérieurs à tous ceux-là. Avant 1132, Roger faisait construire, dans son palais de Palerme, la chapelle de Saint-Pierre, d'un travail admirable et bien conservé, dont le plafond doré est orné de vingt caissons portant des inscriptions arabes. Les parois et le pavé sont en mosaïque d'une extrême délicatesse, et tous les arceaux en ogive, ainsi que le triomphal, s'élancent de colonnes corinthiennes des plus beaux marbres d'Orient (2).

Ce fut lui encore qui érigea la cathédrale de Céphalu, alors la plus vaste de la Sicile, et dans laquelle s'enlacent capricieusement des arceaux aigus de toute grandeur. En 1174, fut commencée et rapidement terminée la basilique de Montréal, œuvre merveilleuse, tout en ogives, revêtue de mosaïques d'une incomparable richesse. A la même époque s'élevaient la Matrice et le Saint-Esprit à Palerme, la cathédrale de Messine, dont le tremblement de terre ne laissa subsister qu'une porte, et, toujours avec les mêmes formes, Sainte-Marie de Randazzo et la chapelle de Saint-Cataldo, à Palerme, antérieure à l'an 1160.

La Zisa et la Cuba, à Palerme, furent probablement construites par les Arabes avant la conquête des Normands; mais, à coup sûr, on leur doit la forteresse et les bains d'Alcamo sur le mont Bonifat; on trouve l'arc droit dans tous ces édifices. Le Mongibel, près de Syracuse, montre encore d'autres constructions des Arabes. Les villes de Polemi et de Lonama conservaient aussi, il y a deux siècles, de précieux débris; le port de Lilybée (*Marsala*, port de Dieu) attestait que les Arabes de Sicile n'avaient pas dégénéré de leurs frères de Babylone et d'Espagne.

Serions-nous donc ramenés à supposer que l'exemple de l'architecture gothique nous est venu de l'Orient? Quoi qu'il en soit, ce style nouveau se répandit en Italie sans pourtant exclure l'hémicycle, que nous trouvons mêlé à l'ogive dans des édifices insignes; tels sont le Campo-Santo de Pise, Saint-Michel de Florence, les dômes de Sienne, d'Orviéto, de Padoue, la chapelle souterraine de Montefiascone, le palais communal de Côme. A Rome, si l'on excepte Aracœli et Sainte-Marie, près de la Minerve,

(1) *Lettere sanesi sopra l'arti belle*, t. II, p. 75.

(2) *Recherches sur les monuments et l'histoire des Normands et de la maison de Souabe dans l'Italie méridionale*, par le duc DE LUYNES; 1844.

il n'y a de gothique que quelques décorations. En général, les cathédrales d'Italie n'offrent pas les caractères précis du gothique; elles sont riches, mais on y aperçoit des contradictions de style entre les parties inférieures et les parties supérieures, entre les parties carrées et les parties aiguës. La ligne perpendiculaire et pyramidale ne s'élance pas avec la hardiesse qu'on lui trouve dans le Nord, et reste souvent inférieure à la ligne classique horizontale; d'autre part, on sut rarement coordonner le clocher avec l'ensemble de l'édifice.

Parmi les monuments gothiques de Lombardie se distingue au premier rang la cathédrale de Côme, dont la construction fut commencée en 1396; tout en marbre du pays, elle est enrichie d'ornements d'un goût excellent. Le Piémont, outre Saint-André de Verceil, fondé en 1219 par le cardinal Guala des Bicchieri, à arcs aigus, avec tours à coupole, fenêtres rondes, offre un beau gothique dans l'abbaye de Vezzolano. Pour le Saint-Pétrone de Bologne, dont l'architecte fut Antoine de Vincent (1388), l'un des seize réformateurs de la cité et ambassadeur à Venise, on fit un modèle en bois et en carton, à un douzième de la grandeur naturelle; on devait démolir pour sa construction huit églises environnantes; mais, bien que le plan ne fut point exécuté dans sa grandeur primitive, les ornements en sont admirables, et la disposition intérieure des plus majestueuses (1).

Le dôme de Milan et la Chartreuse de Pavie appartiennent à des temps plus sévères et plus splendides. Le premier, qui est le monument le plus remarquable d'architecture qu'on trouve de ce côté des Alpes, fut commencé ou plutôt repris avec ardeur en 1386 (2). L'architecte, dont le nom est inconnu et qui probablement fut un Allemand, s'écarta tout à fait des formes néogrecques, pour se rapprocher du type de Strasbourg (3). Les arceaux

(1) Au nombre des plus curieux documents de l'art il faut compter les seize projets de la façade qui se trouvent dans les archives de la fabrique, et qui sont des dessins originaux des premiers architectes du temps.

(2) Une inscription en italien dit : *El principio dil domo de Milano fu nell' anno* 1386; mais on lit dans un décret du 16 octobre 1387 : *Ad utilitatem et debitum ordinem fabricæ majoris ecclesiæ mediolani, quæ de novo Deo propitio et intercessione ejusdem Virginis gloriosæ, sub propitio et intercessione ejusdem Virginis gloriosæ, sub ejus, vocabulo, jam multis retro temporibus initiata est, divina inspiratione et suo condigno favore fabricatur, et ejus gratia mediante, feliciter perficietur.*

(3) On cite un certain Henri Gamodia Allemand. Parmi les premiers archi-

très-aigus des cinq nefs à croix latine sont soutenus par cinquante-deux piliers octogones, avec des chapiteaux ornés diversement de huit niches qui renferment des statues. Nul autre édifice en Italie ne dresse dans les airs une aussi grande quantité de flèches ; on en compte, en effet, quatre-vingt-huit ornées de statues, dont le nombre pour l'édifice entier s'élève à trois mille trois cents. Toutes ces choses réunies nous portent à croire que le plan était de beaucoup antérieur à l'époque où il fut mis à exécution.

Longtemps ce monument fut une école nationale pour les arts, de laquelle presque toujours furent exclus les artistes étrangers ; Gobbo Solaro, Vairon, Bombaia et autres l'ornèrent d'ouvrages de beaucoup supérieurs au Saint-Barthélemy trop vanté de Marc Agrati.

A la même époque, mais dans un style plus italien, s'élevait la Chartreuse située près de Pavie. Ici encore l'architecte primitif est inconnu ; l'orthographie extérieure fut exécutée sur les dessins du peintre Ambroise Fossano ; on peut dire qu'elle fut terminée en 1542. Cet édifice, qui ne le cède qu'à Saint-Marc pour la richesse des marbres et des pierres précieuses, est en forme de croix latine de deux cent soixante-cinq pieds de long sur cent soixante-cinq de large, et se divise en trois nefs, avec quatorze chapelles et deux enfoncements de croix. Au point d'intersection s'élève le pinacle, à quatre étages de galeries extérieures. Des ordres d'architecture divers ont été fondus dans l'édifice, avec profusion d'ornements, de trophées et de monuments ; on y remarque surtout le grand portail et le mausolée de Jean-Galéas. Le couvent, à notre avis, est encore un chef-d'œuvre, ce couvent qui, avec sa cour de trois cent vingt pieds de chaque côté, entourée d'un portique à colonnes de marbre, orné de médaillons en terre cuite, donne accès à vingt-quatre cellules, chacune à deux étages avec son petit jardin, distribution aussi commode qu'ingénieuse (1).

tectes figurent Marc, Jacques, Zeno, Bonino de Campione, Simon d'Orsenigo, Guarniero de Sirtori, Ambroise Ponzone, Nicolas de Bonaventure Français, Tavanino de Castelseprio, Marc de Frisone et autres. Ce grand nombre d'architectures indique qu'ils ne faisaient qu'exécuter le plan d'un autre.

(1) Au quatorzième siècle appartiennent Sainte-Anastasie, la cathédrale de Vérone, Saint-Pierre martyr et San Fermo Majeur ; à Pavie, le Carmine, 1372 ; à Venise, le clocher des Frari, 1361 ; Saint-Etienne, 1325 ; le palais ducal, 1350 ; à Florence, outre les réparations de Saint-Michel au verger et des chapelles de la Vierge, 1348, et de Sainte-Anne, 1349, la loge des Lanzi, 1355, et la Chartreuse, 1314 ; Saint-Martin de Lucques, restauré en 1308 ; Saint-Martin de Pise,

Le plus ancien monument gothique en Allemagne est l'église de Fribourg en Brisgaw, commencée vers 1130 et finie plus d'un siècle après. Chaque habitant donna pour la construire le meilleur habit qu'il possédât. En 1248 fut entreprise celle de Cologne, triomphe de l'art, avec les cent colonnes qui soutiennent la voûte; mais elle resta inachevée. Les fondements de la cathédrale d'Ulm furent jetés en 1277, et la même année Erwin de Steinbach commença celle de Strasbourg, chef-d'œuvre de l'architecture gothique, bien que le dessein ait été corrigé, c'est-à-dire gâté, par ses successeurs jusqu'à Jean Hilz, en 1449. Là le style saxon est mêlé au gothique; le système pyramidal, les difficultés et la profusion des sculptures sont poussées au plus haut degré. Le clocher surtout accrut la réputation de ces maîtres maçons, à ce point qu'on les recherchait de toutes parts. En dernier lieu vint la cathédrale de Spire, et plus tard la tour de Saint-Étienne à Venise, dont le projet fut dessiné par Grégoire Hauser vers 1360, et exécuté par Antoine Pilgram de Brünn.

En France, l'abbé Suger fit restaurer dès l'an 1140 la façade de Saint-Denis; neuf années après fut commencée la cathédrale de Cambrai, et en 1172 Hugues de Bourgogne éleva la Sainte-Chapelle de Dijon. Saint Louis, qui avait emmené en Orient plusieurs ingénieurs avec son armée, s'occupa, à son retour, de leur faire construire des édifices où ils se firent particulièrement remarquer par la légèreté du style. Au premier rang se distingue Pierre de Montereau, qui bâtit la Sainte-Chapelle et d'autres 1260.
monuments dans Paris, peut-être aussi l'église de Royaumont, 1236.
pour laquelle saint Louis dépensa cent mille livres parisis (1,700,000 fr.). Déjà, dans Notre-Dame de Dijon, les arceaux aigus d'ouverture diverse se reposent sur des colonnes très-élevées, offrant l'association de la hardiesse et de la solidité, objet principal des architectes de la seconde manière.

Les cathédrales d'Amiens, de Beauvais, de Chartres et d'Or- 1163.
léans révèlent la même intention. Sous le règne de Louis VII, Alexandre III posait la première pierre de Notre-Dame de Paris. La façade, ornée des effigies des rois de France, fut exécutée sous Philippe-Auguste, le côté du midi sous saint Louis, et celui du nord sous Philippe le Bel. L'art s'y développe sur de grandes

en 1332; le clocher de Pistoie, 1301; la cathédrale de Prato, 1312; celle de Pérouse, 1300; le palais Pepoli à Bologne, 1344; Sainte-Marie sur Minerve, à Rome, 1375; Sainte-Claire de Naples, 1328.

proportions; l'étendue du vaisseau, à peine inférieure d'un tiers à Saint-Pierre de Rome, la portée des arceaux, la légèreté et le peu d'épaisseur des voûtes excitent encore l'admiration. A l'extérieur, les tours massives de la façade, hautes de soixante-six pieds (elles devaient probablement être portées à cent et se terminer par une flèche), et l'enfilade des longs flancs et des galeries supérieures associent on ne peut plus heureusement la variété à l'unité de la pensée.

La façade de la cathédrale de Reims, commencée en 1211 sur le plan de Hugues Libergier, a du rapport avec celle de Notre-Dame; mais elle est plus svelte et plus pyramidale dans ses ornements. Après avoir été incendiée, elle fut réédifiée en moins de trente ans par Robert de Coucy, qui ajouta les ornements dont elle est chargée plus que ne le comporte le goût normand. L'église de Saint-Nicaise, dans la même ville, est aussi l'œuvre de ces deux architectes.

Nous avons dit que les chefs-d'œuvre de l'art gothique se trouvent en Normandie; quelques auteurs ont même soutenu qu'il y était né, et que les conquérants le transportèrent en Angleterre (1). Saint-Ouen de Rouen fut détruit par deux incendies, en 1136 et 1248; la reconstruction fut commencée en 1318, et vingt ans après elle était parvenue à plus de moitié, avec une dépense de deux millions et demi, ce qui fit dire que l'abbé Marc Dargent avait trouvé la pierre philosophale. A sa mort, le travail se ralentit, et se termine à peine en deux siècles, sans perdre toutefois l'harmonie des parties.

La façade n'est pas terminée; deux tours de hauteur différente devaient flanquer le portail; quarante-deux piliers à distances inégales sont surmontés de flèches; les arceaux, les fenêtres, les dentelures à jour s'entrelacent à l'infini, et la porte du midi est extrêmement riche. Au centre de l'édifice s'élève la tour principale, de forme octogone sur base carrée, que couronnent seize aiguilles et trente-deux pinacles triangulaires avec la pointe en trèfle; dans l'intérieur, le vaisseau est sévère et dépouillé d'ornements (2).

Le goût normand et saxon, qui répudie les dentelures et les

(1) Guill. de Malmesbury, après que les Normands furent établis en Angleterre : *Videas ubique in villis ecclesias, in vicis et urbibus monasteria novo ædificandi genere consurgere.* De regibus Angliæ, p. 102.

(2) Gilbert, *Descript. hist. de l'église de Saint-Ouen de Rouen;* 1822.

sculptures à jour pour la beauté et la délicatesse des membres, fut transporté en Angleterre dans sa pureté, comme il faut le voir dans Sainte-Marie de Cambridge, Saint-Pierre d'York et Sainte-Marie d'Oxford, mais surtout dans ces prodiges de l'art, l'abbaye de Westminster et la grand'salle. La cathédrale de Cantorbéry, œuvre du Français Guillaume de Sens, est riche de sculptures; celles d'Exeter, de Durham, de Sarum, de Salisbury, de Lichfield, appartiennent aussi au quatorzième siècle, ainsi que la chapelle de Henri VII à Westminster, celle de Saint-George à Windsor et celle du *King's college* à Cambridge, qui fut faite pour Henri IV par l'Allemand Klaus.

Sur les rivages de la Baltique, où les grands matériaux manquent, l'architecture gothique se développa dans les pe[illegible]; il n'entra que de la terre cuite dans les édifices, et, bien qu'elles reposent sur un fond marécageux, les églises de Lubeck, de Rostok, de Güstrow, de Segeberg, de Kiel et de Dobheram sont des merveilles de hardiesse et de solidité.

Le style moresque prévalut en Espagne. On croira facilement que les Arabes, errant sous des tentes, n'avaient pas réduit l'architecture en science; cependant, lorsqu'ils se répandirent sur l'Asie et adoptèrent la vie sédentaire, ils élevèrent aussi des constructions d'après les modèles qu'ils trouvèrent, sauf à les modifier selon leur génie particulier. Ils n'avaient pas d'architecture religieuse, parce que leur foi sépare entièrement Dieu de son œuvre; loin de le faire connaître en soi et dans ses rapports avec la création, elle le relègue au fond des ténèbres impénétrables de son unité absolue. L'architecture civile, au contraire, leur dut des innovations, puisque tout, chez eux, se rapporte à l'individu; mais on n'y trouve aucune connaissance dogmatique des choses, ni aucune pensée sociale, excepté toutefois l'hospitalité, telle qu'elle se pratique dans les caravansérais.

L'arc particulier aux Arabes a deux parties distinctes : au lieu de s'arrondir comme dans l'arc romain ou de se croiser diagonalement comme dans l'ogive gothique, les lignes de la partie supérieure se renflent; la base, au contraire, alors que le diamètre devrait être plus grand que la courbe, est diminuée par deux parties rentrantes, de manière à figurer un fer à cheval. Ils faisaient également usage de l'arc semi-circulaire ou en pointe. Le luxe, joint à l'habitude de contempler le feuillage luxuriant du petit nombre d'arbres qu'ils possèdent, les portait à donner dans l'excès

des ornements. Persépolis, Babylone, Palmyre et les autres villes de civilisation primitive surabondaient en colonnes et en frises; le même goût domine à Bagdad, à Bassora, à Damas, au Vieux Caire; ce sont partout des arabesques et des légendes sur stuc, ou relevées de couleurs et de dorure, des coupoles et des fontaines, qu'ils prodiguent d'autant plus qu'ils sont obligés de suppléer à l'absence des figures humaines, proscrites par leur culte. Comme ils avaient sous les yeux les exemples des Grecs, ils auront connu leurs théories artistiques; car l'architecture n'est pas un art auquel on puisse atteindre par la seule force du génie; il faut, au contraire, pour l'acquérir, avoir vu et médité beaucoup, et s'être formé le goût par l'étude.

C'est en Espagne surtout qu'il faut étudier les édifices des Arabes, si l'on veut les rattacher aux traditions de l'art, et connaître jusqu'à quel point ils contribuèrent au nouveau goût européen. Sous le calife Hescham Ier, vers l'an 800, fut commencée à Cordoue une mosquée des plus riches et des plus bizarres qu'il soit possible de voir. Elle a trois cent quatre-vingt-sept pieds de large sur cinq cent trente-quatre de long, et sa voûte plate s'appuie sur des arcs doubles qui ne s'élèvent pas au delà de trente-cinq pieds; ces arcs reposent sur un millier de colonnes du plus beau marbre, qui forment dix-neuf nefs dans un sens et vingt-neuf dans l'autre. Vingt-quatre portes enrichies d'or et de bronze donnent accès dans le temple, où quatre mille lampes répandent une douce lumière. La couleur variée des marbres et la richesse prodigieuse des ornements offrent un spectacle extraordinaire au regard qui erre dans le demi-jour de cette forêt de colonnes, apportées là de toute l'Espagne et de la Gaule Narbonnaise, puis allongées, mutilées et surmontées parfois de chapiteaux monstrueux.

Dans le plan, elle offre une grande ressemblance avec les basiliques de l'an 1000, par exemple avec Saint-Ambroise de Milan et la cathédrale de Salerne, laquelle est aussi précédée d'une vaste cour entourée de portiques. En outre, on y employa des matériaux tirés des édifices grecs et romains encore subsistants; les mosaïques dont elle est couverte, non-seulement ressemblent à l'*opus græcanicum*, mais elles portent le nom de *fsefysa*, corruption évidente de grec *psefosis;* les Arabes appellent encore *belath* la nef, reproduction de l'antique *platea* ou πλατεῖα.

Mais dans le dixième siècle l'architecture, chez les Arabes, manifeste résolûment sa tendance pour les décorations splendides

et à découpures. Les arcs se compliquent de festons et de courbes variées, et la richesse byzantine, déjà exubérante, ne suffit plus au caprice. La chapelle de Villaviciosa, dans la mosquée de Cordoue, décorée vers l'an 965, est le chef-d'œuvre de la construction et des ornements arabesques.

Lorsque l'Espagne fut divisée en plusieurs principautés, et dès que les Africains régnèrent en maîtres, le caractère mauresque s'introduisit dans les arts. Déjà il n'existait plus d'anciens monuments à dépouiller, et le caprice des ornements était parvenu à son comble; à l'arc brisé succède alors l'arc simple, à l'ornement byzantin un autre plus bizarre, à la mosaïque les *azulejos*, morceaux de faïence peinte, dont la principale fabrique se trouvait dans l'Andalousie. Les types les plus remarquables se voient à Séville, comme la Giralda, les restes de la mosquée qu'a remplacée la cathédrale, et quelques parties de l'Alcazar. Cette période se distingue par les inscriptions fréquentes mises à la place des figures.

A cet âge de transition succéda bientôt dans Grenade l'époque la plus brillante, lorsque cette ville devint le refuge des Arabes, que les conquêtes croissantes des chrétiens repoussaient des autres parties de l'Espagne. Les plus beaux débris de l'art mauresque se voient dans l'Alhambra, le palais rouge des rois sur une colline près de Grenade, bien qu'elle soit gâtée par les constructions postérieures (1). Là se trouvent des galeries avec des arcades de toute forme, taillées en festons et en stalactites, chargées de broderies en stuc, ou peintes et dorées; puis, sans parler des riches décorations des appartements royaux, vient une forêt de colonnettes variées à l'infini, et qui s'entrelacent diversement, à travers lesquelles s'échappent les jets de la fontaine des lions.

L'architecture religieuse n'admettait pas de péristyles, de minarets ou de coupoles, ni ornements extérieurs; au dehors, la mosquée de Cordoue n'offre que des murs nus avec des pilastres carrés, tandis qu'à l'intérieur d'étonnantes mosaïques couvrent son vaste quadrilatère, avec un toit peu élevé. Dans les autres édifices, l'extérieur est encore simple et triste, comme si l'on ne voulait que repousser la chaleur, l'ennemi, le regard du curieux, du jeteur de sorts; aussi éprouve-

(1) Owen Jones en a fait une belle description, Londres, 1842; on dirait que la lithochromographie et la lithocriphographie ont été inventées exprès pour répandre les constructions de ce genre. Voir aussi l'*Espagne monumentale*.

t-on plus de surprise, lorsqu'on aperçoit, en entrant, cette profusion d'ornements, de petites cours verdoyantes, de jets d'eau, de bains, de salles dont les fenêtres aux gracieuses arabesques tempèrent l'ardeur du soleil, d'inscriptions qui invoquent Dieu ou louent les princes. Là se rencontrent un perfectionnement réel, une plus grande solidité, des accessoires plus conformes au bon goût, bien qu'ils soient toujours démesurément riches, aériens et travaillés à jour comme les kiosques de l'Asie, destinés à cacher aux regards curieux les voluptés intérieures ; toutefois ils ne font obstacle ni à l'air ni à la lumière, mais les appartements sont nus, ce qui les convertit en prison de la beauté.

Cette architecture diffère beaucoup de celle de l'Égypte et de la Syrie, du Caire, par exemple, où l'on voit une série de mosquées depuis le septième siècle jusqu'à nos jours ; ces édifices accusent une plus grande connaissance de la mécanique et un meilleur choix de matériaux, mais les décorations et les inscriptions sont moins délicates. Quant à nous, qui croyons peu à l'habileté des Arabes, nous sommes donc persuadé que l'architecture espagnole a été formée par celle de l'Europe.

La tour de la Giralda est encore un monument digne d'attention ; on ne peut parcourir l'Espagne sans s'émerveiller plus d'une fois devant ces édifices, bien qu'ils aient changé de destination et que les formes primitives soient souvent altérées. Les forteresses étaient bâties dans des lieux inaccessibles. On fit aussi de magnifiques travaux hydrauliques pour alimenter des fontaines ou assainir des plaines, comme la *Vega* de Grenade, la *Huerta* d'Alicante et de Valence (1). Quelques édifices, en Espagne, furent élevés par les chrétiens dans le style gothique, comme les cathédrales de Barcelone, de Séville, de Tarragone, de Ségovie, et en Portugal celle de Batalha. Au treizième siècle appartient celle de Burgos, toute découpée à jour, avec ses nombreuses fenêtres, ses aiguilles et ses dentelures, ses broderies de pierre pleines de légèreté, qui la rapprochent des ouvrages moresques.

Une vénération aveugle pour le style classique peut seule faire

(1) Giraud de Prangey, *Monum. arabes et mauresques de Cordoue, Séville et Grenade.* Paris 1836-39. — *Essai sur l'architecture des Arabes et des Maures en Espagne, en Sicile et en Barbarie,* ib. 1841.
Paul Lozano, *Antiguedades arabes de España*, 1304.
Alex. de Laborde, *Voy. pitt. et hist. en Espagne.*
Murphi, *Arabian antiquities of Spain*, 1816.

dénigrer le gothique comme le produit de l'ignorance, qui ne procède que sous l'inspiration de folles fantaisies. Il est certain que, si tout doit être modelé sur les édifices classiques, il faut rire ou gémir en présence de cette architecture si différente. En effet, aux colonnes toujours belles, malgré leur uniformité, qui caractérisent les ordres grecs, se substituent d'autres colonnes isolées, tantôt massives, tantôt maigres et élancées, d'une variété infinie, ou disposées en faisceaux, de telle sorte que les trois quarts du cylindre restent invisibles. On les voit tour à tour torses ou en spirale, polygonales, striées, séparées par des colonnettes, ou ornées de pampres; sur quelques-unes grimpent des animaux, et souvent elles portent des inscriptions. Quelquefois, dans la nef principale, elles s'élèvent jusqu'au comble, ou reçoivent l'arceau des voûtes; plus communément elles sont superposées à plusieurs rangs, sans corniche.

La gracieuse acanthe est remplacée dans les chapiteaux par le chou vulgaire, par la grosse feuille du figuier ou par le trèfle; souvent on est choqué par des côtes végétales trop grossières, ou des membres incohérents, qui n'offrent ni repos ni harmonie, à tel point que parfois le faible soutient le fort; des pilliers de renfort encombrent l'arceau; ce sont des façades disproportionnées, où, au lieu d'un beau fronton et d'un tympan uni, vous trouvez des aiguilles et des découpures avec de vastes gouttières en saillies, des figures monstrueuses qui s'avancent, et pour corniche deux énormes tours. Les fenêtres sont d'ordinaire hautes et étroites, terminées en fer de lance; quelques-unes d'entre elles sont divisées par une colonnette, plus ou moins ornées, et souvent surmontées d'une autre ouverture en forme de trèfle.

Ce serait à tort cependant qu'on s'obstinerait à ne voir dans tout cela que caprice ou ignorance. Dans l'immense variété à laquelle l'ordre gothique se prête bien mieux que les ordres grecs, règne néanmoins un système qui se rapporte en partie à la forme des premières basiliques chrétiennes, en partie à certains algorithmes, langue mystérieuse des sociétés maçonniques, et dont peuvent toutefois se rendre compte ceux qui en ont la clef. Le triangle était la forme régulière à laquelle les artistes nouveaux rapportaient l'élévation des temples gothiques; ils adoptent des types neufs, mais tirés de la nature et des productions de nos climats, comme les feuilles du chêne ou du hêtre, comme le trèfle, le persil, le chou et la feuille du fraisier. La rose est pour eux la figure fondamentale, comme la palme dans l'architecture

arabe, et la corolle renversée chez les Chinois, qui la reproduisent dans leurs pavillons aériens, leurs clochettes et leurs bonnets.

Au lieu donc d'affirmer que le gothique s'écarte des proportions régulières, il faut dire qu'il les tire d'objets naturels, différents de ceux qui servirent de types aux Grecs, et que l'immense variété qu'il s'est proposée, quelque étrange qu'elle paraisse dans ses rapprochements, n'en est pas moins réglée par des combinaisons systématiques. De même que le corps humain est composé d'ossements entre lesquels s'étendent les parties charnues et musculaires, ainsi dans l'architecture gothique les nervures qui soutiennent le toit sont renforcées avec soin; les milieux se remplissent de briques, et des piliers prennent la place des murs.

Parmi les secrets des loges maçonniques figurait la science des nombres mystiques et des formes symboliques, d'après lesquelles on édifiait sur le type de la Jérusalem céleste; c'était vers la réalisation de cette idée que l'architecture régénérée dirigeait les formes géométriques de l'édifice, ses proportions générales et son aspect entier, depuis l'ornement végétal, si varié dans ses effets, si organique dans ses principes, jusqu'aux murailles rendues transparentes par les vitraux coloriés, jusqu'aux statues et aux peintures qui les décoraient au dedans et au dehors. L'ogive, les flèches découpées, les fleurons en trèfles, les lignes perpendiculaires ou pyramidales, exprimaient l'élan vers le ciel. L'élévation générale des édifices est divisée en trois parties, nombre sacré qui règle aussi les constructions secondaires; la croix de la nef est la base mystique sur laquelle se dresse le triangle de l'élévation; les arêtes se croisent sur la tête du croyant agenouillé, comme l'instrument de sa rédemption; les nains et les singes indiquent les esprits pervers, le génie du mal, qui se trouve sans cesse à côté de celui du bien; les croix mises partout rappellent la génération par la souffrance. Dans la dédicace même de l'édifice tout était allégorique, tout reportait les chrétiens à l'origine du culte véritable et à la destination mystique du temple; tout devait remettre en mémoire que l'église n'est pas un assemblage de pierres, mais un édifice vivant, dont Jésus-Christ est la pierre angulaire, dont les fidèles sont les membres.

César Cicerano, qui prétend retrouver les préceptes de Vitruve dans la *Maxima sacra de barycefala* de Milan, démontre que les nombres symboliques 7, 10, 12, y reviennent constamment; que l'arcade a cinquante pieds d'un pilier à l'autre; que les colonnes ont cinquante pieds de hauteur, et les petites nefs vingt-

cinq ; que la façade a cent cinquante pieds, et que tout l'édifice a trois fois sa largeur totale ; qu'il y a sept fenêtres au chœur, et que deux fois sept colonnes bordent la nef.

A Cologne, la croix est régulièrement tirée de la figure à l'aide de laquelle Euclide construit le triangle équilatéral ; les parties inférieures dérivent du carré et se développent dans l'octogone ; les parties supérieures du triangle se divisent en hexagones et en dodécagones. Quatorze colonnes soutiennent la voûte du chœur, en portant autant de statues des apôtres, avec Jésus et Marie : sept chapelles indiquent les sacrements et les dons de l'Esprit-Saint ; quatre colonnes, les évangélistes et les docteurs.

Il y avait de même sept portes à Reims, sept chapelles autour du chœur ; autant à Chartres, et sept arcades au chœur de Notre-Dame de Paris. Saint-Ouen à Rouen, les cathédrales de Strasbourg et de Chartres ont également une longueur de cent quarante-quatre pieds, carré du nombre qui résulte de la multiplication de trois par quatre. La Sainte-Chapelle de Paris a cent dix pieds, tant en longueur qu'en hauteur, et vingt-sept de largeur, cube de trois. C'était donc un genre libre, mais non arbitraire, tant il est vrai que les édifices gothiques se distinguent de tout autre manière.

Ces édifices sont surtout vantés pour la construction, la forme et les distributions des voûtes. Ce fut une grande hardiesse que ces pilastres courbés en arc qui, d'un côté, s'appuient aux contre-forts des collatéraux, et de l'autre vont soutenir les murs du comble : moyen ingénieux de consolider la sommité et d'établir ces voûtes aériennes à côté desquelles les contre-forts s'élèvent comme des tours sur le toit des ailes, couronnés de flèches ou de frontons en pointe, tout garnis de niches et de statuettes ; d'autre part, les côtés mêmes des arcs étaient creusés en conduits pour amener l'eau dans des gargouilles de pierre, qui devenaient un nouvel ornement.

Les galeries intérieures du haut, si bien appropriées à l'architecture chrétienne pour éloigner les distractions en séparant les femmes des hommes, ont été souvent conservées dans les cathédrales gothiques. Il y a autant de portes que de nefs, souvent très-riches, que précède parfois un petit portique surmonté d'un frontispice aigu ; les plus remarquables en ce genre sont ceux de la cathédrale de Chartres.

L'art déploie surtout sa magnificence dans les tours, qui, plus élevées qu'on ne les avait vues jamais, furent percées de

nombreuses fenêtres et terminées en flèche, quand on put les achever. Quelquefois la façade était flanquée de deux, ou bien on en élevait une à jour, soit sur la porte principale, soit sur les quatre piliers des arcades centrales. Gœthe comparait celle de Strasbourg à un arbre immense et divin qui, par ses milliers de rameaux et son abondant feuillage, annonce la magnificence du Créateur.

Soyons donc moins hardis à décider que nos pères ne firent du gothique que parce qu'ils ne savaient pas faire mieux (1).

Nous considérons l'architecture gothique comme un grand progrès, si l'on doit appeler tel ce qui fait obtenir avec des moyens moindres un résultat égal, soit à couvrir un espace donné avec des soutiens moindres en nombre et en volume, avec des matériaux plus faciles à se procurer (2). Chez les Romains, l'art avait avancé en donnant aux colonnes plus d'importance, en jetant les arcs et les voûtes mieux que ne faisaient les Grecs. Il adopta cette forme en se faisant chrétien, et employa les arcades qui s'appuient en voûtes sur les colonnes dans les basiliques, afin d'utiliser les fragments d'édifices païens. Comme les procédés de construction avaient dégénéré, les voûtes et les travées étaient faibles; enfin l'art s'élance à des hardiesses nouvelles; il conserve l'arcade sur la colonne, mais il ajoute à sa solidité et à son élévation. On dirait qu'il veut dissimuler le poids de la matière sous la puissance de l'esprit, tant il déploie d'habileté dans la combinaison des

(1) Il est à remarquer que les meilleurs maîtres n'ont pas manifesté pour le style gothique ce dédain qui parut ensuite une preuve de bon goût. Palladio, consulté au sujet de la façade de Saint-Pétrone, voulait que l'on conservât le soubassement, et que l'on mît le reste en rapport avec la physionomie générale de l'édifice; il signala en outre ce que l'Italie possédait d'admirables édifices du genre gothique. Pellegrini Tibaldi déclare que « les préceptes de cette architecture sont plus rationnels qu'on ne le pense. » On peut consulter en outre plusieurs lettres du tome III du *Carteggio d'Artisti* par Gaye, et notamment les numéros CCXCV, CCCCLIX, CCCLXXX; le numéro CCCXVIII mérite surtout l'attention; il y est discuté sur les moyens de couvrir Saint-Pétrone, que certains architectes voulaient ramener aux règles de Vitruve, tandis que d'autres tenaient à lui conserver la façon *allemande*.

(2) L'architecture gothique réussit à se ménager un grand espace en employant le moins possible de matériaux. Le temple de la Paix, à Rome, est l'un des édifices les plus légers de l'antiquité; il embrasse une superficie de 6,225 mètres, dont 810 sont occupés par les constructions. Notre-Dame de Paris, l'un des édifices les plus massifs du treizième siècle, embrasse une superficie de 6,800 mètres, dont 728 sont occupés par les constructions, sans compter ses deux tours; Saint-Ouen de Rouen a 4,840 mètres de superficie, dont 404 seulement pour les constructions.

voûtes, des points d'appui et des contre-forts, qu'il sait masquer sous des feuillages et de minces colonnettes. Les clefs de voûte paraissent indépendantes de toute pression latérale : construction solide, mais d'une solidité cachée, qui saisit l'imagination sans que l'intelligence se révèle dans toute sa portée réelle.

Au déclin du sentiment chrétien, on abandonne ce genre ; d'abord on le mélange d'enjolivements classiques et moresques, puis on associe les idées du gothique et les raffinements de l'antiquité ; c'étaient des œuvres d'imitation sans doute, mais originales et qui flattaient les yeux. On crut ensuite que l'imitation seule constituait le beau, et l'on ravit à l'architecture toute originalité, toute variété, toute indépendance. Il y fut suppléé avec des clefs de fer et des fictions ; le temple le Pœstum devint un abattoir, et les arcs de triomphe servirent de corps de garde.

Les architectes dont nous nous moquons avec tant de légèreté surent donc réaliser ce qui fut impossible aux siècles de Léon X, de Louis XIV et de Napoléon, c'est-à-dire créer du nouveau, atteindre un genre de beau plus élevé et plus spirituel. Aussi, dans la nouvelle phase où elle vient d'entrer, nous trouvons l'architecture consacrée, comme dans son époque primitive, à la construction spéciale des édifices religieux. En effet, le temple est l'image imparfaite et finie du modèle infini de la création progressive ; de même que le monde est le temple que le Seigneur se bâtit à lui-même dans l'espace, ainsi l'église matérielle représente à l'homme la création telle qu'il la conçoit dans la cause première ; elle est l'idée la plus complète qu'il ait du vrai et du beau, le centre de la manifestation de la nature intellectuelle et morale.

L'architecture gothique se conforme entièrement à cette idée, en adoptant ce que la basilique des premiers chrétiens avait de symbolique. Le temple est sombre comme l'humanité après sa chute ; la crainte et la confiance, la vie et la mort s'en exhalent de partout, comme un mélange indéfinissable ; Dieu le remplit tout entier, comme l'univers dont il est l'image. Afin qu'il ressemblât mieux à la création, il réunissait l'infinité des formes par l'architecture, et celle des couleurs par la peinture ; à côté du baptistère se dressait la tombe ; la lumière elle-même y pénétrait sous des nuances variées ; puis le son de l'orgue (instrument par excellence, qui marie mille voix dans une voix sublime), le mouvement des danses et l'ensemble des chœurs représentaient la vie.

La fureur iconoclaste des protestants et celle de la révolution dévastèrent beaucoup de ces édifices; d'autres se trouvèrent pressés au milieu des maisons, qui s'attachèrent même à leurs murailles lorsque la cité ne respecta plus l'Église. Beaucoup aussi furent plus ou moins défigurés par des travestissements grecs ou romains, qui au ravage des siècles ajoutèrent l'affront du ridicule.

Les cathédrales gothiques offrent cette particularité, que presque aucune d'elles n'est terminée. Au dôme de Florence, comme au plus grand nombre des édifices toscans, il manque la façade; les clochers de Florence et d'Amiens n'ont pas atteint la hauteur projetée; ceux de Tours et de Chartres sont inégaux; Auxerre n'en a qu'un, Milan n'en a point; la nef manque à Beauvais, la façade à Saint-Ouen; la cathédrale de Reims et celle de Cologne sont inachevées. Nous ne saurions voir là encore un symbole; mais la foi vive avec laquelle ces temples avaient été commencés s'attiédissait; des événements ou des besoins nouveaux survenaient; enfin la réforme suspendit ou détruisit les œuvres d'un culte qu'elle reniait.

On ne retrouve pas, en général, les dessins et les plans primitifs, soit qu'on ait voulu les entourer de mystère, soit qu'ils fussent envoyés aux loges d'Allemagne, dans les archives desquelles, en effet, plusieurs ont été découverts.

Cloîtres. Les édifices sacrés de cette époque offrent une beauté spéciale dans les cloîtres, dérivés de la cour intérieure ménagée par les anciens au centre de leurs palais, pour donner de l'air et de la lumière, et faciliter les communications au dedans. Ils consistent généralement en un vaste parallélogramme, entouré d'un stylobate sur lequel posent de petites colonnes qui soutiennent autant d'arceaux ou une architrave continue; au milieu est le jardin avec un puits, et les parois offrent les faits relatifs à l'histoire de l'ordre ou des inscriptions sépulcrales.

Le cloître de Sainte-Scolastique à Subiaco (1) est au nombre des plus beaux; il est l'ouvrage des Cosmati, famille d'artistes qui figure souvent dans les monuments romains de cette époque.

(1) On y lit :

Cosmas et filii Lucas, Jacobus alter,
Romani cives in marmoris arte periti,
Hoc opus explerunt abbatis tempore Landi.

Landus fut abbé en 1235.

Celui des bénédictins à Monréal de Palerme est admirable; ses colonnes jumelles, suivant l'épaisseur du stylobate, et toutes différentes l'une de l'autre, sont recouvertes de mosaïques et singulièrement riches, surtout autour de la fontaine, du moins autant que les ont épargnées les mains rapaces des Espagnols.

Parmi les nombreux cloîtres de Rome, il suffira de citer celui de Saint-Paul hors des murs, avec ses arcades séparées par de gros pilastres carrés qui soutiennent les voûtes de la galerie; ils sont remplacés sur la façade par de doubles colonnes, comme à Monréal; au-dessus règne une corniche qui a les deux tiers de la hauteur des parties inférieures jusqu'au sol; les membres, les chapiteaux et la cymaise sont variés à l'infini; en outre, jusqu'au larmier de la corniche, tout est revêtu de mosaïques. Michel-Ange avait certainement ces exemples sous les yeux quand il exécuta le cloître de Sainte-Marie des Anges, si merveilleux avec ses cent colonnes et digne de rivaliser avec les Thermes de Dioclétien, sur les ruines desquels il s'élevait.

Un des ornements les plus habituels des cathédrales gothiques étaient les verres peints, espèce de mosaïque transparente (1). On trouve déjà des vitres de couleur dans les églises grecques et latines, Sainte-Marie Majeure de Rome, Sainte-Sophie de Constantinople et Notre-Dame de Bethléem; mais au douzième siècle on commença à former des dessins, des figures et des tableaux. C'étaient le plus souvent des histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament, ou des miracles du saint patron, qui reproduisaient aux regards du peuple ce que la bouche du prêtre ou les chants du chœur avaient fait entendre à son oreille. La foule avait là comme un livre ouvert à sa curiosité ou à son intelligence : nouveau moyen que l'Église employait pour atteindre le cœur et l'intelligence par les yeux et l'imagination. La sainte plèbe de Dieu (2) y voyait le tableau de la vie active dans le Fils divin d'un artisan, dans les pêcheurs apôtres, dans les pâtres appelés les premiers à contempler l'envoyé de Dieu; la pauvreté se consolait à la vue de Lazare enlevé au ciel par les chérubins couronnés d'or, tandis qu'Épulon gisait au milieu de diables aux figures horribles, pour avoir refusé l'aumône. Le peuple les regardait donc avec un pieux étonnement, et le peuple n'était pas le seul; car Gode- Verres peints.

(1) Langlois, *Essai historique et descriptif de la peinture sur verre;* Rouen, 1832.

(2) On lit sur certaines verrières : *Sanctæ plebi Dei.*

froi de Bouillon, comme nous le dit son historien, « fut un héros « parfait, aussi terrible aux ennemis qu'aimé de ses familiers, « lesquels lui reprochaient un seul défaut, celui d'oublier l'heure « du dîner quand il était dans les églises à contempler les vitraux. » Cet art atteignit à son apogée au seizième siècle, par les travaux de Cousin et de Luc de Leyde.

Tombeaux. Le culte des tombeaux, seconde religion des peuples et des familles, contribuait aussi à l'ornement des cathédrales. Chevaliers, dames et princes étaient représentés sur leur dernier asile; les preux, morts vainqueurs sur le champ de bataille, avaient l'épée au poing, le casque en tête, un lion vivant à leurs pieds; ceux qui avaient été vaincus étaient sans cotte d'armes, les mains jointes sur la poitrine, les pieds sur un lion abattu; ceux qui avaient fini leurs jours dans les fers de l'ennemi, gisaient sans éperons, ni casque, ni cuirasse, ni épée; si la mort les avait frappés pendant la paix, ils avaient la tête découverte, les yeux fermés et les pieds sur un lévrier; si c'étaient enfin des pèlerins d'outre-mer, ils avaient les jambes croisées. On pouvait donc lire après la mort, dans cette génération de statues, l'histoire des temps passés : ici s'offrait le roi sur son trône, avec le diadème et le sceptre; là l'épouse du Christ portant à sa ceinture les tresses de ses cheveux, coupées le jour où elle se consacra à Dieu; plus loin le prélat avec les éperons et la cotte de maille sous sa chape. Le lévrier ou le faucon exprimait les goûts du chasseur; l'amour conjugal était indiqué par la pose des deux époux, qu'on représentait côte à côte, les mains enlacées; l'ange de la mort suspendait des couronnes sur la tête de l'enfant qui avait emporté avec lui toutes les espérances de ses parents; une pierre nue, avec le nom du défunt et les mots *De profundis*, indiquait le lieu de repos d'un religieux qui peut-être avait présidé aux conseils des princes et aux destinées des royaumes, comme celle où on lisait : *Hic jacet Sugerius abbas.*

Henri Ier, enseveli dans l'église de Saint-Étienne de Troyes, eut un magnifique monument en bronze doré, recouvert d'une plaque avec des incrustations d'or et d'argent, où ce prince était représenté de grandeur naturelle. La base du tombeau, à feuillages, offre vingt-huit morceaux très-riches, émaillés, avec des inscriptions et des colonnettes de bronze doré. Blanche de Navarre fit élever en 1201, à son mari Thibaut II, un tombeau surchargé d'or et d'argent, de bronze, d'émaux, de statues d'argent, représentant

les comtes de Champagne. Thibaut lui-même, de grandeur naturelle, est revêtu d'argent, et tient en main le bourdon de pélerin, aussi d'argent, avec quatre cercles d'or, et la panetière sur laquelle ses armes étaient figurées en émail. La couronne qui ceignait sa tête était ornée de quatre turquoises, de deux cornalines, de cinq perles, d'une émeraude, d'un saphir, de deux topazes et d'un grenat. Les yeux, en émail, imitaient le naturel; le collet de l'habit, en filigrane d'argent doré, était garni de trois émeraudes, de quatre améthystes et d'un grenat.

Les figures couchées d'Alice de Bretagne, femme de Pierre Ier, et de leur fille la comtesse de la Marche, dans l'église de l'abbaye de Villeneuve, étaient aussi en bronze doré, et les écussons en cuivre émaillé. Cette tombe, extrêmement riche, offrait un grand intérêt, entourée comme elle l'était des armoiries les plus illustres de la chrétienté; quatre lions en ornaient les angles.

Les premiers évêques furent inhumés, dans l'origine, avec des crosses de bois et des croix de plomb; on les revêtit ensuite de soie ou des plus riches ornements. Lorsqu'on découvrit, en 1563, la tombe d'Adalbéron III, évêque de Metz, mort en 1072, on trouva son corps enveloppé dans une espèce de tunique de soie, couleur violette. En 1521 on avait trouvé dans la tombe d'Étienne, mort en 1162, trois épingles d'or, à tête d'améthyste ou de rubis, une croix de plomb et une crosse en bois, avec son extrémité d'ivoire. Jean d'Apremont, mort en 1228, fut enseveli avec sa mitre d'étoffe d'or, ornée d'oiseaux et autres broderies, un petit calice d'argent avec sa patène dans la main, et au doigt un anneau avec une émeraude; au cou, un crucifix d'argent était suspendu à un fil d'or. Philippe de Florence, mort en 1297, fut enseveli avec une très-belle mitre d'or, ornée de boutons d'argent, un anneau d'argent doré au doigt, avec une pierre fausse; près de lui avaient été placés le calice, la ceinture, la tunique, la dalmatique, les sandales et la croix de plomb. Renaud de Bar, mort en 1316, fut trouvé dans son cercueil avec deux anneaux; il avait à son doigt un saphir enchâssé dans l'or et un rubis monté en argent; il était revêtu d'une chape d'étoffe d'or, et sur sa mitre extrêmement riche on voyait représentés Moïse et Aaron avec un livre à la main; le pastoral était d'ivoire (1).

La grandeur, la gloire, la beauté, la dévotion qui peuplaient

(1) De Villeneuve-Trans, *Histoire de saint Louis*.

ces tombes, se ranimaient sous le regard qui les contemplait; le pauvre se consolait en songeant que l'épée et les armoiries ne dispensaient pas le haut et puissant seigneur de comparaître à son tour au tribunal devant lequel il devenait l'égal de son vassal.

Un des caractères qui plaisent encore dans les cathédrales gothiques, c'est qu'elles ont été édifiées non par l'ordre et aux frais d'un prince, mais par le concours du peuple entier, au moyen d'aumônes et de corvées volontaires. La prédication d'un moine excitait chacun à concourir à la construction de ces monuments par des sommes proportionnées à sa fortune : le tronc placé près de l'édifice commencé se remplissait; une taxe était parfois imposée à ceux qui désiraient obtenir une dispense pour certains aliments en temps de carême (1), ou bien on employait à cet usage le prix de certaines indulgences; enfin les communes se taxaient volontairement, et dépensaient à ces constructions les sommes que l'on vit ensuite prodiguées follement, par exemple, à acheter pour un roi le célèbre diamant du Régent.

Les barons croisés fondaient souvent, à leur retour, un monastère ou bien une église, soit pour accomplir un vœu, rappeler un souvenir, ou bien encore pour employer l'argent pris aux infidèles. « Beaucoup d'habitants de Chartres, dit l'archevêque de « Rouen, concoururent à la construction de leur église en trans- « portant des matériaux, et Dieu récompensa leur zèle par des « miracles qui excitèrent les Normands à imiter la piété de leurs « voisins. Par suite, les fidèles de notre diocèse et des diocèses « voisins ont formé dans le même but des associations, où ils « n'admettent que ceux qui se sont confessés, et qui, ayant re- « noncé aux animosités et aux vengeances, se sont reconciliés « avec leurs ennemis. Cela fait, ils élisent un chef sous la « conduite duquel ils tirent les chariots en silence et avec hu- « milité. »

En 1165, saint Bénézet fonda la pieuse confrérie des *Pontifes*, c'est-à-dire constructeurs de ponts; c'est à elle qu'on doit celui d'Avignon, ouvrage merveilleux de 1188; elle se répandit ensuite partout, offrant ses services pour ce genre de travaux, afin d'édifier ou de restaurer des églises.

En présence des monuments les plus admirés de l'art régulier,

(1) On appelle encore *tour de Beurre* celle qui flanque au midi le portail de la cathédrale de Rouen. On fit de même à Beauvais.

sans même excepter Saint-Pierre, nous n'avons jamais éprouvé une émotion pareille à celle que nous procure l'aspect des édifices gothiques, où il ne faut point marcher avec le compas, mais laisser parler le sentiment et l'imagination. Tout respire la religion dans ces masses énormes qui, solidement assises sur le sol, dressent cent flèches vers le ciel, comme pour inviter la pensée à se détacher des choses d'ici-bas et à s'élancer vers la Divinité, ou pour représenter les vœux d'innombrables croyants qui montent d'accord vers son trône immortel. La nudité des murailles intérieures, ces voûtes élancées, dont l'écho répond aux voix de la multitude priant en chœur ; ces longues fenêtres qui ne paraissent ouvertes que pour donner la vue du ciel ; ces énormes piliers derrière lesquels le pécheur repentant se cachait pour pleurer ; ces mausolées, ces tombes de guerriers, docteurs, moines, évêques, les mains croisées sur la poitrine, endormis dans le sommeil de la mort avec l'espoir de se réveiller dans le ciel, tout vous pénètre d'une piété grave et consolante à la fois, qui vous élève au-dessus de vous-même.

Si l'on revient à la terre, combien ne doit-on pas admirer la confraternité des peuples qui pouvaient élever de tels ouvrages sans autres ressources que celles de la charité spontanée, la foi de ceux qui jetaient les fondements d'édifices dont leurs arrière-neveux pourraient à peine poser le faite, la religion des hommes qui remplissaient ces vastes nefs, pour remercier le Seigneur de leur avoir donné une patrie !

C'est seulement lorsque ces sentiments s'effacent que la raison se met à recueillir les défauts de l'ouvrage, office le plus mesquin de l'art critique.

Aujourd'hui le goût du gothique est redevenu de mode ; de mode, disons-nous, mais au moyen d'une imitation diverse qui, dépouillée du sentiment vrai, ne fait qu'ajouter un défaut nouveau à ceux du genre, la disconvenance. Il faudrait pour imiter ces maîtres de l'art leur demander la parole qui les inspirait, la foi qui seule peut donner la vie à des pierres inertes.

Le gothique s'accommodait à l'esprit et aux besoins des différents pays ; il était plus riche et plus recherché en Angleterre, dominé par l'esprit mystique en Allemagne, modifié en Italie par les exemples classiques, grâce auxquels l'art changea ses allures plus tôt que dans les autres pays.

L'ardeur qui, sur la voie de la civilisation, poussait les Italiens si avant, les excitait aussi à embellir leurs villes des productions

des beaux-arts. Et, chose remarquable, cette ardeur ne fut pas alimentée par les faveurs des princes, mais par l'enthousiasme populaire. Lorsque André de Pise eut fondu les portes du baptistère de Saint-Jean à Florence, la seigneurie fut autorisée à sortir du palais, où elle était renfermée, pour venir les voir avec les ambassadeurs de Naples et de Sicile. Les habitants de Pérouse envoyèrent supplier Charles d'Anjou de leur accorder Jean de Pise pour orner leur ville de sculptures, et surtout la fontaine publique, qui est encore une merveille. Lorsque ce même roi Charles vint à Florence, la commune l'invita à venir voir le tableau que Cimabué terminait alors; il s'y rendit avec son cortége, suivi des magistrats et de tout le peuple; l'allégresse et les applaudissements furent tels que la rue où logeait le peintre reçut et conserva le nom de *Borgo Allegri*. L'œuvre achevée, on la porta dans l'église en procession solennelle, et son auteur fut accablé de récompenses et d'honneurs.

Margaritone ne croyait pas pouvoir récompenser mieux le magnanime Farinata qu'en lui donnant un crucifix fait de sa main. Les Vénitiens assignèrent un ducat par jour à Gentile de Fabriano, avec le privilége de porter la toge de sénateur. Les Pisans cédèrent quelques villes en Asie à l'empereur Calojean, pour qu'il les aidât à construire leur archevêché et la cathédrale de Palerme. La commune de Florence rendait de son côté ce décret remarquable : « Attendu que la haute prudence d'un peuple de « grande origine consiste à procéder dans ses affaires de manière « qu'il apparaisse que son action, dans ses œuvres extérieures, « est tout à la fois sage et magnanime, il est ordonné à Arnolf, « maître maçon de notre commune, de faire le modèle ou dessin « de la reconstruction de Sainte-Réparate avec la magnificence « la plus haute et la plus somptueuse, si bien que rien ne puisse « être inventé de plus grand ni de plus beau par l'industrie et le « pouvoir des hommes; selon qu'il a été dit et conseillé par les « plus sages de cette cité, en assemblée publique et privée, les « choses de la commune ne peuvent s'entreprendre qu'autant « que la pensée est de les faire correspondre à un cœur dont « la grandeur est extrême, parce qu'il est composé de l'âme de « nombreux citoyens réunis dans une seule volonté (1). »

Tels étaient les encouragements donnés aux artistes. Le même esprit animait le peuple d'Athènes lorsque, Phidias demandant

(1) S'il n'est pas authentique, il fut pensé et écrit à cette époque.

s'il devait employer pour sa statue de Minerve le marbre, comme moins coûteux que l'ivoire, il lui fut répondu, d'une voix unanime, de *faire ce qui serait le plus digne de la cité.* Aussi, quand on visite les temples d'Assise, d'Orviéto, de Milan et la Chartreuse de Pavie, on n'est pas moins émerveillé de tant de travail, prodigué là même où l'on ne peut le découvrir, que de la foi profonde dans l'art, la dignité nationale et religieuse. Le génie des artistes, il est vrai, pouvait être entravé dans les constructions dirigées d'après les conseils du public, mais le goût se formait et s'étendait.

On attribue à Bono de Lombardie, l'un des rares architectes dont le nom s'est conservé, différents travaux exécutés à Naples, à Ravenne et ailleurs, mais particulièrement le clocher de Saint-Marc de Venise, construction toujours solide, bien qu'élevée sur pilotis; il fut ensuite entièrement renouvelé.

Pise, comme nous l'avons dit, avait fait élever dès l'an 1061, par Buschetto, l'un de ses citoyens, sa belle cathédrale, premier modèle du genre toscan, à la fois solide et majestueux. Cet exemple donna l'impulsion à d'autres travaux qui participent du style grec et romain, et dont le baptistère situé en face de l'église fut un des meilleurs. Il porte la date de 1153, et le nom de Diotisalvi; il est de forme ronde, élevé sur un soubassement de trois degrés, décoré de trois rangs de colonnes corinthiennes adhérentes au mur, et d'une quantité d'ornements qui tiennent du gothique. Dans l'intérieur, où l'on descend par trois marches, on voit au centre le vase octogone pour le baptême ; huit colonnes et quatre pilastres carrés soutiennent les arcades, sur lesquels court un second ordre qui supporte la coupole, allongée en forme de poire. L'architecte fut également obligé de plier son art aux matériaux qu'il avait sous la main, et de suppléer par différents moyens à la mesure diverse des colonnes et des chapiteaux, dont quelques-uns imitent parfaitement les modèles antiques.

Le clocher, troisième merveille de cette place enchanteresse, fut élevé en 1174 ; il forme un grand cylindre, orné extérieurement d'une profusion ou même d'une confusion de bas-reliefs et de statues, sur lequel s'enroulent deux cent sept petites colonnes de formes et de matières différentes, surmontées de chapiteaux dont les uns offrent une élégance grecque, et les autres des feuillages grossiers, des têtes d'hommes et d'animaux. Le dessin est de Buonanno de Pise, qui fut aidé par Guillaume, et

Jean d'Inspruck. Il paraît que le clocher avait déjà atteint une certaine élévation lorsque le terrain s'affaisa d'un côté ; malgré cet accident, l'architecte reconnut qu'il pouvait sans danger continuer l'édifice, qui surplombe de treize pieds : bizarrerie dérivée d'un accident, et qui fut ailleurs imitée à dessein.

Dès l'an 1032, Pistoie avait commencé son Saint-Paul ; Lucques élevait, vingt-neuf ans après, l'église de Saint-Martin, dont la façade, ainsi que celle de Saint-Michel, fut faite en 1200 par un nommé Guidetto ; elles sont à plusieurs rangs de colonnettes et se resserrent en montant, comme dans les quelques églises de la Toscane qui sont terminées. Viennent ensuite les cathédrales (*Piscopio*) de Naples, de Saint-Pierre et de Saint-Pétrone de Bologne. La première pierre du baptistère de Parme fut posée en 1196, et sa dernière en 1270.

Le dôme de Sienne, commencé probablement en 1089, couvert et consacré en 1180, attire moins l'admiration par sa grandeur que par sa beauté et la riche profusion du marbre et du bronze. L'admirable sacristie, avec ses précieux manuscrits enluminés, plus tard embellie par les fresques du Pintoricchio, exécutées sur les dessins de Raphaël. Duccio de Buoninsegna inventa ces pavages incrustés dans le marbre blanc au moyen de poix en fusion, qui produisent l'effet de nielles gigantesques. Dans cette cathédrale, où se trouve l'exemple le plus remarquable de ce pavage, on le tient couvert pour qu'il ne soit pas usé pas le frottement des pieds. Au milieu de ce siècle, on comptait à Sienne soixante et un maîtres maçons, et il est probable qu'il se trouvait de pareilles compagnies partout où l'on bâtissait.

1216. Machione d'Arezzo fut employé par Innocent III à la construction de plusieurs édifices ; il éleva aussi l'église paroissiale de sa patrie et le clocher à trois rangs de colonnes à vis, surperposées par deux et par quatre ; on y remarque un grande variété dans les fûts et les chapiteaux, comme aussi d'étranges compositions d'hommes et d'animaux qui supportent les parties massives.

1232-1300. La merveille d'Assise dut exciter les artistes à entreprendre des ouvrages semblables. Arnolf, que nous appelons de Lapo, mais qui était fils de Cambio de Colle, dirigea à Florence la construction de la *loge*, sur la place des Prieurs, de la dernière enceinte des murailles et du palais vieux de la Seigneurie, qui joint à une simplicité vigoureuse la grandeur et une force caractéristique. Sainte-Marie del Fiore fut érigée par lui ; elle est en forme de croix latine, à arceaux obtus, soutenus par de gros piliers

formés de quatre pilastres que surmontent des chapiteaux à feuillage. L'ampleur des arcs donne l'idée d'une immense étendue, tandis que la simplicité du style, désapprouvée par d'autres, inspire un recueillement religieux, et ne laisse pas concevoir une attente au-dessus de la vérité; aussi la réflexion ne détruit pas l'effet de la première impression. Cette simplicité nous paraît d'autant plus digne d'éloges que déjà on inclinait vers l'abus des ornements. Une taxe de quatre deniers par livre sur les marchandises qui sortaient de la ville, et de deux sous par tête chaque année, forma le subside accordé par Florence à la piété de ses habitants pour ériger cet insigne monument national et religieux (1). Arnolf le laissa inachevé; mais la coupole, comment l'élever? Ce fut pour les Florentins un grand sujet d'inquiétude jusqu'à ce que ce travail fût accompli par Brunelleschi, auquel Michel-Ange rendit le plus magnifique témoignage en voulant que son tombeau fût placé en face de son œuvre.

Arnolf, en remaniant la disposition et les ornements du baptistère voisin, bâti peut-être au sixième siècle avec des matériaux antiques, en fit disparaître ce qui était en désaccord avec sa destination, et le revêtit en entier de marbre noir de Prato.

Il fit preuve encore dans Sainte-Croix d'une belle et majestueuse simplicité; il ménagea l'écoulement des eaux pluviales au moyen de toits à frontispice et de rigoles en maçonnerie. 1294.

On donne pour architecte à Sainte-Marie Nouvelle frère Jacobo Talenti de Nipozzano, assisté de deux autres dominicains, élèves d'Arnolf. A l'intérieur, dit-on, guidés par les lois de l'optique, ils diminuèrent par degrés le développement des arcs, comme on le ferait en perspective.

Laurent Maitani de Sienne édifiait à la même époque la magnifique cathédrale d'Orviéto, qui, élevée sur une montagne, dut coûter un prix énorme. Les détails sont d'un fini parfait, surtout dans la façade aux proportions élégantes, tout en relief et en mosaïques, qui ravissent d'admiration. 1290.

Durant les fureurs féodales, la nécessité de repousser la guerre privée ou de la porter chez ses voisins avait fait bâtir sur toutes les hauteurs des tours et des châteaux forts. Après l'invasion des

(1) On dit qu'Arnolf ouvrit, sous l'édifice, de grands puits, afin que les gaz élastiques développés par le feu central y trouvassent une libre issue. Fait important pour la physique de l'époque.

Normands, l'Angleterre surtout se couvrit de ces forteresses, qui souvent revêtirent le caractère gothique. Les communes furent plus tard obligées de se mettre à l'abri derrière de bonnes murailles, comme aussi de s'embellir de palais à l'intérieur. Dès le début, lorsque la population serve des campagnes était accourue dans la ville affranchie, on s'était contenté de construire à la hâte; de là, des maisons aux murs de bois ou de charpente entremêlée d'argile pétrie avec des roseaux et de la paille, couvertes de toits de chaume; souvent, au lieu des numéros modernes, un dicton ou un saint placés sur la porte servaient à les distinguer. Les rues étaient étroites pour la plupart, afin de ne pas trop étendre l'enceinte de la ville, et parce qu'on n'avait pas besoin qu'elles eussent plus de largeur, les transports se faisant à dos de mulets; elles étaient en outre tortueuses et sans correspondance entre elles, attendu que le caprice particulier s'y donnait libre carrière. Le grand nombre des portiques rendait obscurs les appartements du rez de-chaussée; mais ils offraient au peuple un lieu de rendez-vous; c'est pourquoi les seigneurs et les riches bourgeois élevaient des *loges* ou des *couverts* contigus à leur habitation.

Alors aussi se multiplièrent les hôtelleries et les hôpitaux pour les pèlerins et les malades; chaque commune eut son hôtel de ville, avec de vastes salles pour les assemblées du peuple, et la tour du beffroi pour le convoquer. Le frère Jean, érémitain, ingénieur de la ville de Padoue, dessina le plafond de la salle de la *Ragione*, la plus grande de l'Italie; le frère Ristoro et le frère Sixte, tous deux Florentins, construisirent, dans leur ville natale, les ponts sur l'Arno et plusieurs des voûtes du palais communal.

De leur côté, les seigneurs, contraints de se transporter dans la ville, voulurent s'y fortifier dans des palais d'une masse solide. Quand les Gibelins se rendirent maîtres de Florence en 1248, ils démolirent trente-six palais tous munis de tours, parmi lesquelles se distinguait la tour des Tosinghi, sur le marché Vieux, ornée de colonnes de marbre et haute de cent trente coudées; celle de Guardamorto était d'une telle solidité que l'on ne pouvait à coups de pics en détacher une pierre; il fallut, d'après le conseil de Nicolas de Pise, l'étayer avec de longues pièces de bois, et, après l'avoir déchaussée d'un côté, mettre le feu aux arcs-boutants pour la faire écrouler. A Bologne, à Crémone, à Padoue et ailleurs, les seigneurs durent abattre leurs tours jusqu'à une certaine hauteur, pour que les unes ne dépassassent pas les autres.

Ces nombreuses tours, les pignons aigus, les coupoles et les clochers donnaient aux villes, vues dans le lointain, un aspect tout différent des anciennes cités. Au dedans, l'architecture se modifiait selon la nature du sol et du gouvernement. A Gênes, dont l'emplacement est resserré, on bâtit des palais très-élevés; ses jardins sont en pente et par gradins. A Venise, où il faut de grandes salles et de vastes magasins pour ses patriciens négociants, on fait courir sur toute la façade, pour éclairer l'intérieur, une rangée de fenêtres; à Bologne, pour border la rue de portiques, on en ajoute un à chaque maison; à Naples et en Sicile, où l'on n'a point à craindre la neige, on substitue les terrasses aux toits pour respirer l'air frais; à Florence, les maisons ressemblent à des forteresses, avec leurs fenêtres étroites, leurs portes massives et leurs énormes blocs saillants. Si vous observez le palais des ducs de Ferrare, tout entouré de fossés, vous y reconnaissez la demeure d'un homme qui fait trembler et qui tremble lui-même, tandis que celui du doge de Venise est au milieu du peuple duquel il tire son pouvoir. L'égalité républicaine exclut le faste dans les palais de la commune; ils n'ont point de vastes portes, et parfois même ils paraissent mesquins; mais ils sont surmontés de la cloche, dont la voix solennelle appelle les citoyens à débattre les intérêts publics. Plus tard le peuple entier devra travailler à bâtir le palais d'un roi qui s'écrie: *L'État, c'est moi!* et l'architecture, pour se conformer à cette condition nouvelle, devra se gonfler pour paraître grande.

Les monuments du moyen âge ne nous touchent pas sans doute par ce sentiment harmonique de la perfection qui fait admirer ceux des Grecs et des Romains; mais on doit les compter parmi les éléments essentiels de l'histoire; car rien ne révèle mieux la condition sociale que le spectacle continuel de l'église, de la féodalité, de la commune, de la cathédrale, des palais, des donjons, de la cité, des bourgs, des hôpitaux et des couvents. Aujourd'hui nous plaçons dans les fondations des médailles et des pièces de monnaie pour attester l'époque d'une construction, et nous scellons avec la première pierre d'un monument la gloire de ses ruines, si bien que sa destination reste parfois un secret enseveli dans sa base; mais alors tous les édifices avaient une signification, et le sentiment profond de leur destination faisait que l'on recherchait les proportions grandioses plutôt que l'élégance, la pureté et la grâce.

Peintures. Les édifices étaient ornés de peintures à fresque, appliquées soit avec le blanc d'œuf, soit avec la colle. Pour imiter les saïques des constructions byzantines, on couvrit les murailles et les pilastres de décorations peintes, où chatoyaient à l'envi l'or, le bleu d'outremer et le vert, couleurs vives, disposées en damier, par faisceaux ou en rosaces, se détachant de manière à frapper le regard plus qu'à le charmer. De là prirent leur nom Saint-Pierre au Ciel d'or, à Pavie, et Saint-Germain le Doré (des Prés), à Paris.

La tâche la plus noble de l'art, celle de retracer les traits de l'homme, se continuait dans les enluminures ou miniatures pour l'ornement des manuscrits, surtout des psautiers et des bénédictionnaires. De pieux moines s'y exerçaient dans les couvents, et, bien qu'étrangers aux anciens modèles, leurs ouvrages ne manquaient ni de mouvement ni d'expression; d'Agincourt aurait dû leur accorder plus d'attention quand il recueillit avec une longue patience les fragments qui attestent, contrairement à l'assertion des rhéteurs de cour, que les beaux-arts n'avaient pas disparu même dans les siècles les plus obscurs (1). Ce n'était pas en Italie seulement qu'on trouvait des artistes, mais en France (2), en Angleterre, en Allemagne et, peut-être plus qu'ailleurs, à Saint-Gall; les artistes sont même plus dégagés d'imitation de l'autre côté des Alpes.

Vinrent ensuite des essais plus hardis, et la coupole de l'abbaye de Cluny, la plus ancienne fresque qu'ait possédée la France, fut peinte en l'an 1000, saint Bernard, évêque d'Hildesheim, peignit les voûtes de son église; le saint de Clairvaux se récrie contre l'usage de représenter dans certains cloîtres des chasses, des centaures et des arabesques profanes. Les moines de Citeaux réprouvaient chez les évêques leur émulation à orner les temples; mais cette sévérité de leur part les faisait accuser par les moines voisins d'être des novateurs et des fauteurs de schisme, et le concile d'Arras se prononçait en faveur des peintures, attendu que *illiterati, quod pars scripturam non possunt intueri, hoc per quædam picturæ lineamenta contemplantur*. Tant il est

(1) Nous ne voulons pas passer sous silence, comme témoignage de civilisation, le beau manuscrit des lettres de saint Jérôme, que les dames de Modène firent exécuter en 1157.

(2) Au temps de Charlemagne, un nommé Ingobertus est cité comme *Graphidas Ausonidos æquans superanseve tenore.*

vrai que l'art, dans le moyen âge, avait pour objet de manifester au peuple les vérités morales éternelles.

Appeler byzantins tous les ouvrages antérieurs au douzième siècle est donc une pure classification d'école. Dans ce style byzantin, le bizarre est substitué à la grâce, la fantaisie à la règle, la richesse à la correction, la roideur à la force, et le talent au génie ; en un mot, c'est un style de décadence. Dans la pale d'or de Saint-Marc de Venise, les mosaïques respirent tout à la fois la vigueur ingénue et la grandeur, et rendent avec majeste les poses hiératiques ; mais, outre l'ignorance complète des lois de la perspective, la disposition des groupes est extravagante, la forme incorrecte dans les détails, et le dessin sec. La profusion d'or qui forme le vaste fond sur lequel se détachent le Créateur ou le Rédempteur, les crucifix ressemblant à des momies, avec les pieds disjoints et des blessures d'où s'échappent des torrents de sang verdâtre, les madones noires et hagardes, aux doigts longs et maigres, aux yeux ronds, avec un gros enfant sur les genoux, et, en général, les figures longues et les têtes vulgaires sans aucune expression, sont les caractères distinctifs des Byzantins ; néanmoins ils firent quelquefois mieux, comme il est encore vrai que les nôtres suivirent parfois la même méthode. Le mécanisme de l'art s'était mieux conservé parmi eux, grâce aux nombreuses copies faites par les moines ; mais il en résultait précisément qu'ils n'étudiaient pas la nature, et s'attachaient à certains types invariables.

La croisade, à Constantinople, enseigna probablement l'usage de substances et d'instruments qui améliorèrent l'habileté technique du coloris, comme elle amena l'imitation de quelques formes grecques. Les monuments les plus anciens de cette manière néo-grecque sont une peinture dans l'église de Spolète de 1207, et une pale d'autel de 1215, dans la galerie de Sienne, ville d'où la peinture nouvelle jeta ses premières lueurs. On voit dans l'église des Dominicains une précieuse Madone de 1221, par Guido de Sienne. A la même époque, Buonamico, Parabuoi, Diotisalvi, ornaient de peintures les livres du Camerlingue ; puis, vers la fin du siècle, Duccio exécutait le grand tableau de la cathédrale, dans lequel, secouant la tyrannie des types, il rechercha la douceur et la dignité. On conserve encore le christ que les Siennois portèrent à la bataille de Montaperti ; ils avaient fait vœu, s'ils étaient vainqueurs, de dédier leur ville à Marie ; en conséquence, pour accomplir leur promesse, ils firent peindre

1287. la Vierge par Mino de Simone, leur concitoyen, qui s'écarta beaucoup, dans cet ouvrage, de la dureté byzantine. Simon Memmi, Ambroise et Pierre de Lorenzo, inspirés par la religion et la patrie, continuèrent cette école, qui a plus de verve que celle de Florence, et dont les chefs-d'œuvre ornent les galeries et les églises; aussi, lorsqu'on visite cette ville, qui est une vision du moyen âge, on incline à lui assigner le premier rang dans les beaux-arts.

Dès 1202, Giunta de Pise porte le titre de peintre, et le christ d'Assise, attribué faussement à Margaritone, est de sa main; on lui doit peut-être aussi les peintures de la tribune, ainsi qu'un autre christ dans la petite église de Saint-Renier, à Pise. L'autel de Saint Jean de Florence fut décoré par Jacques Francescano; il y a d'autres ouvrages dont la date est incertaine.

1319-00. Margaritone d'Arezzo, sculpteur et architecte, est compté parmi les meilleurs disciples des Grecs, auxquels il resta fidèle malgré la nouvelle école; selon Vasari, il remédia le premier aux fissures des tables en les couvrant d'une toile encollée sur laquelle il étendait un enduit de plâtre; il aurait encore enseigné à les préparer, à y appliquer l'or en feuille et à le brunir (*dar di bolo*). Il laissa beaucoup d'ouvrages à fresque, en détrempe et sur toile; mais il mourut, dit-on, de déplaisir en voyant s'élever une génération plus habile. Ferrare cite avec orgueil Gelasi de Nicolas et Bologne Guido, Ventura et Orsone, peintres du douzième siècle; on conserve même plusieurs ouvrages de ce temps.

On reconnait dans ces artistes un pinceau timide mais soigneux; les poses sont forcées et roides dans Buonagiunta de Lucques et quelques autres; souvent les sujets se détachent sur un fond d'or, à la manière des mosaïques, ou d'outre-mer avec des étoiles d'or, ce qui donne de la dureté aux contours; mais une certaine expression dans les traits commence à s'unir à l'air de mansuétude et de tranquillité que l'on avait cru jusque-là convenir uniquement à la sainteté. On suppléait souvent à ce manque d'expression en faisant sortir des légendes de la bouche des personnages, ou bien en les plaçant au-dessous d'eux. Quoique Bufalmacco passe pour avoir suggéré le premier cet expédient burlesque, il est beaucoup plus ancien (1).

(1) On voyait à Naples Frédéric II sur son trône, avec Pierre des Vignes en chaire, et devant eux le peuple qui demandait justice par ces vers :

Cæsar, amor legum, — Frederice piissime regum,

Ces bizarreries ne cessèrent pas de sitôt; car Simon Memmi, loué par Pétrarque, voulant exprimer l'inutilité des tentations du diable à l'égard de saint Renier, représenta l'esprit malin la tête en bas, les deux mains sur les yeux, avec une bande sortant de sa bouche, sur laquelle on lisait : *Hélas ! je n'en puis plus.*

La peinture s'était donc relevée avant la venue de celui qu'on dit l'avoir restaurée, c'est-à-dire avant Cimabué. Né à Florence en 1240, il fut élevé par les Grecs, qu'il surpassa bientôt dans le dessin, l'invention et le coloris; ses tons furent moins enfumés et plus fondus; il abandonna la vieille routine des lignes droites, et sut rendre, par une imitation faite avec goût, les vêtements souples et les attitudes vivantes. Si les académiciens trouvent encore ses vierges sombres et sans grâce, qu'ils veuillent bien se rappeler qu'il fit ainsi par un respect religieux pour les types; car il sait donner un bien meilleur air à ses autres têtes. Toute perspective aérienne ou linéaire lui manque, et les contours paraissent plus secs, parce qu'ils se détachent sur un fond bleu ou vert; mais dans les deux grands tableaux de Sainte-Marie Nouvelle et de la Sainte-Trinité, à Florence, les caractères des personnages sont exprimés avec une dignité convenable, et non sans vie. Le premier est plus dégagé d'imitation, plus doux dans les visages; l'autre, plus vigoureux, comme si le peintre avait moins cherché la grâce que la majesté. 1310.

Les artistes surgirent alors de toutes parts; presque à la même époque, Thomas des Stefani peignait à Naples; on exécutait à Pérouse, en 1297, la *Maestà delle volte,* c'est-à-dire une Vierge et quelques saints (changés aujourd'hui en anges), sous le palais du peuple, Vierge représentée en manteau d'or avec des arabesques; les têtes et l'enfant ont beaucoup de grâce. Il existe dans le dôme de Crémone des vestiges d'ancienne école, aux contours secs, aux couleurs tranchées, qui paraissent antérieurs à Giotto. Les Crémonais, vainqueurs des Milanais en 1213, firent peindre ce fait d'armes par Lanfranc Oldovino. Simon de Crémone exécuta des travaux dans Sainte-Claire de Naples en 1335. Le baptistère de Parme fut couvert, par des artistes de la ville,

Causarum telas, — nostras resolve querelas.

Et Frédéric répondait, en indiquant son ministre :

Pro vestra lite, — censorem juris adite :
Hic est : jura dabit, — vel per me danda rogabit.
Vinea cognomen, — Petrus judex est tibi nomen.

de peintures qui imitaient la mosaïque, mais d'une manière moins anguleuse, avec de nouvelles dispositions de draperies et des mouvements passionnés jusqu'à l'exagération. A Rome florissaient les Cosmati, et bientôt après, dans Agobio, le frère Oderisi et Francesco de Bologne, « honneurs de cet art appelé enlumi-« nure à Paris (1). » Ce qui contribuait encore à éloigner les peintres des types grecs, c'était la nécessité de représenter des choses nouvelles, telles que les armoiries et souvent les portraits des podestats (2), les armes de la commune et les gestes de saint François, personnage neuf, aux actes pleins d'une bonté simple, au milieu de personnes et d'événements positifs et récents; on eut donc recours à la nature, à défaut de modèles préétablis. Les artistes, sans doute, ne cessèrent point d'appliquer les idées mystiques; mais ils le firent avec une imitation plus dégagée et de meilleurs procédés techniques.

Il existe un traité de Théophile, moine de la Lombardie, que des auteurs font remonter au dixième siècle, mais qui paraît appartenir au temps que nous étudions (3); ce traité enseigne les diverses manières de peindre selon les systèmes hiératiques. On y « trouvera tout ce que la Grèce possède sur les espèces et les mé-« langes des différentes couleurs; toute la science de la Toscane « sur les incrustations et les nielles diverses; tous les genres d'or-« nements que l'Arabie emploie avec les substances malléables, « avec la fusion et la ciselure; tout l'art de la glorieuse Italie pour « appliquer l'or et l'argent à la décoration des vases divers, au tra-« vail des pierres précieuses et de l'ivoire; ce que recherche la « France dans la riche variété des fenêtres; les ouvrages délicats « d'or, d'argent, de cuivre, de fer, de bois et de pierres qui ho-« norent l'industrieuse Germanie. » Quant à l'architecture, à la sculpture, aux travaux d'ivoire, il n'en dit rien, ou cette partie s'est perdue; mais il parle clairement de la peinture à l'huile, inconnue des anciens (4). Toutefois on n'employait que l'huile de

(1) DANTE.

(2) La république de Pérouse ordonna, en 1297, que ces portraits fussent effacés. Quelquefois aussi on faisait faire le portrait des condamnés.

(3) Escolapier a fait une nouvelle édition de ce traité, collationnée avec soin, traduite en français et accompagnée de notes; Paris, 1843. Cet écrivain croit l'ouvrage allemand. Guichard y a joint une dissertation, dans laquelle il démontre l'origine de l'auteur et le mérite du livre, qu'il place entre la fin du douzième siècle et le commencement du treizième.

(4) *De coloribus, et de arte colorandi vetra;* cap. 18, *De rubricandis os-*

lin, lente à sécher, ce qui permettait difficilement de superposer de nouvelles couches ; peut-être la découverte, qu'on attribue à Jean de Bruges, se borna-t-elle à substituer à l'huile de lin celle de noix ou de pavot, ou bien de faire usage d'un siccatif (1).

Mosaïques.

L'art des mosaïques ne se perdit jamais ; Rome est là pour l'attester ; mais elles s'améliorèrent alors. Il y en a du neuvième siècle dans le grand arc et la tribune de Sainte-Praxède. Sous le portique de Sainte-Marie Transtevère, formé de différentes colonnes dont le chapiteau porte les images d'Isis, d'Harpocrate et de Sérapis, se trouve une Annonciation du treizième siècle, d'un travail très-remarquable ; les mosaïques de la tribune, qui remontent à l'année 1343, sont aussi très-belles. Le concile de Nicée (787) citait les histoires du saint Testament exécutées en mosaïque sous Sixte III dans la Liberiana, où elles se voient encore ; mais Jacques et Mino de Torrita, Siennois, en ajoutèrent de nouvelles à l'époque où nous nous trouvons ; le dernier, aidé par frère Jacques de Camerino, fit celle de la nef transversale de Latran, achevée en 1292 par Gaddo Gaddi.

Sur la façade de la cathédrale de Spolète est une mosaïque de 1207, avec cette inscription : *Doctor Solsernus hac summus in arte modernus.* Six années après naissait à Florence André Tafi, grand maître en ce genre d'ouvrages (2).

C'est à ce point que l'art fut trouvé par Giotto, dans lequel, au siècle suivant, nous saluerons le fondateur de la nouvelle école.

Sculpture.

La sculpture avait marché d'un pas plus assuré. Dans tous les temps, malgré l'ignorance du ciseau et l'imperfection des formes, on avait employé les bas-reliefs ; on représentait principalement sur le fronton des portes des cathédrales la Divinité avec différents attributs, ou Jésus-Christ sur un trône avec une robe traînante,

tiis, et de oleo lini ; voir encore, dans le cap. 23, *de Coloribus oleo et gummi terendis.*

(1) Voir aussi Lock Eastlake, *Materials for a history of oil painting;* Londres, 1847.

(2) On montre dans Sainte-Restitute, contiguë à la cathédrale de Naples, la *Madonna del Principio*, mosaïque du temps de Constantin. Mais l'inscription dément la tradition donnée comme indubitable, car on y lit :

Annis datur clerus jam instaurator parthenopensis
Mille tricentenis undenis bisque retensis ;

et on déchiffre avec plus de difficulté, *Hoc opus fecit Lellus*. Il y a là, dans la chapelle de Saint-Jean des Fonts, des peintures de l'an 550.

la main levée pour bénir, ayant autour de lui des anges ou des animaux symboliques; c'était encore la sainte Vierge, qui recueillait les âmes dévotes sous les plis de son manteau. Quelques façades portaient la série des signes du zodiaque, accompagnée parfois de figures qui rappelaient les travaux champêtres de chaque mois.

Au douzième siècle, les colonnes paraissent mieux travaillées; les chapiteaux sont toujours bizarres et profondément entaillés, les arabesques et les découpures, déjà introduites dans les églises romaines, acquièrent de la finesse; on voit réapparaître des statues de saints et de rois, mais roides encore et façonnées d'une manière conventionnelle, uniformes dès lors quant à la physionomie, aux vêtements et à la coiffure. Bien qu'elles manquent de vie et de mouvement, quelques-unes commencent à se draper avec élégance et hardiesse; mais le beau même, quand il s'y rencontre, est différent du beau antique; car celui-ci exprime le développement de la force physique, celui-là plutôt le sentiment.

Il existe à Milan, de cette époque, un bas-relief qui représente la reconstruction de cette ville, outre un monument élevé à Oldrado de Tresseno, podestat en 1283, qui est la plus ancienne statue équestre. Dans la cathédrale de Parme est une descente de croix en bas-relief, de 1170, par Benoît Antelami; on trouve à Bologne, sur la place Saint-Dominique, le tombeau du jurisconsulte Rolandin Passaggeri, qui rédigea la réponse adressée à Frédéric II lorsqu'il demanda d'un ton menaçant la restitution du roi Enzo, et le tombeau des Foscherari, orné en 1289 de bas-reliefs grossiers. L'église renferme le tombeau de Taddée Pepoli, représenté par le Vénitien Jacques Lanfrani dans l'acte de rendre la justice. Dans la cathédrale de Sessa est un lutrin grandiose, soutenu par six colonnes de granit avec de très-beaux chapiteaux et orné de mosaïques, comme les deux qui se trouvent à Salerne; de plus, un candélabre d'un travail remarquable, que l'inscription attribue à un Pellegrino dont le nom n'est cité nulle part, et qui date de 1224 à 1283 (1).

1270. Pise, où Giunta avait formé une excellente école, nous offre des tentatives d'une habileté bien autrement remarquable. Nicolas, son élève le plus heureux, frappé d'admiration à la vue d'un morceau antique qui représentait la chasse de Méléagre, prit à

(1) *Munere divino — decus et laus sit Peregrino,*
Talia qui sculpsit : — opus ejus ubique refulsit.

tâche d'imiter cette perfection, et laissa tous les autres artistes derrière lui. On admire dans cette ville les sculptures de la chaire de Saint-Jean, malgré les nombreux défauts de dessin (1), et à Sienne une autre chaire octogone, très-riche de figures, avec des lions bien étudiés; dans cet ouvrage, fait avec goût et beaucoup de soin, on remarque surtout un jugement dernier, traité pour la première fois d'une manière large, quoique la lecture de Dante n'ait point aidé l'artiste. Une descente de croix, dans l'église de Saint-Martin de Lucques, est aussi due à son ciseau; mais il se surpassa lui-même dans le tombeau de saint Dominique, à Bologne, exécuté probablement en 1260 (2), et d'une composition sobre. Nicolas de Pise concourut encore aux travaux de la magnifique église d'Orviéto, où s'exercèrent les peintres et les sculpteurs les plus distingués de ce siècle. Ce fut parmi eux, en effet, que Boniface VIII recruta les artistes qu'il fit travailler à Saint-Pierre de Rome, entre autres Augustin et Ange de Sienne (3). Nicolas déploya ses talents architectoniques dans le monastère des frères mineurs de Florence, puis dans Saint-Antoine de Padoue, à la construction duquel le pape Alexandre IV invitait toute la chrétienté (1231).

Son fils Jean, qui se montra son digne héritier, fit ses preuves en différents lieux, surtout à Pérouse, dans le mausolée de Benoît XI et dans la riche fontaine historiée à trois bassins superposés, dont l'inférieur s'appuie sur un soubassement de douze marches tout orné de nymphes et de griffons de bronze; elle coûta cent soixante mille ducats. Il fit aussi dans sa patrie les sculptures de Sainte-Marie de l'Épine, véritable joyau de menus détails gothiques. Cinquante galères de la république, qui étaient allées porter du secours à Frédéric Barberousse en Palestine, revinrent chargées de terre de ce pays, à la grande joie des âmes pieuses. Les Pisans résolurent d'en faire un cimetière, afin de procurer à ceux qui n'avaient pas visité la Syrie le bonheur de la toucher et d'y reposer. Jean adopta les formes d'un cloître,

(1) Il recevait, pour ce travail, huit sous par jour, quatre pour son fils Jean et six pour ses autres élèves.

(2) La chronologie de ces ouvrages a été rectifiée par Rossini, *Storia della pittura italiana*, etc.; Pise, 1840.

Voyez aussi V. Davia, *Memorie storico-artistiche intorno all' Arca di San Domenico;* Bologne, 1838.

(3) On voit sur la façade de la cathédrale de Sienne des ornements et des statues de Jean de la Quercia, de 1339.

nu au dehors et oblong comme un cercueil, avec des piliers carrés soutenant des arceaux ronds et fermés, sur lesquels court une corniche. A l'intérieur, le *Campo Santo* est entouré d'un portique de quatre cent cinquante pieds de développement, avec vingt-six arceaux sur les côtés et cinq seulement aux deux extrémités; la courbe en est arrondie, mais avec des découpures et des arceaux dans le genre gothique, le tout en marbre blanc. Il fut terminé en 1283, et rempli, comme un musée, de sarcophages, d'inscriptions et autres antiquités; les plus habiles pinceaux des siècles suivants l'embellirent successivement, si bien qu'on peut y retrouver toute la série des peintres italiens. Jean fut appelé par Charles d'Anjou à Naples, pour construire le Château-Neuf; il dessina ensuite les façades de Sienne et d'Orviéto, et fit également exécuter un très-beau tableau en mosaïque pour le grand autel d'Arezzo. André de Pise commença en 1304 l'arsenal de Venise, qui fut longtemps le monument le plus glorieux et le plus utile de cette ville, comme il en est aujourd'hui le plus déplorable.

Fonte des métaux.

L'art de fondre les métaux ne s'était pas perdu non plus. L'abbé Didier du mont Cassin, voyageant en 1062, vit couler par un nommé André les portes de bronze d'Almalfi; Pantaléon de Viaretta fit faire en 1087 celles de Saint-Sauveur, à Atrani. Dix ans auparavant, Robert Guiscard en posait à la cathédrale de Palerme, d'un travail grossier, il est vrai, et ressemblant à celles des premiers siècles récemment consumées avec Saint-Paul de Rome; Stauracio les avait faites à Constantinople en 1070. D'autres ferment le tombeau de Bohémond, roi d'Antioche, à Canossa; celles qui sont à la cathédrale de Troyes portent la date de 1119 et de 1127, et celles de Saint-Barthélemy à Bénévent furent fondues en 1150; d'autres, à Ravello et à Trani, ont été faites sur les dessins de Barisano, de cette dernière ville. Celles que Buonanno de Pise posa en 1180 à l'église primatiale de sa patrie furent détruites lors de l'incendie de 1596 (1); mais celles qu'il fit six ans plus tard pour l'église de Monréal subsistent encore, et sont d'un dessin très-convenable. En 1197, l'abbé Gioel en fit placer à Saint-Clément, à douze milles de Riéti; quatre ans plus tard, Hubert et Pierre de Plaisance terminaient celles de la cha-

(1) Rossini élève des doutes sur l'auteur, ou du moins sur le temps, attendu que le travail en est trop grossier. Il n'a pas vu celles de Monréal.

pelle de Saint-Jean de Latran du côté oriental ; peu après, Marchione achevait celles de Saint-Pierre à Bologne, et en 1232 Nicolas de Pise, à Lucques, celles de Saint-Pierre, martyr. Les portes de bronze du porche de Saint-Marc à Venise sont de ce temps ; celles qui se trouvent à droite, ornées de nielles, incrustées de métaux divers, avec des figures, des saints et des caractères grecs, sont d'une époque antérieure, et peut-être furent-elles enlevées de Sainte-Sophie de Constantinople ; elles servirent de modèle à celles du milieu que fit fondre, en 1112, Léon de Moino, qui fut procurateur de Saint-Marc ; celles de l'extérieur, d'un travail médiocre, appartiennent à l'année 1300, et sont l'œuvre d'un certain Bertucio. Il faut probablement attribuer à des artistes italiens les portes fondues en 1192 pour Novogorod, tant elles offrent de ressemblance avec leur manière habituelle. Vinrent enfin, en 1330, les portes de Saint-Jean de Florence, œuvre d'André de Pise, en haut relief, divisées en compartiments qui forment autant de tableaux d'une merveilleuse beauté, et coulées à feu de fourneau par des maîtres vénitiens.

Célestin II fit don à la cathédrale de Città di Castello, dans l'Ombrie, d'un devant d'autel en argent ciselé ; en 1166, Gonamène et Adéodat exécutèrent les bas-reliefs de la porte principale de Saint-André, à Pistoie.

En général, au dehors de la Toscane les sculpteurs restent inférieurs dans l'exécution, et leurs compositions tiennent plus du dessin que du bas relief. Mais nous ne voulons pas finir sans signaler l'inspiration pieuse qui s'y manifeste souvent ; les arts, en effet, continuent à porter un caractère religieux, bien qu'ils aient déjà passé, des temples qu'ils élevaient et décoraient en l'honneur de Dieu, à l'embellissement des habitations humaines. Bufalmacco disait que « les peintres s'occupaient de faire des saints et des sain- « tes sur les murailles et les planches de bois, afin de rendre, en « dépit des démons, les hommes plus dévots et meilleurs. » Une inscription placée au bas du tableau (1) ou le portrait du peintre

(1) Jean de Pise, dans Saint-André de Pistoie :
Laude Dei trini — rem ceptam copulo fini.
A Pise :
Laudo Deum verum, — per quem sunt optima rerum,
Qui dedit has puras — homini formare figuras.
A Castel Saint-Pierre, près de Pise :
Magister Johannes... fecit ad honorem Dei et sancti Petri Apostoli.

lui-même représenté en prières devaient éterniser le souvenir de sa dévotion. Ce Théophile, dont nous avons parlé, consacra son travail à la peinture sacrée, aux vases, aux missels, aux vitraux des églises; aussi élève-t-il continuellement l'artiste vers Dieu *duquel émane l'art;* il veut qu'il considère sa profession comme une charge divine, et ne demande qu'une prière pour récompense de la peine que son livre lui a coûtée (1). Les statuts de la corporation des peintres de Sienne, en 1335, commencent en ces termes : « Nous sommes, par la grâce de Dieu, appelés à manifester aux « hommes grossiers, qui ne savent pas lire, les choses miraculeu- « ses opérées par la vertu de la sainte foi. Notre foi consiste prin- « cipalement à adorer et à croire un Dieu éternel, un Dieu d'une « puissance infinie, d'une sagesse immense, d'un amour et « d'une clémence sans bornes; nous sommes persuadés qu'au- « cune chose, quelque petite qu'elle soit, ne peut avoir com- « mencement ou fin sans ces trois choses, c'est-à-dire sans pou- « voir, sans savoir et sans vouloir avec amour. »

ÉPILOGUE.

Une des plus grandes difficultés de notre travail, difficultés vraiment au-dessus des forces d'un seul homme, c'est de coordonner les événements de telle manière qu'il apparaisse entre eux, malgré la diversité de tant de pays et de nations, un lien de conséquence ou de concomitance; en outre, nous ne voulons pas altérer la valeur ou changer le sens de ces événements, comme sont contraints de le faire ceux qui immolent la vérité à un système.

A Saint-Paul *extra muros :*

Summe Deus, — tibi hic abbas Bartholomæus,
Feci opus fieri, — sibi te dignare mereri.

Duccio de Bonninsegna, dans le dôme de Sienne :

Mater sancta Dei, — sis causa Senis requiei.

Gélase de Nicolas, à Ferrare :

Jesus, spos dilet, a ti me rachomando; doname fede.
Jésus, époux chéri, je me recommande à vous; donnez-moi la foi.

(1) *Ut quoties labore meo usus fueris, ores pro me ad misericordiam Dei omnipotentis.*

Ces deux derniers livres, plus que les autres, ont aggravé notre tâche, à cause des faits accomplis dans la période qu'ils embrassent; jamais peut-être, en effet, il ne s'en était présenté d'aussi nombreux ni d'aussi variés; jamais il ne s'était vu un tel mélange de nations, de croyances et d'idées.

Rome, Constantinople et Bassora se disputent la palme de la civilisation; mais Constantinople, enchaînée aux formes païennes au milieu desquelles était née son influence, prétendait maintenir les pouvoirs politiques et religieux réunis dans les mains du souverain. En vertu de cette omnipotence, le chef de l'État intervenait avec intolérance dans le culte et les croyances, et, comme il voulait détruire les images pieuses ou résoudre des problèmes de foi inextricables, il troublait les consciences, perdait des provinces entières et se déconsidérait aux yeux des peuples. Tandis qu'en Europe les rois étaient entravés par les feudataires et la puissance ecclésiastique, les successeurs de Constantin disposaient librement des forces de leur pays, aussi vaste encore qu'aucun empire moderne; il semblait donc qu'on dût attendre d'eux des prodiges de vigueur; mais, parce qu'ils étaient tyrans, ils se montraient insensés, et manifestaient de folles prétentions qu'ils ne pouvaient soutenir que par des moyens insuffisants; dans l'orgueil d'une grandeur historique, ils ne recherchaient pas l'appui de l'opinion; aussi ne surent-ils jamais réunir pour une résistance commune les peuples que l'invasion musulmane avait convertis en héros. Ils voulaient tout attirer au centre, tout sacrifier à la métropole; mais c'était sur des fondations vermoulues qu'ils élevaient leur édifice fastueux et sans solidité. Renfermés dans des harems à l'orientale, ils alimentaient des discussions sophistiques, et se laissaient circonvenir par des intrigues de femmes et d'eunuques, au milieu desquelles la dignité impériale tombait dans le mépris. Les provinces éloignées se rendaient indépendantes, et leur isolement finissait pas les livrer aux mains des Sarrasins; bientôt le roi d'une île de la Méditerranée pouvait venir, jusque sous les murs de Blacherne, insulter la majesté sacrée.

Mahomet avait à sa disposition les instruments qui manquaient à l'empire d'Orient, la persuasion et la force; le prophète commandait à des nations nouvelles, l'empereur à un peuple décrépit. Mais qu'apportait-il au monde, sinon la conquête et le droit de l'épée? Ses sectateurs débouchent de la péninsule arabique comme une bande qui, partout où elle s'établit, reste campée en conqué-

rante; livrés à une superstition fanatique et tout ensemble négative, ils oppriment les vaincus sans se fondre avec eux; d'où il suit que jamais ils n'arrivent à constituer un peuple, et que leur triomphe d'abord, puis la prolongation de leur existence, a pour seule cause la faiblesse de ceux qui les entourent, et plus tard leur tolérance.

L'Europe, qu'ils menacent, vient alors se heurter avec eux. Les croisades pourtant ne commencent pas au cri de *Dieu le veut!* poussé à Clermont, et ne finissent point à la mort de saint Louis sur la plage de Tunis; la lutte remonte à Pélage et à Héraclius, et cette lutte s'est poursuivie jusqu'à nos jours : guerre de douze siècles et d'une moitié du monde contre l'autre.

Le contact des Européens avec les Orientaux fit ressortir la différence qui existait entre les uns et les autres. Le Turc, barbare encore, repoussait toute culture et toute aménité de mœurs, et ramenait l'islamisme à sa férocité primitive. Les Grecs, corrompus, sophistiques, de mauvaise foi, incapables d'héroïsme, ne sentent pas cette grande opportunité de régénération; une vile jalousie les pousse à troubler par des perfidies et des bassesses le triomphe de la croix.

Chez les Latins, toujours grossiers, parfois même farouches encore, se révèle quelque chose de généreux, comme il arrive chez des peuples peu civilisés, mais jeunes; il sont avides de gloire, sensibles à l'honneur, capables de sacrifices et de dévouement. Les Grecs avaient fait de la religion un champ de disputes inextricables; les Européens la vénéraient comme une chose à l'abri de toute controverse, se laissaient diriger par elle dans leurs croyances, et modéraient l'emploi de la force selon ses désirs. Là, elle était la compagne et l'esclave de la tyrannie; ici, associée à la liberté et opposée à toutes les violences, elle ordonnait un système de lois qui améliorait l'ancien droit et devaient servir de modèle au nouveau (1). Là, le sacerdoce était assujetti aux liens de la famille et asservi au gouvernement; ici, affranchi de la puissance matérielle, fortifié par les privations du célibat, il peut se

(1) M. Troplong a lu, au mois de mars 1842, à l'Académie des sciences morales et politiques, une dissertation concernant l'influence du christianisme sur le droit privé des Romains. Il y développe la thèse suivante : « Le droit romain fut meilleur durant l'époque chrétienne que dans les siècles précédents, et, quand on avance le contraire, c'est ou un paradoxe ou une méprise; mais il reste inférieur aux législations modernes, nées à l'ombre du christianisme et mieux pénétrées de son esprit. »

consacrer, sans être retenu par des considérations mondaines, à vaincre dans les batailles du Seigneur.

Au quatrième rang dans cette grande lutte se présentaient les Mongols. De même que les révolutions qui agitent la surface de la terre proviennent de celles qui sont causées à l'intérieur par l'embrasement ou le refroidissement central, ainsi les grands mouvements des peuples d'Europe paraissent toujours déterminés par ceux qui se produisent au cœur de l'Asie. On dirait que les nations de ces contrées sont destinées à la destruction des institutions vieillies; afin de pouvoir se mettre en mouvement au premier appel de la Providence, elles ne prennent pas racine sur le sol, et continuent, au contraire, cette vie nomade dans laquelle chacun acquiert de la confiance en soi-même, parce qu'elle oblige à de continuels efforts contre les tribus voisines et contre la nature. Ce genre d'existence amène l'obéissance absolue envers les chefs; si quelqu'un de ceux-ci prédomine, loin de songer à lui résister, c'est à qui s'empressera de s'en faire un protecteur. C'est ainsi que se forment à l'improviste ces vastes empires, et qu'à l'improviste ils s'écroulent.

Cinq siècles suffirent à peine pour réparer les dévastations accomplies en cinq ans par Gengis-khan, et qui firent un désert de la mer Caspienne à l'Inde; toutefois ce conquérant sanguinaire contribua aux progrès de la civilisation en substituant un camp immense à cette foule de petits campements occupés à guerroyer sans relâche l'un contre l'autre. Il fit cesser, pour les guider à des expéditions lointaines, les combats que se livraient les Oïgours, les Kitans, les Kharizmiens et les innombrables hordes tartares; pour lui résister, les tribus turques de la Syrie et de la Perse se réunirent en corps de nations; il en fut de même chez les Russes, et cent peuples se confondirent dans un empire qui embrassait la Chine, la Perse, la Tartarie et une partie de l'Europe. En outre, ce fut un grand progrès pour les Tartares que l'introduction du lamisme parmi eux, puisqu'il adoucit leur férocité. D'un autre côté, l'islamisme, qui dépérissait depuis qu'il s'était mis à cultiver les sciences, les arts et les belles-lettres, puisa une nouvelle énergie chez les Mongols et les Turcs, qui, le rendant à sa barbarie primitive, lui restituèrent la puissance guerrière.

Le péril qui menaçait l'Europe fut conjuré par les croisades, expression fidèle du caractère batailleur et religieux de cette époque. Pour quelques-uns, elles furent l'élan d'une piété fervente; pour d'autres, un calcul politique, l'effet d'un vif entraîne-

ment pour les voyages, les découvertes, le commerce, les aventures. Les croisades attirèrent l'attention générale vers cet Orient « d'où viennent, comme le disait Napoléon, toutes les grandes gloires. »

De là, un prodigieux mélange de personnes, d'idées, de croyances, comme jamais il n'y en avait eu dans l'antiquité. L'empereur d'Allemagne Conrad s'allie par un mariage à l'empereur grec Emmanuel Comnène; le roi de France donne la main de sa fille au César de Byzance; Sancho de Navarre demande pour femme celle du chef des Almohades; Henri VI, en épousant l'héritière des princes normands, réunit à l'empire d'Occident la Sicile, île arabe. Richard Cœur de lion offre sa sœur à Malek-Adhel, dont il est devenu le frère d'armes; Saladin veut recevoir les insignes de chevalier; Jean sans Terre offre aux Almoravides, s'ils lui viennent en aide, de se faire musulman; Frédéric II est à moitié musulman avec son université sarrasine, ses gardes sarrasins, son sérail à la manière arabe; il établit dans le royaume de Naples des colonies mahométanes, et son meilleur ami est le sultan d'Égypte; des seigneurs lorrains ceignent la couronne de Jérusalem, et des barons français et italiens se créent des seigneuries en Asie, et s'asseyent même sur le trône de Constantinople, tandis que des corps d'Alains et de Kaptchaks font la guerre dans le Tonquin; des ingénieurs chinois dirigent les opérations militaires sur le Tigre; des Tartares et des Indiens enseignent à la Chine le culte de Fo et la hiérarchie des lamas; les mahométans, de leur côté, greffent leurs croyances sur le brahmanisme; dans la Perse, dans la Syrie se répandent des dogmes qui se rapprochent de ceux de l'incarnation; les imans mahométans discutent avec les disciples de Confucius et les moines de saint François; Averroès et Aristote sont associés dans la scolastique; la Perse envoie le manichéisme infester l'Église, et ses inventions fantastiques aviver les romans que produit la France; en Europe, les trois ou quatre nations les plus avancées, sortant de leur isolement, se livrent à un échange mutuel de sentiments et d'idées.

C'était sous ces influences si diverses que se développait la civilisation européenne. Deux grandes idées dominaient alors, qui doivent être dans la nature humaine, puisqu'elles subsistent encore dans un si grand nombre de pays : l'une, que toute puissance, droit et privilége émanent du sol; l'autre, que la Providence veille continuellement aux progrès de l'humanité, soit dans la personne des rois, soit surtout dans celle des prêtres,

auxquels elle assure tant de pouvoir. Sur la première est fondée la féodalité; de l'autre naît cette foi qui est la clef de toute l'histoire du moyen âge. De là deux systèmes principaux : l'un qui provient de la féodalité et du roi dont elle relève, l'autre de l'Église et de Dieu; celui-là d'autorité, et celui-ci de liberté.

Que l'attrait de la religion fût tout-puissant, c'est ce qu'atteste le grand nombre de ceux qui, pour se cloîtrer, abandonnaient les grandeurs humaines et renonçaient aux affections domestiques. Ainsi, dans la seule histoire d'Abélard, nous voyons Béranger, son père, laisser femme et enfants pour mourir moine; Lucie, son épouse, suit son exemple, puis Abélard lui-même. Héloïse fonde le Paraclet, où Agathe et Agnès, les deux nièces de son amant, prennent le voile; Astrolabe, son fils, paraît avoir fait une fin semblable. Les saints aussi furent fréquents alors, et nous n'avons pas craint de nous arrêter longtemps sur leur histoire, qu'ils aient vécu sur le trône ou dans le fond d'un cloître, parce qu'ils sont les vrais héros populaires. La fondation d'un monastère était un événement aussi important que celle d'un royaume. Les congrégations anciennes et nouvelles obéissaient à des règles faites pour servir de modèles dans l'enfance des institutions politiques; là se trouvaient à la fois les écoles et l'asile de la culture intellectuelle, le souvenir des faits et la tradition littéraire.

Tandis que les particuliers s'appliquent ainsi au perfectionnement individuel, les papes s'occupent de celui de la société; discernant mieux les éléments mauvais de la conquête, ils les sanctifient et les civilisent; ils propagent les bonnes doctrines, protégent la morale, consacrent l'égalité, élèvent la voix en faveur des serfs, et portent aux premières dignités des personnes du rang le plus infime, pourvu qu'elles aient en partage la science et la vertu; ils luttent contre l'Empire, qui, oubliant son origine, prétend confondre les deux pouvoirs et soumettre la conscience à l'autorité du glaive.

Quel spectacle inusité pour le monde, que de voir les pontifes armer l'Europe entière au nom d'une idée! Quel magnifique triomphe de la religion, que de la voir dompter les mœurs farouches des chevaliers en instituant les ordres militaires, et soumettre des guerriers audacieux à la discipline de cénobites réguliers!

Dans toute la vie féodale, qui manque de délicatesse, nous sommes frappés de perpétuels contrastes de rudesse et de cour-

toisie, de barbarie et d'humanité; aussi l'observateur qui n'examine qu'une seule face de cette époque y trouve-t-il le comble de la férocité ou de la sainteté.

Deux forces énergiques se développent en opposition à la féodalité, la monarchie et les communes : celle-là tend à établir un gouvernement central, et celles-ci à former la nation, deux choses qui manquaient à la féodalité. Le résultat, c'est que l'importance de ces deux siècles ne consiste pas dans de grandes guerres, mais dans des luttes partielles des communes et des feudataires, dans le conflit universel des soldats avec leurs chefs, des barons avec leurs vassaux, du despotisme avec la liberté; d'un autre côté, des mariages, des confiscations, des actes de déloyauté, des excommunications, resserrent ou relâchent le lien national.

Aucun pays au monde ne nous avait encore offert le spectacle remarquable des longs et persévérants efforts d'une race vaincue et sans nom qui parvient à se relever, réforme toute chose et change non-seulement les gouvernements, mais encore l'organisation sociale tout entière. L'Inde conquise et reconquise conserve la hiérarchie de ses castes, et le soudra comme le paria gémit encore dans l'opprobre et la pauvreté. La Chine entraîne ses conquérants dans son élégante puérilité. Les peuples subjugués par les Turcs continuent de croupir dans la servitude comme au premier jour, et, si quelques-uns ont secoué le joug, ce n'est que par l'expulsion des vainqueurs. La Perse est devenue un chaos par la superposition de tant de races diverses. Dans l'ancienne Rome, nous avons suivi avec intérêt les pas de la plèbe qui arrachait aux patriciens la communauté des droits; mais là c'étaient deux nations de forces presque égales dès l'origine, qui déjà, sous les premiers rois, avaient réclamé et obtenu des franchises; on peut donc n'y voir qu'une prolongation de la guerre de conquête où les familles plébéiennes, qui parmi les vaincus avaient un rang et des richesses, demandaient à jouir des droits politiques.

Au moyen âge, les citoyens des communes réclamaient une existence civile et humaine; ils voulaient d'abord pouvoir vivre comme des êtres humains, libres dans les actes innocents, puis venir dans la cité participer à la confection des lois qui les concernaient.

Alors les possesseurs de terres cessent de constituer seuls la nation, et la société politique se trouve composée d'éléments plus nombreux. Les feudataires s'attachent à conserver leurs privi-

léges, c'est-à-dire le droit sans limites d'opprimer leurs sujets; le roi vise à se former au-dessus d'eux une existence distincte, comme l'était son origine. Au-dessous et à côté d'eux la commune cherche à s'affranchir de ceux-là moyennant l'appui de celui-ci; en même temps le clergé se replonge dans l'ordre matériel, dont on avait tant fait pour le dégager. L'action réciproque de ces différentes forces constitue l'histoire de ces deux siècles, où les guerres proviennent toutes de rois et de communes qui veulent reprendre les fractions de territoire aux vassaux ou aux feudataires; il ne faut pas en excepter celles des croisades, où le clergé demanda l'affermissement et l'extension de la civilisation nouvelle, créée sous ses auspices.

Cette tâche fut aidée par la renaissance du droit romain, non qu'il fournît des exemples ou des préceptes de la liberté, car il tendait, au contraire, à fortifier la tyrannie; mais l'intrépide servilité des légistes, qui ne tenaient aucun compte des éléments nouveaux apportés par la conquête, humiliait les châteaux en élevant le palais, et abattait la barrière élevée entre le peuple qui obéit, et le roi qui fait les lois et rend la justice. Un fait remarquable de ce temps, c'est l'importance des hommes de loi; ce ne sont plus les armées, mais les légistes qui décident du droit à Roncaglia, discutent à Lyon les prérogatives de l'Empire et de la tiare, siégent dans les tribunaux au lieu du baron revêtu de l'armure, et font ainsi passer la justice entre les mains du peuple.

Les constitutions, qui sont un autre caractère de ce temps, naissent de cette lutte de la liberté contre le despotisme; par elles, les gouvernements substituent le pouvoir public aux volontés particulières, et les peuples, la résistance légale à l'opposition personnelle.

Déjà s'offrent à nous des formes très-larges de liberté et de franchises. En France, les communes sont reconnues par des chartes royales; en Angleterre, elles obtiennent sous Jean sans Terre le droit d'élire leurs aldermen; en Espagne, elles ont leurs *fueros*, avec des corrégidors et des alcades investis de la juridiction; en Italie, elles se transforment en républiques; en Allemagne, Frédéric Ier s'en fait des instruments pour accroître le pouvoir royal; mais déjà elles portent ombrage à Frédéric II, qui tente de les réprimer. Dans les différentes contrées, les états s'aperçoivent de leur propre existence et prennent place dans les assemblées; depuis longtemps, le Languedoc avait ses états;

Louis IX les étend à la France, et bientôt Philippe le Bel (1302) convoque tous les représentants des communes. En Angleterre, la grande Charte garantit les droits de la nation, représentée par le clergé et la noblesse; puis, sous Henri III, apparaissent les députés des communes (1265), et sous Édouard Ier (1295) leur vote devient indispensable pour imposer de nouvelles taxes; en Sicile, Frédéric II appelle les députés des villes aux assemblées des barons (1231); en Allemagne, sous Adolphe de Nassau (1293), les députés des villes immédiates ont entrée à la diète des évêques et des nobles; en Espagne, les communes prennent part aux cortès d'Aragon (1134) et de Castille (1169).

L'empereur est la clef de voûte du système féodal. Les papes, qui l'ont créé, veillent à ce qu'il ne viole pas le pacte juré par lui, et n'attribue pas au hasard de la naissance, en rendant héréditaire une dignité décernée à des qualités éminentes, ce qui ne peut appartenir qu'au mérite personnel.

Les trois races franque, saxonne et souabe avaient donné successivement des empereurs; dans chacune d'elles, les premiers furent de grands guerriers et des souverains énergiques; les derniers inclinent davantage à la civilisation, et tendent à abuser de leur force. Othon et Henri Ier se montrent des héros; mais les deux derniers Othon contractent des liens de famille avec les Grecs, et songent à transférer leur résidence à Rome. Conrad le Salique et Henri III sont les rois les plus puissants et les plus heureux de la Germanie; mais les successeurs dégénèrent et s'épuisent dans leur lutte avec les papes. Frédéric Ier, grand capitaine, à volonté de fer, releva la dignité impériale; mais Frédéric II, le roi le plus éclairé du moyen âge, conduit au bord du précipice sa maison et l'Empire lui-même, lequel reprend vigueur avec Rodolphe et Maximilien, mais sous un aspect bien différent; car il n'est plus désormais occupé que d'agrandissements de famille. Les monarques précédents avaient tous visé, bien que par des moyens divers, à l'augmentation de la puissance césarienne. Les princes de Saxe domptent de nouveaux barbares dans leur irruption menaçante, et régissent l'Empire en souverains magnanimes. Les princes de Franconie aspirent à le rendre héréditaire; dans ce but, ils suppriment les droits particuliers des nations, incorporent les grands duchés dans les domaines de la couronne, et veulent réduire les titres ecclésiastiques en dignités féodales, d'où naissent la querelle des investitures et les guerres qui en résultent. Les princes de Souabe croient se consolider en

devenant souverains de l'Italie ; mais le différend avec les papes change alors de caractère, et peut amener l'indépendance ou la servitude de l'Italie. Ainsi l'acquisition de la Sicile, au lieu d'affermir cette puissance, la fait redouter, et les peuples restent indifférents lorsque l'infortuné rejeton des Hohenstaufen périt sur l'échafaud que lui a dressé l'ambition de son aïeul.

Rome était encore le grand centre du mouvement, et c'est à elle que l'on confiait tous les intérêts politiques des nations et les intérêts moraux de l'humanité. L'Église eut à lutter pour rompre les liens dans lesquels les feudataires voulaient l'enlacer, et les rois lui servirent d'auxiliaires ; mais comme ils voulurent convertir leur influence en supériorité, et la soumettre à leur caprice et à leurs desseins politiques, elle dut encore combattre pour son émancipation. Les meilleurs chefs de l'empire, depuis Charlemagne jusqu'à Rodolphe de Habsbourg, visèrent constamment, mais par des moyens qui ne furent ni toujours justes ni toujours opportuns, à mettre l'Église en harmonie avec le gouvernement extérieur.

La guerre entre la crosse et le sceptre, qui dura un siècle et demi, épuisa les forces qu'on aurait pu employer pour faire progresser la société ; mais le choc entre la matière et l'esprit était inévitable ; toutefois, outre l'exagération propre aux conflits, laquelle faisait commettre des excès aux deux partis, la lutte devait être acharnée alors que l'on ne connaissait aucune différence entre la liberté politique et la liberté religieuse, d'autant plus que la dernière, dans sa vague immensité, embrassait tout à la fois les droits, les espérances et l'avenir de l'homme. D'ailleurs, qui aurait pu décider entre le chef de l'Église, organe de la république, et le chef des rois, patron de la chrétienté? La misérable transaction qu'ils souscrivirent suspendit la guerre, mais au détriment des deux adversaires, qui perdirent la bienfaisante influence exercée par eux sur la civilisation du monde, tant qu'ils marchèrent d'accord ; néanmoins cette querelle fit mûrir des fruits qui autrement n'auraient pu se développer, et l'idée de l'État, telle qu'on la conçoit aujourd'hui, se dégagea des ténèbres.

Mais, politiquement, Rome enlève aux empereurs l'unité européenne en favorisant la France, qui leur arrache l'épée retournée contre les intérêts de l'Église. Saint Louis, connaissant combien l'union avec le pape est favorable à l'agrandissement de la France, permet que Charles, son frère, épouse l'héritière de Provence, malgré Frédéric II excommunié, et qu'il accepte la

couronne de Manfred réprouvé. Dès ce moment la France est pour l'émancipation des peuples, dans la forme que le temps lui donnait, c'est-à-dire la liberté du sacerdoce et l'indépendance des pontifes.

Nous sommes toujours heureux de prouver que les souffrances engendrent le bien, et que les efforts de la tyrannie produisent la liberté. Les chefs que les Germains élisent pour assurer leur tumultueuse indépendance, deviennent rois et tyrans; puis, afin d'opprimer les hommes libres, ils s'entourent de guerriers dont ils cherchent à faire les instruments dociles de leur volonté; mais qu'arrive-t-il? Ces mêmes guerriers se dressent comme obstacles devant leur omnipotence. Afin de maintenir la prérogative royale et de protéger le peuple contre les abus des comtes, on envoie dans les provinces des *missi dominici;* or ces agents usurpent des lambeaux de pouvoir royal, rendent leurs fonctions héréditaires et s'affranchissent de toute dépendance.

La féodalité, qui morcelait la domination, comme aujourd'hui on fractionne la propriété, est la lutte que l'on rencontre partout et toujours parmi les hommes qui veulent vivre de leur travail ou de celui des autres; si le seigneur exige de l'argent des artisans, il ne peut plus le voler parce qu'ils ont formé des maîtrises. Les uns sentent l'avantage de l'union, les autres apprennent l'art des emprunts et s'initient aux secrets de la science économique. Pour s'affranchir du service militaire et de l'obligation de comparaître dans les assemblées, les hommes libres se constituaient vassaux, et se trouvaient enveloppés dans les querelles privées de leur seigneur, qui les appelait à ses cours et à ses plaids.

Les seigneurs, pour échapper à toute responsabilité dans les jugements, autorisent leurs pairs à les prononcer, et ceux-ci deviennent un contre-poids à leur puissance; ils refusent de se soumettre au souverain toutes les fois qu'il n'est pas assisté des autres barons, et cela introduit les appels, qui diminuent d'autant leur influence dans la justice. Le clergé multiplie les tribunaux permanents, favorise le savoir et l'examen des droits; or les tribunaux et les droits réduisent à une juste mesure l'excessive autorité du clergé, aussitôt qu'il cesse de se trouver en harmonie avec les besoins de la société. Les rois, afin de pouvoir imposer des charges extraordinaires, convoquent les communes, et donnent ainsi naissance au tiers état, qui modère leur pouvoir et jette la base des constitutions. C'est ainsi que le bien germe sur la racine de laquelle on n'avait attendu que le mal; c'est ainsi que les souffrances de l'individu améliorent les nations.

Lorsque nous observions avec un insultant dédain ces siècles qui nous trouvèrent serfs et nous laissèrent hommes (1), ne ressemblions-nous pas à ces parvenus qui oublient leur famille et leurs premières années? Maintenant, sans regretter les temps qui ne sont pas, parce que le passé a accompli sa tâche, et que l'avenir doit se développer par lui et non avec lui, nous ne pouvons qu'admirer des siècles si pleins de vie, émus tour à tour par la voix tonnante de Pierre l'Ermite et de saint Bernard, par les chants harmonieux des troubadours et des Siciliens, par la libre parole d'Abélard et des Patarins, par les graves travaux d'Anselme, de Suger et de saint Thomas; des siècles qui purent exalter les exploits de Barberousse, de Richard, de Philippe-Auguste, de Saladin, et bénir les actions de saint François d'Assise, d'Élisabeth et de saint Louis; des siècles où nous trouvons un Descartes et un Malebranche dans saint Bonaventure, un Bacon dans le moine du même nom, un Hume dans Jean de Salisbury, un Montesquieu dans Égidius Colonna; des siècles où surgirent des grands hommes tels qu'Innocent III, Grégoire IX et autres pontifes, Philippe-Auguste et Philippe le Bel en France; Ferdinand III et Alphonse X en Espagne; les Frédéric en Allemagne, Thomas Becket en Angleterre, et partout la force populaire, qui, plus grande que les héros, détruit et recrée, brise les chaînes et fonde les constitutions. Alors prennent naissance les croisades, la chevalerie, l'architecture, les langues, les lettres; tout se refait à neuf. De là commence l'histoire véritable des arts et des littératures modernes, et la civilisation se transforme réellement du monde ancien dans le nôtre.

L'Angleterre a fixé sa constitution, qu'elle n'aura plus qu'à développer. La Norvége, le Danemark, la Suède, la Pologne, la Hongrie, l'Esthonie et la Prusse, abandonnant le paganisme, se soumettent à des idées de justice publique et aux prescriptions d'une puissance désarmée; l'Arménie, la Bulgarie et la Servie sont réunies à l'Église latine, et pour un moment le schisme a cessé; la bataille livrée dans la plaine de Tolosa écrase sans retour les Maures en Espagne, où la lutte engagée entre les guerriers de la croix et ceux du Coran pourra se prolonger, mais sans incertitude, et laissera aux Espagnols, non plus la fausse gloire d'exploits accomplis par des héros fabuleux, mais la gloire réelle

(1) Voltaire dit : *Il ne faut connaître l'histoire de ces temps-là que pour la mépriser.*

des efforts faits par une nation généreuse pour conquérir et assurer son indépendance. La France, soit par l'école de Paris, soit par sa langue et ses expéditions militaires, se met à la tête du progrès. Là, comme en Angleterre, l'unité morale a pu mûrir et produire l'unité politique, tandis qu'en Espagne, en Italie, en Allemagne, elle a été retardée par des circonstances différentes, qui néanmoins n'y ont pas empêché l'éclosion des temps de l'héroïsme et de la grandeur nationale. En Italie surtout, la vie se trouve multipliée par l'immense variété de ses États; là c'est une démocratie toute d'émulation et de mouvement, qui n'ouvre la route des honneurs qu'au savoir et aux actes; ici, une aristocratie qui fait servir toutes les forces sociales à son intérêt particulier; ailleurs, de petits seigneurs batailleurs qui ne connaissent que la force, ou de petites cours élégantes et voluptueuses qui caressent les arts et le savoir.

Cette prodigieuse activité se manifeste dans les œuvres aussi bien que dans les conceptions de l'esprit. Jamais on n'entreprit autant de constructions qu'alors; les beaux-arts renaissent en même temps dans la Toscane, où Cimabué, Guido de Sienne et Giotto de Pise embellissaient avec le pinceau, Nicolas et Jean de Pise avec le ciseau, André de Pise avec le bronze, les édifices élevés par Bono et par Arnolf. Et si jamais les arts ont été le miroir des mœurs et des idées, ce fut surtout à cette époque, dont les édifices nous révèlent la fierté menaçante des grands, l'ambition des communes, la richesse des bourgeois éclairés et libres, la foi active des âmes pieuses.

Deux littératures se donnent la main, l'ancienne et la nouvelle; l'une fournit les formes, et l'autre les pensées. La langue latine est encore employée généralement dans les écrits sérieux, dans l'enseignement, presque toujours dans l'histoire; néanmoins, au commencement du quatorzième siècle, sept langues européennes ont une littérature nationale : l'italien, plus poli que les autres idiomes; le provençal, dont les fleurs précoces se sont flétries avant de produire des fruits mûrs; l'espagnol et le portugais, qui répètent les romances nationales : le français, qui s'enrichit des beautés de la langue romane et des idiomes teutoniques; l'anglais, qui a déjà servi aux chants du bandit et aux lois du conquérant; l'allemand, qui sert à célébrer les anciens héros et à tracer les codes des Saxons et des Souabes, en attendant que le théologien mystique Jean Taüler (1361), dominicain de Strasbourg, donne à la prose la direction dans laquelle l'affermira plus tard Martin Luther.

Comme aujourd'hui toutes les idées revêtent un caractère politique et s'appliquent aux féconds problèmes sociaux, de même alors la théologie était la forme générale de la pensée. Une littérature cléricale, lourde mais puissante, pauvre de science, mais riche de patience et de foi, a initié le monde à l'art du raisonnement. Désormais elle peut sortir des cloîtres, son unique refuge contre les hurlements des barbares, et trouver un accueil favorable dans le castel du baron ou aux fêtes du peuple; dès lors on n'y sent plus uniquement le souffle religieux, et l'imagination, séduite par la poésie, impatiente de franchir les anciennes limites, cherche des langages nouveaux, et alterne entre quatre sources de fables ou de légendes, la chevalerie, l'allégorie, l'orientalisme et le christianisme. Les *Niebelungen* sont tout à fait païens; dans le *Romancero* du *Çid*, la religion est, comme pour les Grecs modernes, plutôt un symbole national qu'un sentiment; en effet, le héros se rend à Rome, et tire son épée au milieu de Saint-Pierre pour effrayer le pontife; il n'hésite pas à se liguer avec des rois maures. Dans les romans, au contraire, domine la chevalerie, qui, née de l'association du christianisme à des affections terrestres, élevées et purifiées, se glisse jusque dans les miracles et les faux évangiles; elle consacre la force par le sentiment, et le sentiment par la force.

Des traditions longtemps enfouies comme le germe sous la terre éclosent de toutes parts dans les fantaisies mystiques du cloître, dans les créations idéales de force et d'amour, les légendes populaires et la poésie chevaleresque. Des cordes jusque-là inconnues résonnent de tous côtés, non par des réminiscences, mais avec des voix graves qui viennent du cœur, avec des sentiments d'héroïsme et des élans vers le ciel. Les trouvères et les minnesingers sont originaux; alors même qu'ils célèbrent d'anciens héros, ils les affublent d'habits et de sentiments modernes. La satire, le drame et le mystère n'ont pas moins d'originalité; car on ne s'était pas encore avisé de songer que l'unique mérite d'un ouvrage fût d'être calqué sur ceux des anciens. La nouvelle littérature s'exhale du luth des troubadours sous les orangers de la Provence, et commence à frémir au milieu des forêts de chênes de la Souabe; des génies gracieux, des fées bienfaisantes et de redoutables géants peuplent les vallons, les fleuves et les donjons; des armes enchantées, des anneaux magiques remplissent les histoires séculières, tandis que les légendes se nourrissent de miracles; chaque pays a son héros, son saint, son poëte.

L'Espagne se célèbre elle-même dans le Cid, la Bretagne dans son roi Arthur, la France dans Charlemagne, auquel, par une sublime erreur, elle attribue les croisades; Walter de Wogelweide chante les dames et les amours, sur lesquels Pétrarque étend un voile virginal; Perceval et Tristan font soupirer l'Angleterre, et bientôt Dante élèvera ce splendide édifice auquel mirent la main le ciel et la terre.

Quelques-unes de ces littératures commencent à porter leur influence sur celles d'autres nations. Les légendes arabes inspirent le *Romancero*, comme les sirventes des troubadours ont pour échos les *rimes* siciliennes; la France, placée au centre, reçoit de l'Espagne et de la Bretagne, pour les transmettre à toute l'Europe, les nouvelles, les fabliaux et les légendes chevaleresques.

L'amour, sentiment qui prédomine dans ces compositions, revêt, selon les différents peuples, des formes variées, mais sans éviter toutefois la monotonie, qui l'emporte toujours sur la richesse des pensées. Il est cependant remarquable que, dans les créations de ce temps, on ne voit apparaître que rarement ce terrible et ce tragique que l'histoire et le roman offrent si souvent dans les aventures de l'époque.

Toutes ces littératures nouvelles, quoiqu'elles s'éloignent de l'imitation des classiques, révèlent de la force et de la richesse dans l'imagination, de la chaleur et de la délicatesse dans le sentiment; elles s'abandonnent aux impressions, aux mœurs, aux habitudes, aux préjugés contemporains, au caractère national et propre; mais on y chercherait en vain la précision limpide des idées, en vain ce goût assuré qui évite également les trivialités de l'expression et les égarements de la pensée, la délicatesse de la poésie classique ou l'art de tendre constamment au but que l'on s'est proposé. En effet, là, comme en tout, nous rencontrons l'absence du fini; là, comme en tout, se trouvent de belles conceptions, grandioses parfois, mais qui jamais ne sont ni châtiées ni complètes. Ainsi jamais l'architecture gothique ne fut réalisée dans toute sa perfection; jamais la philosophie chrétienne ne parvint à son dernier développement; jamais ne s'effectua la séparation exacte des deux pouvoirs, et ne se compléta l'unité catholique.

Mais le souffle de la liberté se faisait sentir de toutes parts; sous son influence naissent en Italie et en Flandre les arts, l'industrie et les républiques; la valeur guerrière et l'héroïsme de l'indépendance dans l'Angleterre, l'Écosse et l'Espagne. Les

guerres privées sont réprimées ; les juridictions féodales, abolies ou limitées ; des associations d'arts et métiers s'établissent, et toutes les classes éprouvent une amélioration dans leur sort ; l'existence devient plus aisée, plus honorable et plus morale : le clergé a pour lui la doctrine ; la noblesse, l'honneur chevaleresque ; le peuple, des franchises et l'industrie. La pensée tend à prendre un essor indépendant ; la Bible est traduite et se propage ; les allégories sont interprétées ; la scholastique est battue en brèche, et sert de voile aux questions les plus hardies, jusqu'à celles qui attaquent l'autorité des papes et la divinité des sacrements. La poésie décoche ses traits contre les personnes et les choses les plus saintes ; la peinture se détache des types immuables pour s'adapter aux expressions mobiles et variées ; l'architecture élève ses flèches et ses dômes bien au-dessus des humbles habitations de l'homme et des constructions régulières des anciens ; l'alchimie et l'astrologie franchissent les barrières du monde visible pour chercher des forces occultes, interroger les astres.

Nous approchons donc des temps nouveaux ; trois découvertes sont désormais nécessaires pour assurer les progrès de la civilisation contre de nouvelles invasions de barbares, et lui fournir les moyens de se répandre au loin, afin que l'élément qui fut d'abord la famille, puis la tribu, puis le domaine des seigneurs, puis l'association des communes, devienne d'abord la nation pour constituer ensuite la civilisation de l'Europe et du monde.

FIN DU ONZIÈME VOLUME.

Les
Consta
Frédér
dans l

In r
mentia
sulibu
tuum.
civitat
memo
lecti r
larii,
sii, in
Lucan
ita :

Ego
toris,
consili
imperi
tem su
suum,
regalia
nes ad
tias su
certas
rit de
adimpl
larii,
tatum
destina
fidelita
tam no
fendam
versus
quos d
tum in

NOTES ADDITIONNELLES.

A.

L'EMPIRE ET LES RÉPUBLIQUES.

Les rapports entre l'Empire et les républiques, à l'époque de la paix de Constance, sont plus apparents que partout ailleurs dans un diplôme de Frédéric Barberousse adressé à la commune de Lucques, diplôme qui existe dans les archives sécrètes de cette ville.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Fredericus, divina favente clementia, Romanorum imperator, semper Augustus, dilectis fidelibus suis consulibus Lucanis, et universo populo tam præsentibus quam futuris, in perpetuum. Sinceritas eximiæ vestræ fidelitatis, quam inter cæteras imperii nostri civitates hactenus erga nos excellenter instituistis, nos invitat ad futurorum memoriam scripturæ ministerio declarare qualiter, in conspectu domini dilecti nostri Rainaldi, Coloniensis archiepiscopi electi, et Italiæ archicancellarii, et imperatoriæ nostræ majestatis legati, in burgo qui dicitur S. Genesii, in ecclesia S. Christophori, Rossus, Guadardus et Guilielmus, majores Lucanæ civitatis consules, quisque pro se ac sancta Dei Evangelia juravit ita :

Ego ab hac hora in antea fidelis ero domini Frederici Romanorum imperatoris, sicut de jure debeo domino imperatori meo, et non ero in facto, vel in consilio sive auxilio quod perdat vitam, vel membra sua, vel coronam, vel imperium, seu honorem suum, vel quod in captione aliqua contra voluntatem suam teneatur; et bona fide juvabo eum retinere coronam et honorem suum, et nominatim civitatem Lucanam, et ejus comitatum, et quæcumque regalia quæ de jure in ea debet habere intus vel foris. Hæc omnia contra omnes adjuvabo eum retinere bona fide, et si perdiderit recuperare, et credentias suas quas per se, vel per suum certum missum, vel per suas literas certas mihi significaverit, bona fide celabo, et præcepta ejus quæ mihi fecerit de pace servanda, vel guerra in Tuscia facienda, sive de regalibus suis adimplebo, nisi per parabolam domini imperatoris, vel domini archicancellarii, vel ejus certi missi remanserit, et fodrum ei per episcopatum et comitatum Lucanum bona fide recolligi juvabo, cum ab ejus certo misso ad hoc destinato requisitus fuero. Et homines civitatis Lucanæ idem sacramentum fidelitatis domini imperatoris pro posse meo jurare faciam bona fide. Et stratam non offendam, et ne ab aliquo offendatur bona fide pro posse meo defendam et vindicabo. Et dabo domino imperatori Frederico in expeditione versus Romam, Apuliam et Calabriam milites vigenti, et ad illos terminos, quos dominus imperator per se vel per certum suum missum ad hoc destinatum imposuerit mihi. Et conventionem factam de pecunia quadringentarum

librarum annuatim solvenda observabo; et nullum recipiam in consulatu qui hoc sacramentum de pecunia solvenda non juret : et hæc omnia observabo, nisi quatenus remanserit per parabolam domini imperatoris, vel domini archicancellarii, vel alterius sui certi missi nominatim ad hoc destinati. Quæ quidem omnia acta sunt in presentia comitis Gerardi et comitis Aldibrandini et comitis Alberti, et quorumdam consulum Pisanor. Florentinor. et Pistoriens. et aliorum multorum, anno Dominicæ Incarnationis 1162, sexto idus julii, indictione decima.

Postea in eodem mense et anno aliquantis diebus interpositis, videlicet idus julii, Lambertus filius Solatte, et Guiducius, et Carolus, majores Luc. civitatis consules, eodem modo et ordine, infra Lucanam civitatem in publico parlamento, in præsentia prælibati archicancellarii, et aliorum quamplurium propre ecclesiam et canonicam S. Martini Lucani episcopatus totum suprascriptum fecerunt.

Concordia vero inter nos et Lucanos consules quomodo sit et esse debeat, per eundem Rainaldum Coloniensem electum, et archicancellarium Italiæ atque imperatoriæ majestatis legatum facta, talis est, videlicet quod ipsi consules, a proximis kalendis augusti usque ad sex annos, debeant omnia regalia quæ habent tam in civitate quam extra, salvo fodro domini imperatoris, extra civitatem libere tenere, dando in purificatione B. M. in unoquoque anno domino Frederico Rom. imperatori, vel suo certo misso nominatim ad hoc delegato, quadringentas libras Lucanæ monetæ publice probatæ; et ipsis sex annis transactis, ipsa prælibata regalia prælibato domino imperatori resignabunt, et per parabolam prædicti Frederici imperatoris vel ejus Rainaldi Coloniensis electi, et Italiæ archicancellarii, vel sui certi missi ad hoc destinati.

Præterea dominus imperator concedit civitati Lucanæ ut eligant omni anno ex se consules quos voluerint, qui debeant jurare, ita videlicet, quod guidabunt et regent populum et civitatem Lucanam ad honorem Dei, et ad servitium domini imperatoris Frederici, et ad ipsius civitatis salvamentum. Et ex ipsis consulibus qui electi fuerint, ibunt omni anno in præsentia ipsius domini imperatoris Frederici si in Italia fuerit, aut unus si in Alemania fuerit, receturi investituram a domino imperatore vice omnium. Et si domino imperatori placuerit quod Lucæ solvant duci solidos mille, quos convenerunt, tanto minus domino imperatori de prædicta pecunia usque ad prædictum terminum solvere debent, aliàs secundum prædictum ordinem totum solvere debent. Item consules qui fuerunt electi omni anno, si non habuerint juratam domino imperatori fidelitatem, eam jurare debent. Et hanc totam conventionem nostram per nostrum mandatum et auctoritatem ad eodem Coloniensi electo et Italiæ archicancellario factam præsentis paginæ scripto corroboramus, ac sigillo majestatis nostræ confirmamus. Hæc autem omnis concordia firmata et habita est inter nos et civitatem Lucanam per Rainaldum Coloniensem electum legatum nostrum, ac prænominatos Lambertum et Guilielmum Lucanæ civitatis consules pro se et suis sociis consulibus in prædicto burgo S. Genisii, in domo Rambotti, in præsentia Rolandi de Octavo, Tignosi Causidicorum, Dati Cherinchi... Malusi, Uberti Sandei, et alior., etc. Dominicæ Incarnationis anno 1162, VII idus julii, indict. X.

Cette liberté fait des progrès rapides. En 1209 Othon IV accorde à la même commune d'autres franchises par le diplôme suivant :

In nomine sanctæ e individuæ Trinitatis. Amen.

Otto quartus, divina favente clementia Romanor. imperator, semper Augustus. Imperialis excellentiæ nostræ decet eminentiam devotos fidelesque suos sua clementia respicere, et pro benemeritis digna munificentiæ suæ beneficia liberaliter impertiri. Quapropter notum facimus universis imperii nostri fidelibus præsentibus et futuris quod nos, cognoscentes ex privilegiis antiquis antecessorum nostrorum divorum augustorum et ex multis obsequiis quæ fideles nostri Lucenses cives in primo adventu nostro ipsi majestati nostræ honorabiliter exhibuerunt, ipsos ferventer devotionem ac fidem indefessam ad honorem et exaltationem romani imperii multis laboribus et expensis semper ostendisse, de imperiali clementia ipsos cum omnibus bonis et rebus eorum mobilibus et immobilibus in speciale imperialis nostræ defensionis patrocinium recipimus. Insuper concedimus eis, juxta privilegiorum suorum tenorem, et imperiali auctoritate statuimus ut nullus hominum, nullaque potestas cujuscumque dignitatis murum Lucanæ civitatis antiquum, sive novum in circuitu frangere audeat, et domus quæ infra hunc murum ædificabuntur vel jam sunt edificatæ aut circa in suburbio, nullus mortalium aliquo malo ingenio sine legali judicio deponere præsumat. Volumus etiam et præcipimus quatenus imperiale palatium nostrum in ipsa civitate Lucensi vel extra in burgo eorum non ædificetur, vel hospitia capiantur ibi vi, vel aliqua potestate, de speciali gratia ipsis concedentes quatenus nulli hominum fodrum aliquod persolvatur, curaturam aliquam seu Ripaticum a Papia usque Romam vel in civitate Pisana, vel in ejus comitatu. Addimus etiam ut, si qui hominum introierint fluvium Serculum, Mutronem aut mare cum navi sive cum navibus causa negociandi cum Lucensibus, aut ipsi Lucenses cum eis, nullus hominum eos molestare, aut cum negotiatores venerint a Luni usque Lucam per stratam, nullus hominum eos strata retorqueat, aut venire aut recedere prohibeat, sed per omnia et in omnibus veniant usque Lucam securi, omni contradictione remota. Præcipimus insuper imperiali edicto ut ab ipsa civitate Lucensi infra sex milliaria nulla castella, sive munitiones ædificentur ab aliquo, et si aliquæ fuerint ædificatæ contra hanc nostram prohibitionem, illico nostro et imperii auxilio, ac plena nostra licentia funditus destruantur. Concedimus et indulgemus ut si aliquis horum possessionem alicujus rei per annos xxx habuerit, si autorem vel darorem ostendere potuerit per pugnam aut duellum, inde nulli teneatur respondere. De speciali gratia omnibus eis indulgentes ut in foro S. Domini, et in foro Parmensi plenam licentiam habeat ac libertatem imperiali auctoritate emendi, vendendi, ac res suas quolibet modo commutandi. Interdicimus quoque ac omni modo inhibemus perversas consuetudines a tempore Bonifacii marchionis prædictis fidelibus nostris civibus Lucanis graviter impositas, volentes ut securitates quas marchiones vel aliqua quælibet persona cum ipsis aliquando pepigerunt firma permaneant et rata. Decernimus et præcipimus ut omnino nullus judex Lombardiæ aliquod judicium vel placitum in ipsa civitate Lucana vel ejus burgo aliquo modo exerceat, nisi nostra specialiter, aut familiarissimi nostri imperialis aulæ cancellarii persona præsente. Statuimus itaque ut nullus archiepiscopus, episcopus, dux, comes, vice-comes, nullus legatus et nuntius noster omnino, nullaque persona vel magna vel parva, sæcularis aut ecclesiastica, prædictos fideles nostros Lucanos contra hanc nostram concessionem gravare audeat, vel modo aliquo perturbare. Quod si quis attemptaverit, centum libras auri puri pro pœna componat, dimidiam cameræ nostræ, et reliquam passis injuriam. Unde et præsentem paginam inde conscriptam majestatis nostræ sigillo jussimus communiri. Hujus rei testes sunt Vol-

cherius, patriarca Aquilegiensis; Joannes, episcopus cancellarius; Henricus, mantuanus episcopus, vicarius curiæ, Joannes, episcopus florentinus; Robertus, lucanus episcopus; Ildebrandus, comes Tusciæ; Guido, comes de Gurvis; Menicardus, comes de Gurvis; Azzelinus de Trevisio; Salinguerra de Ferraria; Henricus, marischalcus de Calidia; Cuno de Minchenber, et alii quam plures.

Ego Conradus Spirensis; episcopus imperialis, aulæ cancellarius, vice domini Tedicis; coloniensis archiepiscopi, totius Italiæ archicancellarii, recognovi.

Acta sunt hæc anno Dominicæ Incarnationis MCCIX, regnante domino Octone quarto Romanor. Imperat. gloriosissimo, anno imperii ejus primo.

Datum apud Fulgineum, per manum Gualtherii, imperialis aulæ protonotarii, secundo idus decembris.

Frédéric Barberousse, en 1164, confirma le *merum et mixtum imperium* à l'évêque de Lucques sur un grand nombre de pays, de villages et de châteaux, *piissimorum antecessorum nostrorum exempla secuti*; l'évêque y est autorisé *ad legem et justitiam faciendam, gubernandumque per te et per tuum nuptium, ita sicut nos et noster nuptius agere debuissemus.*

La même commune veut acquérir des droits sur ses voisins, et voilà un diplôme de Frédéric II qui vient de les lui octroyer (1244) :

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Fredericus, divina favente clementia, Rom., imperat., semper Augustus, et Siciliæ rex.

Liberalitas imperialis recompensat in præmiis impensa fidelium servitia quæ merentur. Ea propter, per præsentis privilegii nostri tenorem notum fieri volumus universis imperii fidelibus tam præsentibus quam futuris quod commune civitatis Lucæ fideles nostri, majestati nostræ humiliter supplicarunt, ut castrum Motronis, Montisfegatensis, et castrum Luliani, quæ sunt de Carfagnana cum omnibus eorum, et cujusque eorum rationibus, pertinentiis, jurisdictionibus et districtu eis concedere in perpetuum, et dare licentiam eidem communi recipiendi et retinendi homines et personas quaslibet Carfanianæ fideles nostros in concives eorum, qui, vel quæ effici voluerint habitatores et incolæ, vel alios concives civitatis ejusdem, et eisdem hominibus et personis veniendi ad eamdem civitatem ad habitandum si voluerint, vel alias se concives faciendi; et quod liceat communibus et aliis singularibus personis de Carfagnana recipere potestates et rectores civitatis prædictæ de gratia nostri culminis dignaremur. Nos vero ejusdem communis nostrorum fidelium supplicationibus benignius inclinati, attendentes etiam grata et accepta servitia quæ idem commune majestati nostræ exhibuit, hactenus exhibet in præsenti, et quæ exhibere poterit in futurum, eidem communi Castra de Carfagnana superius denotata cum omnibus eorum, et cujusque eorum rationibus, pertinentiis, juridictionibus et districtu concedimus, nec non ipsis licentiam recipiendi et retinendi homines, et quaslibet personas Carfanianæ fideles nostros in concives eorum, qui, vel quæ effici voluerint habitatores et incolæ, vel alias concives civitatis ejusdem, et eisdem hominibus et personis veniendi ad ipsam civitatem ad habitandum si voluerint, vel alias se concives faciendi, et hominibus et aliis singularibus personis de Carfagnana recipiendi potestates et rectores civitatis prædictæ de gratia majestatis nostræ, et plenitudine potestatis, salva in omnibus imperiali justitia. Statuimus præterea, et sancimus ut nulla persona, etc.

Pour la punir de s'être alliée au pape, Frédéric enlève à Lucques les concessions qu'il lui avait faites; puis il la réintègre dans ses priviléges.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis.

Fridericus, divina favente clementia, Rom. imperat., semper Augustus, Hierusalem et Siciliæ rex.

Ad prosequenda munifice vota fidelium, et si tum plenitudine gratiæ, tum supremæ majestatis auspiciis liberalitatis cesareæ dextera generali quadam regularitate sic habilis illis, verumtamen gratiosa porrigitur quadam specialitate libentior, in quibus velut fide præclaris, et operum actione pro meritis servitia recepta remunerat, et præstanda in posterum efficit promptiora. Ea propter per præsens privilegium notum facimus universis imperii fidelibus præsentibus et futuris quod, licet nos olim provinciam Carfagnanæ cum juribus et, pertinentiis suis Henrico juniori, illustri regi Sardiniæ, sacri imperii in Italia generali legato, dilecto filio nostro, de mera donatione nostra duximus conferendam; attendentes tamen fidei puræ zelum quem commune Lucæ fideles erga majestatis nostræ personam habere noscuntur; considerantes etiam grata servitia quæ culmini nostro exhibuerunt hactenus et præsentis turbationis tempore fideliter exhibere non cessant et quæ exhibere poterunt in antea gratiora, de voluntate regis ejusdem, cui in aliis et majoribus providentia paterna volumus providere, de speciali gratia, et ex certa conscientia nostra provinciam ipsam cum castris, villis, hominibus, jurisdictionibus, possessionibus terris cultis, et incultis, aquis et aquarum decursibus, justitiis, rationibus omnibus et pertinentiis suis, videlicet quæ de dimanio in dimanium, et quæ de servitio in servitium eidem communi fidelibus nostris in fide et devotione nostra persistentibus, in *rectum feudum* duximus concedendum. Ita tamen quod provincia ipsa a nobis et successoribus nostris in perpetuum nomine *recti feudi* de cætero teneant, sicut tenent, alias terras eorum districtus, et a nobis et imperio recognoscunt, eis olim a divis Augustis progenitoribus nostris concessas, et a nobis postmodum confirmatas, debita quoque et consueta servitia proinde nobis et imperio facere teneantur. Statuimus igitur et imperiali sancimus edicto quod nullus dux, et nullus marchio, nullus comes, nullus vicarius, nullus potestas seu commune, nulla denique persona alta vel humilis, ecclesiastica vel sæcularis, dictum commune fideles nostros in fide devotione nostra persistentes, super præmissis contra præsentis privilegii nostri tenorem temere impedire seu molestare præsumat. Quod qui præsumpserit, præter indignationem nostri culminis quam incurret, tria millia marcarum argenti pro pœna se compositurum agnoscat, medietate ipsarum fisco nostro, et reliqua medietate passis injuriam applicanda.

Ad ejus autem concessionis et gratiæ nostræ memoriam ac perpetuo valituram præsens privilegium per manus Nicolai de Rocha, notarii et fidelis nostri scribi, et sigillo majestatis nostræ jussimus communire.

Hujus rei testes sunt Manfredus, dilectus filius noster. Manfredus, marchio, dilectus affinis noster. Petrus de Calabria, mariscalcus noster. Magister Ricciardus de Montenigro, magnæ curiæ nostræ magister justitiarius. Magister Gualterius de Octa, dilecti familiares et fideles nostri, et alii quam plures.

Acta sunt hæc anno Dominicæ Incarnationis 1248, mense decembris septimæ indictionis, imperante domino Frederico, Dei gratia Roman. imperatore, semper Augusto, Hierusalem et Siciliæ rege, imperii ejus anno XXVIII,

regni Hierusalem XXIII, regni vero Siciliæ L. Datum Vercellis mense, indictione suprascriptis feliciter. Amen.

B.

SERMENT DES CONSULS ET PODESTATS.

Les statuts primitifs de Gênes donnent le serment que prêtaient les consuls à leur entrée en charge; nous l'empruntons à la traduction de Serra (*Histoire de l'ancienne Ligurie*, t. I, p. 277).

Au nom du Seigneur, nous prendrons la magistrature le jour de la Purification de sainte Marie, et dans le même jour, la compagnie dissoute, nous déposerons notre office.

Nous agirons en tout pour l'avantage de notre évêché et de notre commune, à l'honneur de notre mère l'Église.

Nous connaîtrons des contestations privées sur l'instance des intéressés, des questions publiques même sans instance, et toujours de bonne foi, selon le droit et avec une parfaite équité, sans porter préjudice aux droits de la commune en faveur des particuliers, ni aux droits des particuliers en faveur de la commune.

En cas de dissentiment entre nous, nous suivrons l'avis du plus grand nombre; dans le cas de partage égal des opinions, nous ferons choix d'un homme éclairé dont l'avis ne sera pas encore connu, et nous nous en tiendrons à son dire.

Nous exercerons le droit de révoquer et d'améliorer les sentences rendues pendant notre consulat toutes les fois que la justice le requerra.

Pour quelque sentence que ce soit, nous ne prendrons, ni directement ni indirectement, plus de trois sous.

Les propriétés, les fiefs, les droits possédés sans trouble pendant trente ans, seront conservés par nous à leurs possesseurs.

Si quelqu'une des parties ne trouve pas d'avocat pour se défendre, et qu'elle nous en prie, nous lui en choisirons un; et si celui qui aura été choisi refuse ou ne s'y emploie pas de bonne foi, nous ne lui permettrons point de paraître désormais devant nous durant notre consulat.

Nous enjoindrons aux témoins appelés en justice par les parties de comparaître et de dire la vérité, en les obligeant, en cas de refus, à la réparation des dommages. Les témoins dans les causes majeures ne seront pas moins de douze.

Nous tirerons vengeance à notre gré de toute personne qui, appelée en témoignage, ne voudra pas comparaître devant nous et jurer de dire la vérité, quand bien même elle serait engagée dans les ordres sacrés, parce qu'ainsi le veut la justice.

Nous rendrons la sentence en public dans le délai de quinze jours à partir de la présentation de la requête, excepté le cas d'un jour férié, d'un oubli de notre part ou d'un désistement.

En cas d'homicide prémédité et constant, nous enverrons le coupable en exil, nous dévasterons ses biens et nous les donnerons à posséder aux plus

proches parents de la victime, ou, sur leur refus à la cathédrale. Si la culpabilité du prévenu n'est pas clairement établie, nous permettrons à ses parents jusqu'au troisième degré de demander telle réparation pécuniaire qu'ils voudront, ou telle au moins qu'elle pourra être donnée, à celui qu'ils soupçonneront du méfait; mais, s'il refuse de la payer et qu'il défie au combat l'accusateur, il en aura faculté, et nous punirons celui qui succombera comme nous aurions puni le meurtrier convaincu.

Quiconque portera des armes du moment où la grosse cloche aura sonné jusqu'à la fin du parlement sera condamné par nous à dix livres, s'il en possède au moins cinquante, à une livre sur dix, et à moins d'une livre, à notre gré, s'il est sans fortune.

Nous ne tolérerons pas de tours ayant plus de quatre-vingts pieds de hauteur; nous ferons abaisser celles qui s'élèveraient au delà, et nous condamnerons les contrevenants à vingt sous par pied d'excédant.

Nous dépouillerons de tous leurs biens et de tout droit au profit du trésor public les faux monnayeurs et leurs complices; nous proposerons au parlement leur bannissement à perpétuité, et, s'ils tombent en notre pouvoir, nous leur ferons couper la main droite. Il faudra néanmoins, pour un tel châtiment, ou l'aveu du coupable ou sa conviction, moyennant une déposition légale des témoins.

Quiconque, invité nominativement par nous ou par le peuple à s'inscrire dans notre compagnie, n'y aura pas adhéré dans les onze jours de l'invitation, ne sera plus reçu ensuite de trois ans. Nous n'admettrons pas ses instances en jugement, sauf le cas où il serait obligé de se défendre; nous ne le nommerons pas aux emplois publics, et ferons défense que personne de notre compagnie prenne du service sur ses navires, ou défende ses droits devant les tribunaux. De même feront les consuls élus après nous et leurs successeurs.

Quand nous voudrons envoyer des ambassadeurs, nous ne leur assignerons pas des honoraires plus élevés que ceux qui auront été approuvés par la majorité du parlement; ils seront déterminés avant l'élection.

Nous empêcherons qu'il ne soit apporté sur notre territoire des marchandises qui puissent nuire aux nôtres, sauf les bois de construction et objets d'équipement naval.

Nous n'entreprendrons point de nouvelle guerre, nous ne lèverons point d'armée, nous ne ferons aucune défense, nous ne mettrons point d'impôts sans le consentement du parlement, et nous n'accroîtrons pas les droits maritimes, sauf le cas d'une nouvelle guerre sur mer, et les charges seront égales pour tous.

Toutes les fois qu'un étranger sera admis dans notre compagnie, nous lui déférerons le serment d'habitation non interrompue dans notre cité, selon qu'il est d'usage pour les autres citoyens. Seulement il suffira d'une habitation de trois mois par an pour les comtes, les marquis et les personnes domiciliées entre Chiavari et Porto-Venere.

Nous maintiendrons fidèlement la ferme des monnaies à ceux qui se sont obligés envers la commune. Nous serons pareillement exécuteurs loyaux des conventions stipulées avec les princes et les peuples étrangers.

A mesure qu'il sera fait de nouveaux accords et de nouvelles admissions, nous aurons soin de les faire transcrire sur le registre consulaire.

Corio nous donne en ces termes les engagements que devait prendre le podestat de Milan (liv. II, p. 86) :

In nomine Domini, sacramentum potestatis communis Mediolani tale est.

Il jurait sur les saints Évangiles, jusqu'au premier d'avril prochain et pendant tout le temps qu'il gouvernerait la commune de Milan, ses faubourgs et sa juridiction, de se comporter le mieux et le plus sagement possible pour l'avantage de cette communauté, surtout en ce qui concernait la paix et la guerre à intervenir; de faire mettre par écrit les conventions et accords qui seraient stipulés entre elle et les autres villes, et de les conserver; d'assister, de maintenir la commune de la cité dans les accords et conventions écrites, impôts et droits, surtout pour les lieux du dehors, tels que ceux au delà du fleuve Adda et ceux que l'empereur Frédéric ou son fils l'empereur et roi Henri, comme aussi Othon roi des Romains, avaient concédés à cette illustre communauté, et de s'enquérir diligemment si les susdits lieux étaient possédés par ladite république. S'il en était autrement, il jurait d'employer tout son pouvoir pour les recouvrer et les conserver sous l'autorité de cette cité, spécialement le territoire de Pontio et de Melegnano.

Il jurait encore de ne servir ni de guide ni d'espion au préjudice de ladite cité, pour l'avantage d'aucun ennemi ou d'aucune société. Il promettait par le même serment, tant qu'il serait dans l'enceinte des fossés publics de Milan, de vaquer une fois par jour à son office, et d'exercer la justice à l'avantage de cette république; de plus, qu'il ne serait pas vingt jours dans toute l'année sans exercer ses fonctions dans la communauté. Il promettait encore de ne commettre aucun larcin ni fraude, de n'en point laisser commettre par d'autres, et, lorsqu'il en serait commis, de les dénoncer dans le conseil public et parlement, s'ils n'étaient pas connus, sous huit jours à partir du moment où il en aurait été informé. Il jurait qu'il ne prendrait aucune chose de personne, soit par amitié, soit en raison de son office; qu'il n'obligerait ni ne souffrirait qu'on obligeât personne à lui donner, eût-il même pris quelque chose, qu'il le restituerait au donateur ou à la commune de Milan dans les huit jours, et d'en user de même pour tout gain fait par sa femme ou ses enfants en semblable occasion, en le rendant, dans les huit jours de la connaissance qu'il en aurait eue, au donateur, à son envoyé ou à ladite commune.

Il jurait de ne gagner licitement quoi que ce soit dans ses légations, sans l'envoyer à la communauté; de ne prétendre rien d'elle, outre ce qui avait été ordonné pour le traitement assigné, plus un subside suffisant pour rémunérer sans fraude les conseillers : s'il savait qu'il eût été donné quelque chose qui n'aurait pas été restitué, il jurait de le faire connaître dans les huit jours; de ne donner aucun conseil dans les causes du ressort des consuls de justice ou de la commune, hormis à ceux qui auraient à juger la cause, et de ne recevoir aucune récompense pour ce conseil; de ne prendre pour ses jugements que douze deniers par livre, pour en donner dix à la commune et en distribuer deux entre ses juges (assesseurs); de ne rien manifester des causes qui seraient pour recevoir sentence qu'à un de ses juges et au notaire (greffier) chargé de l'écrire, ou bien à celui dont il aurait pris l'avis, en prononçant ladite sentence selon la disposition des lois appartenant à la commune de Milan, renouvelées au temps de Jacob Malcoregia, podestat en cette cité; de ne point révéler, sous peine de parjure, une délibération qui lui serait manifestée, au préjudice du conseil ou de la république de Milan; de ne pas adjuger définitivement les fournitures des vivres et de la monnaie pour faire

des présents, si ce n'est après l'avis du conseil de sages hommes, au nombre de deux cents au moins; de donner selon le besoin, dans les causes qui dépendent de son office, sur la requête des juges, son avis de bonne foi, sans le manifester qu'après la sentence rendue ou après arrangement entre les parties, et de n'être l'avocat de personne, en dedans des fossés de Milan, excepté de la commune ou de quiconque serait son tuteur ou curateur, et de ne plaider en aucun cas contre ladite république.

Il jurait de relever les consuls de toutes les causes dans lesquelles ils auraient prononcé par son commandement ou son avis, et pareillement de tout serment à la fin de son office; de ne faire remise à personne d'aucune taille imposée, sauf pour cause d'incendie, de tempête ou de pauvreté manifeste ou d'autre cause juste approuvée par le conseil lorsqu'il serait composé au moins de trois cents hommes, et d'exécuter le surplus de bonne foi; d'appliquer aussi ou de faire appliquer les peines encourues par les boulangers, faute par eux de faire le pain conformément aux prescriptions de la commune de Milan, sauf le cas de pauvreté, et de ne faire remise du jugement qu'avec le consentement susénoncé; de ne restituer les dépôts faits pour les peines des méfaits commis que moyennant satisfaction; de ne constituer aucun village en bourg, de n'affranchir aucun habitant de bourg ou de village des charges imposées par la république sans le consentement du conseil des sages hommes, n'ayant point été consuls, sans fraude, et au nombre de deux cents membres au moins; de ne prendre pour aucune affaire particulière à lui ni cheval ni mule dont le louage devrait être payé par la commune; de tenir la main à ce que les terres des bannis demeurassent incultes et dévastées, sous réserve des droits des métayers et créanciers; de n'accorder aucun emploi ou mission à des bannis, ni à ceux qui auraient cédé leurs biens, à moins que les créanciers ne fussent d'abord satisfaits, non plus qu'à une personne infâme ou ayant été révoquée, pour fraude, d'un office quelconque. Et si, par erreur, il en avait accordé à l'un d'eux, de les priver de cette dignité quinze jours après avoir reconnu son erreur, sans la lui rendre durant le temps de son office.

Il jurait de ne donner aucun des biens de la commune contrairement à ce que portaient les règlements et statuts; de ne point aliéner les moulins tenus et anciennement possédés par la commune de Milan, de les défendre même fidèlement de toute sa force, en ne les louant pas pour plus de quatorze mois; de ne point contrevenir sciemment aux sentences rendues par lui ou par les autres préteurs, juges ou consuls de la commune de Milan, ou de justice; de les mettre même à exécution et à effet lorsqu'il en serait requis; de ne point changer les constitutions de la commune sans le conseil de la *crédence*, composé au moins de quatre cents hommes, de les observer au contraire avec bonne foi; de faire en sorte que les serviteurs chargés de missions pour la communauté n'eussent que six deniers, outre la nourriture pour la personne et le cheval qui leur serait fourni par la commune de Milan; de ne pas permettre à ceux qui seraient bannis pour homicide ou traité, d'habiter à la suite d'aucune paix ni trêve dans la commune de Milan, mais de tenir leurs terres incultes et leurs habitations dévastées tout le temps de ses fonctions; de ne point prendre d'indemnité pour cheval ni autre chose perdue au service de la commune contre l'ennemi, dans des combats ou autres circonstances semblables; de donner par écrit à son retour, lorsqu'il serait envoyé quelque part aux frais de ladite commune, le nombre de jours de son absence; de faire chaque mois pour

elle les comptes avec les fonctionnaires (*camerieri*) chargés de l'administration de la communauté, et d'en faire passer devant lui écriture publique et authentique, à moins d'empêchement majeur; de faire punir, selon les ordonnances et constitutions, les malfaiteurs convaincus soit par preuve, soit par leur aveu, ou tenus pour contumaces, et bannis comme absents; et ce qu'il ne pourrait faire par les statuts, de l'exécuter selon les lois ou la coutume approuvée, et d'en faire de même pour les méfaits commis avant son entrée en fonctions; de faire acquitter toutes les dettes du dernier podestat ou juge durant son office, et pareillement celles de la communauté, sur l'ordre du préteur; de ne contracter aucun emprunt qu'en dehors de sa juridiction, au profit de la république; de ne donner aucun office à personne, excepté pour la garde de la ville, qu'autant que les deniers auraient été comptés pour ledit office et le serment prêté, et de n'accorder cet emploi à nul autre, sous peine de destitution.

Il jurait qu'il observerait avec bonne foi les sentences prononcées par les consuls de justice et par ses délégués, sauf la suspension de droit pour cause d'appel, selon la teneur de l'accord fait avec l'empereur Frédéric, c'est-à-dire pour celles qui excédaient vingt-cinq livres impériales, ou au cas où elles seraient nulles *ipso jure*, et reconnues telles par lui ou par les consuls; d'expédier les appels portés à raison d'homicides ou de bannissements, incendies, batailles ou autres causes, à moins que l'appelant n'eût pas fourni garantie à la partie adverse pour la restitution des frais, en jurant de n'avoir rien donné au juge des appellations, ni à autre personne qu'à l'avocat; de rechercher fidèlement si aucun consul ou officier public commet des fraudes ou des exactions, et, s'il en trouvait dans ce cas, de les condamner publiquement au quadruple, et de faire jurer la même chose au podestat son successeur ainsi qu'aux consuls pendant leurs fonctions; de contraindre tous les officiers de la commune de Milan à rendre compte, tous les quatre mois, de tous les deniers qu'ils auraient eus à leur disposition; de consigner dans les huit jours, à la communauté, toutes les sommes appartenant à la commune de Milan qui parviendraient en ses mains dans le temps de ses fonctions, sauf ce qui pourrait concerner les dépenses faites pour ladite commune sans qu'il eût à dépenser toutefois au delà de ce qui lui aurait été concédé; de veiller à ce que les condamnés pour homicide spécialement, incendies et pillages fussent pris et punis, s'ils n'obtenaient pas le pardon; de ne point révéler le conseil par lui donné au préjudice des personnes conseillées, et de ne pas faire connaître ceux dont il prendrait l'avis pour des sentences ou pour quelque autre circonstance; de ne donner aucune chose pour le conseil de condamnation, au delà de ce qui est contenu au statut relatif à cet objet.

Il jurait aussi que les serments qu'il ferait prêter d'obéir à ses prescriptions seraient généraux, et non de teneur différente; de faire élire les membres de l'administration de la ville avant le 1er de novembre suivant; de maintenir et d'assister l'honneur, l'état, les possessions, les juridictions et droits de la commune de Milan, et spécialement le bourg nommé Laciarella; de n'élire aucun officier de la commune de Milan que de l'avis du conseil, de ne les récompenser d'aucune chose de la commune que du vœu des conseillers, et conformément aux statuts; de n'avoir à dépenser, s'il allait hors de la cité, que ce qui est prescrit par les ordonnances de la république; de désigner, dans le délai de vingt jours après son serment prêté, deux procurateurs, qui au-

raient à chercher si lui podestat ou quelqu'un de sa famille n'avait rien pris contrairement aux ordonnances, et à le faire rendre au fisc de la commune; de faire percevoir et employer, dans l'intérêt public, les amendes prononcées par lui ou par ses prédécesseurs; de ne point toucher au delà du traitement de deux mille livres, sauf le salaire de cinq juges, lesquels il ne pourrait avoir donnés que par le conseil général; de faire tenir note des serments à ses juges, et de les signer sans rétribution.

Il jurait de ne faire justice à aucune personne ni à aucune corporation, soit par lui-même, soit par son délégué, et même de défendre que rien ne se fît à l'égard des choses ou raisons acquises à la commune par Jacopo Malcoregia, *olim* podestat de Milan, ni de la part d'Hugues Visconti, fils du *quondam* Roger, ni de celle des fils dudit Hugues, ni de celle de Conrad Visconti, ni de celle de Henri, fils du *quondam* Rodolphe, frère de Conrad, mais que ces mêmes choses ou raisons devraient demeurer telles qu'elles étaient contenues dans l'acte public publié par Martin Zona, notaire de la commune de Milan; d'observer toutes les conditions susénoncées, et d'en faire, avant de se démettre de sa charge, jurer l'accomplissement par le recteur ou les recteurs qui lui succéderaient l'année suivante, sans pouvoir être délivré de ce serment ni par le conseil de la commune ni par aucun autre moyen, et avec l'obligation de le faire lire publiquement chaque mois, de manière que tout le monde pût l'entendre. De même cela devait se pratiquer tous les quatre mois pour les statuts.

Il jurait de convoquer dans le délai de vingt jours un conseil pour organiser les gardes du pont du Tésin et des châteaux, et déterminer le prix de cette garde, ce qui serait délibéré, selon l'ordonnance, dans le parlement public; de faire faire pour le 1er mai suivant, par le conseil, l'enquête des fortunes tant des citoyens et bourgeois qu'étrangers, et de faire procéder à cette description, avec l'agrément du conseil, par des hommes capables, de ne point faire droit et de ne point permettre que d'autres le fissent pour lui, relativement aux condamnations prononcées par ses prédécesseurs, ni aux deniers de la commune dépensés par ses fonctionnaires ou par d'autres pour elle; de n'en point recevoir non plus de plaintes par les consuls de justice ni par d'autres; de n'accorder à aucun consul ou officier, qui devait rester une année dans son office, le payement de son salaire qu'il ne se fût passé la moitié de son temps; de contraindre chaque quartier (*porta*) et faubourg (*gagia*) à s'acquitter envers les consuls et les officiers de manière qu'aucun faubourg ou quartier ne soit exempté de cette charge.

Il jurait d'observer tous les réglements et statuts arrêtés lors de l'accord conclu à Milan entre les parties, [illegible] par Sighimbald Turriano; de faire en sorte que toutes les dettes de la commune fussent payées argent comptant pour tout le mois de novembre suivant; de faire percevoir toutes les tailles imposées par lui tant dans la cité que dans les bourgs, villes et villages, ainsi que par les particuliers, comme le portent les statuts; de demeurer à Milan, une fois ses fonctions finies, quinze jours avec toute son escorte, pour être soumis à telle enquête qui lui serait imposée; de faire une dépense en blé de six mille livres, dans l'intérêt de la commune; de bannir tous les juifs et hérétiques de Milan, de sa banlieue et juridiction dans le délai de deux mois après sa prestation de serment; d'enregistrer cet arrêt au nombre des actes authentiques, et de ne point recevoir les susdits ni les relever du bannissement sans mandat archiépiscopal; d'avertir ceux qui auraient reçu ces héré-

tiques de tout sexe, après leur dénonciation par l'archevêque, que, s'ils ne les avaient pas chassés dans le délai de vingt jours, ils seraient eux-mêmes bannis, ce dont il ne pourrait les préserver sans licence ecclésiastique, et qu'il ferait démolir leurs maisons en les mettant au rang des hérétiques; de détruire tous les statuts qu'il pourrait trouver contraires à l'Église, et de donner connaissance à son successeur de toutes les choses susdites; de n'ajouter aucune chose aux institutions de la commune de Milan sans le vœu du conseil général, et d'observer de bonne foi toutes les choses susénoncées.

Après ce serment prononcé par le podestat, les consuls de la crédence prêtèrent pareillement le suivant.

Ils jurèrent principalement de juger de bonne foi les causes en administrant la justice, et de se rendre chaque jour au conseil aussitôt qu'ils entendraient la cloche, à moins qu'ils ne fussent occupés dans les cas réservés pour le podestat au premier chapitre; de ne servir de guide ni d'espions contre la commune de Milan, et ne prendre rien ni directement ni par des intermédiaires au delà de huit livres de *terzoli*; de ne point donner sentence sans le conseil d'un jurisconsulte et la sanction de justice, si le podestat les requérait d'en prononcer une dans l'intérêt de la république; de ne pas rester plus de quatre nuits en un mois hors de la ville, sauf pour cause de maladies d'un de leurs proches, auquel cas ils pourraient rester absents jusqu'à meilleure santé du malade, ou jusqu'après les funérailles; et aussi, au temps de la moisson et des vendanges, il leur serait permis de rester absents quatorze nuits par chaque récolte: de ne point accorder de délai pour répondre au prévenu de la juridiction de Milan au delà de huit jours sans l'aveu du poursuivant.

Ils jurèrent de finir les causes portées devant eux dans quatre mois à partir du début du litige, non compris les délais, et de décider selon les dispositions des statuts, lois et coutumes de la république; de ne point prononcer de sentence excédant quarante sous de *terzoli* sans le concours verbal et par écrit de tous les consuls de la chambre ou de la plus grande partie qu'ils sauraient être dans le Broletto (hôtel de ville), après le son de la cloche; et si les avis étaient partagés, de prononcer, de l'aveu des parties, d'après le conseil de jurisconsultes; de ne point engager de contestation ou de procès durant le temps de leur consulat pour aucune chose immobilière dans lesquels ils fussent demandeurs; de ne rien prendre pour les conseils à émettre sur les causes, ni de rien faire donner aux autres consuls de la chambre relevant du consulat de Milan.

Ils jurèrent encore de veiller à ce que les sentences par eux rendues fussent exécutées à la requête de la partie; de ne faire connaître qu'à leurs collègues ou à ceux dont ils prendraient l'avis les sentences rendues par eux ou par le podestat; de ne rien faire contre la loi municipale et les statuts de la commune de Milan; de ne point révéler non plus, sous peine de parjure, la délibération dont ils auraient eu communication; de ne point recevoir de plaintes pour les bannissements et dégâts exécutés par le podestat de Milan et ses officiers; de ne s'immiscer dans aucune affaire du ressort du podestat sans son autorisation; de ne point changer les statuts, et de les observer au contraire en tout.

Si pourtant ils devaient changer d'habits pour entrer en religion, ou aller au Saint-Sépulcre ou à Saint-Jacques de Galice, ils ne seraient pas tenus audit serment. Comme aussi dans le cas où quelqu'un ferait donation de ses biens, ce que le vulgaire appelle spoliation, ils ne seraient point tenus à juger

en faveur de celui qui l'aurait reçue, à moins que cette donation n'eût pas été proclamée.

Ils jurèrent de ne point accorder d'indemnité pour les choses dévastées par la commune de Milan; de tenir écriture authentique des témoignages reçus par eux ou par leurs greffiers, ainsi que des sentences rendues; de ne point donner de cédule à la requête de personnes étrangères à la juridiction, et, au cas où quelqu'un porterait plainte sans y donner suite, de faire indemniser des dépenses faites celui qui aurait été cité. Ils promettaient de se faire lire ce serment dans les termes où il était rédigé par le magnifique podestat de Milan.

En l'an 1272, sous le pontificat du pape Grégoire, l'Empire étant vacant, l'archevêque Othon Visconti en exil avec beaucoup de nobles, Napo Turiano dominant dans cette ville, Visconte des Visconti, frère du pape Grégoire et noble chevalier, fut élu préteur. Or il fit, conjointement avec les recteurs de Milan et Napo Turiano, ancien et recteur perpétuel du peuple milanais, le jeudi sept de janvier de ladite année, quinzième indiction, les statuts et ordonnances ci-dessous, sur lesquels et pour l'observation desquels le podestat devait prêter serment; et ces statuts furent établis avec l'assentiment du conseil des huit cents hommes.

Il jura principalement qu'en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Ambroise, très-puissant patron de cette cité, comme aussi à l'exaltation de la sainte Église et de Charles, roi sérénissime de Sicile, pour le bon état de la cité et district de Milan, ensemble de la famille Turiana et de ses amis, sans écouter ni la haine ni l'affection, il gouvernerait le territoire pendant une année à partir de la prestation de son serment jusqu'à la suivante, en observant lesdits règlements. Il s'engagea d'abord à ne pas prendre pour son salaire ou traitement, y compris sa suite, plus de quatre mille livres de terzoli par an des deniers propres de la commune. Il jura ensuite d'observer, lui podestat, ainsi que sa suite, tous les statuts faits contre les hérétiques, et de même les ordonnances et statuts concernant les bannis et les traîtres envers la patrie; de punir tout homicide, nonobstant la paix, conformément aux ordonnances précédemment relatées, à moins qu'il ne s'agît du meurtre de bannis; de rester quinze jours après l'expiration de ses fonctions dans la ville à ses frais avec sa suite, pour l'examen de ses actes et pour satisfaire aux dettes qu'il pourrait avoir, tant à l'égard d'ecclésiastiques que de séculiers, sauf pour son habitation, que la commune devra lui fournir; d'obéir à toutes les prescriptions de la crédence de Saint-Ambroise, et de même aux ordres de Napo Turriano, ancien et recteur perpétuel du peuple; de faire observer les fermes et marchés de la gabelle du sel, aux termes des actes et arrangements faits avec Marc de Côme et compagnie, de même que les péages et autres droits aliénés par la commune à Resonado de Palerno et associés; de faire payer les ambassadeurs notaires, trompettes et autres personnes salariées selon les ordonnances faites de la manière susdite; de châtier les voleurs, savoir, en leur faisant arracher un œil pour le premier larcin, couper les mains pour le second, et en les faisant pendre par la gorge pour le troisième.

Il jurait d'aller chaque mois, conjointement avec Jacob Ariloto, délégué à cet effet, voir s'il était besoin de quelque réparation au pont neuf sur le Tésin, vers Vigerano, et au pont sur le canal d'Abbiate; de punir absolument les voleurs fameux, les joueurs et ceux qui leur donnaient asile; d'élire de la manière qui lui paraîtrait la meilleure, assisté de deux hommes par quartier, la

moitié de la moitié du conseil des huit cents revenant à la société des capitainiers et vavasseurs, savoir, deux cents des susdits, les deux autres cents devant être tirés au sort selon la coutume ; d'élire dans cette dernière forme les quatre cents appartenant à la société de Motta et Credenzia; de n'admettre personne ayant parenté dans Milan et dans la banlieue parmi les membres du susdit conseil ; de châtier sans rémission les faussaires et rogneurs de monnaies, ceux qui altèrent les grains et les vivres, contrairement aux ordonnances de cette république, et de punir pareillement ceux qui donneraient asile à ces délinquants par la privation de leurs biens ; de veiller à ce qu'aucun consul de justice ne pût exercer plus d'un an, l'élection de ces magistrats lui appartenant.

Il jurait de faire percevoir tous les péages, nonobstant tout privilége ; de ne pas souffrir que l'on mît des prisonniers dans la Malastalla ou dans le Broletto neuf, mais dans les lieux qui lui paraîtraient le plus convenables ; de veiller à ce que les rues conduisant des portes de la ville audit Broletto fussent libres, et non pas encombrées par des marchands de fruit, de poisson, de viande ou autres objets, en punissant les contrevenants selon qu'il l'entendrait ; de tenir la main à ce qu'aucun entremetteur ni aucune prostituée n'entrent dans le Broletto de la communauté de Milan ; de faire recouvrer toutes les charges et redevances imposées dans la cité ou dans les faubourgs (*fage*) selon qu'elles le furent par Jacob Scutario, moine de Caravalle, ou par Oldrade Nosiggia, juge de ces faubourgs ; de punir les gardiens des portes et poternes, coutumiers de voler des bois et autres choses à leur entrée dans la ville, d'une amende de cent sous de terzoli, dont moitié pour la commune, et l'autre pour le dénonciateur.

Il jurait de faire terminer pour la fin du mois d'avril prochain les travaux dans la rue de Pavie ; de faire paver toutes les rues aboutissant au Broletto neuf, ou nouvelle cour de la commune ; de faire observer la solennité du jour Saint-Ambroise, et d'offrir un *palio* et des cierges pour cette communauté ; de faire payer également à l'agent ou au couvent des frères mineurs cinq cents livres de terzoli pour aider à la construction du clocher en l'honneur de tous les saints, la moitié aux calendes de mars et le reste dans tout le cours de mai ; de contraindre, pour le mois de février suivant, les communes et villages, bourgeois et châtelains à dix mille pas de distance hors de Milan à donner caution suffisante qu'ils ne laisseraient aucun encombrement dans ces lieux ; de faire délibérer le conseil à la moitié dudit mois au sujet de la reconstruction de la tour sur le Lambro, et de faire commencer aussi l'excavation à l'embouchure du Tessinello, afin que le canal du lac Majeur pût entrer commodément dans la cité, en faisant jurer son successeur de continuer le même travail, afin que toutes les grandes routes aboutissant à Milan fussent achevées pour le terme fixé.

Il jurait d'observer inviolablement le tout en conseil général et public sur la loge dite des Osio.

Puis le quatorze du mois de janvier, un jeudi, le susdit Visconte des Visconti, podestat de Milan à l'honneur et avantage du peuple, et D. Napo Turiano, ancien perpétuel, statuèrent que personne, de quelque condition qu'il fût, n'eût à blasphémer Dieu, la sainte Vierge, saint Ambroise et tout autre saint ou sainte ; faute de quoi, si le contrevenant était chevalier ou fils de chevalier, il encourrait une peine de cent livres de terzoli, de trois livres s'il était fantassin, et, faute de pouvoir payer, il serait mis au pilori et fustigé.

Personne ne dut héberger en son logis un banni pour meurtre, vol de grand chemin, faux ou incendie, à moins d'encourir la susdite peine, outre la démolition de leurs habitations. Tout bourg ou hameau du district recevant des bannis encourait une condamnation de deux cents livres de terzoli, à l'exception des veuves et des orphelins indigents; pareillement ceux qui auraient donné asile à des émigrés de la cité.

Dans le cas où quelqu'un insulterait l'habitation d'une personne quelconque, il fut décidé qu'il serait condamné sans rémission, s'il était chevalier, à trois cents livres de terzoli, fantassin, à cent livres, et, faute de pouvoir les payer, qu'il aurait la main droite coupée; que celui qui engagerait une rixe dans le Broletto, sans armes, serait condamné à dix livres de terzoli, et avec armes, à la discrétion du préteur; les anciens des paroisses étant dans l'usage de faire garder de nuit le voisinage, si quelque larron ou malfaiteur était pris, qu'il fût conduit dans les prisons du préteur, et condamné selon qu'il aviserait.

Défense à tous de se mêler à une émeute; s'ils y prenaient part, et ce avec armes, ils devaient être condamnés à cinquante livres, et à la moitié seulement s'ils étaient sans armes. Défense aussi d'emporter hors de la ville des grains ou des légumes, sous peine de cent livres de terzoli par chaque muids, ou de la confiscation des chevaux, chariots et bœufs; de même pour toute espèce de viandes; faute de pouvoir payer la condamnation, le délinquant devait avoir le pied droit coupé.

Il fut aussi arrêté que nul porteur de grains ne pourrait stationner dans le Broletto, sous peine de vingt sous; que personne ne pourrait jouer aux dés en aucun lieu lorsqu'il en résulterait perte d'argent, sous peine de cinquante livres de terzoli et de laisser la maison inhabitée en brûlant la porte; que personne n'eût à se permettre de laisser venir des porcs dans le Broletto neuf, sous peine de dix sous de terzoli, et que les voûtes du palais fussent évacuées de manière que les marchands et les nobles de Milan ou autres y venant à leur volonté pussent y demeurer et y converser; que chaque partie en serait évacuée, sans qu'il restât aucun embarras; que l'on y disposerait un certain nombre de bancs sur lesquels on pourrait s'asseoir; *qu'on y placerait aussi des perchoirs où il conviendrait mieux, afin de pouvoir y poser faucons, autours, éperviers ou autres oiseaux*, pour le plaisir et la commodité de quiconque le voudrait.

Il fut décreté encore que personne n'eût à défendre l'entrée des habitations à un officier quelconque du préteur, sous peine d'une amende égale à ce qui existerait à l'intérieur; qu'aucun tavernier ne pourrait donner à boire à personne après le premier son de la cloche, ni vendre après le troisième son, sous peine de dix livres de terzoli; que personne n'eût à se permettre de donner à boire ou à manger à quelqu'un de sa famille, sous la même peine; que personne, de quelque condition que ce fût, ne pourrait aller de nuit par la ville après le troisième son de la cloche avec ou sans armes, sans avoir de lumière, sous peine de vingt-cinq livres de terzoli; qu'il ne pourrait être porté d'armes sans autorisation expresse du préteur; que chaque conseiller se rendrait au conseil au son de la cloche, sous peine de dix livres de terzoli; que personne n'eût à se permettre de faire de réunions d'hommes ni parlements ailleurs qu'aux lieux à ce destinés, sous peine de cinq livres de terzoli; que chaque ancien dans les diverses paroisses de la ville serait obligé, dans un délai de huit jours, de dénoncer au podestat ou aux juges tous ceux qui tenaient des

maisons de prêt, de jeu, de débauche, sous peine de dix livres de terzoli; qu'ils seraient tenus d'en faire de même pour toutes les querelles ou blessures tant dans la juridiction que dans les paroisses susdites.

C.

DE L'OFFICE DU PODESTAT.

Messire Brunetto Latini, dans le neuvième livre de son *Trésor*, traite de la politique, et s'étend sur les devoirs du *seigneur* ou administrateur des villes et de leur territoire. La plupart de ses enseignements consistent en préceptes de morale tirés d'Aristote et de Cicéron, et çà et là en conseils conformes aux besoins des Italiens du temps.

Quand les gens de la ville à qui appartient l'élection sont d'accord au sujet de quelque homme de mérite, ils doivent immédiatement, d'après leurs usages, coutumes et la loi de la cité, élire le podestat au nom de celui qui donne tous les honneurs et tous les biens. Ils doivent écrire incontinent des lettres à ce vaillant homme, pour lui signifier bien et sagement qu'il a été élu seigneur et podestat de leur ville, en lui transmettant brièvement la somme de tout son office, pour lui rendre le tout si clair qu'il ne puisse en résulter aucune erreur. Ils doivent en conséquence lui désigner le jour où il devra être corporellement dans la cité et prêter serment aux constitutions, en le prévenant d'amener avec lui juges, notaires et officiers, pour faire les choses nécessaires; combien de jours il lui faudra rester à la fin de sa seigneurie pour sa décharge, au cas où quelqu'un voudrait réclamer quoi que ce soit de lui; quel salaire il doit avoir et comment, ainsi que tous les périls qu.. peut courir pour lui et ce qui le concerne. Toutes ces choses et d'autres encore relatives aux besoins de l'homme doivent lui être expliquées dans les lettres, selon l'usage et les lois de la cité. Mais une chose ne doit pas être oubliée, elle doit même être écrite clairement, savoir, qu'il a deux ou trois jours plus ou moins, selon l'usage de la cité, pour accepter ou refuser la seigneurie; que, s'il ne le faisait, l'élection serait nulle. Il advient souvent que des conseillers donnent l'avis de s'adresser à messire le pape, à messire l'empereur, afin qu'il envoie un bon gouverneur pour une année. Quand il en est ainsi, on doit mettre par écrit tout ce qui est convenu, si clairement qu'on n'ait ni occasion ni sujet de le regretter. Lorsque ces lettres sont faites ou scellées, on doit les faire parvenir au prud'homme avec un bon messager et capable, qui entende bien la mission et qui apporte à son retour les lettres en réponse. On ne doit pas lui envoyer en commençant un messager trop important, parce qu'il en reviendrait honte aussi à la cité s'il n'acceptait pas; d'autant plus que, s'il accepte, on pourra ensuite lui envoyer un messager plus honorable au temps où il devra venir, afin de lui faire escorte. C'est là toutefois une chose délicate, car ils deviennent parfois par ce moyen plus amis qu'il n'est besoin avec le seigneur et les personnes de sa suite. Or il ne convient pas que le gouverneur soit familier avec les bourgeois, pour deux raisons : l'une, parce que sa dignité s'en abaisse, l'autre, par le soupçon que les gens ont de lui et de sa manière d'agir. . . .

. . . . . .

Les lettres closes, on doit les envoyer au seigneur avec toute la charte des conditions convenables; le messager qui en est porteur les lui remettra courtoisement et secrètement, sans éclat ni bruit. Le seigneur doit les prendre en homme sage, s'en aller à l'écart, rompre le cachet et lire les dépêches, se pénétrer de ce qu'elles contiennent, se replier soigneusement en lui-même pour faire ce qui convient, consulter ses bons amis, et voir s'il a en lui ce qu'il faut pour pareille chose. . . . . .

Si l'avis de ses amis est pour l'acceptation de la seigneurie qu'on lui propose, qu'il considère bien que c'est assumer sur lui un pesant fardeau, et qu'il se prépare en conséquence. Rien n'est plus honorable, mais en même temps plus difficile que de savoir rendre justice.

Il doit immédiatement honorer le messager, comme il convient à l'un et à l'autre, éclaircir avec lui toutes les conventions, s'il en a le pouvoir, de manière à être bien en mesure d'écarter toute espèce de débat; cela fait, il lui donnera une lettre portant salut en tête, puis en ces termes, etc. . . . . Quand il a expédié ses lettres par le retour du messager, il doit incontinent préparer ses équipages, se pourvoir de bons chevaux et de harnais honorables. Mais sur toutes choses qu'il ait soin d'avoir un bon juge, ainsi qu'un assesseur discret, sage et éprouvé, craignant Dieu, parlant bien, sans dureté; qu'il soit chaste de son corps, point orgueilleux, ni emporté, ni craintif, ni à double langage, ni faisant étalage de fierté ou de dévotion, mais au contraire fort juste, de bonne foi, religieux envers Dieu et la sainte Église. . .

Que le seigneur se garde de laisser, par économie d'argent, un bon juge là où on lui a écrit qu'il le trouverait. Malheur à celui qui va seul! car, s'il tombe, il n'a personne pour le relever. C'est pourquoi je dis que celui qui va en seignerie pour l'honneur, non pour l'argent, doit considérer par qui la justice sera administrée; car, de même que le navire est gouverné par le timon, la cité est gouvernée par le savoir du juge. Il doit, d'autre part, avoir de bons notaires, versés dans la loi, qui sachent bien parler et bien écrire actes et lettres, qui soient bons rédacteurs et chastes de leur corps; car l'habileté du notaire contribue beaucoup à amender et à couvrir la faute du juge. Il doit aussi conduire en sa compagnie de sages cavaliers, de bonnes mœurs, aimant l'honneur de leurs seigneurs, un bon sénéchal, de vaillants sergents et toute une suite sage et modérée, sans orgueil et sans folie, obéissant volontiers à lui et à ceux de son hôtel. Après [illegible], il est d'usage de faire des habits neufs pour lui et ses compagnons, et de vêtir toute sa suite d'une manière uniforme, de renouveler ses armes, ses bannières et les autres choses qui en ont besoin pour son office; puis, quand le temps approche, il doit envoyer son sénéchal pour fournir la maison des choses nécessaires. . . . . .

Or il advient d'ordinaire qu'au temps où le seigneur est pour se mettre en route, la commune de la cité envoie jusqu'à sa demeure des citoyens honorables pour lui faire compagnie en chemin, ou pour prier la commune de sa cité de le laisser venir à leur seigneurie, ou pour quelque autre cause; mais, de quelque manière que ce soit, il doit les honorer et les accueillir merveilleusement, leur envoyer de grands présents, et aller les visiter à leur logis. Mais qu'il se garde bien de parler en particulier à aucun d'eux, car il naît souvent de fâcheux soupçons de pareils entretiens. Cet usage est toutefois presque abandonné aujourd'hui; car peu de villes envoient encore des ambassadeurs au-devant de lui. Quand il se met en route, au nom du vrai corps de Dieu, qu'il aille tout droit à son office, en s'enquérant toujours et cher-

chant à connaître les usages et les conditions de la cité et la nature des habitants, afin qu'il en soit instruit avant d'y entrer.

Quand il est à une journée de la ville, il doit envoyer en avant ses sénéchaux avec tous les cuisiniers, pour disposer sa maison et ses appartements. Il doit aussi expédier à la cité des lettres annonçant sa venue, et, le matin du jour où il doit entrer dans la ville, entendre, sans y manquer, l'office et la messe de Notre-Seigneur Jésus-Christ. D'un autre côté, son prédécesseur, c'est-à-dire celui qui tient la seigneurie de la cité, aussitôt qu'il a reçu les lettres du nouveau seigneur, fera publier son arrivée par la ville, afin que tous les chevaliers et les bourgeois ayant un cheval aillent à la rencontre du podestat; il y doit venir lui-même avec messire l'évêque, si celui-ci y est ou veut y aller. Or il est certain qu'au moment où le nouveau seigneur se trouve avec l'autre, tous deux doivent chevaucher ensemble pour ôter tout soupçon aux gens, et saluer tout le monde de bon cœur, et tous doivent se rendre ainsi à la principale église; là le podestat se mettra à genoux devant l'autel, pour prier Dieu humblement de tout son cœur et de toute sa foi; il fera une offrande honorable, puis il ira où il doit se rendre.

Sur ce point, il y a diversité; dans certaines villes, il est d'usage que le seigneur aille à son hôtel, où on lui porte le livre des statuts de la ville avant qu'il prête son serment; et il y a un grand avantage à cela, vu qu'il peut mieux se précautionner à l'égard des chapitres qui sont contre lui. D'autres sont dans l'habitude, aussitôt que le seigneur est dans la cité et qu'il a commencé par aller devant l'autel, de le mener devant le conseil de sa cité, devant la communauté assemblée, pour le faire jurer, ainsi que ses officiers, avant qu'il ait ouvert le livre des chapitres, ou qu'on le lui ait porté ainsi qu'à ses juges. Mais le seigneur prudent requiert la commune de lui donner liberté au sujet des mauvaises dispositions, non pas dans son intérêt, mais pour l'avantage de la cité et pour la répression des malfaiteurs. Si on la lui donne, tant mieux; s'il en est autrement, il aura à les prier, s'il existe quelque chapitre malicieux contre lui ou contre la commune ou contre la sainte Église, de permettre qu'il soit amendé par bon conseil, il fera bien de le faire enregistrer par acte public; au cas contraire, il prêtera le serment selon que la formule lui en sera lue au nom de la commune. Il est conçu d'ordinaire en ces termes :

« Vous, messire, vous jurez, sur le saint Évangile de Dieu, de gouverner les choses et les intérêts de cette cité qui sont du ressort de votre office, de maintenir la ville et la campagne, ainsi que tout le district et tous hommes et femmes, chevaliers et bourgeois; de soutenir leur droit, de défendre et garder ce que les ordonnances de la commune commandent de faire pour toutes les personnes, spécialement les orphelins, les veuves et autres gens qui seront appelés aux plaids devant vous et vos juges; de veiller aux églises, hôpitaux et toutes autres maisons de religieux, de pèlerins, de marchands, et de faire ce qui est écrit dans ce livre des ordonnances de la cité; ce que vous jurez d'exécuter en loyale conscience, en mettant de côté la haine, l'affection et toutes malices, selon votre intention véritable, du prochain jour de la Toussaint à une année, et tous les jours de ladite année. »

Le seigneur doit prononcer son serment de la sorte, à moins qu'il n'y ait quelque suppression à y faire, et, dans ce cas, il faut qu'elle soit faite avant qu'il pose la main sur le livre. Lorsqu'il a juré, les juges, les chevaliers et les notaires doivent jurer aussi, chacun en ce qui le concerne, de remplir bien

et dûment leur office, de donner bon conseil au seigneur et de tenir secret ce qui doit être tenu tel.

Sur ce point, il y a diversité selon les citoyens; il est d'usage parfois que le seigneur, aussitôt le serment prêté, parle devant les gens de la cité; ailleurs il n'en fait rien, et s'en va tout simplement en son logis, surtout si la ville est en bonne paix. Il y a encore d'autres diversités; car, ou la ville a la guerre au dehors contre ses ennemis, ou elle a la guerre au dedans avec ses concitoyens, ou elle est en paix au dedans et au dehors. C'est pourquoi je dis que le seigneur doit s'en rapporter aux gens sages du pays; que si l'usage de la cité veut qu'il parle, il pourra bien prononcer courtoisement quelques mots sans rien commander; car son prédécesseur est encore aussi bien que lui en seigneurie, et il lui convient de mettre la main aux affaires, mais non de dicter des ordres à personne. Il peut toutefois prier et admonester les gens, sans ordonner ni défendre aucune chose; si le pays est en paix, il peut s'exprimer de cette manière.....

Voilà à peu près ce que saura dire au besoin le sage orateur, au milieu des citoyens, de la manière qu'il verra leur être le plus agréable; puis il mettra fin à son discours. Dès qu'il est assis, son prédécesseur doit aussitôt se lever, faire son exorde bref, et répondre sagement à la harangue de l'autre, en le louant de ses paroles, de sa prudence, de ses œuvres, de son langage, et en le remerciant de l'honneur qu'il lui a fait de son discours. A la fin de son allocution, il doit recommander à tous d'obéir au nouveau seigneur; puis, lorsqu'il a fini de parler, il congédie tout le monde, et chacun s'en retourne à son logis.

Or il arrive parfois qu'il vient avec le nouveau seigneur des gentilshommes de son pays au nom de la commune de sa cité, qui prennent la parole au même lieu, et qui, avec des compliments préalables, exposent l'affection existant entre l'une et l'autre commune, font l'éloge de la cité et des citoyens, ainsi que de l'ancien podestat et de sa seigneurie. Ils louent le nouveau seigneur, son langage, les bonnes œuvres de tous deux, et déclarent que toute la commune de leur cité tient à grand honneur et à grand amour celui qu'ils ont élu pour les gouverner; ils disent que la coutume de leur cité et son seigneur lui ordonnent, sous peine de sa vie et de ses biens, de parler et d'agir en tout pour l'honneur et l'avantage de la cité qu'il a à gouverner; ils prient, en conséquence, les gens de la cité de lui obéir, de lui donner aide et conseil de manière qu'il puisse remplir honorablement son office. Après qu'ils ont ainsi parlé, l'ancien seigneur doit faire une réponse convenable dans le même discours par lequel il répond au nouveau seigneur, à peu près dans les termes indiqués précédemment de toute autre manière, si la circonstance le comporte.

Après cela, le podestat doit élire son conseil selon la loi de la cité, mais en s'attachant à se procurer des conseillers sages, gens de bien et de bon vouloir; car de bonnes gens vient bon conseil; puis il doit choisir les autres officiers et sergents de la cour, honnêtes gens et loyaux, pour l'aider à porter le poids de son office et faire les honneurs de sa maison; car c'est à lui de prendre les dispositions nécessaires pour les uns et les autres. Avant de monter à l'hôtel de la commune et d'être installé dans sa seigneurie, il doit consulter souvent des gens sages de la cité, et, si la cité a quelques discordes au dedans ou au dehors, faire tous ses efforts pour ramener la paix. S'il ne peut y réussir et que les citoyens ne veuillent pas qu'il s'en mêle, le seigneur doit bien se garder de rien dire, ou d'épouser ni la haine ni la discorde des partis....

Quand les ambassadeurs des pays étrangers viennent à lui pour quelque affaire concernant l'une et l'autre ville, le seigneur doit les recevoir honorablement et les accueillir avec joie. Avant de leur donner audience en conseil, il doit faire en sorte de savoir pourquoi ils sont venus, s'il le peut; car ils pourraient venir pour quelque chose de nature à ne pas être traité en conseil. Il pourrait suffire de réunir le petit conseil seulement, peut-être aussi faudrait-il convoquer le grand, ou toute la commune de la cité. Mais, si ce sont des envoyés de messire le pape ou de messire l'empereur de Rome ou Constantinople, ou d'autres grands seigneurs, il ne doit nullement leur refuser le conseil, il doit même aller au-devant d'eux, les accompagner et les honorer de tout son pouvoir. Quand ils ont parlé à l'assemblée, le seigneur doit répondre, et dire qu'ils sont maîtres de s'en aller ou de rester, et que les hommes sages de la cité décideront ce qu'il convient de faire. Dès que les ambassadeurs ont quitté l'assemblée, il doit demander aux conseillers leur opinion sur ce qu'il est convenable de faire et de répondre.....

Le podestat doit veiller, sur toutes choses, à ce que la cité qu'il a à gouverner soit en bon état, sans brigues et sans méfaits. Or il ne peut y réussir qu'autant qu'il a mis hors du pays les malfaiteurs, les larrons et les faussaires; car la loi recommande bien que le seigneur ait à purger le pays des méchantes gens. Il a en conséquence autorité sur les étrangers et sur les citoyens qui commettent des délits dans sa juridiction. Bien entendu qu'il ne condamnera point à des peines ceux qui ne sont point coupables; car c'est chose plus sainte d'absoudre un pécheur que de condamner un juste, et c'est chose cruelle que de perdre sa réputation d'innocence par haine d'un méchant.

Le seigneur et ses officiers doivent poursuivre les méfaits, selon le mode du pays et les règles de justice, de la manière suivante : D'abord l'accusateur doit jurer sur le livre de dire la vérité dans l'accusation comme dans la défense, et déclarer qu'il n'amène aucun faux témoin à son escient. Alors il doit donner son accusation par écrit. Le notaire la transcrit toute mot à mot, comme il la présente. On s'enquerra de lui avec soin de tout ce que lui-même, les juges ou le seigneur croiront important à la manifestation du fait ou de la chose; puis on verra appeler celui qui est accusé du méfait. S'il vient, on le fera jurer et donner caution à la cour des malfaiteurs, on mettra par écrit son aveu ou sa dénégation, telle qu'il la fera. Puis, si le malfaiteur est incertain et le crime trop grand, le seigneur ou le juge doit fixer un jour pour la preuve et pour l'audition des témoins qui viendront, contraindre ceux qui ne se présenteront pas, examiner toute chose bien et sagement, et mettre les dires par écrit. Quand les témoignages ont été reçus, le juge et le notaire doivent mander les parties devant eux. S'ils viennent, on doit ouvrir les dépositions des témoins et les donner à chacun d'eux, afin qu'ils puissent se conseiller et exposer leurs raisons. Or il advient parfois dans les grands crimes qu'on ne saurait les prouver entièrement; mais on trouve bien contre celui qui est accusé quelque indice et forts motifs de soupçon : dans ce cas, on peut l'appliquer à la corde pour lui faire confesser son forfait; autrement, non. Or je dis qu'à la corde le juge ne doit pas demander si Jean a commis le méfait, mais en général qui en est l'auteur.....

Quand vient le temps où l'on veut élire le nouveau gouverneur pour l'année suivante, le seigneur doit réunir le conseil de la cité, et lui faire désigner, selon la loi de la cité, les sages hommes appelés à corriger les constitutions de la commune. Lorsqu'il les a désignées et qu'ils ont choisi leurs sages, ceux-

ci doivent se tenir dans un lieu séparé jusqu'à ce qu'ils aient fait ce qui appartient à leur office. Aussitôt que le livre est établi et complet, il doit être clos et scellé jusqu'à l'arrivée du nouveau seigneur, et rester en garde. Quand ces choses sont accomplies diligemment et mises en ordre, on doit élire le nouveau seigneur selon les règles indiquées au commencement de ce livre. Mais, si les citoyens veulent le même podestat pour l'année suivante, je le loue de ne pas accepter; car la seconde seigneurie peut difficilement avoir bonne fin.

Ensuite il doit réunir les juges, les notaires et ses autres officiers, pour les prier et leur enjoindre d'expédier, selon la droite justice, tous les procès et toutes les contestations pendantes devant eux, et de ne laisser aucune prise à la critique. Il se consultera avec eux, et réfléchira en lui-même s'il a fait plus ou moins que le droit ne le lui prescrivait. Et s'il a laissé quelque chose à faire de ce qui est contenu au livre et aux chapitres de la cité, il y pourvoira incontinent, de manière à faire cesser tout abus, et à ramener les choses à bien autant qu'il sera possible, soit par lui-même, soit avec l'assistance des conseils. Car le gouverneur prévoyant prend ses précautions à l'avance avec l'aide ou le conseil de ceux qui corrigent les statuts, et se fait absoudre de toutes les choses advenues au camerlingue de la commune et pour tous les chapitres qui sont demeurés inobservés. Il doit en outre penser à se faire assigner par le conseil de la cité le logis où il demeurera, après avoir terminé ses fonctions, pendant le terme établi pour rendre compte de sa gestion; et il ne faut pas qu'il oublie, huit ou dix jours avant, de faire publier plusieurs fois que ceux qui ont à recevoir de lui ou des siens peu ou beaucoup sont invités à venir se faire payer, et de faire en sorte qu'ils soient bien payés. Il doit aussi conserver copie de toutes les décisions du conseil qui se rapportent à lui et à son serment, de manière à pouvoir s'en aider si on l'attaquait.

Lorsque le dernier jour de son office est venu, il doit réunir les gens de la cité, et prononcer devant eux de grandes et gracieuses paroles pour se concilier l'amour des citoyens; en rappelant ce qu'il a fait de bien, ce que la commune a eu à gagner de son temps en honneur, et en profit avec des remerciments pour l'honneur et la bienveillance dont ils ont donné des preuves à lui et aux siens, et des protestations d'être à tout jamais dévoué à leur intérêt et gloire. Il peut dire, afin de mieux gagner les cœurs, que si, durant la prestation de son serment, quelqu'un a failli par négligence, ignorance ou autre motif, pourvu qu'il ne s'agit ni de faux, ni de brigandages ou autres méfaits, ni de condamnés de la ville, il leur pardonne volontiers; mais que toutefois sa seigneurie finit à minuit, l'ayant commencée à la même heure lors de son entrée en fonctions. Après ce discours, le même jour, ou celui d'après, selon l'usage du pays, il doit rendre au nouveau seigneur et au camerlingue (trésorier) tous les livres et toutes les choses reçues de la commune; puis il s'en ira en son logis, où il résidera aussi longtemps qu'il aura à rester pour la reddition de ses comptes.

Quand le podesdat est sur le point d'être soumis à l'enquête et de rendre compte de la manière dont il a rempli son office et accompli tous ses actes, si quelqu'un élevait plainte contre lui, il devrait se faire remettre copie de la réclamation, prendre l'avis de ses conseils, et répondre selon qu'ils lui suggéreraient. Quoi qu'il en soit, il doit demeurer dans la cité jusqu'au jour qui a été fixé lorsqu'il prit la seigneurie. Alors, s'il plaît à Dieu, il sera absous honorablement, et, prenant congé de la commune et du conseil de la cité, il s'en ira avec gloire, avec honneur et bonne chance.

D.

JUGEMENT DANS UNE AFFAIRE CIVILE. — Page 18.

Die martis que est quartodecimo kalend. januarii. In consulatu Mediolani, breve de sententia quam dedit Girardus judex qui dicitur Cagapistus, consul Mediolani, in concordia Antrati Mainerii, Ottonis de la Sala, Arderici qui dicitur Osa, Aurici Palliarii, Ambroisi Zavatarii, Oberti de Orto, atque Robasachi similiter consulum sotiorum ejus, de discordia que erat inter dominum Guidonem, venerabilem archipresbiterum ecclesie et canonice Sancti Joannis, site in loco Modœtia. Et ex altera parte Arnaldum filium quondam Petri Cerrudi, et Marhesem filium Martini de loco Centemari, et Guitardum qui dicitur Teriuoli. Qui prefatus Arnaldus tempore sententie non aderat. Sed et quidam filius ejus nomine Ubertinus erat pro eo. Lis enim talis erat.

Dicebat ipse archipresbiter quod ipsi Arnaldus et Marhese erant districtabiles ejusdem ecclesie Sancti Johannis. Et per eum se distringere debebant, quia dicebat universale districtum ipsius loci eidem ecclesie pertinere, et dicebat ipsum locum Centemari esse de curte de Biolciago, cujus loci Biolciagi districtum ejusdem ecclesie, fore adversa pars non diffitebatur. Secus dicebant ipsi Arnaldus et Marhese quod per ipsum archipresbiterum se distringere non debebant, qui sedimina in quibus habitant ipsi non sunt de ipsa Curte de Biolciago. Item ipse Marhese dicebat et fatebatur se districtabilem fore non ejusdem ecclesie sed jam dicti Guitardi, qui ipse Guitardus ex sua parte affirmabat quia dicebat eundem Marhesem esse castellanum de Castro Triuoli. Ad que probanda ipse archipresbiter preplurimos protulit testes et imperatorum privilegia et alia instrumenta ad suam fundandam intentionem spectantia, inter quos superius dictos testes fuerunt Petrus qui dicitur Felluus, et Ardericus qui dicitur ser Olrici, qui dixerunt se interfuisse in loco Centemari in curte Nicole, ubi viderunt quod predictus archipresbiter quesivit guadiam omnibus hominibus ipsius loci de Vigano ipsius loci quod devastaverant, et omnes vicini dederunt ei guadiam de stare in ejus precepto, excepti Arnaldo Cerrudo et Marhesello filio Martini, qui petierunt spatium quindecim dierum de conciliando et..... annum unum et plures de mense uno. Altera quidam pars similiter testes induxit qui ab ipsis consulibus non fuerunt admissi.

His et aliis hinc inde visis et auditis..... laudavit ipse Girardus si ipsi duo testes juramento testificati sint, et insuper ipse archipresbiter per suum advocatum juraverit quod ipsi Arnaldus et Marhese jure et ut deberent se distringere per ipsam ecclesiam Sancti Joannis, et quod predictus Marhese non deberet se distringere per istum Guitardum, excepto intus Castrum de Triouli, si ipse Marhese ipsum incastellaverit, ut ipsi Arnaldus et Marhese habitando in ipso loco Cantemari, aut in ejus confinio per ipsam ecclesiam Sancti Johannis de cetero se distringant, et dixit quod ipse Marhese de cetero non distringatur per ipsum Guitardum..... in ipso Castro de Triouli si ipsum incastellaverit. Ibique statim Ugo electus advocatus ab ipso archipresbitero, juravit ut supra : propterea vero die veneris proximo sequenti, coram consulibus et aliis nobilibus viribus prefati duo testes juraverunt ut supra. Et sic finita est causa. Anno Dominice Incarnationis millesimo centesimo quinquagesimo, ipso die indictione quartadecima.

Interfuerunt Otto de Rode. Lanfrancus de Curte, Ariprandus Confanonerius. Anselmus et Johannis et Benzo qui dicuntur Grosselli, Amizo ser Carbonis, Musso de Cancorezzo, Ugo de Brivio, Crotto de Modœtia. De servitoribus, Anselmus de Incino, Bombellus Ambrossius gare..... Petrus de Liscate. Gaidonus, et alii plures.

Ego Girardus causidicus hanc sententiam protuli et subscripsi.

Ego Ubertus judex, ac missus domni tertii Lotharii imperatoris, subscripsi.

Ego Robasaccus judex interfui et subscripsi.

Ego Dominicus judex, ac missus domni regis, interfui et hanc sententiam scripsi.

(Ap. Frisi, *Mem. storiche di Monza*, II, 60.)

E.

INNOCENT III.

Il est des noms qui représentent un ensemble d'idées, un système d'histoire, de philosophie, de morale. Demandez à quelqu'un ce qu'il pense de Bossuet, de Hobbes, de Lamennais, de Grégoire VII, de Tamburini, de Napoléon, de Monti..... S'il vous donne une réponse précise et réfléchie, vous connaîtrez ce qu'il pense en matière de littérature, de politique et d'économie sociale. Si quelques écrivains éphémères pouvaient aussi, aux questions qui leur sont adressées, faire des réponses précises et réfléchies, une seule suffirait pour faire connaître leur manière de penser et de sentir. Mais quoi ! ils nient aujourd'hui ce qu'ils affirmaient hier, et ne sont constants que dans leur inconstance.

Pour nous, qui ne voulons dire que des choses graves, nous estimons qu'Innocent III, un des plus illustres représentants de l'unité catholique, est un des noms les plus caractérisques de l'histoire. A ce titre, il devait trouver dans les ennemis et les partisans de la papauté ou des colères très-vives ou des éloges passionnés. Il nous a donc paru convenable de réunir les divers jugements portés sur lui; leur résumé fera connaître les opinions des divers historiens sur l'ordre social et religieux du moyen âge.

Le premier qui a flétri la mémoire d'Innocent est Matthieu Pâris, son contemporain et animé contre lui d'une haine ardente; c'est à cet écrivain que les nombreux adversaires du pape ont emprunté leurs anecdotes et leurs réflexions.

Bossuet, qui cherchait à mettre les doctrines gallicanes d'accord avec l'absolutisme de Louis XIV, devait être hostile à un pape qui se trouva mêlé à toutes les révolutions de son temps. Dans *la Défense de la déclaration*, il reproche à Innocent la déposition de l'empereur Othon et de Jean sans Terre; il l'accuse d'avoir été l'auteur des guerres qui suivirent la première, et pour la seconde d'avoir attiré le mépris sur le saint-siége.

Fleury, confident de Bossuet et toujours hostile à la papauté, se montre, dans son *Histoire ecclésiastique*, l'ennemi particulier de Grégoire VII et d'Innocent III; il ne laisse échapper aucune occasion de blâmer le dernier. Selon lui, Innocent préférait son intérêt particulier à celui du saint-siége; il

avait déployé trop de rigueur contre les hérétiques, autorisé les translations des évêques contre la défense des anciens canons; il ne s'était mêlé aux affaires d'Allemagne que pour rester fidèle au système d'usurpation formulé par Grégoire VII; il avait donné à la constitution de l'Église une interprétation qui enlevait à l'empereur le droit de confirmer l'élection des pontifes; il s'était posé comme l'arbitre de la paix entre les princes et les rois.

Il n'est pas besoin de nommer Voltaire lorsqu'il s'agit de calomnier les papes; cependant sa conclusion mérite d'être citée :

« L'élection d'un pape fut longtemps accompagnée de la guerre civile. Les erreurs des successeurs de Néron jusqu'à Vespasien n'ensanglantèrent l'Italie que pendant quatre ans; la rage de la papauté ensanglanta l'Europe deux siècles. » (*Essais sur les mœurs.*)

Hume, dans son *Histoire d'Angleterre*, emploie tout son esprit léger et railleur pour reprocher à Innocent le despotisme, l'usurpation sur la puissance temporelle et le clergé; la *frénésie populaire* des croisades était une spéculation, les excommunications un moyen de vengeance; la barbarie la plus atroce décima les Albigeois, *sectaires infortunés, les plus innocents et les plus pacifiques des hommes.*

Gibbon termine le portrait d'Innocent III par ces paroles :

« Innocent peut se vanter des deux triomphes les plus signalés qu'on ait jamais remportés sur le bon sens et l'humanité : l'établissement du dogme de la transsubstantiation et les premiers fondements de l'inquisition. »

Hallam, dans son *Histoire du moyen âge :*

« Le pontificat d'Innocent III est l'époque où l'esprit d'usurpation des papes se manifesta avec le plus d'audace. Rome visait surtout à trois choses : souveraineté indépendante, suprématie de l'Église chrétienne et soumission des princes de la terre. Ce pontife réussit dans ce triple dessein. »

En parlant des reproches adressés au roi d'Aragon pour l'altération des monnaies :

« Je ne doute pas de sa sincérité dans cette occasion et dans d'autres où il se mêla des affaires civiles. Un génie supérieur comme Innocent III, quelque disposé qu'il soit à tout sacrifier à son ambition, ne peut rester indifférent à la beauté de l'ordre social et à la prospérité du genre humain. Une profonde connaissance du droit ecclésiastique, son attention concentrée sur tous les événements du monde et un zèle infatigable soutenaient cet intrépide ambitieux. » (*On views of Europe in middle âge.*)

Daunou, dans l'*Essai historique sur la puissance temporelle des papes*, a recueilli toutes les accusations du passé contre les usurpations des pontifes; il maltraite surtout Innocent III :

« Parmi les trois cents papes ou antipapes que l'histoire a conservés, je n'en connais aucun qui soit plus imposant qu'Innocent III. Son pontificat est le plus digne de l'attention et des études des monarques européens; son règne est la plus splendide époque de la puissance papale. »

Dans un opuscule intitulé : *Origine, progrès et limites de la puissance des papes, ou l'éclaircissement sur les quatre articles du clergé de France et sur la liberté de l'Église gallicane* (Paris, 1821), nous lisons :

« Le pontificat d'Innocent III mérite d'être étudié par les princes et les hommes d'État, pour apprendre combien il est dangereux d'unir le pouvoir civil aux fonctions religieuses, et combien les chefs de la religion, qui sont hommes, sont tentés d'étendre ces pouvoirs et de les dénaturer, pour peu que les circonstances favorisent leur ambition. »

Le bonhomme ne se doute pas que les chefs des États sont aussi des hommes, et que le danger peut se rencontrer dans la réunion des pouvoirs en sens contraire.

Il est inutile de dire ce qu'Innocent est aux yeux de Sismondi, trop fatalement prévenu contre tout ce qui regarde l'Église et la papauté : de là, ses vues étroites sur une matière qu'il a travaillée avec tant de patience.

Le sec Millot a dit :

« Innocent III, un des génies les plus sublimes et les plus fins qui jamais soient montés sur le trône pontifical. S'il accepta la tutelle de Ferdinand, ce ce fut plutôt avec le désir de l'opprimer qu'avec l'intention de le protéger; il ne tarda point à manifester sa haine contre la maison de Souabe, haine d'autant plus vive qu'il la tenait pour ennemie du saint-siége. »

Capefigue, dans l'*Histoire de Philippe-Auguste*, reproche aux papes d'*avoir tout bouleversé dans les limites des dogmes catholiques ;* il accuse Innocent III d'avoir été ambitieux, colère, furibond et violent ; il lui fait surtout un crime de la croisade contre les Albigeois; cependant il reconnaît la grandeur de son pontificat :

« C'est le seul pape contemporain de Philippe-Auguste qui ait déployé cette active et vaste capacité qui embrasse l'univers catholique; il n'est pas de démêlés domestiques relatifs aux têtes couronnées, aux barons, aux châtelains, pas de démêlés privés ou publics entre les rois, pas de querelles entre les barons, les abbayes et les monastères sur lesquels il n'ait porté sa vigilance. Sa vaste correspondance est un des plus insignes monuments du moyen âge. Ses légats et ses cardinaux parcouraient les empires et les provinces, dictant des lois, lançant des interdits, semant les anathèmes; toutes les têtes se courbaient devant les foudres apostoliques. Personne ne peut se faire une idée de cette autorité qui lève des armées avec une bulle et des indulgences, dirige la politique des États, se mêle des affaires des gouvernements de France et d'Allemagne, et tout cela avec *le seul ascendant de l'opinion.* »

Llorente se montre furibond contre le saint-siége :

« On ne croirait jamais, dit-il, que les souverains temporels aient toléré les excès d'Innocent III en fait de juridiction si l'histoire, les bulles et leurs effets permanents ne l'attestaient pas. Il est difficile d'exposer en peu de mots les attentats de ce pape orgueilleux, avare, faux, perfide, ambitieux, et qui abusait constamment des textes de l'Écriture. Qu'il suffise de savoir qu'à force d'excommunications, d'interdits, de dépositions et de dispenses de serments,

il entretint, pendant les dix ans de son pontificat, la guerre dans le monde entier. »

Michelet le juge avec ce mélange de vrai et de faux qui est le caractère de son école, et surtout de lui-même. Il reconnaît son influence sur son siècle, l'accord de ses opinions avec celles de son temps, l'enthousiasme suscité par la croisade contre les Albigeois, guerre de race, plus populaire que celle d'Espagne contre les Maures; la férocité de ces hérétiques, le soin que prenait Innocent d'adoucir les rigueurs exercées contre eux; la protection dont il couvrit le comte de Toulouse et son fils : cependant il l'accuse d'ambition, de despotisme et de cruauté.

Michaud lui-même, quoiqu'il dût sympathiser avec celui qui pendant dix-huit ans dirigea les forces de la chrétienté vers la délivrance de la terre sainte, n'est pas à l'abri de toute prévention contre les excès et la violence d'Innocent. (*Histoire des croisades.*)

Jean de Müller le dépeint ainsi :

« Très-instruit dans les sciences de son temps, ce prélat parlait avec élégance le latin et l'italien; à une grande fermeté de cœur il joignait la douceur et l'aménité; économe et simple dans ses habitudes, il poussait la magnificence jusqu'à la prodigalité; dans sa tutelle du jeune Frédéric, il se conduisit comme prince magnanime et loyal chevalier. » (*Histoire universelle.*)

Giannone, auteur d'une Histoire de Naples, malgré ses tendances décidées vers le pouvoir absolu, affirme qu'Innocent est un des papes qui se sont le plus opposés aux abus de la monarchie.

Muratori, téméraire dans ses jugements et très-peu soumis à Rome, dit, en parlant de la mort d'Innocent :

« L'Église perdit en lui un des plus habiles et des plus illustres pontifes qui aient occupé la chaire de saint Pierre; grand jurisconsulte, grand politique, qui joignait à la profonde expérience qu'il avait déployée dans le gouvernement spirituel l'ambition d'agrandir le domaine temporel de l'Église sans négliger l'élévation de sa propre famille. »

En France, le P. Daniel (auquel le sévère Augustin Thierry donne les qualifications d'*instruit*, *exact*, *prudent* et *vérace*) se laisse entraîner par les passions gallicanes et jansénistes.

Le Prussien Schœll, dans son *Cours d'histoire des États européens*, écrit :

« Après Célestin, le siége pontifical fut occupé par un des plus grands papes. Innocent III avait à peine trente-sept ans; mais son érudition lui avait acquis une grande réputation; bientôt il fit admirer la fermeté, la prudence et l'habileté avec lesquelles il sut diriger les événements au profit du pouvoir ecclésiastique. Il eut les principes de Grégoire VII, dont il réalisa les projets avec un courage et une constance remarquables..... Persuadé que l'impartiale administration de la justice est la sauvegarde des États, il ne la confia qu'à des personnes éclairées et d'une probité reconnue. L'attention qu'il apportait dans l'examen des affaires, la sagacité avec laquelle il résolvait les plus

difficiles et l'équité de ses jugements le firent respecter comme le restaurateur de l'ordre public. »

Raumer, dans l'*Histoire des Hohenstaufen*, avait déjà dit d'Innocent III que, s'il n'était pas le plus grand des papes, du moins il ne le cédait à aucun.

Lingard, en Angleterre, a réparé les erreurs et les calomnies de ses compatriotes.

Dans la *Vie de sainte Élisabeth*, Montalembert en parle longuement :

« Gracieux et bienveillant dans les manières, doué d'une rare beauté de corps, fidèle et tendre dans ses amitiés, généreux outre mesure dans les aumônes et les fondations, orateur éloquent et facile, écrivain ascétique et docte, poëte aussi, comme le témoignent la belle prose du *Veni Sancte Spiritus* et la sublime élégie du *Stabat Mater* qu'il a composées; grand et profond jurisconsulte, comme il convenait au juge suprême de toute la chrétienté; protecteur zélé des sciences et des études religieuses, etc. »

La Porte du Theil, qui écrivait pourtant l'an IX de la république (1801), s'exprime ainsi :

« Le nom d'Innocent III rappellera toujours le souvenir d'un des personnages qui ont joué le plus beau rôle sur la scène du monde; l'impartiale philosophie aura de la peine à définir exactement les mérites et les défauts de ce pontife. Je dis défauts, quoique je n'ignore pas combien ce mot semblera doux à ceux qui ont lu des histoires et des polémiques dans lesquelles on l'accuse de vices réels..... Mais celui qui étudie avec réflexion l'histoire de son pontificat ne sait point quelle confiance un lecteur impartial doit accorder à des imputations dont la plus grande partie, examinées de près, paraissent dictées ou du moins exagérées par l'esprit de parti. »

Après un long tableau de ses actes, il termine :

« Si vous ajoutez à cette faible esquisse son habileté dans les sciences de son temps, son érudition dans les belles-lettres, sa pénétration dans les affaires de jurisprudence, son habituelle intégrité dans les jugements, ses décisions sur le droit ecclésiastique, dont l'autorité s'est maintenue jusqu'à nos jours, son application infatigable aux soins du gouvernement, son aptitude au travail, la pureté de ses mœurs, enfin cet ensemble de qualités remarquables que les plus ardents de ses détracteurs n'ont pas pu lui contester, ne sera-t-il pas démontré qu'il mérita plus d'éloges que de blâme? »

Frédéric Hurter, protestant et président du consistoire de Schaffhouse, pense qu'un homme qui a été si longtemps le centre et le moteur de tous les événements, même les moins importants, mérite une étude sévère.

Il passe en revue tous les faits relatifs à ce pape, et les apprécie avec une haute impartialité; il reconnaît la pénétration de son esprit, ses connaissances, son infatigable activité, sa dignité morale, son humilité dans tous ses actes personnels et la grandeur avec laquelle il sut remplir des fonctions divines.

F.

PAIX DE SAINT-AMBROISE.

Le traité appelé de ce nom eut lieu à Milan en 1258, entre les plébéiens et les patriciens, pour s'amnistier réciproquement et s'indemniser des pertes que les confiscations et les ravages de la guerre civile avaient causées aux uns et aux autres. Les clauses principales furent les suivantes :

1° Les électeurs du conseil, des podestats, des consuls, et en général de tous les magistrats et officiers ordinaires et extraordinaires, appartiendront moitié au peuple, moitié à la noblesse.

2° Les emplois et les honneurs de la république seront aussi partagés par moitié entre les deux partis.

3° Ces conditions ne pourront jamais être modifiées ni par l'assemblée, ni par le pontife, ni par le prince.

Ceux qui désireront retrouver par centaines les noms des familles qui étaient en lutte à cette époque peuvent consulter un extrait de ce traité donné par Corio, II, 114.

G.

RÈGLES POUR LES ANCIENS DE LUCQUES.

Nos collegium antianorum Lucani comunis, num. octo stantes simul ad collegium, in aula minoris palatii ecclesiæ S. Michaelis in foro. Docet presides singulos primum sibi morales leges imponere, quibus obnoxii per observantiam exempla virtutum subditis præbeant, et reipublice consulte provideant, et ipsius semper utilitas augeatur. Igitur volentes in servandis moribus per nos et successores nostros prout expedire cognovimus providere, facto et misso inter nos partito et secreto scrutinio ad pissides et polloctas, ut moris est, comuni concordia infra scripta capitula super eis auctoritate præsenti componimus et firmamus in hoc modum videlicet :

Chaque ancien ira à la messe tous les matins; s'il n'y est pas arrivé à l'évangile, il payera 6 deniers; au sacrifice, 12, et à la bénédiction, 18.

L'ancien qui sortira du palais, ou prendra la parole pour répondre à quelqu'un en présence du collége, ou quittera sa place, ou recevra quelque pétition sans la permission du président, payera 2 sous.

L'ancien qui, sans en avoir obtenu licence du président, ne se rendra pas au collége quand la grande cloche l'y appelle payera 1 gros.

L'ancien qui parlera des affaires de la commune hors du collége payera 5 sous.

L'ancien qui déposera dans l'urne son vote autrement que de ses deux mains bien fermées payera 10 sous.

L'ancien qui mettra aux voix une question quelconque sans l'approbation du président payera 5 sous, et la délibération ainsi prise demeurera sans effet.

Toute délibération des anciens appartiendra au collége entier, et l'ancien qui l'attribuera à quelqu'un de ses membres payera une amende déterminée par le collége même, selon la gravité de la chose.

Jamais plus de trois anciens ne pourront s'absenter en même temps du palais, afin qu'il en reste constamment cinq, et que le collége puisse être réuni à chaque instant, nuit et jour. En cas de contravention, le président fixera l'amende à payer.

Il est défendu aux anciens d'introduire ou de faire introduire des femmes dans le palais, sous peine de 100 sous.

L'ancien qui manquera aux égards dus au président, soit au collége, ou à l'église, ou à table, ou à la promenade, ou seulement en présence de quelqu'un, payera 10 sous. Il doit toujours avoir la première place.

L'ancien ne devra ni chuchoter pendant la messe, ni se mettre à table ou se laver les mains avant le président, ni prendre la parole en mangeant sans sa permission, ni dire des choses peu honnêtes, sous peine de 12 deniers.

L'ancien ne pourra inviter personne ni à déjeuner, ni à dîner, ni à goûter, ni à souper, sans avoir le consentement du collége, et sans payer au pourvoyeur 2 gros par tête.

L'ancien n'ira jamais aux festins, sauf le cas du mariage de sa sœur ou de sa cousine germaine avec un de ses collègues, sous peine de 40 sous.

Le droit de faire sonner la cloche pour réunir le collége appartient au président. L'ancien qui se le permettra payera 20 sous.

L'ancien ne pourra envoyer hors du palais le superflu de sa nourriture, sans la permission du président ou du collége, sous peine de 5 sous.

L'ancien ne demandera du vin hors de table que deux fois par jour, le matin et le soir, et seulement un demi-quart par fois; le surplus, il devra le payer au prix coûtant.

Après le dîner et après le souper, point de confiture ni de dragées, si ce n'est aux frais des anciens qui en veulent.

Toutes les amendes seront versées dans les mains d'un caissier, et dépensées au gré du collége.

Quæ quidem omnia capitula suprascripta et quodlibet eorum jubemus per quoslibet antianos luc. com. præsentes et futuros, sub pœnis prædictis inviolabiliter observan. Die quinta junii 1346.

H.

RUBRUQUIS CHEZ LES MONGOLS.

La *Relation du voyage en Tartarie du frère* Guillaume de Rubruquis a été publiée à Paris en 1634 par le P. Bergerac, puis en 1839 par Michel et Wright.

On est étonné de la tolérance religieuse ou plutôt de l'indifférence des Gengiskhanides. Mangou avait près de lui plusieurs prêtres nestoriens assez ignorants, non moins superstitieux et grands buveurs. Lorsqu'il y avait banquet à la cour, ils entraient les premiers en habits sacerdotaux, pour prier pour l'empereur et bénir sa coupe. On introduisait ensuite les ministres du culte

mahométan, puis les prêtres païens, et chacun d'eux observait les rites de sa religion.

« Le jour de l'octave de l'Épiphanie, Coutouctaï, première femme de Mangou, vint à la chapelle des nestoriens avec plusieurs femmes, Batou, son fils aîné, et ses enfants plus petits; tous se prosternèrent à terre, touchèrent de la main droite les images, qu'ils portèrent ensuite à leurs lèvres, et donnèrent la main à tous les assistants, selon l'usage des nestoriens. Mangou visita aussi la chapelle, s'assit avec son épouse sur un petit lit doré placé devant l'autel, et fit chanter à Rubruquis et à son compagnon le *Veni, Sancte Spiritus*. L'empereur se retira; mais sa femme resta, et fit des présents à tous les chrétiens. On versa du tarassoun, du vin et du coumiz. L'impératrice prit une coupe, se mit à genoux, demanda la bénédiction, et tandis qu'elle buvait, les prêtres chantaient. Ils se mirent aussi à boire jusqu'à s'enivrer, et passèrent ainsi la journée. Vers le soir, l'impératrice, en gaieté comme les autres, retourna chez elle dans son char, accompagnée des prêtres, qui continuaient à chanter ou plutôt à hurler.

« Le samedi, veille de la Septuagésime, qui est le temps de la Pâque des Arméniens, nous allâmes avec les prêtres nestoriens et avec un monarque arménien, en procession, au palais de Mangou; comme nous en sortions, entrait un esclave portant des éclanches de mouton grillées au feu et noires comme du charbon; ayant demandé ce que cela signifiait, il me fut répondu que l'on n'entreprenait rien dans ce pays sans consulter d'abord ces os. Le khan veut-il commencer quelque chose, il se fait apporter trois épaules non encore mises au feu, et, les tenant entre ses mains, il pense si l'affaire qu'il médite pourra s'effectuer ou non. Puis il donne ces os à faire rissoler soigneusement dans deux petites places voisines du palais où couche le khan. Lorsqu'ils sont noircis, on les rapporte devant lui, et il observe s'ils sont demeurés entiers. Si le feu ne les a pas rompus ou fêlés, on en conclut que l'affaire réussira; si, au contraire, ils se trouvent fendus par le travers et qu'il en tombe des éclats, cela veut dire qu'il faut s'en abstenir. »

Nous trouvons mention de ce mode de divination dans d'autres auteurs, et Pallas (*Sammlungen Hist. Nachr. über die Mongolischen Völkerschaften*, IIe part.) dit que les peuples d'Asie adonnés au schamanisme en font parfois usage. Les Kalmouks appellent cette manière de prédire *dallatullike;* ceux qui la pratiquent, *dallachis*, et le livre qui enseigne les règles, *dalla*. Cette divination est aussi usitée de temps immémorial en Chine; mais, au lieu d'omoplates, on se sert d'écailles de tortue dans lesquelles on brûle certaines herbes jusqu'à ce qu'elles se fendent. (Mailla, *Hist. de la Chine*, t. I, p. 104 à la note.)

Rubruquis continue en ces termes : « Arrivés en présence de Mangou, les prêtres nestoriens lui présentèrent l'encens, qu'il mit lui-même dans l'encensoir, et ils l'encensèrent; ils bénirent aussi sa coupe, et nous fûmes tous obligés d'en faire de même. Puis il se mit à boire avec tous les prêtres.

« Nous nous rendîmes ensuite au logis de Batou, qui, dès qu'il nous vit, s'élança de son siége et se jeta par terre, le touchant du front par respect pour la croix qu'il plaça sur un tissu de soie neuf, dans un lieu élevé devant lui. David, prêtre nestorien, son précepteur, ivrogne, lui avait enseigné à en user ainsi. Il nous fit ensuite asseoir, et, après avoir bu dans une coupe bénite par les prêtres, il les fit boire aussi.

« Nous passâmes de là successivement à la cour de la seconde, de la troisième et de la quatrième femme de l'empereur ; toutes se prosternèrent à terre dès qu'elles virent la croix, l'adorèrent et la firent ensuite placer en haut sur un tapis de soie, seule chose que les prêtres leur eussent enseignée du christianisme, les laissant suivre du reste toutes les pratiques des devins et des idolâtres. (Ch. 36-39.)

« La veille de Pâques (19 avril 1254), plus de soixante personnes furent baptisées en bel ordre à Karakorum, avec grande joie des chrétiens. » (Ch. 42.)

Une femme de Metz, nommée Paquette, qui avait été prise en Hongrie, et attachée quelque temps au service d'une femme de Mangou, chrétienne aussi, raconta à Rubruquis plusieurs traits de la malice des devins mongols. La reine ayant reçu en don de très-belles pelisses, les devins les purifièrent avec le feu, comme il était d'usage pour tous les objets destinés au service des princes, et ils en retinrent une partie. Celle qui était préposée à la garde-robe avertit la reine qu'ils s'étaient fait une trop large part ; elle les en réprimanda. Peu de jours après, la reine tombe malade, et les devins, interrogés sur son mal, déclarent qu'elle a été ensorcelée par sa femme de garde-robe ; elle est donc prise et mise à la corde pendant sept jours, pour lui faire avouer son méfait prétendu. L'impératrice mourut sur ces entrefaites, et l'accusée supplia qu'on tranchât sa vie, voulant suivre sa maîtresse, à qui elle protestait n'avoir jamais fait aucun mal, mais l'empereur n'y consentit pas. Alors les devins choisirent une autre victime ; ils accusèrent de la mort de la princesse la nourrice de sa fille, femme d'un des principaux prêtres nestoriens. Mise à la torture, elle avoua avoir bien employé quelques philtres pour se procurer l'affection de sa maîtresse, mais en affirmant n'avoir rien fait pour lui nuire. Elle n'en fut pas moins envoyée au supplice.

Peu après, une femme de Mangou mit au monde un fils à qui les devins promirent une vie longue, un règne prospère et illustre ; mais, comme il mourut au bout de peu de jours, la mère appela les astrologues, et leur adressa des reproches. Ils s'en tirèrent en rejetant la faute sur la nourrice, récemment mise à mort. La reine voulut assouvir au moins sa fureur sur les enfants de cette malheureuse ; elle les fit donc tuer, le garçon par un homme, la fille par une femme. Mangou, irrité de cette barbarie, la fit emprisonner pendant huit jours, puis tenir éloignée de la cour pendant un mois. Il ordonna de plus que celui qui avait tué le fils fût décapité, et sa tête suspendue au cou de la femme qui avait égorgé la fille, puis qu'elle fût battue jusqu'à la mort avec des tisons ardents. (Ch. 47.)

Le palais de Karakorum était entouré d'un mur de briques dans la direction du nord au sud, avec trois portes dans la façade méridionale. On y voyait une grande salle, dont la construction ressemblait à celle d'une église, c'est-à-dire une nef avec deux rangées de colonnes. Dans les jours solennels, l'empereur se plaçait au fond de cette salle, sur un trône élevé ; près de lui, un peu plus bas, était assise sa première femme ; ses fils et les princes du sang se tenaient à sa droite, la princesse à sa gauche. En face du trône s'élevait un grand arbre d'argent au pied duquel étaient couchés quatre lions de même métal, qui laissaient couler de leur gueule, dans quatre bassins d'argent, du vin, du coumiz, de l'hydromel et du tarassoun. Sur la cime de l'arbre, un ange d'argent sonnait d'une trompette quand les boutilliers devaient remplir les réservoirs extérieurs qui alimentaient les fontaines. Ce travail avait été exécuté

par Guillaume Boucher, orfévre parisien, fait prisonnier à Belgrade par le frère de Mangou : il y avait employé trois mille marcs d'argent.

I.

VOYAGE DU BIENHEUREUX ODÉRIC DE PORDENONE.

Le frère Oderic de Pordenone, de l'ordre des M[illegible] traversa l'Asie, des rives de la mer Noire à l'extrémité de la C[illegible] l'an 1318, à ce qu'il paraît, jusqu'en 1330, époque où, de retou[illegible] il dicta une relation de ses voyages à Guillaume de Solana, dans la v[illegible]adoue, sans observer aucun ordre ni distribution, mais comme les [illegible] se représentaient à sa mémoire. Il mourut en 1331. Ses récits obscurs et confus ajoutèrent peu de chose aux connaissances que ses prédécesseurs avaient rapportées de l'Orient.

De Constantinople il passa à Trébizonde; d'où il gagna Azaron ou Erzeroum, lieu naturellement froid, que l'on dit situé plus haut que toute autre cité au monde; il alla par le mont Ararat à Tauris, ou Tebriz, qui lui parut une ville commerçante de première importance. Dans le voisinage était une colline de sel, où il était permis à chacun de prendre ce qu'il lui plaisait, sans impôt ni gabelle. On disait que le roi de Perse tirait de cette seule ville autant que le roi de France de tous ses domaines. La route directe pour l'Inde passait par Cassan ou Casbin, ville des Trois-Sages. La ville de Yézed abondait en toutes choses; on y trouvait plus de raisins et de figues qu'en tout autre pays du monde; mais les Sarrasins affirmaient qu'aucun chrétien n'y pouvait vivre plus d'une année.

Le frère passa *près de la tour de Babel*; mais il omet de donner le moindre détail sur cet édifice extraordinaire. Les hommes de la Chaldée portaient les cheveux bien tressés et arrangés comme les femmes d'Italie, des turbans ornés d'or et de perles; c'étaient de belles gens; mais les femmes, laides et mal faites, étaient vêtues de chemises en toile grossière descendant seulement aux genoux, avec de longues manches qui pendaient jusqu'à terre, et aussi des caleçons, mais les pieds nus. Elles n'ajustaient pas leur tête, leurs cheveux tombaient, flottants et épars, derrière les oreilles. Au moment où Oderic arriva dans cette contrée, qu'il appelle Inde mineure ou provinces méridionales de la Perse, le pays avait été récemment envahi et ravagé par les Tartares. Les produits de la nature y abondaient cependant; les habitants vivaient surtout de dattes, dont on pouvait acheter vingt-deux livres pour moins d'un gros vénitien. D'Ormuz il s'embarqua pour Thana, peut-être Tata, à l'embouchure de l'Indus, où il eut grandement à souffrir.

Il mérite peu d'attention comme voyageur avant son arrivée à la côte de Malabar, qu'il appelle Minibar. On ne trouve mention, dans aucun autre écrivain, de deux villes nommées par lui Flandrina et Cyncilin. Le poivre croît abondamment au Malabar, dans une forêt dont la circonférence est de dix-huit jours de chemin. La plante qui produit le poivre croît à côté de gros arbres

comme on plante la vigne en Italie. Elle pousse avec beaucoup de feuilles d'une couleur vive et s'enlace à ces arbres, en laissant pendre des baies remplies de poivre par grosses grappes, comme celle de la vigne. Des crocodiles et des serpents énormes infestent cette forêt; dans la saison où l'on récolte le poivre, les gens du pays sont obligés d'allumer de grands feux de paille et de branches sèches, pour en éloigner les animaux nuisibles. A l'extrémité de cette forêt était la ville de Polumbroun.

Oderic donne des superstitions singulières des Indiens une relation plus complète et plus soignée qu'aucun autre voyageur avant lui. Il observa la vénération dont est l'objet le bœuf, destiné pendant six ans au travail, puis déclaré sacré, et adoré comme dieu; l'usage pour les veuves de se brûler sur le bûcher de leurs maris, et l'abstinence du sexe mâle pour le vin. Il décrit avec l'évidence d'un témoin oculaire le fanatisme général qui porte les hommes à se sacrifier volontairement, ainsi que les cérémonies de Jagrenat. « Dans le royaume de Moabar (le Karnatic) il y a, dit-il, une idole merveilleuse en forme d'homme, tout en or poli; il lui pend au cou un collier en pierreries des plus riches et des plus précieuses, dont quelques-unes surpassent toutes les richesses d'un royaume. La maison où elle est conservée est en or battu, comme le pavé, ainsi que le revêtement des murailles au dedans et au dehors. Les Indiens y vont en pélerinage, les uns avec des cordes au cou, d'autres les mains liées derrière le dos, d'autres aussi avec des couteaux enfoncés dans diverses parties des jambes et des bras; s'il arrive que la chair du membre vienne à s'ulcérer par suite de ces blessures, ils croient que leur dieu les regarde avec faveur, et dès ce moment ils considèrent le membre malade comme sacré. Près du temple de cette idole il y a un lac artificiel dans un lieu ouvert, où les pélerins et les dévots jettent de l'or et de l'argent, des pierres précieuses, en l'honneur de l'idole, et comme un fonds destiné aux réparations du temple. Lorsqu'il y a quelque ornements nouveau à y faire ou quelque réparation, les prêtres prennent le nécessaire dans les offrandes jetées au lac.

« A chaque fête annuelle de cette idole, le roi et la reine de la contrée, avec tous les pélerins et la multitude du peuple, se réunissent à ce temple; mettant l'idole sur un char riche et splendide, ils la portent au temple avec des hymnes et toutes sortes d'instruments de musique, précédés par une longue file de jeunes femmes qui vont deux à deux en chantant devant l'idole. Beaucoup de pèlerins se jettent sous les roues du char, pour mourir écrasés en l'honneur de leur dieu. Les cadavres de ces dévots sont ensuite brûlés, et leurs cendres recueillies comme celles des martyrs. Plus de cinq cents personnes chaque année se dévouent ainsi à la mort. Parfois un homme fait délibérément le vœu de mourir en l'honneur de cette idole abominable. Alors, accompagné de ses parents, de ses amis et d'une grande troupe de musiciens, il donne un banquet solennel, après lequel il se suspend au cou cinq couteaux tranchants, et se rend en procession solennelle devant l'idole. Là il prend successivement quatre des couteaux, et avec chacun d'eux il coupe un morceau de sa chair, qu'il jette à l'idole en disant qu'il se fait cette entaille pour adorer son dieu; saisissant ensuite le cinquième couteau, il déclare à haute voix qu'il se donne la mort en l'honneur du dieu, et en disant cela il se frappa du coup mortel. Son cadavre est ensuite brûlé avec grande solennité, et il jouit pour toujours de la réputation d'une personne sainte. »

En allant du Moabar, pendant cinquante jours, vers le midi, le long de

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

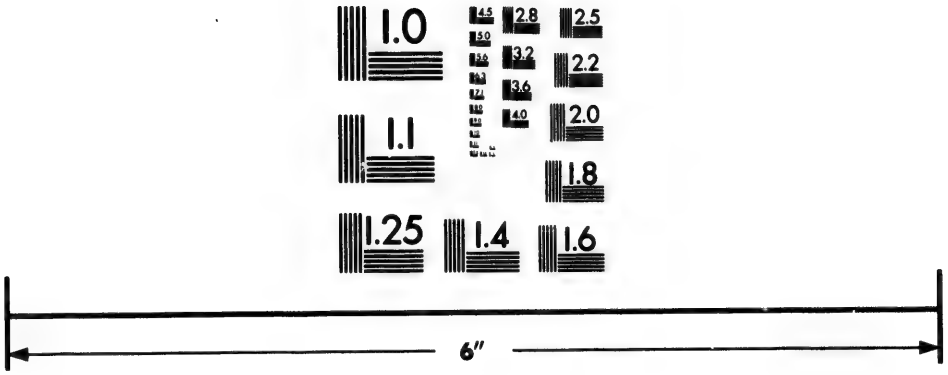

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

l'Océan, le bon religieux arriva à un pays nommé Lamouri, dans lequel tout le monde allait nu, alléguant pour excuse l'exemple d'Adam et d'Ève; peut-être ce pays est-il la partie méridionale de la péninsule, près du cap Comorin; mais il y a beaucoup plus de motifs de soupçonner qu'Oderic confond le midi de l'Inde avec Lamri, dans l'île de Sumatra. « Là, dit-il, on fait communément usage de chair humaine, comme de celle de bœuf parmi nous. Bien que les manières et les mœurs de ce peuple soient abominables, la contrée est excellente, et abonde en viande, en grains, or, argent, bois d'aloès, camphre et beaucoup d'autres produits précieux. Les marchands qui trafiquent avec ce pays sont dans l'usage d'y porter, avec les autres marchandises, des hommes gras qu'ils vendent aux naturels comme nous vendons les porcs, et qui sont tués et dévorés. »

Au midi de Lamouri, Oderic place l'île ou royaume de Symalora, peut-être Simottra ou Sumatra; la population était dans l'usage de se sillonner le visage avec des fers rouges. Il visita ensuite l'île de Java, regardée comme une des plus grandes du monde, abondante en girofle, noix muscades et autres aromates. « Le roi de Java, ajoute-t-il, avait le palais le plus somptueux et le plus élevé du monde, avec de larges escaliers conduisant aux appartements supérieurs, dont les marches étaient alternativement d'or et d'argent. Tout l'extérieur était couvert de lames d'or battu, avec des figures de guerriers ciselées, chacune ayant sur la tête une couronne d'or massif. Le toit du palais était pareillement d'or pur, et les appartements du rez-de-chaussée pavés en petits carreaux alternés d'or et d'argent. — Le grand khan ou empereur de la Chine, dit-il plus loin, avait souvent fait la guerre au roi de Java; mais il avait toujours été défait et repoussé. Il est probable que frère Oderic mêlait à sa relation sur Java ce qu'il avait entendu dire au sujet des guerres et des prodigieuses richesses du Japon. »

Le frère fait mention d'arbres qui produisent de la farine ou des palmiers sagoutiers, et d'une autre particularité du règne végétal, improbable en apparence et pourtant fondée sur la vérité : « Dans les mers de l'Inde il croît des roseaux d'une grandeur incroyable, dont quelques-uns ont jusqu'à soixante pas d'élévation. Il y a aussi de petits roseaux, dits cassan, qui serpentent sur la terre comme de l'herbe, sur un mille et plus d'étendue, en poussant de nouvelles branches à chaque nœud. Dans ces roseaux se trouvent certaines pierres auxquelles on attribue une vertu si admirable que celui qui en porte une sur lui ne saurait, dit-on, être blessé par aucune arme en fer. Les habitants font des incisions dans les bras de leurs enfants quand ils sont jeunes, et introduisent une de ces pierres dans la blessure, qu'ils cicatrisent avec de la poudre de je ne sais quel poisson. » Il est de fait que des pierres de pur silex, ou pierres à fusil, se trouvent souvent cachées dans des nœuds de roseaux ou près de ces nœuds; comme les ignorants sont toujours disposés à considérer avec vénération ce qui est anormal dans la nature, on croit généralement que ces pierres sont douées de vertus singulières.

Les mers de ces climats sont si poissonneuses, à ce qu'il rapporte encore, qu'on n'aperçoit à quelque distance de la terre autre chose que des dos de poissons, qui viennent spontanément sur la plage, et pendant trois jours se laissent prendre par les habitants en aussi grand nombre qu'ils veulent. Les trois jours expirés, le banc de poisson s'en retourne en haute mer, et une autre espèce vient au même lieu, de la même manière et pour le même temps. « Cela arrive une fois l'année, et les habitants prétendent que les pois-

sons apprennent de la nature à donner ce signe d'hommage à l'empereur. » Ce fait est parfaitement vrai ; les mers de l'archipel Indien abondent en poissons plus que toute autre partie du monde, et l'on dit que les habitants de Java ont l'art de les apprivoiser, à tel point qu'ils viennent docilement sur le rivage à la voix ou au bruit du sifflet.

Oderic se dirigea de là vers la Chine, qui, d'après ce qu'il entendait dire, contenait plus de deux mille grandes cités ; il fut émerveillé de trouver que les habitants étaient tous artisans ou marchands, et ne se décidaient jamais à mendier, quelque grande que fût leur pauvreté, tant qu'ils pouvaient se suffire par leur travail. Les hommes étaient blonds et d'un aspect avenant, bien qu'un peu pâles ; mais les femmes lui parurent les plus belles qui fussent sous le soleil. Il est remarquable que tous les anciens voyageurs sont d'accord pour vanter la beauté des Chinois ; mais il est rare qu'ils indiquent la particularité distinctive des traits mongols. Oderic est le premier qui signala deux caractères différents dans la beauté chinoise. « On regarde, dit-il, comme un grand agrément chez les hommes de ce pays d'avoir aux doigts des ongles longs qui se replient dans les mains ; mais la grâce et la beauté de leurs femmes consiste à avoir de petits pieds ; c'est pourquoi leurs mères, lorsque leurs filles sont toutes jeunes, les leur serrent avec des bandes pour les empêcher de croître.»

Il donne aussi la description d'un mode de pêche usité en Chine et peu connu dans les autres parties du monde. Dans une ville où il séjourna quelque temps, son hôte, voulant le divertir, le conduisit sur le rivage d'un fleuve, et prit avec lui trois grands paniers, ainsi qu'un certain nombre de plongeons liés à des perches. Il commença ses préparatifs en serrant avec une ficelle le cou des oiseaux, afin qu'ils ne pussent avaler le poisson qu'ils prendraient ; il les détacha ensuite des perches, et en moins d'une heure ils prirent autant de poissons qu'il en fallait pour remplir les trois paniers.

Les religieux mineurs avaient deux couvents dans la ville de Zaïtoun, qui lui parut deux fois aussi grande que Bologne ; il y avait aussi beaucoup de maisons religieuses d'adorateurs des idoles, qui offraient chaque jour des banquets somptueux et fumants à leurs dieux. Ceux-ci ne goûtaient, du reste, que l'odeur des mets savoureux, dont la partie substantielle passait sur la table des prêtres.

Frère Oderic séjourna trois ans à Pékin, où les franciscains avaient un couvent dépendant de la cour. Sa relation des magnificences de la cour de Cambalu ne le cède en rien au récit plus authentique de Marco Polo.

Après avoir quitté la Chine, il visita le Thibet ; il est le premier écrivain qui ait parlé du grand lama, « pape de l'Orient et chef spirituel de tous les idolâtres. » Comme les anciens voyageurs, il fait mention de l'usage de manger de la chair humaine parmi les Thibétains, ce qu'il regarde comme une coutume superstitieuse. (Desbourough-Cooley, *Hist. générale des voyages.*)

Quelques récits d'une foi intrépide, que l'on rencontre dans la vie du bienheureux Oderic, méritent d'être rapportés.

« Moi frère Marchisino de Bajadon, des frères mineurs, j'ai entendu dire à frère Oderic qu'une fois, lorsque le grand khan des Tartares voyageait de Cambalech à Sandon, lui frère Oderic était, avec quatre frères mineurs, sous un arbre le long de la route. Le voyant s'approcher, l'un d'eux qui était évêque, vêtu du costume solennel, prit la croix, et, l'ayant fixée au bout d'un bâton, il l'éleva, en même temps que les autres se mettaient à chanter le

Veni, Creator Spiritus. Le khan, ayant entendu cela, demanda aux personnes qui l'entouraient quelle était cette nouveauté. On lui répondit que c'étaient quatre *rabanth francs*, c'est-à-dire des religieux chrétiens. Il les appela donc, et, ayant vu la croix, il se leva de son char, déposa son chapeau et baisa humblement la croix. Or, comme il est d'usage que personne n'ose s'approcher de son char les mains vides, frère Oderic lui offrit un petit panier de très-belles pommes. Il en prit deux, dont il en mangea une, et s'en alla tenant l'autre en sa main. Le chapeau qu'il ôta, d'après ce que j'ai ouï dire au même frère Oderic, était fait de pierreries et de perles, et valait plus que toute la Marche de Trévise. »

Dans le récit naïf du bon religieux, tout se rapporte à des choses italiennes. En Tartarie, on ne mange que des dattes, dont quarante-deux livres se payent moins d'un gros de Venise; le royaume de Manzy contient deux mille cités si grandes que Trévise et Vicence y tiendraient ensemble. Soustalay est grande comme trois Venises, Saïton comme deux Bolognes; il y avait une idole grande comme un saint Christophe. Chamsana est près d'un fleuve comme Ferrare aux bords du Pô.

« J'ai vu encore une autre chose étonnante et terrible; car, en allant par une vallée située sur le fleuve des Délices, j'aperçus beaucoup de cadavres, et j'entendis des chants en musique de diverses manières, principalement de cithares touchées à merveille. Or une grande peur me prit à cause du tumulte, du fracas et du chant. La vallée est longue de huit mille, et l'on dit que celui qui y entre n'en sort plus. Bien que je l'eusse ouï dire pour chose certaine, je voulus pourtant y entrer, me confiant en Dieu, pour voir ce qui en était réellement, et, y étant entré comme je l'ai dit, je vis de toutes parts des cadavres qui paraissaient innombrables; sur le côté, je vis dans un rocher une face d'homme d'un aspect si terrible que je crus mourir de peur. J'allai donc répétant continuellement : *Verbum caro factum est;* mais je n'osai approcher de cette face, et, tout tremblant, j'en restai éloigné de sept ou huit pas. Étant parvenu à l'autre extrémité de la vallée, je gravis sur un mont sablonneux d'où, regardant au loin, je ne distinguais plus que le son d'une cithare. Comme j'étais sur cette cime, je trouvai un bel amas d'argent comme des écailles de poisson réunies, dont je pris ce que je pus et le mis dans mon sein; mais ensuite, ne m'en voyant pas le besoin, je le jetai, et ainsi, avec la protection de Dieu, j'échappai sain et sauf, et revins parmi les hommes. »

Des objets plus gais souriaient aussi parfois à l'imagination du bienheureux Oderic et à celle de son historien, qui vit à Trébizonde une chose dont il fut charmé : « Je vis un homme qui menait avec lui plus de quatre mille perdrix, lui à pied, elles en l'air; il les conduisait à Tegana, à trois journées de distance; quand il voulait se reposer, toutes s'abattaient autour de lui à terre, comme des poussins qui se blottissent autour de leur mère. Il les mena ainsi au palais de l'empereur, qui en prit autant qu'il lui convint, et l'homme reconduisit celles qui restaient où il les avait prises. »

(Voy. Bolland., *Acta santorum*, au 14 janvier.)

FIN DES NOTES DU ONZIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE ONZIÈME VOLUME.

Pages.

LIVRE DOUZIÈME 1

CHAPITRE I. — Républiques italiennes ..... ib.

Consuls 6

Podestats 7

Élections 11

Justice 14

Impôts 20

Hôtels de monnaies 22

Statistiques 24

Nobles et plébéiens 25

Campagnes ..... ib.

Associations 32

Guelfes ou Gibelins 33

Paix 42

Résultats funestes 47

CHAPITRE II. — Henri VI et Innocent III 59

Supériorité territoriale, électeurs 60

Revenus ..... ib.

Guerre 61

Noblesse ..... ib.

Communes 62

Henri VI en Italie 65

Papes 70

Alexandre III ..... ib.

Luce III, Clément III, Innocent III 71

Othon IV 78

CHAPITRE III. — Quatrième croisade, 1202 à 1204. — Les empereurs francs à Constantinople 83

Foulques de Neuilly 84

Andronic 89

Isaac l'Ange, Alexis 90

Prise de Constantinople 95

Baudouin 97

CHAPITRE IV. — Cinquième et sixième croisade, 1218-1219 103

Honorius III ..... ib.

Prise de Damiette 105

Paix de huit ans 106

Frédéric et Grégoire IX 107

Pages.
CHAPITRE V. — Nouveaux ordres religieux..... 111
Vaudois..... 113
Languedoc..... 116
Sacrements..... 121
Initiations..... 124
L'Église..... 126
Nouveaux ordres religieux..... 129
Ordre de Cîteaux..... ib.
Prémontrés, humiliés..... 130
Frères du rachat des captifs, ordre de Notre-Dame de la Merci..... 131
Érémitains, ordres du Saint-Esprit, servites..... ib.
Carmélites..... 132
Saint François d'Assise..... ib.
Sainte Claire..... 137
Saint Dominique..... 139
Tertiaires..... 146
CHAPITRE VI. — Inquisition, croisades contre les Albigeois..... 147
Bataille de Muret..... 156
Saint Pierre martyr..... 171
CHAPITRE VII. — Frédéric II..... 173
Pierre des Vignes..... 181
Diète de Mayence..... 188
Ezzelin..... 189
Frédéric excommunié..... 191
Concile de Lyon..... 194
CHAPITRE VIII. — Grand interrègne, fin de la maison de Souabe et de la guerre des investitures..... 199
Manfred..... 201
Conradin..... 203
Charles d'Anjou..... 205
Bataille de Bénévent..... 207
Fin d'Ezzelin..... 208
Rodolphe de Habsbourg..... 212
Immunités..... 214
Discipline..... 216
CHAPITRE IX. — L'Italie après la fin de la maison de Souabe, tyrans..... 218
Familles anciennes..... ib.
Comté de Savoie..... 219
Milan..... 227
Les Torriani..... 228
Romagne..... 230
Toscane..... 232
Bataille de Campaldino..... 238
Les blancs et les noirs..... 239
Pise..... 241
Ugolin..... 243
Gênes..... 244
Boccanegra..... 245
Venise..... 246

Pages.
CHAPITRE X. — Mœurs 258
CHAPITRE XI. — France, saint Louis 269
Louis VIII 271
Saint Louis 272
Établissements de saint Louis 281
CHAPITRE XII. — Tartares et Mongols 294
Gengis-khan 301
Le prêtre Jean ..... *ib.*
Bombes 308
Mort de Gengis-khan 310
CHAPITRE XIII. — Les Gengiskhanides 313
Yélioui-Coutsaï 314
Goujouk 315
Mangou 316
Koubilaï 317
Olgaïtou, Caischan 321
CHAPITRE XIV. — Chine, dynasties XIV-XV ..... *ib.*
Liang postérieurs ..... *ib.*
Taï-tsou ..... *ib.*
Dynastie mongole ou Yuen 329
CHAPITRE XV. — Mongols en Perse et en Syrie 340
Seldjoucides 341
Fin des Assassins 342
Fin du califat 343
Syrie 346
Égypte ..... *ib.*
CHAPITRE XVI. — Relations des Mongols avec les chrétiens 350
Voyage de Rubruquis 362
CHAPITRE XVII. — Septième et huitième croisade 375
Saint Louis prisonnier 281
Les mamelouks 383
Les pastoureaux 384
Fin de l'empire latin 387
Mort de saint Louis 389
Siége de Saint-Jean d'Acre 392
CHAPITRE XVIII. — Considérations sur les croisades 400
CHAPITRE XIX. — L'Espagne et le Maghreb 425
Almoravides 426
Almohades 428
États chrétiens 431
Alphonse VII ..... *ib.*
Alphonse Raymond 432
Bataille de Las Navas 434
Constitution de la Castille 436
Alphonse le Sage 439
Royaume de Grenade 440
Aragon 444
Constitution de l'Aragon 445
Cortès 450

Pages.
Justicier..... 451
Portugal..... 454
Cortès de Lamego..... 455
Sancho..... 457
Alphonse II, Sancho II, Alphonse III..... 458
Denis Ier..... 459
CHAPITRE XX. — Prusse, Livonie..... ib.
Chevaliers porte-glaives..... 462
Chevaliers teutoniques..... 463
CHAPITRE XXI. — Hongrie..... 471
Bulle d'or..... 473
Constitution..... 479
CHAPITRE XXII. — Angleterre et Écosse..... 481
Henri III..... 489
Charte des forêts..... 490
Provisions d'Oxford..... 491
Confirmation des chartes..... 498
CHAPITRE XXIII. — Littérature..... 505
Grecs..... ib.
Suidas, Planude, Arméniens..... 508
Europe..... 511
Latins..... 521
Poésie italienne..... 514
Français..... 520
Espagnols..... 521
Portugais..... 526
Allemands..... ib.
Guerre de Warbourg..... 528
Niebelungen..... 536
Anglais..... 541
Asiatiques..... ib.
CHAPITRE XXIV. — Histoire, éloquence..... 543
Histoire des croisades..... 550
Éloquence..... 553
CHAPITRE XXV. — Beaux-arts..... 555
Loges maçonniques..... 561
Église de Saint-François d'Assise..... 565
— de Saint-Antoine de Padoue..... 566
Chartreuse de Pavie..... 567
Façade de Saint-Denis..... 569
— de la cathédrale de Reims..... 570
Style moresque en Espagne..... 571
Portes..... 577
Cloîtres..... 580
Verres peints..... 581
Tombeaux..... 582
Cathédrales..... 584
Murailles de villes..... 585
Peinture..... 592

Pages.
Mosaïque 597
Sculpture ..... *ib.*
Fonte de métaux 600
Épilogue 602

NOTES ADDITIONNELLES.

A. L'empire et les républiques 619
B. Serment des consuls et podestats 624
C. De l'office du podestat 634
D. Jugement dans une affaire civile 640
E. Innocent III 641
F. Paix de Saint-Ambroise 646
G. Règle pour les anciens de Lucques ..... *ib.*
H. Rubruquis chez les Mongols 647
I. Voyage du bienheureux Oderic de Pordenone 650

FIN DE LA TABLE DU ONZIÈME VOLUME.